MARCEL SORET

LES TEKE DE L'EST

ESSAI SUR L'ADAPTATION

D'UNE POPULATION A SON MILIEU

THESE PRESENTEE DEVANT LA FACULTE DES LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES DE LYON
— LE 12 JUIN 1970 —

.E DE REPRODUCTION DES THESES
UNIVERSITE DE LILLE III
· 1973 ·

MARCEL SORET

LES TEKE DE L'EST

ESSAI SUR L'ADAPTATION D'UNE POPULATION A SON MILIEU

THESE PRESENTEE DEVANT LA FACULTE DES LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES DE LYON
— LE 12 JUIN 1970 —

SERVICE DE REPRODUCTION DES THESES
UNIVERSITE DE LILLE III
- 1973 -

INV05592

AVANT - PROPOS

Le 15 Juillet 1950, je débarquai pour la première fois sur l'aérodrome de Brazzaville, chargé de l'étude des problèmes de démographie urbaine en Afrique Equatoriale Française. De la Géographie de la population, je passai bientôt à la Géographie ethnique. D'innombrables enquêtes devaient, à maintes reprises, m'amener à traverser, à parcourir ces plateaux "batéké" encore si mal connus. Les années passaient; des recherches sur le terrain s'ébauchaient, s'achevaient, s'entrelaçaient à travers tout le Congo, mais évitant toujours, comme à dessein, de s'attarder, de se fixer sur les immenses plateaux sableux.

C'est en 1958 seulement que ce blanc sur la carte scientifique m'incitait à préciser, à nuer les quelques teintes que Louis Papy y avait apportées dix ans plus tôt(1), à regrouper, durant les brefs loisirs que me laissaient mes multiples autres activités, les nombreux mais bien pauvres documents existant, à commencer des recherches plus précises. A partir de 1963 enfin, je pouvais consacrer, tout en travaillant à l'étude de l'artère vitale du Congo qu'est le Chemin de fer Congo-Océan, une part plus importante de mon temps au pays téké, aux enquêtes sur le terrain, au dépouillement bibliographique et d'archives, au tri des masses de documentation réunies pendant treize années "de Congo", à la rédaction enfin de cet essai sur l'adaptation d'une population à son milieu.

Le résultat, aussi imparfait soit-il, n'a cependant pu être at-

(1) PAPY (L.); Les Populations Batéké; Cah. O-M., 1949; p. 112-134.

Cette étude, beaucoup trop brève à notre gré, est le premier travail scientifique de valeur concernant le pays téké.

teint que grâce à l'aide et au soutien que je reçus partout, aussi bien au Congo qu'en France, aux centaines de personnes qui ont guidé mes pas hésitants et auxquelles je tiens, ici, à exprimer ma profonde reconnaissance. Et tout d'abord à mes maîtres de la Faculté des Lettres de Lyon; en premier lieu à ceux qui, il y a bien des années déjà, m'ont initié aux arcanes de l'Enseignement supérieur et de la Recherche: MM. André Allix, André Gibert, André Leroi-Gourhan, mais aussi MM. André Fugier, Roger Doucet, Jean Déniau et Pierre Wuilleumier. Pour les années plus récentes, c'est à l'Institut de Géographie dans son ensemble que je dois un hommage particulier: tout un chacun, enseignants et techniciens, eut à coeur de me voir mener ce travail à bien et surtout M. Maurice Le Lannou qui, avant que ne l'appelle le Collège de France, a suivi mes travaux avec la plus grande bienveillance, M. René Lebeau dont les encouragements et les conseils ne m'ont jamais manqué, M. Michel Laferrère...

Les Téké, dit-on, sont xénophobes et vivraient repliés sur eux-mêmes; pourtant, jamais, au long des semaines passées à parcourir le plateau en tous sens, je n'ai rencontré la moindre réticence; partout chacun a voulu, a su me répondre avec autant de simplicité que de sincérité: chefs et populations des villages d'Opa, de Yonon, de Nsah, de Boembe, d'Inoni, d'Okiéné, de Mbé, d'Odziba... et de combien d'autres encore que je ne puis citer parce qu'il me faudrait parler de tous les villages, des mille six cents campements téké et qui m'ont peut-être un peu moins donné simplement parce que je leur ai moins demandé.

Les plus hautes autorités du pays m'ont toujours apporté l'aide la plus sure. Dans la capitale, tous les services techniques et notamment ceux de l'Agriculture, des Contributions directes, de la Statistique, de l'Enseignement, la Direction de la Santé m'ont largement ouvert archives et dossiers.A l'échelon local, les préfets et sous-préfets de Brazzaville, de Gamboma et surtout de Djambala qui, des années durant, est resté mon véritable P.C., se sont mis une fois pour toutes à mon service avec toute la documentation, tous les moyens dont ils pouvaient disposer. Il en fut de même pour tous les fonctionnaires et employés qui dépendaient d'eux: commis d'administration qui n'hésitaient pas à m'accompagner dans l'arpentage des champs avec les villageois, infirmiers, instituteurs... et je n'aurais garde d'oublier les gendarmes congolais qui, aussi bien dans les brigades pour me renseigner que sur les routes

pour m'arracher aux ornières, ont toujours été disponibles.

Les organismes français installés au Congo ont, eux aussi, montré un intérêt des plus efficaces. D'abord l'Ambassade de France m'a ouvert ses archives, me permettant ainsi, entre autres, de mieux reconstituer l'histoire des Makoko; l'A.S.E.C.N.A. a mis à ma disposition sa documentation météorologique, ses données sur la navigation aérienne au Congo; la Chambre de commerce de Brazzaville m'a permis de préciser mes notions d'économie congolaise. Une mention toute particulière doit être faite de l'Annexe à Brazzaville de l'Institut Géographique National: en premier lieu ses photographies aériennes (1/50 000 et 1/6 000) et ses cartes régulières au 1/200 000 ont été pour moi d'indispensables instruments de travail; mais surtout sa carte au 1/500 000 des "Plateaux Batéké" établie à partir de la carte de l'Afrique centrale à la même échelle au moment où je m'attachais à cette étude, me fut des plus précieuses; elle est à la base de toute la cartographie de ce travail.

Mais cette étude doit énormément, pour ne pas dire l'essentiel de sa substance au Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et Allumettes, que ce soit sur le terrain même par son personnel du centre de Ngo où j'étais toujours accueilli à bras ouverts ou à la direction de la Mission des tabacs à Brazzaville. Qu'au moins M. Delsol, son directeur, trouve ici, au nom de tous, l'expression de ma reconnaissance. Mais celle-ci, en ce qui concerne la Régie Française des Tabacs, va encore plus loin, elle va aussi à la direction générale de ce service à Paris qui, elle aussi, a bien voulu mettre à ma disposition tout ce qui, dans sa documentation, pouvait m'intéresser; le "SEITA" fait vivre le pays téké et il reste l'âme de ce travail...

Monsieur Jiovaquini est le seul commerçant français de Djambala et même, depuis 1964, le seul Français de ce centre. Ce n'est toutefois pas cette raison qui l'a poussé -présent ou absent- à mettre à ma disposition sa maison et son personnel et, surtout, cette comptabilité commerciale privée dont commerçants et artisans sont si jaloux: ce travail était, pour lui, du plus haut intérêt.

Enfin, au Congo, à l'Institut d'Etudes Centrafricaines dont les avatars politiques ont fait changer le nom en celui de Centre O.R.S.T.O.M. de Brazzaville, mes camarades et amis n'ont jamais cessé de m'apporter toute l'aide en leur pouvoir. Qu'ils en soient tous remerciés et notam-

ment André Jacquot qui m'a, entre autres, aidé à résoudre les difficiles problèmes de transcription d'une langue non écrite, Bernard Descoings qui m'a fait comprendre la végétation du Congo, Gérard Bocquier et Paul de Boissezon auxquels je dois d'avoir saisi, non seulement la pédologie, mais la morphologie même du pays.

Mais surtout, ici, je tiens à rendre grâce à mon assistant Josaphat Kounkou qui, mieux que beaucoup de chercheurs patentés, a saisi le sens et la valeur de la recherche et dont la fidélité, même dans les heures les plus sombres, ne s'est jamais démentie. Et si mon travail, notre travail a été possible, c'est aussi grâce à Marcel Nzaba et Alexandre Babingui, les deux chauffeurs de l'Institut qui, à tour de rôle, étaient mis à ma disposition et qui, non seulement m'ont piloté au long des pistes sans fin, mais aussi, au jour le jour, m'ont aidé par leur profonde connaissance du Congo, leur dévouement sans faille.

Il est Flamand de la province d'Anvers, il fut chercheur pendant quelque douze années au Congo alors belge et au Ruanda-Urundi avant de devenir professeur à l'Université de Madison (Wisconsin - U.S.A.), mais c'est à Mbé que Jan Vansina devait me retrouver, à Mbé où il était venu passer son année "sabbaticale" pour tenter de faire revivre l'histoire des Téké du plateau. Notre collaboration fut des plus fécondes, du moins en ce qui me concerne.

Que tous ceux qui m'ont aidé tout au long de ce travail, rencontrés une seule fois ou amis de toujours, ceux que j'ai nommés, peut-être parce qu'ils me sont les plus chers, mais peut-être simplement parce que la part qui fut la leur dans cette étude apparaît plus nettement et tous ceux pour lesquels la place me manque pour les citer individuellement, que tous trouvent ici l'expression de ma reconnaissance.

I N T R O D U C T I O N

Les "Batéké" sont sans doute la population du Congo, de l'Afrique peut-être, dont le nom est le mieux connu, a sonné à un plus grand nombre d'oreilles, en même temps que celui de leur chef, de leur Makoko. L'explorateur qui, le premier, devait prendre contact avec eux, parcourir leur pays, Pierre Savorgnan de Brazza est, très tôt, entré dans la légende: sa pénétration pacifique du Congo(1) a été si souvent contée qu'elle fait maintenant partie de l'imagerie d'Epinal dont le moindre tableau n'est pas la fameuse réception de Brazza par le Makoko.

Mais ces "Batéké", combien de personnes sont capables de les définir autrement que "Peuplade indigène du Congo français"(2), si on leur demande de préciser leurs connaissances.

C'est que, en 85 ans depuis que Brazza arrivait pour la première fois dans leur capitale, en quelque 480 ans depuis que les équipages du chasseur de contrebandiers Diego Câo débarquant à l'embouchure du Zaïre entendaient pour la première fois parler des Anziques, les auteurs n'ont fait que glisser sur les Téké, leur consacrant seulement quelques lignes ou, au mieux, quelques maigres pages.

Et pourtant ces Téké occupent, géographiquement, une place impor-

---

(1) Pendant très longtemps, les régions occidentales de l'Afrique Centrale, du Gabon à l'Angola compris, étaient simplement désignées sous le nom de Congo. L'ancienne A.E.F. s'est d'ailleurs elle-même appelée Colonie du Congo Français jusqu'au décret du 15 Janvier 1910.

(2) "Nouveau petit Larousse illustré" jusqu'en 1958, définition devenue: "Population noire des Républiques du Congo" à partir de 1959 dans le "Petit Larousse".

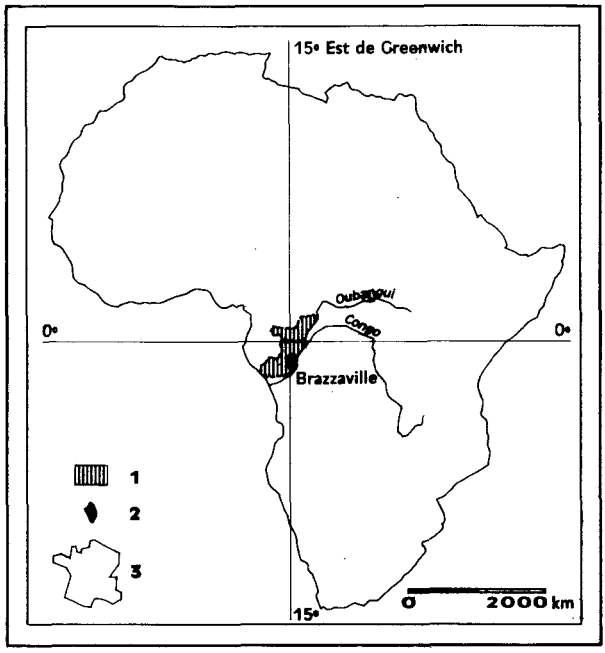

Fig. 1 Situation du pays Téké

1. La République du Congo - 2. Le pays téké - 3. La France à la même échelle.

tante: quelque 300 000 kilomètres carrés, dont 80 000 dans la seule République du Congo(1), près du quart de sa superficie.

Peut-être est-ce parce que les peuples heureux n'ont pas d'histoire et, effectivement, l'approche historique des Téké est peu féconde. Jan Vansina qui s'est fixé la tâche ardue de faire revivre l'histoire des tribus auxquelles nous consacrons cette étude, s'en est bien rendu compte(2): peuple heureux, peut-être, mais surtout peuple refermé sur lui-même, fermé au monde extérieur... Voyageurs, administrateurs n'ont pu donner que de vagues aperçus, toujours les mêmes, sur une population pourtant des plus attachante.

Présentation du pays téké.

A partir de Brazzaville, sur 450 kilomètres en direction du Nord et avec une largeur qui peut atteindre 270 kilomètres, s'étendent d'importantes séries sédimentaires continentales, essentiellement gréseuses et sableuses. On donne généralement à cet ensemble le nom de "plateaux batéké"(3). En réalité, nous avons là deux séries superposées: celle dite du Stanley-Pool, formation secondaire qui ne présente que des af-

(1) 9 000 km2 au Gabon et, peut-être 200 000 au Congo ex-belge.
L'appellation des deux états séparés par le fleuve auquel ils doivent leur nom exige des explications: lorsque l'autonomie fut accordée aux états de l'Afrique Equatoriale, la colonie française du Moyen-Congo choisissait de s'appeler République du Congo. Deux ans plus tard, le Congo belge accèdait à son tour à l'indépendance et prenait le même nom. L'Organisation des Nations-Unies essayait de résoudre le problème en désignant les deux états respectivement sous le nom de "République du Congo, capitale Brazzaville" et "République du Congo, capitale Léopoldville". Ultérieurement, après la prise du pouvoir de Moïse Tshombe, l'ancien "Etat indépendant du Congo" de Léopold II changeait une quatrième fois de nom pour devenir la République démocratique du Congo. Cette dernière dénomination ne semble toutefois pas être entrée dans l'usage. Pour des raisons de simplification, dans cet ouvrage, Congo ou République du Congo se rapporteront à l'ancienne colonie française du Moyen-Congo, l'ancien Congo belge étant appelé, selon les termes encore couramment usités à Brazzaville: Congo- Léopoldville ou Congo ex-belge, le terme Kongo étant traditionnellement réservé aux tribus dont le nom fut, naguère, donné au fleuve.

(2) Jan Vansina, professeur d'Histoire africaine à l'Université de Madison (Wisconsin - U.S.A.) a effectué dans ce but une mission sur le plateau téké de Novembre 1963 à Avril 1964. Historiens, sociologues attendent avec impatience les résultats de ces précieuses recherches dont il a eu l'extrême obligeance de me faire part des premières données.

(3) GERARD (G.); Carte géologique de l'A.E.F. au 1/2 000 000; BRAZZAVILLE, Dir. Mines, Géol., 1958; 198 p.

fleurements restreints dans certains fonds de vallées et, surtout, les épaisses couches tertiaires de la véritable série des Plateaux batéké, dépôts désertiques ou semi désertiques séparés par des épisodes fluvio-lacustres plus brefss.

La plus grande partie de ces formations de couverture se présente comme une immense surface tabulaire, légèrement inclinée vers le Nord-Nord-Est et morcelée en quatre plateaux par des cuestas parfois grandioses dominant de larges vallées en auge. Ces plateaux sont bordés par toute une série de collines dans lesquelles on peut, d'après l'allure du réseau hydrographique, distinguer trois grandes régions:

- Au Nord-Est, la zone des collines à réseau hydrographique dense descend jusqu'à la limite de l'immense cuvette alluvionnaire formée par le Congo;
- Au Nord-Ouest et au Sud-Ouest, des collines à vallées sèches laissent apparaître sur leurs versants des falaises, des buttes témoins ainsi que de vastes formes d'érosion en entonnoir;
- A l'Ouest enfin, entre les deux zones de collines à vallées sèches, un massif de collines de près de 1 000 mètres d'altitude forme le plus important château d'eau du Congo.

Aubréville(1) constate que la presque totalité de la République du Congo se situe dans l'aire des climats équatoriaux et tropicaux humides, de type guinéen-forestier caractérisé par une grande uniformité de sa température élevée et par son importante pluviosité. Seul y échappe l'extrême Sud-Ouest du pays, en dessous du 4° parallèle Sud et à l'Ouest d'une ligne orientée Nord-Ouest - Sud-Est, matérialisée par l'ensellement qui sépare le massif du Chaillu des plateaux téké et que suivent les vallées de l'Ogooué, du Ndouo et du Djoué. Là nous passons, toujours selon Aubréville, dans l'aire du climat Soudano-guinéen, défini par une longue saison sèche coïncidant avec le minimum de température et le minimum de tension de vapeur d'eau ainsi que par un indice pluviométrique relativement faible.

L'agriculture restant toutefois très sensible à de légères variations climatiques, Facy(2) divise ces types de climats en un certain

(1)AUBREVILLE (A.); Climats, forêts et désertification de l'Afrique tropicale; PARIS, Soc. Ed. géogr. marit. col., 1949; 98 p.

(2) FACY (L.); Météorologie; PARIS, Ed. Union franç., 1950; A.E.F., p. 159-172.

nombre de sous-climats dont six touchent plus ou moins la République du Congo: cinq sous-climats guinéens-forestiers et un sous-climat soudano-guinéen appelé "sous-climat Bas-congolais". Dans le type Guinéen-forestier nous avons, du Nord au Sud:

- le sous-climat oubanguien qui n'intéresse qu'une très faible partie du Congo au Nord du deuxième ou troisième parallèle Nord;
- le sous-climat Equatorial-congolais, au Nord-Est d'une ligne partant du confluent Congo-Oubangui (environ 1° Sud) pour rejoindre le point de rencontre des frontières Congo - Gabon - Cameroun, vers le 2° parallèle Nord, qui ne touche, lui non plus, aucun pays téké;
- le sous-climat Congolais-lukénien qui couvre la bordure sud-occidentale de la Cuvette congolaise et, surtout, les contreforts septentrionaux des plateaux téké, généralement en dessous de 600 mètres; un peu moins humide avec des maxima thermométriques et une saison sèche plus nets, cette zone n'en reçoit pas moins une vingtaine de millimètres d'eau au cours de son mois le plus sec;
- le sous-climat Congolais-méridional qui est essentiellement celui des plateaux proprement dits; plus que par sa position géographique, cette aire est conditionnée par son altitude générale presque entièrement au-dessus de 600 mètres; beaucoup plus arrosés que leurs contreforts septentrionaux, les plateaux jouissent d'une saison sèche encore mieux marquée et de températures nettement moins élevées;
- le sous-climat Gabonais, enfin, qui est, au Congo, celui des contreforts méridionaux du massif du Chaillu où il subit l'influence du sous-climat Bas-congolais; il se caractérise surtout par la netteté de sa saison sèche tout en restant très pluvieux avec des températures relativement basses, tant à cause de l'altitude que de l'assez forte nébulosité; il est à remarquer aussi que, dans les sous-climats Gabonais et Bas-congolais, le maximum des pluies se situe en Avril et non plus entre Octobre et décembre comme dans les sous-climat Congolais-lukénien et Congolais-méridional.

Structure, morphologie, climat concourent à susciter une végétation particulière: malgré leurs deux mètres de précipitations, plateaux et collines de l'aire climatique congolaise-méridionale sont couverts d'une savane claire, peu ou pas arbustive, avec d'étroites galeries forestières et de maigres boqueteaux souvent d'origine humaine (emplacements d'anciens villages), type de végétation qui, sur les limons

sableux, peut dépasser l'Equateur au Nord. A l'Ouest, si dans le domaine du climat Soudano-guinéen nous retrouvons une végétation comparable, la forêt sera typiquement celle du sous-climat Gabonais et des granites du massif du Chaillu;

Quinze ou vingt tribus apparentées et regroupées sous le nom de Téké sont centrées sur ces unités morphologique, géologique, climatique et biogéographique qu'elles débordent cependant assez largement: dépassant vers le Nord le 1° parallèle Sud, elles atteignent, au Sud, les environs de Brazzaville, c'est-à-dire le 4° 15'; à l'Ouest, les derniers éléments Téké-Lali approchent le 14° méridien; à l'Est enfin, nous nous en tenons à la frontière du Congo, mais il n'en reste pas moins que de nombreuses tribus téké et apparentées s'étendent entre le Kwilu et le lac Léopold II, au Congo ex-belge. Cette dispersion dans des milieux naturels si divers et parfois, comme sur les contreforts du Chaillu, au milieu de populations très différentes, entraîne des variations très nettes dans les genres de vie.

On peut ainsi distinguer trois grands groupes:

- Le groupe du Nord, dans les collines à réseau hydrographique dense et les collines à vallées sèches septentrionales;
- Le groupe du centre, typique des plateaux de limons sableux, mais qui déborde sur les hautes collines et les collines à vallées sèches du Sud-Ouest;
- Le groupe de l'Ouest (ou du Niari), sur les contreforts granitiques du massif du Chaillu portera ses limites orientales à la rencontre du groupe du centre jusqu'au milieu des mêmes collines à vallées sèches.

Cette répartition ne met toutefois pas assez en relief les différences dans les genres de vie et l'on a été amené à créer un certain nombre de sous-groupes:

GROUPE DU NORD: Installé sur le versant méridional de la Cuvette congolaise, il peut être divisé en deux sous-groupes:

1°/ A l'Est: Les Ngungwel (Angungulu)(1), plus connus sous le nom de

(1) L'orthographe des noms vernaculaires , notamment ceux des populations, est loin d'être fixée. Nous utilisons généralement celle établie par André Jacquot (cf. notamment: JACQUOT, A.; République du Congo, Carte linguistique au 1/2 000 000 - inédit) en mettant, s'il y a lieu, entre parenthèses la forme retenue par Jan Vansina (voir Note 2, p.6) et en rappelant la dénomination courante qui reste une hérésie linguistique.

Bangangoulou occupent les collines les plus disséquées par les cours d'eau descendant vers la Cuvette. Ils débordent même assez nettement à l'Est, sur les alluvions marécageuses récentes. On leur adjoint souvent les Moï qui vivent exclusivement dans la forêt inondée entre les confluents de l'Alima et de la Nkéni avec le Congo; Marcel Ibalico affirme même qu'à Brazzaville les Ambina ou Batéké de Mpila, de vrai Téké eux, ne sont qu'une fraction moï ayant descendu le fleuve(1). Ces Moï sont pourtant, linguistiquement parlant, beaucoup plus proches du groupe mboshi qui limite les Téké au Nord-Est; d'autre part ils se veulent sans parenté avec une quelconque autre tribu congolaise ou bien se disent liés à ces même Mbochi. Les Moï sont essentiellement pêcheurs et si les Ngungwel pratiquent encore largement la pêche concurremment avec la chasse, l'agriculture commence, chez eux, à prendre une certaine importance.

2/ A l'Ouest: Les Tégé se divisent eux-mêmes en Tégé et (Tégé) Njiningi, ce dernier mot paraissant être un archaïsme pour "sauvage". Chasseurs et agriculteurs, ils sont installés sur les collines à vallées sèches du Nord-Ouest et les moins arrosées des autres collines qui les flanquent.

GROUPE DU CENTRE: C'est le groupe propre des plateaux:

1/ A l'Est: Entre Congo et Mpama, nous trouvons classiquement trois tribus: les Nzinzu au Nord-Ouest, plus connus sous le nom de Ndzikou, les Boô à l'Est, dits Baboma et, au Sud, ceux que l'on a longtemps appelé "Batéké proprement dits" ou Tio. Il s'agit en fait des Wumu. Jan Vansina sépare les Abembe des Wumu, les Asese et les Jiju des (A)bôo. Il n'en reste pas moins que nous avons là un groupe original dont l'activité fut pendant longtemps orientée essentiellement vers la chasse et le commerce et dont les liens se maintiennent toujours des plus étroits avec le Makoko, le Roi de Mbé.

2/ A l'Ouest de la Mpama, une seule tribu importante, celle des Kukwa, appelés Koukouya, sur le plateau du même nom. Ils ont toujours été rattachés étroitement aux Téké bien que leur langue ait très

(1)IBALICO (M.); Origine des Batéké d'Impila; BRAZZAVILLE, Liaison, 1956; N° 46, p. 37-49.

fortement été influencée par celle des Ndumu du Gabon. Des études en cours feront peut-être ressortir leur origine différente, soit gabonaise (Ndumu ou Mbede), soit congolaise méridionale (groupe Kongo). Ce sont certainement les meilleurs agriculteurs de toute l'Afrique centrale.

Deux autres minuscules tribus dont les rares villages sont disséminés dans la savane entre les plateaux et l'Ogooué: les Nsinséké et les Ngwongwoni, sont proches parentes des Kukwa.

3/ Au Sud, dans les environs immédiats de Brazzaville, les Ambina formaient, naguère encore, le village dit de Mpila où ils sont maintenant noyés dans la masse des pêcheurs venus du Nord. Enfin les (A)mfumu s'éparpillent autour de la capitale, au milieu des Kongo.

GROUPE DE L'OUEST: Plus ou moins résiduel aussi semble être ce groupe qui, sur les contreforts méridionaux du massif du Chaillu se mêle, au Sud avec les tribus Kongo, au Nord avec celles des groupes Mbédé, Shira, Kota, Kélé. Mis à part les Tié qui, à l'Est, ont conservé des attaches avec les Tio, les vrais Téké des plateaux, les autres tribus, Laali, Tsayi, Yaa, ont autant reçu des civilisations avec lesquelles elles sont en contact quotidien, qu'elles ont pu leur donner.

En conclusion, si le pays téké est, typiquement, un plateau de limons sableux profondément entaillé de vallées kaoliniques secondaires, la concordance est loin d'être parfaite entre les différents critères (Fig. 2).

Les sables gréseux du Tertiaire remontent assez loin vers le Nord, beaucoup plus loin que les hauts plateaux au climat humide et relativement frais. Seule est plus septentrionale encore la limite entre la savane et la forêt: cette dernière ne se densifie en effet que lorsque la couche d'alluvions quaternaires est suffisamment épaisse au dessus des grès ou, au contraire, lorsque ceux-ci ont complètement laissé à découvert les formations précambriennes anciennes.

Les populations dites du groupe téké débordent, elles aussi, les plateaux et leurs contreforts immédiats. Elles n'atteignent pas, au Nord, les limites du Tertiaire et les savanes plus ou moins arborées, paysage pour lequel elles semblent avoir une certaine prédilection: elles ont dû, lors de leurs migrations originelles, buter sur des populations déjà installées ou, plus vraisemblablement, au cours du XVIII°

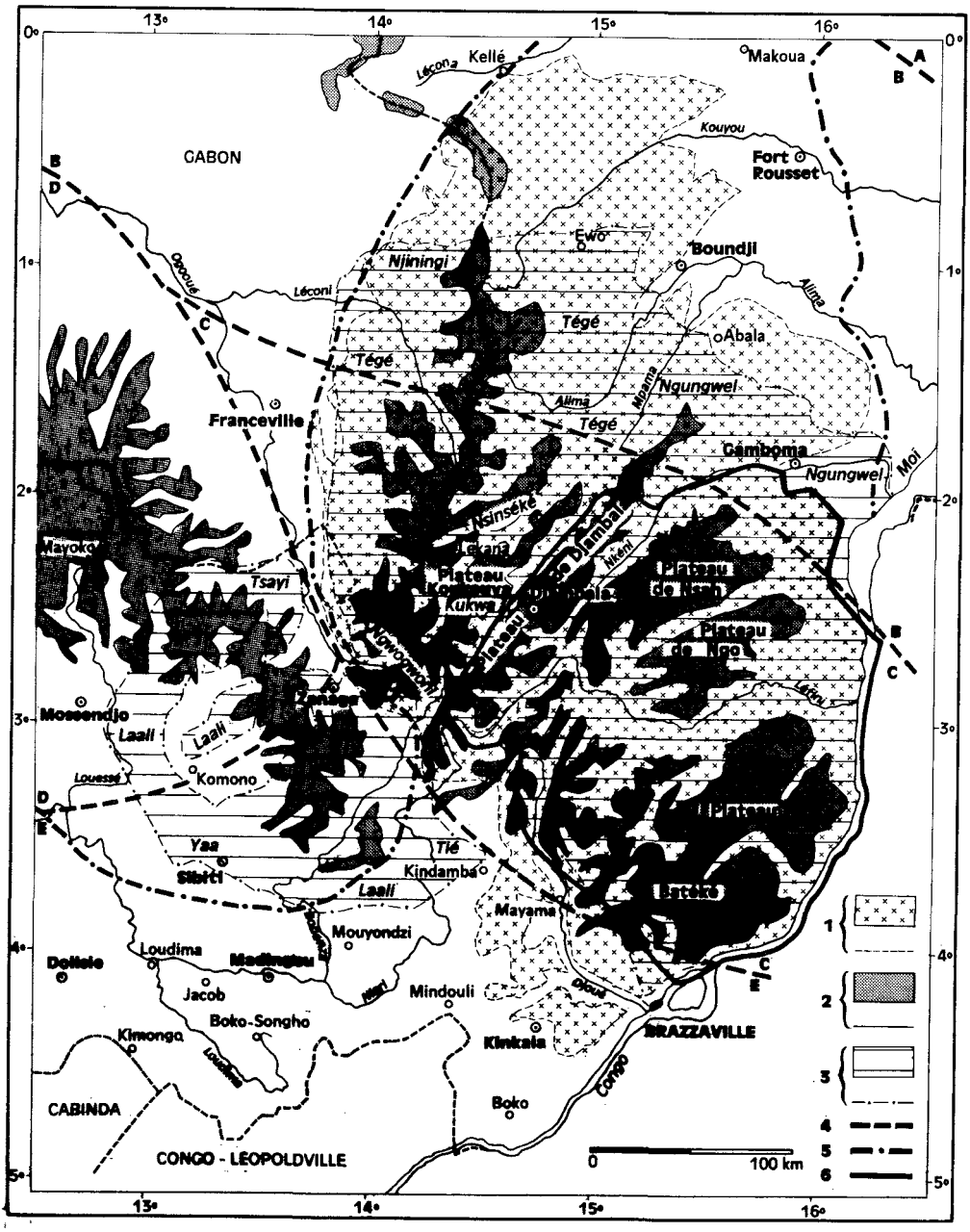

Fig. 2 Les pays Téké

1. Les séries sédimentaires du Tertiaire et du secondaire et limite - 2. Zones au-dessus de 600 mètres et courbe hypsométrique 600 - 3. Le groupe téké et limite - 4. Limite des sous-climats: A. Equatorial congolais; B. Congolais lukénien; C. Congolais méridional; D. Gabonais; E. Bas-Congolais - 5. Limite méridionale de la forêt dense - 6 Limite de la région étudiée.

ou au début du XIX° siècle, reculer sous la pression des Mboshi. A l'Ouest, par contre, les Téké dépassent largement les sables pour même s'enfoncer dans la forêt qui recouvre le massif cristallin. Cette pointe actuelle n'est d'ailleurs qu'un maigre reste de la grande expansion téké qui dut, il y a trois ou quatre siècles, approcher de la chaîne du Mayombe, voire atteindre l'embouchure du Congo.

Seul, donc, le sous-climat Congolais méridional semble en concordance presque parfaite avec l'ensemble des plateaux; mais les populations téké de l'Est, objet de cette étude, au genre de vie très particulier, se regroupent sur les plateaux de Djambala, de Nsah, de Ngo, de Mbé et dans les collines avoisinantes, c'est-à-dire dans le secteur oriental de cette aire homogène et les caractéristiques de leur domaine peuvent alors se résumer:

- Surface structurale d'immenses hauts-plateaux coupés, à très grands intervalles, de larges vallées en auge;
- Limons sableux du Tertiaire avec, dans les fonds de vallées, d'étroites bandes kaoliniques secondaires;
- Climat à indice pluviométrique élevé, saison sèche marquée et températures relativement basses.

Et ce domaine aura comme limites (Fig. 2):

- A l'Est et au Sud-Est, le Congo, de Mpouya au confluent du Djiri;
- Au Sud-Ouest, cette frontière longe d'abord le Djiri puis, par le cours de divers sous-affluents et affluents du Djoué, atteint celui-ci à une dizaine de kilomètres au Nord de Mayama, vers le confluent d'un de ses principaux tributaires: la Fia; elle remonte ensuite le Djoué pendant quelque trente-cinq kilomètres avant de suivre la ligne de partage des eaux entre le bassin du Niari et celui du Congo jusqu'aux sources de la Mpama.
- Au Nord-Ouest, la Mpama, de sa source à son confluent avec la Moankoy, une dizaine de kilomètres en amont du bac de la route Djambala - Okoyo;
- Au Nord, après avoir remonté la Moankoy, notre limite passera au pied de la pointe septentrionale du plateau de Djambala par les vallées des sous-affluents et affluents de la Nkéni pour atteindre celle-ci moins de deux kilomètres après son confluent avec le Mpourou; la Nkéni servira ensuite de frontière jusqu'à une dizaine de kilomètres de Gamboma, jusqu'à son entrée dans les alluvions quaternaires de la Cuvette

congolaise:

- Au Nord-Est, de la Nkéni à Mpouya, la limite de ces alluvions et des sables tertiaires.

Le pays téké de l'Est présente donc une unité physique et humaine certaine avec des limites naturelles généralement assez nettes. Rappelons seulement que, ici comme partout, un grand fleuve est plus un lien qu'une barrière: nous trouverions au Congo ex-belge des populations soeurs vivant dans des paysages comparables et si nous les avons délaissées, c'est d'abord pour des raisons politiques. Par ailleurs, la limite sud-occidentale est avant tout un compromis entre les frontières géologique, morphologique, climatique et humaine, cette dernière d'ailleurs essentiellement floue et mouvante en raison de la pénétration des populations téké par les Kongo...

Nous arrivons donc sensiblement à un trapèze orienté Sud-Ouest - Nord-Est dont les coordonnées extrêmes sont:

Nord: 1° 52' 23" Sud Est: 16° 13' 25" Est Greenwich

Sud: 4° 11' 6" Sud Ouest: 14° 18' 18" Est Greenwich

avec une superficie de quelque 35 000 kilomètres carrés où 25 600 Téké de l'Est, pénétrés par 7 400 allogènes(1), tentent de s'adapter à un milieu somme toute peu favorable.

(1) Chiffres de 1965 (cf. p. 191 sqq.)

LIVRE I

LE MILIEU NATUREL

Première partie

LE SUBSTRATUM

Planche I
Les plateaux.

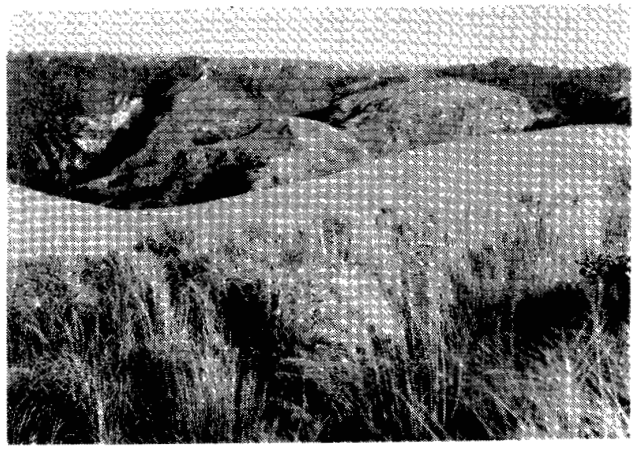

1.— Rebord du plateau de Mbé dans les environs d'Inoni.

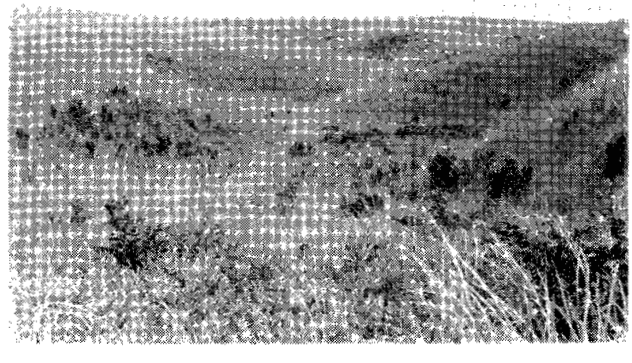

2.- Vallée de la Mobana à l'Est de la route.

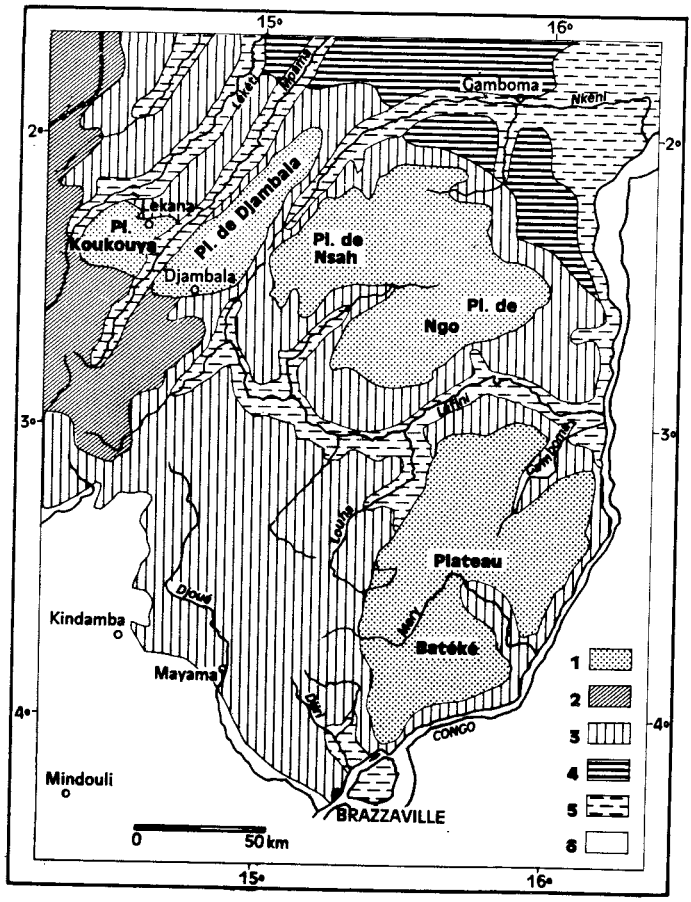

Fig. 3 Esquisse morphologique

(d'après BOCQUIER G.)

1. Plateaux de limons sableux - 2. Hautes collines - 3. Collines à vallées sèches - 4. Collines à réseau hydrographique dense - 5. Cuvette congolaise et plaines alluviales - 6. Formes étrangères au pays téké.

CHAPITRE I

LES IMPERATIFS DU RELIEF

Le pays des Téké orientaux reste très représentatif de l'ensemble des régions téké au Nord-Est de l'ensellement Ogooué - Ndouo - Djoué.

Celles-ci, de l'Equateur à Brazzaville d'une part, de la frontière du Gabon au Congo d'autre part peuvent, du point de vue morphologique, être divisées en quatre zones:

- Les plateaux proprement dits de limons sableux;
- Les hautes collines du Centre Ouest;
- Les collines à vallées sèches, au Nord-Ouest et au Sud-Ouest, mais qui s'insinuent encore le long des vallées découpant les plateaux;
- Les collines à réseau hydrographique dense sur le rebord de la Cuvette congolaise.

Quatre plateaux téké sur cinq sont inclus dans le domaine des Téké de l'Est qui renferme en outre toutes les collines à vallées sèches du Sud-Ouest et touche l'extrémité sud-orientale des zones de hautes collines et de collines à réseau hydrographique dense (Fig. 3).

I.- LES PLATEAUX

Les plateaux téké forment une surface structurale d'une immense étendue remarquablement peu accidentée (Fig. 4). Cette plate-forme, très légèrement inclinée du Sud-Sud-Ouest vers le Nord-Nord-Est suit en celà le faible pendage des couches vers la Cuvette congolaise. On peut cependant y distinguer deux secteurs, séparés par la vallée de la Léfini.

Le plateau "Batéké".

Au Sud, c'est le plateau de Mbé, plus connu sous le nom de Plateau batéké; sa pente est assez réduite: de 0,9 à 1,2 % (Fig. 5). C'est cependant à cette pente, à l'épaisseur des couches, à la proximité de

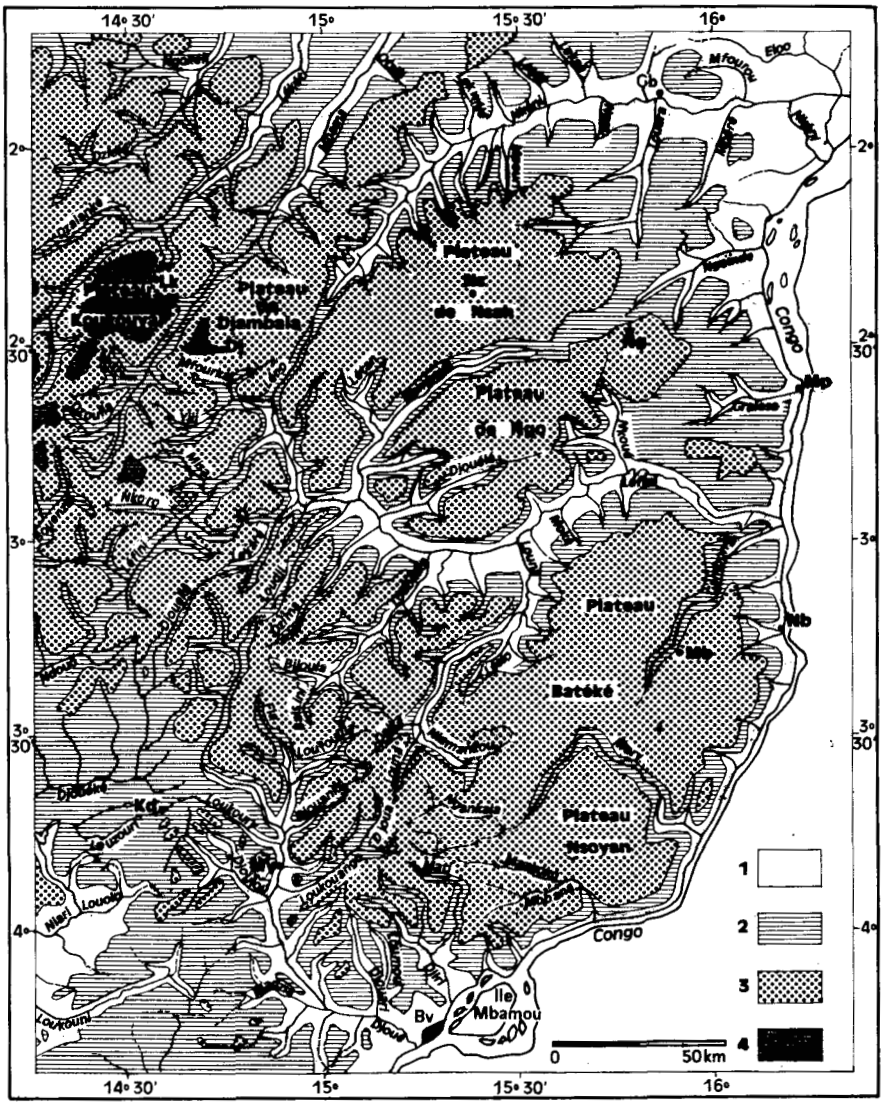

Fig. 4 Esquisse oro-hydrographique

1. de 200 à 400 mètres - 2. de 400 à 600 mètres - 3. de 600 à 800 mètres - 4. de 800 à 1 000 mètres.

niveaux résistants ou imperméables que sont dûs le modelé de la surface, la dissection de sa bordure.

L'orientation Nord-Nord-Est de la pente est à l'origine de la différence de niveau entre le rebord du plateau et le "Couloir" du Congo, du Stanley-Pool à la Léfini: cette dénivellation qui atteint 450 mètres vers le Pool, arrive à peine à 350 au Nord où il faut aller chercher la plate-forme très en arrière, tant elle est disséquée par les vallées de la Léfini et de la Gamboma. Elle descend à 300 mètres seulement à Ngabé où le plateau arrive à moins de 10 kilomètres du fleuve (voir Fig. 28).

L'orientation générale du réseau hydrographique paraît, elle aussi, liée à cette inclinaison générale qui est celle, au moins dans leur cours supérieur, de ses deux principaux cours d'eau: la Mary et la Gamboma(1) (Fig.4). Cette dernière la suit en fait pendant les trois quarts de son cours et ne la quitte que pour aller se jeter dans le Congo, à quelques kilomètres au Sud du confluent de la Léfini. La vallée de la Mary est plus complexe. Elle se dirige vers le Nord-Nord-Est pendant seulement le quart de son cours permanent; mais si l'on y ajoute sa moyenne vallée temporairement humide et sa haute vallée sèche, on arrive aux deux tiers de son parcours total. Par ailleurs, lorsqu'elle quitte cette direction conséquente, la Mary laisse apparaître, vers le Nord-Nord-Est, l'amorce d'une vallée sèche qui se poursuit jusqu'aux sources de la Gamboma: tout laisse à supposer que la moyenne et le haute vallée de la primitive Gamboma ont été captées par la lente remontée du cours initial de la Mary qui n'était alors qu'un maigre et court affluent du Congo.

Ces rivières, profondément encaissées dans leur cours inférieur lorsqu'elles sont permanentes, présentent par contre des vallées sèches extrêmement diversifiées en amont (FIg. 6). Celles-ci peuvent atteindre une profondeur de 60 mètres avec un fond concave, sans rigole d'écoulement (Fig. 9-A). Leurs parois, à croupe convexe, se raccordent par de courtes rigoles, peu profondes et à forte pente. Vers Massa, on peut identifier deux stades de creusement: une terrasse intermédiaire domine le lit sans écoulement actuel.

Le progrès du démantèlement de la bordure du plateau fait de son

(1) Mary: Nom porté sur les cartes; c'est en fait une corruption de Malli.

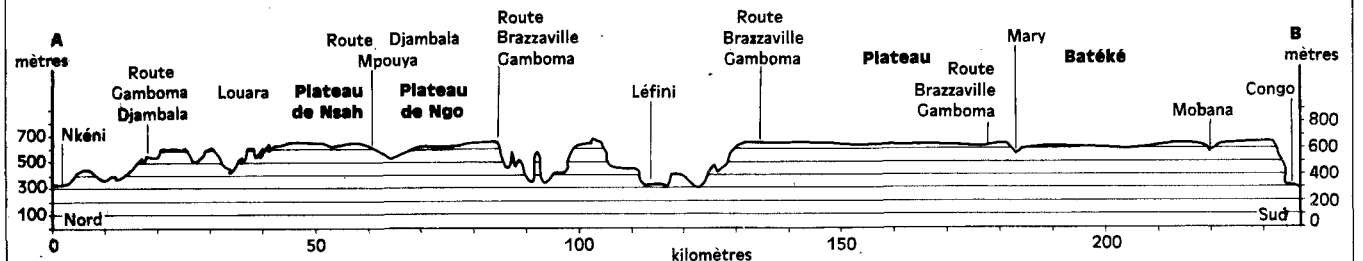

Nord-Sud par Boembe

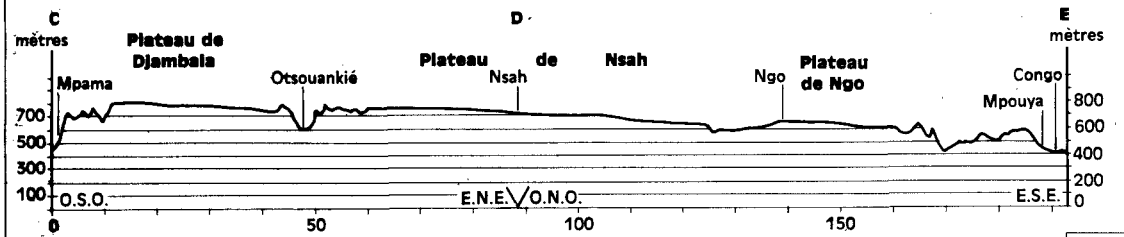

Ouest-Est par le col d'Otsouankié, Nsah, Ngo et Mpouya

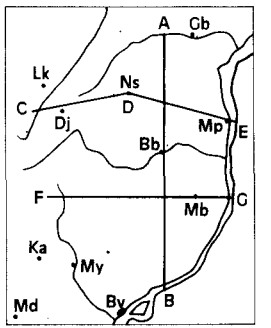

Localisation des profils

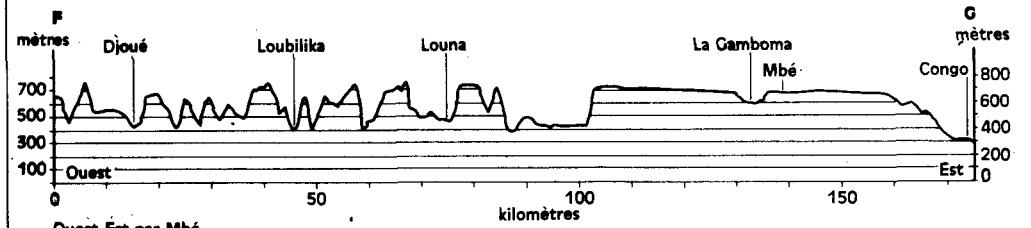

Ouest-Est par Mbé

-Hauteurs exagérées 25 fois-

Fig. 5 Profil des plateaux Téké

côté ressortir une érosion plus active des flancs occidentaux par les affluents de la rive droite de la Léfini et par ceux de la rive gauche du Djiri et du Djoué que de la bordure orientale, au dessus du Congo (Fig. 7).

Au Nord-Ouest, où les limons sableux se présentent en couche relativement mince (environ quarante mètres) le plateau se démantèle par recul des falaises gréseuses qui dominent de plus de 300 mètres les larges vallées à fond plat où sinuent d'interminables méandres. Le rebord de la falaise s'établit sur le niveau des grès polymorphes et, au dessus de cet aplomb, la bordure du plateau est parfois échancrée, comme vers Inoni, par des formes d'érosion en entonnoir.

Un peu plus au Sud, les limons sableux sont plus épais et un réseau très diversifié de vallées sèches pénètre assez profondément le plateau, s'enfonce progressivement vers l'Est.

A la surface, enfin, on rencontre un certain nombre de dépressions, marécageuses au moins une partie de l'année. Les unes, assez profondes, peuvent atteindre une dizaine de mètres et présentent l'allure de véritables dolines. Les autres, simples dénivellations de l'ordre du mètre, sont appelées lousséké. Si ces deux types de dépressions ont une origine comparable, à savoir une augmentation locale du drainage, le processus de leur formation se déroule néanmoins suivant deux modalités:

Les pseudo-dolines se localisent généralement à proximité des falaises limitant les plateaux au Nord-Ouest, là où le niveau imperméable des grès polymorphes arrive à une faible profondeur sous les limons sableux. Une circulation souterraine peut localement donner naissance à des effondrements qui se modèlent en forme d'entonnoirs. Cahen et Lepersonne(1),qui ont souligné l'analogie de ces dépressions profondes avec des dolines, évoquent à leur sujet les phénomènes karstiques. Nous sommes ici dans des formations sableuses: il ne peut donc s'agir de processus de dissolution, mais l'entraînement mécanique demeure possible en raison de la faible distance qui sépare ces dépressions du bord du plateau (un à trois kilomètres) et de la forte dénivellation entre la surface structurale et le niveau de base du réseau hydrographique en contrebas (environ 300 mètres).

(1) CAHEN (L.) et LEPERSONNE (J.); Notes de géomorphologie du Congo occidental; TERVUREN, Ann. Musée Congo belge, 1948; 95 p.

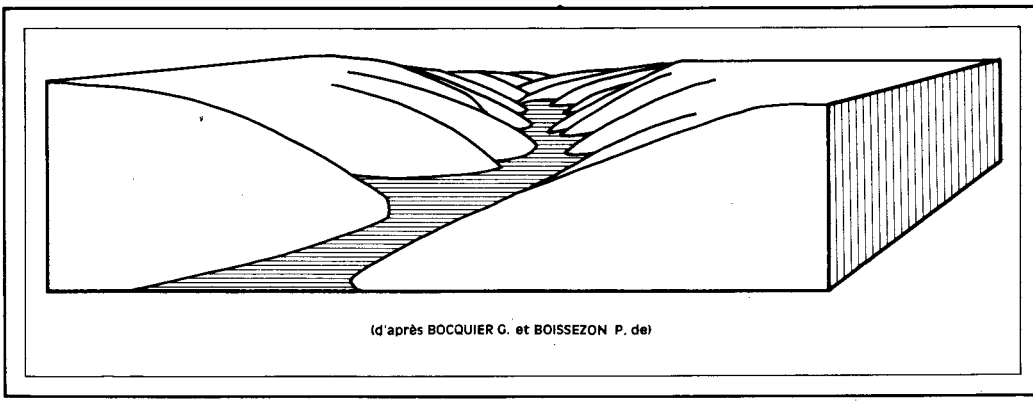

Fig. 6 Diagramme schématique de la vallée sèche de la Mobana

Les dépressions marécageuses de très faible profondeur, baptisées "lousséké" par toutes les populations du Sud-Congo se rencontrent surtout dans le Sud du plateau, là où les limons sableux sont les plus épais. Elles se forment dans les parties les plus élevées et sont toujours en relation avec un réseau de vallées sèches. Elles pourraient donc résulter d'une augmentation locale du draînage à l'extrémité de cet ancien système hydrographique. Le mécanisme qui a abouti à l'imperméabilisation du fond de ces dépressions et, par là, contribué à leur conservation a pu s'effectuer suivant trois processus:

- Par effondrement sur un niveau imperméable, ce qui peut ainsi réaliser, au moins temporairement, le colmatage de la dépression;

- Sur la bordure Nord-Ouest notamment, certaines cuvettes ont leur fond entièrement imperméabilisé par une accumulation de silice colloïdale cimentant le sable. Etant donné les conditions climatiques actuelles, la mobilisation de la silice ne saurait être récente. Ce phénomène de silicification est d'ailleurs assez rare et particulièrement limité à ce secteur Nord-Ouest du plateau, là où les limons sableux sont de moindre épaisseur. Quand il se rencontre dans le Sud, on y voit se superposer d'autres processus d'imperméabilisation, notamment la formation de niveau d'alios.

C'est ce dernier processus qui reste le plus fréquent: le soutirage détermine un entraînement préférentiel d'éléments fins, capables de colmater jusqu'à une certaine profondeur les dépressions de toutes importances. Il peut, dans ce cas, se former une nappe baignant un matériau appauvri en ces éléments. Les conditions nécessaires à la formation d'un niveau d'alios (présence d'une nappe oblique ou fluctuante et perméabilité du matériau) sont alors réunies. Ce processus peut en outre tendre à exhausser le niveau d'accumulation imperméable si des apports latéraux convergent dans cette dépression.

Les plateaux septentrionaux.

Au Nord de la Léfini (plateaux de Djambala, de Nsah et de Ngo) (Fig. 8), l'inclinaison Nord-Nord-Est, liée au pendage général des couches vers la Cuvette congolaise est légèrement plus prononcée (2 à 3 pour 1 000). Par ailleurs, si les plateaux sont séparés par des vallées souvent larges et profondes (Fig. 4), leur surface n'est parcourue par aucun cours d'eau permanent et les accidents de terrain, vallées sèches

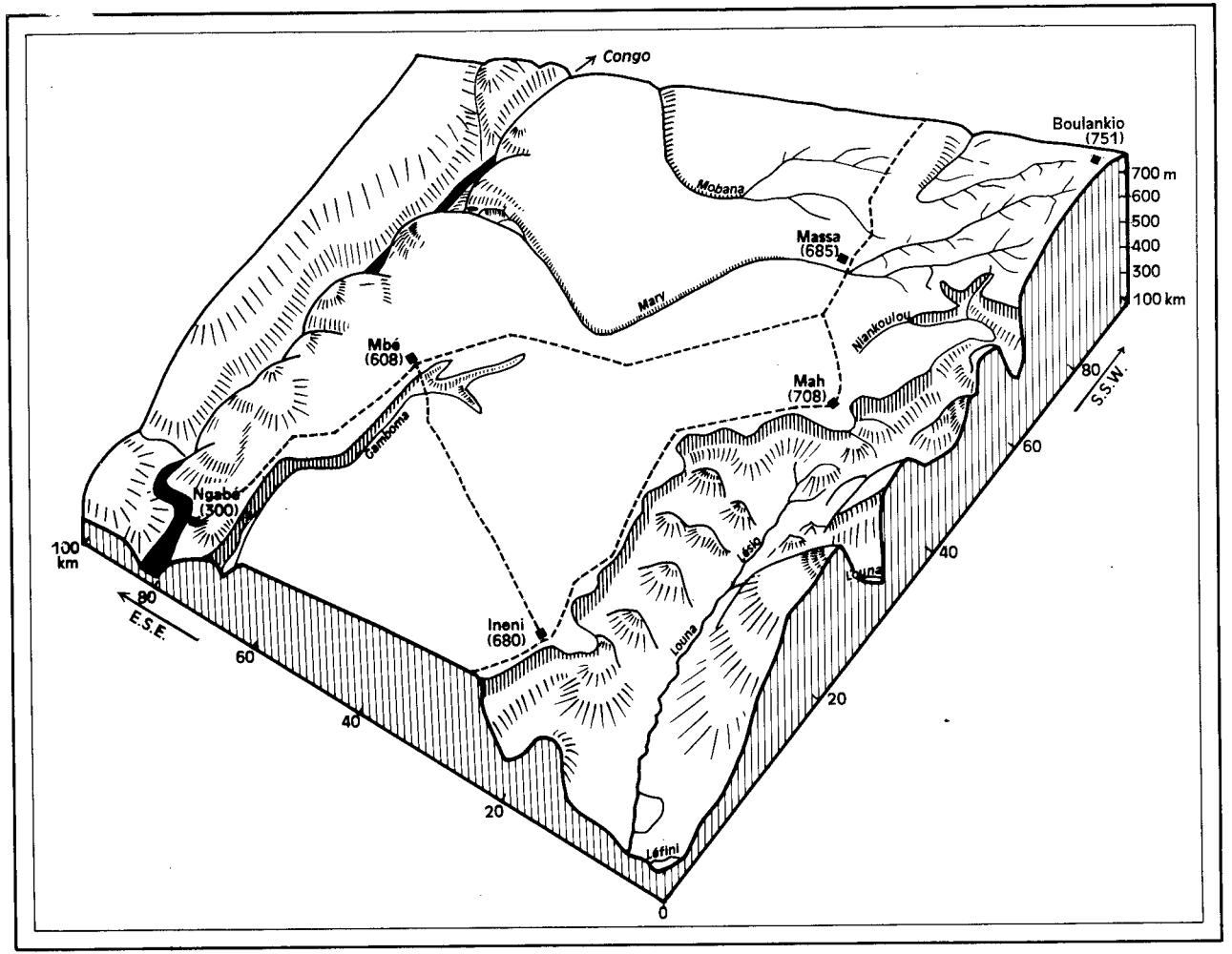

Fig. 7 Diagramme schématique du plateau au Sud de la Léfini

(d'après BOCQUIER G. et BOISSEZON P. de)

ou dépressions fermées, sont beaucoup moins caractéristiques que sur le plateau de Mbé. Ces vallées ne dépassent pas quelques mètres de profondeur avec des versants à très faible pente et leurs parties basses sont occupées par des marais temporaires; lorsqu'elles débouchent sur une falaise, c'est par un seuil très marqué au pied duquel sourd, parfois, un peu d'eau en saison des pluies. De même on ne rencontre plus guère de dépressions en forme de doline et presque toutes renferment alors en leur centre, une nappe d'eau libre, semi-permanente et de très faible profondeur.

Aperçu tectonique.

Les plateaux téké se présentent donc comme une ancienne surface tabulaire légèrement inclinée vers le Congo et sa Cuvette centrale, morcelée par de larges vallées très encaissées et la morphologie de cette immense plate-forme structurale se centre en définitive autour de cette pente, quelque insensible qu'elle soit: c'est elle encore qui va nous aider à nous imaginer ce que fut l'orogénèse des plateaux.

Cette inclinaison se continue vers le Nord-Nord-Est jusqu'en un point de très forte concentration du réseau hydrographique du Congo, vers le 1° parallèle Sud et le 17° méridien Est, concentration qui peut s'expliquer par la présence d'un important centre de subsidence (1). Un réseau hydrographique ancien, de direction générale Nord-Nord-Est(2) et partant d'une zone périphérique montagneuse se dirigeait vers ce centre de subsidence de la Cuvette; par ailleurs, des alternances climatiques font se succéder érosion éolienne et érosion fluviatile(3), alternance qui apparaît dans la succession des sables ronds (typiques des grès polymorphes et des périodes d'érosion éolienne) et des sables émoussés limpides, d'origine fluviatile.

(1) C'est la zone de confluence du Congo avec toute une série de gros affluents: Oubangui, Sangha, Likouala, Alima... et, au Congo ex-belge, l'émissaire du du lac Tumba, qui rejoignent le fleuve entre le 0° 26' et le 1° 37' Sud, le 16° 47' et le 17° 49' Est.

(2) Orientation valable pour les plateaux téké. La forme plus ou moins circulaire de la Cuvette centrale congolaise donnerait, pour toutes les autres régions périphériques où des phénomènes comparables ont pu se produire, une orientation qui passerait par toutes les aires du compas.

(3) Voir page 88 sq.

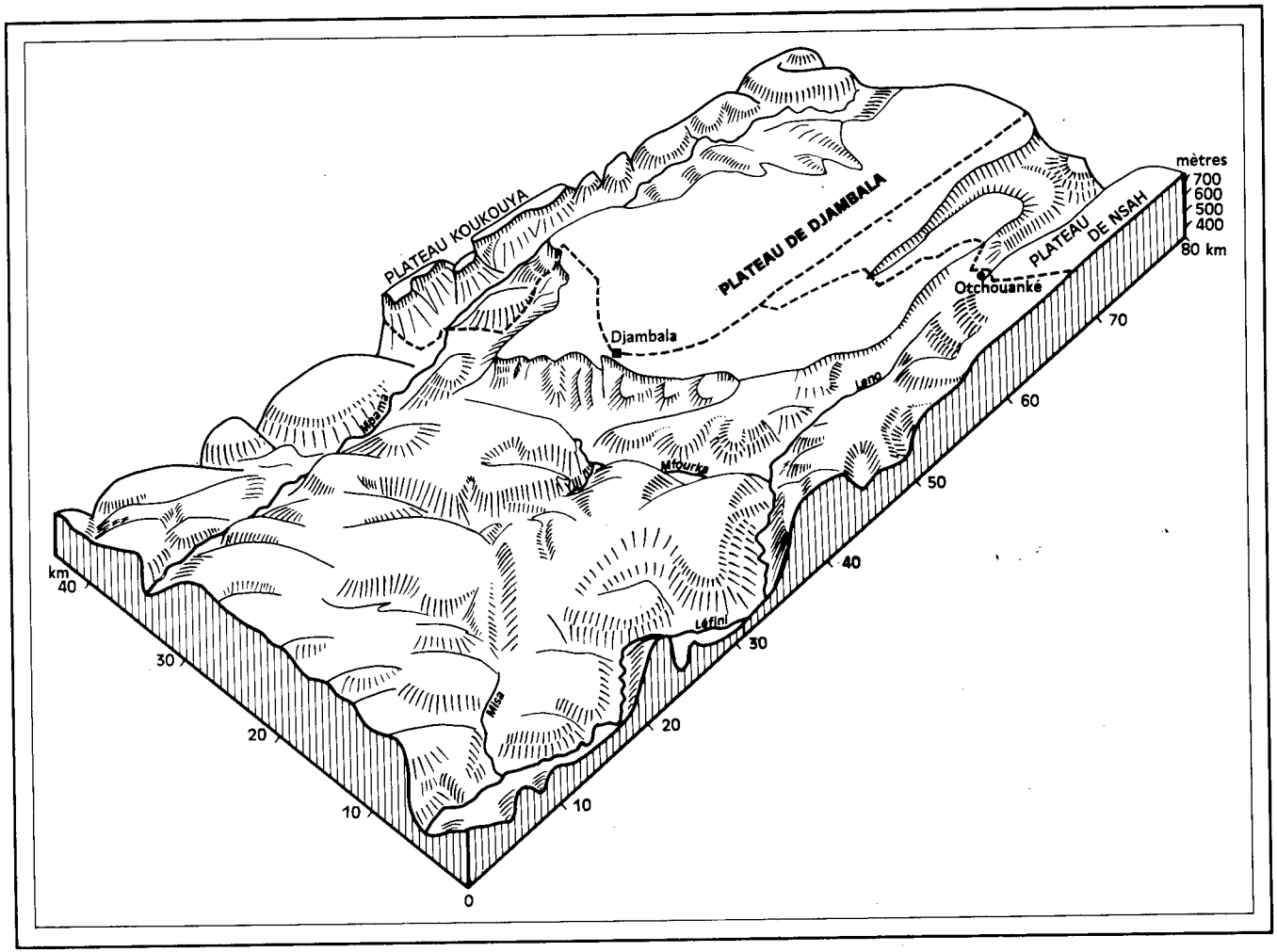

Fig. 8 Diagramme schématique du Sud-Ouest du plateau de Djambala et de la zone de collines avoisinantes

(d'après BOCQUIER G. et BOISSEZON P. de)

De leur côté, les zones occidentales et sud-occidentales de la région ont été maintenues plus élevées par la compensation isostatique des mouvements de subsidence de la Cuvette. Ce sont vraisemblablement ces mouvements qui ont fait jouer, à l'Ouest du plateau de Mbé, dans la zone des collines à vallées sèches, les failles précambriennes qui, entre autres, sont à l'origine d'une même orientation pour la presque totalité des rivières de quelque importance.

Avec la surélévation du plateau, le réseau hydrographique, en surface, a été désorganisé par des captures dont la plus caractéristique est celle de la Gamboma, et par le soutirage des nappes phréatiques par les rivières les plus importantes. Le réseau de surface a ainsi pu s'assècher sous la seule influence de ces mouvements isostatiques.

II.- LES CONTREFORTS MERIDIONAUX ET SEPTENTRIONAUX

Les collines sableuses, issues du démantèlement du bord des plateaux, peuvent être réparties en trois types de paysages: les collines à vallées sèches, les hautes collines et les collines à réseau hydrographique dense.

Les collines à vallées sèches.

Les collines à vallées sèches se localisent aux abords même de ces plateaux, sur une largeur qui atteint rarement cinquante kilomètres et ne constituent souvent, surtout au Nord, qu'une frange étroite. Une seule zone, à l'Ouest du plateau de Mbé, s'étend en un vaste triangle de 100 kilomètres sur plus de 150. Ces collines se sont formées à partir des niveaux de grès polymorphes sous-jacents aux limons sableux des plateaux. Etablies dans des grès généralement tendres et des sables éoliens fréquemment remaniés, elles sont très disséquées dans le détail par d'innombrables vallées sèches qui peuvent dépasser cent mètres de profondeur (Fig. 9-B). La partie supérieure de ces vallées est très évasée avec des versants convexes. Si par la suite, elles s'encaissent parfois entre des pentes plus ou moins abruptes, leur fond reste plat ou légèrement concave, sans lit d'écoulement marqué, même temporairement. Ces vallées sont elles-mêmes découpées par des rigoles à fortes pentes.

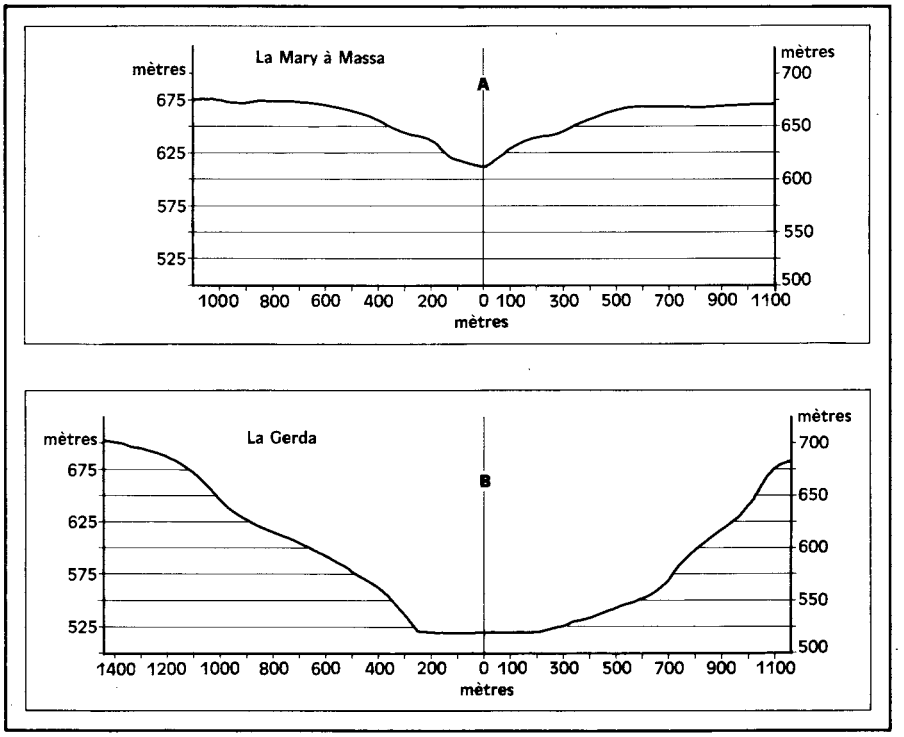

Fig. 9 Coupes de vallées sèches

-Hauteurs exagérées 4 fois-

Souvent, au dessous des intersections de vallées sèches (car il ne saurait être question de confluents puisqu'il n'y a pas,même temporairement, d'écoulement d'eau), les deux vallées se prolongent parallèlement de part et d'autre d'un replat central en relief de quelques mètres seulement. Enfin leur thalweg est parfois coupé de seuils qui donnent l'impression de profils emboîtés, mais paraissent généralement correspondre à des variations dans la nature des grès. Il est cependant possible qu'une circulation d'eau souterraine préférentielle se produise le long de ces vallées sèches comme semblent l'indiquer des mouillères temporaires qui affleurent localement dans le fond ainsi que le débit relativement important, dès leur naissance, des cours d'eau qui peuvent se former en aval. Le dessèchement de ces vallées provient, avant tout, de la grande perméabilité des formations sableuses qui permet un drainage profond par les rivières principales dont l'encaissement est plus prononcé.

Mis à part les fonds de vallées sèches et les sommets presque plats des collines, la plus grande partie de la zone est occupé par des pentes qui se tiennent généralement entre 15 et 20%. Les pentes supérieures existent cependant pour arriver parfois à de véritables falaises dues, soit à l'affleurement de roches localement plus résistantes, en particulier à proximité de la bordure des plateaux, soit à des reprises d'érosion. Ces dernières sont parfois causées par les divagations des rivières dans le fond plat de la vallée et qui, en sapant les bas des versants, provoquent une rupture brutale de leur profil d'équilibre et une érosion remontante. Eboulements et glissements de terrains interviennent d'autant plus rapidement que la structure des horizons supérieurs est plus fragile. Cette érosion remontante est toutefois beaucoup plus fréquemment liée, dans les vallées principales, aux sources situées au niveau des grès polymorphes et qui accentuent ce démantèlement en affouillant le versant par de vastes formes d'érosion en entonnoir que l'on appelle couramment des cirques.

Les cirques d'érosion.

Cette appellation ne doit toutefois pas faire illusion: les cirques d'érosion dans les sables téké n'ont nullement, comme les cirques glaciaires, des parois verticales, mais simplement une pente très raide (Fig. 10);d'autre part la roche en place -les sables gréseux- n'est

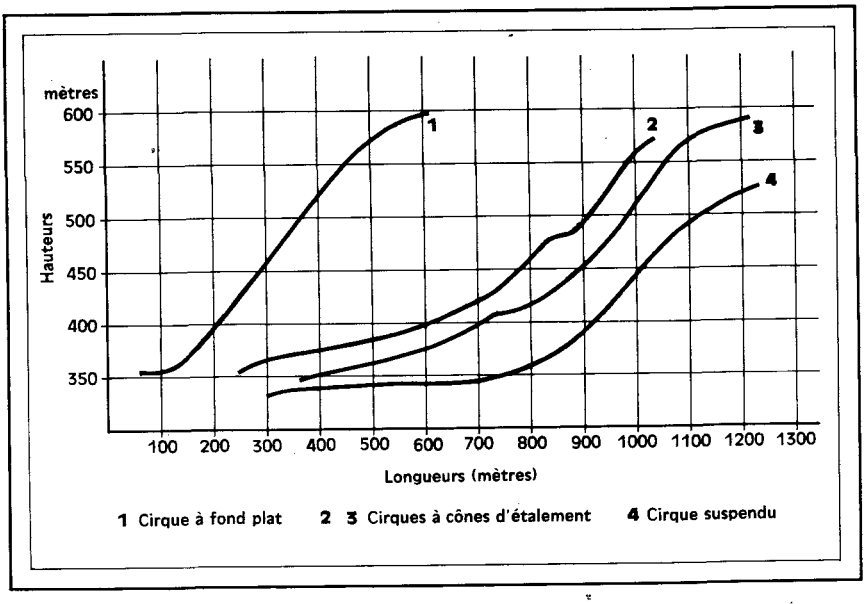

Fig. 10 Profils de cirques d'érosion dans les sables
(d'après SAUTTER G.)

dénudée que dans des cas très particuliers, ordinairement à la suite d'un éboulement récent; leur aspect ordinaire est celui d'un système de pentes herbeuses ou, plus rarement et alors seulement en partie, boisées. La plupart des cirques sont encore actifs, c'est-à-dire qu'ils évoluent par recul concentrique des pentes. Celles-ci sont raides et presque toujours supérieures à 30° (60 %), d'où une grande netteté de l'angle raccordant les versants au fond. On peut cependant distinguer deux grands types dans ces cirques actifs.

Les premiers, dits à fond plat, passent en quelques mètres de 2° ou 5° (3 à 8 %) à 30°. Au pied du versant généralement boisé, affleure une ligne de sources en arc de cercle. Enfin, le fond bien dessiné débouche sur une vallée par un chenal étroit. Si l'érosion continue à faire évoluer ces cirques -les moins fréquents-, elle est relativement peu importante et freinée par la forêt dont les racines cramponnent le sol.

A l'opposé, les cirques dits à cône d'étalement se distinguent par l'étalement des produits d'érosion en un cône qui s'avance au delà de leur débouché. La pente croît progressivement de quelque 5° (8 %) à 13° (23 %) à l'entrée du cirque et à 20° (36 %) au pied des versants qui, eux, dépassent en moyenne 33° (65 %). l'angle au fond avec les versants est donc ici plus ouvert, mais il reste toujours aussi net (Fig. 10). Ce type de cirque n'est jamais foresté et la source est rejetée à l'extérieur du cône, c'est-à-dire en dehors du fond même du cirque. L'érosion est très importante et des ravines rompant l'amphithéâtre viennent encore souvent l'accentuer.

Il existe, bien sûr, tous les types intermédiaires avec cône d'étalement plus ou moins important(1) mais, dans tous les cirques, le profil des versants reste toujours rectiligne sans jamais tendre vers la convexité et se maintient toujours entre 30° et 35°(60/70%). Il semblerait donc que nous arrivons là à la pente d'équilibre mécanique des sables. Au delà, des glissements mettant en mouvement d'énormes pans de sol et de sous-sol sableux, ramènent la déclivité à sa valeur limite par un processus normal d'érosion. Il faut encore ajouter l'action du ruissellement qui provoque souvent, lui aussi, des décollements,

(1) SAUTTER (G.); Note sur l'érosion en cirque des sables au Nord de Brazzaville; BRAZZAVILLE, Bull. I.E.C., 1951; N° 2, p. 49-62.

Planche II
Les contreforts des plateaux.

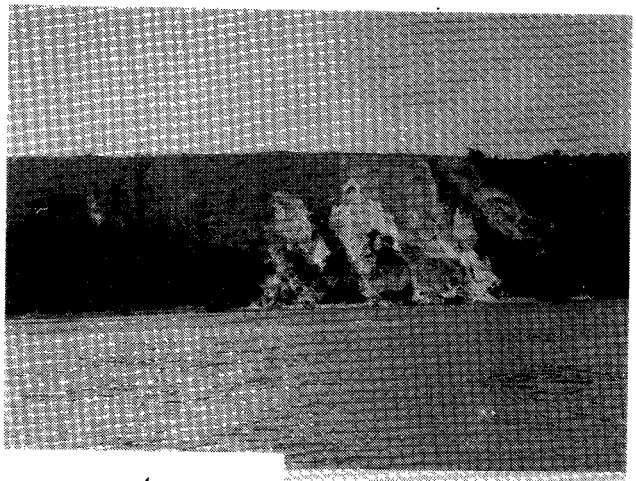

1.- Erosion dans les falaises limitant le plateau de Mbé au-dessus du Congo.

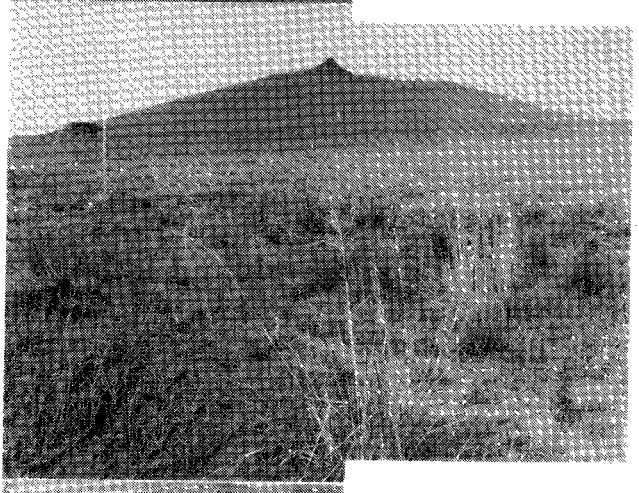

2.- Colline sableuse sur les contreforts du plateau de Ngo. Remarquer le sommet protègé par un bloc rocheux.

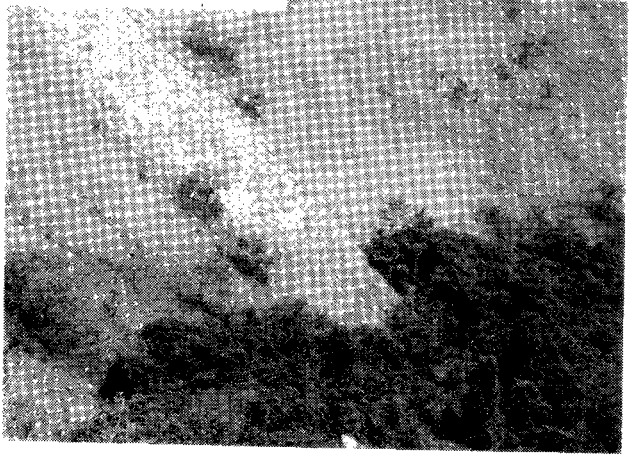

3.- Flanc Ouest du cirque des sources de la Mféni. Dans le bas: début de la galerie forestière.

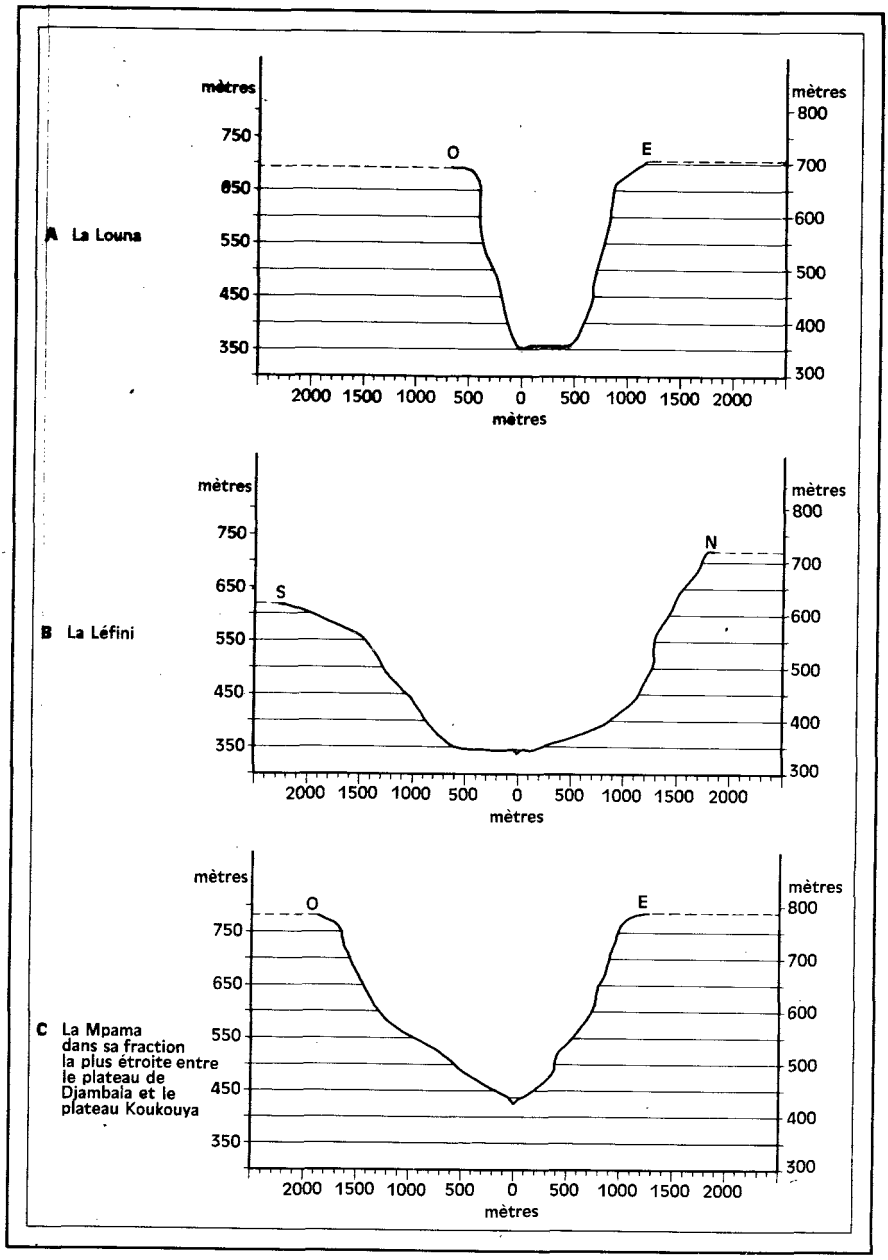

Fig. 11 Coupes de vallées

pour les cours subséquents. D'où le grand nombre de vallées nettement dissymétriques, dissymétrie toute classique d'ailleurs avec son versant abrupt incliné dans le sens inverse de la pente des couches. C'est le cas de la Léfini, de la Niambouli, de la Nkéni dans son cours moyen et inférieur.

Comme dans les vallées sèches, la partie supérieure de ces vallées est presque toujours très évasée et la dénivellation est très importante: le rebord du plateau domine les rivières d'une hauteur presque toujours comprise entre 300 et 400 mètres. Mais le pendage Nord-Nord-Est des couches et l'inclinaison parallèle de la surface des plateaux entraîneront un encaissement des cours d'eau qui sera d'autant plus prononcé qu'on s'éloignera vers l'Ouest. Au Sud, vers Mandiélé, à l'entrée du Stanley-Pool, le plateau domine le Congo de 400 mètres; c'est la même différence de niveau qui sépare le plateau de Ngo de la moyenne Léfini à quelque 35 kilomètres à l'Est du bac de Boembe ou, plus à l'Ouest encore, le plateau de Djambala de la haute Léfini. En revenant vers l'Est, Inoni n'est qu'à 375 mètres au dessus de cette rivière comme, bien plus au Nord, le plateau de Djambala au dessus de la Mpama. En face d'Inoni, sur la rive Nord, Etsouali ne domine plus la Léfini que de 350 mètres. A la longitude de Mbé, cette dénivellation descend à 335 mètres, puis, au dessus du Congo, vers Ngabé comme vers Mpouya, à 315 mètres.

Chapitre II

LES SOLS

Il est certain que, tant au point de vue géologique que pédologique, il n'est guère de paysage plus caractéristique que les plateaux téké qui, à ce double point de vue, constituent une région bien individualisée entre les affleurements schisto-gréseux et schisto-calcaires de la vallée du Niari et les alluvions récentes de la grande Cuvette centrale.

I.- LES COUCHES PROFONDES

Mises à part ces alluvions qui pénètrent le pays téké en une mince couche le long des principales rivières dont les larges vallées en auge sont souvent marécageuses, les formations géologiques de la région appartiennent toutes aux ères secondaire et, surtout, tertiaire (Fig.12).

Les formations secondaires.

Le secondaire est représenté par des séries essentiellement gréseuses reposant par une lacune importante et une discordance majeure sur le système du Congo occidental d'âge précambrien(1) et surmonté par les séries paléo-pleistocènes des Plateaux batéké.

Ces formations secondaires ont été définies par J. Cosson(2) sous le nom de Série du Stanley-Pool dans laquelle il distingue trois niveaux. Cette série, autrefois attribuée au Karroo, ne présente que des affleurements restreints dans les fonds des vallées de quelques cours d'eau importants. Elle reste donc assez mal connue. On peut cependant

(1)Cf. SORET (M.); Le Chemin de fer Congo-Océan... (1° Partie, Chap. I).

(2) COSSON(J.); Notice explicative sur les feuilles de Brazzaville et Pointe-Noire; BRAZZAVILLE, Dir. Mines, Géol., 1955; 55 p., c. au 1/500.000.

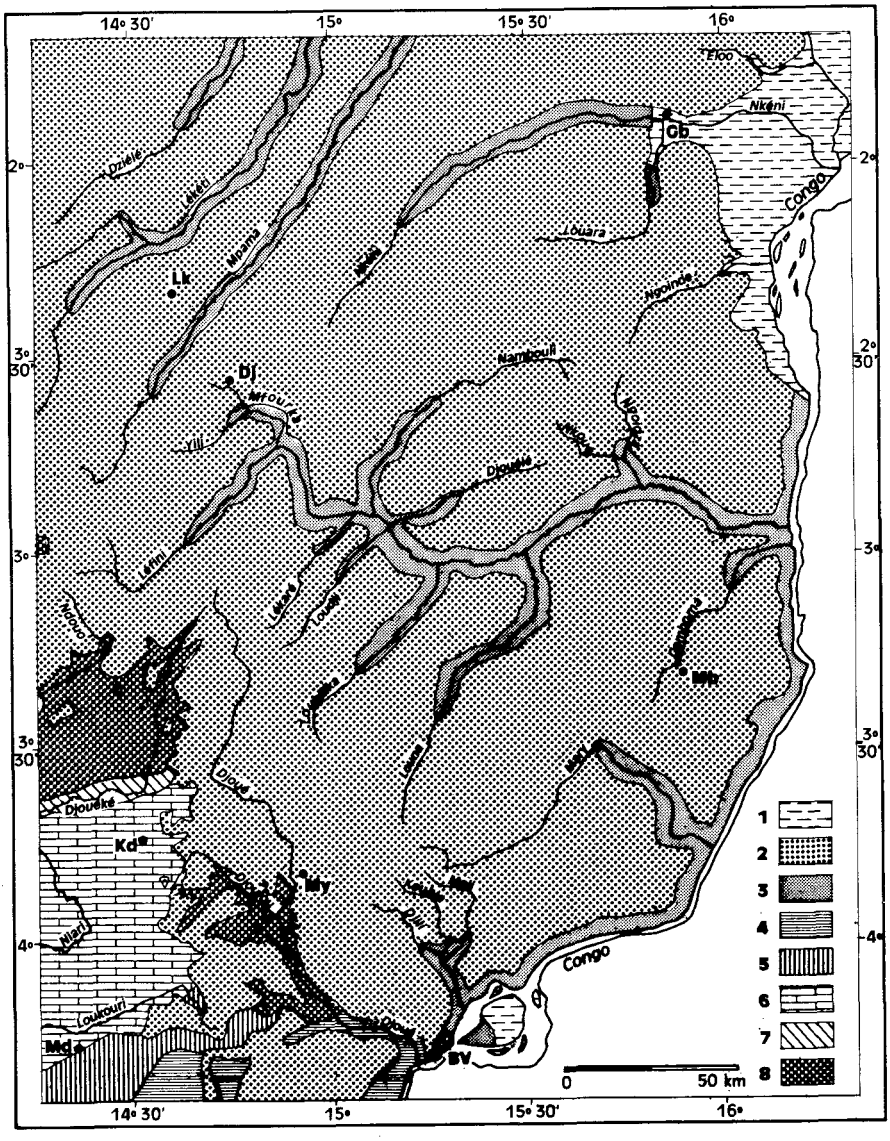

Fig. 12 Esquisse géologique

QUATERNAIRE: 1. Alluvions récentes.
TERTIAIRE: 2. Série des Plateaux batéké.
SECONDAIRE: 3. Série du Stanley-Pool.
PRECAMBRIEN SUPERIEUR: 4. Série de l'Inkisi - 5. Série de la Mpioka - 6. Séries schisto-calcaires - 7. Série de la tillite supérieure du Bas-Congo - 8. Série de la Louvila et de la Bouenza.

considérer que les deux niveaux supérieurs appartiennent selon toute vraisemblance à la série du Kwango définie au Congo belge et qui date du Crétacé (Néocrétacé?) tandis que le niveau de base pourrait être attribué à la série du Lualaba (Mésocrétacé).

Ce niveau inférieur, fossilifère, est formé d'argilites rouges à passées gréseuses plus abondantes vers le haut, superposées à des marnes plus ou moins sableuses, de teinte analogue. Il n'apparaît pas en affleurements et semble correspondre au remplissage fluvio-lacustre de certaines dépressions de la pénéplaine antérieure. Sa puissance ne doit pas dépasser une dizaine de mètres et il repose sans intercalation clastique sur les grès de la série de l'Inkisi (Précambrien supérieur), ce qui nous donne une lacune considérable.

Le niveau moyen, de grès compacts, blancs, localement indurés, parfois lités, mais sans stratification entrecroisée est transgressif par rapport aux marnes de base. Il repose, à l'Ouest, sur les formations précambriennes du Système du Congo occidental et affleure dans la région de Brazzaville.

Le niveau supérieur est constitué par des grès kaoliniques, tendres, à grain moyen, jaunes et à stratification très nettement entrecroisée. "Il s'agit de formations dunaires édifiées en milieu désertique"(1). Légèrement régressifs par rapport au niveau moyen, mais bien plus puissants, les grès kaoliniques affleurent dans la plupart des vallées profondes.

Le Tertiaire

Victor Babet fut le premier géologue à étudier attentivement les séries sédimentaires continentales supérieures des vastes étendues sableuses des "Plateaux batéké"(2). Il les attribuait au Karroo (Carbonifère supérieur - Jurassique) et au Kalahari (Crétacé - Paléogène) d'Afrique du Sud. Cahen et Lepersonne(3) en 1948, puis J. Cosson (4) en

(1) Cosson(J.); ... Feuilles Brazzaville et Pointe-Noire, p. 19.

(2) Voir notamment, parmi la trentaine d'ouvrages et articles qu'il a consacré à la géologie de l'Afrique Equatoriale: BABET (V.); Exploration de la partie méridionale des plateaux batéké; BRAZZAVILLE, Bull. Serv. Mines, 1947; N° 3, p. 21-56

(3) CAHEN (L.) & LEPERSONNE (J.); Géomorphologie du Congo occidental.

(4) COSSON (J.); o.c., p. 18

1955 rajeunissent ces formations en les reliant à celles de l'Afrique de l'Est et du Nord et en les rattachant, au moins en partie, au Continental terminal qui a été défini au Sahara (ancien Continental intercalaire) où il désigne les formations continentales postérieures à la transgression mésocrétacée. Ces couches reposent sur la série mésozoïque, du Stanley-Pool que nous venons de voir. Sauf lacunes toujours possibles mais qui n'ont pas encore été décelées, les séries tertiaires pourraient s'être étendues du Paléocène au Pliocène et peut-être même, pour la zone de remaniement superficiel, déborder sur le Pleistocène[1]. Formées de dépôts désertiques ou semi-désertiques, coupées d'épisodes fluvio-lacustres, elles comprennent deux ensembles:

Les couches inférieures, dites "des grès polymorphes" sont des grès à faciès variables, à grains de quartz fins et réguliers. Blancs, assez tendres et franchement éoliens à la base, ils deviennent progressivement rose saumon, lie de vin ou rouges en se solidifiant et se compactant avec les niveaux lenticulaires de grès quartzeux et de grès à ciment de calcédoine, conséquence de la silicification de certains horizons. Une datation plus précise, à partir des formations correspondantes du Congo belge, semble les faire remonter à l'Eocène(1) tandis que les couches supérieures peuvent être parallélisées avec les séries des sables ocres d'outre-Congo et seraient en majeure partie néogènes.

Ces couches supérieures, dites "des limons sableux", constituent un ensemble important dont la puissance, en certains endroits, dépasse la centaine de mètres. Elles sont formées de limons sableux éoliens, de couleur ocre qui occupent les parties hautes des plateaux. Très mobiles, ces limons ont été fortement remaniés, tant sur place que par entraînement dans les vallées. Il est d'ailleurs généralement impossible de distinguer ce qui est en place de ce qui est remanié. La rare présence d'ateliers préhistoriques à la base de certains limons permet localement d'attribuer à ceux-ci un remaniement pleistocène; mais il faut attendre l'étude attentive de ces gisements pour plus de précision. Ces couches supérieures présentent une continuité remarquable sur les plateaux téké tout en s'amenuisant au fur et à mesure que l'on revient vers le Sud-Ouest. Elles se continuent encore sur le plateau des Cataractes où elles tapissent certains sommets. C'est ainsi que la plupart des lousséké de

(1) CAHEN (L.); Géologie du Congo belge; PARIS-LIEGE, Masson, 1954, 577 p.

cette région résultent du lessivage de ces formations.

Il semble bien que ces limons soient en concordance sur les grès polymorphes. Ils sont cependant très largement transgressifs vers l'Ouest et le Sud où ils reposent sur les formations précambriennes du Système du Congo occidental et du massif du Chaillu où on les retrouve çà et là en plaques de quelques kilomètres carrés ne dépassant pas quelques mètres d'épaisseur.

III.- EVOLUTION DE LA COUVERTURE ARABLE

Géomorphologie et géologie nous laissent déjà présumer des caractéristiques pédologiques de ce vaste arc de cercle ceinturant la dépression de la Cuvette congolaise: nous n'avons là que des formations de couverture. On peut cependant y distinguer cinq grandes catégories de sols (Fig. 13):

- les sols sous forêt des plateaux,
- les sols sous savane des plateaux,
- les sols sous savane des collines à vallées sèches,
- les sols des collines à réseau hydrographique dense,
- les sols des vallées alluviales.

Partout, le matériau originel est fourni par les formations sableuses gréseuses dont les caractéristiques physico-chimiques sont très nettes:

La fraction sableuse-quartzeuse inerte domine très nettement (65 à 100 %). La faible fraction argileuse est en outre très pauvre en bases totales et sa capacité d'échange, très réduite, reste inférieure à 10 MEQ: ce sont des argiles kaoliniques associées à des hydroxydes d'alumine et de fer. Ces matériaux ont donc subi une altération chimique très avancée et constituent pour les sols qui en sont issus un support particulièrement pauvre. Dans ces conditions, il appartiendra à la végétation de fournir le processus pédogénétique dominant, par son couvert et surtout par l'action des matières organiques qu'elle apporte. Nous aurons donc, sous savane, une accumulation superficielle de bases totales tandis que, sous forêt, celles-ci iront en diminuant avec dégradation de la fraction argileuse, lessivage du fer et, localement, début de podzolisation. Les pH, déjà très acides sous savane (environ 5), s'établis-

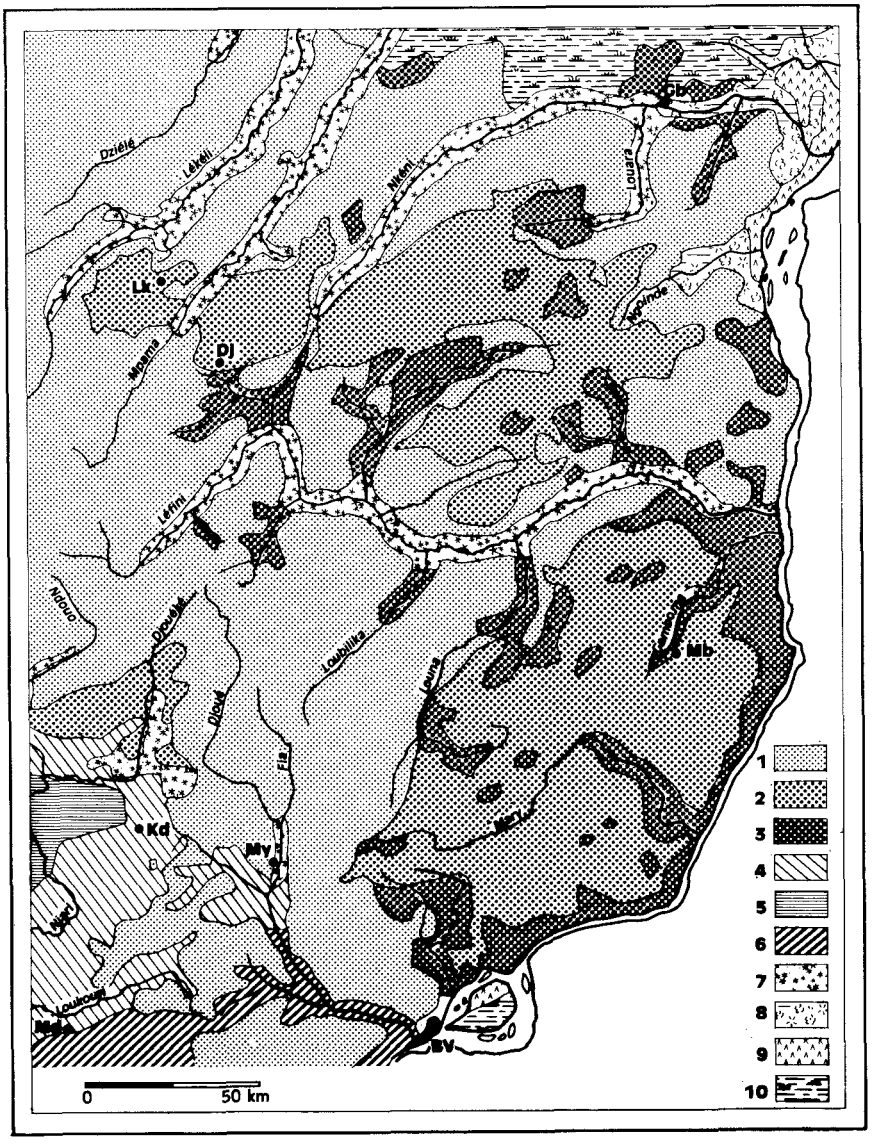

Fig. 13 Esquisse pédologique
(d'après les travaux du Service Pédologique du Centre O.R.S.T.O.M. de Brazzaville)

A. SOLS A HYDROXYDES: I. Sols ferralitiques lessivés: 1. sur matériaux sableux - 2. sur matériaux sablo-argileux - 3. sous forêt mésophile semi-caducifoliée. - II. Sols faiblement ferralitiques: 4. jaunes dérivés de roches sédimentaires - 5. jaunes, indurés, dérivés de roches sédimentaires à ancienne cuirasse de plateau - 6. jaunes ou rouges, dérivés de roches de la série schisto-gréseuse.
B. SOLS HYDROMORPHES: I. Peu organiques: 7. Sols à pseudo-gley et gley d'ensemble sous végétation forestière. - II. Organiques: 8. Sols tourbeux et semi-tourbeux des forêts marécageuses.
C. SOLS PEU EVOLUES: 9. Sols d'apport sous prairie flottante.
D. ASSOCIATIONS: 10. Sols ferralitiques et hydromorphes indifférenciés.

N.B.: Seuls les sols 1., 2., 3. sont caractéristiques des plateaux téké et les sols 7. et 8. de leurs vallées alluviales.

sent, sous forêt, nettement au-dessous de 4. Par ailleurs, une accumulation superficielle de matière organique se manifeste localement d'une part en situation basse où elle est déterminée par un engorgement de nappe plus ou moins temporaire et profond, ce qui est le cas pour les sols hydromorphes des dépressions des plateaux et d'autre part, sur les emplacements d'anciens villages. Cette accumulation est encore générale sur les plateaux, mais à une bien moins grande échelle (6% en moyenne), accumulation liée à l'altitude (températures plus basses, pluviosité plus forte).

Les sols sous forêts des plateaux

Les formations forestières des plateaux sont, soit les restes de massifs anciens, soit des boqueteaux d'origine humaine sur des emplacements d'anciens villages. A cette distinction correspondent deux types de sols:

Sous forêt ancienne, les sols sont très acides (pH compris entre 3,5 et 3,9) dans les horizons superficiels et le complexe adsorbant y est presque complètement désaturé. La matière organique, très importante (10 %), se décompose mal, donnant en abondance des produits grossiers, dégradants. Il s'ensuit un lessivage de l'argile et du fer qui s'accumulent en profondeur, aboutissant parfois à la détérioration du complexe adsorbant et marquant un début de podzolisation par formation, sous l'horizon de surface, d'un horizon éluvial pauvre en bases.

Dans les boqueteaux d'origine anthropique, nous trouvons la même importante accumulation humifère, mais cette matière organique se décompose normalement et les pH superficiels remontent à 5 tandis que les taux de bases échangeables deviennent intéressants. Très localisé, ce type de sol est le plus recherché pour les cultures maraîchères, le tabac ou les plantations de caféiers. Il se dégrade toutefois très vite, dès sa mise en culture: pH tombant au dessous de 4, baisse des taux de bases échangeables et de matière organique

Les sols sous savane des plateaux

A la surface des plateaux, mises à part quelques vallées sèches larges et profondes, le relief est peu marqué. Les différences entre les sols se notent alors en fonction de la topographie.

Sur le versant des légères dépressions, les sols sont plus foncés dans les horizons supérieurs et plus clairs dans les horizons profonds

que pour les sols formés en zone absolument plane. C'est le signe d'un début d'accumulation de matières organiques et, surtout, de l'influence d'un engorgement profond. Dans le fond des dépressions fermées, l'engorgement plus ou moins temporaire est même total, au dessus d'un véritable alios

En zone plane ou sur léger versant, la texture finement sablo-argileuse est plus légère en surface du fait du lessivage; la structure superficielle des sols, peu différenciée et peu stable devient plus convenable en profondeur. Il en est de même pour leur capacité de rétention en eau; l'accumulation de matières organiques s'affirme en position basse, mais celles-ci se décomposent mal. Les bases totales et échangeables tentent de se regrouper en surface mais la réserve minérale, très réduite en profondeur, affaiblit rapidement le taux des bases échangeables en position de versant. Enfin, la capacité d'échange, très faible en profondeur par suite de la kaolinité, s'élève en surface en raison des teneurs plus élevées en colloïdes humiques.

Les sols hydromorphes des fonds de dépressions présentent, eux, une forte accumulation de matières organiques avec formation de quantités importantes d'acides humiques à l'origine de niveaux d'alios.

Les sols sous savane des collines à vallées sèches

Si faibles que soient les possibilités agricoles des sols des plateaux, dans les savanes des collines à vallées sèches elles sont encore plus réduites. Couverts d'une végétation steppique et pratiquement sans utilisation agricole, ces sols ont une extension qui correspond à celles des couches de grès polymorphes et, en particulier, à leur niveau supérieur très remanié. Ils renferment 95 à 100 % de sables, mi-fins, mi-grossiers, très perméables et très peu rétentifs, restent soumis à un lessivage intense et sont le siège d'une érosion active. Peu humifères, ils voient leur agrégation réalisée par le fer seul, lequel migre facilement en contrebas sous forme d'horizons profonds d'accumulation ou de cuirasse de bas de pente aux rares points de circulation d'eau. La morphologie des profils est généralement la suivante: de 0 à 4 cm, sables gris avec débris végétaux entre les touffes déchaussées des graminées; de 4 à 15 cm, horizon gris foncé, sablo-humifère, particulaire avec une densité racinaire maxima; de 15 à 150 cm,

le sol devient gris à gris légèrement ocré avec de nombreuses taches humifères jusqu'à 1 mètre. Dans le bas des versants on rencontre en outre, localement, des horizons d'accumulation de fer. A l'analyse chimique, enfin, apparaît un potentiel extrêmement faible.

Les sols des collines à réseau hydrographique dense.

Les collines, sur les flancs Nord des plateaux sont généralement couvertes de savanes, mais on y rencontre aussi quelques massifs forestiers en dehors des vallées alluviales ce qui nous permet, ici aussi, de distinguer les deux mêmes grandes catégories de sols. Ici encore, dominent les sables fins: 85 à 90% des sables qui, eux, représentent 80 à 85 % de l'ensemble et sont cimentés par le fer. Les caractéristiques de la fraction argileuse, toujours inférieure à 20 %, sont analogues à celles de l'argile des plateaux: faible capacité d'échange en bases par suite de la présence de la kaolinite et réserve minérale quasi inexistante.

Sous savane, en surface, l'horizon noirâtre, humifère, finement sableux et légèrement argileux présente une structure à tendance particulaire avec quelque petits agrégats jusqu'à 15 cm, à tendance polyédrique ensuite. Au-dessous de 3o cm, la pénétration humifère est peu importante, sous forme de traînées verticales et de nombreuses petites taches. La texture ne change guère et la structure polyédrique moyenne assure une cohésion assez forte. Au-dessous de 80 cm, le sol prend une teinte ocre, légèrement rougeâtre; la structure reste la même, mais la cohésion diminue nettement après 1,60 mètre. La somme des bases échangeables de ces sols toujours acides demeure très faible tandis que les matières organiques, toujours rares (1,4 %), se décomposent bien.

Dans les îlots forestiers, les sols sont très comparables à ceux des plateaux sous forêt ancienne. Ils n'en diffèrent que par leur matière organique cinq fois moins importante mais infiniment mieux assimilable et par leur texture qui reste toujours très finement sableuse. Quelques profils présentent cependant les caractères des sols podzoliques de nappe: il est vraisemblable que des sables éoliens recouvrent ici une nappe à faible profondeur, ce qui provoque une accumulation organique superficielle.

Les sols des vallées alluviales

Les vallées sont recouvertes de formations alluviales détritiques

très anciennes, soit exondées (basses terrasses, bourrelets des berges), soit inondées, marécageuses.

Les terrasses et les bourrelets exondés ont en commun une texture à dominante sableuse fine (75 à 80 % de sables dont 80% de sables fins). En surface, l'horizon est brun foncé, humifère, sablo-argileux à structure particulaire avec quelques agrégats de type grumeleux. La porosité est assez forte. En dessous, de 15 à 75 cm., l'horizon de pénétration humifère devient brun foncé à brun ocre, un peu plus argileux avec une structure polyédrique à faible cohésion et une bonne porosité. L'horizon inférieur enfin, brun jaunâtre, présente une texture identique mais son agrégation plus grossière coïncide avec une cohésion légèrement plus forte jusqu'à 2,50 mètres. La réserve minérale est très faible avec un taux de matières organiques voisin de 2%, très facilement assimilables. Les acides humiques sont bien représentés, mais la capacité d'échange et le degré de saturation très bas perturbent toute alimentation minérale. Les pH sont très acides en raison de l'importance des acides humiques et de la faiblesse du stock des bases échangeables.

Les sols hydromorphes à engorgement temporaire ou permanent par une nappe plus ou moins profonde se caractérisent par une accumulation humifère superficielle consécutive à l'engorgement sous-jacent et par une migration et une accumulation d'humus et de fer à l'intérieur du profil. Ce phénomène dégrade plus ou moins le complexe adsorbant et s'accompagne d'un lessivage des bases et des hydroxydes de fer, ce qui nous mène aux limites de la podzolisation. les bases échangeables y sont donc en très faible quantité avec une déficience magnésienne très marquée.

°

° °

En définitive, les sols du pays tékê sont surtout remarquables par leur pauvreté générale, sauf sous forêt d'origine anthropique. Ce seront d'ailleurs ceux-ci qui seront les plus recherchés pour les cultures riches.

III.- ROLE DES FEUX DE BROUSSE

La question des feux de brousse a fait couler beaucoup d'encre, ne serait-ce que celle de l'Administration coloniale qui, dans toute l'Afri-

que et par d'innombrables circulaires, s'est efforcée de les interdire, celle des associations pour la Protection de la Nature qui déplorent cette destruction régulière de la végétation. Peu après la deuxième guerre mondiale, cependant, quelques voix commencent à s'élever timidement contre cette condamnation systématique(1).

On ne saurait nier que les feux de brousse sont au moins aussi anciens que l'homme, plus anciens même et il est vraisemblable que, au moins localement, celui-ci a découvert le feu, son intérêt pratique, à la suite de l'incendie accidentel de la brousse par la foudre, par les laves d'un volcan, incendie qui, en se développant, a généreusement rôti animaux et humains dont la chair a été trouvée délicieuse par des hommes non encore sapiens. De là à essayer de domestiquer cette arme divine, si pratique et reposante pour le chasseur en même temps que maître queux incomparable, il n'y avait qu'un pas qui fut très vite (à l'échelle de la préhistoire) franchi. Il ne s'en est pas suivi, pour autant, une érosion de toute la surface habitée de la terre.

Il est certain que les feux de brousse sont fréquents dans toute l'Afrique. Il en existe au moins de trois types: les feux dits de culture pour débrousser le terrain, les feux de chasse, tradition multimillénaire, antérieure à l'agriculture, voire à la domestication du feu et, enfin, les feux de protection autour des villages, destinés à interdire l'approche de ceux-ci aux animaux (panthères, serpents etc...). On devrait y ajouter, et de beaucoup plus fréquents qu'on ne le pense généralement, l'expansion des petits feux allumés par les enfants pour débusquer rats et serpents qui viendront corser leur menu ou, simplement, pour le plaisir.

L'intérêt des feux de culture dépasse certainement leurs inconvénients: ils enrichissent le terrain par les cendres qu'ils forment, facilitent la préparation du sol. Par ailleurs, il ne semble pas que leur action sur la microflore et la microfaune nécessaires à la croissance des plantes, soit très importante. En effet des expériences effectuées au cours de feux de brousse dans les environs de Dakar(2) ont démontré

(1)Voir,notamment, de Jeffreys (M.D.W.):
-This burning question; LONDON, Farm and Forest; vol. VI, N° 4.
- Feux de brousse; DAKAR, Bull. IFAN, Juil. 1951; p. 682-710/.

(2) PITOT (A.) & MASSON (H.); Quelques données sur la température au cours des feux de brousse aux environs de Dakar; DAKAR, Bull. IFAN, Juil. 1951, p. 711-732. - Voir aussi, ci après, p.85 sqq.

que, à deux centimètres au dessous du sol, la température ne s'élève généralement que de 3 ou 4 degrés (8 à 14 %) ou dans les plus mauvaises conditions (végétation à combustion très lente) de 12° à 14°(38 à 40 %) alors que à la surface du sol cette différence peut facilement atteindre 100° et plus et dépasser 500° à 50 cm au-dessus. L'érosion se produira, risque de se produire après la récolte, lorsque le terrain reste dénudé; mais ce n'est plus alors le feu de brousse qu'il faut mettre en cause.

Il est, de même, difficile de critiquer les feux qui tendent, sur une courte distance, à entourer le village d'une ceinture de sécurité et leur utilisation sera même, au point de vue de l'érosion, moins dangereuse que le nettoyage à la houe ou à la pelle qui laisse un sol absolument nu, tandis qu'après le passage de l'incendie, les racines et la base des touffes d'herbe restent et maintiennent la terre en place.

Le feu de chasse a un double but: d'abord et surtout encercler les animaux et aider à la chasse mais aussi, une fois les grandes herbes brûlées, permettre la repousse de tendres rejets que viennent brouter antilopes et gazelles. Répétés trop souvent, ces feux risquent d'avoir des conséquences nocives car, après leur passage, le sol reste longtemps exposé à l'insolation, ce qui dessèche au maximum les couches superficielles. Les vents et les pluies agissent alors directement sur la terre nue: les eaux de ruissellement contournent la base résiduelle des touffes, creusent dans le sable des ruisselets qui dénudent racines et rhizomes. Ceux-ci meurent petit à petit et le sol sera ainsi progressivement décapé, d'autant plus vite que la pente est plus forte.

Cette action érosive est toutefois atténuée par le fait que la plupart des feux ont lieu en début de saison sèche et, quand arrivent les gros orages, une herbe courte a déjà reverdi. Ses racines vivantes cramponnent mieux un sol que les vieux chaumes abattus et incomplètement brûlés(1) protègent encore contre la violence du choc de la pluie.

En conclusion, on connaît peu, et moins encore au Congo qu'ailleurs, l'action des feux sur le sol, la végétation et peut-être même le climat. Celle-ci semble être en liaison avec toute une série de facteurs généraux et locaux dont le mécanisme n'est pas encore déchiffré. Il n'en reste pas moins que l'intérêt des feux de culture est plus net que les

(1) Voir page 85sqq.

dégâts qu'ils peuvent commettre, ces derniers étant beaucoup plus le fait des cultures elles-mêmes que de l'incendie, tandis que le feu de chasse ou de plaisir ne saurait qu'activer l'érosion d'un sol déjà bien pauvre et bien usé.

Livre 1

Le milieu naturel

Deuxième partie

LES CYCLES DE L'EAU

Chapitre I

LES CONTRAINTES DU CLIMAT

Comme partout, le climat du Congo est d'abord caractérisé par les différents éléments météorologiques classiques: pression atmosphérique, température, précipitations etc... Sur les plateaux téké, il faut cependant faire intervenir un autre élément, non plus météorologique, mais morphologique: l'altitude. Celle-ci est en effet à la base de l'originalité climatique de cette région, originalité qui permet de la situer dans une variante très individualisée du climat Guinéen forestier, typique de plus des trois quarts de la République du Congo.

Les données chiffrées concernant le climat du Congo nous sont apportées par les huit stations météorologiques et les 37 postes pluviométriques de première catégorie répartis dans le pays. Certes, la région téké est assez peu favorisée à ce point de vue puisque deux stations seulement (Djambala et Mpouya) y sont installées. Les renseignements qu'elles fournissent peuvent toutefois être heureusement complètés par ceux de deux autres stations établies à proximité immédiate (Brazzaville et Gamboma). Nous disposons en outre de cinq postes pluviométriques: trois à l'intérieur des limites de la région et deux à une faible distance de celles-ci.

Il faut noter cependant que la station de Mpouya, bien qu'à l'intérieur de nos limites, est installée sur les bords du Congo, c'est-à-dire dans un couloir qui subit de très lointaines influences extérieures: si elle est indispensable à la navigation sur le fleuve, elle ne nous apporte par contre que peu de renseignements intéressant le pays téké proprement dit. Il en est plus ou moins de même pour les postes pluviométriques de Ngabé et de Kintélé. Il n'en reste pas moins que leurs données, jointes à celles fournies par les postes plus spécifiquement téké, par ceux du reste du Congo et par ceux du Gabon nous permettent de nous faire une idée assez précise de la climatologie régio-

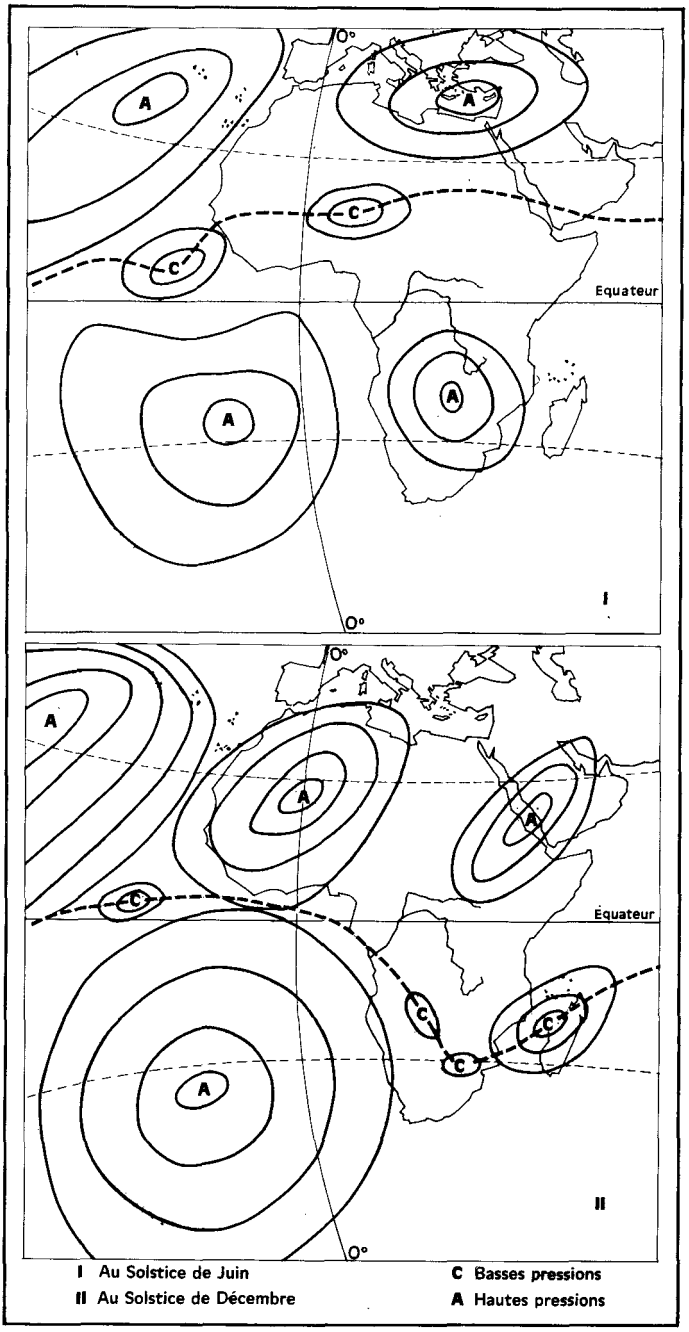

Fig. 14 Evolution du Front Intertropical

nale et même de cartographier la plupart des données météorologiques(1).

I.- LES MOUVEMENTS ATMOSPHERIQUES

Si le climat des régions intertropicales est avant tout fonction de la pluviosité et de la température, ces phénomènes dépendent, eux, en grande partie, de l'interaction des masses d'air différenciées qui est ainsi, pour une grande part, à l'origine de climats tout à fait atypiques dans la zone subéquatoriale.

Les mouvements généraux

Le climat congolais est sous l'étroite dépendance du centre anticyclonique de l'Atlantique Sud, bien individualisé, permanent et où, pour cette région, se forme l'alizé austral. Son influence est renforcée ou contrecarrée, suivant les époques de l'année, par deux autres zones de haute pression: l'anticyclone saharien et l'anticyclone du Kalahari (Fig. 14).

L 'interaction de ces centres anticycloniques, leur évolution explique le renforcement de l'alizé sur la côte occidentale de l'Afrique centrale ainsi que le mécanisme de la petite saison sèche qui suit le solstice de Décembre. C'est à la proximité de l'anticyclone de Sainte-Hélène que le Sud au moins de la République du Congo doit d'être balayé

(1) Caractéristiques des stations météorologiques et des postes pluviométriques

STATIONS ou postes	Latitude (Sud)	Longitude (Est)	Altitude (mètres)	Année de mise en service (pluviométrie)
BRAZZAVILLE	4°15'	15°15'	314	1931
GAMBOMA	1°54'	15°51'	377	1935
DJAMBALA	2°32'	14°46'	789	1936
MPOUYA	2°37'	16°13'	312	1941
Lékana	2°19'	14°36'	842	1945
Inoni	3°04'	15°39'	680	1947
Ngabé	3°13'	16°10'	322	1951
Mayama	3°51'	14°53'	(350)	1951
Kintélé	4°10'	15°20'	322	1952

Les stations (en majuscules) et les postes (en minuscules) soulignés sont situés à l'intérieur des limites de la région étudiée. Le classement suit l'ordre des dates de mise en service.

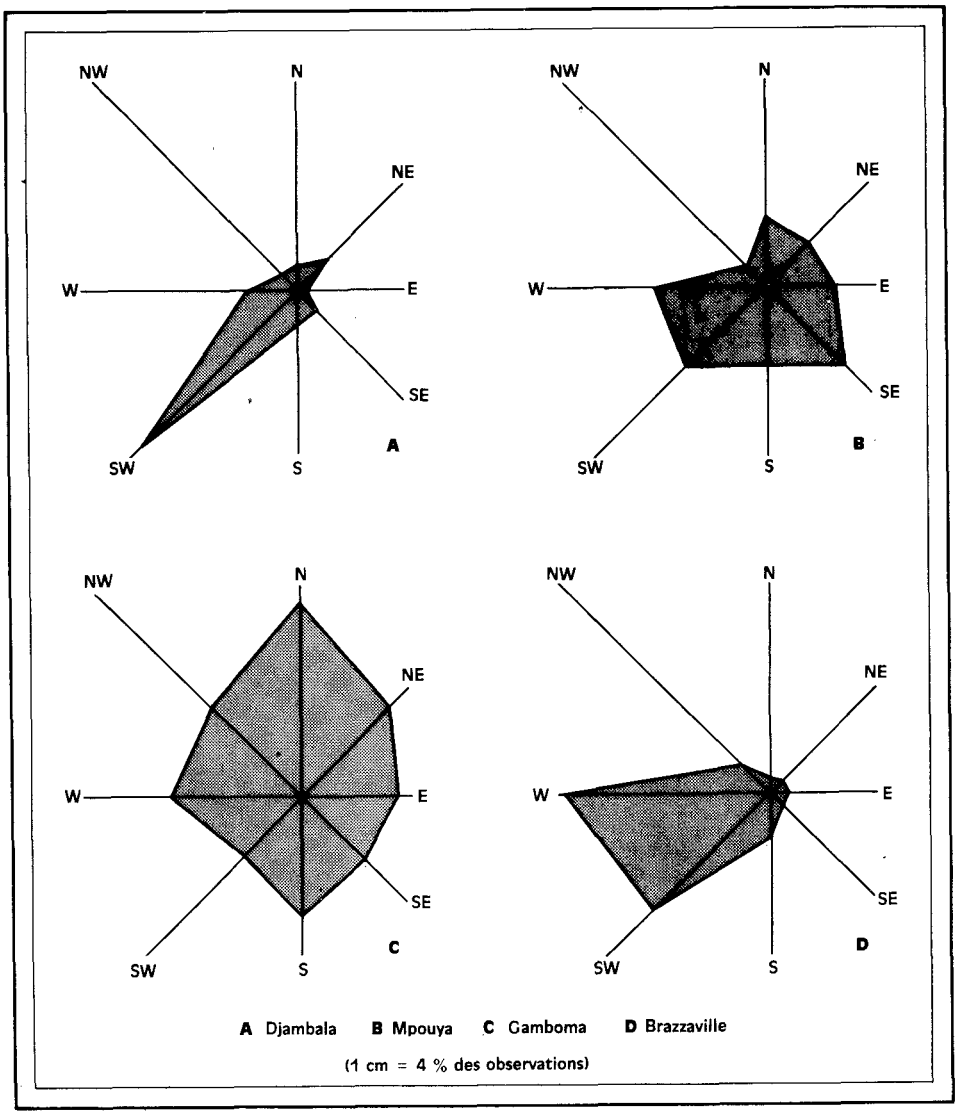

Fig. 15 Fréquence et direction des vents

Fig. 15 (Face à la page 40):

Au lieu de: (1 cm = 4 % des observations)

Lire: (1 cm = 6 % des observations)

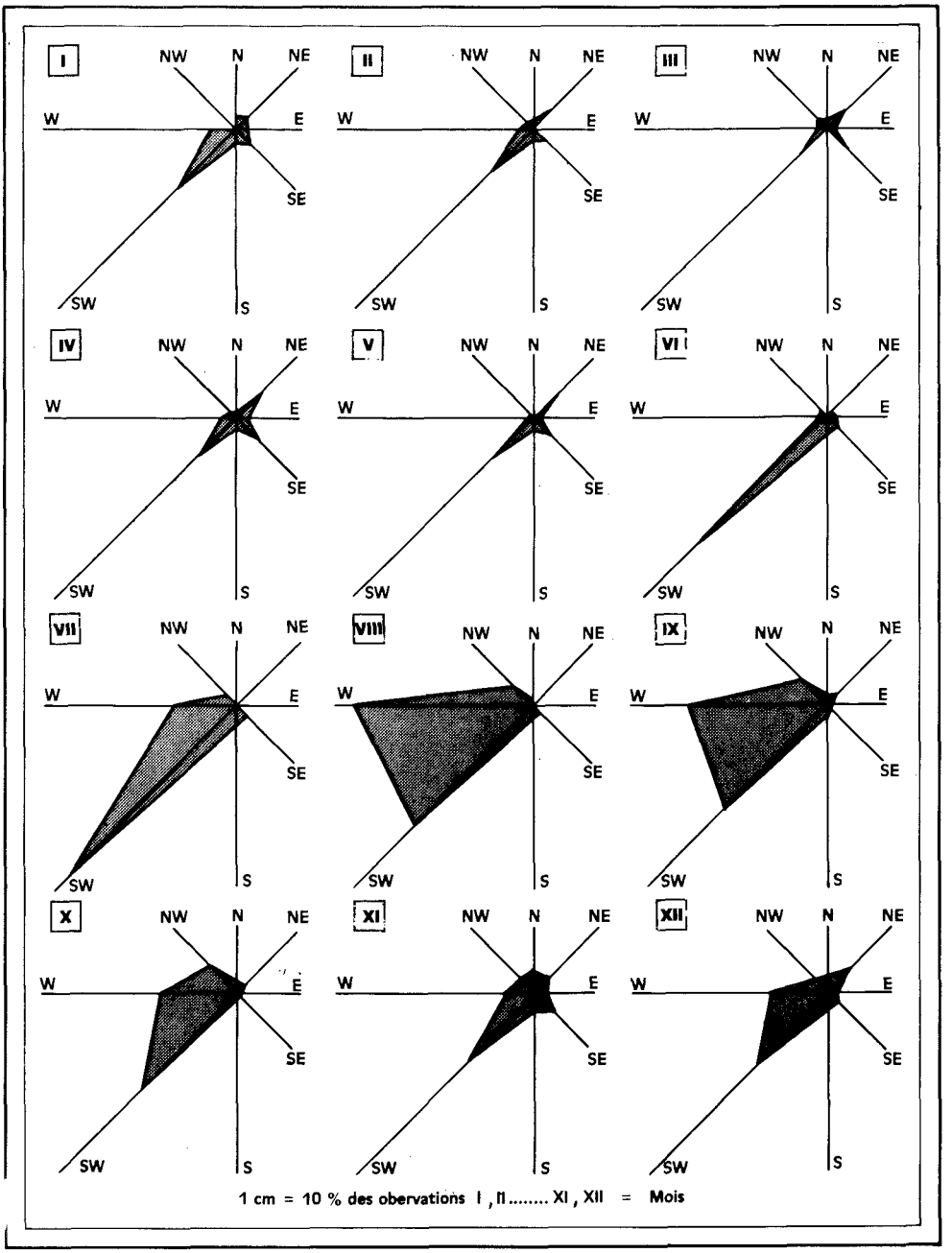

Fig. 16 Fréquences et directions mensuelles des vents à Djambala

Fig. 16 (Face à la page 41):

Au lieu de: 1 cm = 10 % des observations

Lire: 1 cm = 15 % des observations

par l'alizé maritime austral. Nettement moins humide que la mousson d'Afrique occidentale, celui-ci réduira la tension moyenne de vapeur d'eau qui sera ainsi bien moins élevée dans le Sud-Ouest du Congo qu'au Cameroun ou en Côte d'Ivoire. Mais tandis que le véritable alizé austral souffle dans une direction sensiblement Sud-Est - Nord-Ouest, les "alizés" congolais ont une orientation à peu près orthogonale: 21% des vents diurnes proviennent du Sud-Ouest et les aires allant du Sud à l'Ouest en regroupent 60% pour l'ensemble du pays, proportion qui peut dépasser 80% à Pointe-Noire: une fraction des courants aériens formés par cet anticyclone de Sainte-Hélène qui tourne dans le sens trigonométrique (nous sommes dans l'hémisphère Sud), au lieu d'attendre le tropique du capricorne pour prendre son vol alizéal, est attirée par les basses pressions terrestres dès le 35° ou le 30° parallèle et longe la côte avec le courant de Benguela tout en laissant régulièrement des filets remonter couloirs et vallées. D'où l'origine méridionale dominante des vents au sol à Pointe-Noire (26,5 % en provenance du Sud, contre 20,3 % du Sud-Sud-Ouest et 25,4 % du Sud-Ouest), direction qui, dans l'intérieur, s'oriente, au gré des vallées, vers le Sud-Ouest et l'Ouest, la première direction restant toutefois bien plus fréquente.

Cet alizé dévié se heurte bientôt à d'autres courants aériens en provenance de la République centrafricaine, notamment les branches égyptiennes de l'anticyclone saharien réhumidifiées par leur passage au-dessus de la forêt équatoriale. Cette ligne de contact des courants issus des zones anticyclonales septentrionales et méridionales, marquée par des basses pressions (F.I.T. - Front Intertropical) peut, entre le solstice d'hiver et le solstice d'été, se déplacer du Tropique du Capricorne au Tropique du Cancer (Fig. 14).

Au solstice de décembre, le F.I.T. traverse généralement la côte de l'Afrique centrale au niveau de l'Equateur, mais il peut aussi descendre beaucoup plus au Sud, sa position dépendant surtout de l'importance relative des deux anticyclones en présence. Il arrive ainsi que les hautes pressions centrées sur la Mer Rouge prennent une extension excessive; ils rejettent alors le F.I.T. très au Sud et les zones à forte pluviosité descendent beaucoup plus loin. Le Congo reçoit alors des précipitations anormalement importantes qui, comme en 1961 à Brazzaville, peuvent être supérieures de près de 30% à la moyenne.

D'une façon générale, c'est durant la saison des pluies que les circulations d'air se simplifient le plus sur l'ensemble du Congo: vent de secteur Ouest à Sud-Ouest jusqu'à 2.000 mètres, vent de secteur Est au-dessus. Cette stratification n'est que localement perturbée par le passage des orages entraînés par le courant supérieur: ainsi, malgré la dominante Ouest-Est des vents, les grains viennent presque toujours de l'Est, phénomène qui s'explique par le mécanisme classique de la circulation frontale des cumulo-nimbus.

Vers le solstice de juin, par contre, le courant d'Est surmontant l'alizé viendrait de l'anticyclone centré sur l'Afrique du Sud. Les masses d'air qu'il véhicule n'ont effectué qu'un très faible parcours marin au-dessus du canal de Mozambique, à l'époque la plus froide de l'année. Elles seront donc stables, s'opposeront au développement convectif et seront responsables du plafond bas, continu dans la zone des alizés et typique de la saison sèche congolaise.

Enfin, il semble qu'il faille encore mettre en cause l'harmattan pour expliquer certaines anomalies: ce vent, butant sur le massif de l'Adamaoua, voit certaines de ses couches déviées vers le Sud-Ouest, d'où le minimum relatif caractérisé de la tension de vapeur d'eau dans le couloir Oubangui-Congo et jusque vers Mpouya après le solstice de décembre.

Les vents

La République du Congo est donc balayée en permanence par les filets de l'alizé austral déviés par les basses pressions terrestres et le relief. A Brazzaville et sur les contreforts méridionaux et occidentaux des plateaux, ils arrivent à la fois par la vallée du Congo et la voie du Niari. Les vents guidés par le Niari se glissent alors entre le plateau téké et la région des hautes collines, le long des vallées conséquentes parallèles des affluents de la Léfini. Aussi, 48 % des vents qui règnent à Djambala viennent-ils du Sud-Ouest, près de 70% des aires s'étendant de l'Ouest au Sud (Fig. 15-A).

C'est au Nord des plateaux surtout que les alizés rencontrent les courants aériens issus de l'anticyclone saharien. A Gamboma, 47% des vents proviennent des secteurs Nord-Ouest à Nord-Est contre seulement 29% de Sud-Est à Sud-Ouest (Fig. 15-C). C'est peut-être à cette convergence que l'on doit leur grande fréquence à Gamboma, la plus grande du

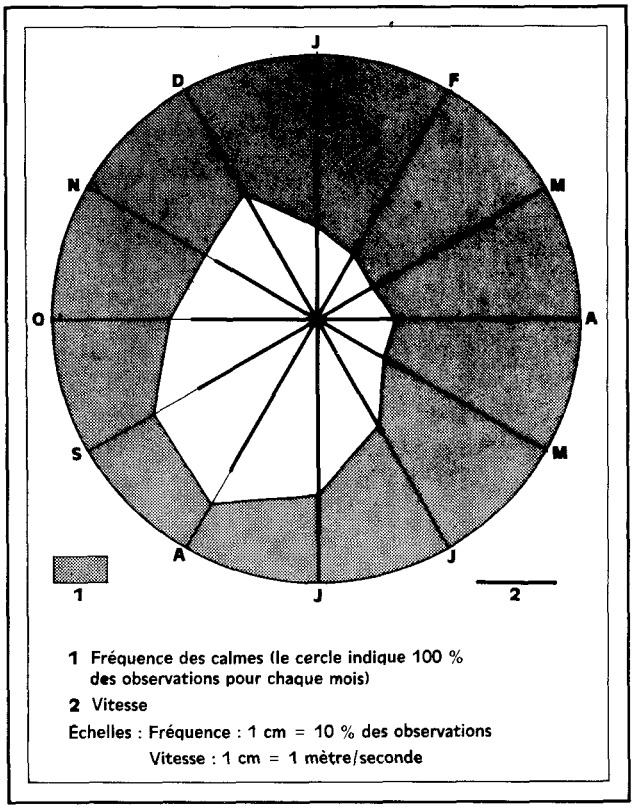

Fig. 17 Vitesse moyenne et fréquence mensuelles des vents à Djambala

Fig. 17 (Face à la page 42):

Au lieu de: 1 cm = 10 % des observations
Lire: 1 cm = 15 % des observations

et

Au lieu de: 1 cm = 1 mètre/seconde
Lire: 1 cm = 1,5 mètre/seconde

Congo et même de l'ensemble Congo - Gabon si l'on ne tient pas compte de Port-Gentil, vraiment à part sur son promontoire marin: un vent, au moins égal à 2 mètres-seconde est noté lors de 72 % des observations contre 49 % à Mpouya, 40 % à Brazzaville et 33 % seulement à Djambala(1).

Leurs variations mensuelles (2) sont très importantes (Fig. 16 et 17) puisque, à Djambala, le mois de mars n'est venté qu'au cours de 24 % des observations tandis qu'en Août les vents sont présents plus de 8 fois sur dix: assez rares du solstice de décembre au solstice de juin (30 % des observations en moyenne), ils sont en même temps assez faibles: les masses d'air, compte tenu des périodes de calme, se déplacent à une vitesse moyenne de 1,7 mètres-seconde(Fig. 17). Mais cette vitesse s'accroît pour atteindre 4,1 mètres-seconde en moyenne en août (15 km/heure) tandis que la fréquence dépasse, ce même mois, 81 %. La saison dite fraîche et sèche, l'hiver austral, est donc très venteuse sur le plateau: pendant la centaine de jours de sa durée, il y a du

(1) Pour l'ensemble de l'ex-A.E.F. -Cameroun, il faut remonter au dessus du 9° parallèle Nord pour retrouver de telles fréquences: Garoua par 9°20' de latitude Nord: 80 % des observations, Fort-Lamy (12°08'): 87%, Faya (18°): 78 %.

(2) Vents à Djambala (1954/1957):

MOIS	ORIENTATION								CALME	VITESSE (m/s)				FRE-
	N.	N.E.	E.	S.E.	S.	S.W.	W.	N.W.		2-4	5-6	7-14	Moy.	QUENCE
Janv.	3,2	4,3	1,2	3,6	1,9	16,0	5,3	-	64,5	34,9	-	0,4	1,7	35,5
Fév.	1,2	6,5	-	3,6	0,6	10,1	3,6	1,8	72,6	23,8	3,0	0,6	1,7	27,4
Mars	2,2	4,8	0,5	4,8	-	8,1	1,6	2,2	75,8	19,9	2,2	2,1	1,7	24,2
Avr.	1,1	7,2	0,7	5,4	0,7	8,6	3,5	1,7	71,1	28,9	0,6	1,1	1,7	28,9
Mai	-	6,5	0,5	5,7	1,4	12,2	0,6	1,6	71,5	27,4	-	1,1	1,6	28,5
Juin	-	1,1	1,1	3,3	2,3	36,0	1,7	1,7	52,8	45,0	2,2	-	2,0	47,2
Juil.	-	0,5	-	2,2	2,3	47,2	12,3	2,2	33,3	56,5	9,1	1,1	2,6	66,7
Août	1,6	0,5	-	0,5	2,9	34,2	36,5	5,0	18,8	37,6	36,6	7,0	4,1	81,2
Sept.	2,0	2,9	0,6	0,6	1,2	28,8	27,1	7,9	28,9	42,2	25,0	3,9	3,3	71,1
Oct.	2,2	2,3	0,6	1,3	1,5	26,4	14,9	7,0	44,1	41,4	11,3	3,2	2,6	55,9
Nov.	4,6	4,6	2,9	6,4	3,0	18,4	5,3	3,1	51,7	37,2	7,2	3,9	2,4	48,3
Déc.	3,1	6,1	1,2	2,5	2,3	21,1	11,2	3,6	48,9	45,7	4,3	0,6(a)	2,2	51,1
MOY.	1,9	3,9	0,7	3,4	1,6	22,8	10,0	3,0	52,7	36,2	8,5	2,1(b)	2,8	47,3

(a) Plus 0,6 % entre 15 et 21 m/s.; (b) Plus 0,5 % entre 15 et 21 m/s.

N.B. Les chiffres sont en pour cent des observations (3 par jour soit 1 095 par an): sauf pour la vitesse qui est donnée en mètres par seconde.

La fréquence des vents qui est de 47,3 % des observations pour 1954/1957 (tableau) descend à 33,3 % (texte) si on prend comme période 1951/1956. Le peu d'ancienneté des stations et l'irrégularité des relevés est à l'origine de telles variantes. Il faudra encore de longues années -pour autant que les observations s'y poursuivent- avant que l'on puisse disposer de données vraiment valables.

vent près des deux tiers du temps, et les masses d'air se déplacent à 4,5 mètres-seconde (plus de 16 km/heure). Ces vents se maintiennent fréquents et violents durant la première saison des pluies qui, il ne faut pas l'oublier, voit pratiquement un orage par jour.

II.- LES TEMPERATURES

La température est certainement l'un des facteurs les plus important de la climatologie. Elle dépend étroitement de l'énergie reçue et de la manière dont s'établissent les différents éléments thermiques. En pays téké, le facteur le plus important restera toutefois l'orographie(1).

Les températures varient de 12° 6 en juillet 1954 à Djambala (altitude 789 mètres) à 36° 2 à Mpouya (altitude 312 mètres) en mars 1947.

Les isothermes moyennes annuelles (Fig. 25-A) définiront une zone plus fraîche centrée sur l'Ouest du pays téké, c'est-à-dire la région de Djambala, Lékana et, vers le Mont Lékéti, le secteur le plus élevé des hautes collines. Malgré le petit nombre de stations météorologiques, on peut cependant constater que l'ensemble du pays suit d'assez près les lois climatologiques qui veulent que les moyennes annuelles soient d'autant plus élevées qu'elles sont observées plus près de l'Equateur thermique. Nous avons en effet:

Gamboma	:	25°
Mpouya	:	25°5
Brazzaville	:	24°8

l'altitude conférant à Djambala une moyenne nettement inférieure (22°9)(2).

Les températures moyennes mensuelles (Fig. 18) font apparaître certaines nuances: si celles de Gamboma et de Mpouya sont très comparables, Brazzaville, à 2° 21'et 1° 38' plus au Sud, accuse nettement la

(1) Malgré l'absence de mesures précises, on peut cependant estimer qu'en pays téké, la moyenne annuelle des températures décroit avec l'altitude de 0°,6 par cent mètres (Paris: 0°,56 par cent mètres).

(2) Si on essaie de ramener ces températures à ce qu'elles seraient à l'altitude 0 (voir note précédente) nous avons: Gamboma: 28°2, Djambala: 27°6, Mpouya: 27°3, Brazzaville: 26°7. Djambala s'intègre bien alors dans la série et la diminution de température est à peu près régulière de Gamboma à Brazzaville: environ 0,6 degré Celsius par degré de latitude.

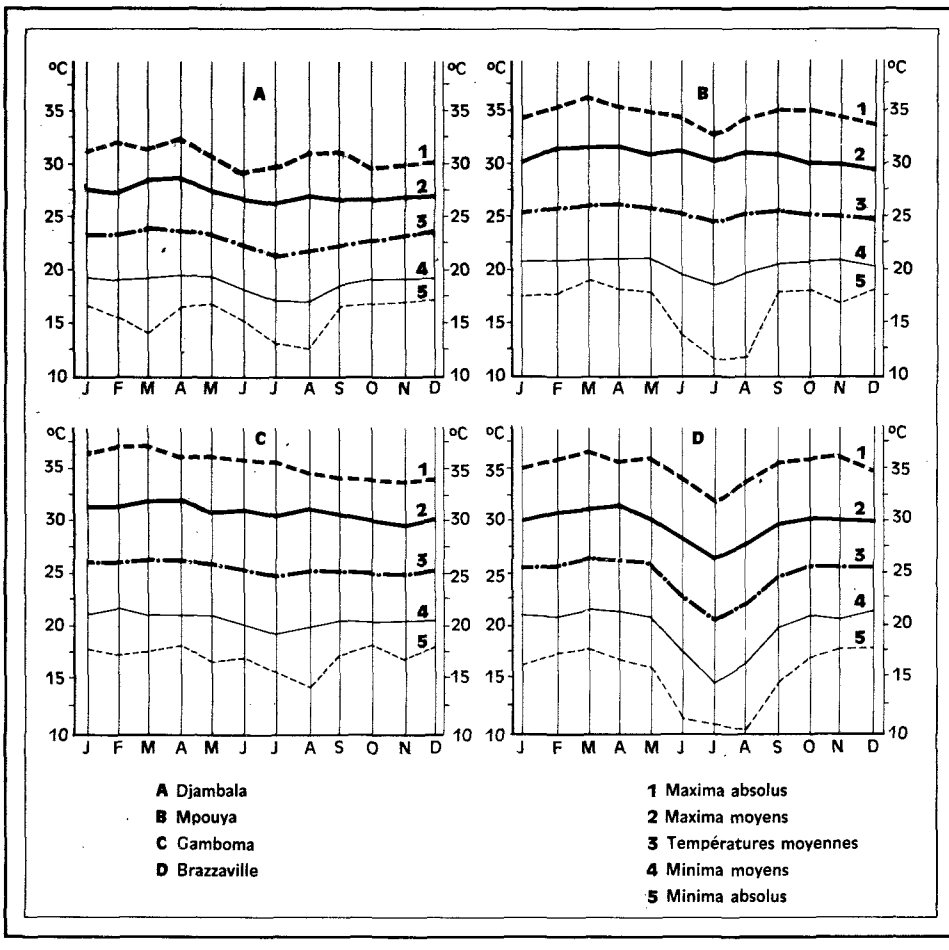

Fig. 18 Températures mensuelles

.- TEMPERATURES -.

I.- DJAMBALA
(période : 1950-1955)

MOIS	Tx	Tn	$\frac{Tx + Tn}{2}$	Valeurs extrêmes	
				Maxima	Minima
Janvier	27,6	19,1	23,3	31,0	16,8
Février	27,7	19,1	23,4	32,0	15,8
Mars	28,2	19,1	23,7	31,2	14,2
Avril	28,5	19,5	24,0	32,2	16,5
Mai	27,4	19,4	23,4	30,8	16,8
Juin	26,7	17,9	22,3	29,2	15,4
Juillet	26,1	16,8	21,5	29,7	13,0
Août	27,0	17,0	22,0	31,0	12,6
Septembre	26,7	18,2	22,4	31,0	16,5
Octobre	26,4	18,9	22,7	30,1	16,8
Novembre	27,0	18,9	23,0	30,0	16,8
Décembre	27,2	19,1	23,1	30,3	17,0
Année	27,2	18,6	22,9	32,2	12,6

II.- MPOUYA
(période : 1947-1955)

MOIS	Tx	Tn	$\frac{Tx + Tn}{2}$	Valeurs extrêmes	
				Maxima	Minima
Janvier	30,5	20,8	25,6	34,8	17,7
Février	31,1	20,7	25,9	35,1	17,6
Mars	31,5	20,9	26,2	36,2	18,5
Avril	31,6	21,1	26,4	35,2	18,3
Mai	30,9	21,0	25,9	34,9	18,1
Juin	31,2	19,5	25,4	34,3	13,9
Juillet	30,3	18,5	24,4	32,7	13,0
Août	31,0	19,7	25,3	34,2	13,1
Septembre	30,7	20,5	25,6	34,9	18,0
Octobre	29,9	20,6	25,3	34,8	18,2
Novembre	30,0	20,8	25,4	35,6	17,1
Décembre	29,7	20,6	25,1	34,1	17,1
Année	30,7	20,4	25,5	36,2	13,0

Tx = Moyenne des températures maxima journalières
Tn = Moyenne des températures minima journalières

.- TEMPERATURES-.

(III.- GAMBOMA
(période 1950-1955)

MOIS	Tx	Tn	$\frac{Tx + Tn}{2}$	Valeurs extrêmes	
				Maxima	Minima
Janvier	31,6	21,1	26,4	36,6	18,0
Février	31,6	20,9	26;3	37,2	17,6
Mars	32,0	21,2	26,6	37,2	18,0
Avril	32,1	21,5	26,8	36,4	18,3
Mai	31,2	21,2	26,2	36,2	17,0
Juin	31,4	20,4	25,9	36,1	17,3
Juillet	30,9	19,5	25,2	35,8	15,8
Août	31,6	20,0	25,8	35,0	14,7
Septembre	30,7	20,6	25,6	34,4	17,5
Octobre	30,2	20,6	25,4	34,0	18,4
Novembre	29,9	20,7	25,3	34,0	17,5
Décembre	30,3	20,9	25,6	34,2	18,0
Année	31,1	20,7	25,9	37,2	14,7

IV.- BRAZZAVILLE
(période : 1935-1955)

MOIS	Tx	Tn	$\frac{Tx + Tn}{2}$	Valeurs extrêmes	
				Maxima	Minima
Janvier	30,3	21,2	25,7	35,2	16,6
Février	30,8	21,1	25,9	35,8	17,5
Mars	31,4	21,6	26,5	36,6	17,8
Avril	31,5	21,5	26,5	35,8	16;8
Mai	30,4	21,0	25,7	36,0	16,4
Juin	28,2	17,6	22,9	34,1	12,5
Juillet	26,5	14,9	20,7	31,8	11,0
Août	28,0	16,6	22,3	33,9	10,3
Septembre	29,8	20,0	24,9	35,6	15,0
Octobre	30,4	21,0	25,7	36,0	17,1
Novembre	30,3	20,9	25,6	36,3	17,9
Décembre	30,2	21,4	25,8	35,0	17,9
Année	29,8	19,9	24,8	36,6	10,3

(Tableaux établis à partir des Annales des Services météorologiques d'Outre-Mer).

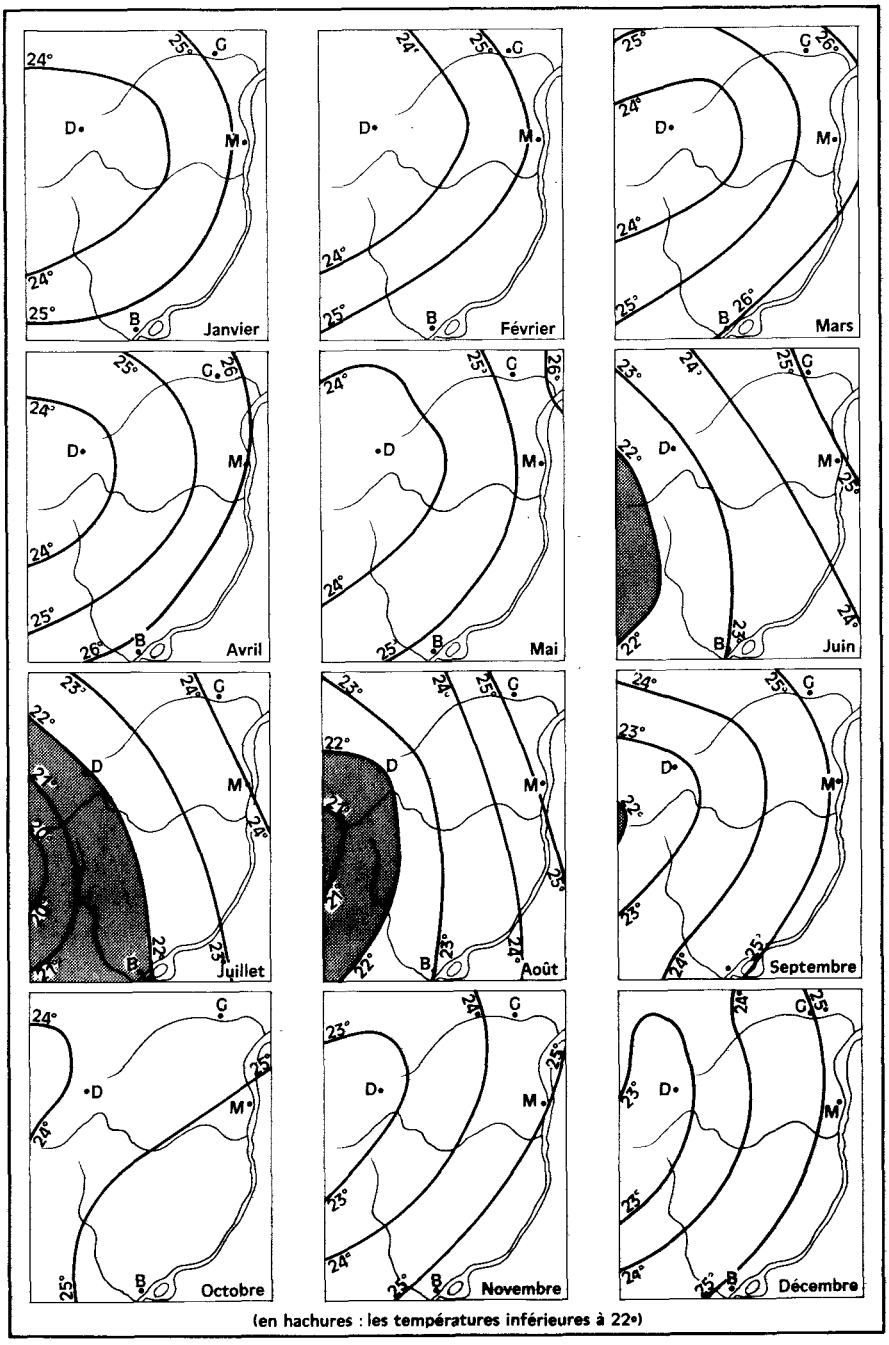

Fig. 19 Isothermes mensuelles

saison fraîche, l'hiver austral tandis que Djambala, sur son plateau, verra ses mois d'été rester toujours bien plus frais que dans les autres stations. Quoi qu'il en soit nous avons partout, plus ou moins nettement marquée, une période chaude de septembre à mai avec un maximum absolu en mars ou avril et, généralement,un maximum relatif bien plus variable puisqu'on le trouve en août à Gamboma, en septembre à Mpouya, en décembre à Brazzaville. Une saison fraîche de trois à quatre mois, entre juin et septembre présente partout son minimum absolu en juillet. Un second minimum, très relatif quand il ne s'agit pas d'un simple palier dans la montée de la courbe de juillet à avril comme c'est le cas à Djambala, se situe en novembre à Gamboma, en décembre à Mpouya, en Janvier à Brazzaville. Pour Djambala, alors qu'entre juillet (le mois le plus frais)et avril (le mois le plus chaud), la température augmente en moyenne de 1,2 % par mois, de novembre à décembre, cet accroissement n'est que de 0,4 % (0°1 au lieu de 0°3)....

Les écarts thermiques entre le mois le plus chaud et le mois le plus frais sont d'ailleurs assez peu sensibles, du moins sur les moyennes mensuelles et ils sont évidemment d'autant plus faibles que l'on est plus près de l'Equateur:

Brazzaville	:	5°
Mpouya	:	2°
Djambala	:	2°5
Gamboma	:	1°6

Seule encore, Djambala, de par sa situation sur les plateaux, fait exception à la règle avec un écart thermique supérieur de 5 à 6 dixièmes de degré à celui que présenterait une station de plaine à la même latitude.

Les minima moyens du mois le plus froid (juillet) varient de 14° 9 à Brazzaville à 19° 5 à Gamboma: là encore, la proximité de l'Equateur thermique se fait sentir. Toutefois, à ces latitudes, de telles températures apparaissent comme anormalement fraîches, même pour un hiver austral. Les minima absolus descendent en effet à 10°3 à Brazzaville, 12°6 à Djambala, 13° à Mpouya et 14° 7 à Gamboma, à 1°54' seulement de l'Equateur, et l'hiver austral ne peut suffire pour justifier ces brusques chutes de température. En fait, deux autres phénomènes météorologiques viennent interférer: la circulation générale des masses d'air et la forte nébulosité matinale de saison sèche.

L'action de l'alizé austral s'étend en effet assez loin vers l'in-

térieur, surtout lorsqu'il trouve un chenal comme celui formé par le complexe Oubangui-Congo. La température des masses d'air charriées varie avec les saisons mais, à la latitude du Congo, elle s'établit entre 18° en saison sèche et 25°, avec une humidité toujours voisine de la saturation dans les couches inférieures.

C'est encore durant l'hiver austral que l'insolation est la plus réduite, même compte tenu du très relatif raccourcissement des jours, et aussi loin que l'alizé fait sentir son influence(1). Septembre qui est toujours le mois le moins ensoleillé ne reçoit, dans l'intérieur du pays, que 6,5 à 7% de l'insolation annuelle - 70 à 72 % de ce qui échoit au mois le plus ensoleillé qui passe de décembre (Ouesso) ou janvier (Impfondo) à avril (Brazzaville et Pointe-Noire)(2).

Un plafond continu et bas (entre 400 et 800 mètres) filtre complètement le matin et parfois jusqu'assez tard dans l'après-midi(3), la radiation solaire. Comme l'écart entre la température de l'air et celle de ce plafond est extrêmement faible, les masses d'air restent stables et aucune ascendance ne se produit tandis que l'alizé, refroidi par sa course en compagnie du courant de Benguela, accentue encore ce phénomène.

Ce seront donc Brazzaville et les flancs Sud et Sud-Ouest des plateaux qui subiront le plus nettement cette influence atlantique. Celle-ci se traduira par une saison fraîche très marquée avec des minima absolus très bas. Mpouya, dans l'aire du climat guinéen forestier, verra, un peu plus occasionnellement, l'alizé austral remonter le fleuve. Cette station pourra ainsi avoir des minima absolus inférieurs même à ceux de Djambala où, pourtant, l'altitude joue à plein. Encore parfois

(1) Au Nord du 3° ou 4° parallèle Nord (en R.C.A. et au Tchad) le mois le moins ensoleillé devient Août qui est généralement aussi (75 % des postes) le mois le plus arrosé.

(2) Seules les quatre stations citées relèvent, au Congo, les durées d'insolation.

(3) C'est la disparition de ces nuages en fin de matinée ou dans l'après-midi, à peu près aussi régulière que leur présence en début de journée qui, en laissant le ciel clair pour la soirée (nébulosité moyenne de 1 à 3 octa seulement pour l'observation de 18 heures pendant les mois d'hiver à Brazzaville contre 4 à 6 pour les autres mois), permet à la saison sèche d'avoir la nébulosité moyenne la plus faible en même temps que la plus courte durée d'insolation. il n'en reste pas moins que ces nuages matinaux jouent, avant de disparaître, leur rôle dans la chute des minima, chute qui reste une des caractéristiques majeures de l'hiver austral dans ces régions.

sensible à Gamboma, cet alizé aura toutefois peine à y lutter contre l'approche de l'Equateur thermique.

Une particularité de Djambala réside dans la faiblesse relative des minima absolus en janvier, février et mars: ce refroidissement occasionnel de la température est tel qu'il arrive à se faire sentir assez sur les minima moyens. Ces minima absolus varient avec la même régularité que la pluviosité qui passe de 167 mm en janvier à 233 en avril; les pluies, souvent fréquentes ici le matin à cette époque de l'année, sont associées à un très net rafraîchissement de la température...

En conclusion, les plateaux et la majeure partie du pays téké jouissent de températures relativement basses qui deviennent même très fraîches au cours de l'hiver austral, descendant alors au dessous du minimum moyen de 22° qui, dans ces pays,peut être considéré comme une limite biologique. Par ailleurs la zone la plus fraîche est centrée sur le massif montagneux de l'Ouest du pays téké et les variations mensuelles ne déplacent en aucune façon ce "pôle du froid"(Fig. 19 et 25-A).

III.- L'EAU ATMOSPHERIQUE

"De tous les phénomènes météorologiques, celui dont les variations locales ont le plus de retentissement à la surface du globe paraît bien être la pluie. De la quantité et du régime des précipitations dépendent la décomposition plus ou moins rapide des roches, la formation des sols, le ruissellement, l'érosion et l'alluvionnement aussi bien que les formes diverses de la végétation et par suite les caractères de la faune. L'activite humaine en sent les effets, et la vie économique elle-même est affectée par les variations des précipitations, favorisant ou compromettant les récoltes"(1). Cette affirmation de De Martonne est peut-être encore plus vraie au Congo et dans le pays téké que partout ailleurs surtout si, à la pluie, on ajoute tous les autres aspects de l'eau dans l'atmosphère.

Humidité relative et humidité absolue

L'eau est d'abord présente sous forme de vapeur dont la tension moyenne annuelle varie de 21,7 millibars à Djambala à 25,3 à Mpouya.

(1) MARTONNE (Emm. de); Géographie physique, Tome II, p. 177

.- L'EAU ATMOSPHERIQUE -.

I.- DJAMBALA

MOIS	Humidité relative (%)	Tension vapeur (mb)	Nb. jours de rosée	Nb. jours brouill.	Nb. jours d'orage	Hauteur d'eau (mm)	Nb. jours de pluie
Janv.	81	22,5	16,5	5,0	19,5	167,4	10,8
Fév.	81	22,9	11,5	4,5	19,5	204,2	11,2
Mars	82	22,9	9,0	4,5	27,5	233,5	13,1
Avr.	81	22,9	13,5	3,0	27,5	230,0	12,8
Mai	83	22,9	14,0	8,0	22,5	190,8	10,1
Juin	80	20,6	11,0	9,5	4,5	27,3	2,4
Juil.	77	18,8	6,0	7,0	2,0	8,3	1,1
Août	74	18,5	0,0	1,0	8,0	37,6	2,8
Sept.	78	21,0	6,5	5,0	18,0	125,6	8,2
Oct.	83	22,2	5,0	4,5	26,0	234,6	14,7
Nov.	83	22,2	6,5	10,0	24,0	241,1	15,9
Déc.	83	22,9	8,0	6,0	26,0	242,9	14,7
ANNEE	81	21,7	107,5	68,0	225,0	1943,1	117,8
Période	1949/1955	1949/1955	1954/1957	1954/1957	1954/1957	1931/1955	1931/1955

II.- MPOUYA

MOIS	Humidité relative (%)	Tension vapeur (mb)	Nb. jours de rosée	Nb. jours brouill.	Nb. jours d'orage	Hauteur d'eau (mm)	Nb. jours de pluie
Janv.	79	26,0	9,0	0,5	16,0	177,1	10,7
Fév.	79	26,1	4,5	0,0	13,5	138,8	9,6
Mars	78	26,5	6,0	0,0	22,5	186,4	14,3
Avr.	78	26,6	11,0	0,0	19,5	134,0	13,7
Mai	79	27,2	7,0	0,0	17,0	139,1	9,8
Juin	76	23,6	9,0	0,5	3,5	14,4	1,7
Juil.	72	22,1	1,5	0,0	0,0	10,2	1,1
Août	70	22,0	0,5	0,0	6,0	23,9	3,1
Sept.	75	24,9	6,5	0,0	14,0	124,1	9,5
Oct.	77	25,5	11,0	0,0	21,5	150,0	13,2
Nov.	81	25,9	12,5	0,5	18,0	208,1	14,4
Déc.	81	26,7	10,5	0,0	20,5	165,4	12,6
ANNEE	79	25,3	89,0	1,5	172,0	1471,5	113,7
Période	1943/1955	1943/1955	1954/1957	1954/1957	1954/1957	1941/1955	1941/1955

.- L'EAU ATMOSPHERIQUE -.

III.- GAMBOMA

MOIS	Humidité relative (%)	Tension vapeur (mb)	Nb. jours de rosée	Nb. jours brouill.	Nb. jours d'orage	Hauteur d'eau (mm)	Nb. jours de pluie
Janv.	82	25,6	15,5	0,5	14,0	147,1	7,9
Fév.	82	25,4	12,0	1,5	13,5	174,4	8,3
Mars	81	25,5	16,0	0,5	18,0	183,3	9,0
Avr.	82	25,4	15,0	1,0	18,0	157,9	7,7
Mai	83	26,1	16,5	2,0	19,0	175,6	9,2
Juin	79	28,9	13,5	2,0	5,0	55,3	3,4
Juil.	77	22,4	10,5	0,0	2,5	20,9	2,0
Août	74	22,0	5,0	1,0	7,5	50,9	3,6
Sept.	80	24,3	14,5	0,5	17,5	172,9	9,9
Oct.	82	25,2	12,0	1,5	21,5	263,3	13,0
Nov.	83	25,2	11,5	1,0	17,0	216,0	12,6
Déc.	83	25,7	14,0	1,0	18,0	174,7	9,5
ANNEE	81	24,7	156,0	12,5	171,5	1792,3	96,1
Période	1949/1955	1949/1955	1954/1957	1954/1957	1954/1957	1935/1955	1935/1955

IV.- BRAZZAVILLE

MOIS	Humidité relative (%)	Tension vapeur (mb)	Nb. jours de rosée	Nb. jours brouill.	Nb. jours d'orage	Hauteur d'eau (mm)	Nb. jours de pluie
Janv.	81	26,6	14,0	2,0	10,0	143,2	19,9
Fév.	80	26,6	11,5	1,0	10,5	144,4	9,5
Mars	80	26,6	14,0	1,5	14,5	180,5	12,3
Avr.	80	26,8	11,0	1,0	19,0	216,1	14,6
Mai	81	26,3	12,5	2,5	15,0	132,4	10,3
Juin	80	22,8	19,0	5,0	0,0	7,9	0,9
Juil.	79	20,2	5,5	2,5	0,0	1,3	0,3
Août	74	20,4	2,5	0,0	0,0	4,2	0,7
Sept.	75	22,5	1,5	0,0	3,5	32,4	4,2
Oct.	77	24,7	10,0	0,0	10,0	148,8	10,7
Nov.	81	25,8	12,5	1,0	14,0	208,4	16,6
Déc.	81	26,1	13,5	1,5	13,0	176,1	12,9
ANNEE	79	24,6	127,5	18,0	109,5	1395,7	102,9
Période	1946/1955	1946/1955	1954/1957	1954/1957	1954/1957	1931/1957	1931/1957

(Tableaux établis à partir des Annales des Services météorologiques d'Outre-Mer).

Cette tension est donc relativement élevée, mais il n'apparaît toutefois pas, en pays téké tout au moins, qu'elle suive les lois générales de la climatologie intertropicale qui voudraient la voir diminuer au fur et à mesure qu'augmente la latitude, c'est-à-dire varier dans le même sens que les températures (Fig. 25-B) En effet, pour les quatre stations, nous avons, du Nord au Sud, c'est-à-dire dans le sens théorique de sa diminution:

Gamboma	(1°54')	: 24,7 millibars
Djambala	(2°32')	: 21,7 millibars
Mpouya	(2°37')	: 25,3 millibars
Brazzaville	(4°15')	:: 24,6 millibars

En réalité, le fait local joue un rôle prépondérant pour l'état hygrométrique, que ce soit par l'intermédiaire de l'altitude, du tapis végétal, de la densité du réseau hydrographique etc... Ainsi, les 789 mètres d'altitude de Djambala (par le biais de l'abaissement de la température) sont à l'origine de tensions de vapeur relativement faibles tandis que le Congo à Mpouya et surtout son expansion lacustre à Brazzaville les feront largement remonter. Le minimum se situe en Juillet (Brazzaville) ou en août et le maximum vers la fin de la saison des pluies. Un second maximum en décembre, un peu avant la fin de la première saison des pluies, précède de peu le minimum relatif, bien moins net qui marque la petite saison sèche. Les variations annuelles sont donc assez importantes(1) et les minima absolus se tiendront autour de 17 millibars à Djambala, nettement distincts des maxima absolus qui approchent 30 à Mpouya.

De toute façon, la vapeur d'eau contenue dans l'atmosphère est toujours proche de la saturation. Si les valeurs moyennes de l'humidité relative s'étagent de 78,8 % à Mpouya à 81 % à Djambala et Gamboma, les valeurs maxima moyennes vont seulement de 96,3 (Gamboma) à 96,9 (Djambala), tandis que les minima, pendant les quelques brèves heures au milieu de la journée évoluent entre 56,5 (Mpouya) et 60,3 (Brazzaville). Certes, il arrive que l'hygromètre marque exceptionnellement des valeurs très basses: 15% en Août 1953 à Djambala, 21 % en Janvier 1943 à Mpouya, mais ces chiffres, très inférieurs à la moyenne, restent vraiment des exceptions, tandis que les maxima absolus indiquent, de

(1) Amplitude de la variation annuelle des tensions de vapeur d'eau: Brazzaville: 6,6 mb; Mpouya: 5,2 mb; Djambala: 4,4 mb; Gamboma: 4,1 mb.

nombreux jours chaque mois, la saturation.

Les amplitudes annuelles restent faibles et relèvent des mêmes caractéristiques générales de celles relatives à la tension de vapeur d'eau.

L'humidité atmosphérique est donc très élevée avec, toutefois et correspondant à l'hiver austral, un minimum caractérisé durant la période où la température journalière moyenne atteint son niveau le plus bas et où la pluviométrie est pratiquement nulle.

Nébulosité et pluviosité.

La nébulosité varie de 5,3 octa à Gamboma et Mpouya à 5,5 à Brazzaville et 5,8 à Djambala, c'est-à-dire qu'en moyenne, tout au long de l'année, Gamboma et Mpouya ont leur ciel couvert aux deux tiers, Brazzaville à 70 % et Djambala à près des trois quarts(1). Cette nébulosité est généralement liée à la pluviosité, c'est-à-dire qu'elle présente son minimum en saison sèche avec deux maxima comparables en Octobre-Novembre et Mars-Mai, séparés par un minimum relatif de quelques dixièmes d'octa qui peut s'échelonner de décembre (Gamboma) à janvier (Djambala) ou février (Brazzaville). Dans cette dernière station, cependant, une recrudescence de la nébulosité en Juillet, phénomène local, est lié à la présence du Pool et d'un fort alizé austral.

La pluviométrie congolaise varie de 1 195 millimètres annuels à Maléla dans la vallée du Niari à 2 189,2 à Lékana sur le plateau koukouya, à une trentaine de kilomètres au Nord-Ouest de Djambala. Or, nous sommes ici en pleine zone équatoriale (entre le 5° parallèle Sud et le 4° Nord); théoriquement, à l'instar du Gabon(2), le Congo devrait recevoir des quan-

(1) Nébulosité moyenne (en octa et dixièmes d'octa):

	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Moy.
Djambala	5,8	6,0	6,2	6,2	6,1	4,8	4,7	5,0	6,0	6,2	6,2	6,1	5,8
Mpouya	5,5	5,8	6,0	6,0	5,6	3,8	3,3	4,0	5,3	6,1	6,1	5,8	5,3
Gamboma	5,9	6,0	5,8	6,0	5,5	3,9	3,7	4,3	5,4	6,0	6,0	5,6	5,3
Brazzaville	6,0	5,9	6,0	5,7	4,2	4,7	4,4	4,4	4,9	5,7	6,0	6,0	5,5

(2) Pour les 22 postes pluviométriques de première catégorie du Gabon, les hauteurs d'eau tombant annuellement varient de 1 282,3 mm à Tchibanga à 3 659,5 à Cocobeach. Neuf de ces postes reçoivent plus de 2 000 mm et seul celui de Tchibanga est en dehors de l'isohyète I 500. A Franceville, près de la frontière occidentale du Congo, on en recueille encore 1912,2 mm, tandis qu'à Ewo, le poste congolais le plus voisin et qui n'est distant que de 150 km., la pluviosité tombe à 1 341,4.

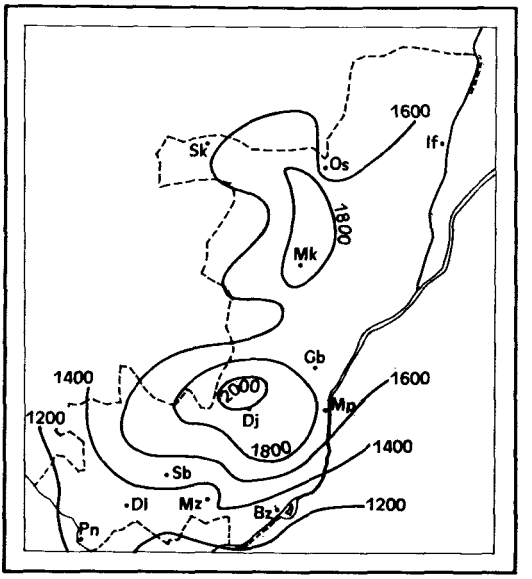

Fig. 20 Isohyètes annuelles dans la République du Congo

tités d'eau bien plus élevées: ici encore, nous subissons les effets du centre anticyclonique de Sainte-Hélène qui refoule la zone de convergence des basses pressions, notamment vers les régions culminantes du Congo, surtout le plateau koukouya et les hautes collines qui le bordent au Sud-Ouest. Le phénomène apparaît d'ailleurs nettement sur la carte pluviométrique du Congo (Fig. 20). Ce regroupement des perturbations est toutefois moins net durant l'hiver austral: la poussée de la saison des pluies boréale et l'absence pratique de saison sèche sous l'Equateur le déplacent vers le Nord et le Nord-Est (Fig. 23).

On comprend alors aisément pourquoi cette zone des hautes collines forme le château d'eau du Gabon-Congo, pourquoi le pays téké est nettement plus arrosé que le reste du pays avec une moyenne de 1 800 millimètres sur l'ensemble des plateaux et les collines voisines, alors que le Congo n'en reçoit globalement que 1 600 millimètres(1).

Ces valeurs moyennes risquent cependant de donner une fausse idée de la pluviosité qui varie en effet entre des limites très larges(2). L'amplitude de cette variation se tient aux alentours de 45 %, mais elle est bien plus importante au Nord (60 %)(3) qu'au sud où elle ne dépasse guère $\pm$ 5 % à Kintélé. Brazzaville, avec ses 40 % doit en effet être mise à part, car le Pool et, surtout, le cirque de collines qui l'entoure sont de puissants facteurs d'irrégularité.

(1) Il n'en resterait donc que 1 575 mm pour les pays non téké, y compris, évidemment, les régions strictement équatoriales.

(2) Variation de la pluviosité (stations classées du Nord au Sud):

	Pluviométrie (mm)			Variation	
	Maxima	Moyenne	Minima	(m/m)	%
Gamboma	2 361,3	1 792,3	11286,1	1 075,2	60,0
Lékana	2 518,5	2 189,2	1 964,3	555,1	25,4
Djambala	2 642,5	1 943,1	1 483,0	1 159,5	59,7
Mpouya	2 041,9	1 471,5	1 304,1	737,8	50,1
Inoni	2 406,0	1 912,7	1 583,6	822,4	43,0
Ngabé	1973,3	1 654,1	1 422,5	550,8	33,3
Mayama	1 899,3	1 730,7	1 624,4	274,9	15,9
Kintélé	1 471,0	1 413,4	1 310,5	160,5	11,4
Brazzaville	1 608,0	1 395,7	1 045,9	562,1	40,3

(3) Sauf à Lékana dont la situation à proximité du "pôle des pluies" maintient une pluviosité à la fois élevée et régulière (variation de + 15 % à - 10 % de la moyenne).

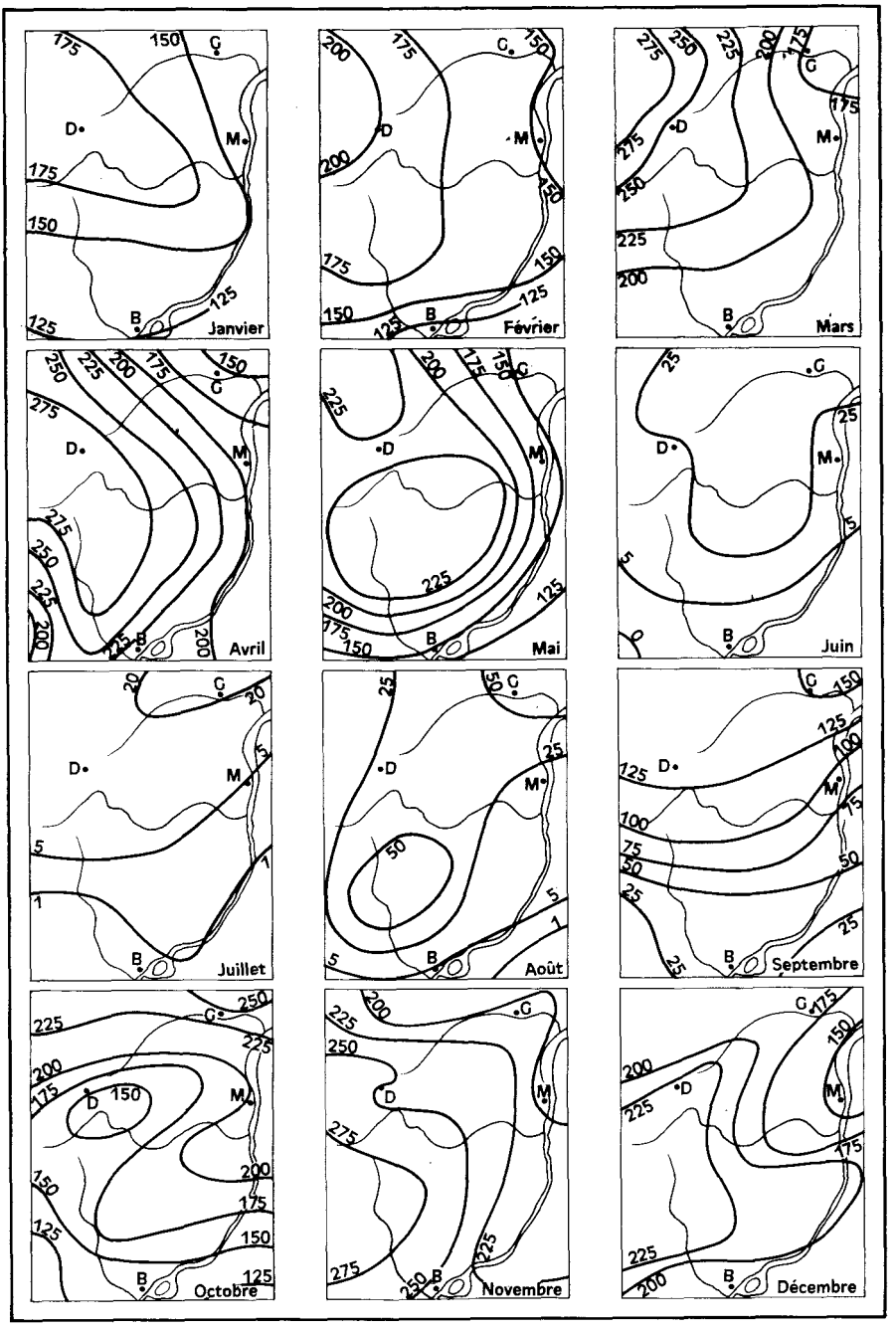

Fig. 21 Isohyètes mensuelles

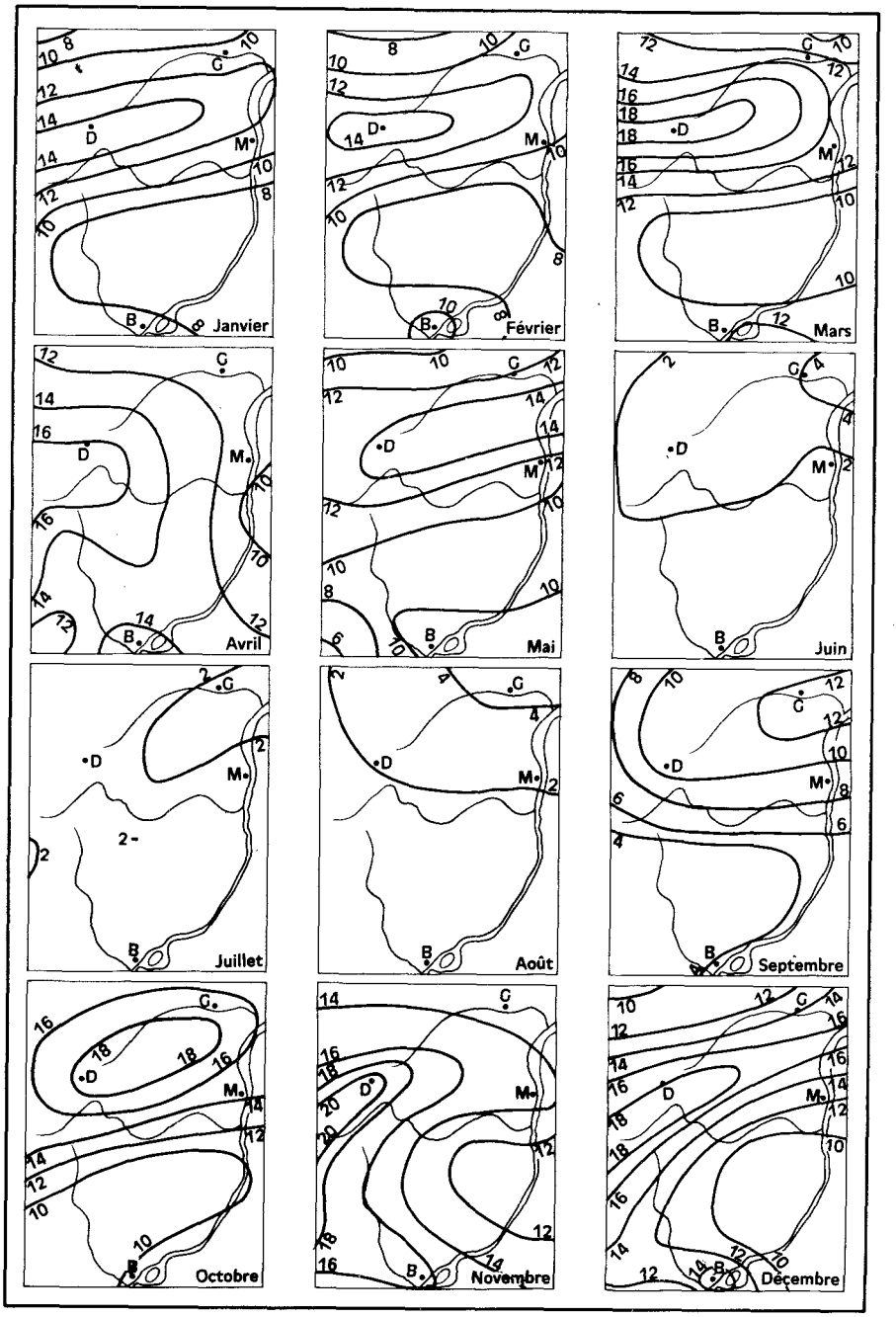

Fig. 22 Nombre moyen mensuel de jours de pluie

Saisons sèches et saisons des pluies

Plus peut-être que de la hauteur d'eau tombant annuellement, il faut tenir compte de la répartition des pluies, la vie indigène se réglant d'abord sur les dates initiales et finales des saisons sèches.

Le régime des pluies, en pays téké, est d'abord caractérisé par l'existence de deux maxima à peu près équivalents (Fig. 21). Le premier se situe en mars (Djambala, Mpouya, Brazzaville) ou avril (Gamboma), après le passage du soleil au zénith, le second en octobre (Gamboma), novembre (Brazzaville, Mpouya) ou décembre (Djambala). Ces deux maxima sont séparés, en juin-juillet-août, par un minimum d'autant plus sensible que l'on descend vers le Sud: la grande saison sèche. Vers le solstice de décembre ou peu après, intervient un second ralentissement, bien moins marqué toutefois, des précipitations et qu'il est coutume d'appeler la petite saison sèche.

A Djambala, comme dans tout le Congo au Sud de l'Equateur, la saison sèche débute assez brusquement: 230 mm de pluies en Avril, 190,8 en mai, 27,3 en juin et 8 en juillet. Les hauteurs moyennes hebdomadaires(1) permettent de préciser ces données: la saison sèche commence vraiment vers le 27 mai à Djambala puisque, à partir de cette date, il ne tombe plus, en moyenne, que moins de 1,5 mm d'eau par jour contre 5

(1) Pluviométrie hebdomadaire de la fin de la saison des pluies et du début de la saison sèche (en millimètres)

Dates	Djambala	Brazzaville	Mpouya
29 avril - 5 mai	66	48	39
6 mai - 12 mai	61	30	54
13 mai - 19 mai	46	26	30
20 mai - 26 mai	34	25	36
27 mai- - 2 juin	10	0,3	2,8
3 juin - 9 juin	10	0	0,3
10 juin -- 16 juin	8	1,5	3,9
17 juin - 23 juin	1,5	0,9	3,0
24 juin - 30 juin	0,6	0	1,2
1 juil. - 7 juillet	4	0	0,7
8 juil. - 14 juillet	7	0,1	1,0
15 juil. - 21 juillet	1,5	0,02	0,6
22 juil. - 28 juillet	0	0,01	0,2
29 juil. - 4 Août	0,5	0,04	0,3

(Les moyennes mensuelles obtenues en totalisant les moyennes hebdomadaires sont légèrement différentes de celles sonnées par les Services météorologiques d'Outre-Mer en raison des périodes différentes utilisées).

et plus auparavant, à la même date qu'à Brazzaville et Mpouya où l'on passe brusquement de 3,6 ou 5 millimètres quotidiens à quelques centièmes.

La reprise des pluies apparaît aussi régulière, bien qu'un peu plus étalée, avec 38 mm en août, 126 en septembre et 235 en octobre à Djambala. Les observations de détail confirment encore cette régularité, les hauteurs d'eau recueillies passant de 0,1 mm par jour durant la première semaine d'août, à 3 mm au cours de la dernière, puis à 5 mm fin septembre et, enfin, à 10 mm fin octobre. En dépit de quelques gros orages qui, comme celui du 28 Août 1953, peuvent donner plus de 130 mm d'eau, on peut estimer que, sur le plateau, la saison sèche se termine le 6 septembre, soit après une durée de 103 jours: plus courte qu'à Brazzaville, elle est en même temps bien plus humide. En effet, alors qu'en 115 jours, les rives du Pool ne reçoivent que 8 mm de pluies, à Djambala, pendant les 103 jours de la saison sèche on peut en recueillir près de 100 mm.

A Mpouya, les influences alternées du sous-climat Bas-congolais et du climat Congolais-lukénien font arriver la saison des pluies par à-coups durant tout le mois de septembre.

Dès octobre, à Djambala, nous avons presque le maximum puisque nous passons seulement de 234,6 mm ce mois-ci à 242,9 en décembre. C'est la "petite saison des pluies", petite par sa durée et non par la quantité d'eau tombée puisque octobre, novembre et décembre reçoivent respectivement 234,6, 241,1 et 242,9 mm d'eau, plus, chacun, que le mois le plus arrosé de la deuxième fraction de cette saison des pluies (233,5 mm en avril). Le phénomène est sensiblement le même à Gamboma (263 mm en octobre contre 183 en mars) et à Mpouya (208 en novembre pour 186 en mars). Seuls, Brazzaville et les contreforts méridionaux des plateaux présentent le système inverse avec 216 mm en avril et 208 en novembre. Là, la petite saison des pluies mérite bien son nom avec seulement 533 mm contre 573 en février-mai. Mais à Brazzaville, nous sommes déjà dans l'aire du climat Soudano-guinéen méridional (type Bas-congolais) dont c'est une des caractéristiques en opposition au climat Guinéen-forestier qui subit, en octobre-décembre, les derniers contre-coups de la saison des pluies boréale.

Entre ces deux maxima, se situe ce qu'on a coutume d'appeler la "petite saison sèche". Assez sensible à Djambala puisque janvier n'y reçoit que 69 % des pluies de décembre, elle l'est encore plus à Mpouya

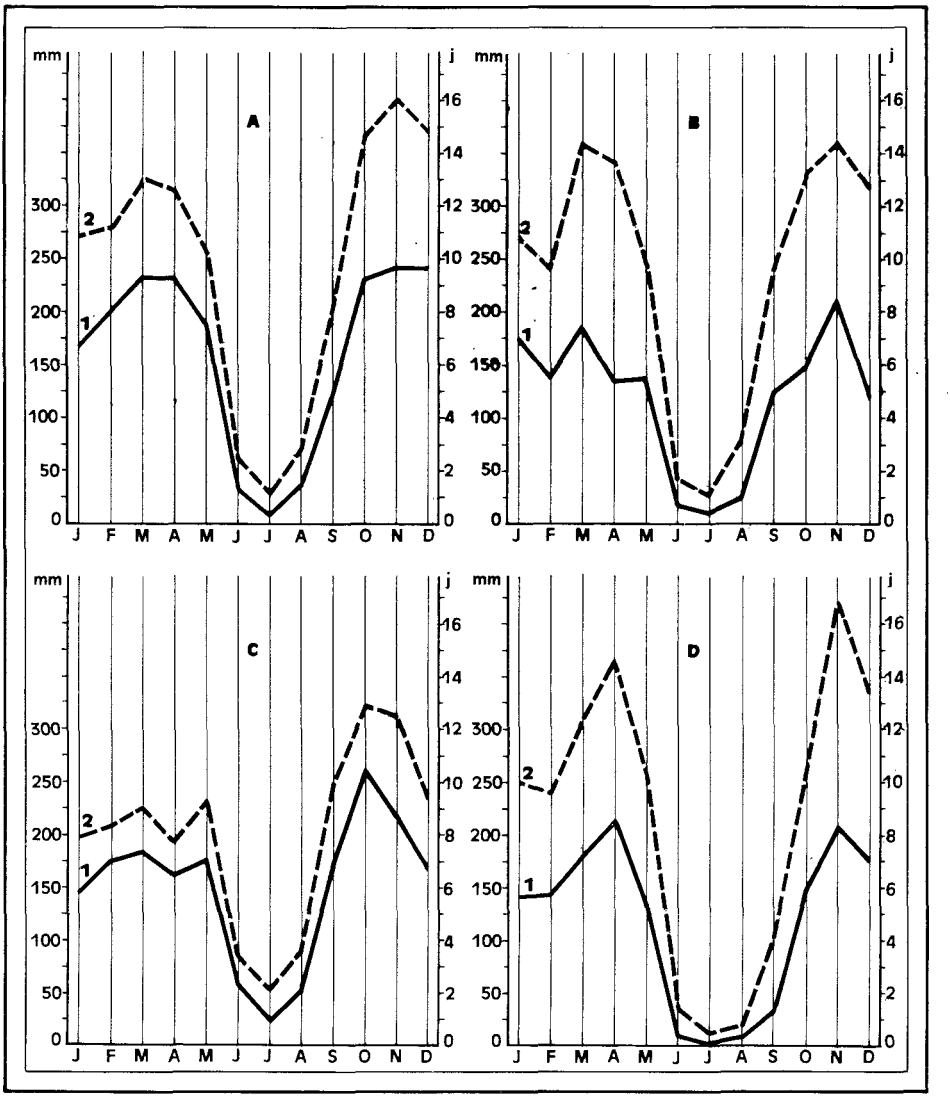

Fig. 23 Hauteurs d'eau et nombre de jours de pluie moyens mensuels

A. Djambala et les plateaux - B. Mpouya et les contreforts orientaux - C. Gamboma et la bordure septentrionale - D. Brazzaville et les collines méridionales.

1. Hauteurs d'eau - 2. Nombre de jours de pluie.

(février: 67 % de novembre) et surtout à Gamboma (Janvier: 56 % d'octobre). En réalité, nous n'avons ici, contrairement à la grande saison sèche toujours centrée sur juin-juillet-août que des dates théoriques. Ainsi, pour huit cycles consécutifs à Djambala(1), le mois qui reçoit le plus d'eau au cours de la première partie de la saison des pluies se trouve être cinq fois octobre contre deux fois novembre et une fois décembre (Fig. 24) bien que théoriquement, d'après la moyenne portant sur 25 années, il doive se situer en décembre (Fig. 22) De même le maximum de la deuxième partie de la saison des pluies se situe cinq fois en mars pour trois fois en avril. D'autre part, bien que décembre soit théoriquement le mois le plus arrosé de l'année, il n'apparaît jamais comme tel au cours de ces huit cycles mais, au contraire, il ressort deux fois (en 1958 avec 164 mm et en 1960 avec 170 mm) comme le mois le moins pluvieux entre octobre et avril. Durant ces huit mêmes années, les hauteurs d'eau tombées en octobre varient de 1 à 3, celles de novembre, décembre, janvier et avril, de 1 à 2,75, celles de mars de 1 à 3,25, enfin, celles de février de 1 à 3,75. Cette irrégularité des pluies se répercute évidemment sur la date de la dite "petite saison sèche" que, pour la même période, nous trouvons une fois en novembre, deux fois en décembre, deux fois en janvier et trois fois en février bien que la moyenne nous la situe en janvier.

De toute façon, cette saison ne se présente jamais sous l'aspect d'un mois réellement sec(2) et, même si l'on admet qu'elle dure moins

(1) Petite saison sèche à Djambala:

Cycles	1° maximum de la saison des pluies:	"Petite saison sèche"	2° maximum de la saison des pluies:
1953-1954	Octobre	Novembre	Mars
1954-1955	Décembre	Janvier	Mars
1955-1956	Octobre	Février	Avril
1956-1957	Novembre	Février	Mars
1957-1958	Octobre	Février	Mars
1958-1959	Novembre	Décembre	Mars
1959-1960	Octobre	Janvier	Avril
1960-1961	Octobre	Décembre	Avril
Moyenne 1953-1961:	Octobre	Janvier	Mars

- Le mois le plus arrosé du cycle est souligné -

(2) Sauf une fois, en 1938 qui fut une année exceptionnellement sèche (1 483 mm: 76 % de la moyenne, 56 % de l'année la plus pluvieuse: 1955

(suite de la note page suivante...)

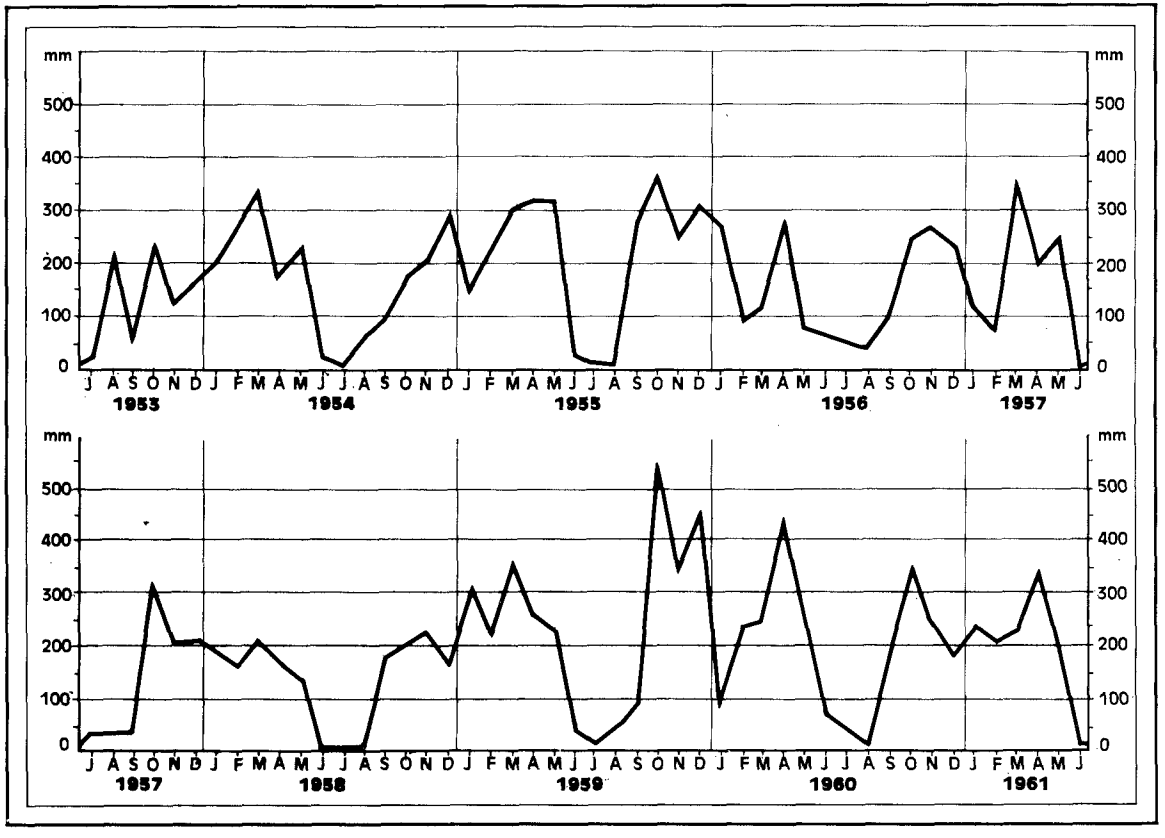

Fig. 24 Pluviométrie mensuelle à Djambala au cours de huit cycles consécutifs : 1953-1961

de trente jours, l'étude des pluies hebdomadaires ne fait jamais, dans la moyenne, apparaître de semaine où il tombe moins de 11 mm d'eau (1). Il est d'ailleurs très rare que, d'une année sur l'autre, on ait plus d'une semaine sans pluie de quelque importance. Deux seules exceptions de 1948 à 1961: du 9 au 18 février 1957 et du 23 au 31 décembre 1948. Cette "petite saison sèche" tient pourtant une place capitale en agriculture puisque c'est elle qui permet les récoltes du premier cycle, de beaucoup le plus important. Quoi qu'il en soit, même si l'on ne peut parler de saison sèche, le minimum pluviométrique, généralement en janvier, reste net, non seulement pour l'ensemble du pays téké, mais sur toute l'étendue de la République du Congo.

L'évaporation

Cette saison intermédiaire qui est loin d'être climatologiquement sèche ne saurait donc être écologiquement sèche et, en aucune façon, le bilan d'eau des plantes ne peut devenir déficitaire. Il n'en est pas toujours de même pour la grande saison sèche, d'où l'importance de l'évaporation qui, en rendant de l'eau à l'atmosphère, ralentit leur transpiration. Il n'y a pas au Congo de station équipée pour mesurer les rapports de l'évaporation et de la transpiration. Une dizaine seulement mesurent la seule évaporation dont quatre intéressent, de près ou de loin, le pays téké.

Cette évaporation est importante(2) puisqu'elle ne varie que de 769,3 mm à Djambala et sur ses frais plateaux à 781,4 à Gamboma, à la

(suite de la note 2 page précédente...)
...avec 2 642,5 mm).-. Les minima absolus de 25 années donnent 14 mm en janvier et 85 en février 1938, 63 en mars 1948 et 129 en avril 1949. Ils sont nettement inférieurs à ceux d'octobre,novembre et décembre qui ne descendent respectivement qu'à 136 (1939), 164 (1938) et 130 mm (1950).

(1) Minimum au cours de la deuxième semaine de janvier avec 28,7 mm.

(2) Evaporation (en millimètres)

STATIONS	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Djambala	60,5	62,5	66,8	64,8	55,5	61,4	72,7	91,5	71,2	54,7	52,4	55,3	769,3
Gamboma	54,2	54,5	64,2	58,2	53,5	66,8	85,0	104,7	71,0	53,0	56,2	60,5	781,5
Brazzaville	63,9	61,3	71,4	65,4	60,2	55,9	70,9	98,2	107,7	81,9	63,2	61,4	864,4
Mpouya	76,3	71,9	83,9	76,3	72,4	81,4	101,3	123,5	106,7	76,9	68,7	66,9	1 006,2

limite de la Cuvette congolaise et du climat équatorial, de 864,4 mm à Brazzaville et sur les flancs méridionaux des plateaux à 1 006,2 à Mpouya dans le couloir du Congo. La variation des valeurs annuelles est donc de l'ordre de 27 %(1). Elle est d'ailleurs beaucoup plus le fait de causes locales que de la latitude dont elle devrait dépendre; ainsi à Djambala, l'altitude, en réduisant la température la ralentit nettement tandis qu'à Mpouya la conjonction de vents fréquents et d'une moyenne thermométrique élevée lui assurent une valeur maxima pour le Congo. D'une façon générale, son maximum se situe en fin de saison sèche, en août ou septembre.

IV.- CONCLUSION

Les plateaux qui constituent l'essentiel du pays téké de l'Est, qui, surtout renferment la quasi totalité de sa population, dépendent, si l'on en croit les données météorologiques que l'on vient de voir, d'une même aire climatique, celle que Facy(2) appelle le sous-climat Congolais-méridional, extrémité Sud du climat Guinéen-forestier d'Aubréville(3), bien que leurs contreforts septentrionaux subissent les assauts d'un autre type de climat Guinéen-forestier, le sous-climat Congolais-lukénien et que le Sud-Ouest soit en contact avec le sous-climat Bas-congolais, subdivision, lui, du climat Soudano-guinéen méridional (Fig. 25).

Le climat Guinéen-forestier se caractérise par une très grande uniformité de température et d'humidité aussi bien pendant les différentes heures de la journée que tout au long de l'année et par une pluviosité généralement très forte. Ces conditions permanentes de chaleur et d'humidité devraient fournir son milieu optimum à un certain faciès biologique forestier, ce qui est effectivement le cas quand des conditions édaphiques ne viennent pas le contrecarrer: la forêt équatoriale type couvre le Gabon, la majeure partie de la Cuvette congolaise et le Sud-Ouest de la R.C.A., tandis que nos plateaux, un peu plus méridionaux mais toujours dans l'aire de ce climat guinéen forestier et non pas

(1) Elle atteint 70 % pour l'ensemble du Congo, puisqu'elle n'est que de 526,6 mm à Sibiti, Mpouya restant la station où l'évaporation est la plus importante.

(2) FACY (L.); Météorologie.

(3) AUBREVILLE (A.); Climats, forêts et désertification....

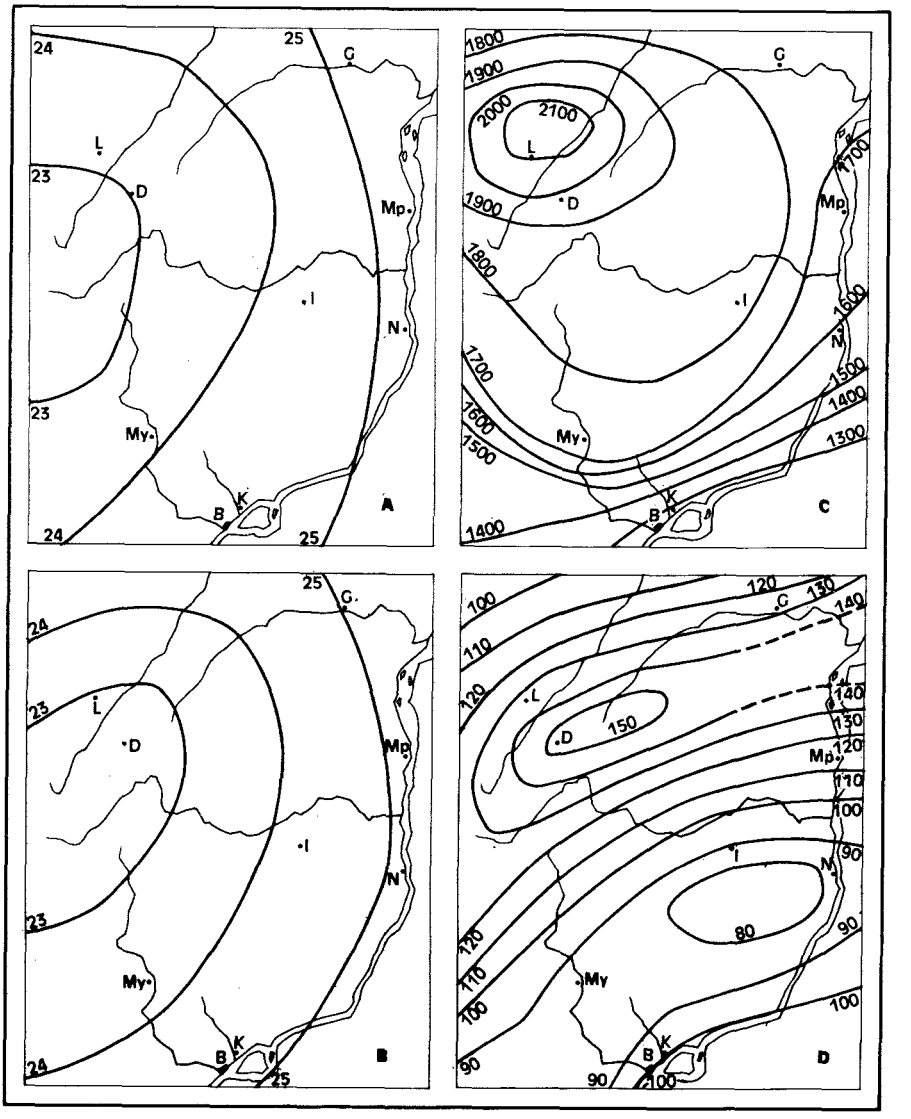

Fig. 25 Données climatiques annuelles moyennes

A. Isothermes (degrés C.) - B. Tension de vapeur d'eau (Millibars) - C. Isohyètes (m/m) - D. Nombre de jours de pluie.

dans sa fraction la moins arrosée, ne portent guère qu'une savane à peine arbustive. Cette anomalie est en rapport avec la nature du sol arable et non avec les caractéristiques particulières de ce sous-climat Congolais-méridional.

Ces caractéristiques, elles, sont avant tout une conséquence de l'altitude des plateaux, généralement comprise entre 600 et 850 mètres: si la saison sèche, d'environ cent jours, centrée sur le mois de juillet, le ralentissement des pluies bien marqué, habituellement en janvier et encadré par deux maxima de pluviosité, sont liés à sa position géographique, les autres facteurs météorologiques du climat téké sont en effet nettement corrigés par l'altitude.

C'est à l'altitude qu'il faut attribuer l'indice pluviométrique le plus élevé, les températures parmi les plus basses de tout le Congo. De même, la tension de vapeur d'eau est la plus réduite de celles qu'on a pu observer, ce qui n'empêche nullement d'ailleurs l'humidité relative de rester très importante tout au long de l'année. Les vents, assez peu fréquents, sont relativement violents en saison sèche et au début de la saison des pluies. Enfin, une pression barométrique faible et normalement liée à cette altitude varie de 724,2 à 737,6 pour une moyenne de 731,4 mm de mercure. Les hautes pressions se rencontrent évidemment en juillet et les basses pressions en février.

Sur les contreforts des plateaux qui ne bénéficient pas des mêmes conditions d'altitude, le climat présentera des variantes, même à Mpouya pourtant situé sensiblement à la même latitude que Djambala et, à plus forte raison, sur les flancs méridionaux et septentrionaux(1).

Ces variantes régionales apparaissent dans les climogrammes et les "biogrammes" des figures 26 et 27. Pour les climogrammes, nous avons utilisé la méthode d'Aubréville(2), mais cette représentation graphique des climats ne nous satisfait pas, tout au moins en ce qui concerne son application à la vie humaine. Si la température est très importante pour rendre un climat plus ou moins supportable, les précipitations n'y tiennent

(1) On oublie généralement, même sur place, que la différence de latitude entre Brazzaville (contreforts méridionaux)et Gamboma (contreforts septentrionaux est la même que celle qui sépare Lyon et Marseille ou Lyon et Chaumont, Djambala se situant alors (compte tenu que nous sommes dans l'hémisphère Sud) vers la latitude de Carpentras ou vers celle de Digoin.

(2) AUBREVILLE (A.); Climats, forêts et désertification....

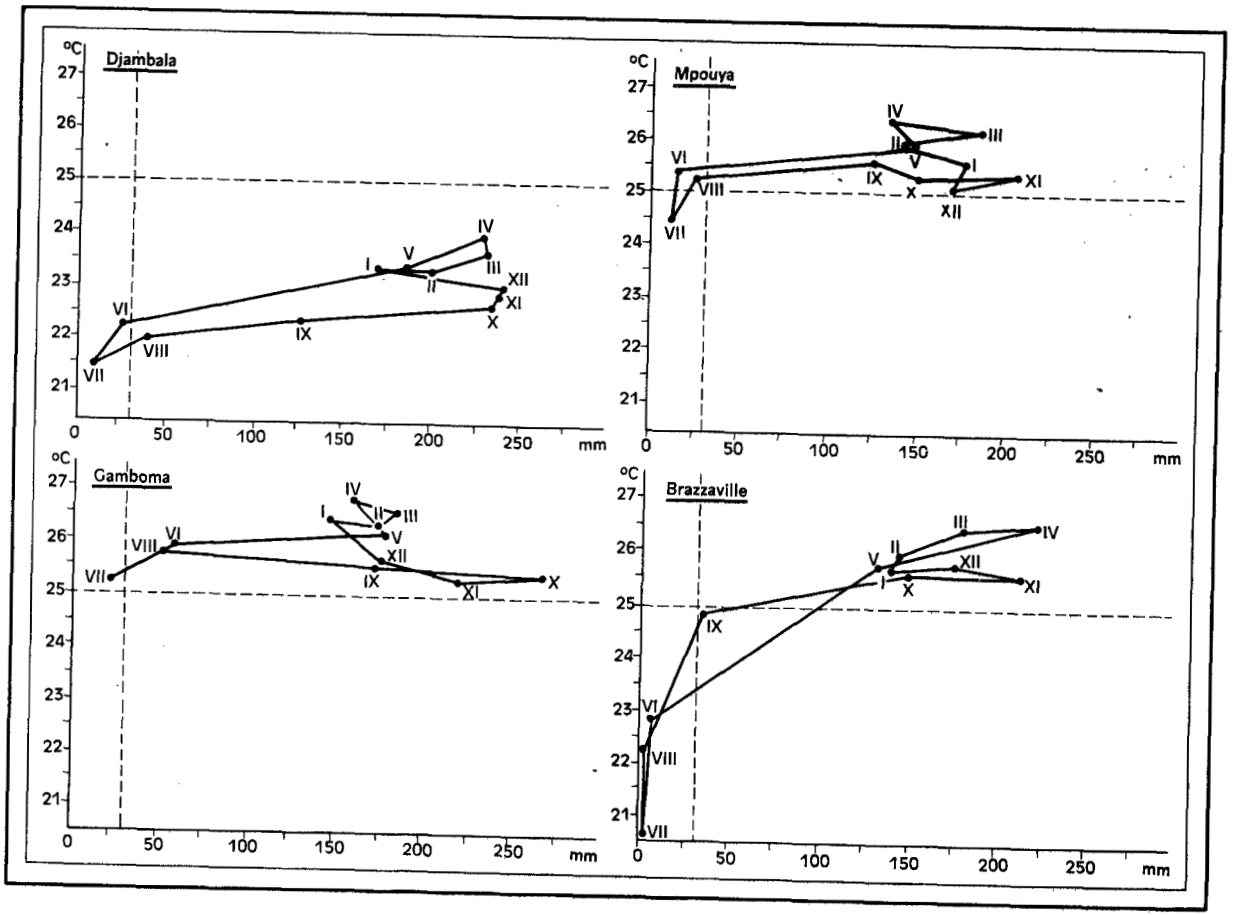

Fig. 26 Climogrammes

qu'une place secondaire. Par contre l'humidité atmosphérique est beaucoup plus "intéressante à considérer, non seulement parce qu'elle est la source des précipitations, mais à cause des multiples conséquences biologiques de ses variations. Il est notamment impossible, sans en tenir compte, de comprendre l'influence de la température sur les organismes. Dans un air humide, un faible abaissement ou une faible élévation de la température produisent une impression très vive sur l'homme aussi bien que sur les animaux..."(1) Aussi, dans les biogrammes avons-nous remplacé les hauteurs d'eau mensuelles par les tensions moyennes de vapeur d'eau dans l'atmosphère. La limite des températures a été ramenée à 22°, ce qui nous semble, biologiquement, beaucoup mieux correspondre à la limite des sensations de chaleur et de fraîcheur. Enfin, à 20 millibars, nous passons des tensions "moyennes" aux tensions "élevées". Bien que cette tension de vapeur d'eau varie théoriquement dans le même sens que les températures et qu'elle soit très influencée par l'altitude, ces variations ne sont pas absolument régulières et les écarts restent nettement significatifs.

Alors qu'à Djambala deux mois (juillet et aout) sont relativement frais et secs et un troisième (juin) assez près de ces conditions biologiquement convenables, aucune des autres stations représentant les contreforts ne possède les même caractéristiques. Seule Brazzaville en approche avec des tensions de vapeur de 20,2 et 20,4 millibars en juillet-août. Mpouya et les contreforts orientaux, Gamboma et le rebord de la Cuvette restent toute l'année beaucoup trop chauds et humides. De même, à Brazzaville, seul juillet peut être considéré comme un mois frais.

Le biogramme, mieux que le climogramme, fait apparaître une saison de plus en plus chaude et humide de septembre à décembre, un léger recul en janvier de l'humidification de l'atmosphère sans diminution de température et, enfin, les quatre mois de la deuxième partie de la saison des pluies, uniformément très humides et de plus en plus chauds de février à mai.

Les mêmes saisons apparaissent sur les biogrammes des autres stations. Mpouya: trois mois (juin, juillet, août) relativement moins chauds et moins humides, un mois "charnière" (septembre), une première saison

(1) MARTONNE (Emm. de); Géographie physique; Tome I, p. 178

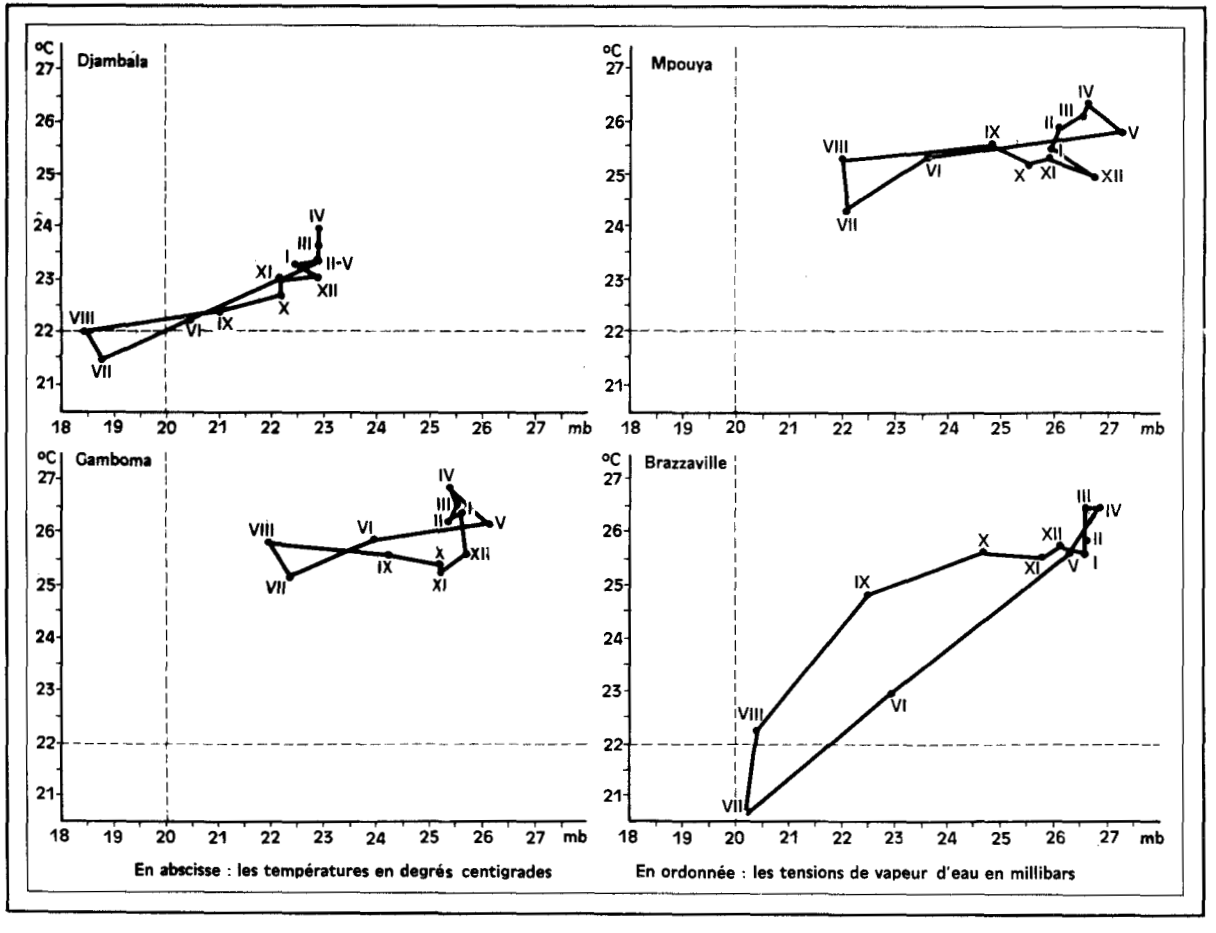

Fig. 27 Biogrammes

des pluies de plus en plus humide d'octobre à janvier avec une baisse assez sensible de la température en décembre au moment du léger ralentissement des pluies et, enfin, la deuxième saison des pluies, beaucoup plus chaude et humide. Gamboma présente sensiblement les mêmes caractéristiques en restant toutefois plus chaud, notamment en juin-juillet et en décembre-janvier. Les saisons fraîches, en particulier celle qui marque l'hiver austral, sont moins nettes. Par contre Mpouya sera légèrement plus humide de septembre à mai, en raison surtout du voisinage du Congo.

Les influences du sous-climat Congolais-lukénien descendent donc loin vers le Sud à la rencontre du climat Bas-congolais qui en diffère surtout par un hiver austral très marqué: plus long, plus sec, plus frais.

Le sous-climat Congolais méridional reste donc essentiellement un climat d'altitude, relativement frais, mais très pluvieux. Il doit rester rattaché au climat Guinéen-forestier car l'amplitude des variations mensuelles de ses facteurs météorologiques est en tout point comparable à celle que l'on rencontre dans le climat Congolais-lukénien, tandis que pour le sous-climat Bas-congolais, elle est beaucoup plus large.

La pluviosité, notamment en raison des conditions édaphiques, jouera un grand rôle en agriculture, source principale de l'alimentation végétale: sur les pentes, le sol sableux et pauvre sera raviné par les orages et restera de toute façon à peu près stérile. Mais sur les plateaux, presque sans écoulement, malgré une infiltration qui peut atteindre la moitié des précipitations et une évaporation de près de 40 % de celles-ci, les sols demeurent suffisamment humides pour que les cultures, même riches dans les rares endroits les plus favorables, puissent fructifier normalement.

Enfin et surtout, ce climat paraît convenir essentiellement à l'homme(1). Pourtant c'est lui aussi, autant que l'amour de l'indépen-

(1) On avait même envisagé, à un moment donné, d'installer un centre climatique à Djambala. Non seulement le biogramme laisse apparaître trois à quatre mois de climat agréable, mais l'amplitude diurne des températures permet la détente physique. Toute l'année les minima moyens mensuels sont au moins inférieurs à 22° et si, aux mêmes heures, l'humidité augmente, il est toujours possible de lutter contre elle par un habitat approprié... Le projet devait toutefois être assez vite abandonné: le brouillard y est très fréquent (sauf en août) et surtout le nombre de jours de pluie très élevé durant la période où les habitants de Brazzaville et des autres centres urbains auraient besoin de détente: pratiquement un jour sur deux d'octobre à avril.

dance, l'isolationisme des Téké, le problème de l'eau qui s'oppose à une grande densité de population: malgré de très longs siècles de présence sur ces plateaux, il ne semble en effet pas que les Téké aient adapté leur genre de vie, et l'amplitude des températures qui, en juillet, peut approcher 20° dans la journée est à l'origine d'une très importante mortalité, surtout infantile. Habitat, vêtement ne correspondent pas à ce climat qui, à certains points de vue, est plus que tempéré.

Chapitre II

LE PROBLEME DE L'EAU

I.- DU LUALABA AU ZAÏRE

De ses lointaines sources sur les frontières de la Zambie(1) et du Katanga, à son embouchure par 6° de latitude Sud et 12° 28' de longitude à l'Est de Greenwich, le Fleuve changeait au moins dix fois de nom, sans pour autant jamais s'appeler Congo lorsque Diego Câo, le premier Européen à être descendu si loin le long des côtes d'Afrique, abordait sur ses rives par un jour d'août 1482. Ce chasseur de contrebandiers au nom prédestiné(2) allait commencer par le rebaptiser Rio Padrâo(3). Les voyageurs qui lui succèdèrent sur cette côte occidentale d'Afrique devaient l'appeler Zaïre, corruption du Kikongo "Nzadi", mot qui, à l'instar de ceux qui se sont déformés en Niari, Chari etc..., signifie simplement "grand cours d'eau". Stanley, lui, revenait d'Afrique australe lorsqu'il descendait le Lualaba sans savoir encore qu'il longeait le Rio Padrâo de Diego Câo, le Zaïre des anciens voyageurs qui commençait déjà à être appelé Congo, du nom des populations les mieux connues de son bassin et dont il traverse le territoire pendant ses quatre cent derniers kilomètres.

(1) Ex-Rhodésie du Nord.

(2) Câo, en portugais, signifie "chien". Diego Câo avait été chargé par le roi Jean II de pourchasser les contrebandiers français, anglais et hollandais qui, en contravention avec les bulles papales partageant le monde entre le Portugal et l'Espagne, venaient commercer sur les côtes d'Afrique. Il devait aussi pousser le plus loin possible vers le Sud l'exploration des côtes.

(3) "Le fleuve de la colonne". Comme la plupart des explorateurs portugais lors d'une découverte importante, Diego Câo, à son arrivée à l'embouchure de ce qui allait plus tard être appelé le Congo, fit dresser sur chaque rive du fleuve une "colonne de pierre frappée aux armes du Portugal et surmontée de la Croix" (SORET, M.; République du Congo; PARIS, Larousse, 1964, 32p.; p. 9). Ces colonnes devaient disparaître vers la fin du XIX° siècle.

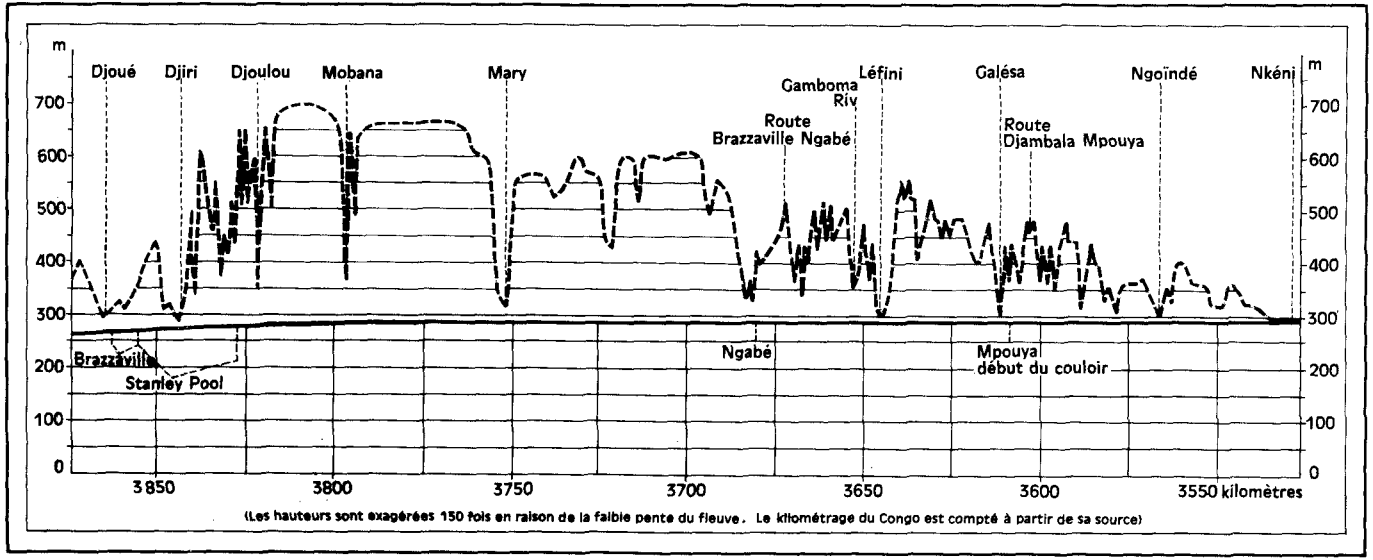

Fig. 28 Profil en long du Congo dans sa traversée du pays Téké (trait continu) **et de la rive droite à cinq kilomètres de la berge** (tireté)

Par son énormité, c'est un fleuve panafricain: ses 4 375 kilomètres de longueur lui font draîner 3 822 kilomètres carrés et lui permettent un débit moyen de 50 000 m^3/seconde à l'embouchure. Cet immense bassin qui s'étend du 9° parallèle Nord au 14° Sud et du 11° au 32° méridien Est est essentiellement formé par l'ancienne colonie du Congo belge: près de 2 millions et demi de kilomètres carrés, plus de 60 % du bassin. L'ex-A.E.F. vient ensuite avec 650 000 kilomètres carrés (17 %), dont toute la partie du pays téké qui nous intéresse.

Ses 50 000 m^3/seconde de débit à l'embouchure varient de 29 000 en août à 75 000 en décembre. Les données les plus précises dont nous puissions disposer ont été mesurées à Brazzaville - Léopoldville, à l'extrémité méridionale donc du pays téké. Le débit moyen y atteint déjà 39 000 m^3/seconde (de 23 000 à 63 000). En décembre 1961, toutefois, une crue importante que les hydrologues estiment cent millénaire a fait alors bondir celui-ci à 75 000 m^3/seconde à Brazzaville, ce qui suppose, à l'embouchure, un débit au moins égal à 90 000 m^3/seconde.

Régime et pluviométrie.

Malgré les variations des débits mensuels moyens qui accusent, entre décembre et août, des différences de 46 000 m^3/seconde à l'embouchure et de 40 000 à Brazzaville, on peut cependant considérer le Congo comme un fleuve assez régulier. En effet, si on ramène ces débits à des pourcentages du module, celui de décembre n'est supérieur que de 37 % à la moyenne et celui d'août inférieur de 22 % (Fig. 29). L'amplitude des variations ne s'étage donc, pour les débits moyens que de 1 à 2,75 et de 1 à 4,3 pour les valeurs absolues (étiage et crue cent millénaire).

Cette relative régularité est due à la situation de son bassin de part et d'autre de l'Equateur. Le fleuve draine ainsi des régions où la saison des pluies a lieu à des époques différentes, voire opposées: le maximum de pluviosité se rencontre en août et le minimum en janvier dans l'hémisphère Nord, les maxima en avril et novembre, le minimum en juillet avec un minimum relatif en janvier dans l'hémisphère Sud. L'allure générale du débit paraît cependant beaucoup plus marquée par le régime austral des pluies que ne pourrait le laisser supposer le fait que les deux tiers seulement de son bassin sont situés dans cet hémisphère: il s'en faut que l'Equateur soit une limite absolue et il laisse

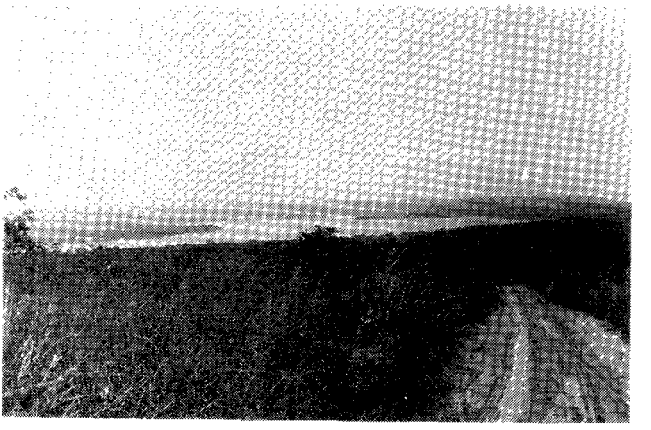

1.- Le Congo à Ngabé.

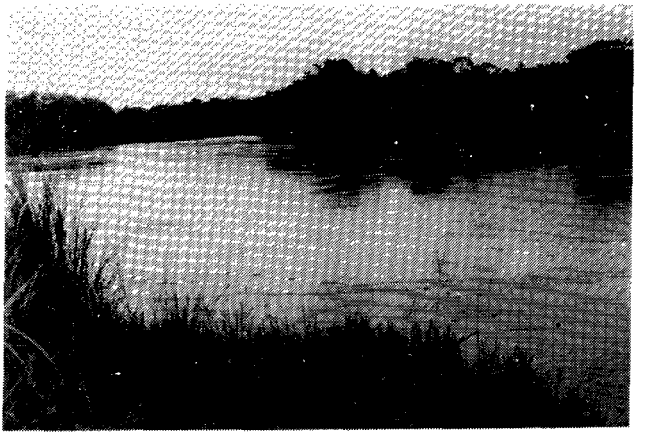

2.- La Léfini en amont du bac de Boembe.

s'avancer loin vers le Nord la saison sèche australe.

Entre l'Equateur et le premier parallèle Nord, juillet est presque partout un mois sec(1) et la "petite saison sèche" de janvier est bien marquée. Cette situation se maintient plus ou moins entre le 1° et le 2° parallèle où l'on passe à deux saisons "sèches" de pluviosité à peu près égales. Entre le 3° et le 4° parallèle, seul le poste de Mongoumba(2), sur les bords de l'Oubangui, présente une courbe pluviométrique sans ensellement en juillet mais avec cependant un palier dans la montée. Plus au Nord encore, cet ensellement de la courbe en juillet tend à disparaître, mais très lentement: 70 % des postes pluviométriques du bassin du Congo au Nord du 4° parallèle accusent encore, ce mois-là, une diminution des pluies, toujours au moins égale à 10 %. Dans ce Nord du bassin du Congo, le minimum absolu des précipitations se situe toujours en décembre (30 % des cas) ou en Janvier (70 %), les minima relatifs, quand ils existent, arrivant généralement en juin (48 %) ou en juillet (35 %).

En conclusion, la majeure partie (plus de 80 %) du bassin du Congo, tout le Sud du 3° parallèle Nord, reçoit un minimum de pluies vers juillet et le reste voit encore, à part quelques rares secteurs au Nord du 4° parallèle, les précipitations diminuer vers la même époque. Aussi le fleuve atteindra-t-il son niveau le plus bas en juillet-août: 23 000 m^3/seconde à Brazzaville. Le minimum relatif sera assez peu sensible, du moins par rapport à la crue et reculera en mars pour laisser s'écouler les grandes pluies d'août à octobre de l'hémisphère boréal, d'octobre à décembre de l'hémisphère austral. D'où la crue de décembre qui peut dépasser 75 000 m^3/seconde à Brazzaville.

Tant par sa longueur que par son débit ou par la superficie de son bassin (les 2/5 de l'Europe), le Congo est un des plus grands fleuves du monde. Il longe le pays téké sur près de 250 kilomètres (Fig. 28), mais n'intéresse en définitive que fort peu la population car les Téké ne sont ni pêcheurs ni navigateurs. Ils laissent aux "gens d'eau"(3) le

(1) De la côte au Congo, seul le poste de Picounda, par 0° 32' Nord et 16° 41' Est, reçoit plus de 25 mm d'eau en juillet (41,5 mm).

(2) 3° 39' Nord.

(3) Sous-titre d'une monographie ethnographique de Burssens qui désigne sous ce nom les populations d'entre Congo et Oubangui, lesquelles tirent du fleuve et de ses affluents la majeure partie de leurs ressources.

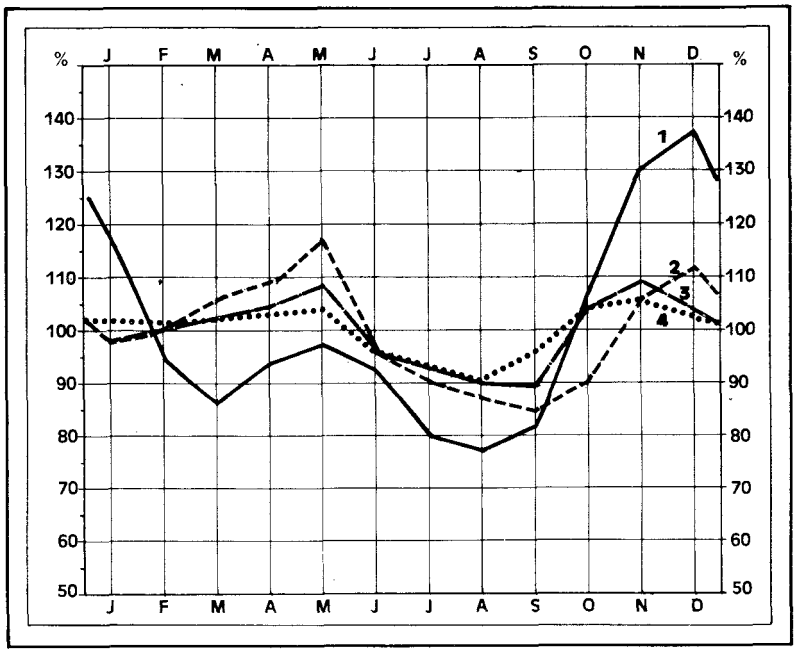

Fig. 29 Régularité comparée du Congo et de ses affluents

1. Congo - 2. Djoué - 3. Léfini - 4. Nkéni.

(en abscisse:
le coefficient de régularité: $\frac{\text{débit mensuel moyen x 100}}{\text{débit annuel moyen}}$)

soin de puiser dans cet immense vivier, d'utiliser cette voie impériale... Néanmoins le Fleuve traverse leur pays, il leur appartient donc tout au long de cette traversée: les pêcheurs devront payer la dîme, les navigateurs verser péage.

II.- DES RIVIERES MODELES

Le Congo, en pays téké ou dans ses abords immédiats, reçoit, sur la rive droite, trois affluents d'une certaine importance: la Nkéni au Nord, le Djoué au Sud et, entre les deux, la seule rivière qui coule uniquement en pays téké en même temps que la plus importante: la Léfini. Leurs caractéristiques sont assez mal connues car ces rivières n'ont fait l'objet d'observations régulières que depuis dix ou quinze ans(1). Les données chiffrées seront donc d'une précision toute relative et elles devront vraisemblablement être révisées. Elles nous permettent néanmoins de nous faire une idée générale de ces cours d'eau.

Le Djoué

Le Djoué n'est téké que par son cours supérieur. D'une longueur de 205 kilomètres, il draîne un bassin de 6 350 kilomètres carrés. Il est caractérisé par une grande régularité qu'il doit aux sables au milieu desquels il coule pendant la moitié de son parcours et qui couvrent 60 % de son bassin. Les possibilité de rétention des terrains sont donc élevées et le déficit d'écoulement représente environ 60 % de la pluviométrie. A 45 kilomètres de son confluent, c'est-à-dire après un peu moins de 80 % de son parcours et quand il a déjà draîné plus de 85 % de son bassin, à Kibossi où est installée l'échelle du Service Hydrologique, son débit qui est en moyenne de 123 m^3/ seconde ne varie que de 104 en septembre, vers la fin de la saison sèche,à 144 en mai,quand se termine la saison des pluies (Fig. 31-A).

Sa pente reste, elle aussi, relativement constante: il naît vers la cote 600(2) dans la partie occidentale des collines à vallées sèches;

(1) Nkéni: depuis 1951; Djoué: depuis 1949; Léfini: depuis 1951. Pour les deux premières rivières, ces observations ont été dépouillées régulièrement; pour la Léfini, elles ne l'ont pas été depuis 1954.

(2) Le Djoué prend sa source au fond d'un cirque d'érosion qui, en certains points, atteint une centaine de mètres de profondeur. Ses premiers affluents naissent d'ailleurs dans les collines dominant ce cirque.

après quelques kilomètres dévalés au galop, il descend à peu près régulièrement (1,4 %) avec à peine une légère dénivellation au passage des grès de la Mpioka à ceux de l'Inkisi. En approchant de son confluent avec le Congo, il entre dans la zone intermédiaire qui sépare le plateau téké du plateau des Cataractes. Comme toutes les rivières plus méridionales de ce dernier plateau, il voit ses derniers kilomètres coupés par une série de rapides: vingt mètres de dénivellation sur six kilomètres.

Le Djoué n'est pas une vraie rivière téké. S'il prend sa source dans les sables tertiaires, si durant la moitié de son parcours sa vallée reste sableuse, celle-ci n'atteint pas ensuite les grès tendres de la série du Stanley-Pool, mais arrive immédiatement aux couches antécambriennes: les séries schisto-calcaires d'abord, puis schisto-gréseuses de la Mpioka et de l'Inkisi. Sa régularité qui contraste avec les grandes variations des rivières de la région du Niari l'a fait choisir pour alimenter l'usine hydroélectrique de Brazzaville, régularité qui assure un écoulement constant sans grand bassin de réserve. Son débit varie cependant de 117 % de son module en mai à 85 % en septembre (Fig. 29), beaucoup moins, certes, que le Congo (80 à 137 %) mais assez nettement plus que les rivières du plateau proprement dit, et son rapport débit-mois de crue sur débit-mois d'étiage atteint 1,38.

La Nkéni

A l'autre extrémité du pays téké, la Nkéni est, elle, presque absolument régulière. Guère plus importante que le Djoué, elle atteint, à Gamboma, c'est-à-dire pour 80 % de son bassin et après 68 % de son parcours, un débit moyen de 197 m^3/seconde ce qui laisse présumer, à l'embouchure, près de 240 m^3/seconde. Ce débit passe de 178 m^3/seconde en août à seulement 209 en novembre, soit une variation de 90 à 106 % du module et un rapport débit-crue sur débit-étiage égal à 1,17 (Fig. 29).

Mais, là non plus, nous n'avons pas la vraie rivière des plateaux. Certes, la majeure partie de son bassin est située dans les fromations téké, que ce soient les sables tertiaires des plateaux ou les grès secondaires des fonds de vallées qui ne laissent que quelque 10 % de sa superficie aux alluvions récentes de la Cuvette congolaise; la perméabilité est donc très grande et les possibilités de rétention exception-

nelles, mais cette régularité est aussi liée, au moins en partie, au régime pluviométrique: alors que, sur le bassin du Djoué, il tombe de 1 mm en juillet à 241 mm en novembre pour un total de 1 700 mm de pluie dans l'année, soit une variation de 1 à 241, sur celui de la Nkéni, les hauteurs d'eau passent seulement de 19 à 251 mm soit une variation de 1 à 13 (Fig. 31-B). Un sol plus perméable et plus rétentif associé à une pluviosité plus constante garantit un régime plus régulier.

La Nkéni prend, elle aussi, sa source au fond d'un cirque d'érosion vers 450 mètres seulement, au pied du col d'Otsouankié qui sépare le plateau de Djambala de celui de Nsah et qui est, lui, à une altitude de 513 mètres. C'est donc essentiellement une rivière de plaine sinuant dans sa vallée qui s'élargit très vite pour atteindre le Congo dans les premiers marais de la Cuvette congolaise à la cote 288, ce qui lui donne une pente générale (y compris les deux ou trois premiers kilomètres à 3°/oo) de 0,7 °/oo.

Un seul affluent mérite d'être cité: la Louara qui se jette dans la Nkéni sur sa rive droite en face de Gamboma(1) après un parcours de 80 kilomètres à travers les collines qui bordent au Nord le plateau de Nsah sur les flancs duquel elle prend sa source vers 600 mètres d'altitude. Sa vallée, humide de façon intermittente pendant les dix premiers kilomètres alors qu'elle descend rapidement les flancs du plateau (1,8 %), prend ensuite la même allure que celle de la Nkéni et la rivière y trace interminablement ses méandres (pente 2 °/oo).

La Léfini

La Léfini (235 kilomètres) est en réalité le seul cours d'eau typique du pays téké. Elle seule a son bassin intégralement compris dans la région, elle seule coule entièrement au milieu des formations téké. Elle prend sa source dans les hautes collines occidentales vers 700 mètres d'altitude, à quelques centaines de mètres de l'endroit d'où sourdent les premières eaux du Ndouo qui deviendra le Niari avant de se jeter dans l'Océan sous le nom de Kouilou après avoir été le seul fleuve intégralement congolais de quelque importance(2)... Sa pente,

(1) Avant l'échelle limnimétrique pour laquelle elle représente le tiers du bassin versant. Elle compte pour plus du quart dans le bassin total de la Nkéni.

(2) Voir SORET (M.); Le Chemin de fer Congo-Océan.

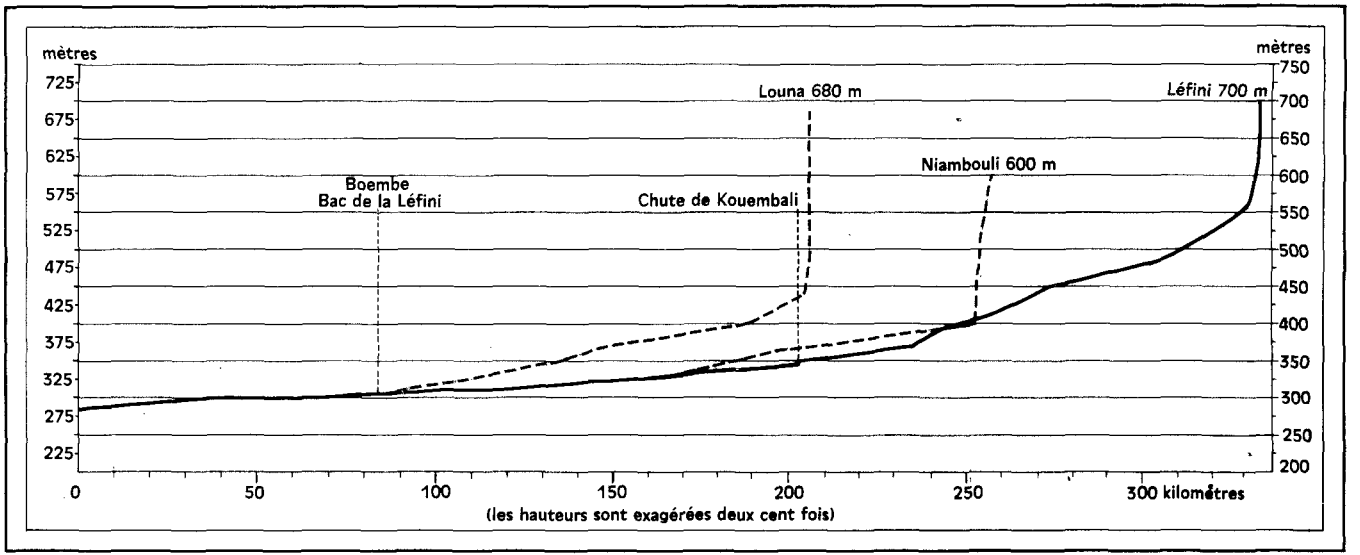

Fig. 30 Profil en long de la Léfini et de ses deux principaux affluents

extrêmement raide pendant les trois premiers kilomètres (4,7 %), reste assez forte durant une bonne partie de son parcours (Fig. 30). Elle se maintient en effet aux environs de 2 °/oo jusque vers le kilomètre 100 et la cote 370. Entre temps, vers le kilomètre 53 et aux environs de la cote 460, elle a creusé sa vallée jusqu'aux grès du Secondaire. Après le kilomètre 160, elle s'assagit et, malgré les importantes chutes sacrées de Kouembali, à l'endroit où elle fixe définitivement son orientation, elle prend une pente régulière de 0,33 °/oo jusqu'à une vingtaine de kilomètres de son embouchure. Là, la descente du plateau s'effectue plus dangereusement et, sur une quinzaine de kilomètres, cette pente s'accentue pour atteindre 1 °/oo avec même une série de rapides entre le kilomètre 5 et le kilomètre 10 à compter de l'embouchure. Elle prend ensuite l'allure d'un grand cours d'eau de près de 500 mètres de largeur pour se jeter dans le Congo par un vaste estuaire d'un kilomètre et demi, souvent ensablé.

Drainant la zone des collines qui séparent les plateaux de Djambala, de Nsah et de Ngo au Nord, du plateau batéké au Sud, elle reçoit tout un réseau d'affluents (Fig. 4) parmi lesquels, sur la rive gauche, il faut citer la Mfourka qui vient du plateau de Djambala, grossie entre autres du Léno qui, comme la Nkéni, mais sur l'autre versant, prend sa source au col d'Otsouankié, la Nkoué, descendue du plateau de Ngo et, surtout, la Nambouli (85 kilomètres) qui sépare et draine les plateaux de Nsah et de Ngo. Sur la rive droite, notamment à partir du moment où elle prend sa direction définitive et jusque vers Inoni, là où le plateau commence à se rapprocher de la rivière, la Léfini reçoit toute une série d'affluents parallèles, au cours conséquent et qui lui amènent l'eau des sources qui sourdent au pied des collines dont les hautes vallées restent désespérément sèches: la Lékaré, la Loudji, la Dzima, la Gambo, la Louhilika et enfin, et surtout, la Louna (80 km). Longeant le pied de la bordure Nord-Ouest du plateau de Mbé dont elle soutire une grande partie de l'eau d'infiltration, celle-ci voit sa basse vallée envahie par les marécages qui se continuent le long de la Léfini jusqu'à 20 kilomètres de son embouchure, là où sa vallée se rétrécit avant de lui faire franchir les rapides qui marquent le rebord du plateau.

Rivière des plateaux dont les 15 300 kilomètres carrés de superficie du bassin sont entièrement situés dans les sables tertiaires de

la série des plateaux batéké (80 %), sauf le fond même de sa vallée et de celle de ses principaux affluents creusés jusqu'aux grés tendres du Stanley-Pool, la Léfini ne saurait être que très régulière. L'épaisseur considérable des sables perméables des plateaux et des collines qui peut atteindre plusieurs centaines de mètres, donne au bassin une capacité de rétention exceptionnelle et fait de la Léfini une des rivières les plus régulières du monde.

Son débit, nettement plus important que celui des deux autres affluents téké du Congo, est en moyenne de 417 m^3/ seconde à Boembe, à 85 kilomètres de son embouchure, c'est-à-dire avec 85 % de son bassin et après 75 % de son parcours. Il peut donc, à l'embouchure, être estimé à plus de 480 m^3/seconde. Au cours de l'année, il passe, à Boembe, de 374 m^3/seconde en septembre à 455 en novembre (Fig. 31-C), c'est-à-dire que sa variation, pour les même mois, va de 90 à 109 % du module avec un rapport débit-crue sur débit-étiage de 1,22 (Fig. 29).

Régimes et navigabilité.

Les trois grandes rivières téké sont donc, à bien des points de vue, comparables. Toutes trois prennent leur source dans la partie occidentale du pays et leurs bassins sont presque entièrement situés dans des roches très perméables: les sables absorbent une grosse partie des précipitations et réduisent ainsi le ruissellement dans de notables proportions. Cette eau est ensuite restituée au pied des versants, pratiquement tout au long de l'année. Les crues sont donc rarement violentes et les étages peu prononcés. Ainsi, durant le cycle 1958-1959, le Djoué, la moins régulière des trois rivières, n'est monté qu'une seule fois (le 29 novembre) à 189 m^3/seconde soit à 154 % de son module, 2,1 fois l'étiage moyen, 2,17 fois l'étiage absolu. La même année, la Nkéni n' atteint que 241 m^3/seconde le 25 mars: 122 % du module, 1,35 fois l'étiage moyen, 1,46 fois l'étiage absolu....

Si les variations plus marquées du Djoué restent partiellement dues au fait que 40 % de son bassin sont situés dans le schisto-calcaire et le schisto-gréseux, les différences relatives dans la régularité de la Léfini et de la Nkéni proviennent des différences dans le régime des pluies. Certes, les rapports: mois le plus pluvieux sur mois le plus sec (269 pour le bassin du Djoué, 27 pour celui de la Léfini, 13

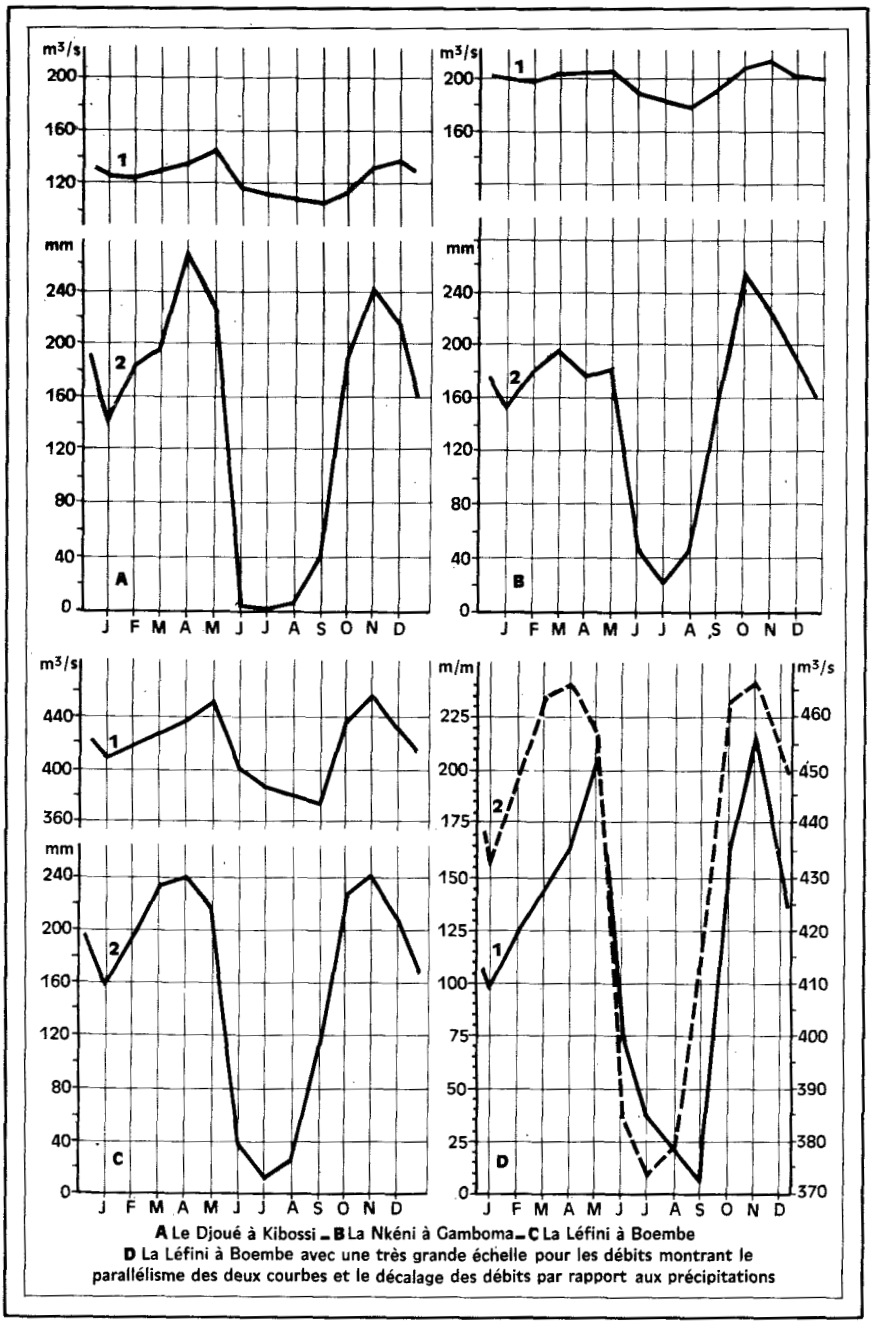

Fig. 31 Régime des rivières Téké et précipitations sur leur bassin versant

1. débits (m3/s) - 2. précipitations (m/m).

pour la Nkéni) sont nettement plus importants que celui du mois de crue sur le mois d'étiage (respectivement: 1,38, 1,22, 1,17), mais les variations des deux courbes sont parallèles, avec un décalage d'un mois entre les deux (Fig. 31-D), en rapport avec le fait que ces rivières sont alimentées beaucoup moins par le ruissellement que par la résurgence des eaux d'infiltration dont l'écoulement est beaucoup plus lent.

En dépit de ces nuances, nous avons des cours d'eau réguliers, généralement lents, d'une profondeur constante au moins égale à deux mètres sur une très grande partie de leur cours. Ils devraient donc fournir d'excellentes voies de pénétration. Mais, mise à part la Nkéni qui, se faufilant à travers les collines de plus en plus basses des contreforts septentrionaux des plateaux, pénètre dans la Cuvette centrale avant de confluer avec le Congo dans une région plate et marécageuse, les autres rivières ont à franchir le rebord du plateau pour pouvoir rejoindre le fleuve. Certes la roche est moins dure sur les plateaux téké et l'on ne peut y admirer les chutes souvent grandioses du plateau des Cataractes: le Djoué, sur les six derniers kilomètres, présente cependant une dénivellation de vingt mètres qui est à l'origine de toute une série de rapides. Ceux-ci, nous les retrouvons sur la Léfini à cinq kilomètres de son confluent. L'entrée de ces deux rivières est donc interdite à la navigation extérieure. Comme les Téké se sentent peu d'attraction pour les cours d'eau, tant d'ailleurs comme pôle de regroupement de l'habitat que comme voie de communication, Djoué et Léfini sont pratiquement déserts, et la Nkéni n'est utilisée qu'entre le Congo et Gamboma par les compagnies de navigation qui approvisionnent cette ville.

III.- LE PROBLEME DE L'EAU

Il tombe, en moyenne, 1 800 millimètres d'eau chaque année sur le pays téké, inégalement répartis certes, d'environ 1 400 sur les contreforts méridionaux à la sortie de Brazzaville à 2.000 à l'extrémité orientale du plateau de Djambala, en face de celui de Lékana qui en reçoit, lui, près de 2 200. 1 800 millimètres d'eau représentent 65 milliards de mètres cubes dont 15 à 20 milliards, tôt ou tard, rejoignent le Congo, le reste s'intégrant dans le cycle éternel: pluie, évaporation, conden-

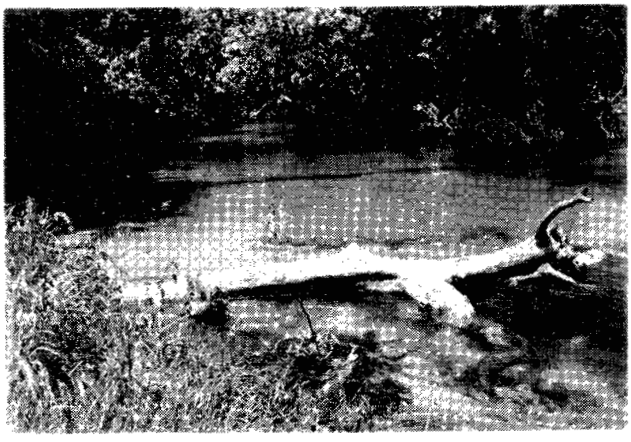

1.- La Gamboma au pont de la route Inoni-Mbé.

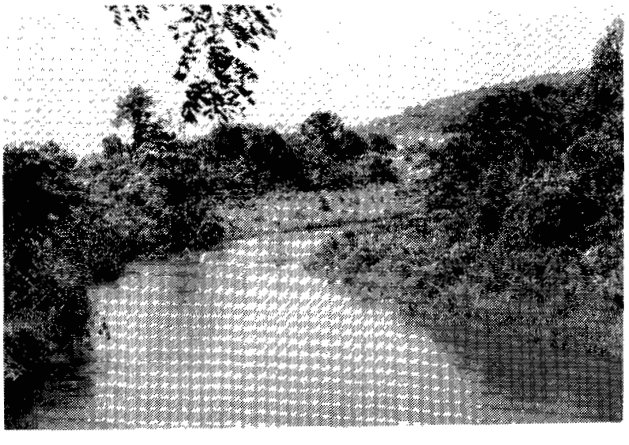

3.- Le Djiri, limite méridionale du pays téké de l'Est.

sation, pluie(1). Une grosse partie de ces précipitations est absorbée par les sables; certes ceux-ci les restituent progressivement aux rivières qui, à leur base, suivent les vallées profondes, mais, en contrepartie, ils se dessèchent rapidement à la surface des plateaux, sur les flancs et les sommets des collines. Souvent des plaques d'alios à faible profondeur retiennent plus ou moins longtemps des flaques parfois très étendues, mais celles-ci se situent généralement en bordure du plateau et, très vite, cette eau s'écoule en source haute sur les versants. Quand elles sont assez loin dans l'intérieur, l'eau peut s'échapper sur les côtés de la nappe d'alios pour descendre au travers des couches perméables sous-jacentes.

On réncontre toutefois, à la surface du plateau, un certain nombre de mares, permanentes ou temporaires. Les premières sont généralement situées au fond de dépressions dolinoformes où elles se remarquent par leur végétation caractéristique. Mais la frange d'eau libre se rétrécit, s'amincit au fur et à mesure que se durcit la saison sèche pour ne devenir qu'un marais perdu sous les cypéracées...

Beaucoup plus fréquentes sont les mares temporaires où l'eau disparaît après un mois ou deux de saison sèche. Le fond de la dépression reste toutefois humide et, en y creusant un puits, on peut prolonger de quelques jours, voire de quelques semaines, l'approvisionnement en eau.

Par contre, en saison des pluies, surtout vers mars-avril quand se sont accumulés sept ou huit mois d'orages, l'eau affleure au dessus de toutes les plaques d'alios et forme de véritables marécages. Après la tornade, même, le trop plein de ces marais se déverse dans les vallées sèches qui peuvent alors prendre l'allure de véritable rivières, parfois sans aucun sens d'écoulement.

Mais ces mares, temporaires ou permanentes, sont très inégalement réparties. Assez fréquentes sur le plateau de Djambala, de Nsah ou de Ngo ainsi que dans le Sud-Ouest du plateau batéké, elles deviennent extrêmement rares au Nord-Est de ce même secteur.

Quoi qu'il en soit, le tarissement de la plupart d'entre elles au gros de la saison sèche pose, pratiquement partout, le même problème de l'eau et une grande partie de la vie téké se passera à essayer de le résoudre.

C'est pourquoi, presque à chaque page, tout au long de cette étude, nous le verrons surgir, avec ses effets néfastes d'abord comme la

(1) Voir p. 50.

diffusion des parasitoses intestinales et des dermatoses, mais aussi la quasi impossibilité de l'élevage des bovins, la mobilisation d'une grande partie de l'activité pour la quête dé l'eau en dehors des points naturels permanents qui occupe une grande part de l'activité des femmes au détriment de leurs autres tâches, notamment agricoles(1)...
La recherche des solutions a fait naître des techniques originales, aussi bien en ce qui concerne le puisage ou la récolte de l'eau de pluie que dans la vie quotidienne, telles le rouissage du manioc ou la construction de la case. Son acuité devait attirer l'attention de l'administration qui s'est longuement penchée sur lui car, si l'on veut voir s'accélérer l'évolution des populations, il est absolument nécessaire que soit résolu le problème de l'eau en pays téké(2).

(1) Voir Chapitre: "Le monde agricole", p. 238-263.

(2) Ces aspects du problème de l'eau et de ses solutions sont étudiés en détail, notamment pages: 136, 302 sq., 325 sqq., 381 sqq., 399 sq., 500 sqq.

Livre 1
Le milieu naturel

Troisième partie

LA NATURE ET LA VIE

Chapitre I

LES PAYSAGES VEGETAUX

Le Congo est, très globalement, couvert à 65 % par la forêt et à 35 % par les formations herbeuses. C'est donc un pays à dominance nettement forestière, mais il ne faut pas oublier qu'il se situe entre le 5° parallèle Sud et le 4° Nord, c'est-à-dire au coeur de la zone équatoriale et subéquatoriale qui reste, théoriquement, le domaine de la forêt.

Certes, le chiffre de 35% de formations herbeuses est global en ce sens qu'il indique les zones où la savane est seule ou nettement dominante et, la plupart du temps, savanes et steppes sont coupées de bosquets ou de galeries forestières parfois très importants, ce qui ramène sans doute la superficie de la couverture uniquement herbeuse aux environs de 30 %. Par ailleurs celle-ci aurait, localement, tendance à s'accroître légèrement.

La forêt, elle, forme quatre grands blocs: la forêt inondée qui couvre tout le Nord du pays, la forêt de la Haute-Sangha, celle du massif du Chaillu et, enfin, le Mayombe.

Mis à part les trois ou quatre mille kilomètres carrés de steppes littorales séparées du reste par le Mayombe, les savanes s'étendent en un arc de cercle continu, de ce même Mayombe à l'Equateur. Dans ce vaste ensemble à dominante herbeuse on distingue, en première analyse, trois zones d'inégale importance, mais nettement différenciées: la vallée du Niari, le plateau des Cataractes et, surtout, les pays téké, eux-mêmes hétérogènes mais qui constituent le fond essentiel des savanes puisqu'ils occupent 24 % de la superficie totale du pays, renferment près de 70 % de ses formations herbeuses.

Un autre caractère primordial de la couverture végétale considérée à l'échelle du Congo apparaît dans la relation étroite qui unit le type de végétation à la géologie.

Déjà Aubréville(1) avait montré la presque exacte concordance entre les limites de la forêt et celles du socle cristallin, au moins au Sud de l'Equateur. Ces remarques peuvent encore être étendues et précisées:

- Le Quaternaire (alluvions) est occupé par la forêt inondée;
- Le Tertiaire est le vrai domaine de la savane;
- Le Secondaire supporte la forêt;
- Les formations précambriennes, enfin, forment deux groupes: la série de l'Inkisi et le Schisto-calcaire, tous deux du Précambrien supérieur portent la savane, tandis que toutes les autres séries et tous les complexes sont couverts par la forêt.

Il semble que cette concordance puisse encore être poussée plus loin et que des types définis de forêt ou de savane correspondent à des types géologiques particuliers. Il est en effet certain que les savanes du Niari sur Schisto-calcaire ne ressemblent nullement à celles du plateau des Cataractes sur grès de l'Inkisi et que toutes deux se distinguent nettement des immenses steppes installées sur le Tertiaire téké.

On peut donc dire que, au moins au Congo, la répartition des types de végétation dépend, souvent jusqu'à un niveau assez bas de l'échelle des classifications, de la géologie qui détermine naturellement les caractères du sol, la pédologie. A l'échelon tout à fait inférieur, c'est la topographie qui deviendra le facteur prépondérant de la nature et de la répartition des groupements végétaux.

Enfin, dernier caractère à l'échelle du pays: il existe deux flores nettement différenciées qui calquent leurs limites sur les deux grandes entités: la forêt et la savane. Alors que la première forme une masse de végétation d'un type primaire, ancien, climacique, avec une flore autochtone riche et partiellement assez endémique, les formations herbeuses, floristiquement pauvres, ne portent que des espèces banales, pantropicales, vraisemblablement d'importation récente.

"Ainsi se trouve accentuée l'opposition fondamentale entre deux mondes biologiques bien séparés dans l'espace dont on peut observer à tout moment la lutte acharnée pour la conquête d'une aire plus large"(2).

(1) AUBREVILLE (A.); Etude sur les forêts de l'A.E.F. et du Cameroun; NOGENT s/MARNE, Sect. techn. Agric. Trop., 1958; 131 p.

(2) DESCOINGS (B.); inédit.

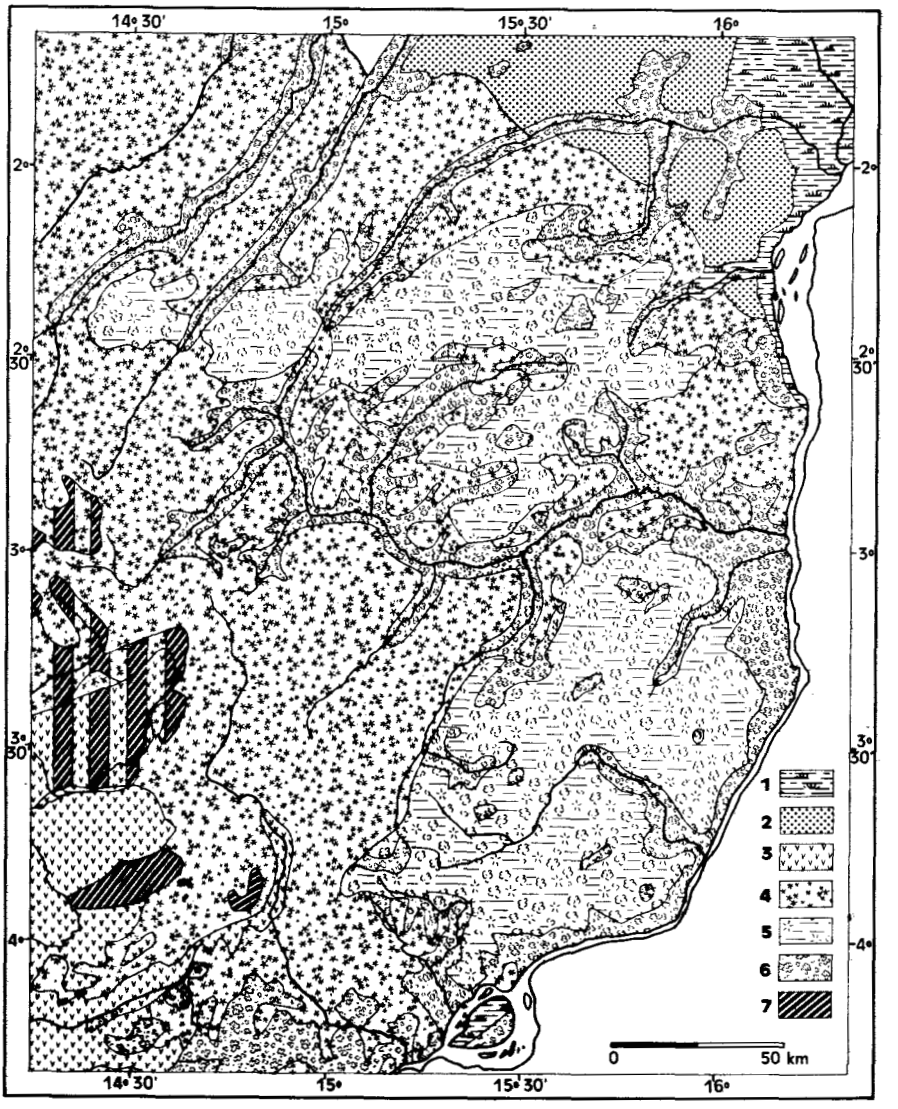

Fig. 32 Esquisse de la végétation

1. Marais et steppes marécageuses - 2. Savane à Trachypogon, forme appauvrie - 3. Savanes à Hyparrhenia - 4. Savane à Loudetia - 5. Savane à Trachypogon et à Hyparrhenia - 6. Forêt mésophile - 7. Forêt ombrophile équatoriale.

On découpe généralement le Congo en huit régions naturelles qui se retrouvent aussi bien au point de vue humain que morphologique, géologique ou pédologique. La végétation peut s'insérer dans ce grand cadre, mais de l'Equateur au 4° parallèle sud et du Congo au massif du Chaillu, l'immensité de l'ensemble téké qui, avec ses 80 ou 85 000 kilomètres carrés, forme une de ces régions, doit être subdivisé en plusieurs secteurs correspondant d'ailleurs aux grandes zones morphologiques (Fig. 32).

- Les plateaux de limons sableux recouverts par la savane à Trachypogon et Hyparrhenia;

- Les hautes collines et les collines à vallées sèches, domaine de la savane à Loudetia;

- Les collines à réseau hydrographique dense où la savane à Loudetia laisse progressivement la place à une savane à Trachypogon très appauvrie;

- Les vallées et dépressions alluviales où se traînent des bandes de forêt mésophile.

I.- STEPPES ET SAVANES

Steppes et savanes forment l'essentiel du paysage végétal téké. Elles sont cependant loin d'être uniformes et un certain nombre de nuances, liées le plus souvent aux variations dans la nature du sol et du sous-sol, sont suffisamment caractérisées pour permettre l'individualisation de plusieurs types de formations herbeuses.

La savane sur limons sableux

Les plateaux de limons sableux sont essentiellement couverts par une savane de type arbustif à tapis clair. La strate herbacée, en touffes éparses d'espèces ne prenant pas, en général, un grand développement, voit dominer Trachypogon thollonii. Cette graminée cespiteuse, aux feuilles fines, formant un tapis d'une quarantaine de centimètres d'épaisseur, possède des chaumes peu feuillus, de faible densité et d'un mètre de hauteur environ. Elle est caractéristique des sols sableux lessivés, écologiquement secs, nés des formations gréseuses téké. Son cycle végétatif est très court: elle fleurit dès janvier et peut

brûler sitôt après, laissant la place à un deuxième cycle composé surtout de dicotylédones. Elle peut être associée à une dizaine d'autres graminées, mais celles-ci restent toujours bien moins fréquentes.

La strate arbustive y est toujours réduite, parfois nulle et le port suffrutescent est de règle pour la plupart des espèces. Ici domine Hymenocardia acida, une des plantes les plus résistantes au feu malgré son écorce mince, car elle trouve à se nourrir en profondeur grâce à sa racine pivotante. A ses côtés, on peut rencontrer quelques autres arbustes, tels Albizzia adianthifolia, Anona arenaria, Vitex madiensis etc...

Ce type de savane, caractéristique des hauts plateaux, se retrouve, au Nord et au Sud, sur les sommets des collines qui ont conservé des recouvrements sommitaux de limon. On les rencontre aussi, parfois, dans les parties basses sur les sables issus des grès polymorphes mais assez lessivés. A l'extrême Nord, dans les collines à réseau hydrographique dense, la savane s'appauvrit et les Hymenocardia tendent à disparaître.

La savane des collines à vallées sèches

Dans les hautes et moyennes collines à vallées sèches, la végétation type est celle des savanes à Loudetia demeusii. Si cette graminée ressemble beaucoup à Trachypogon thollonii, sa localisation est très différente et aussi déterminée: elle occupe des positions moyennes: flancs de collines, débuts et fins de pentes, replats à sols moyennement lessivés des collines formées par la décomposition des grès polymorphes. C'est, typiquement, une savane à tapis graminéen clair, bas, n'occupant pas toute la surface du sol, ce qui permet à de nombreuses espèces de se développer à la lumière. Là aussi, un cycle de végétation très court permet, après le passage des feux de brousse, le déclenchement d'un second cycle d'espèces qui, pour la plupart, telle Anisophyllea poggei dont on peut voir par place des tapis presque continus, n'appartiennent pas à la famille des graminées.

La strate arbustive est encore moins fournie que sur les plateaux. Les arbustes, rares, sont de taille réduite et, la plupart du temps, suffrutescents, avec une souche très développée. Hymenocardia acida y domine avec la suite classique des espèces savanicoles, plus ou moins faiblement représentées.

Planche V
Les paysages savanicoles.

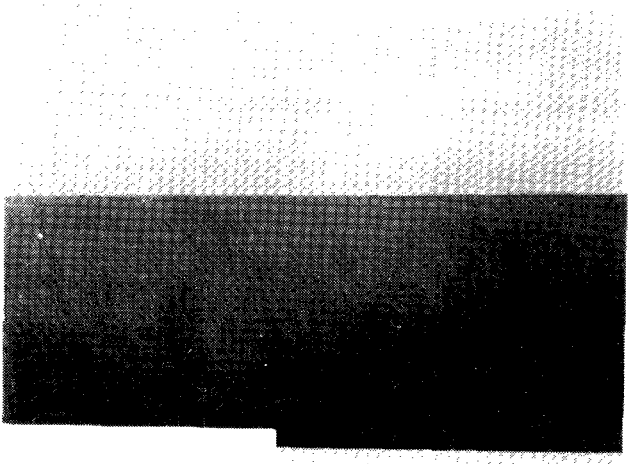

1.- L'immensité des savanes du plateau.

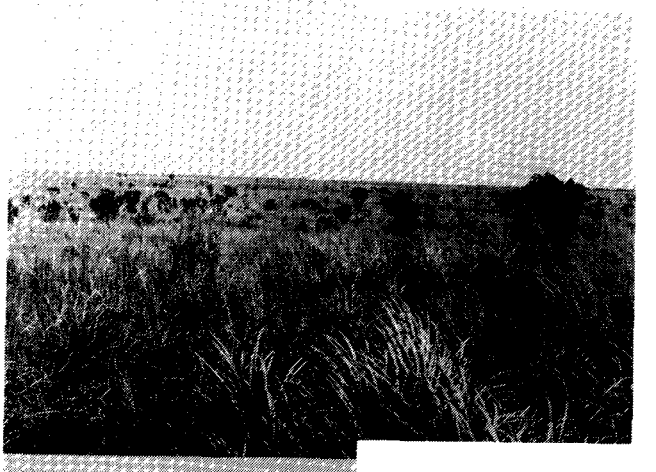

2.- Steppe arbustive. (amorce de la vallée sèche du Niamakoulou).

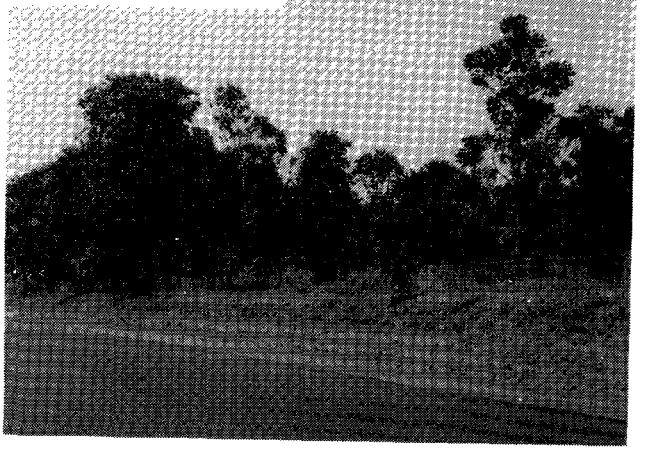

3.- Essai de reboisement en eucalyptus sur les flancs du plateau de Mbé.

Les savanes intermédiaires

Si la savane à Loudetia demeusii est typique de la zone des collines, les variations des conditions écologiques: lessivage plus ou moins intense, enrichissement local en matières humiques ou en eau etc... peuvent entraîner l'apparition de formes altérées, localement caractéristiques:

- Absence de strate arbustive sur les sols très lessivés de pente;
- Dominante locale d'Elyonurus brazzae, graminée très résistante;
- Présence presque unique de Loudetia simplex sur les sols décapés à la suite de phénomènes d'érosion;
- Dominante d'Hyparrhenia diplandra dans les vallées enrichies en matières organiques et assez bien pourvues en eau.

La savane à Loudetia arundinacea, un peu plus fréquente que les formes altérées précédentes peut cependant être rattachée à ce groupe. C'est en fait une forme intermédiaire entre les savanes arbustives du Niari et les savanes téké à tapis clair: comme dans la vallée du Niari (sur les séries anciennes du Précambrien supérieur), la strate arbustive y est assez dense avec Annona arenaria et, toujours, l'arbuste classique des savanes congolaises, Hymenocardia acida.

Une dernière forme de savane altérée se rencontre dans ces dépressions dolinoformes dont le sol, de sables très lessivés, est parfois chargé en surface d'un humus noir, mal décomposé avec horizon imperméable en profondeur. Durant la saison des pluies ces sols sont gorgés d'eau. Ils s'assèchent ensuite rapidement dans les horizons superficiels bien que la nappe phréatique ne soit jamais très profonde. Il s'y installe classiquement une savane courte, à aspect de prairie, entièrement dépourvue de strate arbustive. Cette steppe appelée "lous-séké" du nom vernaculaire de l'espèce dominante, Loudetia simplex, laquelle est généralement accompagnée, mais en bien moins grand nombre, par Monocymbium ceresiiforme et Bulbostylis laniceps. Si le sol évolue (sur les bords par exemple) vers un stade plus mésophile, on assiste progressivement à l'envahissement du groupement par une flore différente et à la naissance de nombreuses formes de transition vers la savane à Loudetia demeusii.

Si le fond de la pseudo-doline tend vers un engorgement permanent de surface, on voit se multiplier les espèces hygrophiles pour aboutir à une végétation marécageuse. Le type le plus complet est peut-être celui de la mare de Gatsou, parfois surnommée "Anneau de Saturne" en

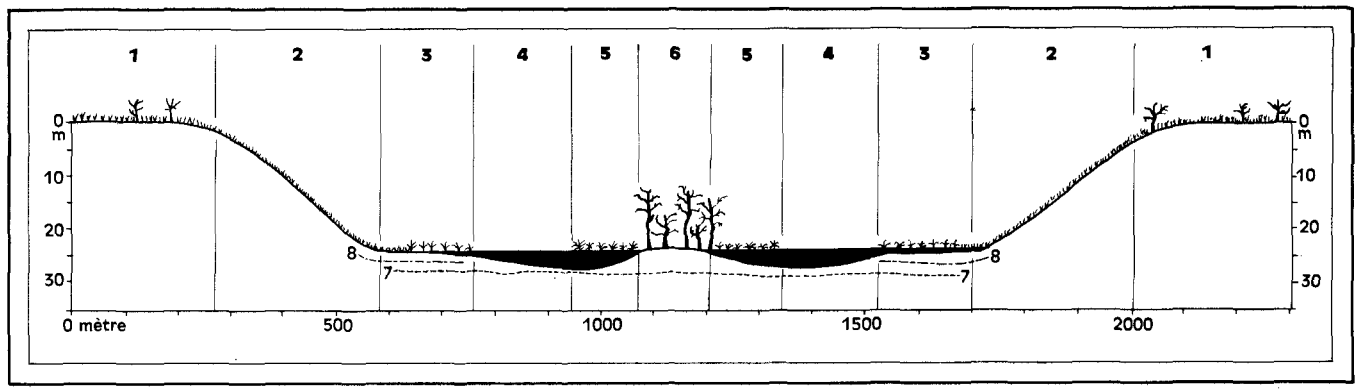

Fig. 33 Coupe schématique de la dépression marécageuse dite "Mare de Catsou" ou "Anneau de Saturne"
(d'après BOCQUIER G. et BOISSEZON P. de)

1. Plateau avec savane arbustive à Trachypogon thollonii et Hymenocardia acida - 2. Versant avec savane graminéenne à Loudetia demeusii puis L. simplex - 3. Prairie marécageuse à cypéracées (Eleocharis nupeensis) - 4. Frange d'eau libre - 5. Prairie flottante puis marécageuse à cypéracées (Cyrtosperma et Sphagnum) - 6. Ilôt central à Alstonia (Apocynacées) - 7. Niveau d'alios - 8. Niveau d'alios en formation.

raison de son aspect exactement circulaire et située par exception vers l'extrémité Sud-Est du plateau de Mbé (Fig. 33). Il s'agit d'une vaste dépression, sans exutoire, dont le fond est occupé par une frange d'eau libre ceinturant un anneau de Cyrtosperma senegalense, bordant lui-même un îlot central où se dressent des Alstonia (Apocynacées). En allant du plateau vers le centre de la mare, on passe de la savane arbustive avec Trachypogon thollonii à la savane graminéenne avec dominante de Loudetia demeusii sur le versant, puis à la savane à L. simplex pour arriver, au bord de la mare, à une prairie de plus en plus marécageuse où l'emportent les cypéracées (notamment Eleocharis nupeensis). Après l'anneau d'eau libre, recommence la prairie, flottante d'abord et toujours à dominante de cypéracées (Cyrtosperma) avec quelques Sphagnum, puis à nouveau la prairie marécageuse et, enfin, le cercle d'Alstonia sur une terre plus ou moins ferme.

Les paysages savanicoles

L'immense monotonie des savanes téké diversement arbustives, parsemées ou coupées de loin en loin d'un boqueteau ou d'une galerie forestière est donc en réalité assez variée (Fig. 34). On passe de la savane à Trachypogon sur le plateau à celle à Loudetia demeusii sur les pentes pour, dans les fonds de vallée, arriver aux prairies à L. simplex, tandis que les sommets des collines sont occasionnellement recouverts de L. arundinacea. Mais le plateau n'est pas uniformément plat et les pseudo-dolines qui le percent voient aussi s'étendre, sur le sable blanc de leurs "lousséké", des prairies à L. simplex; si la dépression est plus profondes, si à 50 ou 150 centimètres au-dessous de la surface du sol, la couche d'alios est suffisamment indurée pour conserver l'eau toute l'année, on aboutit à un petit marécage.

Même un type déterminé de savane peut présenter de-ci de-là des aspects différents: ici les grandes touffes d'herbe sont loin de couvrir tout le sol et sur les pentes, même très faibles, chacune d'elles semble portée par une petite motte épargnée par l'érosion, tandis que là, graminées et, plus loin, dicotylédones forment un tapis continu. De même la taille et la densité des arbustes sont très variables. Tantôt ceux-ci atteignent trois et quatre mètres, tantôt ils ne forment que de maigres buissons dépassant à peine la strate herbacée. Par ailleurs,

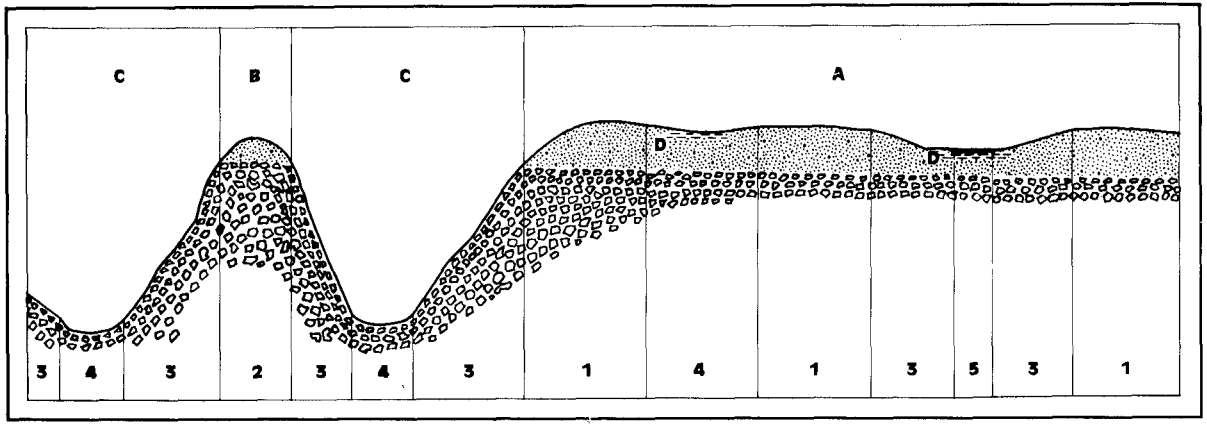

Fig. 34 Schéma théorique de la végétation en pays Téké

FORMATIONS DE SURFACE: A. Limons sableux - B. Sols sableux issus des limons - C. Sols sableux issus des grès polymorphes - D. Niveau d'alios.

TYPES DE VEGETATION: 1. Savane arbustive à Trachypogon thollonii et Hymenocardia acida - 2. Savane arbustive à Loudetia arundinacea, Hymenocardia acida et Anona arenaria - 3. Savane arbustive à Loudetia demeusii, Hymenocardia acida et Maprounea africana - 4. Savane à Loudetia simplex - 5. Végétation marécageuse à cypéracées.

si leur fréquence tourne autour de 20 selon l'échelle de Etter, elle n'en est pas moins très variable et passe de plus de 70 dans les savanes à Loudetia arundinacea à 0 dans les steppes lousséké. Ce recul est d'ailleurs régulier de la savane à L. arundinacea à la savane à L. demeusii typique puis à celle à L. demeusii altérée (avec dominante d'Elyonurus brazzae) puis à la même très altérée pour arriver à la steppe lousséké à L. simplex: un simple progression arithmétique de raison cinq. La savane à Trachypogon se tient, elle, aux alentours de la moyenne.

Elevés régulièrement, complantés jusqu'à couvrir les trois quarts de la surface, ces arbustes donnent,ici, à la savane, l'allure d'un immense verger; plus loin ils sont trois fois moins nombreux et le paysage se déshumanise sans pour autant cesser de répandre cette sensation de vie ou bien, brusquement, alors que rien ne le laisse prévoir ou permette, à première vue, de l'expliquer, cette strate arbustive disparaît complètement et, sur plusieurs dizaines de kilomètres, le plateau, complètement nu, donne mélancoliquement une impression de désert.

II.- BOSQUETS ET GALERIES

Le pays téké, c'est d'abord la savane, mais la forêt n'en est pas pour autant absente et il est même rare que, sur l'immense horizontalité des plateaux, on puisse rester sans apercevoir la tache sombre d'un bosquet, la ligne noire d'une forêt-galerie.

Les forêts anciennes

Celles-ci suivent la plupart des rivières, s'insinuent même dans les couloirs d'érosion pour peu qu'y sourde un filet d'eau. Celles qui bordent les cours d'eau de quelque importance présentent généralement deux types de végétation. Tout d'abord, de part et d'autre de la rivière, une bande plus ou moins marécageuse au contact de l'eau porte la végétation caractéristique des terrains inondés où se dresse Millettia laurentii avec un important sous-bois de lianes et de raphiales ainsi que de nombreux épiphytes. Lorsqu'on arrive aux terres exondées, un second type, mésophile, se développe suivant une épaisseur très

Planche VI
Bosquets
anthropiques.

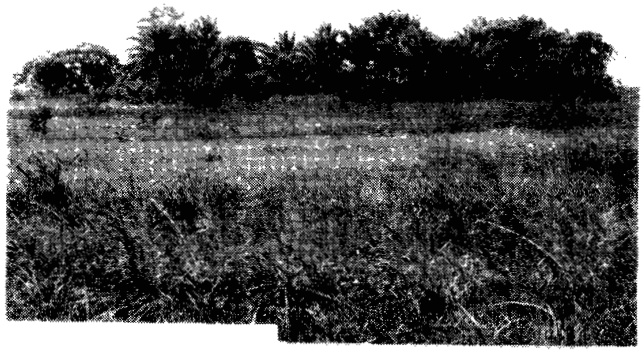

1.- Bosquet
anthropique
récent.

2.- Bosquet
anthropique
ancien,
très dense.

3.- Bosquet
anthropique
ancien,
en voie de
disparition.

variable, fonction à la fois de la largeur de la vallée (dès que la pente s'accentue, la forêt fait place à la savane), de la dissymétrie morphologique des versants et, peut-être, d'une action plus ou moins marquée des feux de brousse, fonction eux-mêmes de l'intensité et de la direction des vents dominants, particulièrement réguliers et forts en saison sèche.

Généralement, quand la forêt n'atteint pas le pied des versants, le reste de la vallée est occupé par des steppes pauvres à Loudetia simplex qui font peu à peu place à une savane arbustive à Loudetia demeusii et Hymenocardia acida dès que le terrain commence à se relever. Le faciès de ce type de forêt galerie se rapproche généralement de celui des bosquets ou des massifs forestiers anciens des plateaux.

Ces derniers sont relativement nombreux et d'étendue très variable. Quelques-uns atteignent à peine quelques centaines de mètres carrés et peuvent aisément, à première vue, se confondre avec les bosquets anthropiques. D'autres prennent des allures de grande forêt comme celle d'Ebou, sur le plateau de Nsah dont la superficie approche 50 kilomètres carrés. Au Sud de la Léfini, ces bosquets, tout en restant assez fréquents, sont de bien plus petite taille, le plus important, celui d'Imboulou, ne dépassant pas 10 kilomètres carrés.

D'une façon générale, ces formations forestières présentent presque partout un faciès secondaire récent où dominent les espèces pionnières et dynamiques telles que Pentaclethra eetveldeana, Sapium cornutum, Gaertnera paniculata etc... Si, sur les bords, les arbres apparaissent comme rabougris avec dominante de Cassia, à l'intérieur, de puissants filardeaux dressent vers le ciel leurs fûts blancs dont les cîmes, comme celles des Albizzia sassa, s'étalent largement. C'est bien là l'image d'une belle forêt secondaire. De-ci de-là, surtout au Nord de la Léfini, subsistent quelques îlots de forêt ancienne, peut-être climacique[1] avec de grands Chrysophyllum, mais ils sont en voie de disparition

Les bosquets anthropiques

Un des aspects particuliers de la végétation forestière en pays téké et plus particulièrement de la zone des plateaux les moins faible-

(1) Voir page 144

ment peuplés, c'est la présence de bosquets "anthropiques" qui se développent sur des emplacements d'anciens villages ou, plutôt, d'anciens hameaux puisque ceux-ci ne comportent habituellement qu'une dizaine de cases.

Les agglomérations téké sont entourées d'arbres utiles: fruitiers, médicinaux, magiques. A l'intérieur on plante généralement une allée de palmiers à huile (Elaeis guineensis). Les déchets du village sont rejetés dans la ceinture, ce qui enrichit le sol et développe un épais fourré. Celui-ci, lorsque les habitations ont disparu protège le centre contre les feux de brousse et permet ainsi la formation du bosquet qui se densifie par auto-ensemencement et parfois auto-bouturage des perches et autres piquets de Milletia, de Ficus... utilisés par les habitants pour construire leurs cases. Aussi la composition floristique de ces boqueteaux est-elle tout à fait particulière: Milletia laurentii, Ficus thonningii, Ceiba pentandra, Elaeis guineensis, Lannea welwitschii, Milletia versicolor, Pachylobus spp., Vitex congensis, Myrianthus arboreus avec un sous-bois de Zingibéracées, de Marantacées, de Dioscoréacées, de Sarcophrynium et, souvent, d'Ananas sativa.

Et, selon Aubréville, on arrive ainsi à un curieux paradoxe: "Alors que, en général, les populations de la zone forestière recherchent la forêt pour s'y cacher, s'y abriter, s'y défendre, alors qu'ils la défrichent pour la cultiver" et ainsi la détruisent d'autant plus vite et de manière d'autant plus durable qu'ils s'y installent plus complètement, "les Batéké formant une originale exception fuient la forêt et la recréent"(1).

(1) Aubreville (A.); Climats, forêts et désertification...; p. 318.
S'il est vrai que les villages téké recréent la forêt, c'est parce que le climax est essentiellement forestier (cf. §§ suivant). L'installation humaine modifie tout juste ce qu'il faut des conditions édaphiques pour que l'évolution s'accélère. Par ailleurs, les Téké ne "fuient" pas la forêt; ils ne s'établissent pas à proximité des galeries forestières où règne la tsé-tsé, mais recherchent souvent le voisinage des bosquets naturels ou anthropiques où ils installent quelques unes de leurs cultures. Les villages n'émigrent pas parce que la ceinture forestière devient trop dense, mais généralement à la suite d'épidémies ou pour des motifs religieux qui interdisent aussi à un village de s'installer à la place d'un autre (voir Livre III, 1° partie, Chap. IV)... Des hameaux restent de longues décennies sans se déplacer bien qu'ils soient presque étouffés par le fourré de leur ceinture; d'autres n'attendent même pas, pour s'en aller, que les bananiers, les premiers "arbres" plantés derrière les cases, aient donné leur premier régime...

III.- UN DESERT QUI SE PEUPLE OU UN MONDE QUI MEURT

Tels sont donc les grands aspects de la végétation en pays téké. Une question se pose toutefois. Pourquoi "sous deux ou trois degrés de latitude Sud, si près de l'Equateur, dans une région où les précipitations atmosphériques sont si abondantes, ce spectacle étrange et inattendu de vastes plateaux et de collines couverts jusqu'à l'horizon de belles prairies verdoyantes /fin octobre/, sans un arbre, sans un arbuste"(1)?

Cependant, un peu partout, dans le fond des vallées dès que sourd un filet d'eau, en lambeaux sur les plateaux sans que rien, de prime abord, ne justifie plus leur présence ici que leur absence ailleurs, on rencontre bosquets, forêts ou galeries.

Les précipitations sont partout supérieures à 1 400 mm et, en quelques points, à 2 000. Certaines années, c'est l'ensemble du pays qui reçoit plus de deux mètres d'eau. Cette pluviosité est largement suffisante pour entretenir une forêt ombrophile(2). Les 65 % du territoire du Congo recouverts par la forêt reçoivent d'ailleurs moins d'eau que le pays téké (3) et, au Gabon, essentiellement forestier, moins de dix postes pluviométriques sur trente indiquent des précipitations supérieures à deux mètres dont, paradoxe, deux (Mouila et Fougamou) sont installés dans les rares savanes gabonaises ou à leur limite. Le rôle prépondérant appartient donc ici aux facteurs édaphiques. En effet, dès que la valeur du sol s'améliore, par exemple sur les plateaux avec les détritus villageois, la forêt s'installe, se développe...

---

(1) AUBREVILLE (A.); Richesse et misère des forêts de l'Afrique Noire Française; PARIS, Larose, 1948; 251 p.; p. 42.
Il eut toutefois convenu qu'Aubréville fasse précèder le "sans un arbre, sans un arbuste" de "parfois". Il est en effet exceptionnel que la vue puisse s'étendre jusqu'à l'horizon sans rencontrer un arbre ou la ligne sombre d'une forêt, si petite soit-elle.

(2) L'indice d'aridité de De Martonne varie, pour l'ensemble du pays téké et ses abords immédiats, de 40 à Brazzaville à 68 à Lékana, celui de nos plateaux restant compris entre 58 (Inoni) et 68. Par ailleurs, si la hauteur d'eau moyenne des précipitations pour l'ensemble des pays téké s'établit aux alentours de 1 800 mm et peut atteindre 2 300, elle ne descend pratiquement jamais au dessous de 1 600 mm.

(3) Moins de 1 600 mm en moyenne.

En fait, l'équilibre savane-forêt est loin d'être stable et, d'une façon générale, la forêt gagne du terrain chaque fois que seuls les facteurs naturels sont en jeu. Ce qui varie avec la nature du sol, c'est la rapidité de son expansion. Jean Koechlin a observé lui-même, à l'Ouest de Brazzaville mais sur les mêmes sols qu'en pays téké(1), l'installation de noyaux forestiers "en pleine savane, souvent à l'abri d'une touffe d'Hymenocardia acida. En l'absence de feux, cette avance peut être rapide"(2). Il semble donc que le climax soit forestier. Cette forêt est d'ailleurs en expansion effective sur les plateaux téké, soit par avance des bosquets et galeries au détriment des formations herbeuses, soit par densification de la strate arbustive de la savane qui, résistant ainsi de mieux en mieux aux feux de brousse, permet l'installation de noyaux forestiers qui se développent rapidement. Il n'est pas rare de trouver des Hymenocardia, typiques de la savane, assez loin à l'intérieur des bosquets, morts parce que les conditions édaphiques et sans doute de luminosité ne leur convenaient pas,mais encore debout, donc emprisonnés à une date relativement récente.

L'homme et la végétation

Certes, l'action de l'homme n'est pas à négliger, mais elle semble moins marquée qu'on a voulu le dire. Les terrains sous forêt, nettement plus riches qu'en savane, se devaient d'arrêter les cultivateurs. Mais ceux-ci prennent généralement des précautions: les cultures ne se font pas à la lisière, mais au coeur des bosquets, des galeries, un peu parce que le sol y est plus riche en humus, mais surtout parce que l'expérience de dizaines de générations a appris au Téké que c'était la meilleure méthode pour activer la reconstruction de la forêt. Koechlin note même que, pour protèger les bosquets contre les feux sauvages, on allume des contre-feux sur leur pourtour "en début de saison sèche et au fur et à mesure de la repousse de l'herbe pour éviter l'action des grands feux de saison sèche"(3). Par ailleurs, il est très rare, même quand ces précautions ne sont pas prises et pendant les quelques

(1) Et avec une pluviosité inférieure de 20 %

(2) KOECHLIN (J.); La végétation des savanes dans le Sud de la République du Congo; BRAZZAVILLE, I.R.S.C., 1961; 310p.;, p. 77.

(3) KOECHLIN (J.); Rapport du 4 au 10 Juin 1950; BRAZZAVILLE, I.E.C.; 10 p.

mois du début de la jachère où la végétation est encore savaniforme, que le feu franchisse le cercle forestier pour renaître à l'intérieur.

Enfin, ces feux de brousse sont beaucoup plus impressionnants avec leur muraille de flammes pouvant atteindre plusieurs kilomètres de long, que destructeurs. En effet, dans les savanes, "le cycle des graminées est assez bref et se termine vers janvier-février: c'est l'époque des premiers feux; ils se poursuivent ensuite jusqu'à la fin de la saison sèche, sur des endroits incendiés tardivement ou alimentés par des repousses d'herbes ayant succédé aux premiers feux"(1). Mais dans le tapis herbacé très clairsemé, "le feu passe rapidement, les flammes ne sont pas assez hautes pour brûler sérieusement les arbustes"(2) qui, d'ailleurs, résistent bien au feu, tel Hymenocardia acida: "après l'incendie les feuilles tombent, des jeunes rameaux ont été détruits, mais l'arbre a résisté"(3).

Quant aux graminées, elles sont en général incomplètement brûlées. Comme il s'agit souvent d'espèces cespiteuses, les jeunes pousses logées au milieu de la touffe sont très bien protégées et se développent ensuite très vite après le passage des feux sur un sol temporairement enrichi par les cendres. On a même vu des phénomènes paradoxaux: pendant le passage d'un feu de brousse, la température dans une touffe de Themeda triandra, à deux centimètres au-dessus du sol ne dépassait pas 29°5 alors que la température de l'air ambiant, hors de l'action du feu, était au même moment de 31°9(4): le feu, passant très vite, cisaille les chaumes, les fait tomber et brûler loin de la souche.

Lorsque ces feux arrivent à la lisière des forêts, ils s'arrêtent généralement d'eux-mêmes. Bien que, sur le plateau, celles-ci soient généralement semi-caducifoliées, donc très sensibles, semblerait-il, à l'incendie, seules les lisières sont attaquées, sur quelques mètres à peine: le sous-bois souffre, quelques feuilles des grands arbres sont grillées, mais au bout de peu de temps toute trace de feu est effacée. Quant aux galeries forestières, surtout celles de terrains humides, leurs lisières sont efficacement protégées par un rideau de

(1) KOECHLIN (J.); La végétation des savanes, p. 59

(2) KOECHLIN (J.); o.c., p. 59

(3) KOECHLIN (J.); o.c., p. 59

(4) LEBRUN (J.); La végétation de la plaine alluviale au Sud du Lac Edouard; BRUXELLES, Inst. Parcs Nation. C.B., 1947; 461 p.

lianes et d'arbustes héliophiles sempervirens. Enfin, que ce soit dans les bosquets ou dans les galeries, l'absence presque totale de tapis herbacé qui ne peut vivre en raison du manque de lumière, enlève au feu un aliment et un moyen de propagation importants.

Le seul vrai danger, maintenant disparu, aurait pu être, durant de longues années, la récolte, tout au long des rives du Fleuve, du bois nécessaire aux machines des bateaux qui reliaient Brazzaville aux postes de l'intérieur le plus lointain. La plupart des quelque 70 villages ou hameaux qui bordent le Congo du Stanley-Pool à Mpouya étaient des "postes à bois", dépendant directement des sociétés de transport. Leurs noms perpétuent d'ailleurs le souvenir de ce système: Maloukou Tréchot(1), Kouzoulou Miranda(2), Kouzoulou Marinoni (3), Gantchou SEDEC(4), Mouala CGTA(5) etc... Dans chacun de ces hameaux parfois créés pour les besoins de la cause, d'importantes équipes de coupeurs entretenaient le stock de bois qui fondait à une vitesse vertigineuse. En effet les gros bateaux, tel le "Fondère", consommaient jusqu' à 12 stères à l'heure, soit plus de 3.000 pour l'aller-retour Brazzaville-Bangui, 400 pour monter de Brazzaville à Mpouya, quelque 250 kilomètres. Les dernières années qui ont précédé le milieu du siècle, date vers laquelle la dieselisation s'est très vite intensifiée, ont vraisemblablement vu brûler, uniquement par les bateaux, 300 à 400 000 stères chacune. Les dommages causés à la forêt furent certainement importants, mais quinze ans ont passé et l'immense galerie qui longe le Congo, qui remonte le long de ses affluents, dans les coulées d'effondrement de la falaise, dans les basses vallées, humides, elles, des hautes vallées sèches du plateau, la forêt qui borde la Congo a déjà repris son allure ancestrale, sa progression au détriment de la savane.

C'est que, Koechlin l'a bien remarqué, la dégradation de la forêt "peut être poussée jusqu'au stade où apparaissent les graminées: Setaria megaphylla, Centotheca mucronata etc... (...) mais ce ne sont

(1) Les frères Tréchot furent les fondateurs de la C.F.H.B.C. (Compagnie française du Haut et Bas Congo).

(2) Transporteur portugais.

(3) Commerçant et transporteur.

(4) Devenue SCKN (Société commerciale du Kouilou-Niari).

(5) Compagnie générale de transports en Afrique.

pas des espèces de savane et on ne peut parler encore de disparition de la forêt. Cet état de choses peut se maintenir de nombreuses années malgré les défrichements répétés, et sans que l'on puisse constater l'installation de la flore savanicole proprement dite"(1). Par ailleurs l'abattage de la forêt, s'il n'est pas suivi à très brève échéance de plusieurs autres déforestations systématiques, ce qui n'est pas le cas pour le "coupage" en vue du chauffage des bateaux puisqu'il faut attendre que les arbres aient repris une taille utilisable, provoque la poussée d'un recrû qui met la savane au contact d'essences parfaitement aptes à s'y installer, donc à faciliter la progression de la forêt au détriment des formations herbeuses. Par contre, jamais, sur une jachère forestière, on ne trouve de germinations d'arbustes de savane.

Les données de la paléogéographie

Les savanes téké, en recul lentmais continu, sont donc d'origine très ancienne et, pour expliquer ce contact forêt-savane si près de l'Equateur, il nous faut sans doute remonter aux époques géologiques, malheureusement trop mal connues, surtout en ce qui concerne la paléoclimatologie. Bernard (2), en étudiant les climats quaternaires, distingue deux types de régimes pluviaux alternant avec des périodes interpluviales et d'aridification: un régime isopluvial caractérisé par de fortes précipitations et un régime displuvial avec saison pluvieuse et saison sèche très marquées. L'isopluvial sera donc favorable au développement de la forêt tandis que le displuvial permettra des formations ouvertes et sera à l'origine d'actions érosives et pédogénétiques intenses. "Ce serait probablement au cours d'un des derniers displuviaux austraux qu'auraient eu lieu les phénomènes de ferralitisation et ferruginisation qui ont si profondément marqué les sols de la République du Congo"(3). Mais, au cours des millénaires antérieurs, la flore

(1) KOECHLIN (J.); La végétation des savanes..., p. 94

(2) BERNARD (E.); - La paléoclimatologie spécialement du quaternaire africain vue sous la lumière des lois modernes de la climatologie et de la géophysique; YANGAMBI, I.N.E.A.C., 1958; 49 p.
et surtout: - Les climats d'insolation des latitudes tropicales au quaternaire; BRUXELLES, Bull. A.S.R.C., 1959; p. 344-364.

(3) KOECHLIN (J.); o.c., p. 279

avait déjà évolué. Vers la fin du Crétacé, avant donc que ne s'amoncellent les sables batéké, alors que venaient de se déposer les couches du Stanley-Pool qui n'affleurent plus maintenant qu'au plus profond des vallées, une flore xérique aurait occupé l'Afrique(1). Les débuts du Tertiaire, plus humides, permettent l'extension d'un vaste manteau forestier qui laisse progressivement la place à une flore plus sèche lorsque, vers la fin de l'ère, le climat s'aridifie.

Avec les premiers pluviaux du quaternaire, la forêt reprend son expansion, mais leur moins forte intensité, leur moins longue durée surtout, permet à des îlots herbeux de se maintenir, de se forester plus lentement, les plateaux téké par exemple où le grand interpluvial du milieu du Pleistocène(2) a encore fait progresser la végétation xérique.

L'action des périodes climatiques ultérieures fut bien moins sensible sur la végétation qui, avec quelques arrêts, peut-être même quelques reculs au cours des interpluviaux, a dû voir lentement, comme aujourd'hui, la forêt progresser au détriment de la savane, très lentement en raison des conditions édaphiques et, depuis quelques millénaires, de l'homme. Il semble toutefois qu'il ne faille pas exagérer le rôle de ce dernier, "ni le rendre responsable de la plupart des savanes de la région. Les deux types de végétation, ainsi que le montre leur diversité, doivent résulter d'une longue évolution sur place à travers toutes les vicissitudes climatiques. L'analyse géographique de certains groupes écologiques de la savane en fait foi et semble rappeler l'existence ancienne de conditions plus xériques"(3).

---

(1) CHRIST (H.); La flore dite "ancienne africaine"; Genève, Arch. Sc. phys. natur., 1892; p. 369-374.

(2) Correspondant sensiblement à l'interglaciaire Riss-Würm d'Europe.

(3) KOECHLIN (J.); La végétation des savanes...; p. 282.

1.- Feu de brousse.

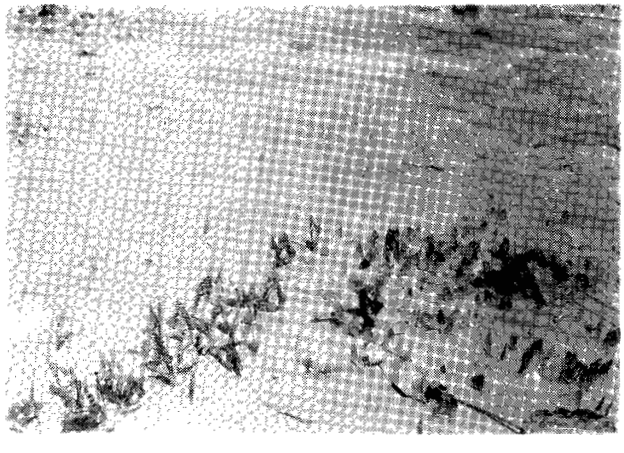

2.- Papillons sur la route Inoni-Mbé,
près le pont de la Gamboma.

Chapitre II

LE MONDE ANIMAL

L'étude du milieu animal est souvent considéré comme étrangère aux soucis d'une étude régionale. Mais le rôle que celui-ci joue dans la vie traditionnelle africaine nous oblige cependant à lui faire la place d'un court chapitre, de trois paragraphes. En effet, en Afrique Noire, même chez les peuples éleveurs, on ne considère généralement le bétail petit ou grand que sous l'angle du signe extérieur de richesse(1). Il appartiendra donc à la chasse de fournir la presque totalité des protides animales dont la population à besoin, qui lui sont absolument nécessaires, à la chasse qui prend ainsi souvent, notamment chez les Téké, une place de premier plan, qui forme une des principales activités masculines...

"Nyama", dans presque toutes les langues véhiculaires d'Afrique centrale, c'est tout ce qui se mange, mais surtout la nourriture noble, la "viande", en fait pratiquement tout le règne animal, de la fourmi ou de la chenille du Milletia à l'éléphant, y compris -parfois encore aujourd'hui en certains endroits(2)- l'homme.

Mais le règne animal ne joue pas, hélas, un rôle uniquement nutritionnel. On a en effet l'impression que celui-ci a entrepris contre l'homme, et par vengeance peut-être, une lutte aussi sournoise qu'inexorable, notamment par l'intermédiaire des insectes qui diffusent d'autres êtres vivants bien plus petits qu'eux encore et transmettent ainsi les innombrables maladies qui réduisent dans de si notables proportions l'espèrance de vie de ces populations....

Il ne peut toutefois pas manquer de s'établir entre l'homme, le monde animal, le règne végétal, même si ce n'est pas un équilibre certain, tout au moins un certain équilibre, mais alors au bénéfice de qui?

---

(1)Voir Livre III, 1° parie, Chap. II, §§III

(2)Non téké, du moins aujourd'hui et à notre connaissance.

I.- NYAMA

La faune du Congo est encore mal connue. De nombreux animaux existent certainement qui n'ont encore jamais été repèrés, du moins ici. Il n'est pas rare,en effet, de voir identifier une nouvelle espèce d'insectes voire d'oiseaux ou de petits mammifères. Des zoologues voudraient même, par le biais des espèces savanicoles ou forestières, trancher le problème de la savane équatoriale des plateaux.

"Nyama", la viande, reste le souci numéro un des Ṭéké, comme celui de bien des populations africaines. Il n'entre pas dans notre propos de fournir un inventaire des animaux chassés, ce qui demanderait bien des pages pour n'arriver qu'à une longue liste fastidieuse. En un mot: tout se mange, ou presque...

Tout au bas de l'échelle animale nous n'avons guère que des ennemis de la vie; il nous faut arriver aux arthropodes pour trouver le premier "nyama". C'est, certes, seulement sur les lisières du pays téké qu'il nous a été donné de trouver -de manger- ces petites crevettes d'eau douce, supérieures à notre avis aux crevettes marines. Mais rien ne semble devoir s'opposer à leur présence dans les cours d'eau proprement téké alors qu'elles sont fréquentes dans le Kouyou ou l'Alima au Nord, le Niari à l'Ouest. Mais les Téké ne sont pas pêcheurs... Peu d'amis chez les insectes; mais le termite peut parfois faire oeuvre "utile" à côté des innombrables destructions qu'il cause, tant au village qu'en brousse: sa termitière connaît de multiples usages et l'insecte est apprécié, notamment lors du vol nuptial. Un nouveau bond nous mène aux Hyménoptères, à l'abeille, malheureusement dédaignée par les Téké, à la fourmi qui nous semble cependant moins appréciée ici que par les populations soudaniennes. Glissons aux Lépidoptères, aux papillons magnifiquement colorés, recherchés des collectionneurs amateurs qui font de véritables expéditions sur les plateaux en début de saison des pluies, aux papillons que l'on retrouve toute l'année sur les bords de la Gamboma aux environs de Mbé, si nombreux qu'on les écrase par dizaines en roulant en voiture. Les Téké n'ont pas encore compris le revenu qu'ils pourraient tirer de cet engouement; pour eux les papillons ne sont intéressant que par leurs chenilles ou, plus exactement par la chenille de l'un d'eux, de Coeliades libeon qui établit généralement son habitat sur les Milletia et qui fournit un met très recherché.

Les mollusques étant avant tout aquatiques et, surtout, marins, nous ne saluerons donc, en passant que l'énorme escargot à coquille bien plus conique que celle des nôtres (Achatina spp.)

L'embranchement des vertèbrés est évidemment celui qui est le mieux connu de la population, qui fournit la plus grosse part de l'alimentation protéinée.

Les poissons d'abord: ils sont nombreux(1) et abondamment pêchés, mais très rarement par les Téké et nous verrons tout un rideau de populations du Nord s'installer le long du fleuve pour exploiter sa richesse.

Des poissons nous sautons aux grenouilles, fréquentes dans les mares permanentes et aux crapauds dans tous les lieux humides. Les sauriens sont innombrables, notamment les multiples espèces de lézards, mais gecko, varan, caméléon se rencontrent aussi, presque couramment. Même les serpents, venimeux ou non, sont chassés, consommés, vendus... Pour les crocodiliens, Crocodylus niloticus se trouve dans pratiquement tous les cours d'eau.

Les oiseaux sont aussi divers qu'abondants et si de nombreux passeriformes enchantent le voyageur par leurs vives couleurs, les Téké s'intéressent plus aux anséríformes, aux galliformes, aux columbiformes voire aux ardéiformes (surtout à l'outarde) que les citadins vont aussi chasser le dimanche. N'oublions pas, enfin, les psittaciformes, les perroquets gris à queue rouge, de faible intérêt alimentaire, mais dont les plumes de la queue ont une grosse importance religieuse.

Les mammifères sont évidemment les animaux préférés: leur taille est généralement plus importante. Les éléphants (Loxondonta africana) sont protégés et une immense réserve (2) leur sert de refuge où le chef traditionnel de Boembe, en même temps que garde des Eaux et Forêts, va régulièrement les compter (200 à 400) à l'aube, à "l'heure tranquille où les éléphants vont boire", mais pour une ripaille de village, il est besoin d'en tuer un moins grand nombre que de francolins, et que peut faire un garde quand l'animal est mort? Confisquer les défenses? De toute façon, c'est-à lui qu'elles appartiennent en tant que chef coutumier, et puis elles sont vraiment trop dures pour être aussi consom-

(1) STAUCH (A.); Contribution à l'étude de la pêche dans la Cuvette congolaise (cf. p. 233).

(2) Près de 6.000 km^2 de part et d'autre de la Moyenne-Lêfini.

mées(1). Hippopotamus amphibius se fait rare, mais on peut apercevoir, loin devant soi sur le Congo, les cercles concentriques qu'il fait en plongeant, vous ayant repèré bien avant qué vous ne l'ayez soupçonné.

L'hylochère et le potamochère se rencontrent parfois, mais "nyama" c'est surtout, c'est avant tout la famille des bovidés: les buffles d'abord, le petit buffle des savanes, Syncerus caffer nanus, pas si nain d'ailleurs qui ne puisse, sur son élan, massacrer le chasseur maladroit qui ne l'a pas tué net, puis les antilopes, gibier de choix aux très nombreuses espèces, depuis les variétés naines de la taille d'un cochon de lait jusqu'au fausses antilopes-cheval...

Les rongeurs sont aussi très recherchés: les divers rats surtout par les enfants, le "lièvre" africain (Lepus ansorgei). les carnivores, eux, tiennent une place à part dans la civilisation téké. C'est d'abord, c'est surtout la "panthère" qui n'est qu'un léopard (Panthera pardus) mais qui, sans conserver ici la place qu'elle tient chez les Kongo(2), est encore un animal sacré dont la peau, les griffes et les dents, de même que les dépouilles du lion, de la genette ou la queue du buffle sont réservées aux chefs; animal sacré mais qui, si on le tue par accident ou en état de légitime défense ou parce qu'il commet trop de dégâts, n'en est pas moins consommé, comme son grand cousin le lion. Seule la hyène, rare mais qui existe(3) n'est pas spécialement recherchée du point de vue alimentaire. Les chiroptères enfin, les chauves-souris fournissent, ici aussi, un gibier apprécié.

Un dernier ordre, celui des primates: le genre lémurien est représenté par les Galago. Les singes, eux, sont nombreux dans les galeries forestières. Si le gorille (Gorilla gorilla) de descend pas de sa forêt équatoriale, si le chimpanzé (Pan satyrus) ne migre pas jusqu'ici depuis la forêt du Mayombe, les innombrables cercopithèques, colobes et autres singes à longue queue sont très appréciés comme gibier, ce qui est sans doute à l'origine de l'illustration de Dapper(4) représentant

(1) Pour les parties de l'animal qui sont consommées, voir Livre III, 1° partie, Chap. I et V.

(2) Voir SORET (M.); Les Kongo Nord-Occidentaux; PARIS, P.U.F., 1959; 144 p.; passim.

(3) Nous en avons nous-même croisé une, splendide, sur la route de Mbé à Brazzaville.

(4) DAPPER (O.); Description de l'Afrique... (1685).

un étal de chair humaine au marché de Monsol(1)...

II.- LES ENNEMIS DE LA VIE

Lorsqu'on entend parler d'animaux dangereux dans les pays tropicaux, on pense d'abord lion, ou serpent, parfois panthère ou crocodile... En fait, les décès que ces animaux ou leurs pareils peuvent causer sont infiniment moins nombreux que ceux provoqués par les accidents et tous les médecins vous diront que les morsures de serpents emportent moins de personnes que la foudre qui est pourtant à l'origine de bien peu de morts... Les ennemis de la vie, non seulement de la vie humaine, mais de toute vie, animale ou végétale, se recrutent parmi les tout petits: mouches, moustiques, vers qui, souvent, ne sont eux-mêmes dangereux que parce qu'ils sont vecteurs de plus petits qu'eux encore: nématodes, d'ultra petits: hématozoaires, jusqu'à l'échelon le plus inférieur de l'échelle zoologique, le trypanosome de la maladie du sommeil, plus petits encore, jusqu'à l'ultra-virus, le virus filtrant de la fièvre jaune.

Aucun mammifère, aucun oiseau, aucun batracien n'attaque systématiquement l'homme et les dommages qu'ils peuvent se causer les uns aux autres, qu'ils peuvent causer au monde végétal, ne dépassent jamais le niveau du "struggle for life"... et toujours, lorsqu'on crée une réserve intégrale dont l'entrée, au moins avec des buts destructeurs, est interdite à l'homme, toutes les espèces animales ou végétales s'y multiplient, s'y densifient.

Les reptiles sont à peine plus dangereux: le crocodile ne s'éloigne guère de son milieu aquatique et les serpents ne s'attaquent généralement à l'homme qu'en cas de ce qu'ils appelleraient la légitime défense, ordinairement sous le coup de la surprise. Ce n'est que dans le roman ou le film d'aventure que l'on voit un boa (en réalité Python sebae) écraser un homme dans ses anneaux. En fait ce sont les colubridés, famille d'ophidiens au nom pourtant évocateur de minuscules passereaux de rêve et dont on ne connaît, en France que l'innoffensive couleuvre,

(1) Nom donné par Dapper à la capitale du Makoko. - Si les Téké ont bien été anthropophages, ce que personne, pas même eux, nenie, ils ne l'ont tout de même pas été au point de commercialiser la chair humaine sur une si grande échelle, ce qui est le cas aujourd'hui encore, pour la "viande de chasse" et surtout celle des simiens...

ce sont les colubridés qui fournissent les serpents les plus craints, notamment les différentes espèces de najas, susceptibles de distendre leur cou lorsqu'ils sont inquiets, et capables de cracher leur venin jusqu'à un mètre cinquante(1). C'est parmi ces mêmes colubridés que se trouve le peut-être seul serpent agressif, le Dendraspis dont le genre de vie arboricole, la couleur verte, la violence du venin l'ont fait surnommer le serpent vert des bananiers ou le serpent-minute... Les vipéridés (Causus spp., Bitis spp.) seraient même moins dangereux en dépit de leur grande taille.

Les protocordés et les mollusques ne sont évidemment pas à craindre, mais dès que nous passons aux arthropodes, le premier ordre, celui des Acariens nous propose déjà le sarcopte de la gale et, surtout, les tiques qui, par l'intermédiaire généralement de spirochètes et de rickettsies, transmettent des fièvres mal définies, mal précisées, de peu de gravité si elles sont soignées à temps, mais qui épuisent terriblement le malade: fièvre rouge congolaise, dengue (transmise par Ornithodonis erraticus via Spirocheta spp.) etc... Les autres arachnides sont peu dangereux, en dépit de quelques araignées venimeuses et de très rares scorpions.

L'innombrable classe des insectes fournit le gros corps des ennemis de la vie: le pou est fréquent, mais l'absence de Rickettsia prowaseki lui empêche de répandre le typhus exanthématique, mais non certaines fièvres récurrentes assez graves. Quant à la punaise, on ne sait pas exactement si son rôle ne vient pas se surajouter à celui des tiques dans la transmission de diverses rickettsies.

C'est toutefois l'ordre des diptères qui regroupe le plus d'animaux vecteurs. Si l'absence au Congo du bacille de Yersin et de Rickettsia mooseri interdit à la puce de diffuser la peste et le typhus bénin, sa soeur la "chique" ne se prive pas pour autant de forer son nid sous la peau des orteils, ce qui n'est pas très dangereux, certes, mais cause bien des démangeaisons au patient et peut amener des infections assez graves. Les moustiques, de leur côté, tiennent un poste de choix dans la guerre à l'espèce humaine.

Les moustiques ou culicidés sont des Nématocères à corps étroit,

(1) DEKEYSER (P.L.); La faune; PARIS, Ed. Union franç., 1950; A.E.F., p. 143-152.

à pattes longues dont seules les femelles piquent éventuellement pour sucer le sang. Oeufs et larves se développent dans l'eau. Ils se divisent en quatre familles dont deux seulement comportent des animaux piqueurs: les Culicinae et les Anophèles. Dans la première huit des neuf genres sont inoffensifs, si l'on peut appeler inoffensives les femelles du genre Taeniorhynchus, sous-genre Mansonoïdes qui "sont les plus agressives des moustiques; elles se trouvent dans les herbes, buissons, dans la forêt, près des marécages et bords de rivières, piquent le jour et surtout la nuit quand elles entrent dans les maisons en grand nombre"(1).

Mais c'est dans le genre Aedes, sous-genre Stegomya que l'on rencontre le vecteur d'une maladie qui, avant la découverte du vaccin, décimait les Européens à leur arrivée en Afrique: Stegomya fasciata (Aedes aegypti) vecteur d'un virus filtrant générateur de la fièvre jaune. Ses larves se développent dans les troncs d'arbres, voire dans des gîtes artificiels (boîtes de conserve, ferrailles etc...) et ses oeufs résistent à la dessication.

Viennent ensuite les nombreuses espèces d'anophèles, notamment Anopheles gambiae, qui, par l'intermédiaire de l'Hématozoaire de Laveran (Plasmodium spp.), transmettent le paludisme. Moins spectaculaire que la fièvre jaune, cette maladie est en fait beaucoup plus sournoise et, à la veille de l'indépendance, elle était encore à l'origine de près de 10 % des décès dans l'ensemble du Congo.

La glossine (Glossina palpalis, mais surtout les sous-espèces Glossina fuscipes fuscipes et G. fuscipes quanzensis), c'est la fameuse mouche tsé-tsé, vectrice de Trypanosoma gambiense agent pathogène de la maladie du sommeil chez l'homme, mais aussi des trypanosomiases animales et dont le rôle fut longtemps néfaste. Glossina palpalis est une mouche d'un brun noirâtre d'un peu plus d'un centimètre de long qui "se rencontre un peu partout dans le voisinage plus ou moins immédiat des cours d'eau"(2), Glossina fuscipes est encore plus grande (14 mm) et plus sombre. Les tsé-tsé piquent plus volontiers en dehors des couverts, dans les premières heures de la journée ou en fin d'après-midi. Elles transmettent Trypanosoma gambiense en le puisant par

(1) GRJEBINE (A.); Moustiques du Moyen-Congo, BRAZZAVILLE, Bull. I.E.C., 1950; p. 25-48

(2) MAILLOT (L.); Les glossines, vecteurs de la maladie du sommeil; BRAZZAVILLE, Bull. I.E.C., 1951; p. 63-72; p. 65

piqûre chez un someilleux puis en piquant un homme sain. Mais piqûre de tsé-tsé ne signifie, heureusement, pas toujours infestation puisque des études donnent, par exemple pour la région de Brazzaville en 1948: 8 °/oo d'infestation(1), en 1956: 26 °/oo(2)..., 1 à 2 % au maximum.

Chez les taons, les Tabanides dont six genres et trente espèces au moins ont été dénombrés au Congo(3), nous ne retiendrons que deux espèces du genre Chrysops (C. silacea et C. dimidiata) qui diffusent Filaria loa, ce minuscule némathelminthe responsable d'oedèmes fugaces. Une autre filaire, microscopique celle-ci, la filaire de Bancroft (Wulcheria bancrofti) est transmise entre autres par Anopheles (Myzomya) funestus chez lequel GRJEBINE(4), en 1947-1948, a trouvé un taux d'infestation de ½ %.

Le minuscule Simulium damnosum s'arrête avant d'arriver sur les plateaux(5) ce qui fait que la microfilaire d'Onchocerca volvulus atteint assez rarement les populations téké auxquelles sont ainsi épargnées les complications ophtalmologiques qui accompagnent souvent cet hôte indésirable... Enfin, un dernier diptère, le phlébotome peut, occasionnellement, transmettre les terribles leishmanioses.

Fort heureusement les autres ordres d'insectes, les autres classes d'arthropodes sont moins nocifs, au moins pour l'homme. Les guêpes congolaises semblent avoir des piqûres moins douloureuses que leurs soeurs européennes. Il est vrai qu'elles sont avantageusement remplacées, à ce point de vue du moins, par leur parente, la "mouche maçonne" (Scelephron spp.). Citons ensuite au passage les orthoptères avec les blattes et les cafards qui pullulent dans les pièces sombres et humides, ce qui est fréquemment le cas pour les cases traditionnelles et, surtout, la grosse courtillière, Gryllotalpa africana qui, en saison sèche, détruit souvent les cultures régulièrement arrosées.

(1) MAILLOT (L.); Les glossines, vecteurs de la maladie du sommeil...

(2) MAILLOT (L.) & CECCALDI (J.); Enquête sur les glossines de la vallée du Mfilou; BRAZZAVILLE, Bull. I.E.C., 1956; p. 201-208.

(3) OVAZZA (M.) & TAUFFLIEB (R.); Tabanides d'A.E.F.; BRAZZAVILLE,Bull. I.E.C., 1952; p. 131-141.

(4) GRJEBINE (A.); Moustiques du Moyen-Congo.

(5) OVAZZA (M.); L'onchocercose humaine et son aspect entomologique dans le Sud de l'A.E.F.; PARIS, Bull. Soc. Path. exot., 1953; p. 575-586.

Parmi les vers, notamment dans les ordres des Némathelminthes et des Plathelminthes, nous trouvons toute une série d'ennemis de l'homme et des animaux, la plupart de ces parasites intestinaux qui, s'ils ne causent guère plus de 1 % des décès, sont à l'origine de près de 15 % des consultations médicales: bilharzies (très rares), taenias, bothriocéphales, ascaris, oxyures, trichocéphales et, surtout, les ankylostomes dont souffrent tant d'Africains et qui sont peut-être les plus dangereux de tous.

Pour retrouver d'autres "animaux" vraiment nuisibles, il nous faut maintenant descendre jusqu'au bas de l'échelle zoologique, jusqu'au protozoaires qui, généralement d'ailleurs, n'infestent l'homme que par l'intermédiaire d'un animal "supérieur", habituellement un insecte: hématozoaires du paludisme, trypanosome de la maladie du sommeil etc... Une mention particulière doit cependant être faite de l'avant-dernière classe zoologique, celle des amibes à laquelle nous devons l'un des plus féroces ennemis du genre humain, l'Entamoeba histolytica (Amoeba dysenteriae) qui n'a besoin de s'associer à quiconque pour transmettre la dysenterie amibienne...

Passé le dernier genre zoologique avec, peut-être, le moins évolué mais certainement pas le moins dangereux des "animaux", le trypanosome de la maladie du sommeil, nous arrivons devant le monde innombrable des bactéries dont tant et tant sont des agents directs de maladies, puis devant celui des rickettsies encore plus inquiétant, intermédiaires entre les bactéries et les virus et, enfin, invisibles mais toujours présents, les ultravirus d'autant plus dangereux qu'aucune barrière semble pouvoir les arrêter... le monde immense de la maladie et de la mort en lutte éternelle avec les forces de la vie.

III.- L'EQUILIBRE BIOLOGIQUE

Les peuples cherchent à se développer dans le milieu qu'ils se sont choisi ou s'efforcent de s'imposer à celui où les vicissitudes de leur histoire les ont conduits. Pour celà, l'homme essaie de soumettre ce milieu, de l'adapter à ses besoins ou à ses désirs. Mais souvent en Afrique et plus particulièrement en pays téké, c'est l'homme qui paraît s'être soumis à la nature, qui s'y est adapté.

Un équilibre s'établit avec le temps et une espèce d'auto-vaccination protège l'homme contre la fièvre jaune, le paludisme, l'ankylostomiase... Une seule maladie, dans les zones où elle est ou, plus exactement, où elle était répandue, paraissait devoir s'opposer à cet équilibre, somme toute précaire: la maladie du sommeil dont le rôle fut particulièrement néfaste pour la démographie, pour l'économie africaines. Chez l'homme, elle est une cause beaucoup plus marquante de misère physiologique et de dépeuplement. Par ailleurs, elle limite considérablement les possibilités d'élevage: le cheval ne résiste que très difficilement en Afrique intertropicale, ce qui a retardé la pénétration européenne et fut une des causes du portage humain. Le gros bétail, de son côté, survit péniblement, ce qui, en pratique, proscrit la viande de l'alimentation... "Nous voyons combien le rôle d'une mouche comme la tsé-tsé est important et particulièrement néfaste dans l'économie africaine"(1).

C'est ainsi qu'il "existe ou a existé, dans les territoires de l'ancienne Fédération d'A.E.F., des foyers de maladie du sommeil bien délémités topographiquement; à ce point de vue ils correspondent soit à de grandes voies de communications, soit à un réseau hydrographique donné, ce sont les cas les plus fréquents; ils correspondent également à certains groupes de populations..."(2).

Deux de ces foyers, sur la vingtaine repèrés par le docteur Maillot, intéressent le pays téké: celui du Couloir, c'est-à-dire des rives du Congo de Brazzaville jusque vers le confluent de la Léfini et, mais à une bien moindre échelle, celui de la Nkéni qui n'est pas à proprement parler un foyer, mais une zone d'endémicité variable, un peu plus marquée dans la haute vallée de la rivière en 1908, sans doute en liaison avec le pseudo-foyer de la Léfini.

Par contre la maladie est très ancienne dans le couloir: dès 1887, elle se manifeste comme très meurtrière sur les deux rives. L'endémie reste toujours très forte et sans grands changements jusque vers 1946. Onze campagnes de lomidinisation, de 1948 à 1954, détruisent

(1) MAILLOT (L.); Les glossines, vecteurs de la maladie du sommeil....

(2) MAILLOT (L.); Notice sur la carte chronologique des principaux foyers de la maladie du sommeil; BRAZZAVILLE, Bull. I.R.S.C., 1962; p. 44-54; p. 45.

pratiquement ce foyer(1).

Vansina (2) attribue à la maladie du sommeil les curieux mouvements de population des rives méridionales de la Léfini pendant la première moitié de ce siècle alors que les spécialistes n'indiquent pas de foyer notable le long de cette rivière. Ils signalent cependant ce cours d'eau comme la voie probable d'une poussée épidémique qui, de 1908 à 1924, aurait atteint le haut cours du Ndouo d'une part, de la Nkéni d'autre part. Un foyer d'une endémicité variable y a donc vraisemblablement sévi, pendant au moins le premier tiers du siècle.

Il est certain que le Congo fut, depuis longtemps sinon depuis toujours, la proie de la maladie du sommeil. Si on tient pour vrai le taux d'accroissement annuel de sa population (1,67 %) trouvé lors du recensement de 1960-1961(3) et qu'on suppose cet accroissement naturel constant depuis l'origine, la population totale du Congo pourrait être issue d'un Adam et d'une Eve vivant à la fin du deuxième siècle de notre ère. Si la population congolaise s'est accrue régulièrement au cours des trente ou quarante dernières années, il est presque certain, par contre, qu'au cours des siècles qui ont précédé la pénétration française et la diffusion parallèle de la médecine, elle est restée à peu près stationnaire sans que, pour autant, la fécondité des femmes (4,35 enfant par femme à l'heure actuelle) ait beaucoup changé. La différence, quelque 10 à 15.000 pesonnes, fournissait chaque année les hosties supplémentaires aux endémies dont la moindre n'était pas la trypanosomiase(4).

Ce fut donc, en définitive, la maladie du sommeil qui, pendant des siècles si ce n'est des millénaires, resta le grand arbitre de

(1) Dès après la seconde guerre mondiale, le S.G.H.M.P. (Service Général d'Hygiène Mobile et de Prophylaxie), créé dix ans plus tôt par le Docteur Jamot pour lutter contre cette alors terrifiante maladie, entreprenait un traitement systématique de tous les sommeilleux avec la lomidine (diamidino 4-4' diphenoxyl-pentane, dérivé organique de synthèse). C'est à partir de ce moment que l'on peut considérer que la trypanosomiase a vraiment été vaincue .

(2) Voir note 2, page 6. A l'endémie trypanique, Vansina ajoute cependant les épidémies périodiques de variole et celle de "grippe espagnole" de 1918 (cf. p. 211).

(3) Voir la critique du recensement du Congo, Livre 2, 2° partie, Chap. II, §§ I.

(4) La traite, au Congo, n'a jamais enlevé plus de quelques centaines de personnes chaque année, peut-être trois ou quatre mille durant les brèves périodes où elle s'intensifiait férocement (moins de 0,5 %).

l'équilibre biologique: d'une part, le milieu biogéographique avec son incommensurable fécondité, d'autre part l'homme, destructeur de cette nature végétale et de cette nature animale qui, sans lui, auraient vu s'étendre combien la forêt, se multiplier la faune... Entre les deux, un minuscule insecte d'une dizaine de millimètres et surtout, tout au bas de l'échelle animale et si loin sur la dernière marche qui l'unit à l'échelle végétale qu'on peut parfois se demander sur laquelle il est placé(1), le trypanosome de la maladie du sommeil qui, très longtemps, a victorieusement su défendre la place de la nature en face de celui qui a essayé de dominer, d'asservir ce monde de plateaux monotones et de collines stériles, de sables inépuisables, de savanes sans fin et de maigres bosquets, de pluies diluviennes qui ne laissent cependant que de rares rivières et de pauvres marécages, ce monde d'animaux sacrés enfin, sacrés parce qu'ils lui sont biologiquement nécessaires ou parce que, éminemment dangereux, ils lui inspirent une religieuse terreur, qui, en définitive a été asservi par lui, a du se plier à ses exigences, l'homme qui, à lui tout seul fera l'objet des deux derniers livres de cette étude...

Car la Civilisation est venue, un clair après-midi de septembre 1880, qui allait tenter de sauver l'Homme, de lui donner les rênes, mais à quel prix pour la nature?

---

(1) Certains Euflagellés, ordre dont fait partie le Trypanosoma gambiense , les Flagellés verts peuvent en effet être revendiqués autant par les botanistes que par les zoologistes: ils ont un"pôle animal" doué de locomotion et un"pôle végétal" chargé de l'assimilation chlorophylienne.

LIVRE II

LE MILIEU HUMAIN

Dans ce milieu naturel dont nous venons d'esquisser le cadre général, des hommes se sont installés, une civilisation a pris forme. Quand? Comment le pays a-t-il été occupé? et, surtout quand? comment les actuels Téké sont-ils venus sur les plateaux? Quelle est leur origine et pourquoi ont-ils choisi de vivre dans un milieu somme toute peu favorable? Autant de questions auxquelles il est difficile de répondre quand elles concernent une population qui n'a conservé que bien peu de traditions orales.

D'où la nécessité de faire appel à des sciences connexes pour les situer avec plus de précision: l'anthropologie éclaire quelques angles nouveaux mais, surtout, la religion, la sociologie vont nous permettre de saisir certains aspects originaux de la civilisation téké et d'abord de tenter l'explication du peuplement très particulier: 33 000 habitants dont guère plus de 25 000 vrais Téké de l'Est répartis sur 35 000 kilomètres carrés: la superficie de quelque six départements français (une région économique moyenne) où serait disséminée la population de quatre ou cinq cantons ruraux, caractère majeur du milieu humain en pays téké, conséquence d'un milieu naturel peu favorable, mais aussi à la base de bien des particularités de leur genre de vie, qui conditionneront leur adaptation à ce milieu naturel.

Livre II

Le milieu humain

Première partie

L'HOMME ET SON ORIGINE

Chapitre I

LES CONDITIONS HISTORIQUES DU PEUPLEMENT

L'histoire du Congo, son histoire précoloniale surtout, peut paraître très simple, toute simple:

Vers la fin du XVI° siècle, un commerçant portugais, Duarte Lopez contait au moine italien Filippo Pigafetta ce qu'il avait vu et entendu au cours de ses voyages, notamment de celui effectué en 1578-1579 au long des côtes occidentales d'Afrique et, en 1591, Pigafetta publiait un ouvrage guère plus important (82 pages) que son titre: "Relatione del Reame di Congo e della circonvicine contrade, tratta delli Scritti e ragionamenti di Odoardo Lopez Portoghese per Filippo Pigafetta con dissegni vari di Geographia, di piante, d'habiti d'animali e altro. Almoto Mr & Rsmo Monsre Antonio Migliore Vescouo di S. Marco & Cõmendatore di S. Spirito; in Roma, Appreso Bartolomeo Grassi".

Ce petit livre devait être traduit dans de nombreuses langues(1) et, pendant près de deux siècles, servir de point de départ à la plupart des ouvrages sur le Congo. A ce texte primitif, les auteurs ajoutent "soit le fruit de leur expérience personnelle, soit les souvenirs que d'autres voyageurs leur ont rapporté soit, il faut bien le dire, parfois aussi les fruits de leur imagination"(2) pour arriver, en 1732, aux 2 446 pages des cinq volumes du R.P. Labat et de sa "Relation de l'Ethiopie occidentale". Il faudra attendre 1776 pour que l'abbé Proyard rédige, d'après les Mémoires des Préfets apostoliques de la Mission de Loango, un travail un peu plus original(3).

Malgré Proyard, malgré le voyage plus ou moins imaginaire de

(1) Nous en connaissons au moins des éditions française, anglaise, allemande, flamande, latine et, bien entendu, portugaise et italienne.

(2) SORET (M.); Les Kongo Nord-Occidentaux, p. 20.

(3) PROYARD; Histoire de Loango, Kakongo, et autres royaumes d'Afrique; PARIS, Berton, 1776; 393 p.

Damberger(1) et celui, un peu plus sérieux de Degranpré(2), malgré la description tant controversée de Douville (3), malgré une centaine de récits ou de compilations, l'excellente synthèse -excellente par l'abondance des documents utilisés qui malheureusement, eux sont souvent de peu de valeur- du fondateur de la Société de Géographie, Malte-Brun(4), la"Géographie Universelle" ne donne, dans sa sixième édition de 1841, guère plus de renseignements que Lopez près de trois siècles plus tôt ou, au mieux, le Père Labat.

Il faudra pratiquement attendre le vingtième siècle pour que les chercheurs découvrent de nouveaux documents, les interprètent(5).

---

(1) DAMBERGER.(C.F.); Voyage dans l'intérieur de l'Afrique....; PARIS, König, 1801; 298 et 375 p.

(2) DEGRANPRE (L.); Voyage à la côte occidentale d'Afrique...; PARIS, Dentu, 1801; 225 et 320 p.

Cet ouvrage paraît en France la même année que le précédent traduit, lui, de l'allemand. Alors que le premier semble n'être qu'une oeuvre de pure imagination bien que l'auteur affirme être allé, à pied, du Cap au Maroc par l'intérieur de l'Afrique entre 1781 et 1797, le second est le compte-rendu d'une mission effectuée en 1786-1787 par l'officier de marine L. de Gãnprẽ (qui devait démocratiser son nom sous la première République) chargé de reconnaître les installations hollandaises de la région du Cap de Bonne-Espérance. Il recueille quelques renseignements sur les pays qu'il longe, mais s'étend surtout sur les "Etats du Congo" et leur arrière-pays ainsi que sur la traite des esclaves. Si certaines données qu'il apporte sont nouvelles et extrêmement intéressantes, d'autres relèvent de la pure fantaisie, comme cette soit-disant dérivation latine des langues bantoues, "théorie" qui sera reprise avec le plus grand sérieux en 1930/1932 par le R.P. Prat dans: "Une vaste mystification qui date d'environ 2.000 ans ou les langues nitales".

(3) DOUVILLE (J.B.); Voyage au Congo et dans l'intérieur de l'Afrique Equatoriale (1828-1830); PARIS, Renouard, 1832; 1032 p. + Atlas.

(4) MALTE-BRUN (C.); Géographie universelle, T. V; PARIS, Garnier, 1841; p. 662-683.

(5) Pour la publication de nouveaux documents, après Païva Manso et son "Historia do Congo, Documentos, 1492-1722" parue en 1877, il faut surtout rendre hommage au R.P. Antonio Brasio dont les 2 731 pages des "Monumenta missionaria" parues en 1953-1954 sont une source inépuisable, bien qu'incomplète encore, de documentation.

Par ailleurs, les innombrables travaux des historiens, belges surtout et en particulier de Monseigneur Cuvelier, de Olivier de Bouveignes et du Chanoine Jadin ont déjà jeté des lueurs intéressantes sur les anciens royaumes de Congo. Malheureusement fort peu de choses ont encore été regroupées sur les Téké.

I.- PREHISTOIRE

A.- Les sources

L'histoire téké est très mal connue, mais que dire alors de la préhistoire? ce serait le noir absolu si l'on ne possèdait quelques données sur les régions plus méridionales "des" Congo, dues, pour la partie française aux recherches de Droux et de Bergeaud(1) à la veille et au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Pour le Congo ex-belge, toute une série de chercheurs se sont intéressés à la préhistoire parmi lesquels il faut citer Colette et Mortelmans(2) qui ont beaucoup fait progresser la connaissance du Quaternaire dans le Bas-Congo. A l'Université Lovanium de Léopoldville, le Frère Van Morsel poursuit ses travaux et s'efforce de les étendre vers le Nord-Est, vers les plateaux téké de la rive gauche.

---

(1) On leur doit notamment pour le voisinage du pays téké:
DROUX (G.) - Nouvelles stations préhistoriques au Congo français; BRAZZAVILLE, Bull. S.R.C., 1937; N° 23, p. 171-180.
- Le gisement préhistorique de la Pointe Hollandaise; BRAZZAVILLE, Bull. S.R.C., 1939; N° 27, p. 137-145.
- Préhistoire africaine; BRAZZAVILLE, Bull. S.R.C., 1941; N° 28, p. 137-142.
DROUX (G.) & KELLEY (H.); Recherches préhistoriques dans la région de Boko-Songho; PARIS, J.S.A., 1939; p. 71-84.
DROUX (G.) et BERGEAUD (G.); Nouveaux ateliers à Brazzaville; BRAZZAVILLE, Bull. S.R.C., 1937; N° 24, p. 211-233.
BERGEAUD (G.); - La préhistoire en A.E.F.; BRAZZAVILLE, Bull. S.R.C., 1937; N° 23, p. 163-170.
- Note sur les outils à encoches dans la vallée du Niari; BRAZZAVILLE, Bull. I.E.C., 1947; II-1, p. 119-124.

Mis à part les articles originaux de REGNAULT (L'âge de la pierre grossièrement taillée au Congo français; Bull. Soc. Anthrop., 1894; p. 477-480, BABET (Note préliminaire sur un atelier de pierre taillée à Brazzaville; Bull. Soc. préh. franç., 1936; p. 153-154) et de SADOUL & TREZENEM (Une station préhistorique à Dolisie; 1° C.I.A.O. DAKAR, 1951; T. II, p. 459-461), le reste de la bibliographie ne donne que des travaux de compilation, telles les pages consacrées au Congo dans l'excellente synthèse de Mlle ALIMEN: Préhistoire de l'Afrique; PARIS, Boubée, 1955; 578 p.

(2) Parmi leurs travaux, il faut au moins connaître:
COLETTE (J.); Complexes et convergences en préhistoire; BRUXELLES, Bull. Soc. Roy. Anthrop. et Préh., 1935; p. 49-192.
MORTELMANS (G.); - Coup d'oeil sur la préhistoire congolaise; BRUXELLES, Bull. Soc. Roy. Géogr., Déc. 1950; p. 1-38.
- La préhistoire du Congo belge; Anvers, Probl. Afr. centr., 1952; p. 233-263.

Sur la rive droite, au Congo d'expression française, des études préliminaires ont aussi été entreprises entre Brazzaville et la Léfini, mais un long temps sera certainement encore nécessaire pour que les données puissent être utilisables. Un fait pourtant semble déjà à peu près certain: en pays téké on rencontre des ateliers au moins sur les terrasses du Congo, c'est-à-dire dans une position comparable à celle des sites étudiés par Bergeaud et par Droux à Brazzaville. Bien que rien ne permette encore de l'affirmer, on peut cependant admettre comme vraisemblable que la civilisation qui a fleuri dans le Bas-Congo belge et le Niari français jusque sur les rives du Stanley-Pool, s'est étendue au moins jusqu'à la Léfini, le long de cette voie de communication idéale formée par le Congo au Nord de Brazzaville.

B.- Les sites et les industries.

A Brazzaville, les gisements sont surtout localisés dans les terrasses de dix et vingt mètres, correspondant au niveau des quartiers de "la Plaine" et du "Tchad"(1).

Dans la terrasse supérieure, ils semblent in situ, tandis que l'outillage de celle de dix mètres apparaît comme roulé. On est certainement en présence d'industries d'époques nettement différentes, "toutefois la détermination de l'âge des gisements est rendue difficile par la contemporanéité d'industries d'allure paléolithique et néolithique, l'emploi du coup de poing paraissant s'être prolongé en Afrique jusqu'à l'âge des métaux. L'absence de tout document ostéologique(2) achève d'accroître la difficulté. A Brazzaville, à Pointe-Noire, comme en surface dans la vallée du Niari, l'outillage est presque toujours typiquement Toumbien"(3).

(1) Ainsi nommé parce qu'il est centré sur le camp militaire et, à l'origine, les troupes étaient formées presque uniquement de Tchadiens...

(2) Les conditions climatiques sont sans doute pour beaucoup dans la disparition des ossements. On ne peut qu'espérer la découvertes de grottes sèches contenant un important matériau humain, animal et Lithique qui permettrait de mieux dater et de faire revivre ces civilisations.

(3) PEDRALS (D-P. de); Préhistoire; PARIS, Ed. Union Franç., 1950; A.E.F., p. 29-34, 15 fig.; p. 29.
Les premiers chercheurs donnèrent le nom de toumbien (de Tumba, localité du Bas-Congo belge où d'importantes découvertes ont eu lieu dès le début) aux industries paléolithiques reconnues dans la région. Il

(suite de la note page suivante...)

Ce serait au cours de la période sèche qui sépare les troisième et quatrième épisodes pluviaux du Kangérien et du Gamblien qui correspondent peut-être respectivement aux glaciations de Riss et de Würm(1) que se situerait le "Toumbien inférieur appelé désormais Kalinien"(2) caractérisé par "des bifaces aux formes variées, ciseaux, gouges, pics et outils complexes paraissant adaptés aux diverses opérations du travail du bois. Ce sont des formes représentatives du faciès forestier. Elles sont associées aux outils bifaces et à des éclats retouchés caractéristiques du Fauresmithien"(3), faciès plus méridional avec lequel le Kalinien semble en synchronisme et parallélisme.

Le Kalinien se continue pendant le pluvial Gamblien par le Djokocien et le Lupembien, faciès qui intéressent surtout le Kassaï, pour s'achever dans le Tshitolien où l'on retrouve les mêmes outils et les mêmes armes, mais avec des dimensions très réduites, ce qui fait que celles-ci peuvent maintenant être projetées au loin.

Et Mlle Alimen de conclure: "Cette région(4) conserve une individualité très marquée jusqu'à la fin des temps préhistoriques, la civilisation néolithique ayant même peine à s'y insinuer(5). C'est vraiment la région des bifaces et, d'une manière plus générale et plus significative, c'est la région par excellence du type forestier dont le caractère se marque dès les premiers cailloux façonnés. Ce fut aussi de tout temps, la zone quasi impénétrable que sa végétation exubérante défendait contre les apports massifs de l'extérieur malgré les atténu-

---

(suite de la note 3 page précédente....)
.... semble bien, toutefois, que cette dénomination couvre une période beaucoup trop vaste pour ne pas dire la totalité du paléolithique. Aussi est-elle pratiquement abandonnée au profit de termes plus précis (voir ci-après).

(1) FURON (R.); Géographie de l'Afrique préhistorique; LISBÔA; Bol. Soc. Géogr., Oct-Déc. 1955; p. 447-460.-. Voir aussi p. 88 sq.

(2) De Kalina, quartier de Léopoldville (Kinshasa).

(3) ALIMEN (H.); Préhistoire de l'Afrique; p. 304.

(4) C'est-à-dire le Bas-Congo et les régions immédiatement voisines.

(5) C'est cet arrêt dans l'évolution qui est sans doute à l'origine de cette "contemporanéité d'industries d'allure paléolithique et néolithique" qui frappe Pedrals (voir p. 108), seuls certains progressistes utilisant les nouvelles armes de pierre polie... à moins qu'il ne s'agissent d'individus acceptant de faire l'effort supplémentaire que demande le polissage de la pierre.

nuations que les périodes arides durent apporter à cette difficulté de pénétration.

"La préhistoire a duré de ce fait très longtemps dans le bassin du Congo, la métallurgie n'y pénétrant que très tardivement. Des analyses de radio-carbone ont fourni de précieuses indications quant à l'âge de ces derniers stades du faciès toumbien. Le Lupembien de l'Angola... a été daté de 7 000 avant notre ère et le Djokocien de - 10 000"(1).

C.- Peuplement et genre de vie

Il y a cent ou deux cent millénaires donc, des humains étaient installés sur les rives du Congo. Quelle était leur importance numérique? Comment vivaient-ils? Et surtout, quels sont leurs rapports avec la population actuelle: ancêtres directs, parents ou étrangers?

Pour Bergeaud,"l'importance des ateliers situés sur les bords du fleuve décèle une véritable industrie"(2). Le fait que les seuls gisements de pierre exploitable(3) à cent kilomètres à la ronde soient situés à Brazzaville qui est en même temps le terminus de la piste reliant le fleuve navigable à l'Océan est pour lui la preuve "d'une certaine puissance économique pour l'époque et le pays" pour un important groupement qui y était installé.

Nous, nous serons moins affirmatifs. Certes, nous pensons que cette civilisation paléolithique, que Mlle Alimen qualifie "par excellence du type forestier" a dû s'étendre au moins sur la partie méridionale du pays téké de l'Est bien que, à cette époque, les plateaux proprement dits dussent vraisemblablement être encore moins boisés qu'à l'heure actuelle. En fait, les documents ne situent les paléolithiques que sur les terrasses du Congo qui sont, qui étaient certainement déjà très forestées. Par ailleurs Mlle Alimen voit l'origine de cette civilisation en même temps que les causes de sa non-évolution dans le fait que la zone était quasi"impénétrable" et protégée par la forêt"contre

(1) ALIMEN (H.); Préhistoire de l'Afrique; p. 305-306

(2) BERGEAUD (G.); La préhistoire en A.E.F.; p. 168

(3) Il s'agit de grès durs, silicifiés, qui se présentent en lentilles dans les couches tertiaires moyennes.

les apports massifs de l'extérieur". Or, si le pays téké, comme d'ailleurs le Pool ou le Niari où les stations sont les plus nombreuses, restent des pays de savanes, ils sont ceinturés par des formations forestières qui ont effectivement fort bien pu les isoler des autres civilisations .

Quoi qu'il en soit, la densité de ces populations devait être extrêmement réduite; la quasi totalité des quarante ou cinquante stations préhistoriques reconnues actuellement dans le Sud-Congo se situant sur les terrasses des cours d'eau, il apparaît donc comme vraisemblable que la surface des plateaux était pratiquement déserte, parcourue seulement lors des expéditions de chasse qui devaient former l'essentiel de leurs activités avec, peut-être, la pêche.

Le genre de vie de ces hommes préhistoriques(1) rappelle donc d'assez près celui des actuels Téké. Peut-on, pour autant, dire qu'il y ait des liens étroits entre ces deux populations?

Pour Bergeaud, les races actuelles d'Afrique centrale descendraient des négroïdes méditerranéens du paléolithique supérieur (Aurignacien?) qui auraient suivi le gibier descendant vers le Sud avec l'extension progressive du froid dans la période post-würmienne(2). En fait on ne peut rien affirmer et il est bien difficile de présumer quoi que ce soit et, à moins de l'improbable découverte(3) de séries de squelettes s'échelonnant sur bien des millénaires, on ignorera toujours si, oui ou non, les Téké descendent de Paléolithiques riverains du Congo ou de la Méditerranée.

Ils n'ont, selon toute vraisemblance, aucun rapport avec les premiers et n'est pas prouvée leur descendance directe des seconds qui auraient mis cinquante millénaires pour venir de la Méditerranée aux abords de l'Equateur. Ce qui est à peu près certain, c'est qu'ils ne sont pas autochtones: bien que la confiance à accorder aux légendes soit toute relative, on est obligé de tenir compte de l'unanimité de

(1) Nous n'osons pas dire "des premiers habitants de ce pays", car qui peut être certain que d'autres civilisations plus anciennes ne se sont pas développées sur les bords du Congo entre le cent ou deux centième millénaire, date possible de cette civilisation kalinienne et le millième millénaire, quand le premier homme est peut-etre apparu sur la terre

(2) BERGEAUD (G.); La préhistoire en A.E.F.; p. 169.

(3) Voir page 108, note 2.

celles-ci à affirmer que lorsque les tribus les plus anciennes arrivèrent dans ce Gabon-Congo, elles trouvèrent le pays vide à l'exclusion de quelques pygmées. Devant ce parfait accord, il est difficile de nier l'existence de migrations plus récentes, mais qui peuvent cependant remonter à plusieurs millénaires(1). Il est toutefois peu probable qu'elles aient un rapport direct avec le départ des Cro-Magnoïdes qui ont disparu d'Europe il y quelque cinquante mille ans, alors que les paléolithiques africains étaient encore sur les rives du Congo il y a moins de 10.000 ans.

II.- HISTOIRE ET ETHNO-HISTOIRE

A.- Origine des Téké

La plupart des enquêtes récentes sur l'origine des populations téké, que ce soit celles de Mme SULZMANN(2) sur les plateaux ou celles de Vansina(3) à Mbé etc... tendraient à prouver que les Téké viennent du Nord ou du Nord-Ouest. En réalité l'étude plus attentive de ces données succinctes permet déjà une précision: le sens exact de la direction varie avec la localisation des groupes étudiés et le prolongement de toutes ces lignes aboutit sensiblement en un point situé entre Ewo et Okoyo, dans les marches Nord-Est actuelles des groupes Téké et à la limite occidentale de l'avance mbochi. Les informateurs tégé (Gabon) du Gouverneur Deschamps confirment le fait en assurant que, jadis, "ils vivaient à Amaya-Mokini (pierre résistante près d'Ewo et Okoyo, sur l'Alima. Repoussés par les Mbochi, ils sont /d'abord/ venus sur les plateaux entre la Leconi et l'Alima..."(4). Mais il s'agit là de

(1) Quant à la vacuité du pays, elle est plus dicutable. On peut en effet penser que cette affirmation a simplement pour but de rendre inattaquable le droit de ces populations à la propriété du sol...

(2) Mme SULZMANN est une ethnologue allemande qui, en 1962, effectua une enquête rapide en pays téké. Elle nous signala la première l'existence de migrations Nord-Sud ou Nord-Ouest - Sud-Ouest des Téké. Vennetier, extrapolant ces informations fait venir ces populations d'au-delà des forêts équatoriales (voir ci-après).

(3) Voir note 2 page 6.

(4) DESCHAMPS (H.); Traditions orales et archives au Gabon; PARIS, Berger-Levrault, 1962; 172 p., p. 61 sqq.

traditions récentes, datant de guère plus d'un siècle, ce qui a pu induire Vennetier en erreur et lui faire affirmer en conséquence que "le mouvement qui les a amenés s'est développé d'Ouest en Est"(1).

Mais le vrai problème est celui de leur origine plus lointaine. Où étaient-ils avant de s'installer sur ces plateaux steppiques? si tant est que, comme il est vraisemblable, ils sont venus d'ailleurs. Eux-mêmes n'en parlent pas, ne possèdent pas de traditions à ce sujet. Les Vili, population Kongo des environs de Pointe-Noire, semblent pouvoir nous éclairer avec une légende ontologique:

"Une femme, Ngounou, eut quatre fils: Moutéké, Moukongo, Mooyo et Movili qui donnèrent naissance aux quatre peuples Batéké, Bakongo, Bahoyo et Bavili. Ils vécurent longtemps dans la même région qui, devenue trop étroite, les obligea à se séparer. Les Bahoyo restèrent sur place, les Bavili montèrent vers le Nord..."(2). Ce récit tendrait à prouver une origine commune aux Téké et à tout le groupe Kongo dont font partie les Woyo et les Vili. Cette légende est en outre confirmée par les traditions des Téké des bords du Pool et celles des populations Kongo (Laadi, Sundi) installées au Sud-Est de Brazzaville. Enfin on sent sous certains aspects de la vie sociale des Téké, groupe à parenté patrilinéaire, poindre une lointaine matrilinéarité dont la source semble bien plus être dans une origine du groupe commune à celle d'une population matrilinéaire que dans une influence directe et récente de celle-ci(3).

En conséquence, ce seraient les avatars lointains du groupe Kongo-Téké qu'il nous faut rechercher, son histoire ancienne. Celle-ci, les ethno-historiens la remontent jusque vers le XII° siècle sur le Kwango. Plus loin, aucun document, aucune tradition. Seul "Laman(4), faisant siennes les idées de Torday et Joyce(5), les fait venir du Kwango où ils auraient séjourné à leur arrivée du Kassaï, leur point de départ

(1) VENNETIER (P.); ... le Nord du Congo-Brazzaville, p. 86

(2)LETHUR (R.); Etude sur le royaume de Loango et le peuple Vili; Léopoldville, Lovanium, 1960, 62 p.

(3) Cf. 2° partie, Chap. I.

(4) LAMAN (K.) The Kongo; UPPSALA, Stud. ethnog. ups., 1953/1962; 577 p.

(5) TORDAY & JOYCE; Notes ethnographiques sur les peuplades communément appelées Bakuba ainsi que les peuplades apparentées - Les Bushongo; TERVUREN, Musée Congo belge, 1910; 292 p.

étant le Sud-Ouest de l'actuel territoire du Tchad, l'argument suprême de ces auteurs étant que Chari est le même mot que Niari et Nzadi(1) dont le sens est partout: "grand fleuve". Torday et Joyce rapportent une légende selon laquelle,à l'origine, il y avait un Dieu qui créa les animaux et les hommes, parmi lesquels un Blanc, ancêtre des Kongo et dont descendraient tous les chefs. Pour Torday et Joyce, ce Blanc serait un Berbère, d'où l'origine"nordique" des Kongo. Ce serait vers 550 de notre ère qu'ils arrivèrent dans le Kassaï. Une migration lente(2), de trois siècles les amena au Kwango vers 850. Trois autres siècles plus tard (1150), ils repartent vers San Salvador, où ils arrivèrent peu avant Diego Câo(3). De tout celà on peut retenir, avec un semblant de certitude que les tribus Kongo, arrivées vers 1450 à San Salvador paraissent venir du Kassaï, ou tout au moins du Kwilu par le Kwango"(4).

Ce résumé, établi en 1958, précise assez bien ce que l'on sait et ce que l'on a pu imaginer de l'origine lointaine des Kongo et, par voie de conséquence, des Téké. Ajoutons simplement que, avant de s'installer à San Salvador, les Kongo paraissent avoir poussé leurs migrations jusqu'à la mer qu'ils auraient atteint vers 1400 pour refluer ensuite sur les plateaux du Nord de l'actuelle Angola. Ce serait au moment où le groupe repartait vers la côte que les Vili l'auraient quitté pour se diriger vers le Nord, tandis que les Bahoyo (Woyo) restaient sur place. Mais les Téké? Faisaient-ils encore partie du groupe? S'en étaient-ils déjà séparés? La légende est muette. L'histoire va s'efforcer de prendre le relais. D'après Lopez, d'après les chroniques que Païva Manso et le R.P. Brasio ont ressuscitées(5), au milieu du XVI° siècle il est déjà mention d'un "puissant royaume d'Anzico, Anzichi ou Anzicana gouverné par le roi Makoko"(6). Les chroniqueurs précisent

(1) Nzadi: forme véritable de Zaïre (Congo)

(2) Très lente même, puisque la distance n'atteint pas 500 kilomètres, soit guère plus d'un kilomètre et demi par an, la vitesse des déplacements actuels de villages (voir 2° partie, Chap. II, §§ III).

(3) Voir page 63

(4) SORET (M.); Les Kongo Nord-Occidentaux, p. 21

(5) Voir note 5, page 106

(6) AVELOT (R.); Recherches sur l'histoire des migrations dans le bassin de l'Ogooué; PARIS, Bull. Soc. Géogr. hist. descr., 1905; P.357 sqq.; p. 360.

encore ces données, permettent de remonter plus haut dans le temps "et l'on sait par la chronique de G. de Resende qu'à peine baptisé, le roi Congo, João I, dut guerroyer contre les vassaux rebelles des îles du Rio do Padrão, c'est à dire les îles du Fleuve"(1). Ces rebelles, un autre chroniqueur, Barros les appelle Mundequetes. Il ne fait de doute pour personne que ces Mundequetes soient nos Téké. Le chroniqueur utilise-t-il le mot "vassaux" pour justifier auprès de son roi la participation des Portugais à cette campagne ou bien, et il serait tentant de le supposer, est-ce en cette année 1491 où le roi de France Charles VIII épousait la Bretagne et sa duchesse Anne, que les Téké se sont séparés des Kongo pour aller créer, selon les termes de Lopez un siècle plus tard, "le puissant royaume d'Anzico".

Cette nette différence dans les noms peut poser la question de l'identité des Anziques et des Mundequetes. En fait il dut y avoir des demi dissidences à l'intérieur du groupe dissident et Dapper qui commence par traiter du royaume d'Anzico, de ses treize provinces(2) gouvernées par le Makoko, parle ensuite du royaume de Macoco habité par les Méticas et les situe sur la carte l'un au dessous de l'autre sur la rive droite du Congo. Peut-être s'agit-il de deux royaumes; mais le travail de Dapper n'est qu'une compilation et les chroniqueurs originaux ont pu avoir -ont certainement eu- des sources d'informations diverses qui ont abouti à des dénominations différentes(3). Une autre cause d'erreur est celle qui consiste à prendre les noms de villes, de pays, d'habitants les uns pour les autres(4).

Accepter la séparation des Téké d'avec les Kongo en cette fin du XV° siècle, ou tout au moins le départ d'une dernière fraction téké allant rejoindre celles qui avaient sans doute quitté le groupe au

---

(1) BOUVEIGNES (O. de); Jérôme de Montesarchio et la découverte du Stanley-Pool; BRUXELLES, Zaïre, 1948; p. 989-1 013; p. 989.

(2) Voir 2° partie, Chap. II, §§ IV.

(3) Nous avons nous-même trouvé (Kongo Nord-Occidentaux, p. 2-3) et sans épuiser la question, 91 noms différents pour les 14 tribus des Kongo Nord-Occidentaux avec des termes aussi différents que Babouende, Bissimenguengue et Balali pour la seule tribu des Laadi (15 noms).

(4) Proyard, dès le XVIII° siècle signalait cette erreur commune dans une note à la page 8 de son Histoire de Loango...: "Malimbe eft le port de Kakongo, comme Cabinde eft celui de n'Goïo.Ainfi, quand nous appelons ces Royaumes Malimbe & Cabinde, c'eft comme fi les Anglois appeloient la France le Royaume de Calais parce que leurs vaiffeaux abordent au port de cette ville".

cours des migrations anciennes, permet d'accorder à la fois la légende vili, les traditions des Téké du Sud et des Kongo ainsi que les quelques données que nous pouvons posséder...

B.- Expansion et régression

Tant qu'il ne s'agit que d'essayer d'interpréter de vagues légendes, il est toujours possible d'émettre des idées générales. En tirer des conclusions précises devient plus difficile, plus hasardeux. Il est cependant permis de chercher quelles purent être les limites de l'Etat, des Etats téké au moment de leur plus grande expansion.

Les limites de l'expansion Téké

Lopez(1) est formel, suivi en celà par Pereira(2): les Téké sont au Nord et au Nord-Ouest des Kongo et le Fleuve leur sert de limite. C' est d'ailleurs dans la"province de Nsundi" que João I doit aller pour guerroyer contre les Mundequetes dans les îles du fleuve, c'est-à-dire quelque part entre Matadi et Léopoldville-Brazzaville qui marquent les bornes Sud-Ouest et Nord-Ouest de la "province". En remontant à l'Ouest du pays téké, la frontière suit, à peu de choses près, le massif du Mayombe et sa forêt: au XVIII° siècle encore, Proyart(3) met le royaume "nteka" immédiatement à l'Est du royaume de Loango, tandis qu'un royaume Iomba, nos populations Yombe, est installé au Sud-Est de ce même Loango, en arrière du royaume de Kakongo. Il est peu vraisemblable toutefois que les Téké aient pénètré la forêt du Mayombe et la partie de celle-ci située au Nord du Chiloango, la Louango Luiza de Proyart, était plus ou moins soumise au Maloango, le "Iomba royaume" couvrant seulement le plateau du Mayombe belge. Au Nord-Ouest, vers le Chaillu, les Téké devaient s'arrêter à la limite de la forêt où la plupart des auteurs placent les Bakke-Bakke, les Pygmées "sujets du Macoco, mais qui cèdent leur ivoire aux Jago, lesquels la revendent aux Lovangois"(4).

(1) LOPEZ (D.); Relatione de reame di Congo....

(2) PEREIRA (D.P.); Esmeraldo de situ Orbis (1506-1508); LISBONNE, Damias, 1934; 230 p.

(3) PROYART; Histoire de Loango... (carte hors-texte).

(4) DAPPER (O.); Description de l'Afrique...; Amsterdam, Wolfgang, 1686; 556 p.

Ces Jago sont sans doute les fameux "féroces Yaga" qui, vers l'époque de Lopez, avaient traversé le Royaume de Kongo du Sud au Nord en mettant tout le pays à feu et à sang avant d'aller se perdre et se calmer sur les flancs du Chaillu où ils sont peut-être devenus les paisibles Yaa. Apparentés aux Téké, ils doivent marquer l'extrême avance du groupe vers le Nord-Ouest (environs de Sibiti) avant le XIX° siècle, les migrations Téké, Téké-Lali etc..., plus septentrionales, étant beaucoup plus proches de nous.

C'est au Nord, entre le 14° et le 16° méridien qu'il est le plus difficile de situer la limite extrême de l'avance téké. Nous savons toutefois que le peuplement téké des savanes de Franceville et des forêts gabonaises voisines s'est effectué à une date relativement récente et à partir de cette pointe septentrionale, comme d'ailleurs leur peuplement Mbédé-Ndumu-Duma, toutes ces populations ayant fui sous la pression mboshi. Il est donc permis de penser que, dans ce secteur, la limite des pays téké montait plus loin vers le Nord qu'à l'heure actuelle, suivant, ici aussi, les limites de la savane.

Au Nord-Est, des interprétations plus précises sont possibles: "au Nord-Est du pays du Makoko, Dapper situe un royaume qu'il appelle Giribuma et qui n'est autre que le pays des Baboma, peuplade qui habite surtout la rive du bas Kassaï et l'embouchure du Kwango"(1) et plus ou moins soumise au Makoko. Au Sud de Giribuma, Dapper place le Fungeno et sa description est suffisamment précise pour que l'on y reconnaisse "la région des Bumfungunu ou Bamfunuka ou Bamfunu. Elle s'étend entre la Nsele et le Kwango à partir du 5° de latitude Sud... Elle était dépendante du Grand Makoko"(2). Enfin, avec le Pombo, au Sud et à l'Ouest de Fungeno, nous rejoignons les royaumes de Kongo. Pombo, c'est essentiellement le "pays intermédiaire" où "les Portugais de Loango et de San Salvador... envoient leurs Pomberos", leurs courtiers formés spécialement "pour diriger les caravanes qu'ils envoyaient au Pombo.Pombo = Mpumbu = Pays des Bawumbu en Kikongo. Déjà, avant l'arrivée des Portugais, les Bawumbu étaient les intermédiaires pour le commerce entre le

(1) VAN WING (J.); Etudes Bacongo; Paris, Desclée de Brower, 1959; 512 p.
(2) Van Wing; oc. p. 24.

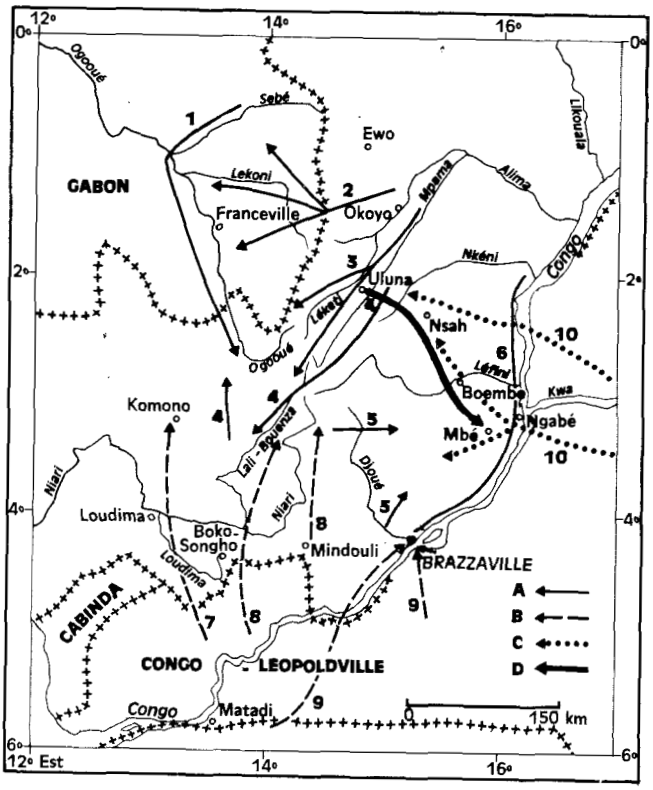

Fig. 35 Migrations des populations Téké

A. Migrations récentes (postérieures à 1800-1850).
B. Migrations anciennes (du XVI° siècle à 1800-1850).
C. Migrations très anciennes, estimées.
D. Déplacement du centre politico-religieux.

1. Tsayi, devant les Kota - 2. Tege, devant les Mboshi - 3. Nsinseke et Ngwongwoni, devant les Mboshi - 4. Téké-Lali, devant les Mboshi - 5. Tio, sous la poussée kongo - 6. Mbina, devant les Mboshi - 7. Téké de Komono, sous la poussée kongo - 8. Téké, sous la poussée kongo - 9. Mpfumu, sous la poussée kongo - 10. Migrations primitives.

Haut et le Bas- Congo"(1), et Dapper précise: "la Province de Pombo dépend du Macoco(2)".

Au Nord et à l'Est du Congo, le royaume téké ou, plus exactement, l'ensemble des royaumes téké, car il est plus que certain que l'autorité du Makoko sur la plupart de ses "Etats" n'était que religieuse, couvrait la quasi totalité des savanes steppiques ou plus ou moins arborées, débordant largement au Congo ex-belge jusqu'au Kwango et au lac Léopold II... Il n'en reste pas moins que tous ces territoires ont pu ne pas être occupés en même temps et il est possible que les rives du Congo au Sud de la vallée du Niari aient été abandonnées avant que la progression téké n'ait atteint les régions équatoriales. Il est même vraisemblable que cette expansion vers le Nord soit une conséquence de ce recul au Sud-Ouest.

La poussée Kongo.

Densification des Kongo, accélération de leur expansion, franchissement du Congo d'abord en aval et ces populations s'infiltrent au milieu des Téké plus qu'ils ne les repoussent: au milieu du XVIII° siècle, le royaume téké est toujours considéré comme limitrophe de Loango et les Dondo qui peuplent l'extrémité occidentale du plateau des Cataractes gardent encore le souvenir d'avoir extrait le cuivre pour le compte des Téké, tandis que ceux-ci parlent à l'heure actuelle avec un regret nostalgique de l'époque où leur domaine s'étendait jusqu'à la Lali et la Loudima(3). Le recul allait très vite s'accélérer (Fig. 35) puisque un siècle plus tard(4) Brazza et ses compagnons devaient, à très peu près, trouver les populations à leur place actuelle(5). En effet si Maistre(6), en 1892, estime que ceux-ci sont encore en très grand nom-

(1) Van Wing (J.); Etudes Bakongo, p. 23-24.

(2) DAPPER (O.); Description de l'Afrique....

(3) Il semblerait donc que le Nord-Ouest de la vallée du Niari n'ait jamais ou que fort peu de temps fait partie du domaine des vrais Téké, mais appartint aux Yaa qui furent les premiers repoussés: ceci pourrait expliquer pourquoi le groupe Kongo monte si loin vers le Nord dans cette région.

(4) De 1491, date supposée de la scission des derniers Téké à 1776, lorsque parut l'ouvrage de Proyart, il s'est écoulé trois siècles tandis que Brazza qui devait trouver les populations sensiblement à leur place actuelle est venu guère plus d'un siècle après Proyart

(5) Voir SORET (M.); Le chemin de fer Congo-Océan, 1° partie, Chap.2,§1

(6) MAISTRE (C.) ; A travers l'Afrique centrale; PARIS, Hachette, 1895.

bre à Mindouli, actuellement à une quarantaine de kilomètres du pays téké, les Kongo (Sundi) y étaient déjà suffisament présents pour offrir à la pénétration une résistance telle que le Capitaine Baratier(1) dut être envoyé pour ouvrir la route "en avant-garde à la mission Marchand en route pour Fachoda" et infliger "une dure leçon aux Sundi"(2). Mais les Téké tenaient encore le Djoué car, lorsque De Chavannes voulut construire Brazzaville en 1884(3), il se heurta à des problèmes de main d'oeuvre: "les Batéké sont tous plus ou moins commerçants et refusent d'accepter aucun travail; je me rabats sur la population Ballali d'au delà du Djoué que les Pères de Linzolo m'ont signalée comme pouvant fournir une ressource en main d'oeuvre simple"(4). Ce passage de la frontière par les Laadi n'est pas pour plaire aux Téké et Charles de Chavannes constate que le passeur (téké) moleste les ouvriers qui viennent travailler. "Les palabres sont si fréquents qu'on sera obligé de mettre un poste armé et une pirogue du Gouvernement"(5). On devra même, à un moment donné, brûler le village téké. L'élan était donné et, en quelque quatre-vingts ans, les tribus Kongo avanceront de 40 ou 50 kilomètres vers le Nord-Est par la faute initiale des Téké: vu leur refus de fournir la "ville" en produits vivriers, de travailler à sa construction, il a fallu faire appel aux Kongo qui, à l'étroit sur leur territoire, en ont profité pour reprendre leur marche ancestrale.

Ce recul des Téké devant les Kongo, toutes les sources (traditions orales, historiens, administrateurs...) sont d'accord pour l'expliquer par l'épuisement des terrains de chasse et la pacifique expansion des Kongo. Le processus semble avoir été toujours le même, du moins au cours du dernier siècle, et se dérouler sans trop de heurts. D'une part les Téké, grands chasseurs devant l'Eternel, "quittaient une région quand le gibier était épuisé; puis, très isolationistes, ils préfèraient lais-

(1)Voir notamment: -BARATIER (A.); Souvenirs de la Mission Marchand; PARIS, s.d., 126 p.
- Histoire militaire de l'A.E.F.; PARIS, Impr.nation., 1931, 516 p.

(2) SORET (M.); Les Kongo Nord-Occidentaux, p. 24.

(3) CHAVANNES (Charles de); Note sur la fondation de Brazzaville; BRAZZAVILLE, Bull. S.R.C., 1935, N° 20, p. 3-32: "L'installation matérielle commença le lendemain de notre arrivée à M'Fa le 29 Avril 1884" (p. 11).

(4) CHAVANNES (Ch. de); o.c., p. 14

(5) CHAVANNES (Ch. de); Avec Brazza; PARIS, Plon, 1935;380 p.; p. 324 sq.

ser un espace vide (ou une solide frontière comme au Stanley-Pool où, pendant des siècles, Kongo et Téké se regardèrent face à face) entre leurs voisins et eux, espace aussitôt occupé d'ailleurs par les Kongo, mais non sans un certain nombre de formalités qui aboutissaient juridiquement à une location illimitée des terrains téké par les Kongo, les Téké conservant la haute propriété et le droit imprescriptible de revenir voir les tombeaux de leurs ancêtres"(1) "que les Kongo respectent soigneusement"(2). Si le recul des Téké était trop lent, une infiltration pouvait se produire, notamment par mariage de Kongo avec des femmes téké et ceux-là, habiles à faire jouer en leur faveur les antinomies des coutumes patrilinéaires des Téké avec les leurs, matrilinéaires, évinçaient rapidement les propriétaires.

Les attaques mbochi

Plus entreprenants, plus belliqueux que les Kongo, sans doute parce que pressés de fuir les marécages de leurs forêts inondées, les Mboshi eurent des contacts plus violents avec les Téké. Ils semblent avoir franchi l'Oubangui vers le milieu du XVIII° siècle et s'être répandus en un arc de cercle allant de l'Est au Sud. Les traditions téké en parlent assez peu. Rappelons cependant que les Téké de Franceville conservent encore le souvenir d'être originaires des rives de l'Alima d'où ils furent chassés il y a un peu plus d'un siècle par l'avance mboshi qui repoussa en même temps au moins les Mbamba et les Nkanighi. On retrouve le contrecoup de cette invasion dans le déplacement des Téké-Lali vers le Chaillu et des Nsinséké et des Ngwongwoni vers les savanes d'entre Ogooué et Lékéti(3). La fuite fut rapide et longue: elle était donc la conséquence de combats ou tout au moins de débats âpres et violents (Fig. 35).

L'attaque mboshi en direction du Sud, c'est-à-dire vers notre région, semble s'être faite en deux temps: une pénétration pacifique précédant de longtemps l'attaque "militaire", tel qu'il apparaît dans

(1) SORET (M.); La propriété foncière chez les Kongo du Nord-Ouest; LONDRES, I.A.I., 1963, African agrarian systems, p. 281-298; p. 287.

(2) SORET (M.); République du Congo, p. 12.

(3) TREZENEM (E.); - Les populations de la subdivision de Zanaga; Brazzaville, Bull. S.R.C., 1938, N° 25, p. 73-78
- Les Batéké-Balali; PARIS, J.S.A., 1940, p. 1-63.

Dolisie(1): "Une des conditions imposées par les Batéké(2) est que les Boubanguis pourront descendre au Stanley-Pool faire du commerce. Ils peuvent s'arrêter dans les villages Batékés, mais non pas s'établir en colonies comme il l'on fait il y quatre générations..." Il semble donc qu'il y eut installation de "cinquièmes colonnes" le long du fleuve, puis attaque en force par la "flotte" mboshi descendant celui-ci.

En réalité cette guerre fut plutôt la conséquence de toute une série d'évènements qu'entreprise de propos délibéré. Si, en effet, on s'en réfère encore à Dolisie, quatre générations avant l'époque où parle l'auteur (1898), c'est-à-dire vers 1800, les Mboshi, "chassés par des sauvages" descendent l'Oubangui et occupent les terres au Nord de l'Alima. Mais ce sont des hommes de rivières et certains groupes poursuivent leur course le long du Congo et obtiennent l'autorisation de s'installer dans le Couloir, dans ou près des villages téké. Pressés par de nouvelles vagues d'immigrants et, peutêtre par une démographie explosive(1), deux générations plus tard, c'est-à-dire vers 1850, les Mboshi veulent partir en avant. Mais ils ont devant eux des pays solidement tenus et depuis longtemps. C'est la guerre, ou tout au moins la guerilla. Victorieux au Nord, ils mettent en fuite les clans tégé, mbamba, nkanighi (Fig. 35). A l'Est, malgré les noyaux installés le long du fleuve, ils rencontrent une plus forte résistance: c'est que , là, ils avancent en direction du coeur religieux du pays, de la capitale du Makoko. Quelques succès leur permettent d'abord de chasser les Téké Mbina alors installés sur les bords du Congo au Sud de la Nkéni et qui doivent s'enfuir jusqu'au futur site de Brazzaville où ils sont devenus les "Téké de Mpila". Mais après une bataille de trois jours sur les bords de la Léfini (sans doute une attaque de flanc par le Congo), ils sont obligés de demander la paix vers 1875. D'où le traité dont il a été parlé. Il n'y aura plus alors que des palabres locales, telles celles qui seront à l'origine du départ des Ngwongwoni et des Nsinséké de la Mpama vers l'Ogooué...

---

(1) DOLISIE (A.); Notice sur les chefs Batékés; BRAZZAVILLE, Bull. S.R.C., 1927, N° 8; p. 44-49; p. 48

(2) Lors du "traité" qui mit fin à la guerre mboshi-téké (cf. ci-après).

(3) Après le Sud-Ouest de Brazzaville et le pays Bembe, c'est le pays mboshi qui présente les points de densité les plus élevés du Congo...

Le modus vivendi

D'après ce qu'on peut deviner de leur histoire, les Téké, vraisemblablement venus d'outre-Congo comme leurs lointains parents les Kongo, et après avoir occupé une très vaste étendue de terrains sur la rive droite de ce fleuve, peut-être 120.000 kilomètres carrés, ont dû, sous la pression des populations voisines, se regrouper sur une superficie qui dépasse sans doute de fort peu les deux tiers de leur territoire originel. Ce regroupement s'est accompagné d'un déplacement de certaines populations: d'Est en Ouest sous la pression mboshi pour les Tégé, les Téké-Lali, les Tsayi, du Sud au Nord devant la poussée Kongo pour la fraction extrême-occidentale des Téké, pour les Tié de Kindamba-Mouyondzi, les Yaa de Sibiti, les Téké de Komono(1) qui occupent ainsi, au cours des deux derniers siècles, une dizaine de milliers de kilomètres carrés, presque uniquement en forêt (Fig. 35).

Mais il semble bien qu'au coeur même de leur pays, les Téké de l'Est se soient, eux, maintenus en place ou, du moins, ne se soient déplacés qu'à l'intérieur de ce qui fut et reste leur pays. Seul le centre de gravité a glissé du Nord-Ouest vers le Sud-Est, d'Ūlūna entre Mpama et Lékéti à la région actuelle de Nsah, puis à celle de Mbé. Les populations suivent, un peu par attraction du centre religieux que représente toujours la capitale du Makoko, un peu par l'appât de terrains vides car le plateau de Mbé est le moins densément peuplé(2). Depuis un demi-siècle, un autre phénomène est venu interfèrer pour accentuer ces déplacements: l'attraction de la ville ou, plus exactement, de son voisinage lequel permet de bénéficier d'une bonne partie des avantages de celle-ci sans en avoir les inconvénients.

(1) Ordinairement regroupés avec les Téké-Lali, les Téké de Komono semblent être plutôt une fraction résiduelle des Téké du Niari qui ont reculé vers le Nord-Ouest au lieu de se replier vers le Nord-Est avec les Tié.

(2) Voir 2° partie, Chap. II, §§ III et IV.

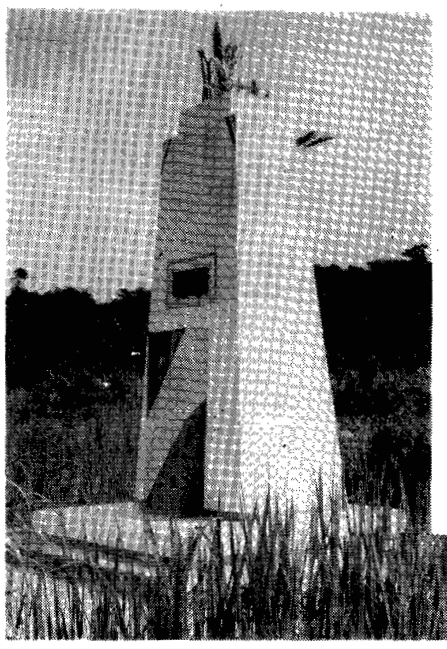

1.- Monument commémorant la rencontre de Brazza et du Makoko Iloo (à l'un des anciens emplacements de Mbé, 5 km au Nord-Ouest du village actuel).

2.- Chef "supérieur" de Boembe dans son costume traditionnel d'apparat. (Pour d'autres types humains, voir aussi: pl. XIII-2, XXII-3, XXIV-2, XXX-2).

Chapitre II

ANTHROPOLOGIE ET SANTE

I.- HOMO SAPIENS, var. Batekensis

Les données anthropométriques concernant les populations du Congo sont assez réduites. Ainsi, en 1928, Montandon(1) ne pouvait, au point de vue taille, regrouper que 290 mesures (218 hommes et 9 femmes provenant d'au moins 7 tribus) à partir d'études qui, pour la plupart, avaient été effectuées au début du siècle.

Depuis, peu d'autres travaux ont été entrepris: en 1939, Edouard Trézenem soutenait devant la Faculté des Sciences de Paris, une thèse de doctorat d'Université consacrée à l'anthropologie des Téké-Lali(2) et pour laquelle il mesurait 200 hommes et 200 femmes. En 1954, le docteur Chabeuf(3) s'attachait à une étude d'ensemble de l'anthropologie congolaise. Opérant lui-même à Pointe-Noire, il regroupait en outre les mesures que voulaient bien lui envoyer les médecins installés dans l'intérieur du pays(4). Le très petit nombre de Téké résidant à Pointe-Noire, l'irrégularité des autres données font que cette population apparaît assez peu dans ce travail. Comme, d'autre part, les "Batéké-Balali" de Trézenem sont en dehors de notre dition, non pas tellement par leur localisation(5) que par leur genre de vie nettement différent,

(1) MONTANDON (G.); L'ologénèse humaine; PARIS, Payot, 1948; 447 p.

(2) TREZENEM (E.); ... Les Batéké-Balali.

(3) CHABEUF (H.); - Note préliminaire sur une enquête anthropologique au Moyen-Congo; PARIS, Bull. Soc. Anthrop., 1956; p. 392-399.
- Anthropologie physique du Moyen-Congo; Paris, Bull. Soc. Anthrop., 1959; p. 97-155.

(4) Il y avait un médecin par région administrative, c'est-à-dire dans chacun des huit principaux centres du pays.

(5)Zanaga, où a travaillé Trézenem, est à moins de 60 kilomètres de la frontière occidentale de "notre" pays téké.

agricole et forestier alors que nos Téké, savanicoles, ne font à l'agriculture que le minimum nécessaire de place; il ne nous reste que les 25 Téké mesurés par Poutrin vers les sources de la Léfini et du Niari, donc à l'extrémité orientale de notre région(1). Malgré cette localisation un peu marginale, les chiffres obtenus semblent assez bien correspondre à la réalité.

A.- Somatologie

Les voyageurs ont généralement vu les Téké comme des hommes de petite taille, au teint foncé, à la chevelure laineuse, la barbe rare, aux membres grêles... C'est d'ailleurs cette gracilité qui a le plus frappé les premiers explorateurs, au point que des hommes pourtant des plus sérieux, comme le docteur Vassal, ont pu écrire: "Les Batéké sont petits en général, toujours maigres et déhanchés, de vraies sauterelles. Ils mangent fort peu, pétrissent une énorme boulette de manioc, enfournent dans leur bouche, poussent avec leur poing et avalent: on suit la boulette jusque dans l'estomac"(2). Si Brazza note, lui aussi, cette "maigreur squelettique", il précise toutefois qu'ils sont nerveux et forts et peuvent fournir de longues marches: ils sont "habitués aux fatigues et privations"(3).

Chez les Téké, "le tégument est le plus souvent foncé, sans atteindre cependant le noir franc"(4): teinte 28/29 de l'échelle de Schultz. La tache pigmentaire congénitale ou tache mongolique considérée officiellement comme un caractère racial(5) est normalement située dans la région sacro-lombaire: "elle est due à un dépôt de pigment dermique alors que la coloration générale des téguments siège dans l'épiderme"(6). Pratiquement générale dans la race jaune (d'où son nom), elle

(1) POUTRIN (G.); Contribution à l'étude des Pygmées d'Afrique; PARIS, L'Anthrop., 1910-1912; T. XXI, p. 435-504; T. XXII, p. 421-549; T. XXIII, p. 349-513.

(2) VASSAL (G.); La vie de François Rigail de Lastours; PARIS, La Géogr., Déc. 1931; p. 310-329; p. 322.

(3) BRAZZA (P. S. de); Voyage dans l'Ouest africain; PARIS, Tour du Monde; 2° sem. 1881, p. 289-336 et 2° sem. 1882, p. 1-64; p. 55.

(4) POUTRIN (G.); o.c., p. 459.

(5) Circulaire ministérielle (Colonies) du 2 Février 1932.

(6) PALES (L.); La tache pigmentaire congénitale; BRAZZAVILLE, Bull. S.R.C., 1932; N° 17, p. 21-30; p. 25.

est par contre extrêmement rare dans la race blanche (2 à 3 %), au moins pour les sous-races nordique et alpine car, chez les Sémites, on la rencontre une fois sur deux. En Afrique Noire, les rares études donnent, chez les nouveaux-nés(1), 70 % de présence. Chez les Téké-Lali, Trézenem la trouve à 100 % à la naissance.

L'iris de l'oeil est uniformément très foncé et la sclérotique, souvent jaunâtre, striée de filets rouges.

Les cheveux et les poils sont noirs et l'albinisme très rare pour ne pas dire inexistant. Les cheveux donnent l'impression, lorsqu'ils commencent à pointer (après un rasage par exemple), d'une pousse "en grains de poivre"(2), mais très vite ils prennent un aspect crépu, laineux. "La barbe et la moustache sont très rares chez les Batéké, encore ne s'agissait-il le plus souvent que de quelques poils rares et mal développés"(3). L'aspect le plus fréquent de ceux qui ne se rasent pas est une face glabre adornée, sous le menton, d'une petite touffe de poils qui, autrefois, était souvent nattée.

De nombreux auteurs signalaient jadis les mutilations dentaires: arrachage ou taille en pointe des deux incisives médianes supérieures. Cette coutume a maintenant pratiquement disparu. Par contre se maintient largement le tatouage facial formé de dix à quinze lignes obliques parallèles, étroites, en faible relief, allant des cheveux jusqu'au menton de chaque côté de la face. On peut cependant noter un certain recul de cette coutume, surtout dans les régions en contact avec d'autres populations qui, parfois d'ailleurs, leur enseignent d'autres tatouages.

B.- Anthropométrie

Mensurations téké

La petite taille des Téké, généralement signalée par les auteurs,

(1) La tache diminue rapidement avec l'âge pour disparaître généralement vers trois ans (PALES, L.; La tache pigmentaire...; p. 26), voire vers six mois (TREZENEM, E.; Les Batéké-Balali; p. 5).

(2) Les cheveux en grain de poivre, c'est-à-dire poussant par toutes petites touffes, sont une des caractéristiques des Hottentots.

(3) POUTRIN (G.); ... étude des Pygmées d'Afrique...; p. 461.

(4) La réciproque est aussi vraie: les Sundi, par exemple, qui forment la pointe avancée extrême entre les Téké du plateau et ceux de Nko (Tié), présentent assez souvent les scarifications empruntées aux Téké voisins.

se retrouvent effectivement sous la toise. Poutrin(1) en mesurant 25 hommes et huit femmes téké, trouve une moyenne de 1,621 mètre pour les premiers et 1,534 pour les autres. Dans l'ancienne A.E.F.nous n'aurions, comme population de plus petite taille, que les "Bakongo", les Adouma du Gabon et, évidemment, les Pygmées (1,535 m.). Pour les Adouma qui "ont fait alliance avec les Babongo"(2), il y à très certainement un métissage avec ces"alliés", métissage qui vient se joindre au fait que les populations forestières sont généralement de plus petite taille que les tribus savanicoles. Les pionniers de l'anthropologie en Afrique centrale ont mesuré un nombre, élevé pour l'époque, de "Bakongo" (122). Il s'agit généralement d'individus faisant partie de la fraction orientale des Kongo Nord-Occidentaux, de l'ensemble Laadi - Sundi - Kongo. Or, le groupe Kongo est généralement considéré comme "svelte, de grande taille". En effet, chez les Kamba, Maistre (3) indique 1,69 mètre pour 12 individus et 1,643 mètre pour 37 Vili. Van Overbergh(4) parle des Yombe, pourtant forestiers, comme approchant 1,70 mètre. En réalité un phénomène, d'ailleurs classique, a dû se produire: les mensurations ont été prises sur des travailleurs fournis par les chefs(5) ou bien sur des individus demandés spécialement dans cette intention. Quoi qu'il en soit, les chefs les ont soigneusement choisis dans la classe servile que l'on distingue encore dans les villages, par son teint foncé et son allure pygmoïde, tandis que les hommes libres, ceux qu'ont pu mesurer Maistre et Van Overbergh sont grands et plus clairs de peau...

Les Téké sont donc parmi les plus petits du Congo et les mesures plus précises de Trezenem(6) font ressortir, chez les Téké-Lali, une taille encore inférieure de 3 centimètres aux données de Poutrin, un peu parce que la série est plus longue, surtout parce que c'est maintenant une

(1) POUTRIN (C.); ... étude des Pygmées d'Afrique...; p. 468. (La presque totalité de ce paragraphe étant largement inpirée de cet auteur, nous ne ferons plus de renvoi le concernant).

(2) DESCHAMPS (H.); Traditions orales... au Gabon, p. 55. Les Babongo sont les négrilles, souvent très métissés, du Gabon.

(3) MAISTRE (C.); A travers l'Afrique...

(4) VAN OVERBERGH (C.); Les Mayombe; BRUXELLES, Inst. Intern. Bibl., 1907; 470 p.; p. 414.

(5) Voir p. 119, l'embauche par Charles de Chavannes d'ouvriers "Bakongo" pour "construire" Brazzaville.

(6) TREZENEM (E.); Les Batéké-Balali; p. 16.

population forestière

Toutes les données anthropométriques (tableau page suivante) concordent d'ailleurs pour faire des Téké une population originale.

Le rapport de la taille assis à la taille debout est assez peu éloigné de 50, aussi bien chez les hommes que chez les femmes et varie en sens inverse de la taille, c'est-à-dire qu'on assiste à un raccourcissement plus rapide des membres inférieurs que de la taille totale, donc du buste.

Le rapport de la grande envergure à la taille debout, assez peu supérieur à 100, fait ressortir une longueur de bras très moyenne. Il est à remarquer, cependant que une grande envergure plus importante chez les femmes ne correspond pas une longueur de bras ou d'avant-bras aussi nette: les épaules sont donc proportionnellement plus développées chez les femmes que chez les hommes. D'autre part, dans l'un comme dans l'autre sexe, l'avant-bras est très long, l'indice antibrachial pouvant atteindre 85 et même le dépasser chez la femme. Enfin la main est courte, et plus encore chez la femme que chez l'homme.

Si, mesuré au plan ischiatique, le membre inférieur est moins développé que la partie supérieure du corps ainsi qu'il apparaît dans le rapport de la taille assis à la taille debout, le rapport de la hauteur prise à l'épine iliaque fait malgré tout ressortir un membre inférieur assez bien proportionné. Pour les autres indices concernant le membre inférieur, nous noterons simplement que, par rapport à la longueur de la cuisse, les femmes ont la jambe plus courte que les hommes.

On doit remarquer cependant que le rapport hauteur du pied/ taille debout est très faible, surtout pour les femmes, nettement inférieur à celui trouvé par Trézenem chez les Téké-Lali (4,44 et 4,19, soit plus de 8 % pour les femmes).Celui-ci attribue ce "développement relatif de la hauteur du pied" au fait que les Téké-Lali "ne font pas de grandes marches, cette population ne s'éloignant pour ainsi dire pas des villages"(1). Sans se rallier à cette opinion, ni la récuser, on est cependant obligé de reconnaître que les Téké-Lali sont forestiers et assez sédentaires, tandis que nos Téké, savanicoles, sont de grands marcheurs.

Des multiples mesures intéressant le tronc, nous retiendrons le diamètre bi-acromial dont les valeurs assez faibles indiquent un déve-

(1) TREZENEM (E.); Les Batéké-Balali; p. 28.

ANTHROPOMETRIE TEKE

Rapports et indices	Hommes	Femmes
1. Taille debout : moyenne	1,621	1,534
2. Taille debout : valeur minima	1,534	1,470
3. Taille debout : valeur maxima	1,718	1,587
4. Taille assis/taille debout	50,7	50,7
5. Grande envergure(a)/taille debout	102	103,7
6. Longueur du membre supérieur/T.D.	46,4	45,3
7. Longueur du bras/T.D.	19,3	18,7
8. Longueur de l'avant-bras/T.D.	16,3	16
9. Indice antibrachial(b)	84,3	85,4
10. Longueur de la main/T.D.	10,8	10,6
11. Long. membre inférieur à l'épine iliaque/T.D.	57,1	57,4
12. Longueur de la cuisse à l'épine iliaque/T.D.	30,7	30,7
13. Longueur de la jambe/T.D.	23	22,7
14. Indice tibio-fémoral(c)	80,6	75,4
15. Hauteur du pied/T.D.	4,36	3,85
16. Hauteur du mamelon/T.D.	74,7	-
17. Hauteur de l'ombilic/T.D.	60,5	60,6
18. Diamètre bi-acromila/T.D.	22	21,4
19. Diamètre bi-iliaque/T.D.	14,7	16
20. Indice céphalique horizontal(e)	75,93	77
21. Indice facial supérieur(f)	45	46,4
22. Indice facial total(g)	81,2	80,9
23. Indice nasal(h)	96	101

(a) longueur des avants-bras écartés

(b) $\frac{\text{longueur des avant bras x 100}}{\text{longueur des bras}}$

(c) $\frac{\text{longueur de la jambe x 100}}{\text{longueur de la cuisse}}$

(d) Dans la race noire, la hauteur du mamelon n'est généralement mesurée que chez les hommes en raison du grand nombre de femmes aux seins tombant très bas.

(e) $\frac{\text{longueur de la tête x 100}}{\text{largeur de la tête}}$

(f) $\frac{\text{diamètre bi-zygomatique x 100}}{\text{hauteur naso-alvéolaire}}$

(g) $\frac{\text{diamètre bi-zygomatique x 100}}{\text{Hauteur naso-mentonière}}$

(h) $\frac{\text{largeur du nez x 100}}{\text{hauteur du nez}}$

loppement relativement réduit du tronc à sa partie supérieure. Aux hanches, le diamètre bi-iliaque maximum, toujours rapporté à la taille debout donne, dans toutes les races du monde, une différence constante en faveur de la femme. Chez les Téké de Poutrin, elle est de 1,3 point d'indice, ce qui est très important, au moins pour les races noires(1).

Ce sont toutefois les indices calculés à partir des mesures de la tête qui sont généralement utilisées pour les classifications anthropologiques. L'indice céphalique horizontal permet de distinguer les dolichocéphales au crâne long des brachycéphales. Les Téké de Poutrin sont dolichocéphales comme la plupart des Noirs dont la dolichocéphalie serait une des caractéristiques. Les femmes ont un développement en largeur de la face plus marqué que les hommes, du moins pour sa partie supérieure, car l'indice facial total est plus grand chez les hommes: la partie du visage qui s'étend de la base du nez au menton est donc nettement plus courte chez l'homme que chez la femme. Enfin, l'indice nasal féminin, plus élevé, tend vers l'hyperplatyrhinie, alors que les hommes sont simplement platyrhiniens.

Anthropométrie comparée

Ces quelques données n'ont toutefois de sens que si on les compare à celles concernant d'autres populations, celles des ethnies bantoues du bassin du Congo par exemple et à un autre groupe, non bantou celui-ci, mais toujours voisin: les Pygmées de la forêt équatoriale, mais que l'on retrouve encore en petits îlots dans les galeries forestières du pays téké(2).

La taille des Téké est évidemment bien supérieure à celle des Négrilles (près de 10 %), mais elle reste légèrement inférieure à celle de la moyenne des autres populations du bassin du Congo qui, pourtant, elles, sont déjà bien plus petites (4,7 % en moyenne) que les Noirs soudaniens.

Comme les autres Congolais, ils ont le tronc court, beaucoup plus court, proportionnellement, que les Français et, surtout, les Négrilles. De tous ces groupes, ce sont encore les Téké qui présentent la grande envergure la plus faible: 2 % de moins que celle des autres Congolais

(1) Dans les races blanches, elle est en moyenne égale à 2 points.

(2) Note reportée au bas de la page suivante.

3% que celle des Négrilles et 4% que celle des Blancs. En dépit de cette grande envergure réduite, ils ont le membre supérieur proportionnellement plus développé que la majorité des populations, développement qui est dû surtout à un très long avant-bras, comparable à celui des Négrilles et qui leur donne un indice antibrachial supérieur de près de 10 % à celui des Européens. Par ailleurs, la brièveté de la main semble bien être un caractère négroïde

Le tronc, légèrement plus fin que chez les Français est comparable à celui des autres congolais, de même que le bassin qui, dans toutes ces populations est aussi très nettement (près de 15 %) plus étroit que celui des Blancs.

Les Téké sont dolichocéphales (indice 75,9), alors que les autres congolais apparaîtraient comme mésocéphales. En fait, la dolichocéphalie qui est habituellement considéré comme un caractère racial nègre, est loin d'être génrale et, dans cette race, l'indice céphalique varie dans de larges proportions: de l'hyperdolichocéphalie avec un indice de 72,5 chez les Mushicongo à la brachycéphalie des Adouma (81) et des Saras (81,4).

(Note 2 de la page précédente)
Anthropologie comparée des Téké, des Pygmées, des populations bantoues du bassin du Congo (valeurs moyennes non pondérées) et des Français

Rapports et indices	Français	"Congolais"	Téké	Négrille
1. TD	1,677	1,630	1,621	1,471
4. TA/TD	52,5	50,5	50,7	53,4
5. GE/TD	106,1	104,3	102,0	105,1
6. MS/TD	45,4	46,0	46,4	47,5
7. B/TD	19,4	19,5	19,3	20,5
8. AB/TD	14,8	15,8	16,3	16,1
9. I.A.B.	76,3	81,6	84,3	78,5
10. M/TD	11,2	10,8	10,8	10,9
11. MI/TD	56,6	57,2	57,1	56,2
12. C/TD	-	30,1	30,7	-
13. J/TD	22,6	23,5	23,0	-
18. DBA/TD	22,3	22,0	22,0	-
19. DBI/TD	16,8	14,6	14,7	-
20. I.C.H.	80,75	77,3	75,9	78,4
21. I.F.S.	-	52,0	45,0	52,6
22. I.F.T.	-	83,3	81,2	84,3
23. I.N.	78,0	95,3	96,0	99,0

Pour le sens des abréviations dans la première colonne, se reporter aux numéros correspondants de la même colonne du tableau p. 128.

L'indice facial fait ressortir un visage étroit, surtout dans sa partie supérieure où la largeur de celui-ci est de plus de 15 % moindre que chez les autres Congolais.

Enfin, l'indice nasal demeure bien, lui, un caractère racial: moins platyrhiniens que les Négrilles chez qui il arrive que le nez soit plus large que haut, les Téké le sont cependant légèrement plus que les autres Congolais et nettement plus (près de 10 %) que les Soudaniens qui restent pourtant encore très platyrhiniens...

C.- Pygmées, Pygmoïdes ou pygmoïsants?

A quel groupe alors rattacher nos Téké? On n'en a jamais fait ouvertement des Pygmées et, pourtant, que ce soit Poutrin, Trézenem ou d'autres, tous les auteurs ont tendance à les comparer de très près avec eux.

Or, si les Téké sont relativement petits, ils ne sont pas les seuls dans ce cas puisque la taille moyenne des Bantous, au moins de ceux du bassin forestier du Congo, n'est supérieure à la leur que de 9 millimètres (0,56 %). Nous ne pensons pas, non plus, qu'il faille, comme Trézenem, vouloir créer un groupe à part de "Nègres de petite taille", non Pygmées, légèrement dolichocéphales, à face étroite et au nez aplati où entreraient les Téké, les Gagou de Côte d'Ivoire, les Kagoro de Nigéria etc...

Il est certain que les Téké présentent un certain nombre de caractères pygmoïdes. Mais ceux-ci se retrouvent, plus ou moins prononcés, plus ou moins fréquents, chez tous les Bantous de la zone forestière et, toujours dans cette même zone, chez les populations forestières non bantoues, tels les Ngbaka du Sud de la République Centrafricaine dont la grande envergure, l'indice céphalique horizontal sont exactement ceux des Pygmées, tandis que leur platyrhinie est encore plus prononcée.

A plus forte raison,nous ne pouvons suivre Montandon(1) dans sa création de la race du "Nègre paléotropical sylvestre /qui/ se sera, à côté des Pygmées formé sur place".

(1) MONTANDON (G); L'ologénèse humaine; p. 287-288

La question est, à notre avis,beaucoup plus simple: sans chercher à résoudre le problème de savoir si la race négrille s'est ou non formée sur place(1), on peut toujours dire que, dans l'ensemble du Gabon-Congo, les Pygmées étaient installés avant les races nègres. Ils devaient même, à l'origine, déborder assez nettement le couvert forestier avant que les migrations noires ne les y refoulent. Ceux-ci pénètrant ensuite la forêt, trois phénomènes se sont produits:

Ou bien les deux groupes (Noirs et pygmées) ont vécu côte à côte en une sorte de symbiose, ce qui est notamment le cas pour le Congo au Nord du 2° parallèle Nord; ou bien les Pygmées ont été assimilés génétiquement comme dans presque tout le reste du pays où les dits Pygmées, quand il en reste des groupes comme chez les Punu du Sud-Ouest du Gabon, sont parfois plus grands que leurs voisins ou bien, enfin, comme en pays fang, ils ont été "assimilés" nutritionnellement. Les trois systèmes se mêlent souvent à des degrés divers.

Et ces degrés divers donnent des caractères plus ou moins pygmoïdes aux différentes populations. Il arrive toutefois que, dans certains groupes, chez les Kongo(2) et chez les Mbochi(3) par exemple, une classe de la société s'efforce de conserver la pureté de son sang. Les Pygmoïdes, car il ne s'agit plus guère alors de Pygmées, sont rejetés dans la classe servile et, pour maintenir leur pureté de sang, tout enfant né d'un individu -ordinairement un homme- libre et d'un être servile est ipso facto rejeté dans la classe inférieure. Ceci explique pourquoi, dans certaines tribus, on trouve à côté d'une minorité d'hommes grands, sveltes, au teint assez clair et aux traits relativement fins, une majorité d'individus, plus petits, plus foncés, plus trapus, parfois même pygmoïdes...

Chez les Téké, où la notion de clan est assez floue, le métissage a été à peu près général, ce qui tend à supprimer la division en deux classes et à diminuer la taille moyenne de la population. Et, après soixante-quinze ans, on ne peut guère qu'en revenir à l'opinion de Quatrefages qui écrivait des 1889: "Juxtaposés depuis un temps indéfini,

---

(1) L'homme de Grimaldi, près de Menton, vieux de 60 ou 80 000 ans, était pygmoïde.

(2) Voir: - Van OVERBERGH (C.); Les Mayombe.
- LAMAN (K.); The Kongo.

(3) DOLISIE (A.); Notice sur les chefs batékés....

mais en tout cas fort long, les représentants de ces types se sont mêlés à des degrés divers et ont donné naissance à des populations métisses qui ont eu le temps de s'asseoir et d'acquérir une fixité assez grande pour pouvoir être distinguées"(1)

Raciologie et groupes sanguins

La solution du problème des Téké pygmées, pygmoïdes ou "pygmoïsaants" pourra peut-être être trouvée le jour où l'on possèdera un nombre suffisant de déterminations de groupes sanguins. Les données globales dont nous disposons actuellement ne portent, si l'on veut quelque certitude, que sur les grands groupes raciaux(2). Elles font ainsi ressortir, chez les Blancs comme chez les Négrilles, la relation A > o > B > AB qui, chez les Noirs devient O > A > B > AB.(3) Il est à remarquer que, pendant longtemps, on a cru que la formule, pour les Noirs, était O > B > A > AB. Ce n'est que lorsqu'on a pu disposer d'un nombre suffisant de données pour les populations bantoues que l'on s'est aperçu de l'erreur(4). En effet, dans les chiffres regroupés par Ceccaldi, seules les "Races d'A.O.F.", donc surement non bantoues, présentent cette formule; Chez les Bantous d'Afrique du Sud et du Congo belge, la fréquence du groupe A est de 25 à 35 % supérieure à celle du groupe B. Par contre, dans les "Races d'A.O.F.", la prédominance de B sur A n'atteint jamais 25 % de B. Il ne sera toutefois pas possible, tant qu'une

(1) QUATREFAGES (A. de); Histoire générale des races humaines; PARIS, Hennuyer, 1889; 618 pages.

(2) Groupes sanguins suivant les races (en %):

Groupes / Races	AB ou I	A ou II	B ou III	O ou IV
Blancs	2,5	44	11,5	42
Noirs	4,4	27,8	22,2	45,6
Négrilles	9,4	33,1	28,6	28,9

(3) Comme dans la race jaune, mais chez celle-ci la prédominance de O est bien moins nette, tandis que AB atteint une fréquence supérieure encore à celle que l'on trouve chez les Négrilles.

(4) Voir notamment: CECCALDI (J.), TRINQUIER (E.) & VARUES (E.); Contribution à l'étude des groupes sanguins chez les populations de l'Afrique Equatoriale Française; BRAZZAVILLE, Bull. I.E.C., 1945; I-1, p.111-127.
A côté des résultats qu'ils ont obtenus en A.E.F., Ceccaldi etc... donnent un excellent résumé des autres études effectuées en Afrique Noire.

étude systématique tribu par tribu n'aura pas été faite, de tirer des conclusions et, à l'heure actuelle, on peut simplement dire que les races blanche, noire et négrille ont des formules assez différentes et que, dans la race noire africaine, on peut présumer qu'une nuance existe au moins entre les Bantous d'une part et les non Bantous de l'autre(1), ce qui tendrait alors à infirmer l'opinion générale que les Bantous sont uniquement un groupe linguistique et, en aucune façon, un groupe racial....

II.- CONDITIONS SANITAIRES

Toutes les archives du Ministère de la Santé publique du Congo ayant été détruites lors de la "Révolution" du 15 Août 1963, il est pratiquement impossible de disposer de données chiffrées récentes et valables sur les questions sanitaires régionales au Congo. Un rapport administratif portant sur l'année 1957, donc sur une des dernières années avant la proclamation de l'indépendance, nous donne cependant un résumé détaillé du rapport médical de la sous-préfecture de Djambala pour cette année-là, intéressant donc 60 % des Téké étudiés et qui nous a paru assez bien correspondre à la réalité de l'ensemble des plateaux/.

Les affections

Si l'on regroupe les 127 rubriques de la nomenclature "T" utilisée par les médecins des troupes coloniales qui formaient la quasi

(1) Ces données superficielles permettent ou tout le moins laissent suggérer de modifier le tableau de la note 2 page précédente comme suit:

Groupes / Races	AB ou I	A ou II	B ou III	O ou IV
Blancs	2,5	44	11	42
Négrilles	9,4	33,1	28,6	28,9
Bantous	4,3	29,2	19,6	46,9
Noirs non bantous	5	26	27,8	41,2

Si l'on regroupe ces chiffres en tenant compte des nombres respectifs de Bantous et de Noirs non Bantous, on obtient une formule: AB = 4,8, A = 26,9, B = 25,4, O = 52,9 pour la race noire africaine et qui laisse encore une légère prédominance du groupe A sur le groupe B.

totalité du Service de Santé au Congo, on constate(1) que les affections les plus fréquentes sont, de loin, les maladies de l'appareil respiratoire, et, parmi celles-ci, la bronchite vient largement en tête, comme d'ailleurs de toutes les maladies précisées, avec 17 % des consultants. Elle est suivie par la grippe dont les formes respiratoires en amènent près de 6 %; les pneumonies, enfin, sont relativement fréquentes pour l'Afrique: 0,2 % des consultants, 0,6 % des maladies respiratoires. Certes, le climat est pour beaucoup dans cette diffusion des maladies pulmonaires, nettement plus répandues ici que, par exemple, en pays Kongo où elles n'amènent au dipensaire que 17,4 % des consultants(2); mais il semble bien que les Téké n'ont jamais cherché à s'adapter à ce climat: maisons souvent à claire-voie, vêtements généralement insuffisants quand ils existent, notamment chez les enfants qui paient un lourd tribut à ces affections. Celles-ci frappent en effet surtout les tout petits de moins de quatre ans: alors que ces classes d'âge ne comptent que pour 15 ou 16 % de la population, les bronchites, chez eux, fournissent 32 % des malades. Aussi ces affections respiratoires sont-elles une des causes majeures de la très grande mortalité infantile, nettement plus élevée en pays téké qu'ailleurs.

Un deuxième groupe de maladies suit de très près les affections respiratoires: les parasitoses, généralement intestinales par les helminthes: Trichocéphales, Taenias, Bothriocéphales, Ascaris, Oxyures etc... amènent 18 % des consultants. Mais l'helminthe le plus dangereux et, malheureusement aussi, le plus fréquent est l'ankylostome avec, à lui seul, 5 % des clients. Au total, les helminthiases sont à l'origine de près de 24 % des consultations, total d'autant plus impressionnant que le pays Kongo, par exemple, ne connaît que 13 % de parasitoses

(1) Maladies pour 10 000 consultants classées par ordre de fréquence dans la sous-préfecture de Djambala en 1957:

Appareil respiratoire.....	2 701,9	Appareil circulatoire.....	45,8
Helminthiases.....	2 355,0	Maladies première enfance..	43,7
Maladies de la peau.....	1 679,9	Maladies infectieuses.....	43,7
Tube digestif.....	1 024,2	Appareil génito-urinaire...	26,8
Yeux, oreilles.....	811,9	Tumeurs.....	26,4
Paludisme.....	584,2	Allergies, carences.....	24,0
Os, muscles, articulations.	412,1	Complications accouchement.	23,3
Maladies vénériennes.....	92,7	Système nerveux, psychoses.	12,0
Traumatismes, intoxications	85,7	Tuberculoses.....	6,7

(2) SORET (M.); Les Kongo Nord-Occidentaux, p. 7.

intestinales(1).

Des conditions d'hygiène assez mauvaises et principalement le manque d'eau sont, pour une grande part, à l'origine de la grande diffusion de ces maladies. Ce sont ces mêmes conditions d'hygiène qui permettent la multiplication des dermatoses (parasitoses et maladies de la peau) lesquelles amènent encore près de 17 % des malades (moins de 15 % chez les Kongo). En tête vient la gale (6 %), mais l'ulcère phagédénique est relativement commun (1 % des malades). Ces dermatoses se rencontrent surtout chez les enfants et leur fréquence va en diminuant régulièrement avec l'âge. Des nuances apparaissent cependant: les parasitoses dermiques dont de beaucoup plus nombreuses chez les tout jeunes enfants, notamment la gale chez les nourrissons de moins d'un an.Les maladies de la peau et surtout l'ulcère phagédénique qui se forme ordinairement sur une plaie mal soignée s'attaqueront de préférence aux garçons de 5 à 14 ans. Enfin, toutes ces dermatoses sont plus fréquentes chez le sexe masculin que chez le sexe féminin (sauf pour les enfants de moins d'un an): les femmes et les fillettes, notamment au cours de leur corvée d'eau, font une relative toilette...

Ces trois groupes d'affections fournissent déjà 67 % des malades; C'est dire l'importance du climat et de l'eau au point de vue sanitaire. Viennent ensuite les maladies de l'appareil digestif (10 %) et, fait assez curieux, les maladies de l'estomac et du duodénum avec 6 % des consultants et une fréquence double de celle des adultes chez les enfants de moins d'un an. Elles restent cependant encore courantes chez les premiers et proviennent alors certainement d'un régime alimentaire irrationnel.

Les maladies des organes des sens (8 %) et principalement des yeux s'attaquent surtout aux enfants de moins d'un an...

Le paludisme n'amène que moins de 6 % des malades: l'altitude, le manque d'eau rendent la vie plus difficile aux moustiques et à leurs larves, surtout pendant l'hiver austral. Les enfants sont cependant assez souvent touchés et, s'il paraît plus rare chez l'adulte, c'est que celui-ci s'inquiète moins pour lui-même de ces fièvres périodiques. Les enfants de moins de quatre ans restent les victimes préférées des accès pernicieux (deux sur trois).

(1) SORET (M.); Les Kongo Nord-Occidentaux; page 7.

Avec les maladies des os, muscles et articulations (4 %) nous arrivons à plus de 95 % des affections observées, c'est-à-dire à plus que l'essentiel des maladies totales. Cette dernière rubrique comprend d'ailleurs avant tout les "rhumatismes divers non spécifiés" (3 %) qui frappent surtout les hommes adultes.

Le reste de la nosologie joue un rôle minime dans la vie des Téké. On doit ainsi signaler l'extrême rareté des maladies vénériennes qui tiennent une place si importante chez certaines populations africaines, que l'on a pu écrire des Mbédé du Gabon: "C'est le fléau social de ces races. Tout le monde est vénérien. On nous a raconté (mais nous avons quelque peine à croire nos sources, autochtones pourtant) que l'écoulement uréthral chez les hommes était considéré comme aussi normal que les menstrues chez la femme. Il paraîtrait également que le fait de ne pas avoir eu de maladie vénérienne serait considéré chez un adolescent, comme un signe d'impuissance et de virginité. Pour se laver se ce grave soupçon, le jeune homme encore intact rechercherait les rapports avec des femmes supectes, réputées comme particulièrement virulentes. La fréquence (nous ferions mieux de dire la constance) de ces affections accréditerait presque ces légendes..."(1).

A 200 kilomètres au Sud et au Sud-Est par contre, chez nos Téké, le culte de la continence hors mariage (du moins pour les femmes et surtout hors la tribu) les protège relativement contre ces maladies: moins de 1 % des consultants et encore parce que nous y avons arbitrairement joint le pian(1) (0,6 %); les quelques blennorhagies (0,2 %) sont quatre fois plus fréquentes chez les hommes que chez les femmes La majorité des rares syphilis (0,1 % des consultants) étant congénitales ou précoces, on arrive paradoxalement à un taux de syphilis deux fois plus important chez les nourrissons (moins d'un an) que chez les

(1) MILETTO (Dr); Note sur les ethnies de la région du Haut-Ogooué; BRAZZAVILLE, Bull. I.E.C., 1951; p. 19-48; p. 39.
L'auteur note d'ailleurs que dans ce Sud-Est du Gabon, les maladies vénériennes sont très nettement moins fréquentes chez les Téké (Tégé) que dans les autres populations.

(2) L'agent pathogène du pian est le Treponema pertenue, très voisin du Treponema pallida de la syphilis. Sa transmission n'est toutefois pas vénérienne et il recule généralement devant la diffusion de l'hygiène. Sa répartition chez les Téké est à peu près régulière suivant les âges et les sexes avec, peut-être, une légère prédominance chez les jeunes enfants. Selon le Service des Grandes Endémies, il toucherait 1,36 % de la population téké.

adultes (1).

Les maladies de coeur et les tumeurs malignes qui sont en train de bouleverser la vie, l'espèrance de vie dáns notre monde occidental, n'entrent pratiquement pas en ligne de compte ici (0,13 et 0,24 %). Carences extrêmement rares et un nombre infinitésimal de tuberculoses...

Plus infinitésimales encore sont les fréquences de deux maladies tropicales qui, pendant très longtemps, ont été très meurtrières en Afrique et dont l'éradication presque totale dans ses colonies restera un des plus beaux titres de gloire de la France et de son "Corps de Santé colonial" : la lèpre et la maladie du sommeil. Chacune d'elle n'amène plus maintenant que 0,22 % des consultants et, selon les chiffres du Service des Grandes Endémies, lépreux et trypanosomés ne représeneraient que 0,6 % de la population chaque.

Morbidité, sexe et âge.

Trois groupes de maladies dominent donc sur le plateau: les affections de l'appareil respiratoire, les dermatoses et,enfin, les parasitoses intestinales avec, ensemble, 68 % des patients. Une autre constatation s'impose: ces maladies, comme d'ailleurs la presque totalité des affections, sont beaucoup plus fréquentes chez les enfants et surtout les très jeunes enfants que chez les adolescents et les adultes. L'indice de morbidité(2) est très élevé jusqu'à un an et reste supérieur à la moyenne jusqu'à 4 ans pour descendre ensuite à la moitié de celle-ci entre 5 et 14 ans. Il reprend une valeur qui peut paraître anormalement élevée chez les hommes adultes tandis que pour les femmes, il se tient en dessous de cette même moyenne.

Si nous recherchons les formes de cette recrudescence de la morbidité masculine dans les chiffres, nous trouvons, en tête, les parasitoses intestinales, puis les diverses maladies de l'appareil respira-

(1) La syphilis étant considérée comme une grande endémie en Afrique, un recensement connexe indique 175 cas pour l'ensemble de la Préfecture de l'Alima-Léfini, à peine plus de 0,2 % de la population, ce qui autorise l'auteur de ce rapport à conclure: "maladies vénériennes absentes". - Notons aussi que les Kongo, qui sont considérés comme une population où les maladies vénériennes "sont les moins répandues" (SORET, M.; Les Kongo Nord-Occidentaux; p. 7), envoient cependant 3 % de leurs consultants ruraux et 8 % de leurs consultants urbains se faire soigner pour ces affections

(2) Note reportée au bas de la page suivante

toire et, enfin, les arthrites et surtout les rhumatismes. Le phénomène est assez facile à expliquer: les villageois mais aussi, dans les centres secondaires où sont installés les postes médicaux, les femmes et les enfants qui se sentent fatigués ou, tout simplement, qui n'ont pas envie de travailler, se reposent et, éventuellement, se soignent suivant les méthodes traditionnelles. Par contre les hommes, dans ces mêmes centres, sont souvent salariés et, seule, la visite médicale peut justifier le repos; d'où l'importance toute particulière chez eux des indices concernant les rhumatismes non spécifiés, les rhumes et les bronchites...

Une quinzaine de maladies s'attaquent spécialement aux nourissons. Parmi les plus graves, nous avons la coqueluche et les accès pernicieux du paludisme, souvent mortels. En plus de la diarrhée des nouveaux-nés (moins de quatre semaines), très fréquente, il faut encore citer les diverses diarrhées et entérocolites des nourrissons puis, toujours, les maladies pulmonaires (indice 600), les otites, les dermatoses.etc...

En conclusion, on pourrait dire, comme l'administrateur de Djambala en 1957, que l'état sanitaire des pays téké pourrait être considéré comme bon n'étaient les innombrables parasitoses intestinales et les "affections pulmonaires des enfants, fréquentes et meurtrières". Nous y ajouterons, nous, les parasitoses dermiques et les dermatoses .

Manque d'eau et négligence dans le vêtement et l'habitation, causes profondes de la morbidité et de la mortalité téké.

(Note 3 de la page précédente)

Il ne pouvait être question de ramener le nombre de consultants à un chiffre donné de population, le rayon d'action d'un centre médical variant à la fois avec les sexes, les âges et les maladies. La seule solution consiste à rechercher un indice tel qu'il fasse ressortir le nombre de consultants eu égard au pourcentage de la population que représente le groupe d'âge et sexe considéré . Cet indice est donc, en un certain sens, le "pour x" de ce groupe:

Ages / Sexes	0-1 an	1-4 ans	5-14 ans	Adultes	Ensemble
Masculin	222	116	57	121	107
Féminin	237	112	55	90	92
Ensemble	229	114	56	99	100

Ainsi, alors que pour l'ensemble de la ppopulation, 100 "pour x" seulement sont venus consulter le médecin, nous en avons 222 "pour x" des nourrissons mâles et 55 "pour x" seulement des filles de 5 à 14 ans, x conservant, bien sûr, toujours la même valeur.

Livre 2

Le milieu humain

Deuxième partie

LA VIE ET LA PENSEE

Chapitre I

ORGANISATION SOCIALE ET POLITIQUE

"Les structures sociales, presque partout en Afrique, ne se développent pas à partir de l'individu pour former la famille"(1) et s'élargir ensuite en des unités de plus en plus grandes: lignage, clan, tribu, groupe ethnique...; au contraire "on est parti de masses plus ou moins grandes qui se sont concentrées peu à peu; l'évolution s'est faite par la détermination de cercles de parenté de plus en plus étroits"(2). Cette concentration sociale s'arrête toutefois assez tôt avant d'arriver à la cellule socio-économique qui est à la base de notre société occidentale: la famille conjugale. Aux yeux de la coutume, celle-ci n'a pratiquement pas d'existence légale, chacun des deux époux restant beaucoup plus lié à son propre groupe qu'à son conjoint. Quant à l'individu, son importance est encore plus réduite: il "s'efface devant la collectivité"(3) et se fond en elle car il doit avoir "sa force vitale en relation constante avec celle des ancêtres et des autres membres du groupe"(4). Il est en effet un principe de base que, dans toute étude africaine et quel que soit le point de vue auquel on se place, il ne faut jamais oublier:

"On ne saurait comprendre la structure d'une société africaine, l'intrication de ses composantes si l'on n'a pas conscience de l'importance de l'élément religieux. En fait, la religion n'occupe pas telle ou telle place dans l'organisation sociale, politique ou économique traditionnelle, mais cette organisation est religion"(5)

---

(1) SORET (M.); Ethno-sociologie africaine; PARIS, C.C.T.A., 1960; 108 P.; p. 9.

(2) MAUSS (M.); Manuel d'ethnographie; PARIS, Payot, 1947; 211 p.

(3) CLEENE (N. de); Le clan matrilinéal dans la société indigène; BRUXELLES, I.R.C.B., 1946; 100 p.

(4) DESCHAMPS (H.); Les religions de l'Afrique Noire; PARIS, P.U.F., 1954; 128 p.; p. 29.

(5) SORET (M.); o.c., p. 45 sq.

I.- LES BASES RELIGIEUSES

Toujours et partout, à chaque instant de la vie africaine, on sent poindre cette religiosité profonde qui pénètre tous les actes, toutes les pensées et qu'on ne saurait mieux définir que Charles Passy quand il parle de "populations théocratiques jusqu'aux moelles"(1)...

A.- Cultes et rites traditionnels

Car les religions traditionnelles n'ont jamais été ce que d'aucuns ont voulu en faire, un vague "fétichisme", sans bases, sans règles, sans... religiosité. Certes, beaucoup d'Africains n'ont qu'une conscience imparfaite d'un dieu suprême et jamais adoré, "dieu vague, immobile, indifférent"(2) qui n'intervient jamais, du moins directement, dans la vie des hommes. Aucun, sans doute aussi, ne saurait tirer les principes philosophiques de ces religions comme l'a fait le R.P. Tempels dans sa "Philosophie bantoue": leur base réside dans les "forces vitales" qui maintiennent une relation constante entre le monde visible et le monde invisible. Les pratiques religieuses ont pour but d'assurer à l'homme, au groupe, le maintien, l'accroissement de ces forces: "le bonheur n'est autre chose que la plus grande puissance vitale, et le malheur son amoindrissement. La fatigue, la souffrance, la fatigue, l'échec sont des signes de diminution de force"(3).

Les forces circulent entre les vivants eux-mêmes et des vivants aux morts qui restent les chefs véritables, les gardiens de la coutume: enfreindre celle-ci, c'est plus ou moins rompre avec les ancêtres, c'est se retrancher des forces vitales, chose inadmissible car "l'isolement de l'individu est inconcevable"(4). Cette conception des rapports du visible et de l'invisible aboutit à l'union des vivants et des ancêtres morts par tout un faisceau d'obligations avec échange constant

(1) PASSY (Ch.); Les dangers d'une révolution laïciste dans un monde profondément religieux; PARIS, Marchés colon., 1949; p. 1 777- 1 779; p. 1 778.

(2) CUREAU (A.); Les sociétés primitives de l'Afrique Equatoriale; PARIS, Colin, 1912; 440 p.; p. 359.

(3) DESCHAMPS (H.); Les religions de l'Afrique Noire, p. 5 sq.

(4) DESCHAMPS (H.); o.c.; p. 19.

de services et de forces:

Les morts veillent sur la conduite de leurs descendants qu'ils récompensent ou punissent suivant que les lois ont été ou non observées. La non observance (ce que nous, nous appellerions le péché) amène la colère des ancêtres qui se manifeste par les calamités les plus diverses. Cette colère peut même atteindre un offenseur qui ne soit pas de la même ethnie, n'est pas régi par la même coutume: une femme sundi ayant, dans la zone conquise par les Kongo sur les Téké, "défriché et cultivé un ancien emplacement de village téké avec tombeaux, a fait péricliter toutes les plantations du village; il a fallu se cotiser pour indemniser les Téké"(1).

Par contre les groupes seront protégés par leurs ancêtres lorsque ces mêmes règles seront respectées, lorsque les mânes seront convenablement honorés, et tout leur réussira, car récoltes et succès ne sont pas seulement le fruit du travail, mais aussi et surtout dûs à ce que le monde invisible des ancêtres et des génies a bien voulu qu'ils soient ce qu'ils sont.

Car la nature elle-même (animaux, végétaux, minéraux, éléments, terre, astres) est mêlée à toutes les manifestations supra-naturelles; les forces vitales unissent parfois hommes et animaux, et c'est là l'origine du totem qui est, somme toute, un peu l'ange gardien de chaque groupe, de chaque individu. D'une façon générale, on rencontre un totem tribal, un totem clanique, un totem familial, un totem individuel..., plante ou animal, avec lequel le groupe ou l'individu a fait alliance. Chez les Téké, ce totem est seulement familial et, à la naissance, tout un chacun reçoit le totem de son père dont la force vitale lui est transmise par l'intermédiaire du placenta maternel. Il s'agit toujours d'un animal, lion, panthère, éléphant, civette, python, crocodile etc... et il protège l'individu contre les dangers de la chasse, la malignité des mauvais esprits, les risques de mort violente. Il sera donc interdit de le tuer, d'en manger sous peine d'être soi-même en danger de maladie, de mort...

Des animaux, les forces vitales peuvent glisser à la nature, aux forces naturelles: arbres, rochers, rivières, tonnerre, pluie qui sont

(1) SAUTTER (G.); Le régime des terres et ses modifications récentes aux environs de Brazzaville et au Wolen-Ntem; BRAZZAVILLE, Bull. I.E.C., 1954; p. 201-209; p. 205.

souvent autant de génies, bons ou mauvais, tel Nkono, l'esprit du bois d'Abili qui défend à quiconque de chasser et même de se promener dans son domaine(1).

Les âmes des ancêtres, les génies, les forces de la nature réclament un culte dont, ordinairement, chaque patriarche est le prêtre pour sa famille, le chef de terre, pour les divinités "claniques" et le Makoko pour l'ensemble des Téké: c'est lui qui regroupe le plus de Nkobi, de paniers fétiches dont le Kouembali, le fétiche suprême des Téké, celui des chutes de ce même nom sur la Léfini.

Le but de ce culte est surtout de redistribuer les forces vitales. Celui-ci se matérialise surtout par des danses, des offrandes... et se centre autour de la case des ancêtres que l'on rencontre dans presque tous les hameaux téké(2). Il s'agit généralement d'une petite paillote hémisphèrique d'environ un mètre de diamètre et 50 à 60 cm de hauteur. Lors de sa construction (ou de sa reconstruction après une calamité) tous les hommes du lignage se rendent dans la journée au bosquet où sont enterrés les morts. On y sacrifie d'abord un poulet blanc puis on chante les louanges des ancêtres avec accompagnement de tam-tam. On mange et boit la bière de maïs tout en offrant des libations; puis, dans un trou creusé à cet effet, à l'endroit où s'élèvera la paillotte, on met le "nkobi", le panier contenant les mânes des ancêtres, que l'on recouvre d'un cornet de feuilles. Le soir, toute la population du village se réunit autour du nkobi et d'un grand feu, les femmes d'un côté, les hommes de l'autre. Le chef de famille conjure d'abord les ancêtres: qu'ils donnent des chasses fructueuses, qu'ils éloignent les maladies, fassent fructifier les plantations des femmes. Puis, tam-tam, danses... On sacrifie ensuite un poulet ou un cabri suivant la taille de la case à construire et tous les habitants doivent consommer la chair du sacrifice(3).

Dans ce monde, donc, dominé par les forces vitales, il importe de s'assurer de leur stabilité, de leur accroissement. Le culte y con-

(1) Ce qui explique sans doute que ce bois, sacré comme quelques autres, soit, comme eux, bien plus majestueux et peut-être climacique (cf. p.82).

(2) L'unité résidentielle étant le lignage (ìbùùrù), tous les habitants du hameau ont donc les mêmes ancêtres, honorés dans la même"case".

(3) Jadis, on pouvait même sacrifier un homme.

Planche IX
Religion.

1.- Case des ancêtres d'assez grande taille. (Pour la case classique voir Pl. XX-a).

2.- Fétiche téké.

tribue pour le groupe, la magie le complète pour l'individu: la magie "blanche" essaie de faire intervenir les génies, les mânes ancestraux, tous les intermédiaires supérieurs des forces vitales pour obtenir la réponse à une question ou le remède nécessaire à la guérison d'une maladie. Elle est généralement pratiquée par le ngaa dont nous avons fait le "féticheur".

Par contre, la magie "noire" cherchera à attirer le mal sur un ennemi, Alors que le ngaa est ordinairement bien considéré, le ólǒ, le sorcier jeteur de sorts sera pourchassé. Celui-ci n'est d'ailleurs pas toujours conscient de sa puissance: un être contrefait, un malade peut ête considéré comme portant malheur et voué au sacrifice et l'on a souvent vu des individus, convaincus de sorcellerie par les ordalies, accepter sans récrimination cette révélation....

B.- Religions nouvelles

Dès la fin du XV° siècle, les Portugais essayèrent de christianiser l'Afrique centrale et, au début du XVII° siècle, toute la rive gauche du Congo, entre le Stanley-Pool et la mer, était parsemé de missions. Vers 1655 même, un Capucin, le R.P. de Montesarchio(1), n'avait été l'opposition des Sundi de la rive gauche, eût tanté d'évangéliser le royaume de Makoko. Qu'en fut-il advenu? Les royaumes de Congo qui, pendant deux siècles et plus ont été parcourus par les missionnaires, ne possèdaient plus, lors de la pénétration vraie, un siècle et demi plus tard, un seul catholique. On y forgeait encore des crucifix... mais ceux-ci étaient destinés à servir de bâtons de commandement(2)... Le pays téké serait encore plus vite revenu à ses fétiches, à ses ancêtres.

Les études statistiques (40 % de catholiques, 21 % de protestants, 9 % de salutistes pour l'ensemble des pays téké selon l'enquête démographique de 1960-1961)(3) ne donnent généralement aucun renseignement valable pour tout ce qui concerne les religions. Souvent ne se déclare

(1) BOUVEIGNES (O. de); Jérôme de Montesarchio (voir même livre, 1° partie, Chap. I.

(2) Voir dans SORET (M.); Les Kongo Nord-Occidentaux, p. 137, la bibliographie relative aux vieux "crucifix du Bas-Congo".

(3) Voir Chap. suivant, §§ I.

"fétichiste"(1) que celui qui ne pense pas que cette religion est méprisée... Les convertis sont certainement bien moins nombreux que ne voudraient le laisser croire les chiffres et les vrais chrétiens, ceux qui ont renoncé à absolument toutes les pratiques animistes et à la polygamie, qui ont oublié toute crainte des vieux génies, pour qui vraiment "les Dieux sont morts", ceux-ci sont encore bien plus rares... s'il en existe.

Ceci n'a d'ailleurs rien de particulièrement étonnant dans un pays où le christianisme a commencé à se répandre il n'y a guère que 80 ans, alors qu'il a mis des siècles à s'implanter dans notre Europe occidentale où, pourtant, nombreux sont encore ceux qui croient aux revenants et autres mauvais génies, lesquels ne sont, en fait, que les âmes des morts et les anciennes divinités des panthéons romains et gaulois.

Rien d'étonnant, non plus, à ce que des chrétiens récents, enseignés par des catéchistes, des moniteurs dont la ferveur est souvent très faible pour une religion qu'ils n'ont pas assimilée, rien d'étonnat à ce que nombre d'africains évoluent dans le sens des syncrétismes, notamment des prophétismes(2) et des "cultes nouveaux, essais de renouvellement du paganisme par des pratiques inspirées du christianisme et de la magie"(3).

Mais l'animisme est trop profondément ancré dans l'âme de tous nos Téké pour qu'ils abandonnent la culte de leurs ancêtres, la crainte de leurs nkisi... L'Enquête démographique trouve dans le groupe téké 9 % d'adhérents au Bougisme, ce prophétisme pontenégrin, basé sur le "symbole du feu, de la purification par l'eau lustrale, du sang et du rouge"(4) et 2,3 % d'"autres religions", une majorité, certainement de partisans du Kibanguisme rénové qui a maintenant obtenu droit de

---

(1) Terme employé à tort pour "animiste" dans les enquêtes officielles, et qui, en plus, est considéré comme péjoratif par la population, synonyme de "sauvage". D'où le petit nombre de "fétichistes officiels" (4,8 % chez les Téké selon l'Enquête démographique, taux qui n'en reste pas moins le plus élevé du Congo).

(2)"Les prophétismes sont des mouvements spontanés émanant d'individus plus ou moins touchés par le christianisme et qui ont fondé leurs propres églises avec un enseignement parfois original" (DESCHAMPS, H.; Les religions d'Afrique Noire; p. 114).

(3) DESCHAMPS (H.); o.c.; p. 114

(4) SORET (M.); Ethno-sociologie africaine; p. 52.

cité officiel au Congo(1); mais ces deux syncrétismes ont surtout touché les Téké de l'Ouest, hors de notre propos...

Bien que le second de ces prophétismes, opposé au"culte nouveau" de Dieudonné ait pu pousser leurs adhérents jusqu'au tribunal(2), ce cas est beaucoup trop exceptionnel pour être la preuve d'une quelconque importance de ces syncrétismes en pays téké: le Kibanguisme hésitera sans doute longtemps avant de se lancer à l'assaut des flancs méridionaux des plateaux, tandis que Dieudonné tentera en vain de s'infiltrer le long du fleuve, des Ngungwel aux Bôo...

II.- DE LA RACE A LA FAMILLE

A. Structures sociales et parenté

De la Race au groupe ethnique

Race noire, sous-race nigritienne, type bantou forestier, groupe ethnique téké... Nous pourrions, entre le type et le groupe ethnique, faire entrer d'autres subdivisions, des différences anthropologiques, ethnologiques etc... restant souvent nettement perceptibles, même à un oeil non prévenu. C'est ainsi que Baumann et Westermann(3) établissent des"cercles de civilisation" et placent nos Téké dans le cercle "Congolais Nord". Il est indéniable qu'il existe une certaine parenté entre des groupes voisins géographiquement, mais une tribu offre presque toujours plus de points communs avec la tribu voisine, même si celle-ci fait partie d'un autre "cercle", qu'avec une autre tribu à l'opposite dans le même cercle: on ne doit pas négliger les brassages marginaux.

Il ne saurait y avoir de meilleure définition du groupe ethnique que celle qu'en donnait Richard-Molard dans une circulaire à ses collaborateurs aux cartes ethno-démographiques de l'Afrique Occidentale(4):

"Cest un complexe résultant à la fois du genre de vie matérielle,

(1) Le Kibanguisme et autres prophétismes des Kongo ont suscité une abondante littérature. Voir notamment notre bibliographie dans : "Les Kongo Nord-Occidentaux"; p. 135 sq.

(2) SORET (M.); Jugements Djambala, N° 87; inédit (voir aussi p. 163).

(3) BAUMANN (H.) & WESTERMANN (D.); Les peuples et les civilisations de l'Afrique; PARIS, Payot, 1962; 605 p.

(4) RICHARD-MOLARD (J.); Circulaire.... (inédit).

du genre d'habitat, du costume, de l'ensemble des coutumes, des croyances, et, aussi, bien entendu, d'une relative communauté de langage. Mais il faut avouer que, dans bien des cas, tous ces points sont encore loin d'être précisés, et nous sommes parfois réduits pour le moment à admettre faute de mieux, que tel groupe ethnique ne tient qu'à l'idée que ses membres s'en font". "Ajoutons que le groupe ethnique n'apparaît comme une idée statique que par approximation. C'est en fait une unité dynamique. On a affaire, dans nombre de cas, à des groupes ethniques qui sont en voie d'élaboration et dont les divers éléments qui les ont composés sont encore repèrables. Chaque groupe ethnique se fait et se transforme, à un rythme variable, et tous... n'ont pas réalisé à un même degré, la fusion de leurs composantes"(1).

Pour les Téké, la formation du groupe paraît très ancienne mais, depuis, celui-ci n'a cessé de se transformer. Dans la mesure où l'on peut faire confiance aux légendes, le super-groupe formé par les Kongo-Téké(2) s'est scindé il y a très longtemps. Les Téké ont ensuite évolué de leur côté avec certainement des regroupements, de nouvelles scissions et encore, à l'heure actuelle, de nombreuses tribus refusent d'admettre qu'elles ont jamais été soumises au"Makoko des Batéké"(3): métissages marginaux, tendance à l'individualisme commune à toutes les populations africaines créent sans cesse de nouveaux sous-groupes qui se veulent très vite indépendants.

"En définitive, le groupe ethnique est un échelon encore mal fixé de la hiérarchie des subdivisions ethniques et sociales, au point de contact du racial et du social, subdivision commode pour l'ethnologue, mais dont les individus n'ont souvent qu'une conscience assez vague. Le complexe qui sert à le délimiter, historique, ethnographique, sociologique, religieux, linguistique..., ne joue que parce que tous ces critères additionnés pour chaque tribu donnent le supplément de poids par-

(1) MERCIER (P.); Cartes ethno-démographiques de l'Ouest Africain, Feuille N° 5; DAKAR, I.F.A.N., 1954; 27 p.; p. 10.

(2) "Super-groupe" très différent du "cercle de civilisation" puisque Baumann & Westermann (Peuples et Civilisations, p. 174 et 204) placent Téké et Kongo dans deux cercles différents, les premiers dans le "Cercle Congolais Nord" que nous pourrions appeler "Bantou forestier Nord" et les autres dans le "Cercle Congolais Sud" qui pourrait aussi être dit "Bantou forestier Sud".

(3) DESCHAMPS (H.); Traditions orales... au Gabon; p. 63.

fois infinitésimal, qui fait pencher la balance vers tel ou tel groupe plutôt que tel autre, où cette tribu sera classée"(1)

La tribu

L'ensemble, l'ethnie téké, est formé de quinze à vint groupes généralement appelés"tribus". Ce terme ne nous paraît toutefois pas convenir parfaitement.

Alors que les critères qui servent à distinguer les races, les groupes ethniques sont fournis par l'anthropologie, l'ethnologie..., la tribu est presque entièrement caractérisée par des faits religieux et sociaux: l'interpénétration du visible et de l'invisible, du monde des vivants et des morts, les premiers n'étant que les usufruitiers d'un bien qui appartient d'abord aux seconds, la circulation générale des forces vitales nous amènent à une société pyramidale, nettement hiérarchisée: au sommet, les grands ancêtres de la tribu, fils ou filles mythiques mais actifs d'un "dieu vague, immobile, indifférent"(2), leurs enfants ou leurs neveux, ancêtres de clans, l'ancêtre de la famille, puis tous les descendants unis au patriarche familial qui sert de lien entre les vivants et les morts. De l'ancien en qui se rencontrent le plus de forces vitales terrestres et humaines, celles-ci passent aux autres vieillards, aux adultes, aux enfants...

"Mais ces forces vitales ne peuvent se transmettre que suivant un ordre précis et par une lignée absolument pure. Ce sont ces deux caractères religieux et "génétique"qui sont à la base de l'organisation sociale proprement dite"(3).

Cette parenté "religieuse et génétique", les Téké la ressentent à l'intérieur de groupes plus larges que ce qui est communément appelé la tribu. Du Djoué à la Nkéni, de la Mpama au Congo, les Téké se nomment eux-mêmes Tio. Traditionnellement, ethnologues, administrateurs distinguaient là trois tribus: les "Batéké proprement dits", au Sud, les Baboma au Nord et les Ndzikou au Nord-Ouest. Si les Ndzikou -de leur vrai nom: Nzinzu- paraissent réellement former une unité, il semble bien par contre que, chez les Baboma, il faille séparer: au Nord-Ouest les Jiju et au Nord-Est les Sese des Bôo au Sud. De même, au Sud de la

(1) SORET (M.); *Ethno-sociologie africaine*; p. 16.

(2) CUREAU (A.); Les sociétés primitives...; p. 539.

(3) SORET (M.); o.c.; p. 18.

Léfini, parmi les Batéké, on doit distinguer les Wumu, les Be-Mbe et aux abords de Brazzaville, les Mfumu et les Mbina(1)

Mais, mis à part ces deux derniers petits groupes dont le premier est fortement mêlé aux Kongo et le deuxième à rattacher peut-être aux Moï, les autres ne sont que des fractions d'une même unité. D'ailleurs, et Vansina(2) insiste sur ce fait, les noms que nous appelons tribaux sont toujours, chez les Téké, géographiques et jamais primairement ethniques. Ainsi "mpumu = la plaine" a donné son nom aux Wumu et les Be-Mbe sont simplement les gens de Mbé, les Sese, ceux de Nsé. Ces noms peuvent d'ailleurs varier avec l'étendue de lieu que l'on veut englober. Un exemple frappant est la distinction, en voie de disparition d'ailleurs actuellement, des "Adzi Ndzali = les gens de l'eau"(3) et s'appliquant aux Bôo et Be-Mbe du bord du fleuve... Certes un Bôo pour un Be-Mbe sera un étranger, mais dans le sens que les Anglais donnent au mot "foreigner", mais non un "stranger".

L'unification des "tribus" en un seul royaume et, pour la fraction tio, le maintien d'une certaine unité politico-religieuse ont tendu à réduire les différences, si tant est qu'à l'origine elles aient été bien nettes, tandis que l'atomisation des chefferies en groupements de plus en plus réduits, comme par exemple chez les Kongo, ne contribue pas peu à les accentuer...

Les tribus, pour la majorité des populations africaines, ces sous-groupes ethniques pour les Téké, marquent la conscience de la différence qu'ils ont avec les autres unités par l'endogamie: le maintien, la multiplication des forces vitales, leur transmission de génération en génération, exige ordinairement que l'époux et l'épouse soient tous deux de la même tribu, la seule voie que les forces vitales acceptent de suivre étant le "sang tribal".

Sauf pour les Nzinzu (5.500) et les Jiju (2.500) et peut-être les Sésé (3.000), il est difficile de chiffrer l'importance des "tribus" en raison des déplacements Nord-Sud des Bôo, de l'interpénétration Wumu - Be-Mbe et du mélange plus ou moins prononcé des Mfumu et des Mbina avec les Kongo.

---

(1) Voir page 10

(2) Voir Note 2 page 6

(3) Ndzali: la grande eau. Cf., en Kikongo: Nzadi, dont on a fait Zaïre (ancien nom du Congo) et Niari, que certains écrivent encore Niadi.

Le clan

En-dessous de la tribu dont le notion est bien floue chez les Téké, on place généralement le "clan" qui peut être une unité politique, économique, mais qui est toujours une unité sociale, un cadre religieux. Alors que la tribu englobait tous les individus susceptibles de descendre de l'ancêtre en quelque ligne que ce soit, le clan est une unité à parenté unilinéaire et tous les membres de ce groupe se considèrent comme descendant de l'ancêtre, soit par les hommes soit par les femmes, suivant l'organisation sociale du groupe: tous les membres vivants du clan se sentent parents entre eux, mais aussi avec les morts qui les relient à l'ancêtre fondateur.

Le fait que la parenté, chez les Téké, tende à la"bilinéarité"(1) enlève au clan une grande partie de son importance, au point que l'on peut presque douter de son existence. Les traces que l'on en recueille sont surtout économiques et religieuses. Celles-ci se retrouvent dans la fonction de Ngansi dont nous avons fait le "chef de terre"(2) parce que son rôle est de veiller à une juste répartition de la tenure; mais sa puissance est aussi religieuse car il détient toujours un ou plusieurs Nkobi, ces paniers-fétiches renfermant la force supranaturelle qui fonde l'autorité des chefs. Qu'un Ngansi possède un plus grand Nkobi, et son pouvoir s'étend sur les autres chefs, au moins au point de vue religieux et juridique. Il pourra même être délègué du Makoko pour sa "province". C'est le cas, par exemple, des chefs de Nsah ou de Boembe, dont l'autorité a d'ailleurs été reconnue par l'administration qui les a sacrés "chefs de canton supérieurs". Car le pouvoir du chef est aussi juridique, en ce sens que c'est lui qui règle les litiges, extrêmement rares(3) de terres, mais beaucoup plus fréquents de divorces, contre-dots etc...

La "bilinéarité", pratiquement effective sinon théorique, empêche une des caractéristiques classiques du clan d'apparaître chez les Téké: l'exogamie clanique. Si, en effet, on assimile le clan à la "terre", on constate que les mariages téké se font presque tous à l'intérieur de

(1) Voir ci-après.

(2) Tous les "Ngansi" ne sont pas chefs de terre au point de vue administratif, c'est-à-dire chefs d'une unité intermédiaire entre le village et le canton.

(3) En voir les raisons page 172 sq.

celle-ci: 95 % à Mbe par exemple, selon Vansina(1). Toute notion de parenté est donc exclue de la terre qui n'est pas non plus, comme le vrai clan, l'"endroit où il n'y a pas de règlement public des conflits. La vengeance du sang n'existe pas à l'intérieur du clan puisque le clan est le sang: c'est un accident"(2). Ici, en dehors de la famille, tout se paie.

La famille

La famille au sens large sera donc non seulement la cellule de base, mais pratiquement la seule cellule sociale. "Si cette ultime concentration du clan qui groupe des consanguins socialement reconnus, vivant ensemble sous l'autorité du plus ancien et constituant une unité économique est admise par tous les sociologues, les termes utilisés pour la désigner varient avec les auteurs..."(3); en fait, la famille large "peut être considérée comme un petit clan dont le chef serait, non plus le plus proche parent du fondateur, mais seulement l'ancien du groupe considéré c'est-à-dire, dans les sociétés à parenté patrilinéaire, le plus ancien des membres présents de la souche"(4). A chaque changement de génération, nous pouvons assister à la rupture du lien de cognation: chacun des fils aînés peut devenir chef de famille...

"A l'intérieur de la famille large, les subdivisions ne se font pas suivant les familles conjugales ou suivant les âges proprement dits, mais suivant les générations par rapport au patriarche: toute la génération des fils et neveux du chef de famille devra le respect à celle de ses oncles et pères et celle des petits-fils et petits neveux aux deux générations antérieures, même si la génération inférieure a des membres nettement plus âgés que la génération précédente"(5).

Du point de vue religieux, le chef de famille qui est en même temps le prêtre, a seul le droit, les connaissances suffisantes pour honorer les mânes familiaux, veiller sur les fétiches.

Du point de vue juridique, le chef de famille règle les palabres entre les membres de celle-ci, il défendra ses intérêts devant le chef

(1) Voir Note 2 page 6.

(2) MAUSS (M.); Manuel d'ethnographie.

(3) SORET (M.); Ethno-sociologie africaine; p. 28.

(4) SORET (M.); o.c., p. 28.

(5) SORET (M.); o.c., p. 28.

de terre; il perçoit et verse les dots, gère les biens immobiliers, le chef de terre n'intervenant que pour règler les litiges entre familles et, éventuellement, statuer en appel.

On ne s'étonnera donc pas si la cellule socio-économique qui est à la base de notre société occidentale, la famille conjugale, n'a ici pratiquement aucune importance et si l'individu s'efface devant la collectivité.

La parenté

En tant que membre du groupe social, un individu entretient des relations capitales avec quatre classes de parents définies en fonction de deux coördonnées fondamentales: le sang et la séniorité (Fig. 36) .

La relation capitale est celle de géniteur à engendré mais, alors que dans la majorité des sociétés africaines à parenté unilinéaire, cette relation majeure n'existe qu'entre l'individu et l'un de ses géniteurs, le père dans les sociétés à parenté patrilinéaire, la mère dans les groupes matrilinéaires, ici, les liens sont aussi nets entre l'individu et les classes des pères d'une part, des mères d'autre part, c'est-à-dire le père et les oncles qu'ils soient paternels ou maternels puis la mère, les tantes maternelles ou paternelles et, par extension, toutes les femmes de son père.

Sur un même palier, nous avons donc l'ensemble des frères, soeurs, cousins, cousines, de quelque branche qu'ils soient. Tous s'appellent "frères" et "soeurs"(1); la distinction se fait seulement entre branche aînée et branches cadettes, car la séniorité est primordiale et la première branche a priorité sur toutes les autres.

Cette conception de la parenté est surtout importante pour ses conséquences juridiques: lors du divorce, la "propriété" des enfants est généralement partagée entre les deux familles. Pour vingt jugements

(1) Ceci n'est pas sans compliquer les enquêtes sociologiques, démographiques... au cours desquelles il ne faut jamais manquer de se faire préciser la parenté par l'intermédiaire d'un véritable arbre généalogique. Cette appellation est tellement ancrée dans les habitudes que nous avons pu relever dans les jugements du tribunal de Djambala (o.c. N° 112): "N. avait reçu de feu G., cousin d'O, etc... (A la mort de G., N. veut rendre le prêt au fils du défunt qui refuse parce que) seul O. a qualité pour le prendre en tant que frère aîné du défunt", frère aîné signifiant ici "cousin paternel de la branche aînée".

de divorce, le tribunal civil de Djambala(1) attribue 17 fois les enfants aux deux familles, contre deux fois au père et une fois à la mère. Et encore, ces trois derniers cas sont-ils très particuliers: pour le premier, il s'agit d'un chef qui divorce et se prévaut d'une coutume réservée aux chefs: il ne réclame pas le remboursement de la dot, mais garde les enfants(2). Pour le second, l'homme s'est marié à 150 kilomètres (à vol d'oiseau, à plus de 500 par la route) de Djambala, dans une autre"tribu"; il est ensuite revenu chez lui avec l'enfant, mais en abandonnant son épouse. Quant à l'attribution de l'enfant à la famille de la femme, il s'agit d'une affaire très complexe de dot et contre - dot et l'arrêt peut aussi bien se traduire(3) par la double autorité des parents avec "garde" confiée à la mère...

Ce double système de parenté apparaît dans l'attribution de l'héritage(4). Déjà "l'Administrateur de la Circonscription des Batéké" répondait le 29 Avril 1911 à la question N° 3 de l'Enquête sur l'Organisation de la Famille, les Fiançailles et le Mariage(5) portant sur le système de parenté, par un exposé qur la priorité en matière d'héritage: "La parenté s'échelonne comme suit: Frère de même père et de même mère ou, à défaut, de même mère(6) (s'il n'était frère que de même père, les neveux maternels l'emporteraient) neveux maternels, oncles maternels, propres enfants, neveux paternels etc... Par contre les fonctions politiques se transmettent en ligne strictement patrilinéaire. A l'échelon supérieur enfin, à celui des Makoko, nous passons en principe à une transmission matrilinéaire.

Ainsi, du dernier nouveau-né à "l'Unité primordiale, tout, donc, dans la hiérarchie sociale, politique, économique est baigné de religion,

---

(1) SORET (M.); Jugements Djambala, passim.

(2) SORET (M.); o.c., N° 40.

(3) Le style du "secrétaire greffier" du tribunal est si particulier que le texte des jugements exige parfois une véritable traduction.

(4) Voir page 173 sq.

(5) Cette Réponse... est l'un des innombrables questionnaires remplis par les administrateurs d'Afrique Française en 1910-1912 pour la Société antiesclavagiste de France qui les utilisera dans la rédaction de son "Enquête coloniale...".

(6) Bien que l'auteur ne le précise pas, il ne peut s'agir que de "Frère de même mère dont le père, premier époux de la mère est le frère de son second époux" (cf.(3) et (4) dans la figure 36) donc des "3/4 de frère."

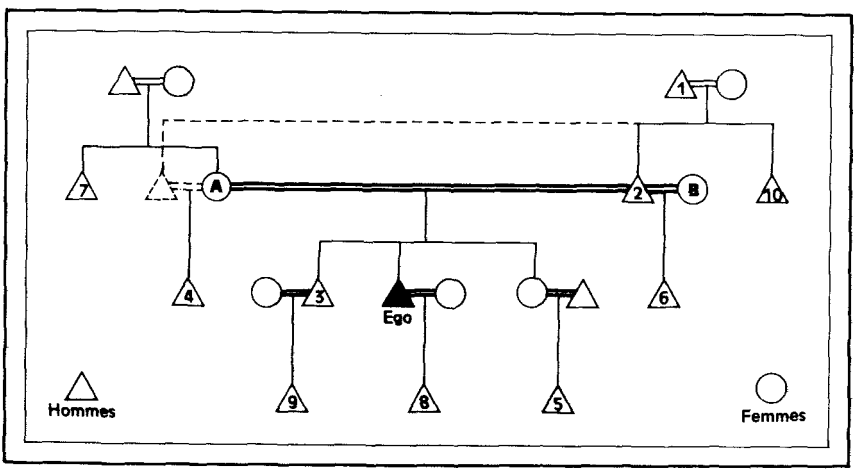

Fig. 36 Héritage et parenté chez les Téké

Ego: Le défunt.
1. à 10.: Ordre de priorité de l'héritier principal.
N.B.: A, mère d'Ego, était auparavant mariée avec le frère aîné du père d'Ego (en tireté).

- Pour plus de clarté, il n'a été porté qu'un seul parent de chaque type (un fils, un neveu paternel, un neveu maternel, un oncle maternel, un oncle paternel etc...), mais chaque classe de parents a priorité sur celles qui la suivent, et ceci de l'aîné au cadet.

de forces vitales qui montent et descendent le long de l'échelle ethno-sociologique... Cette omniprésence de la religion, cette cosmogonie intégralement religieuse est telle que lorsqu'un nouvel échelon doit être introduit dans cette hiérarchie, il faut lui trouver, à lui aussi, une place religieuse:

"Lorsque, vers la fin du XV° siècle, les centre - Africains eurent connaissance de cette nouveauté qu'était pour eux une race différente de la leur, ils accueillirent les premiers Blancs comme des génies (ou des émissaires des génies), bons la plupart du temps... tant il est vrai que pour nos Africains 'théocratiques jusqu'aux moelles' (1), tout le visible doit pouvoir s'expliquer par l'invisible, sans lequel rien de ce qui est ne saurait être"(2).

B.- Le mariage

"Le mariage, tout en alliant deux clans, fonde un nouvel ensemble de parenté: le groupe des 'alliés'(3)". En commençant ainsi son chapitre sur le mariage, Balandier veut nettement faire ressortir que l'importance de celui-ci n'est pas tellement économique, sexuelle etc... mais que, avant toutes choses, il crée de nouvelles alliances(4).

Les fondements

Les époux sont "mari" et "femme". Chez un polygame, les femmes se disent "soeur" avec cependant une très nette préséance liée à l'ancienneté du mariage, surtout pour la première épouse: "c'est à elle que le mari remet le produit de la chasse en vue de la répartition. C'est elle qui a l'honneur de préparer la cuisine de son mari, ce qui ne lui évite pas les corvées communes aux autres femmes"(5), c'est par son intermédiaire aussi que, généralement, il commande à ces dernières.

Outre la relation entre époux, le mariage crée celle qui unit le gendre à sa belle famille dont le tabou principal est l'interdiction du

(1) PASSY (Ch.); Les dangers d'une révolution laïciste..., p. 1 778.

(2) SORET (M.); Ethno-sociologie africaine; p. 31.

(3) BALANDIER (G.); Sociologie actuelle de l'Afrique Noire; PARIS, P.U.F., 1955; 510 p..

(4) SORET (M.); Les Kongo Nord-Occidentaux, p. 76.

(5) Réponse à l'Enquête sur l'Organisation de la Famille...

mariage entre le gendre et sa belle-mère. Ce tabou va d'ailleurs très loin: non seulement le gendre ne peut pas épouser sa belle-mère, mais il lui est défendu de consommer des mets préparés par elle ou dans un récipient lui appartenant; cet interdit l'empêche même de manger ou de boire si celle-ci peut le voir. C'est le "tabou d'approche"dans toute sa rigueur(1).

Comme autres interdits au mariage, nous avons toute la parenté en ligne directe, le mariage entre frère et soeurs, entre cousins et cousines et, en principe(2), entre oncle et nièces d'une part, tantes et neveu d'autre part.

Par ailleurs, "le mariage est dépeint comme un système par lequel un homme acquiert le droit d'approcher de sa femme sexuellement(3) et certains droits clairement définis à ses services"(4). En conséquence, la dot pourra apparaître comme une compensation donnée au groupe de la femme par le groupe de l'homme, mais elle sera surtout un gage de bonne foi dans le contrat d'alliance entre les deux groupes, la femme étant celui de l'autre partie. S'il y avait "achat" de la femme comme

---

(1) En décembre 1960, il nous a été donné d'assister à une scène caractéristique: Installés sous sa véranda, nous offrions à boire à un vieux chef connu pour son amour du vin et sa "capacité d'absorption". Il refusa à plusieurs reprises tout en jetant des regards inquiets sur une case, de l'autre côté de la rue du village... jusqu'à ce qu'un jeune homme de sa famille aille mettre une pièce d'étoffe sur la fenêtre de cette case dont la porte était fermée, mais où logeait une de ses belles-mères qui aurait pu jeter un coup d'oeil dans notre direction...

(2) Il n'y a pas de mariage à ce degré de parenté, du moins à notre connaissance, mais seulement des "cas" d'adultère (cf.: Jugements Djambala, N° 9). On doit d'ailleurs remarquer que, dans les civilisations africaines (et dans la nôtre aussi d'ailleurs - voir note 2, page 176) interdiction au mariage et interdiction des relations sexuelles ne concordent pas toujours. Ainsi, d'après RADCLIFFE-BROWN (Systèmes familiaux et matrimoniaux...), chez les Nkundo du Congo belge, on ne peut prendre une épouse parmi les femmes d'un clan allié, mais il n'est pas défendu d'avoir occasionnellement des relations sexuelles avec elles. Par ailleurs, les mêmes Nkundo nous mettent en garde contre un curieux cas d'inceste qui se produirait si, en secondes noces, une femme épousait "le fils du frère du mari de la fille du frère de la mère de son premier mari" (RADCLIFFE-BROWN, o.c., p. 77) ou, si l'on préfère, le cousin (branche masculine) du mari de la cousine (branche féminine) de son premier époux.

(3) L'auteur devrait plutôt dire le "devoir": les procès ne sont en effet pas rares où la femme porte plainte contre son mari qui la "néglige" sexuellement (cf. SORET, M.; Jugements Djambala, N° 9, 62 ...)

(4) RICHARDS (A.I.); Quelques types de structure familiale chez les Bantous du Centre; p. 274-330 dans RADCLIFFE-BROWN; *Systèmes familiaux* et matrimoniaux en Afrique Noire; PARIS, P.U.F., 1953; 522p.; p. 285.

d'un esclave, celle-ci ferait, après le mariage, partie du groupe du mari ou, tout au moins, serait nettement séparé du sien; or, elle reste partie intégrante de son lignage qui peut toujours la reprendre, qui la reprend même souvent. La dot n'existe d'ailleurs pas toujours: le groupe de l'homme, au lieu de verser une somme à celui de la femme, peut fournir une épouse à l'un de ses membres(1)

Mais la dot ayant été prélevée sur les biens de la communauté de l'homme, cette dernière acquiert par là même certains droits: à la mort du mari, la veuve passe à l'aîné des frères de celui-ci; s'il n'y en a pas, elle ira au neveu maternel ou paternel, voire à son fils ou à son petit-fils(2). Quand il y a tabou au mariage comme en cas d'héritage par le fils ou le petit-fils, celui-ci cherchera à la remarier pour récupérer la dot. Si, dans l'intervalle, elle "commet l'adultère", l'héritier réclamera pour lui l'indemnité correspondante(3).

Le mariage est généralement"viripatrilocal"(4). La femme vit donc éloignée de son groupe, mais elle n'en conserve pas moins des liens très serrés avec celui-ci et ni l'une ni l'autre des communautés des deux époux ne perdra de vue l'un des buts du mariage: donner de nouveaux membres aux deux groupes, procréer le plus d'enfants possible afin que les lignages soient puissants et riches, car "enfants" signifie "richesse", opinion dont l'importance apparaît jusque dans les attendus du tribunal civil: "K. meurt en laissant deux femmes et dix enfants qui doivent revenir à O.; E. estime que O., bénéficiaire de toute cette richesse, doit lui rembouser...."(5).

Fiançailles et mariage

Sur le plan théorique, les fiançailles peuvent avoir lieu très tôt, dès avant la naissance même, quand un homme retient une fille à naître dans une famille amie, pour lui ou pour un membre de sa famille. Mais le cas reste malgré tout assez rare. L'Enquête sur l'Organisation

(1) Cf. SORET (M.); Jugements Djambala, N° 15

(2) Cf. SORET (M.); o.c.: sur douze affaires de femmes héritées, trois de celles-ci vont au frère du défunt, quatre au neveu maternel, trois au neveu consanguin, une au fils, une au petit-fils.

(3) SORET (M.); o.c., N° 24

(4) VANSINA (J.); Voir Note 2, p. 6

(5) SORET (M.); o.c., N° 94.

de la Famille(1) indique l'âge de trois ans pour la femme et 18 à 20 ans pour l'homme. L'évolution aidant, les fiançailles sont maintenant généralement retardées au moins jusque vers 8 ou 10 ans et 20 à 25 ans.

Lorsqu'il s'agit d'un premier mariage, la demande est généralement faite par le"candidat fiancé" accompagné de son chef de famille. Le prétendant "achète du vin de palme et en porte une calebasse de dix litres à son futur beau-père. Celui-ci refuse et présente le vin à ses amis. Le prétendant revient alors avec une plus grosse calebasse et de la viande dont il fait deux parts, une pour le père, une pour la fiancée"(2). Le père de cette dernière fixe alors la date à laquelle les deux familles discuterons de la dot. Ce jour-là, le père du fiancé apporte du vin de palme, du tabac, du sel, de la nourriture, qui sont remis à l'oncle de la jeune fille lequel marque son approbation en donnant en échange trois poulets. C'est lui aussi qui fixe le montant de la dot dont l'importance et la composition varient avec l'état de fortune et le rang social des deux familles. La nature de celle-ci a évolué avec le temps. En 1911, l'Administrateur de la Circonscription des Batéké donne comme dot type: 60 pagnes en raphia, 1 fusil à pierre, 5 kilos de poudre, 1 filet pour la chasse, 3 calebasses de vin de palme représentant une valeur totale de 100 francs-or(3). Le futur gendre devait en outre offrir une houe à la mère de la fiancée.

Plus récente est la dot dont la composition est indiquée par les notables du Conseil coutumier(4):

- 10 clochettes de cuivre
- 100 barettes de cuivre
- 5 couvertures
- 25 carrés de raphia

) à l'oncle maternel

(1) Réponse à l'Enquête.....

(2) Réponse à l'Enquête... Il semble toutefois que la deuxième part ne soit pas (ou plus) pour la fiancée, mais pour sa mère à laquelle on donne en outre, à l'heure actuelle, une "pièce d'étoffe". On appelle ainsi la coupe de tissu prête pour un pagne: 4 yards soit 3,65 m. sur une largeur de 1 yard (0,91 m.).

(3) Il est très difficile de traduire cette somme en monnaie actuelle, les indices que l'on peut utiliser donnant des correspondances très différentes: la monnaie n'a, officiellement été dévaluée que 161,3 fois, tandis que le coût de la vie Européenne augmentait de 226 fois et le prix FOB des produits tropicaux de 250 fois; les salaires africains, eux, sont multipliés par 716. Ceci donne donc à cette dot une valeur comprise entre 16 000 et 72 000 francs CFA.

(4) Cahiers du Conseil coutumier, I, p. 18.

- 1 grande natte
- 1 fusil à piston
) au père
- 2 houes - à la mère

A l'heure actuelle, la dot est versée presque intégralement en argent ou moitié en espèces, et moitié en "pièces d'étoffes" et partagée à peu près également entre les deux branches de la famille de la fiancée, et le vin de palme est souvent remplacé par du vin d'importation.

Si les deux fiancés sont nubiles, les étapes sont assez vite franchies et le mariage a lieu peu après les fiançailles. Si, par contre, la fille est encore trop jeune, le futur est tenu à un certain nombre d'obligations. Sans aller, comme Jacob travaillant chez Laban pendant 7 ans pour chacune des deux soeurs Léa et Rachel(1), jusqu'à devenir l'esclave de sa future belle-famille, le fiancé est tenu d'aider celle-ci par son travail, dans ses besoins financiers, d'entretenir sa future épouse.

Les ruptures de fiançailles étaient jadis très rares: incompatibilité d'humeur, paresse ou mauvaise conduite de la fiancée (celle-ci était mise à l'épreuve par sa future belle-mère lors des visites qu'elle était tenue de lui faire), mauvais traitements de la part du fiancé et, surtout, sorcellerie(2).

"La cérémonie du mariage est simple. Elle consite en la réunion des deux familles chez les parents de la fiancée où est partagé un repas apporté par le jeune homme. Là, symboliquement, le beau-père lui remet son épouse et, d'accord avec la belle-mère, arrête le jour où ils la conduiront dans la demeure conjugale. A la date fixée, c'est la belle-famille qui fournit le repas, porté dans une calebasse par la fiancée au domicile du garçon"(3).

Rapports conjugaux

La situation des époux l'un par rapport à l'autre est assez simple:

Le mari prend sa femme en charge. Il est d'abord responsable de tout ce qui peut lui arriver de fâcheux: maladies etc... C'est dire que "l'accusation de sorcellerie est une menace perpétuellement suspendue sur la tête du mari"(4) car la maladie, chez les Téké, plus encore que

(1) GENESE, XXIX, 15-30

(2) Voir ci-après les causes du divorce

(3) Cahiers du Conseil coutumier, I, p. 18

(4) WICKERS (S.); Droit privé des Bacongo; BORDEAUX, Taffar, 1954.

dans le reste de l'Afrique Noire, n'est pratiquement jamais considérée comme naturelle. Comme autre devoir, il faut citer celui des rapports sexuels qui seront, chez un polygame, répartis équitablement entre toutes les épouses: "Tantôt il honore chacune d'elles de sa compagnie plusieurs nuits de suite. D'autres fois il change tous les soirs"(1). Il doit loger ses femmes, construire et entretenir leur case, les vêtir, leur fournir les outils de culture et les produits alimentaires autres que ceux produits par leurs champs et notamment la viande(2).

Bien que la coutume ne soit pas, à ce point de vue, trop exigeante pour le mari, celui-ci a, aussi, un relatif devoir de fidélité(3); mais il a, en toute circonstance, celui d'aider et d'assister sa belle-famille: "il est harcelé par la famille de sa femme dont les membres viennent à tour de rôle et tous les mois, en moyenne, le voir lui demandant continuellement quelque chose, à titre de prêt (sous-entendu donné). A l'occasion des décès survenus dans la famille elle demande au gendre deux ou trois pièces pour envelopper le mort. Est-elle condamnée à une amende, le gendre participe au paiement etc...

"La famille de la femme est toujours d'une très mauvaise foi et bien souvent il y a entente entre les parents et la fille. Si on apprend par exemple, que le mari a tué un éléphant et réalisé, de ce fait, un certain gain en vendant l'une des défenses (l'autre appartenant au chef de terre) après entente préalable, (...), la jeune femme provoque une discussion futile et part dans son village. L'homme allant la rechercher il lui est soutiré le plus possible de marchandises gagnées..."(4)

Enfin, le mari doit laisser à sa femme le loisir de rendre à sa famille les longues visites prévues par la coutume (5).

La femme a, elle aussi, les devoirs sexuels. Toutefois les rap-

---

(1) CUREAU (A.); Les sociétés primitives... p. 134

(2) Cette coutume complique beaucoup la vie des Téké citadins dont les épouses n'ont pas toujours la possibilité d'avoir une "plantation". La femme est alors entièrement à la charge de son mari (cf. SORET, M., Jugements Djambala, N° 72). Ce système fut d'ailleurs une des causes de la diminution de la polygamie en ville.

(3) Cf. SORET (M.); o.c.: sur 30 divorces demandés par la femme, un seul a pour motif principal la"mauvaise conduite du mari"; par contre, sur 17 demandes du mari, l'adultère de la femme arrive 8 fois en tête.

(4) Réponse à l'Enquête sur l'Organisation de la Famille....

(5) Voir dans SORET (M.); Jugements Djambala, N° 74, un divorce pour ce motif.

ports sont strictements interdits durant les menstrues et pendant qu'elle allaite. Si l'adultère de la femme n'apparaît souvent, maintenant que comme un motif pour le mari de réclamer une substantielle indemnité(1), la chasteté était, jadis, rigoureusement exigée. Voici ce qu'en dit encore, pour 1911, l'Administrateur de la Circonscription des Batéké: "Un indigène étant convaincu d'avoir eu des relations intimes avec une femme mariée est condamné à payer au mari trompé une forte amende... Si cet indigène est pris en flagrant délit d'adultère, il est souvent gratifié d'un coup de sagaie ou de couteau. Au cas où l'amende n'a pu être payée l'indigène est vendu comme esclave"(2). L'adultère reste toutefois moins fréquent chez les Téké que dans la plupart des tribus: il ne fournit que le sixième des causes (principales ou secondaires) des affaires soumises au Tribunal de Djambala et, surtout, il reste toujours "endogame" à la tribu.

La polygamie est fréquente(3); les causes en sont diverses. Le mariage étant d'abord un symbole d'alliance, plus un homme avait d'épouses plus lui-même et, surtout, plus son groupe avaient de l'importance. Par ailleurs, comme la stérilité n'est pas un motif absolu de divorce et qu'un des buts essentiels du mariage est la procréation d'enfants, la stérilité d'une première femme oblige le mari à prendre une autre épouse. A ces causes de polygamie, on peut ajouter l'interdiction des relations sexuelles pendant l'allaitement, soit durant parfois deux années et plus(4), le fait que la majorité des travaux agricoles sont effectués par les femmes etc...

Le mariage, c'est-à-dire l'alliance, peut être dissout par le divorce, mais il ne l'est pas par la mort de l'un des conjoints. Dans

---

(1) Cf. SORET (M.); Jugements Djambala, N° 26: un homme ayant une indemnité d'adultère à payer s'arrange pour que sa femme soit seule avec le mari de sa "complice" dans la case de celui-ci, ceci afin de les "surprendre" à son tour et réclamer une indemnité. Malheureusement le pot aux roses est découvert et le mari doit payer des dommages-intérêts à "l'adultère involontaire"

(2) Réponse à l'Enquête sur l'Organisation de la Famille....

(3) Voir Chap. suivant, §§ II.

(4) Si cette règle n'est pas observée, l'enfant risque de mourir de "paralysie". Par contre les relations conjugales sont vivement conseillées durant la grossesse "pour fortifier le foetus" tandis que l'adultère de la femme est encore plus formellement interdit car, alors, il y aurait "mélange du sang du mari" et de l'amant, et l'enfant mourrait (SORET, M.; Jugements Djambala, N° 16).

le cas du décès du mari, un lévirat relatif(1) fait épouser la veuve par l'héritier de celui-ci(2) avec, parfois, remise d'un léger complément de dot(3). En cas de décès de la femme, un certain sororat oblige en principe sa famille à fournir une autre épouse contre, là aussi, un léger complément de dot(4).

Le divorce

Par contre, le divorce dissout les liens entre deux groupes après un certain nombre de formalités, ce qui explique que l'on puisse assister au divorce de personnes décèdées. Les causes de divorce sont assez nombreuses et diverses. Les "Jugements Djambala" nous précisent 23 motifs pour 52 jugements sur 69 où il est question de divorce

- Le plus fréquent est celui de la "mauvaise conduite" de la femme (14 fois dont 2 fois invoqué par la famille même de la femme): le contexte ne permet toutefois pas toujours de préciser s'il s'agit de mauvaise conduite proprement dite ou de manque d'égards envers le mari;
- L'adultère n'est précisé que 8 fois et encore ce prétexte n'intervient-il souvent qu'en seconde position pour appuyer un motif principal (refus de rejoindre le domicile conjugal, stérilité etc...) ou parce que la femme est enceinte de son amant;
- La stérilité est invoquée six fois: deux fois par le mari, trois fois par l'épouse, une fois par le père de celle-ci;

(1) "Dans le véritable lévirat, dont on trouve des exemples chez les Hébreux et en Afrique chez les Nuer et les Zoulou, ainsi que chez d'autres peuples, lorsqu'un homme meurt et que sa femme n'a pas dépasser l'âge d'enfanter, il est du devoir du frère de cet homme de cohabiter avec la veuve afin de concevoir des enfants qui seront considérés comme les enfants du défunt dont le frère n'est qu'un substitut et qui n'est pas à proprement parler son mari" (RADCLIFFE-BROWN, A.R.; Systèmes familiaux..., p. 80.

(2) Chez les Téké, comme dans la majeure partie de l'Afrique "le frère hérite de la fonction de mari véritable de la veuve et de père de ses enfants"(RADCLIFFE-BROWN, A.R.; o.c.;voir aussi p. 157, note 2).

(3) Jadis, environ un tiers de dot (cf. Réponse à l'Enquête...). Le taux semble avoir beaucoup diminué, surtout lorsque la femme est très âgée.

(4) Dans les Jugements Djambala (N° 40), un petit-fils hérite de sa grand-mère, mais la trouvant "trop vieille", il demande au chef de famille de celle-ci son "remplacement" par une femme plus jeune, pour laquelle il offre en outre "deux pièces d'étoffe et 125 francs", valeur qui semble assez bien correspondre au taux de ce complément de dot en 1962.

- Le père, l'oncle, le frère ou le neveu maternel reprennent aussi 6 fois la femme parce qu'ils n'ont encore pas perçu de dot;
- Les mauvais traitements du mari obligent 6 fois celle-ci à partir;
- Tels maris ne sont pas non plus toujours satisfaits du "mauvais caractère" de leur épouse et quatre la renvoient pour cette raison;
- Il n'est pas toujours agréable d'hériter de la veuve de son oncle, voire de celle de son grand-père. Aussi préfère-t-on parfois divorcer pour se procurer une plus jeune femme (4 fois).

Quelques motifs n'interviennent que deux fois: le mari divorcera si sa femme refuse de la suivre à son nouveau domicile, mais celle-ci le quittera s'il ne l'"entretient pas(1) ou s'il la "néglige" (sous-entendu: sexuellement). Sa famille la reprendra parce que son époux est malade et deux fois, enfin, le mari proclamera: "ma femme est une sorcière".

Apax, une seule fois, nous retrouvons ces motifs qui ne sont pas les moins curieux: un mari renvoie sa femme parce que celle-ci remet tous les cadeaux qu'il lui fait à sa famille, un autre parce qu'elle aurait tenté de l'empoisonner.Un dernier enfin, n'a pas de chance avec la femme héritée de son oncle: les enfants recueillis en même temps que celle-ci ne veulent pas lui obéir et, d'autorité, divorcent leur mère(2). Une femme s'en va parce qu'elle est jalouse de la deuxième épouse que vient de prendre son mari, une autre parce que ce mari se conduit mal et celle-là, enfin, parce que son seigneur et maître, à chacun de ses écarts de conduite, lui impose une amende. Un oncle reprend sa nièce parce que le mari n'est pas assez généreux envers sa belle-famille et un frère retire sa soeur parce qu'elle est menacée sans arrêt. Un père garde sa fille car l'époux de celle-ci veut lui interdire les visites familiales et un autre parce que le gendre "ne veut pas que sa fille soit 'kibanguiste', mais exige qu'elle soit 'Dieudonné' comme lui"(3). Un dernier cas, vraiment exceptionnel: deux époux sont

(1) Voir p. 159 sq., les obligations matérielles du mari envers sa femme.

(2) Le Tribunal acquiesce à leur demande de voir leur mère libre mais, ironie! les oblige à obéir à leur second père qui "s'occupera des enfants sans relâche et les oblige (sic -voir note 1 p. 157 et Note 3 p. 179) à vivre unis". (SORET, M.; Jugements Djambala, N° 79).

(3) SORET (M.); Jugements Djambala, N° 87 - Voir ci-dessus: Religions nouvelles, p.145 sqq.

d'accord pour demander le divorce parce que, depuis qu'ils sont mariés, ils n'ont jamais cessé de se battre...(1)

La procédure du divorce est théoriquement très simple: il suffit que les deux familles se réunissent et reconnaissent le fait. Mais où l'affaire se complique, c'est lorsqu'on passe aux comptes financiers: en effet, en cas de divorce, on rembourse non seulement la dot, mais aussi les cadeaux faits à la famille de la femme et les dépenses causées par l'entretien de celle-ci (matériel, vêtements). Cette somme est ensuite augmentée ou diminuée suivant que le demandeur est la famille de la femme ou le mari. Mais il est des cas où il y a faute grave de l'un des conjoints, de l'une des familles; la variation est alors inverse. Et tous ces problèmes font l'objet d'interminables palabres. Bien que celles-ci aient lieu devant d'innombrables témoins, on n'est pas toujours sur d'eux et, depuis quelques années, une abondance de divorces va chercher son épilogue devant les tribunaux dont "la population apprécie de plus en plus l'irréfutabilité du témoignage écrit"(2) que constitue leurs arrêts.

Que nous apportent encore ces jugements? Les remboursements les plus élevés sont ceux consécutifs au retrait de la femme par sa famille sans motif clairement avoué (ordinairement pour la marier "plus cher", ou plus "honorablement" pour les siens). La mauvaise conduite sexuelle ou "de politesse" de la femme est aussi une circonstance aggravante car, de toute façon, elle doit se soumettre aux devoirs de sa condition; elle n'a pas le droit, non plus, ou alors sa famille le paiera très cher, d'être jalouse d'une deuxième épouse même si, au cours des premières semaines de ce nouveau mariage, son mari mignotte un peu celle-ci: n'a-t-elle pas eu, elle aussi, sa lune de miel?...

Par contre, les renvois de femmes héritées trop âgées ne donnent pas lieu à de gros bénéfices: à quoi serviraient-elles d'ailleurs dans leur lignage d'origine? Qu'un homme refuse une épouse à la place de celle qui est décédé, il ne recevra que fort peu de choses. Qu'il n'aille pas "négliger" sa femme ou, surtout, lui interdire d'aller visiter son père, même s'il est convaincu que c'est parce qu'elle a accouché chez

(1) SORET (M.); Jugements Djambala, N° 83 - Le mariage n'en est pas moins ancien puisque les époux ennemis ont eu, ensemble, plusieurs enfants.

(2) SORET (M.); o.c.; p. 2.

lui que leur enfant est mort(1), que, non plus, il ne refuse pas de lui donner ce que prévoit la coutume: il s'en repentirait lors de la séparation.

La stérilité est une cause assez commune de divorce (8 % de ceux-ci), mais l'invoquer coûte aussi cher que de ne pas donner de motif du tout, surtout si c'est la femme qui en accuse le mari... Quant à lui, il vaut encore mieux renvoyer sa femme sans motif: le remboursement serait plus élevé...

C.- Mort et funérailles.

"Les maladies ne sont pas considérées comme des faits ayant leur explication dans le cours normal de l'action et de la réaction des causes naturelles". Cette remarque du R.P. Van Wing(2) concerne les Kongo, mais elle est valable pour presque toutes les populations africaines et surtout les Téké qui baignent dans un monde surnaturel... La maladie et, par conséquent, la mort sont dues à l'action directe ou indirecte d'un génie ou, plus souvent, du mauvais oeil, du ólɔ... Seule peut, exceptionnellement, être considérée comme naturelle la mort qui saisit le vieillard dans son lit en lui laissant le temps de règler toutes ses affaires...

Aussi, lorsque la maladie s'annonce assez grave, consulte-t-on le ngaa qui indique les invocations à faire, le traitement à suivre. Il existe de nombreux ngaa, les uns spécialistes, les autres pratiquant la "médecine générale". Il ne saurait, d'ailleurs, être question d'enlever toute valeur à ces traitements: les phyto-pharmaciens se sont déjà longuement penchés sur la question et bien des plantes utilisées par les "féticheurs" fournissent maintenant des produits de base à la pharmacie occidentale. Si le traitement s'avère sans succès, on ne peut plus avoir recours qu'à l'exorcisation...

Si rien n'y fait, si le malade meurt, surtout si c'est un notable, il faut savoir qui a donné le ólɔ, qui avait le mauvais oeil. Le ngaa se livre à son enquête et indique le coupable, un mort, un étranger, un génie ou, parfois, un individu du voisinage qui n'a plus pour se justifier, que l'ordalie: le poison d'épreuve.

(1) SORET (M.); Jugements Djambala, N° 74.

(2) VAN WING (R.P. J.); Etudes Bacongo; p. 230.

Aussitôt le décès(1) avant que ne vienne la rigidité cadavérique, les membres de la famille (les hommes pour un homme, les femmes si c'est une femme) lavent le corps, le peignent avec du tukula(2) mêlé d'huile de palme et avec du kaolin, puis replient le cadavre, les jambes sous les cuisses, les cuisses sur le corps, les bras sur le tout et fléchissent au maximum la tête sur le sternum jusqu'à obtenir un bloc de forme à peu près ovoïde, solidement maintenu par de multiples liens entrecroisés. On bourre ensuite les interstices avec des feuilles de bananiers.

Ce repliement du corps dans la position foetale, autrefois général, n'est plus maintenant pratiqué que pour les très hautes notabilités qui seules, aussi, à cause des riques d'infection, ont droit à l'exposition du cadavre. Mais tout le monde enveloppe encore le corps de ses morts avec le plus grand nombre possible de pagnes de raphia, de coton, de couvertures de laine(3) jusqu'à former un cylindre rigide maintenu par huit ou dix liens circulaires en lianes.

Commence ensuite l'exposition qui dure d'autant plus longtemps que la personnalité du défunt est plus considérable et au cours de laquelle le corps est veillé par la proche famille, cependant que les visiteurs (parents et amis) font ripaille avec les biens du défunt, accompagnée de force libations et de tam-tam tandis qu'on lutte contre la puanteur en brûlant des plantes à forte odeur (Penctanum fraxinifolium).

Pour les funérailles, le"cercueil", l'"ébima", est assujetti sur un brancard qui, lorsqu'il s'agit d'une très haute personnalité, prend l'allure d'un catafalque de nattes posées en pyramide quadrangulaire. Des équipes de six hommes portent le brancard sur leurs épaules. Le cortège parcourt tout le village en file indienne. Il est salué par des hurlements, des gémissements, des coups de feu. Une fois hors de l'agglomération, on passe à des chants à la louange du mort et à des danses. A l'endroit de l'inhumation, ordinairement dans un bosquet voisin, les porteurs détachent l'ébima. Tout le monde recule d'une vingtaine de

(1) CHAVANNES (Ch. de); Avec Brazza; p. 163-166.

(2) Tukula: poudre obtenue en raclant et pilant l'écorce de Ptérocarpus soyauxii.

(3) Pour les funérailles de la "Reine" Galifourou (voir 66 IV), ce seront même trois ou quatre matelas que l'on utilisera (cf. Lettre du Chef de district de Brazzaville... du 13 juin 1956).

1.- Tombe très récente (1 mois).

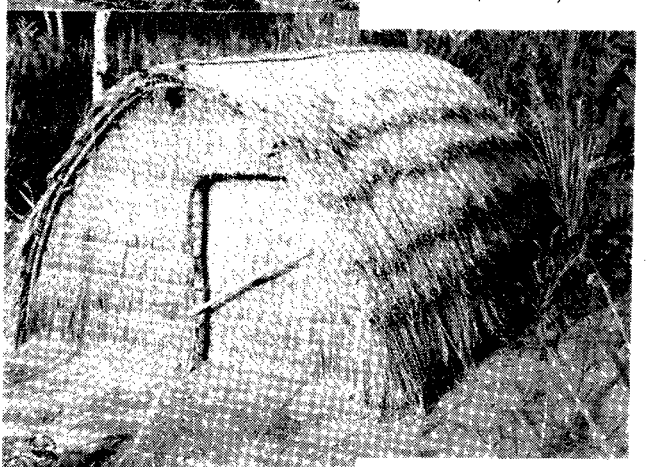

2.- Tombeau construit sur le type des anciennes cases semi-cylindriques

3.- Tombeau d'un ancien Makoko (? Gankia 1934-1939 ?).

mètres, comme effrayé. Un des assistants écoute le cylindre comme s'il entendait parler, le frappe avec un bâton et fait signe que l'homme est bien mort. Alors la mère du défunt (ou l'une de ses proches parentes) le frappe à grands coups et crie parce qu'il est parti en les abandonnant.

Les hommes partagent le repas apporté par les femmes tandis que celles-ci creusent un puits de plus de deux mètres de profondeur où l'ébima est descendu, debout. Un pieu est dressé au milieu de la tombe, puis celle-ci est comblée, la terre damée; on retire alors le pieu, ce qui laisse un trou par lequel ses amis porteront au défunt de la nourriture ou de la bière de maïs lorsque celui-ci le leur réclamera dans leurs rêves.

Une petite hutte semi-cylindrique ou un toit de paille à double pente sur quatre piquets abrite la tombe cependant que quelques boutures sont généralement plantées qui, plus tard lorsque la "case" aura disparu, formeront berceau...

III.- DE QUELQUES FORMES JURIDIQUES

La coutume, c'est le "code" des populations africaines. Jamais écrite, elle était transmise de génération de notables en génération de notables et, au cours de son année d'initiation(1), le Makoko s'en voit, entre autres, enseigner les fondements. Une étude approfondie des coutumes téké exigerait des volumes, mais on verrait progressivement apparaître tous les titres du droit français, voire du droit international. Celles concernant la famille, la parenté, le mariage(2) correspondent à notre chapitre du droit privé: les personnes, tout en débordant légèrement sur celui des biens et de son paragraphe, les régimes matrimoniaux. Au droit constitutionnel, on peut rattacher l'organisation du groupe ethnique, de la tribu, voire du clan(3) ainsi que les règles qui fixent la position, la nomination du Makoko(4).

Mais il nous faut revenir au droit privé, au droit civil avec

(1) Voir §§ IV.
(2) Voir §§ II.
(3) Voir §§ II.
(4) Voir §§ IV.

l'étude de quelques aspects de la propriété, de l'héritage dont la connaissance est souvent nécessaire à la compréhension de la vie économique avant de passer aux sanctions humaines(1) qu'entraîne le non respect de ces coutumes: le droit pénal .

A.- Droit civil: les biens.

La propriété.

D'une façon générale, les biens meubles sont propriété individuelle, les immeubles, propriété individuelle ou collective, les biens fonciers, propriété collective.

Les époux sont, économiquement, indépendants l'un de l'autre. Chacun aura donc ses biens propres: la femme pourra disposer de ses instruments de culture, de son matériel ménager, des cadeaux que son mari a pu lui faire(2). Celui-ci aura ses armes et instruments de chasse etc... Chacun possèdera en propre ses vêtements, son bétail (ordinairement la volaille appartient à la femme et le bétail proprement dit —chèvres, moutons— au mari, sans que celà soit une règle absolue). On est encore propriétaire du fruit de son travail personnel (par exemple le tisserand peut disposer du tissu qu'il façonne) ou du travail d'autrui; en fait le père ou l'oncle sont propriétaire éminents des gains que les enfants peuvent percevoir, même lorsque ceux-ci sont d'un certain âge.

Théoriquement "la propriété des biens meubles comporte pour l'individu le droit d'en disposer"(3), mais l'emprise du groupe est telle que, pour peu que ces biens soient d'une certaine importance, celui-ci ne s'y décidera pas sans l'autorisation du lignage. Certes, l'évolution tend à assurer à chacun la possession totale de ses biens meubles, mais il n'en reste pas moins que le droit traditionnel était beaucoup plus strict.

(1) Les sanctions envoyées par l'au-delà sont les calamités, la maladie, la mort... qui peuvent atteindre aussi bien le groupe du coupable que ce dernier (cf. p. 143 et 171).

(2) Cette propriété de la femme sur les "cadeaux" reçus n'est toutefois pas absolue puisque, en cas de divorce, surtout à son tort, sa famille doit les rembourser, même si le pagne... est usé depuis longtemps.

(3) CLEENE (N. de); La notion de propriété chez quelques peuplades matrilinéales du Congo; LONDRES, Africa, 1946; p. 23-28.

Pour les immeubles, le problème est plus complexe: chacun a un droit exclusif sur ce qui, dans les biens communautaires, n'existe que par son travail: celui qui a cultivé un champ consommera sa récolte à sa guise, mis à part, jadis, l'impôt dû aux chefs pour le Makoko mais où ceux-ci puisaient d'abord largement. Si, à l'heure actuelle, tout un chacun peut vendre le produit de sa récolte, il semble bien que, jadis, le lignage eût fait ressortir son droit éminent. Un autre immeuble susceptible d'appropriation est formé par les ressources naturelles: alors que les cultures (arbres et plantes) sont strictement protègées, tout le monde est libre de cueillir les fruits des arbres sauvages pour se nourrir, les lianes pour faire des paniers etc... et, étant donné la faible densité des populations, ce droit n'appartient pas seulement aux membres du lignage, mais aussi aux étrangers....

Les arbres sauvages sont toutefois susceptibles d'être occasionnellement l'objet d'une appropriation individuelle: "lorsqu'un chasseur etc... a aperçu un arbre qui présente pour lui un intérêt particulier, il débrousse les alentours et y pose des fétiches qui le protègent plus absolument qu'une clôture. Il doit toutefois avertir le chef de ce qu'il a fait et le consulter avant la récolte"(1).

Alors qu'en France, "immeuble" fait d'abord penser à "maison", juridiquement, en Afrique noire celle-ci (inhabitée s'entend, car le viol de domicile est un délit très grave(2)) n'a que peu de valeur: la construction de la case traditionnelle est rapide, les matériaux, dans les zones rurales, ne coûtent que la peine de les cueillir; aussi, jadis, il ne serait venu à l'idée de quiconque de construire une case pour la vendre, même d'acheter une case toute construite...

Les biens fonciers

En ce qui concerne la propriété foncière, il faut distinguer deux aspects: la théorie et la pratique. La première, comme partout en Afrique, est très stricte(3).

La tenure est collective, mais sans communisme, car les "membres du groupe attendent de la communauté, non des biens mais uniquement des

(1) Cahiers du Conseil coutumier, II; p. 21.

(2) Voir p. 179.

(3) Voir SORET (M.); La propriété foncière....

services"(1); il y a communauté de droits individuels, sans finalité commune ce qui, selon notre droit occidental, enlève la qualité de personne morale au groupe propriétaire: "les individus, et eux seuls, sont titulaires de droits... que possèdent concurremment tous les individus en tant que faisant partie du groupement"(2).

Il ne s'agit pas, non plus, de co-propriété, cette dernière s'analysant "en une somme de quote-parts individuelles, abstraites, de fractions de droit mathématiquement déterminées ayant pour objet une chose mise en état d'indivision par la volonté des propriétaires, ou matériellement indivisible en raison de sa nature ou en raison de sa destination... Tandis qu'ici c'est le droit lui-même qui est indivis, la chose pouvant fort bien être, et l'est parfois effectivement partagée"(3).

Cette propriété est généralement répartie entre les lignages, mais le chef de terre conserve son droit éminent. Le lignage a pratiquement tous les droits du propriétaire; toutefois, s'il s'éteint, les biens retourneront à la communauté et le chef de terre pourra les remettre à une ou plusieurs autres familles.

Quels sont les droits du groupe -terre ou lignage- propriétaire?

La jurisprudence occidentale distingue plusieurs aspects dans les droits de propriété, entre autres l'usus, le fructus et l'abusus. Tous les africanistes reconnaissent au lignage les droits d'usus et de fructus. Par contre, autour de l'abusus, s'élèvent d'âpres discussions: on a toujours considéré qu'une des caractéristiques essentielles de la propriété africaine était son aliénabilité que certains ont tendance à confondre avec le jus abutendi. En fait, ce qui est inaliénable, c'est le droit à la propriété: le groupe a tous les droits sur le terrain, y compris celui d'en céder une partie. La seule chose qu'il ne puisse pas céder, c'est son droit à être propriétaire, c'est-à-dire la totalité du terrain. Par contre il peut fort bien, ce qui est une des caractéristiques de l'abusus, détourner celui-ci de sa destination normale, niveler une colline ou combler un étang...

---

(1)MAUSS (M.); Manuel d'ethnographie.

(2) MALENGREAU (G.); Les droits fonciers coutumiers chez les indigènes du Congo belge; BRUXELLES, I.R.C.B., 1946; 260 p.

(3) MALENGREAU (G.); o.c.

En définitive, les opinions sur l'inaliénabilité peuvent se classer en deux groupes: pour les uns la propriété foncière n'existe pas car elle n'est qu'un usufruit perpétuel: c'est le cas surtout des ethnologues qui ne voient dans cette inaliénabilité que le fait immédiat. Pour les juristes, l'inaliénabilité n'interessant que le droit lui-même, le fait de la propriété n'en existe pas moins. D'où l'importance de cette inaliénabilité en qui viennent se fondre toutes les autres caractéristiques de la tenure.

La propriété est inaliénable parce que collective. En effet la collectivité propriétaire ne comprend pas seulement les membres vivants du groupe, mais encore tous les morts qui ont oeuvré à sa formation, à son maintien et, surtout, tous les héritiers à naître pour lesquels il faut la conserver. L'aliénation d'un bien collectif exigeant l'accord de tous les membres de la collectivité ou tout au moins de la majorité d'entre eux, cet accord ne peut être obtenu en raison de l'impossible présence de la plus grande partie des propriétaires: l'innombrable cohorte des ancêtres et, surtout, la théorie infinie des héritiers futurs. Nous revenons ainsi à ce dont Platon, dans les "Lois" de son Etat idéal prévenait déjà ses disciples: "Vos biens et vous, appartenez à votre race, celle d'hier comme celle de demain"(1).

Cette association à la propriété des générations futures et surtout des générations passées, est un sûr garant des lois qui la régissent. Les ancêtres qui, en entrant dans l'immortalité, ont acquis des pouvoirs supra naturels, sauront s'en charger, même si l'offenseur obéit à une autre coutume et s'il a acquis depuis très longtemps un certain nombre de droits sur le terrain: ceux-ci ne peuvent jamais être absolus(2).

Une autre caractéristique importante de cette tenure foncière réside dans son exclusivité: "Hospes, hostis... Etranger, ennemi disaient déjà les Romains dans une devise valable pour tous les pays divisés, balkanisés à l'infini comme l'était l'Afrique centrale à la veille de la pénétration européenne. Toute terre lignagère était interdite aux étrangers à la tribu"(3).

---

(1) PLATON; Les Lois, XX, 923.

(2) Voir p. 143.

(3) SORET (M.); La propriété foncière..., p. 288.

Telle semble être la théorie; que se passe-t-il dans la réalité?

L'exclusivité était beaucoup plus théorique que réelle. Elle est même si peu rigoureuse qu'un Téké peut installer ses cultures sur un finage voisin sans qu'il y ait réellement de protestations(1). Cette utilisation d'une tenure étrangère est d'ailleurs codifiée: il suffit de donner un poulet au chef de la famille qui exploite ces terres... Si le bailleur est en même temps chef de terre, le cadeau adéquat sera un "cabri" et une calebasse de vin de palme. Cet avantage est, en principe, réservé aux seuls Téké mais, au cours des siècles et en vertu de cette coutume, des centaines, des milliers de kilomètres carrés ont été grignotés aux Téké par les Laadi et autres tribus Kongo(2) et l'avance de ceux-ci continue. Certes, il ne s'agit pas là de don, de vente de terres mais, plus exactement, d'une espèce très particulière de location que l'on peut comparer de très près à ce que les juristes français appellent le"louage emphytéotique"(3).

Ceci nous permet de comprendre certains faits particuliers à l'histoire de ces pays: ainsi lorsque, vers le milieu du XVII° siècle, Jérôme de Montesarchio atteignit"le Stanley-Pool ou tout au moins le Congo dans ces parages, il fut empêché de franchir le fleuve par les Sundi, l'autre rive du fleuve étant tenue par le Roi d'Anzique (Téké) auquel eux-mêmes payaient tribut"(4); or il nous dit ailleurs que les Sundi venaient de conquérir de vastes terrains sur ces mêmes Téké. Ce "tribut" était le "loyer" dû par les vainqueurs aux vaincus, comme palladium contre les vengeances des ancêtres...

Exclusivité, inaliénabilité, collectivité même sont donc plus théoriques que réelles. Quelles sont les raisons de cet adoucissement de la coutume? Elles tiennent en deux chiffres: 33.000 habitants vivant sur 35.000 kilomètres carrés, c'est-à-dire que chaque habitant, nouveaux-

(1)VANSINA (J.); Voir note 2, p. 6

(2) Voir p. 119 sq.

(3) Si la réintroduction de l'emphytéose dans le droit français par la loi du 25 juin 1902 limite la durée du bail emphytéotique à 99 ans sans tacite reconduction et ne reconnaît pas le jus abutendi à l'emphytéote, sa définition dans l'ancien droit coutumier occidental était beaucoup plus large: ce bail pouvait être permétuel contre une redevance parfois fictive (laquelle est d'ailleurs perpétuée dans notre droit actuel sous la forme du Franc symbolique de loyer etc...) et l'emphytéote avait alors tous les droits et tous les devoirs du véritable propriétaire.

(4) SORET (M.); Les Kongo Nord-Occidentaux; p. 21.

nés compris, dispose de plus de 100 hectares. Comme chacun d'eux ne "cultive" en moyenne que 0,1 hectare soit, avec les jachères maxima(1), 1 hectare, 99 % du terrain sont donc condamnés à rester irrémédiablement incultes ou peuvent facilement être loués à bail emphytéotique...

En fait, les seuls droits exigés, mais avec une très grande rigueur, sont les redevances de chasse et celles-ci forment avec les questions des taux de remboursement de dot et d'"indemnités" d'adultère, les presque uniques problèmes qu'ont à règler les chefs de terre(2). Exposons les brièvement(3): le chef de famille "propriétaire" du terrain reçoit une cuisse de chaque animal tué tandis que les queues de buffles, les peaux, griffes et canines de panthères, de lions, de genettes ainsi qu'une défense par éléphant vont au chef de terre...

L'héritage

Modifiant légèrement en le généralisant, le résumé du R.P. Van Wing sur la dévolution des biens meubles, sur la gérance des biens fonciers chez les populations matrilinéaires, on peut dire que, presque partout en Afrique, "seule la filiation fait hériter le sang et le droit d'aînesse prime toujours"(4). Presque partout... mais non chez les Téké où le souvenir d'un ancien système matrilinéaire assure une forme particulière au transfert d'héritage, dans cette société dite à parenté patrilinéaire.

Il n'y a, comme partout, qu'un seul bénéficiaire et l'ordre des ayants-droits n'est en fait qu'un ordre de préséance, à charge par l'héritier principal de remettre, s'il y a lieu, une partie de l'héritage aux autres parents du défunt. Etant donné que les biens fonciers sont collectifs et gérés par le chef de lignage dont le pouvoir se transmet en ligne patrilinéaire stricte, le peu d'importance habituel des biens meubles et l'utilisation de la plus grande partie de ceux-ci lors des funérailles, les héritages ne posent généralement pas de problèmes. Il arrive cependant que le tribunal doive en résoudre de ce genre:

(1) Voir Livre III, 1° partie, Chap. II

(2) Toutefois, comme la coutume fixe avec une grande précision la répartition des redevances, il est assez rare que ces affaires viennent jusqu'au Tribunal Civil, sauf s'il y a contestation de propriété (cf.: SORET, M.; Jugements Djambala, N° 129 à 131)

(3) Pour plus de détails, voir Livre III, 1° partie, Chap. I, §§ II.

(4) Van WING (R.P. J.); Etudes Bakongo; p. 96.

- "E. est le neveu par sa mère de feu P., père de K.; K. meurt en laissant deux femmes et dix enfants. E. estime que O., bénéficiaire de toute cette richesse doit lui rembourser la dot payée par P."(1). En un mot, le fils de l'oncle maternel du défunt (fils de (7) suivant la Fig. 36), réclame au frère de celui-ci une partie de l'héritage. Le tribunal lui donne partiellement raison: 15 000 francs.

La hiérarchie des héritiers par rapport au défunt sera donc (voir Fig. 36):

(1) - le grand-père,
(2) - le père,
(3) - le frère germain
(4) - le frère utérin dont le père fut le frère du deuxième mari de la femme,
(5) - le neveu maternel,
(6) - le frère consanguin,
(7) - l'oncle maternel,
(8) - le fils,
(9) - le neveu paternel,
(10)- l'oncle paternel.

Les classes inférieures d'héritiers pourront recevoir du curateur, des parts proportionnelles à la proximité de leur place sur l'échelle des ayants-droits, c'est-à-dire que si c'est le père qui hérite, il fera un cadeau plus important à l'aîné de ses fils, puis un autre un peu moindre au second etc..., une part plus légère encore au premier des fils que sa femme a eu avec son frère etc...

L'évolution tend cependant à faire une part de plus en plus grande à la branche paternelle et, surtout, s'ils sont majeurs, aux enfants du défunt.

Théoriquement, la femme a les mêmes droits que l'homme à hériter(2), mais elle est toujours évincée par les héritiers mâles de la même branche, même s'ils sont d'un niveau inférieur. Par contre l'épouse n'hérite jamais de son mari et, à sa mort à elle, ses biens retournent dans son lignage.

---

(1) SORET (M.); Jugements Djambala, N° 94.

(2) cf. SORET (M.); o.c., N° 100, où une femme reste la seule représentante de la branche paternelle du défunt et réclame (et obtient) la part de celle-ci qui lui sera versée par l'héritier principal lequel est, lui, de la branche maternelle.

Pour les biens fonciers, c'est-à-dire la gérance des terres du lignage, nous nous maintenons strictement en ligne paternelle c'est-à-dire que celle-ci passera (Fig. 36) de Ego (le chef de lignage étant toujours le plus ancien, celà suppose, ipso facto,que (1) et (2) sont morts) à (3), puis à (8) et, enfin, à (9).

B.- Droit pénal

Si ce sont les notables qui restent chargés de conserver et de transmettre la coutume, ils n'assistent toutefois aux procès jugés par les chefs traditionnels qu'à titre consultatif car la décision appartient toujours, en dernier ressort, au Chef qui est en même temps le Juge. Il semblerait même que la justice soit une de ses fonctions essentielles. Jadis il pouvait trancher de toute affaire ne touchant que ses administrés: le chef d'ibuuru (lignage) décidait entre les membres de sa famille, le chef de terre au sujet d'affaires intéressant deux ou plusieurs lignages dépendant de lui, les chefs de "province" règlaient les palabres entre deux terres ou entre deux familles originaires de terres différentes. Ceux-ci étaient encore coiffés par le Ngaïlina et, enfin, en dernier ressort, par le Makoko. Il semble cependant que, à l'heure actuelle,le Ngaïlina n'ait plus d'autorité en dehors de sa terre (Mandiélé) et que les actes juridiques du Makoko soient extrêmement rares...

Le péché et la punition.

Quoi qu'il en soit, comme toute la vie téké, comme toute la vie africaine, la justice était essentiellement religieuse car l'infraction "crée une situation dangereuse pour l'ensemble du groupe auquel appartient le coupable"(1) et"la lésion du droit expose celui qui commet l'infraction et, en sa personne, tout son groupe, à l'action nocive des êtres de l'au-delà du groupe préjudicié qui, si elle n'est pas arrêtée, finira par aboutir à la destruction de l'être contaminé: ... la sentence exécutée sauve"(2). C'est-à-dire que le dommage ne lèse pas un individu, un aspect de la vie du groupe, mais qu'il est ontologique.

(1) BALANDIER (G.); Sociologie actuelle...

(2) MERTENS (R.P. J.); La juridiction indigène chez les Bakongo orientaux; ANVERS, Kongo-Overzee, 1944-1952; T. X à XVIII, passim.

Dans la société téké, le religieux se mêle si intimement au matériel et au social qu'offenser l'un ne peut porter que préjudice à l'ensemble et seule la sanction, véritable purification des voies matérielles et divines, sauvera le coupable.

"La justice était gratuite en ce sens qu'il ne fallait pas payer pour être jugé. Mais le coupable, outre l'indemnité qu'il devait verser à la personne ou au groupe préjudicié payait toujours une forte amende qui servait de réminération aux juges"(1). Quand il s'agit d'une palabre entre les membres de son lignage, le chef de famille tranche devant sa case, sur la place du village. Les chefs de terre et les chefs supérieurs font généralement hédifier une "hutte conseil" près de leur habitation.

Les preuves peuvent être fournies par l'accusé, l'accusateur ou par le"prêtre":

- Les preuves par l'accusé sont: l'aveu ou la prise en flagrant délit;
- L'accusation peut fournir des témoignages plus ou moins irréfutables; mais si les contre-preuves de l'accusé sont d'une valeur comparable... ou bien si les deux plaideurs n'ont que leurs affirmations et dénégations à s'opposer, on avait jadis recours aux ordalies, notamment au poison d'épreuve...
- Enfin le Ngaa se chargeait parfois de découvrir le coupable par différents rites secrets...

Les peines vont de la mort à l'amende, en passant par la vente en esclavage. La peine de mort restait assez rare, le prix du sang étant généralement considéré comme suffisant: une forte amende payée par la famille du coupable ou la remise de celui-ci au groupe lésé qui le vendait généralement comme esclave. Trézenem nous décrit en détail chez les Laadi une peine particulière "appliquée aux récidivistes de crimes et délits, moindres à nos yeux mais qui, aux leurs, troublait puissamment l'ordre socio-religieux du monde (adultères etc...)(2): l'homme

---

(1) SORET (M.) Les Kongo Nord-Occidentaux; p. 85

(2) Cette opposition des "coutumes" occidentale et africaine apparaît dans le cas cité par un administrateur (Arch. Palais de Justice - Brazzaville) que, même si celui-ci n'intéresse pas les Téké, nous devons citer intégralement car, pour un "péché" de même gravité, leur réaction eut été analogue:

"En 1948, alors que j'étais juge de paix à Souanké, le cas ci-après m'a été soumis: un frère cadet (même père - même mère) avait eu des

(suite de la note page suivante...)

était enterré vivant sur le marché après avoir fixé la mercuriale du jour. Sur la tombe on plantait un nsanda (Ficus thonningii). Cette condamnation était d'ailleurs plus le fait de la famille du coupable que celui des groupes lésés"(1). Nous retrouvons cette sanction chez les Téké, sensiblement dans les mêmes conditions.

En fait, jadis, il n'y avait pratiquement de mise à mort qu'en cas de prise en flagrant délit grave: un mari n'était pas poursuivi s'il tuait le complice de sa femme adultère sur le fait(2). Il en était de même pour le cambrioleur nocturne, mais ce dernier meurtre était interdit en plein jour.

La principale et presque unique sanction reste donc l'amende ou, plus exactement, les dommages et intérêts qui trouvent leur justification dans l'interpénétration du religieux, du social et de l'économique: comme il ne saurait être question de punir par le religieux ou par le social (excommunication ou exclusion du groupe, ce qui revient au même et n'est absolument pas pensable dans le cadre de la philosophie bantoue), il ne reste que le matériel, ce qui explique qu'un dommage religieux, car en dernier ressort(3) c'est toujours le religieux qui est lèsé, puisse être compensé pécuniairement. C'est pourquoi, aussi, ces dommages-intérêts sont souvent très élevés. Les Jugements Djambala,

---

(Suite de la note 2, page précédente):
rapports sexuels avec la fille de son frère aîné. Les chefs et notables m'expliquent que, selon la vieille coutume, ce crime était punissable de la peine de mort pour le coupable et de la mise en esclavage pour la coupable. Comprenant que la coutume n'était pas applicable, ils pensaient qu'une assez forte peine de prison serait prononcée. La nièce était majeure et consentante. Je ne trouvais rien dans le code pénal s'appliquant à ce cas. Je signalais l'affaire au procureur ou au magistrat de Brazzaville dont je dépendais qui me répondit que l'inceste n'était punissable que s'il y avait viol ou si l'un des partenaires était mineur. Ce qui revient à dire que l'inceste en soi n'est pas sanctionné par le code pénal, alors que les populations du Moyen-Congo que nous soumettons à notre code pénal le considèrent comme un crime. Le rarissime est presque inconcevable. Il heurte si gravement les consciences qu'il aurait fait l'objet, selon la vieille coutume d'une peine exemplaire: mort ou mise en esclavage définitif".

(1) SORET (M.); Les Kongo Nord-Occidentaux, p. 86, citant TREZENEM (E.); Note sur un ancien mode d'exécution capitale chez les Balali; DAKAR, 1° C.I.A.O., 1951; T. II, p. 299.

(2) Voir p. 161

(3) Voir p. 175 sq.

pourtant modérés par des décennies de présence française en fournissent une preuve(1). Le tribunal de Djambala n'a qu'une compétence limitée et s'occupe seulement d'affaires mineures, les autres étant du ressort du Tribunal de grande instance de Brazzaville. Il s'agit donc essentiellement d'adultères, de coups et blessures, de fausses accusations, de menus larcins et d'une curieuse affaire qu'on pourrait appeler "viol de domicile, la nuit".

Dommages et intérêts

Pour l'adultère, les dommages-intérêts sont très élevés car celui-ci fait partie de ces délits qui "troublent le plus l'ordre socio-religieux du monde". En 1964, quand l'indemnité "normale" paraît s'élever à 20 000 francs, le tarif varie en fait de 0 à 32 400 francs. Le dernier chiffre, important est celui que doit payer le séducteur au père d'une élève mineure(2). Par contre, le fait qu'une fille, mineure, mais non élève, soit enceinte ne semble pas être une circonstance aggravante: l'"indemnité" n'est que la moitié du tarif "habituel"; seulement, le séducteur devra payer une pension à l'enfant... ou une dot à l'oncle...

Comme autres circonstances aggravantes, signalons la parenté (oncle maternel et nièce), des "lettres d'amour" entre les deux complices (sans doute parce qu'elles supposent la récidive), cette récidive chez l'homme. Par contre le fait que le commerce ait lieu dans le lit du mari ne semble pas, chez les Téké, entraîner une augmentation de l'indemnité. Les circonstances atténuantes sont rares. Notons toutefois un arrêt(3) n'infligeant aucune "amende" parce que le mari était absent pour affaires depuis plusieurs mois...

Les "tentatives d'adultère" sont sanctionnées presque aussi sévèrement que l'acte, surtout si la femme était plus ou moins consentante... Sinon la peine est sensiblement la même que pour la fausse accusation

(1) SORET(M.); Jugements Djambala - Il faut tenir compte, lorsque des tarifs sont donnés à titre d'exemple, du fait que le salaire minimum congolais est environ trois fois moins élevé que le SMIG français et qu'au Congo, surtout dans les régions rurales, le nombre de revenus inférieurs au SMIG reste de beaucoup plus important qu'en France. Ces tarifs sont donnés en Francs CFA (1 franc CFA = 0,02 Franc français).

(2) En vertu de la loi 19/64 du 13 Juillet 1964 sur la protection des élèves mineures, votée en raison du nombre sans cesse croissant de jeunes filles enceintes dans les établissements scolaires du second degré.

(3) SORET (M.); o.c., N° 50.

d'adultère: le tiers de l'indemnité habituelle.

Les coups et blessures sont, eux, très légèrement punis (de 250 à 1 000 francs de dommages-intérêts) sauf s'il y a récidive sur la même personne et, surtout, que celle-ci soit votre belle-mère (15.000 F.)(1).

La répression du vol est, par contre, très rigoureuse: en plus du remboursement, le voleur doit verser des dommages-intérêts très élevés: deux pneus pour un, 20 piquets pour un, 1 500 francs pour quelques paniers de sable et 1 500 francs pour un oignon... La fausse accusation de vol est, elle aussi, considérée comme un grave délit: 2 000 à 3 500 francs de dommages-intérêts.

Une curieuse affaire, regroupant une question d'adultère et une question de propriété, nous paraît devoir être citée intégralement, du moins sous la forme où elle a été analysée dans les Jugements Djambala (2):

" E. (31 ans) a surpris T. (16 ans) avec sa femme O. (20 ans. Selon O., T. ne l'a pas "connue"(3). Il est simplement venu de la part de son "grand frère"(4), M. (20 ans) qui,lui, l'a"connue" il y a quelques jours, un soir, par terre, sur une natte, dans la case de son mari. M. ne lui ayant alors rien donné, il avait envoyé T. pour "payer"... T. confirme les faits. M. nie: il a envoyé, bien que non parent un "soutien" à O. parce que celle-ci le lui a demandé.

Arrêt: M. paiera l'"indemnité" d'adultère plus, pour avoir envoyé son "petit frère" la nuit, dans la case d'autrui: 6 000 francs, un cabri et une pièce d'étoffe"(1); c'est-à-dire, car le procès est relativement ancien, que le coupable paiera à peu près autant pour le viol nocturne de domicile (délit bien théorique) que comme "indemnité d'adultère".

Cette sévérité pour le viol de domicile, comme d'ailleurs pour le vol(6), se conçoit aisément en un pays où la fermeture (... et même la résistance des murs) des habitations est très illusoire...

---

(1) SORET (M.); Jugements Djambala, N° 114

(2) SORET (M.); o.c., N° 132;

(3) Au sens que ce mot a, pendant longtemps, eu dans les traductions de la Bible. Dans ces analyses, la saveur de certains termes des jugements, mis entre guillemets,a, autant que possible, été conservée.

(4) Aîné des frères... ou des cousins de la branche aînée.

(5) Pièce d'étoffe, voir note 2 page 158.

(6) Voir aussi p. 177

Ces amendes et dommages-intérêts sont en principe dûs conjointement par tout le lignage, ce qui rend la sentence exécutoire, même si le délinquant est en fuite. Si la famille était insolvable ou si elle n'estimait pas assez le coupable au point de s'appauvrir pour lui, celui-ci pouvait, jadis, être vendu comme esclave au profit du lignage lésé.

IV.- LE MAKOKO

On a tant parlé, du livre le plus sérieux à la bande dessinée, du Makoko, qu'il ne serait pas possible de passer sous silence, même si son importance sociale et religieuse n'exigeait pas qu'on s'y étende longuement, ce que, dès l'origine, on a appelé la "royauté" téké(1).

Le Pape.

On a dit que la royauté téké venait du Nord, des Mboshi; or, s'il est un fait certain, c'est que les Téké et leur roi étaient depuis longtemps installés sur leurs plateaux steppiques quand ces Mboshi apparurent pour la première fois au lointain horizon de la Cuvette congolaise(2). Il semblerait que les nombreux chefs de villages ou de petites unités territoriales qui, plus au Nord, se sont arrogées le titre de Makoko, l'aient emprunté à leurs voisins méridionaux qu'ils n'avaient su conquérir. Makoko signifie d'ailleurs simplement"chef", "souverain" et, en pays téké, il y avait de nombreux makoko, mais un seul Makoko. L'idée de cette origine"nordique" de la royauté est probablement liée

(1) Ce nom de Makoko a tellement frappé les esprits, qu'il existe un livre à qui son titre vaut une place dans toutes les bibliographies congolaises ou téké:

"RUSSACQ (Georges); Le village nègre du roi Makoko; Souvenirs d'un infirmier-major - 1915; 1 vol., 213 p.; PARIS, Nlles Ed. Argo, 1922".

Cet ouvrage décrit en réalité la vie dans une ambulance sur le front de l'Est de la France au cours de cette année 1915, ambulance dont le médecin-chef avait été surnommé Makoko en raison de sa sévérité, de son despotisme... Il n'y est jamais question du Congo et je ne crois même pas que l'on y voie passer la silhouette d'un quelconque soldat noir.

Cet exemple montre combien l'on ne saurait jamais être trop prudent dans l'utilisation des bibliographies "toutes faites" mais qui, malheureusement n'ont pas toujours été contrôlées...

(2) Voir 1° partie, Chap. I, §§ II

au déplacement Nord-Est - Sud-Ouest de la résidence royale...

Il est difficile de mieux résumer la théorie et la matérialité de ce pouvoir royal chez les Téké que ne l'a fait Guiral(1) qui, dès 1882, a senti, mieux que quiconque, les fondements et la valeur de cette autorité: "Mokoko est le grand chef des Batékés. Celà veut-il dire qu'il commande à tous les Batékés? Pas le moins du monde. Mokoko n'a pas de pouvoir temporel; c'est le grand féticheur, le Chef spirituel et, qu'on me pardonne l'expression, le Pape des Batékés!

"Mokoko jouit du prestige que les indigènes attachent à la possession des fétiches; il est inviolable dans sa résidence. Son action effective est loin de correspondre à son influence morale: elle ne dépasse pas les cases de son village...

"Ce roi puissant manque souvent du nécessaire. Une véritable disette sévissait à la Cour au moment de ma visite; il manque aussi souvent d'autorité et ... il fut impuissant le jour de mon départ à vaincre le mauvais vouloir d'un porteur..."

Ce souverain qui ne peut se faire obéir d'un esclave à la porte de son palais est l'héritier d'un titre qui, depuis des générations a fait couler beaucoup d'encre: la royauté téké. Selon les chefs téké de la sous-préfecture de Brazzaville(2): "Le royaume de Makoko ... se divisait en quatre principaux et grands Etats: l'Etat de Mbé (ou M'Poumou), capitale Mbé; l'Etat de M'Foa (ou M'Foumou), capitale M'Foa (Brazzaville); l'Etat de N'ko (Mayama), capitale N'ko; l'Etat de M'Bouma (Léfini).

"La géographie sommaire de ces états est la suivante: l'Etat de M'bé s'étendait de Minkolo (45 km., route de Mbé) jusqu'à Inoni et au delà; l'Etat de M'Foa, de Minkolo jusqu'à Lifoulakary; l'Etat de N'ko, de Mayama jusqu'à Mouyondzi et vers Lali, Kimboto, voire Sibiti; l'Etat de M'Bouma, de la Léfini jusqu'à Djambala (excepté les plateaux Koukouya hostiles au Royaume) et vers les confins avec Gamboma(3)".

(1) GUIRAL (L.); Le Congo Français du Gabon à Brazzaville; PARIS, Plon, 1889; 322 pages; p. 293.

(2) Lettre du 22 Juillet 1952 au Gouverneur du Moyen-Congo.

(3) L'exclusion des Kukwa est partisane: la lettre fait partie d'un dossier cherchant à démontrer (avec raison d'ailleurs) qu'un Kukwa ne peut être "représentant" (i. e. délègué) du Makoko à Brazzaville. Mais d'autres documents du même dossier tendraient à prouver le contraire:

(Suite de la note page suivante...)

La division du royaume en quatre provinces est un aspect des royautés primitives, africaines ou extra-africaines: "Au Ouaddaï, au Baguirmi, comme au Loango, le pays est divisé en quatre provinces correspondant aux quatre points cardinaux, conception solaire aussi vieille que les religions et le monde"(1).

Le Consistoire

Les chefs de ces "Etats" représentaient le Makoko dans leur pays, mais leur sujétion était toute théorique. Même lorsque que le Makoko Iloo eut signé avec Brazza le traité qui remettait à celui-ci la terre de Ncouna, l'explorateur dut, en fait, en passer un autre avec son représentant à Mfoa pour que la cession soit effective(2). Un des principaux rôles de ces chefs locaux consiste à réunir auprès des chefs de terre l'impôt que ceux-ci recueillaient pour le Makoko chez les chefs de lignage. Cet impôt spécial (Kolas, peaux de panthères, ivoire, dîme sur les produits de la terre de la pêche et de la chasse, péages perçus auprès des Kongo et surtout des Mboshi trafiquant sur le fleuve...) était regroupé de province en province par le Ngaïlina, titre que les indigènes traduisent par"chef de la police". Celui-ci était, en fait,

---

(Suite de la note de la page précédente...)
..."Les liens matériels de sujétion /des pays au Nord de la Léfini/ semblent avoir été autrefois marqués par le versement d'un tribut en nature, exigé des Abomas et des N'Dzikous, volontaire -en tout cas discuté- de la part des Koukouyas. Actuellement, le droit du Makoko d'exiger ce tribut subsisterait, mais seulement en principe; en fait il n'en serait pas fait usage" (Télégr.-lettre du 16 Octobre 1952, Chef Région à Inspecteur des Affaires administratives).

Cet inventaire exclut aussi les Ngungwel (Bangangoulou) de l'obédience du Makoko. Or, encore aujourd'hui, ceux-ci la reconnaissent au moins religieusement et Ch. de Chavannes (Pour le Cinquantenaire de Brazzaville - A.S.C., p. 47) nous précise que la frontière suit le cours de l'Alima, ce qui inclut une partie des Tégé et tous les Ngungwel (l'avance mboshi était alors moins prononcée qu'aujourd'hui).

A noter enfin que notre étude néglige le troisième état de cette liste, celui de Nko (actuellement chef lieu de canton à quelque 65 km. au Nord de Mayama). Mais des conditions de milieu différentes ont entraîné une évolution particulière de ces Téké Tié (alors que ceux des plateaux se disent Tio). D'autre part, l'Etat de Nko n'a jamais du dépasser Mouyondzi; au delà, les autres Téké (Laali, Tsayi, Yaa etc...) ont pu faire partie du royaume du Makoko, mais sous forme d'Etats ou de provinces plus ou moins autonomes, même si leur vassalité passait par l'Etat de Nko.

(1) SORET (M.); Ethno-sociologie africaine; p. 36.

(2) Archives de l'Ambassade de France à Brazzaville.

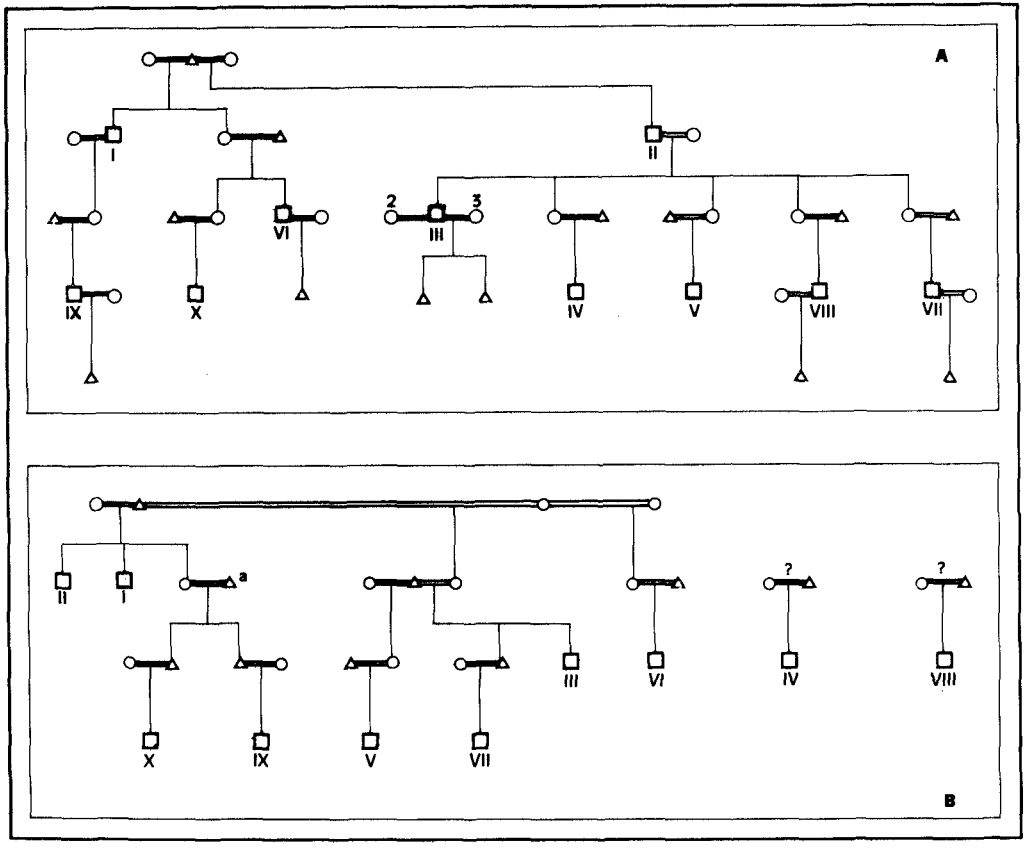

Fig. 37 Généalogies des Makoko

A. Selon les archives de l'Ambassade de France à Brazzaville.
B. Selon l'enquête auprès du Makoko Nsalou, par Jan Vansina, en Décembre 1963.

I. Iloo, le 'Makoko de Brazza"
II. Baoundele (1892(ou 1898)-1907)
III. Gandio, ou Gamayo ou Ngaaïo (1907-1918) - IV. Ankao (1918)
V. Moundzouani (1929-1930)
VI. Ngambouala (1930-1931)
VII. Bandibou (1931-1944)
VIII. Gankia dit Baoundele (1934-1939) - IX. Nkima ((1939)?1945-1948) - X. Nsalou (1948-1964)

2. Califourou, deuxième épouse de Gandio - 3. Troisième épouse de Gandio et soeur de Califourou.

a. Cet époux d'une des soeurs des Makoko I et II serait lui-même descendant d'un ancien Makoko.

- La première généalogie a été établie vers 1956 à l'aide des enquêtes menées par les administrateurs à chaque décès d'un Makoko. Les causes d'erreur peuvent résider dans une mauvaise traduction des termes vernaculaires concernant la parenté (cf. p. 153 sqq.)

- Nsalou, qui était alors sur le point d'être destitué par les notables pour incompétence et refus de se faire introniser, a pu, volontairement ou non, fausser la seconde généalogie.

à la fois ministre de l'Intérieur, de la Justice,[1] "percepteur en chef" et "missus dominicus". C'est lui qui remettait au Makoko, lors de son intronisation, le collier de cuivre ouvragé, insigne de sa puissance.

Le second ministre, aux fonctions plus imprécises d'adjoint au Makoko est le Nganziémou. Des documents plus anciens(2) font allusion à un troisième "ministre", l'Ekoukouri. Enfin, "ministre du culte" et grand-prêtre, le Ganssibou détient, pendant les interrègnes, le Kouembali, le "fétiche suprême de la chasse et du pouvoir.

La liste des notables supérieurs ne s'arrêtait toutefois pas là: quatre autres chefs de terres ainsi que le représentant du souverain à Mfoa (Brazzaville) viennent se joindre aux précédents lors de l'élection du Makoko. Les patriarches de quatre familles (Galiémé, Galieni, Ganziémé, Mampiélé) seront ses initiateurs entre son élection et son intronisation. Enfin, le Moutiri le nourrit pendant la semaine d'épreuves qui clôturent cette initiation.

Car élection, initiation, et intronisation sont commandées par tout un rite imprégné de religion...

Ministres et chefs choisissent donc le nouveau souverain. Celui-ci doit normalement appartenir à la famille des défunts Makoko mais, alors que les chefferies ordinaires se transmettent en ligne paternelle, le choix des "Grands Electeurs" doit se porter sur un des membres "dignes" de la branche maternelle de cette famille; principe qui n'est d'ailleurs pas rigoureux: sur les huit premiers successeurs d'Iloo, le Makoko qui avait reçu Savorgnan de Brazza, six seulement sont alliés aux précédents par les femmes(Fig. 37)..., survivance d'une très lointaine transmission utérine du pouvoir qui s'est seulement conservée chez les détenteurs de l'autorité religieuse suprême, les Makoko...

Ce choix ne saurait toutefois être de bon aloi sans l'avis des mânes ancestraux et, surtout de celui du défunt Makoko: les notables se réunissent sur sa tombe et, avec accompagnement de tam-tam, l'un des principaux électeurs(3) se met en relation avec l'âme du mort qui lui désigne le futur Insoua, car l'élu ne sera vraiment Makoko qu'après avoir été initié et subi les épreuves rituelles. Pour l'instant, il

---

(1) Voir ci-dessus, §§ III-B

(2) Archives de l'Ambassade de France

(3) Ici les opinions divergent, peut-être le Ganssibou ou le Ngaïlina, mais pas le Nganziémou.

n'est que "pressenti": Insoua(1).

Pendant une période qui dure normalement entre deux mois et un an, l'Insoua suit l'enseignement de ses initiateurs; c'est toutefois lui qui choisira la date de son intronisation(2).

Celle-ci est marquée par une série d'épreuves rituelles de huit jours (deux semaines traditionnelles) dont le programme est tenu absolument secret, mais qui doivent cependant être assez dures car la coutume prévoit expréssément la possibilité de la mort du futur Makoko au cours de leur déroulement: "Si l'Insoua meurt, on l'appelle 'Gattine' 'prétendant incapable'". Pendant toute la durée de ces épreuves, les chefs, venus de tous les pôles du pays téké entourent la case en dansant jour et nuit, case où seul peut entrer le Moutiri qui apporte la nourriture.

S'il survit, l'Insoua en sort le neuvième jour, en fin d'après-midi et va se présenter au Ganssibou qui remet le Kouembali, le fétiche suprême, au nouveau Makoko. Pour clôturer la cérémonie, le souverain offre deux jours de fêtes au cours desquels il gratifie les chefs de cadeaux, confirme les "ministres" dans leurs fonctions...

Lorsque l'Insoua tarde trop à réclamer l'intronisation ou semble ne pas devoir montrer les qualités nécessaires, une réunion des "Grands Electeurs" suffit pour le destituer. La destitution du Makoko intronisé est aussi théoriquement possible, mais elle exige de nombreuses cérémonies pour lui retirer le Kouembali et les divers insignes de sa fonction.

Le premier de ces insignes est le collier de cuivre ouvragé aux douze encoches(3), puis une "calotte brodée avec deux plumes noires

---

(1) Celui-ci a évidemment été choisi d'avance par, semble-t-il, le Ngaïlina et le Nganziémou (et, tant que ce fut la "reine" Galifourou qui détint ce titre, par le Ganssibou) avec voix consultative des autres notables.

(2) Le décès, peu après leur intronisation, de la pkupart des Makoko tant que la reine Galifourou fut de ce monde (sans doute parce que le nouvel élu croyait assez en la force du sacrement qu'il venait de recevoir pour tenter de secouer la tutelle de la veuve autoritaire) amène ceux-ci a toujours repousser au maximum cette cérémonie(cf. p.186), ce qui n'est pas d'ailleurs pour plaire aux chefs qui voient ainsi leur échapper une occasion de recevoir les nombreux cadeaux distribués à cette occasion.

(3) Une tradition veut que ces douze encoches soient le symbole des douze provinces de son royaume. Ce serait donc une tradition très ancienne, bien que le nombre de quatre provinces ait une valeur bien plus ésotérique et soit confirmé par toutes les autres traditions. A moins qu'il ne s'agisse de douze terres: en effet les principaux chefs (Grands Electeurs et initiateurs -voir ci-dessus-) sont au nombre de 12.

très fines et très longues tombant en arrière"(1), des bracelets de fer spiralé aux biceps, des bracelets et des chevillières de cuivre et de bronze aux poignets et aux chevilles, des bracelets de perles, douze chasse mouches en queue de buffle (Ampah), la pipe en fer ouvragé à tuyau très long, des couvertures rouges et, enfin, un gong simple sur lequel on frappe pour prévenir de son passage, qu'il va parler ou qu'il va boire ou manger(2).

Il est à remarquer que ces insignes appartiennent aussi aux chefs de terres, mais pour ceux-ci, le collier de cuivre ne porte pas les encoches symboliques et ils n'ont pas le droit de coiffer la calotte brodée.

La "reine" Galifourou.

Nous avons plusieurs fois fait allusion à la "reine" Galifourou dont le rôle fut très important en pays téké de 1918 à 1956.

Ce rôle, elle l'a tenu de par sa forte personnalité et non ses titres: n'étant pas Ngassa, c'est à dire première épouse "sensée avoir une connaissance plus profonde des pensées du chef, assistant à ses derniers moments"(3), elle n'aurait pas dû exercer de rôle officiel...

La première femme du Makoko Gandio (le deuxième successeur de celui qui avait reçu Brazza) s'avérant stérile, celui-ci prit comme deuxième épouse Galifourou dans la famille des chefs de Ngabé, détenteurs du titre de Ganssibou et dépositaires du Kouembali pendant les interrègnes. Galifourou, elle aussi stérile, fait épouser à Gandio sa jeune soeur qui lui donna deux jumeaux (en 1914 ou en 1916, suivant les documents). A la mort de sa soeur, Galifourou adopta les jumeaux.

---

(1) CHAVANNES (Ch. de); Pour le Cinquantenaire de Brazzaville -A.S.C.-, p. 50 - Cette coiffure est toujours fournie par la même famille de notables (Ngabé).

(2) Il est à remarquer que, comme au Loango et dans de nombreuses royautés primitives, le Makoko ne boit ni ne mange au vu de ses sujets. Cf. Ch. de Chavannes (o.c.; p. 51): " des enfants tendent un velum au-dessus de sa tête, d'autres lui présentent une coupe de vin (de palme, de manioc ou de maïs) auquel une femme a goûté par prudence. Le Makoko prend la coupe. Le velum s'abaisse pour le cacher. La cloche de cuivre retentit à intervalles égaux. On entend un chant discret. La foule se prosterne et les grands feudataires restent à genoux, la paume aplatie à terre..."

(3) Cahiers du Conseil Coutumier, II, p. 43.

Lorsque Gandio disparaît (à Ngabé en mars 1918), elle ne s'est pas encore imposée, mais "au 14 Juillet 1918, les chefs batékés vinrent présenter au Gouverneur Général celui qu'ils avaient l'intention d'élire Makoko(1), le nommé ANKANHO, neveu de Gandio; au retour, en cours de route, il mourut au village du chef Mossié M'Bama; très affectés par cette mort qu'ils attribuèrent à une cause mystérieuse due peut-être au Makoko décèdé, les chefs batékés décidèrent d'attendre à plus tard de désigner un nouveau roi. Le pouvoir fut confié à Galifourou...; elle commanda ainsi seule pendant onze années consécutives..."(2) Galifourou n'avait pas tardé à réagir...

En 1929, elle laissait cependant élire un nouveau Makoko tandis qu'elle se contentait de la chefferie coutumière de Ngabé(3) à laquelle est lié le titre de Ganssibou, dépositaire du Kouembali, de la mort du Makoko à l'intronisation de son successeur. Jusqu'en 1939, aucun des quatre Makoko ne règna plus de quelques années et, surtout, plus de quelques semaines après son intronisation. D'où, à cette dernière date, l'hésitation de l'héritier présomptif qui ne se laissa "pressentir" Insoua qu'en 1945 et qui devait mourir peu après son intronisation en 1948. Par précaution, le successeur de celui-ci "Nsalou ne s'est pas encore(4) décidé à subir cette épreuve, ce qui a nui peut-être à son prestige, mais lui a permis d'être encore aujourd'hui prospère et bien vivant"(5).

Elle devait mourir à un âge très avancé, le 8 juin 1956 à 4 heures du matin, d'une rechute de cette pneumonie qui avait failli l'emporter deux mois plus tôt, abandonnant ainsi ses titres de Ganssibou et de chef de Ngabé, le Kouembali, les onze Ampah (queues de buffles), le sabre et la hallebarde moyenâgeuse remis au Makoko Iloo par Brazza, titres et objets pour la conservation -souvent arbitraire- desquels elle s'é-

(1) En fait, qu'ils venaient de nommer Insoua.

(2) Lettre du Chef de Subdivision de Brazzaville au Gouverneur du Moyen-Congo en date du 18 Juin 1934.

(3)A laquelle l'administration avait ajouté la chefferie de canton.

(4)Au moment de la mort de Galifourou, c'est-à-dire huit ans après son élection.

(5) VAUGHAN (P.); S.M. Galifourou, dernière reine du Moyen-Congo est morte. - Ce document dactylographié de sept pages trouvé dans les Archives de l'Ambassade de France et dont cette phrase est peut-être la seule valable, semble être la copie d'un article paru dans la presse locale.

tait battue pendant près de quarante années...

Elle repose maintenant au vieux Ngabé, auprès de son mari Gandio, le dernier des grands Makoko, de même qu'elle, elle fut la dernière "dame" téké que chacun, même des plus hautes personnalités n'hésitait pas à saluer de ce titre de reine auquel elle n'avait aucun droit, mais, dès qu'il la connaissait mieux, appelait, comme tout un chacun en pays téké: "Mama", la "mère".

Dix ans ont passé, le souvenir de la grande reine Galifourou est toujours présent, symbole de cette civilisation téké plus net encore peut-être que les derniers et pâles Makoko...

Chapitre II

SITUATION DEMOGRAPHIQUE

I.- LES SOURCES

En Afrique et plus particulièrement au Congo, "la démographie au sens large, conçue dans un esprit géographique, moins comme un but de recherches en soi, que comme l'un des chemins menant à la connaissance générale des problèmes humains"(1) est loin de disposer de bases aussi solidement établies que dans notre monde occidental.

L'intérêt des registres d'Etat civil est en effet des plus réduit: pendant très longtemps, l'inscription des naissances, mariages et décès de la population autochtone est restée facultative. Si elle est maintenant une certaine importance que dans les centres urbains et quelques sous-préfectures un peu évoluées, sans d'ailleurs jamais toucher l'ensemble de la population.

Ainsi le recensement de Pointe-Noire en 1958(2), vraisemblablement sous-estimé par ailleurs, arrive à 54 573 habitants et un taux de fécondité annuel de 54,1 °/oo, ce qui laisse présumer 3 000 naissances pour l'année. Or l'Etat civil n'en a enregistré que 2 175, soit un déficit de plus du quart.

Même au cours de recensements effectués suivant nos méthodes occidentales, il est pratiquement impossible d'obtenir des résultats valables concernant la mortalité(3). Aussi l'INSEE s'en tient-il généralement aux

(1) SAUTTER (G.); L'utilisation des documents administratifs pour l'étude numérique de la population au Gabon et au Moyen-Congo; BRAZZAVILLE, Bull. I.E.C., 1954; p. 23-32.

(2) O.R.I.K.; Recensement de Pointe-Noire; PARIS, Min. Coop., 1961; 126 p.

(3) La grande raison en est le refus, par la majorité des populations, de parler des morts de la famille. La seule solution semble à rechercher dans les enquêtes de détail se rapprochant beaucoup de l'interview sociologique qui permet, par des recoupements, de situer les morts, les dates de décès etc...; mais il ne peut alors s'agir que de sondages portant sur des groupes numériquement très restreints.

tables types de l'O.N.U. qui lui donnent une valeur globale de 24,4 °/oo Pointe-Noire aurait donc du voir 1 332 décès en 1958: 535 (40 °/o) seulement ont été enregistrés(1). Depuis, on ne peut pas parler de net progrès et, dans les districts ruraux, l'Etat civil ne touche souvent qu'une faible minorité de la population, généralement des salariés(2).

En fait, les seules données utilisables sinon précises nous sont fournies par les "monographies de villages" où l'administrateur jusqu'à l'indépendance, le sous-préfet depuis, consigne tous les renseignements concernant chaque habitant du village(3) et, depuis quelques années, par des recensements systématiques généralement effectués par des spécialistes de l'INSEE: recensements urbains d'abord, puis sondages dans les régions rurales.

Avant l'indépendance, dans ce Sud de l'Afrique Equatoriale Française où les districts sont de taille relativement réduite (de 48.000 habitants à Mouyondzi -Congo- à 4 900 à Impfondo -Congo- et 3 000 à Médouneu -Gabon-, alors qu'ils peuvent atteindre 90 000 habitants en R.C.A. et 150 000 au Tchad), les administrateurs arrivaient à voir la population totale de leur circonscription en deux ans -durée normale de leur séjour outre-mer-. "La simultanéité du recensement, même approximative n'est /donc/ jamais réalisée"(4), mais cet écueil reste toutefois bien moins dangereux que la fraude devant le recensement dont l'origine se trouve dans la crainte du villageois de voir celui-ci utilisé contre lui, soit pour le travail forcé (construction du Chemin de fer Congo-Océan, récolte du caoutchouc notamment pendant les années de guerre)(5), mais surtout parce qu'il sert de base au calcul de l'impôt. En effet, ce dernier, jusqu'à tout récemment et en dehors des rares revenus élevés, touchait également tous les individus de 15 à 60 ans, exception faite, notamment, des mères d'au moins trois enfants, des pères de cinq enfants et des handicapés...

---

(1) Desquels il faut déduire les décès à l'hôpital de malades venus de l'extérieur de la ville.

(2) L'amélioration des données concernant la natalité provient en partie de ce que, pour percevoir les prestations familiales, il faut produire des fiches d'Etat civil.

(3) En principe: Nom (prénom), sexe, année de naissance, nom des parents, ethnie, profession et, éventuellement, motif de non imposabilité.

(4) SAUTTER (G.); L'Utilisation des documents..., p. 25

(5) Voir SORET (M.); Le C.F.C.O., 2° partie, Chap. II,§§ II-B

Les erreurs les plus graves proviennent cependant d'une mauvaise appréciation de l'âge: les filles, physiquement formées très tôt, les femmes, vite flétries, sont généralement vieillies. Si on ajoute que, parfois, les chefs de famille essaient de faire échapper au recensement des filles mariées impubères, on se rend facilement compte qu'entre 10 et 20 ans, voire entre 10 et 40 ans, le creux des pyramides ne peut être que très marqué. Pour les garçons, ce manque est aussi très net entre 15 et 20 ans, mais pour des raisons inverses: les garçons sont formés beaucoup plus tard que les filles et le rajeunissement statistique des adolescents de 15 à 18 ans est assez fréquent.

Ces erreurs sur l'âge, déjà assez courantes dans les monographies de villages, c'est-à-dire dans les dénombrements effectués presque au jour le jour par les administrateurs, deviennent bien plus importantes dans les sondages et recensements entrepris par des "spécialistes" venus de la Métropole et qui ne tiennent aucun compte des données existantes. Aussi, en comparant les chiffres fournis par le dépouillement des monographies de villages téké à ceux obtenus par le sondage au 1/10 de la Mission Démographique du Congo en 1960-1961, on constate:

De 0 à 5 ans, les chiffres de la Mission Démographique sont plus élevés (de 3,7 %) parce que, au cours des années qui ont suivi l'indépendance, les sous-préfets n'ont plus guère procèdé aux dénombrements systématiques, mais se sont généralement contentés d'enregistrer les naissances et les décès que la population voulait bien déclarer. Toutefois, les chiffres de la Mission Démographique pour cette classe d'âge sont encore inférieurs de près de 10 % à ceux que l'on obtient, aussi bien par le calcul à partir des survivants par classe d'âge qu'en prolongeant graphiquement la pyramide réelle.

De 5 à 15 ans, la pyramide obtenue par le calcul à partir des taux de survie et celle, effective, des recensements administratifs concordent sensiblement, bien que, et jusqu'à 30 ans, la première apparaisse comme un peu trop ample, pour devenir trop étroite par la suite: les taux de mortalité retenus par les tables types de l'ONU semblent un peu élevés pour les Téké. Par contre, le recensement de la Mission Démographique sous-estime nettement cette fraction de la population, sous-estimation qui devient même vraiment excessive entre 15 et 20 ans. Là encore, donc, nous devons faire confiance aux dénombrements administratifs: gar-

çons et filles, hommes et femmes de 15 à 20 ans sont nés entre 1944 et 1949, ils se sont encore peu déplacés; depuis 1944, les administrateurs les ont vu grandir, leur ont, tous les ans, ajouté une année d'âge sur la monographie...

De 20 à 40 ans, la population est trop ancienne, les déplacements trop fréquents (il ne faut pas oublier que quelque 30 % de la population sont nés hors de leur lieu de résidence) pour que les recensements administratifs puissent conserver leur précision. Leur sous-estimation, encore que moins marquée que celle de la Mission démographique, est compliquée du fait que ces classes d'âge sont les plus touchées par l'exode rural.

Passé quarante ans, on revient souvent au village, mais surtout, dans ces classes d'âge, se retrouvent toutes les personnes arbitrairement vieillies, ce qui se traduit par un élargissement très net de la pyramide, surtout dans le recensement de la Mission Démographique.

Les données dont on dispose pour l'étude démographique du Congo et des populations téké sont donc des plus vagues et ne sauraient être prises dans leur valeur absolue, mais seulement comme des ordres de grandeur, quelle que soit l'apparente précision des tableaux de chiffres et des pourcentages proposés...

Est-ce à la démographie africaine que pensait cet humoriste en proclamant: "La Statistique, c'est l'art de raisonner juste sur des chiffres faux..."

II.- STRUCTURES ET EVOLUTION

Le nombre

La région délimitée renferme, d'après les recensements administratifs au 1° Janvier 1965: 30 391 habitants. Mais il nous faut tenir compte du fait que, depuis l'indépendance, les dénombrements complets sont bien moins fréquents et les naissances non enregistrées correspondent sensiblement au douzième de la population qui peut ainsi être estimée à 33 000 habitants. Ceux-ci doivent cependant être divisés en deux groupes: Les Téké proprement dits, objet de cette étude, d'une part et les populations allogènes, à savoir:

- Les "étrangers" (environ 700) installés à Djambala, en grosse

majorité des Kukwa (Koukouya), émigrés de leur plateau;
- Cinq à six cents dits "Pygmées" dans les galeries forestières de la sous-préfecture de Djambala;
- Un millier de Kongo, remontant le plateau par le Sud et l'Ouest;
- Enfin quelque 5 000 migrants du Nord du Congo descendant le long du Fleuve.

En dehors de ces points et secteurs précis, plateaux et collines sont peuplés de Téké et uniquement de Téké qui, malgré ces intrusions, forment encore près des quatre cinquièmes de la population de la région(1). La moitié des allogènes fait d'ailleurs partie du grand groupe téké (Kukwa, Tégé, Ngungwel...) et 8 % sont des Pygmées soumis aux Téké; il ne nous reste donc en fait que moins de 10 % de vrais étrangers.

Les vrais Téké de l'Est, plus de 25 000 dans la région délimitée, auxquels il conviendrait d'ajouter 4 000 ou 5 000 émigrés dans les villes ont, comme la plupart des populations africaines, un taux moyen de féminité assez élevé de 1 140 femmes pour 1 000 hommes, supérieur à la moyenne, non seulement des pays francophone d'Afrique, mais encore des régions équatoriales elles-mêmes(2). Ceci est surtout dû au fait que l'exode rural, comme dans presque toute l'Afrique et malgré une tendance vers l'équilibre des sexes, touche plus les hommes que les femmes.

L'importance de cet exode rural masculin réapparaît dans les variations avec les âges du taux de féminité (Fig. 49-B-3): celui-ci monte plus ou moins régulièrement de la naissance à 75 ou 80 ans mais, et même compte tenu des imprécisions du recensement, il augmente d'une façon anormale de 25 à 40 ou 45 ans pour redescendre ensuite de cet âge à 50 ans; la montée reprend ensuite normalement. Les hommes de 25 à 45ans sont, en ville, beaucoup plus nombreux que les femmes et les quelque 2 % de la

(1) Population du pays téké de l'Est suivant les sexes et après correction du nombre des enfants de 0 à 5 ans:

	Hommes	Femmes	Ensemble	Taux de féminité
Téké de l'Est	12 000	13 600	25 600	1 133
Allogènes	3 750	3 650	7 400	973
Ensemble	15 750	17 250	33 000	1 095

(2) Ce taux qui, pour l'ensemble des pays francophones d'Afrique, s'élève à 1 035 femmes pour 1 000 hommes, arrive à la moyenne de 1090 pour les régions équatoriales, de 1 107 pour le Congo et un maximum de 1 120 au Gabon

population (4,3 % des hommes) que représente ce supplément d'émigration masculine permettent un taux de féminité de 973 femmes pour 1 000 hommes dans les centres urbains.

L'âge et le sexe

La répartition de la population par âges est encore plus aléatoire avec des risques d'erreurs plus grands(1). L'amélioration des dénombrements administratifs dans les 10 ou 15 années qui ont précédé l'indépendance nous donne cependant une base de départ utilisable. On peut déjà, grâce à eux, estimer que quelque 25 % des enfants de 0 à 5 ans, la classe d'âge née depuis l'indépendance, ne sont pas portés sur les monographies de villages. A l'aide des taux de survie ainsi calculables, nous pouvons éliminer ou, plus exactement, rajeunir un pourcentage minimum de population arbitrairement vieillie dans les classes d'âge supérieures (Fig. 38). On obtient alors des chiffres à peu près représentatifs des Téké de l'Est (voir tableau page suivante).

Comme la plupart des populations d'Afrique Noire pour lesquelles l'INSEE donne une espèrance de vie à la naissance de 37 ans 1/2, les Téké sont un peuple jeune: l'âge moyen, si l'on s'en tient aux chiffres bruts des dénombrements, est légèrement supérieur à 23 ans avec une jeunesse plus marquée pour les hommes (22 ans) que pour les femmes (23 ans). La correction des chiffres de base qui rajoute les tout jeunes enfants et rajeunit quelques personnes vieillies arbitrairement, aboutit évidemment à un âge moyen encore plus bas: moins de 21 ans, soit 22 ans pour les femmes et moins de 20 ans pour le sexe masculin(2). 45 % de la population ont en effet moins de 15 ans et 57 % moins de 20 ans... Au-dessus de 60 ans, nous n'en avons plus que 1,2 %, surtout des femmes (deux sur trois)(3).

Le taux de féminité général de 1 140 femmes pour 1 000 hommes s'abaisse à 1 015 pour la classe d'âge de 0 à 4 ans, beaucoup plus élevé encore pourtant que celui de la même classe d'âge dans les pays occiden-

(1) Voir ci-dessus, p. 190 sq.

(2) L'âge moyen de la population française calculé par la même méthode donne 34 ans et 11 mois avec une erreur de 0,16 % (de + 0,7 à - 0,4 %).

(3) En France nous avons: moins de 15 ans: 25,8 %, moins de 20 ans: 31,8 %, plus de 60 ans: 16,6 % dont 60 % de femmes.

Population Téké de l'Est au 1° Janvier 1965 selon les Recensements administratifs bruts et les chiffres corrigés en tenant compte des 25 % d'enfants de moins de 5 ans non recensés et du nombre minimum de personnes vieillies arbitrairement.

(Les chiffres corrigés sont ramenés à 10 000)

AGES	CHIFFRES BRUTS				CHIFFRES CORRIGES					
					Hommes		Femmes		Total pour 10 000	Taux de féminité
	Hommes	Femmes	Total	Taux de féminité	‰ du total	% du sexe	‰ du total	% du sexe		
0-4	1 833	1 864	3 698	1 017	945	202,1	959	180,1	1 904	1 015
5-9	1 857	1 853	3 710	998	725	155,1	734	137,8	1 459	1 012
10-14	1 568	1 628	3 196	1 038	619	132,4	651	122,3	1 270	1 052
15-19	1 312	1 329	2 641	1 013	528	112,9	551	103,5	1 079	1 044
20-24	825	817	1 642	990	363	77,6	384	72,1	747	1 057
25-29	696	757	1 453	1 088	312	66,8	355	66,7	667	1 138
30-34	500	802	1 302	1 604	258	55,2	358	67,2	616	1 389
35-39	566	753	1 319	1 330	247	52,8	328	61,6	575	1 327
40-44	561	1 125	1 686	2 005	230	49,8	346	65,0	576	1 506
45-50	591	848	1 439	1 435	206	44,1	276	51,8	482	1 339
50-54	435	530	965	1 218	130	27,8	189	35,5	319	1 453
55-59	237	265	502	1 118	70	15,0	113	21,2	183	1 615
60-64	148	234	382	1 581	30	6,4	56	10,5	86	1 857
65-69	93	82	175	882	10	2,2	21	3,9	31	2 077
70-74	136	110	246	809	2	0,4	4	0,8	6	2 000
75 et +	28	48	76	1 714						2 500
TOTAUX	11 386	13 046	24 432	-	4 675	1 000,0	5 325	1 000,0	10 000	-
Moyennes	-	-	-	1 146	-	-	-	-	-	1 139
Ages moyens	22 ans	24 ans	23 ans	-	20 ans	-	22 ans	-	21 ans	-

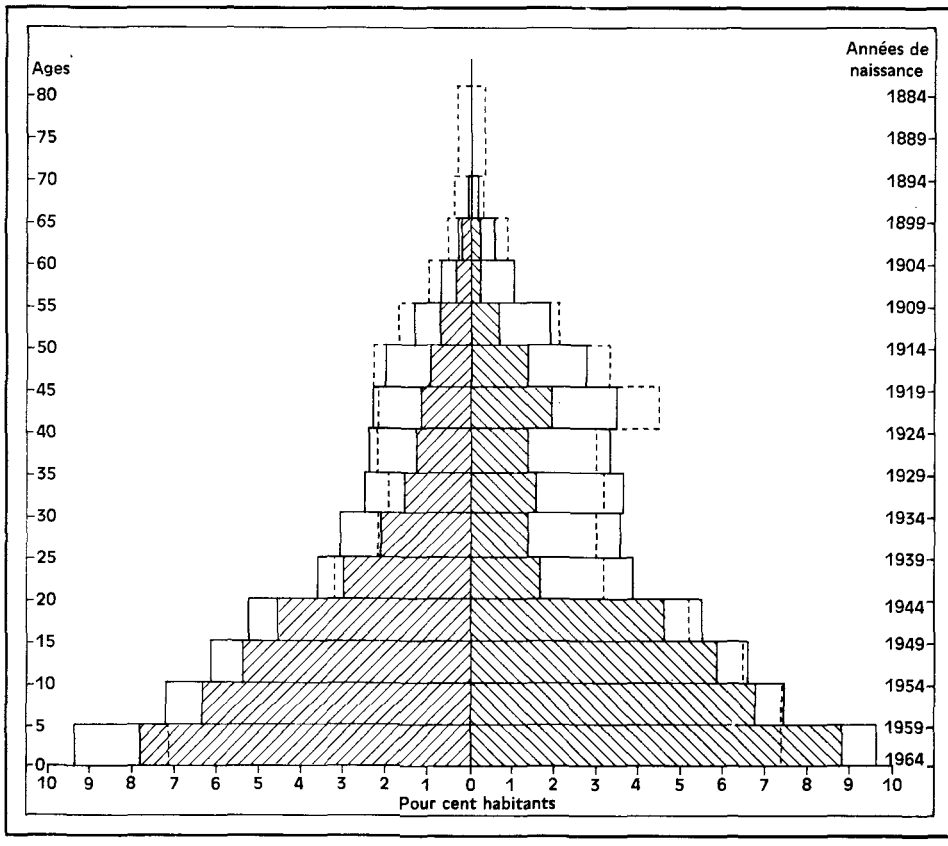

Fig. 38

Structure démographique des populations téké de l'Est

En tireté: chiffres bruts des recensements.
En trait plein: valeurs corrigées en tenant compte des 25% d'enfants de moins 5 ans non recensés et du minimum de population vieillie arbotrairement.
En hachures: population née sur place (valeurs corrigées).

taux(1). Il correspond à une sex-ratio (nombre de garçons pour 1 000 filles à la naissance) dépassant légèrement 1 000, se rapprochant de la sex-ratio européenne(2), mais très nettement supérieure à celle rencontrée généralement en Afrique Equatoriale(990).

Cette prédominance des filles à la naissance est sans doute liée à la très forte mortinatalité qui, pour l'ensemble du pays, semble se tenir aux environs de 10 % des naissances vivantes, mais touche beaucoup plus les foetus masculins que féminins(3).

La mortalité infantile frappe, elle aussi, beaucoup plus les garçons que les filles; puis, passé un an et jusque vers 40 ans, selon l'INSEE(4), la mortalité féminine serait nettement la plus forte et pourrait même être plus élevée de près de 17 % que chez les hommes entre 10 et 15 ans. Toutefois, en raison de la plus forte émigration masculine, le taux de féminité des populations rurales reste élevé et peut même dépasser 1 500 femmes pour 1 000 hommes entre 40 et 45 ans. A partir de 45 ans, cette hyperféminité descend à un taux, sinon comparable à ce qu'il était avant 20 ans, du moins tel qu'il puisse reprendre place sur la courbe montant avec l'âge(5).

Ces taux de féminité paraissent s'élever plus rapidement que ne le laissent supposer les taux de survie et d'émigration. Quelque imprécises et estimées que soient toutes ces données, cette anomalie pousse néanmoins à penser, fait vérifié à Pointe-Noire et pour d'autres tribus(6), que lorsqu'un polygame part pour la ville, il laisse les plus âgées de ses épouses (épouses réelles et, surtout, femmes héritées) au village pour cultiver ses terres...

Si on estime que la période d'activité s'étend de 15 à 60 ans, la population active, essentiellement agricole, même dans des centres comme

---

(1) France: 962; Pays francophones d'Afrique: 998; Afrique Equatoriale: 1 033.

(2) France: environ 1 050.

(3) En France, la sex-ratio des morts-nés est de 1 266, soit plus de 5 garçons pour 4 filles.

(4) Perspectives de population dans les pays africains et malgaches d'expression française; PARIS, Minist. Coop., 1963; 50 p.; p. 24.

(5) Cf. p. 192 sq.

(6) LIERDEMAN (J.L.); Analyse socio-démographique de la population africaine de Pointe-Noire; BRAZZAVILLE, I.R.S.C., 1965; 196 + 179 p. ronéo.

Djambala, représente quelque 52 % du total chez les Téké de l'Est. Ce taux, par suite de la plus forte émigration masculine, descend au dessous de la moitié pour les hommes, pour approcher 55 % chez les femmes. Mais ces chiffres, en raison de la répartition traditionnelle des travaux, ne donnent qu'une image faussée de l'activité, des possibilités d'activité du pays(1)...

Nuptialité et polygamie.

L'importance de l'élément féminin (1 140 femmes pour 1 000 hommes dans l'ensemble de la population, 1 249 pour 1 000 si l'on s'en tient aux plus de 15 ans) ajouté au fait que les filles se marient souvent avant 15 ans et les hommes après 25(2), nous amène à un taux de féminité, pour les mariables traditionnellement, de 2 035. Donc, même si l'on tient compte des femmes mariées et laissées au village par l'époux émigré en ville, nous pouvons encore compter près de deux femmes nubiles par homme mariable, ce qui n'est pas sans aider à expliquer la fréquence de la polygamie...

Nous avons vu le rôle politique de celle-ci(3) et si l'on pense que, pour l'essentiel, les travaux agricoles sont une activité féminine, on touche à son importance économique. La moyenne générale est de 1,69 épouse par homme marié; Bastiani(4), sur le plateau koukouya, trouve 1,88 femme par homme tandis que chez les Téké du Niari(5), le Service de Statistique n'arrive qu'à 1,54. En réalité, le phénomène est double: la polygamie permet l'enrichissement du groupe par le travail des femmes mais, au départ, elle exige une certaine fortune puisque, pour obtenir une épouse, il faut verser une dot. Le développement des cultures industrielles,notamment du tabac en pays koukouya, en multipliant l'argent

(1) Voir Livre III, 1° partie.

(2) Les seuls autres calculs précis et récents sur la question ont été effectués à Pointe-Noire par Lierdeman (Analyse socio-démographique...) qui arrive à 2,2 % d'hommes mariés entre 16 et 20 ans, 34,6 entre 21 et 25, 73,4 de 25 à 30, 84,3 de 30 à 35 et toujours plus de 90 % au dessus. Chez les femmes, par contre, nous avons déjà 30 % de mariées à 15 ans, 76 % entre 16 et 20 ans, 87,3 % entre 21 et 25, 95 % en moyenne au-dessus.

(3) Voir Chap. précédent, §§ II.

(4) BASTIANI (L.); Etude socio-démographique du plateau koukouya; BRAZZAVILLE, Serv. Stat., 1956; 46 p.

(5) Enquête socio-démographique réalisée dans la région du Niari; BRAZZAVILLE, Serv. Stat., 1954; 83 p.

frais, autorise une polygamie plus importante sur ce plateau, tandis que les Téké des contreforts du Chaillu, perdus au milieu de populations plus actives, sont financièrement moins riches et par là moins polygames que celles-ci (taux moyen de polygamie dans le Niari: 1,62)(1).

Ce taux de polygamie varie évidemment avec l'âge des et hommes et s'élève presque régulièrement de une femme par homme marié à 25 ans à deux vers 55 ans (Fig. 39). Nous arrivons alors à un maximum et ce taux accuse ensuite une légère diminution: les plus vieilles épouses qui sont généralement des femmes héritées et plus âgées que leur mari ne sont souvent plus remplacées à leur mort: la dot remboursée, peu élevée, ne permet pas l'acquisition d'une nouvelle et jeune fiancée et, à cet âge, on ne peut guère espérer d'héritage qui vienne étendre ce cheptel...

Lors de leur premier mariage, les filles ont en moyenne 16 ans et les hommes 25. Lorsqu'un polygame n'épouse pas de femmes héritées ou divorcées, sa différence d'âge avec ses femmes ira donc en croissant dans le même sens que le numéro d'ordre de celles-ci. On remarque parfois, comme nous le faisions en 1951 à Poto-Poto (Brazzaville)(2) que "les courbes(3) ont deux sommets: un groupe important prend une deuxième femme de 25 à 35 ans et une autre de 40 à 45 ans. On peut donc diviser les polygames en deux groupes:

- ceux qui, sensiblement de 5 en 5 ans prennent une nouvelle femme(...)...

- ceux qui, après avoir pris une première femme entre 20 et 30 ans ont du attendre longtemps un état suffisamment prospère, ou mieux, d'hériter de la ou des femmes d'un frère..."

La différence d'âge entre les époux sera donc généralement assez élevée: huit à dix ans pour la première femme, beaucoup plus pour les suivantes. Mais, étant donné que l'on trouve des femmes héritées par de tout jeunes hommes aussi bien que des jeunes filles épousées par des vieillards, l'étalement va des femmes agées de plus de 30 ans que leur époux (1 ‰) à celles ayant plus de 50 ans de moins (2 ‰), la plus gran-

(1) Voir aussi dans SORET (M.): Le Chemin de fer Congo-Océan, 3° partie, Chap. III, §§ I-A-1, l'évolution parallèle du taux de polygamie et du niveau de vie.

(2) SORET (M.); Démographie et problèmes urbains en A.E.F.; BRAZZAVILLE, I.E.C., 1954; 137 p.; p. 102.

(3) Les courbes de l'âge au mariage des hommes.

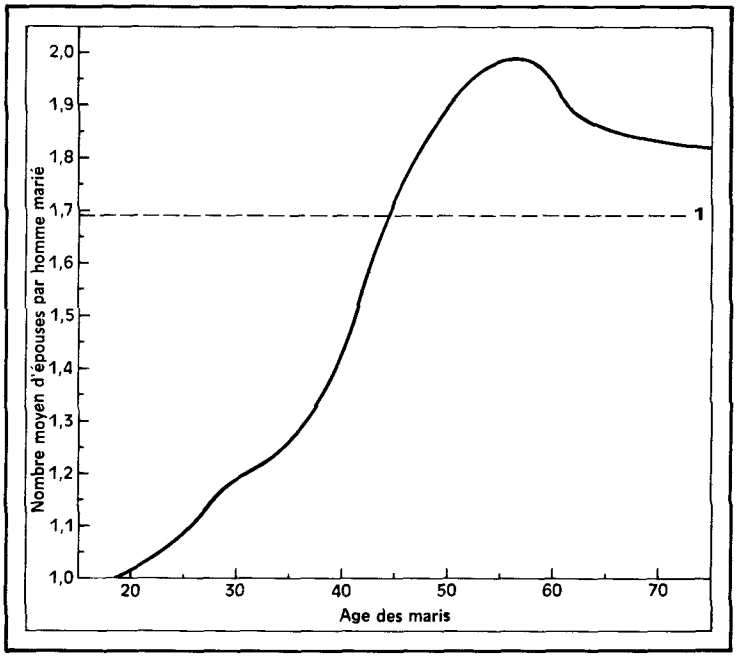

Fig. 39

Taux de polygamie suivant l'âge des maris.

1. Taux moyen de polygamie en pays téké.

de fréquence se rencontrant toutefois pour les femmes de 5 ans plus jeunes que leur mari (28 %), puis de 10 ans et 15 ans (19 et 15 %) avant d'arriver à celles ayant le même âge (13 %); la moyenne générale nous donne des épouses 10 ans plus jeunes que leur mari(1).

Il ne s'agit toutefois là que de données très approchées: aux causes d'erreur dont il a déjà été longuement parlé(2) vient s'en ajouter une nouvelle: la fréquence des divorces. Nous avons vu(3) l'importance de ceux-ci en temps qu'arme de défense ou d'attaque de la femme et de sa famille. Dans la pratique, la Mission Démographique du Congo a trouvé que sur 1 000 femmes qui sont ou ont été mariées, 311 ont contracté deux mariages, 40 en ont contracté trois et 7 ont connu quatre époux ou plus. Si la polygamie se retrouve aussi bien dans l'espace que dans le temps, on est obligé de reconnaître que la polyandrie temporelle est aussi caractéristique avec un taux de près de 1,4 mariage par femme(4).

(1) En dépit des femmes héritées, la polygamie permet d'arriver à une moyenne de femmes mariées beaucoup plus jeunes que leurs époux, beaucoup plus qu'en France où la différence moyenne se situe aux alentours de 3 ans avec une nette tendance à se réduire et où l'on trouve près de 10 % de femmes plus âgées que leur mari (2,5 ‰ plus âgées de 20 ans et plus) contre seulement 6 % ici:

Différence d'âge (années)	Femmes plus jeunes (pour mille épouses)	Femmes plus âgées
50	2	-
45	5	-
40	6	-
35	8	-
30	35	1
25	52	2
20	83	4
15	146	6
10	188	10
5	284	39
0	129	

(2) Voir ci-dessus, §§ I

(3) Chap. précédent, §§ 2-B.

(4) Bastiani, dans l'étude socio-démographique du plateau koukouya arrive à 1,52 mariage par femme avec un nombre bien plus élevé de femmes mariées 2 et 3 fois: la fréquence des divorces semble varier dans le même sens que l'importance de la polygamie.

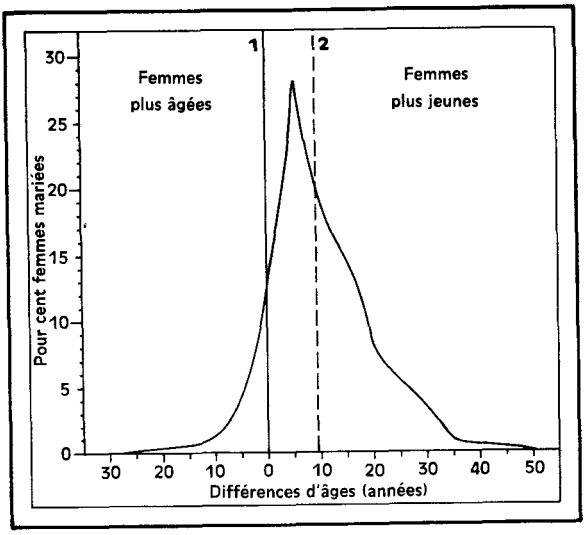

Fig. 40

Différence d'âge des époux

1. Femmes du même âge que leur mari
2. Différence d'âge moyenne

Fécondité et mortalité

Le divorce complique les études sur la nuptialité, mais il a encore des rapports étroits avec la fécondité bien que l'affirmation de l'INSEE: "La fécondité totale décroît sensiblement au fur et à mesure qu'augmente le nombre de mariages"(1) ne soit pas absolument prouvée et que la fréquence des divorces nous paraisse plus vraisemblablement augmenter avec la stérilité (temporaire ou totale) des ménages.

Au Congo, le nombre moyen d'enfants par femme passe de 0,44 entre 15 et 19 ans à 4,48 entre 50 et 54 ans pour redescendre à 3,98 après 70 ans(2). Nous ne pensons pas que, pour expliquer cette différence entre deux groupes de femmes ménopausées, il faille mettre en cause l'amélioration de l'hygiène réduisant la mortinatalité; deux autres phénomènes peuvent intervenir: ces résultats ont été obtenus par enquête directe auprès des femmes et il est possible que celles qui sont très âgées "oublient"(3) quelques enfants d'autant que, selon les taux de mortalité, plus de 70 % de ceux-ci sont déjà morts, c'est-à-dire que, si elles ont eu quatre enfants, il ne leur en reste vraisemblablement plus qu'un, au maximum deux... Par ailleurs, un rapport probable doit exister entre la fécondité et la mortalité féminines.

Ce phénomène, nous le retrouvons chez les Téké ruraux où la fécondité totale passe de 0,52 enfant par femme entre 15 et 19 ans à 2,07 entre 20 et 30 ans, 3,27 entre 30 et 40 et 3,88 entre 40 et 50 pour redescendre à 3,36 après cet âge(4). On peut donc estimer aux environs de 4 le nombre d'enfants que chaque femme téké met au monde durant sa vie féconde. Le taux de natalité correspondant est 43,3 ‰.

Ces données doivent toutefois être précisées par un aperçu sur la mortinatalité et la mortalité infantile. Certes, au cours des enquêtes, il est pratiquement impossible de séparer les morts-nés des interruptions de grossesse, mais on peut estimer que les deux réunis doivent atteindre

(1) Enquête démographique (1960-1961); PARIS, Minist. Coop., 1965; 173 p.; p. 48. Voir aussi toutes les enquêtes démographiques de l'INSEE en Afrique francophone.

(2) Enquête démographique, p. 124.

(3) Oubli "accidentel" ou, plus vraisemblablement, oubli "religieux" des morts.

(4) Même évolution de la fécondité chez les Kukwa, d'après Bastiani (Enquête socio-économique...) pour une fécondité moyenne de 4,34 chez les femmes de plus de 40 ans.

près de 10 % des naissances vivantes...

Cette fécondité, somme toute assez moyenne(1) est encore fortement réduite par une importante mortalité infantile. La Mission Démographique du Congo ne s'aventure pas à parler de cette dernière, mais les "Perspectives de population"(2) l'estimait à 24,8 % pour les garçons et 22,1 pour les filles en Afrique francophone tandis que l'Enquête socio-démographique arrive à 24,8 pour les deux sexes réunis dans l'ensemble de la région et 26,7 % pour les seuls Téké dans le Niari, taux qui semble pouvoir être aussi retenu pour les Téké du plateau.

Mais pour la mortalité globale, aucun résultat valable n'a pu être obtenu au Congo et en particulier chez les Téké où, plus que partout ailleurs, le refus de parler des morts de la famille, l'"oubli" obligatoire de leur nom rend pratiquement impossible toute étude de ce genre. Les différents travaux de l'INSEE(3) utilisent, pour son approche globale, les tables types de l'ONU. On peut ainsi, pour le pays téké, l'estimer à 25,2 ‰.Avec une natalité de 43,3 ‰, le taux d'accroissement naturel s'établit donc aux alentours de 18 ‰, c'est-à-dire que la population doit s'accroître de quelque 1,8 % chaque année et que, dans l'état actuel des choses, on peut espèrer voir doubler la population téké en quelque 38 ou 39 ans.

Evolution générale de la population.

Ces taux concernant l'évolution théorique de la population, celle qui se produirait si seuls les décès et les naissances étaient en cause.

Mais si nous prenons cette population téké année par année ou, tout au moins, certaines années pour lesquelles, dans les quatre sous-préfectures ou s'étend le pays téké, nous disposons de recensements suffisamment précis et détaillés, nous constatons que, de 1950 à 1965 la population s'accroît de 2,3 % par an, d'un taux légèrement supérieur à celui de l'accroissement naturel(4).

(1) Si,en France, depuis la deuxième guerre mondiale, cette fécondité totale terminale moyenne se tient aux environs de deux enfants par femme, il n'en reste pas moins que, dans beaucoup de pays en voie de développement, elle dépasse 5 (Guinée: 7,2) et atteint même parfois 10 (Extrême-Orient).

(2) Perpectives de population.....

(3) Perspectives de populations... et toutes les Enquêtes démographiques.

(4) Voir tableau page suivante.

Evolution de la population téké par sous-préfecture entre 1950 et 1965

ANNEES	MAYAMA			BRAZZAVILLE			DJAMBALA			GAMBOMA			ENSEMBLE		
	Valeurs absolues	Valeurs pour 10 000 en 1950	Evolution en % par an	Valeurs absolues	Valeurs pour 10 000 en 1950	Evolution en % par an	Valeurs absolues	Valeurs pour 10 000 en 1950	Evolution en % par an	Valeurs absolues	Valeurs pour 10 000 en 1950	Evolution en % par an	Valeurs absolues	Valeurs pour 10 000 en 1950	Evolution en % par an
1950	498	10 000		4 900	10 000		10 278	10 000		2 607	10 000		18 283	10 000	
			-3,1			+2,4			+0,5			+1,0			+0,5
1954	438	8 975		5 385	10 990		10 498	10 214		2 715	10 414		19 036	10 412	
			-1,0			+2,2			+0,4			+0,9			+1,0
1959	417	8 380		6 010	12 265		10 723	10 443		2 842	10 900		19 992	10 995	
			-0,6			-0,2			+6,0			+3,8			+3,8
1962	410	8 283		5 962	12 182		12 767	12 442		3 183	12 209		22 329	12 213	
			-0,1			+2,9			+5,4			+5,7			+4,7
1965	409	8 213		6 508	13 282		14 930	14 526		3 763	14 434		25 610	14 008	
Evolution totale	-89	-1 787	-1,3	+1 608	+3 282	+1,9	+3965	+4 526	+2,5	+1 156	+4 434	+2,5	+7 327	+4 008	+2,3
Evolution 1950/1959	-81	- 1620	-2,0	+1 539	+2565	+2,3	+ 445	+ 443	+0,5	+ 235	+ 900	+1,0	+1 709	+ 935	+1,0

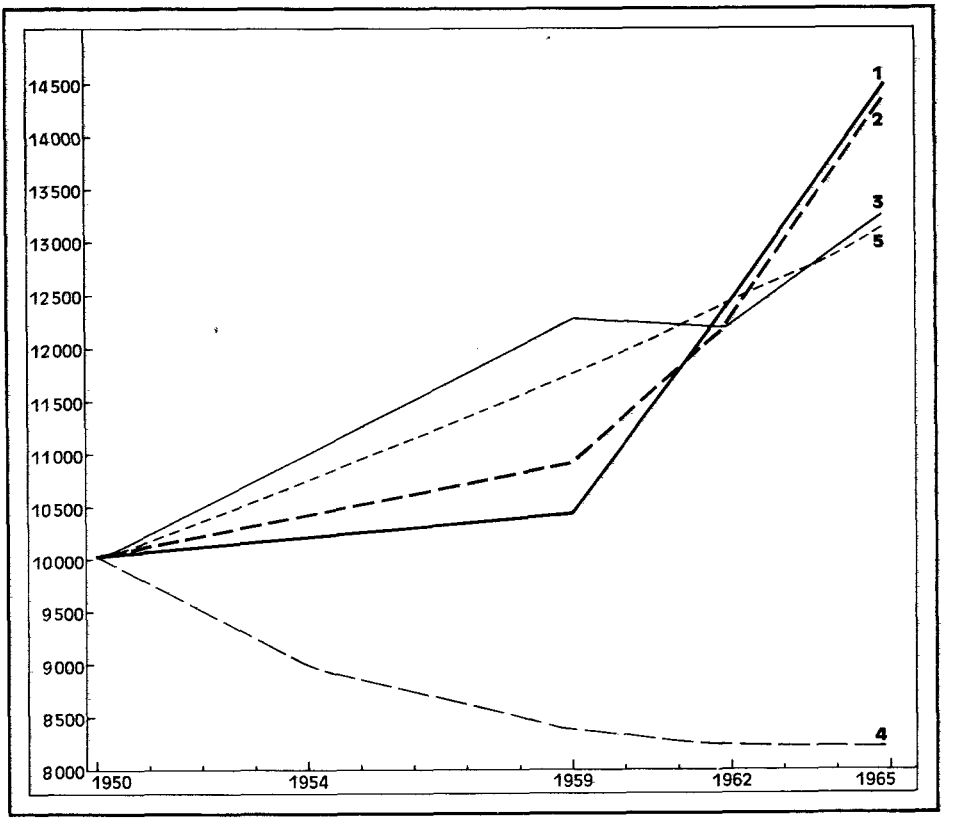

Fig. 41

Evolution de la population téké par sous-préfecture

1. Djambala - 2. Gamboma - 3. Brazzaville - 4. Mayama - 5. Evolution naturelle théorique.

(L'évolution moyenne réelle n'a pas été portée car la courbe se confond avec celle de Gamboma jusqu'en 1962 pour n'être inférieure que de 4% à celle-ci en 1965)

En réalité, ce taux apparaît, lui aussi, assez illusoire si on prend les chiffres dans le détail: cette évolution, d'abord nettement inférieure à l'accroissement naturel (1 % par an de 1950 à 1959) monte brusquement à 3,8 % entre 1960 et 1962 et 4,7 % entre 1962 et 1965. Nous verrons(1) le sens et les causes des migrations qui sont à l'origine de ces variations.

Celles-ci sont d'ailleurs loin d'être identiques pour les quatre sous- préfectures où vivent les Téké de l'Est. En effet, alors que Gamboma et Djambala augmentent légèrement plus que cet accroissement naturel, les Téké du plateau de Mbé et de ses abords n'évoluent que bien plus lentement (1,9 % par an) et ceux de Mayama reculent régulièrement (-1,3 % par an).

Dans chaque sous-préfecture, ce rythme varie d'ailleurs, lui aussi, avec les années (Fig. 41):

- Pour Djambala: accroissement presque nul jusqu'en 1959; flambée brutale de 1959 à 1962, suivie d'un léger ralentissement...

- A Gamboma: faible augmentation jusqu'en 1959 puis brusque montée qui s'accélère avec les années;

- C'est dans la sous-préfecture de Brazzaville que l'évolution est à la fois la plus irrégulière et, en apparence, la plus anormale: jusqu'en 1959 l'accroissement est assez rapide, plus de 2 % par an. On assiste ensuite à une chute sensible (-0,2 % par an de 1959 à 1962) qui fait lentement place à une légère progression, mais bien inférieure au boom des sous-préfectures plus septentrionales.

La encore, seules les migrations peuvent expliquer le phénomène.

III.- MIGRATIONS

Les déplacements de population téké sont de plusieurs types. Il y a d'abord les grandes migrations historiques que nous avons essayé d'esquisser dans la précédente partie de ce livre II. Elles sont donc hors de notre propos actuel encore qu'il convienne de noter que, très souvent, en Afrique centrale, ces déplacements sur une grande échelle sont en fait la somme d'une multitude de petites migrations occasionnelles ou systématiques comme celles dont parle le R.P. Neu au sujet des Fang "qui voya-

(1) Paragraphe suivant.

gent comme ont voyagé les patriarches, n'ayant pas de provisions préparées à l'avance et ne trouvant pas d'hôtellerie sur leur chemin, ils s'arrêtent, dressent leurs tentes(1); les hommes chassent, les femmes ensemencent la terre et, après la récolte, on se remet en route pour s'arrêter bientôt encore dans une autre contrée"(2).

On comprend ainsi comment les Kongo, peut-être accompagnés des Téké, ont pu mettre trois siècles pour parcourir les 500 kilomètres qui séparent le Kassaï du Kwango d'où, après un "arrêt" de trois siècles encore, ils sont repartis en direction de la côte à la "vitesse" annuelle de deux kilomètres. Ce n'est même plus la migration fang qui pouvait atteindre plusieurs dizaines de kilomètres par an, mais un simple déplacement progressif de villages, toujours dans le même sens, tel qu'on peut encore l'observer aujourd'hui.

Migrations collectives

Sauf quelques cas exceptionnels (chefs-lieux, noeuds de communications) et d'origine preque toujours récente, le village qui n'a d'existence qu'administrative est formé de toute une série de"campements", de hameaux(3) qui bougent chacun à sa guise. En fait, ces déplacements de villages dont le motif est surtout social (mésentente, sorcellerie...) et parfois socio-économique (attrait des grandes voies de communications), réagissent aussi à d'autres influences qui, en définitive, aboutissent à les faire glisser suivant une ligne majeure orientée vers le Sud-60° Est(4) (Fig. 42-B). C'est le sens général de ces migrations collectives qui a pu faire dire à certains auteurs que les Téké, venus jadis, on

(1) Plus vraisemblablement leurs huttes de branchages.

(2) NEU (R.P. H.); Lettre... cité par WALKER (A.); Notes d'Histoire du Gabon; BRAZZAVILLE, I.E.C., 1960; 160 p.; p. 138.

(3) Voir Livre III, 1° partie, Chap. III. La moyenne de 10 cases par campement, quelque 18 habitants, au Sud de la Léfini, est un peu plus élevée au Nord.

(4) Direction des déplacements de hameaux téké (pour 1 000 déplacements):

	Direction du déplacement								Ensemble	
	S	SW	W	NW	N	NE	E	SE	Nombre	Orientation
Nombre	L62	37	171	51	79	51	319	130	1 000	Sud-60° Est

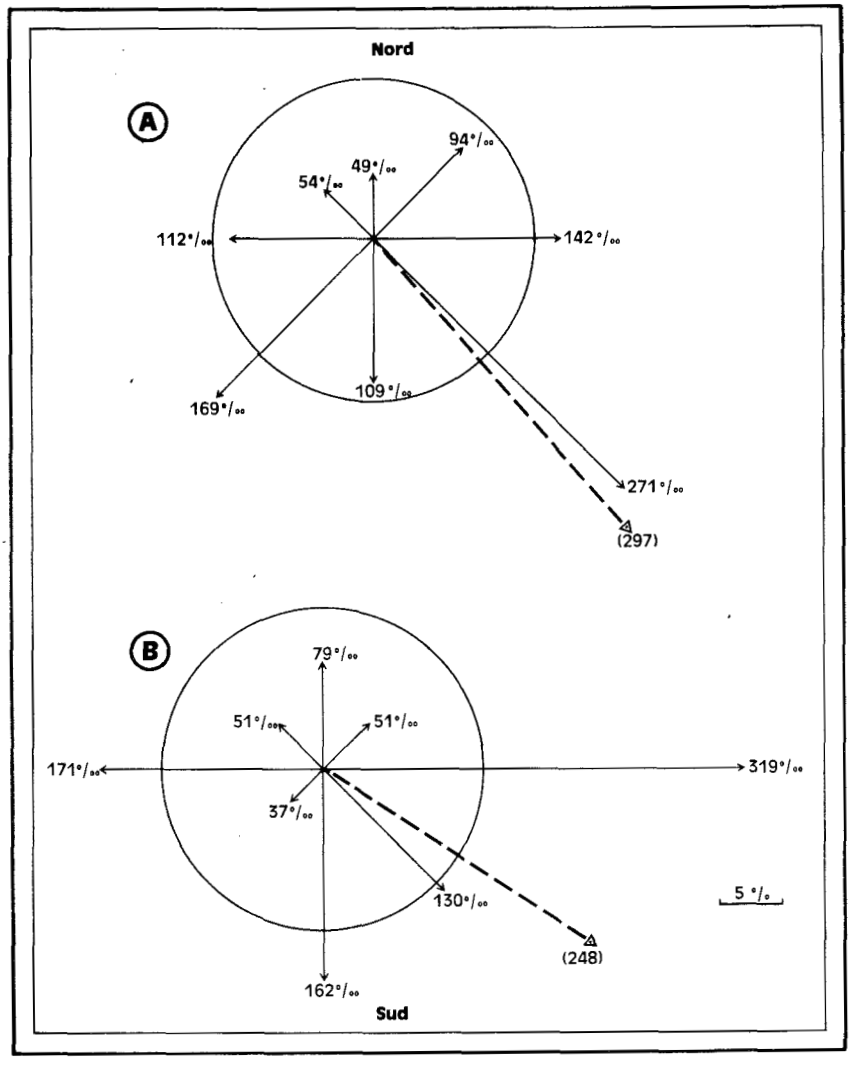

Fig. 42

Direction générale des migrations téké

A. Migrations individuelles - B. Migrations collectives (déplacements de villages.

La longueur des branches des étoiles est proportionnelle à la fréquence des déplacements dans cette direction, le cercle indiquant la longueur qu'auraient les branches si les migrations avaient toutes la même importance dans les huit aires principales de la rose des vents.

- En tireté: direction et importance moyenne des migrations (obtenues par la méthode du parallélogramme des forces).

l'a vu, par l'Est étaient originaires d'un lointain Ouest-Nord-Ouest(1). Certes, tous les villages ne se dirigent pas toujours vers le Sud-Sud-Est, mais trois directions voisines (Est, Sud-Est et Sud) regroupent à elles seules plus de 60 % des déplacements. Ceux-ci sont parfois très courts, quelques centaines de mètres à peine(2), mais ils peuvent aussi atteindre et dépasser 100 kilomètres, comme pour cette fraction du village d'Olouna qui, lorsqu'elle a quitté les rives de la Mpama, est venue s'installer sur la route Brazzaville-Inoni, d'abord près de Poumako, puis à 14 ou 15 kilomètres à l'Est de Mah, à quelque 150 kilomètres de son point de départ.

On arrive ainsi à des déplacements moyens de quelque huit kilomètres de distance chacun. Ils n'ont, certes, pas lieu à des intervalles réguliers et la moyenne obtenue de 11 ans apparaît comme un peu élevée, la plus grande fréquence (moitié des cas environ) se situant aux alentours de 8 ans. On peut estimer que la population téké en général déplace son habitat vers le Sud-Sud-Est à la vitesse moyenne de 1 kilomètre par an, migration qui semble encore, partiellement du moins, liée à l'expansion mboshi dont le front atteint maintenant une ligne orientée Nord-Ouest - Sud-Est et passant sensiblement par Gamboma et Kellé. Si, à côté des raisons sociologiques, on donne comme motif des déplacements de villages, l'attrait de la route, celle-ci n'apparaît en définitive que comme une étape vers la ville, c'est-à-dire Brazzaville, aussi bien pour les migrations individuelles que pour les migrations collectives. En effet 16 % des villages se déplacent dans le sens Nord-Sud, contre seulement 8 % dans le sens Sud-Nord et la plupart des premiers glissent le long de la route, tandis que ceux qui vont vers le Nord cherchent simplement à rejoindre cette même route. Une autre preuve de ce nouvel aspect de l'exode rural, du glissement vers la ville apparaît dans l'évolution en nombre de la population téké de la sous-préfecture de Brazzaville. Pendant quelque 10 ans, de 1950 à 1960, cette population s'accroît nettement plus que ne le laisserait supposer l'évolution naturelle, de quelque 2,3 % par an. Certes l'exode rural existe, mais le Téké reste méfiant: en 1950, les 9 900 téké de Brazzaville représentent plus de 14 %

(1) Voir Livre II, 1° Partie, Chap. I, §§ II-A

(2) Voir Livre III, 1° partie, Chap. III, §§ III.

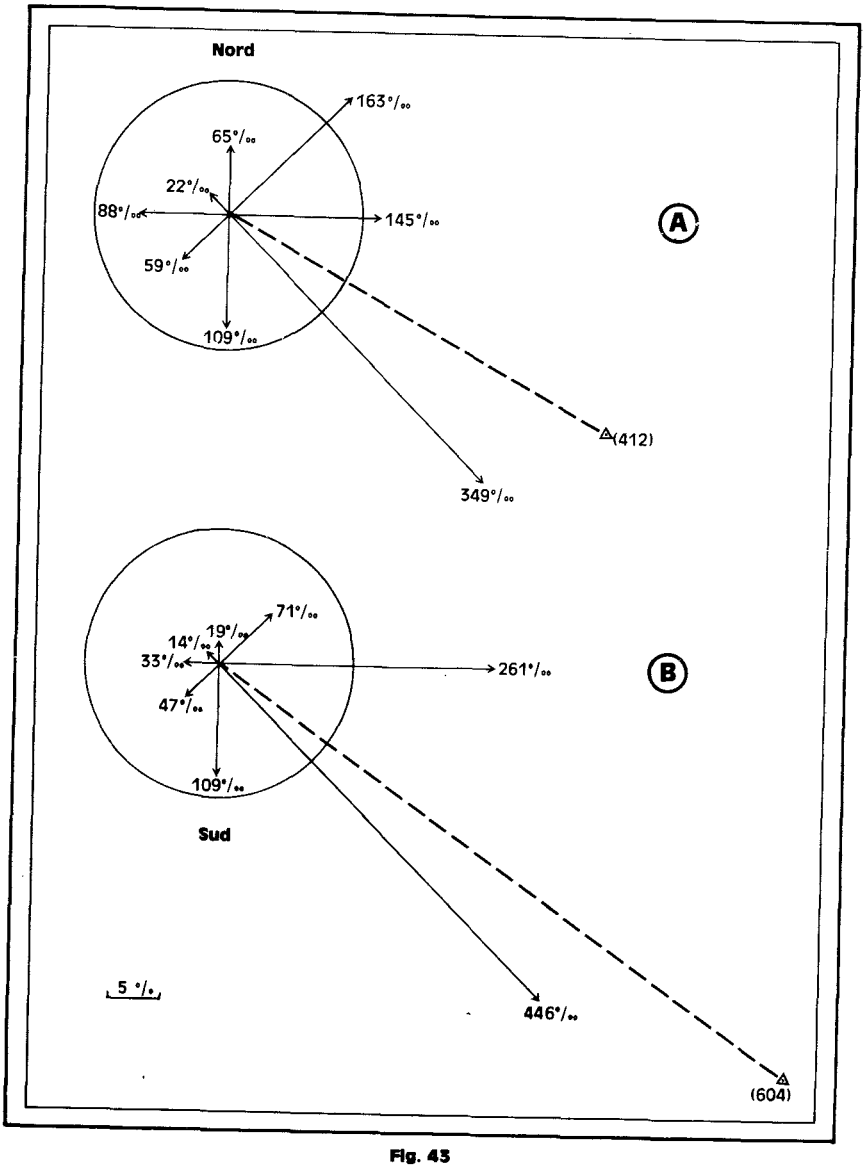

Fig. 43

Direction des migrations individuelles dans les cantons téké de la sous-préfecture de Brazzaville

A. Tous déplacements - B. Chefs de famille seuls.

La longueur des branches des étoiles est proportionnelle à la fréquence des déplacements dans cette direction, le cercle indiquant la longueur qu'auraient les branches si les migrations avaient toutes la même importance dans les huit aires principales de la rose des vents.

- En tireté: direction et importance moyennes des migrations (obtenues par la méthode du parallélogramme des forces).

de la population de la ville(1); en 1955(2) nous en avons bien 11 700, mais ils ne forment plus que les 13,4 % de la population: celle-ci a augmenté de 24,6 % tandis que le nombre de Téké ne s'accroissait que de 18 %. A partir de 1960, l'exode rural s'accentue, la sous-préfecture de Brazzaville se vide de sa population puisque nous assistons même à une régression au rythme de 0,2 % par an entre 1952 et 1962. En cette même année 1962, la population téké atteint à Brazzaville le même taux qu'en 1950, 14,1 %; de 1955 à 1962, la population de la ville s'est accrue de 14 %, mais le nombre des Téké à augmenté, lui, de près de 55 %.

Le secteur rural qui se dépeuple au profit de la ville, c'est d'ailleurs le voisinage immédiat de celle-ci puisque, sur les 56 villages de la région qui, de 1950 à 1965, ont vu leur population diminuer ou, tout au moins rester stationnaire, 25, soit 45 %, sont situés à une distance de Brazzaville inférieure à 100 kilomètres, c'est-à-dire dans un secteur dont la superficie ne dépasse pas 13 % de celle de l'ensemble du pays téké

1962-1963, le calme revient et la population de la sous-préfecture de Brazzaville recommence à croître à un rythme d'autant plus remarquable que la ponction 1959-1962 a surtout touché la population jeune, donc susceptible d'avoir des enfants(3): la migration des lointains cantons vers les portes de la ville a repris à un rythme supérieur à celui de l'exode rural et les villageois Kongo qui, à partir de 1960, avaient accéléré leur marche ancestrale et tendaient à remplacer sur les plateaux les Téké émigrés , voient leur avance à nouveau freinée.

Mais ces déplacements collectifs de population ne sont pas seuls en cause. Déjà, le bond définitif qui fait passer la population du village étape aux abords de la ville, à la ville elle-même, est bien plus souvent le fait d'individus isolés que de familles entières, de ces familles larges telles qu'elles sont conçues par la tradition et qui forment la population d'un hameau.

---

(1) Une partie importante de ces premiers Téké urbains est d'ailleurs formée par les descendants des habitants de ces villages téké qui occupaient le site de Brazzaville à l'arrivée de Brazza.

(2) Nous n'avons pas de recensement par ethnie valable en 1959; Mais l'étape 1955 reste significative pour 1959.

(3) En ville, les Téké de 20 à 40 ans représentent 40 % de l'ensemble, contre seulement 30 % en brousse.

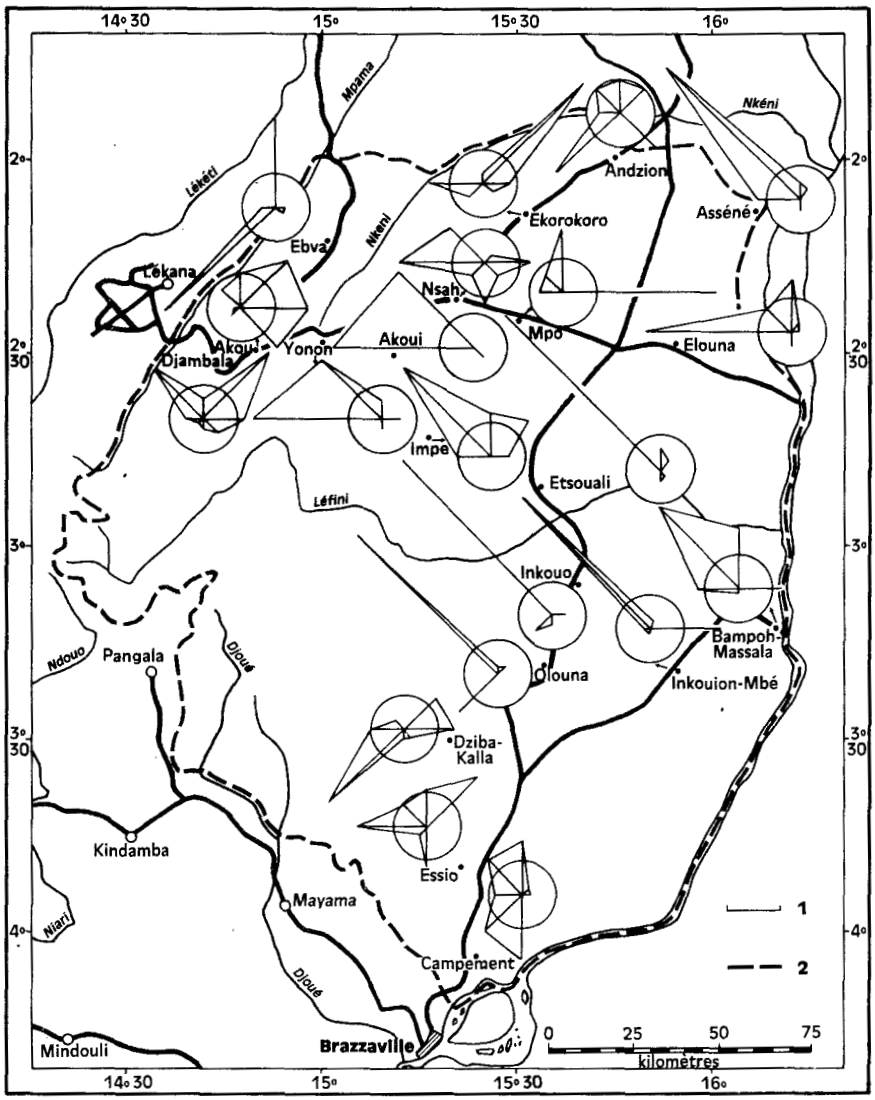

Fig. 44

Provenance des habitants non nés dans la terre dont fait partie leur village de résidence

1. Echelle des étoiles = 20 % des immigrés du village - 2. Limite du pays téké de l'Est.

Les cercles, tout en précisant le centre des étoiles, indiquent la longueur qu'auraient les branches si les "immigrants" du village venaient en nombre égal des huit aires principales de la rose des vents.

Migrations individuelles

Mais de nombreuses personnes passent aussi individuellement d'un village dans un autre, d'une terre dans une autre pour des motifs assez comparables à ceux qui font déplacer leur domicile à des groupes familiaux entiers et la somme de ces déplacements individuels aboutit à un déplacement moyen orienté, lui aussi, vers le Sud-Sud-Est (exactement: Sud - 5° Est)(1) (Fig. 42-A). Bien que, pour l'étude de ces migrations individuelles on n'ait pas tenu compte des déplacements à l'intérieur de la terre, beaucoup de ceux-ci restent encore liés à des questions de mariage, de famille etc... Mais si, au lieu de s'intéresser à tous les migrants, on suit seulement les chefs de famille, on élimine -partiellement du moins- ces influences sociales. Pour les cantons Téké de la sous-préfecture de Brazzaville qui semblent le but -au moins provisoire- de ces déplacements, on constate, en comparant le diagramme où sont portés tous les migrants (non nés dans la terre dont fait partie le village où ils habitent) et celui intéressant seulement les chefs de famille, un regroupement des migrations vers le quadrant compris entre le Sud et l'Est: 80 % des déplacements des chefs de famille contre 60 % pour l'ensemble des migrants et 52 % seulement des migrants de toute la région téké (Fig. 43).

Des variations de détail apparaissent toutefois avec les villages ou, tout au moins, avec les secteurs (Fig. 44).

Au Nord de Djambala, les villages installés sur la route qui unit le chef-lieu à Okoyo puis Ewo et Kellé sont aux abords de la frontière septentrionale des pays téké de l'Est. La majeure partie des véritables migrations internes auront donc lieu dans le sens Sud-Nord ou, plus exactement, Sud-Ouest - Nord-Ouest qui est l'orientation de la route au long de laquelle sont maintenant regroupés tous les villages. Nous n'en avons pas moins un fort contingent de migrants descendant du Nord: ainsi à Ebva que l'on peut prendre comme type de ces villages sur cet axe, si 57 % des immigrés viennent du Sud-Ouest, un tiers descend du Nord, d'en dehors des limites du pays téké de l'Est, près de 6 % de sa population,

(1) Pour le calcul de cette direction moyenne des migrations, il n'a pas été tenu compte des déplacements à l'intérieur de la terre: ceux-ci sont en effet beaucoup plus hétéroclites en raison des mariages, de l'accouchement des femmes dans leur famille etc...

proportion qui est même doublée à Okoura, immédiatement au Sud.

Toutefois, au fur et à mesure que l'on approche de Djambala, ces déplacements de population prennent une physionomie nouvelle et les hameaux, en bordure de route, tendent de plus en plus à n'être que de simples "villages-étapes" vers le centre semi-urbanisé. Ainsi Akou, au carrefour de la route Djambala-Okoyo et de celle qui par Ngo permet de rejoindre Brazzaville: les immigrés représentent 17 % de sa population, mais celle-ci a diminué de près de la moitié en quinze ans, passant de 220 habitants en 1950 à 114 en 1965, cependant que Djambala arrivait à avoir plus de natifs de ce village qu'Akou lui-même (126 contre 91).

Entre Djambala et Nsah, Yonon, le long de la route qui suit le rebord du plateau, et Akoui, dans l'intérieur des terres, reçoivent 85 % de leurs immigrés (près de 10 % de leurs habitants) du Nord et du Nord-Ouest. Nsah, en tant que grande métropole traditionnelle, se devait de voir arriver des immigrants de toutes parts, bien que ceux-ci ne représentent que moins de 15 % de sa population; mais là encore l'origine occidentale et nord-occidentale domine nettement. Passé Ngo, en allant vers le Congo et la frontière de l'ancienne colonie belge d'une part, vers Gamboma et la limite entre les Téké de l'Est et les Ngungwel d'autre part, les mêmes caractéristiques se retrouvent avec trois types de migrations:

Dans les marches de la région, près de Gamboma, nous retrouvons les "villages-étapes" vers le centre secondaire, tel Andzion qui voit venir le tiers de ses immigrés du Sud-Ouest, de la route Djambala-Gamboma par Nsah. A mi-chemin entre ces deux derniers centres, Ekorokoro qui nous donne une image assez fidèle des autres villages de la route est formé surtout par des migrants venus du Nord-Est, de la sous-préfecture de Gamboma, mais partie aussi de l'Ouest, de la route Djambala-Okoyo.

Le troisième type nous est fourni par Asséné, village récemment (après 1962) créé à la limite des marais quaternaires des bords du fleuve: 93 % de sa population sont immigrés, 86,6 % des villages aux alentours de Gamboma sur les deux routes qui partent de ce centre vers le Sud: mésentente avec les autres habitants, désir d'isolement...

Au Sud de la Niambouli et jusqu'à une centaine de kilomètres de Brazzaville, la population immigrée, près de 30 % du total, provient à

quelque 70 % du Nord-Ouest: seuls tranchent légèrement des villages comme Bampoh et Massala, quartiers traditionnels de Ngabé à qui leur proximité du fleuve et de la frontière en fait des villages de refuge pour les émigrés du Congo ex-belge après les évènements de 1960(1)...

Plus au Sud-Ouest, Dziba-Kalla doit à sa situation sur le rebord du plateau de Mbé l'origine particulière de sa population à plus de 20 % allogène: si les deux cinquièmes de ces immigrés proviennent du reste du plateau, les trois autres cinquièmes sont formés de Téké orinaires des sous-préfectures de Mayama et Kindamba, de ces Tio qui émigrent régulièrement de la fraction de l'ancien canton "Batéké-Est" au Nord de Pangala située dans notre pays téké de l'Est et qui a vu sa population diminuer de près de 20 % en 15 ans (voir tableau p. 201).

Essio, comme toute la terre de Boulankio, reçoit un triple apport: Boulankio se serait formé il y a très longtemps (avant l'arrivée de Brazza) lors d'une scission dans la famille régnante de Mbé et les "vaincus" auraient migré vers le Sud-Ouest. Les relations se maintiennent cependant entre les deux centres puisque 27 % des immigrés (47 % de la population) sont encore nés à Mbé ou dans ses environs immédiats. Comme dans tout le pays, le Nord et le Nord-Ouest envoient quelque 28 % des non-nés, tandis que les déplacements Sud-Nord des Kongo ou des Téké se repliant devant l'avance Kongo en amènent 15 %; mais, de même qu'à Dziba, de l'Ouest les Téké de Pangala arrivent aussi en assez grand nombre (27 %).

Enfin Campement, au Sud du pays, donne une image assez fidèle des remous de populations qui aident au peuplement de ces terres méridionales. Celles-ci voient, certes, leur population diminuer nettement par suite de l'appel de la proche capitale: 21 % en 15 ans, plus de 1,5 % par an. Elles n'en restent pas moins des étapes pour les migrations téké en provenance du Nord en même temps que le point d'impact de l'assaut des Kongo; enfin, scissions de villages par mésentente ou désir de s'installer au bord de la route viennent achever ce bouleversement. Le village de Ndibou, plus connu sous le nom de Campement s'est séparé

(1) Voir SORET (M.); Le Chemin de fer Congo-Océan, 3° Partie, Chap. III, §§ II; pour l'importance démographique au Congo de l'immigration en provenance de l'ancienne colonie belge. Les immigrés récents de ce pays dans la région Téké de l'Est se sont surtout installés dans les villages allogènes tout au long du fleuve.

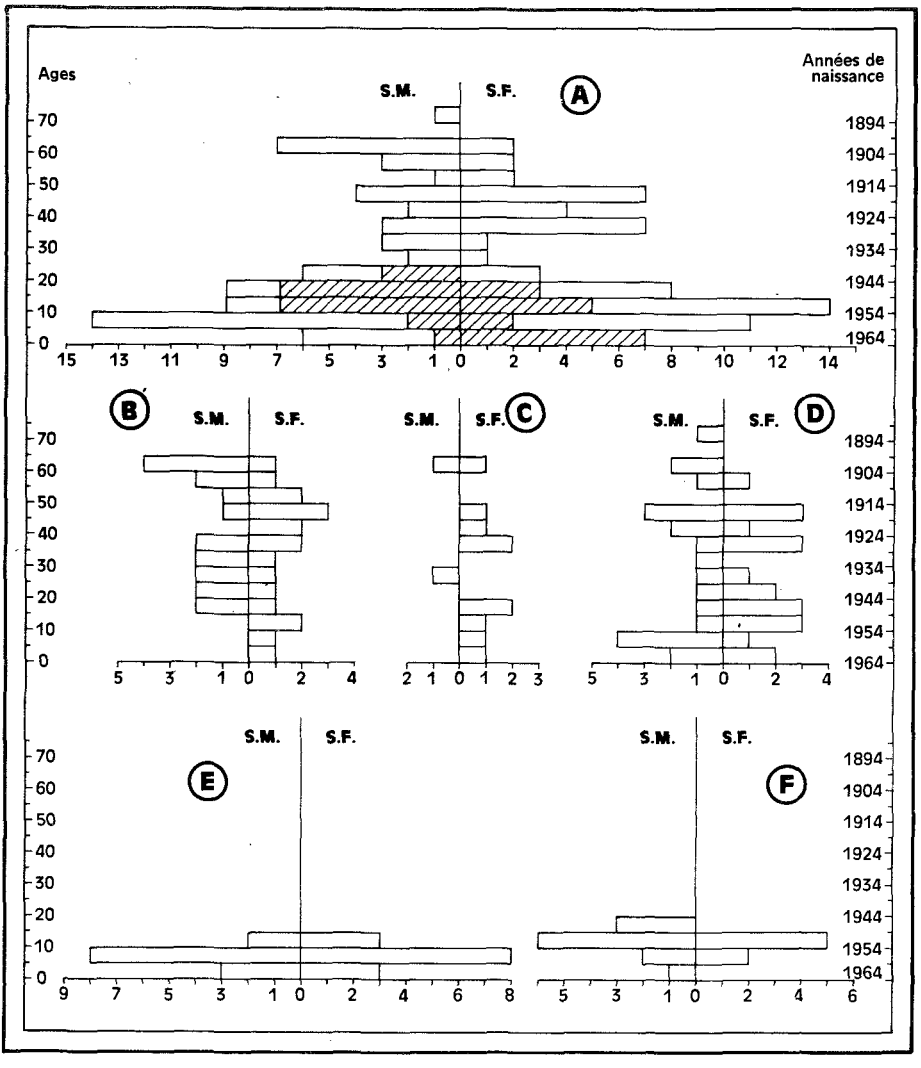

Fig. 45

Structure démographique de la population du village de Campement par lieux de naissance

(en abscisse: nombre absolu d'habitants par classe d'âge)

A. Population totale de Campement - B. Habitants de Campement nés dans la terre de Boulankio - C. Lieux de naissance divers (autres que B., D., E., F.) - D. Habitants de Campement nés dans les sous-préfectures kongo - E. Habitants de Campement nés à Kintélé - F. Habitants de Campement nés sur place.

de Boulankio il y a une vingtaine d'années pour venir sur l'axe Nord-Sud; d'où l'importance des originaires du Nord et du Nord-Ouest: les survivants des premiers immigrés d'abord, puis les femmes qu'ils sont retournés chercher dans leur terre de naissance pour eux-mêmes ou pour leurs enfants et, enfin, les enfants que les femmes sont parfois allées mettre au monde, suivant la coutume, dans leur famille: 30 % de la population sont nés à Boulankio, mais 40 % viennent du Nord et du Nord-Ouest: il s'agit alors de Téké qui, de tout le Nord de la sous-préfecture, de celle de Djambala, voire de celle d'Ewo s'en vont, à petites ou à grandes étapes, en direction de la capitale. Mais une autre importante fraction de la population remonte du Sud et du Sud-Ouest: des Kongo qui s'installent petit à petit sur le rebord du plateau car 37 % des immigrés de Ndibou sont nés dans les sous-préfectures Kongo toutes proches... Pourtant 56 % des "non-nés" viennent de ces directions; que sont les autres? La répartition de la population par âges et lieux de naissance va nous fournir la réponse (Fig. 45).

Migrations et structures.

Sur la pyramide d'âge totale de Campement on note seulement, à côté des irrégularités flagrantes dues à l'imprécision des âges et surtout aux enfants non enregistrés au cours des dernières années, le manque d'hommes de 25 à 55 ans. Si les femmes semblent aussi trop peu nombreuses entre 20 et même 15 et 35 ans, c'est surtout à cause de leur vieillissement classique; mais étant donné le nombre d'enfants, de jeunes enfants, elles accusent malgré tout un sous-nombre: absents et absentes sont à Brazzaville qui est là, tout près... Par contre, aucun des habitants nés à Ndibou n'a plus de 20 ou 25 ans. C'est bien au cours de la deuxième guerre mondiale que Campement s'est séparé de Boulankio. Par ailleurs, à partir de 1955, un peu avant même, apparaît un très net rétrécissement de cette seconde pyramide que ne suffit pas à expliquer l'enregistrement incomplet des naissances: c'est que, vers 1950, a été ouverte, à Kintélé, chef-lieu de la terre voisine, une maternité et, à partir de 1955, la grosse majorité des femmes, surtout de celles que les liens de la tradition n'obligent pas à partir dans leur famille, sont allées y accoucher...

Une petite fraction des moins de 25 ans est née à Boulankio: quelques

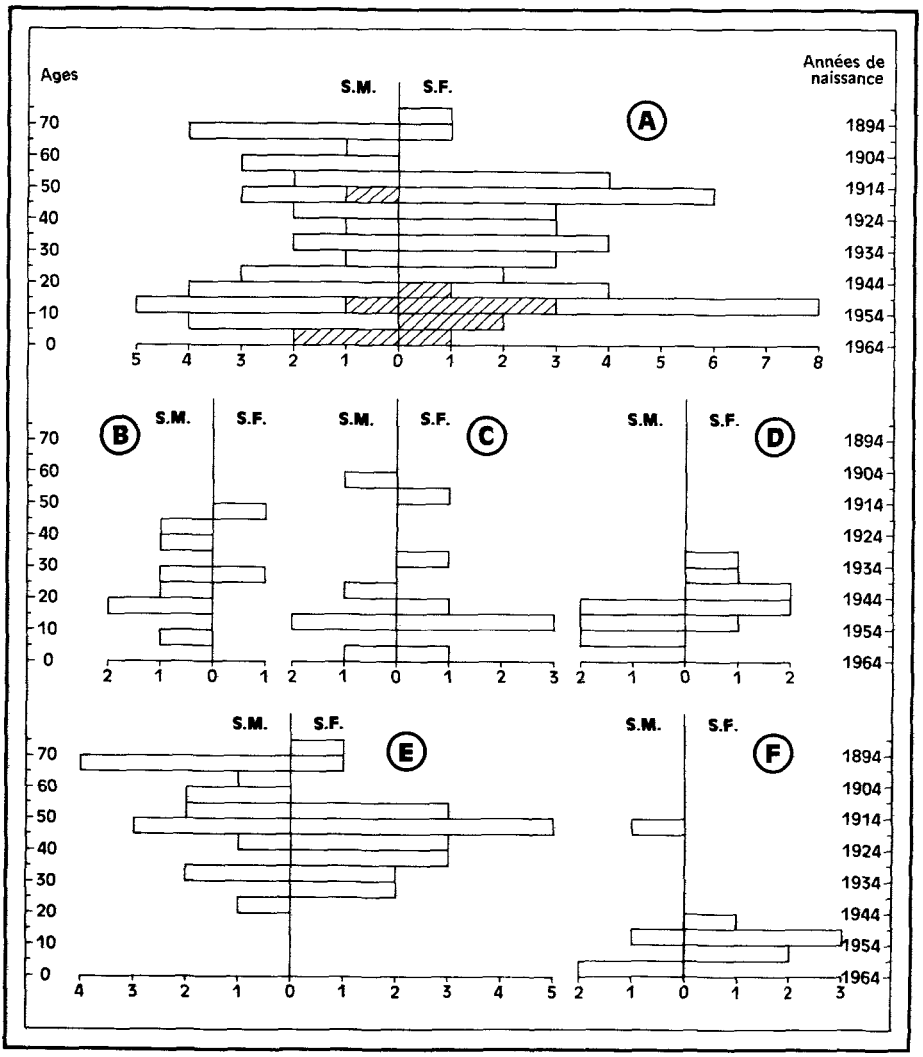

Fig. 46

Structure démographique de la population du village d'Olouna par lieux de naissance
(en abscisse: nombre absolu d'habitants par classe d'âge)

A. Population totale d'Olouna – B. Habitants d'Olouna nés à Mah – C. Lieux de naissance divers dans la sous-préfecture de Brazzaville (autres que B., D., F.) – D. Habitants d'Olouna nés à Poumako – E. Habitants d'Olouna nés dans la sous-préfecture de Djambala – F. Habitants d'Olouna nés sur place.

immigrés récents, mais surtout des enfants que leurs mères sont retournées mettre au monde dans leur famille; ce qui reste cependant remarquable, c'est l'élargissement caractérisé du sommet de cette pyramide des natifs de Boulankio: les survivants des immigrants collectifs de 1940 sont encore nombreux car les personnes de 60 à 65 ans représentent(1) 15 % de ces natifs de Boulankio alors que dans une population normale ils ne comptent guère pour plus de 1 %: elles avaient 35 à 40 ans lors du "voyage" dont elles furent "les guides et les chefs"...

Les migrations Kongo sont anciennes et durent toujours, plus lentement toutefois, semble-t-il, car cette pyramide reste, au moins pour les hommes, rectiligne de 10 à 40 ans: en contrepartie vient l'appel de la ville qui fait laisser les épouses au village...

Un autre cas particulier est celui d'Olouna, village créé officiellement vers 1960 à partir d'un campement de Poumako (Fig. 46). Mêmes caractéristiques générales (manque d'hommes de 20 à 45 ans, enfants non enregistrés au cours des dernières années) que Campement. Le manque d'enfants est toutefois bien plus net et à rattacher peut-être au manque d'hommes de tous âges (taux de féminité entre 20 et 65 ans: près de 1 400 contre 1 287 pour l'ensemble du pays téké rural).

Une seule personne de plus de 20 ans est née à Olouna: le chef de village. Le gros de la population vient de Djambala ou, plus exactement semble-t-il, de l'ancien Olouna (ou Ūlūna), entre Mpama et Lékéti dont une partie de la population, à la veille de la deuxième guerre mondiale s'installait sur l'axe routier voisin, l'autre émigrant à Poumako qui, pendant une vingtaine d'années, verra ensuite naître la majeure partie des futurs habitants d'Olouna. De déplacements en déplacements, ce village s'est suffisamment éloigné de Poumako pour obtenir sa séparation administrative. Sa proximité de Mah a attiré quelques personnes de ce village tandis que les autres terres de la sous-préfecture fournissaient des épouses...

Mbé, la capitale politico-religieuse laisse aussi apparaître une

(1) Théoriquement, car il faut tenir compte du vieillissement arbitraire, mais les hommes de plus de 50 ans, nés à Boulankio, n'en restent pas moins très nombreux...

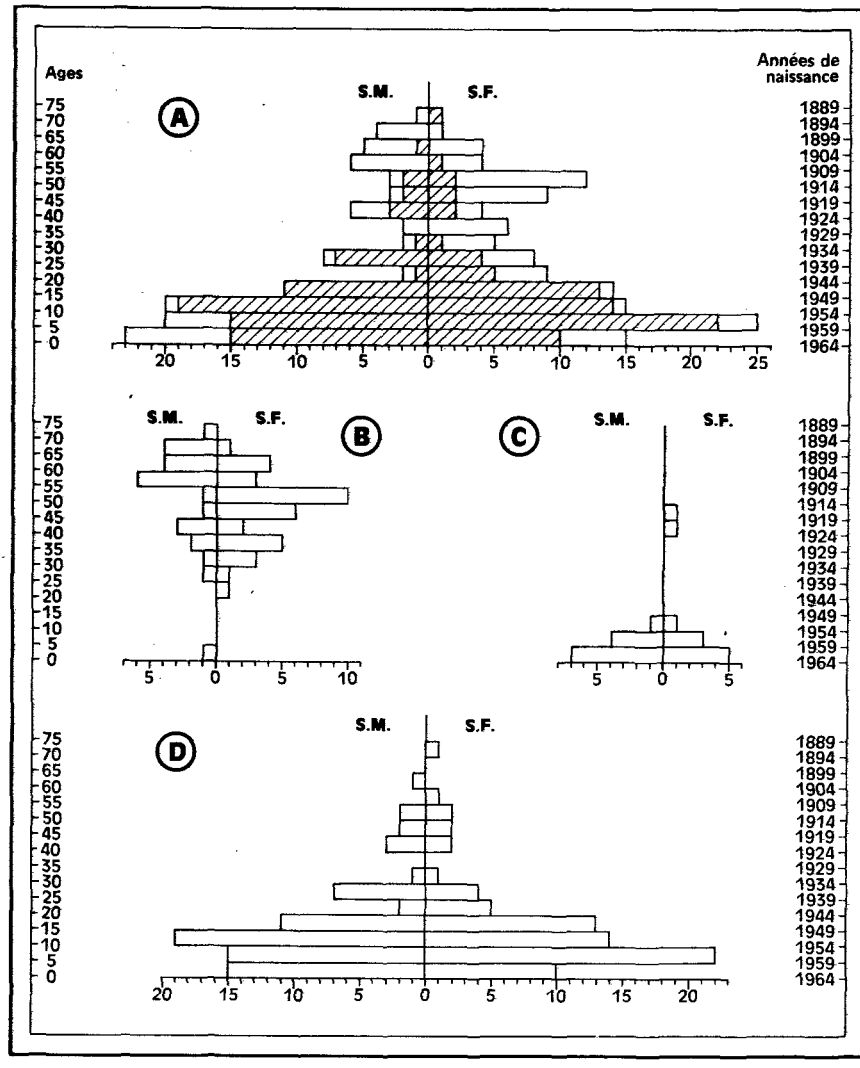

Fig. 47

Structure démographique de la population du village de Mbé par lieux de naissance

(*en abscisse: nombre absolu d'habitants par classe d'âge*)

A. Population totale de Mbé - B. Habitants de Mbé nés à Djambala - C. Habitants de Mbé nés à Ngabé - D. Habitants de Mbé nés sur place.

partie de son histoire en filigrane à sa démographie(1) (Fig. 47). Certes, comme pour les autres villages, la pyramide de sa population totale montre, en même temps qu'une grande irrégularité dans les âges, un manque d'hommes de 20 et même de 15 à 55 ans et, vraisemblablement, de femmes de 20 à 45 ans, mais le rétrécissement brutal après 30 ans de celle des habitants nés à Mbé même est bien plus caractéristique: les enquêtes socio-historiques de Vansina (2) font ressortir qu'entre 1930 et 1935 une aggravation de l'endémie trypanique ainsi qu'une épidémie de variole sont venues décimer une population déjà bien éprouvée, une quinzaine d'années auparavant par l'épidémie de "grippe espagnole"...

Mais Mbé est le centre politico-religieux téké et le coeur de ce même pays, de Nsah à Ūlūna, ne pouvait le laisser disparaître, d'où une importante immigration en provenance de ces terres plus peuplées, épargnées, au moins partiellement,par ces épidémies...

Il faut noter aussi que, à partir de 1950 ou 1955, un certain nombre de femmes sont allées accoucher au dispensaire-maternité de Ngabé dont les seuls "immigrants" sont des enfants, mises à part deux épouses que le Makoko se devait d'aller prendre dans la terre du Ganssibou, d'un des plus hauts dignitaires téké.

Ces cas plus ou moins particuliers de villages à forte immigration, nous les retrouvons une dizaine de fois dans le pays téké: repliement sur la route,à Etsouali, d'une importante fraction des habitants d'Impé, aspiration de la population d'Akou par Djambala, fuite des habitants d'Andzion et d'Elion vers le nouvel Asséné et les rives des marécages de la Cuvette etc...

Les autres villages retrouvent leurs caractéristiques dans les pyramides de la population rurale téké dans son ensemble(Fig. 48):une forte proportion d'"immigrés"de moins de 5 ans qui n'atteint d'ailleurs pas encore sa valeur normale en raison de l'imprécision de l'enregistrement des naissances au cours des dernières années, est en fait formée "d'enfants du pays": pour les uns la mère est allée accoucher au dispensaire voisin, pour d'autres, c'est sa lointaine famille qu'elle est allée rejoindre en ce moment critique. Les enfants d'immigrés récents comptent seulement pour un tiers de ces soidisant jeunes étrangers,

(1) Ces données démographiques sur Mbé ne concernent que deux quartiers: Inkouion et Mbé, sur trois, le dernier étant recensé avec Okiéné à quelque 20 kilomètres au Nord-Est.

(2) Voir note 2, p. 6 et page 100.

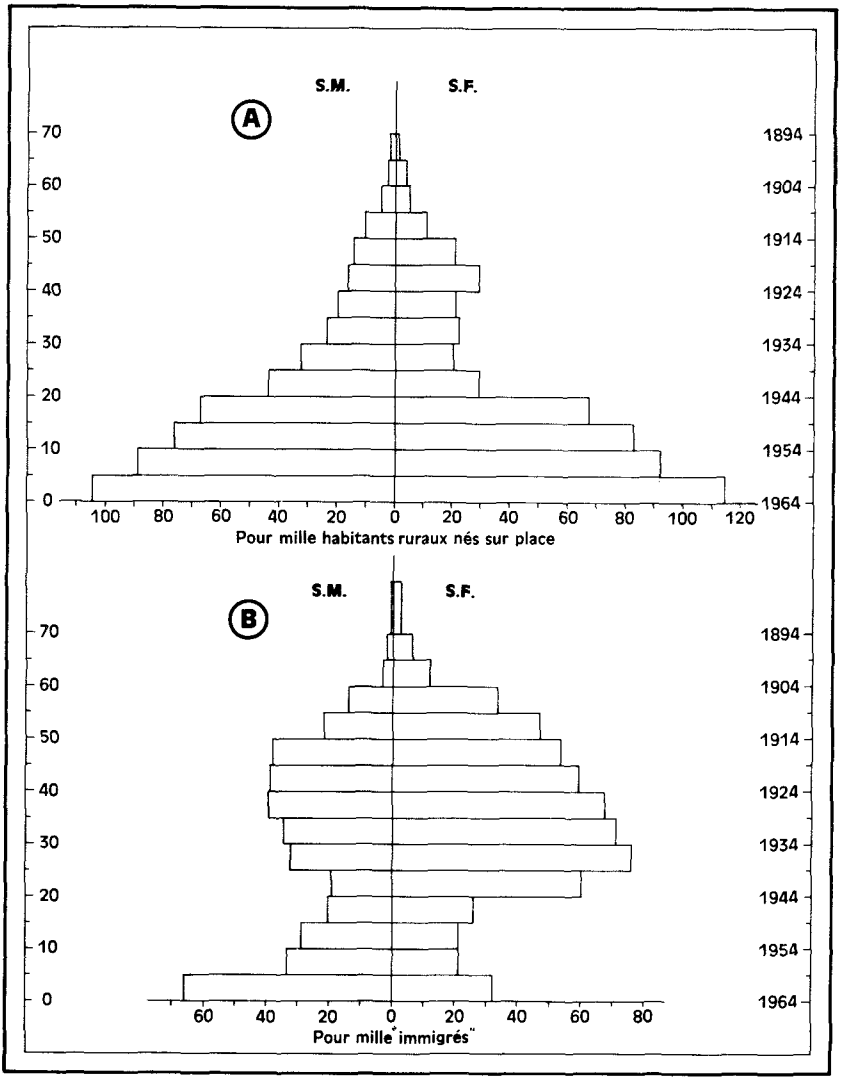

Fig. 48

Structure démographique des villages ruraux en pays téké

A. Population née sur place - B. Population immigrée

(Les villages ruraux renfermant 80% des habitants, la pyramide représentant l'ensemble de leur population sera pratiquement identique à celle de la population téké totale -voir Fig. 38).

nombre qui n'en reste pas moins important: 3 % de la population, 11 % des immigrés, 15 % des moins de 5 ans. C'est que ces 10 ou 15 dernières années ont vu une reprise très nette, aussi bien des déplacements individuels que des migrations collectives: 56 % des villages ont changé de place au cours des cinq dernières années et nombreux sont les Téké qui ont repris individuellement la marche ancestrale vers le Sud-Sud-Est.

De 5 à 15 ans, on se déplace peu, du moins seul, et de 15 à 25 ans on est beaucoup plus attiré par la ville. C'est entre 25 et 65 ans que, chez les hommes, les migrations de village à village, de terre à terre sont les plus fréquentes: les deux tiers environ de la population non née dans son lieu de résidence font partie de ces classes d'âge qui ne renferment normalement que 35 à 37 % de la population.

Certes, au-dessus de 25 ans, la ville appelle encore beaucoup de villageois et, surtout, garde bien au-delà de 25 ans ceux qu'elle a séduit avant cet âge, mais à partir de 40 ou 45 ans, on commence à revenir au village à moins que, citadin définitif, on ait fait venir le reste de la famille... Ce phénomène apparaît sur la pyramide des âges mais, surtout, sur la courbe des taux de féminité par âge(Fig. 49).

Pour l'ensemble de la population, ce taux monte à peu près régulièrement de la naissance à 70 ans, à un rythme s'accélérant avec les années, ce qui est conforme aux règles générales et conséquence de la plus grande longévité féminine. Toutefois, vers 20 ans, ce taux s'élève brusquement pour ne reprendre une évolution régulière que vers 50 ou 55 ans: la surémigration masculine vers les vrais centres urbains, tous extérieurs au pays téké, en est la cause.

Si l'on prend, non plus l'ensemble de la population, mais seulement les Téké nés dans leur village de résidence, on constate que ce taux est presque tout au long inférieur à la moyenne: peu de femmes restent dans leur village de naissance et vers 25 ans elles ne représentent même plus les trois quarts des hommes nés sur place. De 25 à 55 ans, la surémigration masculine fait d'autant plus sentir ses effets que nous ne touchons plus qu'une fraction minime de la population(1). Mais, très vite, à partir de 45 ans, quand les hommes reviennent au village, ce taux redescend et, vers 55-60 ans, nous nous trouvons même avec plus d'hommes que de femmes (taux: 950, contre 1 600 pour la même classe

(1) Si la population née sur place compte pour 72 % du total, dans ces classes d'âge, elle ne compte que pour moins de 48 % des classes d'âge totales correspondantes.

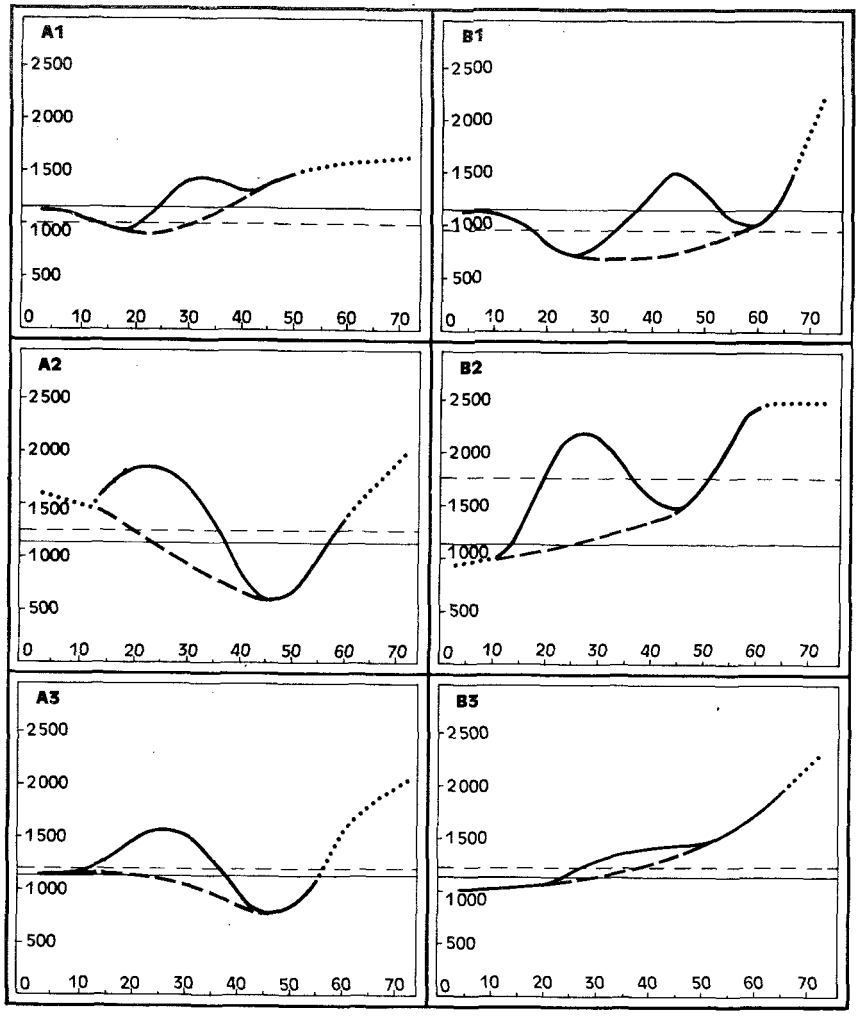

Fig. 49

Taux de féminité suivant les âges et les lieux de naissance

A. Djambala - B. Population totale.

1. Population née sur place - 2. Population immigrée - 3. Population totale.

Courbes: - En pointillé: les secteurs pour lesquels le nombre trop faible d'individus ne garantit qu'une précision relative.

- En tireté: correction de la courbe faisant ressortir le surexode masculin (courbes 1 et 3) ou la surimmigration féminine venant s'ajouter au surexode masculin (courbes 2).
- Trait fin: taux de féminité téké moyen.
- Tireté fin: taux de féminité moyen des plus de 15 ans du groupe considéré.

En abscisse: les âges - En ordonnée: les taux de féminité (nombre de femmes pour 1 000 hommes).

(Les taux de féminité concernant les villages ruraux seuls - en opposition à Djambala- n'ont pas été portés: comme ceux-ci renferment 80 % de la population totale, les courbes les concernant sont pratiquement identiques à celles de la colonne B).

d'âge de la population totale).

Si, par contre, on considère seulement la population immigrée, c'est-à-dire les habitants du village nés en dehors de la terre, le taux de féminité est pratiquement tout au long supérieur à la moyenne. Le ménage est virilocal et ce sont les femmes qui viennent vivre dans le village du mari; lorsqu'un homme se déplace avec femmes et enfants, il ne va pratiquement jamais là où il peut rencontrer sa belle-mère(1). Suréémigration masculine et exogamie villageoise de la femme se conjuguent ici pour nous donner très tôt, dès quinze ans, un taux de féminité très élevé qui, vers 25 ou 30 ans, approche 2 500 femmes pour 1 000 hommes.

Djambala

Le centre de Djambala, avec près de 2 700 habitants en 1964, demande qu'on s'y arrête. Si le village de Djambala est très ancien, son expansion en centre secondaire est beaucoup plus récente. Chef-lieu de la seule sous-préfecture uniquement téké, il se devait de recevoir des immigrants de tous les points de l'horizon. Notons toutefois que le Sud-Ouest, correspondant aux zones désertes du pays téké puis, au-delà, au pays Kongo, n'envoie que 0,1 % des immigrants. Les grands axes de déplacement restent, par ordre d'importance, le Nord-Est, c'est-à-dire la route Djambala-Okoyo et, par là, les pays téké du Nord, puis le Nord-Ouest avec le plateau koukouya, l'Est enfin, c'est-à-dire le reste de la sous-préfecture: ces trois axes amènent près des quatre cinquièmes des immigrés à Djambala, plus de 30 % de sa population actuelle.

Mais Djambala est un centre jeune, dont l'expansion est toute récente. Si 2 % de sa population née sur place selon les chiffres bruts, proportion que l'on doit sans doute ramener à 1,2 % a plus de 50 ans, il n'en reste pas moins que 80 % de ces natifs ont moins de 15 ans et que ces jeunes gens nés à Djambala forment près de 90 % de leur classe d'âge, les moins de 5 ans en représentant même 96 % (Fig. 50 et 51). C'est donc au cours de ces quinze dernières années qu'une très grosse majorité des habitants de Djambala se sont installés au chef-lieu. L'accroissement annuel de cette population a effectivement, comme celui de la plupart des centres secondaires, été très important durant cette période: quelque 8 % par an...

(1) Voir p. 157 sq. le "tabou de la belle-mère".

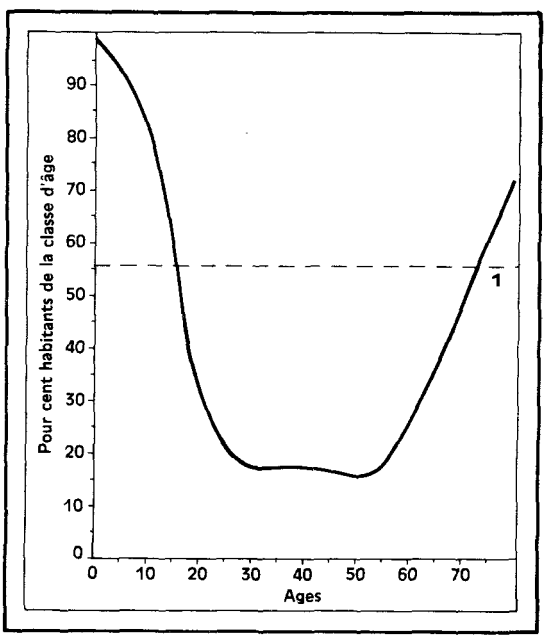

Fig. 50

Habitants nés à Djambala suivant les classes d'âge

1. Valeur moyenne.

A côté de ce caractère semi-urbain, Djambala présente, du point de vue démographique, bien des caractères encore ruraux. Comme dans les villages nous avons, surtout à partir de 15 ou 20 ans, un taux de féminité très élevé qui peut même atteindre 1 630 femmes pour 1 000 hommes (près de 5 femmes pour trois hommes) entre 30 et 35 ans (Fig. 49-A-3). Mais le centre est jeune, ayant pris son essor il y a une quinzaine d'années seulement, et formé à plus de la moitié d'immigrants, à plus de trois quarts si l'on ne prend que les adultes; par ailleurs, l'exode rural masculin touche surtout les hommes de 20 à 35 ans et les épouses ont en moyenne cinq à dix ans de moins que leur mari. Aussi, à partir de 40 ans, ce taux de féminité descend-il très nettement en dessous de la moyenne. Il faut attendre 50 ans et plus, âge auquel on ne trouve plus guère d'immigrés (moins de 20 %, moins que dans les villages ruraux qui en ont encore la moitié) pour voir ce taux s'élever rapidement... Toutefois, comme dans les villages ruraux, le taux général de féminité, surtout pour les plus de 15 ans, reste très élevé: 1 200. Les hommes émigrent d'abord souvent à Djambala avec leur famille, puis reprennent seuls leur route vers les centres urbains...

IV.- DENSITES ET REPARTITION

Ces migrations incessantes, individuelles, en famille ou en groupes plus ou moins importants, ajoutées à l'augmentation massive de la population au cours des cinq ou six dernières années ne peuvent que modifier fortement les densités locales.

Celles-ci restent de toute façon très faibles: 33 000 habitants, y compris les allogènes, sur 35 000 kilomètres carrés ne nous donnent qu'une densité moyenne de 0,94 habitants au kilomètre carré, une des plus faibles d'Afrique, que l'on ne retrouve guère que dans les régions sahariennes ou kalahariennes ou dans leurs abords immédiats ainsi que dans les secteurs les plus impénétrables de la grande forêt... Un léger progrès se fait cependant sentir puisque cette densité n'atteignait pas 0,7 vers 1950.

Il est d'ailleurs un peu illusoire de parler de densité générale dans un pays où de grandes zones restent inhabitées et pratiquement jamais parcourues, tandis que d'autres, aussi désertes d'habitations ne

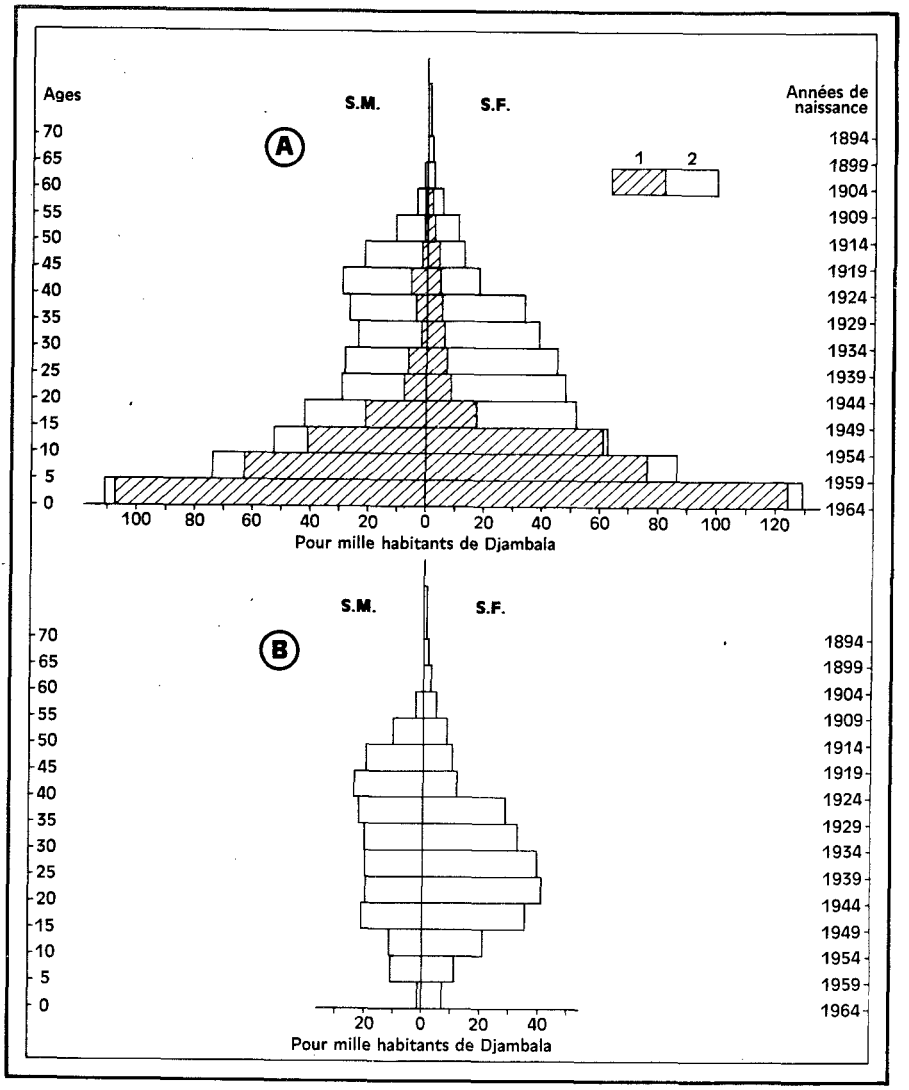

Fig. 51

Structure démographique de Djambala

A: Population totale: 1. Population née sur place - 2. Population immigrée.

B. Population immigrée.

voient qu'exceptionnellement passer des expéditions de chasse et plus rarement encore des voyageurs: la route, le fleuve, en regroupant la population, monopolisent la quasi totalité de la circulation, même pédestre.

Certes, les 199 villages officiels du pays téké ne forment pas 199 points précis d'habitat avec leur finage(1): chaque grande famille habite en réalité un hameau indépendant. Mais, dans la généralité des cas, ceux-ci ne sont pas éloignés de plus d'une quinzaine de kilomètres du hameau principal et une carte de densité par plages de couleurs tenant compte des zones plus ou moins régulièrement parcourues donnerait en fait de longues bandes d'une dizaine de kilomètres de chaque côté des pistes et routes, laissant entre elles d'une part et entre elles et le fleuve d'autre part quelque 11 000 kilomètres carrés effectivement inhabités, ce qui permet de porter la densité réelle à près de 1 en 1950, de 1,4 en 1965. Peu de variations locales: en 1950, les abords de Brazzaville, les rives du fleuve entre la capitale et Ngabé, les environs de Mbé, de Mpouya, de Ngo, de Nsah, centres traditionnels plus importants ou noeuds de communications et, surtout, l'axe Djambala-Okoyo doivent avoir entre 2 et 5 habitants au kilomètre carré. La densité des quelque cent kilomètres carrés autour de Djambala dépasse 15, mais nous tombons très vite au-dessous de 10 puis de 5. Ailleurs, toujours et partout, moins de 2 habitants au kilomètre carré...

En 1965, peu de changements: les environs de Mbé, Mpouya, Ngo et Nsah ainsi que la route d'Okoyo (sauf l'extrême Nord) dépassent maintenant 5 habitants au kilomètre carré tandis que la zone d'hyperdensité (à l'échelle des plateaux) étend un peu sa superficie autour de Djambala. Une seule variation notable: Inoni et ses environs qui, en 1950, ne comptaient que deux ou trois cents habitants approchent maintenant le millier: développement du village-terminus du tronçon macadamisé Etsouali-Inoni construit pour traverser la vallée sableuse et marécageuse de la Léfini mais, surtout, arrivée en masse d'originaires de la région de Djambala.

En définitive, et c'est ce qui apparaît d'abord sur une carte de densité par points (Fig. 52 et 53), l'accroissement général en quinze ans de quelque 40 % de la population et, par là même, de la densité est

(1) Voir Livre III, 1° partie, Chap. II et III.

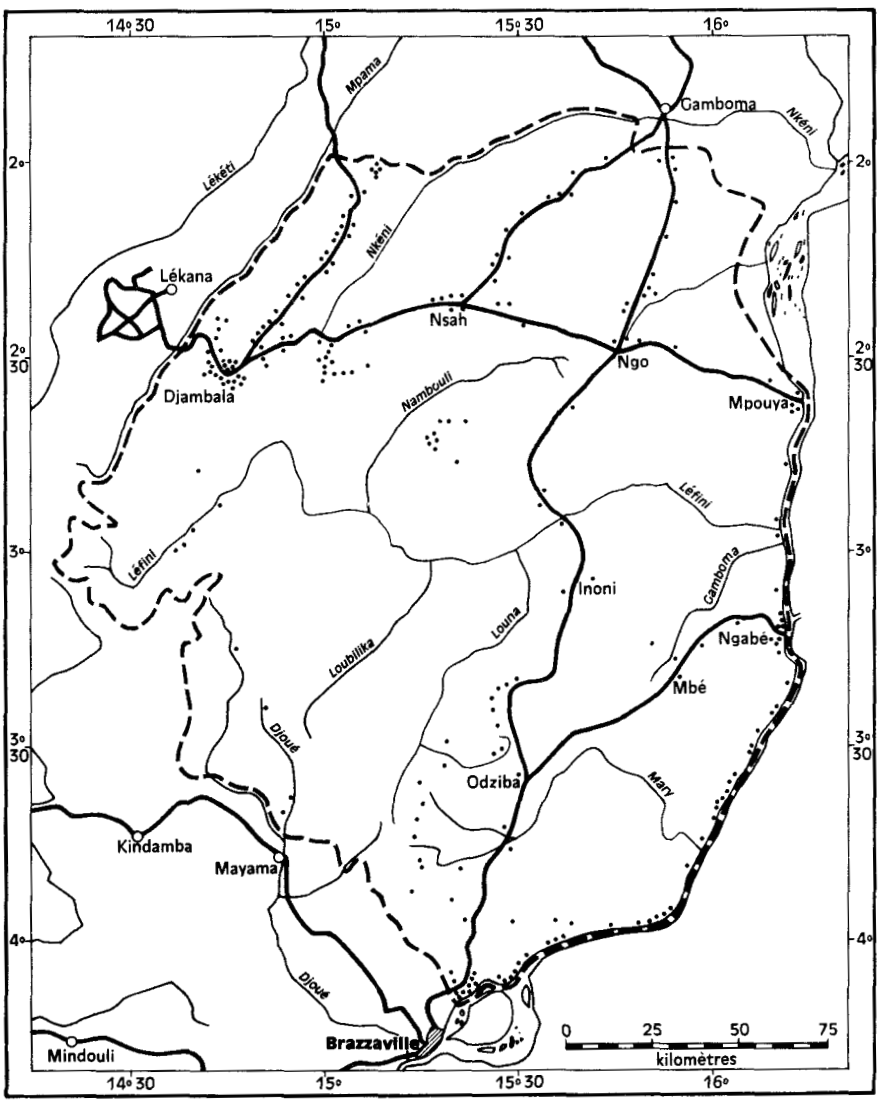

Fig. 52

Répartition des populations dans la région téké de l'Est en 1950

1 point = 100 habitants.

surtout sensible le long des axes et tout particulièrement aux noeuds de communications avec un développement tout particulier de Djambala, le seul véritable centre semi-urbain du pays téké de l'Est dont la population a plus que triplé...

Relevons toutefois une chute de cette densité aux abords de Brazzaville, les villages-étapes s'étant, surtout au cours de la période 1960-1963 dépeuplés au profit de la capitale. Pour le reste du pays, déplacements de villages et migrations individuelles ou familiales tendent vers un seul but: le regroupement des populations le long des voies de communication: les Téké, isolationistes dans leur primitif communisme, ne pouvaient indéfiniment rester refermés sur eux-mêmes. Eux qui, dès le début de la pénétration, avaient préféré abandonner aux Laadi la ligne inviolée du Djoué plutôt que de se commettre avec la civilisation, ont enfin, durant les années cinquante, essayé de se rapprocher de cette même civilisation pour, au cours des dix dernières années, se lancer à leur tour à l'assaut de ces paradis artificiels africains: les villes...

Migrations directes des lointains villages de brousse jusqu'à la ville mais, surtout, migrations du type ancestral, lentes, individuelles ou collectives qui, au cours de ces cinq dernières années, ont déplacé quelque 60 % de la population sur des distances plus ou moins longues(1) vers les routes et les villes, modifiant sans cesse une densité bien faible, mais qu'ils rendent ainsi encore plus difficile à préciser.

V.- POPULATIONS ALLOGENES

Toutes ces données n'intéressent que les Téké de l'Est proprement dits qui, seuls, sont l'objet de cette étude. Aussi nous contenterons-nous de quelques mots sur les populations allogènes.

Pour les Kongo, il faut distinguer deux cas: d'abord les quelques villages installés depuis plus d'un demi-siècle à l'intérieur des limites de la région, dans l'Ouest de celle-ci, sur la haute Léfini et la basse Fia. Démographiquement ils sont à rattacher aux autres villages

(1) L'étude des déplacements individuels et des déplacements collectifs permet en effet d'estimer que 60 % de la population se sont déplacés durant ces cinq dernières années, 75 % pendant les dix dernières, et 80 % au cours de la période 1950-1965, ceci à l'intérieur du pays téké de l'Est seulement.

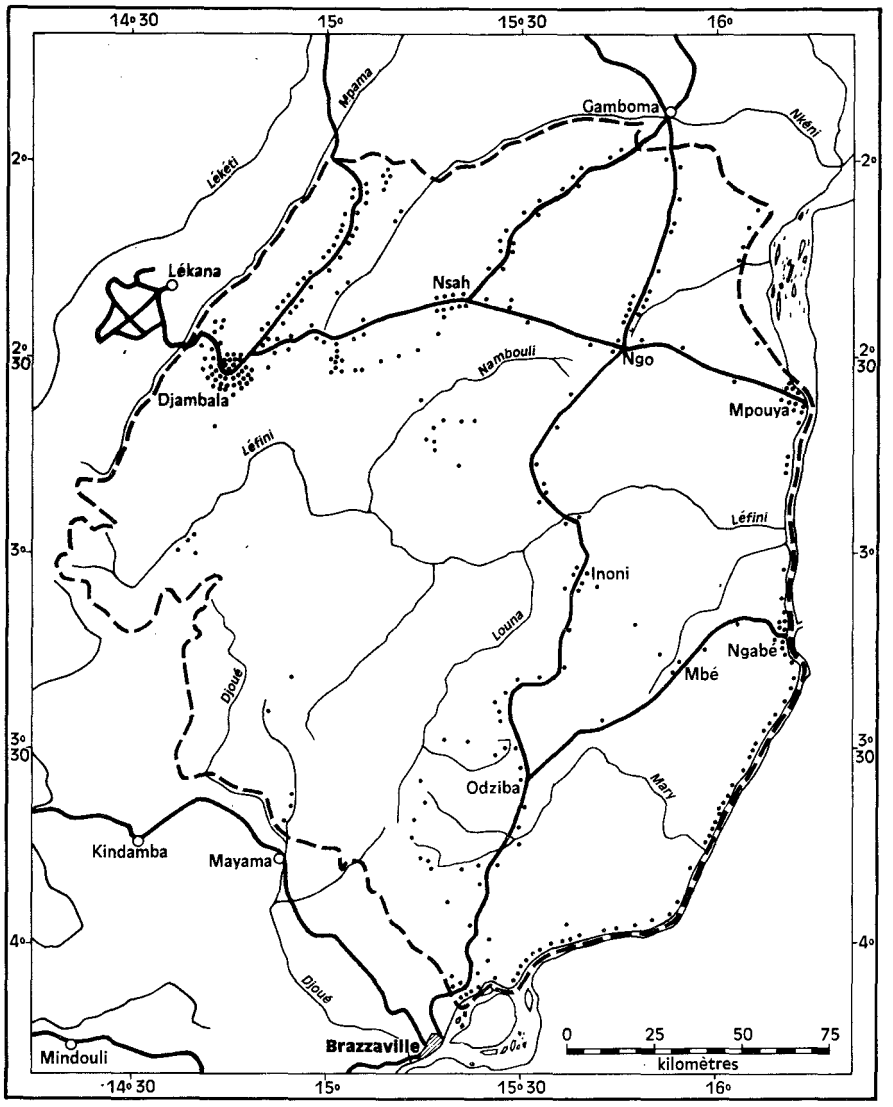

Fig. 53

Répartition des populations dans la région téké de l'Est en 1965

1 point = 100 habitants.

de la fraction orientale des Kongo Nord-Occidentaux(1). Les caractéristiques de l'autre groupe, celui des immigrés plus récents dans l'extrême Sud du plateau, sur la rive gauche du Djili seront, elles, très comparables à celles des villages d'immigration Kongo en pays Kongo(2).

La seconde population non téké, mais indigène en fait celle-là et presque certainement plus ancienne que les Téké eux-mêmes, est formée par les quelques campements pygmées éparpillés le long de la moyenne Nambouli et de la moyenne Mpama. Bien qu'ils soient connus depuis longtemps, ils n'ont été recensés pour la première (et unique) fois qu'en 1962 et l'imprécision, notamment dans les âges, est telle qu'il est difficile d'en tirer des renseignements valables.

Notons simplement un taux de féminité équilibré (1 000) qui montre une population non touchée par l'émigration ainsi qu'une fécondité élevée (le taux de natalité semble être compris entre 50 et 70 ‰). Nous avons cependant ici des Pygmées très "évolués" pour ne pas dire abâtardis car, alors que cette population est normalement monogame, leur taux de polygamie est, ici, supérieur à 1,2 femmes par homme. Enfin, en dépit d'une forte mortalité (selon le recensement il n'y aurait pas de Pygmée de plus de 55 ans), la très forte natalité semble indiquer un groupe en progression.

Pour les autres populations allogènes, que ce soient les Kukwa à Djambala ou les Téké du Nord infiltrés avec les Mboshi le long du fleuve, nous retrouvons chez eux toutes les caractéristiques générales des immigrés dans les centres détribalisés: population jeune, taux de féminité un peu faible jusqu'à 20 ou 25 ans, très petit nombre de natifs sauf dans les dernières années, taux de fécondité élevé. Leur progression au moins aussi forte que celle des populations du plateau est due, partie à l'intensification de l'infiltration en provenance du Nord du pays, partie à la forte émigration d'outre-Congo depuis 1960 (3).

---

(1) Voir le paragraphe concernant la démographie dans:
et surtout: - SORET (M.); Les Kongo Nord-Occidentaux;
- SORET (M.); Le Chemin de fer Congo-Océan.

(2) Voir SORET (M.); Le Chemin de fer Congo-Océan, 3° partie, Chap. III, §§ D-II.

(3) Voir note p. 208.

LIVRE III

LES ACTIVITES HUMAINES

Première partie

L'ACTIVITE TRADITIONNELLE

Comme tous les ruraux du monde, le Téké adapte son activité aux conditions imposées par le milieu. Les sites et les terres qu'il a reçus en partage, qu'il défend de son mieux contre toute intrusion étrangère, il cherche, en dépit de leur pauvreté, à en tirer le meilleur parti possible.

"Mais cette action de l'homme sur le milieu s'est faite à mains nues ou presque. Nous sommes ici dans un monde où la seule source d'énergie utilisée depuis des siècles est le moteur humain. Qu'il s'agisse de retourner la terre, de bâtir des maisons, de transporter les récoltes, il n'est d'autre recours que les bras et les jambes des individus. Pas de roue, pas d'attelage, pas de levier. Isolé au coeur du continent, l'homme n'a même pas appris à utiliser les forces naturelles de l'eau ou du vent (...). Installé dans une économie familiale d'auto-consommation, il n'a pas eu à se poser le problème des transports, que nécessite une économie de marché, il n'a pas cherché à augmenter ses surfaces cultivées, l'énergie fournie par les membres de la famille patriarcale suffit pour produire bon an mal an de quoi se renouveler et s'entretenir. Cette mobilisation de tous les bras(...) a été, à la fois, la conséquence et la cause du retard des techniques et de l'absence de toute spécialisation, de toute division du travail. Le groupe arrivant à se suffire avec les moyens élaborés au cours des siècles avait ainsi atteint un équilibre économique et culturel qui aurait pu se perpétuer encore pendant des siècles.

"Ces techniques utilisent un outillage réduit destiné à armer la main de l'homme pour l'adapter aux différentes activités permises par le milieu: travail de la terre, abattage de la végétation, chasse aux animaux(...).

"Les outils se ramènent donc à un nombre restreint(...), les uns et les autres adaptés autant que possible aux différents usages. La culture, l'élevage et la chasse font, en outre, appel à une technique commune: le feu. Nous en verrons les différents usages..."(1)

---

(1) CABOT (J.); Le bassin du Moyen Logone; PARIS, O.R.S.T.O.M., 1965; 327 p.; p. 111.

Chapitre I

LES ACTIVITES PRIMITIVES

I.- LA CUEILLETTE

La technique d'acquisition la plus simple, celle qui ne demande qu'un outillage des plus réduit, reste la cueillette des fruits et autres produits de la végétation naturelle. On peut cependant y distinguer la récolte des produits alimentaires et celle des matériaux utilisés par l'artisanat(1).

En savane ou dans les boqueteaux, nombreuses sont les espèces, arbres, arbustes et herbes dont les Téké savent tirer parti à un moment ou à un autre de l'année, qu'elles aient poussé naturellement ou qu'elles se soient multipliées aux emplacements d'anciens villages, et la plupart de ces plantes utiles sont soigneusement épargnées par la machette ou le feu lors des débroussements.

Nous avons d'abord le colatier (Cola acuminata, ààbili en langue téké) dont la noix entrait jadis dans les impôts que le chef de famille devait payer aux agents du Makoko et fait encore l'objet d'un petit trafic local. Le safou (Pachylobus edulis, lisóó) est très recherché pour ses fruits aigrelets. Le manguier (Mangifera indica, ààmvvagili) ne survit guère aux villages si leur ceinture forestière disparaît.

Par ailleurs, tout le monde cueille les champignons aux multiples espèces ou variétés dont aucune ne serait vénéneuse tandis que de nombreuses herbes sauvages, feuilles ou folioles d'arbres ou d'arbustes sont, selon la formule classique, utilisées comme "brèdes"(2), en fait

(1) La cueillette des rares produits commercialisables sera étudiée avec le commerce lui-même (3° partie, Chap. I).

(2) "Brèdes" est un nom donné, dans la plupart des pays tropicaux, à toute une série de plantes herbacées que l'on mange cuites et hachées menues. Aux Antilles, ce mot désigne plus expressément la brède morelle (Solanum nigrum). Il vient du portugais brédo qui a exactement les mêmes différents sens. (Suite de la note page suivante...)

pour épaissir les sauces (Albizzia sassa, Asystasia coromandelina, Celosia trigyna, Cleome ciliata, Bidens pilosa etc...) et que l'on récolte les tubercules de diverses variétés sauvages d'ignames...

En réalité, cette cueillette est loin d'avoir la même importance, de jouer le même rôle que dans les régions sahéliennes ou soudaniennes. Dans ces pays, elle est presque toujours nécessaire pour permettre la soudure entre deux récoltes très souvent insuffisantes de l'aliment de base, généralement le mil (sorgho et pénicillaire -Sorghum spp. et Pennisetum spp.-), qui ne peuvent s'effectuer qu'à des dates très précises(1). Ici, les tubercules alimentaires de base (manioc et, accessoirement, ignames, taro, patates...) se ramassant tout au long de l'année, la cueillette des plantes alimentaires ne joue qu'un rôle très secondaire: amélioration, raffinement du menu, ou bien c'est le "casse-croûte" quand on marche longtemps et que l'étape n'apparaît pas: les innombrables fruits des arbustes savanicoles (Strychnos spinosa, Sarcocephalus esculentus, Vitex madiensis, Anisophyllea buttnerii etc...) et surtout les arbres fruitiers survivant dans les bosquets anthropiques...

Mais l'arbre de cueillette par excellence c'est, comme dans tout le Congo, le palmier à huile. Sans occuper, en pays téké, d'aussi vastes étendues que dans les régions plus humides de la Cuvette congolaise, voire simplement dans les savanes du Congo méridional, l'Elaeis guineensis n'en reste pas moins assez commun sur les plateaux. Il est toutefois assez difficile à classer entre les plantes de cueillette et les plantes cultivées: il se rencontre assez rarement, contrairement à ce qui se produit plus au Nord ou plus au Sud, en grands peuplements naturels; on le trouve le plus souvent au milieu des villages où il forme parfois, quand ceux-ci sont assez grands, une véritable allée centrale. Mais il n'y reçoit aucun soin et, d'autre part, quand le village a disparu et tant que l'autre végétation ne l'a pas étouffé, on continue régulièrement à procèder à la cueillette des noix, à la récolte du vin,

---

(Suite de la note de la page précédente...)
SCHNELL (R.); Plantes alimentaires et vie agricole de l'Afrique Noire; PARIS, Larose, 1957; 224 p.; cite plus de cent plantes de cueillette dont les feuilles, les jeunes pousses..., sont utilisées dans les sauces, la plupart originaires des régions équatoriales ou pouvant s'y retrouver.

(1) Pour l'ensemble de l'Afrique Noire, R. Schnell (o.c.), à côté de 125 ou 130 plantes plus ou moins régulièrement cultivées en a noté près de 400 autres de cueillette dont une très grande partie, surtout les plantes vivrières, au Nord de la limite de la culture régulière des tubercules...

au ramassage des palmes... C'est donc, en réalité, beaucoup plus un arbre de cueillette et qui tient une place très importante dans la vie téké: de la pulpe du fruit on extrait une huile alimentaire, l'amande obtenue après concassage du noyau peut être un produit commercial intéressant (plus de 30 000 francs la tonne); sa sève donne une excellente boisson; sa moëlle permet la préparation d'un plat apprécié; les feuilles, pliées et "cousues", deviennentles "tuiles de bambou" qui remplacent parfois les herbes utilisées comme chaume; les nervures de palmes sont occasionnellement employées dans la construction des charpentes voire des parois des cases; enfin, jadis, on fabriquait du sel à partir de la cendre des inflorescences mâles ou de la moëlle du stipe.

A mi-chemin de la cueillette et de l'agriculture nous avons encore, souvent, la récolte de l'ananas: celui-ci est généralement planté dans la ceinture qui se boise autour des hameaux ou dans les champs de forêt, mais on continue à ramasser les fruits sur les repousses longtemps après que le village ait été abandonné, que la parcelle soit retournée à la jachère...

La cueillette végétale à des fins non alimentaires, très courante aussi, porte sur un large éventail d'espèces. Déjà, dans une étude rapide, Bernard Descoings(1) a trouvé quelque soixantes plantes à usage médical ou médico-magique chez les Téké et il faut encore penser aux nombreux matériaux végétaux de construction, presque tous fournis par la cueillette, notamment les grandes graminées et les feuilles, voire les nervures de différents palmiers utilisées à toutes les étapes de l'édification des cases. Par ailleurs, les Téké savent distinguer une quantité de tiges, de feuilles (dont les palmes de raphia), d'écorces, de lianes dont ils tirent des fibres employées chacune à des fins différentes: cordes, cordelettes, filets de pêche, nattes, claies, nasses, paniers, tissus etc... Enfin, la sève des arbres, lianes ou herbes à caoutchouc (Funtumia elastica, Landolphia spp.et alii) et dont la récolte systématique a été l'une des ombres du système colonial français jusque vers 1930, servait parfois à fixer les pointes aux hampes des flèches, à assurer les joints etc...

C'est plus à la cueillette qu'à la chasse que se rattache ce qu'on

(1) DESCOINGS (B.); Essai d'inventaire préliminaire des plantes médicinales d'Afrique Equatoriale; BRAZZAVILLE, Bull. IRSC, 1963; p. 7-24.

pourrait appeler la récolte des animaux, généralement pratiquée par les femmes et les enfants, ramassage des escargots, assez rare, mais surtout des chenilles de Coeliades libeon en décembre, janvier et février et dont la consommation, frites, peut atteindre trente grammes par jour et par personne(1). Ces chenilles sont ramassées en grande quantité lorsqu'elles migrent pour se nymphoser au sol après une attaque massive et une défoliation presque totale des "arbres de fer" (Milettia spp.). A ce type de cueillette on peut ajouter la capture des termites au moment du vol nuptial...

Plus proche de la chasse, la capture particulière des criquets par les femmes en début de saison des pluies (novembre à février); celles-ci creusent des trous suffisamment profonds pour que, une fois tombés dedans, les insectes ne puissent en sauter. Elles forment ensuite un grand cercle et tapent sur le sol avec des bâtons pour chasser les criquets vers ces puits. Ceux-ci sont cuits ou grillés comme les chenilles ou les termites...

Fils de la chasse aussi, le ramassage par les femmes et les enfants, des rats enfumés dans leur trou, des grenouilles enlisées dans la boue des flaques après le passage des feux de brousse (2)...

II.- LA CHASSE

La chasse dans la civilisation téké

"Le gibier n'est pas spécialement abondant sur les plateaux"(3). Certes on n'y rencontre pas, comme dans les savanes soudaniennes(4) de longues hardes d'animaux, mais les troupeaux de buffles, dans les régions

(1) BASCOULERGUE (P.) & BERGOT (J.); L'alimentation rurale au Moyen-Congo; BRAZZAVILLE, Serv. Gr. Endémies, 1959; 73 p.

(2) SAUTTER (G.); Le plateau congolais de Mbé; PARIS, Cah. Et. afr., 1960; p. 5-48; p. 27

(3) SAUTTER (G.); o.c.; p. 26.

(4) On a longtemps pris les savanes oubanguiennes comme type de zone giboyeuse. En fait nous avons parcouru quelque 20 000 km. sur pratiquement toutes les pistes de la R.C.A. et rencontré, avec quelque panneaux: "Attention éléphants", en tout et pour tout un buffle entre Bouca et Bogangolo, aussi surpris l'un que l'autre. Par contre, en 5 ou 6 000 km, sur les pistes d'Afrique Occidentale, au Nord de la forêt claire, il nous était plus que fréquent de couper la route à des troupeaux de pintades, d'antilopes, voire de phacochères.

les plus désertes, notamment au Nord-Est du pays, aux abords des alluvions quaternaires, ne sont pas rares. Pintades peu fréquentes, outardes un peu plus communes, francolins(1) courant le long des pistes sont encore un gibier qui peut satisfaire le petit chasseur du dimanche venu passer quelques heures sur le plateau. Le spécialiste et le téké, eux, s'intéressent de préférence aux phacochères et aux très nombreuses antilopes: antilopes de forêt d'un blanc gris, antilopes jaunes et, surtout, l'antilope mouchetée, le guib harnaché (Traguelaphus scriptus) dans les savanes puis, occasionnellement, la fausse antilope cheval(2).Mais les Téké sont de grands chasseurs et l'activité des Brazzavillois n'est pas à négliger: le gibier se cache et "il faut une longue marche pour apercevoir une antilope isolée"(3), à moins de disposer d'un pisteur comme on n'en trouve guère, pour la région, que sur les plateaux.

Car la chasse joue un grand rôle dans la vie et l'économie téké: "Au moment des grandes chasses en saison sèche des Batéké partent vendre à Brazzaville de la viande fumée(4). En sens inverse, de tous temps des Bakongo sont venus chez les Batéké s'en procurer. L'argent qui rentre ainsi constitue une part appréciable des revenus monétaires des habitants des plateaux"(5). Certes, leur alimentation est loin d'être essentiellement carnée et l'agriculture, comme chez tous leurs voisins, leur fournit les produits alimentaires végétaux de base, mais la chasse assure l'équilibre de leur alimentation alors que d'autres populations, comme les Sundi de la région de Mindouli, n'évitent le kwashiokor que grâce à une importante consommation d'arachides, c'est-à-dire en remplaçant les protéines animales par des protéines végétales(6).

Deux faits d'ordre socio-religieux viennent confirmer la grande

(1) Le francolin est un gallinacé (phasianidés) très voisin de la perdrix et dont de nombreuses espèces vivent dans les régions chaudes de l'ancien monde.

(2) Pour plus de détails sur la grande variété du gibier en pays téké, voir Livre I, 3° partie, Chap. II, §§ I.

(3) SAUTTER (G.); Le plateau congolais de Mbé; p. 26

(4) Il s'agit de Téké du plateau de Mbé. Ceux du Nord de la Léfini vont vendre leur viande fumée aussi bien à Djambala et à Gamboma qu'à Brazzaville... ou aux passants du grand axe routier Nord-Sud.

(5) SAUTTER (G.); o.c.; p. 26.

(6) BASCOULERGUE (P.); Enquête nutritionnelle dans le district de Mindouli; BRAZZAVILLE, S.G.H.M.P., 1957; 28 p.

place de la chasse dans la vie téké. D'abord le totem: alors que, dans la plupart des autres tribus, celui-ci peut-être une plante, un minéral, voire un phénomène naturel, chez les Téké il sera toujours un animal, symbole de la communion du peuple tio avec cette faune qui, en même temps qu'elle satisfait ses besoins matériels, lui apporte les appuis surnaturels dont il ne peut se passer. Par ailleurs, le fétiche suprême de la puissance téké, le Kwembali du Makoko dont l'importance est telle que la coutume lui prévoit même un des plus importants notables comme gardien pendant les interrègnes, le Kwembali est en même temps le fétiche de la chasse...

En tant qu'exploitation du milieu, l'agriculture tient une place réduite et que l'on peut estimer aux deux tiers de celle qu'elle occupe dans le reste du Congo, à moins de la moitié si l'on considère seulement les secteurs les plus agricoles. Par ailleurs, la chasse"immobilise des surfaces considérables, soustraites en permanence à la culture. Le territoire de chasse ne se confond pas, en effet avec le territoire agricole. Les chasses principales, les grandes chasses collectives se déroulent à des emplacements précis et se renouvellent chaque année aux mêmes endroits, qui leur sont réservés"(1).

Ces réserves ne s'appliquent toutefois qu'aux grandes expéditions collectives, les chasses individuelles disposant de terrains encore plus étendus. En fait le chasseur solitaire peut parcourir tout le domaine de sa terre, sauf certains bois sacrés et certains bosquets anthropiques. Et encore cette dernière interdiction ne s'applique-t-elle souvent qu'aux étrangers à la terre. La chasse individuelle se localise toutefois fréquemment, surtout en saison et dans les périodes sèches ainsi que durant les journées chaudes de la saison des pluies, au bord des cours d'eau où les animaux vont boire. Après les premiers feux encore, on peut guetter les antilopes qui viennent brouter les jeunes pousses dès que celles-ci reverdissent... Elle peut aussi se pratiquer tout au long de l'année sauf, encore que l'interdiction ne soit pas absolue,pendant la grande période des chasses collectives (mi-juillet à fin août). Les époques de pleine lune sont toutefois déconseillées car, alors, les animaux mangeraient durant la nuit et se coucheraient pendant le jour.

La chasse s'intéresse à tous les animaux. Cependant, le "meurtre"

(1) SAUTTER (G.); Le plateau congolais de Mbé; p. 27.

du lion, de la panthère est réservé à certains professionnels, mi-chasseurs, mi-prêtres, en raison de la place que ces animaux tiennent dans l'univers socio-religieux des Téké: étant eux-mêmes chasseurs, ils font plus ou moins partie de leur panthéon et, pour être à même de les poursuivre, il faut entretenir des relations étroites avec l'autre monde, avoir, par exemple, le pouvoir de s'envoler, de disparaître devant l'animal lorsque celui-ci devient trop dangereux. Le chasseur de lion ou de panthère -qui n'opère d'ailleurs que lorsque ces animaux commencent à accomplir trop de dégâts- est, pour celà, placé sur le même plan socio-religieux que ceux-ci; en conséquence il sera, par exemple, porté solennellement en tipoye(1) avec son gibier du lieu où l'animal a été abattu jusqu'à son village, tandis que la foule le suit en chantant ses louanges.

Plus que toute autre activité, la chasse baigne, en effet, dans un univers magico-religieux, autre signe de son importance dans le monde téké. Ceci transparaît surtout dans les rites que le chasseur doit pratiquer, dans les précautions qu'il doit apporter avant et pendant la chasse, dans celles que sa famille, voire les autres habitants du village, doivent prendre durant son absence: toute expédition et surtout les grandes chasses collectives sont généralement précèdées de cérémonies religieuses dont le but essentiel est d'obtenir la multiplication des animaux et la protection des chasseurs contre les accidents: le chef de famille ou, pour les grandes expéditions, le chef de terre consulte les ancêtres et leur offre de l'alcool de maïs et des noix de kola. Le chasseur apaise par avance les mânes des animaux qu'il tuera en s'abstenant, avant son départ, de manger des produits acides, notamment de l'oseille de Guinée (Hibiscus sabdariffa); pas de relations sexuelles non plus avant la chasse, sinon il annulerait toutes les précautions magico-religieuses qu'il aurait pu prendre, plus même, il pourrait se rendre les puissances de l'au delà définitivement hostiles à tous ses actes futurs quels qu'ils soient(2). Au cours de l'expédition, il sera torse nu avec seulement un très étroit pagne de raphia. Le féticheur lui a tracé, au coin de chaque oeil, sur le lobe de chaque oreille et au nombril, un

(1) Sorte de chaise à porteurs.

(2) Les Téké insistent sur l'importance capitale de cette précaution et résument les conséquences de son infraction par un mot catégorique: "C'est un poison."

petit trait blanc et un petit trait rouge(1) ainsi que des scarifications sur le front, la région lombaire, les mains et les pieds, tout ceci afin qu'il puisse tuer son gibier sur le coup; il lui a aussi enduit les bras et les mains avec du suc de kamilawuku (Indigofera hirsuta) pour le protèger contre les morsures des bêtes ainsi que les pieds et les jambes avec le suc de osia (Crotalaria spp.)contre les morsures de serpents(2). Sur la tête il porte une petite corne d'antilope guib remplie de "fétiches" et dans laquelle il a en outre planté une plume de perroquet (3) pour empêcher la pluie de tomber pendant la chasse. Enfin un petit sachet, consacré lui aussi et attaché à son pagne, le rendra invisible s'il rencontre un animal trop dangereux vu ses compétences cynégétiques: lion et panthère voire éléphant ou buffle.

Cependant, au village, on devra s'abstenir de parler de lui et si un étranger le demande, répondre qu'il est parti "en promenade" pour plusieurs jours. La porte de sa case restera fermée(4). La fidélité de ses épouses sera exemplaire, en tout cas ne pourra pas être rompue dans la maison du chasseur: si celui-ci manque son gibier, surtout plusieurs fois de suite, il saura ainsi que ces règles ne sont pas respectées.

Le Téké est aussi un des rares Congolais à tenter de dresser véritablement le chien pour la chasse au petit gibier: sur le plateau il arrive -assez rarement il est vrai- que l'on rencontre des chiens sachant suivre au flair le gibier intact, le retrouver s'il est blessé, qui gardent, sans le dévorer, le gibier mort.

Maintenant, la chasse individuelle se pratique presque uniquement au fusil. Arcs et flèches ont totalement disparu et les lances à hampe assez courte (1,50 mètre à 2 mètres) -sagaies des voyageurs-, encore parfois utilisées par les rabatteurs lors des expéditions collectives, ne servent généralement plus que de bâtons de marche à quelques vieux Téké.

---

(1) Les traits blancs sont tracés avec du kaolin, les traits rouges avec de l'eau dans laquelle a macéré de la poudre d'écorce de "tukula" (Pterocarpus soyauxii)

(2) DESCOINGS (B.); ...plantes médicinales...; p. 16.

(3) Les plumes rouges de la queue des perroquets sont considérées par toutes les populations du Congo comme ayant une grande valeur magique.

(4) Il est à noter (voir ci-après, Chap. III, §§ 3) que les cases téké sont en général individuelles ou, tout au moins, que l'homme en dispose presque toujours d'une pour lui seul.

Un dernier type de chasse individuelle, le piègeage, ne présente guère de caractères originaux chez les Téké, mais reste en tous points comparable à ce qu'il est chez leurs voisins Kongo. Moins courant que chez ceux-ci(1), il est basé sur les mêmes principes: "lacets pour les oiseaux, les petits mammifères et les reptiles, nasses pour les rats, les porcs-épics, les reptiles, le sibissi (Tryonomis swinderianus). Les pièges à ressort traditionnels (branchette ou arbuste replié suivant la taille de l'animal à capturer) ou d'importation sont très largement employés pour tous les animaux. Les pièges à masse, avec ou sans couloir pour y diriger le gibier, sont plus fréquents que les fosses armées ou non de pals. La glue est utilisée pour la capture des oiseaux"(2). peut toutefois relever une technique originale: l'enfumage des rats dans leur trou pour les obliger à en sortir et à se faire abattre à coups de gourdins; pour celà, on brûle devant leurs gîtes des petits tas d'oyoyo (Cassia absus)(3).

Les grandes chasses collectives.

Mais ce qui est, sinon original, du moins caractéristique du pays téké ce sont les grandes chasses collectives dont "le retour avec la saison sèche (...) est impatiemment attendu par tous. Et leurs péripéties restent vivantes dans toutes les mémoires. Un homme se juge, avant tout, à la façon dont il s'y comporte. Pour briller à la chasse, il a recours, le cas échéant, au matériel magique le plus coûteux. Les grandes chasses collectives, organisées sur la base des "terres" coutumières et des chefferies, sont un aspect primordial de la vie sociale"(4).

La chasse aux filets, à l'intérieur des bosquets naturels ou anthropiques, n'est certes pas particulière aux Téké de l'Est ni même aux Téké, mais semble plutôt caractéristique de toutes ces régions de savanes piquetées de boqueteaux, coupées d'étroites galeries forestières.

(1) Encore que le piègeage ait repris une certaine importance sur le plateau de Mbé en 1963, lorsque le Gouvernement du Congo, par crainte d'une réaction à la Révolution (15 août 1963), interdit la détention des armes à feu dans tout le pays au Sud et à l'Ouest de la Léfini.

(2) SORET (M.); Les Kongo Nord-Occidentaux; p. 46. - Pour plus de détails, voir: SORET (M.); La chasse en pays Bakongo; BRUXELLES, Zaïre, 1959; p. 801-811.

(3) DESCOINGS (B.); ... plantes médicinales...; p. 10

(4) SAUTTER (G.); Le plateau congolais de Mbé; p. 29.

Elle se pratique entre la grande et la petite saison sèche, lorsque les herbes qui ont brûlé pour les chasses collectives de savane, pour la préparation des cultures ou pour rien, sont encore trop courtes pour que les antilopes y échappent à la vue. Des filets sont tendus tout au travers du boqueteau; les rabatteurs -hommes et chiens- chassent le gibier, les antilopes notamment, vers les réseaux où le reste de la population -du village ou de la terre- les attendent avec des fusils, des sagaies ou de simples bâtons. "Tranche par tranche, chaque bosquet est passé au crible"(1).

Mais la véritable chasse téké, celle qui réunit le plus de participants (jusqu'à 150 et plus par expédition) en même temps que la mieux règlementée est la chasse de savane, au feu. "Les emplacements des chasses au feu sont rigoureusement les mêmes, d'année en année. Ils sont déterminés par certaines commodités de relief, par la nature de la savane etc... Ils ont des noms. Une règlementation sévère assure leur mise en défends pendant que, tout autour, les savanes brûlent. De bonne heure, pendant la petite saison sèche ou en mai, à l'époque des dernières pluies, les abords des villages, des cultures et des pistes sont systématiquement incendiés pour éviter tout risque ultérieur. Même aux longs intervalles qu'impose la jachère tropicale, défense est faite de cultiver aux endroits réservés à la chasse"(2). Jadis, la direction de ces expéditions devait être assurée par un grand chasseur, de ceux qui sont protégés par les esprits de l'au-delà et qui, de ce fait, étaient presque toujours de grands chefs. A l'heure actuelle, tout un chacun, capable de réunir un groupe d'hommes et de jeunes gens, peut être "chef de chasse"; en fait, les grandes expéditions, encore maintenant, sont presque toujours préparées par des chefs supérieurs (chefs de cantons) ou des chefs de terre.

Le feu est d'abord allumé en un long demi-cercle dont le petit diamètre est fermé par des filets. Activées par le vent, aspirées par les ascendances centrales, les flammes progressent de plus en plus vite. Les animaux fuient vers le passage libre où les attendent filets et chasseurs cependant que ceux qui essaient de franchir la haie mouvante de l'incendie sont abattus par les porteurs de fusils. "Sitôt une chasse

(1) SAUTTER (G.); Le plateau congolais de Mbé; p. 28.

(2) SAUTTER (G.); o.c.; p. 27.

terminée, une autre commence. De trois à cinq emplacements sont brûlés par jour. Dans chaque partie du plateau se déroule, de la mi-juillet à la fin août, un cycle de chasses au feu sous l'égide des grands chefs coutumiers. Les savanes voisines des principaux villages sont brûlées les premières. Puis, ont lieu des expéditions qui durent une ou plusieurs "semaines"(1). Certes, si l'on ramène le gibier ainsi obtenu à la superficie totale, le résultat apparaît généralement assez maigre. En huit chasses auxquelles il a assisté, Gilles Sautter n'a vu abattre que quatorze antilopes: "une antilope trois quarts" par feu. Et il semble bien que ce soit là le produit habituel de telles expéditions: Gérard Althabe, chez les Mbéti de la région d'Ewo n'a vu capturer qu'"une antilope, trois gazelles" en cinq "cercles"(2), "0,8" bête par "cercle". C'est à se demander si, bien que les Téké s'en défendent, Gérard Althabe n'a pas raison pour toute l'Afrique centrale quand il parle (chez les Mbéti) "d'une espèce de rite, d'une communion dans le passé qui maintient la cohésion de la communauté"(3); il est certain, en effet, que la chasse individuelle, surtout quand elle s'intéresse à des animaux plus importants tels l'éléphant, le buffle, voire le phacochère, est beaucoup plus productive. Même la poursuite des petits singes, toujours très fructueuse en raison de leur grande abondance dans les galeries forestières, est plus "rentable" que les battues collectives. Mais, justement, la notion de rentabilité est loin d'être le fondement primordial de l'activité téké.

Les prolongements socio-économiques.

Une fois la bête, les bêtes abattues, repliés les filets, désarmés les fusils, la chasse est loin d'être terminée: les prolongements socio-économiques de l'expédition ont au moins autant d'importance que l'expédition elle-même. Il faut d'abord partager le gibier. Pour les chasses

(1) SAUTTER (G.); Le plateau congolais de Mbé; p. 28. - Les semaines téké, comme généralement dans toute l'Afrique centrale sont de quatre jours. Le quatrième, le jour de Kwembali, est "férié" et il est interdit au Makoko de sortir de chez lui ou de recevoir qui que ce soit.

(2) ALTHABE (G.); Problèmes socio-économiques du Nord-Congo; PARIS, Cah. I.S.E.A., Nov. 1962; p. 189-282. - Il s'agit d'ailleurs du premier type de chasse collective ci-dessus, un peu modifié: on enferme avec des filets un cercle de forêt de quelque 350 à 400 mètres de diamètre. Les rabatteurs entrent à l'intérieur et font fuir le gibier vers les filets où il est abattu à coups de gourdins.

(3) ALTHABE (G.); o.c.; p. 256.

individuelles au fusil ou au piège, le problème est assez vite règlé: nous avons en premier lieu la part du chef de terre, du gérant des biens fonciers de la communauté: les dépouilles des animaux nobles: peaux, griffes et canines du lion, de la panthère, de la genette etc...,de même qu'une défense par éléphant et, surtout, les queues des buffles qui servent à faire les ampah, les "chasse-mouches", insignes de la chefferie téké, lui reviennent d'autorité. Le chef de famille, gérant des biens de la petite communauté aura droit, lui, à une cuisse de chacun des animaux abattus. Si le chasseur a emprunté son arme, il devra remettre un membre antérieur de chaque bête tuée au propriétaire et si, en outre, il utilisait un chien qui ne lui appartenait pas, le maître de l'animal recevra les têtes et les "croupes" de tous les gibiers...

Pour les chasses collectives, le principe reste le même et il faut récompenser celui (ou ceux) qui a tué (et qui, quand la chasse a été fructueuse et s'il est possesseur d'un fusil, peut recevoir jusqu'à un animal entier), les propriétaires des chiens qui s'en sont donnés à coeur joie etc... Le reste est partagé entre les rabatteurs et les chasseurs sans oublier que le chef de lignage, sur le terrain duquel les animaux ont été abattus à droit, outre sa part de chasseur, à ses gigots... Inutile de préciser, donc, que les palabres peuvent être nombreuses et longues autour de cette provende, mais la coutume est toujours là et tout finit généralement par s'arranger(1).

Même quand il ne reste plus qu'à consommer, interviennent encore la religion, la magie: tout un chacun n'a pas toujours le droit de manger le gibier qu'il a tué, comme il ne lui est pas loisible de tuer tous les animaux qu'il rencontre. D'abord, il n'est jamais permis d'abattre en encore moins de consommer son animal-totem. Encore les Téké sont-ils privilégiés: ils n'ont généralement qu'un seul totem qu'ils se transmettent de père en fils(2).Certains gibiers, tels la civette, le

(1) Il arrive toutefois que l'on soit quand même obligé d'aller devant les tribunaux: voir SORET (M.); Jugements Djambala, N° 129, 130, 131.

(2) Chez certaines populations, surtout matrilinéaires, chaque individu peut arriver à avoir son totem individuel, un ou plusieurs totems familiaux, un totem clanique et un totem tribal, sans compter les animaux qui, comme la panthère au Sud-Congo, sont "protègés" dans tout le groupe ethnique ce qui, pour certains, n'est pas sans poser de sérieux problèmes alimentaires, surtout s'ils sont, en outre, initiés à plusieurs sectes ou fétiches.

lion, la panthère sont réservés aux initiés de certaines sectes; enfin, diverses initiations ou consécrations à certains fétiches pour vous guérir ou vous protèger d'un mal entraînent l'interdiction de consommer ou même de toucher tel ou tel animal...

III.- LA PECHE

Cetes, le pays téké n'est pas très largement arrosé, mais il est cependant traversé ou limité par trois grandes rivières qui, avec leurs affluents dont nombre sont permanents, forment un réseau acceptable et, surtout, il est longé, sur plus de 200 kilomètres, par le Congo qui, pour certaines populations de groupes ethniques plus septentrionaux, est un véritable vivier...

La pêche téké.

Mais nos téké ne sont pas pêcheurs(1), pas plus qu'ils ne sont navigateurs et c'est pourquoi, eux si xénophobes, du moins en ce qui concerne les non-européens(2), ils ont laissé un véritable réseau de populations allogènes s'installer tout au long du fleuve. Les Téké ne sont pas pêcheurs: des rivières comme la Léfini restent totalement inexploitées(3) et il est même très rare d'y voir, comme souvent dans bien des cours d'eau africains, un enfant tremper un hameçon au fil de l'eau.

La pêche n'est toutefois pas entièrement absente de la vie téké, mais elle n'en est pas moins méprisée, considérée comme une ressource de famine. Les femmes retirent quelques poissons des mares permanentes à l'aide de petites nasses appâtées au manioc ou en épuisant l'eau derrière de minuscules barrages; il arrive même parfois que, au cours de la petite saison sèche on organise des pêches collectives avec empoison-

(1) Les Téké du Nord (Ngungwel et Tégé) font une part un peu plus large à la pêche et se retrouvent mêlés aux populations mboshi le long du fleuve bien que, dans leur pays d'origine, les Tégé de Lékéti par exemple, plutôt que de déroger par se travail, achètent leur poisson aux Kwala (les Apfourou de Brazza) qui viennent pêcher jusqu'ici.

(2) Il serait plus exact de dire les "non-Français".

(3) Le moyen et le bas Djoué sont exploités par les Kongo riverains tandis que la basse Nkéni le sera par les populations du groupe mboshi dans le début de leur infiltration le long du fleuve. Les marécages de la région sont d'ailleurs peuplés uniquement de Bubangi et de Moï

nement des rivières avec des feuilles ou des fruits pilés de diverses plantes, telles mbo (Tephrosia sp.) ou nkunkusu: tout le hameau s'échelonne le long des deux rives du cours d'eau, en aval du point d'empoisonnement, pour recueillir au passage, à l'aide de paniers ou d'épuisettes, les poissons qui montent mourir à la surface.

La pêche allogène.

Mais les Téké ne s'intéressent pas à la grande pêche et ceux qui sont installés dans les villages du fleuve ou à proximité seront commerçants, chasseurs ou cultivateurs pour fournir en manioc et autres produits, les pêcheurs immigrés du Nord. Aussi nous contenterons-nous d'un bref aperçu sur cette activité, nous référant principalement aux travaux de Gilles Sautter et d'Alfred STAUCH(1). Ces auteurs se sont surtout intéressés aux régions voisines, mais, étant donné que ce sont les mêmes populations du groupe mboshi qui, aussi bien au Stanley-Pool et dans la Cuvette que tout au long du couloir, s'adonnent à la pêche, leurs conclusions peuvent aisément être extrapolées à la bordure du pays téké.

Le bassin du Congo semble assez riche en poissons et les craintes de dépeuplement de 1951(2) se sont avérées sans fondement: "les aspects biologiques (...) paraissent favorables au développement des peuplements piscicoles et, à première vue, on pourrait pêcher davantage"(3). Peuplement abondant donc, et en même temps très varié: dans une étude rapide sur les rives du Congo entre le confluent de l'Oubangui et Brazzaville, Alfred Stauch(4) a déjà relevé près de 120 espèces parmi lesquelles les

(1) SAUTTER (G.); Les pêcheurs de l'Île Mbamou; BRAZZAVILLE, I.E.C., 1951; 75 p.
- Note sur la pêche dans la région de Mossaka; BRAZZAVILLE, I.E.C., 1952; 38 p.
- La Cuvette congolaise; PARIS, Minist. Coop., 1962;38 p.
- De l'Atlantique au Congo; PARIS, Mouton, 1966; 1 102 p., 31 fig., 105 ph., 60 c.

STAUCH (A) ; Contribution à l'étude de la pêche dans la Cuvette congolaise; BRAZZAVILLE, Bull. I.R.S.C., 1963; p. 49-85, 10 fig., 6 pl. h.t., 5 c.

DAGET (J.) & STAUCH (A.); Poissons de la rive droite du moyen Congo; BRAZZAVILLE, Bull. I.R.S.C., 1963; p. 14-48

(2) Archives de l'Ambassade de France. Tout un dossier est consacré à cette question.

(3) STAUCH (A.); ... o.c.; p. 84

(4) STAUCH (A); o.c.; p. 57
DAGET (J.) & STAUCH (A.); o.c.

plus fréquentes restent les Labeo (L. weeksii, L. linneatus, L. velifer etc...), les Citharinus (C. congicus, C. macrolepis, C. gibbosus...),les Protopterus (P. dolloï...) les Hydrocion (H. linneatus, H. goliath...), les Distichodus (D. antonii, D. atroventralis, D. fasciolatus, D. sexfasciatus, D. affinis, D. lussosso, D. noboli...) qui à eux seuls représentent les deux tiers et plus en poids (près des trois cinquièmes en nombre) de la faune piscicole...

Les pêcheurs viennent donc surtout du groupe ethnique mboshi: 78 % selon Alfred Stauch(1) dont 23 % pour la tribu kwala (Likouala)... Le complément est apporté par les populations riveraines de l'Oubangui et surtout de la Sangha (ensemble 16 %) et quelques immigrés de la R.C.A. (4 %). Les Tégé eux-mêmes, les moins hydrophobes des Téké, ne comptent que pour 1,4 % de ces pêcheurs. A Brazzaville même où ils ne représentent guère plus de 10 % de la population de la ville à laquelle ils fournissent par ailleurs une grosse part de ses ouvriers spécialisés et de ses fonctionnaires, les Mboshi forment encore près du tiers des pêcheurs.

On distingue ordinairement la pêche sédentaire pratiquée par des groupes au voisinage de leur village de résidence et la pêche que l'on pourrait appeler nomade: des individus, des familles entières vont installer des campements sur les bourrelets des berges exondés toute l'année. Ceux-ci sont construits pour une, parfois plusieurs saisons de pêche; parfois aussi, lorsque la distance n'est pas trop grande, les pêcheurs font la navette entre le village et les installations du bord du fleuve. Pour un oeil non averti, ces campements, souvent très temporaires, ont tout à fait l'allure des petits hameaux classiques d'une dizaine de cases aux parois en tiges de bambous, parfois même jointoyées à l'argile, et à la couverture en "tuiles de bambou". Le campement est aussi bien entretenu que le village, le matériel ménager aussi complet. La subsistance est tirée de la rivière pour sa plus grande partie. Lorsque l'installation est prévue pour toute une saison, les femmes peuvent faire pousser un peu de maïs, d'arachides dont le croissance est rapide: lorsqu'elle doit subsister longtemps, on peut aller jusqu'à planter du manioc dont la croissance est plus longue, mais d'une façon générale, pour leur alimentation végétale, les pêcheurs sont d'abord tributaires

(1) STAUCH (A.); ... la pêche dans la Cuvette congolaise; p. 60.

des villages voisins dont les habitants leur cèdent, souvent à prix fort, manioc et légumes. La chasse permet parfois de varier le menu...

Ce sont certainement les engins de pêche qui ont le plus évolué au cours des récentes années: l'attirail traditionnel, toujours largement utilisé, se trouve de plus en plus en concurrence avec le matériel d'importation. Il est à remarquer toutefois que ces nouveaux engins sont plutôt prévus pour la pêche en eau libre et ne sauraient détrôner entièrement ceux lègués par la tradition et généralement adaptés, en même temps, à la pêche dans les chenaux, dans les lagunes, à la pêche depuis la rive, etc... La seule nouveauté qui ait connu un franc succès sur les rives du Congo, comme d'ailleurs sur celles de l'Ogooué ou au Cameroun, c'est l'épervier à mailles moyennes employé sur les hauts-fonds au moment des basses eaux. Une évolution très nette apparaît cependant dans le matériau utilisé pour la fabrication des filets: "la qualité d'imputrescibilité et de résistance du fil nylon ont rapidement triomphé de la méfiance instinctive des pêcheurs de sorte qu'actuellement presque tous les filets maillants et les éperviers sont confectionnés en fibre synthétique"(1).

Les engins et systèmes les plus courants sont les filets, les nasses et les barrages. Parmi les premiers, on peut distinguer plusieurs types dérivants, plus ou moins importants et à mailles plus ou moins fines, des filets de rive dormants, des sennes plus ou moins longues, les unes à mailles très larges, les autres très finement maillées, enfin l'épervier... Les nasses sont certainement parmi les engins les plus banals du Congo, voire de l'Afrique Noire, de l'immense cage rigide qui peut atteindre 4 mètres de diamètre et 6 mètres de hauteur et se noie en plein courant, jusqu'aux petits tubes souples installés pendant la crue dans les bancs herbeux...Par contre, lors de la décrue, on dresse des barrages de nattes, de claies, en travers des chenaux latéraux, à la sortie des culs de sacs. Apparentée, nous avons encore l'enceinte de claies entourant un banc herbeux et que l'on rétrécit progressivement de façon à obliger le poisson à entrer dans une grande nasse. Signalons enfin, utilisés accessoirement, les palangres, les lignes de fond, les harpons etc...

La plus grosse partie du produit de la pêche étant destinée à la

(1) STAUCH (A.); ... la pêche dans la Cuvette congolaise; p. 72.

commercialisation, le poisson est eviscéré, écaillé et, s'il est de grande taille, coupé en deux ou trois morceaux, avant d'être mis à fumer. Si la pêche a lieu à partir du village de résidence, de campements où les pêcheurs sont installés en famille, le poisson est fumé sur une claie de bambou suspendue au dessus du foyer dans la cuisine des femmes. Si les hommes sont seuls, ou presque, ils dressent en plein air de grands fumoirs de rondins où le produit de la pêche se boucane lentement (généralement en trois jours), recouvert de nattes, voir de bâches ou de tôles, parfois même d'un léger toit.

Les poissons sont ensuite emballés dans des paniers de liane à claire-voie confectionnés sur place. Ces balles dont la taille est très variable (de 10 à 100 kilo et plus) sont expédiées notamment sur Brazzaville où de 500 à 800 tonnes arrivent chaque année par les bateaux des compagnies de navigation. Bien que le transport par pirogues du Nord-Congo vers la capitale tende à disparaître, une fraction de cette pêche, surtout celle du Couloir et du Stanley-Pool, est encore acheminée de cette façon sur Brazzaville. Ainsi, près d'un millier de tonnes de poisson doit arriver annuellement dans la capitale en provenance du Congo et de ses affluents de la Cuvette. Il est impossible de chiffrer l'autoconsommation et ce qui est vendu sur place à destination des petits centres secondaires, à la population des villages... certainement autant, pour le moins.

Les rivières sont beaucoup moins denses en pays téké que dans la Cuvette et le Congo ne longe les plateaux que sur quelque 200 kilomètres mais, par leur dédain, leur mépris de cette activité, les Téké voient leur échapper un revenu notable (le poisson fumé se vend, suivant la qualité, mais aussi suivant l'espèce, de trois cents à huit cents francs le kilo), plusieurs dizaines de millions peut-être, chaque année.

Chapitre II

LE MONDE AGRICOLE

Quelle que soit la place que tienne la chasse dans les activités, dans l'ensemble de la vie téké, les populations des plateaux sont malgré tout dans l'obligation de faire une certaine place à l'agriculture, la cueillette ne pouvant, à elle seule, fournir le minimum nécessaire d'aliments végétaux. Cette agriculture, même si elle était beaucoup plus importante qu'elle ne l'est en fait et nous la verrons très réduite, ne saurait d'ailleurs troubler en rien les activités cynégétiques: comme presque partout en Afrique centrale, les cultures vivrières sont essentiellement confiées aux femmes, alors que la vraie chasse, elle n'est pratiquée que par les hommes adultes.

Nous reviendrons sur l'origine et l'évolution de cette répartition des activités qui charge les femmes de tout ce qui a rapport à l'alimentation végétale du groupe, pour laisser aux mâles les activités faisant appel aux armes: la chasse et, par dérivation, l'abattage des arbres en forêt. Le chasseur qui tue plus que le groupe ne consomme pourra progressivement devenir commerçant en troquant son supplément de gibier puis en trafiquant de tout ce qui peut se vendre. Les premiers contacts avec les Européens puis la pénétration développant le commerce, il vendra des esclaves(2), de l'ivoire, se fera récolteur de produits d'exportation et, l'évolution se précisant, s'axant sur les cultures industrielles, il sera bientôt obligé de s'intéresser aux plantations s'il veut conserver la haute main sur le commerce; le minimum nécessaire seulement: semis ou plantage, soins particuliers, récolte et, bien sûr, vente. Le reste,

(1) Voir ci-après, Chap. IV, §§ III

(2) A l'origine, les esclaves étaient le fruit de la guerre (activité essentiellement masculine), et l'adultère qui fournit par la suite les plus gros contingents d'esclaves, n'est-il pas en bien des points comparable -étant donné la conception africaine du mariage- à une razzia sur les biens de l'ennemi, ce à quoi se réduisait souvent, jadis, une expédition militaire.

tout le travail qui s'accomplit suivant les méthodes traditionnellles, sera à la charge des femmes, des femmes déjà débordées par les cultures vivrières, les soins ménagers, la quête du bois et de l'eau... Premier frein à une expansion agricole apporté par une coutume dont le conservatisme interdit encore pratiquement l'évolution, l'amélioration des techniques proprement dites, empêche l'introduction, le développement de cultures plus rentables...

Autant que l'on puisse en juger, aucun des actes agricoles ne baigne dans la religion, dans la magie, comme nous venons de le voir pour la chasse, mais la tradition pure et simple, au respect et à la perpétuation de laquelle veillent cependant cette même religion et cette même magie, mais la tradition est toujours là pour maintenir l'agriculture téké dans la gangue de la coutume...

I.- LE PAYSAGE RURAL

Conditions socio-démographiques de sa formation.

Une des caractéristiques primordiales du paysage rural téké trouve son origine dans le système social traditionnel: les biens fonciers, c'est-à-dire la terre, qu'elle soit cultivée ou non, sont patrimoine communautaire et par là restent toujours la propriété de quelqu'un: répartis entre les grandes familles par le chef de terre, ils retournent à la communauté "terrienne si un lignage arrive à extinction ou émigre au loin sur d'autres terres. Il est pratiquement impossible qu'une communauté "terrienne disparaisse puisque celà supposerait l'extinction des dizaines et des dizaines de lignages qui la composent. De toute façon, si le cas se produisait, le système complexe des parentés entre chefs et chefferies, la haute autorité du Makoko si nécessaire, trouveraient toujours un groupe propriétaire ou un système de répartition entre les autres clans. Le chef de lignage, lui, redistribue les champs entre les femmes qui dépendent de lui. Ce dernier partage est toutefois très théorique étant donné les superficies disponibles: sur 35 000 kilomètres carrés, nous n'avons que 33 000 âmes, soit plus de 100 hectares par habitant, et les femmes de 15 à 60 ans sont moins de 10 000, c'est-à-dire que chacune d'elle dispose, théoriquement de plus de 350 hectares, sept cent fois plus qu'elle ne peut réellement en

cultiver(1). Aussi, généralement, dans les terres lignagères, chacun installe ses cultures là où il lui plaît, et c'est plus une habitude que l'injonction du chef de famille qui fait regrouper les parce les: la possibilité pour les femmes de faire le voyage ensemble etc...

Malgré l'étendue des terrains exploitables en dépit des réserves coutumières de chasse, malgré les impératifs du milieu naturel qui ne met à la disposition des femmes qu'un sol très pauvre bien que très facile à travailler, le pays téké reste la région du Congo où les superficies cultivées sont proportionnellement les plus réduites. Nous sommes chez un peuple de chasseurs et l'agriculture n'y a droit qu'à une place minime, celle des cultures vivrières obligatoires. Même la seule culture industrielle retenue, le tabac, exige un minimum de superficie, donc de travail du sol proprement dit, pour un rendement financier comparable à celui assuré par l'arachide ou le café par exemple...

Alors que, selon le Recensement agricole du Congo, pour l'ensemble du pays la surface cultivée par femme "active agricole" dépasse 40 ares, soit près de 14 ares par habitant et peut même atteindre 60 ares dans la plaine côtière (près de 20 ares par habitant), en pays téké chaque femme cultivait, en 1960, seulement 30 ares environ, dont près d'une are et demi de tabac pour lequel elles ne font que préparer et entretenir le sol: environ dix ares par habitant. Comme toute la vie téké se déroule à l'échelon de hameaux d'une vingtaine de personnes en moyenne(2), c'est donc par unité de quelque deux hectares que se présente l'agriculture... au milieu de 2 000 hectares de savane inculte de l'ensemble du finage.

Ce finage réel qui n'a rien à voir avec le finage administratif(3)

---

(1) Voir SORET (M.); Le Chemin de fer Congo-Océan, 3° Partie, Chap. I, §§ I-A: l'expérience prouve que, dans les meilleures conditions, il n'est guère possible à une femme de travailler plus d'un demi hectare, cultures industrielles comprises.

(2) La moyenne serait même légèrement inférieure à 20 habitants par hameau (voir ci-après, Chap. III, §§ I).

(3) La colonisation, presque toujours suivie en celà par la nouvelle administration, a généralement pris comme base les villages tels qu'ils existaient au moment de la pénétration. Mais, souvent aussi,, et notamment en pays téké où les unités d'habitat sont réduites à la proche parenté du chef, elle a regroupé de petites unités voisines, mais qui n'ont qu'un très lointain rapport social, de façon à former un "village" administratif qui n'a aucune réalité sociologique et il est difficile de parler de "finage villageois", d'autant qu'il n'existe pas de cadastre pour en fixer les limites.

comporte généralement deux types très nets de terroir: une vaste étendue de savane incluant, si possible, un point d'eau, mare, rivière ou ruisseau et, d'autre part, un bosquet ou une fraction de galerie forestière. Chacun peut ainsi se livrer aux deux aspects de ses activités: pour l'homme, chasse en forêt et chasse en savane en même temps que récolte des matériaux forestiers et récolte des matériaux savanicoles pour la construction de la case, tandis que les femmes, outre l'eau et le bois nécessaires à leurs travaux ménagers disposeront pour leurs cultures de terres forestières un peu plus riches et de champs de savane.

En poussant plus loin la comparaison, on peut considérer le pays téké comme un immense openfield, mais où les jachères sont mille fois plus importantes que les cultures: paysage à peine humanisé, paysage qui, vu d'avion, peut, pour de vastes étendues, paraître resté tel qu'au cinquième soir de la Genèse... Puis, brusquement, surgit la tache pâle de la place centrale soigneusement désherbée d'un hameau que cerne le taillis de sa ceinture plus foncée que la steppe circumvoisine et, deci delà, quelques plantations noyées dans la savane (Fig. 54); c'est à peine si, au sein du bosquet ou de la galerie forestière voisine, on devine, entre les branches des arbres, la fausse clairière que forment les quelques ares cultivées dans un sous-bois tout juste défriché. Dans les environs des centres seulement, en approchant de Djambala par exemple, le paysage s'humanise et la vue aérienne, qui laisse aussi bien ressortir les jachères récentes que les champs cultivés, nous fait brusquement croire magiquement transportés au-dessus d'un parcellaire villageois de France...

Le Recensement agricole du Congo ne considère comme faisant partie d'une même"exploitation agricole" qu'un groupe composé par un homme, son ou ses épouses, leurs enfants et très exceptionnellement, une personne -parent ou ami- hébergée. Ce principe tend à diviser le hameau type en deux ou trois "ménages", alors qu'en réalité tous ses habitants sont sous l'autorité directe et totale autant qu'indiscutée du chef de lignage, hameau comprenant d'ordinaire ce chef avec sa famille, ses fils mariés ainsi que leur famille conjugale et, souvent, un ou plusieurs neveux avec leur famille conjugale s'ils sont, eux aussi, mariés(1).

Dans la pratique, le Recensement agricole arrive ainsi, en pays

(1) Pour la composition des familles formant un village, voir les figures 62 à 64 et la note 1 p. 268.

téké, à 4,58 personnes par exploitation sur lesquelles travaillent 1,54 femmes et, théoriquement, 1,04 hommes, chaque exploitation mesurant en moyenne 47 ares et étant divisée en 3,8 parcelles(1). La conception et la composition de la famille téké étant en réalité toute différente, ces chiffres sont à multiplier par trois (Sud-Léfini) ou quatre (Nord-Léfini). Quoi qu'il en soit, la surface moyenne des parcelles s'établit aux alentours de 12,50 ares et leur nombre à une parcelle et demi par actif ou mieux, à deux et demi par femme, à deux si l'on ne tient compte que des cultures vivrières, à quelque 25 ares.

De toute façon, si le travail des champs est essentiellement une activité féminine, il n'en reste pas moins que les hommes conservent la propriété éminente sur toutes les cultures. Le fait apparaît nettement avec les "chefs d'exploitation" dénombrés par le Recensement agricole. Etant donné la conception de la propriété, cette dénomination ne correspond à rien de tangible, mais elle a l'avantage de nous faire toucher du doigt le propriétaire suprême des récoltes. Alors que, chez les populations à parenté matrilinéaire, le "chef d'exploitation" est quelque fois une femme(2), ici, le propriétaire éminent est toujours un homme et d'un certain âge, puisque les deux tiers ont plus de quarante ans (moyenne d'âge: 46 ans)...

Les champs et les terroirs

L'emplacement des champs est fixé un peu au gré des femmes, cepen-

(1) Ces chiffres, comme ceux des pages suivantes, sont ceux obtenus en 1960 par le recensement agricole du Congo. Ils semblent assez bien correspondre à la réalité de l'époque et des décennies antérieures, donc dépeindre convenablement l'agriculture traditionnelle. C'est principalement après cette date que s'est intensifiée les commercialisation des produits vivriers qui est à l'origine d'un accroissement sensible des superficies exploitées (voir même Livre, 2° partie, Chap. I, §§ I). Quant au tabac, il fut toujours très largement cultivé chez les Téké qui le vendaient aux populations voisines. En fait, le SEITA, à partir de 1947, a surtout été à l'origine d'un changement dans les variétés cultivées et d'une amélioration des techniques culturales, mais l'augmentation des superficies cultivées, pour sensible qu'elle soit, n'est pas très marquée.

(2) Les femmes sont même "chef d'exploitation" 1 fois sur 3 dans le voisinage de Brazzaville, d'une part parce que le groupe oriental des Kongo Nord-Occidentaux est le type même des populations à parenté matrilinéaire, mais surtout parce que le voisinage de la ville où vont travailler les hommes laisse une bien plus grande indépendance aux femmes, notamment aux Ngudi Nkasi, aux soeurs aînées des chefs de famille desquelles ceux-ci tiennent leur pouvoir (voir SORET, M.; Le C.F.C.O., 3° partie, Chap. I, §§ I-A).

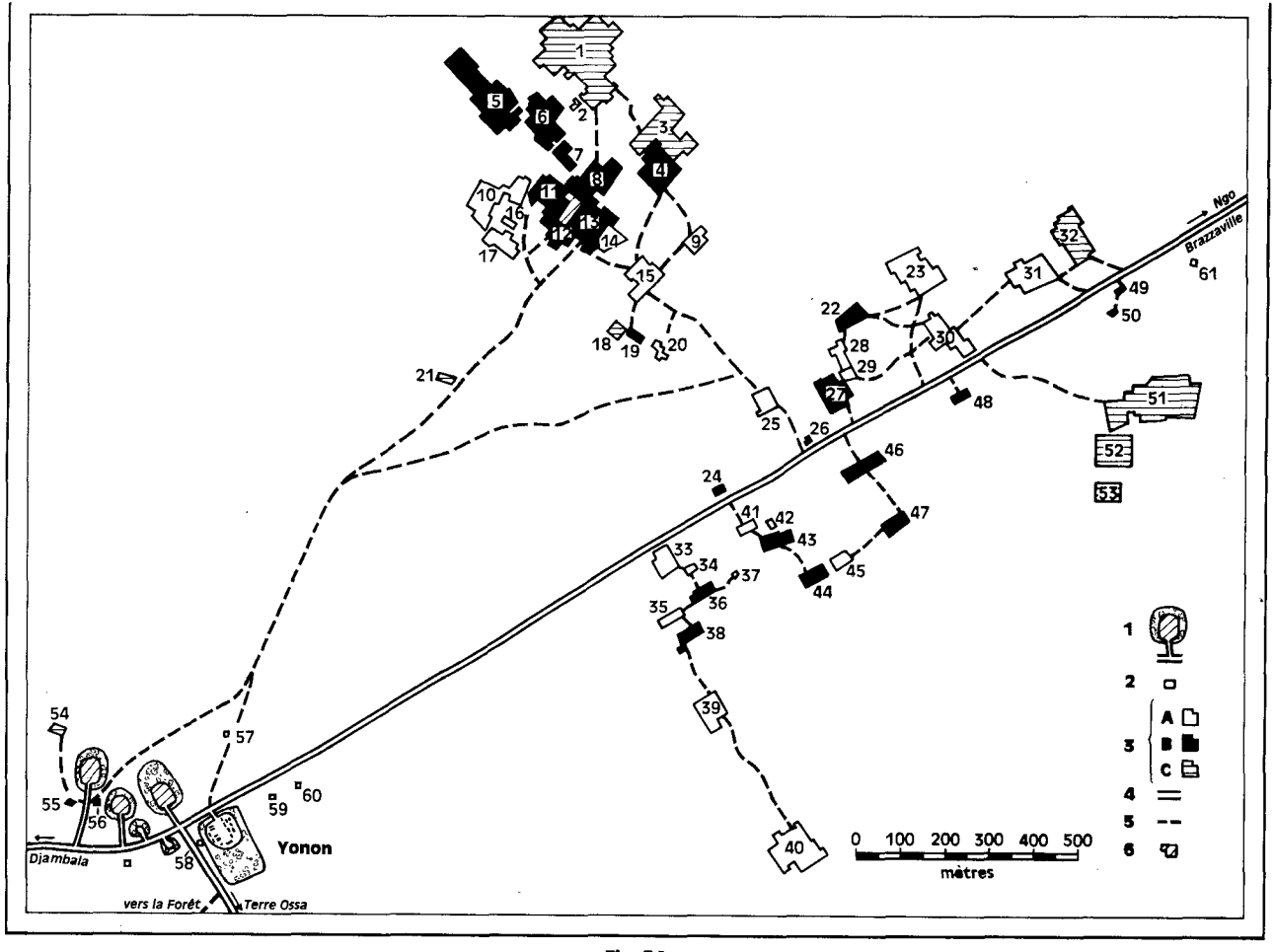

1. Autres hameaux –

2. Trous à manioc –

3. Champs:
A. Plantations de fin de saison sèche –
B. Plantations de petite saison sèche –
C. Champs en préparation

4. Route carossable

5. Principales pistes piétons desservant les champs –

6. Enclaves de savane au milieu des champs.

(Suite de la légende page suivante)

Fig. 54

Distribution des champs de savane autour du hameau du chef de village de Yonon

Fig. 54.- Distribution des champs de savane autour du hameau du chef de village de Yonon (suite de la légende).

Ancienneté et contenu des champs

1. En préparation.
2. En préparation.
3. En préparation: 40 buttes.
4. 6 mois: Manioc, Repousses d'arachides récoltées; 17 buttes; Maïs récolté et choux.
5. 6 mois: Manioc, Repousses d'arachides récoltées; 17 buttes; Maïs récolté et choux; Hibiscus parsemé.
6. 6 mois: (comme (5)).
7. 1 an 1/2: Manioc; 3 buttes de maïs récolté; quelques calebasses.
8. 1 an 1/2: Manioc, 2 buttes de patates; 1 calebasse.
9. 2 ans: Manioc.
10. 1 an: Manioc, Arachides récoltées; 40 buttes: patates, 1 calebasse.
11. 2 ans 1/2: Manioc en cours de récolte.
12. 1 an 1/2: Manioc, quelques calebasses; Hibiscus parsemé.
13. 2 ans 1/2: Manioc en cours de récolte
14. 2 ans: Manioc en cours de récolte; Hibiscus parsemé.
15. 2 ans: Manioc en cours de récolte.
16. 1 an: Manioc; 4 buttes de patates.
17. 1 an: Manioc, Arachides récoltées; 40 buttes de patates; 1 calebasse.
18. En préparation.
19. 1 an 1/2: Manioc, Repousses d'arachides récoltées; 3 buttes: oignons, 4 calebasses; Hibiscus parsemé.
20. 1 an: Manioc; 4 buttes: Maïs récolté, Oignons, Choux, Calebasses; Hibiscus jeune parsemé.
21. En préparation: 2 buttes.
22. 2 ans 1/2: Manioc en cours de récolte.
23. 1 an: Manioc, Repousses d'arachides récoltées; 1 butte: Pépinière de tabac; Quelques buttes: Choux, Oignons, Pommes de terre, Quelques calebasses.
24. 3 ans 1/2: Manioc, fin de récolte.
25. 3 ans: Manioc en cours de récolte.
26. 1 an 1/2: Manioc.
27. 3 ans 1/2: Manioc en fin de récolte.
28. 2 ans: Manioc en cours de recolte.
29. 1 an: Manioc; Buttes de maïs.
30. 2 ans: Manioc; 10 buttes de patates, 1 calevasse.
31. 1 an: Manioc, Repousses d'arachides; Hibiscus parsemé.
32. En préparation: 25 buttes.
33. 3 ans: Manioc en cours de récolte.
34. 3 ans: Manioc en fin de récolte.
35. 3 ans: Manioc en cours de récolte.
36. 3 ans: Manioc en cours de récolte.
37. 2 ans 1/2: Manioc en cours de récolte.
38. 3 ans 1/2: Manioc récolté.
39. 3 ans: Manioc en cours de récolte; 4 buttes: ignames.
40. 2 ans: Manioc, Arachides: Quelques buttes de patates; calebasses parsemées.
41. 3 ans: Manioc en cours de récolte.
42. 6 mois: Manioc, Arachides récoltées; 3 buttes: tabac, 1 calebasse.
43. 3 ans 1/2: Manioc récolté.
44. 1 an 1/2: Manioc; 4 buttes: patates.
45. 2 ans: Manioc, Arachides récoltées; 8 buttes: maïs récolté, choux.
46. 2 ans 1/2: Manioc
47. 3 ans 1/2: Manioc en fin de récolte.
48. 1 an 1/2: Manioc; 1 butte: oignons récoltés.
49. 6 mois: Manioc, Arachides récoltées, 2 calebasses.
50. En préparation.
51. En préparation.
52. En préparation: 26 buttes: oignons en cours de semis sur certaines.
53. En préparation: 9 buttes.
54. 6 mois: Tabac en buttes, 10 calebasses.
55. 6 mois: Tabac en buttes.
56. 6 mois: Tabac en buttes.

Plantations des "trous" à manioc.

57. 3 buttes (50 pieds) d'ignames.
58 & 59. 30 bananiers chaque.
60. Bananiers et cannes à sucre.
61. Bananiers

N.B.: - Ici, tous les champs sont ou ont été plantés en manioc et l'importance de ces plantations fait reculer jusqu'à 3 ans 1/2 l'achèvement de la récolte dont une grande part est destinée à la vente.

- Les années pleines correspondent à des plantations de début de saison des pluies et les fractions d'années à des cultures de petite saison sèche: le relevé est de Septembre 1964.

dant ceux d'un même hameau se regroupent presque toujours dans un rayon très réduit; aussi, étant donné le système de rotation des cultures, on passe progressivement de la savane vierge aux champs de l'année, aux champs de deux ans, à ceux de trois ans... puis aux jachères récentes et de plus en plus anciennes qui décrivent un immense arc de cercle autour du village (Fig. 54). Ces dernières jachères se devinent d'ailleurs plus qu'elles ne se voient, le relief créé sur les terres cultivées étant très faible (buttes de quelques centimètres de haut pour certaines cultures) et, surtout, s'arasant très vite par suite de l'extrême mobilité du sol sous les coups des violents orages tropicaux: le facile repérage aérien des jachères est beaucoup plus dû aux légères différences qui apparaissent dans la végétation pendant de longues années après l'arrêt des cultures.

Ces champs, au moins dans les savanes, présentent une forme sensiblement géométrique, carrée ou rectangulaire, qu'un saillant ou un rentrant vient parfois déformer pour éviter un buisson ou une mouillère ou, au contraire récupérer une dépression plus fertile. Le regroupement des parcelles ne change que peu de choses à cet aspect pseudo-géométrique et c'est à ce dernier que l'on doit, dans le voisinage des centres, l'humanisation d'un paysage où champs cultivés et jachères récentes découpent régulièrement le sol; au point de presque former un quadrillage...

En principe, les cultures sur défriche forestière tendent, elles aussi, vers une disposition géométrique, mais celle-ci n'est souvent que toute théorique: ici on respecte un arbre de cueillette, safoutier, colatier, voire manguier dans les bosquets anthropiques; là, la limite de la parcelle fait un détour pour éviter de géants Albizzia ou Chrysophyllum et plus loin, le champ lance une pointe à l'emplacement d'une fausse clairière à zingibéracées... Ici, des souches restées en place et qui auront l'avantage d'activer le reboisement de la jachère, donnent pour l'instant aux champs cet aspect hirsute caractéristique de presque toutes les cultures forestières africaines. La division des essarts forestiers en minuscules parcelles, le mélange des plantes cultivées lui-même semble procéder de ce même aspect de l'art cher au poète: quatre plants de maïs voisinent avec un mètre carré de riz et dix pieds de patates avec quinze d'arachides ou une planche qui se veut une pépinière de tabac...

Les plantes cultivées et leur origine

La culture de base, ici comme dans tout le Congo, est le manioc (Manihot utilissima) qui, au moment du Recensement agricole couvrait quelque 1 600 ou 1 700 hectares en pays téké: 90 ares par hameau type que nous avons créé, quinze à dix-huit ares par femme, plus de la moitié des terres cultivées. Bien que peu nutritif, il n'en mérite pas moins son qualificatif "utilissima": ses racines tubérifiées sont l'élément primordial de l'alimentation dans presque toute l'Afrique forestière, ses feuilles sont souvent utilisées comme brèdes et, enfin, en période de disette, l'écorce serait consommée en tant qu'aliment de famine(1). Il a en outre l'avantage d'être récolté pendant de longs mois, d'où l'inutilité des greniers: on écarte la terre, cueille les racines dont on a besoin et on referme... Le manioc semble avoir été introduit dès le XVI° siècle par les Portugais qui l'ont importé du Brésil. Il a immédiatement connu une très grande faveur. Ses variétés sont nombreuses, plus ou moins hâtives, plus ou moins exigeantes, à bois rougeâtre, jaunâtre ou noirâtre, à tubercules tendres ou se lignifiant rapidement..., mais la distinction se fait surtout entre le "manioc doux", beaucoup plus rare, au moins au Congo, et qui peut être consommé tel quel, et le "manioc amer" qui doit subir toute une préparation avant d'être consommé: le rouissage(2).

Le maïs (Zea mays)est présent dans environ un champ sur trois mais, la plupart du temps, sous forme de petites touffes isolées. Il est à peu près certain qu'il a été importé d'Amérique en Afrique seulement après le voyage de Colomb(3), bien que Jeffreys(4) cherche à prouver, par l'ar-

(1) WALKER (A.); Un aliment de famine; PARIS, RIBA, 1951; p. 542.

(2) "On tendait autrefois à distinguer deux groupes botaniques: manioc amer et manioc doux, suivant que les tubercules contenaient ou non un principe toxique. Mais cette distinction ne peut avoir qu'une base d'analyse des racines et d'action sur le consommateur sans que l'on puisse trouver des caractères distinctifs entre les plantes. On a même souvent constaté que certains types réputés doux pouvaient devenir amers et inversement si les conditions extérieures, notamment sol et climat, étaient différentes". (GAUDY, M.; Manuel d'agriculture tropicale; PARIS, Maison Rustique, 1965; 411 p.; p. 159).

(3) PORTERES (R.); L'introduction du maïs en Afrique; PARIS, Journ. Agr. trop., 1955; p. 221-231.

(4) JEFFREYS (M.D.W.); The history of Maïze in Africa; PARIS, VIII° Cong. Intern. Botan., 1954; p. 214-215.

chéologie et la linguistique, son existence antérieure sur le continent africain, l'erreur de ce dernier paraissant provenir de ce que, durant longtemps, le même mot a désigné le sorgho et le maïs. Celui-ci possède aussi de nombreuses variétés hâtives ou tardives, à grains jaunes, blancs ou noirs. Consommé en bouillie, il sert en outre à préparer une bière estimée, à fabriquer une eau-de-vie bien supérieure à l'alcool de manioc.

L'igname (Dioscorea spp.) présente de multiples variétés(1); elle ne se rencontre cependant que dans 15 % des champs où elle est généralement cultivée sur de petites buttes enrichies par un supplément de cendres. C'est une des rares plantes alimentaires congolaises dont certaines espèces sont autochtones ou tout au moins d'origine africaine, Dioscorea cayennensis (autochtone en dépit de son nom) ayant même été introduite d'Afrique en Amérique au moment de la traite des esclaves. Par contre, il semble bien que D. alata soit originaire de l'Inde ou de la Malaisie d'où elle aurait été importée en Afrique orientale, soit par les Arabes lors de leurs expéditions au gré des moussons soit, plus tard, à l'occasion des premiers voyages indiens des Portugais. De là, elle aurait diffusé dans toute l'Afrique.

Le taro (Colocasia esculentum) est la plante des taillis ceinturant les hameaux. Il s'accomode fort bien de leur ombre, de la -relative- humidité qu'il y trouve et, surtout, de leur sol enrichi par les déchets organiques du village. C'est vraisemblablement aussi une plante importée d'Indo-Malaisie, mais en des temps très anciens car il était déjà cultivé dans l'Egypte pharaonique. Trois variétés principales: l'une à rhizome en forme de sphère un peu aplatie, très mucilagineuse, une autre, bien plus rare, au rhizome allongé et, enfin, un taro à très gros tubercules...

Un dernier tubercule, la patate (Ipomea batatas) est, lui, originaire d'Amérique, et ce fut vraisemblablement l'une des dernières plantes

(1) SCHNELL (R.); Plantes alimentaires..., p. 158 sqq., en cite une vingtaine d'espèces (dont certainement quelques synonymes), presque toutes cultivées ici ou là en Afrique. MAUNY (... plantes cultivées..., p. 703) estime, lui, qu'il en existe quelque deux cents variétés, dont quelques-unes à l'état sauvage seulement. Toutes les espèces africaines semblent pouvoir être rattachées soit à Dioscorea alata au long cycle végétatif de 8 à 10 mois et qui demande une pluviosité supérieure à 1 800 mm, soit à D. cayennensis au cycle court de 7 à 8 mois et qui se satisfait de climats un peu moins humides (cf. MIEGE, J.; les cultures vivrières en Afrique Occidentale; BORDEAUX, Cah. O.-M., 1954; p.40).

à franchir l'Atlantique. Très riche en vitamines (notamment A, B et C) et en calcium, elle n'est cependant qu'assez peu cultivée. Elle présente de nombreuses variétés qui se distinguent par la couleur du tubercule, une consistance plus ou moins mucilagineuse et une teneur plus ou moins élevée en sucre auquel elle doit son appellation générale de patate douce.

L'arachide (Arachis hypogea) serait assez rare en pays téké (2 % des champs), alors que presque partout ailleurs en Afrique elle a pris une grande place dans l'agriculture, que ce soit en tant que plante alimentaire, comme ici, ou en tant que culture commerciale(1). Selon R. R. Schnell, elle aurait été "importée" en 1648 du Pérou(2); pour Raymond Mauny son introduction en Afrique(3) remonterait à la deuxième moitié du XVI° siècle. La question est toutefois difficile à trancher en raison de la confusion qui dura longtemps chez les auteurs entre l'arachide et le Voandzou (Voandzeia subterranea), ce dernier étant, lui, autochtone. Ce dont on peut seulement être certain, c'est de la présence de l'arachide en Afrique Occidentale en 1705...

(1) Cf. SORET (M.); Le Chemin de fer Congo-Océan, 3° Partie, Chap. I, §§ II, passim. - Ce sont les résultats du Recensement agricole qui feraient conclure à la rareté de l'arachide en pays téké. Mais on doit noter que cette enquête a eu lieu, pour ici, au mois de Février, alors que les arachides du premier cycle étaient déjà récoltées et les semailles du deuxième à peine commencées et qu'elle ne tenait compte que des plantes effectivement présentes dans les champs. Nous-même, en Août, mois au cours duquel nous avons recueilli une grosse partie de notre documentation agricole en raison des difficultés de circulation aux autres époques de l'année, nous n'avons rencontré que quelques parcelles avec des "repousses" d'arachides. En réalité, 70 % des champs ensemencés aux deux cycles (c'est-à-dire durant les douze mois) précédents avaient vu des plantations d'arachides de première sole ou d'arachides intercalaires et déjà récoltées au cours des 7 ou 8 mois précédent notre passage. La consommation et la commercialisation de l'arachide, si réduites soient-elles en pays téké, laissent aussi supposer une superficie nettement plus importante que les quelques 70 hectares (40 à 50 tonnes) auxquels nous permettent d'arriver les chiffres du Recensement. Si l'arachide est partout, comme dans les finages que nous avons pu parcourir, présente au départ sur 70 % des parcelles, nous aurions, pour une enquête effectuée au mois d'Avril, après les semailles du second cycle et alors que les "repousses" du premier cycle verdissent déjà, une présence moyenne de 20 à 25 %, environ 750 hectares, assurant une production de quelque cinq cent tonnes pour l'ensemble du pays téké, ce qui semble beaucoup plus proche de la vérité.

(2) SCHNELL (R.); Plantes alimentaires...; p. 141

(3) MAUNY (R.); Notes historiques autour des principales plantes cultivées en Afrique Occidentale; DAKAR, Bull. IFAN, 1953; p. 683-730; p. 686 sq.

Le bananier (Musa spp.) est répandu sur tous les terroirs, en touffes plus ou moins importantes, plus ou moins denses, dans la ceinture boisée des villages(1), sur défriche forestière ou en bordure des champs de savane; enfin, on en trouve presque toujours quelques plants à l'endroit où les femmes préparent et font rouir le manioc... Selon le Recensement agricole, il est présent dans un champ sur huit. Le bananier semble être originaire d'Asie tropicale (Chine et Inde) et n'avoir été introduit en Afrique que vers le début de notre ère(2). Musa paradisiaca, la plus largement cultivée en milieu africain, surtout dans les champs, donne de grands fruits non sucrés: c'est la banane plantain, plus communément appelée banane cochon. Musa sapientium, plantée de préférence dans les ceintures villageoises, porte le fruit sucré que nous connaissons; c'est elle qui, concurremment avec M. nana, est cultivée par les Européens.

L'ananas (Ananas comosus), importé d'Amérique du Sud, a été introduit en Afrique centrale par les Portugais dès le XVI° siècle. Il est généralement planté dans les sous-bois des ceintures villageoises, mais après la disparition de l'habitat, il peut se naturaliser dans les bosquets anthropiques. Quelques pieds sont aussi parfois échelonnés en bordure des champs (dans 20 % de ceux-ci, selon le Recensement agricole, ce qui nous paraît un peu surestimé).

Viennent ensuite les innombrables "légumes" appelés aussi "épinards" ou brèdes, en fait toutes les plantes utilisées pour épaissir les sauces. A côté des feuilles de manioc et de patates déjà citées et consommées surtout en période de disette ou, tout au moins, lorsqu'on ne dispose pas, à portée de la main, des brèdes spécifiques, à côté des innombrables feuilles ou jeunes pousses de cueillette, la cuisine emploie d'autres plantes cultivées spécialement dans ce but. Les plus connues sont le Gombo (Hibiscus esculentus) et l'oseille de Guinée (Hibiscus

(1) Le bananier est d'ailleurs le premier arbre planté dans ce qui deviendra la ceinture forestière du village, avant même parfois que ne soit édifiée la première case. Peut-être, comme chez les "Kuta" (ANDERSON, E.; Contribution à l'Ethnographie des Kuta; UPPSALA, Stud. ethnogr. ups., 1953; 365 p.; p. 44), faut-il voir dans ce premier bananier, le protecteur du village en tant que "père des bananiers" car, étant le plus proche des habitations, c'est lui qui sera sollicité pour fournir les premiers rejets et bien d'autres par la suite pour l'extension du verger.

(2) MAUNY (R.); ...plantes cultivées...; p. 690 sq.

Planche XI
Plantes
cultivées.

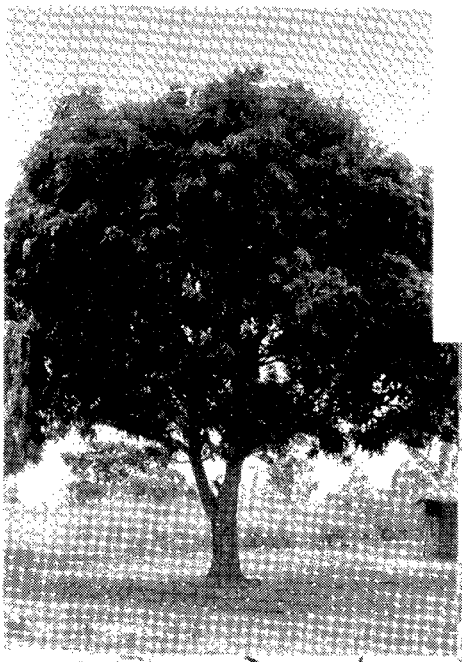

1.- Manguier à Imbama.

2.- Oseille de Guinée
(Hibiscus sabdarriffa L.).

3.- "Mbadi"
(Amaranthus caudatus L. ?).

sabdarriffa)(1). Mais ces légumes traditionnels se complètent petit à petit par ce que nous appellerions les vrais légumes. D'abord, à la suite du plateau koukouya, on a vu se répendre les haricots et surtout la pomme de terre dont la production atteignait près de 10 tonnes en 1964. Mais il ne s'agit là que de cultures commerciales, presque jamais consommées et d'ailleurs en nette régression. Par contre, près des cases, dans un rond d'un mètre ou deux de diamètre, parfois soigneusement clos pour le défendre des chèvres et des rares porcs du village et, de plus en plus souvent, dans les champs, deux ou trois plants de tomates (Lycopersicum esculentum), surtout dans leur variété cerise (L. esculentum cerasiforme), d'aubergines (Solanum esculentum)(2), trois ou quatre choux (Brassica oleraca) voisinent avec une touffe de canne à sucre (Saccharum officinarum)(3), quelques plants d'ananas, de calebasses (Lagenaria spp.)(4). Par contre l'oignon (Allium cepa) et l'échalotte (Allium ascalonium)font l'objet d'une véritable culture sur buttes enrichies, dans les champs, alors que l'ail (Allium sativum) est presque inconnu(5). Enfin chaque ménage ou peu s'en faut possèdera derrière la case ou, plus rarement, en bordure de parcelle, un ou deux pieds de petit piment ou piment enragé (Capsicum frutescens)(6), le condiment maintenant de beaucoup le plus utilisé.

(1) Les Hibiscus semblent autochtones ou, tout au moins, très anciens: le *gombo était connu* en Egypte avant 1216 (MAUNY, R.; ...plantes cultivées...; p. 702).

(2) Les tomates, comme de nombreuses solanées, viennent d'Amérique (Pérou) d'où elles ont été importées par les Espagnols puis les Portugais (MAUNY, R.; o.c., p. 723).

(3) La canne à sucre, originaire de l'Inde et de Cochinchine a été répandue par les Portugais dès le XVI° siècle (MAUNY R.; o.c., p. 694).

(4) Si elle n'est pas autochtone en Afrique où on la connaît depuis des temps immémoriaux, la calebasse pourraît provenir des Indes où elle existe à l'état sauvage (SCHNELL, R.; Plantes alimentaires...; p. 183).

(5) Les Allium sont originaires d'Asie centrale d'où les Arabes les apportèrent jusqu'en Afrique Occidentale. Les Portugais poursuivirent la diffusion (MAUNY, R.; o.c., p. 712).

(6) Le piment enragé, de même que le gros piment, est originaire d'Amérique où les *Conquistadores* le transplantèrent en Europe méditerranéenne dès le XVI° siècle. C'est beaucoup plus tard, toutefois qu'il devait gagner toute l'Afrique (MAUNY, R.; o.c., p. 716). Avant sa diffusion, il semble que son rôle dans l'alimentation africaine ait pu être tenu par les baies de Solanum anomalum, une des rares *solanacées autochtones*.

Cet aperçu des plantes alimentaires cultivées en pays téké peut se compléter par un panorama des arbres plantés dans le village ou sur son pourtour: le palmier à huile (Elaeis guineensis) d'abord, qui forme souvent une double allée au milieu du village puis, derrière les cases, les safoutiers (Pachylobus edulis), les colatiers (Cola acuminata), souvent un ou deux manguiers (Mangifera indica), parfois un avocatier (Persea gratissima), un papayer (Carica papaya), un cocotier (Cocos nucifera), quelques orangers (Citrus sinensis), un citronnier (Citrus aurantifolia), un corossolier (Anona muricata), voire des raphia aux multiples usages (vin de palme, mais surtout fibres utilisées pour le tissage etc...)(1). D'autres arbres, d'autres arbustes sont aussi plantés dans des buts surtout médicaux ou religieux et plus rarement artisanaux comme le nsanda (Ficus spp.), le rocou (Bixa orellana), les Milletia, le Newboldia laevis, les Cassia (notamment C. occidentalis -Nkia-), le Desmodium asperum (Tsa ou Onduninkula) etc... Et doit-on citer, mais cette fois caché au fond d'un lointain bosquet, car l'administration coloniale était en principe intraitable à son sujet, le chanvre indien (Cannabis indica) dont peu d'auteurs parlent en dépit de sa présence quasi générale: venant d'Asie il a, depuis longtemps, diffusé à travers toute l'Afrique.

Si, des plantes cultivées traditionnellement, nous passons aux cultures pour l'exportation, la liste devient beaucoup plus brève, même en tenant compte des pommes de terre et des haricots déjà cités: le café ne couvre encore que des surfaces très réduites: 2 ares en moyenne par campement théorique. Il s'agit, comme dans la presque totalité du Congo de

(1) Le palmier à huile, le raphia, comme le safoutier et le colatier sont autochtones. L'avocat (Ahua quatl en aztèque) et le papayer viennent d'Amérique centrale d'où ils ont diffusé assez tard, vraisemblablement au XVIII° siècle. De même, le corossol est américain. Le berceau du cocotier se situe sans doute dans les Îles du Pacifique, mais il est déjà signalé dès le VIII° siècle sur les côtes orientales d'Afrique d'où les Portugais l'apportèrent sur les côtes occidentales au XVI° siècle. L'oranger et la plupart des Citrus sont originaires de Chine d'où ils ont gagné l'Inde; les Arabes les répandent dans tout le bassin méditerranéen; la relève est ensuite prise par les Portugais. Le manguier, en provenance des Indes semble avoir été introduit très tôt en certains points de l'Afrique Occidentale comme le Fouta Djallon, mais sa véritable diffusion est bien plus récente, contemporaine, voire nettement postérieure à la pénétration européenne (cf. MAUNY, R.; ...plantes cultivées...; passim)

Coffea robusta(1). Le tabac (Nicotiana spp. et, surtout N. tabacum), principalement dans sa variété Maryland couvre de bien plus grandes superficies: près de 5 % des terres cultivées. C'est, de loin, la première des cultures commerciales du pays téké(2).

Les paléocultures

Le nombre de plantes alimentaires autochtones cultivées apparaît donc comme très réduit ou, plus exactement, toute une série de cultures vivrières, d'origine américaine pour une grande partie, sont venues au cours des quatre derniers siècles se substituer aux espèces ancestrales. Ces dernières soit ont disparu de la flore agricole et même de la flore tout court du pays, soit, si elles étaient spontanées ou subspontanées, ne sont plus récoltées qu'en période de disette. Il n'existe pas encore d'exégèse complète des récits des premiers voyageurs, surtout parce que leurs descriptions sont souvent trop vagues et parfois fantaisistes pour qu'on puisse les utiliser entièrement(3). On peut cependant affirmer que les tubercules de base étaient l'igname dans ses multiples variétés et divers Coleus, tandis que les mils, aussi bien les pénicillaires (Pennisetum spp.) que les sorghos, tous originaires d'Afrique sahélienne et, peut-être, les Eleusine formaient les céréales. Par ailleurs, une autre plante, assez peu cultivée au Congo à l'heure actuelle et surtout chez les Téké de l'Est, a dû occuper, jadis, de bien plus grandes étendues: c'est le voandzou ou pois souterrain (Voandzeia subterranea). Ce "fruit

(1) Ces deux ares par campement, sont la valeur moyenne à laquelle on aboutit par l'étude du Recensement agricole et qui nous a été confirmé par nos enquêtes. Les cafés sont considérés comme originaire d'Abyssinie. Ceci est certainement vrai pour Coffea arabica, mais de nombreuses autres espèces sont autochtones, peut-être à rattacher à C. canephora, et poussent à l'état naturel, dans les galeries forestières notamment. Les cafés cultivés au Congo sont à rattacher à C. robusta qui, selon A. Chevalier serait une des nombreuses formes de C. canephora.

(2) Voir ci-après, 2° partie, Chap. I, §§ II et 3° partie, Chap. I, §§ III

(3) Le R. P. de GATTINE dans son "...voyage de Congo...", p. 76 parle ainsi d' un animal monstrueux, le "pacasse" qui serait "affez femblable" au buffle s'il n'avait "les oreilles de demy aulne de long", s'il ne rugissait comme un lion et si ses cornes étaient autrement disposées. Or, "mpakassa", en kikongo, désigne bien le buffle et des oreilles relativement longues ainsi qu'une disposition des cornes différente de celles de Syncerus caffer font bien partie de ses caractéristiques, mais le R.P. de Gattine exagère dans de notables proportions car le buffle congolais a si peu l'air d'un monstre que les zoologistes l'on appelé Syncerus nana...

souterrain (par courbure du pédoncule)"(1) est consommé bouilli, grillé ou en farine.

L'igname, en raison de ses qualités nutritives, de ses rendements élevés, tient toujours une certaine place dans l'alimentation téké, mais celle-ci était certainement bien plus importante avant la découverte. Par ailleurs, les Coleus semblent avoir disparu comme les différents mils dont les rendements devaient être très réduits en raison du climat qui leur convenait mal. Toutefois, en 1884, Léon Guiral(2) signale encore des champs de petit mil. Quant à nous, nous n'avons rencontré, en tout et pour tout, qu'un épi de sorgho vers 1950, dans le nkobi d'un chef sundi, à la limite du pays téké.

Une céréale occupe une position à part: le riz. Il en existe de nombreuses variétés africaines (zone soudanienne) à rattacher à Oryza glaberrima, mais il ne semble pas qu'elles aient été connues des anciens congolais. De toute façon, elles ont presque toutes cessé d'être cultivées après l'introduction des multiples riz d'Asie dérivant tous, eux, de O. sativa qui n'a été introduit que récemment au Congo et n'occupe qu'une surface infime dans les champs téké...

II.- SYSTEMES ET TYPES DE CULTURE

Surfaces cultivées très réduites donc et portant un nombre assez élevé de plantes dont quelques-unes seulement occupent une place notable, tous caractères en rapport avec le genre de vie beaucoup plus cynégétique des Téké: cette médiocrité des surfaces et du nombre d'espèces cultivées n'exige qu'un minimum d'activité agricole qui est loin d'être compensé par l'emploi d'un outillage perfectionné.

L'outillage agricole.

L'instrument de base reste la houe. Ici, comme presque partout maintenant au Congo, il s'agit d'un modèle standard d'importation, et l'on ne trouve pas chez nos Téké, comme surtout dans les zones soudaniennes, des types différents suivant les usages, voire les cultures

---

(1) SCHNELL (R.); Plantes alimentaires..., p. 169.

(2) GUIRAL (L.); Le Congo français..., p. 151

auxquels ils sont destinés(1). Notons toutefois que, pour le binage, le désherbage, les femmes utilisent de préférence de vieilles houes, usées, donc moins longues et moins larges. Telles quelles, ces houes forment la moitié du matériel agricole téké. L'autre outil, sans lequel la majorité des Congolais, des Africains ne s'estiment pas fournis, un peu moins fréquent parce qu'il s'agit surtout d'un outil masculin, encore que nombre de femmes l'emploient pour débrousser voire pour désherber, est la machette, importée maintenant elle aussi et que possèdent trois sur quatre des actifs agricoles... et de nombreux non agriculteurs. Viennent ensuite quelque haches (un actif sur quatre). Nous avons ainsi 98 % du "matériel" agricole que complèteront surtout quelques pelles, mais beaucoup plus rares: dans un hameau sur quatre au maximum et qui servent surtout (quand elles sont utilisées ce qui n'est pas toujours le cas, car il s'agit souvent d'outils de voierie récupérés par d'anciens cantonniers), concurremment avec la houe, à racler la place du village et l'allée qui joint celui-ci à la route, toujours tenues soigneusement désherbées.

Chaque hameau, donc, d'une dizaine de cases en moyenne où vivent quinze à vingt habitants, cultive 175 ares avec 9 ou 10 actifs agricoles théoriques mais surtout, en réalité, 5 ou 6 femmes. Ce hameau familial disposera d'une vingtaine d'instruments très simples: 9 ou 10 houes plus ou moins usagées, peut-être 7 machettes et 2 haches.

Certes, ces trois outils représentent, dans tout le Congo, l'essentiel du "matériel agricole" puisqu'ils en forment les 95 centièmes (contre 98 % ici). Partout, aussi, les 5 % restant comprennent un très petit nombre d'instruments plus spécifiquement importés et ne correspondant pas aux techniques traditionnelles (pelles, pioches, arrosoirs, brouettes, rateaux, fourches, sécateurs...). Ce qui varie nettement, à l'échelle du pays, c'est la proportion relative de ces trois outils de

(1) *Nous avons nous-même* (Modes et Niveaux de vie dans le cercle de Dalaba; DALABA, Miss. anthrop., 1949; 212 p.; p. 60-61 et 136) trouvé 5 ou 6 types de houes différentes sur le plateau du Fouta-Djallon. J. CABOT en signale 5 au moins dans le "Bassin du Moyen Logone" (p. 112). Les Kukwa, voisins de nos Téké, qui seraient les meilleurs agriculteurs de tout le Congo, en possèdent une spéciale pour la préparation des buttes en vue de l'écobuage. Chez les Téké, cette houe d'importation a, depuis longtemps, remplacé la houe traditionnelle "en forme d'éventail ouvert, large de 10 cm, sans douille, mais complètè par une partie mince en appendice longue de 6 cm et pointue /soie/ qui s'enfonce dans un des bouts d'un manche court" (Enquête sur l'Alimentation des Indigènes).

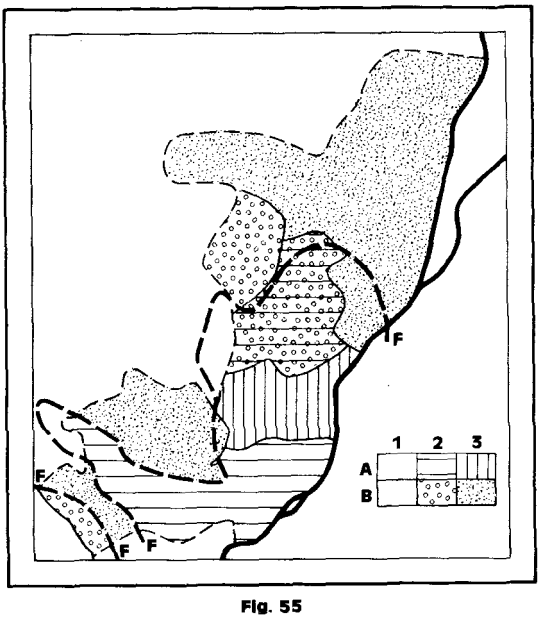

Fig. 55

Répartition des outils agricoles dans la République du Congo

A. Houes: 1. Moins de 30 % des outils - 2. de 30 à 40 % - 3. Plus de 40 %.

B. Haches et machettes: 1. Moins de 60 % des outils - 2. de 60 à 70% - 3. Plus de 70 %

F. Limite méridionale de la forêt.

base. En effet, si l'on prend leur nombre absolu par actif(1), on passe seulement de deux en pays téké à guère plus de trois dans les environs de Brazzaville, tandis que si l'on entre dans les détails, on constate que les houes vont de guère plus d'une pour deux actifs (21 % des outils employés seulement) dans la forêt du Mayombe à une par actif en pays téké où elles comptent sensiblement pour la moitié des outils employés. Par contre les machettes passent de moins de deux pour trois actifs sur le plateau koukouya (trois pour quatre actifs chez nos Téké) où elles représentent moins du tiers des outils (37 % en pays téké) à plus de quatre pour trois actifs dans tout le Nord (Sangha et Likouala) où elles forment près de la moitié de l'outillage. Il en est de même pour les haches: une pour quatre actifs sur les plateaux (guère plus de 10 % des outils) et près d'une par actif dans la forêt inondée de la Likouala (près du tiers des outils). Une carte de répartition (Fig. 55) nous montre la presque exacte concordance de la dominante de la houe avec les zones de formations herbeuses et la dominante hache-machette avec la forêt. Cette conclusion était d'ailleurs aisément prévisible, les secondes, outre qu'elles peuvent être utilisées (surtout la machette) à diverses étapes des travaux agricoles, sont absolument nécessaires au débroussement forestier...

Les champs et leur préparation.

C'est certainement l'extrême réduction de cet outillage qui, en partie du moins, est à l'origine de l'utilisation du feu en tant que technique culturale: "Le feu est l'outil nécessaire des défrichements"(2). C'est en Juillet-Août, lorsque la saison sèche est bien établie que l'on procède à l'incendie de la savane après, le cas échéant, avoir coupé et laissé sècher buissons et arbustes. Localement aussi, on a pu faucher (à la machette) et piocher l'herbe qui a ensuite séché sur place avant d'être incendiée. Il est exceptionnel, sauf pour les pépinières de tabac que soit pratiqué l'écobuage(3), le brûlage de l'herbe préalablement recou-

(1) Il s'agit ici des actifs selon le Recensement agricole (et que nous, nous appelons "actifs théoriques" -voir note 1 p. 321), en fait de tous les adultes de 15 à 60 ans n'ayant pas d'autre activité bien déterminée.

(2) PITOT (A.); L'homme et les sols dans les steppes et savanes d'A.O.F.; BORDEAUX, Cah. O.M., 1952; p. 215-240; p. 227.

(3) Voir p. 346 sq., la desciption détaillée de la technique de l'écobuage pour la préparation des pépinières de tabac.

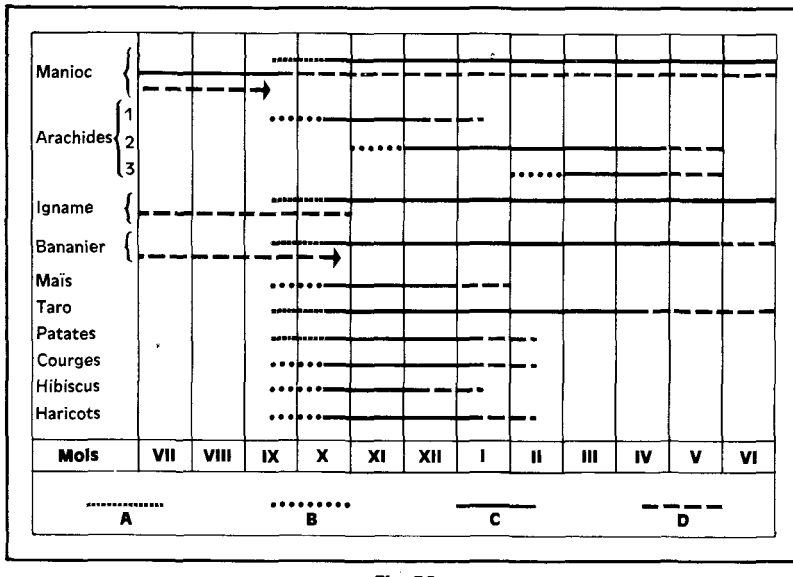

Fig. 56

Calendrier de culture pour quelques plantes vivrières

A. Bouturage - B. Semis - C. Croissance - D. Récolte.

Arachides: 1. Arachide de premier cycle, hâtive - 2. Arachide de deuxième cycle, tardive - 3. Arachide de deuxième cycle, hâtive.

Sauf pour l'arachide, n'ont été portés que les premiers cycles de culture. Pour le deuxième cycle, bien moins important, les semailles ont lieu en Janvier-Février et la récolte sensiblement après le même nombre de mois de croissance que pour la même plante semée ou plantée au premier cycle.

Les temps de préparation préliminaire du sol (débroussement, brûlage etc...) n'ont pas été portés parce que:

- d'une part ils varient suivant qu'il s'agit d'une culture sur jachère (préparation répartie sur trois mois) ou d'une culture de deuxième année (préparation répartie sur trois semaines à un mois);
- d'autre part ils sont à peu près les mêmes pour toutes les plantes.

N.B.: Ce tableau ne donne que des valeurs moyennes, la date des semis, la durée de croissance étant fonction de plusieurs facteurs (variétés plus ou moins hâtives, conditions météorologiques etc...)

verte de terre. L'enfouissement en vert a aussi cours, aussi bien celui de l'herbe de savane que celui des fanes d'arachides et autres débris végétaux qui sont aussi parfois utilisés pour l'écobuage. Le brûlage en savane n'est donc pas systématique; toutefois, lorsqu'il a lieu, les pieds des touffes qui n'ont pas été calcinés lors du passage du feu, les morceaux de buissons etc... sont regroupés dans un angle du champ et brûlés une seconde fois le plus complètement possible. Cet endroit, enrichi de cendres plus abondantes, pourra voir des semis de tabac, mais sera surtout couvert de plantes avides: ignames, oignons, etc...

Les petits champs de forêt, par contre, sont systématiquement essartés. Au coeur(1) du bosquet ou de la galerie, on choisit de préférence une fausse clairière où dominent broussailles et sous-bois. Celui-ci est abattu courant juillet et généralement laissé à sècher. Puis, si nécessaire, on abat les arbres en les coupant assez haut et sans dessoucher: la reforestation sera plus rapide; à la veille des pluies, on procède à l'essartage en veillant bien, toutefois, à ce que le feu ne se propage pas, ce qui est assez rare d'ailleurs, au sous-bois voisin. Là aussi, les restes non brûlés sont regroupés et, à nouveau, incinérés...

Cette coutume du brûlage, très ancienne et largement généralisée, au moins dans les pays tropicaux est bien moins nocive qu'on a voulu le dire et reste l'unique fumure utilisée(2). Seule, la ceinture des villages (bananiers, caféiers etc...) et les petites buttes de légumes derrière les cases reçoivent les détritus ménagers...

Les techniques culturales sont assez banales et, somme toute, assez peu raffinées. Nous sommes loin, ici, entre autres, des rotations de cultures étudiées des Kukwa et surtout de celles des planteurs d'arachides du Moyen-Niari(3): simple binage après le passage du feu, enfouissement

(1) Les champs sont installés loin de la lisière parce que le sol y est plus riche, mais aussi pour éviter que les feux de savane, en s'y propageant dans les jachères, n'empêchent la reconstitution de la forêt (cf. p. 85 sq.).

(2) Cf. Livre I, 1° partie, Chap. II, §§ III, ainsi que p. 86 sq. - La destruction de l'humus superficiel (avec son corollaire, l'abaissement de la capacité de rétention en eau du sol) et celle des bactéries fixatrices d'azote est en fait très réduite et très largement compensée par la nitrification et la carbonalisation apportée par les cendres. Et les conséquences post-culturales seront d'autant moins sensibles que les jachères sont très longues, pour ne pas dire éternelles.

(3) Voir SORET (M.); Le C.F.C.O., 3° partie, Chap. I, §§ I-A.

Planche XII
Manioc.

1.- Boutures de Manioc attendant d'être sectionnées et buttes en préparation.

2.- Jeune manioc sur buttes.

en vert de l'herbe ou des fanes d'arachides, brûlage de l'herbe séchée étendue ou regroupée en tas à la place desquels on fera pousser des plantes avides, voire la technique un peu plus perfectionnée de l'écobuage, se pratiquent indifféremment.

Rotations et associations sont aussi très simples: comme le manioc demande des délais assez longs pour atteindre son plein développement et son entrée en production, il est assez fréquent et pour ainsi dire général que, dans un champ planté à des intervalles normaux on intercale avec les boutures de manioc, soit des patates, soit des arachides, quelques courges, toutes cultures qui arriveront à maturité au cours de la petite saison sèche suivante, le manioc ne devant, au plus tôt, être récolté qu'à la fin de la grande saison des pluies. De même, les arachides de première sole seront remplacées, durant la petite saison sèche, par du manioc qui peut être associé, pendant les premiers mois, à des courges ou à du maïs au milieu desquels repoussent les graines d'arachides perdues à la récolte. Les arachides sont parfois, mais plus rarement, mises en place à la petite saison sèche et, toujours, alors, remplacées à la fin de la grande saison sèche suivante par des associations à base de manioc. Le tabac, lui, est toujours semé et repiqué en culture pure.

La culture de base reste donc le manioc avec, de temps en temps des champs d'arachides et, plus exceptionnellement, de patates. Le reste: courges, maïs et parfois pommes de terre, haricots... ne sont en fait que des cultures "intercalaires-dérobées" puisque leur cycle entier se déroule avant que la culture de base ait atteint son plein développement... De même, il est difficile de parler d'association quand, dans un champ d'arachides se dressent, sur une butte où l'on a brûlé quelques touffes récalcitrantes, les espèces les plus diverses de plantes exigeantes, ou quand la limite de la parcelle est marquée par des Hibiscus et autres brèdes(1). De toute façon, un champ reste rarement en culture plus de 3 ans dont un au moins pour le manioc seul: la faible densité des popula-

(1) Ce fut précisément une des erreurs du Recensement agricole (voir aussi pp. 245 note 1, 260 et 405) de considérer comme association tout champ où plus d'une plante était présente, quelle que soit la densité de la culture (ou des cultures) secondaire.

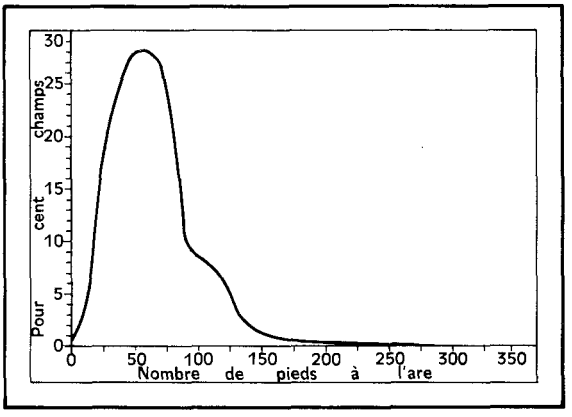

Fig. 57

Densité des pieds de manioc dans les champs

tions, la place réduite faite à l'agriculture permettent une telle utilisation du sol, comme elles autorisent le travail de terrains pauvres, sans crainte de les épuiser...

Les gros travaux de préparation (défrichage en forêt, brûlage puis houage dans tous les terroirs) ont lieu au cours de la grande saison sèche, semis et plantages à la veille ou au début des premières pluies (fin septembre ou début octobre) (Fig. 56). Un léger binage en novembre ou décembre suffit généralement pour détruire les mauvaises herbes qui ont pu repousser. Pour le manioc et, d'une façon générale, pour toutes les plantes à tubercules, ce binage se complète cependant par un buttage qui remonte soigneusement la terre autour du pied afin de faciliter et d'accroître le développement des racines et rhizomes. Le manioc mettant généralement 10 à 12 mois pour entrer en production, le binage et le buttage, pour lui, peuvent être répétés tous les deux ou trois mois, d'autant que la légèreté du sol et les pluies, souvent violentes, accélèrent la désagrégation des buttes.

Ensemencement, plantage(1) et récolte

Le manioc est toujours bouturé: au moment du plantage (il ne doit pas sécouler plus de quelques jours entre la récolte de la tige et le bouturage) on prend des tiges bien droites sur des plants mûrs et sains de deux ans. Ceux-ci sont ensuite coupés en tronçons de 20 à 40 cm. de longueur et qui doivent posséder chacun 4 ou 5 yeux dormants. Aux premières pluies, "car si le manioc craint la sècheresse, il craint aussi l'excès d'eau"(2), ces boutures sont enfoncées obliquement dans le sol par groupes de deux ou trois, à une distance d'environ 1,20 mètre dans tous les sens, ce qui nous donne une densité moyenne de 70 à 80 pieds à l'are(Fig. 57). Les plants qui n'ont pas repris au bout d'une quinzaine sont remplacés. Cette densité du manioc, si l'on en croit le Recensement agricole, varie assez peu, que celui-ci soit planté en culture pure

(1) Bien qu'il soit très rarement utilisé par les géographes, nous préférons ce terme de "plantage" à "plantation". En effet, si l'on s'en réfère au Littré et autres ouvrages analogues, outre son sens de "surface plantée", le mot "plantation" désigne plus présisément l'action de mettre en place des plantes ligneuses, le terme "repiquage" étant en principe réservé aux plantes herbacées tandis que "plantage" possède un sens beaucoup plus large qui recouvre ceux de "plantation", de"repiquage" et, à l'extrême, de "bouturage".

(2) GAUDY (M.); Manuel d'agriculture tropicale, p. 260.

Planche XIII
Arachides.

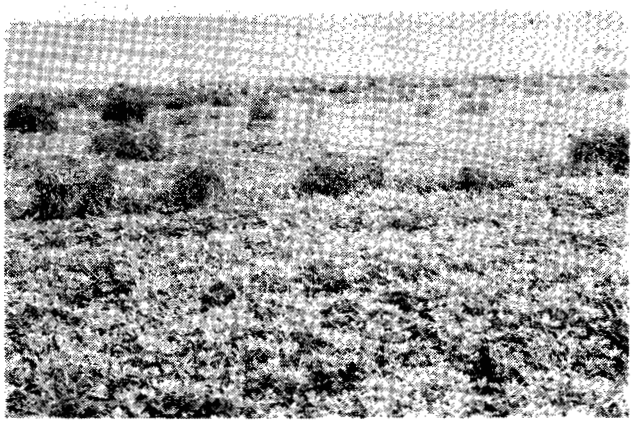

1.- Champ d'arachides parsemé de pieds de manioc.

2.- Egrenage des arachides en bordure du champs.

(ce qui est extrêmement rare, au moins pour la première année) ou en association. Celà est d'autant plus vrai en pays téké où les plantes associées au manioc sont en fait des "cultures dérobées-intercalaires". Elle est surtout assez faible si l'on se réfère aux manuels d'agriculture qui conseillent 150 à 300 pieds à l'are(1). Or le Recensement agricole ne trouve que deux pour cent de plantations atteignant ces densités et 0,2 % plus serrées, la majorité des champs de manioc renfermant de 40 à 80 pieds à l'are (55 %). Pour l'ensemble du Congo, la densité moyenne se tient aux alentours de 75 pieds à l'are, ce qui donne des plants distants de 1,10 mètre à 1,20 mètre.

Deux ou trois binages et buttages assurent la formation des tubercules dont la cueillette commence vers le dixième ou le douzième mois, mais parfois aussi seulement au bout de deux ans; on écarte la terre, on prend les plus grosses racines et on referme, puis on recommence à autant de pieds qu'il est nécessaire pour les besoins de la journée. Cette méthode de cueillette qui laisse le champ occupé pendant de longs mois, parfois trois ans ne pose aucun problème étant donné les surfaces disponibles; elle a par ailleurs le gros avantage de rendre inutile la construction des grands greniers nécessaires pour les céréales et caractéristiques de l'habitat en zone soudanienne. Les rendements sont très variables. Les chiffres que l'on peut réunir pour l'ensemble du Congo s'étalent entre 1,5 et 15 tonnes/hectare. Des études plus précises donnent de 5 à 10 tonnes/hectare dans les relativement riches terres du Sud-Congo et les quelques renseignements dont nous pouvons disposer pour le pays téké(2) font état de rendements compris entre 5 et 7 tonnes/ha.

L'arachide est presque toujours cultivée à plat. Aussi est-ce uniquement dans les champs primaires d'arachides que l'on rencontre ces buttes de 1 à 3 mètres de diamètre, mais très peu surélevées par rapport

(1) Il semble toutefois que ces grandes différences proviennent surtout d'imprécisions dans les définitions. En effet M. GAUDY (... agriculture tropicale; p. 160) obtient 150 à 300 pieds à l'are en plantant "en moyenne à 1 mètre en tous sens mais davantage si le manioc est associé". Or ces distances donnent 100 pieds à l'are, ou un peu moins en cas d'association. Mais il dit ailleurs que ces boutures sont généralement plantées deux par deux. En comptant, ce qui est une erreur, chaque bouture pour un plant, on obtient bien 140 à 300 pieds à l'are. Si on applique cette méthode de calcul au Congo où deux ou trois boutures sont généralement placées ensemble, on arrive alors à une moyenne de 185 pieds.

(2) Enquête sur l'Alimentation..., Rapports administratifs... etc...

Planche XIV
Cultures sur buttes.

1.- Maïs et courges au milieu d'un champ d'arachides.

2.- Patates douces au milieu d'un champ de manioc.

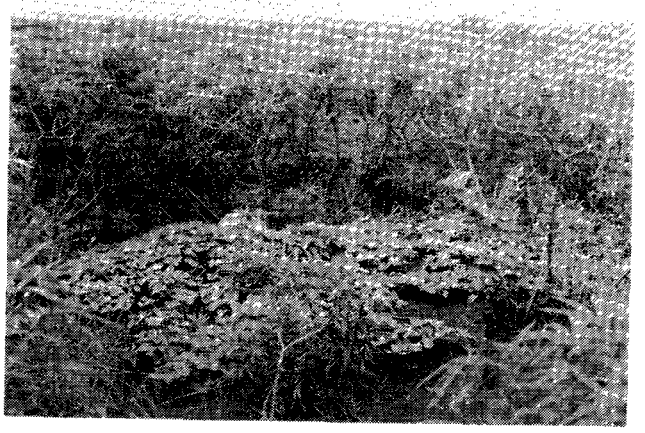

au reste du champ (dix ou quinze centimètres seulement, contrairement aux buttes d'écobuage qui peuvent atteindre cinquante centimètres), faites de terre mélangée avec la cendre des herbes que l'on a regroupées pour pour les brûler et sur lesquelles se retrouvent les plantes les plus diverses: maïs, haricots, oignons, pommes de terre, canne à sucre, voire calebasses et autres cucurbitacées, bananiers ou tabac. L'arachide est semée un peu au hasard, une gousse tous les 15 ou 20 centimètres dans un sol préalablement ameubli par un second binage. Ceci nous donne une moyenne de 3 000 pieds à l'are, ce qui serait une très forte densité n'était l'importance du déchet: plus de la moitié des graines ne lèvent pas ou meurent dès leur levée. Cette perte est surtout due aux conditions de conservation des graines qui s'acidifient et rancissent très vite, d'autant plus vite qu'elles ont subi, depuis leur cueillette, une alternance de chaleur et d'humidité qui leur est très préjudiciable: les semences sont ordinairement gardées de la récolte du premier cycle (janvier pour les semailles du premier cycle suivant (septembre-octobre): elles passent par une saison des pluies chaude et humide puis par une saison fraîche, sans pluie, mais dont l'humidité atmosphérique est très prononcée (hiver austral).

Un seul binage suffit généralement pour débarrasser les champs des herbes qui pourraient gêner leur développement, notamment l'Imperata et diverses convolvulacées. A maturité, les plants d'arachides sont arrachés à la main et étendus sur le sol, les gousses le plus possible à l'air pour en activer le sèchage. On les regroupe ensuite en gros andains au bout du champ où les femmes vont en bande séparer les gousses qui sont ensuite emmenées au village où le sèchage se poursuit.

L'igname est, elle aussi, plantée au début de la saison des pluies, le plus souvent sur buttes écobuées ou enrichies par la combustion supplémentaire des souches ou de l'herbe regroupée. Ce sont des fragments prélevés sur les tubercules ou sur la plante près du collet qui sont enfoncés de 5 à 10 centimètres dans le sol: deux ou trois pieds par butte, mêlés parfois à d'autres plantes, sont la densité habituelle. Binée en même temps que la culture principale, l'igname peut voir sa cueillette commencer quelque neuf mois après le plantage et s'échelonner, comme pour le manioc, sur plusieurs mois; mais, en vieillissant, le tubercule subit une fermentation avec formation d'acide cyanhydrique qui le rend

Planche XV
Cultures de case.

1.- Choux sur butte derrière une case.

2.- Bananiers, canne à sucre et taro dans la ceinture villageoise.

amer et le fait rancir.

La patate, elle, se bouture à l'aide de fragments de tige de 20 à 30 centimètres, généralement au milieu de plantes à croissance lente comme le manioc ou bien à croissance rapide comme elle, mais à surélévation des organes vitaux, tel le maïs. Elle couvre rapidement toute la surface du sol sans pour autant être préjudiciable aux autres cultures et fournit, quand elle est associée au manioc, une production intermédiaire très appréciée.

Le maïs n'est jamais cultivé seul et lorsque, exceptionnellement, il couvre toute une parcelle, celle-ci est toujours d'une superficie très réduite et il est alors associé à d'autres plantes qui, comme la patate, s'étendent au ras du sol. Mais, le plus souvent, il n'est présent que par pieds disséminés deci-delà ou, au mieux, en touffes de quelques mètres carrés à peine. Semé en septembre-octobre, il est récolté dès la petite saison sèche ou -plus rarement- semé en janvier et cueilli avant la fin des grandes pluies. Ses rendements élevés et son cycle végétatif court rendraient sa culture particulièrement intéressante en dépit de ses exigences en eau et en qualité du sol; cependant, bien qu'il soit connu depuis des siècles, il ne semble pas être entré dans l'alimentation courante: cinq kilos par habitant et par an en moyenne pour l'ensemble du Congo, ce qui suppose, pour le pays téké, y compris les quelques tonnes commercialisées (3 tonnes par an jusqu'en 1963, aucun chiffre disponible depuis) une production de quelque cent cinquante tonnes c'est-à-dire, si le maïs était regroupé et non dispersé en touffes, une superficie de 150 ou 200 hectares.

Le bananier plantain n'occupe pratiquement jamais, lui non plus, de parcelles entières. En septembre, les femmes plantent les rejets ou les fragments de rhizomes portant des bourgeons. Sa croissance rapide permet de couper les premiers régimes 7 ou 8 mois après le bouturage.

Les autres plantes cultivées, si on les rencontre fréquemment, sont presque toujours plus ou moins isolées et n'occupent au total que des superficies restreintes: "intercalaires-dérobées", marquant la limite des parcelles, regroupées sur des buttes à l'angle de ces dernières ou à côté des cases, elles ont une importance alimentaire bien moindre et jouent dans la vie quotidienne des Téké, non pas tant un rôle de produit vivrier d'appoint que celui du superflu qui perment d'agrémenter le menu.

1.- Culture en forêt (riz, ananas).

2.- Imperata ayant envahi une jachère.

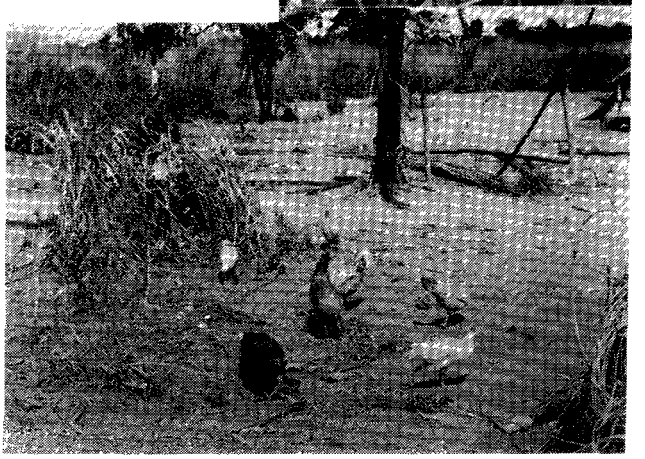

En conclusion, l'immense monotonie des plateaux téké qui a tant frappé voyageurs et géographes(1) présente cependant une variété suffisante de terroirs pour permettre une diversification des cultures. Celles-ci restent toutefois peu denses car nous avons une population clairsemée, mais surtout parce que les Téké ne voient dans l'agriculture que le moyen d'obtenir les produits alimentaires végétaux absolument nécessaires. C'est pour cette raison qu'ils n'ont jamais cherché à perfectionner leurs techniques agricoles, les terres étant plus que suffisantes, non seulement pour permettre la récolte vivrière nécessaire mais encore pour laisser les hommes continuer leurs interminables randonnées de chasse(2)...

Emblavures réduites donc, dans des finages immenses, cultures en définitive assez variées sur une base de manioc et d'arachides, l'agriculture téké permet à la population de vivre, mais elle ne lui autorise en aucune façon l'élévation de son niveau de vie.

III.- UN SEMBLANT D'ELEVAGE

Si l'agriculture tient une place modeste dans la vie rurale tékê, elle n'est nullement compensée par un développement corollaire de l'élevage. En dépit de l'extrême réduction des surfaces cultivées(3) qui laisse des immenses superficies de terrains libres et qui pourraient être utilisées par l'élevage, le nombre d'animaux par hectare cultivé ne

(1)"Uniformité désespérante" (Léon GUIRAL; Le Congo français..., p. 207.
" Les plateaux sont couverts à perte de vue d'une savane monotone" (SAUTTER, G.; Esquisse d'une géographie régionale du Moyen-Congo; PARIS, Cah. Inform. géogr., 1954; N° 1, p. 33-44; p. 41

(2) Un simple calcul démontre que, alors que l'homme fournit sensiblement 12 jours/année de travail agricole et la femme quarante (voir ci-après, Chap. IV, §§ III), si chaque adulte rural de moins de 60 ans donnait 50 jours de travail par an à l'agriculture (ce qui peut être considéré comme un maximum en raison du regroupement des activités à certaines époques de l'année) sans modification des techniques agricoles, le revenu familial serait multiplié par 3 ou 4 mais, surtout, 98% du sol, même compte tenu de 10 ans de jachères resteraient disponibles pour la chasse. Celà entraînerait toutefois un bouleversement total des conceptions sociales et économiques téké.

(3) Comparée à l'ensemble du Congo, la superficie cultivée par habitant est de 74 % de la moyenne et la superficie par dit actif agricole de 66 %.

serait que de 6,44 (85 % de la moyenne du Congo), taux supérieur uniquement à celui du plateau koukouya (4,53) et à celui de la bordure de la Cuvette immédiatement voisine (6,43). Le nombre d'animaux par habitant arriverait à 0,66 (63 % de la moyenne, le nombre le plus faible du Congo après le rebord de la Cuvette) et celui par actif agricole à 1,18 (56 % de la moyenne, le nombre le plus faible de tout le Congo).

Cheptel donc très maigre; il serait encore moins varié. Il apparaîtra encore plus réduit si on le compare à celui de l'ensemble du Congo (Nombre d'animaux pour 1 000 habitants):

	Ensemble du Congo	Pays téké
Chèvres	109	18
Moutons	98	-
Porcs	38	100
Bovins	3	-
Poulets	734	545
Canards	63	-
Pigeons	3	-

Telles sont du moins les conclusions chiffrées que l'on peut tirer du Recensement agricole. Si ces chiffres apparaissent comme à peu près valables pour la volaille, ils semblent par contre nettement sous-estimés pour les caprins dont la fréquence de l'utilisation dans les transactions sociales (dots, amendes etc...) ne peut se faire sans un nombre assez élevé d'animaux. Par contre les porcins, malgré leur fréquence relative au Nord de l'axe Djambala-Mpouya où ils se regroupent presque tous (chez les Jiju et surtout les Sésé), sont, eux, manifestement surestimés.

En fait, plus ici que partout ailleurs, les chiffres de l'INSEE-Coopération(1) se révèlent entachés d'erreur. Les autres données dont on peut disposer sur la question sont essentiellement les rapports économiques des administrateurs(2), mais ceux-ci, par contre, sont nettement surestimés(3) et ne peuvent avoir de valeur qu'indicative des ordres de grandeur... Ils nous permettent cependant d'affirmer qu'une interversion s'est produite entre le nombre des porcs et celui des chèvres

(1) Voir p. 245 note 1, 254 et 405.

(2) Le Service de l'Elevage ne tient aucun dénombrement du cheptel traditionne

(3) Ainsi, par exemple, il y aurait plus de 50 000 poules en pays téké, 1 70(1 700 pour 1 000 ruraux, 30 par campement moyen, ce qui est très nettement au-dessus de la vérité.

dans les valeurs données par le Recensement agricole et l'ensemble nous autorise à conclure que dans notre hameau moyen de 15 à 20 habitants, une quinzaine, peut-être une vingtaine de poules, poulets et poussins picoreront entre les cases, tandis que deux ou trois chèvres brouteront le taillis de la ceinture. Un campement sur deux ou trois possèdera un porc(1). Incidemment on rencontrera un ou deux canards; quant aux moutons, ils sont pratiquement inexistants(2).

Peu d'élevage donc et la population n'attend pas de celui-ci qu'il lui fournisse les protéines dont elle a besoin: la chasse et, pour les allogènes des bords du fleuve, la pêche sont là pour ça. L'élevage n'a aucun but utilitaire: il est simplement un "signe extérieur de richesse". Certes, nous n'en sommes pas aux troupeaux "bas de laine"(3) des peuples éleveurs des régions soudaniennes, mais, pas plus qu'eux, le Téké ne considèrera comme normal de tuer un de ses animaux pour le manger: "Abattre serait folie, comme est fou le geste du richissime qui allume son cigare avec un billet de banque"(4). Le cheptel, du "poulet" au "cabri", est réservé pour un usage plus noble: paiement des dots, sacrifices religieux. Ce n'est que très exceptionnellement, lors de la visite d'une importante personnalité par exemple, que l'on abattra un animal... et l'acte reste encore foncièrement rituel.

Tous les animaux domestiques vivent en complète liberté, surtout si le lion et la "panthère"(5) ne causent pas trop de déprédations dans le secteur. La nuit, cependant, le bétail est le plus souvent enfermé dans une étable basse, faite de bois éclaté ou de pieux serrés où s'entrecroisent des baguettes. Un toit de chaume ou de tuiles de bambou complète leur protection. Pour la volaille, le poulailler construit suivant les mêmes principes est encore plus bas, 50 à 70 centimètres, soit au ras du sol soit, quand les fauves sont fréquents, sur pilotis de 1,50 mètre à 1,70 mètre.

Fécondation libre, mise bas non surveillée; les animaux domestiques doivent subvenir eux-mêmes à leurs besoins en vaguant entre les

(1) Voir page précédente la localisation réelle des porcs.

(2) Une centaine au total selon les chiffres administratifs.

(3) CABOT (J.); Le bassin du Moyen-Logone, p. 127

(4) RICHARD-MOLARD (J.); Essai sur la vie paysanne au Fouta-Djallon; GRENOBLE, Rev. Géogr. alp., 1944; p. 135-240; p. 179.

(5) Il s'agit en fait du léopard (Panthera pardus) (cf. p. 93).

cases et dans les environs du hameau: minuscules poules (poids maximum: 1 kilo) et poussins picorent les déchets ménagers, se roulent dans les cendres du foyer, se font pourchasser par les chiens et les enfants; les chèvres broutent les herbes du talus quand elles ne vont pas rôder dans les champs les plus voisins pour être à l'origine de nouveaux et interminables palabres entre nos procéduriers Téké(1).

La raréfaction actuelle du gibier, en diminuant l'apport des protéines par la chasse, ne semble pas avoir incité les Téké à modifier leurs techniques d'élevage. Seule, peut-être, l'élévation régulière du niveau de vie rend-elle un peu plus fréquentes les occasions solennelles où l'on abat un animal, poulet, chèvre ou porc. Cependant, si l'espèce caprine reste toujours et partout pareille à elle-même (animaux rustiques et de très petite taille), on peut maintenant rencontrer des volailles croisées avec des animaux d'importation, ce qui a l'avantage d'améliorer leur poids, leur rendement en oeufs(2) et surtout la taille de ceux-ci, tandis que la petite race porcine autochtone noire a souvent été métissée avec des bêtes d'origine européenne, des Yorkshire ordinairement, ce qui augmente ainsi le poids et la qualité de ces animaux...

Pour pallier ces insuffisances générales au pays, l'Administration coloniale a essayé d'introduire l'élevage des bovins au Congo(3). Mais, au Nord de Brazzaville, la création de troupeaux semble devoir se heurter pendant longtemps encore à un certain nombre d'obstacles liés tant au milieu naturel qu'au milieu humain; aussi ce nouvel aspect de l'élevage ne quitte-t-il guère le Sud-Congo. Des études de Bernard Descoings et de Jean Koechlin(4) il ressort que, des différents types de savanes, seules celles à Hyparrhénia présentent une certaine valeur

(1) Pour les protèger contre les dépréd—ations des chèvres, certains Téké frotteraient les plants de manioc avec du suc de mbaama (Mikania scandens) (DESCOINGS, B.; ...plantes médicinales...; p. 11

(2) Le rendement en oeufs reste cependant toujours assez réduit, même pour les volailles importées de race pure: 108 oeufs en moyenne par an et par poule, 9 par mois, avec une accentuation nettement marquée en septembre-octobre (près de 11 par mois) et un ralentissement en janvier-février (Rapport du Service de l'Elevage).

(3) Voir SORET (M.); Le chemin de fer Congo-Océan, 3° partie, Chap. II, §§ II-B & II-C

(4) Voir dans la bibliographie, les titres de quelques-uns des travaux de B. Descoings et J. Koechlin sur l'agrostologie congolaise.

pastorale. Or, ce type de formation herbeuse ne déborde guère le schisto-calcaire. Certes, sur les sommets des plateaux, Hyparrhénia se mêle parfois à Trachypogon, mais il ne fournit que moins de 5 % de la végétation et, si on additionne toutes les plantes ayant une plus ou moins grande (plutôt moins que plus en raison des conditions du milieu) valeur nutritive pour le bétail, on ne dépasse guère ces 5 % d'une végétation très très clairsemée. Par ailleurs, il serait très difficile d'apprendre aux populations à donner aux animaux le minimum de soins dont ils ont besoin, à s'astreindre à un minimum de surveillance. L'élevage des bovins n'est certainement pas près de s'imposer sur le plateau téké...

Chapitre III

L'HABITAT

Si l'uniformité du milieu naturel est rompue par une certaine diversité des terroirs, celle de l'habitat est au contraire accentuée par la situation même des villages qui se regroupent tous, au moins en ce qui concerne les vrais Téké de l'Est, sur une même unité physique: le plateau.

Officiellement, et y compris le chef lieu de préfecture, notre pays renferme 199 villages. Certes, Djambala prend parfois l'apparence d'une bourgade semi-urbanisée, mais c'est le seul aspect "ville" de la région. Les autres centres importants: Koumou, Mpouya, Ngabé... restent de gros villages. Il n'y a pas, du point de vue démographique, de différence tranchée entre la population des centres et celle du monde strictement rural. Il en est à peu près de même pour tous les aspects de la vie téké et notamment l'habitat. Le chef-lieu, toutefois, semble glisser lentement sur la voie de l'évolution en présentant quelques formes plus modernes d'existence tandis que le reste du pays reste muré dans son traditionalisme. C'est sur ces deux mondes, somme toute assez proches l'un de l'autre, que nous allons nous pencher.

I.- VRAIS ET FAUX VILLAGES

Si certaines régions s'urbanisent avec une rapidité qui, parfois, peut paraître inquiétante, tel le Sud-Ouest de la République du Congo qui voit près de la moitié de sa population regroupée dans les villes et les centres secondaires, l'Afrique reste cependant encore, dans l'ensemble, essentiellement rurale et le pays téké, avec un seul centre où l'on commence à peine à deviner les prémices d'une urbanisation, est, lui, à près de 90 % rural.

Villages officiels et hameaux téké

L'homogénéité de leur implantation autant que celle du genre de vie de leurs habitants est certainement à l'origine de la presque totale uniformité des villages téké. Certes, il arrive que l'on traverse de véritables petites agglomérations qui, telles Mbé, Ngabé, Mpouya ou Koumou, arrivent à regrouper plusieurs centaines d'habitants comme, au détour d'une piste, on peut voir se dresser une case isolée dans la savane, mais l'un et l'autre cas sont malgré tout peu fréquents et l'habitat reste dispersé sous la forme de petits hameaux. Les 199 villages de la région avec leur population moyenne de 167 habitants sont une pure vue de l'esprit et la répartition de ces unités administratives en fonction de la taille aboutit en réalité à étudier l'action de l'administration locale qui a plus ou moins bien réussi à faire accepter l'autorité -relative, en fait celle d'une"boîte aux lettres"- d'un chef de campement sur un ou plusieurs autres. Ainsi, en pays téké, la population des villages ruraux officiels s'échelonne de 10 habitants à Lounoua, l'un des très rares campements des collines à vallées sèches(1), à 620 à Koumou, important chef-lieu de canton de la sous-préfecture de Gamboma et formé d'une multitude de hameaux disséminés le long de la route directe qui, par Nsah, unit ce chef-lieu de préfecture à Djambala. Toutefois, mis à part 5 centres un peu plus importants (Nsah: 500 habitants, Kounzoulou Miranda: 510, Mpouya: 520, Ngabé: 610 et Koumou 620), les 90 % restant de la population rurale (74 % de la population du pays téké de l'Est) sont regroupés dans des villages officiels comprenant de 10 à 400 habitants. La courbe représentative a trois sommets qui permettent de distinguer trois types de villages: une grosse majorité (les trois quarts) a entre 10 et 180 habitants et renferme 52 % de la population. Ce sont les villages que l'on peut appeler normaux et formés de 1 à 10 campements. Une deuxième série (16 % des villages avec 26 % de la population) comprend presque uniquement des chefs-lieux de terre et de canton dont chacun réunit de 180 à 300 habitants dans ses dix à quin-

(1) Lounoua est même le seul village des sous-préfectures de Brazzaville et Djambala installé dans cette zone. En réalité, ce petit hameau à proximité des chutes de Kwembali sur la Léfini est la résidence d'un "prêtre" du fétiche suprême de la chasse et du pouvoir chez les Téké (voir Livre II, 1° partie, Chap. II, §§ IV) dont l'esprit vit dans les chutes auxquelles il a donné son nom.

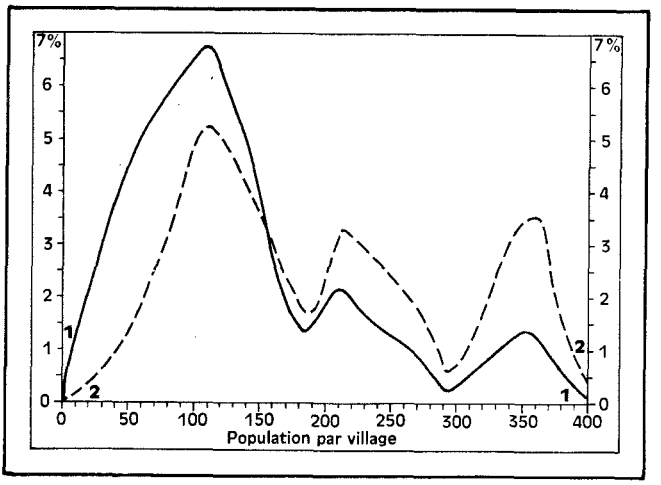

Fig. 58

Villages officiels suivant leur taille

1. Villages - 2. Population.

ze campements. Le troisième groupe, avec 300 à 400 habitants par village (9 % des villages, 22 % de la population) renferme lui aussi surtout des chefs-lieux, mais ceux-ci sont mieux situés: neeuds de communication ou anciens "postes à bois". De toute façon, les villages du fleuve sont plus importants que ceux du plateau, d'une part en raison de leur activité économique plus intense (pêche, voie de passage), mais surtout parce qu'ils sont peuplés principalement d'allogènes qui, comme partout en Afrique, ont tendance à se regrouper.

La véritable unité sociale est le hameau, plus connu sous le nom de "campement" et son chef a, traditionnellement, une autorité absolue: poli ique, sociale, économique sur tous les habitants. Seul le désir de l'administration qui ne voulait pas avoir affaire à une trop grande foule de petits notables a regroupé ces hameaux sous l'autorité théorique d'un chef de village. Le rôle de ce dernier, purement administratif, est de transmettre aux chefs de campements les désirs et les ordres du gouvernement. L'autorité socio-économique du chef de village s'arrête toujours, elle, à la limite de son propre campement. Cependant, si faible soit la parcelle d'autorité que s'aliènent les chefs de lignage en reconnaissant un intermédiaire entre eux et l'Administration supérieure, ils ne le font qu'en faveur d'un des leurs dont le "nkobi" est plus puissant et qui, généralement, a des notions au moins de"sorcellerie"(1). Si l'Administration a passé outre ces impératifs, on peut être certain que ce village se dissoudra très vite. Dans les faits, celà se traduit par un campement plus important: la moyenne est de 28 cases et 38 habitants pour le hameau d'un chef de village, contre 15 habitants et 9 cases pour les autres.

Distribution de l'habitat

De grandes distances séparent d'ailleurs souvent les divers campements d'un même village, espace que peuvent venir occuper les hameaux dépendant d'un autre chef administratif. Palabres: un campement demande parfois à être rattaché à un autre village... on ne peut même pas parler de finage administratif, mais seulement de finage de hameau ou, mieux, de finage de terre... Ainsi Boulankio, village du Sud-Est du plateau de Mbé, mais aussi résidence du chef de terre et du chef de canton, compte

(1) Voir Livre II, 1° partie, Chap. II, §§ 1-A & 2-A.

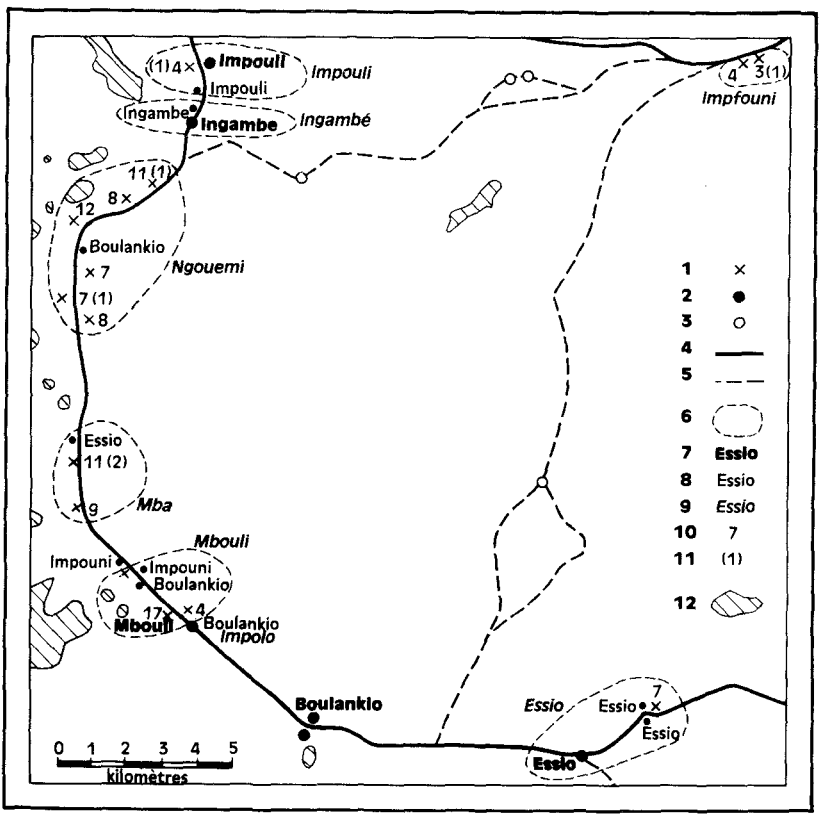

Fig. 59

Village de Mbouli - Distribution de l'habitat

1. Hameaux dépendant du chef officiel de Mbouli - 2. Autres hameaux - 3. Hameaux abandonnés (n'ont été portés que les principaux et, parmi ces derniers, seulement ceux dont les habitants se sont déplacés très loin) - 4. Piste plus ou moins carossable - 5. Piste piétons - 6. Groupe de hameaux portant un même nom géographique - 7. Hameau principal (résidence du chef de village) - 8. Nom du village officiel dont dépend le hameau (pour les campements autres que ceux dépendant de Mbouli) - 9. Nom géographique d'une grappe de hameaux - 10. Nombre de cases à usage domestique (habitation, cuisine...) dans le hameau (pour les hameaux de Mbouli seulement) - 11. Nombre de cases à usage non domestique (hangars, étables et grandes cases des ancêtres...) (pour les hameaux de Mbouli seulement) - 12. Bosquets et galeries (pour les grappes Essio et Impfouni, les bosquets sont respectivement au Sud et au Nord des limites de la carte).

350 habitants répartis dans 19 campements dont celui où résident les chefs et qui renferme à lui seul près du tiers de la population. Le plus important des autres hameaux est Mépabé, qui sur l'ancienne route fédérale, marque le carrefour d'où part la piste carossable desservant Boulankio, avec 21 cases et 33 habitants. Ces 19 campements s'inscrivent dans un rectangle de 65 kilomètres Nord-Sud et 35 kilomètres Est-Ouest, le plus éloigné, Nzami, se trouvant à 45 kilomètres au Nord-5° Est du "chef-lieu", mêlés à quelque 200 autres hameaux rattachés, eux, à des villages, voire à des terres ou des cantons différents: 12 du kilomètre 47 au kilomètre 88 sur l'axe Brazzaville-Boembe, quatre sur la piste qui part de Boulankio jusqu'au kilomètre 28 au Nord, un à 18,500 kilomètres du dernier hameau de la piste, sur la rive gauche de la Louna et un, enfin, à 6 ou 7 kilomètres au Sud de Boulankio, ces deux derniers campements à l'écart de tout chemin carossable.

On pourrait dire que cette dispersion des hameaux qui constituent le village administratif de Boulankio provient de ce que, en tant que grande métropole qui aurait voulu, à un moment donné, concurrencer Mbé, ce petit chef-lieu tente de conserver la haute main sur le maximum possible de hameaux, quel que soit leur éloignement. Mais, dans cette même terre, le village de Mbouli (168 habitants) est tout ce qu'il y a de plus classique(1) (Fig. 59). Son campement principal est installé sur la même route secondaire que Boulankio. Si aucun de ses 15 campements n'est allé s'établir jusque sur le grand axe Nord-Sud, ceux-ci n'en sont pas moins échelonnés sur 57 kilomètres de piste, le plus éloigné se trouvant à plus de 40 kilomètres par la voie carossable, à environ 25 par les sentiers de piétons.

L'absence d'unité socio-économique des villages n'est donc nullement compensée par une très forte unité géographique puisque les grappes de hameaux se répartissent en réalité entre plusieurs villages tandis que les campements d'un même village s'échelonnent sur des dizaines de kilomètres: la seule unité reconnue en pays téké est d'ordre social et ne dépasse pas l'échelon du hameau. Tous les habitants de ce dernier font partie d'un même lignage, lui sont alliés ou, au moindre degré, sont clients (au sens latin) de son chef. Une étude rapide portant sur une cinquantaine de campements ruraux de toutes tailles et totalisant un

(1) Note reportée au bas de la page suivante.

millier d'habitants fait bien ressortir cette parenté et cette alliance(1).

(Note de la page précédente)

Hameaux formant le village officiel de Mbouli, canton et terre Boulankio, sous-préfecture de Brazzaville: 168 habitants.

Nom "géographique" du hameau(a)	Nombre d'habitants	Distance du village principal (par la route)
Essio	10	15,500 km
Mbouli II	6	0,600
Mbouli I (principal)	25	-
Mbouli III	4	1,500
Mba I	13	3,700
Mba II	16	4,800
Ngouomi I	12	8,800
Ngouomi II	10	9,400
Ngouomi III	10	10,100
Ngouomi IV	18	11,100
Ngouomi V	12	12,600
Ngouomi VI	16	13,500
Impouli	6	17,600
Imfouna I	6	41,600
Imfouna II	4	41,700

(a) Les divers campéments d'un village portent généralement un nom géographique, souvent le même pour plusieurs campements voisins, même si ceux-ci ne dépendent pas d'un même village officiel. Ce nom peut d'ailleurs être celui du village administratif dont le hameau principal fait partie de la grappe (voir Fig. 59).

(b) Distance ramenée à quelque 25 km par les pistes piétons.

(1) Parenté entre les habitants des campements (par mesure de simplification et de clarté, dans le tableau ci-après, nous avons uniquement utilisé des termes occidentaux de parenté, sans préciser s'il s'agissait de parenté par le sang ou par alliance, en branche paternelle ou maternelle, ni si celle-ci est totale, utérine ou agnatique.

Lien de parenté avec le chef	Nombre pour 1 000 habitants	Nombre moyen pour un hameau	Lien de parenté avec le chef	Nombre pour 1 000 habitants	Nombre moyen pour un hameau
1. CHEFS	50	1,00	14.Mères	29	0,58
2.Fils	137	2,74	15.Petits-neveux	28	0,56
3.Filles	115	2,30	16.Belles-filles	23	0,46
4.Nièces	100	2,00	17.Gendres	22	0,44
5.Epouses	80	1,60	18.Petits-fils	21	0,42
6.Belles-soeurs	65	1,30	19.Beaux-frères	14	0,28
7.Neveux	57	1,14	20.Oncles	9	0,18
8.Petites-nièces	44	0,88	21.Petits-cousins	8	0,16
9.Cousins	43	0,86	22.Pères	7	0,14
10.Soeurs	36	0,72	23.Veuves du père	6	0,12
11.Tantes	36	0,72	24.Belles-mères	5	0,10
12.Cousines	31	0,62	25.Nièces et brus	4	0,08
13.Frères	30	0,60	TOTAL.....	1 000	20,00

Le lien le plus fréquent avec le chef de campement est évidemment la filiation; les fils sont toutefois plus nombreux que les filles: celles-ci se marient plus tôt que les garçons et vont habituellement habiter le campement du lignage de leur mari (encore que nous ayions trouvé 22 gendres et seulement 23 belles-filles), mais aussi une partie des plus jeunes sont prises encharge par leurs oncles. Après les enfants, et ceci est caractéristique de bien des coutumes congolaises, nous avons les nièces: d'abord les filles des frères et soeurs du chef qui habitent le hameau ou sont décèdés; mais alors, logiquement, leur nombre devrait, au plus, égaler celui des neveux, en fait lui être inférieur en raison du mariage nettement plus précoce des filles. En réalité, il y en a deux fois plus: le chef, qui est en principe l'aîné de la famille, prend chez lui le plus possible de nièces (notamment celles dont les parents sont en ville etc...) car, étant donné qu'il doit percevoir une grosse partie de leur dot, elles représentent pour lui un capital sur lequel il convient de veiller. Viennent ensuite les épouses, "1,6" par chef, puis les belles-soeurs. Celles-ci sont 65 pour 30 frères seulement, ce qui suppose, pour ces derniers, un taux de polygamie de 2,17. Mis à part quelques cas particuliers (belle-soeur peut signifier: soeur des épouses du chef, voire épouse du frère de la femme du chef, mais ces cas sont rares) qui ramènent ce taux aux alentours de 2, la polygamie reste moins marquée pour les chefs que pour leurs frères: les premiers sont ordinairement des hommes âgés qui ont déjà perdu une ou plusieurs épouses, tandis que leurs frères, plus jeunes, ont été moins souvent veufs... Dans la kyrielle des autres parents, nous pouvons encore noter que, de même que pour les nièces, les petites-nièces sont plus fréquentes que les petits-neveux et ceci pour les mêmes raisons, puis tout à fait en bas de liste, des cas dont la rareté sont une des caractéristiques de la civilisation téké: des pères parce qu'ils sont malades ("usés", nous dit un chef encore jeune dont le père branle dans une paillotte voisine de la sienne) ont transmis leurs fonction avant leur mort. Il peut aussi arriver qu'au décès de leur père, les chefs gardent près d'eux, "épousent", puisque somme toute le lignage a payé pour les acquérir, une ou plusieurs de ses veuves en plus de leur mère... C'est bien plus rarement par contre, qu'un chef de campement acceptera d'héberger des belles-mères, en raison des complications que celà risque de lui apporter dans

la vie courante(1). Enfin quelques uns ont fait épouser leur nièce par leur fils...

Et ces hameaux, peuplés de parents, éparpillés dans la "terre", portent un nom différent de celui de leur chef-lieu, mais identique à celui des autres campements de la grappe géographique dont ils font partie parce que, chez les Téké, les appellations des unités humaines, qu'elles soient ce que nous nommons la tribu ou simplement l'unité d'habitat sont toujours "géographiques et jamais primairement ethniques"(2). L'étymologie des noms de hameaux et de villages rappellera donc souvent une caractéristique du lieu: Ebva est construit sur une colline, tandis qu'Ontchouo est le "village des marais", que Yonon est continuellement venté et qu'Otsouanké est à la tête (la source) de la Nké(ni). La végétation tient aussi une grande place dans la toponymie: Gatsenke et Inga portent les noms des bosquets voisins, en fait des génies qui habitent ceux-ci, et Ongali et Engali doivent le leur à une espèce d'arbres fréquents dans le voisinage(3). La faune elle-même doit jouer son rôle chez un peuple chasseur: Ankaon est le village des fourmis magnans (fourmis carnivores), Anka celui des pintades, Boulou celui des criquets... Mais les Téké sont d'abord un peuple religieux, imprégné de magie, et ce monde supra-naturel dans lequel ils baignent ne pouvait pas ne pas se refléter dans la toponymie et, à Edzéo, les puissances infernales empêchent quiconque de se prétendre supérieur aux autres tandis qu'à Mpini on peut aisément se rendre invisible à ses ennemis. Les activités quotidiennes ont aussi leur répercussion sur les noms de villages: à Etiene résidaient des forgerons (etiene signifie: marteau), à Intou on cultive abondamment l'ananas, tandis qu'à Djambala, le menu préféré renfermerait de nombreuses plantes à tubercules... Le social n'est toutefois pas complètement tenu à l'écart: Ainsi Abbala n'avait jamais voulu faire partie (abbala signifie:partager) de Ndolo(4) tandis que Ngo, Nkoua (qui ont toujours eu un fort contingent d'allogènes) signifient: regrouper...

(1) Voir p. 156 sq.

(2) Jan Vansina, v. p. 150

(3) Il s'agit vraisemblablement d'Onkal (Indigofera capitata) utilisée comme "poison relatif d'épreuve": "Le suc de cette plante introduit dans les yeux d'une femme soupçonnée d'adultère prouverait son innocence ou sa culpabilité" (DESCOINGS, B.; ...plantes médicinales...; p. 16)

(4) Le village d'Abbala a obtenu sa séparation administrative d'avec Ndolo après de très longs palabres.

Planche XVII
Evolution
des villages.

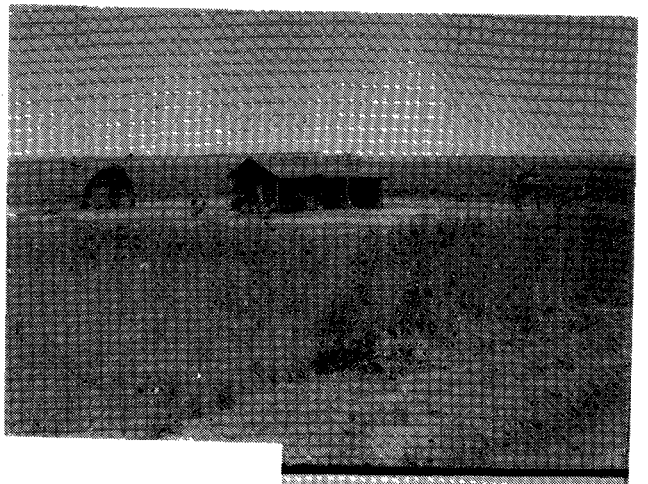

1.- Naissance
d'un hameau.

2.- Village
de création
récente.

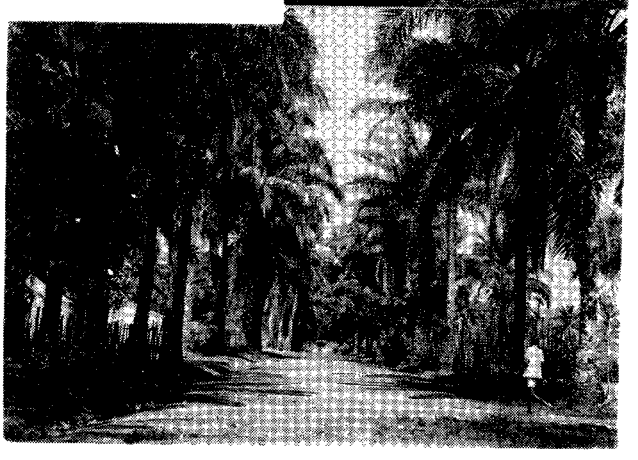

3.- Une "rue"
à Ngabé.

L'unité d'habitat est donc le campement et lorsque des raisons impératives imposent le développement de très grosses agglomérations, on assiste à la subdivision de celles-ci. Mbé est même caractéristique à ce point de vue puisqu'il possède cinq ou six campements extérieurs, tandis que tous les quartiers du bourg ne font pas partie du même village administratif, certains dépendant d'autres chefs de village (Okiéné etc...).

La taille des hameaux est très variable, mais elle ne dépasse la centaine de cases que dans des cas très exceptionnels et, alors l'agglomération est toujours formée de fractions de plusieurs villages; quant à Djambala, le chef-lieu est divisé en quartiers officiels ayant chacun leur chef administratif. La taille moyenne de ces campements est en définitive très réduite: une dizine de cases en moyenne: quatre cases "principales" un peu plus grandes où logent les hommes et six cases "secondaires" pour les femmes et les enfants. Quelques unes de ces "petites cases" sont parfois utilisées uniquement comme cuisines. Dans ces hameaux vivent en moyenne 18 personnes(1). En fait, trois campements sur quatre ont entre 3 et douze cases, entre 5 et 20 habitants et l'ensemble regroupe ainsi plus de la moitié de la population. La chute est ensuite rapide jusqu'à 26 cases par campement (50 habitants), mais nous avons alors au total plus de 96 % des habitations, de 85 % de la population. Ensuite, exceptionnellement, un campement de 30 à 75 cases (une cinquantaine à peine pour tout le pays téké sur un total de 1 600 à 1 700) et quelques "agglomérations de campements"... (Fig. 60).

Le site et la forme.

Cette uniformité relative dans la taille se retrouve aussi dans le site et l'aspect général des villages. Une caractéristique commune du site: installé sur le plateau, le village téké s'éloigne le plus possible des fonds de vallées où, pourtant, coule une eau si rare dans le pays, où se déroulent les forêts-galeries qui renferment le gibier le plus abondant, où l'on peut faire les plus riches récoltes; mais une expérience peut-être millénaire a appris aux Téké qu'à côté de leurs multiples avantages, les forêts et surtout les galeries forestières présentent un très grave danger: c'est l'habitat préféré de Glossina palpa-

(1) Une moyenne assez constante nous donne "1,75" habitant par case.

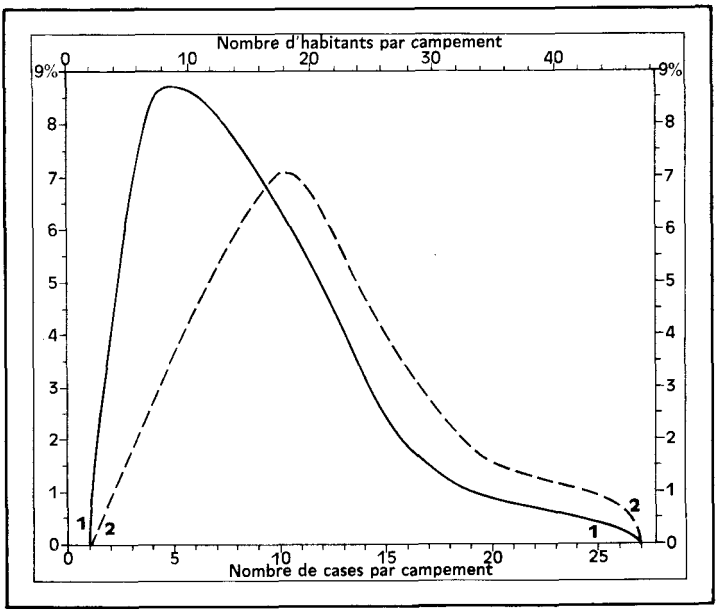

Fig. 60

Hameaux suivant leur taille

1. Hameaux - 2. Populations

N.B.: Il n'a pas été tenu compte, ici, de la dizaine de très gros hameaux, résidences de chefs importants.

lis, la fameuse tsé-tsé, vectrice de la maladie du sommeil si meurtrière et à laquelle on doit, entre autres, les grandes variations dans la densité des populations sur l'axe Ngabé-Inoni au début de ce siècle(1). Quelques exceptions toutefois: Boembe par exemple, là où la grande route franchit la Léfini; mais ce village est d'installation récente, en tous cas postérieure à la pénétration française et les habitants d'Inoni vous montrent, depuis le sommet de la falaise, sur les collines qui lui font face, la tache sombre du bosquet anthropique de l'ancien Boembe où vivaient jadis les piroguiers passeurs... à une douzaine de kilomètres de la rivière. Les seules exceptions vraies sont les villages du bord du fleuve, des rives du Congo. Certes, la population de ces véritables bourgades est, actuellement, à 90 % allogène, hétérogène, mais en certains points, tels Mpouya, Ngabé (surtout dans les faubourgs) de forts noyaux téké n'en sont pas moins installés. Il ne faut pas oublier non plus que c'est par Gantchou, alors peuplé uniquement de Téké, que Brazza est arrivé. A l'origine, l'habitat sur les rives du fleuve devait être beaucoup plus clairsemé qu'aujourd'hui, mais il existait certainement, ne serait-ce que pour permettre au Makoko de contrôler les limes de son royaume: une ligne très lâche de villages douaniers. Des infiltrations du Nord se sont produites, se sont accélérées avec la paix française, arrivant à faire de ces rives du Congo une tour de Babel bantoue...

Bien que l'intérêt des petits massifs forestiers soit presque aussi grand que celui des galeries forestières avec une nette diminution des risques de tsé-tsé, les villages ne sont jamais installés à toucher les bosquets naturels. Lorsqu'un hameau s'appuie contre un boqueteau, on peut être certain que celui-ci est d'origine anthropique: généralement l'ancien emplacement du village qui s'est déplacé d'une centaine de mètres à peine. Mais, dans la généralité des cas, on s'établit simplement à portée de ce bosquet, rarement à moins de quelques centaines de mètres mais, rarement aussi, à plus de trois ou quatre kilomètres. Les hameaux axés sur un bosquet faisant tous partie d'une même terre s'ils ne dépendent pas d'un même village administratif, il n'y a aucun problème d'utilisation de ceux-ci.

On a pu dire(2) que cet éparpillement était lié aux contingences

(1) Voir Livre II, 2° partie, Chap. II, §§ III

(2) VENNETIER (P.); Les hommes et leurs activités dans le Nord du Congo-Brazzaville; PARIS, ORSTOM, 1965; 296 p.; p. 126. - Voir §§ IV.

Planche XVIII
Déplacements
des villages.

1.- Ancien emplacement d'Opa.
(Noter la mort lente des palmiers après celle de la ceinture forestière, sans formation de bosquet anthropique)

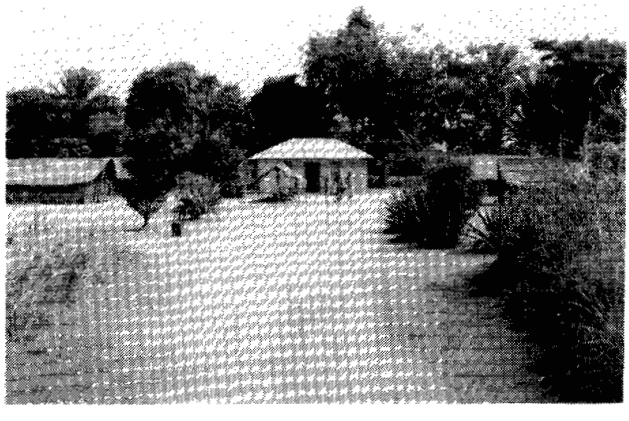

2.- Opa actuel.

économiques, au désir "de disposer de terrains plus proches de leur résidence et de sols moins épuisés parce que moins souvent sollicités".En réalité, la raison est uniquement d'ordre sociologique. L'habitat correspond à l'unité socio-économique et le déplacement d'un hameau est beaucoup plus souvent consécutif à la rupture du lien d'agnation de ses habitants quà la recherche de nouvelles terres, si tant est que ce dernier motif ait cours: le désir d'améliorer l'agriculture, pour nos Téké chasseurs, apparaît comme le moindre des soucis. Le bon plaisir des génies (c'est-à-dire du féticheur) et, depuis quelques années, l'attrait de la route et de ses possibilités commerciales présentent une bien plus grande importance. Et les femmes qui parcourent parfois plusieurs kilomètres pour la quête de l'eau en font souvent plus pour aller cultiver leurs champs.

Les villages téké se regroupent le long de la route..., mais non pas au bord même de celle-ci. Pour l'ensemble du pays, moins de 10 % sont installés à moins de 5 mètres de la chaussée et il est extrêmement rare que, comme le cas est fréquent dans le Sud-Congo, la route serve de rue centrale au village. Et si le fait se produit, celle-ci n'est alors qu'une piste secondaire comme celle qui, au Nord de Boulankio, à l'Ouest et au Sud-Ouest de Mah et Odziba, sillonne la bordure occidentale du plateau méridional et n'a, pendant longtemps, vu passer que quelques véhicules par an. Sur les grands et moyens axes, le cas ne se rencontre que pour Mbé, Nsah et Djambala ainsi que pour les terminus de la route à son arrivée sur le fleuve, à Ngabé et à Mpouya. Mais, alors, les cases ne se tiennent pas au bord même de la voie dont elles sont séparées par des clôtures (Ngabé), par une ligne de palmiers (Nsah) etc... A Djambala, la grande route traverse le nouveau centre extra-coutumier, tandis que le village traditionnel n'est parcouru que par une des deux bretelles qui unissent la zone résidentielle à cet axe. Les cases sont d'ailleurs assez loin de la chaussée dont, comme à Nsah, les sépare une rangée de palmiers.

Les hameaux s'installent donc à 75 mètres en moyenne de la route. Cette valeur reste très élevée, un certain nombre d'entre eux étant reliés à la piste par une allée de plusieurs centaines de mètres (Fig. 61). En fait, pour près de la moitié des campements, cette distance est comprise entre 10 et 60 mètres et pour plus du quart entre 60 et 130 mètres.

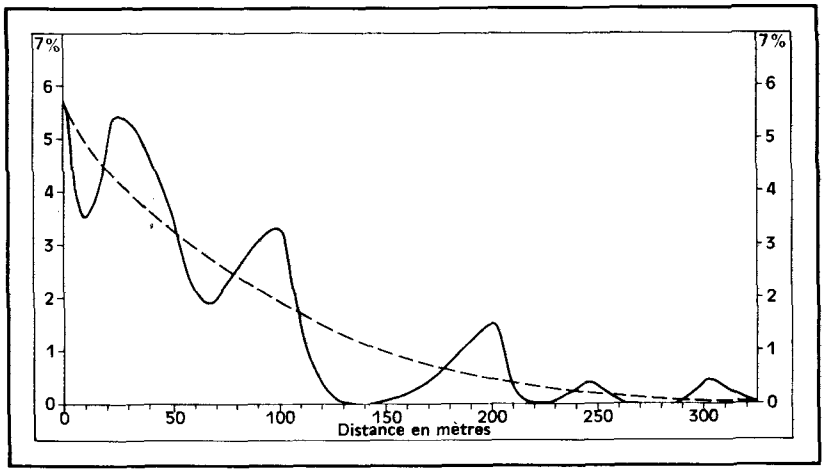

Fig. 61

Longueur de l'allée reliant les villages à la route
En tireté: la courbe moyenne éliminant l'attraction des nombres ronds

Une allée, bien dégagée, soigneusement désherbée et entretenue conduit en droite ligne dans l'axe du village(1).

Le plan des hameaux, en pays téké, est tout aussi caractéristique (Fig. 62 à 54). Il reste le même pour tous, sauf dans les très grosses agglomérations où, souvent d'ailleurs comme par exemple à Mbé, certains quartiers reprennent leur aspect traditionnel perpendiculaire à la route... Vu d'avion, un hameau se présente toujours comme un terrain dénudé, d'un gris jaunâtre, tranchant sur le vert foncé de sa ceinture forestière, le vert grisâtre de la savane. L'espace nu est rectangulaire avec les cases alignées de chaque côté de la place(2). Sur l'un des petits côtés du rectangle, face à l'allée qui se poursuit parfois jusqu'à elles par une double rangée de palmiers, se regroupent les cases du chef avec quelquefois, dans les plus grands campements, la "case des palabres", case de réunion des hommes du hameau(3), siège du"tribunal" du chef de lignage ou de clan... vraie case sommairement meublée ou simple toit posé sur des pieux, la case des palabres est garnie de petits tabourets, de chaises-longues traditionnelles ou copiées sur des modèles d'importation; c'est là que, tout au long de la journée et surtout l'après-midi, se réunissent les hommes du village pour discuter de la dernière ou de la prochaine chasse ou bien des incidents qui marquant la brève semaine téké. C'est là aussi que sont reçus les étrangers, mais c'est là, surtout, que le chef règle les différents qui divisent ses administrés. En saison fraîche, un petit feu entre les pierres donne à la pièce un certain air d'intimité.

Devant la maison du chef, s'il ne s'agit que d'une minuscule pail-

(1) Il est parfois difficile, en ne faisant que passer sur la grand'route, de distinguer de loin un vieux village habité et entouré de son épaisse ceinture forestière d'un bosquet anthropique récemment déserté. C'est à l'état de l'allée, rapidement envahie par l'herbe dans les campements abandonnés, que l'on reconnaît si l'on se trouve près d'un lieu habité.

(2) Il semble bien que les cases se construisent indifféremment avec leur long côté parallèle ou perpendiculaire à la place du village. Si l'on ne tient pas compte de celle du chef toujours parallèle au petit côté du rectangle, ni de ses dépendances qui finissent de fermer le fond de la place et sont, elles aussi, orientées indifféremment, nous avons 46 % de cases parallèles, 54 % perpendiculaires et... 4 ‰ en oblique par rapport au long côté de cette place.

(3) Cette case se différencie par là du "mbongui" des Kongo qui, outre de lieu de réunion, sèrt de salle à manger commune aux hommes du lignage. Dans les villages polylignagers, il y a en principe autant de mbongui que de lignages.

lotte hémisphérique d'un mètre de diamètre, sur le côté ou derrière s'ils ont droit à un vrai temple: la case des ancêtres.

Habitat dispersé donc, en une multitude de petits hameaux regroupés en grappes au même nom géographique mais ne faisant que rarement partie en totalité d'un même village administratif; hameau au sens officiel, mais en fait véritable unité socio-économique, le campement installe de plus en plus fréquemment sa dizaine de paillotes, ses 15 ou 20 habitants le long des routes, mais un peu à l'écart de celles-ci, en un rectangle d'autant plus allongé que le hameau est plus important, et que préside à une extrémité, les cases du chef, tandis que, de l'autre, une allée réunit à la route, au monde extérieur, ce village caché dans son bosquet, le cadre quotidien de la vie téké...

II.- LES CENTRES

Un maigre semis, sur le plateau, d'une multitude de hameaux, minuscules avec, de loin en loin, un bourg 5 ou 10 fois plus étendu formé par la clientèle d'un chef important, tel fut,depuis toujours, l'aspect général de l'habitat en pays téké.

La colonisation devait, au moins au Congo, être à l'origine de deux nouvelles formes d'habitat: les villes et les "centres secondaires". Le pays téké ne renferme aucun centre urbain, mais seulement une agglomération de quelque 2 500 à 3 000 habitants: Djambala qui est un de ces centres secondaires africains typiques, ni village, ni ville. Deux autres postes, Ngabé et Mpouya, évoluent aussi vers cette pseudo-urbanisation.

Les centres secondaires au Congo présentent tous une série de caractères communs, en rapport direct avec les trois groupes de populations qui ont contribué à les former:

- Nous avons d'abord le village originel autour duquel s'est développé le centre et qui a généralement conservé, non seulement l'aspect des villages traditionnels de la région, mais souvent leur genre de vie et leurs caractéristiques démographiques.

- Un peu à l'écart, s'étend ce que, dans les villes, on appelle la "zone résidentielle et des affaires": bâtiments administratifs, maisons de commerce européennes (même si elles ont un gérant africain), lo-

gements des fonctionnaires: habitat dispersé, quadrillage à l'américaine; la faible population de ces quartiers, jadis appelée flottante en raison des fréquentes mutations de fonctionnaires et employés, était recensée à part.

- La création d'un centre d'activité, si faible soit celle-ci, appelle toujours un certain nombre d'immigrants moins traditionnels que les habitants du village originel et qui s'installent toujours très près de la zone résidentielle (dans la mesure où l'administration le tolère), mais aussi des voies de communication; l'administration s'efforce de faire respecter un minimum de règles d'urbanisme dans ce centre extra-coutumier.

Site et situation.

Ces caractéristiques générales se retrouvent à Djambala avec ses trois quartiers, sa population traditionnelle et ses immigrants. Mais où le chef-lieu de la préfecture de la Léfini échappe aux règles générales qui semblent avoir régi la création des postes administratifs autour desquels se sont formés la plupart des centres secondaires, c'est dans le choix du site: l'emplacement du chef-lieu de district de Djambala, devenu chef-lieu de région(1) à la veille de la deuxième guerre mondiale a, en effet, cas assez rare au Congo, surtout été commandé par le peuplement. Alors que, généralement, deux éléments imposaient leur loi lors de la fondation d'un poste administratif: la voie de communication (piste importante -puis chemin de fer- au Sud-Congo, cours d'eau navigable au Nord-Congo) et l'approvisionnement facile en eau, Djambala s'est installé sur le rebord méridional du plateau auquel on a donné son nom sans aucune de ces commodités. C'est pour la relier à la capitale que, par la suite, une première route par Mayama et Pangala allait être construite et se continuer vers le Nord du pays. Les difficultés du milieu naturel devaient très vite faire abandonner ce tracé et le remplacer, pendant la deuxième guerre mondiale, par un axe plus praticable mais bien plus oriental: la route actuelle à laquelle Djambala n'est plus reliée que par la bretelle Lékana-Mpouya. De même, l'approvisionnement en eau y est des plus précaire: il faut descendre les flancs pres-

(1) A l'indépendance, les "régions" ont été rebaptisées "préfectures", tandis que les "districts" devenaient des "sous-préfectures".

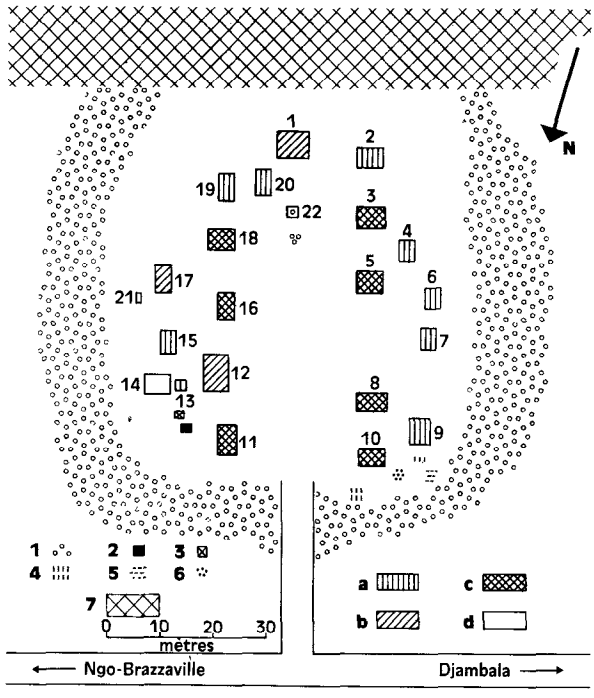

Fig. 62

Plan d'un hameau moyen
(Campement du chef officiel de Yonon: 27 habitants)

Végétation: 1. Bananiers - 2. Colatier - 3. Citronnier - 4. Tomates - 5. Aubergines - 6. Tabac - 7. Début du bosquet anthropique à l'ancien emplacement du village.

Matériaux des cases: a. Murs en paille sur armature de bois - b. Murs en torchis sur armature de bois - c. Murs en torchis sur armature de bois et recouverts de paille - d. Constructions sans murs.
(Tous les toits sont recouverts en chaume).

Utilisation des cases (H = habitation; C = cuisine): 1. H: chef du village, sa deuxième épouse et leur fils - 2. H: mère du chef - 3. H: première épouse du chef et leurs trois enfants - 4. H: père du chef - 5. H: jeune frère du chef, sa première épouse et leurs deux enfants - 6. C de (5)-7. Sèchoir à tabac de (5) - 8. H: deuxième épouse de (5) et leur fils - 9. Sèchoir à tabac - 10. H: troisième épouse de (5) et leur fils - 11. H & C: première épouse de (12) et leurs trois enfants - 12. H: neveu du chef - 13. C de (12) - 14. Sèchoir à tabac - 15. H: soeur du chef et tante maternelle de (12), veuve - 16. H & C: deuxième épouse de (12) et leurs trois enfants - 17. Ancienne case du chef abandonnée et tombant en ruines - 18. C: deuxième épouse du chef - 19. H: pour étrangers de passage - 20. Sèchoir à tabac - 21. Sèchoir à manioc - 22. Case des ancêtres.

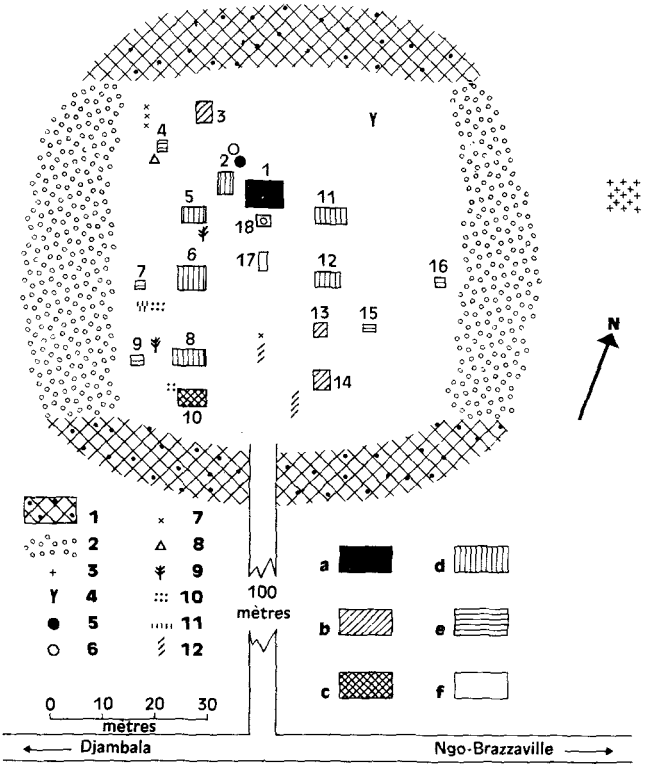

Fig. 63

Plan d'un petit hameau
(Campement du chef officiel de Opa: 14 habitants)

Végétation: 1. Broussailles - 2. Bananiers - 3. Caféiers (une deuxième plantation -500 m2- à 100 mètres à l'Est de la case N° 4) - 4. Safoutier - 5. Manguier - 6. Avocatier - 7. Oranger - 8. Papayer - 9. Arbres ou arbustes divers (magico-religieux - 10. Tabac - 11. Tomates - 12. Sisal.

Matériaux des cases: a. Toit en tôle et murs en briques crues enduits de ciment - b. Murs en torchis sur armature de bois - c. Murs en torchis sur armature de bois et recouverts de paille - d. Murs en paille sur armature de bois - e. Murs en bois éclaté ou en planches - f. Constructions sans murs.
(Sauf pour (a), tous les toits sont couverts en chaume).

Utilisation des cases (H = habitation; C = cuisine; A = abri):
1. H: chef du village, sa première épouse et leurs deux enfants - 2. C: première épouse du chef - 3. H: inoccupée - 4. A: chèvres - 5. H: deuxième épouse du chef et leur fille - 6. H: mère de la première épouse du chef, veuve - 7. A: chèvres - 8. H: mère du chef, veuve - 9. A: chèvres - 10. H: soeur du chef, veuve - 11. H: troisième épouse du chef - 12. H: soeur de la mère du chef, veuve - 13. H: fils du chef, célibataire - 15. A: chèvres - 16. A: porcs - 17. Case des "palabres" - 18. Case des ancêtres.

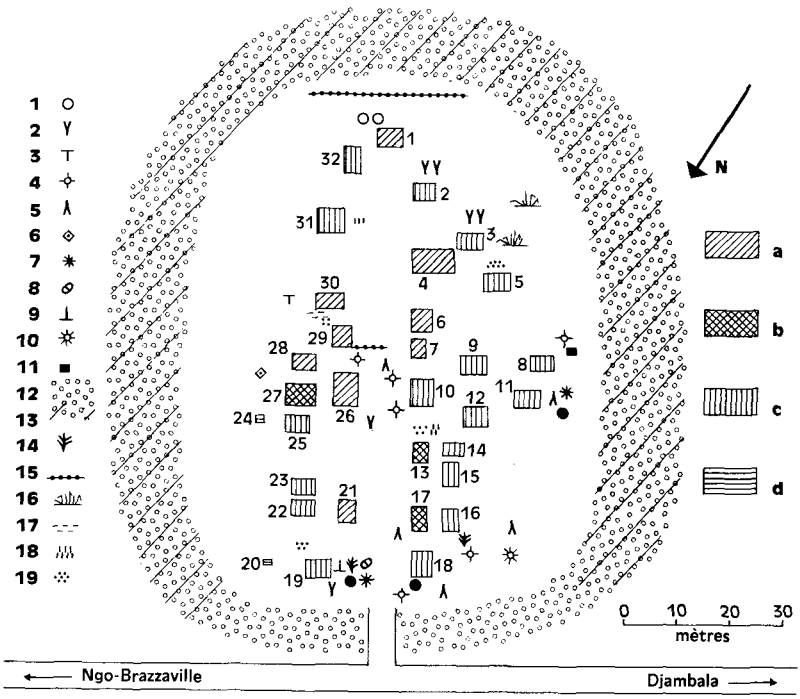

Fig. 64

Plan d'un grand hameau
(Campement Tsou du village Opa: 36 habitants)

Végétation: 1 Avocatier - 2. Safoutier - 3. Pamplemoussier - 4. Palmier Elaeis - 5. Milettia - 6. Corossol - 7. Rocou - 8. Ficus - 9. Citronnier - 10. Palmier raphia - 11. Colatier - 12. Bananiers - 13. Ceinture formée d'arbres et arbustes divers entremêlés de bananiers - 14. Arbustes divers (magico-religieux) - 15. Haie de "pignon d'Inde" (Jatropha curcas) - 16. Canne à sucre - 17. Aubergines - 18. Tomates - 19. Tabac.

Matériaux des cases (H = habitation; C = cuisine; A = abri):
1. H: chef de campement - 2. C de (1) - 3. H: nièce du chef - 4. H: inoccupée - 5. C de (4) - 6. H: deux petits-fils du chef - 7. C de (6) - 8. A: chèvres de (10) - 9. H & C: première épouse de (10) et leurs deux filles - 10. H: neveu du chef - 11. H. mère de (10), veuve - 12. H & C: deuxième épouse de (10) et leur fille - 13. H: un fils et un petit-fils du chef - 14. Sèchoir à tabac - 15. H: première épouse de (17) et leurs deux filles - 16. H & C: deuxième épouse de (17) - 17. H: gendre du chef - 18. H: troisième épouse de (17) - 19. H: nièce du chef - 20. A: chèvres - 21. H: première épouse de (22) - 22. H: frère du chef - 23. H: quatrième épouse de (17) et soeur du chef - 24. A: chèvres - 25. Sèchoir à tabac - 26. H: fils du chef - 27. H: première épouse de (26) et leurs trois enfants - 28. H: deuxième épouse de (26) et leur fils - 29. H: neveu du chef - 30 H & C: deuxième épouse du chef et leur fille - 31. H & C: deuxième épouse du chef et leur fils - 32. H & C: troisième épouse du chef.

que verticaux du plateau vers les sources de la Mfourka et remonter l'eau à dos d'homme ou, mieux à "tête de femme"... La présence d'un noyau de population, important à l'échelle de la densité du plateau, l'a emporté sur les considérations de facilités matérielles.

Les quartiers.

Le développement de Djambala a été très rapide au cours des dernières décennies, mais surtout des dernières années. Cette expansion, en même temps que les différents éléments du paysage urbain apparaît nettement sur la vue aérienne de Djambala (Pl. XIX) et son plan rappelle celui de la plupart des postes administratifs du Congo et de l'Afrique francophone avec ses trois secteurs nettement différenciés et délimités sinon séparés:

Au Sud, l'immense (près de 50 hectares) quartier administratif, au bord même du plateau est centré sur le mât de pavillon autour duquel, chaque matin et chaque soir, se réunit la "garde" pour l'envoi ou le rappel des couleurs. Autour du mât, une vaste place (près de 25 000 mètres carrés) coupée d'allées rectilignes séparant des pelouses plantées de Paspalum. Au Nord-Ouest, un bâtiment bas et allongé regroupe les bureaux administratifs (préfecture et sous-préfecture). A l'Ouest, la résidence du préfet au milieu d'une grande concession et dont la terrasse domine la vallée de la Mfourka avec l'un des plus beaux panorama du Congo. Au Sud de la place et tout à côté de la résidence, la "case de passage pour les hôtes de marque" devenue logement de fonctionnaire après l'inflation de ceux-ci avec l'indépendance et surtout la "Révolution" d'Août 1963. Suit, en direction de l'Est, toute une série de villas: directeur d'école, sous-préfet, inspecteur primaire etc... L'angle Nord-Est est occupé par la concession de l'enseignement: écoles, ateliers. Partant des bureaux administratifs vers l'Ouest, une rue, une route, après avoir dépassé le bureau de poste et son antenne radio puis le garage administratif est ensuite bordé d'une vingtaine de maisons qui servent de logements de fonctionnaires: petites villas construites pendant la deuxième guerre mondiale pour y héberger les personnes mises en résidence surveillée par le Gouvernement Général de l'Afrique Equatoriale(1). Toujours de la pla-

(1) Le ralliement, dès 1940, de l'A.E.F à la France Libre incitait le Gouvernement général à installer à Djambala toutes les personnes mises en résidence surveillée du fait de leur nationalité dès 1939 (Allemands)
(Suite de la note page suivante...)

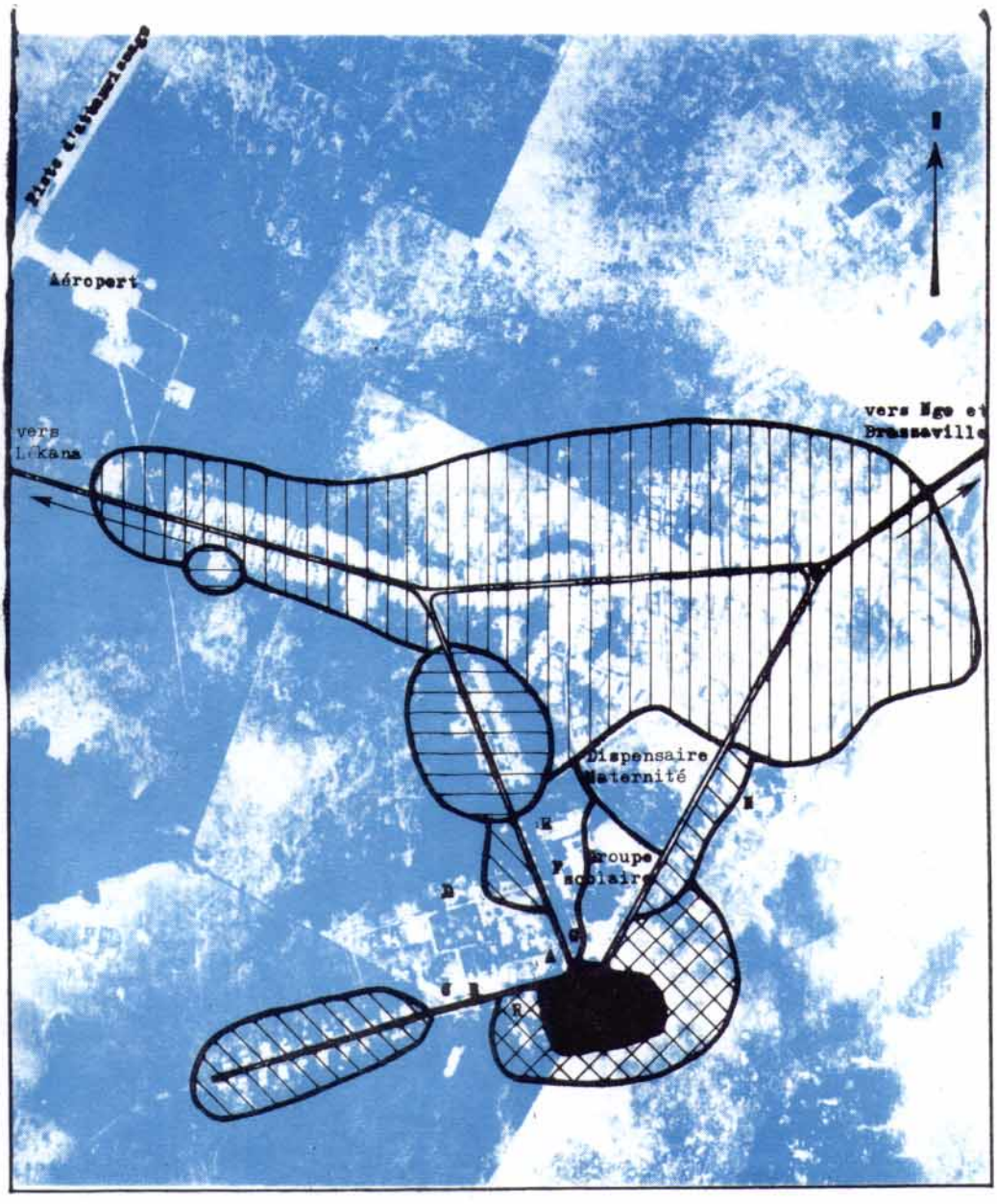

Vue aérienne de Djambala en 1960
(Echelle: environ 1/10.000) (réduit 35%)

1 2 3 4 5

1. Hameaux traditionnels - 2. Centre extra-coutumier - 3. Habitat des fonctionnaires subalternes - 4. Résidence des fonctionnaires supérieurs - 5. Grand'place.

A. Bureaux de l'Administration - B. P.T.T. - C. Garage administratif - D. Prison - E. Mission catholique - F. Gendarmerie - G. Boutique du commerçant européen - H. Résidence du médecin - R. Résidence du Préfet.

Planche XIX

ce centrale, mais ce dirigeant cette fois vers le Nord-Est part une double allée très ombreuse de palmiers qui, après avoir longé les bâtiments scolaires passe devant la douzaines de pavillons de l'hopital. A droite, perdue au milieu de la végétation, la villa du médecin. Trois cents mètres plus loin, l'allée rejoint la piste Lékana-Mpouya. Mais revenons une dernière fois vers le mât de pavillon et dirigeons nous droit vers le Nord (ou presque: 13° Ouest), une belle rue, à peu près empierrée passe entre les bureaux administratifs et l'école, laisse à sa gauche des logements de fonctionnaires subalternes puis le centre culturel et, à droite, la concession du seul commerçant européen de Djambala puis la gendarmerie avant d'entrer dans un bosquet. Moins de cinquante mètres et c'est un nouveau monde...

Car ce bosquet, c'est l'extrémité méridionale de la couronne qui entoure le vieux Djambala des mangeurs de tubercules et qui, sur quelque 6 hectares, regroupe dans ses 175 cases près de 500 habitants. Enserré dans sa couronne forestière, le vieux Djambala ne change que fort peu: entre 1948 et 1965, il n'est passé que de 410 à 454 habitants, moins de 0,6 % par an d'augmentation, même pas le tiers de l'accroissement naturel. Il est certain que, lorsque le chef-lieu a commencé son expansion, le "village" a reçu les premiers immigrants mais, limité dans ses possibilités d'extension, il a, très vite, été dans l'obligation de fermer ses portes et les nouveaux arrivants, qu'ils soient téké ou étrangers à la"race", ont dû se construire leurs cases au dehors du village, d'où l'importante agglomération, plus de 40 hectare qui s'étend le long de la route Lékana-Mpouya et dans le vaste triangle formé par celle-ci et les deux bretelles qui l'unissent au coeur de la "ville" administrative: plus de 2 000 habitants en 1965; peut-être 2 200 ou 2 300 répartis en trois quartiers théoriques portant le nom des "tribus" dominantes(1): Ouenzé-Ndzikou, Ouenzé-Koukouya et Ouenzé-Baboma, chacun avec son chef officiel.

Une grande différence perceptible au premier abord par un oeil non prévenu entre Djambala-village et Ouenzé: le premier reste un hameau

---

Page 279: Ajouter en bas:

(suite de la note de la page précédente...)
... ou 1940 (Italiens, relativement nombreux). Ces étrangers devaient être rejoints, durant l'été 1940, par les quelques fonctionnaires et militaires qui se refusèrent au ralliement.

(1) Situé en pays Nzinzu (Ndzikou), Djambala-village est intégralement peuplés d'originaires de cette tribu.

traditionnel peuplé de parents et de "clients": les cases voisinent, sans barrières, sans limites. Par contre Ouenzé est le type même du village d'immigration, de l'"agrégat d'étrangers": on craint, on ignore son voisin; chaque famille, qu'elle comporte 1 ou 20 personnes s'enferme à l'intérieur de clôtures dont les piquets s'enracinent, dans lesquelles on plante des arbustes à croissance rapide et si possible protecteurs et qui arrivent à former une véritable haie. La zone la plus anciennement habitée en bordure de la route se densifie rapidement et prend une véritable allure urbaine. Le triangle entre la route et le poste administratif suit très vite et un certain effort d'urbanisme apparaît: rues rectilignes ou presque, fossés etc... Au Nord de la route, par contre, l'expansion pousse encore un peu au hasard, au gré de l'instinct des derniers arrivés...

Telle se forma Djambala, tels semblent partir Ngabé, Mpouya avec leur centre administratif (écoles, gendarmerie, infirmerie) et les principales boutiques, le village traditionnel, les quartiers d'expansion...

L'évolution

Nous avons vu la rapide expansion démographique de Djambala et les limites de l'habitat sur la photographie aérienne (Pl. XIX) (qui date de 1960) sont déjà nettement dépassées: densification du triangle central, extension de Ouenzé vers le Nord et le terrain d'aviation. Quand s'arrêtera cette dilatation?

Un élément en faveur de son proche ralentissement: l'arrière-pays de Djambala qui fournit l'immense majorité de ses habitants, des immigrants, est formé par sa sous-préfecture et celle de Lékana avec quelques cantons tégé au Nord: 30.000 habitants au maximum. Le réservoir n'est donc pas inépuisable et une notable proportion de la population doit, de toute façon, rester au village. Par ailleurs, les centres secondaires et Djambala en particulier ne sont souvent que des étapes pour l'exode rural vrai, c'est-à-dire les migrations vers les grandes villes: on n'y trouve guère ces infrastructures sociales qui attirent les jeunes vers les centres urbains(1): enseignement, santé, distractions

(1) Pour les causes de l'Exode rural voir:
- SORET,M.; Démographie et problèmes urbains..., p. 27 sq.
- SAUTTER, G.; L'exode vers les grands centres en A.E.F.; BRAZZAVILLE, I.E.C., s;d;, 83 p.

et à Djambala moins même que dans beaucoup d'autres centres ruraux comme Gamboma ou Ewo... D'autre part, ici, la famille est encore toute proche et ceux qui recherchent d'abord dans l'exode rural une évasion de la coutume se sentent encore beaucoup trop près et l'autorité du chef d'ibùùru y est encore trop sensible; enfin, les possibilités de travail salarié sont très réduites et bien que l'expérience prouve que pour un emploi nouveau arrivent 7 immigrants(1), il n'est guère prévisible actuellement qu'une politique concertée provoque une certaine animation économique. Longtemps encore celle-ci sera freinée par l'insuffisance de l'infrastructure, le refus d'une certaine évolution par la majorité des Téké. Un nombre de plus en plus grand de ceux qui ont quitté le village ne feront donc que passer à Djambala qui risque de voir son expansion contenue, même si ne se ralentit pas l'exode rural...

En contrepartie, viennent jouer deux phénomènes: l'évolution politique du pays qui se surajoute au tribalisme très ancré dans l'âme congolaise, tient, pour l'instant du moins, les Téké à l'écart de la vie politique nationale et freine en conséquence leur exode vers Brazzaville. Par ailleurs, les Téké émigrés restent toujours très attaché à leur terre natale et reviennent souvent au pays, parfois même avant d'avoir atteint l'âge de la retraite(2); mais la plupart du temps, alors, ils ne rejoignent pas le village natal mais s'installent dans les centres secondaires.....

Quoi qu'il en soit, l'expansion de Djambala se ralentit déjà, du moins en ce qui concerne les chiffres de population: en effet si, depuis 1955, Djambala village, de par son organisation traditionnelle, n'a progressé que très lentement de quelque 1,7 % par an(3), Ouenzé, dont les

(1) SORET (M.); Essai sur l'évolution de la population d'une ville en fonction de l'augmentation du nombre de travailleurs autochtones; BRAZZAVILLE, I.E.C., 1956; 7 p.

(2) Dans SORET (M.); Jugements Djambala, on voit (N° 44), une femme épousée à Brazzaville puis venue avec son mari à Djambala, refuser de retourner en ville. Le mari obtient le divorce, mais le remboursement de la dot ne représente que les 7/10 environ des remboursements octroyés cette année-là(1962): les notables sont évidemment contre l'exode rural. De même (N° 50), un mari émigré à Brazzaville et que son épouse n'avait voulu suivre, ne percevra pas l'indemnité d'adultère à la suite de la faute de celle-ci, parce qu'il était "en ville"...

(3) Les recensements utilisables de la décennie antérieure à 1955 donnent tous, pour Djambala-village des chiffres voisins de 400, ce qui semble bien être sa population normale d'alors.

possibilités d'expansion géographiques sont illimitées s'est accru de quelque 10 % par an entre 1955 et 1962 et seulement de 4,5 % ensuite(1). Toutefois, étant donné l'imprécision des recensements, on ne peut pas encore affirmer que le frein soit déclenché. Ce qui est certain, c'est que l'urbanisation (toute relative d'ailleurs) des Téké est nettement moins poussée que celle d'autres populations puisque Djambala, le seul centre digne de ce nom ne renferme que 8 % de la population de la région tandis qu'ailleurs, au Sud-Congo par exemple, cette proportion peut dépasser 40 %...

III.- LA CASE

Homogénéité des matériaux utilisables, homogénéité des coutumes, tout tendait à donner à la case téké une uniformité de type et de plan. Toutefois, une certaine évolution, générale au Congo d'ailleurs, aboutit, en définitive, suivant les étapes auxquelles on s'est arrêté, à toute une série de types de cases, variant aussi bien dans les plans que dans les matériaux utilisés.

L'évolution.

A l'origine, il semble bien que la case, chez les Téké et au moins dans la fraction orientale et peut-être centrale des Kongo, soit du type semi-cylindrique à plat: une espèce de tunnel aux extrémités fermées, fait de baguettes incurvées sur lesquelles sont fixées longitudinalement

(1) Evolution de la population de Djambala de 1955 à 1965:

Année	Djambala-village			Ouenzé et population flottante			Ensemble		
	A	B	C	A	B	C	A	B	B
1955	400			1 020			1 420		
1962	450	+12,5	+1,7	2 000	+112,8	+10,1	2 450	+72,5	+8,1
1965	475	+ 5,6	+1,8	2 280	+ 14,0	+ 4,5	2 755	+12,4	+4,0
D	+75	+18,75	+1,7	+1 260	+123,5	+ 8,4	+1 355	+94,0	+6,9

A = Chiffres de population
B = Accroissement total de la population (en pour cent).
C = Accroissement annuel de la population (en pour cent)
D = Evolution de la population de 1955 à 1962.

Planche XX
Types de cases.

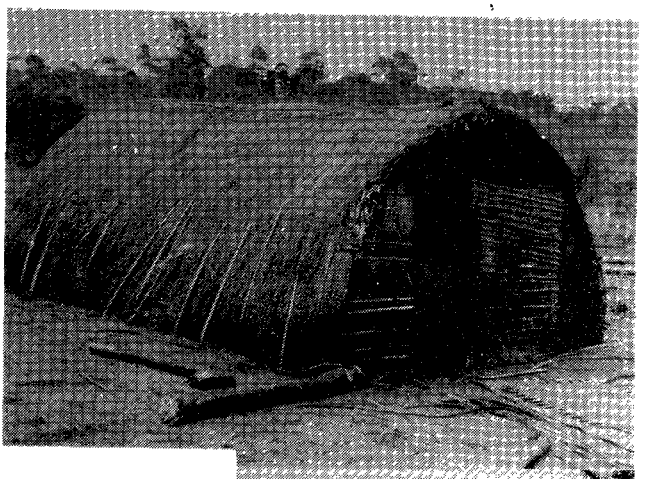

1.- Case semi-cylindrique.

2.- Case en pisé sur armature de bois. Au premier plan, à gauche: cuisine, à droite: case des ancêtres.

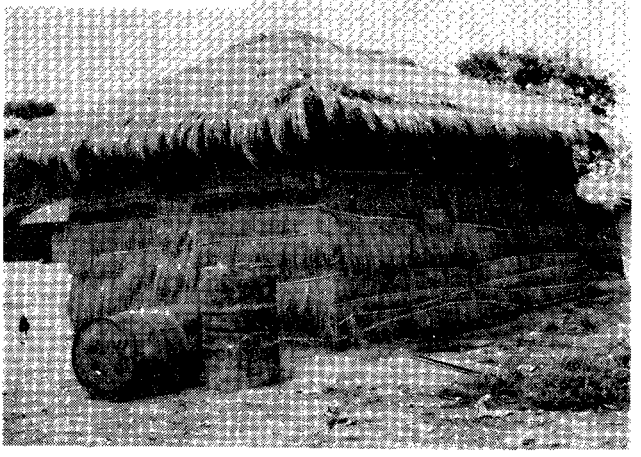

3.- Case en pisé sur armature de bois avec paillage en cours (Pour les cases enduites, voir Village Opa - Pl. XVIII-2)

d'autres baguettes et, sur le tout, de la paille fine des lousséké: les fermetures en plein cintre des extrémités sont, elles aussi, des claies de paille maintenue par des baguettes. Ce type de case se fait, aujourd'hui de plus en plus rare. Il a pratiquement disparu des grands axes. Moins exceptionnel sur les bretelles, il est toutefois réservé aux cases secondaires: cuisines, logements des femmes, des enfants. Un peu plus couramment, en modèle réduit, on le retrouve sur les tombeaux où il est le symbole de leur case où, jadis, les morts étaient parfois enterrés(1). Mais, là aussi, il cède progressivement la place à la case rectangulaire.

Cette case rectangulaire, à parois verticales et toit séparé, d'origine forestière, couvre maintenant la totalité du Congo et tend de plus en plus à une unité de plan et d'allure générale.

Le plan, lui, évolue dans le sens de la maison dissociée vers la maison-bloc, mais, généralement sans y arriver... La solution de cette question est toutefois assez difficile: en effet, si l'on considère la famille dans le sens traditionnel, nous n'y arrivons jamais étant donné que celle-ci comprend, en fait, tout le campement. Si l'on part de notre base occidentale qui est aussi celle retenue par l'INSEE pour toutes ses études en milieu tropical, à savoir qu'une famille est formée par l'époux, chef de la famille, sa ou ses femmes, leurs enfants et, exceptionnellement, un ami ou un parent recueilli, il peut arriver que tous les éléments de la maison forment un bloc avec une pièce pour chacun des groupes d'habitants, un hangar pouvant même être accolé au bâtiment principal.

L'évolution apparaît aussi dans le matériau. A l'origine, la case semi-cylindrique était faite uniquement de bois et de paille, donc de matériaux végétaux les plus simples. La nouveauté que furent les cases quadrangulaires à parois verticales a d'abord peu modifié ces matériaux car nous avons encore beaucoup de cases à armature de bois sur laquelle est fixée la paille, surtout là où il est difficile de se procurer le

(1) Cette coutume d'enterrer les morts dans la case où ils habitaient de leur vivant ne semble guère avoir été vivace chez les Téké du plateau. Elle était et reste encore, par contre, assez courante chez les Sundi de Mayama. Et les quelques cas Téké que nous avons pu connaître nous apparaissent plutôt comme des emprunts à ces Sundi. Une règle téké beaucoup plus générale est de détruire les cases des morts (pour les enterrements dans les cases, voir ANDERSSON, E.; Les Kuta, I, p. 158 sq.).

Planche XXI
Construction
de la case.

1. Case en construction.

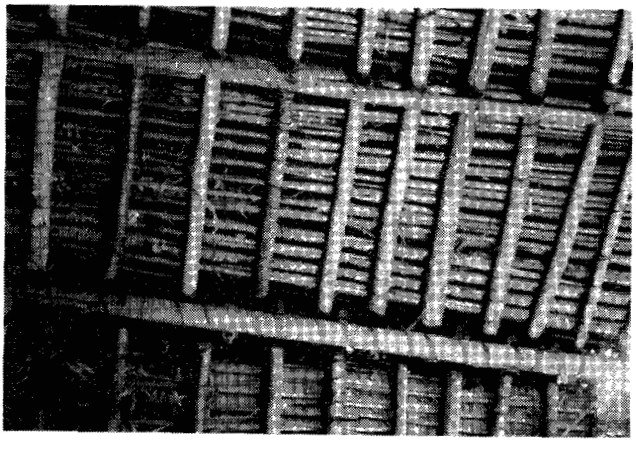

2.- Toit de case vu de l'intérieur
et montrant le système de fixation de ses éléments.

minimum d'argile nécessaire pour la fabrication du torchis. Sous l'influence des régions à sol plus argileux, la paille fixée sur l'armature cède toutefois de plus en plus fréquemment la place au torchis, mais le crépissage final des parois exigeant une argile plus fine, plus grasse qui est assez rare sur les plateaux, pour protèger le mur on fixe souvent une couche de paille sur le torchis. Aussi, en pays téké, l'enduit d'argile n'apparaît-il pas comme un corollaire inévitable du mur en torchis, mais comme une étape intermédiaire de l'évolution des méthodes de construction. L'étape suivante qui peut, maintenant et pour l'habitat traditionnel, être considérée comme l'ultime en pays téké, est celle qui tend à remplacer le torchis par les briques d'argile crue. La brique cuite, le parpaing en ciment, au moins ici, sont réservés aux constructions de l'administration. Cette évolution dans les matériaux des murs reste cependant assez lente: nous avons encore 46 % de cases à usage domestique (habitation ou cuisine) avec des murs en paille sur armature de bois contre deux seulement en brique d'argile crue. Pour les 52 % restant en torchis d'argile sur armature de bois, deux cases sur cinq seulement sont protègées par une couche de paille, une par du crépi d'argile, les deux dernières présentant le torchis brut. Partout le sol des pièces est en terre battue, parfois durcie par adjonction de la terre de termitières/champignons....

L'évolution des toitures est bien moins nette pour ne pas dire nulle. Le matériau de base reste le chaume: les graminées des savanes, soit les herbes fines des fonds de dépressions à Loudetia simplex, soit les herbes plus grossières du plateau. Parfois, mais très rarement en pays téké, on utilise la "tuile de bambou", en fait palme d'Elaeis guineensis ou de palmier raphia dont une des rangées de folioles est rabattue puis épinglée sur l'autre avec de petites lianes(1). Les maisons couvertes en tôles sont très rares et presque toujours, au moins dans les villages, offertes par l'administration à tel ou tel notable.

La construction.

L'emplacement où sera édifiée la case est choisi plat ou très légèrement en pente; des invocations sont lancées aux esprits des ancêtres

(1) Les meilleures "tuiles" sont faites avec les palmes d'une variété de raphia appelé "raphia-bambou", d'où le nom générique de "tuiles de bambou".

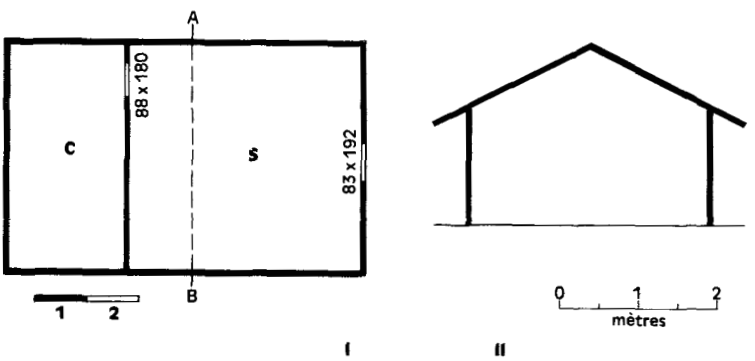

Fig. 65

Petite case d'homme en paille

I. Plan au sol - II. Coupe suivant A - B.

1. Murs en paille sur armature de bois (toit en chaume à 2 pans).
2. Portes (les dimensions -largeur x hauteur en centimètres- sont données en tableau).

C. Chambre à coucher - S. Salle principale.

Les cases des femmes sont presque toutes construites sur ce plan, parfois sans cloison intérieure.

pour qu'ils assurent la solidité du bâtiment et protègent ses futurs habitants. Cette construction a presque toujours lieu en saison sèche: on plante, tous les 30 centimètres environ, des piquets fourchus au sommet et coupés dans les troncs d'arbustes de savane ou mieux dans des branches de Milletia, ceux marquant les angles étant un peu plus gros. De part et d'autre de ces piquets et tous les quinze centimètres environ, en prenant toutefois la précaution de réserver portes et fenêtres, des baguettes horizontales sont liées face à face à l'aide de lianes. On obtient ainsi un double clayonnage distant de l'épaisseur des piquets, une dizaine de centimètres environ. Les huisseries verticales des portes sont faites de deux piquets, parfois équarris, leurs huisseries horizontales ainsi que toutes celles des fenêtres le seront avec de petits rondins ou des planchettes. On remplit ensuite l'espace entre les clayonnages avec un mélange d'argile et de sable longuement malaxé au pied. Le bourrage n'est toutefois que rarement parfait et les nombreuses patites cavités restantes disparaîtront sous le crépissage; mais les guêpes et, surtout, les mouches maçonnes (Scelephron spp.) savent bien sonder les murs pour percer l'enduit au bon endroit et faire leur nid dans ces alvéoles, au grand dam des habitants de la case car leur piqûre, surtout celle des secondes, est très douloureuse. Pour empêcher leur installation, certains frottent les murs avec une plante de la famille des composées: Ongungulu(1). Dans les cases à paroi de paille, les baguettes sont fixées d'un seul côté des piquets et beaucoup plus espacées (cinquante centimètres à 1 mètre). C'est en même temps que la paille et pour la maintenir que l'on fixera, toujours avec des lianes, le second rang de baguettes.

De toute façon, paille ou terre attendront pour être mises en place que le toit ait été posé. Celui-ci est presque toujours à double pente, beaucoup plus rarement à quatre pans, jamais à une seule pente ou en terrasse. Il déborde assez largement les parois, surtout sur les grands côtés, de façon à les protèger et, surtout, à former véranda. Si les entraits, quand ils existent, sont sur les murs de pignon, ils reposent avant tout, comme les arbalétriers et les sablières, sur les piquets fourchus des murs. Seuls, en pignon, ont un rôle important les piliers centraux qui montent jusqu'au faîte et servent de poinçon. Toutes ces

(1) DESCOINGS (B.); ...plantes médicinales...; p. 11.

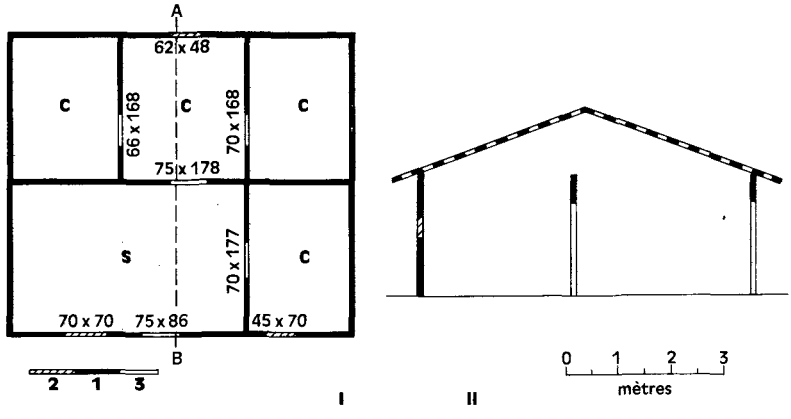

Fig. 66

Grande case en torchis

(Case du chef de village de Yonon habitée par lui seul)

I. Plan au sol - II. Coupe suivant A - B.
1. Murs en torchis sur armature de bois (toit en chaume à deux pans
2. Fenêtre - 3. Porte (les dimensions des ouvertures -largeur x hauteur en centimètres- sont données en tableau).

C. Chambres à coucher - S. Salle principale.

pièces, comme le faîtage ne sont que de grosses branches. D'autres, plus légères, serviront de pannes sur lesquelles on liera les chevrons tous les 30 centimètres environ. Enfin, de minces gaulettes tiendront lieu de lattes auxquelles on fixera la couverture proprement dite.

Cette couverture, avons-nous dit, est soit en herbes, soit en "tuiles de bambou". Tuiles ou paille sont attachées aux lattes à l'aide de lianes, comme d'ailleurs tous les éléments de la charpente entre eux. On commence par la rangée de tuiles ou de paille du bas et on va en remontant, chaque rangée débordant très largement sur la précédente. Le faîte est fermé par une double couche de paille. Une fois l'ensemble bien abrité, on revient aux murs: torchis d'argile ou herbes. La rareté de l'argile fine interdit souvent le crépissage qui est alors remplacé par une mince couche de tiges de graminées qui protègent les murs contre l'érosion et la pluie.

Pour les maisons en briques d'argile crue, le toit est d'abord construit sur les piliers de la véranda quand celle-ci existe, sur ceux qui marquent les quatre angles des murs dans le cas contraire et c'est encore à l'abri de celui-ci que se poursuit l'érection des murs. Les briques sont fabriquées avec des moules en bois, à partir d'une argile plus grasse que celle exigée pour le torchis, longtemps pétrie puis soigneusement tassée dans le moule. Elles sèchent ensuite longuement au soleil... Les murs sont élevés par rangées successives et briques et rangées sont liées entre elles par un mortier fait d'un mélange d'argile et de sable. Pour ces types de maisons, il est extrêmement rare que le crépissage extérieur en argile soit remplacé, comme c'est souvent le cas pour les cases en torchis, par une couche de paille.

Le plan

Où la variété est peut-être la plus marquée, c'est dans le plan même des cases (Fig. 65 à 67). L'évolution se fait, avons-nous dit, dans le sens de la maison bloc, sans toutefois y parvenir. En 1938, le chef de la subdivision de Djambala affirmait catégoriquement dans sa "Réponse à l'Enquête sur l'Habitation des Indigènes"(1): "Toutes les cases sont

(1)Etude lancée en 1937 par la "Commission d'Enquête dans les Territoires d'Outre-Mer" de la Présidence du Conseil et dont les réponses devaient servir d'éléments de base à une étude du type de celle sur l'Organisation de la Famille parue en 1930 sur une enquête de 1911 ou celle sur l'Alimentation publiée en 1933 par G. HARDY et Ch. RICHET. La guerre devait interrompre le regroupement et le dépouillement de cette documentation.

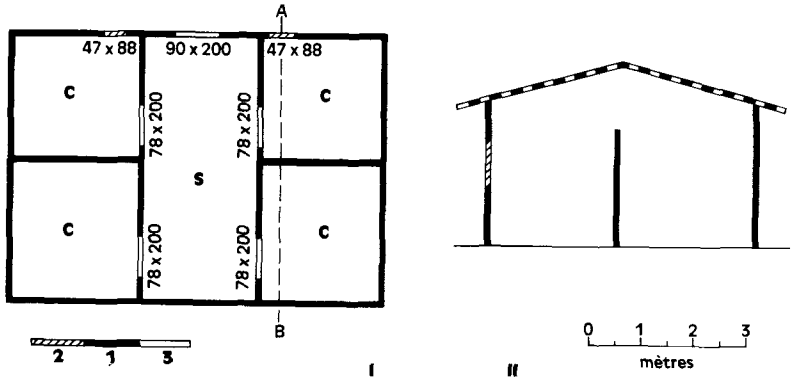

Fig. 67

Grande case de type évolué
(Case du chef de village de Opa où celui-ci loge avec sa première épouse et leurs deux enfants)

I. Plan au sol - II. Coupe suivant A - B.

1. Murs en briques crues enduites au ciment (toit en tôle à quatre pans) - 2. Fenêtre - 3. Porte (les dimensions des ouvertures -largeur x hauteur en centimètres- sont données en tableau).

C. Chambre à coucher - S. Salle principale.

La surface de cette grande case (38 m2) est sensiblement la même que celle de la case du chef de Yonon (Fig. 66). L'évolution par rapport à cette dernière se marque par les murs en briques crues enduits au ciment et le toit en tôle, mais aussi par une bien plus grande symétrie du plan, par une standardisation des dimensions des ouvertures.

formées d'une pièce unique dans laquelle hommes, femmes enfants, cabris, poules etc... couchent à même le sol, les humains se servant d'une simple natte"(1). En fait M. Mallet, l'auteur de cette réponse, administrateur hors ligne(2), dont les longues années de commandement à Djambala se sont passées à tenter de faire sortir la population téké de son repliement(3) qui s'accordait mal avec sont inlassable activité à lui, force un peu sur le noir du tableau. En fait, il signale plus loin la présence assez fréquente de grandes cases en torchis d'argile qui comportent ordinairement deux pièces: une petite chambre et une salle de réception, plus grande (Fig. 65).

La maison en briques d'argile crue concorde généralement avec une modification du plan à l'imitation des villas européennes ou des maisons construites en location vente par la Société Immobilière: salle de séjour centrale flanquée de deux ou quatre pièces, plan qui s'étend progressivement aux cases en torchis (Fig. 67. Dans une des chambres couche le maître de maison, les autres étant réservées aux hôtes éventuels, car chaque membre, adulte au moins, de la famille dispose, doit en principe disposer d'une case. Et ce sera surtout en fonction de l'occupant, de son âge, de son sexe, de sa situation qu'apparaîtront des différences aussi bien dans le plan ou les matériaux utilisés que dans la taille des cases, dans leur densité d'occupation (voir tableau page suivante).

Le mode d'occupation.

Si, en effet, la surface moyenne d'une case se tient aux alentours de 15 mètres carrés (Fig. 68)(4), l'éventail reste assez ouvert puisqu'il va de 4 à 50 mètres carrés et plus. Les plus petites constructions sont l'oeuvre de tout jeunes gens, parfois d'écoliers qui se sentent

(1) Mais pas ensemble: une case pour chaque groupe d'"humains" (cf. ci-après).

(2) C'est à M. Mallet que l'on doit l'organisation et le démarrage économique de la subdivision de Djambala. Son nom, pour la population, reste le symbole d'une époque.

(3) M. Mallet termine sa Réponse...: "Tout est à faire pour créer chez l'individu le goût du confort, et pour développer celui-ci il faudrait combattre chez lui cette apathie qui le fait rester des heures entières à ne rien faire, à dormir. Combattre par tous les moyens la "PARESSE" que l'homme surtout semble vénérer comme une déesse.

(4) 12,75 % des cases ont 15 m2 ($\pm$ 0,50 m2), le quart entre 14 et 16 m2..., près de deux sur trois entre 12 et 18 m2.

Superficie et densité d'occupation
des cases à usage domestique
suivant les habitants.

OCCUPANTS	Nombre de cases (% arrondis)	Nombre de personnes (% arrondis)	Surface moyenne d'une case (m2)	Nombre moyen habitants par case	Surface moyenne par habitant
Chefs	10	7	32,7	1,30	25,2
Hommes	21	20	16,7	1,62	10,3
Femmes	50	70	13,6	2,45	5,6
Adolescents	3	3	9,3	1,67	5,6
Divers(a)	5	-	15,5	-	-
Toutes cases d'habitation	89	100	15,5	1,97	7,9
Cuisines(b)	11	-	10,8	-	-
Toutes cases domestiques	100	100	15,0	1,75	(8,6)

(a) Il s'agit de cases d'habitation vides, soit que leur ancien occupant vienne d'émigrer dans un autre village ou en ville, soit qu'elaient été construites spécialement pour recevoir des hôtes éventuels.

(b) Il s'agit des paillotes réservées à ce seul usage, l'occupante vivant avec son mari dans la grande case de celui-ci ou, plus rarement, disposant en même temps d'une maison d'habitation et d'une cuisine.

N.B.: Les villages renferment encore un certain nombre de bâtiments à usage non domestique, soit, pour cent cases à usage domestique: - "Case des palabres": 1 - Case des ancêtres: 5 (soit sensiblement une pour deux hameaux) - Séchoirs à tabac: 10 - Séchoirs à manioc: 1 (ceux-ci sont souvent construits en dehors des villages, ils n'apparaissent donc qu'exceptionnellement ici) - Abris à porcs: 1 - Abris à volailles: 3 - Abris à chèvres: 8 - Hangars divers: 1.

Tout ceci nous donne 30 constructions diverses pour 100 cases à usage domestique (23 % et 77 %)

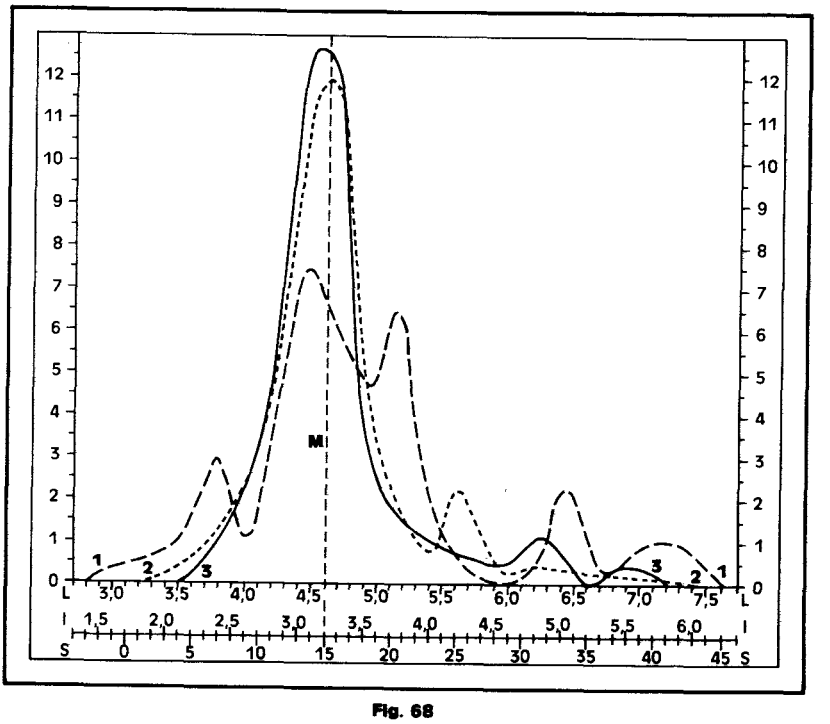

Fig. 68

Dimensions et superficie des cases

1 = L = Longueur (et échelle en mètres) - 2 = l = largeur (et échelle en metres) - 3 = S = Surface (et échelle en mètres carrés)

M = valeurs moyennes.

devenir des hommes et veulent échapper définitivement à la tutelle des femmes. Elles peuvent descendre à moins de 7 m2 (3 x 2,3 m) quand elles sont occupées par un seul enfant, mais leur taille moyenne se tient aux alentoursde 9,3 m2 (3,7 x 2,5 mètres).

La taille immédiatement supérieure est celle des vraies cuisines, c'est-à-dire des rares paillotes réservées à la préparation des repas, à la mouture du fou-fou etc..., lorsque la femme peut dormir dans une des chambres de la grande maison plus évoluée de son mari ou quand, plus exceptionnellement elle dispose d'une case d'habitation pour elle et ses enfants(1). Ces cuisines, dont la surface moyenne atteint 10,8 m2 (4 x 2,7 mètres), sont, comme les maisonnettes des adolescents, pratiquement toujours en paille sur armature de bois et ne comportent qu'une seule pièce .

La case classique des femmes (13,6 m2: 4,4 x 3,1 mètres en moyenne) peut parfois être en torchis, mais elle reste encore le plus souvent en paille. Ses dimensions sont toutefois beaucoup plus variables que celles des précédentes constructions. En effet, si les cuisines sont toujours individuelles, si les adolescents sont parfois seuls chez eux, le plus souvent par deux, mais jamais plus (moyenne: 1,67 soit, pour trois cases: deux avec chacune deux enfants et une où vit un solitaire), dans leur case-logement qui, par ailleurs, leur sert souvent encore de cuisine (4 fois sur 5), les femmes vivent avec leurs jeunes enfants: les garçons jusqu'à ce qu'ils soient en âge de se construire leur demeure, les filles jusqu'à leur mariage... à moins qu'un oncle ne les prenne en charge un peu plus tôt(2). Le nombre d'habitants par case de femme varie donc de 1 à 10(3) pour une moyenne de 2,45 et les surfaces, sans cependant être proportionnelles à ce nombre d'occupants, s'échelonnent cependant de 5 (2,7 x 1,85 mètres) à 24 m2 (6 x 4 mètres pour une moyenne de 13,6 m2 (4,4 x 3,1 mètres). Ces cases comportent d'abord une grande pièce commune qui, s'il y a lieu, sert de cuisine et à tous les travaux

(1) Ce dernier cas, très rare, se rencontre parfois dans les villages en cours de dépeuplement où les cases abandonnées par les émigrants peuvent être utilisées comme cuisines, ce qui explique par ailleurs la taille moyenne très élevée de celles-ci (plus de 10 m2) alors que les paillotes construites spécialement pour cet usage ne dépassent généralement pas 6 m2 (3 x 2 mètres).

(2) Cf. p. 269.

(3) Il arrive que 2 femmes avec leurs enfants vivent dans la même case.

ménagers et où, la nuit, quand elle ne dispose pas d'un poulailler, la femme rentrera sa volaille. Dans une petite pièce qui fait plutôt penser à une alcove (car ce type de maison ne possède ordinairement pas de fenêtre) elle dormira avec ses jeunes enfants (Fig. 65). Les plus grands, le cas échéant, s'installeront dans la pièce principale à moins que la case soit assez grande pour avoir une ou plusieurs autres chambres...

Pour les hommes, il faut distinguer deux groupes: les hommes "ordinaires" d'une part (1 habitant sur 5 des hameaux, 3 hommes sur 4) et les chefs de lignage qui peuvent aussi, éventuellement (1 fois sur 8 ou 9) être chefs de village. La maison du chef est presque toujours la plus grande du campement, jusqu'à 50 M2 et plus(1). Celui-ci y vit le plus souvent seul dans les 5 pièces qu'elle renferme d'ordinaire ou, par exception, avec sa première épouse (ou sa femme préférée) et leurs jeunes enfants (Fig. 66 et 67). Aussi, bien que sa superficie moyenne soit de 32,7 m2 (6,4 x 5,1 mètres), n'est-elle occupée que par 1,3 personne... Les très rares maisons en briques crues des plateaux sont presque toujours des habitations de chefs qui, par ailleurs, ne se satisfont pratiquement jamais de paillotes et même quand leur case est en torchis, celui-ci est presque toujours enduit et non recouvert de paille.

Les demeures des autres hommes du village sont bien moins imposantes: plus de deux fois plus petites, quelque 16,70 m2 (5 X 3,4 mètres en moyenne). Certaines peuvent cependant dépasser 30 mètres carrés (6,25 x 4,80 mètres) et on n'en trouve aucune de moins de 12 mètres carrés (3 x 4 mètres). Elles sont toutefois un peu plus densément occupées que celles des chefs (1,62 habitants chaque), un nombre plus élevé d'hommes y vivant avec leur épouse. Plus souvent en torchis que celles des femmes bien que l'on en rencontre encore beaucoup en paille, ces cases sont d'ordinaire divisées en 2 pièces (Fig. 65) et plus rarement en 3 ou en 5 (Fig. 66 et 67).

La superficie moyenne des cases suivant les occupants se situe donc entre 9 et 33 m2 (coefficient 1 à 3,7) tandis que le nombre de leurs occupants passe de 1,3 pour les grandes maisons des chefs à près de 2,5 (coefficient 1 à 1,9) pour les petites paillotes des femmes.

(1) Les cases de plus de 50 m2 ont, le plus souvent, été construites par l'Administration pour des chefs qu'elle voulait honorer ou remercier. Elles sont alors en "dur" (briques, ciment...) ou tout au moins en briques crues avec toiture en tôle et leur plan est encore sensiblement celui de la Fig. 67.

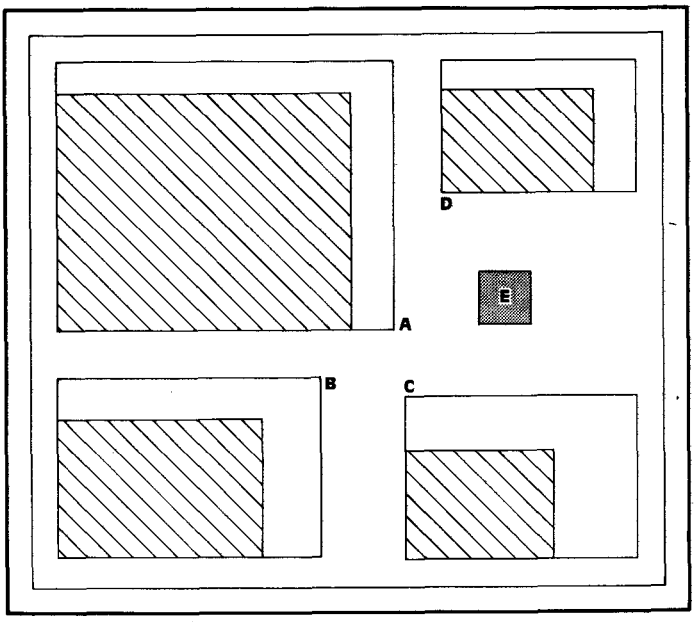

Fig. 68 bis

Superficie comparée des cases suivant leurs occupants.

En hachures: la surface disponible par occupant.

A. Chefs - B. Hommes - C. Femmes - D. Adolescents - E. Echelle = 1 mètre carré.

Aussi, la surface disponible par personne varie-t-elle dans de très notables proportions: de 5,6 mètres carrés par personne dans les cases des femmes ou des adolescents à plus de 10 M2 pour celles des hommes et de 25 m2 pour les maisons des chefs (variation de 1 à 4,5)(Fig. 68 bis).

Par contre, ce qui reste à peu près constant, c'est la forme générale des cases: un rectangle très peu allongé. En effet, même en ne tenant pas compte des grandes maisons des chefs qui sont encore un peu plus carrées que les autres(1), le rapport largeur sur longueur n'est jamais inférieur à 0,62 et jamais supérieur à 0,76 pour une moyenne de 0,69, c'est-à-dire que la case type de 15 m2 aura comme dimensions limites: 3 mètres sur 5 et 3,4 mètres sur 4,4 pour un rapport beaucoup plus courant de 3,2/4,7 mètres, dimensions que nous retrouvons d'ailleurs sensiblement pour les valeurs moyennes dans la Fig. 68.

Les variations, aussi bien dans le plan que dans les matériaux utilisés pour la construction,sont donc, en grande partie, fonction de l'usage prévu pour les cases, de l'habitant qui doit s'y installer. L'utilisation même des pièces, quand il y en a plusieurs, est, elle aussi, bien déterminée. L'administrateur de Gamboma, répondant en 1938 à l'Enquête sur l'Habitation pour les populations ngungwel, moï et bôo de son ressort conclut en effet: "l'utilisation de la case par l'habitant présente cette nuance: la véranda sert à la vie publique; on y fait la cuisine(2), on y prépare le manioc, on y fume la pipe en causant.

"La chambre commune est réservée à la vie privée. On y reçoit ses amis, on y héberge les étrangers, on y débat ses affaires(3) et la tranquillité assurée on y boit le vin de palme en commun.

"La chambre a un caractère plus intime. Seul le maître de maison, ses femmes(4), les enfants(5) y ont accès. Ce sera, accrochés aux parois

(1) Pour les maisons des chefs, le rapport largeur/longueur passe à 0,8 (voir ci-dessus: dimensions moyennes: 5,1/6,4 = 0,8).

(2) Cette remarque vaut surtout pour les cases ngungwel dont la très grande véranda forme une véritable pièce supplémentaire où s'accomplissent la plupart des activités matérielles...

(3) On y débat les affaires strictement privées; celles exigeant des témoins sont au contraire discutées sur la place publique ou dans la "case des palabres"

(4) Et le plus souvent, seulement quand il les appelle, à leur tour, pour lui tenir compagnie la nuit...

(5) Quand leur père les envoie y chercher quelque chose...

ou déposés sous le lit que le chef de famille y conservera les objets qui lui sont précieux".

Comme autres bâtiments traditionnels, nous avons la case des ancêtres, petite paillote hémisphérique d'un mètre de diamètre ou véritable maison et, parfois, la "case de fétiche des femmes", en fait case où celles-ci sont enfermées durant leurs règles; enfin la case des palabres, la maison de réunion se trouve dans tous les hameaux importants, notamment dans ceux où résident les chefs de terre.

Le mobilier

Le mobilier est assez sommaire. Traditionnellement on couchait sur une natte posée à même le sol. Toutefois, l'usage du lit se développe de plus en plus: quatre pieds (parfois des piquets plantés dans le sol) sur lesquels sont fixés, longitudinalement puis transversalement, des branches, puis une couche de feuilles de bananiers et, enfin, une natte où l'occupant dort sous une ou plusieurs couvertures... Parfois une table grossièrement fabriquée au village, des tabourets taillés dans des troncs d'arbres, une chaise en bois, une chaise-longue; une malle en tôle remplace assez souvent les paniers, calebasses ou poteries utilisés jadis pour le rangement et où l'on met, en priorité, le peu de linge dont on dispose...

L'éclairage de la case est, durant la journée, assurée par la porte. Avec le mur en torchis apparaît ordinairement la fenêtre, très petite, parfois à peine 30 centimètres sur 30 qui, avec la brique d'argile crue peut s'agrandie jusqu'à 50 sur 80 centimètres et posséder alors de véritables huisseries. Le soir, un feu entre trois pierres fournit généralement une lumière suffisante. Torches en okoumé (importées des régions forestières), lampes à huile en poterie ou en métal où une mèche de chiffon trempe dans de l'huile de palme ont pratiquement disparu et laissent la place à la lampe tempête ou, pour les plus riches, à la lampe pression. Ces éclairages relativement modernes ne sont toutefois utilisés que dans les grandes occasions ou pour se déplacer dans le village ou à l'extérieur de celui-ci. La plupart du temps, quand on reste chez soi à ne rien faire, on se contente de la lumière du foyer.

L'habitation dans les centres

A Djambala, l'habitat individuel ne présente guère de différences. On doit cependant noter une fréquence moins grande des cases en paille ou en nervures de palmier. Celles-ci ne sont généralement plus construites que par le nouvel arrivant qui se dresse très vite un abri provisoire lorsqu'il n'a pas la chance -ce qui est assez rare- d'avoir un parent ou ami pour l'héberger pendant quelque temps. Par ailleurs, la maison en briques crues est plus fréquente avec ses trois à cinq pièces qui, ici, sont presque toujours toutes occupées(1). Les plus évolués ont, comme certaines cases de chefs en "brousse", un crépi en ciment et un toit en tôle. Ce dernier mode de couverture, quoique se répendant petit à petit, reste toutefois bien moins courant qu'à Brazzaville(2), un peu à cause de son prix, quelque 35.000 à 40.000 francs pour une case moyenne, mais aussi parce que, en définitive, il est beaucoup plus chaud. Il reste cependant plus étanche, plus durable(3) et, habituellement, il est considéré comme plus élégant.

C'est ce sentiment de l'élégance, le désir de prestige aussi qui poussera nombre de citadins voire quelques ruraux aux revenus monétaires plus importants, à utiliser leurs éventuelles disponibilités financières pour l'acquisition de mobilier d'ostentation destiné à garnir la pièce commune qui reste toujours la plus importante de la case: fauteuils de salon, tables à apéritif, étagères...

Chacun possède sa lampe-tempête; les lampes à pression sont beaucoup plus nombreuses que dans les villages.

En conclusion, l'immense majorité de la population, qu'elle soit rurale ou semi-urbanisée en est restée à un type d'habitat très peu évolué, bien que celui-ci ne soit pas absolument adapté aux conditions naturelles: la maison ne veut être qu'un abri pour la nuit, même si cet abri ne protège pas assez ses habitants des rigueurs d'un climat qui, quelques mois par an est vraiment très frais et très humide: d'où les innombrables maladies pulmonaires qui sont à l'origine des importantes morbidité et mortalité téké.

(1) A Djambala-village où l'évolution est la moins sensible, nous passons de la moyenne de 1,75 habitants par case des villages ruraux à 2,75.

(2) A Brazzaville, en 1961, on estimait à 46 % le nombre de cases couvertes en tôles (Voir SORET, M.;Le Chemin de fer Congo-Océan).

(3) Une couverture en chaume est refaite à peu près tous les 2 ans.

IV.- FIXITE ET MOBILITE DE L'HABITAT

Tous les auteurs signalaient -signalent encore- la fréquence des déplacements de villages qui, en définitive, aboutissent à un glissement général des populations vers le Sud-Sud-Est à la vitesse d'environ 1 kilomètre par an(1)

En réalité, tous les villages, tous les hameaux ne se déplacent pas et une proportion relativement importante, près de 10 %, est en place depuis plus de 20 ans, certains, comme Nsah n'auraient même pas bougé depuis près d'un demi-siècle et la densité, la taille de la ceinture de hameaux dont les habitants ne peuvent fixer l'âge nous permettent de leur donner une ancienneté au mo ns égale(Fig. 69).

Motifs des déplacements de villages.

L'étude des motifs de déplacements de villages, non pas tellement en eux-mêmes, mais à travers les commentaires des habitants sur les conditions, les caractéristiques particulières de ce déplacement nous permet de saisir pourquoi certains sont très anciens et d'autres de création toute récente. Près de la moitié des familles, lorsqu'elles se sont installées à leur emplacement actuel étaient formées par une fraction de lignage venant d'un autre hameau. Parfois eux seuls sont partis, parfois d'autres familles s'en sont aussi allées dans d'autres directions, laissant cependant sur place un plus ou moins grand nombre d'habitants. Dans le tiers des cas, c'est le campement entier qui est parti, mais en éclatant, en éparpillant ses familles dans toutes les directions. Enfin, ce n'est qu'une fois sur cinq que le hameau s'est transporté en bloc, tous ses habitants se retrouvant ensemble sur le nouveau site. Dans ce dernier cas, il s'agit presque toujours de déplacements très courts, de quelques centaines de mètres au maximum, généralement pour rejoindre la route, que l'on se soit rendu compte de son intérêt ou parce que l'on était déjà auprès d'elle et qu'elle a modifié son tracé.

Une fois sur dix le motif donné pour la migration est simplement: éclatement du village. Très souvent, en fait, le village éclate pour une des multiples raisons sur lesquelles nous reviendrons: sorcellerie, mort, querelles familiales etc... Par ailleurs, querelles ou mort sont géné-

(1) Voir Livre II, 2° partie, Chap. II, §§ III.

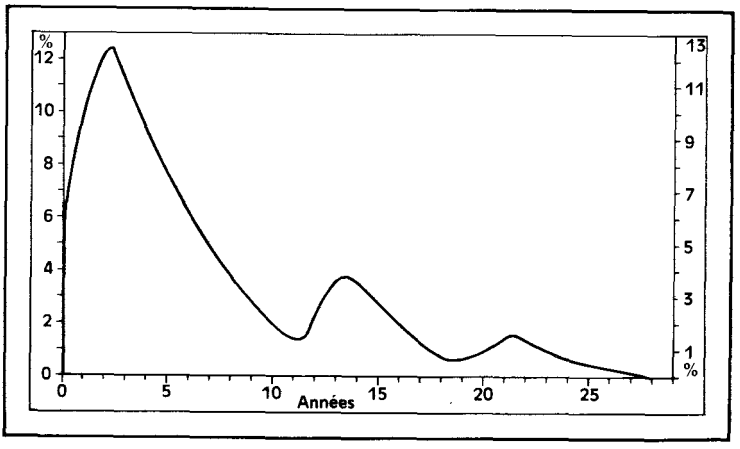

Fig. 69

Ancienneté des villages

ralement l'une la conséquence, l'autre à l'origine d'un phénomène sociologique lié à la conception générale de la famille africaine: "La grande famille peut-être considérée comme un sous-clan dont le chef serait, non plus le plus proche parent du fondateur mais, seulement, l'ancien du groupe considéré, c'est-à-dire, dans les sociétés à parenté patrilinéaires, le plus ancien des membres présents de la souche... Mais à chaque changement de génération, nous pouvons assister à la rupture du lien de cognation"(1). Et les décès sont à l'origine de déplacements de villages, un peu parce que l'on craint, parce que le féticheur a dit que l'endroit était maudit mais, le plus souvent, parce que l'ancêtre, "le plus ancien mâle présent de la souche", en mourant, a fait se rompre le lien de cognation. Chacun des fils ou des neveux, tout en continuant à reconnaître la préséance des générations, prendra son autonomie socio-économique et c'est certainement ce motif qui, au fond, est à l'origine de bien des déplacements partiels ou totaux avec éclatement des hameaux.

Si l'on s'en tient aux réponses brutes des villageois, l'attrait de la route est à l'origine de 53 % des déplacements. Il est certain qu'une évolution s'est faite chez les Téké au cours des dix dernières années qui ont vu au moins 75 % des hameaux glisser sur des distances plus ou moins longues mais, surtout, se multiplier les campements le long du grand axe rutier Nord-Sud, notamment entre Brazzaville et la Léfini. Toutefois, sous-jacent à ce motif, à l'origine souvent aussi des 10 % d'éclatements de villages sans autre précision, nous avons certainement l'une ou l'autre des raisons suivantes qui nous ont, par ailleurs, maintes fois été précisées.

Le plus important de ces motifs pris individuellement est la sorcellerie: on fuit un sorcier présumé ou l'on s'en va parce que l'on est accusé d'avoir le mauvais oeil: 9 % des cas, près d'une fois sur dix. Certes la mort est à l'origine de déplacements légèrement plus nombreux, mais, là, plusieurs situations sont à considérer: la plus fréquente, celle qui, en réalité, aboutit le plus souvent à l'éclatement des campements, qui est le motif type de la rupture du lien de cognation, c'est la mort du chef de lignage: les enfants ou les neveux prennent leur envol chacun de son côté (7 %). Toutefois des décès en série de personnes de tous âges et de tous rangs peuvent laisser supposer que le campement

(1) SORET (M.); Ethno-sociologie africaine; p. 28.

est maudit (2 %) et ses habitants fuiront cet emplacement, souvent en s'éparpillant pour isoler le porteur de malchance; parfois le simple décès d'un notable peut amener cette dispersion. Les querelles familiales, à l'origine de plus de 5 % des déplacements, la plupart du temps aussi avec éclatement, procèdent habituellement des mêmes causes profondes.

Eclatement, dispersion, éparpillement, mais aussi regroupement: 6,4 % des hameaux se sont déplacés, qui pour se rapprocher du père, du chef de famille(1), du frère ou de tout autre membre du lignage, voire tout simplement de "la terre où sont nés et morts les ancêtres". Par contre et quoi qu'on en ait dit, la recherche de nouvelles terres intervient très rarement (1,7 %)(2). Notons aussi que le village d'Ampo, sur la route de Mbé à Ngabé a éclaté parce que situé trop loin des points d'eau: si quelques habitants se sont réinstallés à 200 ou 300 mètres du site primitif, le gros du village a émigré -en plusieurs campements- à une vingtaine de kilomètres à l'Ouest, sur la bretelle Mbé-Inoni, à portée de la rivière Gamboma. Enfin, les habitants du village d'Essio, sur la route de Boulankio, justifie la migration depuis leur ancien site, 5 ou 6 kilomètres au Sud de la piste jusque sur les bords de celle-ci, par l'attrait que la route a exercé sur eux, mais aussi par le fait que là-bas, vers les "sources" de la Mobana(3), il y avait trop de moustiques.

Distance des déplacements

Le trajet parcouru lors de ces déplacements est très variable: de

(1) Dans le cas d'un "enfant" resté sous la coupe de l'oncle maternel ou paternel (voir Livre II, 2° partie, Chap. I, §§ 2-A), cas qui semble assez fréquent parce que, dans le groupe "querelles familiales", nous avons trouvé plusieurs chefs de campement qui se sont déplacés "pour vivre à l'écart de leur oncle".

(2) Il semble bien d'ailleurs, dans le contexte des explications données par ceux qui disent d'abord chercher de nouvelles terres, que le motif profond est l'éclatement de leur ancien village pour n'importe lequel des motifs classiques (rupture du lien d'agnation, sorcellerie etc...) et que par "nouvelles" terres les migrants entendent: contrées où ne se posent plus les problèmes qui les ont chassés, sans qu'ils cherchent à introduire la moindre notion de qualité des terroirs.

(3) Si, comme la plupart des "rivières" du plateau, la vallée de la Mobana est sèche sur plus de 80 % de son parcours, il ne faut pas oublier que dans ce Sud-Ouest du plateau de Mbé, les "sources" des vallées sèches sont souvent en relation avec une série de dépressions dolinoformes, marécageuses au moins une partie de l'année (voir Livre I, 1° partie, Chap. I, §§ I).

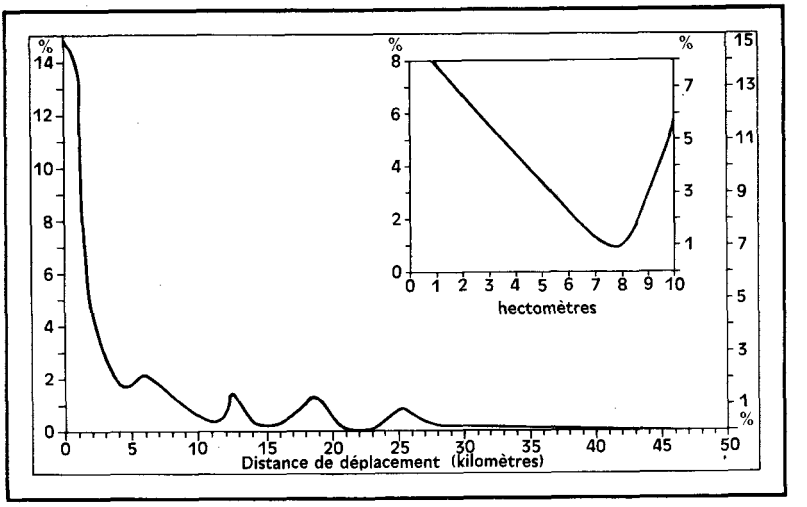

Fig. 70

Distance de déplacement des villages

(En carton: reprise des villages se déplaçant de moins d'un kilomètre).

quelques centaines de mètres à plusieurs dizaines voire à plus d'une centaine de kilomètres. Ceci nous donne une valeur moyenne de quelque 9 kilomètres; mais les très longues migrations, pratiquement toutes celles supérieures à cinquante kilomètres et portant les émigrants en dehors des limites de la terre et même de celles de la "tribu" présentent un caractère tout à fait particulier: populations de Djambala et de Nsah venant repeupler le plateau de Mbé vidé par la trypanosomiase et la variole ou, simplement, fuyant un éventuel recrutement pour la récolte du caoutchouc, vaincus de la guerre civile de Mbé se réfugiant à Boulankio etc... Les déplacements inférieurs à 50 kilomètres, 97 % du total nous donnent une moyenne de 7 kilomètres; 28 % de ceux-ci, toutefois sont inférieurs à 500 mètres, 41 % inférieurs ou égaux à 1 000 mètres. Une autre zone de haute fréquence se situe entre 1 500 et 2 500 mètres, une autre aux alentours de 6 000 mètres. Nous arrivons ainsi à 81 % des villages qui n'ont pas parcouru plus de 10 kilomètres lors de leur dernier déplacement (Fig. 70).

Distance et motif de déplacement semblent avoir un rapport très net: si l'attrait de la route est -au dire des Téké- la raison la plus fréquente, son rôle est surtout sensible pour les déplacements compris entre 1 500 et 5 000 mètres où il compte pour près de 80 % avec une moyenne de 4 900 mètres pour ce motif. Le sorcier qui fuit son village natal s'en va souvent très loin pour que la vengeance de ses compatriotes ne l'atteigne pas. Certaines personnes craignent,sans preuve, un des villageois: elles partiront en famille, mais à moyenne distance seulement. Parfois, toujours par peur du ôlô, le village éclate complètement: les plus menacés ou les plus peureux s'éloignent le plus possible de cet endroit maudit alors que les autres s'établissent à quelques centaines de mètres seulement; mais la distance moyenne parcourue par les familles fuyant les méfaits de la sorcellerie reste toutefois élevée: 7 500 mètres. Bien que la mort ne soit jamais considérée par les Téké comme un évènement normal et soit souvent à l'origine de déplacements de villages, ces derniers restent très courts et ne dépassent pratiquement jamais 5 000 mètres, assez rarement 1 500 mètres et les plus longs sont presque toujours causés par un décès où la sorcellerie doit avoir son mot à dire; pour les autres, il vaut mieux quitter l'endroit précis où la mort a frappé, c'est tout. Par ailleurs, la mort d'un chef de campement avec sa conséquence la rupture du lien de cognation peut

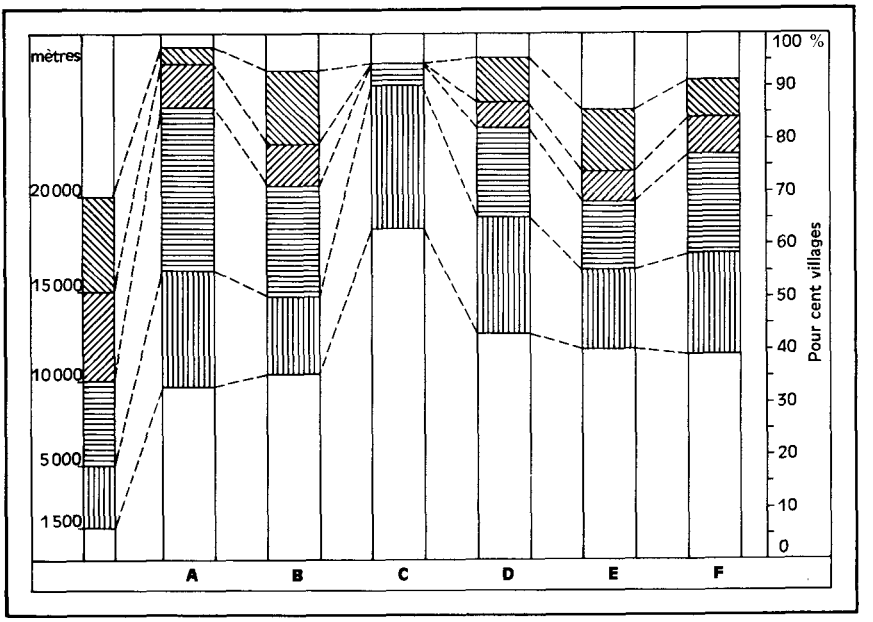

Fig. 71

Principales causes de déplacement des villages en fonction de la longueur des déplacements

A. Attraction de la route - B. Sorcellerie - C. Décès - D. Querelles familiales et éclatements socio-économiques - E. Causes diverses - F. Tous déplacements.

(L'échelle comparative des distances est établie logarithmiquement en fonction des surfaces comprises entre deux distances consécutives).

souvent se rattacher au cas de l'éclatement simple du village quand une partie de celui-ci n'émigre pas: l'aîné des héritiers de la branche aînée prend la succession réelle et si le hameau ne présente pas d'autres défauts (menaces de sorcellerie etc...), il restera sur place, les chefs des autres branches allant créer leur campement un peu plus loin. C'est ce qui se produit d'ordinaire en cas d'éclatement pur et simple du village, que celui-ci ait lieu à la suite de querelles entre les habitants, par accord tacite ou pour toute autre raison mais qui concorde le plus souvent avec la rupture du lien de cognation ou bien suit celle-ci de plus ou moins près. En fait, cette rupture peut coïncider avec les motifs les plus divers et c'est ce qui explique que les longueurs des déplacements consécutifs aux querelles familiales et celles dés déplacements pour motifs socio-économiques correspondent sensiblement aux distances moyennes sans toutefois excéder (sauf exception) 20 km. (Fig. 71).

En conclusion, déplacements à faible distance après un décès ou une série de décès, à moyenne distance lorsqu'on cherche à se rapprocher de la route pour en tirer les bénéfices socio-économiques qu'elle peut apporter; la sorcellerie vous chasse très loin si l'on vous prend pour un coupable, un peu moins loin si c'est vous qui vous croyez menacé par le ólɔ́, à quelques centaines de mètres seulement si vous en avez assez de ces palabres de sorcellerie auxquels vous n'avez aucune part mais qui vous gâchent la joie de vivre...

Et c'est ainsi que, de par tout le pays téké, les hameaux évoluent de la case unique en construction, perdue dans la savane, au bosquet anthropique dont seules les essences qui le composent permettent de le distinguer du boqueteau naturel à moins que, située dans une zone déshéritée par excellence, la ceinture forestière ne meure progressivement après la disparition du village, ne laissant bientôt qu'une tache d'un vert à peine plus foncé dans la savane à Loudetia demeusii très altérée et qui ira encore en pâlissant pour se fondre dans l'immensité jaune et grise du plateau...

Chapitre IV

LA VIE QUOTIDIENNE

Les plus importantes activités téké, celles qui occupent une grande partie du temps des villageois viennent d'être passées en revue. Elles leur fournissent l'essentiel de ce dont ils ont besoin pour la vie de chaque jour: chacun cueille ce dont il peut avoir besoin, ce qu'il peut vendre ou transformer; l'homme pêche, mais il est rare, alors, qu'il soit Téké, Téké de l'Est au moins; le Téké chasse: l'homme, car c'est une activité noble, la femme ou l'enfant aussi quelquefois, mais c'est alors un type de chasse qui s'apparente beaucoup plus à la cueillette. La femme cultive, assez peu d'ailleurs dans ce pays, l'homme aussi, parfois, ou, tout au moins, il participera un peu plus activement aux travaux agricoles que par le simple abattage des arbres -bien rares dans ces savanes- quand il s'agit de cultures commerciales. Mais c'est l'homme seul qui construira la case, qui la réparera, qui la reconstruira à chaque déplacement du hameau...

Il reste toutefois encore la nourriture à préparer quotidiennement, les vêtements, les outils, les ustensiles à fabriquer, toutes activités qui, surtout la première car l'invasion des objets fabriqués d'importation a porté un coup fatal à l'artisanat traditionnel, sont loin d'être négligeables...

I.- L'ALIMENTATION

Si, dans la zone soudanienne et sahélienne de l'Afrique Noire, la soudure entre deux récoltes de mil s'avère souvent difficile, on peut malaisément, en région forestière et dans ses abords, suivre l'opinion pourtant très répandue que le Noir souffre d'une sous-alimentation chronique, tant au point de vue qualitatif que quantitatif. Les enquêtes

menées au Congo par le Docteur Pierre Bascoulergues(1) tendraient plutôt à prouver le contraire et il est certain que l'absence en ces pays de maladies comme le kwashorkior et autres carences caractérisées vient confirmer cette opinion. Plus proche de la vérité, encore que très nettement forcé serait la boutade de Mgr Le Roy(2) pour qui la vie africaine est "une succession hasardeuse d'homérique ripailles et de jeûnes cruels". Certes on ne manque pas une occasion de ripaille, certes, lorsqu'on est isolé de son groupe, perdu au milieu des étrangers, il arrive que le jeûne soit inhumainement cruel mais, en général, la solide organisation socio-économique rurale, le fait que la plupart des tubercules qui sont la base essentielle de l'alimentation, peuvent être, si besoin est, plantés presque tout au long de l'année et récoltés parfois pendant trois années consécutives, chassent le spectre de la famine.

Les produits alimentaires et leur préparation.

Les plantes vivrières cultivées sont relativement nombreuses et variées et la cueillette peut, en cas de besoin apporter encore un appréciable appoint. Comme dans tout le Congo, l'aliment de base reste, ici, le manioc qui doit compter -en poids sinon en valeur nutritive- pour les trois cinquièmes au moins des produits consommés.

L'élevage "bas de laine" fournit très peu de viande mais les Téké sont de grands chasseurs...; certes, celle-ci n'apparaît comme plat de résistance qu'à l'occasion de cérémonies solennelles ou au retour des grandes chasses, mais elle n'en est pas moins présente à tous les repas, le plus souvent déchiquetée en petits morceaux noyés dans la sauce. Les matières grasses sont fournies par l'huile de palme et, occasionnellement, l'arachide écrasée dans les sauces; graines de courges, de sésame etc... peuvent venir en complément. Doit on les classer avec la viande ou les matières grasses? Mais il est certain que les termites au moment de leur vol nuptial, les criquets en début de saison des pluies, les chenilles de Coeliades libeon lorsqu'elles descendent au sol pour se nymphoser, fournissent pendant un certain temps chacun, un appoint sérieux

(1) Voir dans la bibliographie la liste de ces enquêtes dont, malheureusement, aucune n'intéresse le pays téké

(2) LE ROY (Mgr.); La religion des primitifs; PARIS, Beauchesne, 1909; 518 p.; cité par BRIAULT (M.); Les sauvages d'Afrique; PARIS, Payot, 1943; 311 p.; p. 82.

à l'alimentation(1).

Les Téké, comme tous les Africains, donnent une grande importance aux condiments dont certaines brèdes qui sont à la limite du "légume" et du condiment, l'oignon et l'échalotte, nettement plus utilisés ici que par les populations voisines, le "pili-pili" (petit piment -Capsicum frutescens-) et enfin, et surtout, le sel.

La nécessité physiologique du sel a toujours fait jouer à ce produit un grand rôle dans l'économie africaine ancienne et tous les explorateurs lui faisaient une grande place dans leur pacotille à côté des tissus et des perles de verre(2). Plus couramment on assaisonnait les plats, soit avec les cendres des inflorescences mâles des palmiers à huile, soit avec l'eau de lixivation de celles fournies par la moelle de ces mêmes Elaeis; parfois aussi, c'est l'écorce du bananier plantain qui est brûlée, ou la pelure de son fruit... En fait, deci delà en Afrique, les "plantes à sel sont nombreuses et variées: bananiers, palmiers divers, mais aussi euphorbiacées, aracées, aroïdées, fougères, liliacées etc.(3). Les plantes marécageuses semblent toutefois les plus salifères ou, tout au moins, les plus couramment utilisées. Le produit n'a d'ailleurs de sel que le nom, ou presque. Il a été souvent analysé et les résultats varient avec les plantes utilisées. Si l'on veut s'en tenir à une composition moyenne, on peut dire qu'il contient 45 % de chlorure de potassium, 25 % de sulfate de potassium, 20 % de chlorure de sodium (sel de cuisine) et 10 % de produits divers, surtout des carbonates et que son goût se rapproche assez de celui du "sel de régime" (sans chlorure de

(1) Des recherches effectuées dans les laboratoires de l'ORSTOM à Brazzaville (cf. Bull. IRSC, 1963, p. 5/6), il ressort que les chenilles cuites contiennent quelque 12,4 % de lipides, plus de 50 % de protides et 7,9 % de glucides assimilables. Mais surtout on y trouve encore près de 82 mgr de vitamines par 100 gr., notamment 22,7 mgr de vitamines PP et 3,4 de Riboflavine, laquelle semble être la seule en déficit dans le reste de l'alimentation locale. La valeur énergétique des chenilles approche 3 500 calories par kilo. En un mot, 100 gr. de chenilles cuites apportent l'équivalent de 250 à 300 gr. de viande fraîche.

(2) Un des grands reproches de la population (au moins téké) et de l'administration aux sociétés concessionnaires était que celles-ci payaient les produits de traite avec trop de tissus et pas assez de sel (il est à noter que les principaux actionnaires des sociétés couvrant le Nord du pays téké - voir p. 416 sqq. et notamment p. 420- avaient d'étroits rapports avec les filatures du Nord de la France).

(3) SCHNELL (R.); Plantes alimentaires..., en cite 31; nous en avons nous-même établi une liste qui, avec quelque 70 noms est encore loin d'être complète.

Planche XXII
Rouissage du manioc.

1.- "Idjié", emplacement des trous de rouissage du manioc avec ses cultures (Calebasses, courges, Hibiscus, igname, bananiers). Les trous à manioc sont à l'arrière-plan.

2.- Trou pour le rouissage du manioc. Remarquer à gauche et à l'arrière plan les tas d'épluchures des racines.

3.- Manioc roui sèchant sur des nattes.

sodium).

Comme presque partout en Afrique Noire, le repas téké ne comprend en principe qu'un seul plat formée par une sauce pimentée, fluide, dans laquelle cuisent la viande (ou le poisson) et les légumes. L'huile de palme, base de la sauce, est obtenue en faisant bouillir les noix dans l'eau puis en les pressant à la main ou au pilon. Noyaux et fibres sont jetés (1) et l'on recueille l'huile qui surnage. Si les légumes, que ce soient les tomates, les choux ou les innombrables brèdes (Hibiscus spp. et feuilles très diverses) apportent effectivement tous les éléments nutritifs que nous attendons d'eux (cellulose, sels minéraux, vitamines), ils sont plus généralement considérés par les indigènes comme servant à "épaissir" la sauce, à la rendre plus facile à ramasser avec le "pain" de manioc.

Ce pain de manioc, la Chikwangue" représente la préparation la plus courante du tubercule dans une large bande de part et d'autre de l'Equateur en Afrique du Centre-Ouest. Classiquement, au Congo, les racines tubérifiées sont mises à rouir pendant plusieurs jours dans une mare ou dans un ruisseau afin d'en chasser l'acide cyanhydrique. Lavage, épluchage, broyage, pétrissage permettent ensuite d'éliminer les fibres d'autant plus nombreuses et dures que la racine est plus vieille. La pâte obtenue est ensuite cuite à l'eau dans une marmite en terre dont le fond est garni de feuilles de bananier ou de Haumania liebrechtania. Nouveau pétrissage, mais à chaud cette fois et la pâte est façonnée en boules oblongues qui sont enveloppées dans les feuilles qui garnissaient le fond de la marmite et remise une nouvelle fois à cuire. Cet aliment de base exige donc, pour sa préparation, une grande quantité d'un élément dont, paradoxe, la rareté est proverbiale sur les plateaux. pour y remèdier, les Téké, les femmes téké car, bien entendu, tout ce travail est une activité uniquement féminine, ont modifié sensiblement la technique du rouissage.

D'une façon générale, à l'heure actuelle, dans un emplacement habituellement situé à une centaine de mètres du village, parfois plus et le plus souvent repèrable de loin grâce à la présence d'au moins un

(1) Les noyaux étaient généralement récupérés une fois secs car l'amande extraite après concassage était commercialement intéressante. Il semblerait toutefois que, depuis quelques années, les Téké aient abandonné cette récupération (voir 3° partie, Chap. I, §§ 2).

un bananier et, beaucoup plus souvent d'un bouquet important, le manioc est roui suivant une et même deux méthodes originales. Au pied des bananiers s'étend une petite place désherbée d'une dizaine de mètres carrés où l'on a parfois encore semé quelques herbes condimentaires (Hibiscus spp., oignons...), voire planté une touffe de canne à sucre, quelques patates etc... Mais l'essentiel est, au centre de la placette, un trou creusé dans le sol avec une grosse calebasse ou, plus souvent, une très grande poterie; la terre tassée autour du récipient renforce sa solidité. La poterie est remplie aux trois quarts de manioc puis on y verse de l'eau pour recouvrir les tubercules. Un couvercle fait d'un bouchon de paille, d'un fragment de calebasse, d'une vieille cuvette etc... réduit l'évaporation. Plus rare est le rouissage à la boue pour lequel on verse dans un trou creusé dans le sol une ou deux calebasses d'eau puis, immédiatement après, une certaine quantité de terre. Le mélange est ensuite piétiné soigneusement jusqu'à obtenir une boue gorgée d'eau dans laquelle on enfonce les racines à rouir pendant 4 ou 5 jours(1). L'habitude étant une seconde nature, les Téké des bords du fleuve enfoncent leurs racines dans le sable saturé d'eau de la rive tandis que les populations immigrées désintoxiquent leur manioc dans le courant même du fleuve... Beaucoup plus rare encore, le rouissage dans des calebasses ou des poteries dans la cuisine des femmes...

Il semble bien, toutefois, qu'il faille, aujourd'hui, faire une distinction entre la destination du manioc roui à la boue et celle du manioc préparé à l'eau. Le second, le mieux désintoxiqué, peut être employé à n'importe quel usage et notamment pour la fabrication du pain de manioc telle que nous venons de la décrire; le premier, lui, subit toujours une nouvelle préparation qui parachève le rouissage, imparfait dans la boue: pelé puis écrasé et pétri pour enlever les fibres, il est ensuite sèché au soleil sur des nattes étendues dans la cour ou, pour éviter les incursions de la volaille, des chiens, des porcs, voire des jeunes enfants, placé sur un séchoir spécial surélevé par des piquets de 1,75 mètre de hauteur environ. Une fois sec, ce manioc est réduit en poudre dans un grand mortier plat, très peu profond, en forme d'auge très évasée. La farine obtenue est le "fou-fou", assez rarement consommé à la maison. Toutefois sa conservation facile et longue en fait l'appro-

(1) SAUTTER (G.); Le plateau congolais de Mbé; p. 22.

visionnement idéal du voyageur et, surtout, un produit de commercialisation parfait. La plus grosse partie du fou-fou préparé sur les plateaux est vendue aux transporteurs à destination des marchés de Brazzaville. Il sert ordinairement à la préparation de bouillies.

Les boissons.

La boisson principale du Sud-Congo, du moins dans les occasions exceptionnelles car, théoriquement, au cours des repas, on ne consomme que de l'eau, la boisson alcoolisée du Sud-Congo est le vin de palme. Celui-ci est généralement obtenu en perçant un trou à la base de l'inflorescence non encore épanouie des palmiers et en recueillant la sève qui s'écoule dans un récipient, ordinairement une petite calebasse à long col. Lorsqu'un palmier a été abattu, on peut aussi le perforer jusqu'au coeur pour soutirer la totalité de la sève. Le "vin" se consomme frais mais, le plus souvent, on le laisse fermenter durant quelques jours et, parfois même, cette fermentation est accélérée à l'aide d'écorces, telle celle de Bridelia ferruginea. Toutes les espèces de palmiers peuvent être mises à contribution, toutefois le plus couramment "mis en perce" ici parce que le plus à portée de la main est l'Elaeis guineensis, tandis que le vin partout préféré est celui des palmiers raphia, Raphia vinifera surtout... La consommation de vin de palme est assez réduite sur les plateaux et, selon les Laadi, ce n'est que tout récemment qu'eux-mêmes auraient appris aux Téké à récolter la sève des palmiers. Il y a là un peu de fanfaronnade de la part des Kongo car, en 1911, l'administrateur de la Circonscription des Batékés signalait déjà le don préliminaire de calebasses de vin de palme lors des demandes en mariage(1). Mais, bien qu'il parle aussi du vin de palme Léon Guiral nous dit toutefois que les Téké préparent une excellente "bière de maïs"(2), laquelle continue d'ailleurs à être fabriquée, plus couramment que le "vin de canne à sucre" ou le "vin d'ananas". Les graines de maïs, les tiges de cannes, les fruits de l'ananas sont écrasés avec de l'eau et la fermentation du mélange est ordinairement accélérée à l'aide de lie de vin de palme ou d'écorces diverses. Les contacts avec l'Europe, en introduisant l'alcool ont aussi importé les techniques de dis-

(1) Réponse à l'Enquête sur l'Organisation de la famille...

(2) GUIRAL (L.); Le Congo français..., p. 200.

tillation. Certes, le matériel utilisé, fait de vieilles touques et de canons de fusils, est des plus artisanaux, mais c'est aussi une raison de plus pour que cette distillation extraie tous les alcools et tous les esters, même les plus nocifs,du maïs,du manioc qui sont ordinairement les produits travaillés et donne en conséquence une boisson très toxique. Toutefois, mis à part quelques rares cas pathologiques, alcools (distillés localement ou importés) et autres excitants tel le chanvre indien (Cannabis indica) dont les Téké furent les grands diffuseurs dans le Sud Congo, ne sont consommés que dans des cas vraiment exceptionnels (fêtes, cérémonies funéraires etc...). Les boissons fermentées sont, elles aussi, réservées à ces jours solennels auxquels il faut ajouter les cérémonies de fiançailles, mariage....

Alimentation et nutrition

Aucune enquête nutritionnelle n'a été menée en pays téké, aussi est-il pratiquement impossible de reconstituer la ration quotidienne exacte des individus. A peine peut-on le tenter pour le manioc dont les superficies cultivées laissent supposer une production suffisante pour fournir à chaque Téké en âge d'en consommer, une ration quotidienne d'environ 1 kilog de chikwangue. Certes, les exportations sur Brazzaville réduisent légèrement ce volume, mais celles-ci sont très avantageusement remplacées par les patates, l'igname, le taro.

En conséquence, et quoi qu'on en ait pu dire, l'alimentation téké semble assez équilibrée. Sans atteindre les énormes quantités consommées dans nos pays sous la forme nocive de charcuterie, la viande, dans le régime alimentaire téké, apparaît en plus grande quantité que chez bien des populations africaines et même bien des populations tropicales(1). La ration de protéines animales est largement suffisante et les haricots, les graines de courge mais surtout les arachides apportent un sérieux complément en protéines végétales. Inutile de s'étendre sur les hydrates de carbone (glucides): le manioc (30 % pour la chikwangue, 80 % pour le fou-fou) et le maïs (70 %) fournissent largement plus d'éléments énergétiques que n'en réclame la machine humaine. L'huile de palme, à base de

(1) Il faut toutefois faire exception des populations de pêcheurs. Sur la côte congolaise par exemple, la consommation de viande et surtout celle de poisson peut approcher 100 gr. par jour et par personne (Voir SORET,M.; Le Chemin de fer Congo Océan, 3° partie, Chap. I, §§ I-B).

quoi sont pratiquement toujours préparées les sauces, subvient aux besoins en graisses (99 % de lipides) nécessaires à l'entretien de la chaleur organique.

Une quatrième série d'éléments indispensables regroupe la cellulose, les sels minéraux et les vitamines. La vitamine A se trouve en très grande quantité dans l'huile de palme (13 000 U.I. aux 100 gr.), dans les feuilles fraîches, les tomates (1 500 U.I.), les mangues, le piment. Les arachides sont riches (0,84 mgr par 100 gr.) en viamines B1 tandis que les chenilles et autres larves, mais aussi les arrachides encore (0,70 mgr.) et le poisson (0,25 à 0,35 mgr pour 100 gr) sont largement pourvus en vitamines B2 (riboflavine)(1). Il n'y a pratiquement pas de goyaves au Congo, le fruit qui contient le plus de vitamines C (125 mgr), mais le piment en renferme 106 mgr pour 100 gr et cet élément existe encore en abondance dans les feuilles vertes utilisées pour les sauces (environ 70 mgr), dans les tomates (48 mgr), le vin de palme, la papaye, l'orange, le manioc, la banane plantain, les citrons, les mangues etc... (de 40 à 30 mgr.). Quand aux vitamines PP, elles se rencontreront dans l'arachide encore (16 mgr par 100 gr), mais aussi dans le gibier (7 à 9 mgr) et le poisson salé ou sèché (6 mgr) qui apporte en outre les vitamines D tandis que les vitamines E et K seront dispensées par les légumes et les fruits. Le calcium se retrouve dans le poisson, notamment le poisson de rivière sèché ou fumé (jusqu'à 2 500 mgr par 100 gr) et le fer dans les graines de courges et les arachides, tandis que les poissons encore fourniront le phosphore, le chlore, le sodium, le zinc le cuivre, l'iode nécessaire à l'organisme en quantités infinitésimales mais néanmoins indispensables... Il faut noter aussi par exemple que des plantes comme les patates sont riches en vitamines (A, B et C) et leurs feuilles (parfois utilisées comme brèdes) en calcium. De même, la banane renferme en quantité notable des éléments les plus divers. Certes on consomme beaucoup plus largement la banane plantain que la banane douce, laquelle contient plus de glucides (23 %), mais n'est guère mieux nantie en vitamines les plus diverses, en fer, en calcium, phosphore, potassium, en pectines qui font de ce fruit un aliment de premier choix. Bref, tous les fruits de cueillette, les brèdes et autres feuilles ou écorces apportent un appoint vitaminique, cellulosique et minéral suffi-

(1) Voir note 1, p. 301.

sant pour équilibrer l'alimentation et c'est la raison pour laquelle nous n'avons en définitive, chez les Téké de l'Est, qu'une quantité minimes de carences alimentaires: 24 ‰ des maladies constatées par le Service de Santé (et encore compte tenu des allergies).

II.- ARTS ET METIERS

La nourriture, l'abri, deux besoins essentiels des Téké comme d'ailleurs de tout humain quel que soit son degré d'évolution, d'où la cueillette, la chasse, l'agriculture, puis l'habitat, toutes activités qui, avec la préparation de cette nourriture occupent la majeure partie de la vie téké. Un autre aspect de cette vie ne doit pas cependant être négligée, que les ethnologues rapprochent parfois de l'habitat sous le titre commun de technique de protection: le vêtement .

Le vêtement.

A l'heure actuelle, celui-ci ne pose plus de problèmes -autre que financier-, la totalité des vêtements étant importée: il est en effet vraiment exceptionnel, maintenant, de rencontrer un vieux Téké se drapant, entogé dans un pagne en raphia tissé localement. Seuls les enfants, au moins dans les campagnes et jusque vers deux ou trois ans, "portent" encore souvent le costume traditionnel de leur âge, très simple d'ailleurs puisqu'il vont complètement nus... Certes, le vêtement masculin du type européen (chemise et pantalon ou short) a moins largement conquis le pays qu'ailleurs, en pays Kongo par exemple et surtout au Gabon, mais il est remplacé par le pagne en tissu d'importation, soit porté à la taille et allant jusqu'auxpieds, soit drapé en toge. Traditionnellement, la femme se satisfaisait d'un pagne beaucoup plus court et ne dépassant pas le genou. Actuellement, elle le remplace très souvent par le pagne long jadis réservé aux hommes; le buste est caché par la camisole classique de toute l'Afrique Noire. La robe ne pénètre que lentement et, alors, elle est encore la plupart du temps recouverte dans sa partie inférieure par le pagne long.

L'introduction, ou, plus exactement, la diffusion du pagne de coton est toutefois assez récente en pays téké. Alors que, dès la fin du XVI° siècle Duarte Lopez(1) signalait déjà la fréquence des vêtements

(1) LOPEZ (D.); Relatione del Reame di Congo...

des vêtements de coton sur la côte, au début de ce siècle le pagne en raphia était encore très couramment porté par nos Téké. Celui-ci est ordinairement formé de trois bandes de chacune trois pièces de raphia. Alors que ces pièces (et par conséquent les bandes) ont une largeur standard (34 à 40 cm) commandée par celle de l'ensouple du métier à tisser, ce qui donne aux pagnes une hauteur à peu près uniforme de 1 mètre à 1,20 mètre, leur longueur est très variable (40 à 80 cm). Ces pièces sont toutefois assemblées de façon à former un pagne d'environ 2 mètres de longueur, soit assez nettement moins que ceux en tissu(1). Certains d'entre eux, utilisés alors en toge et non portés à la ceinture peuvent avoir 4 bandes de largeur (1,40 à 1,60 m.), chacune d'elle étant formée par l'assemblage de 5 et même 10 pièces de raphia, ce qui donne au pagne une longueur pouvant dépasser 6 mètres. Ce sont ici les pagnes ordinaires, mbaro, normalement ourlés, aux coutures rabattues et qui pouvaient être portées par tout le monde. Ils étaient aussi utilisés comme monnaie de mariage, enveloppaient -et enveloppent encore en dessous des tissus d'importation- obligatoirement les morts. Seuls les chefs de lignage et quelques notables avaient droit au port du pagne dont chaque bande se termine, en bas, par une frange libre d'une dizaine de centimètres qui retombe sur la bande inférieure ou librement. Le nom de cette frange (mfumfula) rappelle qu'elle est réservée aux chefs (mfumfu). Ces pagnes (inzinziu) peuvent atteindre 5 et même 10 mètres de longueur...

Le tissage

De tous temps, les Téké ont pratiqué le tissage du raphia sur un métier très simple à un rang, essentiellement composé de deux ensouples dont l'une est fixée au toit de la case et l'autre, très lourde, repose à même le sol ou, mieux, est fixée au bas de la paroi. Entre ces deux pièces, la chaîne est tendue verticalement ou légèrement en biais, les rangs de lisses étant constitués par des mèches de raphia auxquelles sont maillés les fils pairs; la barre d'écartement est formée par un morceau de nervure de palme. Les fils de la trame sont passés à l'aide d'un

(1) Les pagnes importés ont une longueur standard de 2,75 mètres sur 0,91 mètre (1 yard sur 3) et les "pièces", une longueur double ou quadruple, soit environ 5,50 mètres ou 11 mètres.

long crochet de bois servant également de couteau à tasser(1). Avec ce métier primitif, on obtient des pièces de tissu à croisure toile d'environ 40 centimètres de largeur et d'une longueur, étant donné les fibres utilisées, qui ne saurait guère dépasser 80 centimètres.

Ces fibres sont fournies par le palmier raphia (Raphia spp.), petite palmée de la forêt périodiquement inondée donc, en pays téké, essentiellement des vallées de la Lêfini, du Congo et de la haute Nkéni. Cette espèce est soigneusement protègée par la coutume(2) et, lors de la récolte, on ne coupe ordinairement qu'une ou deux palmes par arbre. Celles-ci sont ensuite emportées au village où les folioles sont immédiatement coupées puis "à l'aide d'un couteau, l'indigène entaille transversalement chacune des folioles du côté de la face mate (inférieure), sans entamer l'épiderme supérieur; cette incision est faite à 10 centimètres environ de l'extrémité pointue. L'artisan étant assis maintient celle-ci entre deux orteils et détache, à partir de l'incision, l'épiderme inférieur et le parenchyme sur la plus grande partie de la foliole. Cette opération fait apparaître de minces lanières constituées uniquement par l'épiderme supérieur de la foliole, sauf à l'extrémité pointue où toute l'épaisseur a été conservée sur 10 centimètres. Ces lanières sont réunies en bottes et partagées ensuite en fibres plus ou moins larges suivant le désir du tisserand.

"Pour effectuer ce partage, l'indigène maintient ces lanières à l'aide du pied et les divise avec les doigts ou avec un peigne...Les fibres peignées sont ensuite sèchées au soleil"(3).

Cette "filature", ce tissage furent certainement -et restent encore un peu- l'activité artisanale la plus caractéristique des Téké de l'Est, pratiquement la seule qui, jadis, donnât lieu -avec le trafic d'esclaves- à un certain commerce régional extérieur au groupe, que ce soit avec les Mboshi au Nord, les populations du Sud-Est du Gabon, voi-

(1) Voir dans MASSON-DETOURBET (A.); Le tissage du raphia chez les Batéké; PARIS, J.S.A., 1957; p. 67-79; p. 68-74, la description complète de ce métier à tisser et de son fonctionnement par Hélène Balfet.

(2) Les raphia sont protègés parce qu'ils fournissent les fibres au tisserand, mais aussi les meilleures qualités de vin de palme, de "tuiles de bambou"...

(3) LOIR (H.); Le tissage du raphia au Congo belge; TERVUREN, Musée Congo belge, 1935; 68 p.; p. 20.

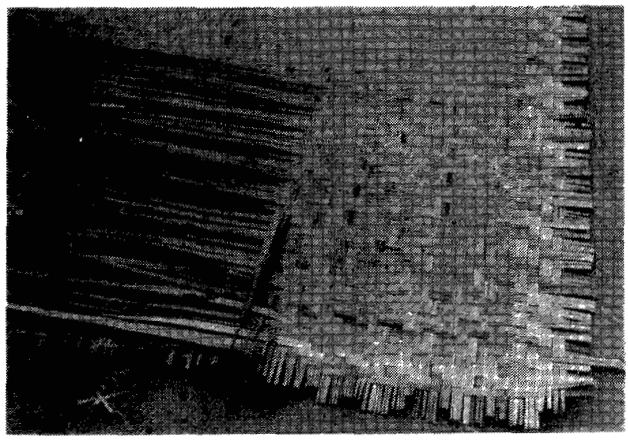

1.- Natte en cours de fabrication.

2.- Vannier tressant une "moutète".

re avec les autres Téké de la rive gauche du Congo(1). Enfin, ce seraient les Téké de l'Est qui auraient enseigné la technique du tissage aux Ngungwel et aux Tégé des rives de l'Alima(2). Comme toute la vie téké, le tissage est régi par toute une série de rites socio-religieux: c'est d'abord une activité essentiellement masculine, de la cueillette de la palme à la vente du tissu; elle est ensuite héréditaire, en ce sens que seul un frère cadet, un fils, un neveu peuvent succéder à un tisserand: celui-ci commencera très tôt à apprendre son métier en accompagnant son "maître" à tout instant. Sa principale activité, durant cette longue initiation, est la préparation des fibres.

La vannerie.

Intermédiaire entre le tissage et la vannerie, nous avons d'abord le tressage des nattes qui servaient et servent encore souvent de matelas aux lits traditionnels, qui, roulées, accompagnaient toujours, accompagnent encore souvent les voyageurs dans leurs déplacements. Si le fabricant de nattes est encore un travailleur spécialisé, cette spécialisation est beaucoup moins poussée, beaucoup moins rituelle que le tissage par exemple. Ces nattes sont en feuilles de kélé-kélé ou, mieux, de Pandanus. Le travail, très serré, est une vannerie droite, à armure toile, plus rarement diagonale, ou à armure croisée ou sergée; les artisans ne travaillent que pour la consommation locale. Il faut encore citer, bien qu'elles soient extrêmement rares en dépit du fait que ce soit un article d'une extrême finesse, les nattes en fibre d'ananas: "par raclage des feuilles on obtient une fibre très belle qui peut servir à faire des tissus et même des dentelles"(3); en réalité, la faible longueur de ces fibres fait que, dans tout le Congo et particulièrement en pays téké, celles-ci ne sont pratiquement (et très peu) utilisées que pour la fabrication des nattes.

Les vanniers tressent surtout les longs paniers plus ou moins fusiformes connus dans tout le Congo sous le nom de moutète et avec lequel les femmes effectuent tous leurs transports. Ils sont fabriqués à partir de lianes (par exemple Manniophyton africana) cueillies à la li-

(1) MASSON-DETOURBET (A.); Le tissage du raphia chez les Batéké, p. 68.

(2) Cf. MAES (J.); Le tissage chez les populations du Lac Léopold II; FREIBURG, Anthropos, 1930; p. 393-408.

(3) GAUDY (M.); Manuel d'agriculture tropicale; p. 269.

sière des galeries forestières et des bosquets anciens, coupées en quatre, vidées de leur moelle. Autre produit classique de la vannerie africaine, les nasses se rencontrent assez rarement chez les Téké en raison du peu d'importance de la pêche. Il existe cependant quelques spécialistes.

La poterie.

Une autre activité, la poterie, moins spécifiquement téké que le tissage du raphia, reste pourtant, chez nos populations, entourée d'un certain respect religieux(1). A la grande différence du tissage qui, à toutes les étapes, est une activité masculine, le travail de l'argile reste essentiellement féminin.

Les potières téké sont installées dans les villages en bordure des cours d'eau et surtout du Congo, ce qui les distingue déjà nettement de tous les autres artisans(2). La raison pratique de cette localisation est évidente: seul le Congo et quelques gros affluents creusent assez profondément leur vallée pour atteindre les couches kaoliniques du secondaire, les grès sableux qui les recouvrent ne pouvant en aucune façon leur fournir l'argile assez pure nécessaire à leur activité. Si, parfois, au voisinage des villes, comme chez les Mbina de Brazzaville, c'est le mari pêcheur(3) qui ramène cette terre, ordinairement de l'île Mbamou(4), dans le vrai pays téké, ce sont les apprenties, jeunes soeurs, filles ou nièces qui vont récolter l'argile dans les bandes kaoliniques lesquelles affleurent généralement en dessous du niveau des basses eaux. Ce seront elles, aussi, qui la pétriront avec les pieds pour en chasser cailloux et graviers, mais aussi pour en augmenter la souplesse. Sa consistance, sa résistance à la cuisson seront améliorées par une adjonction de tessons de poteries cassées lors de la fournée précédente et soigneusement pilés.

(1) L'importance religieuse de la potière est sans doute liée au fait que celle-ci doit, pour trouver et travailler sa matière première, s'installer au bord des cours d'eau, une des demeures préférées des génies.

(2) Bien que la matière première du tisserand soit fournie par une plante semi-aquatique, celui-ci est toujours installé dans un village normal, c'est-à-dire loin de l'eau.

(3) L'origine septentrionale des Mbina fait que nous avons là une population de pêcheurs et de navigateurs. C'est une des raisons pour lesquelles nous les avons exclus de notre groupe Téké de l'Est.

(4) DEMETZ (H.); Les poteries des peuplades batéké; DAKAR, IFAN, 1951; 1° CIAO, T. II, p. 260-271; p. 260.

Traditionnellement, les potières téké ne fabriquaient que trois types de poteries dérivés l'un de l'autre: l'écuelle, la marmite et la gargoulette. Pour l'écuelle, la potière pétrit une boule d'argile déjà préparée par les apprenties et ceci jusqu'à ce qu'elle obtienne une plasticité et une homogénéité parfaite à son goût; pour y parvenir, elle y ajoute une plus ou moins grande quantité de poudre de tessons. Cette boule, aplatie à la main jusqu'à former une galette de 1,5 à 2 centimètres d'épaisseur, est ensuite placée sur un gabarit en terre cuite et les craquelures bouchées avec de petites boulettes. L'ensemble est raffermi par un cinglage avec une petite batte en bois, puis on coupe ce qui dépasse le gabarit et on arrondit les bords. Il ne reste plus qu'à démouler et à laisser sècher, indifféremment à l'ombre ou au soleil: l'écuelle est prête pour la cuisson. Pour obtenir une marmite, on reprend le plat après deux ou trois heures de sèchage et on colle sur les bords deux petits cylindres de glaise d'un diamètre de 3 centimètres environ et d'une longueur correspondant au tour de l'écuelle c'est-à-dire, maintenant, du fond de la marmite. Ces cylindres sont progressivement amincis avec la main à l'intérieur et le pouce à l'extérieur de la poterie. La taille de la marmite sera donc fonction de celle de l'écuelle originelle. C'est sur ce principe, bien qu'il n' y eut pas de très grandes écuelles, que l'on fabriquait jadis les très grandes poteries -très fragiles- de 35 à 40 centimètres de diamètre au lieu de 15 ou 20 maintenant... Pour la gargoulette, on laisse sècher la marmite quelques heures encore puis on la prolonge vers le haut par deux cylindres de glaise superposés fixés et amincis, tout en rétrécissant le col, suivant le même principe que pour la transformation de l'écuelle en marmite(1).

Lorsque la poterie doit être décorée, ce qui est généralement le cas, sauf pour les écuelles, on lisse sa surface avec une étoffe humide puis, après un sèchage de quelques jours, on trace le décor avec le doigt trempé dans de l'eau rougie. La teinture de l'eau, actuellement obtenue avec un oxyde vendu dans le commerce, était jadis vraisemblablement préparé à partir de colorants traditionnels tels le tukula et les grai-

(1) Selon ANDERSSON (E.); Les Kuta, I, p. 82, les Téké de l'Est auraient enseigné cette technique aux groupes plus occidentaux qui fabriquaient auparavant leurs poteries par la méthode du creusement de la boule d'argile.

nes de rocou(1). On frappe ensuite les parties colorées avec un galet bien lisse pour faire pénètrer la teinture dans l'argile, puis les poteries sont remises à sècher.

La cuisson s'effectue suivant la technique la plus simple: au tas, sans four. Sur une aire circulaire de 4 à 5 mètres de diamètre, on étend une couche d'environ 25 centimètres d'épaisseur d'herbes sèches et de bois léger sur laquelle on empile 200 à 250 poteries. Le tout est recouvert de petit bois. On met ensuite le feu qui brûle pendant 4 ou 5 heures. Le lendemain on enlève les cendres. Il ne reste plus qu'à trier les poteries et à mettre en vente celles qui ont résisté à la cuisson et dont la proportion est variable.

La forge.

Si les Téké du plateau sont, à juste titre, considérés comme les meilleurs tisserands très loin à la ronde, il s'en faut de beaucoup que le travail des métaux leur assure la même renommée. La principale raison en est l'absence, dans leur pays, de minerai sous quelque forme que ce soit. Si, dans le Sud de la vallée du Niari, certains groupes téké faisaient jadis extraire à leur profit par les Dondo, le cuivre de Boko-Songho, si, repliés sous le nom de Téké-Lali dans la région de Zanaga, ces mêmes groupes exploitent avec les Mbama et les Ndasa les minéralisations ferrugineuses de la région(2), les Téké de l'Est ne disposaient, eux, comme matière première, que du minerai qu'ils achetaient à ces populations de Zanaga. En effet, comme partout, au moins dans ce Sud-Gabon-Congo, extraction du minerai, fonte et forge sont des activités nettement distinctes. Les "mineurs" Mbamba, Wumbu ou Ndasa et peut-être Mbawe, après avoir extrait le minerai, le remettaient aux "fondeurs" qui en extrayaient le métal suivant une technique qui rappelle beaucoup

(1) Tukula: Ecorce de Pterocarpus soyauxii, râpée et mise à macérer dans l'eau
Rocou: Bixa orellana

(2) Dès la pénétration, des minéralisations avaient été repèrées dans les gorges du Congo et la vallée du Chiloango, tandis que de minces filons, on pourrait presque dire des filets de fer magnétique apparaissaient dans les quartzites métamorphiques du Chaillu. C'est plus tard seulement que d'autres minéralisations -peut-être exploitables- d'hématite (limonite) étaient découvertes dans la région de Zanaga. C'est de ces dernières qu'il s'agir. Ailleurs, le fer était extrait de la latérite. Le fer magnétique était, bien sur, utilisé tel quel.

Planche XXV
Arts et métiers - 2

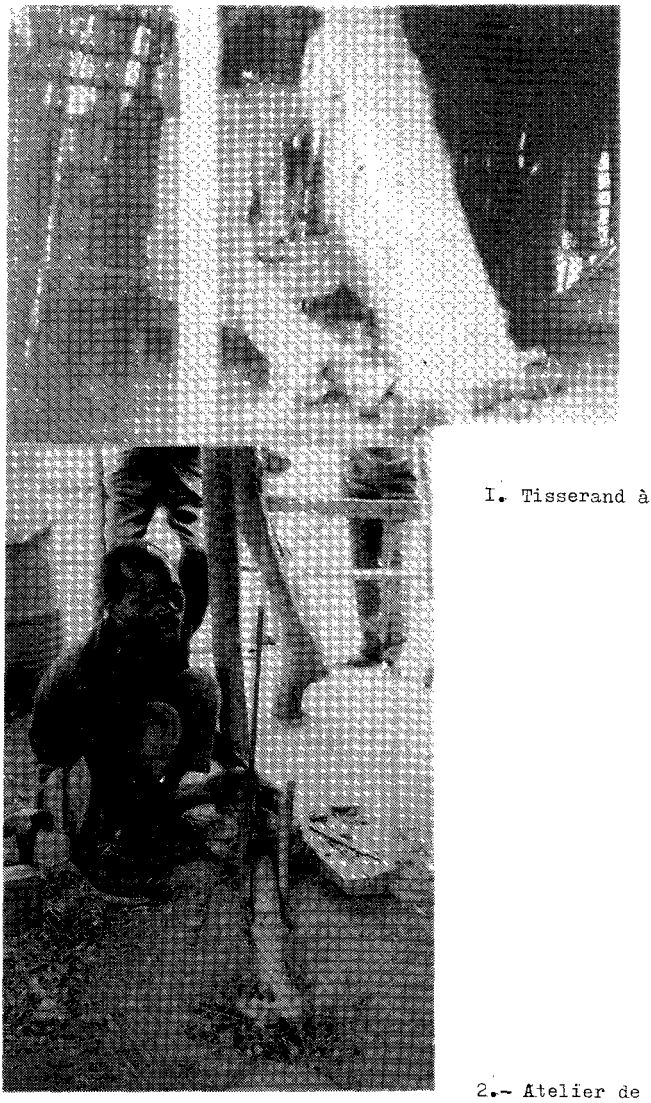

I. Tisserand à son métier.

2.- Atelier de forgeron.

la méthode catalane longtemps utilisée en Europe occidentale et qui aboutit à des lingots de fer doux pouvant peser jusqu'à 20 et 25 kilos. Ces lingots purifiés ensuite par cinglage, étaient vendus aux forgerons, tels quels ou divisés en barres(1). Les populations de Zanaga exportaient leur fer assez loin et notamment chez les Téké de l'Est, lesquels travaillaient aussi le cuivre de Mindouli et de Boko-Songho qui ne leur appartenait plus mais qu'ils recevaient sous forme de barrettes.

Très vite, cependant, la technique de la fonte devait se perdre; avant même la pénétration, la diffusion des grands plats en cuivre connus sous le nom de "neptunes" et qui étaient utilisés comme monnaie ou refondus pour fabriquer colliers, anneaux de bras et de jambes etc... ralentirent l'extraction du cuivre. Par ailleurs, on se mit à reforger les objets de fer importés, tant et si bien qu'à l'heure actuelle, en maints endroits, notamment en pays Kongo, non seulement on ne sait plus fondre le minerai, mais on ignore absolument à quoi peuvent correspondre les scories que l'on rencontre encore parfois en grandes surfaces. De même,l'outillage du forgeron téké qui fabrique, occasionnellement, houes, machettes, couteaux, pipes, haches, herminettes bien que ces outils et instruments se trouvent maintenant presque tous dans le commerce, est presque entièrement importé lui aussi. Seul reste traditionnel le soufflet fait de deux chambres cylindriques creusées dans une pièce de bois et recouvertes de peau de cabri que l'aide soulève et abaisse alternativement pour activer le feu de charbon de bois: deux conduits percés dans la pièce de bois amènent l'air dans la tuyère d'abord en bois puis en terre... Il est à remarquer aussi que le marteau traditionnel "monobloc", grosse masse de fer à tête quadrangulaire se terminant par un cône très allongé servant de poignée est parfois maintenant utilisé comme enclume.

Un dernier artisan dont l'activité est, à l'heure actuelle, des plus réduite en raison de l'importation croissante des objets manufacturés ou du façonnage de ceux-ci en série dans les ateliers des villes, est le travailleur du bois: si tabourets et chaises traditionnels n'ont pas totalement disparu, c'est que l'on continue à utiliser quelquest très vieux exemplaires survivants, mais leur fabrication a pratiquement cessé. Comme les Téké ne sont ni navigateurs ni pêcheurs, il n'y a pas,

(1) GUIRAL (L.); Le Congo français...; p. 161-168.

chez eux, de tailleurs de pirogues qui sont achetées toutes creusées aux artisans des groupes mboshi et sanga. Le seul objet traditionnel qui soit encore à l'origine d'une petite activité est le mortier en forme d'auge qui sert à pétrir ou à moudre le manioc...

Le travail du cuir lui-même, si tant est qu'il ait jamais connu un certain développement (sacoches, tam-tams, soufflets de forge, gaines de couteau, ceintures...) est tombé en complète désuétude...

Artisanat rudimentaire donc, peu développé, en voie de disparition devant l'invasion des produits manufacturés, même le tissage qui, seul, jadis, fournissait quelque peu le commerce extérieur du pays téké...

III.- REPARTITION DES ACTIVITES

Si l'on est tisserand, forgeron... de père en fils (ou d'oncle en neveu), potière de mère en fille, cela tient davantage au fait qu'un artisan préfère de beaucoup enseigner son savoir, dévoiler ses secrets à quelqu'un de sa famille, à quelqu'un de très proche de lui par le sang qu'à des étrangers. Il ne s'agit en aucune façon de caste puisque tout un chacun, potière, forgeron, tisserand... peut se marier où et avec qui il lui plaît pourvu qu'il respecte les règles traditionnelles qui sont les mêmes pour lui que pour tout autre membre du groupe.

Conditions socio-religieuses.

Il n'en reste pas moins que les fondements du travail, de la répartition des activités sont d'origine essentiellement religieuse, d'une part parce que la parenté -fondée elle-même sur la religion- est la base de toute organisation du travail, mais aussi parce que toute activité est plus ou moins associée à la religion: tous les actes, qu'ils soient pacifiques ou guerriers, restent intimément liés au rite et à la prière. La chasse, la guerre, la construction, le tissage... sont précèdés, s'accompagnent de pratiques religieuses ou magiques. La récolte, le succès à la chasse ou à la guerre ne sont pas dûs seulement à l'effort par l'intermédiare des outils et des armes, mais aussi à la matière et à la nature que l'on se rend favorables par des rites religieux ou magiques: prières, sacrifices, respect des interdits...,"à ce que le monde invisible des ancêtres et des génies a bien voulu qu'ils soient

ce qu'ils sont"(1). Et les croyances et le culte étant essentiellement collectifs, la production qui leur est liée ne peut être que collective. Toute atteinte à la religion se répercutera donc sous la forme d'un bouleversement dans la vie sociale et économique et, de même, toute "coutume nouvelle" posera un problème religieux. Et c'est une des raisons pour laquelle l'évolution téké donne lieu à tant de heurts, pose tant de problèmes, car en touchant à la religion, nous choquons l'âme elle-même.

Par ailleurs, le fait que l'homme soit le seul apte à prendre contact avec ces forces supranaturelles aide à expliquer pourquoi la coutume se base sur le sexe et non pas, par exemple, sur l'âge pour répartir les activités qui peuvent ainsi apparaître distinguées en activités divines et activités terrestres et non pas activités masculines et activités féminines: si dans leur prime enfance les garçons aident leur mère (à peine, car ils n'en ont encore ni la force ni le savoir), très vite, dès l'âge de 6 ou 7 ans, ils passent à des travaux d'hommes. Seul donc à recevoir les forces vitales, l'homme aura seul la force et l'agilité nécessaires pour accomplir certains actes: "le combat, la chasse, la pêche, la confection des instruments de chasse..., l'abattage des arbres et la construction des huttes"(2). Resteront donc, par conséquent, pour la femme, les soins ménégers, la cueillette, l'agriculture, les transports, tout celà sous la protection de l'homme.

"Cette organisation était rationnelle en un temps ou l'insécurité règnait"(3). En effet, à l'origine, quand nous n'avions affaire qu'à des "hordes errantes"(4), les activités se répartissaient entre les différents membres de l'unité socio-économique -parfois très réduite- en fonction de nécessités impérieuses et l'une de celles-ci était la défense du groupe contre les autres "hordes" et les fauves. Aussi, que le groupe se repose, travaille ou se déplace, une partie de celui-ci doit veiller à la sécurité de l'autre. Pour les gardes, la vie était dangereuse et les combats souvent durs et épuisants. Il appartenait donc à

(1) Ci-dessus p. 143.

(2) WESTMARCK, cité par PAUVERT (J.C.); La notion de travail en Afrique Noire; PARIS, Seuil, 1952; Le travail en Afrique Noire; p. 92-107; p. 96.

(3) SORET (M.); Ethno-sociologie africaine; p. 55.

(4) Voir ci-dessus, p. 111.

fraction la plus solide de la population, aux hommes adultes, de se charger de cette tâche dont l'accomplissement était vital pour l'existence du groupe. Mais, pour survivre, ce groupe doit aussi se nourrir: c'est sous la protection des hommes guerriers que le reste du clan, du lignage ou de la famille, c'est-à-dire les femmes et les enfants se verront confier les activités nourricières, somme toute bien moins pénibles que les combats, que sont la cueillette des plantes vivrières puis l'agriculture... Possesseurs des armes qui leur permettent de se défendre contre les autres hommes, contre les animaux, les mâles du groupe passent normalement à l'attaque, surtout lorsque celle-ci leur permet d'améliorer l'ordinaire avec les réserves de l'ennemi -l'étranger- razziées, avec la chair des animaux et, pourquoi pas, car il y a peu de différence entre elle et celle des autres animaux sinon qu'elle est bien plus savoureuse(1), la chair humaine. L'homme est guerrier, l'homme deviendra chasseur; il sera le Protecteur. Mais la maison est une protection aussi nécessaire que celle apportée par les armes contre les autres hommes et les fauves, c'est l'homme donc qui la construira et l'entretiendra. Il est le seul à disposer des armes, et l'agriculture exige parfois un effort tel que leur usage devient nécessaire: il appartiendra donc à l'homme d'abattre les arbres, de nettoyer les champs de forêt pour que les femmes puissent cultiver... Si faible et pauvre que soit cette communauté,elle arrive malgré tout à amasser quelques biens et, quand on se déplace, il faut transporter le tout. Mais, chargé, embarassé, un groupe en voyage est encore plus vulnérable que réuni dans son champ, que derrière le fragile rempart des cases, à la merci de la première embuscade; aussi l'homme doit-il alors en tout temps être libre de ses mouvements, pour défendre femmes et enfants à qui seront confiés les fardeaux, les biens de la communauté "et rien n'illustre mieux ce fait de nos jours encore que la disposition d'une famille en voyage: les femmes et les enfants à l'avant, chargés des bagages, l'homme assez en arrière, souvent sur l'autre côté de la route, portant les armes (lance ou fusil), à la meilleure place pour se jeter au secours de la colonne qui le précède"(2).

(1) "La chair humaine est regardée par ces gens là (les Téké) comme infiniment plus savoureuse que toutes les autres" (GUIRAL, L.; Le Congo français...; p. 161).

(2) SORET (M.); Ethno-sociologie africaine; p. 55.

Le forgeron fabrique les armes, il ne peut donc être qu'un homme pour avoir le droit de toucher ces insignes de la virilité et même un homme dont les relations avec l'au-delà soient des meilleures pour que les forces supranaturelles assurent la qualité de son ouvrage, d'où, très vite, la confusion entre l'arme et l'outil, le regroupement entre les les mains de l'homme de tous les artisanants faisant appel à l'outil: seule la poterie qui ne demande aucune arme-outil, dont les produits ne seront pratiquement utilisés que par les femmes, la poterie sera laissée aux soins de ces dernières(1)...

Le temps passe, une relative sécurité consécutive à la formation de grands groupes humains plus ou moins unifiés, plus ou moins solidement organisés, se répand. Les risques de combats quotidiens s'amenuisent, mais la répartition des activités ne change que fort peu. Cueillette alimentaire, agriculture, portage et, évidemment, préparation alimentaire, restent le lot des femmes. L'homme qui dispose de plus de temps pour la chasse abat plus de gibier qu'il ne peut en consommer; il vend le surplus aux étrangers non chasseurs avec lesquels on commence à nouer quelques relations autres que belliqueuses. La traite côtière fait résonner son appel jusqu'au plus lointain intérieur: l'ivoire qu'il avait entassé sans trop savoir qu'en faire prendra le chemin du port. Mais les Mindzele(2) demandent surtout de ce bois d'ébène vivant...; la belle occasion de reprendre les joyeuses occupations militaires d'antan qui commençaient à lui manquer, d'autant que ses voisins, desoeuvrés comme lui, guignent ses femmes sacrées(3). Que je les prenne sur le fait,

---

(1) La vannerie qui ne fait appel à aucun outil "guerrier" du moins au stade de la fabrication de l'objet reste, chez les Téké, une activité masculine. Rien dans les récits téké, du moins à notre connaissance, ne permet de supposer que ce fut, à un moment donné, une activité féminine. Il est toutefois intéressant de noter que, chez les Kongo qui firent vraisemblablement partie il y a plusieurs siècles du même "super-groupe" que les Téké, Karl LAMAN (The Kongo) trouve des indices qui lui font supposer que ce fut jadis un travail féminin. Il est donc permis de penser qu'il en était de même chez les Téké et que l'homme, seul possesseur de l'arme-outil, devait préparer les lianes tandis que l'homme-commerçant se chargeait de la vente des paniers. Petit à petit, il se mit à considérer l'acte intermédiaire comme non dérogeant et le prit en charge.

(2) C'est de ce mot que vient "Moundele" (Blanc, Européen). En fait le Bindzele, Mindzele, suivant les dialectes, c'est, chez les Kongo, l'âme des bons morts qui, lorsqu'elle "apparaît", est blanche.

(3) "La femme, chose sacrée pour les Batéké..." (GUIRAL, L.; Le Congo français...; p. 110).

et quelle belle affaire commerciale je vais faire car ils sont jeunes et forts pour les avoir séduites(1). L'homme sera donc chasseur et commerçant. Mais cette traite si rémunératrice se ralentit désespérément, cesse et les réserves d'ivoire s'épuisent... quand voici qu'arrivent les Falla(2), prometteurs de belles affaires commerciales(3)...; mais pour vendre toujours plus, il faut acheter, ce qui n'est pas toujours possible ou, alors, produire. La femme restant propriétaire presque absolue des produits vivriers, l'homme mettra la haute main sur tout ce qui peut se commercialiser d'autre mais comme, par ailleurs, "chacun a un droit exclusif sur ce qui... n'existe que par son travail"(4), il devra accroître son activité: ramasser le caoutchouc d'abord, car ce n'est pas déchoir, mais c'est assez pénible et, très vite, de moins en moins rémunérateur. Viennent alors les cultures commerciales, tabac, café...,, elles feront son affaire. Toutefois il ne saurait être question, pour le Protecteur devenu trafiquant, de toucher sans déroger à cet outil que les siècles ont fait féminin: la houe que l'on laissera aux mains des femmes pour ouvrir et féconder la terre féminine. Lui soignera la plante au-dessus du sol (donc aussi à la femme le sarclage et le buttage du tabac), surtout récoltera, vendra ces plantes mères du commerce qui, depuis la fin des guerres, la réduction de la chasse, devient sa raison de vivre(5)...

L'évolution qui amène ainsi l'homme à prendre une certaine part aux travaux agricoles ne modifie donc que très peu la tradition: elle laisse à la femme les même travaux, lui en ajoute même de nouveaux avec la préparation des champs pour les cultures commerciales. La fin des guerres et la mort de l'artisanat font presque de l'homme un désoeuvré, et c'est pourquoi on en est arrivé à dire que le Téké se laisse aller

(1) Voir Livre III, 1° partie, Chap. I, §§ 1, l'importance du commerce des esclaves chez les Téké. Il est d'ailleurs à noter que les guerres intestines chez les Téké (GUIRAL L.; Le Congo français..., p. 156 sq.) et même dans la plupart des tribus d'Afrique centrale (CUREAU, A.; Les sociétés primitives...) avaient très souvent des questions de femmes à leur origine. Il n'a manqué qu'un Homère pour les chanter...

(2) Premier nom donné par les Téké aux Européens.

(3) Voir p. 412 sq.

(4) Ci-dessus, p. 169.

(5) "Leur préoccupation essentielle, c'est le Commerce" (GUIRAL, L.; o.c.; p. 241).

"à une apathie qui le fait rester des heures entières à ne rien faire, à dormir" et que, pour sortir le pays de l'ornière il faut absolument "combattre par tous les moyens la 'paresse' que l'homme surtout semble vénérer comme une déesse"(1). En fait, les Téké, et combien d'Africains avec eux, n'ont pas encore su adapter leur genre de vie aux conditions nouvelles nées des contacts de cultures, de l'évolution... Ce schéma admis, la distribution des activités pourra apparaître tour à fait logique, sinon équitable.

Activités et sexes.

Agriculture: C'est une activité féminine et seul, en principe, le début de la préparation des champs de forêt exigera la présence de l'homme car, à ce moment, il faut faire usage des "armes". Toutefois, pour assurer sa main-mise sur les cultures commerciales, celui-ci y prend une part un peu plus active sans cependant, d'une façon générale, "toucher à la terre" à proprement parler. On peut y ajouter la culture du chanvre indien, excitant théoriquement réservé aux hommes(2). Il n'en reste pas moins que l'activité agricole masculine est très réduite.

Différentes études et notamment celles de l'I.R.H.O. (Institut de Recherches pour les Huiles et Oléagineux)(3) arrivent à la conclusion que, en culture africaine et en partant d'un terrain vierge, les travaux des champs de savane exigent en moyenne par hectare:

- Préparation du sol..... 30 jours
- Semis et plantage..... 14 à 15 jours
- Entretien en cours de croissance.. 5 à 8 jours
- Récolte..... 7 à 8 jours

TOTAL..... 56 à 61 jours

En forêt, il faut ajouter 50 à 70 jours/hectare pour l'abattage des arbres.

Partant de ces données, dans le pays téké de l'Est on peut établir le tableau des activités pour tous les habitants du hameau théori-

(1) Voir p. 287, notes 2 et 3 et le texte correspondant.

(2) Il peut toutefois, dans certains cas (revente de détail dans les villes), être commercialisé par les femmes (Archives du Tribunal de Pointe-Noire).

(3) I.R.H.O.; Enquête sur les oléagineux au Congo; Paris, I.R.H.O., 1962; 215 p., p. IV-50.

que nous avons construit(1). Il faut toutefois tenir compte d'un certain nombre de facteurs généraux ou particulier à la région et dont le chiffrement reste toujours aléatoire, notamment:

- Le manioc reste plus d'un an en place mais, de ce fait, il exige de plus nombreux sarclages et buttages que les autres plantes;

- Les cultures de deuxième cycle et, à plus forte raison, de deuxième année demandent moins de temps pour la préparation du sol que celles de première année (pas de débroussement);

- Le tabac qui est la presque unique culture commerciale(2) a besoin de plus de soins que les autres plantes, en fait ceux que doit lui

(1) Répartition des activités agricoles dans un hameau théorique téké:

	Activité \ Sexes	Sexe masculin	Sexe féminin	Ensemble
A	Non actifs théoriques (enfants et vieillards)	4	5	9
	Actifs théoriques (Adultes)	4	5	9
	ENSEMBLE	8	10	18

	Cultures \ Terroirs	Savane	Forêt	Ensemble
B	Vivrières	175	45	220
	Commerciales	15	15	30
	ENSEMBLE	190	60	250

	Cultures \ Terroirs	Savane			Forêt			Ensemble		
	Sexes	S.M.	S.F.	Ens.	S.M.	S.F.	Ens.	S.M.	S.F.	Ens.
C	Vivrières	-	135	135	25	45	70	25	180	205
	Commerciales	10	10	20	15	10	25	25	20	45
	ENSEMBLE	10	145	155	40	55	95	50	200	250

	Cultures \ Terroirs	Savane		Forêt		Ensemble	
	Sexes	S.M.	S.F.	S.M.	S.F.	S.M.	S.F.
D	Vivrières	-	27	6,25	9	6,25	36
	Commerciales	2,5	2	3,75	2	3,25	4
	ENSEMBLE	2,5	29	10,00	11	12,50	40
					Moyenne:	27,75	

A.- Population moyenne du hameau par sexe et activité théorique.
B.- Surface cultivée par hameau, suivant les terroirs et les types de cultures (ares).
C.- Nombre annuel de journées de travail agricole effectuées par l'ensemble des actifs théoriques du hameau, suivant les terroirs les cultures et le sexe.
D.- Nombre de journées de travail agricole effectuées par chaque actif théorique du hameau au cours de l'année, suivant les terroirs, les cultures et le sexe.

(2) Les surfaces plantées en café sont si réduites -si tant est qu'elles soient encore en exploitation- qu'on peut les considérer comme négligeables.

apporter l'homme;

- Il convient enfin de noter que dans le tableau (note 1 page précédente), on a essayé de tenir compte de l'extension des cultures de manioc pour l'approvisionnement des villes qui a marqué ces dernières années et qui ont été comptées avec les cultures vivrières.

Le total n'en est pas moins extrêmement faible, surtout pour les hommes. Alors que les femmes fournissent chacune 40 jours de travail agricole par an, les hommes se satisfont de 12 ou 13...: même les cultures commerciales n'attachent que fort peu l'homme à la terre: quant aux champs de manioc ou d'arachides, nous n'y verrons s'y activer, avec les femmes, que de rares vieillards veufs ou divorcés et dont le lignage est dispersé au loin...

Elevage: En dépit de l'extrême réduction de celui-ci, on a pu constater que, en règle générale, les chiens et le bétail sont la propriété de l'homme, la volaille celle de la femme, chacun s'occupant des animaux qui lui appartiennent.

Cueillette: Chacun cueille d'abord ce qu'il consomme immédiatement. Pour la récolte systématique, les femmes ramassent les produits alimentaires, le ngaa les plantes médicinales et autres, le tisserand ses fibres etc...

Chasse: La chasse est une des activités les plus sexuellement délimitées où tous les actes sont le fait de l'homme: non seulement lui seul à le droit de toucher aux armes et autres engins de chasse, mais il ne doit pas avoir de relations avec une femme la nuit précédent ses expéditions, ne peut, en aucun temps, entrer dans la case des femmes mensutruées etc... Le dépeçage même doit en principe avoir lieu uniquement en présence des hommes et si les femmes participent parfois aux chasses collectives, ce ne sera que comme"rabatteurs" et toujours en deuxième ou troisième ligne...

Transports: Certes, il arrive que les hommes portent une charge, voire un bébé, mais, dès qu'ils le peuvent, il les confient à une femme, à un enfant... La difficulté de trouver des porteurs lors de la pénétration et jusqu'au développement des voies de communication était autant liée à la volonté de respecter la coutume qu'au refus d'une tâche trop dure(1).

(1) A l'heure actuelle encore, au cours des tournées, il est très difficile à l'étape d'obtenir du personnel domestique (de quelque ethnie qu'il soit d'ailleurs) d'aller chercher l'eau nécessaire et celui-ci s'arrange généralement pour charger de la corvée une femme ou un enfant du voisinage...

Il faut noter aussi que l'introduction de"l'outil", du véhicule, fait du transport automobile une activité masculine: même en ville, il n'y a pratiquement pas de congolaise conduisant une automobile et même celles circulant en cyclomoteur sont extrêmement rares...(1)

Travail du bois, du cuir etc...: Ce sont des activités exclusivement réservées aux hommes.

Travail des métaux: La guerre et la chasse étant des activités masculines, seul un homme peut donc toucher, préparer les armes. Pour les outils plus indifférents, voire féminins (outils agricoles notamment), c'est le pouvoir magique du forgeron (homme, il peut avoir des relations avec l'au-delà, s'assurer sa protection) qui est seul en cause: lui seul peut obtenir du minerai, du métal qu'il se transforme en outil actif...

Filage, vannerie, tissage, couture...: Plus encore chez les Téké que partout ailleurs, il s'agit ici d'activités masculines et, par exemple, la femme n'a même pas le droit de toucher au métier à tisser de son mari. Cueillette des lianes pour la vannerie, des palmes pour la préparation du raphia, tout, jusqu'à l'achèvement du panier, de la natte ou du carré de raphia, du pagne de raphia ne peut être effectué que par les hommes. Cette coutume s'est transférée aux tissus d'importation: seuls les hommes sont tailleurs, d'autant plus que, pour ce travail, s'est imposé un "outil", la machine à coudre...

Alimentation: Si l'homme doit fournir la viande, la femme les produits végétaux, la préparation de l'une et des autres en vue de la consommation est le fait exclusif des femmes: un homme seul en voyage grignotera son pain de manioc, ouvrira une boîte de conserves, mais ne cuisinera jamais un plat(2).

---

(1) Nous rappelons que les enquêtes préparatoires à ce travail ont pris fin en 1965. Voir la note en fin de l'ouvrage (p.510)

(2) Bien que non téké, non congolais même, mais pouvant fort bien l'être, un fait vécu mérite d'être rapporté: dans le canton de Kankalabé, en Guinée, j'avais trouvé comme interprète un ancien cuisinier qui, un jour se plaignait de ce que les femmes foulbé ne savaient pas faire la bonne cuisine que consommaient les français. Il regrettait surtout, depuis qu'il était revenu au village de n'avoir pu manger des oeufs sur le plat. Comme je lui faisais remarquer que, ancien cuisinier, il lui était facile de se préparer un tel met chez lui, il me répondit: "Au

(Suite de la note page suivante...)

Excitants: Certes, les femmes téké fument, dans de courtes pipes en métal, le tabac préparé par les hommes, mais la culture de celui-ci, en dehors des travaux de la terre proprement dits, reste l'oeuvre des hommes. Le chanvre indien, lui aussi est cultivé, préparé... et fumé par les hommes. Excitants ou non: vin de palme, de canne à sucre, d'ananas, de banane, bière de maïs, alcool de manioc, de maïs etc... sont récoltés, préparés ou distillés par les hommes.

Construction de la case: La coutume prévoit que l'homme doit, entre autres, loger sa femme, sa famille; construction et entretien de la case sont donc des activités uniquement masculines.

Commerce: Chacun vend les produits de son travail, le tisserand ses pagnes en raphia, la potière ses vases et, par conséquent, la paysanne le surplus de sa production agricole. Mais, étant donné que, pour faire pousser ses produits vivriers, elle a travaillé des champs appartenant au lignage de son mari, car le mariage est, en principe, "viripatrilocal"(1), elle devra reverser une partie de ce prix de vente à son époux, fraction qui varie avec les produits, les clans, les terroirs etc...(2). Mais le vrai commerçant reste l'homme et le produit des cultures strictement commerciales (café, tabac...) lui reviendra intégralement. Il vendra aussi la viande (produit de son activité) et, par voie de conséquence, le poisson qu'il achètera ou troquera aux pêcheurs riverains du Congo. Et on arrive là à des marchandises qui ne sont pas produites localement et qui, toutes, sont normalement revendues par l'homme.

Organisation politique et sociale: La première épouse des chefs et notamment du Makoko dont le pouvoir est théoriquement transmis en ligne féminine, joue un rôle certain. Il n'en reste pas moins que le pouvoir reste exclusivement entre les mains des hommes et que les "femmes-chefs" comme la "reine" Galifourou ne sont vraiment que des exceptions. D'ailleurs, Galifourou n'exerçait jamais ostensiblement le pouvoir.

(Suite de la note 2 page précédente...)
... village, c'est déchoir: un homme ne fait pas la cuisine, ne donne aucune directive aux femmes pour préparer celle-ci."
Le problème de l'hospitalité aux voyageurs est autant sinon plus un problème de nourriture qu'un problème d'habitat.

(1) Voir p. 157.

(2) Ce reversement serait d'un tiers selon ANDERSSON (E.); Les Kuta, I; p. 149. En réalité, il semble bien que la proportion moyenne soit nettement plus importante.

Religion: L'homme, le chef de famille est seul habilité à honorer les ancêtres, lui seul est capable d'apaiser les génies car c'est en lui que se concentrent le plus de forces vitales; il n'y aura donc pas de ngaa féminin. En ce qui concerne la magie noire, la possession par les mauvais génies, par contre, les femmes aussi bien que les hommes peuvent avoir ce pouvoir maléfique, peuvent être ôlô(1).

Médecine: Le "ngaa" étant beaucoup plus prêtre que médecin, la pratique médicale sera donc, elle aussi, une activité uniquement masculine. Il faut noter cependant que l'accouchement s'effectue avec seulement l'aide des femmes, de préférence de la famille, et interdiction absolue aux hommes d'approcher(2). Si le travail se présente mal et qu'il faille avoir recours au ngaa, celui-ci opèrera depuis l'extérieur de la case, sans approcher de la parturiente, sans la voir.

Travail auprès des Européens: Sans doute parce que le travail salarié peut, à certains points de vue, être comparé à un commerce, il sera le fait des hommes seulement. Il le sera d'autant plus chez les Téké que ceux-ci, pour qui "la femme est chose sacrée"(3) ne tiennent pas à ce qu'elle courre un risque quelconque en s'éloignant de sa case, de son champ, de son point d'eau...

IV.- UN GENRE DE VIE COMMANDE PAR LE PROBLEME DE L'EAU

Alors que l'économie de la plupart des populations africaines, exception faite -et encore- des émigrants chaque jour plus nombreux

(1) Les Kongo, où le "ôlô" s'appelle "ndoki" prétendent que les femmes possèdées le sont plus complètement que les hommes car les forces mauvaises auraient, sur elles, une emprise beaucoup plus facile et entière que sur l'esprit et la volonté des Hommes (cf. SORET, M.; Les Kongo Nord-Occidentaux; p. 105).

C'est ce principe qui nous permet de prendre un peu au sérieux l'entrefilet paru dans la presse (Progrès de Lyon - 19 décembre 1967) et disant que les "sorciers" d'Afrique du Sud avaient décidé d'augmenter leurs tarifs (eux aussi) d'exorcisation et de les porter de 15 000 francs (certainement anciens) pour un homme, à 30 000 francs pour une femme...

(2) Interdiction valable longtemps, même pour les médecins européens, ce qui n'a pas été, jusqu'à la la multiplication des maternités (avec "matrones", mais celles-ci sont très rares en pays téké et il faut souvent faire appel à des femmes d'une autre ethnie, ce qui n'est pas sans poser des problèmes), sans freiner la lutte contre la mortinataliré.

(3) GUIRAL (L.); Le Congo français...; p. 110.

dans les villes(1), est avant tout agricole, les Téké complète cette agriculture par une autre activité, plus destructive celle-ci, la chasse. De toute façon, chasse ou agriculture traditionnelles sont caractéristiques d'une économie de stricte subsistance: on ne chasse pas, on ne cultive pas d'abord pour vendre, mais le groupe cherche seulement à produire ce qui lui est nécessaire et il consomme presque uniquement ce qu'il récolte, au sens large: récoltes dans les champs, produit de la chasse, de la cueillette... "Quelques nuances sont à apporter à cette définition, mais elles ne valent que comme exceptions ou signes avant couruers d'une évolution en cours...: l'économie de marché et de traite"(2). Ce dernier aspect de l'économie dont nous verrons la faible importance porte d'ailleurs sur une série très peu variée de produits: tabac, manioc(3) à l'exportation, boissons, tissus, quelques objets fabriqués à l'importation. Il ne reste que fort peu de la grande importance commerciale ancienne des Téké qui semblent d'ailleurs avoir joué surtout un rôle d'intermédiaires et qui se sont fait une renommée, beaucoup plus par l'implacabilité de leurs douanes que par leur activité commerciale proprement dite(4).

La vie téké apparaîtrait donc comme centrée sur la chasse pour les hommes, l'agriculture vivrière pour les femmes. L'interaction de ces deux activités est déjà très caractéristique, mais il est un autre aspect de cette vie téké qui n'est peut-être pas sans aider à expliquer bien des caractères particuliers de leur civilisation ainsi que la réduction des cultures car l'effort qu'il exige incombe uniquement, lui aussi, aux femmes: la solution du problème de l'eau. Nous savons les faibles ressources du pays en cet élément de première nécessité et que les Téké semblent s'être admirablement adaptés à cet état de choses, d'abord par l'économie des réserves naturelles, par la récolte de l'eau de pluie et par une rationalisation caractérisée de son usage.

---

(1) A Pointe-Noire, selon VENNETIER (P.); Vie agricole suburbaine à Pointe-Noire, BORDEAUX, Cah. O.M., 1961; p. 60-84; un ménage sur quatre, représentant le tiers de la population, cultive en moyenne 25 ares. A ce compte, les citadins français devraient exploiter quelque 10 à 15 % des surfaces actuellement cultivées en France!

(2) CABOT (J.); Le bassin du Moyen-Logone; p. 136.

(3) Cf. ci-après, 3° partie: Le tabac a toujours été "exporté" par les Téké. Jadis on pouvait y ajouter les tissus de raphia. L'"exportation" de manioc est, elle, toute récente.

(4) Cf. GUIRAL (L.); Le Congo français...; p. 245-246 et passim.

La quête de l'eau.

Certes quelques villages sont installés au bord d'un cours d'eau, tel Boembe au bac de la Léfini et ceux des cantons du fleuve(1). D'autres, comme Mbé, se trouvent à une distance réduite (moins de 3 kilomètres) de la permanente Gamboma, d'autres enfin, comme Otsouanké qui s'approvisionne au sources de la Nkéni, sont en bordure du plateau et peuvent descendre puiser aux sources qui jaillissent en contrebas, au niveau des grès polymorphes(2), mais ces villages ne sont vraiment que l'exception et les caractéristiques générales des sites sur une hauteur, non loin d'un bosquet, sont assez peu compatibles avec la présence de points d'eau importants: cours d'eau, source ou même simplement mare permanente. Si plus de la moitié des villages sont à une distance comprise entre 3 et 6 kilomètres de leur point de ravitaillement en eau permanente, nous en avons encore plus du tiers installés beaucoup plus loin, jusqu'à 10 et 12 kilomètres contre seulement 10 % à une distance inférieure(3). De toute façon, ce point d'eau est souvent une mare semi-permanente et il faut en tirer le meilleur parti possible, ne pas gaspiller le précieux liquide, ne pas le polluer. Aussi, généralement, l'eau n'est pas tirée, utilisée directement, mais seulement par l'intermédiaire de trous creusés sur le pourtour de la mare. Quand plusieurs hameaux doivent s'approvisionner dans la même dépression, chaque lignage possède son ou mieux ses puits où vont puiser les femmes: trou pour la consommation ménagère, trou pour la toilette et même, lorsque, par exception, le manioc est préparé suivant les techniques des autres ethnies, trou pour le rouissage du manioc.

Mais bien des mares tendent à disparaître au cours de l'hiver austral. Parfois alors on creuse au centre même de la dépression pour at-

(1) Le peuplement des cantons du fleuve est d'ailleurs à plus de 90% allogène.

(2) C'est aussi le cas de Djambala où l'on va,une grande partie de l'année, chercher l'eau au premier contrebas du plateau. Mais, au coeur de la saison sèche, la source ne donne plus qu'un mince filet d'eau, ordinairement réservé à la boisson et le gros de la provision doit être puisé dans le cours même de la Mfourka à 4 ou 5 km du poste (kilomètre 8 ou 10 de l'ancienne route Djambala-Brazzaville par Pangala et Mayama).

(3) Il s'agit, rappelons-le, de la distance du point de ravitaillement de saison sèche; en saison des pluies de nombreux villages peuvent s'approvisionner dans une dépression voisine.

teindre les dernières gouttes d'eau au niveau de la nappe d'alios. Eboulés par le retour estival de l'eau en surface, ces puits sont repris à chaque saison sèche. Lorsque plusieurs campements se ravitaillent à la même mare, à ce moment encore, chacun aura son puits qui pourra atteindre, suivant la position de la nappe d'alios, 3 et même 4 mètres (Boulankio, Poumako etc..). Si au gros de la saison sèche le tarissement est définitif, les femmes allongent leurs parcours vers la rivière ou le marais vraiment permanent plus lointain, à moins qu'elles ne connaissent la présence, à la naissance d'une vallée sèche, d'un autre banc d'alios qui a pu conserver un peu d'eau encore. Enfin la circulation préférentielle des eaux souterraines le long des vallées sèches amène les Téké à y creuser des puits de plusieurs mètres de profondeur.

La récolte de l'eau.

Puiser l'eau partout où elle se trouve, utiliser au maximum le pauvre réseau hydrographique quand on peut s'installer à sa portée, les résultats sont parfois maigres pour un très gros effort. Il peut donc paraître beaucoup plus simple d'essayer de conserver une partie des 1 400 à 2 000 millimètres d'eau qui tombent chaque année sur les plateaux. Les Téké ne pouvaient, certes, construire de vastes citernes avec avec d'immenses toits collecteurs(1); ils ont cependant mis au point une technique simple qui assure leur ravitaillement en eau malheureusement pour la période de l'année où celle-ci abonde dans tout le pays.

La surface moyenne d'une case (hors-murs) est de 15 mètres carrés mais, avec l'avancée de la véranda, on arrive facilement à 20 m2, c'est-à dire que, chaque année, une maison téké reçoit, en moyenne de 28 à 40 mètres cubes d'eau suivant les régions, soit 15 à 22 mètres cubes par habitant, 40 à 60 litres/jour/habitant, deux à trois fois les besoins quotidiens selon les techniciens de l'hydraulique rurale. Mais, hélas cette eau ne tombe pas régulièrement tout au long de l'année(2) et si les 1.800 mm moyens pour l'ensemble du pays téké nous donnent presque la même hauteur d'eau pour chaque jour où il pleut (de 9 mm en Juillet à 19 en Février au moment des grosses averses), sensiblement de 100 à 200 litres par habitant et par jour de pluie, le nombre de ces

(1) Voir ci-après, 2° partie, Chap. III, §§ I.

(2) Note reportée page suivante.

derniers varie de 1 en Juillet à 14 en novembre(1) ou mieux si, de septembre à mai, chaque jour de pluie n'est suivi, en moyenne que de 2 jours secs, de juin à août cette moyenne tombe à 14 jours sans eau... Ainsi le toit permet-il théoriquement de recueillir 70 litres par habitant et par jour en moyenne de septembre à mai contre 10 de juin à août; nous disons bien: théoriquement, car il faut tenir compte de l'eau absorbée par le chaume, de la perte du fait de l'imperfection de l'installation qui annulent toute récolte en saison sèche, la réduisent au moins de moitié durant la saison des pluies.

La technique est, en effet, assez rudimentaire: sous l'égout, à chaque menace ou, plutôt, à chaque promesse de pluie, on place des gouttières obtenues en fendant en deux un tronc de bananier et en en extrayant la moelle ou faites simplement d'un pétiole de palme à moins que ce ne

(Note 2 de la page précédente...)
Répartition mensuelle du volume d'eau tombant sur une case:

MOIS	A	B	C	D	E	F	G	H
Janvier	0,157	3,14	1,744	56	8	218	23	3
Février	0,181	3,62	2,011	72	9	223	19	2
Mars	0,202	4,04	4,244	72	11	204	20	2
Avril	0,208	4,16	2,311	77	11	210	19	2
Mai	0,201	4,02	2,233	72	10	223	21	2
Juin	0,033	0,66	0,366	12	2	183	28	14
Juillet	0,012	0,24	0,133	4	1	133	30	30
Août	0,031	0,62	0,344	11	3	115	28	9
Septembre	0,122	2,44	1,335	45	8	167	22	3
Octobre	0,225	4,50	2,500	81	13	192	18	1
Novembre	0,231	4,62	2,566	36	14	183	16	1
Décembre	0,197	3,94	2,188	71	12	182	19	2
TOTAUX/MOYENNES	1,800	36,00	20,000	55	102	196	263	3

A = Pluviométrie mensuelle moyenne pour l'ensemble du pays téké (en mètres).
B = Volume d'eau tombant dans le mois sur une case pour une surface de toit de 20 mètres carrés (mètres cubes).
C = Volume d'eau par habitant de la case (mètres cubes).
D = Volume moyen par habitant et par jour (litres).
E = Nombre de jours de pluie dans le mois.
F = Volume d'eau moyen par jour de pluie et par case (litres).
G = Nombre de jours secs dans le mois.
H = Nombre de jours secs pour un jour de pluie
TOTAUX: colonnes A,B,C,E,G. - MOYENNES: colonnes D,F,H.

(1) Il s'agit, rappelons-le, de valeurs moyennes calculées pour l'ensemble du pays téké de l'Est et non de celles relevées dans telle ou telle station.

soit un vieux chêneau ou un morceau de tôle plié. Une extrêmité de la gouttière est suspendue à la charpente et l'autre, taillée en biseau, aboutit dans une calebasse, une dame-jeanne, une poterie, un fut d'essence dont on a défoncé une extrêmité etc... Une fois pleins, les récipients portables sont stockés dans la cuisine, tandis que les fûts que l'on est obligé de laisser en place sont généralement couverts pour préserver l'eau de la pollution, pour freiner son évaporation. Les grosses averses qui peuvent donner jusqu'à 200 litres et plus par case assurent l'approvisionnement de la famille pour 4 ou 5 jours. D'ailleurs, selon les Téké, il ne saurait être question de conserver cette eau plus longtemps car elle se corrompt très vite, altération qui s'explique aisément par la technique même de la récolte: récipients et gouttières sont évidemment non stériles mais, surtout, toiture en paille où, tout au long des saisons, fermentation et pullulement des bactéries préparent cette pourriture de l'eau qui, très vite, n'est plus utilisable que pour le pétrissage du torchis des cases et, même pas toujours, pour le rouissage du manioc. Par ailleurs, si, théoriquement, il pleut 1 jour sur 2 (Octobre-novembre) à 1 jour sur 4 (janvier: petite saison sèche) entre octobre et mai, des périodes de pluies quotidiennes où il n'est pas possible de stocker toute l'eau qui tombe à verse alternent avec d'autres où l'on reste 8 et même 15 jours (notamment en décembre-janvier) sans la moindre bruine. Aussi, même en saison des pluies, la corvée d'eau reste encore une nécessité trop fréquente. Heureusement, à cette époque de l'année, l'eau est partout, ou presque...

L'économie de l'eau.

"Les Batéké savent donc, dans une certaine mesure, se procurer l'eau où et quand elle leur manque. Ils sont d'autre part passés maîtres dans l'art de l'économiser. Ce n'est pas leur faire injure que de dire qu'en saison sèche, ils se lavent peu. A cette époque, les jeunes enfants, vivant à peu près nus, sont gris de poussière"(1). Pourtant la civilisation téké, comme toutes les civilisations de ce centre africain qui reçoit de 1 à 2 mètres de pluie et plus chaque année exige une quantité notable de cet élément. L'habitat d'abord: la case en torchis, presque générale en Afrique centrale, qui se construit durant la saison sè-

(1) SAUTTER (G.); Le plateau congolais de Mbé; p. 21.

che en demande une assez grande quantité. C'est ce qui explique, en grande partie, avec le manque d'argile, la lenteur de la pénétration de cette technique et le maintien, plus longtemps ici qu'ailleurs, de la case en bois et paille. Toutefois le souci de l'économie de l'eau pousse les Téké qui l'on adoptée, à modifier cette technique, du moins en ce qui concerne le parachèvement de la construction. Alors que, généralement, dans le reste du Congo, quand le torchis est presque sec, on termine le travail en y plaquant un enduit d'argile et de sable fin soigneusement délayé, les Téké remplacent celui-ci par une couche de paille fine et droite. Par ailleurs, pour garnir de pisé les clayonnages du mur de la case, on choisit de préférence le début de la saison sèche, lorsque les dernières tornades apportent encore un peu d'eau, sans être toutefois assez fréquentes pour gêner les travaux...

Nous connaissons, aussi, l'économie de l'eau dans la préparation du manioc qui, en d'autres régions, en exige de bien plus grandes quantités.

Et cette tâche qu'est la quête de l'eau, parfois très loin et presque quotidienne reste aussi exclusivement féminine que la préparation des repas. L'importance -en temps- de ce travail n'est peut-être pas sans expliquer, avec l'origine cynégétique ou commerciale ancienne d'une grande partie des ressources, la petite étendue des champs téké: 30 à 35 ares par femme au lieu de 40 ou 50 ares comme dans presque tout le Congo. En effet, les longues distances que les femmes doivent parcourir pour aller chercher cette eau et qui peuvent atteindre 20 kilomètres, dont la moitié lourdement chargées, ont lieu paratiquement chaque jour en saison sèche, à intervalles plus irréguliers fonction de la pluviosité en saison des pluies. Cette véritable expédition se fait généralement en groupe et très tôt le matin, à moins que la piste ne sinue trop longtemps à travers les hautes herbes dont l'abondante rosée(1) détrempe tout. En ce cas, le départ a lieu plus tard dans la journée, lorsque le soleil en a bu une grande partie. Parfois, surtout quand les champs sont dans la même direction que la source, c'est en fin d'après-midi, lorsque les travaux agricoles du jour ont pris fin que les femmes font un crochet pour ramener la provision quotidienne de ce précieux liquide, "à moins qu'il y ait des lions: dans ce cas elles ne se risquent qu'au

(1) La rosée, fréquente en saison des pluies et au début de la saison sèche (jusqu'à 1 jour sur 2 en mai) est beaucoup plus rare durant l'hiver austral et pratiquement nulle en août (cf. tableaux p. 49 et 50).

milieu du jour"(1).

Ce transport se faisait jadis dans des calebasses à col étroit ou dans des poteries; dans ce dernier cas, pour éviter que le balancement de la marche ne fasse jaillir l'eau du récipient, on y met une poignée d'herbes ou de feuilles. A l'heure actuelle, les dames-jeannes de dix et, plus rarement, de 20 litres sont les presque uniques moyens de transport avec, occasionnellement, un seau (porté sur la tête lui aussi) avec sa poignée d'herbes, voire une cuvette: c'est une rencontre courante sur les plateaux téké, que ces files de 3, 4, 5 femmes et plus, 3 ou 4 quatre calebasses ou dames-jeannes chacune dans ce panier allongé typique du Sud-Congo, en équilibre sur la tête, allant à l'eau, ou en revenant, le buste encore plus raide... "Habituées depuis leur plus tendre enfance à ces longues marches pour aller à l'eau, les femmes téké ne renâclent pas à la tâche"(2), mais y consacrent une très grosse partie de leur temps, au détriment d'autres activités agricoles ou ménagères bien plus rentables économiquement.

Si donc l'évolution du centre africain tend à unifier les civilisations, les Téké, un peu par respect de la tradition, beaucoup en raison des conditions de milieu, ont conservé de nombreux aspects traditionnels de leur genre de vie, et l'un de ces facteurs du milieu qui s'opposent à cette évolution, et non le moindre, est certainement le problème de l'eau...

---

(1) SAUTTER (G.); Le plateau congolais de Mbé; p. 23.

(2) SAUTTER (G.); o.c.; p. 23.

Livre 3

Les activités humaines

Deuxième partie

LES CONTACTS DE CIVILISATION

La pauvreté générale des sols, une population très clairsemée, imprègnée d'un traditionalisme plus poussé que partout ailleurs au Congo ne sont pas sans aider à expliquer le maintien jusqu'à aujourd'hui de techniques, d'un genre de vie dont l'origine se perd avec elle des téké. Cependant "la Civilisation est venue un clair après-midi de Septembre 1880" et elle n'a pas été sans introduire dans ce mécanisme simpliste d'économie de subsistance quelques éléments nouveaux. Nous avons vu son action sur le milieu humain, en créant des centres comme Djambala et en influant sur le sens des éternelles migrations africaines. Les Téké ont été très longs à réagir à ces influences, comme ils ont attendu plus lontemps que les autres populations pour se plier aux impératifs de l'économie monétaire, tant par la voie du salariat que par celle de la commercialisation de leurs faibles excédents de production ou mieux par l'acceptation d'une production nouvelle en vue du commerce. Mais, mis à part une faible minorité semi-citadine, ce stade de l'économie monétaire n'entre que pour une faible part dans la vie des Téké pour lesquels l'argent apparaît seulement comme un appoint utile et commode pour vivre.

Chapitre I

UNE EBAUCHE DE RENOUVEAU AGRICOLE

Si pauvre soit le milieu naturel, les Téké en ont toujours tiré l'essentiel de ce dont ils avaient besoin pour vivre, dans les 30 ou 35 ares cultivées par chaque femme, dans les gibiers que les hommes rapportaient de la chasse, le supplément non consommé permettant un peu de troc avec les pêcheurs, les tisserands, les forgerons, les potières... La situation a encore peu évolué. Certes, la diffusion de biens de consommation dans les villes d'abord puis jusqu'à la porte des plus lointaines paillotes par l'intermédiaire des colporteurs, rend insuffisantes les possibilités du troc mais, au moins pour les villages, un peu de sel, du vin pour les grandes occasions, quelques pagnes demandent en fait très peu d'argent, poussent peu à l'agriculture commerciale.

L'administration coloniale n'a pourtant pas épargné ses efforts en vue d'améliorer l'alimentation de la population et surtout pour lui procurer les ressources monétaires et assurer par là son évolution économique, améliorer son bien être. A cette action est venue s'ajouter une impulsion naturelle, l'appel de plus en plus pressant des villes en produits vivriers traditionnels qui a poussé les Téké à accroître leur production. L'administration, étant donné leur réussite relative dans un climat assez tempéré, s'est efforcée d'introduire des cultures vivrières nouvelles dont la consommation pouvait enrichir les menus téké mais, surtout, qui pouvaient facilement être commercialisées dans les centres urbains, notamment auprès de la population européenne qui s'accroissait rapidement(1). D'autre part, les premiers voyageurs

(1) La population européenne de Brazzaville, principale cliente prévue pour ces cultures vivrières nouvelles, qui, avec des hauts et des bas (construction du C.F.C.O. - première guerre mondiale) avait crû à peu près régulièrement entre 1900 (248 personnes) et 1945 (1 628 personnes) de 4 à 5 % par an voyait, de 1945 à 1950 (5 090 personnes), ce taux annuel passer à près de 30 %. La croissance devait continuer par la suite, mais à un rythme beaucoup plus lent (1,5 % par an).

(Suite de la note page suivante...)

avaient déjà remarqué l'abondance du tabac sur les plateaux (surtout sur le plateau koukouya) et, après la guerre, sous l'impulsion du SEITA, on essayait de diffuser la culture rationnelle de variétés à grande valeur commerciale puis, bien plus tard, le café faisait son apparition...

I.- ANCIENNES ET NOUVELLES CULTURES VIVRIERES.

"La population semble beaucoup plus attirée par la commercialisation locale que par la culture des produits d'exportation. La raison en est assez simple: l'expansion des villes et autres centres extra-coutumiers prend une ampleur chaque jour plus grande, aussi la demande des produits vivriers augmente-t-elle régulièrement et, en conséquence, leurs prix ont une nette tendance à s'élever, alors que ceux des produits tropicaux, fonction du marché mondial, évolueraient plutôt en sens contraire. Par ailleurs, le cultivateur est sollicité quotidiennement par le citadin (parent, ami ou même étranger), ce qui n'est pas le cas pour les produits d'exportation". Ces remarques que nous faisions au sujet de l'évolution des cultures dans le Sud-Congo(1) restent en grande partie valables pour le pays téké encore qu'ici le nombre plus réduit de parents citadins(2) donne moins de force aux sollicitations de la famille; par contre la culture du tabac reçoit du SEITA cette animation qui manque certainement beaucoup maintenant aux cultures commerciales dans le Sud du pays.

L'approvisionnement des villes

Le fait apparaît d'ailleurs nettement dans les résultats de l'enquête sur "Les transports en République du Congo au Nord de Brazzaville le"(3) qui, en un an, n'a vu passer à l'entrée dans la capitale et pro-

(Suite de la note de la page précédente...)
Par ailleurs, la guerre de 1939-1945, en coupant Brazzaville, ralliée à la France Libre, de sa Métropole occupée par l'ennemi, obligeait la population européenne à essayer de se ravitailler au maximum sur place.

(1) SORET (M.); Le Chemin de fer Congo-Océan; p. 279 sq.

(2) Alors que, selon l'Enquête démographique, 32,6 % des Kongo vivent dans les villes, celles-ci ne renferment que 16,5 % des Téké...

(3) VENNETIER (P.); Les transports en République du Congo au Nord de Brazzaville; BRAZZAVILLE, I.R.S.C., 1962; 102 p.

venant du pays téké de l'Est, que guère plus de 2 000 tonnes de produits vivriers où domine très nettement(à près des deux tiers) le manioc, surtout sous sa forme de farine (fou-fou) plus facile à conserver en même temps que plus commode à transporter. L'organisation anarchique des transports routiers rend difficile à l'heure actuelle l'estimation de ce trafic, mais divers indices (étude des surfaces actuellement cultivées, évolution du nombre de sèchoirs à fou-fou, de la fréquence de leur utilisation etc...) permettent de penser que, selon toute vraisemblance, il a dû doubler... C'est donc environ 2 500 tonnes de manioc qui doivent maintenant descendre chaque année des plateaux sur Brazzaville, peu de chose en face des 30 ou 40 000 tonnes qui sont annuellement nécessaire à la capitale, mais qui n'en représentent pas moins quelque 75 kilos par habitant et par an, ou mieux, étant donné que toute une population de pêcheurs allogènes le long du fleuve et une population semi-citadine achètent plutôt que vendent du manioc et que, par ailleurs, sa culture et sa préparation sont uniquement le fait des femmes même si les hommes récupèrent une part notable du bénéfice, quelque 350 kilos par femme rurale, plus de la moitié de ce qu'elle prépare pour la consommation familiale. En réalité le calcul doit s'opérer différemment: à la maison, le manioc est consommé presque uniquement sous forme de Chikwangue. Celle-ci, en raison de l'eau qu'elle contient, représente encore 80 à 85 % du poids des racines brutes qui ont servi à la préparer. Par contre, le sèchage et la mouture en farine enlèvent aux tubercules 60 à 70 % de leur poids originel et les quelque 2 500 tonnes de fou-fou commercialisées représentent en réalité 7.000 tonnes de manioc brut. Ajoutées aux plus de 6 000 tonnes consommées sur les plateaux, elles nous donnent un total supérieur à 13 000 tonnes qui doivent être produites par quelque 2 200 hectares, soit environ 500 hectares de plus que la superficie qui serait normalement cultivée si les surfaces plantées en manioc n'avaient, depuis 1961, crû que dans les mêmes proportions que la population. Celà représente une augmentation de plus de 7 ares par femme rurale, car il n'y a pratiquement que celles-ci qui préparent le manioc pour la vente, alors que celui destiné à la consommation familiale est préparé par la presque totalité des femmes vivant en pays téké. Sept ares par femme, celà correspond sensiblement à 15 ou 20 % d'augmentation en 5 ans pour les superficies culti-

vées. Cette augmentation est toute théorique d'ailleurs car, souvent, cette progression a lieu au détriment des autres cultures commerciales, destinées, soit à l'approvisionnement des villes soit à l'exportation, notamment en remplaçant, en première sole, les cultures pures d'arachides par des associations arachides-manioc. Il faut aussi noter que le principal fournisseur reste le plateau au Sud de la Léfini où la culture du tabac est moins intensive. Plus de la moitié du manioc cultivé en pays téké ne s'en va pas moins vers les villes.

Certes, le manioc est celle des cultures traditionnelles qui fournit une part de plus en plus grande au commerce: Bananes, ignames, taro, légumes divers ne donnent lieu qu'à un trafic négligeable; l'arachide dont l'Enquête sur les transports a vu descendre une vingtaine de tonnes en 1960-1961 n'apporte plus, en 1962 que 15 tonnes à la commercialisation officielle, dix tonnes en 1963 pour disparaître ensuite. Il en est de même pour le maïs dont l'administration reconnaît une commercialisation de 8 tonnes en 1962, 3 tonnes en 1963, mais dont l'Enquête routière a vu passer près de 40 tonnes en 1960-1961. Certes, les commerçants clandestins sont de plus en plus actifs, mais il n'en reste pas moins que la régression est trop forte pour que ceux-ci puissent la compenser: ces produits laissent de plus en plus la place au manioc...

Un millier d'hectares de manioc, une importante fraction des productions intercalaires-dérobées de maïs, arachides, ignames, patates et autres légumes envoyés à Brazzaville sont chaque année réservés au commerce des produits vivriers, le quart de la superficie cultivée peut-être. La proportion est somme toute assez forte pour une population où l'agriculture ne jouit pas de la considération qu'elle reçoit dans d'autres régions, mais fournissait seulement, il y a très peu encore, la consommation familiale. Il est vrai que, dans ces autres régions où l'agriculture tient une bien plus grande place, ce n'est plus le quart mais près de la moitié des cultures qui est destinée à l'approvisionnement des villes(1)..., superficies auxquelles il faut encore ajouter celles dont la production ravitaille certains centres secondaires importants où les femmes ne suffisent plus à nourrir la nombreuse population masculine. Par contre, à Djambala, mises à part les épouses de quelque très hauts fonctionnaires, la quasi totalité des femmes

(1) SORET (M.); Le Chemin de fer Congo-Océan; 3° partie, Chap. I, §§ 2-A.

qui, ici, restent encore bien plus nombreuses que les hommes, ont leurs champs à la périphérie de la ville: le trafic des produits vivriers n'y est donc que très secondaire.

Evolution des cultures vivrières commerciales

Mais ces cultures vivrières traditionnelles ne sont pas les seules à être pratiquées. La sous-préfecture de Djambala a en effet commercialisé officiellement en 1964, 4 tonnes de pommes de terre, une demi tonne d'oignons, 1 tonne de haricots en grains. Ce trafic est loin, certes de représenter une fortune pour les plateaux puisque, en ramenant la valeur de cette production à la seule population de la sous-préfecture, nous n'arrivons encore qu'à une moyenne d'une quinzaine de francs par habitant et par an... Il pourrait néanmoins être l'indice d'une certaine évolution agricole, n'était que ces chiffres, officiels, certes donc nettement sous-estimés mais néanmoins caractéristiques de ces cultures, ne diminuaient régulièrement. En effet, pour l'ensemble du Congo, la production officiellement commercialisée de pommes de terre(1) dépassait 200 tonnes en 1951; elle est descendue à 22 tonnes en 1963... de même, durant la même période, les haricots en grains passent de 80 à 10 tonnes après avoir atteint un maximum de 300 tonnes en 1957; celle des oignons descend de 24 à moins de 6 tonnes.

Plusieurs phénomènes peuvent aider à expliquer ces variations. Il est certain, par exemple, que la pomme de terre n'a pas donné les résultats espérés: elle réussit convenablement sur le plateau, mais elle préfère une assez longue saison sèche. Or, si celle-ci est, en moyenne, légèrement supérieure à 100 jours, c'est-à-dire largement suffisante, il arrive très souvent qu'elle soit bien moins marquée avec des hauteurs d'eau doubles ou triples de la normale. Ces années humides, qui ont d'ailleurs été très nombreuses au cours de la dernière décennie, la récolte ne saurait donc être abondante et de bonne qualité. Par ailleurs, la pomme de terre est une plante assez exigeante et demande

(1) Si la population ne consomme pratiquement rien de ces nouvelles cultures, il n'en reste pas moins qu'une certaine quantité est commercialisée en dehors des circuits contrôlés. Elle ne saurait toutefois porter sur des tonnages correspondant aux différences constatées...
Les autres zones de production de la pomme de terre sont la région de Kindamba, à la limite Ouest du pays téké et, surtout, le plateau koukouya (80 % de la production congolaise).

une bonne fumure. Or le système traditionnel, basé sur le brûlage ou l'écobuage, apporte un peu de potasse au sol mais ignore généralement les engrais azotés dont la pomme de terre est friande. Enfin, on conserve généralement une partie de la récolte pour la plantation de la saison suivante et, de même que pour la plupart des plantes importées d'Europe, la dégénérescence est rapide(1). En conséquence, les rendements sont faibles et -surtout- les tubercules très petits, ce qui les fait souvent dédaigner par la clientèle européenne à laquelle est destinée la majeure partie de cette production. Aussi est-il très rare, chez nos Téké, de rencontrer un champ, une parcelle planté en pommes de terre: l'écobuage ou le brûlage renforcé de quelques buttes à l'angle d'un champ permettra d'en faire pousser quelques maigres pieds. C'est sur ces mêmes buttes que seront aussi semés les haricots car, en pays téké, on ne rencontre pas la rotation spécifique encore qu'assez rare citée par P. Vennetier sur le plateau koukouya: "haricots (4 mois), jachère (8 mois), tabac (4 mois), jachère (2 ans)"(2). Il est vrai qu'ici les surfaces disponibles rendent inutiles l'astuce d'une telle économie de la terre. Dernière plante vivrière d'introduction récente et faisant l'objet d'un certain commerce: les oignons, cultivés suivant les mêmes techniques.

Il convient de signaler que, si la culture sur buttes écobuées reste pratiquement réservée aux plantes exigeantes et notamment aux pépinières de tabac, elle rappelle une technique particulière qui pourrait être appelée culture sur buttes enrichies et qui se pratique dans presque tous les villages: près des cases, souvent derrière, parfois juste devant (Fig. 62 à 64), on dresse une butte d'une dizaine de centimètres de hauteur faite de terre à laquelle on a mélangé des ordures ménagères. Cette butte est généralement protègée des chiens et de la volaille par des piquets reliés par des lianes, voire des fils de fer... C'est là que l'on cultivera, avec quelques herbes onctueuses, les autres plantes vivrières importées et parfois consommées, notamment les choux que l'on rencontre de plus en plus couramment.

---

(1) C'est ainsi qu'après plusieurs réutilisations des semences, on ne reconnaît pratiquement plus -au moins au goût- l'épinard (importé) du tétragone (Tetragonia expansa, autochtone ou tout au moins acclimaté depuis longtemps).

(2) VENNETIER (P.); ... le Nord du Congo...; p. 172.

Toutes ces plantes, récemment introduites pour la plupart, risquent de souffrir d'une saison sèche insuffisamment marquée, mais ce ne sera pas la seule cause de l'irrégularité de leur production. Certes, par exemple, 1958 fut une année anormalement sèche(1) mais, comme le note le Directeur de la Mission permanente des Tabacs (SEITA) à Brazzaville dans son rapport pour 1959 où il rappelle le recul de la production tabacole qui avait marqué l'année précédente: "les causes principales de cette régression... furent assurément d'ordre météorologique et, par conséquent incontrôlables; toutefois nous assistâmes, en bien des régions, en corollaire avec l'évolution politique du pays, à une désaffection des populations pour tout travail physique et, notamment, pour toutes les productions agricoles d'exportation", désaffection accentuée par l'accroissement de la demande des villes en produits vivriers traditionnels.

C'est à la sècheresse donc qu'est due, pour cette année-là, la diminution de la plupart des productions, mais aussi une augmentation de celle des pommes de terre (+ 15 %) et des oignons (+ 24 %), plantes plus xérophiles, tandis que la commercialisation officielle des arachides diminuait de 37 %, celle du maïs de 30 % et celle des haricots de 85 %. Mais les conditions naturelles n'étaient pas seules en cause. Désormais, la commercialisation des produits agricoles, mis à part le manioc et le tabac, mais celui-ci pour des raisons particulières, n'atteindront qu'exceptionnellement leur niveau de 1957 (maïs en 1959 et en 1960): "désaffection des populations pour toutes les productions agricoles d'exportation", mais aussi, mais surtout, l'arrêt de l'animation, de la pression du Service de l'Agriculture.

---

(1) 1958 fut une année anormalement mais non pas exceptionnellement sèche: en effet si, avec ses 1 630,7 mm, la pluviosité à Djambala est de 16 % inférieure à la moyenne, elle se trouve encore supérieure de 9 % au minimum de 1 483 mm observé en 1938.

(2) En effet, si de 1955 à 1963, les exportations congolaises de produits de cueillette et de produits agricoles (bois compris) ont augmenté de 153 %, on le doit surtout à l'accroissement des exportations de bois (+ 175 %) qui en 1955 représentaient 87,6 % de ces exportations et 95 % en 1963, production presque entièrement entre les mains des Européens. Et si les exportations de produits plus spécifiquement congolais n'ont diminué que de 2 % on le doit aux caféiers et cacaoyers qui, plantés avant l'indépendance commencent à entrer dans une période de rentabilité. Mais se pose le problème de l'entretien des plantations et de leur renouvellement. Ces cultures pérennes mises à part, la diminution des exportations des produits d'origine agricole est de 11 %.

Certes, des cultures comme le café paraissent en progression puisque l'on est passé, dans notre pays téké, de deux hectares nouveaux plantés en 1958 à 18 en 1964 dans la sous-préfecture de Djambala. En fait, après 2 ha plantés en 1958 et 10 autres en 1959, nous n'en avons plus que 4 en 1960, avec par la suite, une légère reprise de la progression. Mais combien durera celle-ci? Déjà, sur le plateau koukouya, les nouvelles plantations qui étaient passées de 10 ha en 1956 à 50 en 1960 pour diminuer très rapidement par la suite, cessent complètement à partir de 1963 et le chef de la sixième région agricole écrit dans son rapport annuel de 1964: "La caféiculture est abandonnée à Lékana surtout(1) où les caféiers servent de bois de construction. Raison: non achat du café cerise chez les producteurs et non règlement du café cerise pris en 'bon' depuis 1959" et conclut quelques pages plus loin: "... toutes les principales productions sont en baisse. La situation devient vraiment alarmante et si rien n'est tenté pour inciter les gens à travailler et à produire plus, le pouvoir d'éachat des notres ira en s'amenuisant. Cette chute dans la production a certainement été l'une des raisons qui ont motivé la fermeture de toutes les boutiques de la C.F.H.B.C. à l'intérieur des sous-préfectures de Gamboma et d'Abala(2).

"Tout dans la vie s'explique. La baisse de production chez nous s'explique par:

- le non achat des produits,
- le manque d'organisation ou plutôt l'inadaptation des C.E.C., annexe en brousse de l'O.N.C.P.A.(3),
- l'état lamentable des routes qui découragent les commerçants".

Car, en définitive, autant que la demande de plus en plus pressante des villes en produits vivriers traditionnels, autant que la désaffection des populations pour tout travail physique et, notamment,

(1) C'est nous qui soulignons.

(2) La sixième région agricole couvre les sous-préfectures de Gamboma, Abala, Lékana et Djambala. Seule cette dernière nous intéresse avec une petite fraction de celle de Gamboma (mais dans ce secteur, mis à part le tabac, il n'y a pratiquement pas de culture commerciale). La zone d'action de la C.F.H.B.C., importante au Nord-Congo, ne dépassait pas, au Sud, la Nkéni, donc ne touchait pas le pays téké de l'Est (voir VENNETIER, P.; ...le Nord du Congo...; passim).

(3) Office National de Commercialisation des Produits Agricoles.

pour toutes les productions agricoles d'exportation,[1] c'est le manque d'organisation plus ou moins commun à tous les services administratifs qui, provoquant l'arrêt aussi bien de la collecte de la production que de l'entretien des routes, est à l'origine profonde de ce recul des cultures commerciales, que le produit de celles-ci soit destiné à l'exportation ou à la consommation européenne.

II.- LA PSEUDO FORTUNE DES PLATEAUX: LE TABAC

"Il n'existe pas de plante au monde qui ait eu une fortune comparable à celle du tabac. Il y a quatre siècles environ, il n'était connu pour ainsi dire que des peuplades indiennes disséminées à travers l'Amérique. Il venait seulement d'être révélé à l'Europe; il était encore complètement ignoré en Afrique et en Asie... En 1939 la production mondiale visible était de 2 millions et demi de tonnes"(2).

Histoire.

Au Congo, le tabac était cultivé bien avant la pénétration française. Il avait sans doute(3) -avec les "45 % des espèces cultivées en Afrique"(4)- été importé d'Amérique par les Hispano-portugais dès le XVI° siècle et, à son premier voyage Brazza(5) le signalera entre le futur site de Franceville et la haute Diélé, puis tous les voyageurs qui lui succèderont le retrouveront dans la même région et notamment en pays tégé et kukwa(6).

---

(1) LOLLICHON (F.); Rapport annuel; BRAZZAVILLE, SEITA, 1960; 52 p.

(2) CHEVALIER (A.) et EMMANUEL (A.F.); Le tabac (préface); PARIS, P.U.F., 1948, 128 p. En 1964, cette production atteignait 4,3 millions de tonnes.

(3) Il n'existe pas d'étude précise sur l'histoire de la pénétration du tabac en Afrique, comme on en trouve pour celle du maïs.

(4) SCHNELL (R.); Plantes alimentaires...; p. 141.

(5) BRAZZA (P. S. de); Voyages dans l'Ouest africain, passim.

(6) Cf. entre autres: - ANCEL (J.); La formation de la colonie du Congo Français; PARIS, suppl. Bull. C.A.F., juil.-Août 1902; p. 79-84, 99-120, 132-134.

- BOURDARIE (P.); L'avenir de Brazzaville; PARIS, Suppl. Bull. C.A.F., Avr. 1898; p. 101-106

- GUIRAL (L.); Le Congo français....

L'usage du tabac s'est très vite répandu en Afrique et, un peu partout, chaque hameau, presque chaque case en possède quelques pieds car "les indigènes (hommes et femmes) aiment beaucoup fumer la pipe (il en existe de toutes formes et de toutes dimensions)(1), priser (Mandjia, Banda etc...) ou chiquer après avoir mélangé le tabac avec du natron (Baguirmi, Ouadaï etc...)"(2). Mais le climat des plateaux a paru, très vite, lui convenir parfaitement; le sens commercial des Téké a fait le reste et, très tôt, ceux-ci se sont mis à en trafiquer. "Leurs boudins de tabac, roulés en spirales de 25 cm de diamètre, pesant 150 à 200 gr, se vendent au Congo belge et jusqu'à Bangui et Nola. On estime que la production de tabac Batéké exportable de la région atteint annuellement 120 tonnes"(3). Aussi, en 1933, Bruel, après d'autres, suggérait-il de développer la culture et d'améliorer la production du tabac indigène pour affranchir l'A.E.F. des importations de ce produit qui s'élevaient "en 1926, à 170 tonnes, valant 3 786 181 francs et, en 1930, à 251 tonnes valant 3 612 572 francs"(4)

(1) Nous en avons vu en terre, en fer, en pierre taillée, en bois, d'autres à fourneau de terre ou de fer et tuyau de bois ou d'herbes etc...

(2) BRUEL (G.); La France Equatoriale Africaine; PARIS, Larose, 1935: 558 p.; p. 235.

(3) BRUEL (G.); o.c.; p. 363. - Les premières années après son installation au Congo et en attendant que le Maryland soit bien implanté, le SEITA achetait le tabac indigène qu'on voulait bien lui livrer. La moyenne, pour les 5 premières années (1947-1951), atteint 130 tonnes par an, achetées à un prix moyen égal à sensiblement la moitié de celui pratiqué pour le Maryland. Cette collecte devait perdre ensuite beaucoup de son importance pour cesser complètement après 1957. Les plateaux étaient évidemment les plus gros fournisseurs...

(4) BRUEL (G.); o.c.; p.363 sq. - Si, comme le suggérait Bruel, on a maintenant largement développé et amélioré la culture du tabac dans ce qui fuc l'A.E.F., la production est loin d'être suffisante. En effet, à côté d'une consommation de tabac "indigène" (Nicotiana rustica) cultivé et préparé suivant les méthodes traditionnelles, qui n'a pas du beaucoup diminuer depuis 30 ou 35 ans, ce n'est plus 251 tonnes, mais 958 tonnes valant 222 330 000 francs qui ont été importées en 1963 par l'U.D.E. (ex-A.E.F.). Il est vrai que ces importations sont compensées par 962 tonnes d'exportations valant 84 423 000 francs. En définitive, la balance paraît donc bénéficiaire (4 tonnes), mais pour les poids seulement car elle reste largement déficitaire (138 millions) pour les valeurs: l'ex-A.E.F. n'exporte que du tabac brut valant (sous douane) 88 francs le kilo; par contre si, à l'importation, nous avons encore près de 94 % de tabac brut (destiné à la manufacture de la SIAT à Brazzaville), celui-ci vaut, suivant les variétés et les fournisseurs de 91 francs (Union Indienne) à 363 francs (Rhodésie) pour une moyenne de 187 francs le kilog. En outre, les tabacs fabriqués (tabacs pour pipe, cigares, cigarettes etc...) qui complètent ces importations sont estimés en moyenne 960 francs le kilo par le Service des douanes.

Planche XXVI
Tabac.

1.- Tabac "indigène"
(Nicotiana rustica)
sur buttes séparées

2.- Tabac
(Nicotiana tabacum)
sur buttes longues.

En 1946, c'était chose faite: le Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et Allumettes, plus connu en France sous le nom de Régie Française des Tabacs, installait en A.E.F. une "Mission métropolitaine des Tabacs" en vue de promouvoir dans la population une production de qualité valable pour l'exportation. Le "SEITA"(1) s'efforçait d'éliminer les espèces anciennes de Nicotiana rustica au goût beaucoup trop prononcé, du moins pour la clientèle à laquelle est destinée sa production fabriquée et de les remplacer par des variétés de N. tabacum appréciées en Europe. La lutte devait être longue et si, du moins dans les zones animées par le SEITA, N. rustica a nettement reculé en une douzaine d'années, surtout à la suite de distributions massives de graines de N. tabacum, il n'en reste pas moins que tant que ces espèces vivent côte à côte, il se forme des hybrides qu'il est difficile d'éliminer complètement...

Botanique.

"Le tabac est une plante annuelle de la famille des solanées, à feuilles alternes entières pouvant atteindre une grande taille. Les fleurs sont groupées en cymes terminales à fleurs de couleurs variables suivant les espèces: jaunes, roses, blanches"(2). Selon Linton(3), les Indiens auraient connu 9 espèces de Nicotiana qui peuvent se regrouper en deux sections: N. tabacum à fleurs roses qui fournit 90 % des tabacs cultivés et N. rustica(4) à l'aspect plus rabougri et à fleurs jaunes. Originaire des régions chaudes de l'Amérique centrale(5), le

(1) Nom sous lequel la Mission des Tabacs est connue auprès de toutes les populations.

(2) GAUDY (M.); Manuel d'agriculture tropicale; p. 286.

(3) Cité par CHEVALIER (A.) & EMMANUEL (H.F.); Le tabac; p. 9.

(4) Sans doute ainsi appelé parce que, pendant longtemps, le "Monopole des Tabacs" en tolèra quelques pieds dans les jardins des paysans qui le pilaient pour en faire du tabac à priser. La rare culture de N. rustica est surtout pratiquée pour l'extraction de la nicotine dont il contient jusqu'à 16 % (N. tabacum en contient de 0,6 à 11 %), employée en phyto-pharmacie et pour corser les tabacs à priser et à chiquer.

(5) Selon certains auteurs (Binger etc...) quelques variétés pourraient être autochtones. Mais il y a sans doute confusion avec d'autres excitants (cf. MAUNY, R.; ...plantes cultivées...; p. 719 sq. et TISSERANT, Ch.; Catalogue de la flore de l'Oubangui-Chari; BRAZZAVILLE, I.E.C., 1950; 166 p., p. 27).

tabac
/s'est adapté à des climats les plus divers qui tiennent cependant une grande place dans la génétique des multiples variétés: Maryland, Kentucky, Virginie etc.... par leur nette influence sur la qualité, la combustibilité, la teneur en nicotine du produit fini, cette dernière, par exemple, augmentant avec la sècheresse. La température optima va de 19° à 25° et les régions humides donnent des tabacs plus fins. Enfin, la plante demande beaucoup d'eau pendant la végétation, mais l'humidité doit diminuer avec la maturation. Toutes ces exigences climatiques sont sensiblement satisfaites en pays téké. Les conditions édaphiques, par contre, sembleraient moins bien lui convenir: il exige en effet un terrain frais, aéré, léger, profond et draîné. Certes, le sol, en pays téké est léger, draîné, aéré mais, de prime abord, il semble bien que, parmi les qualités demandées, ce soient les seules qu'il possède. Aussi les planteurs rechercheront-ils les endroits les plus favorables où une accumulation d'éléments fertiles a pu se produire: bas de pentes, cuvettes, bosquets anthropiques etc... L'écobuage s'efforcera d'apporter le reste...

Culture.

Dans notre pays téké de l'Est, le tabac se cultive maintenant au cours des deux cycles culturaux, c'est-à-dire d'Octobre à avril et d'avril à octobre(Fig. 72). Le premier cycle reste toutefois le plus important: dès les premières pluies ou un peu avant dans les terrains restés un peu humides, on procède au semis des graines en pépinière, généralement sur buttes écobuées, technique d'ailleurs recommandée par le SEITA(1) pour deux principales raisons: l'incinération des herbes apporte la potasse dont l'absence est caractéristique des sols téké alorsque le tabac en a un besoin absolu et, d'autre part, elle désinfecte le sol, ce qui est très important en raison de la fragilité de la graine et de la jeune plante. Pour ce faire, le planteur arrache les herbes et les réunit en petits tas ronds de 1,50 mètre de diamètre environ; il y ajoute, éventuellement, divers débris végétaux. Lorsque l'ensemble est sec, il le recouvre avec des mottes herbeuses retournées et disposées (suivant le principe des meules de charbonniers) de façon à éviter un affaissement du pourtour et à permettre une aération inté-

(1) LOLLICHON (F.); La production et le conditionnement du tabac brun en Afrique Equatoriale; PARIS, SEITA, 1960, 60 p.

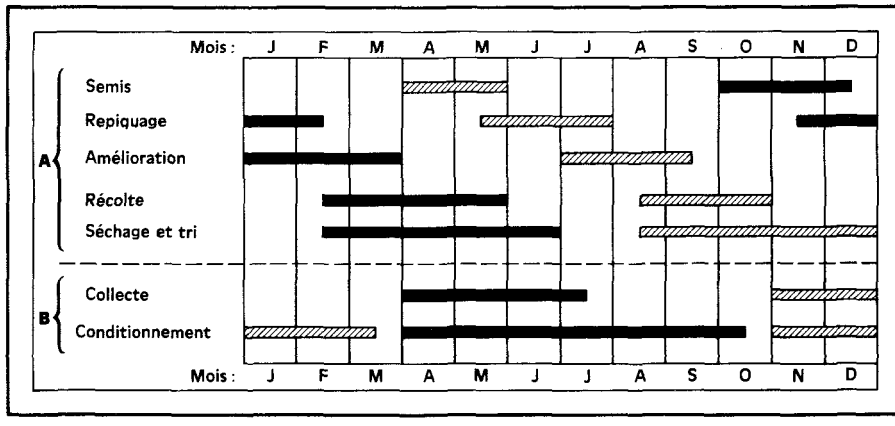

Fig. 72

Calendrier de la culture et du conditionnement du tabac

En noir: cultures de premier cycle - en hachures: cultures de deuxième cycle

A. Travail des planteurs - B. Activité du S.E.I.T.A.
Par amélioration on entend (l'écimage), l'ébourgeonnement, l'épamprement et toutes les opérations qui ont pour but de faire se développer les feuilles.

Par conditionnement on entend le tri avant fermentation, la fermentation, le tri avant emballage et l'emballage.

rieure. Le feu est ensuite allumé au bas du côté exposé au vent. Les herbes se consument lentement en donnant une chaleur intense puisqu'il arrive que les mottes prennent une teinte rouge brique. Au bout de deux ou trois jours, les "meules" sont refroidies: on brasse alors ensemble terre et cendres et on dispose le tout en une butte ronde de 1,20 mètre de diamètre sur quelque 60 centimètres de hauteur, ce qui donne une planche d'environ un mètre carré. On ensemence ensuite à raison de 0,25 gr. de graines bien mélangées à de la matière inerte par mètre carré, puis on modèle sur le pourtour de la butte un petit bourrelet destiné à empêcher l'érosion lors de l'arrosage et on dresse une clôture de feuilles de palmiers liées entre elles en forme de dôme, généralement sur un piquet central. Ce système d'écobuage pour les pépinières est pratiqué aussi bien en savane qu'en forêt. Les semis s'échelonnent jusque vers la fin novembre.

Dès que les plantes commencent à lever (6 à 10 jours après le semis), on arrose matin et soir à raison de 2 ou 3 litres d'eau par mètre carré -par butte-. Dès la levée aussi, il faut arracher les mauvaises herbes à la main. A la deuxième foliole, mais pas plus tard car on risquerait de détériorer les semis, on éclaircit les plants de façon à arriver à une densité normale de 4oo à 500 pieds au mètre carré. En pays téké, comme généralement en Afrique, on ne procède pas au repiquage préliminaire de 150 pieds au mètre carré, mais seulement au repiquage définitif qui commence vers le quarante-cinquième jour, lorsque les plants ont 10 à 15 centimètres de hauteur. Celui-ci s'étend sur une quinzaine de jours, en commençant par les plants les plus forts.

Le repiquage a lieu soit dans des parcelles à plat, soit sur faibles billons, soit sur buttes écobuées. Etant donné les exigences de la plante, les seuls terrains qui peuvent recevoir le tabac à plat ou en légers billons seront les meilleurs terroirs: les savanes de bas-fonds à Pennisetum purpureum ou les champs dans les bosquets anthropiques. les sols sous forêt normale sont généralement trop acides et réclament alors l'écobuage qui, par ailleurs, permet l'utilisation de savanes maigres, acides, lessivées "dont la stérilité interdirait normalement toute autre culture"(1).

La densité des plants au repiquage diffère suivant les variétés et

(1) LOLLICHON (F.); La production et le conditionnement du tabac...; p. 17.

les sols. Elle a par ailleurs une grosse influence sur la qualité des tabacs. Pour le Maryland, la seule variété cultivée ici, elle se tient aux environs de 250 pieds à l'are, mais peut varier de 200 à 300 et même 350. En culture à plat nous aurions donc:

- pour 200 pieds à l'are, des plants espacés de 70 centimètres dans chaque sens;
- pour 250 pieds à l'are, des plants espacés de 55 centimètres sur des lignes distantes de 70 centimètres;
- pour 300 pieds à l'are, ces distances seront respetivement 40 et 80 cm et pourront même être réduites à 40 et 70 cm. pour les meilleures terres (350 pieds à l'are).

Mais peu de terrains se prêtent à la culture à plat et le tabac est généralement transplanté sur des buttes écobuées à raison d'une dizaine de pieds par butte d'un mètre carré (plants distants de 40 à 50 cm.).

On surveille soigneusement la reprise et les plants qui sèchent peuvent être remplacés 2 fois à 5 ou 6 jours d'intervalle. Ce remplacement doit, toutefois être arrêté après une douzaine de jours pour ne pas accuser une différence trop nette entre les pieds. Le sarclage commence dès la reprise, mais ne doit pas se poursuivre plus tard que le trentième ou le quarantième jour après la transplantation afin de ne pas risquer de blesser les plants. L'épamprement des deux ou trois feuilles basses dans le but d'assainir la plante (ces feuilles sont les plus vulnérables à l'Oïdium) se pratique avant le buttage car ce dernier favorise la poussée des racines adventices aux blessures causées par l'arrachage des feuilles. Enfin, on procède à l'ébourgeonnement axillaire dès l'apparition des bourgeons. Par contre l'écimage n'est conseillé que sur les plants de faible développement car il a l'inconvénient de trop faire épaissir les feuilles, ce qui déprécie les tabacs légers comme le Maryland.

Récolte et séchage.

Lorsque s'ouvrent les premières fleurs, un mois et demi après la mise en place, on peut déjà commencer à récolter 3 à 5 feuilles basses. Des récoltes de même importance suivent tous les 6 à 10 jours. Pour que cette récolte se fasse dans les meilleures conditions, il est préférable

que la petite saison sèche soit au rendez-vous et assez marquée, car la plante a alors bien moins besoin d'humidité et le sèchage des feuilles sera plus facile.

Après un ressuyage de quelques heures, les feuilles cueillies sont enguirlandées sur une ficelle ou une liane. Le SEITA s'efforce d'inculquer aux planteurs des principes précis d'enguirlandage et de sèchage pour obtenir une qualité plus régulière, sans toutefois y parvenir toujours et partout.

Les pétioles doivent être perçés à environs 1,5 cm de leur extrémité et enfilés sur une ficelle de telle sorte que la face supérieure d'une feuille soit toujours contre une face inférieure et vice-versa, de façon à éviter les intrications qui nuiraient au sèchage. Les feuilles seront distantes de 2 cm à 2,5 cm suivant leur taille et elles devraient être enfilées par ordre de taille et de maturité. Les guirlandes sont ensuite mises à sécher dans un endroit aéré mais abrité. Ce sèchage dure en principe deux à trois semaines, mais il peut se prolonger en fonction des conditions d'humidité et de chaleur; la feuille passe par plusieurs stades de durée variable:

- Jaunissement: 2 à 3 jours
- Brunissement: 3 à 5 jours
- Dessiccation du limbe: 5 à 9 jours
- Dessiccation de la côte: 5 à 7 jours

Quand elles sont "sèches", les feuilles ont pris une teinte brune, plus ou moins foncée, mais conservant toujours une certaine souplesse. Le planteur doit alors procèder à leur triage par longueur, couleur et qualité et à leur manocage, c'est-à-dire à leur réunion par paquets d'environ 25 feuilles aux mêmes caractéristiques de taille et de qualité. Il ne reste plus alors qu'à attendre le ramassage par le SEITA.

Les récoltes du premier cycle se terminent fin avril et le sèchage fin mai. Mais déjà les semis en pépinière pour le second cycle ont commencé. Le principe et le déroulement des opérations sont les mêmes que pour le premier cycle, à cette différence que les cultures de saison des pluies ont généralement lieu dans les savanes aux sols pauvres, lessivés -brûlés pendant l'hiver austral-, très souvent sur buttes écobuées tandis qu'en saison sèche (avril à octobre), le tabac sera repiqué sur faibles billons ou sur buttes non écobuées dans les bas-fonds inondés en saison des pluie.

L'animation du SEITA

Le SEITA ne se contente toutefois pas de procéder au ramassage et au conditionnement du tabac. Nous avons déjà vu qu'il avait obtenu la disparition de Nicotiana rustica par des distributions gratuites et massives de graines d'espèces commercialement intéressantes. Il s'est d'abord agi essentiellement de la variété Maryland qui donne un excellent produit de rendement moyen mais qui, dans les meilleures conditions peut encore fournir un tabac de sous-cape (feuilles longues et souples destinées à la préparation des cigares). La sélection du Maryland continue régulièrement de façon à maintenir des semences absolument pures (1 200 kilos en 1959 - de quoi ensemencer théoriquement 480 hectares de pépinières et planter ensuite près de 96 000 hectares de tabac...) à la station de Lagué, sur le plateau koukouya.

Cette sélection très poussée du Maryland n'empêche toutefois pas le SEITA de procèder à des essais de nouvelles variétés à haut rendement destinées à approvisionner la manufacture locale de la SIAT en remplacement des tabacs actuellement importés, tel le Kentucky pour supplanter le "Kentucky-Nyassaland" actuellement acheté en Rhodésie(1). Mais, dans ce cas particulier, le SEITA a buté sur la difficulté d'obtenir des planteurs qu'ils pratiquent correctement l'enfumage nécessaire pour la dessication de la feuille. De même, toujours pour l'approvisionnement de la SIAT, on a étudié la variété Burley qui pourrait être substituée à certains tabacs blonds neutres de type indien dont l'Amérique (Nord et Sud) fournit 250 tonnes et l'Inde 150 tonnes. Les essais ont enfin et surtout porté sur les variétés spéciales pour sous-cape (cigares): Havane, Sumatra, mais principalement la variété Java qui a en définitive été retenue et qui est actuellement à la base de l'importante production de sous-cape du plateau koukouya.

Au niveau des planteurs et pour la culture proprement dite, l'action du SEITA se marque par l'installation dans les principaux villages tabacoles, de surveillants de culture et de moniteurs bien formés à leur tâche car, en pays téké plus peut-être que partout ailleurs, l'animation, c'est-à-dire, en définitive, les essais de promotion rurale ne portent des fruits que là où les contacts humains sont fréquents, aussi

(1) Le Congo -la SIAT- importe chaque année de 300 à 400 tonnes de tabac brut de Rhodésie-Nyassaland.

bien entre les moniteurs et la population qu'entre le chef de secteur européen, ses moniteurs et les planteurs. Ces moniteurs conseillent et encouragent les cultivateurs, veillent à ce que les diverses opérations soient effectuées convenablement et en temps opportun(1). Par ailleurs, le SEITA se charge d'intervenir dans la lutte insecticide, notamment contre les chenilles de noctuelles et les criquets, particulièrement dans les pépinières, le seul moment, en fait, où cette action ait une valeur pratique.

Depuis l'origine aussi, le SEITA pousse à la construction de sèchoirs rationnels: "C'est ... l'une des réalisations les plus difficiles à obtenir des populations autochtones, car elle représente non seulement une amélioration de la technique mais aussi un effort physique supplémentaire"(2). La dessication est en effet l'une des parties de la "culture" qui demande le plus de soins car elle exige en principe une hygrométrie régulière, une bonne aération et une surveillance constante. Or, dans la majorité des cas, les guirlandes sont suspendues sous le rebord du toit protègeant la véranda quand, à l'encontre de tout bon sens, les feuilles ne sont pas purement et simplement posées sur le chaume. Une amélioration de cette technique consiste à élargir les vérandas et à les aménager avec des volets bas et mobiles, mais tout ceci ne constitue qu'un pis-aller compéré aux sèchoirs types, encore trop rares.

Un autre obstacle à la production d'un tabac de qualité et, surtout, à l'augmentation du revenu des planteurs, est la difficulté pour ceux-ci de s'astreindre à l'effort d'attention qu'exige le triage des feuilles. Avant la classification d'emballage qui s'effectue après la fermentation et tient compte de la couleur et de la qualité précise de la production, distinguant ainsi 9 variétés de tabac de coupe et 8 de sous-cape, le planteur devrait, au moment de la préparation des manoques, procèder au tri plus sommaire en trois catégories (pour le Maryland qui représente la totalité du tabac de coupe sur les plateaux):

- 1° groupe: tabacs sains, à tissu intègre, nourri, souple et élastique, longueur de la feuille supérieure à 30 centimètres,
- 2° groupe: tabacs sains, à tissu moyennement déprécié, assez nourri,

(1) Une tendance générale, par exemple, est de cueillir les feuilles trop tôt par crainte de vol ou de détèrioration par les orages.

(2) LOLLICHON (F.); Rapport annuel 1959; p. 39

longueur de la feuille supérieure à 30 centimètres;
- tabacs clairs, courts, sains, intègres et tabacs foncés, moyennement dépréciés, longueur de la feuille comprise entre 18 et 30 centimètres;

- 3° groupe: tabacs clairs, dépréciés pour causes diverses: coloration, intégrité, état sanitaire, nature du tissu etc..., mais encore utilisables, longueur supérieure à 18 cm.

Pour les tabacs de sous-cape, le classement tient compte de la qualité du tissu, de la longueur de la feuille qui, de toute façon, doit être supérieure à 35 centimètres. Pour le Kentucky, aux caractéristiques (un peu simplifiées) exigées pour le Maryland, vient s'ajouter l'odeur de fumée qui doit être très nette(1).

Un mauvais triage entraîne, lors du ramassage, une dépréciation de la manoque où se sont glissées une ou plusieurs feuilles de qualité inférieure, ce qui est très préjudiciable aux planteurs. Ainsi, pour le magasin de Ngo qui achète la production de tout le pays téké de l'Est, la récolte de 1959 a présenté à l'achat, puis à l'emballage, les catégories suivantes (poids en kilogrammes):

	1° groupe	2° groupe	3° groupe	Déchets	Totaux
Achat	8 752	73 234	72 275	-	154 261
Emballage	24 726	59 600	64 800	5 135	154 261

Etant donné que le tabac de 1° catégorie était payé, cette année là, 90 francs le kilo, plus, généralement, une prime de 10 francs par kilo, le tabac de deuxième catégorie, 70 francs et celui de troisième catégorie, 30 francs, les planteurs ont perçu 8 151 130 francs. Après le tri sérieux à l'emballage on s'est aperçu que le premier groupe était beaucoup plus important, donc que de nombreuses manoques contenaient des feuilles de 2 et même de 3 catégories, et si le tri , au départ, avait été soigné, les planteurs auraient perçu 8 588 600 francs, soit une plus value de 5,4 %.

Pour tenter de remèdier à ces déficiences, le SEITA décida d'envoyer dans les villages, aux moments opportuns, des équipes de trieurs entraînés dans les magasins de fermentation. Cette pratique a donné de très bons résultats et elle a été notamment généralisée dans les régions

(1) Le Kentucky doit être sèché par enfumage soigné.

à production de sous-cape. Dans le pays téké de l'Est, les tabacs de première catégorie sont passés à 5,7 % de l'ensemble en 1958 à 11 % en 1959 pour arriver à 17,7 % en 1960 et se maintenir à ce niveau par la suite(1).

Conditionnement.

Après le sèchage, le tabac passe entièrement entre les mains du SEITA qui procède à la collecte des manoques par un système de marchés réguliers. En règle générale, le SEITA effectue un premier circuit début avril les années précoces, mais le ramassage systématique de la récolte du premier cycle a lieu du 10 mai au 10 juin. Les derniers jours de juin ou, au plus tard, début juillet, les camions couvrent à nouveau toute la zone tabacole. Pour le deuxième cycle, la collecte s'effectue surtout en novembre (55 % des circuits). Quelques nouvelles tournées avec une ultime couverture de la zone les derniers jours de l'année glanent les manoques restantes.

Le tabac est ensuite regroupé dans les trois centres de conditionnement de Lagué pour le plateau koukouya, de Gamboma pour le Nord de la Nkéni et de Ngo pour le pays téké de l'Est... Ce tabac qui a simplement été dessèché n'a pratiquement aucun arôme: sa "maturité industrielle"(2) n'est pas encore réalisée. Elle le sera après une fermentation de durée variable (deux à trois mois). Pour celà, les ouvriers du centre trient soigneusement les manoques de façon à établir des ensembles homogènes en dimension des feuilles, état de maturité et dessication. Celles-ci sont ensuite montées en "masses de fermentation" faites de bancs de manoques entassées, les pointes des feuilles tournées vers l'interieur de la masse. Les masses s'échauffent presque immédiatement et l'on doit veiller à ce que la température se maintienne à un certain niveau qui est de 40° à 45 ° pour les tabacs clairs, 45° à 50° pour les

(1) Evolution de la qualité du tabac en pays téké de l'Est (en pour cent du tonnage ramassé):

Années	1° groupe	2° groupe	3° groupe	Ensemble
1958	5,7 %	47,4 %	46,9 %	100 %
1959	11,0 %	59,0 %	30,0 %	100 %
1960	17,7 %	46,4 %	35,9 %	100 %
1964	17,7 %	47,2 %	35,1 %	100 %

(2) CHEVALIER (A.) & EMMANUEL (H.F.); Le tabac; p. 43.

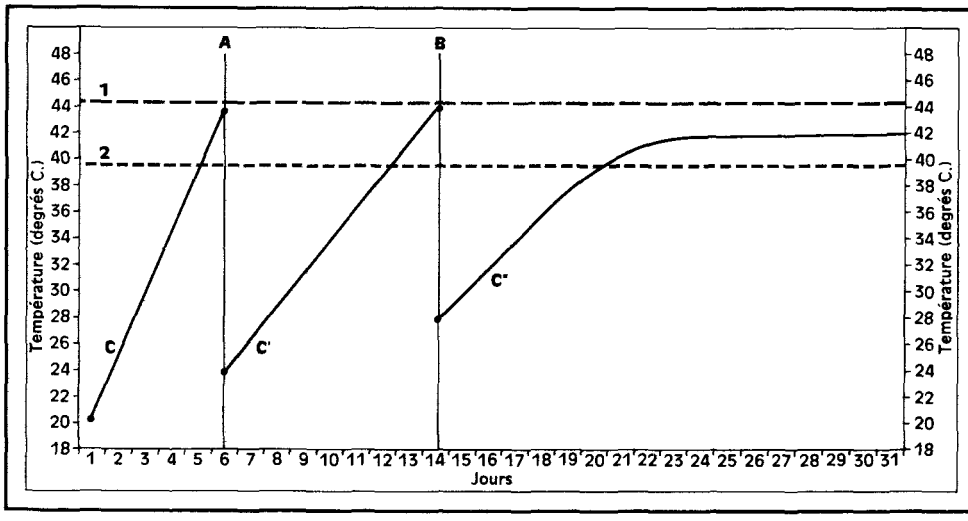

Fig. 73

Evolution de la température au cours du premier mois de fermentation *normale de masses de tabac clair*
(d'après LOLLICHON, F.; La production et le conditionnement des tabacs...)

A. Premier retournement - B. Deuxième retournement - C., C', C" Courbe d'évolution normale de la température.

1. Température maxima tolérée - Température minima tolérée.

La fermentation se poursuit encore pendant un ou deux mois avec trois ou quatre retournements d'homogénéisation et de dessication.

tabacs foncés et 50° à 55° pour les tabacs bronzés(1). Si la température s'élève difficilement, les tabacs sont trop secs et il faut les humidifier; si, après être arrivée au bon niveau, la température commence à baisser, on a affaire à des masses hétérogènes avec des poches humides, cheminées et trous d'air. Dans l'un et l'autre cas, la construction est à refaire complètement avec humidification des manoques ou homogénéisation de la masse. Le graphique N° 73 donne l'évolution des températures pour le premier mois d'une fermentation normale: très vite, vers le cinquième jour, le tabac parvient à la température maxima autorisée; on procède alors au retournement, c'est-à-dire que l'on démolit les masses pour les aérer; 7 ou 8 jours plus tard, ce maximum est à nouveau atteint et un nouveau retournement devient nécessaire. Cette fois la montée est plus lente et ce n'est que vers le dixième jour (pour les tabacs clairs) que l'on arrive à la température optima de 42° qui se maintient généralement jusqu'à la fin de la fermentation laquelle dure de deux à trois mois. Au cours de cette dernière période, on procède encore à"trois ou quatre retournements d'homogénéisation et de dessication"(1).

La fermentation modifie la couleur du tabac en lui donnant celle que nous lui connaissons, mais elle a aussi des effets profonds: destruction des sucres, des différents acides, alcools et esters nuisibles et disparition d'une partie de la nicotine. La fermentation terminée, un dernier triage tenant compte à la fois de la couleur, de la textture et de la taille des feuilles précède l'emballage .

Toutefois, pendant leur conditionnement et leur stockage dans les entrepôts, les tabacs exigent encore d'autres soins attentifs dont, notamment, la protection contre les parasites: les lasiodermes. Toute une série d'opérations sont nécessaires, entre autres:

- traitement des tabacs aux vapeurs de lindane lors de leur entrée en magasin;
- fermeture aussi hermétique que possible des magasins de fermentation avec maintien constant d'une hygrométrie optima:
- pulvérisation des murs, plafonds et planchers au lindamul;
- entretien de pièges lumineux;

(1) LOLLICHON (F.); La production et le conditionnement du tabac...; p.41.
(2) LOLLICHON (F.); o.c.; Fig. hors-texte.

- fumigation bihebdomadaire des locaux aux vapeurs de lindane;
- incinération de tous les déchets de tabac.

L'idéal, pour résoudre ce problème du déparasitage des tabacs, serait la désinfection des cases des cultivateurs, mais la dispersion des villages tabacoles, le grand nombre d'habitations à traiter étant donné la faible production par planteur (10 à 20 kilos en moyenne) rend l'opération impossible ou, tout au moins, trop onéreuse pour être rentable.

Pour l'emballage, le tabac est pressé en parallélépipèdes d'un mètre delongueur et 80 centimètres de largeur et dont la hauteur varie de 50 à 55 centimètres suivant les variétés, de façon à obtenir une balle de 100 kilos nets auxquels il convient d'ajouter 2 kilogs de toile d'emballage et de liens. Ces balles sont ensuite expédiées à Brazzaville où une partie est rétrocédée à la SIAT et le reste exporté à destination de la France (entrepôts du SEITA à Nanterre).

Le transport des balles de tabac à Brazzaville fut pour tout le Nord-Congo et jusqu'en 1958, confié aux bateaux de la C.G.T.A. qui les prenait en charge à Gamboma (secteur de Gamboma) et à Mpouya (secteurs de Lagué et de Ngo). La fréquence des avaries (balles détériorées à la suite de chutes dans le fleuve) poussèrent le SEITA à rechercher une autre solution entrant dans le cadre général de la réorganisation des transports du service. En effet, jusqu'à cette date, celui-ci était équipé de camions à essence et, étant donné l'état des routes, le coût du transport se répercutait assez sensiblement sur le prix de revient: environ 0,57 francs par kilog de tabac pour 1 franc d'augmentation sur le prix du litre d'essence, ceci pour un véhicule à pleine charge descendant de Ngo à Brazzaville (265 kilomètres)(1). Le contrecoup est encore plus sensible pour la collecte dans les villages, au cours de laquelle le camion roule beaucoup plus longtemps avec seulement une fraction de charge. L'achat de camions Mercédès diesel de 5 tonnes, à chassis long, pouvant transporter 3 tonnes à 3,5 tonnes de tabac en vrac (pendant le ramassage) et compte tenu de la différence dans le prix d'achat du véhicule, ramenait de 20 à 16 francs le prix de revient de la tonne kilométrique, la première valeur correspondant au coût du transport aussi bien par voie d'eau que par camion à essence. Le système fut donc géné-

(1) Il faut en effet tenir compte du fait que les camions du SEITA remontent pratiquement toujours à vide.

ralisé, mais en 1966, l'état de plus en plus défectueux des routes oblige le SEITA à réviser sa position et à étudier à nouveau la possibilité d'évacuation par voie d'eau.

Evolution

En 1947, la première année de production de tabac Maryland, celle-ci fut de 7,6 tonnes pour l'ensemble du Congo. Elle devait progresser rapidement pour dépasser 200 tonnes en 1951 et 715 tonnes en 1955 (Fig. 74). Certes, entre temps, les zones de production changeaient: dès 1959 toute la région du Niari avait choisi une voie qui n'était pas celle du tabac(1) et on fermait le centre de Mouyondzi; mais le relais était déjà pris par le Nord du pays et si, avec les années, les secteurs dont la production était contrôlée par le SEITA allaient en se réduisant, le pays téké de l'Est, le plateau koukouya et la bordure méridionale de la Cuvette s'imposaient progressivement. Pays téké de l'Est et plateau koukouya se taillaient même la meilleure place en fournissant jusqu'à 70 % de la production congolaise totale de tabac(1961). Cette proportion tend cependant à diminuer (49 % seulement en 1966): le tonnage du plateau koukouya s'est nettement réduit[2] et, par ailleurs, après une éclipse consécutive à l'échec des essais de culture du Kentucky, la région de Kindamba est en train de prendre une place de premier plan(3).

(1)Cf. SORET (M.); Le Chemin de fer Congo-Océan, 3° partie, Chap. I et II.

(2) Cette réduction du tonnage produit par le plateau koukouya est en rapport avec un double motif: les Kukwa réagissent assez violemment à ce qu'on pourrait appeler le colonialisme économique et supportent mal les directives précises du SEITA; mais la diminution en poids de la production est surtout liée aux changements dans les variétés cultivées sur ce plateau: pratiquement depuis 1962, on ne sème plus, en pays kukwa, que du Java pour sous-cape qui demande un peu plus de travail que le Maryland, mais dont le rapport est nettement plus élevé (prix au kilo: Maryland: 1, Java coupe: 1,2, Java sous-cape: 2, Kentucky: 0,8, tabac indigène: 0,5). Si on dresse, non pas la courbe des tonnages produits, mais celle des valeurs de la production, on constate que l'évolution des sommes versées par le SEITA suit sensiblement le même rythme sur le plateau koukouya que sur le plateau de Djambala (voir Fig. 81 pour le pays téké de l'Est).

(3) Dès le début de son installation au Congo, le SEITA avait fait divers essais dans la région de Kindamba, mais les résultats ne furent pas très brillants (moyenne de la production 1958-1962: 35 % de celle de 1966): les essais de Kentucky notamment s'étaient avérés un échec, surtout en raison du refus des planteurs de se plier aux règles du fumage exigé pour cette variété. On en revint donc au Maryland qui, cette fois, là aussi, connut un franc succès.

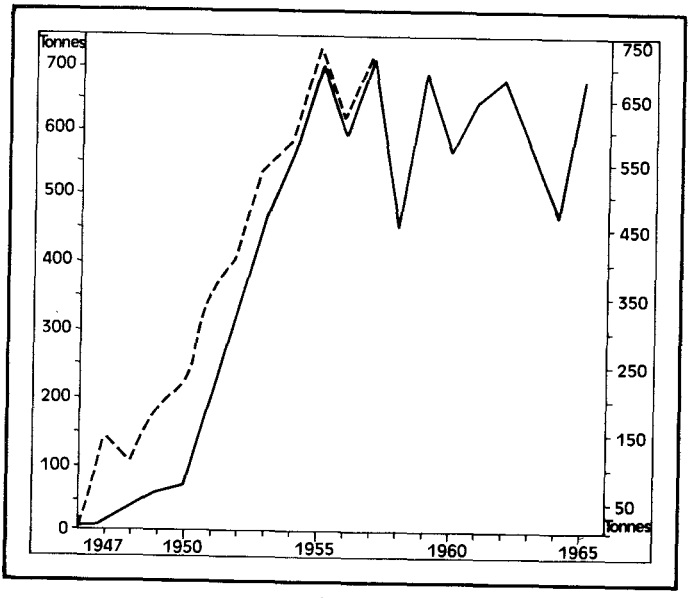

Fig. 74

Achats de tabac par le SEITA dans l'ensemble du Congo

Trait plein: Achats de Nicotiana tabacum (Maryland, Java...)

Tireté: achats totaux (1947-1952): N. tabacum et tabac "indigène" (N. rustica)

La production congolaise de tabac atteint donc un maximum en 1955 qu'elle ne reverra plus qu'en 1957. Certes, comme pour l'arachide dans le Niari(1), on n'assistera pas ensuite à une chute verticale, mais la production annuelle moyenne 1955-1960 est supérieure de 4 tonnes (0,65 %) à celle des années 1961-1966 bien que, au cours de ces deux périodes de 6 années chacune, nous ayons le même nombre d'années humides qui sont théoriquement des années de pointe et d'années sèches qui doivent voir faiblir les récoltes. Il ne saurait, certes, être question de refuser toute influence à la pluviométrie, mais on doit constater que les pointes de production ne concordent pas toujours avec les années humides: dans les deux courbes on trouve pratiquement la même alternance mais, pour le rendement, les variations sont beaucoup plus nettes(Fig. 79. Il semblerait que les Congolais, après une excellente année, travaillent une surface moindre qui donne une récolte encore plus réduite en raison de conditions météorologiques moins favorables. On doit cependant noter que les Téké de l'Est ont un rythme de progression plus régulier: cultivant le tabac aux deux cycles et étant les seuls à le faire, ils pâtissent moins des irrégularités climatiques: les bas-fonds restent toujours assez humides, même durant les hivers austraux anormalement secs...

Quels que soient les avatars de la production du tabac, celui-ci n'en reste pas moins un facteur important de l'économie du pays dont, malheureusement, les Téké ne savent pas tirer tout le profit qu'ils pourraient. Pendant de longues années, le SEITA, pour le plus grand bien du Congo d'ailleurs(2), cherche à étendre les cultures. Dans de nombreuses régions, après une rapide expansion, la production retombe, soit pour des causes météorologiques, soit pour des raisons édaphiques, soit pour des motifs humains. Il cherche ailleurs, mais au fur et à mesure que s'éliminent les zones inadaptées, se réduisent aussi les possibilités de nouvelles terres tabacoles: à l'Ouest de Mindouli, au Nord de l'Alima, il ne faut plus espérer récolter du tabac, du moins pour l'exportation. En définitive, un seul secteur apparaît vraiment comme son domaine: les plateaux et les régions immédiatement voisines

(1) cf. SORET (M.); Le Chemin de fer Congo-Océan; 3° partie, Chap. I.
(2) Le tabac rapporte 60.000 francs à l'hectare, 3 fois plus que l'arachide.

et, malgré les aléas climatiques et la versatilité humaine, dans le pays téké, la production croît presque régulièrement de 190 tonnes en 1954 à 272 en 1965. En 1962, avec l'introduction du Java au rapport unitaire beaucoup plus élevé, le tonnage diminuait sur le plateau koukouya comme si ses habitants estimaient leurs revenus suffisants. Jusqu'à quand celle de nos plateaux augmentera-t-elle? Car c'est là que nous en arrivons toujours: la productivité est avant tout, ici, fonction des besoins que la production permet de satisfaire... et l'évolution souffre souvent de proposer plus de travail, donc plus d'argent que ne peuvent en dépenser des populations pour lesquelles il n'existe guère de possibilités d'épargne.

(1) Cf. SORET (M.); Le Chemin de fer Congo-Océan; 3° partie, Chap. II, §§ I-A et Chap. III, §§ II-C.

Chapitre II

VOIES ET MOYENS DE TRANSPORT

L'étendue du pays téké, sa situation légèrement à l'écart des grands axes, la faible densité de sa population font jouer aux voies de communication un rôle de premier plan dans la vie régionale. C'est d'elle que dépend l'évacuation des produits agricoles qui apportent aux téké l'essentiel de leurs revenus monétaires: évacuation depuis les centres de regroupement comme Ngo pour le tabac, mais aussi évacuation à partir des villages, c'est-à-dire collecte, non seulement du tabac, mais aussi des produits vivriers destinés à l'approvisionnement des villes. Les acquéreurs, qu'ils soient le SEITA ou les "acheteurs de produits du cru" comme les appelle le Service des Contributions directes, ne peuvent continuer leur activité que s'ils disposent d'un réseau de voies de communications utilisable dont la qualité conditionnera en définitive le développement des cultures commerciales, c'est-à-dire l'évolution du revenu monétaire des populations...

Il faut, en pays téké, distinguer trois réseaux d'importance très inégale: un réseau fluvial dont nous connaissons les faiblesses, un réseau routier primordial et un réseau aérien très ténu...

I.- LE DESERT DES RIVIERES TEKE

Conditions de navigabilité.

Certes, le Congo longe le pays téké sur quelque 250 kilomètres et, au moins dans le couloir et aux abords de la Cuvette, celui-ci peut être considéré comme une voie impériale, mais il ne fait que le longer ne pouvant, donc, en desservir que quelques centaines de kilomètres carrés. Trois rivières d'une certaine importance, toute relative d'ailleurs si on les compare aux autres affluents du fleuve dans la Cuvette, mais dont la régularité du débit pourrait, tout au long de l'année, permettre

la circulation des bateaux, sont pratiquement inutilisées: le Djoué, sur la limite sud-occidentale du pays téké rejoint le Congo à sa sortie de Brazzaville, c'est-à-dire quand il a déjà franchi sa première ligne de rupture de pente. Il est d'autre part lui-même coupé de rapides à son arrivée au fleuve lorsqu'il descend le rebord du plateau et, occasionnellement, en amont, notamment à son passage des grès de la Mpioka à ceux de l'Inkisi. Il en est à peu près de même pour la principale des rivières téké, la Léfini qui dévale brutalement du plateau téké dans le fleuve par des rapides peut-être moins grandioses que ceux qui marquent l'arrivée dans le Congo des rivières du plateau plus méridional des Cataractes, mais qui n'en restent pas moins un handicap majeur pour la navigation. Des chutes, comme celle de Kwembali coupent occasionnellement son cours. Seule, la Nkéni qui a déjà atteint la Cuvette congolaise peu après Gamboma présente un confluent navigable et elle est effectivement utilisée jusqu'à ce chef-lieu par les compagnies de navigation(1).

Ces problèmes ne se posent pas pour le Congo, du moins en pays téké, puisque les rapides commencent seulement à la sortie de Brazzaville et de son expansion lacustre, le Stanley-Pool. En amont, il faut aller jusqu'à Stanleyville pour trouver le premier barrage. En outre le fleuve reçoit de nombreux affluents, tant au Congo ex-belge que dans l'ancien Moyen-Congo, et du Kassaï à l'Alima en passant par l'Oubangui, la Sangha, les Likouala..., c'est tout un éventail d'une dizaine de milliers de kilomètres de voies navigables qui, par l'intermédiaire du Congo, s'ouvrent en pays téké sur l'intérieur de l'Afrique. Ici, pas de problèmes de rapides, pas, non plus de problème de profondeur etc... donc de dragage, malgré les variations du régime qui peut passer de 1 à l'étiage à 4,3 à la crue cent millénaire(?)(2). Importance réduite du"desnagage", du nettoyage du fleuve des arbres qu'on pu y abattre les tornades: le courant est suffisamment fort pour les entraîner vers les

(1) Voir Livre I, 2° partie, Chap. II, §§ II: A Gamboma, la Nkéni reçoit la Louara qui compte pour le tiers de son bassin versant. Aussi, en amont de ce confluent, aucune des deux rivières ne pourrait guère être utilisée par autre chose que des pirogues

(2) Nous avons calculé (voir le Chemin de fer Congo-Océan, 1° partie, in fine) que le débit et la vitesse du Congo à l'étiage de Brazzaville autorisait une section de son cours d'un kilomètre de largeur sur une profondeur de 15 mètres, plus qu'il n'en faut pour bien des types de bateaux.

rapides de Brazzaville qui les déchiquètent, et le chenal est, en général, assez éloigné du bord pour éviter les troncs qui pourraient rester partiellement rattachés à la rive. C'est à peine un problème de navigation d'éviter ceux que l'on croise ou double, dérivant dans le chenal.

Pourtant ce fleuve, parfait semblet-il, n'est pas sans donner bien des soucis aux services fluviaux. Il y a d'abord ceux, minimes parce que classiques et inhérents à tout essai de création d'un réseau fluvial: balisage, installation des appontements etc... Mais, depuis 1954, le vrai problème est celui de la Jacinthe d'eau "Eichhornia crassipes". Introduite peu auparavant dans le haut fleuve comme plante d'ornement, elle fait très vite son apparition sur tout le fleuve. Ses invraisemblables possibilités de reproduction lui permettent en quelques années d'envahir le Congo et la plupart de ses affluents(1) et, dès 1959, P. Vennetier(2) pouvait écrire: "Accrochées aux rives, obstruant les chenaux, submergeant les bouées, se prenant dans les hélices, s'entassant sous les coques, les jacinthes sont devenues un fléau majeur et les services fluviaux doivent déployer des efforts considérables et utiliser des sommes importantes pour lutter contre cette invasion". Le Congo ex-belge ayant abandonné cette lutte dès 1960 et le Congo rive droite vers 1963, les jacinthes s'étendent partout où elles le peuvent. De véritables bancs prolifèrent le long des rives et dans les biefs à eau presque dormante, puis une tornade les entraîne au fil du courant où, souvent, les bateaux ne peuvent les éviter, d'où ralentissement du trafic; les remorqueurs perdent jusqu'à 20 % de leur puissance(3) d'où augmentation sensible des frais d'exploitation, hausse du coût des transports.

Le trafic fluvial.

Tous ces problèmes n'empêchent cependant pas un trafic assez important de s'effectuer par le fleuve, quelque 130 000 tonnes au total,

(1) Semblent échapper aux jacinthes, les affluents du Congo dont les eaux sont acides (pH inférieur à 4,2), telles les rivières téké.

(2) VENNETIER (P.); Navigation intérieure en Afrique Noire; BORDEAUX, Cah. O.-M., 1959; p. 321-348; p. 326.

(3) On peut encore y ajouter les risques d'abordage avec des troncs cachés sous les bancs de jacinthes, c'est-à-dire d'importantes détériorations.

mais celui-ci n'intéresse que fort peu le pays téké: quelques centaines de tonnes déposées ou chargées annuellement à Ngabé, Mpouya et surtout Gamboma; Djambala qui était partiellement jadis, ravitaillée par Mpouya reçoit maintenant tout par la route. Aussi ne donnerons-nous qu'un bref aperçu des transports fluviaux, comme de celui d'un paysage deviné depuis le pays téké. Trois compagnies, la C.G.T.A., la C.F.H.B.C., la T.C.O.T.(1) se partagent ce trafic, auxquelles on peut ajouter quelques transporteurs privés, portugais notamment, qui naviguent pour leur propre compte, comme celui qui vient de rouvrir la boutique de Ngabé.

La T.C.O.T. (30 000 tonnes) relie directement Brazzaville et Bangui où elle décharge ses marchandises qui, en grande partie du moins, sont ensuite reprises sur ses camions à destination du Tchad. Elle opère de même pour le trafic en provenance du Tchad et de l'intérieur de la R.C.A. La C.F.H.B.C. dessert la zone où sont implantées ses plantations et que draînent les affluents et les sous-affluents du Congo (Nkéni, Alima, Kouyou, Likouala) mais, sur le Fleuve (entre Mossaka et Brazzaville) elle fait pousser ses barges par la C.G.T.A. qui est de loin la plus importante des compagnies de navigation de l'ex A.E.F. et se charge du trafic sur la Sangha et de celui en provenance et à destination de Bangui et au delà. C'est aussi la plus moderne (liaison radio entre les postes, les bateaux et la direction etc...).

Les vieux bateaux à chauffe au bois ont laissé la place aux remorqueurs-pousseurs à vapeur (chauffe au gaz-oil) et surtout à moteur diesel et les anciens postes à bois du couloir se contentent maintenant d'être de gros villages de pêcheurs. La propulsion est assurée par des hélices ou des "stern-wheeler", roues à aubes enfonçant très peu dans l'eau et placées à l'arrière des bateaux. La caractéristique la plus remarquable de ce trafic est le "remorquage en poussée" introduit par la C.G.T.A. et qui permet une économie de plus d'un tiers sur le remorquage classique.

Ngabé et Mpouya ne recevant qu'un maigre approvisionnement occasionnel, le seul vrai "port" à la limite de la région est celui de Gamboma, sur la Nkéni, qui voit passer, annuellement quelque 500 tonnes. Mais ce poste, quoique aux portes même de notre région téké, est surtout

(1) C.G.T.A.: Compagnie Générale des Transports en Afrique équatoriale.
C.F.H.B.C.: Compagnie Française du Haut et Bas Congo.
T.C.O.T.: Transports Congo-Oubangui-Tchad

tourné vers les pays ngungwel et mboshi et le matériel ainsi transporté (ciment, hydrocarbures à la montée, produits agricoles et de cueillette à la descente) n'intéressent pratiquement pas notre région...

Si les rapides empêchent de passer du fleuve dans les rivières, ils n'interdisent nullement la circulation en pirogue sur de long tronçons et, pour les embarcations de toutes tailles, le Congo, en dehors des tornades qui y soulèvent parfois de véritables tempêtes, reste une voie idéale. Mais, nous l'avons maintes fois répété, les Téké ne sont ni navigateurs ni pêcheurs et les barques qui passent au large, sont celles des populations appartenant aux groupes sanga ou mboshi qui descendent leur poisson aux marchés de Brazzaville ou bien celles de ces mêmes "gens d'eau" infiltrés le long du fleuve et installés en pays téké pour y pratiquer la pêche. D'aucun font même partie du groupe téké (Ngungwel, Tégé), mais ce ne sont pas des Téké de l'Est...

Et, sur les rivières intérieures, il est vraiment exceptionnel de voir glisser au fil de l'eau une pirogue avec la silhouette dressée de son pagayeur...

Et nul artisan téké ne gagne sa vie à creuser les pirogues. Celles -bien rares- que l'on rencontre sont achetées plus au Nord, notamment sur les rives de la Sangha où l'on trouve les vrais spécialistes de cet artisanat, fabriquant des pirogues de toutes tailles et de toutes qualités, depuis celle en limba (Terminalia superba) qui durent au plus deux ans, à celles en iroko (Chlorophora excelsa) qui pourront naviguer 20 ans et plus...; les pagaies sont en bois de Staudtia gabonensis(1). Très rares donc les pirogues classiques, quant aux pirogues à moteur, elles semblent encore loin de devoir croiser dans le désert des rivières téké...

II.- LA PISTE ET LA ROUTE

Le dédain des Téké pour un réseau fluvial, sinon parfait, du moins présentant un intérêt certain, les oblige à utiliser un réseau routier dont, pourtant, les conditions naturelles rendent l'installation et l'entretien des plus difficiles.

(1) STAUCH (A.); ... pêche dans la Cuvette congolaise; p. 71 sq.

A.- Le réseau

Les routes et les pistes

Le réseau routier du pays téké comprend deux parties assez nettement distinctes: nous avons d'abord un grand axe Nord-Sud, la route anciennement dite fédérale, Brazzaville-Ouesso avec sa transversale plateau koukouya (parcouru, lui, étant donné la densité de sa population, par un véritable réseau en toile d'araignée)-Mpouya. Sur cette armature vient se greffer toute une série de bretelles et de routes secondaires:

- Sur le plateau méridional, à l'Ouest du grand axe, la piste Mépabé-Boulankio-Oka-Inkoubi-Odziba, elle-même pourvue d'une bretelle Inkoubi-Nkalla-Inkoubi, se poursuit par la liaison Ingolo-Mah. Au Nord-Nord-Est d'Odziba, la route Mbé-Ngabé unit la "capitale" téké à son "port" d'une part et, par Odziba et la voie fédérale, à la capitale de l'état. Une deuxième bretelle relie par ailleurs Mbé à Inoni sur les bords septentrionaux du plateau et à portée de la Léfini.

Peut-on, toujours sur ce plateau méridional considérér comme voies automobilisables l'ancien tronçon de la voie fédérale déplacée qui unit maintenant Kintélé à la grande route, le tracé qui, par Gamakala permet d'atteindre Lifoula et le sommet des falaises de Douvres sur le Stanley-Pool, le semblant de piste souvent emprunté par les promeneurs du Dimanche (du moins ceux qui peuvent disposer d'un véhicule à toute épreuve) et qui, par la mare de Gatsou et Mandiélé, atteint l'ancien poste à bois de Maloukou Tréchot, celle de Massa à Liko et qui semble se prolonger jusqu'à Mabaya, celle, enfin, portée sur aucune carte mais qui, bien connue des chasseurs de buffles, veut unir Mbé à Gantchou et que, il y a quelque 80 ans, "par un clair après midi de septembre", ont du parcourir Brazza et sa suite...

- Au Nord de la Léfini, sur le plateau de Ngo, une seule bretelle - un seul groupe de hameaux en dehors de la grand'route: Ontchouo, Adzi, Impe, Epinantsa-, une seule bretelle partant d'Olano et revenant à Ngo II. Au Nord de l'axe Djambala-Mpouya, à la limite des pays Ngungwel et Bobangui, une piste réunit le chef-lieu de canton Obaba à la route fédérale, avec bretelle sur Bouanga.

- Dans la traversée du plateau de Nsah, nous avons déjà la piste

I.- La route Djambala-Ngo au col d'Otsouankié.

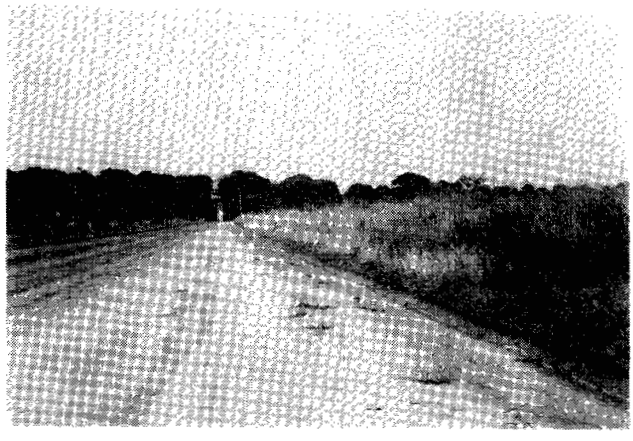

2.- La "nouvelle" route Ngo-Djambala.
(au fond: la forêt d'Ebou)

directe Nsah-Gamboma et une autre moins fréquentée qui de Yonon à Allion dessert les villages de la bordure méridionale de plateau. On peut y ajouter les deux courts tronçons qui, de Mpo et d'Ebou, permettent d'arriver à la réserve de chasse et à son gîte sur les bords de la Niambouli.

- Sur le plateau de Djambala, à part les petites bretelles qui relient les campements d'Oyonfoula et de Manianga au chef-lieu et divers villages (Edzéo, Ndolo...) à la grande route, nous n'avons guère que la route dite d'Okoyo qui par ce village et le bac sur l'Alima unit le pays téké de l'Est au Nord-Ouest du Congo et au Nord-Gabon... Faut-il y ajouter la bretelle qui, partant de Ma et se dirigeant sur Béhentsio, voudrait faire communiquer le plateau de Djambala avec la région d'Ossélé et Abala?...

Tout ceci nous donne un total d'environ 800 kilomètres d'artères principales et 600 de voies secondaires. Les premières sont théoriquement praticables en toute saison, mais depuis quelques années pour le Nord de la Léfini, depuis 1966 pour le plateau de Mbé, il vaut mieux ne pas se hasarder moins de 2 ou 3 jours après une forte pluie, délai qui peut être doublé pour le trajet Ngo-Djambala. Quant aux voies secondaires, il est toujours préférable de se renseigner avant de les emprunter. En fait, il arrive souvent qu'elles soient meilleures que les grandes routes lorsque, très peu fréquentées, elles sont envahies par les herbes, ce qui augmente leur résistance au passage des véhicules...

Le réseau principal se poursuit vers le Sud et l'Ouest par toutes les routes qui, au départ de Brazzaville, parcourent les régions méridionales de la République du Congo; au Nord, l'ancien axe fédéral dessert le reste du pays et se complète par la piste Djambala-Okoyo qui rejoint cette grande-route, mais aussi le Gabon... Le réseau secondaire, lui, unit la quasi totalité des villages du plateau à l'axe routier principal et celui-ci aux principaux "ports", aux principales agglomérations du fleuve (Ngabé, Mpouya...). L'ensemble peut donc paraître assez complet, assez bien organisé. Mais 1 400 kilomètres de routes plus ou moins carossables pour une population certes assez réduite mais répartie sur 35 000 kilomètres carrés en une multitude de petites unités sont en réalité bien maigres et, si la plupart des villages sont desservis, il est fréquent que deux d'entre eux, relativement proches à vol

d'oiseau, soient séparés par des kilomètres de routes(1), d'où les nombreuses pistes piétons, parfois très importantes.

Certaines même, ou bien suivent d'anciens tracés carossables abandonnés pour des raisons économiques ou d'amélioration de la viabilité, comme la piste d'Imbama à Impfouba qui, en tant que grande route a été remplacée par l'itinéraire Odziba-Mah-Impfouba avant de reprendre l'ancien tracé jusqu'à Inoni (Imbama est maintenant sur la bretelle Odziba-Ngabé qui, alors ne commençait qu'à Imbama), ou bien, très fréquentées elles-mêmes avec un profil peu marqué, elles peuvent, occasionnellement en saison sèche, être utilisées au moins par les véhicules tous terrains, dans la mesure où il n'y a pas de rivière à traverser(2). C'est autant à ces sentiers améliorés qu'à de véritables routes que doivent être rattachées les pistes dont nous parlions et qui unissent l'artère principale au Congo, qui voudraient permettre au véhicules de passer de la route dite d'Okoyo à la région d'Ossélé-Abala...

Une mention particulière doit être faite de la piste allant de Pangala à Djambala par la haute-Léfini: elle est le reste de l'ancienne route fédérale qui, par Mayama, Pangala (jadis poste important), Djambala, Okoyo etc..., reliait la capitale au Nord-Congo; mais le nombre de bas-fonds pulvérulents, notamment dans la traversée de la vallée de la haute-Léfini, a très vite fait abandonner le tronçon Pangala-Djambala et même, à l'heure actuelle, la section Brazzaville-Pangala étant souvent inutilisable, l'accès principal à la région de Kindamba est une nouvelle route partant de Mindouli...

Les autorités se désintéressent complètement de ces pistes qui, justement parce qu'elles sont parcourues seulement par des piétons et, exceptionnellement,par un engin à deux roues, ne demandent pratiquement aucun entretien. Elles n'en doivent pas moins être mentionnées. Il faut en effet se souvenir que la voie carossable est d'importation européenne et que, jusqu'à il n'y a guère plus d'un demi-siècle, ce réseau piéton était, avec les cours d'eau, le seul à couvrir l'ensemble du pays; de nombreuses routes actuelles suivent d'ailleurs le tracé des plus importantes de ces pistes. A cette valeur historique, il faut ajou-

(1) Cf p. 267.

(2) Les routes carossables franchissent les petites rivières sur des ponts, les grandes par des bacs (voir ci-après). Les voyageurs de la piste piétons traverseront les premières à gué, les secondes en pirogues.

ter leur rôle social actuel de liaison directe entre les villages, souvent plus rapides, pour les piétons, les cyclistes et les cyclomotoristes que les artères plus ou moins carrossables...

Les villages ne sont presque jamais au bord de la route, mais une large allée, généralement carrossable les relie à celle-ci. Malgré leur brièveté individuelle (moyenne 75 mètres), leur grand nombre (on compte environ 1 650 campements en pays téké, dont plus d'un millier à portée des routes) fait que l'ensemble de ces voies d'accès, construites par les villageois eux-même, représentent un total de 70 à 80 kilomètres...

Construction et entretien de la route.

L'établissement même des routes se heurte à bien des obstacles. Le principe des pistes améliorées pour les voies à grande circulation est en général de mettre en place un tapis de pierre (hérisson ou blocage) et de revêtir celui-ci soit de latérite pulvérisée soit de terre de "termitières-champignons" (champignon construit par le termite Cubitermes fongifaber). Pour les sols argileux, surtout quand la pierre manque dans le voisinage, on se contente souvent d'étendre la latérite sur le sol préalablement nivelé. Mais dans le pays téké, nous avons du sable et seulement du sable...; même les horizons de grès durs, à flanc de plateau, les rares blocs de cuirasse ferrugineuse des fonds de vallées se désagrègent trop facilement. On se contente donc, le plus souvent, de racler le sol au bull-dozer puis de passer la profileuse; parfois même, lorsque la savane est presque nue, seule la niveleuse est utilisée... On obtient ainsi une chaussée légèrement bombée, dont la convexité est accentuée par un petit fossé destiné à faciliter l'écoulement de l'eau après les tornades. Les véhicules roulant pratiquement toujours au milieu de la chaussée, il se creuse, au passage des roues, deux sillons parallèles dans les sables et distants de l'empattement moyen des véhicules. Ces rigoles, de place en place, s'accentuent en un trou profond et qui évolue petit à petit vers une véritable ornière. Par ailleurs, les véhicules les plus fréquents en même temps que les plus lourds, donc marquant le mieux la route, étant les camions, l'écartement de ces sillons correspond à leur voie, ce qui oblige les véhicules plus étroits (camionettes dites "pick-up"et voitures de tourisme) à rouler avec deux roues dans le sillon et deux sur la butte médiane ou bien à cheval sur un sillon (deux roues sur la butte et deux sur le bas-côté), ce qui

Planche XXVIII
Entretien du
réseau routier - 1.

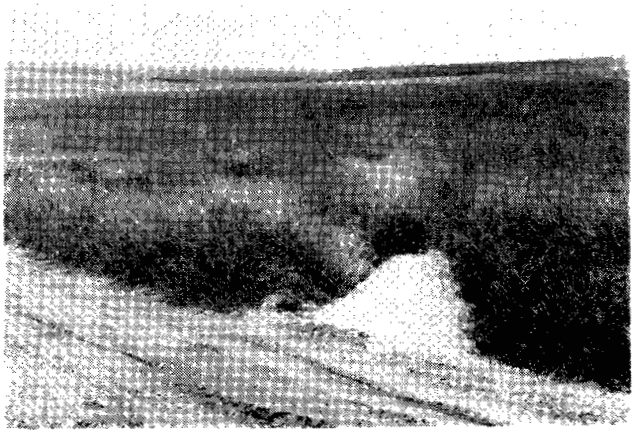

1.- Drainage de la route.

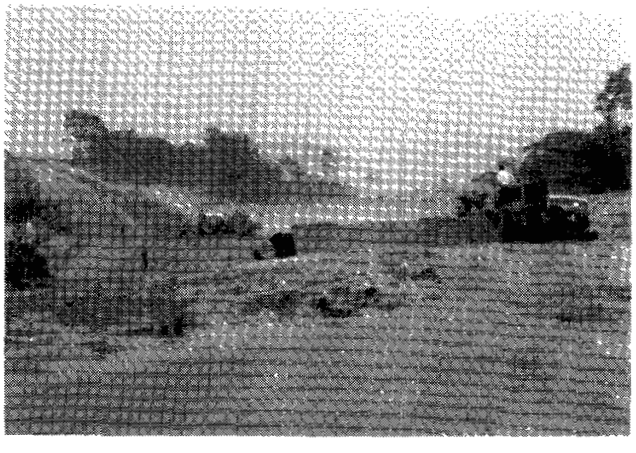

2.- Travaux d'aménagement avant bitumage du tronçon Inoni-Etsouali.

n'est pas pour faciliter la circulation...

Lorsque les sillons sont trop profonds et que les chassis des véhicules raclent la butte centrale, il faut à nouveau faire intervenir la niveleuse qui ramène la route à la hauteur du fond des sillons en rejetant le sable sur les côtés. Petit à petit, la route s'encaisse ainsi entre deux talus de sable vite recouverts de végétation. L'eau de pluie ne peut plus d'écouler vers la savane et, après les orages, la chaussée prend l'allure d'un véritable marigot. Pour les ornières les plus étendues et les plus profondes, les "cantonniers" tentent d'empêcher l'accumutation de l'eau en taillant dans le talus un "canal" qui conduit celle-ci dans un puits perdu creusé à quelques mètres de la piste(1). Lorsque cette opération s'avère insuffisante (ou lorsqu'elle n'est pas pratiquée), les véhicules évitent le mauvais passage en se frayant un chemin à travers la savane puis, la flaque dépassée, rejoignent la route pour, parfois, quelques centaines de mètres plus loin, "reprendre la brousse". En saison des pluies, il arrive que des itinéraires entiers se fassent en dehors de la voie: dérivation,puis dérivation de dérivation etc...

Les ornières les plus prononcées, les plus difficiles à franchir sont celles qui se forment dans les lousséké. Les tracés s'efforcent généralement de contourner ces zones de sable blanc, très lessivé. Cependant, lorsque celà est impossible en raison de leur étendue ou de leur situation(2), elles coupent directement au travers. Mais, très vite, ce sable devient poudreux, talqueux avec une forte résistance au roulement: il ne peut généralement se franchir qu'au pas et en utilisant toutes les possibilités énergétiques du moteur. En saison des pluies, le lousséké devient un bourbier, sans évacuation possible puisque nous sommes dans une dépression. Ailleurs, la conjonction de ces pluies et de

(1) On creuse généralement un "puits"(1 mètre à 1,50 mètre de côté et de profondeur) pour assurer une infiltration plus rapide de l'eau car, en surface, celle-ci est ralentie par la végétation et ses racines. Ces puits doivent être souvent curés car ils sont vite comblés avec le sable entraîné par le courant.

(2) Nombre de lousséké (voir p. 18, 72, 79 sq.) sont situés un peu en amont d'une vallée sèche, entre celle-ci et la cuesta. Il ne peut être question de faire descendre la falaise par la route, quant à la traversée de la vallée sèche, ses pentes raides d'une part, le fait que, après les tornades, elle se remplit souvent d'eau, rend le tracé difficilement réalisable sauf lorsqu'un court remblai est possible comme au lieu-dit "Les Bambous", sur la vallée sèche de la haute Mobana (route Brazzaville-Odziba).

Planche XXIX
Entretien du
réseau routier - 2.

1.- Termitières-champignons dans la savane brûlée.

2.- Réfection de la route
avec des termitières-champignons.

certaines caractéristiques du milieu physique aboutit parfois à la formation sur la route, d'obstacles difficilement franchissables. Les vallées sèches indiquent souvent, avons-nous vu, l'axe préférentiel de circulation des eaux souterraines et sur lequel peuvent apparaître des mouillères; Celles-ci se forment encore parfois sur le plateau même, en amont et dans le prolongement de ces pseudo-vallées: en saison des pluies, elles se transforment en véritables tourbières; impossible de rouler dans les sillons: le chassis porte sur la butte, ni à cheval sur l'un de ceux-ci: la boue glisante vous rejette soit dans les sillons, soit au fossé, très profond ici pour tenter un impossible draînage. A moins d'une grande chance qui vous permette de franchir d'un seul élan les 50 ou 100 mètres à cheval sur un sillon, il n'est pas rare de mettre plusieurs heures pour traverser ces fondrières.

Comparées au reste du réseau congolais, aux divers réseaux africains, les routes sur sable du pays téké présentent néanmoins quelques avantages: d'abord le sable se prête mal à la formation de la "tôle ondulée", ce moutonnement à très brève période, caractéristique des pistes tropicales, notamment sur argile latéritique, qui désarticule rapidement les véhicules... et les colonnes vertébrales les plus résistants. Il est rare aussi que s'y produisent, durant les orages, ces ravinements spectaculaires sinuant d'un bord à l'autre de la route et qui, en fin de saison des pluies si les cantonniers ne sont pas intervenus, peuvent dépasser le mètre de profondeur...: l'équilibre mécanique des sables très fragile maintien toujours un profil transversal acceptable sinon correct. Enfin, la rareté des galeries forestières, des bosquets traversés fait qu'il est très rare de trouver la route barrée par des arbres abattus lors des tornades et que l'on doit tronçonner, rouler sur le côté avant de poursuivre son chemin...

Remblais, ponts et bacs

D'autres problèmes, fréquemment posés à la circulation automobile sur les routes africaines sont, ici, beaucoup moins sensibles en raison de leurs rapports avec le système hydrographique, très maigre sur nos plateaux.

Peu de remblais, voies en surélévation dans les vastes zones marécageuses, notamment dans les fonds de vallées, depuis que l'on a gou-

dronné (30 kilomètres) la traversée de celle de la Léfini. Seul subsiste, en pays téké de l'Est, le début des remblais des vallées de la Nkéni et de la Louara, légèrement surélevés par rapport à la savane dont les sépare un large fossé. Citons cependant encore, sur la bretelle Gamboma-Nsah, le remblai de Nkoumou, à l'aplomb des sources de la même Louara, pratiquement inutilisable en saison des pluies, lieu idéal pour l'enlisement des véhicules. Construits en terre recouvrant parfois des fascines, ces remblais ont des chaussées très fragiles, surtout après les orages: ils étaient, naguère, protégés par des "barrières de pluie" qui interdisaient le passage des véhicules pendant les orages et une dizaine d'heures après la fin de ceux-ci(1).

Le pays téké de l'Est s'étendant du Djili au Sud avec son pont en "dur" à la Mpama au Nord-Ouest (pont en bois) pour s'arrêter au Nord avant le pont (bois) de la Louara et les bacs de Mingo (sur la Mpama) et de Gamboma (sur la Nkéni), il ne possède en fait qu'un seul ponceau à la sortie de Mbé lorsque la bretelle, rarement utilisée, qui unit cette capitale à Inoni franchit la Gamboma. Celà évite aux véhicules circulant en pays téké les incidents classiques des autres régions congolaises et même africaines en général, devant ces ouvrages faits de deux troncs d'arbres à peine équarris placés en travers de la rivière à l'écartement des roues des véhicules et recouverts transversalement de planches plus ou moins bien fixées: ponts pourris s'effondrant ou emportés par les crues etc...

Un dernier problème, celui des bacs qui, sans former des obstacles à proprement parler, n'en sont pas moins souvent une cause de net ralentissement du trafic. Certes, de plus en plus, on construit de grands ponts "en dur" sur les fleuves et rivières d'Afrique (pont sur

(1) Les barrières de pluie sont, parfois aussi, placées en dehors de tout remblai pour protèger la chaussée détrempée contre les dégradations causées par les véhicules lourds. Le retard ainsi subi par les véhicules n'est toutefois pas énorme. En effet, en R.C.A., sur le trajet Bossangoa-Bangui (315 km) effectué en moins de 4 heures sur route sèche, nous avons mis, sous la pluie et alors qu'on nous avait laissé franchir la barrière en raison de la légèreté de notre véhicule -le même-, plus de 10 heures à cause de la chaussée devenue glissante. Brièveté du retard, diminution des risques, protection évidemment efficace de la route justifient amplement la barrière de pluie, à condition que le gardien ne profite pas de ce que celle-ci est fermée pour partir "en voyage" -avec les clefs- et oublier de revenir quand le soleil a depuis longtemps sèché la piste, comme ce fut le cas pour nous, jadis, sur le remblai d'Ossélé.

le Niari au passage de la "route du Gabon" ainsi qu'entre Madingou et Mouyondzi, pont sur la Foulakari etc...) mais les bacs restent encore très fréquents. Toutefois la faiblesse du réseau hydrographique, la conception du réseau routier téké font qu'il n'en existe qu'un dans la région(1) pour franchir la Léfini à Boembé. Comme sur la plupart des cours d'eau congolais, il s'agit d'un bac à traille que, malgré la lenteur de son courant, la Léfini elle-même fait traverser d'un bord à l'autre en quelque 5 minutes. Le freinage du trafic ne devrait, théoriquement, pas être sensible, mais le bac peut-être sur l'autre rive, ou venir juste de partir ou bien les passeurs sont "en promenade" et les 5 minutes peuvent devenir une heure et plus....

B.- Les transports et leurs problèmes.

Cette conception du réseau, les obstacles que l'on peut rencontrer au hasard des pistes permettent de comprendre bien des caractères des transports routiers, notamment leur lenteur, leur irrégularité (le trajet Brazzaville-Djambala dure de 6 heures à une semaine et plus suivant les saisons, les véhicules et... l'habileté du chauffeur), leur coût élevé... et la conséquence de cette augmentation du prix des transports est des plus funestes pour l'économie du pays téké, de tout le Nord-Congo: la production doit être achetée bon marché pour arriver à Brazzaville ou sur les marchés mondiaux à des prix concurrentiels et, par contre, les produits manufacturés reviendront très cher dans le pays téké et surtout au-delà.

Intensité du trafic.

Le trafic se présente sous un double aspect(2): d'abord un système de ramassage local avec concentration en certains points de produits qui sont ensuite repris dans le système de trafic à moyenne et grande distance pour l'évacuation sur Brazzaville ou l'exportation. Cette dernière, nous l'avons vu, ne porte pratiquement que sur le tabac et celui-ci est acheminé, au moins jusqu'à la capitale par la Mission des Tabacs

(1) Il faut en ajouter deux autres sur la frontière Nord du pays téké de l'Est.

(2) Voir VENNETIER (P.; - Les transports dans le Nord....
- ... le Nord du Congo...; p. 225-232.

elle-même(1). Les autres transporteurs, à la descente, s'intéresseront donc surtout aux produits vivriers destinés à l'approvisionnement de Brazzaville et dont la quête va chaque jour plus loin en raison de la régulière expansion de la ville(2). Là aussi, il faut distinguer deux aspects: les camions qui font vraiment du transport à l'offre, qui vont vers le Nord avec ce qu'ils ont pu trouver, objets manufacturés etc... et passagers et qui reviennent de même, les objets manufacturés étant, cette fois remplacés par les produits du cru. Par contre d'autres véhicules partent entièrement vides ou, au plus, avec quelques passagers et redescendent sur Brazzaville bourrés de manioc etc... Une autre différence entre ces deux types de transport: alors que les premiers ont des itinéraires plus ou moins réguliers et vont -au moins certains- jusqu'aux limites de la route, les autres se contentent d'écumer soigneusement chacun un secteur déterminé... en ramassant surtout la production des villages en dehors des axes principaux comme la terre Boulankio (piste Boulankio-Oka), la terre Niambouli (piste Olano-Ngo II)...

Ainsi, sur les contreforts méridionaux du pays téké, de la rivière Djili au "km 45" qui marque le début du plateau, des transporteurs Brazzavillois occasionnels effectuent de fréquents voyages avec des véhicules d'autant plus divers que la route est maintenant goudronnée sur cette fraction du parcours. On ramène pains de manioc (chikwangue), farine de manioc (fou-fou), patates, fruits, brèdes diverses, notamment les extrémités supérieures des tiges de manioc, mais aussi le bois nécessaire à la cuisine. La quasi totalité du bois transporté par camion et venant du Nord de Brazzaville est d'ailleurs chargé dans cette zone (et dans celle s'étendant entre la limite de Brazzaville et le Djili) d'une part parce que le bois est beaucoup plus rare sur le plateau qu'ici où on le rencontre encore assez fréquemment dans les galeries forestières, mais surtout parce que le transport du bois, denrée rela-

(1) Le rapport annuel 1966 du SEITA signale toutefois (cf. Chap. précédent, §§ III) que la Mission des Tabacs a repris l'étude des possibilités de transport par voie d'eau de leur production (depuis Gamboma et Mpouya) en raison de la détérioration chaque jour plus sensible du réseau routier. Et pourtant ce mode d'évacuation avait été abandonné en 1958 en raison de l'importance relativement élevée des pertes consécutives à la chute de balles dans le fleuve.

(2) Cf. SORET (M.); Le Chemin de fer Congo-Océan, 3° partie, Chap. III, §§ II-B.

tivement peu pondéreuse mais encombrante, reviendrait beaucoup trop cher. Ces flancs méridionaux sont donc couverts surtout par les "quêteurs" et on constatera un très fort déséquilibre entre la montée et la descente: près de 95 % pour la seconde, dont près de 30 % de bois. Il faut ajouter les passagers, beaucoup de Brazzavillois allant eux-mêmes faire leurs achats pour leur approvisionnement personnel et, éventuellement, pour revendre au marché quelques pains de manioc, quelques poignées de foufou.

Sur les plateaux de Mbé et de Ngo, la montée reprend une légère importance: 15 à 20 % du trafic total et la descente voit, elle, passer presque uniquement des produits vivriers. Des véhicules loués dans ce but les apportent par chargements complets ramassés le long des bretelles Boulankio-Oka-Inkoubi-Kalla. Un complément est fourni par les camions plus réguliers de la route "Km 45"-Boembe et au-delà dont certains, toutefois, drainent systématiquement la bretelle Oban-Impe-Ngo II. Par contre, la route Odziba-Ngabé voit un trafic presque nul, en raison de la rareté de la population le long de cet itinéraire, tandis que Ngabé, comme tous les villages des bords du fleuve, est approvisionné, fait l'essentiel de son commerce par voie d'eau. Au Nord de Ngo, dans la direction de Gamboma, si la route voit encore un nombre important de véhicules puisque tout le trafic routier de l'Alima et de la Sangha passe ici, la faible densité des populations de ce secteur, d'ailleurs surtout axées sur Gamboma, ne donne qu'une importance réduite au trafic local.

Par contre, l'axe Ngo-Djambala est assez lourdement chargé: plus de 2 000 tonnes sont arrivées à Ngo en 1961, en provenance ou à destination de l'Est, du plateau de Djambala relativement peuplé, mais surtout du plateau koukouya qui l'est encore beaucoup plus densément... Cette route voit en effet passer 30,7 % des marchandises et 11,7 % des passagers transportés dans tout le Congo au Nord de Brazzaville par voie routière, sur 6,7 % des véhicules(1): ceux-ci seront donc toujours bien plus chargés ici que sur les autres itinéraires. Toutefois, il s'agit surtout de produits en provenance du plateau koukouya, la région de Djambala ayant d'abord à approvisionner le chef-lieu qui renferme à lui seul 30 % de la population de son propre plateau. Les passagers

(1) VENNETIER (P.); ...le Nord du Congo...; p. 228.

y sont nombreux, en raison du niveau de vie plus élevé sur le plateau koukouya, mais aussi parce que, pour cette région, le camion est le seul moyen de transport qui permette de rejoindre Brazzaville, but de la quasi totalité des voyageurs...

Les variations mensuelles du trafic sont peu marquées. Celui-ci semble légèrement fléchir en Octobre-Novembre, au début de la saison des pluies, quand chacun s'organise pour l'hivernage, mais surtout en avril-mai, vers la fin de la même saison, lorsque les routes deviennent de moins en moins praticables. Etant donné les caractéristiques générales du réseau routier, il est évident que le trafic sera le plus intense en juillet-août, au gros de la saison sèche.

Malgré les longueurs de cette énumération, il apparaît en définitive que les transports terrestres sont relativement réduits. Le trafic contrôlé à l'entrée de Brazzaville (1), le résume assez bien (pour 1961): 70 000 passagers(2) quittent Brazzaville ou y entrent par camion ainsi que 7 300 tonnes de marchandises. Près du quart des passagers, de la moitié du frêt ne faisant que traverser le pays téké, c'est moins de 4 000 tonnes de marchandises, guère plus de 50 000 voyageurs téké, cette année là, qui ont utilisé les transports routiers.

Les transporteurs

Bien que la quasi totalité des transporteurs soit installée à Brazzaville, donc que leurs problèmes ne soient pas spécifiquement téké, ces derniers intéressent néanmoins la région car, s'ils s'aggravaient au point d'arrêter le trafic, le pays téké, volontairement isolé du fleuve, mais aussi souvent trop éloigné de lui, serait très vite étreint par l'asphyxie.

Le premier problème est celui du matériel de transport. A l'origine, c'est-à-dire dès après la deuxième guerre mondiale, il était surtout composé d'engins récupérés de l'armée. Bien que, à cette époque, l'essence fut relativement bon marché, la consommation de ces véhicules

(1) Le but et l'origine des voyageurs étant essentiellement la capitale, négliger les transports intermédiaires ne fausse guère la vue générale de la situation.

(2) La même année, pour une zone deux fois moins étendue, même si elle est deux fois plus peuplée, le C.F.C.O., dans le Sud-Congo, transportait (trains ouvriers exclus) près de 650 000 voyageurs ayant accompli, ensemble, plus de 72 millions de kilomètres, et ceci compte non tenu des transports routiers.

Planche XXX
Les transports routiers.

1.- Camion Mercédès sur le bac de la Léfini à Boembe.

2.- La panne.

de conception spéciale les fit assez vite remplacer par d'autres plus économiques(1). Toutefois, la plupart de ceux que l'on trouvait sur le marché mondial restaient fragiles et mal adaptés à l'état des routes de l'Afrique centrale. Peu après 1950, allait enfin apparaître au Congo un engin dont le succès fut immédiat en dépit de son prix élevé (2 millions de francs C.F.A. d'alors): le camion Mercédès diesel. D'abord sa consommation est réduite: 20 litres aux 100 kilomètres au lieu de 40 et il utilise comme carburant le gas-oil dont le prix d'achat ne représente, à volume égal, que les 3 cinquièmes de celui de l'essence; par ailleurs sa garde au sol est élevée et il dispose de deux ponts moteurs; enfin, la marque possède sur place une bonne organisation commerciale (pièces de rechange notamment). La possession de camions Mercédès allait désormais être le but de tout les transporteurs...

Un tel investissement est-il toutefois rentable?

Du côté des recettes, nous avons le prix du transport des marchandises. Celui-ci est très variable et peut descendre en-dessous de 20 francs par tonne kilomètrique pour des chargements complets assurant le plein emploi du véhicule ,sur des pistes dont l'état est acceptable ou pour la location du camion avec son personnel; mais il dépasse souvent 40 francs pour les petits envois récoltés en cours de route, surtout lorsque la piste est en mauvais état, ce qui met, en saison des pluies, le prix du transport d'une tonne à près de 20.000 francs pour le trajet Djambala-Brazzaville; et pourtant de nombreux voyages des services réguliers restent déficitaires car le véhicule est loin de circuler toujours à pleine charge.

Viennent ensuite les voyageurs. Leur acheminement n'est jamais rentable, que ce soit par voie ferrée ou routière(2). En réalité, le transport routier des voyageurs en pays téké, comme en beaucoup d'en-

(1) Nous avons nous-même roulé pendant une dizaine d'années et jusqu'à sa mort glorieuse en descendant le "Km 45" avec un de ces engins de récupération dont les possibilités sont immenses. C'est ainsi qu'au Gabon notre "4/4" nous a permis de grimper en 9 heures les 150 kilomètres qui séparent Mimongo de Koula-Moutou par une route en lacets entièrement ravinée que les véhicules ordinaires mettaient habituellement 2 jours et plus à parcourir; mais nous l'avons fait au prix d'une consommation de 66 litres d'essence aux 100 kilomètres, ce qui est somme toute important pour un véhicule où l'on ne peut, en principe, pas charger plus de 675 kilos (3/4 de tonne américaine).

(2) Voir SORET (M.); Le chemin de fer Congo-Océan; 2° partie, Chap. III, §§ II-A.

droits en Afrique, ne correspond à rien de ce nom dans nos pays occidentaux. Assis sur les banquettes quand il n'y a pas de marchandises, juchés sur ces dernières la plupart du temps, exposés à la poussière ou aux intempéries pendant toute la longue journée, les voyageurs, à l'étape du soir ou lors d'une panne, doivent s'arranger pour dormir dans le village -quand il ne s'agit pas d'une immobilisation en pleine nature, auquel cas il ne reste qu'à s'organiser de son mieux dans ou sous le camion-, pour assurer leur ravitaillement parfois pendant plusieurs jours en cas d'incident grave. Il n'en reste pas moins qu'à un prix qui peut, par personne, atteindre le quart de celui donné pour une tonne, le transport des voyageurs n'est rentable que lorsque ceux-ci viennent en surcharge, ce qui est d'ailleurs souvent le cas... et à condition qu'ils acceptent de payer(1)...

Les frais d'une entreprise de transport, par contre, sont élevés. A côté de l'amortissement du véhicule, nous avons d'abord le salaire des chauffeurs, des "boys-chauffeurs" etc... Se pose ensuite le problème du carburant qui, dans le pays téké, ne se trouve qu'à Djambala (où, par ailleurs, il a dû payer le prix élevé du transport depuis Brazzaville). Aussi, les camionneurs emportent-ils avec eux un ou plusieurs fûts de réserve (un camion Mercédès consomme environ 150 litres de gas-oil pour l'aller et retour Brazzaville-Djambala, mais il faut compter avec les aléas du voyage et les allongements imprévus d'itinéraire). Par contre, pour l'entretien, pour les réparations, pas de garage (un seul garage administratif, mal équipé, à Djambala et qui travaille uniquement pour l'administration) et, en cas de panne non réparable avec les moyens du bord, il faut parfois attendre plusieurs jours que vienne de Brazzaville la pièce indispensable et démonter, remonter le véhicule avec un équipement de fortune...

Enfin, les transporteurs patentés se heurtent à la concurrence de nombreux trafiquants occasionnels qui créent une situation anarchique au détriment de tous. Toutes ces conditions matérielles et humaines permettent de comprendre pourquoi la plupart des entreprises de transport sont marginales. Le faible volume des produits à transporter -en pays téké aussi bien que dans tout le Nord-Congo- ne permet guère à une

(1) Le prix du voyage n'est ordinairement payé qu'à l'arrivée... à condition que le voyageur ne s'éclipse pas discrètement.

une entreprise de s'organiser avec un parc automobile et un personnel suffisamment étoffés. Cette difficulté est accrue par le manque -à la plupart des Africains- du sens de l'organisation commerciale: généralement les propriétaires conduisent eux-mêmes leur véhicule, vivent au jour le jour, travaillent irrégulièrement, sans disponibilités financières (le véhicule est le plus souvent acheté à crédit) et une panne sérieuse, souvent d'ailleurs consécutive à un défaut d'entretien, immobilise le véhicule pendant de longues semaines voire de longs mois, jusqu'à ce que le propriétaire ait pu trouver le moyen de payer la réparation. D'où le passage météorique de nombreux transporteurs qui, presque tous, l'un après l'autre, disparaissent pour laisser la place à un nouvel impétrant lequel, très vite aussi, connaîtra le même sort: "entreprises artisanales en quelque sorte, dans une économie qui n'a encore guère dépassé le stade de la production individuelle, où les excédents commercialisables sont réduits à peu de chose"(1).

III.- L'ILLUSION DE L'AVION

Le développement du réseau aérien du Congo est un fait très récent: c'est en décembre 1954 que le premier avion commercial d'une ligne régulière se posait sur un aérodrome autre que ceux de Pointe-Noire ou de Brazzaville, de classe internationale: à Dolisie, la troisième ville du Congo. Petit à petit, le réseau s'étoffait et, en 1965, sept autres centres(2) étaient plus ou moins régulièrement desservis par Air-Congo, la compagnie d'économie mixte qui exploite ce réseau intérieur congolais.

En pays téké, il n'existe qu'une seule piste d'atterrissage: celle de Djambala dont l'aérodrome de catégorie nationale est aménagé pour recevoir les DC 4 (40 tonnes)(3): piste de 1 750 mètres sur 30 et radiobalises. En 1965 il voit, théoriquement, se poser deux avions par semai-

(1) VENNETIER (P.; ... le Nord du Congo...; p. 232.

(2) Ouesso, Impfondo, Makoua, Fort-Rousset, Djambala pour le Nord-Congo et seulement Makabana et Jacob pour le Sud-Congo déjà bien desservi par la route, le rail, les trois grands aérodromes du Congo et... de nombreux terrains privés.

(3) On peut cependant y ajouter la piste de 700 x 25 m. dans la réserve de chasse de la Niambouli, construite pour recevoir de petits appareils amenant des touristes visiter la réserve. Elle n'est pratiquement jamais utilisée.

1.- Pirogue sur le Congo.

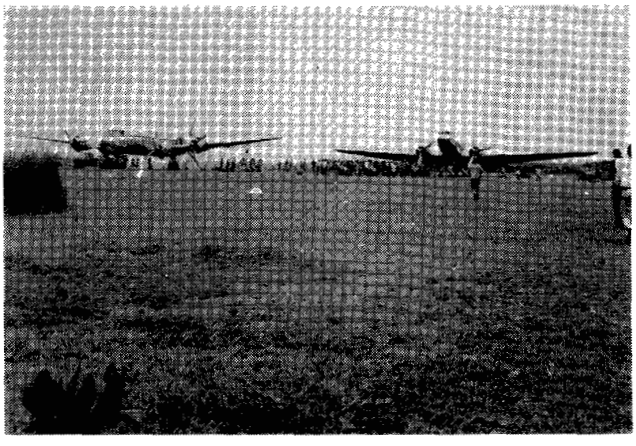

2.- L'aéroport de Djambala.

ne au cours de circuits qui desservent toute la partie méridionale du Nord-Congo(1), soit:

- le Mercredi: départ de Brazzaville à 7 h 30, puis arrivée à Fort-Rousset à 9 h 30, à Makoua à 10 h 30, à Djambala à 12 h 05 et, enfin, retour à Brazzaville à 13 h 30(2).

- le Jeudi: départ de Brazzaville à 12 h, arrivée à Djambala à 13 h, à Moanda (mines de manganèse du Gabon) à 14 h 20, à Franceville (Gabon) à 15 h 15, Makabana (au pont du chemin de fer de la COMILOG sur le Niari)à 16 h 30, Pointe-Noire à 17 h 30.

Des sévices spéciaux sont parfois organisés tandis que des avions militaires ou privés font occasionnellement escale. En 1963, l'aéroport de Djambala a ainsi vu se poser 97 avions commerciaux et 50 non commerciaux(3). Mais le trafic est très réduit: 3 ou 4 passagers chaque fois au maximum: fonctionnaires mutés ou en tournée, techniciens en déplacement, personnages officiels en mission; puis un peu de courrier, quelques vivres frais pour le commerçant européen et les plus importants fonctionnaires (Médecin -Français jusqu'en 1964, Russe à partir de 1966- préfet, sous-préfet...) et c'est à peu près tout. Le frêt de retour est pratiquement nul: les produits du plateau: maïs, pommes de terre, oignons -le SEITA s'occupe lui-même de l'évacuation de son tabac- sont trop pondéreux pour un transport aérien. Air-Congo a étudié la possibilité de créer des lignes d'avions cargos qui auraient pu résoudre en partie le problème de l'impraticabilité saisonnière de plus en plus longue des routes, mais la Compagnie a du reculer devant la faiblesse et la dispersion de la production ainsi que la question du prix de revient qui aurait trop lourdement grevé des produits déjà cèdés à

(1) L'extrême Nord du pays (Ouesso et Impfondo) est desservi directement de Brazzaville avec, éventuellement, une escale à Makoua.

(2) Les escales intermédiaires durent, en principe, une demi-heure.

(3) 97 avions commerciaux dans l'année correspondent à moins de deux avions par semaine, les orages interdisant parfois l'escale, à moins que le nombre de ses appareils en panne ne fasse temporairement supprimer certaines lignes par la compagnie.

La même année 1963, Brazzaville voyait atterrir 2.269 appareils et arriver ou partir 64.408 passagers payants plus 29 017 en transit, tandis que 5 331,8 tonnes de frêt et 266 t. de poste étaient chargées ou déchargées. Le trafic correspondant d'Orly est, toujours pour la même année: 96 803 appareils, 3 714 000 et 200 800 passagers, 60 852 et 12 072 tonnes de frêt et de poste.

très bas prix par les producteurs. Pas de solution à ce dilemme: acheter encore moins cher pour pouvoir vendre à Brazzaville, au risque de voir cesser la production ou payer le même prix que les transporteurs routiers, mais être certain de ne pas trouver d'acquéreur à l'arrivée..

°

° °

Les transports en pays téké restent donc enfermés dans un cercle vicieux: le pays ne peut vivre et se développer sans une infrastructure valable, mais sa production ne justifie guère les puissants investissements que celle-ci nécessite si on la veut durable. On a goudronné les plus mauvais passages des routes, ceux qui étaient aussi difficilement praticables en saison sèche qu'en saison des pluies: la montée de Brazzaville jusque sur le plateau, quelque 40 kilomètres(1), 30 autres kilomètres pour traverser la vallée de la Léfini d'un rebord à l'autre du plateau. Les prix ont varié de 6 à 10 millions de francs par kilomètre malgré l'emploi de techniques modernes qui évitent l'empierrement sous la chaussée (injection d'huile lourde dans les sables), moins cher, certes, que ne laissait entendre l'image d'un technicien expliquant à un notable le coût énorme de ces travaux: "c'est comme si on plaçait des billets de 1 000 francs côte à côte sur la route". Disons des billets de 100 francs pour être plus près de la réalité, mais l'image n'en est pas moins parlante: c'est une véritable fortune que coûterait le bitumage des routes téké, nettement plus de 10 millions au kilomètre avec la hausse des prix, pour ne voir passer, avec les véhicules qui ne font que le traverser, guère plus de 10 000 tonnes de trafic annuel.

Le problème des transports routiers est donc difficile à résoudre. Celui des voies d'eau n'est guère plus simple: même si les Téké aimaient l'eau, étaient de hardis navigateurs, resterait toujours l'obstacle des chutes le long du cours de la Léfini, des rapides à son embouchure. Le Congo est, certes, une voie impériale, mais il ne fait que longer notre pays téké sur un très petit côté et se poserait toujours le problème de l'évacuation des 37 % des marchandises du Nord-Congo qui suivent la transversale Lékana-Ngo. C'est seulement à Mpouya, à Ngabé que la C.G.T.A., la C.F.H.B.C. peuvent accoster. D'autres transporteurs

(1) Le "Km 45", terminus de la route goudronnée est à 47 km de la mairie de Brazzaville, mais les rues de la ville étaient bitumées depuis longtemps.

fluviaux ont essayé de prendre part au trafic, sans succès; les distances sont trop longues et l'avion, lui aussi, devant la faible densité des populations, la faiblesse de la production, ne peut être d'aucun secours.

La seule solution reste bien la route, non pas, au moins dans l'immédiat, une route goudronnée, mais au moins des pistes dont l'état, sur les plateaux où l'entretien n'est relativement pas trop difficile, soit comparable à celui qui était le leur lorsque le Congo a pris son indépendance. Sinon, et la durée des voyages qui s'allonge chaque année, chaque mois, en est le présage, l'asphyxie guette le pays téké où seule la production agricole peut améliorer le niveau de vie des populations... à condition qu'elle puisse être commercialisée. Et si le Téké ne peut pas vendre ses produits agricoles pour la culture desquels il ne se sent pas une attirance particulière, il cessera d'y travailler, retournera sans peine à son genre de vie ancien dont il commençait à peine à admettre qu'il pouvait en sortir, reprendra ses habitudes ancestrales et son "pied la route".

Chapitre III

TRADITION ET MODERNISME

A chaque pas, l'étude de la vie téké, de son évolution, nous amène au même leit-motiv: imprégnation profonde de la pensée et de l'action par un ensemble de traditions des mieux marquées, mais aussi réaction d'un milieu naturel souvent peu favorable et dont l'hostilité se marque surtout par un problème à la résolution duquel se passe une grande partie de cette vie téké: le problème de l'eau...

I.- A LA POURSUITE D'UNE EAU TOUJOURS FUYANTE

La quête de l'eau, avec elle du bois pour la cuisine prend chaque jour de longues heures à la femme téké et forme ainsi l'un des principaux goulots d'étranglement pour l'agriculture vivrière, activité essentiellement féminine, mais aussi, dans la mesure où elle peut se développer, la seule source possible de vrais revenus pour les Téké.

L'impossible pompage.

L'administration a longtemps cherché des solutions à ce problème de l'eau, à mettre à la disposition de la population cet élément indispensable. Ses premiers efforts, elle les a portés sur le plateau koukouya, plus développé économiquement, bien plus densément peuplé et là, au centre du plateau, elle a creusé un puits jusqu'à la nappe phréatique, avec moto-pompe etc... Mais, très vite, on s'est aperçu que cette nappe s'épuisait, s'amenuisait. Il ne pouvait donc être question d'étendre le système au reste du plateau, aux autres plateaux. Certes, ce procédé est très onéreux, mais il risque d'être rentable au moins là où les populations sont regroupées, si l'eau elle-même ne se refusait d'obéir à l'homme, ne fuyait toujours un peu plus loin, un peu plus profond....

D'autres projets comparables ont été envisagés, d'abord à Djambala qui, avec ses villages satellites, forme une agglomération de plus de 3 000 habitants, sans point d'eau notable à proximité. Pour s'approvisionner, on doit descendre à une petite source à 1 kilomètre en contrebas, mais le débit de celle-ci est bien faible et l'administration exige, en principe, qu'elle soit réservée à la boisson. Pour le reste (cuisine, toilette, construction...) il faut aller la chercher là où l'ancienne route Djambala-Brazzaville rejoint la Mfourka, l'affluent de la Léfini dont la douzaine de branches qui concourent à sa formation draînent les flancs du plateau, une dizaine de kilomètres de part et d'autre du chef-lieu. Mais celà représente 4 à 5 kilomètres par la piste piétons qui dévale presque verticalement le long de la cuesta qu'il faut remonter avec 10, 20 ou 30 litres d'eau sur la tête. Il y a bien la route, mais la distance atteint quelque 8 kilomètres -16 aller-retour-. Un camion, des fûts sont alors nécessaires et seule, en fait, l'administration peut -pouvait- pratiquer ce système. Maints projets d'adduction d'eau à partir de cette Mfourka ont été élaborés, ou tout au moins des systèmes de pompage qui refouleraient l'eau sur le plateau en un ou deux points où la population viendrait puiser. Mais les dépenses qu'aurait entraîné la mise en oeuvre d'une telle entreprise ont toujours fait reculer les services intéressés(1).

La récolte de l'eau de pluie.

Aussi, où que ce soit sur les plateaux koukouya ou téké, les réalisations n'ont-elles fait qu'améliorer le système traditionnel de conservation de l'eau de pluie. A Djambala, la plupart des logements administratifs (couverts en tôle ondulée) sont munis tout autour de gouttières qui, par un tuyau de descente, regroupent dans une vaste citerne enterrée l'eau qui tombe sur le toit de la maison. Etant donnée la superficie de celle-ci, le volume recueilli suffit largement pour la consommation d'un ménage normal(2). Bien que les habitations de grande

(1) En 1964, une mission russe a elle-même étudié sur place le problème au titre de l'assistance technique. Elle se serait récusée en raison du mauvais état du réseau routier qui rend très difficile et très onéreux l'acheminement de l'énorme quantité de matériel nécessaire.

(2) Il s'agit de maisons contruites jadis pour les fonctionnaires européens et qui représentent facilement chacune 200 mètres carrés couvets ce qui, avec les 2 000 m/m d'eau tombant à Djambala donne 400 mètres

(Suite de la note page suivante...)

Planche XXXII
Le problème de l'eau.

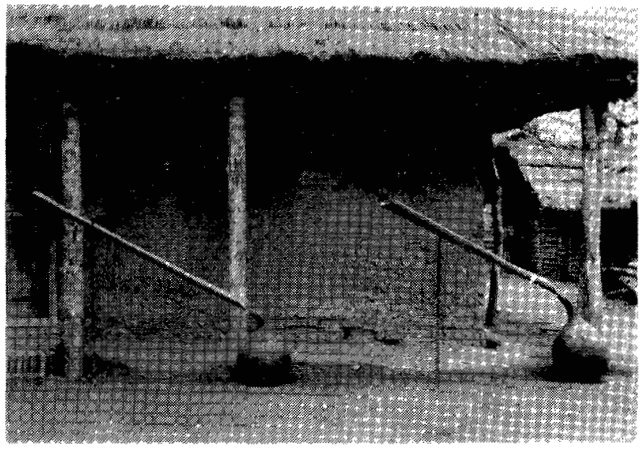

I.- Installation traditionnelle
pour la récolte de l'eau de pluie.

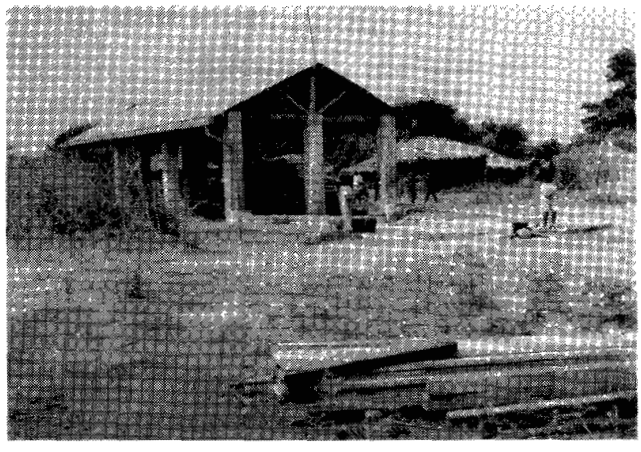

2.- La citerne-marché d'Odziba.

taille et couvertes en tôle puissent se rencontrer au "village", il est rare que les africains aient suivi cet exemple. La principale raison en est le coût élevé de la construction d'une citerne étanche. Ajoutons l'esprit traditionaliste qui fait mépriser les activités féminines.

Ce principe de la collecte de l'eau de pluie a été repris par la plupart des rares européens vivant sur le plateau (par exemple la Mission des Tabacs à Ngo qui dispose d'un vaste réservoir). Lorsque, comme à Inoni, les bâtiments administratifs ont été abandonnés, les citernes deviennent plus ou moins publiques.

Mais, surtout, dans les principaux villages, à Koumou, Nsah, Okiéné, Poumako, Imbama, Odziba..., l'administration a construit de vastes citernes. L'eau est recueillie par un grand toit en tôle de 300, 400 mètres carrés et plus, généralement à impluvium, c'est-à-dire dont la pente du toit va de l'extérieur vers l'intérieur. Ce système a l'avantage de réduire dans de très notables proportions -au moins de la moitié- la longueur des gouttières et d'empêcher leur débordement, c'est-à-dire la déperdition de l'eau qui est dirigée par une conduite dans un vaste réservoir enterré sous le toit lui-même, soit immédiatement à côté. Dans ce dernier cas, l'abri formé par le toit sert de marché, de hangar etc... Dans cette citerne plonge parfois une pompe à main semi-rotative (pompe "Japy"), machine qui a l'avantage d'être, sous un petit volume, bon marché et relativement résistante tout en assurant un bon débit (1 000 à 5 000 litres à l'heure suivant la taille). Lorsque la pompe est en panne, usée, cassée, on se contente généralement de descendre un seau par le regard à l'aide d'une liane, ce qui n'est pas une sinécure, le récipient ayant toujours tendance à flotter, mais de toute façon bien moins fatigant que la quête au lointain point d'eau que l'on risque toujours de trouver à sec...

Ces citernes conservent tout au long de l'année une eau assez claire: la hauteur du toit (généralement 4 à 5 mètres) et sa forme

---

(Suite de la note de la page précédente...)
cubes. Les toitures étant en tôle et les citernes closes et souterraines en ciment et bien étanches, il n'y a pratiquement aucune perte. Nous avons donc sensiblement un mètre cube par jour... ce qui est amplement suffisant. Nous savons nous-même par expérience -à l'époque où l'adduction d'eau n'existait pas partout à Brazzaville- que la consommation quotidienne ne dépasse en fait jamais un demi mètre cube pour un ménage lorsqu'il ne suffit pas d'ouvrir un robinet pour avoir de l'eau.

en impluvium la protègent des poussières et la tôle ne la fournit pas en germes qui évoluent très vite dans les dames-jeannes et autres calebasses comme c'est le cas pour celle qui dégouline du chaume des cases. 600 mètres cubes annuels, voire 800 ou 1 000 peuvent déjà assurer la vie d'un village de quelque importance pour une bonne partie de l'année si cette eau est utilisée rationnellement, n'est pas gaspillée au puisage, ce qui est malheureusement souvent le cas. En effet tous les travaux d'hydraulique agricole tablent sur une consommation de 20 litres par habitant et par jour. Ces citernes devraient donc suffire pour l'approvisionnement annuel de villages de 80 à 140 habitants, compte non tenu de la collecte qui, en saison des pluies pourrait se poursuivre suivant les méthodes traditionnelles mais qui est malheureusement délaissée tant qu'il y a de l'eau dans le réservoir... Par ailleurs, les causes de gaspillage sont multiples: seau de puisage transvasé dans les dames-jeannes sans, évidemment, l'aide d'un entonnoir, bonbonnes brisées etc... Nous avons vu des équipes de jeunes filles, après avoir tant bien que mal rempli leurs récipients avec le seau de la citerne et les avoir chargé dans leur moutète (panier long) sur la tête, jouer à se bousculer...; l'inévitable se produit et un ou deux chargements se répandent sur le sable qui les boit avec plaisir, mais à la grande colère des vieilles femmes qui pensent au temps où il faudra reprendre le chemin de la source lointaine, dans la rosée du matin ou sous le soleil de l'après-midi et dans la terreur des lions...

La construction des citernes est, certes, la seule technique valable pour résoudre en grande partie le problème de l'eau sur les plateaux, au moins pour l'utilisation ménagère quotidienne; mais, avec l'éparpillement des hameaux, il n'est guère possible d'envisager son extension à toutes les unités d'habitat, car elle demande malgré tout des investissements importants, non rentables pour 15 ou 20 habitants et même moins. Et on ne peut exiger des rares possesseurs de cases couvertes en tôle qu'ils aménagent une citerne pour la réserve d'eau du village: ils ne sauraient supporter une telle charge et, par ailleurs, étant donné la taille des cases, l'eau ainsi recueillie suffirait à peine, pour l'année, à ses habitants(1).

(1) Les habitants sont généralement plus nombreux dans les cases en "dur" que dans celles en chaume et en torchis (cf. p. 293 et note 1).

Il est donc vraisemblable que, pendant longtemps encore, la majorité des femmes téké devra continuer à s'en aller puiser l'eau au fond du lousséké quand sera épuisée la réserve recueillie par l'intermédiaire de la gouttière en nervure de palmier dans une ou deux dame-jeannes, et ceci tant que l'évolution n'aura pas modifié complètement les données du problème, soit en faisant se regrouper les hameaux en grands villages, soit en multipliant les toitures en tôles et, par là, les possibilités pour chacun de recueillir une eau enfin domestiquée.

II.- POUR UNE EVOLUTION DE L'HABITAT

A l'origine, en pays téké comme vraisemblablement dans tout le Sud-Congo ou, tout au moins dans le pays Kongo à l'Est du Mayombe, la maison traditionnelle était un tunnel semi-cylindrique de paille sur armature de bois. Très vite dans le Sud, plus lentement en pays téké, celle-ci évoluait vers un type quadrangulaire avec mur en pisé sur armature de bois et toiture en chaume avec deux ou quatre pans. Dernière étape pour les matériaux traditionnels encore très rarement atteinte en pays téké: les murs en briques crues sans changement dans les caractéristiques de la toiture.

Vers 1954, l'administration lançait un projet de maisons bon marché destinées à améliorer l'habitat rural. Le rapport de 1955 de l'Inspecteur des Affaires administratives Landrau(1) décrit les bâtiments proposés: " Il s'agit d'armatures de cases en matériaux durables, fondations en pierres hourdées de ciment, piliers en parpaings de ciment, toiture en tôle. Le souscripteur achève sa case selon son goût. La Mutuelle(2) propose en principe aux adhérents de terminer eux-mêmes avec des parpaings de terre qu'elle se charge d'enduire au flint kobte(3) et de faire une chappe(4) de ciment. Cette case revient à 1 150 francs(5) C.F.A. le mètre carré couvert" dont 32,3 % de tôles pour la couverture, 17 % de "parpaings de ciment" et 11,5 % de ciment. Mais tous les rapports

(1) Archives de l'Ambassade de France

(2) Section de la S.I.P., Société indigène de prévoyance.

(3) Produit insecticide destiné à empêcher l'installation des termites et des mouches maçonnes (voir p. 285).

(4) Mot ainsi orthographié dans ce rapport.

(5) Il s'agit, comme plus bas, de francs C.F.A. 1954

ultérieurs des chefs de district signalent qu'aucune demande n'a été faite concernant ce type de maison.

Par contre, ce même rapport indiquait que "3 H.B.M. sont en construction à Djambala pour des fonctionnaires du poste. D'autres contrats sont en instance". En fait, c'est moins d'une dizaine de maisons qui seront construites dans le chef-lieu de la Léfini par ce qui est devenu la Société Immobilière du Congo. Il est évident que seuls les salariés les mieux rémunérés peuvent être intéressés par ces pavillons au prix relativement élevé (75 à 90 000 francs C.F.A. la pièce suivant la taille de la maison en cas de vente directe, de 900 à 1.000 francs par mois pour la location vente -prix 1954) et pour la construction desquels la Société Immobilière demande l'aval de l'employeur. Peu de salaires notables en dehors de l'administration et aucun employeur (il n'y a qu'un seul employeur privé européen à Djambala) ne veut s'engager à payer la maison d'un employé au cas où celui-ci ferait défaut. La rapide évolution du niveau de vie des fonctionnaires avec l'indépendance aurait dû amener un certain nombre de ceux-ci à postuler une villa de ce type. Mais, copiant leurs exigences sur les conditions de vie des Français (expatriés, eux), les fonctionnaires de grade moyen et élevé, ceux à qui leurs revenus auraient du permettre l'acquisition de ces maisons, ont obtenu d'être logés aux frais de l'administration...

Quant aux commerçants, les seuls particuliers à qui leur niveau de vie pourrait faire envisager une construction plus onéreuse que la case classique, ils paraissent peu intéressés, d'une part parce que ces maisons ne comportent pas de boutique, d'entrepôts qui leurs dont nécessaires et d'autre part parce que, si leur couverture est suffisante, ils peuvent obtenir d'autres prêts pour construire à leur convenance...

Pour l'amélioration de l'habitat dans la masse de la population que la "maison Rousseau" n'intéresse pas et qui pourrait d'ailleurs difficilement trouver les sommes nécessaires à son financement(1), on ne peut guère compter que sur la poursuite de l'évolution normale du type actuel de case. Celle-ci ne saurait être que très lente car il semble bien que nous soyons arrivés à une étape importante. En effet, ici

(1) 1.150 francs par mètre carré donnent environ 40 000 francs pour une petite maison de 5 x 5 mètres. Avec l'augmentation incessante des prix depuis cette date (1954), cette somme représente sensiblement 80.000 francs C.F.A. 1968.

comme dans tout le Sud de l'ex A.E.F., nous avons, depuis le début du siècle, assisté à une assez rapide expansion de la case en matériaux végétaux à la maison en pisé sur aramture de bois. L'étape suivante semble être partout la brique crue. Dans les régions les plus évoluées avec de nombreux centres secondaires qui accélèrent cette transformation, tel le Sud-Congo, cette dernière sert à édifier 57 % des cases alors que le torchis ne compte plus que pour 9 % contre 10 % de huttes entièrement en matières végétales(1). Mais là, à côté d'une évolution générale plus grande, les revenus sont nettement plus élevés: le Sud-Congo, sur le tiers de la superficie du pays regroupe 73 % de sa population et 80 % des revenus des ménages -autoconsommation comprise- mais plus de 85 % des revenus des ménages ruraux. Si l'on ne tient pas compte des villes, les habitants du Sud-Congo ont donc un revenu par habitant supérieur de près de 10 % à celui des populations du Nord, taux qui, si on le rapporte à une famille, lui permet théoriquement la construction d'une maison en briques crues tous les ans ou d'une maison en briques cuites tous les 5 ans. La répartition des revenus n'étant toutefois pas égale entre toutes les familles et certaines restant plus traditionalistes, nous n'avons que 80 % de cases marquant une évolution supérieure au torchis.

Au Nord-Congo, les revenus des ménages sont bien moins élevés et, parallèlement, l'évolution de la case est bien moins marquée. Il ne faut en effet pas oublier que si l'on donne 1 comme coefficient au prix de revient d'une case en matériaux végétaux, celui-ci passe à 2 pour la construction en pisé pour arriver déjà à 5 pour la maison en briques crues et atteindre 25 pour celle en briques cuites(2)...

Nous connaissons déjà une autre raison de la lenteur de l'évolution de l'habitat en pays téké, spécifique celle-ci à la région: il est, certes, préférable, pour préparer le torchis, de disposer d'une argile très onctueuse, à laquelle on ajoute un peu de sable pour la rendre plus malléable, mais un sable argilifère peut, si l'on ne dispose pas d'autre matériau, très bien convenir: la construction se désagrègera un peu plus vite, mais cette désagrégation, on peut la prévenir en plaquant sur le

(1) Pour arriver à 100 %, il faut ajouter 24 % de maisons en briques cuites qui marquent une nouvelle étape de l'évolution.

(2) Coefficient calculé d'après les données de DHONT (Y.); Les dépenses en milieu rural; BRAZZAVILLE, I.R.S.C., 1963; p. 14-19 dans: Problèmes socio économiques dans la région du Niari. - Voir aussi SORET (M.); Le Chemin de fer Congo-Océan; 3° partie, Chap. III, §§ II-A-2.

pisé une mince couche de paille si fréquente en pays téké et qui le protège d'ailleurs mieux que l'enduit classique dans les autres régions du Congo, lequel, pour les mêmes raisons que les briques crues, peut malaisément se préparer ici... En effet la fabrication de ces dernières exige de l'argile des caractéristiques impératives et il est difficile, en pays téké, de se procurer un matériau de cette qualité.

La couverture en chaume reste générale: en dehors des bâtiments administratifs ou commerciaux, quelques maisons de chefs généralement construites par l'administration, une ou deux habitations de notables possèdent des toitures en tôle, et c'est à peu près tout. Peu de personnes peuvent ou veulent bien disposer des 30 ou 40 000 francs nécessaires pour ce type de couverture. Ces toitures sont toutefois plus fréquentes (11 pour 7 villages) dans la région Dziba-Kalla - Impoh, à l'extrême Sud-Ouest du plateau de Mbé, mais peut-être convient-il de rappeler que cette zone fournit un tonnage élevé de farine de manioc aux ramasseurs clandestins et qu'elle s'intéresse réellement à la culture d'un tabac de qualité(1). L'importance des revenus semble expliquer cette évolution qui est peut-être accentuée par la forte immigration tié de Nko, population légèrement différente de nos Tio, Téké de l'Est et, surtout, depuis longtemps en contact direct avec les Kongo auxquels ils ont pu prendre une partie de leur activité agricole relativement intense comme certaines de leurs coutumes (enterrement des morts dans leur case) en échange de quelques-unes des leurs (scarifications faciales).

L'évolution de l'habitat en pays téké ne saurait donc, dans la mesure où un traditionalisme trop poussé ne vient pas encore l'entraver, être fonction que du développement économique du pays et celui-ci est largement freiné par ce même traditionalisme qui maintient l'antique répartition des activités et, notamment, laisse tous les travaux agricoles aux femmes. Celles-ci, déjà surchargées par la quête du bois et de l'eau n'en peuvent mais. C'est donc seulement l'évolution de la société en génral qui pourra apporter un remède à l'ensemble des conditions économiques et, par là, à l'habitat...

---

(1) C'est aussi une des rares régions téké où l'on rencontre assez couramment des "hangars", c'est-à-dire des sèchoirs à tabac.

III.- NOUVELLES FORMES DE VIE ET DE PENSEE

Pour la masse téké, essentiellement rurale et accaparée par ses activités de subsistance, l'apport le plus marquant de la civilisation occidentale a donc été, non pas le tabac connu depuis des siècles, mais l'amélioration de sa culture, laquelle a permis sa commercialisation sur une grande échelle. Grâce aux revenus apportés par cette activité, les Téké ont pu s'acquitter plus facilement de l'impôt, payer de nouvelles dots, surtout des dots plus élevées, acquérir plus de produits manufacturés apportés par le commerce de distribution. Mais la "Civilisation", le "Commerce" ne vont pas sans une certaine administration, qu'elle soit publique ou privée et celle-ci rend nécessaire la formation de "lettrés" susceptibles d'établir des contacts entre les populations et les structures coloniales d'abord, les structures nationales ensuite. Cette organisation purement administrative se complète toujours et partout d'une infrasctructure sociale (médecine, enseignement...) souvent importante. Enfin, sur les pas des colonisateurs, les missions chrétiennes, catholiques ou protestantes, ont essayé d'étendre leur influence. Plus spécifiquement africain, l'Islam a, lui aussi, cherché de nouveaux adeptes...

Ces influences (religions nouvelles, scolarisation, Service de Santé) ont beaucoup moins joué en pays téké qu'en de nombreux autres endroits dans la transformation des structures sociales ébranlées par le nouvel ordre économique. Il convient néanmoins de les localiser et de les évaluer pour pouvoir mesurer leur part dans les changements constatés.

La pénétration religieuse.

Bien que, guère plus les Téké que les autres Congolais, les Africains ne se veulent reconnaître fétichistes, c'est ici que le Recensement de 1959-1960 en a rencontré proportionnellement le plus grand nombre (4,8 % pour une moyenne de 1,7 % au Congo) ce qui est certes un signe palpable de la faible pénétration des religions nouvelles, généralement considérées comme"honorables" par la plupart des Congolais. L'Islam, beaucoup plus spécifiquement africain que les religions chrétiennes, a, sauf quelques îlots de résistance classiques, conquis presque

toute l'Afrique des savanes soudaniennes, mais il ne pénètre guère dans la grande forêt, ne reprend nulle vigueur dans les savanes plus méridionales. On doit cependant remarquer que les rares musulmans non immigrés qui, au Congo, sont certainement moins d'un millier, restent proportionnellement plus nombreux chez les Téké que dans n'importe quelle autre population(1), sans que l'on puisse toutefois parler d'avance de l'Islam en pays téké. D'abord, leur nombre y est infinitésimal, et ne semble pas en progression et, par ailleurs, il ne s'agit généralement que de Téké citadins, donc hors de notre propos. Une remarque s'impose cependant: professionnellement, ces Téké "islamisés", en accord avec une de leurs coutumes ethniques, sont presque toujours commerçants ou mieux, aides de commerce chez un musulman du Nord, trafiquant comme ceux-ci le sont presque tous au Congo... L'activité commerciale pourrait donc, ici, jouer un rôle dans la diffusion de l'Islam, si le milieu se prêtait tant soit peu au progrès de cette religion.

Ce milieu ne se prête guère mieux à la pénétration des religions chrétiennes qui avaient pourtant, elles, la plupart du temps, l'appui des colonisateurs.

Les missions protestantes ont pour elles l'avantage d'être presque toujours installées très près des masses, d'avoir essayé de créer de nombreux intermédiaires -pasteurs, catéchistes etc...- autochtones. Elles ont contre elles d'être tenues par des étrangers (Suédois, Norvégiens...) dont certains connaissent à peine le Français et, en dépit de leurs efforts, parfois très mal les langues locales. Elles ont surtout contre elles le fait que leur combat moral porte d'abord contre trois coutumes ou habitudes qu'il sera très difficile d'extirper du milieu africain et sur lesquelles leur position est on ne peu plus stricte,

(1) Cette donnée, que nous n'avons alors pas utilisée, nous est apparue lors de nos enquêtes qui ont abouti à la rédaction de l'ouvrage: "Démographie et problèmes urbains...". Le Recensement de Brazzaville (1961) arrive sensiblement à la même conclusion sauf que, pour lui, les originaires des frontières du Cameroun et de la R.C.A. comptent (proportionnellement, car ils sont très peu nombreux à Brazzaville) encore plus de musulmans. Quant aux renseignements que pourrait apporter le Recensement démographique (1960), ils sont inutilisables, car ils laissent apparaître jusqu'à 30 % de "sans religion", ce qui est impensable dans les régions rurales africaines... De toute façon, la majorité des Téké musulmans sont citadins (146 sur quelque 250 si l'on en croit les recensements précités et le total ne représente que moins de 0,2 % de l'ensemble du groupe téké).

ce qui ne contribue pas peu à détourner d'elles nombre de fidèles: la polygamie, l'infidélité conjugale et la consommation des boissons alcoolisées. En fait, dans le pays téké de l'Est, les protestants ont seulement installé deux missions: une à Massa, au centre du plateau de Mbé et une autre à Mpouya. Leur rôle direct semble très réduit et tous les rapports administratifs précisent: "une activité locale très restreinte". Leur activité en tant qu'enseignants a vu son importance diminuer de jour en jour. Après une expansion rapide, nous arrivons, en 1963, à une seule école régionale à cycle complet (165 élèves) à Mpouya et, à Massa, un cours préparatoire avec 63 élèves. Pas de dispensaire, du moins officiellement reconnu.

La position de l'église catholique pourrait être meilleure, en raison notamment de l'importance de cette religion en France(1). En fait, de même que les protestants s'installaient dans une position un peu marginale, de même, les missionnaires catholiques s'établissaient sur le plateau très peuplé de Lékana: nos plateaux étaient pratiquement délaissés. Parallèlement à leur action religieuse, ils faisaient une large place à l'enseignement: en 1963, ils comptaient, dans la sous-préfecture de Djambala, 10 écoles dont 4 écoles régionales(2) et 6 écoles de village(3) totalisant 1 242 élèves (44 % des écoliers de la sous-préfecture). Si l'on ajoute à celà une école allant jusqu'au cours élémentaire à Kunzulu (164 élèves) et une à Onianva (92 élèves) dans les parties des districts de Brazzaville et de Gamboma faisant partie du pays téké de l'Est,nous arrivons à un total de près de 1 500 élèves (Fig. 76 & 78) qui marquent la limite de leur action "apostolique par la voie de l'enseignement"(4). Il est vrai que, installés d'abord à Lékana puis, beaucoup plus tard (vers 1950) à Gamboma, les RR. PP. du Saint-Esprit ont dédaigné la sous-préfecture de

(1) France 1962: 85 % de catholiques.

(2) Ecoles régionales: écoles primaires à cycle complet: Ebala, Ossa, Mpouya et Ngo.

(3) Ecoles de village: Ecoles à cycles incomplet; Cours préparatoire seulement: 2 (Kiale et filles à Djambala), Cours préparatoire et élémentaire: 4 (Epari, Aballa, Ndolo et Olounou), Cours préparatoire, élémentaire et moyen première année: 1 (Ma qui a été ouverte en 1956 en remplacement de celle d'Etsouali fermée la même année pour effectifs insuffisants) (voir Fig. 76).

(4) Rapport administratif, 1956.

Djambala jusqu'à la veille de l'indépendance et si, alors, une mission catholique y a été ouverte, ce n'est pas, comme à Lékana, à Gamboma et presque partout, avec deux pères pour l'action apostolique et au moins un frère pour les travaux matériels (construction d'écoles etc...), mais un seul abbé congolais, avec très peu de moyens, doit souvent borner son rôle à celui de vicaire de village... Si "beaucoup d'élèves de la Mission ont des places enviables"(1), il s'agit de ceux qui sortent de l'école professionnelle de Lékana(2) qui s'est maintenant transformée en C.E.G. Par contre, l'action apostolique est très réduite et une certaine largeur d'esprit des Pères fait que les"résultats sur le plan moral ne sont pas concluants"(3).

Que vaut la pénétration, si réduite soit-elle, des religions chrétiennes? "A y regarder d'un peu près, on s'aperçoit que 99 % des fidèles ne dépassent pas 30 ans"(4). Cette remarque de Jean Cabot sur la fréquentation religieuse dans le Moyen Logone nous paraît aussi valable pour le pays téké que pour bien d'autres régions africaines. Aucune enquête statistique n'étudie la religion en fonction de l'âge(5) et, à plus forte raison, la ferveur des pratiques religieuses, mais il suffit d'assister à une cérémonie pour se rendre compte que l'assistance, mis à part le personnel de la mission, comprend surtout des femmes souvent jeunes, quelques hommes -plus jeunes encore- et de très nombreux enfants. Faut-il y voir le signe d'une progression très récente de l'action apostolique des missions ou, au contraire, comme Jean Cabot, une preuve de ce que, passé un certain âge, les hommes se détournent de l'Eglise alors que les jeunes sont attirés par une philosophie qui les encourage à se rebeller contre certaines contraintes: tutelle familiale trop pesante, dots trop élevées etc...(6) Mais, une fois devenus chefs

(1) Rapport administratif, 1956

(2) Les protestants de Mpouya ont aussi ouvert une école professionnelle (menuiserie), mais celle-ci n'est pas reconnue officiellement. Aussi "le nombre de leurs écoliers diminue, leurs apprentis et ouvriers, sous-payés, demandent l'exemption de l'impôt" (Rapport; o.c.)

(3) Rapport...; o.c.

(4) CABOT (J.); Le bassin du Moyen Logone; p. 225

(5) Les résultats d'une telle étude statistique ne sauraient d'ailleurs guère être probants (Voir Livre II, 2° partie, Chap. I, §§ I-B et ci-dessus, note page 390).

(6) CABOT (J.); o.c., p. 215.

de famille et appelés, non plus à subir ces contraintes mais à en bénéficier, ils retournent à des coutumes auxquelles ils n'avaient jamais cessé, foncièrement, de rester attachés.

Il est certain que, pour nombre de jeunes africains, fréquenter les missions, c'est afficher une velléité d'évolution en copiant les "manières de Blancs" et le baptême et la lecture de la Bible prennent alors la même valeur symbolique que le port du casque et celui des lunettes. Par contre, nous ne pensons pas que les Téké y voient "une revendication d'égalitarisme, une prise de conscience de l'individu qui a confusément perçu, dans l'ensemble de la prédication chrétienne le message qui fut jadis libérateur d'esclaves dans la société antique"(1). En effet, les catholiques fervants, les protestants convaincus -avec toutefois certains accomodements en ce qui concerne la consommation (assez restreinte toutefois) de boissons alcoolisées et la fidélité conjugale- sont parmi les éléments qui fournissent le meilleur personnel aux "esclavagistes coloniaux"(2).

L'échec, car, en définitive, il s'agit beaucoup plus d'un échec que d'une réussite, l'échec de toute évangélisation chrétienne en pays téké s'explique en fait par la stabilité des structures sociales ancien-

(1) CABOT (J.); Le bassin du Moyen Logone; p. 226

(2) On doit reconnaître que, au Congo, l'action des Missions catholiques, tenues par les RR. PP. du Saint-Esprit est généralement apolitique quand elle n'est pas pro-colonialiste. Les missions scandinaves restent, elles aussi, en dehors de toute action ou propagande politique et les Congolais qui ont saisi dans le christianisme "la puissance révolutionnaire qu'il recélait a l'époque de ses origines ainsi que l'espérance héritée du messianisme juif" (BALANDIER, G.; Sociologie actuelle ..., p. 247), étant donné l'absence d'appui qu'ils recevaient de leurs initiateurs, on fondé de nouvelles religions qui, par leur anticolonialisme plus ou moins proclamé, ont recruté un nombre assez élevé d'adeptes. Par contre, la R.C.A., comme le S-O. du Tchad où a travaillé Jean Cabot sont quadrillés, au point de vue protestantisme, par les missions américaines qui ont, de tout temps, mené une lutte anticolonialiste. Le meilleur exemple est celui que nous avons recueilli au cours de nos 25 ou 30.000 km à travers la R.C.A. (alors Oubangui-Chari - 1956-1958): population dans l'ensemble ouverte, supportant bien, en apparence du moins, le joug du colonialisme, en fait assez lâche à cette époque: grands saluts de la maint des piétons aux automobilistes qui passent, larges sourires... A une dizaine de kilomètres des missions américaines, l'atmosphère change: plus de saluts, on sent un silence hostile. Au abords même des missions: jets de pierre sur la voiture puis la même évolution en sens inverse: silence hostile et, enfin, retour à la sympathique ambiance des routes de brousse... ce qui s'explique fort bien par "la part prise dans les mouvements anticolonialistes par les églises évangéliques" (CABOT J.; o.c.; p. 226).

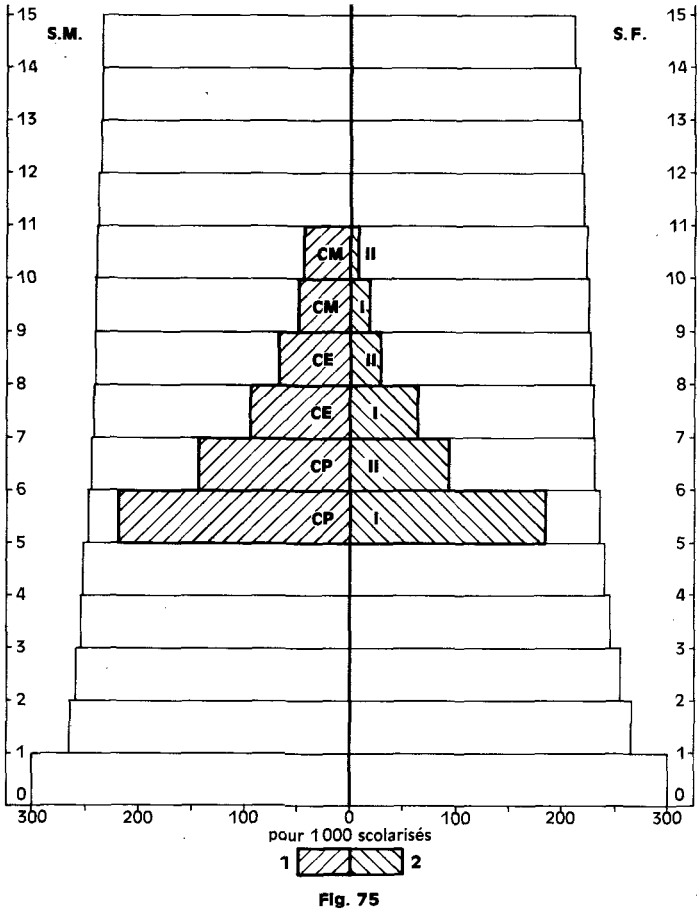

Fig. 75

Scolarisation suivant les classes

C.P. I : Cours préparatoire, première année
C.P. II : Cours préparatoire, deuxième année
C.E. I : Cours élémentaire, première année
C.E. II : Cours élémentaire, deuxième année
C.M. I : Cours moyen, première année
C.M. II : Cours moyen, deuxième année

En trait fin: la pyramide d'âge de la population correspondante de 0 à 15 ans. Cette pyramide d'âge n'a qu'une valeur indicative car elle est établie à partir des taux de mortalité par âge (INSEE-Coopération) et parce que de nombreux élèves restent plus d'un an dans la même classe.

1. Garçons - 2. Filles.

nes autant que par la puissance de la religion traditionnelle qui est à leur base: importance économique des dots, force des liens communautaires, solidité de la famille large etc...

L'enseignement.

Pays téké 1963: 31 500 habitants dont 5 800 environ de 5 à 14 ans, en âge de fréquenter l'école primaire; 4 362 écoliers: 2 660 garçons et 1 702 filles(1). Le total est des plus honorable si on le compare à celui de nombreux pays d'Afrique. Celà nous donne, en effet, une scolarisation de 51 % de la population scolarisable au niveau de l'enseignement primaire, c'est-à-dire 14 % de la population totale, taux sensiblement égal à celui du Congo dans son ensemble qui est le meilleur de l'Afrique francophone(2). La progression est d'ailleurs très nette: en 1955, ce taux, par rapport à la population totale n'était que de 9,5 %. Il est vrai que, alors, pour l'ensemble du Congo, il atteï-

(1) Taux de scolarisation en pays téké pour 1963 des enfants de 5 à 14 ans (enseignement primaire), suivant les sexes et les statuts:

		Scolarité de 5 à 14 ans				T
		O	C	P	E	
G	Nombres	1 678	877	162	2 717	4 234
	Pour cent garçons de 5 à 14 ans	39,6	20,7	3,8	64,1	100,0
	Pour cent garçons scolarisés	61,8	32,3	5,9	100,0	-
F	Nombres	1 006	621	98	1 725	4 363
	Pour cent filles de 5 à 14 ans	23,1	14,2	2,3	39,6	100,0
	Pour cent filles scolarisées	58,3	36,0	5,7	100,0	-
E	Nombres	2 684	1 498	260	4 442	8 697
	Pour cent enfants de 5 à 14 ans	30,9	17,2	3,0	51,1	100,0
	Pour cent élèves	60,4	33,7	5,9	100,0	-
Nombre de classes		71	23	5	99	-
Nombre d'élèves par classe		38	65	52	45	-

O = Enseignement officiel — G = Garçons
C = Enseignement catholique — F = Filles
P = Enseignement protestant — E = Ensemble
T = Population totale de 5 à 14 ans

(2) C'est au Congo que le taux de scolarisationest le plus élevé de tous les pays francophones d'Afrique et dépendances, avant, dans l'ordre: le Gabon, le Cameroun, la Tunisie, le Togo et Madagascar, le Maroc, le Dahomey, la Côte d'Ivoire etc...

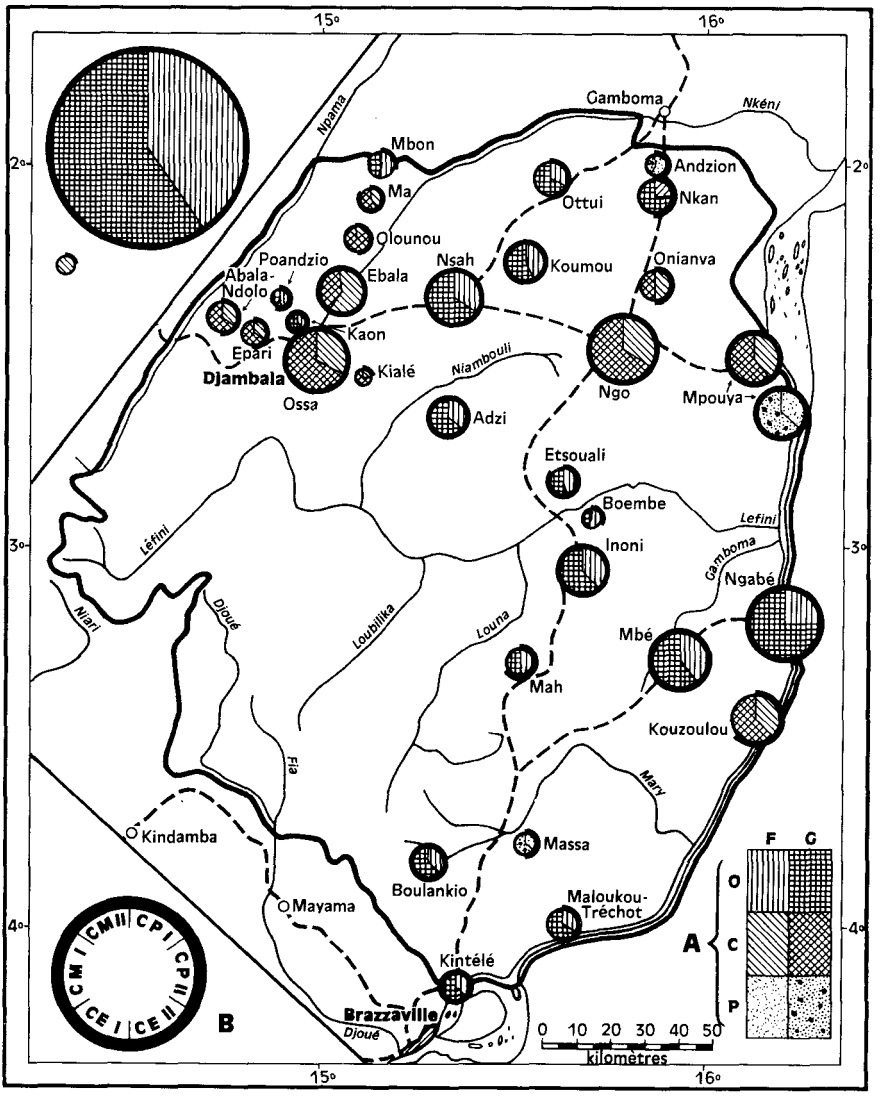

Fig. 76

Carte de scolarisation (Enseignement primaire - 1963)
En carton (en haut et à gauche): Djambala

A. Cercle intérieur: O. Enseignement officiel - C. Enseignement catholique - P. Enseignement protestant - G. Garçons - F. Filles - Le diamètre du cercle est proportionnel au nombre d'élèves: 1 m/m = 20 élèves.

B. La couronne extérieure précise les cours existant dans l'école - Pour la légende des sigles de ces cours, voir Fig. 75.

gnait seulement 8,2 %.

Il est donc difficile de prétendre que "la pensée courante du colonisateur excluait l'idée de la possible scolarisation de toutes les couches jeunes du pays"(1). En effet, l'enseignement est, depuis longtemps en tout cas depuis 1946, théoriquement obligatoire, obligation qu'il était toutefois difficile de mettre en application. Une publicité active était certes menée auprès des populations, mais celles-ci se laissaient difficilement séduire. Si on exerçait une certaine pression, entre autres en exigeant des chefs sous menace de sanctions que, chaque année, leur village fournisse à l'école un nombre minimum d'élèves, ceux-ci, qui ne voulaient pas sentir l'importance de l'enseignement, envoyaient généralement des enfants de la classe servile, phénomène d'ailleurs classique de toute l'Afrique. Ainsi, dès 1948, nous avons pu constater au Fouta-Djalon (Guinée) que tous les "lettrés" étaient des matioubé, des descendants d'esclaves, si tant est que l'esclavage eut disparu, alors que les Foulbé ne possèdaient que la culture coranique. De même, au Congo comme presque partout ailleurs en Afrique, les classes dirigeantes anciennes ont signé leur arrêt de mort en se refusant à puiserà cette source de civilisation qui, lentement mais surement, depuis de nombreuses décennies, a commencé à inonder l'Afrique: l'enseignement scolaire...

L'enseignement était bien obligatoire, mais il était difficile d'employer toujours et partout la force pour appliquer la loi; d'autre part on doit noter que les musukmans ont été et sont encore les plus réfractaires aux écoles françaises. Nous venons de voir(2) que les états francophones les plus scolarisés étaient (mise à part l'Afrique du Nord où les conditions sont particulières) des pays à majorité animiste ou chrétienne. Par contre, si nous commençons par l'autre extrémité de l'échelle (par les pays les moins scolarisés), nous avons: le Niger, la Mauritanie, la Haute-Volta, le Mali, les Comores, la Guinée, Djibouti, le Sénégal, tous pays à majorité musulmane..., avant d'arriver à notre précédente liste: la côte d'Ivoire etc...

Avec ces bases solides, le taux d'accélération, du développement de l'enseignement primaire sera, bien sûr, moins rapide au Congo, en

(1) CABOT (J.); Le bassin du Moyen-Logone, p. 226.

(2) Page 394 et note 2.

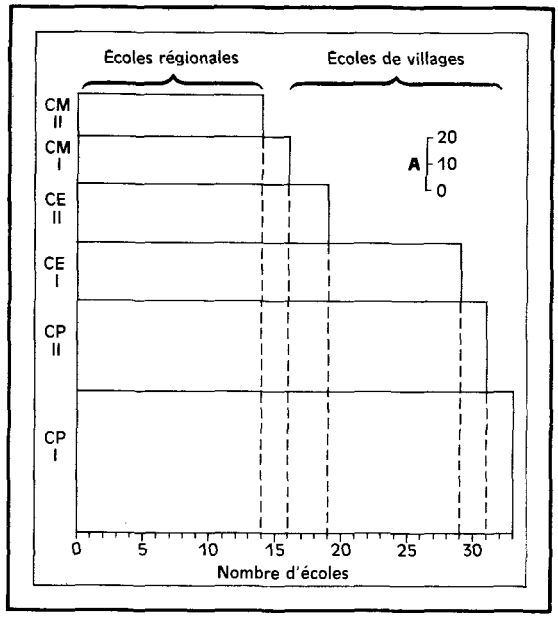

Fig. 77

Classes et écoles

La surface des bâtons correspondant aux classes (C.P. I ... C.M. II) est proportionnelle au nombre total d'élèves suivant ce cours. En conséquence l'épaisseur de chaque bâton sera proportionnelle au nombre d'élèves du cours considéré par école, d'où l'échelle A = *nombre moyen* d'élèves par cours et par école.

Pour la légende des sigles désignant ces cours, voir Fig. 75.

pays téké que dans le reste de l'Afrique: le retard à rattraper est bien moindre. Certes, deux sur trois des garçons qui vont à l'école ne suivent pas le cycle complet des classes primaires: les effectifs du cours moyen deuxième année sont 5 fois moins importants que ceux du cours préparatoire première année alors que les classes d'âge correspondantes n'ont qu'une différence de 20 % (Fig. 75). Pour les filles, le phénomène est encore plus caractérisé: les débutantes(1) sont 23 fois plus nombreuses que les élèves de la dernière classe. On peut considérer que la presque totalité des garçons suivent cette première année d'école, restent un an, deux ans, puis abandonnent leurs études. Si l'on admet que 90 % seulement des garçons fréquentent le premier cours préparatoire, nous n'avons déjà plus que 70 à 75 % des filles. Un très grand nombre, environ la moitié, ne va d'ailleurs pas plus loin, les deux tiers ne dépassent pas le cours préparatoire deuxième année et 17 % seulement atteindront le niveau du cours élémentaire deuxième année.

D'où la distinction entre les écoles de village et les écoles régionales. Comme les classes d' âge les plus jeunes sont les plus nombreuses et comme, en outre, presque tous les enfants qui en font partie vont en classe, les premiers cours seront très chargés. On créera donc le plus possible d'écoles n'allant que jusqu'au niveau où l'on peut remplir les classes: cours élémentaire deuxième année, voire cours préparatoire première année seulement, puis on regroupe les élèves capables ou acceptant de suivre la totalité des études primaires dans des écoles régionales à cycle complet, installées dans les centres et les villages les mieux placés par rapport à une population bien groupée (Fig. 76). Ainsi, en pays téké, sur un total de 33 écoles, nous avons 14 écoles régionales à cycle complet, deux s'arrêtant au cours moyen première année, trois au cours élémentaire deuxième année, dix n'allant pas plus loin que le cours élémentaire première année et correspondant à la chute de la fréquentation scolaire à ce niveau (47 % des filles et

(1) Si, dans les écoles africaines, on trouve encore le Cours préparatoire première année alors qu'il a disparu des écoles françaises, c'est qu'une année scolaire supplémentaire a été jugée nécessaire pour que les enfants qui ne connaissent généralement que leur langue maternelle apprennent à parler français ou tout au moins un français de base suffisant pour suivre la classe. Lorsque le cours préparatoire première année était inclus dans le cycle normal des études primaires, en Afrique il était précédé par une classe spéciale appelée "débutants".

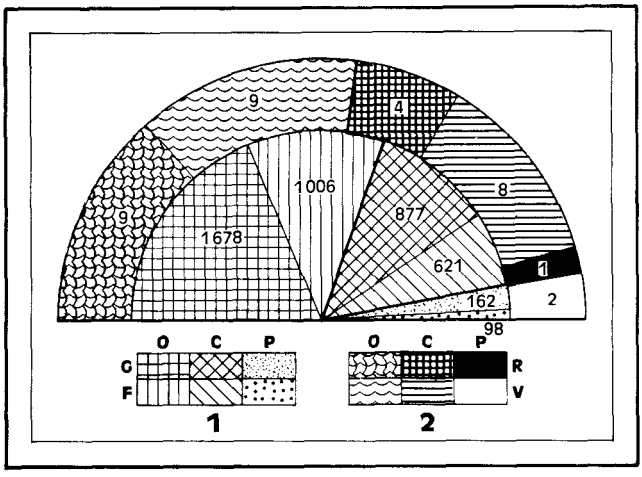

Fig. 78

Ecoles suivant les statuts et les effectifs scolaires

Statuts: O. Enseignement officiel (laïque) - C. Enseignement catholique - P. Enseignement protestant.

1. Effectifs scolaires: G. Garçons - F. Filles.

2. Ecoles: R. Ecoles régionales - V. Ecoles de villages.

le tiers des garçons ayant suivi le cours préparatoire première année ont disparu avant l'entrée du cours moyen première année); deux ne dépassent pas le cours préparatoire deuxième année et deux s'en tiennent à la première année(Fig. 77). Ces 33 écoles nous donnent par ailleurs une moyenne d'une école pour 6 villages officiels, soit pour 1 000 habitants environ. Une autre moyenne donnant 3 classes par école, nous pouvons encore dire qu'il existe une classe pour 87 scolarisables ou pour 45 élèves réels, soit une classe pour 333 habitants...

Le nombre de classes semble donc suffisant et l'effort sera minime pour permettre à tous une scolarité normale complète, dans la mesure où la population se plierait à une scolarité vraiment obligatoire. La fréquentation est toutefois assez irrégulière. L'administration a toujours insisté sur ce fait: de nombreux enfants sont originaires de hameaux éloignés, ils s'installent alors généralement chez un parent ou un ami de la famille habitant plus près, si possible au village même où se trouve l'école; pour des questions de simplification financière, ils emportent avec eux le ravitaillement de la semaine(1); gaspillage ou pénurie familiale, souvent, dès le jeudi, l'enfant n'a plus rien à manger et rentre chez lui un jour ou deux en avance...

Pour les filles, le problème est encore plus complexe: les motifs invoqués pour les garçons jouent aussi pour elles et il faut en ajouter un certain nombre d'autres qui expliquent à la fois la faible fréquentation scolaire féminine et son irrégularité. D'abord la tradition: une fille ne doit, en principe, pas quitter sa mère, dormir ailleurs que dans la chambre de celle-ci jusqu'à ce qu'on lui ait trouvé un mari; elle doit aussi, très tôt, aider les femmes du hameau à la quête de l'eau, dans les champs... d'où l'absentéisme scolaire des filles souvent signalé au moment des gros travaux agricoles. Puis il y a le mariage dès la puberté. Iront donc en classe surtout les filles habitant les villages possédant une école, et elles quitteront celle-ci très tôt...

Si la question des écoles semble évoluer favorablement, celle des maîtres est loin d'avoir reçu une solution valable. Très peu d'entre eux sortent de l'Ecole Normale, et presque tous les normaliens s'efforcent d'obtenir une affectation en ville. Ceux qui, exceptionnellement,

(1) Cet éloignement de l'école est une des raisons pour lesquelles le jour de congé scolaire est, partout au Congo, le samedi et non le jeudi, ceci afin de permettre aux enfants de rentrer chez eux.

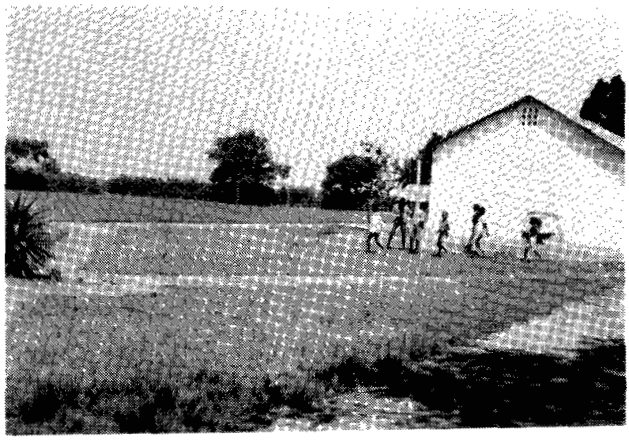

1.- L'école de Mah avec son terrain de sport.

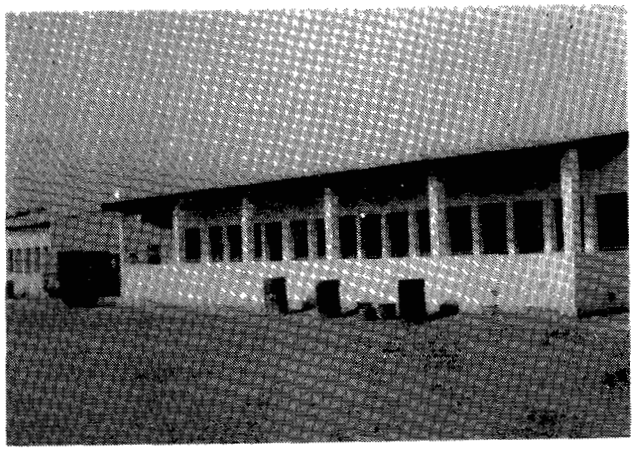

2.- Le dispensaire de Mbé.

acceptent un poste "en brousse", sont nommés directeurs d'une école à plusieurs classes, ce qui les décharge généralement d'enseignement. Les places d'adjoint sont occupées par des monitaurs auxiliaires (titulaires, mais pas toujours, du Certificat d'Etudes primaires) et qui ont parfois fait un bref stage dans un cours "normal" (Brazzaville, Dolisie, Mouyondzi pour l'enseignement officiel, Brazzaville, Makoua pour les catholiques, Ngouédi près Madingou pour les protestants) ou, au mieux, par des moniteurs titulaires ayant effectué leurs deux années complètes d'études dans ces mêmes "cours normaux".

Aucun des rares bacheliers congolais n'est dans l'enseignement primaire: ceux-ci ont presque tous été appelés à de hautes fonctions administratives ou politiques ou bien ont obtenu une bourse pour poursuivre leurs études supérieures à Brazzaville ou mieux (à leur avis) en Europe.

Si l'enseignement primaire semble assez bien développé en pays téké, l'enseignement secondaire n'est dispensé que dans le collège d'enseignement général de Djambala regroupant (en 1963) 162 garçons et 9 filles.' Mais là, le problème est différent: à l'âge de la sixième, 11 ans, mais plus souvent 13 ou 14, l'enfant est déjà presque un homme. Il préfèrera de beaucoup, puisque de toute façon il doit quitter son village, aller à Brazzaville qu'à Djambala. S'il peut obtenir une bourse, il sera pensionnaire au Lycée(1), sinon il s'installera chez un parent ou un ami de sa famille...

Le Service de Santé.

Dès le début de la pénétration, ce fut le Service de Santé militaire qui assura le fonctionnement des formations sanitaires pour l'ensemble du pays, y compris celles dépendant d'organismes privés (missions, plantations, usines...) qu'il contrôlait. En pays téké, nous avons un seul centre médical, celui de Djambala qui, en 1957(2) a reçu 16 268 consultants pour 28 634 consultations avec 1723 hospitalisés et 27 785 journées d'hospitalisation. A la formation sanitaire proprement dite est adjointe une maternité qui a vu s'accomplir 377 accouchements après 567 consultations prénatales concernant 433 consultantes.

(1) En 1964, au Lycée Savorgnan de Brazza à Brazzaville, il n'y avait qu'un seul pensionnaire qui ne fut pas boursier.

(2) Voir p. 134 sqq.

Celles-ci reviennent d'ailleurs souvent avec leurs bébés pour des visites post-natales: 377 d'entre elles avec 4 529 consultations, tandis que les consultations infantiles atteignent le nombre de 3 103.

Bien que chez les Téké, surtout chez les ruraux, la coutume reste très ancrée qui veut que la femme, au moins pour ses premiers enfants, aille accoucher au milieu des siens(1), il est une autre maternité qui connaît un certain succès: c'est celle qui est rattachée à l'infirmerie de Mpouya, le deuxième point médical du pays téké. En cette même année 1957, elle a en effet vu 117 accouchements avec 775 consultations prénatales, 81 consultations postnatales et 4 951 consultations infantiles pour 1 579 consultants. De son côté, le centre médical proprement dit a reçu 7 028 consultants pour 17 792 consultations et hospitalisé 338 malades totalisant 3 612 journées...

Un centre médical donc à Djambala, une infirmerie à Mpouya; viennent ensuite les dispensaires ruraux: Nsah, Ma (Djambala), Abila, Boembe, Mbé (offert par le roi Baudouin de Belgique) Ngabé et Kintélé. Le Sud du pays téké semble donc vide d'installations médicales, ou presque(2). Mais il ne faut pas oublier que ce secteur est à proximité de Brazzaville et que les malades préfèreront toujours aller dans la capitale pour y être soignés par un médecin européen que rendre visite à un infirmier qui, n'étant pas de sa"race", ne lui inspire qu'une confiance relative... Il n'en reste pas moins que ces diverses formations sanitaires reçoivent actuellement chaque mois de 3 500 à 4 000 consultants pour 9 à 10 000 consultations... plus de 3 consultations en moyenne par habitant et par an. Nous sommes loin, par l'évolution sinon dans le temps des "0,8"consultations par habitant et par an pour l'ensemble du Congo (1949), et encore plus des "0,05" consultations par habitant et par an en 1924 pour l'ensemble de l'A.E.F....

Il est difficile de dire que les maladies les plus courantes en pays téké: troubles pulmonaires, parasitoses intestinales, dermatoses... soient en régression. "Mais, malgré le dévouement et les miracles d'ubiquité réalisés par le Service de Santé"(3) qui s'efforce de les soigner, il est difficile à celui-ci d'en assurer la prophylaxie: amélio-

(1) Voir Livre II, 2° partie, Chap. II, §§ 2-B.

(2) Un nouveau dispensaire devait s'ouvrir en 1966 à Boulankio.

(3) CABOT (J.); Le bassin du Moyen Logone; p. 230.

ration de l'habitat et du vêtement pour les maladies pulmonaires, solution de l'éternel problème de l'eau pour les autres affections...

IV.- LA LENTE EVOLUTION DES STRUCTURES TRADITIONNELLES

La création d'une administration centrale extérieure au pays téké, le développement de l'économie commerciale par l'extension et la modernisation de la culture du tabac et l'intensification des cultures vivrières pour l'approvisionnement des villes tentaculaires, l'amélioration relative de l'habitat, les tentatives de solution du problème de l'eau, le développement (avant leur dégradation) des voies de communication, les essais de pénétration des religions chrétiennes, l'action intensive des services sociaux comme l'Enseignement ou le Service de Santé, tout, en définitive, semble n'avoir qu'une action des plus réduite sur la vie téké et, notamment, sur les structures socio-économiques.

Evolution socio-économique.

Le seul des apports du système colonial qui aurait pu avoir une certaine influence, économique puis sociale, le développement de la culture du tabac s'est, en définitive, trouvé inopérant par ce qu'il n'a pas accru l'emprise au sol des paysans: cette activité ne lui rapporte pas suffisamment encore pour nous faire assister à un bouleversement de l'économie familiale et à une différenciation économique autre que celle qui a toujours existé.

L'autorité et les privilèges traditionnels, quelque combattus qu'ils aient été par l'administration coloniale puis, depuis la révolution d'août 1963, par les nouvelles couches dirigeantes, sont toujours réels et les revenus qu'ils apportent à leurs titulaires ne poussent guère ceux-ci à s'intégrer dans un système économique nouveau qui exige un effort beaucoup plus grand sans la sécurité du rapport: combien les notables en ont-ils vu, de leurs administrés, partir en ville, ouvrir un commerce, établir une entreprise de transport, s'engager comme ouvrier plus ou moins spécialisé et qui, devant la faillite, la malchance ou l'inaptitude, le chomage et la misère, ont dû revenir se mettre sous leur coupe, implorer leur aide...

Le mode de vie, l'habitat ruraux ont peu changé depuis un siècle; la famille patriarcale conserve sa cohésion. L'absence de véritable centre urbain sur les plateaux, la semi-répulsion des Téké pour la ville voisine accentue encore la force de ces freins à l'évolution. Malgré l'introduction de cultures industrielles comme le tabac et, plus récemment, le café, malgré le développement des cultures vivrières pour l'approvisionnement des villes, les rapports entre l'homme et le sol n'ont guère changé: les cultures commerciales n'ont donné naissance à aucune tendance à l'appropriation individuelle, à aucun problème de terres en raison de l'immensité disponible, mais aussi de l'absence de planteurs sur les meilleurs terroirs(1).

L'introduction de nouvelles cultures, l'extension des cultures anciennes sont contrecarrées par des questions de main d'oeuvre: le système traditionnel, en faisant de la quasi-totalité des travaux agricoles une activité féminine impose à cette expansion des limites très étroites: la femme qui a déjà une grande partie de son temps occupée par la quête de l'eau et du bois doit, en outre, durant la très brève période de la petite saison sèche, effectuer à la fois les récoltes du premier cycle et les semailles du deuxième. Aussi l'extension, presque obligatoire pour des raisons sociales de certaines cultures vivrières se fait-elle aux dépens d'autres moins itérativement demandées (maïs, arachides...) et pour lesquelles la date de la récolte est très précise; le manioc qui peut se ramasser tout au long de l'année et se transformer en farine au gré du loisir ou du plaisir de la femme, prendra une place de plus en plus grande.

Il en est un peu de même pour le tabac dont la récolte, activité masculine, s'échelonne principalement de mars à mai et en septembre-octobre. Et c'est peut-être là la plus grande révolution de ce monde rural: faire entrer l'homme dans le circuit des travaux agricoles. On est encore loin de voir celui-ci se consacrer à la culture du manioc, mais la conjoncture de la tradition et des apports de la civilisation l'ont obligé à s'intéresser aux plantations. Le commerce est une activité masculine de l'origine des produits à leur vente, comme les produits végétaux vivriers sont affaire des femmes des semailles à la pré-

(1) Voir SORET (M.);-Problèmes fonciers chez les Kongo....; PARIS, Cah. I.S.E.A., Oct.1965, Ser. Humanités N° 9; p. 141-167
- Le Chemin de fer Congo-Océan, 2° partie, Chap. I, §§ II-D.

paration culinaire. Pour l'instant, d'une façon générale, l'homme s'est arrangé pour que tout ce qui concerne le travail du sol proprement dit, soit laissé à la charge des femmes mais, au cours des dernières années, avec l'extension des surfaces plantées en tabac, il a dû, déjà, mettre un peu la main à la houe. L'intensification des ventes de manioc le fait déjà guigner sur sa culture, ne serait-ce que pour s'approprier une plus grande part des bénéfices.

L'introduction de cultures industrielles, le développement de la commercialisation des produits vivriers agricoles traditionnels en même temps que l'apparition sur le marché d'objets manufacturés plus nombreux, agit un peu sur les structures familiales: alors que les produits vivriers destinés à la consommation familiale et de nombreux biens traditionnels peuvent fort bien rester communautaires, la plupart des objets et même des produits manufacturés sont difficilement utilisables par plusieurs ménages au sein de la communauté patriarcale. La nécessité de leur achat en place du troc antique entre des vivres et des articles artisanaux pousse au fractionnement des revenus entre les différents producteurs du groupe, non pas, certes, au prorata exact de leur production car il faut tenir compte de la séniorité, de la proximité parentale de chacun avec le chef de famille mais, néanmoins, à une certaine distribution entre les différentes unités matrimoniales. Celà favorise une certaine dispersion de la collectivité familiale en sous-groupes plus réduits d'où, aussi, l'éclatement plus fréquent des hameaux en unités secondaires avant la mort du chef de famille. Plus de 5 % des hameaux se séparent à la suite de querelles familiales: en fait un fils -ou un neveu- ne veut plus rester sous la coupe directe du patriarche et s'installe à quelque distance de lui, geste absolument impensable il y a seulement un demi-siècle: il ne renie pas l'autorité sociale de son chef de lignage, il aura recours à lui, accourra à son appel chaque fois que nécessaire, mais il veut son indépendance économique et, pour celà, il est obligé de réduire sa dépendance sociale... d'où, aussi, la taille plus réduite des hameaux au Sud de la Léfini en raison d'une évolution un peu plus poussée, consécutive à la proximité de Brazzaville, au commerce plus actif de produits du cru...

Un autre aspect de l'évolution des structures sociales -lié lui aussi à l'habitat, mais en temps que conséquence et non plus comme cause- est l'installation en ville ou dans les centres secondaires. Dès

1959, nous écrivions(1): "La ville a (aussi) servi de refuge à ceux qui voulaient échapper aux contraintes traditionnelles ou à la vindicte populaire qui les accusait d'être ndoki(2), à ceux qui, au contraire, craignaient la vengeance d'un sorcier. Elle a attiré ceux qui voulaient s'instruire et ceux qui voulaient se distraire, elle a appelé ceux qui voulaient se perfectionner dans un métier et ceux qui voulaient paresser à l'insu du nkasi(3). Elle a ainsi permis aux heureux, aux adroits de se hausser dans une société où la fortune tient plus de place que la séniorité, mais elle a aussi appris aux malchanceux, aux inaptes ce qu'était le chômage et la misère. Elle a bouleversé toutes les hiérarchies traditionnelles, créant un monde nouveau à l'image des sociétés occidentales où les vieilles familles sont ignorées, à moins qu'elles ne sachent s'intégrer dans cette nouvelle hiérarchie qui ne tient compte que de la fortune et des connaissances nouvelles". Des Téké sont allés en ville, ont pris contact avec les citadins, des jeunes y sont restés plus longtemps pour parfaire leur instruction ou apprendre un métier... Lieu d'habitat, mais aussi type d'habitat, la maison urbaine est généralement séparée de sa voisine par une clôture et la concession, très réduite, ne permet guère l'installation d'un groupe plus important que le ménage(4). A Djambala, où un nombre chaque jour croissant de Téké va s'installer, où un nombre encore plus grands de villageois vient régulièrement passer quelques heures ou quelques jours, ces facteurs de désintégration sociale sont peut-être moins nets, mais les conditions obligatoires de la vie urbaine (habitat resserré, moindres possibilités pour la femme de faire ses cultures vivrières, activités salariées pour l'homme etc...) jouent, ici aussi dans le sens de l'évolution. Et les quelques jours, les quelques années passées à Brazzaville par nombre de villageois n'ont pas été sans les marquer, sans les raidir un peu plus sous le joug des contraintes traditionnelles.

(1) SORET (M.); - Les Kongo Nord-Occidentaux; p. 113.
- Ethno-sociologie africaine, p. 81.

(2) Ndoki (terme kongo et le mot téké correspondant est ɔlɔ): sorcier, personne ayant le mauvais oeil (voir p.145 et note 1 p. 325).

(3) Nkasi (terme kongo, en téké ngansi): chef de famille, de lignage.

(4) Le nombre d'habitants par lot, en 1951 à Brazzaville variait de 1 à 22 pour une moyenne inférieure à 6 (SORET , M.; Problèmes urbains...; p. 34.

Les missions, quelle que soit l'importance de leurs résultats, de leur volonté de remodèlement de la société, n'en prêchent pas moins, avec le mariage monogame, la famille conjugale, cette famille conjugale que l'administration tend à favoriser... et si fragile soit la semence, si mauvais soit le terrain, il en est toujours une qui peut lever et "il y a plus de joie dans la maison de mon Père..."

L'évolution de la société vers une dispersion des groupement est moins nette qu'en pays Kongo au sujet duquel nous écrivions: "Les missions, l'administration ont sapé les fondements d'une société 'théocratique jusqu'aux moelles'(1), en désacralisant le chef qu'ils ne veulent plus ni prêtre, ni juge. En conséquence, les conflits internes que l'autorité traditionnelle n'arrive plus à réduire ont poussé l'émiettement des groupes jusqu'à l'atomisation"(2). Mais l'unité kongo est restée longtemps le clan et "l'atomisation du groupe a, par ailleurs, toujours su s'arrêter au seuil critique de la dispersion familiale"(3), c'est-à-dire à la famille large. Pour les Téké qui sont depuis longtemps, depuis toujours, à ce stade, l'étape suivante serait la division en familles conjugales. On en est loin, très loin encore, car la résistance des Téké à la "désacralisation" de leurs chefs a été farouche, mais on en sent les prémices dans l'évolution de la société urbaine et semi-urbaine, dans la recherche de l'autonomie financière de certains ménages, dans l'indépendance d'esprit chaque jour plus grande des jeunes, dans les efforts de la femme pour se libérer, tant au point de vue conjugal(4) qu'économique, la vie citadine,surtout, confiant à l'homme une plus grande partie des activités rémunératrices.

Il ne faut toutefois pas se faire illusion. Cette influence urbaine n'est pas toujours durable, surtout si l'individu -homme ou femme-, si le ménage quitte définitivement la ville ou le centre secondaire. Tel employé de bureau avec une excellente situation et un avenir assuré, qui semblait plus acquis à la civilisation occidentale que bien des occidentaux parce qu'il avait lutté pour arriver à son niveau, abandonnera brusquement la ville pour reprendre une fonction de chef

(1) PASSY (Ch.); Les dangers d'une révolution laïciste...; p 1 778.

(2) SORET (M.); Les Kongo Nord-Occidentaux; p. 114.

(3) SORET (M.); o.c.; p. 114.

(4) Dans les "Jugements Djambala", sur 48 demandes de divorce, 15, près du tiers, son intentées directement par la femme.

héritée et "l'inapte, le malchanceux" qui, pour survivre, retourne au village doit se plier encore plus bas devant les exigeances des anciens; mais lui-même, devenu vieux, sera le premier à imposer le dur joug de la coutume aux nouvelles générations... et les "évolués", les "lettrés" sont souvent dans l'obligation, lorsqu'ils sont de passage ou affectés dans leur pays d'origine, de se plier aux coutumes, aux exigences de la tradition par peur des sanctions des ancêtres, matérialisées par la puissance des ngaa, des indécelables ôlô....

Il est regrettable que l'INSEE-Coopération n'ait pas jugé bon de poursuivre le dépouillement du Recensement agricole du Congo car, en dépit d'un certain nombre d'erreurs patentes (qui sont la cause de cet abandon)(1), on y aurait, certes, trouvé nombre d'indices d'une évolution des structures rurales. Notons toutefois que celles-ci changent lentement par une extension des superficies cultivées qui, pour les 5 ou 6 années écoulées, est sensiblement égale au double de ce que l'on pouvait prévoir étant donné l'accroissement de la population. Cette expansion agricole se marque par l'augmentation des surfaces plantées en tabac mais surtout des cultures de manioc, même si celles-ci se font partiellement au détriment de l'arachide ou du maïs, des haricots ou des pommes de terre. On est, certes, très loin de l'humanisation du paysage puisque les champs ne couvrent guère que 1 ‰ de la superficie du pays, mais le développement de centres comme Djambala, le maintien dans ceux-ci d'une importante activité agricole, féminine pour le moins, multiplie les champs tout autour, et la photographie aérienne fait ressortir un véritable morcellement du terrain et une occupation quasi totale des terres avoisinant la ville par des cultures ou des jachères récentes. Un cadastre, dans la mesure où le système traditionnel de propriété le permettrait, pourrait bientôt y être facilement dressé(2).

---

(1) Voir pages 245 (note 1), 254 et 260. En effet, les résultats de la même enquête menée avec succès en R.C.A. à la même époque sont caractéristiques à ce point de vue.

(2) Nous avons déjà plusieurs fois écrit sur les caractéristiques et les limites de la propriété en Afrique (cf. SORET, M.; La propriété foncière....; SORET, M.; Problèmes fonciers.... etc...; et supra: Livre II, 2° partie, Chap. I, §§ 3-A) en signalant que, dans les régions à peuplement très clairsemé, les limites de la propriété, des finages étaient imprécises avec, souvent, une notion de no man's land. Par contre, lorsque les terres risquent de manquer ou tout au moins lorsque,

(Suite de la note page suivante...)

Par ailleurs, l'introduction de nouvelles cultures industrielles, notamment celle du tabac en saison sèche, tend à donner une plus grande importance aux cultures de forêt et surtout de bas-fonds, inondés en saison des pluies, donc presque jamais exploités traditionnellement. Toutefois, pour importantes que soient ces nouvelles cultures en face de l'ancienne activité agricole, elles marquent encore très peu le sol: augmentation de l'activité masculine mais aussi, et surtout, augmentation des densités de population peuvent seules accroître sur la terre la marque de la volonté de l'homme.

L'évolution économique en améliorant, si peu soit-il, les revenus de la population, tendrait à modifier un autre aspect de la vie téké: du troc ancestral entre les colporteurs et les villageois, on est progressivement passé au commerce de boutiques. Celles-ci deviennent, même si certaines n'ont qu'une durée éphémère, de plus en plus fréquentes et quelques unes prennent même, dans les centres, l'allure de vrais magasins. Elles assurent la diffusion d'objets manufacturés de plus en plus nombreux, de plus en plus divers. Conséquence directe: recul de l'activité, du nombre des artisans traditionnels: forgerons, tisserands, potières surtout... En contrepartie, commence à naître un autre type d'artisanat: maçons, charpentiers, menuisiers, briquetiers (de briques crues) et l'homme -au moins dans les centres- ne construit plus complètement sa case: encore un autre aspect de la coutume qui disparaît et les nouveaux artisans sont intégrés dans l'économie monétaire...

Les nouvelles classes sociales.

Naissance d'une nouvelle classe sociale, celle des commerçants vrais dont certains peuvent déjà aspirer à faire partie de la "classe moyenne"(1), remplacement progressif d'une classe d'artisans par une autre, initiée aux nouvelles techniques, peu nombreuse certes, mais

(Suite de la note 2 page précédente...)
compte tenu des étendues qui ne peuvent ou ne doivent pas être cultivées et des jachères obligatoires, il ne reste pratiquement plus de terres disponibles, la distribution de celles-ci est beaucoup plus précise et il existe alors un véritable cadastre non écrit qu'il serait aisé de matérialiser sur plans. C'est dans ce dernier cas seulement que l'on peut commencer à parler de problèmes de terres, généralement règlés assez rapidement par les chefs coutumiers, sauf lorsqu'une des parties est un Européen ou l'administration.

(1) Voir SORET (M.); Formation d'une classe moyenne en A.E.F.; BRUXELLES, INCIDI, 1956; C-r. XXIX° session, p. 184-192.

suffisamment pour former l'embryon d'un milieu plus ouvert aux apports de la civilisation. Pas de classe ouvrière, en raison de l'absence d'usines, d'entreprises quelles qu'elles soient. Seul, à Ngo, un petit noyau d'ouvriers, fixes ou saisonniers, du SEITA: trieurs, emballeurs, chauffeurs etc..., auxquels on peut ajouter les moniteurs et surveillants de culture installés dans les principaux villages tabacoles. Leur situation matérielle très correcte, en tout cas nettement supérieure à celle du milieu rural dans lequel ils vivent et auquel ils restent profondément intégré, les rend toutefois à peu près insensibles aux problèmes sociaux qui, en ville, agitent souvent cette classe.

Classe prolétarienne aussi celle des manoeuvres, surtout les "manoeuvres de route", les cantonniers. L'importance dérisoire de leur activité en comparaison de leur rémunération, si faible soit celle-ci, en fait vraiment une classe à part, comme les rares ouvriers salariés de Djambala qui travaillent pour l'administration et touchent un salaire énorme comparé au niveau de vie moyen de la masse de la population... Les "gens de maison", boys, lavadères, cuisiniers etc... sont extrêmement rares en pays téké en raison de l'absence presque totale d'Européens. Certes, nombre de fonctionnaires, commerçants etc... autochtones emploient un personnel domestique plus ou moins important, mais il s'agit alors presque toujours de parents, de "clients" qui maintiennent les liens traditionnels au lieu de les dissocier.

Les fonctionnaires, agents de l'administration, des services sociaux ou techniques forment par contre une classe très déterminée et fortement hiérarchisée, à la fois par leurs fonctions et leur salaire. Par le fait qu'ils forment la fraction la plus instruite de la population, mais aussi par leurs avantages pécuniers et le rôle qu'ils jouent dans la vie publique, ils se considèrent généralement comme membres des classes dirigeantes et c'est ainsi, souvent que la population les considère aussi: commis d'administration générale, secrétaires des chefs de canton, instituteurs, infirmiers, postiers, agents du Service de l'Agriculture et des autres grands services techniques et, tout en haut de l'échelle, plus difficile à joindre souvent, par le pauvre paysan, que ne le fut,naguère, le "Commandant blanc": le sous-préfet, le préfet...

°

° °

Quatre-vingts ans de colonisation en pays téké ont, en fait, été quatre-vingt années de contacts de civilisation, de cette Civilisation que les Téké appelaient puis accueillaient joyeusement par ce "clair après-midi de Septembre 1880" sans se douter des bouleversements qu'elle allait leur apporter(1).Contact parfois fructueux, souvent décevant. Restés très longtemps renfermés dans leurs traditions et leur économie de subsistance, les Téké ont enfin entrouvert la porte à une économie de marché en introduisant la culture rationelle du tabac, en développant celle des produits vivriers pour la ville. Ils ont évité l'engorgement en se consacrant aux cultures qui ne chargent pas trop les moments cruciaux du calendrier agricole et assurent une répartition harmonieuse du travail tout au long de l'année... sans non plus trop occuper l'emploi du temps de l'homme...

L'embryon d'économie de marché, les nouvelles structures politiques modifient sensiblement les anciennes formes sociales, contribuent à en faire apparaître de nouvelles, de nouvelles classes sociales qui, au moins dans les centres prennent une place de plus en plus grande, en raison surtout de l'expansion de l'enseignement.

Mais la vie, la vraie vie du pays téké, la vie rurale reste centrée sur la vieille économie de subsistance toujours solide en dépit des villes et des cultures commerciales, des routes et de l'avion et cette antique économie reste le fondement le plus ferme de l'organisation sociale traditionnelle qu'aucun problème de surpeuplement, de terres ne vient encore mettre en question.

Les Téké évolueront, certes, ne peuvent pas ne pas évoluer, mais cette évolution ne saurait être que très lente, au fur et à mesure que l'économique agira sur le social, que leur activité sera accrue par des besoins nouveaux naissant au contact d'une autre civilisation: besoins, donc augmentation des "dépenses" qui ne sauraient se faire sans la con-

(1) Pendant son premier voyage au cours duquel, en descendant l'Alima, il fut repoussé par les Apfourou (Kwala), Brazza interrogeait les populations pour savoir où coulait le Grand Fleuve, le Zaïre des anciens voyageurs qu'il pensait être la voie idéale de pénétration vers l'intérieur. Ce voyage, comme toute exploration, avait été accompagné de distribution de pacotille... Les Téké en avaient entendu parler et leur passion commerciale leur avait fait imaginer tout le bénéfice qu'ils pourraient tirer de relations avec ces voyageurs. Aussi, à son arrivée à Franceville, lors de son deuxième voyage, trouva-t-il des messagers du Makoko (ou de son entourage) qui lui expliquèrent qu'ils connaissaient "Ndzali", la grande eau et qu'ils le conduiraient vers elle.

trebalance des "recettes" car, si faible soit-elle, une balance économique ne peut rester longtemps en rupture d'équilibre...

Livre 3

Les activités humaines

Troisième Partie

LA BALANCE ECONOMIQUE

Jusque vers la fin du siècle dernier, le pays téké, comme la majeure partie de l'Afrique centrale, avait vécu dans un système d'autosubsistance. Celui-ci n'était toutefois pas intégral et peut-être moins encore sur les plateaux qu'ailleurs, les Téké ayant toujours eu la renommée -peut-être usurpée, car il semble plutôt qu'ils fussent d'excellents douaniers- d'être de grands commerçants. Avec la pénétration et le régime des grandes concessions, cet embryon d'économie commerciale allait se développer sans toutefois beaucoup évoluer dans sa forme:pendant presque toute la durée du système concessionnaire on allait s'en tenir à son aspect élémentaire: la traite, c'est-à-dire l'échange des produits du cru et plus particulièrement de cueillette contre des marchandises ou -très exceptionnellement et vers la fin de l'ère seulement- de l'argent. Un certain salariat va naître aussi, mais, surtout à l'origine, celui-ci sera aussi rémunéré en nature. Ce n'est que plus récemment, peu avant la deuxième guerre mondiale, que l'économie -commerce, salaires- deviendra monétaire, sans toutefois varier beaucoup dans son principe: l'argent fera son apparition, les volumes des "exportations" et des"importations" s'accroîtront, celles-ci deviendront plus variées, l'importance des salaires augmentera, mais l'objet de ce commerce restera peu différent de ce qu'il était il y a un ou deux siècles, comme restera pratiquement inchangée l'utilisation des bénéfices de la balance commerciale auxquels viendront s'ajouter les rares économies des salariés.

Chapitre I

LES "EXPORTATIONS"

Le premier plateau de la balance économique, ce sont d'abord les ressources des populations et surtout les revenus qu'elles peuvent s'assurer en vendant les produits de cueillette ou ceux qu'elles ont fait fructifier par leur travail des champs. Mais pour vendre, il faut trouver des acquéreurs, que s'organise d'abord un système d'évacuation de ces produits.

I.- LE SYSTEME COMMERCIAL

Le commerce ancien

La renommée ancienne des Téké parle d'eux comme d'excellents commerçants et, pour les groupes du bord du fleuve (Ambina notamment) leur "occupation essentielle"(1) aurait été le commerce. Selon Léon Guiral qui a gardé un très mauvais souvenir de sa traversée dans des conditions matérielles pénible du pays téké entre Franceville et Brazzaville par le plateau koukouya et la zone des collines à vallées sèches avec retour par Mbé et le même pays des Kukwa, c'est uniquement en fonction du commerce que les Téké fixaient leur position. Selon lui, la grande influence de Brazza provient de son affectation de respecter "le monopole exorbitant, la mauvaise foi et la violence de ces écumeurs du Congo"(2) et des promesses qu'il avait faites aux Téké de revenir, que ses

(1) GUIRAL (L.); Le Congo français...; p. 241.

(2) GUIRAL (L.); o.c.; p. 245 sq. - Selon Guiral la guerre avec les Mboshi (cf. p. 120 sq.) aurait été déclanchée par ces derniers pour rompre ce monopole. Cette position semble toutefois contredite par le fait que, rencontrés par Brazza avant les Téké du plateau, les Apfourou ont refusé toute prise de contact avec lui et ont pratiquement été à l'origine des premiers coups de feu tirés au cours de cette mission. Leurs démêlés antérieurs avec Stanley ne suffisent pas à expliquer cette attitude s'ils avaient réellement eu le vif désir de s'ouvrir un commerce extérieur libre.

"frères" reviendraient avec beaucoup de marchandises, et leur méfiance latente, de la crainte que les Blancs ne brisent ce monopole...

Il n'en reste pas moins que le pays téké fut et reste une grande voie de passage et son extrémité méridionale, point de rupture de charge obligatoire pour les commerçants-navigateurs, un centre commercial important:

"Dans le village de Mfa(1) règnait une animation extraordinaire. Tous les peuples du haut fleuve y étaient représentés: on y voyait des Aban-ho, des Bayanzi, des Bakhourous, des Babouendis(2); tous venaient à Mfa pour le commerce. Ils apportent chez les Batékés qui leur servent d'intermédiaire avec les peuples du Bas-Congo, l'ivoire, la bière, le maïs, le copal et la poterie(3).

Mais le Congo n'est pas la seule voie commerciale téké. Une seconde, aussi marginale que le fleuve, mais terrestre celle-là, longeait notre région par les pays tégé et téké-lali, les Yaa prenant ensuite la relève. Les voies terrestres anciennes purement téké semblent être celles qui sont actuellement suivies par les routes Brazzaville-Pangala-Djambala (plus carossable)(4) et Brazzaville-Mbé-Inoni-Ngo..

Avant l'abolition de la traite des esclaves, ces derniers fournissaient certainement une importante fraction du commerce(5): esclaves en provenance du Nord, mais aussi Téké vendus par les chefs. Les Téké attachaient une grande importance à la fidélité de leurs épouses, et le complice d'adultère pris sur le fait pouvait être égorgé; mais,

---

(1) En 1883, donc avant la fondation de Brazzaville par Charles de Chavannes (1884), alors que seul le sergent Malamine tenait le poste de Ncouna (Stanley-Pool) d'ailleurs installé sur la rive gauche du fleuve, Mfa étant l'un des villages téké des bords du Pool, vers l'embouchure de la Mfa, c'est-à-dire un peu à l'Est de l'actuelle mairie de Brazzaville.

(2) Aban-ho = Mboshi; Bayanzi = Bubangi; Bakhourou = Kwala (ce sont les Apfourou de Brazza); Babouendi = Laadi. Ces derniers ne font d'ailleurs pas partie des "peuples du haut fleuve", mais sont les voisins des Téké au Sud-Ouest. Ce sont eux qui, après la "douane" de Mfa prennent le relai pour le transport à la côte des marchandises apportées par les populations du fleuve et vice-versa...

(3) GUIRAL (L.); Le Congo français...; p. 228 sq.

(4) C'est sensiblement l'itinéraire qui semble avoir été suivi à l'aller par Guiral, du moins à partir de la Léfini.

(5) En 1883, Léon Guiral écrivait encore: "Le seul commerce vraiment important des Batékés et le seul qu'ils fassent en grand, est le commerce des esclaves" (o.c., p. 169).

le plus souvent, il était vendu comme esclave(1). Par ailleurs,"en liaison plus étroite avec le royaume de Mbé, les luttes entre détenteurs de grands commandements étaient les prétextes d'expéditions punitives contre les villages d'obédience rivale. Se voyaient sanctionnés pareillement les chefs de terre qui avaient manqué à leurs obligations envers le Makoko"(2). Le prix de l'esclave était réparti également entre son propriétaire (ou celui au profit duquel il était vendu dans le cas, par exemple, d'un complice d'adultère), le grand chef dont celui-ci dépendait et le Makoko, d'où le contôle sévère exercé par l'entourage du roi et par les notables sur la vente des esclaves qui étaient généralement accompagnés à Mfa par un garde du ngansi... Une des dernières sources d'esclaves était la mise en gage auprès du Makoko d'un des membres de sa famille par un chef momentanément impécunieux: si cette impécuniosité durait et si le Roi n'était pas remboursé, il pouvait disposer de la caution. Ces principes de l'esclavage étaient loin d'être particuliers aux Téké et il faut voir là une des sources principales de la traite dans tout le Gabon-Congo, car les razzia des négriers vers l'intérieur y furent extrêmement rares, si même elles ont jamais eu lieu... Cette traite n'a d'ailleurs jamais été très intense malgré les impressionnants barracoes qui ont tant frappé du Chaillu: c'est en quelques points de la côte que se regroupaient les fournitures d'un vaste hinterland dont il ne semble pas que l'on ait tiré, pendant toute la durée de la traite, plus de 0,5 % par an de la population: une personne par hameau tous les 10 ou 15 ans...

Autre produit exporté par les anciens Téké: l'ivoire. En ce qui concerne le commerce local, ils étaient surtout renommés pour leurs pagnes en raphia qui se vendaient très loin.

De toute façon "situé à 500 kilomètres de la côte(3), le royaume batéké vendait bon marché ses esclaves et payait cher les marchandises de traite"(4). Comme la réserve en hommes n'était pas inépuisable (en

(1) Selon Léon GUIRAL (Le Congo français...; p. 172 sq.), tel chef chargeait ses nombreuses jeunes femmes d'aguicher les jeunes hommes des villages voisins... ce qui lui permettait d'avoir à bon pris, de vendre de nombreux esclaves.

(2) SAUTTER (G.); Le plateau congolais de Mbé; p. 39.

(3) Mbé est à 500 kilomètres à vol d'oiseau de la côte, mais à 750 par les voies commerciales.

(4) SAUTTER (G.); o.c.; p. 39.

réalité les ponctions étaient très faibles et beaucoup moins sensibles au point de vue démographique que les effets des varioles et autres maladies du sommeil et certainement pas plus importantes ici qu'ailleurs au Congo)(1), il est certain que l'essentiel des revenus téké avant la pénétration leur était apporté par leurs "douanes": douane de Mfa, la plus importante, mais aussi péages pour traverser les rivières (la Léfini notamment), droits à l'entrée sur le territoire de tel ou tel chef etc... et, partout, l'on doit laisser un certain pourcentage de ses marchandises. Les trafiquants du fleuve évitent les douanes intermédiaires, aussi sont-ils très lourdement taxés à leur arrivée à Ncouna. Tous ces droits étaient partagés entre les chefs et le Makoko ce qui leur procurait, avec les dîmes sur la production (notamment la kola et l'ivoire), le principal de leurs revenus...

Bien que le commerce fut essentiellement à base de troc, il existait cependant des monnaies, surtout de petites barrettes de cuivre, minces qui, chez les Téké "étaient recourbées en forme d'ellipse et valaient seulement de 5 à 8 centimes(2). On peut donner comme exemple de leur valeur pratique qu'un mukanda (1/4 de bras de tissu)(3) coûtait de 4 à 6 mitako, un etuwi (4 bras de tissu)(4) valait 100 mitako"(5). Léon Guiral parle aussi de ces barettes dont une aurait permis d'acquérir la ration de manioc pour 24 heures ou bien "presque un litre de vin de palme" ou encore un quart de poisson(6). Les Téké utilisaient peu les cauris que l'on retrouvait plus au nord chez les Mboshi et les Bubangi, non plus que les bongo, ces paquets de petits carrés de raphia

(1) Les archives concernant les listes d'esclaves et leur pays d'origine sont loin d'avoir été toutes dépouillées mais, pour ce qu'on peut en savoir, les originaires de l'intérieur du Congo y apparaissent très rarement. A ce sujet voir notamment: DEBIEN (G.) & alii; Origine des esclaves..., et (Renseignement Jan Vansina -cf. note 2 p. 6-) divers travaux inédits d'Universités américaines.

(2) Le mitako (non de cette monnaie en kota) aurait par contre valu 15 centimes chez les Kota où il était plus épais. Il s'agit évidemment de valeur or, c'est-à-dire que le mitako représentait sensiblement 35 à 40 francs C.F.A. 1965 chez les Kota et 10 à 20 chez les Téké. Le cauris, plus rarement utilisé valait, toujours selon ANDERSSON (Les Kuta, I, p. 104) le trentième du mitako soit de 0,30 à 1,30 francs C.F.A. 1965.

(3) Environ 40 centimètres.

(4) Environ 6,50 mètres - C'est la "pièce" actuelle.

(5) ANDERSSON (E.); Les Kuta, I, p. 104.

(6) GUIRAL (L.); Le Congo français....; p. 243.

qui avaient surtout cours chez les Kongo.

L'ère concessionnaire.

La pénétration n'allait changer que fort peu de choses. Au lieu de rester au port à attendre les produits qu'on leur apporte d'un lointain intérieur, les Blancs viendront installer leurs boutiques et leurs entrepôts jusqu'au coeur de l'Afrique. Ce Congo français(1) allait toutefois connaître successivement deux régimes que nous retrouvons en pays téké.

A la fin du siècle dernier (1899), une très grande partie du Congo était répartie entre un certain nombre de sociétés concessionnaires, le gouvernement laissant toutefois en dehors de cette distribution presque tout le pays au Sud et à l'Ouest de la Léfini qui serait réservé aux indigènes et où le commerce serait ouvert à tous(2).

Les grandes sociétés concessionnaires (10.000 hectares au moins) devaient verser un cautionnement à l'Etat, payer une redevance en argent, d'abord faible mais qui doublait au bout de 5 ans et triplait après 10 ans, verser 15 % de leurs revenus à la colonie, contribuer à l'établissement des postes de douane, loger et ravitailler (contre rétribution) les forces de police, posséder un matériel flottant... Elles ne pourront exercer leur droit de jouissance et d'exploitation qu'en dehors des villages, des terrains de culture ou d'élevage, de chasse ou de pêche des populations indigènes dont elles devront rigoureusement respecter les moeurs, coutumes religion et organisation... Ces conditions remplies, le contractant possède tous les droits du propriétaire absolu sur les terres qui luissont concèdées.

---

(1) Ancien nom de l'Afrique Equatoriale Française (voir note 1 p. 5).

(2) Ces réserves étaient faites en accord avec l'Acte général de Berlin (21 Février 1885) qui spécifiait que tout le bassin du Congo y compris ses affluents plus "la zone maritime s'étendant sur l'Océan Atlantique depuis le parallèle situé à 2° 30' de latitude Sud jusqu'à l'embouchure de la Logé" (environ 7° 45' Sud), le commerce de toutes les nations jouirait d'une complète liberté. Une autre raison intervenait d'ailleurs en faveur de cette non concession du Sud-Congo: celui-ci était traversé par la pratiquement seule voie entièrement française reliant Brazzaville à la mer, la piste des Caravanes encore très largement utilisée pour les liaisons intermédiaires en dépit de l'achèvement du Chemin de fer Matadi-Léopoldville, voie dont il convenait que le Gouvernement conservât le contrôle plein et entier ((Cf. SORET, M.; Le Chemin de fer Congo-Océan, 2° partie, Chap. I, §§ I-B et passim).

Cette concession est constituée pour une durée de 30 ans(1) à l'expiration de laquelle la société acquiert en toute propriété "les terres occupées sur au moins un dixième de leur surface par des constructions; les terres plantées sur le vingtième au moins de leur surface en cultures riches (cacao, café, coutchouc, vanille, indigo, tabac etc...); les terres cultivées sur le dixième au moins de leur surface en cultures vivrières (riz, mil, manioc etc...) les pâturages sur lesquels seront entretenus, pendant au moins 5 ans des bestiaux..., à raison de 2 têtes de gros bétail ou 4 têtes de petit bétail par 10 hectares, les parties de forêt, d'une superficie d'au moins 100 hectares d'un seul tenant, dans lesquelles le caoutchouc aura été récolté régulièrement depuis au moins 5 ans à raison de 20 pieds d'arbres ou de liane en moyenne par hectare..."(2). La domestication ou l'élevage d'éléphants donnait droit aussi à 100 hectares par tête...

La question des sociétés concessionnaires a fait couler des flots d'encre, user encore plus de salive. Il n'est pas de notre propos de trancher la question, mais il nous paraît équitable de rappeler que de 1899, date des décrets autorisant les concessions, à leur échéance en 1929, le bilan est loin d'être négatif et "il est juste de reconnaître que, dans l'ensemble, il (le régime concessionnaire) a été un puissant facteur de colonisation car il a introduit, d'un seul coup au Congo français, uun capital nominal de 59 125 000 francs(3) (...) ce qui a fortement contribué à faire passer le commerce spécial de notre Empire Equatorial de 13 millions 1/2(4) en 1899 à 58 millions(5) en 1913". Par ailleurs "de 1899 à 1927, les redevances payées par les Sociétés concessionnaires se sont élevées à environ 20 millions(6) et il reste (en 1933) à liquider les années 1926 et 1929 ainsi que 491 925 francs(7) d'arriérés"(8).

---

(1) D'où la fin, en 1929 du régime concessionnaire, la plupart des terres ayant été attribuées entre mars et juillet 1899.

(2) Décret d'attribution des concessions.

(3) Quelque 300 millions de francs français 1965

(4) Environ 65 millions....

(5) Environ 250 millions....

(6) Environ 65 millions..(?)

(7) Environ 1 million....

(8) BRUEL (G.); La France Equatoriale...; p. 418 et 420.

Il y eut, certes, des abus. Il ne faut cependant pas voir le problème avec notre optique d'aujourd'hui, mais essayer de saisir celle d'une société qui permettait en Europe, de faire travailler 10 et 12 heures par jour des enfants de 10 ans pour un salaire qui leur permettait à peine d'acheter le pain qu'ils mangeaient, il faut voir ceci avec l'optique d'une époque où le travail dur et acharné était de règle, ce qui n'est certes pas une justification mais peut être une explication(1)

Les concessions téké.

Au début du siècle, donc, le système concessionnaire amorçait un nouvel aspect du courant des échanges, faisant même parfois pression sur les populations pour qu'elles accroissent leurs livraisons de produits de cueillette. En fait, le pays téké fut assez peu touché par le système: seule sa moitié Nord fut partagée entre 3 sociétés:

- Par décret du 15 avril 1899, le bassin de l'Alima situé sur la rive droite de cette rivière (environ 2 000 000 d'hectares) était concèdée à M. Jacta qui, quelques mois plus tard, se constituera en société sous le nom de Société de l'Alima. Cette concession, dont les territoires ne touchent en principe que la bordure Nord-Occidentale du pays téké nous intéresse surtout par sa fusion ultérieure avec les deux sociétés suivantes.

- Par décret du 26 mai 1899, les bassins de la Nkémé et de la Nkéni (120.000 hectares) étaient concèdés à M. Romaire auquel, le 5 octobre de la même année, se substituait la société de la Nkémé-Nkéni. C'est aussi seulement parce qu'elle fusionnera plus tard avec les deux autres que cette concession, qui centrait ses activités surtout sur la bordure méridionale de la Cuvette, mérite d'être citée ici(2).

---

(1) Tout n'est en fait qu'une question d'époque: condamner sans appel les sociétés concessionnaires est aussi absurde que de refuser de reconnaître comme tels nos plus lointains ancêtres sous prétexte qu'ils étaient anthropophages... et que nous ne le sommes soi-disant plus.

(2) Il est à noter que, bien que la minute du décret conservée aux Archives de l'ancien Ministère de la France d'Outre-Mer donne comme territoire concèdé à M. Romaire les bassins de la Nkémé et de la Nkéni, toutes les cartes du temps, dans leur imprécision (voir la reproduction de l'une d'elles dans VENNETIER. P.; ...le Nord du Congo...; p. 185), donnent comme concession à la société de la Nkémé-Nkéni: le bassin de la première rivière et la partie de celui de la Nkéni comprise entre

C'est par le décret du 5 Octobre 1899 que le Gouvernement reconnaissait la substitution de la Compagnie agricole, commerciale et industrielle de la Léfini (C.A.C.I.L.) à M. Bouvier qui, quelques mois plus tôt, avait obtenu la concession du bassin de la Léfini sur la rive gauche de cette rivière (1. 370.000 hectares).

L'installation de ces sociétés dans des régions à peine explorées ne se fit pas sans difficultés et, dès 1902-1903, elles demandèrent des exonérations de taxes ou des délais pour payer celles-ci. Par ailleurs, MM. Bouvier et Romaire avaient eu la malencontreuse idée de placer leurs fonds au Comptoir colonial dont la déconfiture devait les obliger à céder, dès décembre 1903, la majorité de leurs actions à M. Gratry.

A partir de ce moment et jusque vers 1925, l'histoire intérieure des trois sociétés se centrera sur leurs problèmes financiers et la recherche de solutions. Des accords furent passés entre elles pour la création d'une direction commune avec transfert du siège social à Lille, en dépit des innombrables rappels à l'ordre du Gouvernement général et des Inspecteurs des colonies, les textes interdisant la formation de cartels. Les palabres dureront plus de 20 ans au bout duquel l'existence du consortium de fait, la réalité de l'ALKELE fut enfin reconnue. Ce regroupement avec administrateur délègué et personnel de direction locale communs était encore insuffisant pour rétablir l'impossible équilibre financier de ces sociétés. Tout au long de la période concessionnaire, celles-ci, surtout la Nkémé-Nkéni et la Léfini, n'auront fait que vivoter et tous les rapports administratifs souligneront la situation instable de leurs finances(1), leur manque de moyens...

Elles disparaîtront lors de la liquidation du régime concessionnaire en 1929, la plupart de leurs installations passant entre les mains de la Compagnie Française du Congo puis de la C.F.H.B.C. dont

---

(Suite de la note 2 page précédente...)
ce bassin et la Nkéni elle-même d'une part, la Nkéni et une ligne sensiblement ouest-Est aboutissant sur le Congo à la hauteur de Bolobo. Ceci correspond d'ailleurs beaucoup mieux aux superficies données (Archives F.O.M.: 120 000 hectares; VENNETIER -o.c., p. 184): 390 000 hectares). Le reste du bassin de la Nkéni est partagé, en proportion variables suivant les cartographes, entre la société de l'Alima et la CACIL...

(1) En 1904 même, le consul britannique avait même intenté un procès à la CACIL pour que celle-ci règle des arriérés de solde à des Noirs de Gold Coast

l'activité, mis à part sa direction et des magasins à Brazzaville, ne s'étendra jamais au Sud de la Léfini et pratiquement pas au Sud de la Nkéni...

Petites sociétés concessionnaires donc, dans le Nord du pays téké, petites par leurs moyens et par leur action; dans notre région, une seule installation de quelque importance à Mpouya. Activité presque unique: l'achat aux populations du caoutchouc d'herbes ou, plus exactement, le troc de celui-ci contre des marchandises, essentiellement du tissu et du sel(1). Bien que soulignant régulièrement la faiblesse de l'action économique et humaine de l'ALKELE, les rapports administratifs n'en insistent pas moins sur le fait qu'elle apporte au pays des revenus plus importants que ne le ferait la création de simples emplois salariés. En effet, dit le rapport du 9 Avril 1907 du Gouverneur Général, un manoeuvre gagne environ 15 francs par mois soit, sensiblement le prix de deux pièces d'étoffe; par contre un récolteur peut, facilement et sans gros effort, ramasser 5 kilogs de caoutchouc en 15 jours qui lui seront payés 3 pièces d'étoffe plus un peu de sel...(2).

Quoi qu'il en soit, le souvenir de l'ALKELE disparaît très vite de la mémoire des Téké et, chez les vieux, régime concessionnaire, construction du C.F.C.O.(3), récolte du caoutchouc se confondent dans leur esprit avec le rose de leur jeunesse... Il en disparaîtra d'autant plus vite que tout le Sud de la Léfini avait échappé à ce système, un peu parce que le plateau de Mbé est le domaine incontesté du Makoko, beaucoup pour ne pas violer complètement l'Acte de Berlin de 1885, mais surtout parce que, autour de ses postes et pour mieux en garantir l'indépendance, le gouvernement se réservait de vastes zones où le commerce était libre, d'autant que, déjà, à Brazzaville, une forte colonie de commerçants étrangers, surtout néerlandais, était installée(4). Et en

(1) Le tissu (il ne faut pas oublier que le siège de la société est à Lille) reste de loin la plus importante des marchandises de traite, au grand dam des populations qui réclament une plus importante proportion de sel et se plaignent fréquemment à l'administration... (Arch. F.O.M.).

(2) Archives Nationales, section Outre-Mer.

(3) Voir SORET (M.); Le Chemin de fer Congo-Océan, 2° partie, Chap.II, §§ II-B.

(4) L'alliance avec le Makoko fut une des nombreuses raisons, avouées ou non, qui firent exclure le plateau de Mbé du domaine à concéder, qui, 25 ans plus tard allaient empêcher de l'inclure dans les zones de re-

(Suite de la note page suivante...)

1930, l'immense majorité des 200 et quelque mille kilomètres carrés concèdés revenait au domaine public, seules quelques sociétés (C.F.H.B.C., C.P.K.N., C.A.P.R.A..) ayant effectivement mis en valeur des superficies suffisantes de leur concession.

Les Sociétés de Prévoyance.

Quoi qu'il en soit, les cociétés concessionnaires avaient ouvert la voie à un nouveau type de commerce un peu plus moderne. L'évolution n'était toutefois pas assez nette pour que, à la disparition du régime, on laissât les coudées franches à tous les trafiquants, tout au moins encce qui concerne l'achat des produits du cru aux populations. En effet, les maisons de commerce qui avaient succèdé aux sociétés concessionnaires se heurtaient à un certain nombre de problèmes centrés sur les difficultés des transports et leur prix de revient. Ces problèmes et la nécessité, pour elles, de disposer d'une certaine marge bénéficiaire, les obligeaient à délaisser certaines régions à trop faible production. Par ailleurs, révisant obligatoirement leurs prix à chaque variation des cours internationaux, elles déconcertaient les populations dont les notions d'économie internationales sont très réduites(1).

Dans le but de maintenir une certaine stabilité des prix, le Gouvernement créa des Caisses de Compensation pour les productions importantes: Caisse du coton en R.C.A. et au Tchad, Caisse du Cacao au Cameroun et au Gabon. Les Sociétés de Prévoyance (S.P.), dernier avatar des

(Suite de la note 4 page précédente...)
crutement pour la construction du C.F.C.O. On oubliait toutefois, dans l'un et l'autre cas, que l'entre Léfini-Nkéni fait partie tout aussi intégrante de ce royaume. En réalité, en 1899 comme en 1921-1934, le poids des raisons politiques et économiques fut beaucoup plus important.

(1) Cette ignorance des conditions de la formation des prix n'est pas le fait uniquement des populations rurales -ce qui, pour elles, est un peu normal- mais aussi des dits "lettrés" et "évolués". En 1957, dans le Nord-Ouest de la R.C.A., il nous a été donné d'assister à un fait caractéristique: des "évolués" ayant appris que la valeur CAF-Marseille de l'arachide avait été fixée à 96 francs (français de l'époque) le kilo, se lancèrent dans une propagande effrènée auprès des populations rurales pour que celles-ci refusent de cèder leur arachide à moins de 90 francs (C.F.A. cette fois = 180 francs français) afin de lutter contre l'esclavagisme et le colonialisme "qui avaient besoin de la production de l'Oubangui" et qui, pourtant, ne les payaient que 26 francs (C.F.A. = 52 francs français). Il est évident qu'aucun paysan ne put trouver acquéreur pour ses arachides et, quelques mois plus tard, lorsque le besoin d'argent de vint impérieux, la récolte dut être cèdée à 8 francs C.F.A. le kilo aux trafiquants ambulants....

Sociétés Indigènes de Prévoyance (S.I.P.) devenues entre temps Sociétés Africaines de Prévoyance (S.A.P.), seront chargées de l'achat des produits encore insuffisamment lancés en même temps que d'en encourager la culture.

Quel que soit le nom de ces organismes, leur fonctionnement est pratiquement toujours resté le même: les cultivateurs (parfois aussi tous les hommes actifs de la sous-préfecture, jadis district, quelle que soit leur profession) payent une cotisation minime qui -et c'est une des raisons majeures de la longue opposition des populations à la S.I.P.- fut la plupart du temps recueillie d'autorité avec l'impôt, d'où le nom d'"impôt-SIP" qui lui est souvent donné. Cette société est théoriquement gérée par un bureau comprenant les notables du pays, un secrétaire, ordinairement le premier secrétaire de l'administration, tandis que le chef de district en est à la fois le trésorier, pour des questions de régularité, et le président, lui seul ayant les compétences nécessaires... Par l'intermédiaire de la Société de Prévoyance, les producteurs du district étaient assurés de pouvoir vendre leurs marchandises quel qu'en fut le tonnage et à un prix à peu près stable. Par ailleurs, les véhicules de la S.I.P. se chargeaient généralement du ramassage des produits dans presque tous les villages aux "marchés-SIP" prévus longtemps à l'avance...

Par ailleurs, il arrivait que la Société revende à ses membres les produits nécessaires à l'amélioration des cultures (engrais, insecticides) et même, parfois, du matériel d'importation: tôles, ciment, outils... Ces organismes paraadministratifs ayant des frais assez réduits, notamment en ce qui concerne le personnel (seules les SIP très importantes avaient un secrétariat particulier), il leur était en principe possible de pratiquer des prix d'achat ou de vente nettement plus avantageux pour le cultivateur que ceux du commerce local. Ces prix d'achat n'étaient d'ailleurs généralement pas fixé en fonction des cours internationaux, mais restaient à peu près stables et presque toujours supérieurs à ceux-ci(1), d'où un déficit presque continu des SIP qui était pris en charge par le Gouvernement général. Souvent aussi, pour résorber ce déficit, les prix CAF fixés en France restaient nettement supérieurs à ceux pra-

(1) Les cours internationaux de la plupart des produits tropicaux ont accusé une baisse régulière après la deuxième guerre mondiale.

tiqués sur d'autres marchés -Londres ou New-York par exemple(1).

Autre cause du déséquilibre financier des Sociétés de Prévoyance: les frais généraux dont il n'était ordinairement pas tenu compte dans le prix d'achat de leur production aux cultivateurs, dans le prix de vente des produits manufacturés et qui devaient, en principe, être couverts par les cotisations des membres: entretien des bâtiments qui leur sont attribués en propre, notamment les hangars, frais de fonctionnement et d'entretien des véhicules qui leur servent au rammassage des produits sur les marchés, mais parfois aussi à les transporter très loin... Les SIP prennent aussi parfois en charge les installations de transformation, telles que les "usines" de décorticage du café ou les rizeries qui, actuellement, sont encore toutes administratives et les huileries de palme qui l'étaient naguère en grande partie...

Si les Sociétés de Prévoyance ne furent pas des modèles d'organisation administrative -et pour cause-, elles ont par contre eu le gros avantage d'assurer un revenu à peu près régulier aux producteurs qui leur faisaient confiance alors que les commerçants sont trop obligés de tenir compte de la rentabilité. C'est grâce à elles encore et à leur action en liaison avec les Services de l'Agriculture qu'ont pu être lancées nombre de cultures industrielles: distribution de graines, boutures ou jeunes plantes, mais surtout enlèvement des tonnages minimes des débuts de production dont aucun commerçant ne veut, justement en raison de leur faiblesse. En contrepartie, elles ont eu le grand défaut de tenir les prix d'achat à des taux trop élevés qui faussaient le marché et de tendre ainsi à organiser une agriculture protégée au sein de laquelle le paysan ne cherche nullement à améliorer sa production, ce qui n'est pas sans préparer de sombres lendemains surtout lorsque, cet avenir étant devenu présent, ces organismes ou leurs successeurs se voient démunis de tout moyen financier...

Les centres de Coopération et l'Office de Production Agricole.

En effet, après l'indépendance, ces Sociétés de Prévoyance, oeuvre

(1) Voir dans SORET (M.); Le Chemin de fer Congo-Océan; la Fig. 57 qui montre l'évolution des prix de gros du café vert, del'huile de palme et de l'arachide décortiquée à Brazzaville, Paris et Londres. Ceux-ci, sauf pour l'huile de palme, sont toujours plus élevé à Brazzaville qu'à Londres. Aussi en France, les prix de gros (et a fortiori les prix de détail) de ces produits sont-ils toujours très nettement supérieurs à ceux pratiqués dans les autres pays.

colonialiste, ont été supprimées et remplacées par des centres de Coopération rurale (C.C.R.) organisés sensiblement sur les mêmes bases: direction par un conseil d'administration élu toujours présidé par le sous-préfet, trésorerie alimentée par une cotisation minime des membres et qui doit, théoriquement, couvrir les frais de gestion. Mais il n'y a plus, derrière, la France pour éponger les déficits, pour toujours racheter au prix fort les denrées ramassées. Si on ajoute que les responsables ont plus de bonne volonté (et pas toujours) que de compétence, on ne s'étonnera pas de voir les chefs de secteur agricole proclamer que le recul de la production commercialisable s'explique par le non achat des produits en raison du "manque d'organisation ou plutôt de l'inadaptation" des C.C.R.(1).

L'activité des C.C.R. n'était donc pas rentable et ce ne serait qu'un demi-mal si leur désorganisation ne retentissait sur la production. En effet, c'est à l'inorganisation de la S.N.C.D.R. (Société Nationale de Coopération et de Développement rural, organisme centralisateur des C.C.R.) que l'on doit par exemple le fait que la "caféiculture est abandonnée à Lékana surtout, où les caféiers servent de bois de construction. Raison: non achat du café cerise chez les producteurs et non règlement du café cerise pris en 'bon' depuis 1959"(2). On ne parle encore de rien de tel dans la sous-préfecture de Djambala, mais combien des 70 hectares progressivement plantés depuis 1958 sont effectivement exploités(3)?: rien n'a officiellement été vendu depuis 1961, la seule année d'ailleurs où le café cerise ait donné lieu à une certaine transaction (1,1 tonne qui correspond bien alors aux surfaces théoriquement en rendement), alors que, étant donné les surfaces officiellement en culture et l'âge de ces plantations, 1964 aurait du voir sortir 9 tonnes de cerises. Quelques quintaux, sans doute, partent dans les camions des transporteurs, à très bas prix, mais combien d'hectares n'ont-ils pas été abandonnés?

C'est donc à juste titre, semble-t-il, que le nouveau gouvernement a mis la S.N.C.D.R. et les C.C.R. en sommeil à partir de 1963. Mais,

---

(1) Rapport annuel 1964 de la 6° région agricole, p. 18.

(2) Le retard au paiement était donc de 6 ans puisque ce rapport annuel 1964 du Chef de la 6° Région agricole (p. 13) a été achevé le 9 février 1965.

(3) Le café Robusta entre en production à la fin de la 2° année suivant sa plantation.

comme il fallait continuer à évacuer le peu de production agricole, même si les C.C.R. n'agissaient plus guère pour activer celle-ci, et surtout tenter de règler le produit des collectes, on renforça l'O.N.C.P.A., l'Office National de Commercialisation des Produits agricoles qui n'aurait dû, en principe, être qu'un organisme payeur, en développant ses ses organismes locaux. Mais, pour celui-ci aussi, on se plaint(1) du manque d'organisation. En fait, l'O.N.C.P.A. manque de capitaux: lorsque la collecte est terminée, des appels d'offres sont lancés auprès des exportateurs de Pointe-Noire, et c'est seulement après que les produits sont arrivés au port et contrôlés par le Service du Conditionnement qui en rejette parfois jusqu'à 25 % et plus, que l'O.N.C.P.A. peut obtenir un prêt de la Banque Nationale de Développement du Congo(2). Il lui faut ensuite le temps de payer les producteurs en un pays où... le temps ne compte pas, du moins pour ceux qui n'ont pas à attendre plusieurs années pour être rémunérés de leur travail et qui, pendant ce temps, ont l'impression d'avoir peiné pour rien, refusent d'ouvrir de nouvelles plantations, abandonnent un peu plus les anciennes chaque année: difficulté des transports, mais surtout absence de cadres compétents et de moyens financiers, aucun organisme privé ou public ne saurait fonctionner dans ces conditions et le premier à en pâtir sera le producteur qui, alors, cherchera une autre source de revenus ou un autre débouché, même si celui-ci est moins avantageux.

Les transporteurs

Et, heureusement pour le producteur, S.N.C.D.R. ou O.N.C.P.A. ne sont pas, ne sont plus les seuls acquéreurs pour sa production. Maisons de commerce et surtout transporteurs, commerçants locaux les remplacent souvent avantageusement. Pour le pays téké, nous avons vu le SEITA s'occuper lui-même de l'évacuation de la production qu'il contrôle, puis tout un système de drainage s'étendre à l'ensemble des plateaux à partir de Brazzaville, de plus en plus dense au fur et à mesure que l'on s'approche de la capitale, mais d'autant mieux organisé que l'on s'en

(1) Rapport annuel de la 6° Région agricole.

(2) Jadis, les banques privées consentaient aux commerçants, du moins à ceux dont la couverture est suffisante (ce qui n'est évidemment pas le cas des C.C.R. et de l'O.N.C.P.A.). le prêt de campagne dès le début de celle-ci.

éloigne. En effet, plus le transporteur doit parcourir un long circuit, et moins il lui faut perdre de temps s'il veut que son affaire soit rentable: il s'arrêtera seulement dans les plus gros hameaux, chargera ce qu'on lui apporte et se hâtera d'aller plus loin.

Il est à noter que, sur la dizaine de transporteurs qui parcourent le pays téké, cinq seulement y paient patente, dont trois domiciliés à Brazzaville et deux à Djambala et que, d'autre part, un seul de ceux-ci est en règle en ce qui concerne la patente spéciale d'acheteur de produits du cru. C'est dire si la liste des Contributions directes laquelle nous nous sommes souvent référé est bien incomplète mais, telle qu'elle est, elle nous apporte déjà des renseignements intéressants

Les transporteurs professionnels, donc, s'arrêtent dans les gros hameaux pour y charger ce qu'on leur apporte. En fait, soit ils y disposent de collecteurs personnels, soit ils demandent à des collecteurs locaux de leur regrouper le plus possible de marchandises. Ces collecteurs que les Contributions directes nomment délicieusement: "Acheteurs de produits du cru sans établissement fixe (1) dans la sous-préfecture" et que dans la campagne française ont appelle simplement courtiers, paient annuellement, pour pouvoir disposer de ce titre, 1 000 francs de patente et 200 à 400 francs de taxes locales(2), à moins que leur activité soit très importante ou qu'ils exercent une profession annexe ou bien, encore, comme ce courtier d'Etsouali, que leur collecte soit d'un type particulier. En effet, M., à Etsouali paie, toutes taxes comprises une patente annuelle de 17 200 francs C.F.A. comme "acheteur de boissons". Etsouali est le type de village ancien aux innombrables palmiers à huile et la proximité de la vallée de la Léfini lui promet d'autres palmeraies naturelles, ainsi, surtout, que de nombreux raphia vinicoles au cru bien plus renommé. Etsouali est aussi le village le plus méridional de la sous-préfecture de Djambala après lequel il n'y a plus guère d'espoir de trouver de vin de palme avant les abords de Brazzaville car, bien que les palmeraies soient peu fréquentes au Nord de la Léfini, elles sont encore bien plus rares au Sud, du moins tant que l'on reste sur le plateau.

(1) C'est-à-dire sans boutique ou entrepôt, mais non pas sans domicile.

(2) Les taxes locales varient avec les sous-préfectures et parfois même à l'intérieur des sous-préfectures.

Au travers du pays téké, mise à part la grosse maison des Etablissements Ebambi Frères qui sont à la fois acheteurs et vendeurs de produits du cru, entrepreneurs de transports, propriétaires d'un café à Djambala et qui pour celà et seulement dans la sous-préfecture de Djambala paient (en 1963) 133 210 francs de patente et licence..., nous avons officiellement dix collecteurs dont notre "acheteur de boissons". Quelle que soit la faiblesse de leur nombre officiel, leur localisation est déjà intéressante: Mah: 1, Inoni: 1, Etsouali: 3, Epinantsa: 2, Adzi: 1, Impe: 1, auxquels vient s'ajouter un collecteur itinérant dans la sous-préfecture de Djambala, mais domicilié à Brazzaville.

La bretelle qui, de Mépabé à Odziba ou Mah, longe la bordure occidentale du plateau est le fief pratiquement incontesté des ramasseurs plus ou moins occasionnels qui, de Brazzaville, font des voyages spéciaux en des points déterminés. Elle n'intéresse donc guère les professionnels. Ceux-ci ont pourtant, à Mah, au débouché Nord de la bretelle et travaillant jusque sur la terre de Dziba-Kalla, un collecteur qui regroupe aussi la production de tous les hameaux voisins, un peu plus denses ici que tout le long du reste de la route. Celui d'Inoni fera de même pour la bordure Nord-Ouest du plateau. A Etsouali, nous en avons 3 et 4 pour la terre Niambouli voisine: bien que le secteur soit assez peu peuplé, il n'en reste pas moins un gros fournisseur en produits vivriers pour les transporteurs réguliers, car les occasionnels viennent rarement jusque là... Il y a d'autres collecteurs, certes, courtiers accidentels ou permanents, même s'ils ne sont pas patentés, mais la localisation des "officiels" est suffisamment parlante: ils s'installent, les transporteurs les installent là où la fabrication de la farine de manioc, du fou-fou est la plus importante.

Cette vente des produits vivriers qui, avec celle du tabac, fournit les seuls revenus agricoles du plateau, appelle une dernière remarque: on a accusé les maisons de commerce, les sociétés concessionnaires d'exploiter les populations en achetant au plus bas prix pour revendre le plus cher possible. Il ne semble pas que les commerçants privés congolais -puisqu'ils sont maintenant les seuls (avec le SEITA, mais celui-ci ne transporte que son tabac, et l'O.N.C.P.A., mais ce dernier ne s'occupe pas des produits vivriers traditionnels et les autres on disparu, du moins en ce qui concerne le trafic officiel) à acheter

et transporter les produits agricoles commercialisés- déméritent de leurs anciens... exploiteurs. Il suffit de lire P. Vennetier(1): "Certains commerçants de Poto-Poto louent un camion et vont en(2) acheter plusieurs tonnes qu'ils ramènent dans la capitale; or le sac de 60 kilos qui se paie en moyenne 300 francs(3) dans les villages vaut couramment 1 000 à 1 200 francs sur les marchés urbains. Comme la location du véhicule est couverte sans peine par le prix de passage des 35 voyageurs qui profitent de l'occasion(4), le bénéfice qui en résulte pour l'intermédiaire est chaque fois assez substantiel! Et les besoins toujours croissants de la population brazzavilloise réduisent à peu de chose les risques de mévente"(5).

Etant donné cette trame générale de ce que fut et de ce qu'est devenu le commerce des produits agricoles et de cueillette, quels sont, parmi ces produits, ceux d'un certain intérêt pour les Téké et quelle est l'importance des revenus qu'ils leur apportent?.

II.- LE COMMERCE FAMILIAL

Au fur et à mesure que s'écoulent les années, on voit progressivement disparaître les dernières traces de la traite, traite à la côte puis traite des sociétés concessionnaires. Il est certain que l'auteur principal de cette évolution fut l'Administration par l'intermédiaire de ses Sociétés de Prévoyance: il ne pouvait, en effet, être question pour elle de troquer quoi que ce soit contre les produits du cru dont elle fut souvent l'unique acquéreur comme, au bout de l'an, il ne lui était pas possible d'accepter autre chose que des espèces pour le règlement des impôts. Les Congolais, les Téké durent donc, bon gré mal

(1) VENNETIER (P.); ...le Nord du Congo...; p. 242.

(2) Il s'agit de farine de manioc ou fou-fou.

(3) Les prix sont de 1961. Depuis, ils ont pratiquement doublé, aussi bien à la vente qu'à l'achat.

(4) Il s'agit de voyageurs transportés au trajet aller, quand le camion est "vide".

(5) Les risques de mévente sont en effet pratiquement nuls car le manioc aurait plutôt tendance à manquer en ville au moment du ralentissement du trafic (début et fin de saison des pluies). Par ailleurs, sous forme de farine sèchée, il se conserve bien assez longtemps pour attendre le chaland.

gré, se mettre à l'économie monétaire, tant et si bien que, à l'heure actuelle, des tractations toutes coutumières qui pourraient fort bien se règler suivant les méthodes traditionnelles, les dots par exemple, font l'objet d'un règlement par moitié, sinon en totalité, en espèces. Ce développement de l'économie monétaire a rendu possible la multiplication des transporteurs qui, tout au long des routes et des pistes, achètent les produits du cru, commerce non contrôlé par l'administration et que nous appellerons familial parce qu'il se fait souvent par l'intermédiaire de parents ou d'amis citadins.

Les produits de cueillette délaissés.

En fait ces produits achetés au gré des villages et des transporteurs sont très peu variés. Nombreux sont ceux à qui la fin de la traite, mais aussi le développement de cultures commerciales précises, l'expansion urbaine avec son cri de famine, ont porté un coup fatal. Les premières victimes de cette évolution furent les produits de cueillette destinés à l'exportation.

Le caoutchouc, que dans les zones forestières on pouvait aussi tirer d'un arbre, l'ireh (Funtumia elastica), était, en pays téké comme dans toutes les régions de savane, fournies par diverses lianes à latex, généralement du genre Landolphia. Il était obtenu par saignée, coupe ou battage des rhizomes puis mis en boules noires ou rougeâtres de la taille d'une balle de tennis et pesant environ 250 gr. Les exportations qui étaient déjà de 546 tonnes en 1896 pour toute l'A.E.F. devaient s'accroître rapidement, surtout à partir de 1903-1904, pour atteindre 1 955 tonnes en 1906. Léger recul ensuite, causé surtout par la baisse mondiale du prix du caoutchouc consécutive au développement des plantations (Indo-Malaisie, Brésil), puis reprise avec la guerre pour atteindre un maximum pour cette première période, de 3 000 tonnes en 1917. Réduction progressive ensuite en raison de la qualité inférieure de ce caoutchouc d'"herbes" et, toujours, de l'expansion des plantations. Reprise encore au cours de la seconde guerre mondiale, notamment à la suite de la perte de la plupart des plantations d'Extrême-Orient, pour atteindre le maximum absolu de 3 547 tonnes en 1944 valant, sous douane, près de 66 millions de francs d'alors. Mais déjà les premières plantations d'A.E.F. qui fourniront 1 108 des 1 110 tonnes de caoutchouc ex-

porté en 1963, presque uniquement par la R.C.A.(1). Ce caoutchouc qui, jusqu'à la fin de la première guerre mondiale, devait tenir la première place dans les exportations de l'A.E.F., ne fut vraiment à l'origine de fortes pressions sur les populations que durant les guerres quand "nécessité fait loi": fixation d'un minimum de production par village avec mesures coercitives, paiement de l'impôt en boules de caoutchouc etc..., mesures impopulaires mais que la guerre rendait inévitables et "le moins qu'on puisse dire est que ces derniers (les indigènes) firent preuve de fort peu d'ardeur"(2). Les besoins étaient pourtant tels qu'une entreprise employant des salariés sous contrat s'installait à Ngabé pour procèder à la récolte du caoutchouc de liane et qui arrivait à fournir huit tonnes par mois, car le pays téké, avec l'abondance des Landolphiae, plantes caractéristiques des savanes sur sols sableux(3) fut longtemps un des principaux pourvoyeurs de la gomme, soit au Nord de la Léfini, par l'intermédiaire des ramasseurs des sociétés de l'ALKELE, soit par ceux des maisons de commerce de Brazzaville qui drainaient le plateau méridional, soit par la société de ramassage de Ngabé...

La récolte de copal (Copaïfera demeusii) dont l'exportation a atteint jusqu'à 458 tonnes en 1954, est maintenant pratiquement abandonnée (65 tonnes seulement en 1963 pour tout le Congo). Elle n'a jamais d'ailleurs intéressé le pays téké car il s'agit d'une espèce forestière, bien que l'on rencontre des copaliers dans les grandes galeries et que leur gomme entre souvent dans le nkobi des chefs.

Il en est plus ou moins de même pour les graines oléagineuses d'Ongokéa (Ongokea klaineana) et d'Owala (Pentaclethra macraphylla) toutes deux aussi fournies par des essences forestières. La région de Ngabé a cependant fourni quelques kilos d'ongokéa avant 1950.

Un autre produit de cueillette est à l'origine d'un certain trafic, mais celui-ci reste intérieur au Congo où Brazzaville utilise la presque totalité de la production du pays en raphia sous forme de bottes

(1) Exportations de caoutchouc en 1963: Caoutchouc naturel: 2 tonnes (R.C.A.), Caoutchouc de plantation: 1 108 tonnes dont 973 (88 %) par la R.C.A. et 135 par le Congo.

(2) VENNETIER (P.); ...le Nord du Congo...; p. 187.

(3) KOECHLIN (J.); La végétation des savanes...; trouve les Landolphiae présente plus d'une fois sur deux observations dans les sols typiques des plateaux téké.

de fibres ou de nattes tissées. La production officiellement commercialisée qui avait atteint 47 tonnes en 1952 pour l'ensemble du Congo est descendue, en 1962, à 18 tonnes seulement et provenant toutes de la région de Gamboma. Une reprise semble s'amorcer puisque la production arrivait à 63,5 tonnes (Nkéni, Equateur, Alima) en 1963; mais il est peu vraisemblable que sa qualité soit jamais suffisante pour l'exportation (fibres trop courtes, tachées ou moisies, décolorées cassantes ou, au contraire, brunies par la fumée). De toute façon, le pays téké de l'Est paraît maintenant en dehors de cette production en tant que source de revenu puisque, après avoir commercialisé jusqu'à 11,4 tonnes de raphia en 1957, il n'en vend officiellement plus depuis cette année là. Mais, là encore, il faut tenir compte des transporteurs qui parcourent régulièrement le pays, tandis que les zones marécageuses de Gamboma, qui sont les grandes productrices de cette sous-préfecture, ne voient jamais de camion et sont obligées de s'en tenir à la clientèle des C.C.R. et autres organismes officiels. De toute façon, quelle que soit l'importance de la commercialisation du raphia dans le pays téké, elle doit être très faible, en tout cas bien inférieure aux ventes de 1957... Celui-ci n'apparaît d'ailleurs pratiquement pas parmi les produits répertoriés par l'enquête sur les transports de 1961(2).

Mais le produit de cueillette par excellence du Congo, celui qui apporte des revenus notables à la plupart de ses populations(3), le fruit du palmier à huile (Elaeis guineensis) semble, lui aussi, avoir disparu après 1957 de la liste des produits commercialisés par les Téké de l'Est avec les 2,7 dernières tonnes de palmistes de la sous-préfecture de Djambala. Certes, les palmiers à huile sont assez peu fréquents sur le plateau, et celà peu suffire à expliquer l'absence d'huile

(1) La sous-préfecture de Gamboma qui a seulement commencé à vendre du raphia en 1954 (3 t.) arrivait très vite à une production record de 38,8 tonnes en1958. Par la suite, en raison surtout de l'incertitude des débouchés, celle-ci devenait très irrégulière passant à 9,3 t. en 1959, à 23,7 t. en 1960, 15,9 t. en 1961, 18,1 t. en 1962, 30,4 t. en 1963, 12,2 t. en 1964 pour disparaître complètement en 1965.

(2) VENNETIER (P.); Les Transports en République du Congo...

(3) Les seules sous-préfectures qui, en 1962 et 1963, n'ont pas vendu une fraction des 3 à 7 000 tonnes d'huile de palme et des 7 à 10 000 tonnes de palmistes du Congo sont, avec celle de Djambala, les sous-préfectures de Loudima et Kindamba, mais ces dernières sont très largement occupées par d'autres activités.

de palme dans la liste des produits commercialisés, mais ils sont néanmoins assez fréquents pour autoriser une consommation annuelle de quelque 150 ou 200 tonnes d'huile qui devraient permettre de préparer au moins 60 ou 80 tonnes d'amandes de palmiste valant autour de 2 millions de francs. Mais cette préparation (concassage du noyau très dur sans trop briser l'amande, séparation de celle-ci d'avec la coque) demande beaucoup de temps et l'on sait combien le programme de la femme téké est chargé car, bien sûr, là encore, il s'agit d'un travail féminin.

Nous sommes dans les sables tertiaires, donc pas de production minière; pas d'exploitation forestière, les galeries et les bosquets sont vraiement trop rares et trop précieux; le tabac, sur lequel nous reviendrons, fait l'objet d'un trafic à part. Il ne reste donc plus maintenant, pour alimenter le commerce, que quelques kilos de café peut-être et les produits vivriers dont, surtout, le manioc, la farine de manioc...

Les produits vivriers agricoles en expansion.

En 1961, P. Vennetier(1) estimait que 1 000 à 1 500 tonnes de manioc, essentiellement sous forme de farine, descendait annuellement du pays téké sur Brazzaville. En 5 ou 6 ans, ce trafic a pratiquement doublé et, déjà, dans son rapport annuel 1964, le Chef de la 6° Région agricole notait: "De ces cultures (vivrières), l'évolution varie suivant leur destination:

" La situation reste stationnaire pour les produits de subsistance comme l'arachide, l'igname, la patate, les courges etc... Le manioc connaît cependant un certain essort (sic) à cause du foufou vendu aux commerçants de Brazzaville. Les fuites étant indéchiffrables(sic), il m'est impossible de relater ici le tonnage de cette denrée.

"Les cultures de rapport comme la pomme de terre, le maïs, le haricot remontent la pente depuis que les commerçants clandestins les achètent. Ici encore, difficulté pour fournir les tonnages exacts. Les statistiques de ces produits... sont donc faux (sic). Pour parer à cet état, il faut des marchés très bien organisés et, de la part des autorités administratives locales, des mesures adéquates contre les commerçants qui passeraient outre ces marchés et s'adresseraient directement aux producteurs de village à village".

(1) VENNETIER (P.); ...le Nord du Congo..., p. 225 sqq.

une estimation globale à quelque 25 millions de recettes pour la vente du seul manioc n'est certainement pas très loin de la vérité. L'arachide est peut-être stationnaire, mais ce doit être bien juste; le maïs remontait la pente en 1964, sans doute, comme de nombreuses fois auparavant, pour retomber de plus haut et, de toute façon, il a un gros effort à faire car il avait presque disparu et il aura, toujours, devant lui, la concurrence du manioc qui peut se récolter n'importe quand, se préparer à l'aise; il ne saurait donc beaucoup progresser. 1 ou 2 millions pour ces produits ne doivent pas être loin d'un maximum. Quelques quintaux de café, au plus, le même tonnage de produits de cueillette divers c'est, mis à part le tabac, quelque trente millions de produits agricoles qui descendent du plateau sur Brazzaville. Peu de choses donc, mais malgré tout un certain appoint: 1 200 francs par habitant rural du plateau, 20 000 francs par famille de type traditionnel...

Les produits de la chasse et de la pêche.

On connaît le rapport exact du tabac, on peut estimer en se réservant de très grandes marges d'erreurs, l'importance des produits agricoles commercialisés en dehors de tout contôle administratif; mais où l'on entre dans l'imaginaire le plus absolu, c'est lorsqu'on tente de chiffrer la valeur de la viande de chasse vendue et qui ne doit certainement pas être inférieure à celle du produit de la pêche. Si on extrapole les résultats du recensement démographique du Congo, il y aurait, en pays téké, 170 à 180 chasseurs professionnels; en réalité ils sont beaucoup plus nombreux et il faut ajouter tous ceux qui chassent un peu plus qu'occasionnellement; il faut tenir compte aussi des grandes chasses collectives dont une partie du produit passe dans le commerce: sèchée ou fumée, la viande de chasse se conserve en effet un certain temps et on vend ce qui reste de la dernière expédition quand la nouvelle a été fructueuse. Elle apparaît très peu dans les relevés de l'Enquête routière car, en raison de son prix élevé, elle est toujours transportée en petites quantités et souvent confondue avec les bagages personnels des passagers, des chauffeurs. Mais 1 ou 2 kilos par voyageur pour 35 000 descendant à Brazzaville (même ceux qui viennent de plus loin profitent de leur traversée du pays téké pour s'approvisionner en viande) celà ferait 35 à 70 tonnes pour l'année, 40 à 80 tonnes

8 à 16 millions, sans compter ce que l'on a consommé en route et lors des innombrables pannes... Il est donc pratiquement impossible de chiffrer avec un semblant d'exactitude la valeur de la viande vendue par les Téké aux clients de passage ou celle qu'ils apportent eux-même lors de leurs voyages dans la capitale, mais dire que le rapport qu'elle leur assure ne représente guère moins que la moitié de celui qu'ils trouvent dans la vente des produits agricoles vivriers, ce n'est certainement pas avancer une extravagance...

C'est à la chasse aussi que se rattache l'ivoire qui, au Congo, est loin de tenir dans le commerce la place qui fut la sienne à l'origine; mais la tonne exportée en 1963 valait près de 1 million et demi(1). Il est difficile de chiffrer la part des Téké dont le pays renferme quelques troupeaux d'éléphants: ni plus grande, ni plus faible, sans doute que celle des autres populations du Congo.

On s'est penché sur les pêcheurs de la Likouala, on a étudié ceux du Stanley-Pool, mais les villages isolés au bord du fleuve, tout au long du pays téké et qui, soit descendent en pirogue vendre leur poisson sur les marchés de Brazzaville, soit le cèdent à des colporteurs qui le redistribuent sur les plateaux, sont restés en dehors de toute étude. Leur nombre, l'importance de leur activité, le prix élevé du poisson peuvent nous permettre d'avancer, pour la pêche, un rapport à peu près égal à celui apporté par la chasse.

En conclusion, les produits vivriers, végétaux ou animaux, assurent, au pays téké, à côté de l'auto-consommation, un revenu global qui ne doit pas être inférieur à 50 millions, quelque 1 500 francs par habitant et par an ou mieux, si l'on tient compte de l'organisation socio-économique du pays, 25 000 à 30 000 francs par famille.

III.- LE TABAC

En 1966, le centre de conditionnement de Ngo qui regroupe la production de tabac de l'ensemble du pays téké de l'Est a acheté 218 347 kilos de tabac au prix moyen de 65,50 francs C.F.A. le kilo, soit pour la coquette -à l'échelle des revenus téké- somme de 14 301 730 francs

(1) L'Union Douanière Equatoriale (U.D.E. = ex-A.E.F.) a exporté en 1963 pour une valeur, sous douane, de plus de 33 millions de francs CFA d'ivoire, dont 92 % par la R.C.A.

C.F.A., récolte et revenus remarquables, bien que n'atteignant pas ceux de l'année précédente (271 597 kilos valant 17 789 600 francs), la meilleure année pour le tabac sur le plateau depuis l'origine, mise à part, évidemment, la récolte vraiement exceptionnelle de 1959 où, malgré un prix d'achat au kilo assez nettement inférieur de 61,95 francs, l'"herbe à Nicot" a rapporté 18 104 600 francs: un peu plus ou un peu moins de 18 millions, celà représente environ 640 francs par habitant des plateaux(1), 720 par habitant rural..., 13 000 francs par lignage rural...

Pluviométrie et production tabacole.

La production en cette très bonne année 1965, supérieure de près de 60 % à celle de l'année précédente, ne l'est en fait que de moins de 1,5 % par rapport à celle de 1962 qui vit aussi une excellente récolte. En réalité, la production du tabac et, par voie de conséquence, les revenus apportés par celui-ci au Congo comme en pays téké, progressent en dents de scie très irrégulières, réagissant très nettement à un certain nombre de facteurs extérieurs: conditions météorologiques surtout, mais aussi facteurs humains. En effet, les courbes représentant la production et la pluviométrie sont loin d'être parallèles (Fig.79)(2).

(1) Exclus les allogènes du fleuve qui trouvent dans la pêche d'autres sources de revenus (voir §§ précédent).

(2) Evolution de la production de tabac, de son prix d'achat moyen au kilo et de sa valeur totale, en pays téké de 1954 à 1966, comparée à la pluviométrie:

Années	Production (kilos)	Prix d'achat moyen au kilo (Francs CFA)	Valeur totale (Francs C.F.A.)	Hauteurs d'eau annuelles (mm) (a)
1954	190 021	50,00	9.501 050	1 899,4
1955	271 191	50,37	13 659 890	2 282,7
1956	122 020	54,51	6 651 310	1 882,7
1957	206 815	53,68	11 100 795	1 833,1
1958	154 261	53,69	8 281 502	1 738,4
1959	292 269	61,95	18 104 603	2 110,9
1960	229 071	60,30	13 312 981	2 908,7
1961	240 248	62,92	15 115 203	2 541,0
1962	265 522	66,01	17 526 975	2 309,9
1963	213 266	63,40	13 519 998	2 238,2
1964	175 670	63,50	11 155 045	1 969,2
1965	271 597	65,50	17 789 603	2 022,3
1966	218 347	65,50	14 301 729	?

(a) Les hauteurs d'eau ne sont pas celles de l'année civile, mais celles recueillies entre le 1° octobre de l'année précédente et le 30 septembre de l'année considérée, pour couvrir les deux cycles de culture du tabac.

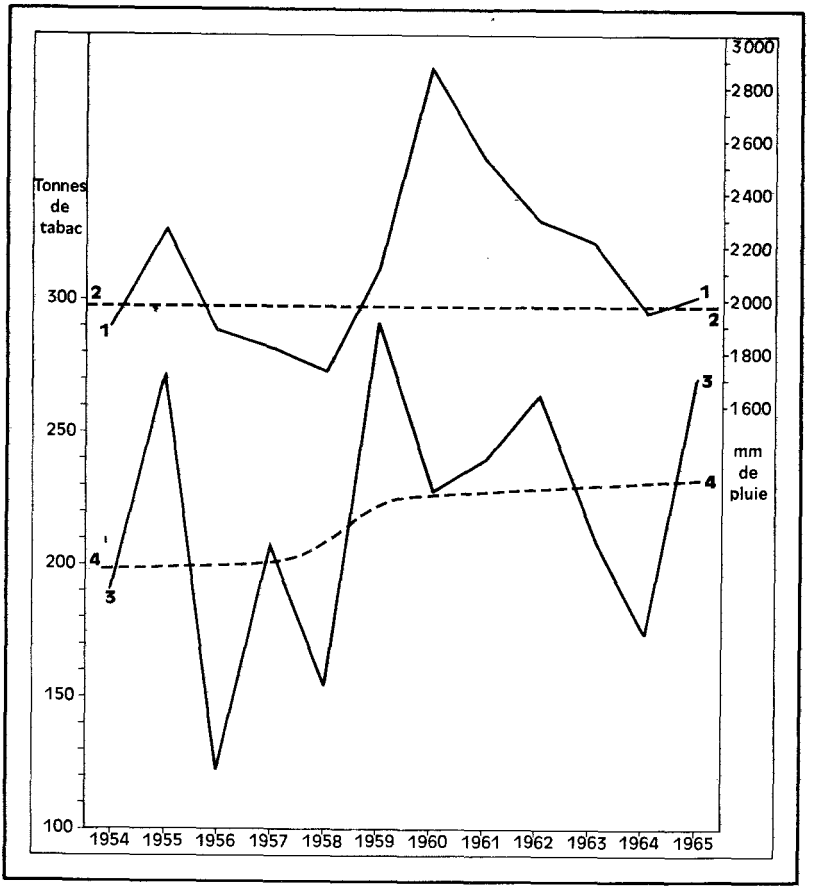

Fig. 79

Pluviométrie et production tabacole

1. Pluviométrie annuelle (d'Octobre de l'année précédente à Septembre de l'année en cours pour couvrir les deux cycles de culture du tabac) - 2. Pluviométrie annuelle moyenne - 3. Production annuelle de tabac - 4. Progression théorique compensée.

Ainsi, 1957, qui fut une très bonne année pour le Congo et une année moyenne pour le pays téké, avait été plus sèche que 1956 qui avait pourtant vu la plus faible récolte de ces années. Par contre, 1959, avec des pluies guère plus abondantes que la moyenne donne une bien meilleure récolte que 1960 avec ses orages diluviens. En effet, la production des années 1960 et 1961 se tient aux alentours de la moyenne ou plus exactement de la production théorique, telle qu'elle apparaît sur la courbe 4 de la Fig. 79 (+ 1 % et + 5 %), alors que ces années là la pluviométrie a été supérieure de 46 % et de 27 % à la moyenne. Il est vraisemblable que, bien que le tabac demande une pluviosité élevée, la mauvaise répartition et la violence des orages sont à l'origine de la récolte relativement faible de ces années: première partie de la saison des pluies très humide avec 1 325,2 mm au cours du dernier trimestre 1959 (premier trimestre de culture pour les récoltes de 1960) qui inonde et détruit les pépinières et les jeunes plantations, nombreux et violents orages en avril (434,6 mm) à la fin de la récolte du premier cycle mais, surtout, des semis du deuxième cycle. Par contre, l'exceptionnelle récolte de 1959 avait été conditionnée par une première saison des pluies assez peu marquée (594,4 mm) facilitant les semis et les repiquages, contre une deuxième saison des pluies nettement plus pluvieuse que la moyenne (1 556,3 mm au lieu de 1 043,4) et bien étalée (Fig. 80), ce qui n'a pas été sans faciliter la récolte du premeir cycle et assurer la qualité et le départ du second. La production des années 1963 (pluies supérieures de plus de 20 % à la moyenne) et 1964 (pluviométrie sensiblement égale à la moyenne - -0,4 %-(1) sont inférieures de 8 et 25 % à la récolte théorique. C'est au cours de ceux deux années plus encore que pour 1958(2) que les facteurs humains ont tenu

(1) Il faut aussi remarquer que la pluviométrie 1954-1965, période qui voit l'installation sous son aspect à peu près définitif de la tabaculture sur le plateau téké est supérieure de 7,4 % à la "normale" -moyenne 1931-1965-.

(2) La récolte de 1958 est inférieure de 26,5 % à sa valeur théorique, mais, cette année-là, la pluviométrie était réduite de 12,4 % et, surtout, les pluies étaient très mal réparties: première saison des pluies presque aussi humide que la "normale", mais plus arrosée que celle du cycle 1958-1959 avec un mois d'octobre (semis) très pluvieux (+ 30 % par rapport à la moyenne mais + 50 % par rapport à celui de l'excellent cycle 1958-1959), tandis que la deuxième partie de la saison des pluies est très brève et à peine marquée (- 18 % par rapport à la normale, - 37 % par rapport à 1959).

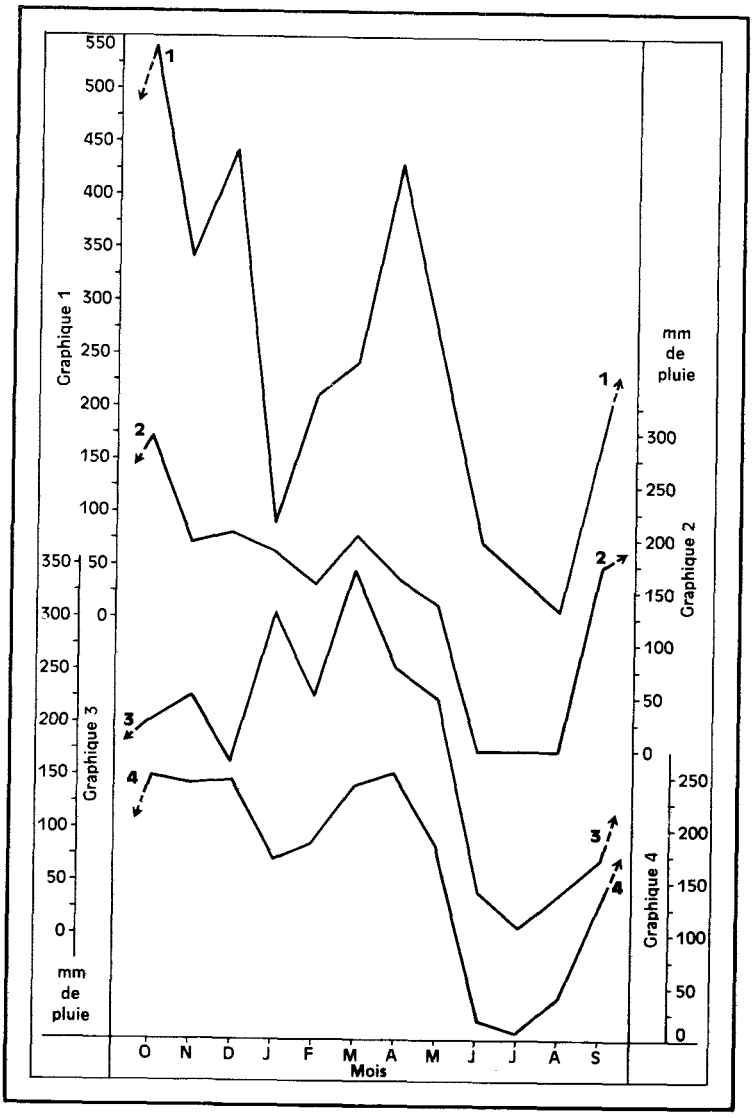

Fig. 80

Pluviométrie et tabaculture

1. Année trop pluvieuse de faible récolte (1959-1960) - 2. Année trop sèche de mauvaise récolte (1957-1958 - 3. Très bonne année tabacole (1958-1959) - 4. Pluviométrie moyenne à Djambala (1931-1965).

une grande place: "Révolution", mise en place des nouvelles institutions, des nouveaux cadres administratifs, de l'encadrement politique ont troublé bien des esprits, détournant les populations de leurs activités normales. Si on ajoute que l'entretien des routes qui ont beaucoup souffert des fortes pluies des années précédentes(1) a presque été abandonné durant cette période ce qui empêche, en 1964, le SEITA de ramasser une certaine fraction du tabac récolté, on comprend alors les raisons de la chute de production en 1963 et 1964. Certains affirment même que le tabac non évacué représente une valeur de 4 millions. Si l'estimation est juste, la production totale aurait été, pour 1964, de quelque 225 tonnes valant une quinzaine de millions, ce qui serait bien, alors, dans la ligne de la progression normale.

Evolution des revenus de la tabaculture.

Si, toutefois, on essaie de compenser bonnes et mauvaises années, on arrive à la conclusion que la production de tabac sélectionné(2), après une dizaine d'années de démarrage puis de rapide expansion (plus de 85 % par an de 1947 à 1954 pour l'ensemble du Congo), et qui était de quelque 200 tonnes en pays téké vers 1955, arrive aux environs de 230 tonnes une douzaine d'années plus tard, soit une progression totale, pour cette période, de 17 % et une progression annuelle théorique de 1,33 %. Pendant ces mêmes années, la valeur de ce tabac passe des environs de 10 millions à près de 15: 43,5 % d'augmentation, plus de 3 % par an. Les sommes distribuées par le SEITA se sont donc accrues dans de bien plus notables proportions que le tonnage même du tabac, en raison de l'augmentation continue du prix au kilog. Celui-ci passe en effet de 50 francs en 1954 à 65,5 en 1965 ou, si la aussi on établit une compensation entre les années où la qualité était très bonne, donc mieux payée et les années de mauvaise qualité, de 50,4 à 65,35 francs, soit une augmentation de 30 %, 2,2 % par an (Fig. 81).

En fait, même cette évolution théorique n'est pas régulière: en 1954, nous avons atteint un palier dont l'incidence est accusée par une

(1) De 1959 à 1963 compris, il est tombé au total à Djambala 2 307,8 mm d'eau de plus que ne le laisse prévoir la normale soit, en moyenne, 23 % de plus au cours de chaque année civile (de + 10 % à + 42 %).

(2) Les achats par le SEITA de tabac cultivé traditionnellement qui étaient de plus de 135 tonnes en 1947, diminuent régulièrement jusqu'en 1957 (4,6 tonnes) pour cesser ensuite.

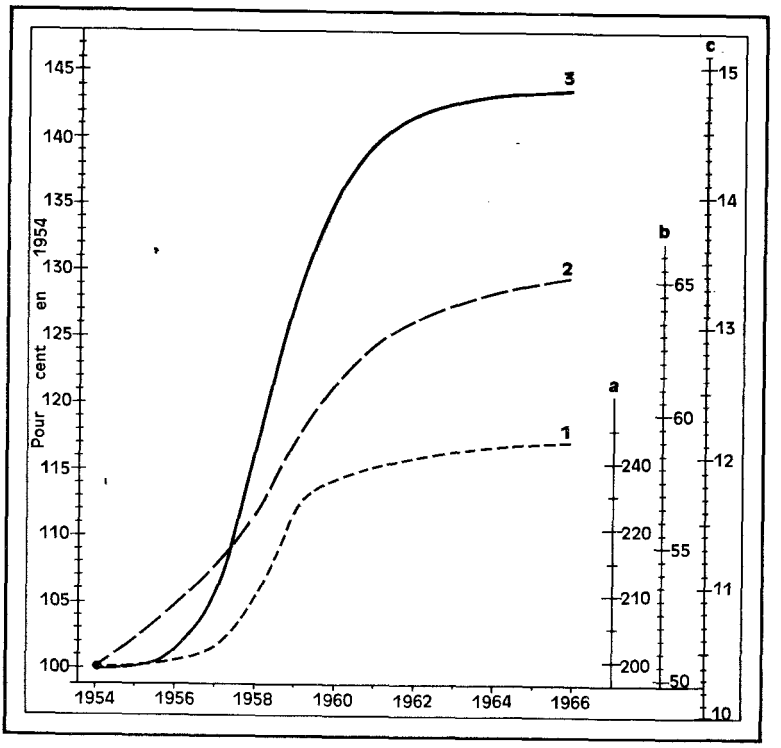

Fig. 81

Evolution théorique compensée de la production et des prix du tabac de 1954 à 1966 en pays téké, en pour cent du tonnage et des prix de 1954

1. Poids - 2. Prix d'achat moyen du kilog de tabac - 3. Valeur totale du tabac.

Essai de rappel des valeurs absolues: a. Poids (tonnes) - b. Prix d'achat au kilog (Francs C.F.A. - c. Valeur totale du tabac (millions de Francs C.F.A.).

(Par évolution théorique compensée, on entend: évolution calculée de façon à compenser réciproquement bonnes et mauvaises années).

série de mauvaises années ou tout au moins de production réduite (1956-1958): la progression est presque nulle: 1,6 % de 1954 - 1957 (0,53 % par an) pour le tonnage, 5,8 % (1,9 % par an) pour les valeurs. Gros effort du SEITA pour une nouvelle relance: augmentation de l'effectif des moniteurs pour améliorer, étendre les cultures, mais surtout, envoi d'équipes de trieurs au moment du manoquage des feuilles; une excellente année météorologique là-dessus et, en deux ans, la moyenne passe brusquement de 202 à 224 tonnes (+ 5,8 % par an). Augmentation des prix de base mais,surtout, amélioration de la qualité qui fait passer les tabacs du premier groupe de 5 % et moins de l'ensemble des achats à nettement plus de 10 %, ceux du deuxième groupe de moins de 50 % à plus de 60 % tandis que le troisième groupe diminue de plus de la moitié à 30 %(1).

Aussi, entre 1957 et 1960, le prix moyen au kilo passe-t-il de 57,70 à 60,30 en valeur réelle (54,2 à 61,3 en valeur compensée - +4,2 % par an-). Les sommes distribuées s'accroîtront donc très nettement pendant cette brève période et passeront, en valeur compensée de moins de 11 millions à plus de 14: plus de 9 % par an. 1960: nouveau palier pour la production qui semble approcher d'un maximum et, au cours des dernières années, l'augmentation moyenne n'est plus que de 6 tonnes, 0,45 % par an. Comme, par ailleurs, le triage ne peut indéfiniment relever la qualité, le prix moyen au kilo ne progresse guère que de 4 francs, soit 1,5 % par an. En conséquence, la valeur globale du tabac, les sommes distribuées sur les plateaux par le SEITA s'accroissent, elles aussi, bien plus lentement que durant la période précédente: 0,6 % par an...

Pour que les revenus apportés par le tabac reprennent un taux de croissance, sinon égal à celui des années 1958-1960, du moins nettement supérieur à la stagnation qui semble maintenant s'imposer, et tel qu'il encourage le planteur, il faudrait, soit que les surfaces s'étendent très nettement ou, ce qui serait de beaucoup préférable, que la qualité du produit s'améliore dans de notables proportions. Mais il ne s'agit plus maintenant d'un simple perfectionnement du triage, il est nécessaire de modifier l'ensemble des techniques: cultures (engrais, soins à la plante, récolte) et, surtout, sèchage par la construction de séchoirs rationnels etc... Il est en effet difficile pour le SEITA d'éle-

(1) Voir le tableau de la note 1, p. 353

lever indéfiniment ses prix de base, tenu qu'il est de rester entre certaines limites pour établir son prix de revient, lourdement handicapé par de nombreux frais et charges qui sont, en fait, 3,3 fois plus importants que le prix d'achat proprement dit aux planteurs et qui s'accroissent au fur et à mesure que, notamment, les conditions de ramassage et d'évacuation du tabac deviennent de plus en plus difficiles(1). Ces dépenses annexes (si l'on peut dire puisqu'elles entrent pour plus des trois quarts dans la formation du prix de revient) sont par ailleurs, pour plus de la moitié, au bénéfice direct du Congo et des Congolais, mais elles amènent le tabac à un prix très élevé, supérieur, à qualité égale, à celui auquel il serait possible de l'importer, auquel il est payé aux planteurs français...

Les 15 millions annuels apportés par la culture du tabac représentent une somme assez importante si on la ramène à l'ensemble de l'économier téké, mais elle est en fait répartie entre une multitude de petits planteurs, et la somme perçue par chacun d'eux est bien minime. En effet 230 et même 270 tonnes de tabac sont normalement produites par quelque 500 hectares, or le pays téké de l'Est renferme près de 6 000 hommes adultes en âge de travailler (15 à 60 ans) dans les régions rurales et exclues les populations piscicoles du fleuve. Celà ne représente encore guère plus de 8 ares par homme adulte, 4 ares par cycle,

---

(1) Formation du prix de revient moyen d'une tonne de tabac achetée au Congo (1964-1965):

Prix d'achat aux planteurs			65 500
Salaire personnel Européen	76 370		
Salaire personnel Africain	48 750		
Entretien des bâtiments	3 300		
Entretien du matériel	6 760		
Amortissement des bâtiments	3 250		
Amortissement du matériel	10 330		
Fournitures	10 850		
Divers	2 390		
Total frais secteur		162 000	
Transport du secteur à Pointe-Noire		12 500	
Frais de transit à Pointe-Noire		4 500	
Droits et taxes à la sortie		12 500	
Total des frais au Congo			191 500
Prix de revient F.O.B			257 000
Transport de Pointe-Noire à Nanterre -tous droits et frais compris-			25 000

Prix de revient de la tonne de tabac.....Francs C.F.A.: 282 000
soit 5 640 Francs français.

une minuscule parcelle de 20 mètres de côté, mois même car, à Djambala, Ngabé etc... nous avons encore quelques planteurs de tabac. Les immenses terrains encore libres, le temps disponible des hommes devrait facilement permettre aux Téké de doubler, de tripler ces surfaces, de s'occuper encore plus attentivement du semis, de la récolte, du triage et surtout du sèchage. C'est sur cet aspect de la culture que va d'ailleurs porter l'effort du SEITA dans la mesure où l'état des voies de communication lui permettra de poursuivre son effort, car l'expansion possible des cultures n'est pas près de se réaliser tant que, activité masculine au moins en ce qui concerne la perception des bénéfices, le tabac continuera d'apporter un surcroît de labeur aux femmes qui restent chargées de tout ce qui concerne le travail de la terre proprement dit.

Cette place laissée aux femmes dans une activité soi-disant masculine est en fait le premier goulot d'étranglement, le premier frein à l'expansion de cette source de revenus. Par ailleurs, les surfaces cultivées en saison sèche, celles dont le rapport est le plus sûr sont limitées par le nombre de bas-fonds, par un certain respect de la forêt que l'on ne veut pas détruire irrémédiablement. Reste donc, surtout, l'extension des cultures de saison des pluies, beaucoup moins bénéficiaires et, surtout, demandant un plus gros travail. 15 millions annuels, qui pourraient devenir 50 et être vraiment la fortune du plateau, à condition qu'évoluent bien des coutumes sociales et économiques...

°

° °

En conclusion, les Téké font rendre à leur pays, tant en produits végétaux qu'animaux -cueillette, agriculture, chasse, pêche- à commercialiser, quelque 75 millions de francs C.F.A. par an, quelque 2 300 francs par habitant, 4 200 francs par adulte, 35 000 francs par chef de famille traditionnelle....

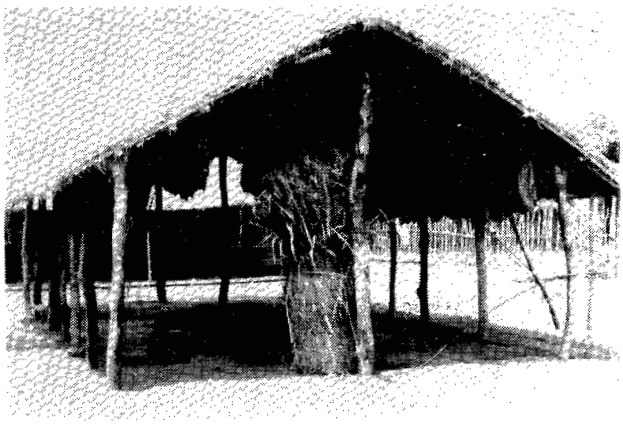

I.- Hangar-sèchoir à tabac.

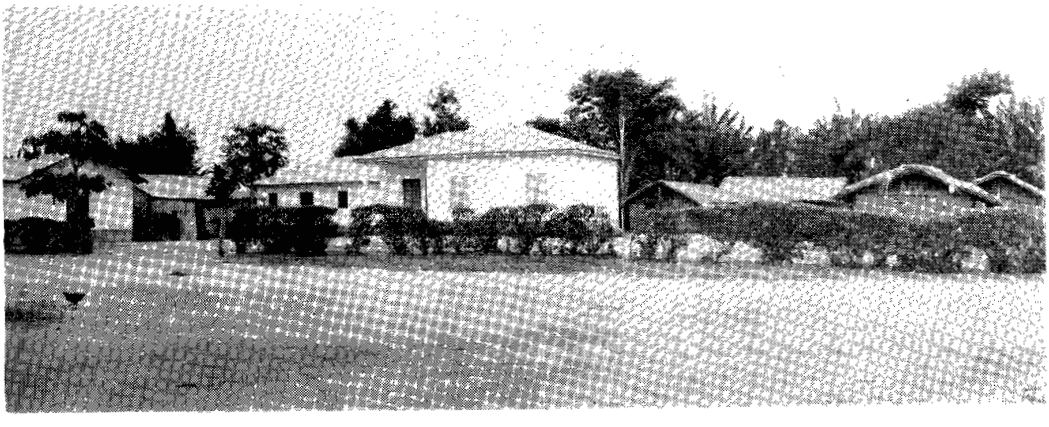

Concession d'un commerçant téké à Djambala.
De gauche à droite: la nouvelle boutique non utilisée, l'ancienne boutique ouverte,
la maison des fils, inhabitée, la maison du commerçant, inhabitée,
Les cases traditionnelles, habitées.

Chapitre II

LES "IMPORTATIONS"

A la différence du reste du pays, de presque toute l'Afrique, le pays téké de l'Est ne voit pas le commerce de distribution (comme d'ailleurs celui d'exportation) se concentrer au profit d'un petit nombre de grandes compagnies import-exportatrices mais, au contraire, foisonner les petits trafiquants. Plus du tiers du chiffre d'affaires du commerce de détail se regroupe bien entre les mains d'un seul commerçant, mais celui-ci, installé seulement à Djambala, est lui-même indépendant...

I.- LE RESEAU DE DISTRIBUTION

Certes, aucun des quelque 225 commerçants du pays téké n'est importateur et tous s'approvisionnent en principe à Brazzaville dans les magasins de gros, mais même ces gros fournisseurs sont loin d'être toujours les grosses sociétés qui sont généralement considérées comme coiffant tout le commerce africain...

Les fournisseurs.

En effet, les quatre grandes sociétés représentées au Congo, la C.F.A.O. (Compagnie Française de l'Afrique Occidentale), la S.C.K.N. (Société Commerciale du Kouilou-Niari), filiale du groupe Unilever anglo-hollandais(1), la C.C.S.O. (Compagnie Commerciale Sangha-Oubangui), du groupe S.C.O.A. (Société Commerciale de l'Ouest Africain) et la C.F.H.B.C. (Compagnie Française du Haut et Bas Congo) fondée par les frères Tréchot et maintenant nationalisée, n'approvisionnent les commerçants du pays téké que dans la limite de quelque 30 % de leurs achats: 13,5 % pour la C.F.A.O. qui reste le plus gros fournisseur, 10 % pour la S.C.K.N. et moins de 6 % pour la C.C.S.O., le rôle de la C.F.H.B.C. étant pratiquement négligeable.

(1) Voir SORET (M.); Le Chemin de fer Congo-Océan; p. 138 et 327 sq.

Trois raisons à cette influence réduite des grandes firmes: d'abord l'importance relative de la consommation du vin au Congo qui a amené la naissance de maisons spécialisées dans l'importation de ce produit. Comme celui-ci alimentait, en 1964, 13,5 % du commerce de détail des plateaux (1), ces nouvelles sociétés arrivent ainsi à fournir plus de 10 % des approvisionnements de la région. La différence entre le volume de vin introduit officiellement en pays téké (environ 35 000 litres en 1964) et celui fourni par les sociétés importatrices à ses commerçants (28 000 litres) appelle une remarque: ces importateurs cèdent une partie de leur marchandise aux compagnies de commerce(2) en leur consentant des prix de gros très intéressants. Par contre, leurs prix de demi-gros pour les petits revendeurs sont très proches des prix de détail, en tout cas presque toujours plus élevés que ceux qui peuvent être consentis par les grandes sociétés à ces mêmes commerçants.

Enfin, les prix de demi-gros pratiqués par les grosses maisons de commerce sont d'autant plus intéressants que le détaillant fait de plus importantes affaires avec elles, que la solvabilité de celui-ci est plus certaine. D'où les 20 % au moins du vin revendu par les détaillants et qui leur est fourni notamment par la C.F.A.O., proportion qui monte à près de 55 % pour le commerçant européen de Djambala dont le chiffre d'affaires, s'il ne représente que 37 % du commerce en pays téké, n'en est pas moins supérieur à celui de n'importe lequel des trafiquants autochtones puisque les 63 % restant sont répartis entre ses 224 concurrents...

Par ailleurs, le regroupement des sociétés à la fin de l'ère concessionnaire aboutissait en fait à monopoliser le commerce, au moins de détail, au profit d'un nombre plus réduit de grosses sociétés: le Gabon dans sa presque totalité à la S.H.O. (Société du Haut-Ogooué)(3), le Sud-Ouest du Congo à la S.C.K.N. et le Nord Congo à la C.F.H.B.C. née,

(1) Cette proportion du commerce de détail est égale à plus du double de celle que tient le vin dans le même commerce en France.

(2) Ces importateurs reçoivent le vin en containers, le mettent en litres ou en bouteilles (66 et 33 centilitres) et distribuent ceux-ci par cartons de 12, 16 ou 24 unités. La dame-jeanne de 10 ou 20 litres qui, pendant de longues décennies fut l'objet, une fois vide, d'un véritable commerce, est en train de disparaître. Seuls certains vins portugais (Nabaô) ou espagnols sont encore parfois importés en dames-jeannes.

(3) Voir SORET (M.); Le Chemin de Fer Congo-Océan.

à la liquidation du système concessionniare du rachat par les frères Tréchot de la plupart des concessions entre la Léfini et la Sangha. Toutefois, l'isolationisme des Téké, isolationisme qui, au point de vue commercial, peut aller jusqu'à la xénophobie, la faible production de leurs plateaux qui n'intéressait guère la C.F.H.B.C., ont fait pratiquement échapper à la coupe des sociétés commerciales la région entre Brazzaville et la Nkéni.

Enfin, pour l'Africain, commerce signifie marchandage et discussion: le marché "lieu d'asile et de paix"(1) est en même temps le grand centre de diffusion des nouvelles, les interminables discussions sur les prix s'entrecoupant longuement de bavardages sans fin sur les sujets les plus divers. C'est dans la mesure où le commerçant de demi-gros, ses agents se prêtent à ce jeu avec le détaillant que celui-ci lui assurera fidèlement sa clientèle(2). C'est aussi l'une des principales raisons du succès des Portugais qui, à Brazzaville, détiennent une grosse partie du commerce de détail avec les Africains et qui, en pays téké fournissent près de 10 % des marchandises achetées officiellement par les détaillants autochtones(3) contre moins de 3 % par le commerçant européen: ils trafiquent suivant les normes traditionnelles; ils ont, par ailleurs, très souvent "épousé" des femmes congolaises, ce qui leur assure la clientèle régulière de leur famille... au sens africain du mot et, enfin, presque tous parlent couramment plusieurs langues vernaculaires ou tout au moins véhiculaires... Ajoutons qu'ils sont à peu près les seuls à faire crédit... à des taux compensant les faibles garanties.

Il est à noter qu'il existe sur la place de Brazzaville deux importantes maisons d'import-export à direction grecque: elles ne four-

---

(1) BALANDIER (G.); Sociologie actuelle de l'Afrique Noire, p. 345.

(2) Cette conception du marché est loin d'être spécifiquement congolaise: lorsque la municipalité de Tananarive voulut fixer les prix sur les marchés de la ville pour que cessent ces interminables marchandages, elle convoqua les principaux vendeurs de produits du cru pour les en informer et pour fixer les prix. On leur exposa qu'avec des tarifs fixés -au niveau qu'ils voudraient- ils pourraient gagner beaucoup de temps. Ce fut un tollé général dont le sens tient dans la réponse d'un de ces commerçants: "Et que ferons-nous le reste du temps?".

(3) Cette proportion est un minimum car ce sont certainement les Portugais qui font le plus de ventes sans factures, base essentielle de notre documentation pour ce chapitre.

nissent les commerçants téké que dans proportion de 0,5 % (10 % pour le négociant européen).

Les détaillants.

Sur les plateaux maintenant: les revendeurs peuvent y être classés en 3 groupes (Fig. 82): d'abord ceux que le Service des Contributions directe appelle les commerçants de détail; relativement peu nombreux en pays téké (19 % des commerçants), ils n'en drainent pas moins 80 % du trafic total. On les trouve surtout à Djambala (plus de la moitié de ceux-ci avec 80 % du commerce de la catégorie). Ces commerçants de détail peuvent d'ailleurs être séparés en deux groupes: ceux qui, avec leur patente commerciale possèdent une licence pour la vente des boissons alcoolisées(1) à consommer sur place ou à emporter et l'immense masse des autres. Les premiers sont en effet relativement peu nombreux: 17 en 1964 sur un total de 42 commerçants de détail, de 225 personnes payant patente pour trafiquer en pays téké. Mais ils drainent à eux seuls plus de 70 % du commerce total, 90 % du commerce de détail. Etant donné le prix relativement élevé des boissons, le titulaire d'une licence doit disposer de capitaux assez importants dont il profite aussi pour avoir un stock de marchandises plus variées, ce qui attire plus la clientèle. En conséquence, on peut estimer que le chiffre d'affaires moyen d'un commerçant de détail titulaire d'une licence pour boissons alcoolisées est de 15 à 20 fois supérieur à celui du boutiquier qui se contente de revendre objets fabriqués et produits alimentaires...

Quelle que soit l'importance de l' activité de chacun d'eux, il n'en reste pas moins que peu d'installations commerciales méritent vraiment le nom de magasin sauf, peut-être, celle du commerçant européen de Djambala(2) avec son véritable comptoir, son grand réfrigérateur pour les boissons fraîches et quelques denrées périssables. Partout ailleurs les "boutiques" présentent un aspect des plus médiocre, ne différent -de l'extérieur- pratiquement en rien des cases d'habitation traditionnelles qui les entourent. Les articles, peu nombreux et, surtout, très peu variés sont disposés sur des planches appuyées au mur

(1) Au Congo, les licences pour vente de boissons alcoolisées se paient annuellement, comme les patentes.

(2) Et, depuis sa récente réouverture, celui du commerçant portugais de Ngabé

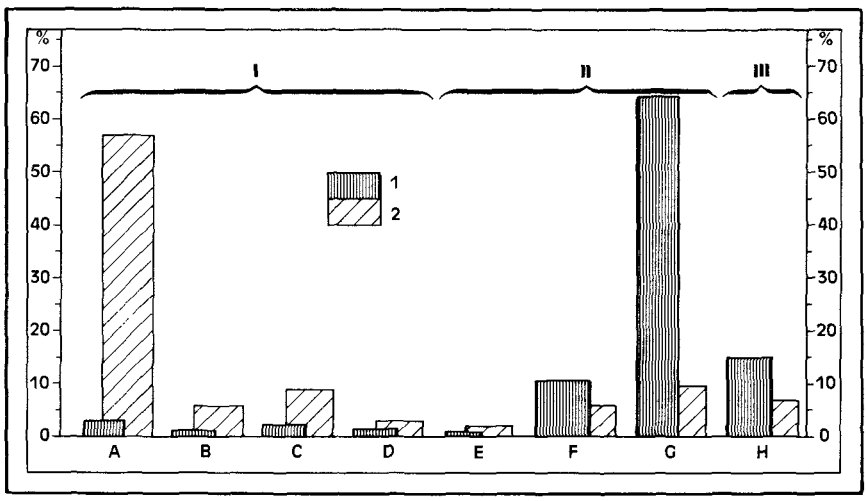

Fig. 82

Importance comparée des différents types de commerce de distribution

1. Pour cent commerçants - 2. Pour cent francs de chiffre d'affaires en pays téké.

I. Commerces avec vente de boissons: A. Commerces de détail employant de une à trois personnes, boissons à consommer sur place ou à emporter - B. Commerces de détail employant une seule personne, boissons à consommer sur place ou à emporter - C. Commerces de détail employant une seule personne, boissons à emporter.

II. Commerces sans vente de boissons: E. Commerces de détail employant de une à trois personnes - F. Commerces de détail employant une seule personne - G. Commerces de petit détail.

III. H. Trafiquants ambulants.

et qui voudraient rappeler les rayonnages et les casiers d'un magasin. Dans les meilleurs cas, des pieux supportant une planche simulant la banque ou le comptoir séparent les clients des marchandises tandis qu'ailleurs les chalands n'entrent même pas dans la boutique mais sont servis au travers d'une fenêtre basse et derrière laquelle souvent une simple caisse renversée tient lieu de comtoir.

Gros ou petit commerçant, les stocks sont généralement très réduits. Même pour le boutiquier européen qui regroupe près des deux cinquièmes du commerce de distribution, les factures portent la date d'une centaine de jours dans l'année et correspondent à 25 ou 30 voyages à Brazzaville(1) soit un déplacement tous les 12 ou 15 jours et qui lui permet de ramener des marchandises pour une valeur (prix de gros) de quelques dizaines de milliers de francs à peine à 1 500 000 francs. Pour les commerçants autochtones, s'ils possèdent un véhicule, ils descendront dans la capitale 6 ou 7 fois dans l'année (le reste du temps le camion fait du transport avec un chauffeur), soit tous les deux mois environ et rapporteront au maximum pour 250 000 à 300 000 francs de marchandises... Les autres chargeront leurs collègues mieux outillés ou des transporteurs de les approvisionner à moins que, une ou deux fois par an, ils ne profitent de ces mêmes véhicule pour aller choisir leurs marchandises. On comprend aisément pourquoi, très souvent, surtout lorsque les communications sont difficiles, dans de nombreux magasins, manquent même des produits de base du commerce africain comme le pétrole, le savon ou le lait.

A cette trame très lâche (Fig. 83) de boutiques de détail, vient se superposer un réseau plus dense de commerçants dits "au petit détail" et de trafiquants ambulants qui représentent en nombre, plus de 80 % desdits commerçants bien que, selon toute vraisemblance, ils ne regroupent que quelque 20 % du chiffre d'affaires... Chez eux on peut aussi distinguer ceux qui, malgré toutt, ont aussi décidé d'acquérir une licence pour la vente des boissons à emporter, ce qui leur permet d'augmenter leur chiffre d'affaires par la vente de quelques bouteilles de bière ou de vin, mais ils sont assez rares: 2% du groupe, même s'ils monopolisent 15 % de son trafic. La grosse masse -80 %- est formée par les commerçants de petit détail proprement dit qui ne disposent géné-

(1) Son magasin est tenu par un gérant.

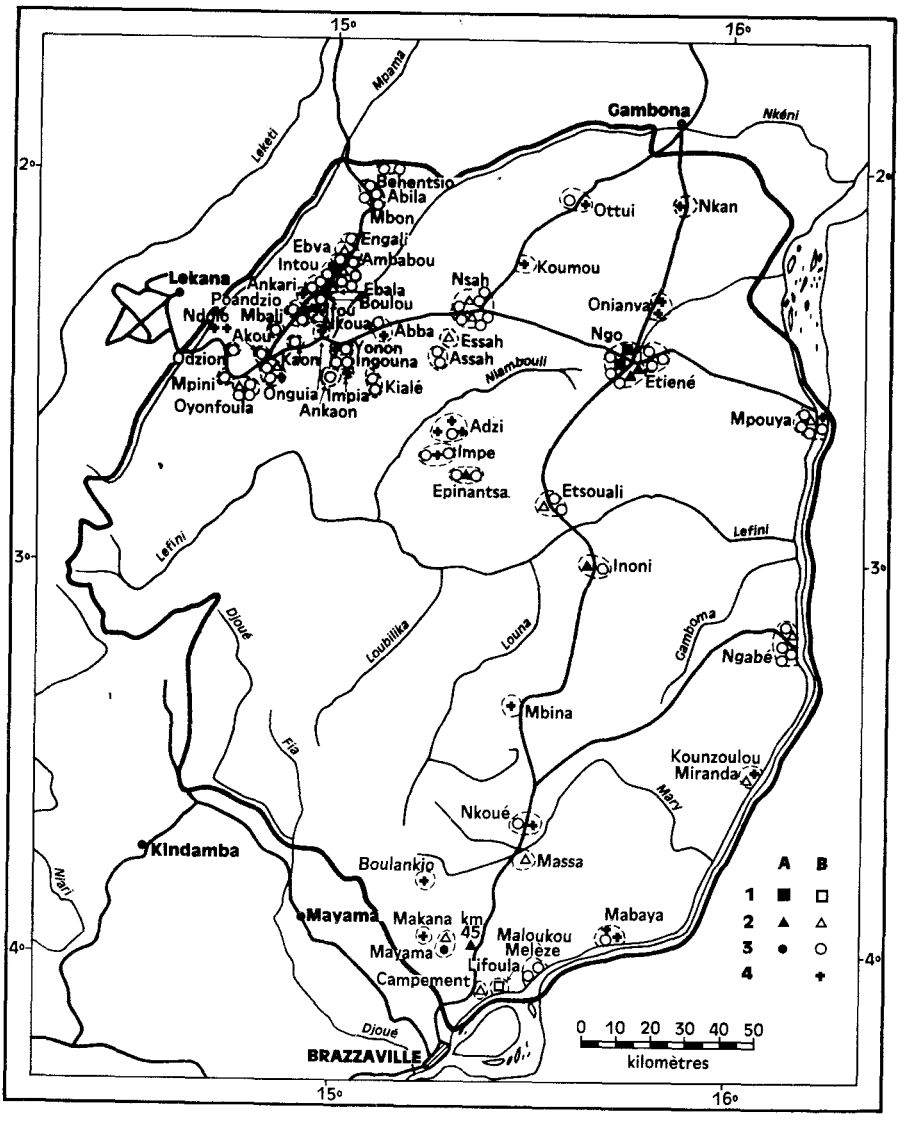

Fig. 83

Centres commerciaux et types de commerces

A. Commerces avec vente de boissons - B. Commerces sans vente de boissons.

1. Commerce de détail employant une à trois personnes - 2. Commerce de détail employant une seule personne - 3. Commerce de petit détail - 4. Trafiquants ambulants.

Les commerçants de Djambala ne sont pas portés sur la carte en raison de leur trop grand nombre, soit:

	1	2	3	4
A	6	5	-	/
B	3	6	73	10

ralement d'aucun local commercial, mais se satisfont d'une table dans la cour familiale, voire d'une caisse renversée qui leur sert d'éventaire pour quelques boîtes de conserve, des produits de parfumerie ou de toilette, un peu de bimbeloterie... Ces commerçants de petit détail résident le plus souvent, eux aussi, dans les villages d'une certaine importance ce qui fait que, si l'on ne tient compte que du commerce de détail et de petit détail, on constate qu'il est réparti dans 40 centres ou villages et que 107 des petits détaillants, plus des trois quarts, sont installés là où trafiquent déjà des commerçants de détail, dont la moitié au chef-lieu, à Djambala.

40 centres ou villages ne représentent qu'un cinquième des villages officiels, à peine un quarantième des innombrables hameaux. Le reste de la population doit se déplacer, parfois très loin, ou bien se satisfaire de l'avitaillement plus ou moins approximatif que leur apportent à domicile les "trafiquants ambulants". 34 de ceux-ci sont officiellement patentés: à pied, seuls ou suivis d'un ou de plusieurs porteurs, ils parcourent le pays sur les moindres pistes, venant proposer jusque dans les plus lointains campements, leurs pagnes et la bimbeloterie classique des marchés africains avec les nouvelles du reste du monde. Ils comptent pour 15 % des détaillants et regroupent un chiffre relativement important d'affaires: quelque 7 %.

Centres commerciaux et activité commerciale.

La distribution des centres commerciaux, tant en fonction du nombre des commerçants que de l'importance du commerce suit de très près celle des densités de population, c'est à dire que nous avons surtout une grosse tache à Djambala avec 45 % des patentes et 73 % du commerce, suivie d'un impact très net sur la route Djambala-Okoyo. Il est à noter cependant que le Sud de la Léfini, les sous-préfectures de Mayama et de Brazzaville dans leur partie qui intéresse le pays téké sont bien moins fournies en centres commerciaux et en commerçants, même compte tenu de la plus faible densité de population. En effet, même en mettant à part Djambala-ville qui, avec ses 8 % seulement de la population de la région regroupe près de la moitié de ses commerçants et des trois quarts du commerce, le reste de la sous-préfecture voit encore environ 400 habitants par centre commercial et 170 par commerçant, contre 736

Centres commerciaux, commerçants et importance du commerce local de distribution en fonction de la population et en estimant le chiffre d'affaires global de l'ensemble des commerçants installés en pays téké à 50 000 000 francs C.F.A.

Sous-préfectures		A	B	C	D	E	F	G	H	I
Djambala (ville)	Nb.	2 700	1	103	36 665 000	2 700	24	13 580	36 665 000	355 900
	%	8,2	1,8	46,0	73,3	466,3	16,3	896,4	4 179,8	159,5
Djambala (rural)	Nb.	15 400	38	90	9 775 000	405	171	635	257 237	102 611
	%	46,7	66,7	40,2	19,6	70,0	116,3	41,9	29,3	46,0
Djambala (ensemble)	Nb.	18 100	39	193	46 440 000	464	94	2 566	1 190 769	240 622
	%	54,9	68,5	86,2	92,9	80,1	63,9	169,4	135,8	107,8
Brazzaville (cantons tio)	Nb.	10 300	14	25	3 060 000	736	412	297	218 571	122 400
	%	31,2	24,6	11,2	6,1	127,1	280,3	19,6	24,9	54,8
Gamboma (cantons tio)	Nb.	3 800	4	6	500 000	950	633	132	125 000	83 833
	%	11,5	7,0	2,7	1,0	164,1	430,6	8,7	14,2	37,3
Mayama (villages tio)	Nb.	800	0	0	-	-	-	-	-	-
	%	2,4	-	-	-	-	-	-	-	-
ENSEMBLE	Nb.	33 000	57	224	50 000 000	579	147	1 515	877 193	223 214
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
ENSEMBLE RURAL	Nb.	30 300	56	121	13 335 000	541	260	440	238 125	110 207
	%	91,8	98,2	54,0	26,7	93,4	176,9	29,0	27,1	49,4

A = Population
B = Nombre de centres commerciaux
C = Nombre de commerçants
D = Chiffre d'affaires global
E = Nombre d'habitants par centre commercial
F = Nombre d'habitants par commerçant
G = Chiffre d'affaires par habitant
H = Chiffre d'affaires par centre commercial
I = Chiffre d'affaires par commerçant

Il faut tenir compte du fait que les habitants de la sous-préfecture de Brazzaville sont attirés par leur chef-lieu, autant et plus que ceux de la sous-préfecture de Djambala par le leur, d'où l'extrême réduction du commerce local. Il en est de même pour les habitants de la sous-préfecture de Gamboma dont le chef-lieu joue un grand rôle commercial de par sa situation sur l'axe Nord-Sud, à un important carrefour de routes et à la limite des populations téké et mboshi (voir p. 472).

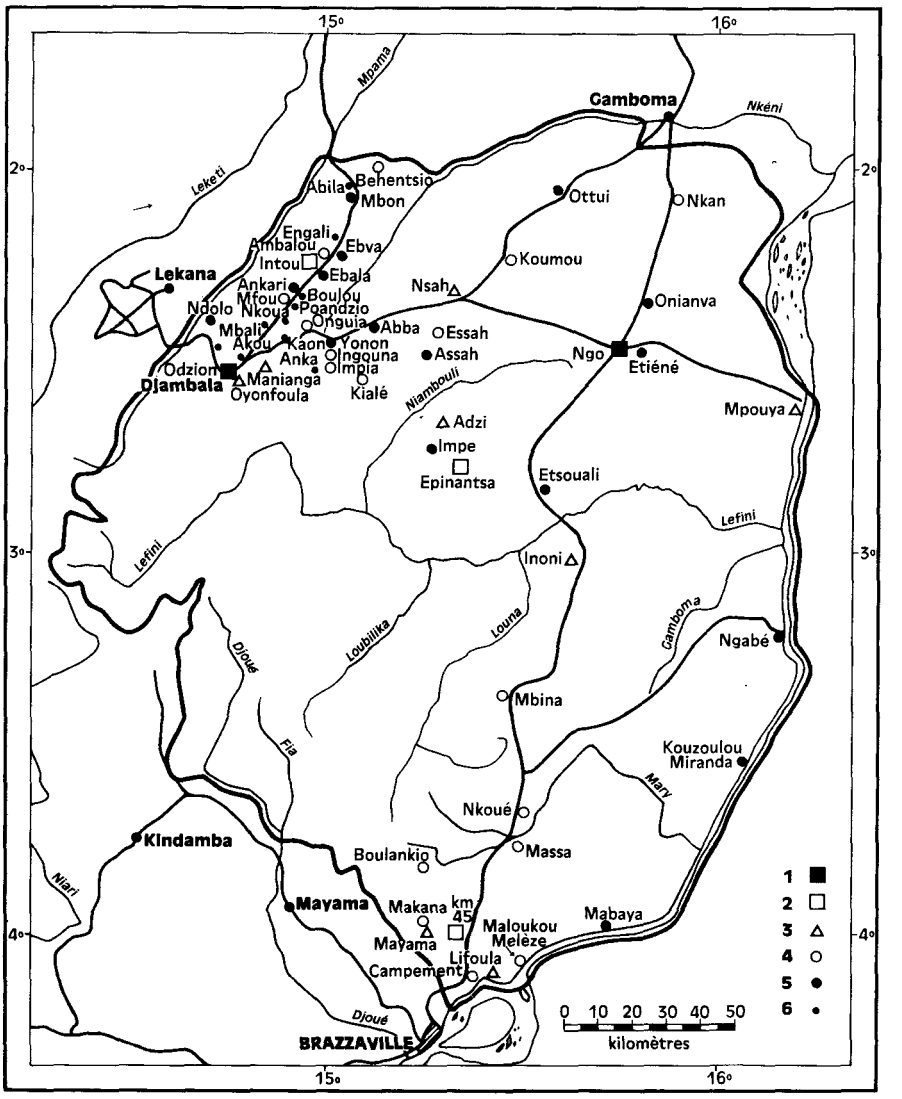

Fig. 84

Centres commerciaux et activité commerciale

1. 50 o/oo et plus de l'activité commerciale du pays téké - 2. de 10 à 19 o/oo - 3. de 5 à 9,9 o/oo - 4. de 2 à 4,9 o/oo - 5. de 1 à 1,9 o/oo - 6. moins de 1 o/oo

et 412 pour la sous-préfecture de Brazzaville. Aucune boutique, aucun colporteur dans les villages tio de la sous-préfecture de Mayama(1). De même, le chiffre d'affaires total de ces commerçants, rapporté au nombre d'habitants est inférieur d'un tiers à celui de la moyenne des régions rurales, alors que pour la sous-préfecture de Djambala, il est supérieur de près de 45 % à cette même moyenne.

Il faut toutefois remarquer que, dans la sous-préfecture de Brazzaville, le chiffre d'affaires brut de chacun de ces commerçants est, en moyenne, supérieur de 20 % au chiffre d'affaires moyen des trafiquants ruraux de Djambala. Celà tient au fait que, au Sud de la Léfini, nous avons près de 30 % de colporteurs contre seulement 40 % de revendeurs au petit détail alors qu'à Djambala le nombre de ces derniers approche 70 % contre moins de 15 % d'ambulants dont le chiffre d'affaires est près de 3 fois supérieur à celui des petits détaillants. Le centre semi-urbanisé de Djambala regroupe non seulement 57 % des gros commerçants dits de détail, mais il sert encore de base de départ à plus de 40 % des porte-balle...

Certes, dans ces chiffres, n'apparaissent pas les dépenses effectuées à Brazzaville lors des voyages que tout un chacun entreprend à des intervalles plus ou moins réguliers, dépenses souvent alors très élevées, ni celles relatives aux achats que l'on fait faire dans la capitale par des parents ou des amis et qui, elles aussi, sont très importantes, ni les achats de produits qui passent la frontière en contrebande. Mais très peu de ces dépenses se font au bénéfice des commerçants installés en pays téké (sauf une fraction de celles correspondant aux achats de produits venant sans contrôle du Congo ex-belge par l'intermédiaire des trafiquants ambulants), elles ne viendront donc pas augmenter leur chiffre d'affaires dont la valeur, même compte tenu des achats sans facture et autres causes d'erreurs, ne doit pas dépasser une moyenne de 300 000 francs par commerçant et correspondant à un achat moyen annuel de 2 000 francs seulement par habitant. Ce chiffre d'affaires est d'ailleurs loin d'être également réparti entre tous les commerçants: les uns, la plupart des petits détaillants, ne tirent de leur trafic que quelques centaines de francs de bénéfice par mois et, pour

(1) Les très peu nombreux commerçants de la sous-préfecture de Mayama sont tous regroupés au chef-lieu, c'est-à-dire en dehors des limites du pays téké (voir tableau page précédente).

eux, le commerce n'est qu'un appoint agréable, tandis qu'un petit nombre de boutiquiers citadins, par l'importance de leur activité et des revenus que celle-ci leur assure, arrivent à se sortir de la masse et à former une véritable classe moyenne.

II.- LE BOIRE ET LE MANGER

Commerce très réduit en importance donc; pourtant les marchandises proposées à la clientèle, exigées par celle-ci n'en sont pas moins nombreuses et variées: c'est par centaines que se comptent les séries d'articles trouvées dans les boutiques et sur les éventaires. Réparties en quelque 35 groupes, elles mettent en vedette certains produits nettement plus souvent présents, nettement plus demandés soit, par ordre d'importance:

- Boissons..... 24 % de l'ensemble
- Tissus au mètre ou à la pièce..... 17 % -
- Produits alimentaires..... 10 % -
- Vêtements..... 9 % -
- Cigarettes..... 8 % -
- Carburants et lubrifiants..... 6 % -
- Linge de maison..... 3 % -
- Matériel de chauffage et d'éclairage. 3 % -
- Chaussures..... 3 % -

Les boissons alcoolisées.

Les boissons viennent donc très largement en tête en représentant près du quart du chiffre d'affaires global des commerçants installés en pays téké de l'Est: quelque 12 millions, compte non tenu, toujours, des dépenses effectuées sur ce chapitre lors des voyages dans la capitale(1), et surtout de l'importante consommation de "vins" de palme, de maïs d'ananas... et des alcools distillés clandestinement. Les bois-

(1) Ces paragraphes II à IV ayant d'abord pour bur de faire ressorir l'activité commerciale sur le plateau en relation avec la vie téké, nous ne reviendrons pas sur le fait qu'il s'agit toujours et uniquement des produits vendus par les commerçants. Un paragraphe (§§ V ci-après) est d'ailleurs consacré à l'autre aspect des dépenses commerciales des Téké (contrebande, achats directs à Brazzaville) et à leur importante incidence dans les budgets des ménages.

sons représentent 24 % du chiffre d'affaires des commerçants mais, dans ce groupe, celles qui sont plus ou moins alcoolisées entrent pour les neuf dixièmes: 21 % des dépenses globales des Têké dans les magasins des plateaux. Le vin d'abord, vin courant, généralement de 11°, près de 7 millions de francs CFA pour la seule année 1964, quelque 3 à 4 % du revenu monétaire global.

L'installation à Brazzaville d'importateurs spécialisés dans le vin courant a largement développé sa présentation en litres et bouteilles et tend à faire disparaître son conditionnement en bonbonnes de 10 et 20 litres qui, pendant longtemps, avait été le seul connu au Congo. On ne rencontre pratiquement plus, à l'heure actuelle, en dames-jeannes, avec un peu de vin espagnol, que les vins portugais, notamment le "Nabaô" qui reste par ailleurs un produit de qualité supérieure et dont la vente est très importante dans les villes(1). Il est à remarquer aussi que le conditionnement en litres est beaucoup plus fréquent en ville, où il est surtout destiné à la clientèle européenne, que dans les régions rurales. En effet, en pays téké, il ne représente que moins de 1 % du volume de vin vendu.(2) La présentation la plus fréquente est celle des bouteilles de 66 centilitres (plus de 90 %), bouteilles

(1) En 1963, les pays fournisseurs des quelque 10 000 000 de litres de vin valant, sous douane, 334 000 000 francs CFA (plus d'un milliard à la vente au détail), importés par le Congo, se répartissent comme suit:

Fournisseurs	Volume (%)	Valeur (%)	Valeur moyenne du litre sous douane
Tunisie	38	30	25,6
France	31	37	38,5
Maroc	14	11	25,8
Portugal	8	13	57,2
Espagne	7	6	24,2
Algérie	1	1	33,3
Divers	1	2	72,4
ENSEMBLE	100	100	32,5

Le Portugal, avec près de 800 000 litres, reste donc le premier fournisseur du Congo après les pays de la zone franc et, bien que son prix de vente au détail ne soit supérieur que d'environ 20 % à celui des autres vins courants (généralement obtenus par coupage), la qualité du vin portugais apparaît dans les estimations de la douane.

(2) Note reportée au bas de la page suivante

de récupération du conditionnement des bières qui sont toujours importées en canettes lorsqu'elles ne sont pas brassées sur place. Pour le consommateur plus pauvre ou moins assoiffé, nous avons encore quelque 8 % de vin en bouteilles de 33 centilitres. Différentes raisons à ce conditionnement particulier, bien qu'il soit à l'origine d'une plus value de 13 % pour la présentation en bouteilles de 66 cl et de 18,5 % pour celles de 33 cl. D'abord, du point de vue de l'importateur conditionneur il est beaucoup plus facile de se procurer ces bouteilles en raison des millions de canettes de bière importées chaque année(1) et dont l'emballage n'est pas retourné sur le pays d'origine, le prix de ce transport étant plus élevé que la valeur de la bouteille elle-même. Par contre les litres, eux, doivent tous être importés, vides. Ceci est d'ailleurs à l'origine de la grande différence dans le prix des consignes des emballages dont la clientèle africaine ne saisit pas toujours le but exact et qui passent de 10 francs pour la bouteille de 66 cl ou 33 cl, facilement remplaçable à 50 francs pour le litre qu'il faut faire venir à grands frais de France.

Du point de vue de la clientèle, et malgré l'augmentation relative du prix, consécutive aux frais d'embouteillage, emballage, étiquetage qui sont sensiblement les mêmes par bouteille quelle que soit sa contenance, cette présentation met un volume fixe de vin à un prix inférieur de 25 % (bouteille de 66 cl) ou de 60 % (bouteille de 33 cl) à celui du litre.

(Note 2 de la page précédente...)

Importance relative en pays téké des différents types de conditionnement à la vente du vin courant:

Conditionnement	Valeur	Volume
100 centilitres	0,8	0,9
66 centilitres	90,3	90,6
33 centilitres	8,9	8,5
ENSEMBLE	100,0	100,0

(1) Le Congo importait annuellement près de 4.000.000 de litres de bière ce qui fait, étant donné son conditionnement classique en bouteilles de 33 ou 66 cl, 6 à 8 millions de bouteilles vides disponibles chaque année. L'ouverture à Pointe-Noire d'une brasserie par la maison "Kronenbourg", le plus gros fournisseur du Congo, réduira certainement beaucoup ces disponibilités (voir Note 1, page suivante).

Immédiatement après le vin, mais assez loin derrière, vient la bière: le volume peut être de 15 000 litres valant un peu moins de 3 000 000. La bière, surtout la marque "Kronenbourg" (plus des trois quarts de la bière consommée en pays téké -les deux tiers des bières importées par le Congo-) a, de longtemps, conquis l'Afrique francophone. Pourquoi, en pays téké, vient-elle si loin derrière le vin (moins de la moitié)? C'est surtout parce que, à volume égal de liquide et pour un prix réduit de quelques pour cent seulement par rapport à celui du vin, elle n'offre qu'un degré alcoolique inférieur, lui, de plus de la moitié. C'est cette même raison qui fait préférer les bières d'importation par la population locale (95 % des bières consommées en pays téké): les produits des brasseries locales n'ont pas de long parcours à effectuer et peuvent se conserver suffisamment longtemps avec un degré alcoolique nettement moins élevé(1).

Vin courant, bière, représentent en valeur 80 % des boissons consommées en pays téké, près de 20 % des dépenses dans les boutiques, plus de 90 % des boissons alcoolisées. Il convient toutefois de signaler la consommation croissante de whisky dans les couches supérieures de la société (près de 1 000 000 par an - quelque 500 litres)(2), tan-

---

(1) Deux qualités de bière "Kronenbourg" sont importées au Congo; l'une dite "Luxe" titre 6° à 6°3 d'alcool et l'autre dite "Export", 5°2. En pays téké, comme dans la plupart des milieux africains, on ne rencontre que cette seconde qualité qui est maintenant brassée à Pointe-Noire . C'est entre ces deux teneurs en alcool que se situent encore la plupart des bières importées. Les bières préparées localement titrent seulement de 3° 8 à 4° 7.

(2) L'origine des quelque 200.000 litres (260 000 bouteilles) de whisky importé en 1963 par le Congo est la suivante:

- Royaume-Uni...: 98,43 %
- France.....: 1,45 %
- U.S.A.....: 0,10 %
- Danemark.....: 0,02 %

L'absence sur les listes douanières de fournisseurs comme le Canada ou l'Irlande (Eire) dont on trouve parfois les produits sur le marché congolais laisse à supposer que ceux-ci transitent par la Grande-Bretagne.

L'augmentation des importations de 1963 sur 1962 est d'environ 1,4 % en volume pour une diminution de 1 % sur les prix. L'origine de ces variations se trouve dans une réduction de 1,6 % sur le prix du whisky anglais dont le volume importé s'accroît de plus de 10 % au détriment de celui en provenance des autres pays...

dis que celle de rhum semble en régression: guère plus d'une cinquantaine de litres en 1964 valant une soixantaine de milliers de francs(1). Quelques bouteilles d'apéritif à l'anis, augmentation de la consommation du "Martini" dans l'élite , c'est à peu près tout.

Mais l'ensemble correspond néanmoins à environ 5 000 litres d'alcool pur, plus de 40 000 litres de vin à 10°. En fait le problème est beaucoup plus économique que sanitaire. Certes, les Téké, lors de leurs voyage dans la capitale ou bien grâce aux "commissions" qu'ils se font rapporter par un parent ou un ami boivent plus, annuellement que ces correspondants 40 000 litres de vin. Toutefois, pour s'en tenir à ce volume, celui-ci ne représente qu'un litre un quart de boisson à 10° par habitant et par an. Même compte tenu de ce que les consommateurs sont essentiellement les hommes (moins de 10 000 personnes), nous n'avons encore que 4 litres par an et par individu. En estimant le trafic parallèle aussi important, ce qui ne doit pas être le cas, nous n'arrivons encore qu'à une moyenne de huit litres de boisson alcoolisée à 10° par homme et par an(2). Elle reste de toute façon très inférieure à la consommation générale du reste du Congo puisque les importations de boissons alcoolisées, et compte tenu des réexportations vers le Congo ex-belge et de la consommation européenne (beaucoup plus importante proportionnellement -voir note 2-), nous donnent encore le correspondant de plus de 12 litres de vin par habitant, de quelque 40 litres par adulte masculin...

Donc, mise à part une très faible partie de la population aux salaires élevés, la consommation de boissons alcoolisées est très réduite en pays téké et seulement à certaines occasions, très rares en fait. Ceci est d'ailleurs le cas pour la plupart des régions rurales: les pôles de consommation des boissons alcoolisées d'importation restent les grands ports , au Congo: Pointe-Noire(3). Ailleurs, l'alcoolisme est très réduit et réservé à certaines classes de la société, à certains

(1) Pour l'ensemble du Congo, le recul des importations de rhum de 1963 par rapport à 1962 est de près du quart pour le volume et de plus du tiers pour les valeurs (importations se concentrant sur les rhums de qualité inférieure): une quinzaine de milliers de litres en moins.

(2) En France, la consommation annuelle ramenée aux mêmes catégories de population est de 267 litres.

(3) Voir SORET (M.); Le Chemin de fer Congo-Océan; 3° partie, Chap. III, §§ II-B-3-b.

individus(1). La fabrication clandestine et la consommation des boissons alcoolisées indigènes, très diverses, paraissent cependant beaucoup plus fréquentes en pays téké qu'ailleurs, sans qu'il soit évidemment possible de les chiffrer,mais aussi sans qu'il soit permis de constater une grande fréquence de l'ivrognerie, laquelle n'apparaît d'ailleurs pas, sur le plan médical, par ses conséquences...

Les 10 % de boissons dites hygiéniques sont essentiellement formées par la limonade (5%), le "Tonic" (2 %) et les "sodas" (limonades parfumées aux essences de fruits)(2 %).

La viande et le poisson.

Certes, les sardines ne représentent, en poids (surtout utilisable) que le tiers du poisson salé mais, en valeur, elles comptent pour une somme à peu près égale: 1,5 % des dépenses téké dans les boutiques, 15 % des dépenses alimentaires(2): la "boîte" est très pratique pour le voyageur, le chasseur, le célibataire, car elle ne nécessite aucune préparation; son huile accompagne agréablement le manioc et c'est pourquoi elle est bien préférable aux "pilchards"(4 %).

Il n'en reste pas moins que le produit alimentaire le plus couramment acheté reste le poisson salé et sèché dont le Congo importe, chaque année, près de 5 000 tonnes. La consommation, en pays téké, apparaît toutefois assez faible, sans doute inférieure à 5 tonnes, moins de 200 grammes par consommateur et par an. Mais il ne faut pas oublier que les Téké sont d'abord des chasseurs et des consommateurs de viande et que le poisson, pour eux, n'est qu'un pis-aller. Par ailleurs, une fraction notable de la population (le cinquième), en majorité allogène mais installée en pays téké, vit de la pêche et n'a nul besoin d'acheter du poisson; enfin, ces mêmes pêcheurs vendent sur place une partie importante de leur production sèchée et fumée qui est ensuite redistribuée dans l'intérieur par les colporteurs, et ceci sans contrôle possible où elle vient sans doute doubler ou tripler cette consommation.

(1) Le Gabon, pour l'Afrique Equatoriale, semble cependant faire exception à la règle de faible consommation des boissons alcoolisées dans les régions rurales avec près de 80 litres par an de correspondant 10° par adulte masculin: le déplacement incessant des populations vers et depuis les chantiers forestiers et autres centres extra-coutumiers a fait se diffuser l'alcoolisme ou tout au moins se multiplier l'ivrognerie jusque dans les plus lointains villages.

(2) Le Congo a importé, en 1963, 489 tonnes de boîtes de sardines, 4 500 000 boîtes, 5 par habitant.

Parmi les divers poissons salés importés, le "Capitaine", quoique le plus cher (prix moyen 200 francs le kilog) est le plus demandé, ce qui tendrait bien, par ailleurs, à prouver que ce produit reste assez exceptionnellement consommé et un mets des jours de fête (la plus grosse partie de ce poisson est d'ailleurs vendue par le commerçant européen, c'est-à-dire à Djambala). La morue, guère moins chère, vient en seconde position mais très près derrière et ces deux poissons représentent les deux tiers du poisson salé vendu en pays téké.

Mais les Téké sont plus chasseurs que pêcheurs, créophages qu'ichtyophages et quand la nécessité se fait sentir de l'acquisition d'aliments protéinés -et que les moyens le permettent-, le "corned-beef", le saucisson sec viennent compléter le menu. Notons enfin la consommation relativement fréquente du "cassoulet", la seule conserve préparée qui ait recueilli la faveur, non seulement des Téké, mais de la majeure partie des populations, congolaises au moins...

Légumes et condiments.

Les légumes rencontrés dans les magasins ne peuvent être que des farineux. Le riz d'abord, quelques deux tonnes vendues, à Djambala seulement, puis des pâtes alimentaires. A Djambala encore, plus de 2 tonnes de farine de blé ont permis la fabrication de près de 4 tonnes de pain en 1964(1). Certaines classes de la société essaient de se mettre à consommer ce signe de civilisation (?), mais quatre tonnes de pain ne donnent encore que 1 500 grammes par habitant du chef-lieu et par an ou bien 11 kilos par jour pour l'ensemble du centre... et Djambala ne représente même pas le vingtième du pays téké.

L'huile d'arachides (6 % des produits alimentaires) fabriquée à la S.I.A.N.(2) remplace occasionnellement l'huile de palme d'origine locale, au moins pour quelques citadins. On sait par ailleurs l'importance de la sauce dans la cuisine africaine et celle-ci est préférée légèrement épaisse, gluante, caractère qui lui est ordinairement donné par des plantes de la famille des Hibiscus; mais, et surtout dans les centres, celles-ci sont parfois remplacées par une farine d'importa-

(1) Le rapport pain/farine est généralement très élevé (supérieur à 1,5) chez les boulangers africains, leur clientèle préférant un produit lourd, peu levé et peu cuit, rappelant en fait la consistance de la chikwangue...

(2) Voir SORET (M.); Le Chemin de fer Congo-Océan; p. 298-303 & 337-341.

tion à base de maïs et commercialisée sous le nom de Maïzena, dont la vente représente près de 2 % des produits alimentaires. L'article d'importation le plus utilisé pour les sauces reste toutefois le concentré de tomates dont la vente fournit près de 4 % du chiffre d'affaires de ces mêmes produits. On peut cependant y ajouter une sauce toute préparée à base d'extraits de viande: l'"Arôme Maggi"(2 %).

Ceci nous amène aux condiments, essentiellement le sel brut en sacs de 18 kilos(1) qui, en raison de son prix modique (environ 20 francs le kilo lorsqu'il est acheté par sacs entiers), ne compte, en valeur, que pour 1,5 % des produits alimentaires commercialisés dans les boutiques; mais qui n'en représente pas moins de 3 à 4 tonnes...

Les desserts.

Nous en aurions terminé avec le tour des principaux produits alimentaires que l'on rencontre dans les boutiques si la "Civilisation" n'avait fait découvrir aux Téké, aux Africains, une autre de ses fabrications: les "desserts", les sucreries qui fournissent 2,4 % des ventes totales dans les boutiques, tiennent dans le chiffre d'affaires des commerçants une place supérieure au quart de celle des produits alimentaires, égale à la moitié de celle des aliments protéinés (viande, poissons). C'est d'abord et surtout le sucre (9 %) suivi de près par divers bonbons (7 %). Vient ensuite le lait, essentiellement le lait concentré sucré (3 %): à côté des boîtes classiques (400 à 500 grammes suivant les marques et qui comptent pour 68 % en poids et 51 % en valeur du lait vendu, on trouve très souvent la petite boîte de 75 grammes qui, bien que deux fois plus chère pour un poids égal de lait est, unitairement, très peu onéreuse: 20 francs pour obtenir, une fois délayé, environ un sixième de litre de lait. Les biscuits (2,3 %) se rencontrent dans presque toutes les boutiques ainsi que le cacao sucré en poudre (2,2 %)...

III.- TISSUS ET VETEMENTS

Boissons et produits alimentaires représentent un peu plus du tiers des marchandises vendues sur les plateaux. A côté de l'ensemble

(1) Le sel brut est importé à 62 % d'Angola et à 32 % du Sénégal (voir note 1, p.476.

disparate de produits les plus divers que l'on retrouve dans toutes les boutiques et sur bien des éventaires, un autre bloc, aussi important, est formé par ce que le Service des douanes appelle "Matières textiles et produits en ces matières", c'est-à-dire, non seulement les tissus, mais aussi les vêtements, sous-vêtements, le linge de maison etc... Il fournit 30 % du commerce, le tiers si nous y ajoutons les coiffures, les chaussures et sans quoi l'élégant ne s'estime pas complètement équipé: les "lunettes de soleil"(1)

Tissus au mètre ou à la pièce.

Mais, de tout cet ensemble, la fraction la plus importante -plus de la moitié- est bien constitué par les "tissus au mètre ou à la pièce" et dans ce groupe ce sont les "pièces" qui viennent largement en tête avec 26 % en valeur du groupe: 9 % du commerce de la région .

La pièce d'étoffe tient en effet une grande place dans la vie téké et il lui arrive même d'y jouer un rôle monétaire(2). Mais comme,par

(1) Linge, vêtements et tissus dans le commerce téké:

Groupes d'articles	Pour mille francs du commerce total	Pour cent francs du total
Tissus au mètre ou à la pièce	168,7	51,1
Vêtements	90,8	27,7
Linge de maison	28,9	8,8
Bonnetterie	6,8	2,0
Layette	1,9	0,6
Mercerie	3,4	1,0
Coiffures	1,3	0,4
Chaussures	27,0	8,2
Lunettes	1,2	0,4
TOTAL	330,0	100,0
dont Principaux articles		
Pagnes et pièces	88,9	26,3
Tergal	44,4	13,5
Drill	10,2	3,1
Chemises d'homme	33,4	10,1
Pull-over, "polos"	16,9	5,1
Shorts	12,4	3,8
Chaussures	27,0	8,2
Draps	13,3	4,0
ENSEMBLE	244,5	74,1

(2) 115 des 144 "Jugements Djambala (SORET, M.;....) présentent un aspect financier. Pour 34 d'entre eux les arrêts précisent que les règlements ont été ou seront effectués au moins partiellement en étoffes et pour 17 exigent le règlement avec cette"monnaie".

ailleurs, la coutume s'est pratiquement instaurée que les "cadeaux" de mariage doivent, de préférence, être achetés dans la capitale, on peut être certains que les 4 ou 5 millions de francs de commerce de pagnes reconnus par les commerçants du plateau ne représentent qu'une fraction, notable certes, mais pas nécessairement la plus grande, des tissus achetés par les Téké. Par ailleurs il est évidemment impossible de chiffrer la contrebande avec le Congo-Léopoldville dont le pagne forme l'un des principaux éléments. Quoi qu'il en soit, on peut être certain que la "pièce d'étoffe" tient toujours une grande place dans le commerce téké comme dans celui de la majeure partie de l'Afrique Noire où, si l'homme porte presque partout (sauf en pays musulman)(1) le vêtement

(1) Si l'on s'en tient aux vêtement de confection importés (et rien ne permet que l'activité des tailleurs en tant que diffuseurs de la mode européenne soit plus importante en pays musulman qu'en pays animiste, au contraire même), on constate que le Tchad, à majorité musulmane, n'achète, par habitant guère plus du quart de la moyenne de l'ex-A.E.F., six fois moins que le Congolais moyen, 16 fois moins que chaque habitant mâle du Gabon. La proportion est sensiblement la même pour les sous-vêtements masculins (le tiers de la moyenne, 13 fois moins qu'au Congo, 24 fois moins qu'au Gabon). Par contre la variation est bien moins marquée pour les vêtements de femmes dont le Congo et le Gabon n'importent, respectivement, par habitant, que 4 et 8 fois plus que le Tchad. Et on arrive paradoxalement au fait que, alors que partout ailleurs les vêtements féminins ne représentent que 19 à 27 % des importations totales de vêtements, au Tchad, elles comptent pour près du tiers...:

	GABON		CONGO		R.C.A.		TCHAD		Ensemble	
	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
Vêtements d'hommes	868	51,4	328	43,9	146	55,1	53	51,5	186	49,7
Sous-vêtements d'hommes	410	24,2	217	29,0	69	26,0	27	28,0	93	24,9
Vêtements de femmes	204	13,6	117	17,1	33	13,7	17	16,9	58	16,6
Sous-vêtements de femmes	162	10,8	69	10,0	12	5,2	4	3,6	30	8,6
Total des vêtements (les deux sexes réunis)	516	65,0	218	51,0	87	68,6	40	79,5	120	66,5
Total des sous vêtements (les deux sexes réunis)	278	35,0	137	39,0	40	31,2	10	20,5	60	33,5
Total pour les hommes (vêtements et sous-vêtements)	1 278	75,6	545	72,9	215	81,1	70	68,4	279	74,6
Total pour les femmes (vêtements et sous-vêtements)	366	24,4	186	27,1	45	18,9	21	31,6	88	25,4
TOTAL GENERAL	794	100,0	351	100,0	127	100,0	50	100,0	180	100,0

A= Valeur par habitant du sexe (ou du groupe) considéré.
B= Valeur pour 100 francs d'importation de vêtements et (ou) sous-vêtements du pays.

Dans ce tableau il s'agit tout au long de valeurs sous douane, très

(Suite de la note page suivante...)

européen, la femme s'en tient encore souvent au costume ancestral, même si celui-ci est importé...

Si les pagnes en forment la plus grosse partie, ils ne sont toutefois pas les seuls tissus vendus au mètre ou à la pièce: la récente découverte des étoffes en fibres synthétique, notamment de polyester, plus connues sous le nom de "Tergal" qui rendent pratiquement inutile tout repassage, a séduit immédiatement l'Afrique, et leur commerce représente 4,5 % du chiffre d'affaires des boutiques, 13 % de la valeur des tissus et vêtements achetés par les Téké. Mais cette étoffe est chère (prix moyen au mètre supérieur à 2 000 francs), et tout un chacun ne peut donc se faire tailler des pantalons en tergal qui reste surtout l'apanage des classes supérieures et ne saurait ainsi assurer le maximum de travail aux quelques 20 tailleurs qui paient patente en pays téké(1). Il abandonnera cette place au "drill" kaki qui, s'il n'entre que pour une valeur 4 fois moindre dans le chiffre d'affaire des commerçants n'en représente pas moins une longueur de tissu près de 3 fois plus importante...

Pagnes, tergal, drill forment l'essentiel des tissus vendus (84 % des tissus, 43 % des vêtements, linge et tissu). Le reste comprend les étoffes les plus diverses où dominent l'"americani" (toile lâche et fine), la popeline et, avec sa destination très précise, la toile à matelas.

Vêtements et sous-vêtements.

La confection (plus de 9 % du commerce en pays téké et 27,5 % du

(Suite de la note page précédente...)

nettement inférieures au prix de vente au détail puisque pour arriver à ce dernier, il faut ajouter les taxes à l'importation (très variables avec les produits et les pays fournisseurs), les taxes locales (différentes suivant les sous-préfectures et les villes), les frais de transport, proportionnels à la distance du port, les bénéfices des différents intermédiaires et revendeurs etc...

(1) Le relevé des patentes indique, en pays téké, 20 "tailleurs sans boutique", utilisant 24 machines à coudre, c'est-à-dire disposant -ensemble- d'au moins 4 aides ou apprentis: 13 (14 machines) à Djambala, 2 (3 machines) à Ngo, le reste étant réparti dans le reste du pays, mais surtout sur le plateau de Djambala. Ils travaillent uniquement à façon et de fournissent jamais le tissu...

(2) Le drill est un tissu de coton sergé, très serré, utilisé surtout dans la fabrication des chemises, shorts et pantalons (certains drill de première qualité sont même pratiquement imperméables).

chapitre des textiles et annexes) fournit avant tout des chemises d'hommes puis des pull-over et "polos" et enfin des shorts qui, ensemble, comptent pour 70 % des vêtements, le reste comprenant les pièces les plus diverses dont les imperméables (8 %). On note par ailleurs que 80 % (en valeur) des vêtements sont destinés aux hommes, 14 % aux enfants et 6 % seulement aux femmes (1), notamment des "marinières" et des "mouchoirs de tête". Il convient toutefois de se souvenir que le vêtement des femmes par excellence reste le pagne et qu'il n'entre pas dans ce décompte: son importance est pratiquement égale à celle de tous les vêtements réunis, quels qu'ils soient.

Les rapports sont sensiblement les mêmes pour la bonnetterie où dominent les maillots de corps (près de 40 %), les chaussettes et les slips, le tout étant des sous-vêtements d'hommes. Cette catégorie d'articles tient toutefois une place très réduite dans le commerce téké: moins de 0,7 % du total, 2 % des vêtements et tissus. Il en est de même pour la layette (0,2 et 0,6 %), mais la présence de celle-ci (layettes complètes en valises spéciales, langes, couches etc...) est à noter comme un léger signe de la pénétration de la civilisation occidentale, au moins dans certaines couches de la société(2).

Les chaussures les plus diverses, depuis la "samara"(3) en matière plastique jusqu'à la chaussure en cuir à triple semellle et au soulier verni occupent une place sensible dans le budget des Téké puisqu'elles alimentent à près de 3 % le commerce des plateaux. Certes, en nombre, les sandales dominent, mais les quelques dizaines de paires de souliers de luxe achetées chaque année par les"évolués" et même parfois par la masse de la population forment, en valeur, une grosse fraction

(1) Nous arrivons ainsi sensiblement à 87 % des vêtements pour le sexe masculin et 13 % pour le sexe féminin, tandis que la moyenne pour tout le Congo, selon le Service des douanes est de 72 et 28 %. Mais il est certain que c'est en ville surtout que les femmes commencent à porter des vêtements de confection. En ce qui concerne les sous-vêtements, la répartition par sexe donne 75 et 25 %.

(2) Il est certes impossible de ventiler les articles du commerce de détail vendus sur le plateau par sexe et âge des personnes auxquelles ils sont destinés, mais il n'en apparaît pas moins comme certain que les achats destinés aux enfants et surtout aux bébés sont, proportionnellement, bien plus importants que ceux destinés aux adultes.

(3) "Samara" est le nom dans les langues véhiculaires d'Afrique Occidentale de la sandale la plus simple formée d'une semelle et de deux lanières, l'une partant de la pointe de la semelle et passant entre les deux premiers orteils pour aller rejoindre la seconde qui enserre le cou de pied.

du total... Quant aux lunettes de soleil, malgré la fréquence, la multiplication de leur usage, elles ne représentent encore que 1 pour 1 000 du commerce des plateaux, moins de 1,5 % de tous les"vêtements et tissus"qui y sont vendus...

Le linge de maison

A cet ensemble de "textiles et produits en la matière" vient s'ajouter un dernier groupe d'articles: le linge de maison qui apporte au commerce téké près de 3 % de son chiffre d'affaires et représente 9 % de la valeur des vêtements et tissus. On y trouve surtout des draps de lits dont l'usage se répand de plus en plus (4 % des tissus et vêtements, 1,33 % du commerce total). Ceux-ci se complètent par les couvertures dont le commerce est très ancien "à la côte". Utilisées normalement, c'est-à-dire sur les lits, elles ont encore de nombreuses autres destinations: elles servent à envelopper les morts, entrent souvent dans la composition des dots et, durant la saison fraîche, il n'est pas rare de les voir drapées en toge par quelques vieillards...

La mercerie ne compte guère, elle, que pour 1 % des "textiles..." et elle est formée à plus des trois quarts par le fil utilisé par les tailleurs...

IV.- BOUTIQUES OU BAZARS

Le dernier tiers des produits et objets vendus sur les plateaux est, certes, le plus disparate puisqu'il renferme 150 ou 200 séries d'articles qui vont de la cigarette au cyclomoteur et du cahier d'écolier au fût d'essence. Quelques groupes méritent toutefois d'être cités, soit en raison de leur importance économique, soit parce qu'ils indiquent le sens de l'évolution téké. Une mention particulière doit encore être faite d'un de ces groupes qui, bien que ne tenant qu'une place relativement faible dans le chiffre d'affaire des plateaux, est caractéristique de l'Afrique Noire: les produits pharmaceutiques.

Les produits pharmaceutiques

Les pharmacies, au Congo, ne sont pratiquement installées que dans les centres (4 à Brazzaville, 2 à Pointe-Noire, 1 à Dolisie...),

en tout cas il n'en existe aucune en pays téké. Toutefois, pour permettre la diffusion des médicaments courants, le Gouvernement autorise un "dépôt de pharmacie" dans certaines boutiques. Le magasin européen de Djambala est le seul dépôt pour la région bien qu'il arrive que quelques boutiques ou quelques éventaires de "brousse" proposent occasionnellement de l'aspirine ou de l'"Aspro". La réduction progressive des crédits du Service de Santé après l'indépendance du Congo ou, plus exactement, l'augmentation du poids des salaires et de certaines charges annexes dans le budget de celui-ci fait très nettement diminuer le stock de médicaments disponibles dans les dispensaires et autres formations sanitaires. En conséquence, les médecins sont de plus en plus souvent dans l'obligation de faire acheter les médicaments par les malades d'où, d'une part, la quantité des produits pharmaceutiques vendus par la boutique de Djambala (plus de 3 % de son chiffre d'affaires, 1,2 % du commerce téké) et d'autre part leur grande variété qui correspondra plus ou moins à l'éventail des maladies observées sur le plateau(1).

Si, en effet, on regroupe maladies proprement dites de l'appareil digestif et parasitoses intestinales pour lesquelles le traitement est souvent identique, nous arrivons à 33,8 % des maladies et 33 % des médicaments: essentiellement des vermifuges, près du quart de tous les

(1) Voir livre II, 1° partie, Chap. II, §§ 2, l'importance relative de chacune des maladies en pays téké. L'importance comparée de la fréquence de ces maladies et de la vente des médicaments correspondants (pour cent consultants et pour cent francs de médicaments vendus) se présente ainsi:

Maladies	Pour cent malades	Pour cent francs de médicaments
Appareil respiratoire	27,0	11,2
Appareil digestif	33,8	33,0
Maladies infectieuses	6,3	24,6
Dermatologie	16,8 } 17,7	8,5 } 17,5
Traumatismes	0,9 }	11,0 }
Os, articulations	4,1	0,8
Appareil urinaire	0,3	0,8
Carences, sous-alimentation	0,2	3,9
Système nerveux	0,1	2,6
Divers	10,5	3,6
ENSEMBLE	100,0 %	100,0 %

produits pharmaceutiques vendus, comme les helminthiases représentent près du quart des maladies, soit 73 % des médicaments de l'appareil digestif qui se complètent par 18 % de laxatifs-purgatifs et 3 % d'antidiarrhéiques et 6 % d'antidyspeptiques.

Les produits destinés à lutter contre les maladies de l'appareil respiratoire semblent bien moins importants que ces affections; c'est qu'aux remèdes spécifiques (sirops, suppositoires...) il faut ajouter une bonne part des 15 % de fébrifuges qui sont regroupés avec les anti-infectieux. On doit toutefois noter la fréquence de l'utilisation des antihistaminiques: 1,2 % des produits pharmaceutiques.

La lutte contre les maladies infectieuses semble tenir une grande place; c'est que, d'une part, on retrouve ici les fébrifuges utilisés pour les maladies pulmonaires et parapulmonaires, les rhumatismes etc... et, d'autre part, que la prévention du paludisme entre de plus en plus dans les moeurs. Les fébrifuges qui représentent plus de 15 % des médicaments vendus à Djambala comprennent uniquement deux spécialités d'acide acétyl-salycilique: l'"Aspro" et l'"aspirine - Usine du Rhone", ce qui nous amène au rôle de la publicité. Alors que celle diffusée autour de l'aspirine classique est quasi nulle, l'importance de la "Persuasion clandestine" (1) pour la spécialité anglo-saxonne d'acide acétylsalycilique est telle que la consommation de celle-ci est, en poids, 2,6 fois plus importante que celle de l'aspirine... et 3,5 fois en valeur(2). Le reste des madicaments anti-infectieux est uniquement formé par les antipalustres dont l'importance relative (9,5 % de l'ensemble des produits pharmaceutiques alors que le paludisme ne représente que 5,8 % des maladies) à leur utilisation, de plus en plus courante à titre préventif malgré leur prix élevé(3), au moins dans certaines classes de la société.

---

(1) Titre d'un ouvrage de Vance PACKARD (PARIS, Calmann-Lévy, 1958, 256 p.) sur l'importance de la publicité en matière commerciale.

(2) Le "Ouf! merci Aspro" etc.. de la publicité française se retrouve, adapté à la vie africaine, dans tous les cinémas, journaux africains, et sur de multiples supports de publicité (images d'Epinal, buvards, protège cahiers etc...) très largement diffusés.
Si on utilisait seulement l'aspirine, le même effet thérapeutique serait obtenu avec une économie de 20 % sur les fébrifuges, de plus de 3 % sur l'ensemble des produits pharmaceutiques...

(3) Le comprimé de Nivaquine coûte en moyenne 6 francs, et pour une bonne prévention il en faut 6 par semaine, soit une dépense de 156 francs par mois et par personne.

Même remarque sur l'interchangeabilité des médicaments concernant la dermatologie et les traumatismes dont l'ensemble représente le même pourcentage que celui des deux groupes de maladies réunis.

La place tenue par les produits destinés à lutter contre les carences et la sous-alimentation provient de la diffusion progressive des laits spéciaux et produits alimentaires pour bébés, parfois sur conseil médical, mais surtout par évolution, au moins d'une certaine classe de la société urbaine et, d'autre part, en raison du prix très élevé des spécialités vraiment anti-carence, pourtant très rarement utilisées...

Enfin, en ce qui concerne la thérapeutique du système nerveux, les mamans de Djambala commencent à utiliser le "Phénergan" pour calmer leurs bébés énervés ou malades mais, surtout, les hommes d'un certain âge qui ont épousé de jeunes femmes achètent souvent des stimulants...

Matériel et produits ménagers.

Avec les ustensiles de ménage, nous entrons dans le fatras que l'on trouve dans toutes les boutiques de quelque importance. Ce groupe tient toutefois une place non négligeable dans le commerce téké puisqu'il en représente près de 8 % avec une quarantaine d'articles où 8 (verres, cuvettes, lampes tempêtes, piles, allumettes, pétrole et savon) dominent nettement car, à eux seuls, ils forment plus de 85 % de cet ensemble, près de 7 % du commerce téké... Nous avons d'abord la vaisselle et les divers ustensiles ménagers: où l'on ne peut vraiment citer que les verres et les cuvettes, le reste (assiettes, faitouts, seaux, couteaux...) venant en quantité presque négligeable.

Le matériel de chauffage et d'éclairage est, lui, à l'origine d'un trafic assez important qui représente 3 % de l'ensemble du commerce, plus de 5 % si on ajoute les combustibles nécessaires à son fonctionnement. En fait, on voit d'abord apparaître les piles électriques (plus des deux tiers de ce matériel) qui serviront à alimenter les "transistors", mais surtout les lampes d'éclairage d'appoint, ces "lampes-torches" dont la diffusion a été, ces 20 dernières années, extrêmement rapide et prononcée en Afrique. Cet éclairage, en raison de son prix de revient élevé, n'a toutefois pas détrôné la vieille lampe-tempête dont la vente représente 13,5 % de celle de tout le matériel de

chauffage et d'éclairage, compte non tenu, encore des verres de rechange (2 %). Quelques lampes à pression plus modernes, quelques réchauds à pétrole utilisés surtout à Djambala, quelques bougies pour un dépannage rapide, les ampoules de rechange pour les lampes torches et nous en aurons à peu près terminé avec le tour de ce matériel de chauffage et d'éclairage .

Le combustible destiné à assurer son fonctionnement est essentiellement le pétrole pour les lampes-tempêtes, les lampes à pression, les réchauds etc... et qui est largement complèté par les allumettes qui se vendent pour une somme égale à la moitié de celle que représente le commerce du pétrole et ont fait rejeter dans la préhistoire les rouets et autres méthodes de production ou de conservation du feu: la Vestale a fui devant la Civilisation(1).

Le savon.

Matériel ménager, de chauffage, d'éclairage, mais aussi vêtemets et bien d'autres articles demandent -en principe- à être entretenus et, pourtant, la vente de produits d'entretien n'en est pas moins très réduite. Ceux-ci ne comptent en effet que pour moins de 1,5 % du commerce téké et ils sont formés essentiellement (à 90 %) par le savon, à 95 % si on y ajoute les lessives et autres détergents(2). A peine peut-on, à côté, mentionner quelques centaines de boîtes de cirage... Nouveau groupe: toilette, parfumerie, hygiène... La aussi, les savons dominent ou, plus exactement, les savonettes parfumées. Très loin derrière vient le dentifrice (la branchette que l'on machouille comme un bâton de réglisse est encore largement utilisée), puis les miroirs, les lames de rasoir, le talc, les brosses à dents, les peignes...

Produits d'entretien ou de toilette, c'est donc le savon qui l'emporte, et de loin: plus de 200 gr. par habitant et par an, du moins pour celui qui passe par les mains des commerçants installés sur les

(1) Pangloss pourrait même voir dans l'inévitable disparition des Vestales, la cause du relâchement des moeurs...

(2) Le savon, dont les quantités importées au Congo diminuent régulièrement au profit du détergent (voir SORET, M.; Le Chemin de fer Congo-Océan, p. 348, Note 2) ne semble pas, en pays téké, en instance d'être détrôné par ces nouveaux produits. En effet, si ces détergents représentent, pour 1963, plus de la moitié -en valeur- des savons, savonettes et lessives importées au Congo, en pays téké, et en ne tenant compte, bien sur que des produits importés, elles n'arrivent pas à 6 % du même groupe.

plateaux, beaucoup plus certainement si l'on tient compte du commerce parallèle et surtout du savon pris directement à Brazzaville. En effet, presque toujours, les dots doivent comporter du savon d'excellente qualité, marque "La Girafe" et qui, comme tout ce qui compose la dot, s'achète en principe dans la capitale. Les quelque 160 000 francs de savon d'importation vendus chaque année sur les plateaux, 1 200 ou 1250 kilos, ne représentent donc qu'une très faible partie de sa consommation(1). Son prix est toutefois nettement plus élevé (d'environ un tiers) que celui du savon de fabrication locale. Aussi est-ce ce dernier qui est acheté pour l'usage courant (5 à 6 tonnes chaque année)...

Pour essayer de conquérir et de garder tout le marché du savon, les fabriques congolaises ont multiplié les présentations et essayé d'améliorer la qualité de leurs produits. Nous avons d'abord quatre types que nous appellerons standards, en morceaux cubiques de 300, 500, 800 et 1 000 grammes, les plus couramment vendus étant ceux de 800 grammes (32 %) et de 1 kilo (26 %). Ils sont évidemment les plus avantageux et, par conséquent, les seuls à se trouver pratiquement chez tous les commerçants, les deux autres modèles ne se rencontrant que dans la boutique européenne. En dépit de très légères variations de prix, fonction de la présentation (le prix au kilo augmente, comme toujours, en raison inverse de la taille des morceaux), ces types de savon sont vendus aux environs de 95 francs le kilo sur les plateaux où ils représentent près de 88 % des savons de fabrication locale. On trouve cependant, mais bien moins fréquemment (moins de 12 %), du savon de bien moindre qualité sous forme, soit de morceaux de 435 grammes, soit de barres minces (qui furent, pendant de longues années, la présentation et la qualité unique des savons fabriqués au Congo), les uns et les autres à des prix avoisinant 70 francs le kilo. Enfin, une fabrique a tenté de concurrencer les savons supérieurs importés, en lançant sur le marché un produit de luxe. Malgré le nom qui lui fut choisi ("Miss Congo"), son succès ne semble pas s'imposer (0,5 % des ventes de savon local), d'une part en raison de son prix élevé (135 à 140 francs le kilo), mais sur-

(1) Si on répartit le savon importé sur l'ensemble de la population du Congo, on obtient une valeur 27 fois plus importante qu'en répartissant le prix du savon d'importation vendu sur les plateaux entre tous les Téké. Même si "en saison sèche ils se lavent peu" (cf p. 330), il n'en reste pas moins, surtout étant donné l'occasion de son achat, qu'une assez grande quantité de savon importé doit être achetée ailleurs...

tout parce que la coutume a, depuis longtemps, pour cette qualité, imposé d'acheter des marques très précises.

Si le rayon parfumerie-cosmétique fait d'assez bonnes affaires (0,8 % du commerce), il n'offre pourtant qu'une variété réduite d'articles, en fait trois séries seulement: les lotions, les parfums puis les pommades capillaires. A peine peut-on encore citer, très loin derrière, l'Eau de Cologne...

Arts et jeux...

Le rayon voisin sera surtout fréquenté par l'"élite": si la photographie n'a que fort peu d'adepte (0,1 %), celà tient au prix assez élevé des appareils de qualité, mais aussi au manque d'intérêt pour la fixation des souvenirs. En effet, bien que les postes de radio coûtent en moyenne 20 000 francs l'un, ils ont, eux, un succès beaucoup plus marqué (0,6 % du commerce total et pourtant, là aussi, un grand nombre d'appareils doit encore être acheté à Brazzaville). L'horlogerie est représentée par les réveille-matin qui se répandent de plus en plus(1).

Les jeux et jouets (moins de 0,3 % de l'ensemble) comprennent essentiellement des balles et des ballons (plus des deux cinquièmes) et des montres d'enfants (23 %). Les jeux de cartes ne viennent que très loin derrière avec 12 %.

... et toujours le tabac.

Un très gros chapitre, le quatrième en importance (après les tissus au mètre, les boissons et l'alimentation) est celui des articles de fumeurs qui représentent 6 % du commerce téké total. Il est formé à 99,5 % par les cigarettes, uniquement de fabrication congolaise (à Brazzaville). Celles-ci existent sous une dizaine de présentations différentes, mais qui peuvent être ramenées à 5 grands groupes dont 2 renferment 97 % des cigarettes vendues ici: d'abord les cigarettes dites "bleues fortes",bleues en raison de la couleur de l'emballage et fortes parce que le fabricant a essayé de se rapprocher le plus possible du goût du tabac fumé jadis -et encore- dans les pipes traditionnelles,

(1) Les boutiques offrent aussi parfois des montres, mais la vente en paraît presque nulle. Celles-ci, pourtant assez répandues, semblent faire partie des objets et produits qui ne peuvent être choisis que dans la capitale. Elles tiennent aussi une grande place dans les achats par correspondance (cf. Chap. suivant, §§ 2).

pratiquement sans préparation (Nicotiana rustica). Elles comptent pour 75 % des cigarettes vendues par le commerçant européen, pour la moitié de celles que l'on trouve dans les boutiques africaines, soit pour 55 % de la consommation en cigarettes des plateaux, au prix assez bas, celles-ci de 40 francs le paquet. Les cigarettes que nous appellerons "brunes" en raison de leur goût comparable, au moins pour certains types, à celui des tabacs français de ce nom, existent en 4 ou 5 présentations différentes, valant de 40 à 50 francs le paquet: 42 % des cigarettes vendues en majorité (90 %) par les commerçants africains. Les autres types (cigarettes dénicotinisées, mentholées, 0,2 % chaque et se trouvant uniquement chez le commerçant européen et les deux présentations de tabac "blond", 2 % du total, vendues à 90 % par les africains) ne représentent qu'une quantité négligeable(1)

Librairie - Papeterie

Le commerçant français de Djambala a, au cours de l'année 1964, ouvert un important rayon "librairie": journaux, revues, brochures, livres...: quelques ouvrages scolaires, mais surtout des publications hebdomadaires, type "Paris-Match", et des brochures de bandes dessinées. le succès a été très net puisque les ventes de ce rayon représentent, pour quelques mois, plus de 3 % du chiffre d'affaires total de l'année, nettement plus que celui de la papeterie et des articles d'écoliers que ceux-ci sont obligés d'acheter en partie s'ils veulent être fournis convenablement: 1 % du commerce téké total. Dans cette papeterie, la première place appartient de loin aux "bic", c'est-à-dire aux crayons à bille qui, malgré leur prix unitaire très bas (quelque 30 francs),

(1) Si la Société Industrielle et Agricole du Tabac Tropical fabrique annuellement un millier de tonnes de cigarettes (chiffre 1964), dont moins de 200 consommées au Congo, ce pays importe encore une quinzaine de tonnes de cigares et cigarettes dont l'origine se répartit ainsi:

- France	55,0 %
- U.S.A	22,0 %
- Pays-Bas (cigares surtout)	14,3 %
- Royaume-Uni	8,0 %
- Belgique et Luxembourg	0,3 %
- Algérie	0,2 %
- Allemagne occidentale	0,2 %
- Suède	ε
	100,0 %

Ces cigares et cigarettes ne se trouvent pas en pays téké.

comptent, avec un certain stock de recharges, pour le quart du chiffre d'affaires du rayon: écoliers, mais aussi tout un chacun pour avoir de quoi écrire -ou faire écrire- chez soi viendront s'y approvisionner. Assez forte vente aussi d'ardoises (le cinquième de la papeterie) aux écoliers, tandis que cahiers et carnets seront achetés pour une valeur au moins égale, surtout par les hommes qui les utilisent comme papier à lettre, mais aussi pour tenir -ou faire tenir- leur "comptabilité", notamment des dépenses paranuptiales... Vente importante aussi de porte-documents et autres serviettes, car ils servent de valise pour les petits déplacements, de "sac à main pour hommes", voire de coffre-fort . 8 % d'enveloppes, mais pratiquement pas de papier à lettre, la majeure partie du courrier se faisant sur des pages arrachées aux cahiers à moins que l'on ne soit fonctionnaire ou employé de bureau et que l'on profite du "papier-machine" ou du "papier à en-tête" de son service... La place prise par les crayons à bille met l'encre sur un plan tout à fait inférieur(1) et le produit de cette dernière vente ne représente que 3 % environ du chiffre d'affaires total de la papeterie, matériel de bureau et d'écolier du pays téké...

Les moyens de transport.

Les cyclomoteurs qui sont en train d'envahir les villes n'ont pas encore conquis les régions rurales, notamment le pays téké(2): alors qu'en 1962 ils représentaient 81 % des engins à deux roues importés au Congo et 90 % en 1963, en 1964 ils ne comptent que pour 14 % des engins vendus sur les plateaux: les Téké qui forment environ 3,7 % de la population congolaise n'ont acquis, si l'on tient évidemment compte que de ce qui s'est vendu sur le plateau, que 0,07 % des engins à 2 roues motorisés contre 3,8 % des bicyclettes. Pneus, chambres à air, pièces détachées et accessoires divers représentent une valeur supérieure au septième de celle des engins neufs vendus...

(1) Les importations d'"encre à écrire et à dessiner" diminuent régulièrement chaque année de 10 à 15 % pour le Congo et de 15 à 20 % pour l'ensemble de l'U.D.E. pour même atteindre 50 % au Gabon de 1963 sur 1962.

(2) La très sensible augmentation des importations de motocyclettes et surtout de vélomoteurs et cyclomoteurs au Congo est contrebalancée par une nette réduction de celles des bicyclettes qui, entre 1962 et 1963, ont diminué de 54 % en nombre.

Les possesseurs de véhicules automobiles -transporteurs pour la plupart, mis à part quelques rares fonctionnaires propriétaires d'un véhicule de tourisme- s'approvisionnent généralement en essence lors de leurs voyages à Brazzaville. La pompe du commerçant européen de Djambala, la seule de tout le pays téké n'est pour eux qu'un dépannage, comme elle l'est pour les véhicules de passage qui transportent toujours leur carburant avec eux, celui-ci coûtant de 20 à 25 % moins cher dans la capitale... Si, cependant, l'essence représente, pour le commerçant européen, quelque 5 % de son chiffre d'affaires, c'est que celui-ci s'est engagé par contrat à fournir à l'administration locale le carburant dont elle a besoin. Quelques fûts de gas-oil correspondant à la faible consommation privée de ce carburant sur le plateau(1), quelques bidons d'huile viennent compléter ce chapitre...

Armes et munitions.

Un dernier article d'une certaine importance reste à citer: les munitions de chasse que le commerçant européen de Djambala est seul habilité à vendre sur les plateaux, quelques 6 % de son chiffre d'affaires, 2 % du commerce téké total. En réalité ce dernier taux ne correspond à rien de concret: d'abord la poudre de chasse a toujours fait, en Afrique, l'objet d'une importante contrebande (ce qui, étant donné qu'elle a lieu dans tous les sens, rétablit peut-être l'équilibre pour un nombre suffisamment grand de pays et assez élevé d'années) et, surtout, la vente des munitions étant, en principe, strictement contrôlée, chacun doit s'approvisionner seulement au chef-lieu de la sous-préfecture dont il dépend. La population de la sous-préfecture de Djambala ne représentant que 55 % de celle de tout le pays téké de l'Est, il est logique de penser que les dépenses en munitions de chasse comptent pour au moins 5 % dans les dépenses commerciales des Téké, ce qui semblerait bien mieux correspondre aux activités de la population. De toute façon, les 3 % de différence représentent quelque 1 700 000 à

(1) Le gros et presque unique consommateur de gas-oil en pays téké de l'Est est le centre du SEITA de Ngo, mais il est approvisionné par sa direction brazzavilloise. Ce carburant forme d'ailleurs l'essentiel du frêt de retour des camions qui descendent les balles de tabac et qui remontent aux trois quarts vides car il est absolument interdit aux chauffeurs de prendre quelque frêt et quelque passager que ce soit en dehors de ceux du service, et ils sont certainement les seuls à respecter ce règlement valable cependant pour tous les véhicules administratifs et pour de nombreux autres appartenant à des sociétés privées...

1 750 000 francs qui échappent au commerce local. Ce calcul n'est d'ailleurs plus valable depuis août 1963, le Gouvernement ayant interdit la vente d'armes et de munitions (en principe les armes existantes doivent être déposées auprès des autorités) au Sud et à l'Ouest de la Léfini.

... et le reste.

Des pointes et des clous, un peu de quincaillerie, des cadenas et quelques petites serrures pour les cases et les meubles des habitants du centre, quelques machines à coudre, quelques outils agricoles, notamment plusieurs centaines de houes et puis, pour la construction, des tôles ondulées en petite quantité, un peu de chaux et de ciment, quelques centaines de boîtes de peinture et nous en aurons terminé avec le tour de ce que l'on peut trouver dans les boutiques et sur les éventaires des commerçants du pays téké...

Les masses de factures relevées, les boutiques visitées, les colporteurs rencontrés, les éventaires fouillés nous font estimer aux environs de 50 millions le chiffre d'affaires global des commerçants patentés sur les plateaux téké. Ramené au nombre d'habitants, cela ne représente en fait que fort peu de choses: quelque 1 500 francs par habitant et par an, moins de 30 000 francs par chef de famille au sens traditionnel, chiffre tout arbitraire d'ailleurs, comme toutes les moyennes, les habitants ruraux vivant beaucoup plus de l'auto-consommation que ceux des centres secondaires où sont installés une grande partie (près de la moitié)des commerçants et où vivent la grande majorité des salariés qui, même si la plupart d'entre eux voient leur budget alimentation très réduit en raison des produits vivriers récoltés par leurs épouses, n'en disposent pas moins d'une masse en argent liquide nettement supérieure à celle des ruraux proprement dits.

Mais tous ces produits manufacturés, revendus dans les boutiques ou proposés par les colporteurs après achat dans les maisons de gros ou chez un collègue aux stocks importants, ne représente qu'une part, plus ou moins grosse suivant les endroits, mais pas toujours la plus importante, des dépenses des populations en produits manufacturés...

V.- COMMERCE ET COMMERCES

Quelques chiffres font tout de suite apparaître l'importance du commerce, des commerces qui échappent aux commerçants installés sur les plateaux. Compte non tenu de la production locale dont, notamment, le sucre et l'huile de la S.I.A.N. (1,5 % des produits trouvés dans les boutiques des pays téké) ainsi que les cigarettes de la S.I.A.T. (6 % de ces mêmes produits) intéressent le pays téké, les seules importations du Congo représentent une valeur globale de 15 milliards de francs, ce qui suppose, avec les taxes à l'entrée, les frais de transport et de manutention, les bénéfices des divers intermédiaires, une valeur à la vente de plus de 30 milliards de francs. Mais, de ces importations, les trois cinquièmes environ sont destinés aux investissements nationaux(1) ou des grosses sociétés et n'intéressent que très indirectement la population et les petits commerçants, en tout cas pas le commerce de détail. Restent une douzaine de milliards à répartir entre la population totale, européens compris. Etant donné que les revenus monétaires sont nettement plus élevés dans les villes, toutes extérieures au pays téké, plus élevées aussi dans les régions rurales de la zone du Chemin de fer que dans le Nord-Congo(2), étant donné, enfin, que, malgré leur petit nombre, mais en raison de leurs revenus élevés et de leur genre de vie tout à fait à part, les européens consomment une fraction notable de ces produits importés, on peut estimer à près du centième des importations destinées au commerce, le volume de celles qui devraient échouer dans le pays téké, quelque 100 à 120 millions. Or les boutiques installées sur les plateaux ne vendent même pas la moitié de cette valeur, produits fabriqués localement compris. La différence sera fournie par les achats effectués à Brazzaville et, mais dans ce cas venant en supplément des chiffres précités, par la contrebande.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires par habitant est inférieur à 300 francs pour chacun des 10 000 et quelques habitants de la partie de la sous-préfecture de Brazzaville, nul dans celle de Mayama. Or on

(1) Commerce extérieur de l'U.D.E., 1963, p. 12. - De toute façon 30 milliards représentent environ 2 fois et demi les revenus monétaires des ménages au Congo, allogènes compris.

(2) Cf. SORET (M.); Le Chemin de fer Congo-Océan, 2° partie, Introduction.

ne peut pas dire que les revenus de cette zone soient inférieurs par habitant à ceux de la sous-préfecture de Djambala. Ils auraient même tendance à être plus élevés en raison de son important trafic vivrier avec la capitale. Mais sa dépendance administrative directe de Brazzaville d'une part, les très faciles relations que sa population peut avoir avec celle-ci lui font y effectuer la plus grosses partie de ses dépenses. En conséquence et pour s'en tenir à des emplettes comparables à celles que font les Téké d'outre-Léfini dans leur région, ce n'est pas 3 mais plus de 25 millions que les Téké du Sud de la Léfini dépensent dans les boutiques. Seulement, près de 90 % de ces dépenses ont lieu en dehors des limites de notre région. A celà il faut encore ajouter les achats qui se font obligatoirement dans la capitale par tous les Téké, qu'ils habitent au Nord ou au Sud de la Léfini. Pour pouvoir déterminer ceux des articles qui sont presque régulièrement achetés sur place et ceux que l'on va presque toujours choisir en ville, il faut partir du commerce au Nord de la Léfini, les achats du Sud étant perturbés par la proximité de la capitale.

Emplettes locales et achats extérieurs.

Il est toute une série d'articles dont on peut être à peu près certain qu'ils sont achetés dans leur quasi totalité sur place, la proportion vendue ici étant très nettement supérieure à la moyenne à laquelle nous sommes arrivés du centième des importations destinées au commerce de détail. Les bicyclettes d'abord: 12 fois la moyenne de l'ensemble du Congo, plus de 2 fois leur"part" encore si la répartition est faite sans tenir compte de l'inégalité des revenus. Viennent ensuite les jeux et jouets (x 5), notamment en raison du grand nombre de balles et ballons. Nous avons ensuite les piles pour lampes torches ou boîtiers plats, quatre fois plus fréquentes, tandis que les lampes destinées à les utiliser se vendent deux fois plus. Les munitions, elles, en temps normal, se vendent près de 50 % en sus de la moyenne, mais ceci était prévisible si l'on se souvient du genre de vie téké. Enfin, une dernière catégorie d'articles vient curieusement se glisser au milieu de cet ensemble caractéristique du genre de vie téké ou de la pénétration de quelques techniques modernes dans leur pays: les verres à boire (+ 40 %).

Avoisinant la moyenne, mais très légèrement au-dessus, nous avons trois séries d'articles: les sucreries, les boissons et les textiles.

Si sucreries et boissons sont, selon toute probabilité, à leur vraie place et presque toujours achetées localement, il est par contre certain qu'un grand nombre de pagnes arrive par d'autres voies sur le plateau soit que, pour les cadeaux de mariage, ils aient été achetés à Brazzaville soit que des colporteurs, en sus de leurs 3 ou 4 millions de chiffre d'affaires en marchandises régulièrement introduites au Congo, les aient ajoutés aux autres produits de contrebande qu'ils ramènent du Congo ex-belge par Mpouya, Ngabé et surtout les petits villages de pêcheurs et qu'ils vont proposer dans les plus lointains hameaux(1). Les Téké utiliseraient donc un bien plus grand nombre de pagnes que les autres congolais. Il est certain que c'est chez eux que l'on rencontre le plus couramment ce type de vêtement, mais aussi que le pagne, la pièce d'étoffe jouent le plus grand rôle dans les transactions.

Proches de la moyenne aussi, mais légèrement en dessous cette fois, nous avons d'abord les conserves de viande. Légèrement en dessous car si le Téké est un mangeur de viande, il est aussi chasseur et, dans les régions rurales, ses activités cynégétiques suffisent généralement à son approvisionnement. Dans les centres, cette viande de chasse arrive parfois à manquer et elle est alors remplacée par le corned-beef et le saucisson. De toute façon, la consommation de conserves de viande à Djambala ne saurait, même toutes proportions gardées, se comparer à celle de Brazzaville ou de Pointe-Noire, d'où la place relativement réduite de cet article dans les boutiques. C'est tout à fait arbitrairement que le tabac ne compte, lui aussi que pour un peu moins de la moyenne du Congo(2): la consommation de tabac cultivé et fumé uniquement après sèchage (pipe, voire cigarette roulée dans n'importe quel papier) reste plus importante ici qu'en beaucoup d'autres endroits et en ville. C'est dans le même groupe que vient se situer le savon ordinaire (pour lessive) importé: pour l'usage courant il est largement

(1) Outre les raisons habituelles de la concurrence (voir ci après p. 478 sq.) joue le fait que l'approvisionnement normal en pagnes provient à près de 20 % en valeur (à 16 % pour l'ensemble des tissus de coton) du Benelux et les pagnes fournis par ces pays, notamment les Wax néerlandais sont, avec les Wax britanniques, d'une qualité supérieure, d'où la tendance de certains commerçants de s'approvisionner directement au Congo ex-belge.

(2) Il s'agit du tabac brut importé par la SIAT pour la fabrication de ses cigarettes où celui-ci entre pour 70 %. Sur les plateaux il est à peu près impossible de trouver d'autres cigarettes.

concurrencé par le savon de fabrication locale, nettement moins cher en raison surtout de sa moins bonne qualité: 35 à 40 %; mais surtout son acquisition dans le cadre presque exclusif des dépenses paranutiales (dots etc...), c'est-à-dire presque obligatoirement à Brazzaville, laisse supposer que cette denrée est elle aussi achetée largement plus que la moyenne: signe de l'importance de la tradition. Pour les postes de T.S.F., beaucoup de personnes profitent d'un voyage dans la capitale pour voir de bien plus nombreux modèles, choisir mieux à leur guise... Les chaussures, elles, surtout s'il s'agit de souliers d'un prix élevé seront achetés à Brazzaville ou, mieux, commandés en France. Quant aux allumettes, leur usage doit être encore beaucoup plus répandu car nous avons la certitude d'une notable contrebande avec le Congo ex-belge(1). Par contre l'importance comparable de quelques derniers produits (eau de Javel, vaisselle) est liée à l'évolution en cours...

De nombreux articles n'apparaissent chez les commerçants qu'avec une importance sensiblement égale au trois quarts de celle à laquelle on s'attendrait à les trouver si l'on se réfère aux tonnages importés par le Congo. Là aussi, l'évolution économique joue son rôle. Essence: les véhicules sont, certes, bien plus nombreux dans le Sud-Congo et, de toute façon, ceux que l'on a ici servent d'abord à se rendre à Brazzaville et il est beaucoup plus intéressant pour leur propriétaire de s'approvisionner dans cette ville; pétrole: la lampe tempête consomme peu et on se contente généralement de la lueur du foyer pour la veillée; d'ailleurs on se couche tôt; encre: plus encore que dans les villes elle est ici remplacée par des crayons à bille; savons de toilette: avec le peu d'eau dont on dispose, le savon de "Marseille" est beaucoup plus intéressant. Lessive, parfumerie, papeterie, livres et journaux, outillage, machines à coudre etc... se placent dans cette même catégorie et viennent confirmer le même degré, les caractéristiques de l'évolution téké.

Le sel "en vrac" importé par le Congo provient à près des deux

(1) Les allumettes importées par le Congo (149 tonnes) proviennent à 96 % de Belgique, 3 % de France et 1 % des Pays-bas. En fait la contrebande, et la visite des éventaires le prouve, réduit très nettement la part de la France dans les allumettes utilisées, au profit de celles en provenance des autres pays précités plus l'Allemagne et les pays scandinaves. Il s'agit toujours de petites boîtes de 30/50 allumettes avec quelques boîtes de 500 allumettes "Gitanes" de la Régie Française.

tiers le l'Angola(1) ce qui lui fait souvent emprunter, à côté des voies officielles, les voies illégales à travers le Congo ex-belge(2); d'autre part, celui qui est destiné aux dots qui en renferment encore parfois, sera, de préférence, acheté à Brazzaville.

Le lait, les produits animaux divers, les pâtes et les biscuits, les conserves de fruits et de légumes n'apparaissent qu'avec une importance guère supérieure au tiers de celle qui est la leur pour l'ensemble du Congo: il s'agit de produits beaucoup plus consommés dans les villes que dans les régions rurales, surtout dans celles qui, comme le pays téké sont encore très proches du circuit fermé de l'économie de subsistance. Par contre, alors que le Congo importe environ 850 francs (valeur à la vente) par habitant et par an de poisson frais, salé ou fumé, les Téké semblent n'acquérir que le tiers ou les deux cinquièmes de cette valeur de poisson dans les boutiques. C'est que, d'une part, nous l'avons répété, les Téké sont chasseurs et non pêcheurs et vivent comme tels, appréciant beaucoup plus la chair des mammifères et des oiseaux, voire des reptiles, que celle des poissons; par ailleurs le rideau d'allogènes piscicoles qui les sépare du Congo leur fournit à meilleur prix que la boutique le poisson occasionnellement consommé. Enfin l'importante production de poisson salé par l'Angola qui fournit déjà 20 % des importations du Congo doit certainement être à l'origine d'une notable contrebande à travers le Congo belge.(3) C'est dans cette catégorie aussi que se situent les vélomoteurs et les cyclomoteurs.

Une dernière série d'articles et de produits ne se vend qu'en quantité négligeable dans le pays téké, du moins eu égard aux quantité importées par le Congo et, en tout cas, pour nettement moins que le quart

(1) Le sel dit "en vrac" est en fait importé en sacs de 18 kilos que le commerçant peut ensuite détailler, que le vendeur au "petit détail" recèdera à la poignée ou à la cuillèrée. Cette provenance du sel des territoires portugais est d'ailleurs caractéristique de toute l'Afrique Equatoriale au moins:

Origine du sel	Congo	U.D.E.
Angola	62,4 %	19,2 %
Tous pays portugais y compris la métropole	67,3 %	60,3 %

(2) ALTHABE (G.); Rapport de stage: O.R.S.T.O.M., 1961.

(3) Note reportée au bas de la page suivante

de la moyenne de leur consommation dans toute la République. Il s'agit d'abord du thé qui, même pour l'ensemble du Congo, est loin de supplanter le café, mais il n'y a pratiquement pas de musulmans en pays téké(1), puis vient la farine: le pain ne se répand que très lentement; les tôles ondulées: comme à bien d'autres points de vue, et ici elle est appuyée par un niveau économique assez bas, la tradition reste la plus forte etc...

Enfin, importée en assez grande quantité par le Congo (ils représentent ensemble une valeur à la revente une valeur de près de 2 milliards pour l'ensemble du pays, de quelque 2 000 francs par habitant), trois articles au moins n'apparaissent pas dans le commerce en pays téké: les véhicules automobiles d'une part, puis les bijoux et, enfin, les armes. Pour les premiers, la relative proximité de Brazzaville (de 20 à 500 kilomètres) pousse les rares acquéreurs à aller les choisir et les essayer dans la capitale. Les armes, elles, font partie de ces articles que l'on ne peut guère se procurer dignement qu'en ville. Il en est pratiquement de même pour les bijoux qui, généralement destinés à servir de cadeaux, acquièrent ainsi leur label de qualité; mais il faut aussi remarquer que le Congo ex-belge est le troisième fournisseur, après la France et l'Allemagne de l'Ouest, en bijoux de fantaisie qui représentent plus de la moitié en en valeur et des deux tiers en poids des bijoux entrant officiellement au Congo. Ceci peut donc laisser supposer

(Note 3 de la page précédente...)
Pays d'origine des quelque 400 millions de francs (environ 4 450 tonnes) de poisson salé ou fumé importés par le Congo (en % des valeurs):

Pays d'origine	%	Pays d'origine	%
Mauritanie	57,9	Sénégal	2,8
Angola	19,8	Afrique espagnole	2,0
France	12,0	Allemagne de l'Ouest	1,3
Belgique-Luxembourg	3,8	Pays divers	0,4
TOTAL			100,0

(1) Le Congo n'importe que 3 tonnes de thé, 3,4 gr par habitant et par an, d'où il faudrait déjà déduire une notable consommation européenne, contre 22 tonnes de café auxquelles il faut ajouter au moins 850 tonnes de production locale (production officielle: 1 485 t., exportation: 640 t.) soit près d'1 kilo par habitant et par an. A ceci viennent s'ajouter 15 tonnes d'extrait de café. Au Tchad, pays à dominante musulmane, nous avons par contre 244 gr de thé par habitant et par an, contre moins de 10 gr. de café et seulement un total de 4 tonnes d'extrait de café.

que, étant donné leur valeur relativement élevée par rapport à leur poids (plus de 7 000 francs en moyenne au kilo, valeur sous douane), une assez grande quantité de ces bijoux doit aussi passer la frontière en fraude.

Les rapports ville-campagne.

Si donc, on ne considère que les produits et objets fabriqués vendus par les commerçants installés sur les plateaux, ou tout au moins ceux vendus après une acquisition suivant les voies légales, le commerce apparaît assez réduit sur les plateaux avec ses quelque 1 500 francs par habitant, mais ce calcul est faussé par la proximité de Brazzaville dont dépend administrativement d'une manière directe tout le Sud de la Léfini. C'est en fait, si l'on se réfère aux dépenses des habitants de Djambala, plus de 2 000 francs par an que chaque Téké laisse dans les boutiques de sa sous-préfecture, près de 40 000 francs par famille traditionnelle.

Mais si l'on se place, non plus au point de vue du commerçant, mais à celui de l'acheteur, ses dépenses en produits manufacturés sont nettement plus importantes et les boutiques des plateaux au Nord de la Léfini ne doivent au maximum fournir que les deux tiers de ceux-ci. Les achats sur place, chez le colporteur, à la boutique du village ou, mieux, dans le "magasin" du chef-lieu sont largement complètés par des acquisitions faites à l'occasion d'un voyage en ville. Le Recensement de 1960-1961 fait ressortir que près du quart des hommes téké adultes étaient allés au moins une fois en ville. La facilité accrue des déplacements (tout au moins jusqu'à ce que la détérioration récente des routes ne fasse de ce voyage une véritable expédition) ne peut qu'augmenter ce pourcentage, lequel est certainement d'ailleurs inférieur à la réalité car l'Enquête demandait les "séjours", et il est certain que de nombreuses personnes n'ont pas considéré comme séjour un bref voyage d'un jour ou deux, voire d'une semaine entrepris dans le but précis d'effectuer des achats. Par ailleurs, à ces véritables achats, viennent s'ajouter les"cadeaux" qui sont reçus des hôtes en contrepartie de ceux que les villageois ont eux-mêmes apportés. Aucune enquête n'a été entreprise sur ce sujet à Brazzaville, mais nous avons nous-même étudié cet aspect des relations ville-campagne à Bangui, ou, plus exactement,

l'importance économique et la fréquence des déplacements en "brousse" des citadins. Ceux-ci, à 95 % de leurs voyages, portent trois articles principaux qui représentent les deux tiers des cadeaux: vêtements (surtout des pagnes), sel et savon. A leur retour, ils ne ramènent pratiquement que des produits vivriers(1). Les ruraux qui descendront en ville apporteront des vivres et recevront les mêmes objets manufacturés qui viendront se surajouter à leurs achats...

La contrebande

Un autre aspect du commerce téké parallèle est celui que nous appellerions, avec nos conceptions occidentales de la société, la contrebande: l'achat, hors des frontières politiques, d'une marchandise que l'on ramène dans son pays pour la conserver ou la revendre. Mais un Téké de Mpouya se sentira beaucoup plus chez lui dans un autre village tio d'outre Congo que n'importe où ailleurs dans son propre"pays" et, en y effectuant ses achats, il n'aura pas l'impression de porter un préjudice quelconque à qui que ce soit. Il achètera là-bas parce que c'est moins cher, peut-être, mais aussi parce que c'est un "ami" qui lui vend comme à Brazzaville il s'approvisionnera chez tel ou tel grossiste parce que ses prix sont moins élevés, mais aussi tout simplement parce qu'il lui plaît, sans plus. La conséquence en est un important trafic clandestin à travers le fleuve...

Du Congo ex-belge donc, viendront sans contrôle, d'abord une bonne partie de l'approvisionnement quotidien des pêcheurs du bord du fleuve (Bolobo ou Kwamouth sont plus près, pour eux que n'importe quel centre ciscongolais) puis, revendus par les colporteurs, surtout les vêtements, notamment des pagnes neerlandais, le sel angolan, les allumettes du Benelux ou suédoises (au sens propre), les bijoux de fantaisie... Enfin, n'apparaissant dans aucune statistique, des colporteurs, la plupart du temps spécialisés et souvent non patentés parce que considérés comme pêcheurs, distribuent une certaine quantité de poisson fumé, pêché par les riverains allogènes du Congo...

Les achats dans les boutiques du plateau se complètent donc par un important trafic parallèle: les achats en ville d'abord qui porteront sur les composantes de la dot et diverses autres marchandises qui

(1) SORET (M.); Bangui, étude socio-démographique de l'habitat; BRAZZAVILLE, I.E.C., 1961; 171 p. ronéo; p. 95 sqq.

ne peuvent être convenablement ou dignement choisies qu'en ville, puis les divers cadeaux échangés au cours des relations ville-campagne, enfin une importante contrebande portant surtout sur les produits du Benelux et de l'Angola voisine. C'est donc, en définitive, non pas 50 millions, mais quelque 100 et plus vraisemblablement 150 millions qui sont dépensés chaque année par les Téké dans le circuit commercial normal ou parallèle, ce qui représente, étant donné les revenus des ménages, une très honnête moyenne de 4 500 francs par habitant, de quelque 80 000 francs par an et par famille large de type traditionnel...

Chapitre III

LES REVENUS ET LEUR UTILISATION

Notre société téké voit donc se développer côte à côte deux types d'économie, une économie de subsistance, nettement prépondérante et un embryon d'économie monétaire. Quelle que soit l'importance de la première, elle n'existe, semble-t-il, nulle part à l'état pur, même dans le plus reculé des campements. Toutefois, dans ces lointains hameaux ruraux, qui ne cultivent ni le tabac, ni le café, les pommes de terre, les haricots ou les oignons, où les collecteurs ne vont même pas chercher la farine de manioc, l'économie monétaire est si fragile qu'il faut la cercher derrière les autres activités, parfois même seulement derrière le jeu des relations sociologiques.

Par contre, ce qui semble réel, c'est une grande disparité entre les revenus monétaires des différents groupes et qui serait à l'origine de toute une série de classes sociales. Toutefois, les innombrables relations sociologiques qui tissent des liens profonds entre ces différents échelons de la société atténuent nettement ces différences. Sans toutefois aller jusqu'au nivellement des possibilités financières de l'ensemble de la population, elles aident malgré tout à relever le niveau de vie des classes les moins favorisées.

I.- LES DISPONIBILITES FINANCIERES

Quelque 75 millions de revenus procurés par l'agriculture, la chasse, la pêche; 150 millions peut-être de dépenses dans les boutiques. Il y a là un déséquilibre qui ne saurait être compensé que par une autre source de revenus. Celle-ci existe qui, à l'échelle du Congo dans son entier, fournit à elle seule près de la moitié des revenus des ménages(1): il s'agit des salaires versés aux travailleurs, des allo-

(1) Note reportée au bas de la page suivante

cations et prestations diverses, notamment des retraites perçues par les anciens militaires et combattants de l'armée française, les anciens travailleurs de l'Etat...

En pays téké, les salaires ont essentiellement une double origine: l'Etat congolais et le SEITA. Il n'existe en effet pas de grosse entreprise sur les plateaux et les rémunérations payées par les rares autres organismes (missions etc...) sont négligeables)(1); quant aux commerçants et autres employeurs téké, mis à part peut-être la grosse maison Ebambi Frères(2) et encore, les conditions d'emploi de leurs salariés sont enveloppées dans une telle trame de lien de parenté, de clientèle... que les sommes en cause sont chaque fois très faibles et l'ensemble des plus minimes.

En pays téké, le revenu global des salariés s'élève à 130 millions de francs environ qu'il convient de complèter par les prestations familiales, les retraites des anciens fonctionnaires et militaires etc..., près de 5 000 000 de francs. Ajouté aux 75 millions de revenus agricoles et para-agricoles, celà nous donne un total de plus de 200 millions, environ 6 000 francs par habitant ou mieux, près de 25 000 francs par homme adulte, plus de 100 000 francs par famille traditionnelle et par an. En réalité, la répartition est beaucoup plus irrégulière. D'abord, les revenus les plus importants, ceux apportés par les soldes et les salaires ne sont perçus que par une fraction infime de la population: moins de 5 % pour l'ensemble du pays en dehors des deux grandes villes, selon le Recensement du Congo, pas plus de 2 ou 3 % pour le pays téké qui ne compte pas de grosse entreprise privée. Aussi les fonctionnaires, les mieux payés de ces salariés dans ce monde où l'économie monétaire est noyée dans l'économie de subsistance, apparaissent-ils comme les grands seigneurs. L'éventail de leurs revenus s'étale en effet entre

---

(Note de la page précédente....)

Il s'agit du revenu des ménages calculé suivant la méthode de l'INSEE, c'est-à-dire comprenant les salaires et traitements, les revenus des entreprises individuelles, les recettes privées en provenance de l'extérieur, les prestations sociales et retraites et la valeur de l'autoconsommation.

(1) Cf. la remarque du Chef de district de Djambala dans son rapport 1956 concernant la mission protestante de Mpouya: "Leur personnel et leurs ouvriers, sous-payés, demandent l'exemption de l'impôt". La situation a fort peu évolué.

(2) Voir p. 427

100 000 et 1 000 000 par an, la moyenne s'établissant toutefois aux environs de 500 000 francs, 40 000 francs par mois: Administrateurs, commis principaux d'administration, instituteurs, infirmiers etc... Ce sont eux aussi qui touchent la plus grande partie des prestations familiales(1), celles-ci étant sensiblement 3 fois plus élevées pour les fonctionnaires que pour les autres salariés. Mais ils ne sont pas plus de 600 avec leurs familles (moins de 2 % de la population) à se partager quelque 90 millions, plus des deux tiers des revenus des salariés, 40 à 45 % du revenu monétaire global. A côté nous avons quelque 5 millions versés par le SEITA, la plus grande partie à Ngo, mais aussi dans les grands villages tabacoles où sont installés moniteurs et surveillants de culture.

Mais les plus nombreux restent toutefois les ouvriers, les manoeuvres, presque tous au service de l'administration. Leur salaire annuel moyen approche 80 000 francs mais peut descendre à 60 000 et même moins pour ceux qui ne travaillent pas régulièrement. Au nombre de 500 à 600 ils disposent d'un revenu global de plus de 45 millions.

Nous ne pensons donc pas être trop éloignés de la vérité en situant un peu au dessus de 200 millions le revenu monétaire total du pays téké, mais les 6 000 francs qu'ils représentent pour chaque habitant sont loin d'être significatifs puisque, à côté de quelques salariés qui disposent en fait de 45 000 francs par habitant, il nous reste plus de 90 % de la population pour se partager les 75 millions de revenus agricoles, piscicoles etc... qui ne laissent à chacun que 2 500 francs... 45 000 francs par grande famille. Il apparaîtrait donc beaucoup plus vrai de dire qu'une centaine de fonctionnaires à peine dispose d'une solde qui, étant donné le coût des produits vivriers locaux(2) leur autorise un standing jamais atteint jusqu'à tout récemment au Congo, tandis que l'immense majorité de la population doit connaître un niveau de vie très bas.

Les revenus fictifs de la production autoconsommée viennent toutefois relever ces revenus dans de très notables proportions. En effet,

---

(1) Au Congo, les prestations familiales sont versées seulement aux salariés.

(2) Il convient toutefois de signaler que, lorsque les fonctionnaires ne sont pas de "race" téké, les paysans leur vendent leurs produits à des prix nettement supérieurs à ceux qu'ils pratiquent entre eux ou pour les commerçants, voire pour les Européens.

nous avons quelque 30 000 ruraux qui se nourrissent presque uniquement avec ce qu'ils produisent; par ailleurs si, en milieu semi-urbanisé, la plupart des hommes exercent des fonctions ressortissant du secteur secondaire ou tertiaire, leurs épouses ou presque toutes, ont conservé une activité agricole dont le produit suffit souvent, au moins pour les végétaux de base, à la consommation familiale...

Aucune enquête directe concernant l'autoconsommation n'a été effectuée, mais on peut, à partir des études nutritionnelles qui ont été menées au Congo, établir une quantité moyenne des différents produits agricole et de cueillette consommés, toute différente d'ailleurs de celle établie par le Service de Statistique pour le calcul du SMIG, du moins en ce qui concerne les ruraux(1). Le volume des produits ainsi utilisés et pris à leur valeur marchande sur les plateaux nous apparaît ainsi correspondre à quelque 225 millions de francs, donc nettement plus que les revenus monétaires, ce qui est d'ailleurs un des signes caractéristiques de l'économie de subsistance(2) et fait monter le revenu annuel global des ménages téké aux environs de 425 millions, près de 13 000 francs par personne, de 55 000 francs par ménage suivant notre conception, quelque 235 000 par famille traditionnelle. Il faut cependant distinguer deux groupes: les citadins et assimilés (fonctionnaires de brousse: instituteurs, infirmiers etc...) dont le revenu annuel moyen est de 45 000 francs par personne (180 000 francs par ménage) et l'immense majorité de la population qui doit se contenter, autoconsommation comprise, de quelque 10 000 francs par personne, 180 000 francs, mais cette fois par famille large, traditionnelle.

Quelque 400 ou 450 millions dont 200 de revenus monétaires, quelque 150 millions laissés dans le commerce que ce soit sur le plateau -aussi bien au commerce officiel qu'au commerce parallèle- ou en ville. Il reste au moins 50 millions, 25 000 francs par famille traditionnelle. Que deviennent-ils?

---

(1) Voir SORET (M.); Le chemin de fer Congo-Océan, 3° partie, Chap. I, §§ I-B.

(2) En France, l'auto-consommation ne dépasse pas 10 % des revenus des ménages.

II.- LE CIRCUIT INFERNAL DES DEPENSES PARANUPTIALES

Une partie de la masse monétaire disparaît donc en cours de route. Ce qui est certain, c'est qu'une fraction s'évade vers l'étranger ou, plus exactement, vers la France par le système des ventes par correspondance: il faut avoir vu la masse de publicité, directe ou par l'intermédiaire des journaux et revues à forte vente outre-mer, pour imaginer le volume de ventes nécessaires, ne serait-ce que pour couvrir les frais d'une telle publicité. Le secret professionnel des P.T.T. empêchant une étude précise et approfondie de la question, on en est réduit à des sondages auprès de la clientèle, et la valeur des résultats ne saurait être qu'aléatoire...

Dans la vallée du Niari, Lierdeman qui s'est livré à un tel essai en 1962(1) est arrivé à la conclusion que les 240 000 habitants de la zone étudiée se font envoyer de France pour quelque 30 000 000 francs de marchandises auxquels il convient d'ajouter 10 000 000 de droits de douane à l'importation. L'extrapolation de ces chiffres au pays téké d'aujourd'hui donnerait près de 8 000 000 de dépenses, mais le niveau de vie moyen moins élevé ici que dans la vallée du Niari -encore que ces achats soient surtout le fait des salariés et notamment des fonctionnaires- nous le font estimer seulement à 7 millions: Vêtements (encore), chaussures, mais surtout montres et les innombrables pierres porte-bonheur et autres objets bénéfiques, rose-croix etc... grâce auxquels vous sont garantis la fortune, la santé, l'amour, bref: le Bonheur.

Evadé aussi du pays téké cet argent envoyé par les chefs de famille aux jeunes qui poursuivent leurs études à Brazzaville voire en France: investissement, certes, que cette utilisation des revenus, rentable dans la mesure où le bénéficiaire travaillera et, surtout, où il viendra utiliser les compétences acquises dans son pays, mais qui n'en est pas moins régulièrement pris sur la faible masse des revenus monétaires; toutefois nous retrouverons cet argent largement compensé en étudiant le trafic général des mandats postaux...

De son côté, la Caisse d'Epargne postale du Congo qui, au 31 Décembre 1962 avait près de 600 000 000 de dépôts a vu, dans la seule

(1) LIERDEMAN (J.L.); Données globales sur la structure des revenus et leur utilisation; BRAZZAVILLE, I.R.S.C., 1963; p. 1-13 dans: Problèmes socio-économiques dans la région du Niari.

sous-préfecture de Djambala, déposer cette même année 4 767 933 francs pour seulement 2 840 952 francs de remboursements, soit une épargne certaine de 1 926 981 francs. Extrapolé à l'ensemble du pays téké, ce pécule devient 3 500 000 francs environ en 1962, près de 5 000 000 en 1965 s'il s'est développé dans le même sens que les prix, les salaires et le chiffre de la population...

Il s'agit là d'argent volontairement économisé par la population et surtout les petits salariés. Mais nombre de fonctionnaires, surtout ceux de grade élevé, percevant les plus importantes soldes sont payés à un compte courant postal ou, moins communément, bancaire. Si nombre de ces comptes sont souvent à découvert ou tout au moins sans provision dès les premiers jours du mois, quelques uns voient dormir des sommes chaque mois plus élevées pour un total qui approche celui des dépôts dans les Caisses d'Epargne.

Mais tout celà, épargne officielle sous toutes ses formes, achats par correspondance, ne représente encore qu'une faible partie des millions non entrés dans le circuit commercial congolais, certainement guère plus du tiers. Et c'est là qu'intervient une certaine thésaurisation: thésaurisation par impossibilité d'emploi des revenus, certainement très rare, volonté de conservation des espèces, peut-être plus fréquente car, dans les cas exceptionnels, les grands chefs trouvent assez facilement l'argent dont eux-mêmes ou quelqu'un des leurs peuvent avoir besoin. Mais, le plus souvent, les chefs de lignage conservent d'importantes sommes d'argent dans un but très précis: chaque année, en pays téké, 4 à 500 filles atteignent 15 ans, l'âge moyen auquel elles se marient. Celà nous donne quelque 450 dots à percevoir par les heureux pères ou oncles, mais aussi à verser par les futurs époux ou leur famille. Or ces dots sont généralement élevées et semblent, si l'on s'en réfère aux "Jugements Djambala"(2), augmenter de quelque 25 % par an depuis 1960 et s'établir, pour 1965 aux alentours de 70 000 fr.

---

(1) SORET (M.); Jugements Djambala; passim

(2) Le nombre trop réduit (disparition d'archives?) des jugements antérieurs à 1960 ne permet pas de tirer des règles aussi précises, mais il nous laisse néanmoins suggérer un taux d'accroissement nettement plus réduit de 8 % par an. Ceci est tout à fait normal: c'est à partir de 1960-1962 que l'expansion du commerce des produits vivriers est venue apporter des revenus plus substantiels au pays téké et l'évolution de la dot est, souvent, parallèle à celle de l'économie(voir Livre II, 2° partie, Chap. 1, §§ 2-B).

450 filles à 70 000 francs, celà fait 31 500 000 qui tournent dans le circuit infernal des dépenses paranuptiales. A côté, nous avons quelque 75 divorces, mais ceux-ci sont, très peu après, suivis par un remariage qui coûte sensiblement le même prix qu'un premier mariage, soit encore plus de 5 000 000. Certes, lors de la séparation, un certain remboursement a été effectué, mais il y a toujours plus ou moins faute de l'un ou l'autre conjoint et il est bien rare que la restitution soit aussi élevée que la dot à verser, d'autant que le taux de progression des remboursements est moins rapide que celui des dots: 15 % seulement et comme, par ailleurs la dot rendue correspond à un versement ancien, on est toujours perdant: généralement 1 million ou guère moins pour l'ensemble. Il y a bien aussi les remboursements pour décès de l'épouse, mais ceux-ci sont très faibles: guère plus du tiers d'une dot actuelle parce qu'il s'agit souvent de vieilles femmes pour lesquelles on n'a versé, jadis, que quelques francs, et si ces épouses ont bien travaillé toute leur vie pour le lignage de leur mari, lui ont bien apporté son eau et son manioc quotidiens, si elles lui ont donné beaucoup d'enfants, il ne saurait être convenable de demander trop et 250 décès de femmes mariées à 25 000 francs ne font que 6 250 000 francs. Plus de 26 millions changent donc de main chaque année pour les dots. Cet argent, les bénéficiaires l'utiliseront de suite pour se procurer une nouvelle épouse pour eux ou pour un membre de leur famille, ou bien le conserveront dans ce même but. Ce ne seront donc pas les 26 millions qui sont nécessaires chaque année, mais la différence entre la somme nécessaire et la somme utilisée l'année précédente, différence consécutive à l'accroissement du taux des dots, théoriquement donc 25 % de ces 26 millions. En réalité, étant donné que la population (c'est-à-dire le nombre de filles à marier) augmente régulièrement, étant donné aussi le déficit croissant apporté à la balance de l'économie matrimoniale par le fait que le taux des remboursements de dots pour les divorces croît moins vite (15 %) que les dots elles-mêmes, que les remboursements pour décès sont toujours de plus en plus réduits, c'est en réalité près de 50 % supplémentaires qui sont nécessaires chaque année, 12 à 13 millions que l'on peut porter à 15 car, en toute circonstance, il convient de faire bonne figure... surtout lors des réunion préparatoires à un mariage...

Et cet aspect de la thésaurisation paramatrimoniale n'est pas le

seul car un autre circuit se crée de dépenses aussi improductives: les amendes qu'entraînent les infidélités conjugales et qui se montent, en 1965, à plus de 25 000 francs chacune. Si, dans l'ensemble, les ménages téké sont assez solides, l'adultère n'en est pas pour autant inconnu, au moins à l'intérieur de la tribu et le chef de lignage doit économiser pour faire face aux prises en flagrant délit des jeunes hommes de sa famille et, si l'on en croit les "Jugements Djambala" qui, pourtant, ne peuvent s'intéresser qu'aux cas où il y a litige entre les deux parties, celles-ci sont presque aussi nombreuses que les mariages. Certes, une amende d'adultère, actuellement, ne représente guère plus que le tiers d'une dot, mais son tarif semble augmenter plus vite que celle-ci, d'environ 30 à 35 % par an ce qui, avec l'accroissement de la population, donne encore quelque 10 millions qui doivent être mis en sommeil par prudence chaque année.

Et c'est en fait à la dot, aux amendes d'adultères, à la rapide évolution de leur tarif que l'on doit, chaque année, l'immobilisation en espèces ou en nature (pagnes, "cabris" etc...) d'une trentaine de millions ou plus, destinés à alimenter le circuit infernal, perdu pour l'économie générale du pays, des dépenses paranuptiales, le sixième en fait des revenus téké, plus du quinzième des revenus totaux autoconsommation comprise, plus du double du rapport du tabac dont on aurait voulu faire la fortune du pays téké et qui risque de faire sa misère, car toujours et partout, ces dépenses paramatrimoniales s'accroissent au fur et à mesure qu'augmentent les niveaux de vie... et souvent plus vite qu'eux...

III.- LE TRAIN DE VIE

Revenus minimes dont la plus grosse fraction est répartie entre les membres d'une classe privilégiée, blocage d'une part notable de ceux-ci pour les dépenses improductives des dots et infractions sexuelles: l'organisation d'un budget téké paraît curieusement anormale, plus anormale encore si l'on en considère certains aspects particuliers: la comparaison du salaire d'un manoeuvre et de ses dépenses vivrières obligatoires(1) auxquelles il convient d'ajouter l'habillement et les autres

(1) Voir SORET (M.); Le Chemin de fer Congo-Océan; p. 273 sqq.

achats inévitables, nous amène à la conclusion qu'il doit dépenser à peu près deux fois son salaire... En réalité, ou bien le manoeuvre est célibataire et il est rattaché à un groupe familial qui possède des femmes pour cultiver, et le problème de la nourriture ne se pose guère, ou bien il est lui-même marié et le même problème est résolu par les activités agricoles de sa ou ses femmes: son salaire lui permet d'acheter la viande que, s'il était chasseur, il irait poursuivre dans la savane. Car, ici, le mariage, loin d'être une charge, est largement bénéficiaire, au moins dans les régions rurales ou pas suffisamment urbanisées pour que la femme se libère au point de devenir un handicap: c'est en fait elle qui nourrit la famille.

La quasi totalité des ménages en pays téké n'ayant pas de problèmes alimentaires, on peut considérer que l'intégralité ou presque des 200 000 000 de revenus monétaires reste disponible pour d'autres achats. Mais ces 200 millions sont en grande majorité formés par les revenus, les les salaires d'une minorité de travailleurs: deux tiers des revenus globaux pour moins de 2 % de la population. Si donc les 98 % restant de la population n'ont pas de problèmes vivriers, ils ne devraient pas, non plus, avoir de disponibilités financières. Pourtant ce sont eux qui dépensent une bonne partie des 100 et quelques millions dans les boutiques et, surtout, qui thésaurisent chaque années les nouvelles dizaines de millions pour les dépenses paranuptiales. En effet, partout, les hommes portent chemise et pantalon ou short, en ont un ou deux -ou plus- de rechange, possèdent des chaussures. La femme qui ne reçoit pas régulièrement son pagne en cadeau est fondée de demander le divorce et il y a les dons à faire à la belle famille. Par ailleurs, tous les ménages, si pauvres soient-ils, disposent d'un minimum d'outils et d'ustensiles: cuvettes émaillées, faitouts, houes, machettes, haches etc... qu'il faut renouveler de temps en temps. Cet aspect de l'énigme posée par le train de vie des populations téké trouve sa solution dans les relations sociologiques qui se tissent à l'intérieur des groupes humains.

En ville, où ces liens se relâchent vite, où les jeunes se sont souvent réfugiés pour "échapper aux contraintes traditionnelles"(1), nous avons nous-même constaté(2) que le niveau de vie moyen, c'est-à-

(1) SORET (M.); Les Kongo Nord-Occidentaux; p. 113.

(2) SORET (M.); Démographie et problèmes urbains...; p. 85 sqq.

dire les sommes disponibles par personne restaient à peu près les mêmes quel que soit le revenu du chef de famille, ceci pour un salaire mensuel de 1 000 à 28 500 francs en 1951 soit, pour 1965, du minimum à quelque 80 000 francs, ces sommes ne dépassant jamais, toujours mensuellement, 3 000 francs (8 000 francs 1965) par personne. C'est ici que joue la loi du soutient familial qui, en brousse, est souvent poussé beaucoup plus loin, où l'on voit le chef de lignage thésauriser la plus grosses partie des sommes gagnées par tous les membres même adultes de sa famille et la répartir ensuite au prorata des besoins de chacun ou de tout autre critère. Et les cent et quelques millions de revenus autres que ceux des fonctionnaires les plus favorisés ne sont pas à répartir entre quelque 33 000 habitants, mais entre 1 800 familles larges, ce qui permet à chacune de disposer de 65 000 à 70 000 francs; la somme par personne n'en est pas plus importante pour autant, mais la répartition peut être plus judicieuse, fonction des besoins de chacun. Les fonctionnaires de grade élevé, plus indépendants semble-t-il surtout parce que, pour des raisons administratives, ils ne sont pas originaires de l'endroit où ils travaillent, ont en fait toujours un et souvent plusieurs parents à leur charge ou tout au moins vivant auprès d'eux. Et ils n'échappent pas pour autant à leurs devoirs envers le reste des leurs, envers le chef de leur lignage: quand ils vont rendre visite à leur famille, quand un des membres de celle-ci vient les voir, il y a les cadeaux obligatoires, d'autant plus importants que la situation du fonctionnaire paraît plus élevée aux siens; et, surtout, il y a les mandats à envoyer.

En 1963, le bureau de poste de Djambala émettait 1 125 mandats pour une valeur globale de 26 072 727 francs et en payait 4 003 valant 29 073 875 francs. Notons déjà un bénéfice net de 3 001 148 francs(1) à ajouter aux autres revenus monétaires et pour la sous-préfecture de Djambala seulement, soit plus de 5 000 000 pour l'ensemble du pays téké... Par ailleurs, les mandats émis sont nettement plus importants (plus de 23 000 francs en moyenne chacun) que les mandats payés (moins de 7 300 francs). Pour les premiers, il y a d'abord le paiement à la commande ou contre remboursement des achats par correspondance qui re-

(1) Pour l'ensemble du Congo, 32 milliards d'émissions de mandats ne sont compensés que par 12 milliards de paiements, ce qui correspond à une hémorragie de plus de 20 milliards vers l'étranger, notamment la France.

présentent parfois des sommes élevées et, aussi, le règlement par poste des commerçants (auxquels leurs grossistes ont ouvert un compte). Ces mandats noient les sommes qui peuvent être envoyées par les fonctionnaires à leur famille lointaine. Ceux-ci utiliseront d'ailleurs souvent les virements postaux à partir de leur compte et les sommes partent alors du bureau de "Brazza-Chèques" et n'apparaissent pas dans les relevés de celui de Djambala. Par contre, la multitude des petits mandats perçus, leur valeur moyenne (exactement 7 263 francs), leur nombre (environ 4 par chef de lignage) sont beaucoup plus significatifs car il s'agit, presque toujours, d'argent envoyé par un membre éloigné à son chef de famille...

En définitive, si les salariés vivent mieux en apparence, le reste de la population sait qu'elle peut, quand elle en a réellement besoin, trouver l'argent nécessaire, et l'on pourrait presque dire que, au point de vue niveau de vie, il n'y a pas 2, 3 ou 10 classes mais, pour l'ensemble du Congo, une seule classe qui dispose, non pas de 20 000 francs par habitant et par an, mais de 365 000 francs par famille large... 1 000 francs par jour...

En conclusion, malgré des revenus monétaires très faibles qui laissent une place prépondérante à l'économie de subsistance, les Téké mènent un train de vie qui pourrait, au moins pour la plus grande partie de la population, paraître au-dessus de leurs moyens. En réalité, non seulement l'économie de subsistance leur assure une vie matérielle sinon confortable, du moins acceptable et les quelque 200 millions de revenus monétaires restent pratiquement disponibles en totalité. Ils restent si bien disponibles que 5 millions à la Caisse d'Epargne, sans doute autant dans les banques viennent chaque année grossir l'épargne téké, qu'un des plus gros chapitre des dépenses est formé par les frais paramatrimoniaux et que, après l'achat des objets manufacturés dont l'usage est de plus en plus régulier, des vêtements et des tissus qu'ils se procurent en quantité chaque jour plus grande soit pour l'usage quotidien, soit pour les thésauriser en vue, toujours, des dépenses paramatrimoniales, il reste encore à nos Téké des sommes largement suffisantes pour faire face aux fêtes familiales où le vin, la bière, coulent à flot.

Train de vie dominé par l'économie de subsistance, mais aussi par la solidité des liens socio-économiques qui, en définitive, pour tous

les Téké du Congo ou d'ailleurs, assurent un niveau de vie similaire, grâce à leur incomparable souplesse et à leur incomparable solidité.

Train de vie essentiellement différent du nôtre, mais qui correspond à une civilisation essentiellement différente où aussi bien les nécessités primordiales que le superflu se situent sur d'autres plans, l'originalité de la vie téké.

Train de vie en progression constante et qui progressera au fur et à mesure que se développera la production agricole, mais aussi l'enseignement qui permettra aux jeunes Téké élus d'aller travailler loin et de continuer à aider les anciens, les malchanceux restés au village, qui, à leur tour, leur seront secourables si le malheur vient à s'acharner sur eux..., tel du moins semble être le point de vue téké.

CONCLUSION

BILAN ET PERSPECTIVES

En arrivant au terme de cette étude, de cette tentative de dresser un portrait aussi vivant que possible d'un monde vraiment particulier, on découvre le côté ambitieux de l'entreprise, l'insuffisance des résultats. Premier ouvrage qui veuille aller un peu plus loin, un peu plus profond dans la connaissance de la vie des Téké, il n'est pas, il ne pouvait être exhaustif. Ses insuffisances devraient, maintenant, inciter les chercheurs à découvrir un peu mieux ce pays trop dédaigné et pourtant des plus attachant en dépit de l'esprit renfermé de ses populations. Ce sont toujours les milieux, les villes que la renommée proclame eles plus fermés qui, à la découverte, une fois la confiance méritée, s'avèrent les plus attachants, les plus fidèles aussi. Brazza a su gagner l'amitié de Makoko et, depuis 85 ans, les cadeaux de l'explorateur sont les insignes de la souveraineté téké...

Tel qu'il est, cependant, avec ses nombreuses imperfections et ses rares découvertes, ce travail devrait permettre de dégager des conclusions qui, pour toutes provisoires qu'elles puissent être, devraient servir de point de départ à de véritables études du pays téké...

Si l'immense monotonie de ses hauts plateaux sableux qui caractérise le pays téké est en fait plus variée qu'il n'apparaît au premier abord, elle n'en est pas moins à la base de conditions naturelles des plus défavorables. Certes le climat y est acceptable, mais l'origine gréseuse des sables est la principale cause de la fragilité des sols, de la faiblesse de leurs réserves minérales qui les place parmi les plus pauvres de tout le Congo. Et, surtout, l'épaisseur démesurée de cet immense filtre pose l'éternel problème de l'eau. Certes, tant que dure la saison des pluies, d'octobre à mai, ce problème descend au niveau d'un inconvénient mineur avec les possibilités de récolte de l'eau pluviale, d'utilisation des réserves temporaires qui se créent dans les dépressions à fond d'alios, grâce à une économie particulière de

l'eau dans laquelle les Téké sont passés maîtres; mais quand arrive la saison sèche, quand sont vides les dames-jeannes et les fûts remplis par la dernière averse, revient pour les femmes l'obligatoire et pénible et longue corvée d'eau, mais aussi le principal goulot d'étranglement pour l'agriculture qui, elle aussi, est presque entièrement à la charge des femmes...

Aux sables aussi, il faut attribuer la fragilité du réseau routier où l'on s'enlise en saison sèche et que les pluies transforment en bourbier...

Est-ce à l'immense monotonie des hauts plateaux qui durant de longs siècles les a tenus isolés, que l'on doit le traditionalisme de leurs habitants? En tout cas ce traditionalisme, appuyé par une religion animiste toute puissante, apparaît dans chacun des actes sociaux ou économiques de la vie téké. C'est à la tradition autant qu'à inhospitalité du plateau qu'il faut attribuer la faible densité d'un pays fermé à tous les non-Téké. C'est à la tradition que la famille "large" doit de conserver son importance qui se traduit d'abord par un habitat dispersé en de multiples unités et par une grande place laissée aux dépenses paranuptiales dans le budget monétaire des Téké dont elles occupent peut-être le sixième...

Tout bien considéré, c'est en effet sur l'économie que l'action du traditionalisme est la plus sensible, notamment par la répartition des activités: faible agriculture vivrière, car celle-ci est confiée aux femmes dont une grande part du temps est déjà occupée par les soins ménagers, la quête du bois et de l'eau; faible agriculture commerciale car si la tradition réserve à l'homme le commerce et toutes les activités qui y aboutissent et en découlent, celui-ci rechigne à s'y mettre sérieusement parce qu'il s'agit malgré tout d'un travail de la terre, mais aussi parce que cette même tradition lui réserve une autre activité à laquelle il consacre une grande partie de son temps: la chasse.

Tradition le dédain de la pêche, le désintérêt pour un élevage rationnel qui apporteraient pourtant un appréciable complément en protéines et un non moindre appoint économique.

Tradition l'habitation en matériaux naturels insuffisants pour protèger ses habitants de la fraîcheur du climat d'altitude, de son humidité pénétrante, ce qui n'est pas sans aider à expliquer la forte mortalité infantile et, par là, la faible densité de population.

Tradition et religion, le maintien du Makoko...

Tradition, l'amitié de la France et des Français...

Tradition partout, mais aussi, presque partout, le plus sérieux obstacle à l'évolution et au développement économique...

C'est pourquoi, en arrivant à l'orée de cette étude, il nous a paru bon de jeter un dernier coup d'oeil, non seulement sur les problèmes que pose la vie des Téké et principalement sur ceux qui sont liés à leur évolution économique, nécessaire s'ils veulent participer au monde nouveau en gestation, mais aussi d'évoquer certaines solutions et leurs chances de réussite, en fonction des milieux, mais surtout de cet infrangible traditionalisme qu'il faudrait pourtant amener à évoluer...

Le développement économique des Téké ne saurait être basé que sur un développement, une expansion agricoles, car les possibilités d'industrialisation sont nulles; les sables gréseux du tertiaire excluent pratiquement toute éventualité minière(1). L'absence de forêt exploitable interdit toute scierie et autre industrie du bois. Il ne saurait être question de déplacer la manufacture de tabac de Brazzaville où elle est installée, et toute industrie quelle qu'elle soit est beaucoup plus rentable le long du C.F.C.O. où elle bénéficie de la facilité des communications. Par ailleurs l'activité qui tient une place primordiale dans la vie masculine téké, la chasse ne saurait être susceptible d'une grande expansion, d'une part parce qu'elle est limitée par la densité du gibier, mais surtout parce qu'il s'agit seulement d'une activité destructive qui ne peut tenir une place plus grande que celle d'une quelconque distraction dans une économie moderne.

Ce développement économique ne peut donc guère prendre qu'une double direction: intensification de la culture du tabac et extension des cultures vivrières. Pour le tabac, cette expansion ne devrait avoir comme limite que les possibilités d'expansion du SEITA, qui sont immenses. En effet la France, dont la consommation de feuilles de tabac augmente sensiblement de 1,5 % par an, en a utilisé plus de 80 000 tonnes en 1965, dont 33 000 de production métropolitaine, 4 000 importées de la Zone Franc et 43 000 en provenance de divers pays étrangers...

(1) La carte des indices de minéralisation du Congo (voir SORET, M.; Le Chemin de fer Congo-Océan, Fig. 6) n'indique que des traces, très légères, de kaolin à une soixantaine de kilomètres au Nord de Djambala, dans la vallée de la Mpama.

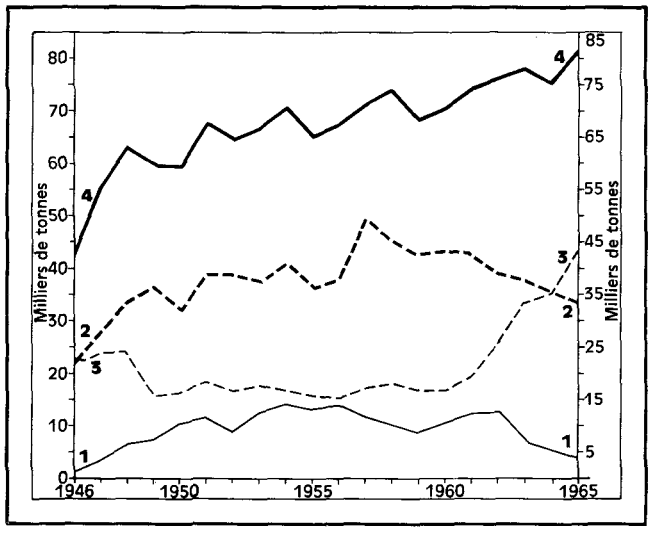

Fig. 85

Achats de tabac en feuilles par le Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et Allumettes

1. Achats dans la Zone Franc - 2. Achats aux planteurs français - 3. Achats à l'étranger - 4. Achats totaux.

Les fournitures des planteurs français qui avaient d'abord progressé de près de 6 % par an entre 1947 et 1957 se sont ensuite mises à baisser à un rythme guère inférieur (5 % par an). Les achats dans la Zone Franc qui avaient, eux aussi, augmenté jusqu'en 1956(1) pour atteindre 13 600 tonnes cette année-là se sont ensuite progressivement réduits pour n'être plus que de 4 000 tonnes en 1965, alors que les importations en provenance de l'étranger, à peu près stationnaires entre 1949 et 1960 (oscillant entre 16 000 et 17 000 tonnes), se sont brusquement intensifiées de quelque 21 % chaque année (Fig. 85).

Etant donné les multiples variétés de tabac exigées par la production diversiforme du SEITA, la Zone Franc ne saurait ambitionner de couvrir toutes les importations françaises, mais il devrait être possible pour elle d'améliorer très nettement sa place sur le marché français, et le Congo, le pays téké à qui son milieu naturel assure une place de choix parmi les zones tabacoles, pourraient s'y tailler la part du lion... De son côté la S.I.A.T. qui, en dépit de son qualificatif "agricole", achète tout son tabac local au SEITA, a de grands espoirs de voir croître rapidement sa production (quelque 7 ou 8 % par an). Or déjà, depuis l'installation de la Mission des Tabacs au Congo, les rétrocessions de celle-ci à la manufacture congolaise n'ont cessé de croître pour atteindre 355 tonnes en 1966... Par ailleurs, la SIAT a encore importé, en 1963, 820 tonnes de feuilles soit pour plus de 50 millions de francs C.F.A. si l'on se réfère au prix pratiqué sur le plateau cette année-là (en réalité pour plus de 167 millions en valeur sous douane). L'essor prévu de la manufacture, la marge de ses importations laissent, ici encore, de grands espoirs aux tabacs téké...

Toutefois, pour occuper cette place de choix, nos planteurs doivent intensifier et perfectionner leur activité: extension des surfaces cultivées mais, surtout, amélioration des techniques, qu'il s'agisse de la culture elle-même, du triage ou, surtout, du sèchage etc... Mais, avant tout, il ne faut pas que le prix de revient du tabac augmente dans de trop notables proportions, surtout par l'accroissement des frais de transport. Il est donc nécessaire que le Gouvernement fasse un gros effort

(1) La progression qui était de 75 % par an de 1946 à 1950 descend à 3,75 % par an entre 1950 et 1956. A compter de 1957, nous assistons à une régression, d'abord très lente (2 % par an), puis brutale à partir de 1962 (32,5 % par an).

sur l'infrastructure routière pour que les conditions de ramassage et d'évacuation s'améliorent très nettement. En effet, la détérioration des voies de communication est telle que, déjà, le SEITA se trouve dans l'obligation de reprendre l'étude de l'expédition du tabac sur Brazzaville par voie d'eau en dépit des risques d'avaries (chute de balles dans le fleuve), système qu'il avait abandonné vers 1958, le prix du transport fluvial, égal à celui du transport routier par véhicules à essence, dépassant de 25 % celui par camion-diesel... Solution pour l'évacuation, mais qui ne résoud pas pour autant le problème du ramassage dans les villages, chaque jour plus difficile, plus onéreux.

Et si une véritable solution n'est pas trouvée, si la Mission des Tabacs n'a plus la possibilité de collecter les manoques de marché en marché, ce n'est pas à une augmentation des revenus apportés par le tabac que nous assisterons, mais à la presque totale disparition de ceux-ci car, dans ces conditions, le SEITA ne saurait que plier bagages et aller renforcer ses effectifs dans d'autres pays où le climat, le sol même, conviennent peut-être moins bien à cette riche culture, mais où il lui sera possible de travailler...

A côté du tabac, nous avons les multiples cultures vivrières dont le développement pourrait garantir aux Téké une nette élévation des revenus: d'une part les pommes de terre, les haricots et les oignons. Mais ces légumes d'origine étrangère ne semblent, pour l'instant, intéresser qu'une clientèle très limitée, surtout européenne et, à moins d'un protectionnisme très sévère, il leur sera difficile, surtout aux premières pour des questions de qualité(1), de lutter contre les mêmes productions importées.

Cependant, même si l'on ne tient pas compte de ces cultures particulières à rentabilité incertaine, il reste encore les plantes vivrières traditionnelles: arachides, maïs, taro, ignames et, surtout, manioc. Le marché est loin d'être saturé et même, à certaines époques de l'année, un semblant de disette apparaît maintenant surles marchés urbains, poussant à une flambée des prix brusque et violente(2) qui ne se résorbe

(1) Voir p. 339 sq.

(2) Selon un article très récent mais qui semble parfois sujet à caution (CHOUPAUT, Y.M. & alii; Bilan économique du Congo-Brazzaville; PARIS, Eur. Fr. O.M., Déc. 1967, le pain de manioc (environ 1 kg) aurait valu 70 fr. en décembre 1967, contre 20 à 25 fr. en 1963-1964 ce qui donnerait une augmentation annuelle de quelque 35 %.

d'ailleurs jamais complètement, l'abondace revenue. Par ailleurs le rythme (5,4 % par an) de l'expansion continue de Brazzaville (qui, pour ce commerce ne saurait être que la principale et presque unique cliente du pays téké) ne semble pas prêt de se ralentir: 130 000 habitants en 1960..., 220 000 en 1970, 370 000 en 1980 si aucun frein, heureux pour la ville et le Congo ne vient freiner cette folie d'exode rural, de beaux jours en perspective pour les planteurs de manioc. Ce débouché, quelle que soit la concurrence des régions à l'Ouest de Brazzaville qui arriveront d'ailleurs bientôt à saturation avec le développement des autres villes et la multiplication des centres secondaires et autres extra-coutumiers et qui, d'ailleurs, pourrait en avoir mieux à faire avec des cultures plus riches auxquelles leurs terroirs plus fertile les appelle, ce débouché est loin de se fermer et laisse la porte ouverte à la production vivrière traditionnelle.

Or, la progression de l'agriculture, qu'il s'agisse du tabac ou des produits vivriers, est très lente, beaucoup plus lente que dans les régions à l'Ouest de Brazzaville, ceci pour plusieurs raisons. D'abord l'agriculture est le fait presque exclusif des femmes, alors que celles-ci sont déjà surchargées par d'autres activités; c'est donc à la solution de ce premier problème qu'il faudrait d'abord s'attacher: arriver à ce que disparaisse la dérogeance masculine en ce qui concerne les travaux des champs. Un premier pas semble déjà se faire, plus ou moins en accord avec la coutume: l'homme s'intéresse au tabac et si, en principe, cette culture est laissée aux femmes pour tout ce qui concerne le travail direct du sol, il lui arrive pourtant de mettre parfois la main à la houe (desherbage, buttage). Si par besoin d'argent ou pour toute autre raison, il veut étendre plus encore ses champs de tabac, il sera obligé d'y consacrer une plus grande partie de son temps, de s'en occuper à lui seul. Par ailleurs, les cultures de manioc et autres tubercules étaient jadis detinées uniquement à l'approvisionnement familial; elles ont maintenant tendance à devenir de plus en plus commerciales. Il est vraisemblable que l'homme finira par se souvenir de son droit éminent sur le sol donc sur tout ce qui se vend, et veuille mettre totalement la main sur ce commerce dont, pour l'instant, une bonne part du bénéfice reste aux femmes. Mais, pour celà, il devra prendre une part active à sa culture ou à sa préparation. Comme il lui serait difficile de de se mettre à moudre le fou-fou, c'est à une coopération plus grande dans la culture qu'il devrait arriver.

Mais, que ce soit pour le tabac ou pour les produits vivriers, les rendements pourraient être sérieusement améliorés. Certes, il est absolument impensable d'envisager une culture de type industriel dans le pays téké: le Service de l'Agriculture qui, vers 1950, a voulu lancer la culture mécanisée de l'arachide sur le plateau de Mbé, dans les environs d'Inoni, en sait quelque chose: la mince pellicule arable est complètement enterrée par les profonds défonçages des tracteurs et, en très peu de temps, les terres sont devenues des champs d'Imperata qui couvrent, maintenant encore après plus de 15 ans, toute l'étendue que l'on voulait enrichir et que l'on a irrémédiablement condamnée à coups de millions à jamais perdus(1)... Mais ce qui est possible, c'est l'enrichissement, l'amélioration de ce sol cultivé par des méthodes traditionnelles un peu perfectionnées. Déjà, l'écobuage redonne au sol une partie des sels minéraux, notamment la potasse que réclame le tabac. Aux services compétents d'étudier les engrais, les amendements nécessaires pour réduire la fragilité des sols, pour augmenter les réserves minérales, les réserves en humus. Des résultats excellents ont été obtenus dans le Niari(2), les conditions d'une sensible amélioration doivent pouvoir se trouver pour les plateaux téké. Le fond du problème n'est d'ailleurs pas là: il apparaîtra beaucoup plus ardu de faire adopter ces nouvelles techniques par les populations dont le traditionalisme sera difficile à vaincre...

Car c'est sur la tradition que buteront la plupart des projets de modernisation. C'est la tradition -appuyée par la religion- qui empêchera longtemps encore l'utilisation, rationnelle pour éviter le déboisement, des grandes forêts qui occupent certains coins de plateaux: ces bosquets, peut-être climaciques, sont le domaine -la propriété privée- de certains génies tout-puissants; et quand la tradition reçoit l'appui direct de la religion, il est difficile de lutter, au moins pendant longtemps.

Tradition et religion aussi, la règle qui veut que le vrai Téké soit chasseur et qu'il consacre à cette chasse une grande partie de son

(1) Voir CHEVALIER (A.); Les essais de cultures nouvelles et de mécanisation de l'Agriculture au Moyen-Congo; PARIS, R.I.B.A., 1951; p. 506-512.

(2) Voir SORET (M.); Le Chemin de fer Congo-Océan; 3° Partie, Chap. I, §§ II-B.

temps. La découverte de l'agriculture vivrière comme activité commerciale lui fera peutêtre sentir la vanité d'une activité somme toute moins rentable. Mais de vastes territoires sont encore réservés à la chasse, parcourus seulement par les chasseurs et les feux de brousse. La conquête de l'agriculture sur la chasse, de l'économie monétaire sur l'économie de subsistance, de l'activité créatrice sur l'activité destructrice sera très lente et ne commencera en fait que lorsque les terres traditionnellement réservées à la culture seront insuffisantes, lorsque, à l'intérieur du groupe devenu beaucoup plus dense, les Téké cultivateurs marcheront à l'assaut des réserves des Téké chasseurs comme, depuis des siècles, à l'Ouest, les Kongo cultivateurs grignotent chaque jour des champs au groupe téké. C'est encore par ces contacts avec les Kongo, contacts frontaliers, mais aussi contacts par pénétration que les Téké apprendront un peu chaque jour de l'agriculture, comme les Tié de Nko, pénétrés par les Sundi, ont un peu abandonné de la chasse pour se consacrer, partiellement du moins, à l'agriculture. Et par là même se réduiront, disparaîtront les feux de chasse qui, pour aussi peu nocifs qu'ils soient, n'en aident pas moins à la dégradation des sols...

Un autre aspect de la vie rurale, pratiquement dédaigné par les Téké, comme d'ailleurs par nombre de populations africaines est l'élevage. Ce n'est pas l'espace qui manque, ni les pâturages, encore que la qualité de ceux-ci soit des plus réduite. L'introduction de bovins apporterait, certes, à la population des protéines qu'elle recherche actuellement dans le produit de la chasse et pourrait, ultérieurement, être à l'origine de sérieux appoints financiers. Mais trois problèmes se posent ici: celui de l'eau, celui de la qualité des pâturages et la tradition. Celle-ci est "contre", sans plus: "on n'a pas l'habitude"(1) et cet aspect du problème serait au moins aussi difficile à résoudre que les deux autres réunis. La mauvaise qualité des herbes, du moins encce qui concerne l'élevage, est pratiquement insoluble, car il ne saurait être question de faire"replanter" toute la savane par les Téké

(1) Cette puissance de l'habitude est telle que, alors qu'il est assez aisé de développer des cultures traditionnelles comme le tabac, il est beaucoup plus difficile d'en introduire de nouvelles: haricots et pommes de terre ont été largement cultivés pendant la dernière guerre et sous la pression de l'Administration pour disparaître progressivement ensuite. Tant que l'animation du Service de l'Agriculture a été active, on a planté des caféiers... plus ou moins abandonnés depuis....

comme on ne peut leur demander de commencer cette activité par l'élevage intensif sur prairies artificielles (Stylosanthes gracilis, Melinis minutiflora, Pueraria javanica etc...) qui, dans le Niari marquent le terme d'une évolution et pour les éleveurs européens seulement encore(1). Quant au problème de l'eau il est, lui aussi, très complexe: une vache a besoin, chaque jour, de presque autant d'eau qu'une famille (conjugale) téké et il ne saurait être question de cantonner l'élevage au voisinage des cours d'eau permanents à cause des nombreuses tsé-tsé qui en chassent l'homme et gênent tant soit peu les bêtes. D'où le cercle vicieux: eau à volonté et pas d'homme, donc pas d'élevage possible; population regroupée, possibilité d'élevage (dans la mesure où la végétation s'y prêterait), mais champs et certitude de guerre entre pasteurs et cultivateurs et, surtout, manque d'eau durant la longue saison sèche... Il est donc peu vraisemblable qu'en dépit des immensités herbeuses, l'élevage des bovins prenne un prochain jour une certaine expansion en pays téké...

Car sans cesse, avec celui de la tradition, nous en revenons au problème de l'eau. Certes les Téké sont passés maîtres dans l'art de lui trouver des solutions, mais il s'agit toujours de remèdes fragiles, minima qui amènent à économiser celle-ci au maximum, mais jamais d'une véritable économie de l'eau. Nous en avons vu une solution possible en rapport avec l'habitat mais qui ne saurait être envisageable que lorsqu'un grand nombre de cases, disons toutes les cases "principales", celles des hommes mariés seront couvertes en tôle: une simple installation de gouttières et de fûts permettrait alors, sur l'ensemble du pays téké, de récolter quelque 150 000 à 250 000 mètres cubes d'eau chaque année, plus de 5 mètres cubes par an et par personne..., 15 litres par jour. Même compte tenu de l'évaporation et du gaspillage, il y aurait largement là de quoi satisfaire aux besoins de toute la population. Pour cela, chaque maison -chaque famille conjugale- n'aurait besoin que d'une dizaine de mètres de gouttières et de tuyaux ainsi que, mais ce serait certes, le plus difficile, une batterie de quatre ou cinq fûts(2). Nous

(1) Voir SORET (M.); Le C.F.C.O., 3° partie, Cap. II, §§ II-B

(2) 15 litres par jour et par habitant celà suppose, pour la saison sèche et les semaines de plus en plus arides qui la précèdent, une réserve, pour l'ensemble du pays téké (et compte tenu des villages qui ont l'eau à portée) de quelque 60 000 M3 soit 300 000 fûts vides, 200 par hameau, qui seraient, certes, assez difficiles à trouver, mais surtout à payer, au moins par certains chefs de campement (50 000 fr. chacun environ).

sommes loin d'en être arrivés là, d'autant que cette technique, déjà, pour être pensable, exige une évolution totale de l'habitat, le remplacement du chaume par la toiture en tôle qui suppose par ailleurs, sans que ce soit pourtant obligatoire, la substitution au moins de la brique crue sinon de la brique cuite au torchis sur armature de bois... Un pas cependant semble se faire dans ce sens de l'évolution de l'habitat, là où la commercialisation des produits vivriers est la plus intense, notamment vers Oka - Dziba-Kalla sur le plateau méridional...: le lien entre l'amélioration de l'habitat et le développement économique est évident. Par ailleurs la case en dur, plus onéreuse mais aussi bien plus durable tend à fixer les populations et freine les migrations éternelles qui, pour poétiques qu'elles soient, n'en demeurent pas moins un obstacle à l'évolution économique en détachant le paysan de sa terre, en le décourageant d'y faire des investissements (amendements etc...).

Mais ce développement économique dépend aussi de la solution du problème des transports qui ont besoin de voies de communication utilisables. La question est, ici, très complexe, n'intéressant pas uniquement les Téké, mais tout le Congo, c'est-à-dire son Gouvernement. En effet, quelle que soit la voie retenue, ferrée, routière, fluviale, aérienne, elle exige de puissants investissements qui ne peuvent être le fait que d'états organisés. Or, pour que l'on puisse envisager le développement de l'infrastructure d'une région, il convient que celle-ci ait donné suffisamment de preuves de sa vitalité, ce qui est loin d'être le cas pour le pays téké, et pourtant son économie, comme celle de tout le Nord-Congo, exige des voies de communication faciles, économiques si l'on veut aider sa progression. Cercle vicieux classique dans les pays en voie de développement qui ne trouve de solution qu'en période d'euphorie, lorsqu'on n'hésite pas à investir à long terme.

En ce qui concerne le pays téké, la seule voie possible était terrestre: les rivières, trop peu nombreuses, sont barrées de chutes ou de rapides, le Congo trop marginal: 1 400 kilomètres de routes, dont moins de 60 sont goudronnées forment, pour l'instant, le lot du pays téké. L'absence de pierres rend difficile toute amélioration valable de type moderne. Il ne saurait par ailleurs être question d'asphalter l'ensemble du réseau..., de trouver, au moins dans l'immédiat, les milliards nécessaires. Mais les pistes du pays téké bénéficient d'un certain avantage:

depuis le bitumage de la montée du plateau et de la traversée de la vallée de la Léfini, les itinéraires restant sont pratiquement tous sur le plat, donc assez peu susceptibles de ravinement dans la mesure où la chaussée reçoit un minimum de soins. Aussi, la seule solution possible, provisoire certes mais qui peut se maintenir longtemps en restant tout à fait valable, semble être celle qui a fait ses preuves jusqu'à la veille de l'indépendance. Elle ne peut s'imposer pour l'ensemble du Congo, mais resterait satisfaisante pour le pays téké: la chaussée était soigneusement recouverte d'une épaisse couche de cette terre triturée par Cubitermes fongifaber pour édifier les termitières dites "champignons" et qui, bien tassée, acquérait une dureté comparable à celle du goudron; un drainage sérieux dans les parties un peu plus basses assurait la qualité du travail. Il convenait seulement de veiller à ce que ne se créent pas des ornières qui, en s'étendant, se transformaient très vite en ces fondrières qui, à l'heure actuelle, rendent inutilisables la presque totalité du réseau routier téké. Si le revêtement a été correctement mis en place et si la surveillance est régulière, l'entretien se fait sans effort... Mais au départ, et il s'agirait vraiment d'un nouveau départ après 10 ans d'abandon, il faut ramasser, étendre, écraser ces milliers et ces milliers de termitières champignons qui foisonnent à l'infini sur l'immensité des plateaux...

Et le résultat serait, certes, bien plus valable que de larges "routes" de 15 mètres(1), ouvertes à grands frais de bull-dozers dans le sable pulvérulent, jamais entretenue par la suite et inutilisables dès la première saison des pluies... Solution provisoire, certes, mais qui peut durer, en tout cas qui a fait ses preuves et qui reste pour l'instant, sans gros investissements, la seule permettant aux transports de s'effectuer à des prix tels qu'ils ne grèvent pas l'économie naissante du pays, ne découragent pas les bonnes volontés, n'acculent pas le SEITA à un repli vers des pays plus hospitaliers, les transporteurs à l'arrêt de toute collecte des produits vivriers, au grand détriment alors du pays téké, de tout le Congo.

Développement des productions à commercialiser, amélioration du réseau routier, bases essentielles du développementéconomique des plateaux. Celles-ci appellent néanmoins quelques remarques, exigent que

(1) Les premiers kilomètres de la route Ngo-Djambala.

soient remplies certaines conditions, si l'on veut un commerce rationnel pour le bien de tous. Deux problèmes restent en effet posés: le ramassage dans les secteurs peu peuplés et les petits hameaux et, d'autre part, une certaine stabilité dans les prix telle que chacun, depuis le producteur jusqu'au consommateur, y trouve son avantage. Nous avons en effet vu le fou-fou acheté à une centaine de kilomètres de Brazzaville à un prix égal au quart de celui auquel il est revendu dans la capitale... 150 francs (1962), bénéfice compris certes, par tonne kilomètrique pour un trajet à 50 % goudronné. En réalité, comme ces transporteurs pirates couvrent leurs frais de location de camion avec le transport aller des voyageurs, le bénéfice net est de 300 %... A l'autre extrémité de l'échelle, en 1962 encore, les producteurs koukouya ont exigé de vendre leurs haricots à un prix égal à celui pratiqué sur les marchés de Brazzaville(1). Refus des transporteurs, manque de vente, production arrêtée pour l'année suivante.

Il ne s'agit pas de souhaiter une étatisation absolue de la production et de sa commercialisation; plus ici qu'ailleurs doit jouer la loi de l'offre et de la demande qui fait partie de la vie africaine, qui est aussi un sur excitant à la qualité de la production, mais il convient de tracer la limite inférieure des prix pour que la collecte des produits du cru ne tourne pas à l'escroquerie, et leur limite supérieure pour que le consommateur ne soit pas, lui, exploité, pour qu'il y ait commerce, c'est-à-dire production... Cette discipline ne serait guère applicable que dans le cadre de marchés soigneusement fixés, soigneusement contrôlés. On ne peut,certes, exiger de la famille téké le sens de l'organisation d'ensemble qui fut celui du clan chez les Kongo, mais on doit reconnaître que, de toujours, les marchés dans cette ethnie(2) ont été des modèles du genre et, en ce qui concerne le commerce local, les colonisateurs n'ont eu qu'à laisser fonctionner le système: l'époque coloniale a plutôt vu la détérioration des marchés traditionnels kongo que leur développement. Des marchés organisés permettent une libre concurrence, facteur d'émulation. Ils devront toutefois être assez fréquents à cause de la diversité des produits et, en raison de la dispersion de l'habitat, de sa faible densité, toucher à tour de rôle pres-

(1) VENNETIER (P.); ... le NOrd du Congo...; p. 257.

(2) SORET (M.); Les Kongo Nord-Occidentaux; p. 69.

que tous les villages, au moins d'une certaine importance.

Certains de ces marchés seront achalandés, d'autres verront des acheteurs bien moins nombreux. C'est dans ce dernier cas seulement que devraient entrer en ligne les C.C.R., les fils des Sociétés de Prévoyance, et là seulement, en raison de la modicité de leurs moyens pour, malgré tout, acheter la production livrée, comme ils enlèveront les produits d'exportation, si faible soit le tonnage proposé.Mais pour celà, il leur faut se réorganiser et, comme le Gouvernement est dans l'impossibilité de les aider financièrement, s'établir des budgets sérieux, gérés par des personnes compétentes et honnêtes, s'autoriser des marges -qui de toute façon resteront inférieures à celles des commerçants- suffisantes pour l'évacuation des produits dédaignés par ces derniers.

Mais cette rationalisation du commerce ne peut aller sans une épuration du métier de transporteur: "N'importe qui s'improvise à son gré transporteur"(1), acte possible en toute impunité, puisqu'il n'existe pas de contrôle. Il faut avoir pu constater la fréquence, la sévérité des contrôles de la police de la route française portant à la fois sur le tonnage, la régularité du transport, l'état du véhicule etc... face à cette anarchie pour le regretter encore plus. Une surveillance de la régularité économique des transports serait des plus intéressante pour le pays: commerçants, transporteurs patentés n'ayant pas à subir la concurrence illicite des innombrables trafiquants occasionnels qui sont une des multiples causes de faillite des vrais acheteurs de produits du cru, tout le ponde y gagnerait... même les voyageurs, car l'état des camions des véritables transporteurs est généralement meilleur que celui des guimbardes des autres...

Partout, aussi, apparaît la même entrave à l'évolution: la coutume, la tradition et,pour qui connaît bien les Téké, ce frein est loin d'être négligeable: on aura toujours tendance à le sous-estimer alors qu'il reste le plus important des obstacles humains. Son rôle est des plus marqués en agriculture dont il empêche l'expansion en ralentissant, en interdisant l'extension des surfaces cultivées, mais aussi en s'opposant à la diffusion de nouvelles cultures. Pour ces dernières, il pourrait y avoir intérêt, non pas à les répandre dans l'ensemble de la masse à grand renfort de discours et de promesses de type électoral, jamais te-

(1) VENNETIER (P.); ...le Nord du Congo...; p. 231

nues, mais plutôt de confier ces nouveautés à de jeunes chefs de lignage dynamiques, sur laquelle la coutume n'a pas encore une emprise totale..., les conseiller, suivre la culture rationnelle, garantir l'achat de leur récolte eà un tarif régulier et rentable. Le bénafice certain les fixera à cette production qui gagnera petit à petit si elle est vraiment de rapport.

La nocivité de la tradition apparaît toutefois beaucoup plus forte dans l'organisation sociale proprement dite. Il ne s'agit nullement de la famille large qui forme une unité parfaitement viable et semble d'ailleurs le mieux correspondre au génie particulier de la race, permettant en outre de regrouper des revenus plus importants que ne peut le faire un ménage sans, pour autant, arriver à des communautés qui, comme le clan, sont souvent trop étendues pour un développement harmonieux. Mais d'autres conceptions sociales maintiennent des obstacles les plus sérieux à une évolution économique rationnelle. En premier lieu nous avons la polygamie. Certes,celle-ci ne nous paraît poser aucun problème au point de vue démographique pur tant que le nombre d'épouses ne dépasse pas 4, ce qui est assez rare en pays téké: jusqu'à ce nombre, la fécondité des femmes reste à peu près normale, en fonction, évidemment de leur âge; enfin, elle n'empêche nullement, comme on l'a prétendu, de nombreux hommes de prendre une épouse car, étant donné l'âge au mariage de chaque sexe, nous avons une possibilité moyenne de deux femmes par homme ou, si l'on préfère, d'un polygame à quatre épouses pour deux monogames(1). Par contre, cette polygamie peut présenter pour l'économie d'une société un certain nombre de dangers en bloquant, en faveur de quelques notables, les importantes sommes nécessaires au règlement des dots d'autant plus élevées que la situation de l'époux est plus en vue. Les différentes dépenses paramatrimoniales évoluent par ailleurs dans le même sens et souvent plus vite que l'économie, surtout lorsque celle-ci est progressive, ajoutant ainsi chaque année à la thésaurisation globale une nouvelle et notable fraction du revenu monétaire. De-

(1) Pour l'ensemble du Congo, compte tenu des villes où le taux de féminité est moins élevé que dans les régions rurales, on arrive à 1,6 femmes par homme, c'est-à-dire à la possibilité de 5 bigames pour 3 monogames ou bien d'un polygame à 4 épouses pour 4 monogames etc... A âges au mariage identique et pour une même règle du mariage obligatoire pour toutes les femmes, nous aurions, en France, 1,33 femmes par homme, c'est-à-dire la possibilité d'un bigame pour 2 monogames ou d'un polygame à 4 épouses pour 8 monogames.

puis longtemps déjà la France, au temps de sa présence et au moins depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, avait entrepris de lutter contre les abus des dots, contre leur tarif excessif..., sans grand succès. Certes, les jeunes admettent fort bien que c'est payer trop cher une alliance, mais une fois devenus vieux, avec des filles ou des nièces à marier, leur opinion varient et ils ne trouvent jamais le "prix" assez élevé(1). Seule, petit à petit, l'éducation arrivera à faire diminuer, disparaître cette plaie de l'économie africaine.

On a souvent considéré la propriété collective comme une entrave à l'évolution économique. Le fait reste à prouver, la forme communautaire paraissant beaucoup mieux correspondre au génie des civilisations noires que nos conceptions individualistes occidentales, encore que nous en revenions assez vite actuellement, au moins en ce qui concerne l'agriculture française où les coopératives fleurissent et se multiplient. De toute façon,l'évolution progresse, plus ou moins vite, mais d'elle-même, avec le développement des cultures industrielles, la multiplication des cultures vivrières et la densification de la population...

Car le traditionalisme-qui marque si profondément les Téké n'est pas sans rapport avec leur faible densité, leur xénophobie passive. La densification, consécutive à la fois à l'accroissement naturel, à la montée des Kongo vers le Nord et à la descente vers le Sud des populations plus septentrionales qui fera se frotter plus les hommes les uns contre les autres, surtout si ces "autres" ne sont pas des Téké..., accentuera l'évolution. Mais ici nous touchons aux problèmes démographiques. Ceux-ci, une fois encore, nous ne ferons que les effleurer car, pour l'instant, ils sont pratiquement inexistants et, de toute façon, ils ne pourront être étudiés avec suffisamment de précision que lorsque l'on disposera de véritables recensements complets et détaillés lesquels seront seulement possible quand, toutes les vieilles classes d'âge ayant disparu, tout le monde sera inscrit dès sa naissance sur les registres de l'Etat civil. Disons seulement que ladensification

(1) Les dots sont surtout excessives quand on les compare aux autres dépenses. En effet (voir note 3 p. 158), une dot de 1911 ramenée aux valeurs de 1962 donne entre 16 000 et 72 000 francs suivant les critères choisis. Or en 1962, la dot moyenne était de 36 000 francs, sensiblement 80 % de la moyenne de ces deux valeurs extrêmes, mais égale à la valeur moyenne de tous les critères possibles.

nécessaire pour une évolution économique s'effectue maintenant un peu plus rapidement, d'abord par immigration de Téké d'autres groupes, puis de populations véritablement allogènes. Le taux relativement élevé de la natalité joue aussi son rôle, mais beaucoup moins qu'il ne le devrait en raison de la très forte mortalité infantile qui enlève au moins un enfant sur quatre avant un an... Le remède à ce dernier problème? L'hygiène d'abord, question d'éducation; mais il est aussi lié à la solution du problème de l'eau comme à l'amélioration de l'habitat, en rapport, elle, avec l'évolution économique générale.

L'éducation, ce n'est pas l'enseignement pur et simple: une forte proportion de Téké passe par les écoles, une fraction honorable arrive au Certificat d'Etudes. Mais, éduquer les enfants, ce n'est pas rendre à leur village des jeunes gens qui n'ont pas assez assimilé ce qu'on a essayé de leur apprendre, mais conservent seulement le regret de n'avoir pu obtenir le parchemin qui leur aurait ouvert les portes de la haute administration. La ville déborde de"chômeurs intellectuels", misérables, alors que l'"immensité des hauts plateaux" téké peut utiliser, a besoin d'une main d'oeuvre nombreuse, mais surtout consciente des problèmes du pays, de ses possibilités qui sont loin d'être épuisées, quelle que soit l'hostilité du milieu naturel. L'animation rurale devrait être leur fait: "L'école ne devrait pas détacher le jeune élève de son milieu rural originel, mais le former pour qu'il soit réellement en mesure de le faire progresser dans l'ordre technique et économique"(1). Là, nous touchons au problème même de l'enseignement, d'ordre gouvernemental et non régional: la population ne sait, ne peut encore faire le départ entre les divers buts de l'enseignement, entre les possibilités et les nécessités qui sont les siennes, il conviendrait donc, que pour l'instant du moins, le Gouvernement s'en charge à sa place et, après une sélection étroite, dispense à chacun l'enseignement qui lui serait le plus profitable, qui lui permette de comprendre et connaître son pays et, au lieu de lui apprendre le dédain du travail manuel, lui fasse sentir comment, par celui-ci, il peut, mieux qu'à l'aide du porte-plume, améliorer son sort, aider au développement général.

Utopies, semble-t-il, en fait nécessités si l'on veut voir évoluer un pays et,dans ce pays, notre pays téké qui a encore tant à apprendre.

(1) DUMONT (R.); L'Afrique Noire est mal partie; PARIS, Seuil, 1962; 286 p.; 286 p.; p. 180

Certes, le résultat sera une uniformisation du Congo, de l'Afrique voire, à très longue échéance, de la vie humaine à l'échelle de la terre, mais c'est la rançon même de ce progrès que par ce "clair après-midi de septembre 1880, la Civilisation qui venait tenter de sauver l'Homme" apportait dans son havresac. Est-ce payant? Oui, cent fois diront les évolutionnistes; certainement, car l'amélioration du niveau de vie humain est une loi inéluctable, mais l'Homme standardisé dans son genre de vie et sa pensée sera-t-il plus heureux que le Téké qui revient libre de la chasse, son antilope sur l'épaule, à la case en paille où son épouse pétrit un peu de manioc tandis que son chien va rejoindre les jeunes enfants qui se roulent dans la poussière avec la volaille et que sa fille aînée, la cruche sur la tête, les hanches fermes et larges, revient du lointain marigot où l'a rejoint son amoureux, en découpant sa gracieuse silhouette sur le soleil qui s'abîme lentement par delà l'horizon des savanes infinies...

Novembre 1968

POSTFACE

Si la rédaction de ce travail est arrivée à son terme en novembre 1968, les enquêtes qui sont à la base de notre documentation avaient en réalité pris fin début 1965. Et il est certain que, de Mars 1965 à Septembre 1972, l'évolution a très nettement marqué le Congo. L'essentiel des données exposées ci-dessus n'en reste pas moins tout à fait valable encore. En effet, cette évolution a surtout fait sentir ses effets dans les villes et, mais à un bien moindre degré, dans l'ensemble du Sud-Congo, à l'Ouest de la capitale. C'est ainsi, par exemple que, après sept ans, ce qui frappe à Brazzaville, c'est d'abord et surtout la diversification des activités féminines (cf. p. 320-325): bureaux, magasins, ateliers même, les femmes sont partout et les automobiles semblent n'avoir plus aucun secret pour elles.

Mais dès que l'on quitte la capitale en direction du Nord, dès que l'on pénètre en pays téké, on retrouve un monde qui n'a que fort peu changé, qui continue à se transformer suivant les mêmes lignes de forces que jadis: les villages poursuivent leur regroupement au long des routes, déplacements qui ne sauraient que s'accélérer avec la macadamisation de l'axe Nord-Sud Brazzaville-Ouesso par Inoni, Ngo et Gamboma. Intensification aussi des cultures vivrières pour l'approvisionnement de la capitale qui ne peut que s'accentuer avec cette amélioration du réseau routier permettant aux camions d'aller plus vite et plus loin.

Mais le genre de vie propre des Téké reste toujours semblable à lui-même et la destitution du dernier Makoko n'enlève rien à l'emprise de la religion et de la coutume, pas plus d'ailleurs que la nationalisation et la laïcisation de l'enseignement confessionnel.

Les Téké évoluent, certes, ne peuvent pas ne pas évoluer, mais cette évolution reste très lente, la plus lente peut-être de tout le Congo.

Septembre 1972

B I B L I O G R A P H I E

A la différence du Sud-Congo, entre Brazzaville et Pointe-Noire, pour lequel on dispose d'abondantes sources imprimées, le pays Téké de l'Est, en dehors des articles de Louis Papy (ci-après §§ 5, N° 425) et de Gilles Sautter (5-499), n'a été à l'origine que d'un nombre très réduit d'ouvrages remarquables. Cette documentation écrite, il faut aller la chercher, parfois entre les lignes, dans des études générales traitant soit d'une zone beaucoup plus vaste (le Congo, l'Afrique centrale, l'A.E.F....), soit d'une question particulière (la mécanisation de l'agriculture, les cafés, le tabac...). En situant la bibliographie du pays téké de l'Est sur ce dernier plan, on peut alors y faire entrer des milliers de titres, tout en conservant par ailleurs la certitude d'en laisser échapper un nombre peut-être aussi important. Aussi, avons-nous essayé de nous en tenir à un moyen terme.

D'abord, nous avons rappelé la centaine de travaux cités tout au long du texte, puis ceux qui nous ont paru avoir un lien étroit avec le sujet abordé au cours de cette étude et enfin, dans la masse du reste, ceux dont nous avons réellement tiré parti, soit qu'ils nous aient appris à considérer la question sous un angle particulier, soit que leur connaissance nous semble nécessaire pour une préhension plus profonde du milieu, non pas tellement téké qu'ambiant et qui, seule, permet de saisir ce monde particulier... Tous ces ouvrages, nous avons pu les consulter à un moment ou à un autre de nos recherches, certains il y a très longtemps, à l'occasion d'autres travaux. D'aucuns sont maintenant pratiquement inaccessibles, comme ceux que nous n'avions trouvé que dans l'admirable bibliothèque du Gouvernement du Congo belge à Léopoldville; mais l'impression que nous en avons gardée, les quelques notes que nous en avions tirées suffisent à nous rappeler leur importance, à nous les faire citer, bien que les références que nous en avons conservées ne soient pas toujours absolument complètes...

Nous avons en effet tenu, pour tous les titres que nous rapportons, à donner les renseignements les plus détaillés possible, de façon à évi-

ter au chercheur n'hésitant pas à se fourvoyer dans cette liste, d'avoir à se reporter à d'autres séries d'abréviations, de façon à ce qu'il puisse immédiatement disposer de tous les renseignements souhaitables sur le livre, l'article, le rapport ou la carte qui peuvent l'intéresser et s'établir déjà une première opinion. Cette recherche de la précision a,par ailleurs, eu l'avantage de nous permettre d'éliminer certaines références aussi classiques que fantaisistes(1)...

Ces sources de documentation sont réparties en 5 paragraphes: Archives - Cartes et Photographies aériennes - Périodiques - Bibliographies - Livres, Aricles et brochures. Seul, ce dernier groupe voit ses éléments numérotés de 1 à 604.

I.- ARCHIVES

A.- Archives nationales.

1/ Archives centrales.

L'intérêt des documents conservés dans les bâtiments centraux des Archives Nationales est assez réduit en ce qui concerne le Congo, la section "Outre-Mer" ne s'intéressant pratiquement qu'à la période antérieure à la Révolution française...

2/ Annexe de la Rue Oudinot (Anciennes Archives de la France d'Outre-Mer).

Les documents intéressant l'ancienne Afrique Equatoriale Française ont été répertoriés sous la référence:

- GLENISSON (Jean); Les sources de l'histoire de l'A.E.F. Inventaire sommaire des Archives du Ministère de la France d'Outre-Mer concernant l'A.E.F.; BRAZZAVILLE, Serv. Arch., 1953; 1 broch. ronéo., iV = 96 p.

Un résumé de la table des matières de ce répertoire est donné par Guy Lasserre dans son étude sur Libreville (ci-après, §§ V, N° 330); Nous avons surtout eu recours aux documents mentionnés sous la quatrième

(1) Voir note 1, p. 185.
En ce qui concerne la présentation matérielle des références, les titres sont donnés dans leur intégralité, et les abréviations utilisées pour les périodiques, éditeurs, collections etc... restent toujours assez claires pour rendre inutile une table de références (N.B.: Pour les mots abrégés, les noms commencent toujouts par une majuscule, les adjectifs etc... par une minuscule; en pratique, les articles, prépositions etc... sont supprimés).

rubrique: "Fonds Concessions". Notons toutefois que la brochure de Jean Glenisson donne les titres des cartons et non un inventaire proprement dit des documents qu'ils contiennent.

B.- Archives de l'Ancien Gouvernement Général de l'A.E.F.

Rapatriées en France peu après la proclamation de l'indépendance des territoires formant l'A.E.F., ces archives sont encore, à l'heure actuelle, inaccessibles. Aussi n'avons-nous pu utiliser que quelques notes prises jadis pour d'autres études, notamment sur les documents originaux des enquêtes sur l'Organisation de la Famille et le Mariage, sur l'Habitation des indigènes etc...

C.- Archives des Préfectures et Sous-préfectures.

Très irrégulièrement fournies et très disparates, celles-ci évoluent très rapidement vers leur annéantissement.

D.- Archives des Directions des Services Administratifs.

Nous avons largement utilisés les documents conservés par les Inspections du Travail, des Eaux et Forêts, de l'Agriculture, de l'Elevage, des Affaires économiques, de l'Enseignement, de la Santé, par les Tribunaux mais, là aussi, on tombe parfois sur de grands vides(1)...

E.- Archives de l'Ambassade de France à Brazzaville.

L'Ambassade de France à Brazzaville a bien voulu nous permettre d'explorer les caisses de documents qu'elle possède. Bien que ceux-ci ne soient pas classés, un essai de répertoire (12 pages dactylographiées) permet cependant de retrouver, au milieu d'une masse de rapports administratifs, quelques dossiers du plus haut intérêt, notamment celui consacré au Makoko.

(1) Voir notamment p. 134

II.- CARTES ET PHOTOGRAPHIES AERIENNES.

Il s'agit d'abord des cartes et des photographies aériennes établies ou prises par l'annexe de Brazzaville de l'Institut Géographique National (ancien Service Géographique de l'A.E.F.-Cameroun) car le Congo ne possède pas de Service Géographique. Vient ensuite toute une série de cartes techniques établies par différents services, le plus souvent d'ailleurs avec la collaboration de l'I.G.N.

A.- Cartes de l'Institut Géographique National.

1/ Cartes au 1/200 000.

Les feuilles couvrent 1 degré au carré. Celles intéressant le pays téké de l'Est et ses abords immédiats sont presque toutes régulières en 4 ou 6 couleurs avec courbes de niveau à équidistance de 40 mètres, soit:

- Environs de Brazzaville (n. Ed. 1963), coupure spéciale de 1° 05' sur 1° 15'
- Kinkala (1960)
- Mbé-Ngabé (1960) coupure frontalière de 1°° sur 1° 15'
- Mayama (1959)
- Nsah-Mpouya (1962) coupure frontalière de 1° sur 1° 20'
- Djambala (1959)
- Mossaka (1963)
- Gamboma (1963)

Seule, au Nord-Est et ne touchant d'ailleurs pas tout à fait le pays téké de l'Est proprement dit, la coupure "Léconi" est un "croquis provisoire" monochrome (violet) datant de 1950 (n. Ed.: 1954) et faisant partie de la série entreprise après la deuxième guerre mondiale à l'aide de levés rapides sur le terrain.

2/ Carte au 1/ 1 000 000

Pour la couverture au 1/1 000 000 de l'A.O.F. et de l'A.E.F., l'Institut Géographique National a procèdé à un découpage spécial qui correspond généralement pas à celui des cartes de l'O.A.C.I. Révisées régulièrement, ces coupures spécifiquement I.G.N. sont souvent de très grande qualité, notamment celle qui renferme le pays téké:

- Brazzaville; BRAZZAVILLE, Inst. géogr. nat., 1962; 1 coup. en 5 coul.; Carte Afr. centr. au 1:1 000 000, N° 935 a.

qui est presque une carte régulière.

3/Echelles diverses.

- Afrique centrale, Type K; BRAZZAVILLE, Inst. géogr. nation., n. éd. 1961; 1 c. au 1/5 000 000 en 4 coul.
- Carte routière du Congo-Gabon; BRAZZAVILLE, Inst. géogr. nation., 1962; 1 c. au 1/1 500 000 en 6 coul.
- Brazzaville; BRAZZAVILLE, Inst. géogr. nation., 1962; 1 coup. en 6 coul.; Carte Afr. centr. au 1/500 000.
- Environs de Brazzaville; BRAZZAVILLE, Inst. géogr. nation., 1957; 2 feuilles au 1/20 000 en 6 coul.

B.- Photographies aériennes de l'Institut Géographique National

Toute la région a été couverte avec des photographies aériennes au 1/50 000 qui ont servi de base aux cartes régulières au 1/200 000 (Mission A.03 - A.E.F. 1953). Par ailleurs, les principaux centres ont été photographiés en 1960 au 1/6 000 environ soit les missions:

- 141-60 (Djambala)
- 159-60 (Mpouya)
- 177-60 (Ngabé)

C.- Cartes géologiques

Les cartes géologiques de reconnaissance ont, jusqu'à l'indépendance, été établies par la direction des Mines et de la Géologie de l'AEF devenue, après cette date, l'Institut de Recherches géologiques et Minières. Publiées au 1/500 000, ces cartes sont toutes accompagnées d'une importante notice explicative (35 à 70 pages). Toutefois, la relative uniformité géologique des plateaux téké a fait repousser sine die la cartographie de la zone comprise entre l'Equateur et le 4° Sud d'une part, le 15 ° Est et le fleuve d'autre part(1). Pour cette région on doit donc se satisfaire de l'excellente synthèse:

- GERARD (G.); A.E.F. au 1/2 000 000.

Si l'on veut un peu plus de détails, il est cependant possible d'extrapoler les données apportées par les cartes au 1/500 000 intéressant les abords méridionaux et septentrionaux de la zone:

(1) Si cette région est un jour cartographiée, elle ne le sera qu'au 1/1 000 000.

- COSSON (J.); Pointe-Noire et Brazzaville.
- HUDELEY (H.); Sibiti-Est.
- BAUD (L.); Franceville-Est (pour mémoire).

Les références complètes de ces cartes géologiques se retrouvent au §§ V en raison de l'important commentaire qui les accompagne.

D.- Cartes humaines

A côté de la carte par points donnant à la fois les ethnies et les densités de population (1 point = 100 habitants):

- SORET (Marcel); Brazzaville; Inst. Et. centraf., 1955; 1 c. en 5 coul.; Carte ethn. Afr. équat. au 1/1 000 000, Feuille N° 1.

on peut encore citer les cartes de synthèse, par plages de couleur, dérivées de la précédente:

- SORET (Marcel); République du Congo, carte ethnique; BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., 1960; 1 c. au 1/2 000 000 en 15 coul.
- SORET (Marcel); République du Congo, densité des populations; BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., 1960; 1 c. au 1/2 000 000 en 15 coul.
- SORET (Marcel); Esquisse ethnique générale, Afrique centrale; BRAZZAVILLE, Inst. géogr. nation., 2° éd. 1962; 1 c. au 1/5 000 000 en 28 coul.

ainsi que

- JACQUOT (André); République du Congo, carte linguistique; BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., 1960; 1 c. au 1/2 000 000 en 16 coul.

E.- Cartes techniques diverses.

Il s'agit, pour l'essentiel, des cartes établies par les services intéressés du Centre de Brazzaville de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer et destinées à l'Atlas du Congo en préparation:

- Eléments climatiques mensuels; PARIS, Off. Rech. scient. O-M., 1967; 48 cartons au 1/10 000 000, Atlas Congo, Pl. II, III, IV.
- Eléments climatiques annuels; PARIS, Off. Rech. scient. O-M., 1967; 4 cartons au 1/5 000 000 en 3 coul, Atlas Congo, Pl. V.
- Eléments climatiques divers; PARIS, Off. Rech. scient. O-M., 1967; 4 cartons au 1/5 000 000 en 2 coul., Atlas Congo, Pl. VI.
- Congo, Géologie; PARIS, Off. Rech. scient. O-M., 1967; 1 c. au 1/2 000 000 en 19 coul.; Atlas Congo, Pl. VIII.
- DESCOINGS (Bernard); Congo, phytogéographie; PARIS, Off. Rech. Scient. O-M., 1967; 1 c. au 1/2 000 000 en 16 coul.; Atlas Congo, Pl. X.

- SERVICE PEDOLOGIQUE DE L'O.R.S.T.O.M.; Esquisse pédologique de la République du Congo; PARIS, Off. Rech. scient. O-M.; sous presses; Atlas Congo.
- /SORET (Marcel)/; Esquisse oro-hydrographique de la République du Congo; PARIS, Off. Rech. scient. O-M.; sous-presses; Atlas Congo.
- KOECHLIN (Jean); Végétation du plateau de Mbé; BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., 1952; 1 c. au 1/200 000.

III.- PERIODIQUES

La sélection pour ramener le nombre de références du §§ V aux environs de 600 noms nous a, entre autres, déterminé à négliger, dans les 120 et quelques périodiques cités et dans quelques autres encore, toute une série de notes, parfois très brèves mais non pas dénuées d'intérêt et, pour une bibliographie plus complète, il serait utile de reprendre les collections de ces revues et notamment celles de:

- Annales de Géographie,
- Information géographique,
- Bulletin de la Société de Géographie de Paris,
- *Mouvement géographique*,
- Bulletin de la Chambre de Commerce de Brazzaville,

etc..., etc...

Pour la documentation purement chiffrée, à côté des annuaires statistiques cités au §§ V, nous avons encore largement utilisé:

- Bulletin d'informations économiques et sociales de l'Afrique Equatoriale Française; BRAZZAVILLE, Serv. Stat., mensuel de 1947 à 1956 (N° 1 à 102).

devenu ensuite:

- Bulletin mensuel de Statistiques de l'Afrique Equatoriale Française; BRAZZAVILLE, Serv. Stat, 1957-1959 (N° 103à 138).

L'éclatement de la Fédération ayant amené la création de Services locaux de Statistique, ceux-ci tentent d'éditer des bulletins, dont:

- Bulletin mensuel de Statistique de la République du Congo; BRAZZAVILLE, Serv. Stat, mensuel en 1960-1961, périodicité très irrégulière par la suite.

Cependant l'U.D.E. commençait la publication d'un:

- Bulletin des Statistiques générales de l'Union douanière Equatoriale; BRAZZAVILLE, Serv. Stat. U.D.E., trimestr. à partir de Janv. 1963.

et regroupait chaque année les données statistiques concernant les importations et les exportations des Etats de l'ancienne A.E.F. dans la

brochure:

- Commerce extérieur U.D.E. et Républiques composantes: Centrafrique - Congo - Gabon - Tchad; BRAZZAVILLE, Serv. Stat. U.D.E., 1 vol. par par an à partir de 1961.

De son côté l'Institut National de Statistique et Etudes économiques de Paris (INSEE) publie:

- Bulletin de conjoncture d' Outre-Mer; PARIS, Inst. nation. Stat. Et. écon., 2N° par an.

et enfin son:

- Annuaire statistique de la France; PARIS, Inst. nation. Stat. Et. écon., 1 vol. par an (72° vol. en 1966).

donne des synthèses et des éléments de comparaison qui ont souvent été utilisés.

Par ailleurs, la plupart des renseignements météorologiques nous ont été fournis par:

- Résumés mensuels du temps en A.E.F.; BRAZZAVILLE, Serv. météo, 1946-1959.

devenus:

- Résumés mensuels du temps dans les Républiques Centrafricaine, du Congo, Gabonaise, du Tchad; BRAZZAVILLE, Ag. Séc. Nav. aér., 1959-...

Après vérification, ces données météorologiques sont regroupées dans:

- Annales des Services météorologiques de la France d'Outre-Mer (voir §§ V).

Enfin, les données hydrologiques peuvent se trouver dans:

- Annuaire hydrologique de la France d'Outre-Mer; PARIS, Off. Rech. scient. O-M., annuel depuis 1949.
- DEVROEY (Egide J.); Annuaire hydrologique du Congo et du Ruanda-Urundi; BRUXELLES, Acad. roy. Sc. O-M., 1 vol. par an de 1951 à 1959; Sect. Sc. techn., Mém.

IV.- BIBLIOGRAPHIES

Outre la Bibliographie Géographique Universelle, divers bulletins bibliographiques (C.N.R.S., Secrétariat d'Etat chargé de la Coopération) et les importantes listes signalétiques publiées systématiquement par un certain nombre de revues (Journal de la Société des Africanistes, Africa, Zaïre etc...), nous devons citer:

- African abstracts; LONDRES, Inst. intern. afric., trimestr. depuis Janv. 1950.

- Bibliographie ethnographique du Congo belge et des régions avoisinantes (devenu, en 1960: Bibliographie ethnologique de l'Afrique Sud-Saharienne); Tervuren, Musée roy. Afr. centr., 7 vol. de 1925 à 1950, 1 vol. par an ensuite.

- BIEBUYCK (Daniel); Bibliographie sur la tenure des terres et les problèmes fonciers; LEOPOLDVILLE, Comiss. Et. Probl. fonc.,,1957; 1 broch. ronéo, 156 p.

- SANNER (P.); Bibliographie économique et sociale: 1- Morphologie sociale et économie des populations africaines; BRAZZAVILLE, Bull. Inform. écon. soc., Sept. 1947; N° hors sér., 37 p.

- /SANNER (P.)/; Bibliographie ethnographique de l'Afrique Equatoriale française, 1914-1948; PARIS, Impr. nation., 1949; 1 vol., 107 p.

- BRUEL (Georges); Bibliographie de l'Afrique Equatoriale Française; PARIS, Larose, 1914; 1 vol., IV + 326 p., 7 029 N°.

V.- LIVRES, ARTICLES ET BROCHURES

1- ABERCROMBIE (K.C.); La production de subsistance et le développement économique; Rome, Bull. mens. Econ. Stat. agric. F.A.O., Mai 1965; Vol. 14, N° 5, p. 1-14.

2- ...; L'Acte de Berlin et la Convention Franco-Anglaise de 1890; PARIS, Rens. col. Doc. Afr. franç., N° 2, Suppl. Bull. Com. Afr. franç., Avr. 1897; 7° année, N° 4.

3- ...; Activités du Service du Génie rural et de l'Hydraulique agricole en A.E.F., 1955-1956 - Programme 1956-1957; BRAZZAVILLE, Insp. génér. Agric., 1956; 1 broch. ronéo., 87 p.; Com. Coord. Rech. agron. Prod. agric., sess. Avr. 1956.

4- ADAM (Mgr Jean); Dialectes du Gabon, la famille des langues téké; BRAZZAVILLE, Bull. Inst. Et. centraf., 1954; N° 7/8, p. 33/107.

5- ADAM (Mgr Jean); Extrait du folklore du Haut-Ogooué; FREIBURG, Anthropos, 1937; T. 32, N° 1, p. 247.

6- ADAM (Mgr Jean); Note sur les variations phonétiques dans les dialectes batéké; DAKAR, Inst. franç.Afr. noire, 1951; Prem. Confér. intern. African. Ouest, C.-R., N° 97, p. 153-155.

7- ADAM (Jean); Technique agricole des pays chauds; Principes de base; PARIS, Encycl. O-M., 1957; 1 vol., 229 p., 24 fig., 26 pl.(44 ph.) h.t., 4 c.

8- ALIMEN (Henriette); Préhistoire de l'Afrique; PARIS, Boubée, 1955; 1 vol., 578 p., 155 fig., 28 pl.(241 ph.)h.t. dont 3 (5 ph.) en coul.

9- ...; Alimentation en eau du plateau Koukouya; PARIS, Cabinet Lepetit, 1962; 1 broch. ronéo, 28 p..

10- ALTHABE (Gérard); Problèmes socio-économiques du Nord-Congo; PARIS, Cah. Inst. Sc. écon. appl., Nov. 1962; N° 131, Sér. V (Humanités), N° 5, p. 189-282, 2 c.

11- ALTHABE (Gérard); Rapport de stage; PARIS, Off. Rech. scient. O-M., 1961; 1 broch. dactylo.

12- ANCEL (Jacques); La formation de la colonie du Congo français (1843-1882); PARIS, Rens. col. Doc. Com. Afr. franç., N° 4, 5, 6, p. 79-94, 99-120, 132-134, 1 c.; Suppl., Bull. Com. Afr. franç., Juin, Juil., Août 1902; 12° année, N° 6, 7, 8.

13- ANDERSSON (Efraïm); Contribution à l'ethnographie des Kuta, I; UPPSALA, Almqvist & Wiksells, 1953; 1 vol., 365 p., 38 fig., 2 ph. h.t. en coul., 1 c.; Studia ethnogr. upsal., VI.

14- ...; Annales climatologiques: année moyenne et année 1946; BRAZZAVILLE, Serv. météo, 1947; 1 broch. ronéo, 100 p., 9 graph., 16 c.

15- ...; Annales des Services météorologiques de la France d'Outre-Mer, Année 1954, vol. 1: Territoires Français de l'Afrique Noire; PARIS, Météo. nation., 1958; 1 broch. miméo., 220 + 186 p.

16- ...; Annales des Services météorologiques de la France d'Outre-Mer, Année 1957; Vol. 1: Territoires français de l'Afrique Noire; PARIS, Météo nation., 1963; 1 broch. miméo, 220 + 186 p.

17- ...; Annuaire du Gouvernement général de l'Afrique Equatoriale Française: Année 1912; PARIS, Larose,1912; 2 vol., 340 et XXV + 960 p., 8 c. h.t., dont 7 en coul.

18- ...; Annuaire du Gouvernement général de l'Afrique Equatoriale Française: Année 1912; Supplément à la partie documentaire; BRAZZAVILLE, Impr. Gouvern. génér., 1914; 1 vol., XX + 452 p.

19- ...; Annuaire du Gouvernement Général de l'Afrique Equatoriale Française: Année 1912; deuxième partie, Documents, Supplément 1912-1918; PARIS, Larose, 1919; 1 vol., XVIII + 487 p.

20- ...; Annuaire statistique de l'Afrique Equatoriale Française, Vol. I: 1936-1950; BRAZZAVILLE, Haut-Commiss. A.E.F., 1950; 1 vol., 289 p., 7 graph., 4 c.

21- ...; Annuaire statistique de l'Afrique Equatoriale Française; Vol. II: 1950-1955; BRAZZAVILLE, Haut-Comiss. A.E.F., 1955; 1 vol. miméo, 246 p. (numer. par chap.), 80 graph., 6 c.

22- ...; Aperçus sur la climatologie de l'A.E.F.; PARIS, Météo. nation., Nov. 1956; 1 broch., 21 p., 17 fig.; Monogr. N° 1.

23- ARDANT (G.); Comment assurer le plein emploi dans les pays en voie de développement; GENEVE, Rev. intern. Trav., Juil. 1963; N° 1, p. 16-57.

24- ARNAUD (M.) & SPIRE; Aménagements ruraux en République du Congo; PARIS, Secrét. Miss. Urban. et Habit., 1963; 1 broch., 132 p., 3 graph. h.t., 16 fig. dont 14 h.t., 34 c. h.t.

25- ARNOULD (J.P.); Données actuelles sur l'économie du tabac en feuilles dans le monde, dans la Communauté Economique Européenne, en Afrique; NOGENT-sur-MARNE, Agron. trop., Nov. 1964, T. XIX, N° 11, p. 915-987, 1 ph.

26- ...; Atlas général du Congo; BRUXELLES, Acad. Roy. Sc. O-M.; 32 fasc. parus de 1948 à 1964.

27- AUBREVILLE (A.); Ancienneté de la destruction de la couverture forestière primitive de l'Afrique tropicale; BRUXELLES, Bull. agric. Congo belge, Juin 1949; Vol. 40, N° 2, p. 1348-1352.

28- AUBREVILLE (A.); Climats, forêts et désertification de l'Afrique tropicale; PARIS, Soc. Ed. géogr. marit. col., 1949; 1 vol., 351 p., 58 fig. dont 3 h.t., 13 c.

29- AUBREVILLE (A.); Contribution à la paléohistoire des forêts de l'Afrique tropicale; PARIS, Soc. Ed. géogr. marit. col., 1949; 1 vol., 98 p., pl.

30- AUBREVILLE (A.); Erosion sous forêt et érosion en pays déforesté dans la zone tropicale humide; PARIS, Bois Forêts Trop., Nov.-Déc. 1959; N° 68, p. 3-14, 2 fig., 11 ph.

31- AUBREVILLE (A.); Etude sur les forêts de l'Afrique Equatoriale Française et du Cameroun; NOGENT-sur-MARNE, Sect. techn. Agric. trop., Mai 1958; 1 vol., 131 p., 10 fig., 16 pl., 5 c.; Bull. scient. N° 2.

32- AUBREVILLE (A.); Feu de brousse et microbiologie du sol; PARIS, Bois Forêts Trop., Mars-Avr. 1954; N° 34, p. 49.

33- AUBREVILLE (A.); Richesse et misère des forêts de l'Afrique Noire Française -Mission forestière A.E.F.-Cameroun-A.O.F., 1945-1946; PARIS, Larose, 1948; 1 vol., 251 p., 54 fig. et c.

34- AUGOUARD (Mgr Prosper); Vingt-huit années au Congo, Lettres de Mgr...; POITIERS, l'auteur, s.d. (1900); 1 vol., XIV + 553 p.

35- AUGOUARD (Mgr Prosper); Quarante-quatre années au Congo, suite de 28 années et de 36 années au Congo et fin des lettres de Mgr...; POITIERS, l'auteur, 1934; 1 vol., 512 p., 16 pl. ph. h.t., 1 c. h.t.

36- AVELOT (R.); Ethnogénie des peuplades habitant le bassin de l'Ogooué; PARIS, Bull. Soc. Anthrop., 1906; T. 17, 5° sér., p. 132-137.

37- AVELOT (R.); Les grands mouvements de peuples en Afrique: Jaga et Zimba - Origine des nations Fundji, Shilluk, Galla, Masaï, Kamba, Tshaga, Lunda, Koa, Malgache, Yaka, Mbangala, Songo, Mbundu, Mkumbi, Kiokio, Lovale, Shinjé, Bemba, Rotsé; PARIS, Bull. Soc. Géogr. hist. descr., 1912; N°1 et 2, p. 75-216, 2 c.

38- AVELOT (R.); Recherche sur l'histoire des migrations dans le bassin de l'Ogooué et la région littorale adjacente; PARIS, Bull. Soc. Géogr. hist. descr., 1905; N° 3, p. 357 sqq., 6 c. h.t.

39- BABET (Victor); Exploration de la partie méridionale des plateaux Batéké; BRAZZAVILLE, Bull. Serv. Mines, 1947; N° 3, p. 21-56.

40- BABET (Victor); Exploration de la partie méridionale des plateaux batékés. Introduction à l'étude des sols de l'A.E.F. sur les caractères physiques généraux des sols en rapport avec la roche-mère; PARIS, Impr. nation., 1947; 1 vol., 75 p., ill.

41.- BABET (Victor); Note préliminaire sur un atelier de pierres taillées à Brazzaville (A.E.F.); PARIS, Bull. Soc. prehist. franç., 1936; T. XXXIII, p. 153-154, 1 pl. h.t.

42.- BABET (Victor); Observations géologiques sur la partie méridionale de l'Afrique Equatoriale Française (Bassin du Niari, de la Nyanga, du Djoué et du Haut-Ogooué); PARIS, Larose, 1932; 1 vol., VIII + 155 p., 20 fig., 8 pl. h.t.; 2 c. h.t. en poch.

43- BACHELIER (Georges); Sur l'orientation des différents processus d'humidification dans les sols bruns des régions tempérées et les sols ferralitiques des régions équatoriales; Nogent-sur-Marne, Agron. trop., Mars 1960; T. XV, N° 3, p. 320-324, 2 fig.

44- BADIER; Notes sur la tribu des Bangangoulous; BRAZZAVILLE, Bull. Soc. Rech. congol., 1930; N° 11, p. 103-107.

45- BADIER; Monographie de la tribu des Batékés; BRAZZAVILLE, Bull. Soc. Rech. congol., 1929; N° 10, p. 37-43.

46- BAGNOULS (F.) & GAUSSEN (Henri); Les climats biologiques et leur application; PARIS, Ann. Géogr., Mai-Juin 1957; LXVI° année, N° 355, p. 193-220, 65 graph.

47- BALANDIER (Georges); Actualité du problème de la dot en Afrique Noire; PARIS, Monde non chrétien, Janv.-Mars 1952; N° 21, p. 38-47.

48- BALANDIER (Georges); Développement d'une classe moyenne dans les pays tropicaux et subtropicaux - Aspect social; BRUXELLES, Inst. Intern. Civil. différ., 1956; C-R. XXIX° session, Londres, 13-16 Sept. 1955, p. 405-434.

49- BALANDIER (Georges); Evolution, Evolués; PARIS, Fr.-O-M., Déc. 1949; N° 243, p. 322-323.

50- BALANDIER (Georges); La famille urbaine en Afrique centrale; PARIS, Presses univers. Fr., 1954; Renouveau des idées sur la famille, p. 295-302; Trav. Doc. Inst. nation. Et. démogr., Cah. N° 18.

51- BALANDIER (Georges); Les problèmes de l'éducation populaire en Afrique Noire Française; LEYDE, Afrika-Instituut, 1952; Symposium sur l'Education populaire, 31, III, 2, IV, p. 94-109.

52- BALANDIER (Georges); Sociologie actuelle de l'Afrique Noire, Dynamique des changements sociaux en Afrique centrale; PARIS, Presses Univers. Fr., 1955; 1 vol., 510 p., 7 fig., 2 c.; Bibl. Sociol. contemp.

53- BARAT (Charles); Les données de la pluviologie dans la zone intertropicale; PARIS, Bull. Assoc. Géogr. franç., Nov.-Déc. 1956; N° 261-262, p. 175-184, 3 c.

54- BARATIER (Augustin); Au Congo - Souvenirs de la Mission Marchand: de Loango à Brazzaville; PARIS, Fayard, s.d.; 1 vol., 126 p., nb. ill., 1 c.

55- BASCOULERGUES (Pierre); Enquête nutritionnelle dans le district de Madingo-Kayes (Moyen-Congo) du 2 au 21 Septembre 1957; BRAZZAVILLE, Serv. génér. Hyg. mob. Prophyl., Nov. 1957; 1 broch. ronéo, 29 p., 1 graph. et 1 c. h.t.

56- BASCOULERGUES (Pierre); Enquête nutritionnelle dans le district de Mindouli (Moyen-Congo) de Juin à Juillet 1957; BRAZZAVILLE, Serv. génér. Hyg. mob. Prophyl., Août 1957; 1 broch. dactylo., 28 p., 1 graph. et 1 c. h.t.

57- BASCOULERGUES (Pierre); Enquête nutritionnelle dans le district de Souanké et à Ouesso; BRAZZAVILLE, Serv. Génér. Hyg. mob. Prophyl., 1957; 1 broch. ronéo., 29 p., 3 graph. h.t., 1 c. h.t.

58.- BASCOULERGUES (Pierre)& BERGOT (J.); L'alimentation rurale au Moyen-Congo; BRAZZAVILLE, Serv. grandes Endémies, 1959; 1 broch., 73 p., 16 fig., c. et tabl.

59- BASCOULERGUES (Pierre) & BERGOT (J.); Enquête nutritionnelle dans le district de Mossendjo (Juillet-Août 1956); BRAZZAVILLE, Serv. génér. Hyg. mob. Prophyl., 1957; 1 broch. dactylo., 43 p., 1 graph. h.t., 1 c. h.t.

60- BASCOULERGUES (Pierre), BERGOT (J.) & BONEL (L.); L'arachide, aliment de complément pour les écoliers d'A.E.F.; PARIS, Oléag., Oct. 1958; N° 10, p. 731-733.

61- /BASTIANI (Laurent)/; Agglomération de Bacongo (Brazzaville) - 1955-1956; BRAZZAVILLE, Serv. Stat., 1956; 1 broch. miméo, 46 p., 5 fig. et c.; Recens. démogr. princ. Agglom. afric. A.E.F., I .

62- /BASTIANI (Laurent)/; Agglomération de Poto-Poto (Brazzaville) - 1955-1956; BRAZZAVILLE, Serv. Stat., 1956; 1 broch. miméo., 46 p., 5 fig. et c., Recens. démogr. princ. Agglom. afric. A.E.F., II.

63- /BASTIANI (Laurent)/; Etude socio-économique du plateau koukouya (1956-1957); BRAZZAVILLE, Serv. Stat., 1957; 1 broch. ronéo, 29 + 56 p., 16 graph., 3 c. et 2 ph. h.t.

BATTEL (Andrew); voir RAVENSTEIN.

64- BAUD (L.); Notice explicative sur la feuille Sibiti-Est; BRAZZAVILLE, Direct. Mines Géol. A.E.F., 1954; 1 broch. 34 p., 1 c. h.t. en coul. au 1/500 000; Carte géol. Reconn., E 12.

65- BAUDON (A.); Le caoutchouc des herbes au Congo français; MARSEILLE, Ann. Musée col., 1908; 16° an., 2° sér., 6° vol., p. 241-256.

66- BAUDON (A.); Matières premières des industries textiles de vannerie en Afrique Equatoriale Française; PARIS, Rev. Botan. appl. Agric. trop., Fév. 1931; T. XI, N° 114, p. 71-76.

67- BAUMANN (Hermann) & WESTERMANN (Diedrich); Les Peuples et Civilisations de l'Afrique, suivi de: Les Langues et l'Education; PARIS, Payot, n. éd. 1962; 1 vol., 605 p., 461 fig., 23 c.; Bibl. scient.

68- BEIRNAERT (A.); La technique culturale sous l'Equateur: I- Influence de la culture sur les réserves en humus et en azote des terres équatoriales; BRUXELLES, Inst. nation. Et. agron. Congo belge, 1941; 1 vol. XI + 86 p., 4 fig., Public. I.N.E.A.C., Sér. techn., N° 26.

69- BERGEAUD (Georges); Note sur les outils à encoches (grattoirs) trouvés dans la vallée du Niari; BRAZZAVILLE, Bull. Inst. Et. centraf., 1947; Vol. II, Fasc. 1, p. 119-124, 11 fig.

70- BERGEAUD (Georges); La préhistoire en Afrique Equatoriale Française (Région du Moyen-Congo); BRAZZAVILLE, Bull. Soc. Rech. congol., 1937; N° 23, p. 163)170.

71- BERNARD (E.A.); Les climats d'insolation des latitudes tropicales au Quaternaire - Théorie astronomique des pluviaux et interpluviaux africains; BRUXELLES, Bull. Acad. roy., Sc. col., 1959; T. V, N° 2, p. 344-364.

72- BERNARD (E.A.); La paléoclimatologie, spécialement du Quaternaire africain, vue sous la lumière des lois modernes de la climatologie et de la géophysique; Yangambi, Inst. nation. Et. agron. Congo belge, Juil. 1956; 1 broch., 49 p., 6 fig. h.t.; VII° réun. C.S.A.

73- BIFFOT (Laurent); Liens matrimoniaux et paramatrimoniaux; BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., 1960; 2 broch. dactylo., 237 p.

74- BOCQUIER (Gérard); Aperçu sur les principales formations pédologiques de la République du Congo; BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., Mai 1959; 1 broch. ronéo., 139 p., 12 fig. h.t.

75.- BOCQUIER (Gérard); Note relative à l'analyse d'échantillons de sols des plateaux Batéké (Région du Djoué - Congo); BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., Avr. 1959; 1 broch. ronéo., 6 p., 2 pl. fig.

76- BOCQUIER (gérard); Reconnaissance pédologique dans la région de l'Alima-Léfini (Moyen-Congo); BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., Juil. 1958; 1 broch. ronéo, 36 p., 9 pl. fig. dont 1 h.t.

77- BOCQUIER (Gérard) & BOISSEZON (Paul de); Note relative à quelques observations effectuées sur le plateau Batéké; BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., Juil. 1959; 1 broch. ronéo, 19 p., 5 fig., 2 c.

78- BODENHEIMER (F.S.); L'entomophagie, phénomène d'écologie humaine; PARIS, La Nature, Mars 1956; N° 3251, p. 92-96, 3 ph.

79- BOIS (D.); Les plantes alimentaires chez tous les peuples et à travers tous les âges; Histoire, utilisation, culture; PARIS, Lechevallier, 1927-1957; 4 vol.: 593 p. et 255 fig., 637 p. et 261 fig., 289 p. et 71 fig., 600 p. et 111 fig.; Encycl. biol., N° I, III, VII & XVII.

80- BOISSEZON (Paul de); Les sols des plateaux de Djambala et koukouya et de la zone avoisinante de hautes collines; BRAZZAVILLE, Inst. Rech. scient. Congo, Mars 1963; 1 broch. ronéo, 93 p., 5 fig., 4 c. dont 2 h.t.

81- BOISSEZON (Paul de); Les sols de savane des Plateaux Batéké; PARIS, Cah. Off. Rech. scient. O-M., Sér. Pédologie, 1965; Vol. III, Fasc. 4, p. 291-298, 3 fig., 1 c.

82- BORGNIEZ (G.); Problèmes hydrologiques au Congo belge et au Ruanda-Urundi - L'intervention du Fonds du bien-être indigène dans l'alimen eau des populations en milieu coutumier; BRUXELLES, Inst. roy. col. belge, 1952; 1 vol. 66 p., ill., Sect. Sc. techn., Mém., T. VIII, Fasc. 2.

83- BOURDARIE (Paul); L'avenir de Brazzaville; PARIS, Rens. col., Doc. Afr. franç., N° 4, p. 101-106, 1 c.; Suppl. Bull. Com. Afr. franç., Avr. 1898; 8° année, N° 4.

84- BOUVEIGNES (Olivier de); Jérôme de Montesarchio et la découverte du Stanley-Pool; BRUXELLES, Zaïre, Nov. 1948; Vol. II, N° 9, p. 989-1013.

85- BOUVEIGNES (Olivier de) & CUVELIER (Mgr J.); Mgr Jérôme de Montesarchio, apôtre du vieux Congo; NAMUR, Grands Lacs, 1951; 1 vol., 216 p., 1 c.; Collect. Lavigerie, 39.

86- BRASIO (R.P. Antonio); Monumenta missionaria Africana - Africa occidental; LISBOA, Ag. ger. Ultramar, 1953-1954; 4 vol.: XLVIII + 574 p., 13 ph. h.t.; XLVIII + 594 p., 13 ph. h.t.; XLVIII + 625 p., 12 ph. h.t.; XL + 684 p., 12 ph. h.t.

87- BRASSEUR (Gérard); Le problème de l'eau au Sénégal; SAINT-LOUIS-du-SENEGAL, Centre I.F.A.N., 1952; 1 broch., 91 p., ill.; Et. sénég., 4.

88- BRASSEUR (Gérard); Le problème de l'eau au Sénégal, les éléments de sa solution, les conséquences à en attendre; PARIS, Rev. intern. Bot. appl. Agric. trop., Juil.-Août 1950; T. XXX, N° 333-334, p. 403-408, 4 fig., 1 c.

89- /BRAZZA (Pierre Savorgnan de)/; Assemblée extraordinaire du 23 Juin 1882; PARIS, C-R. séances Soc. Géogr., 1882; N° 13, p. 277-300, 1 c. h.T.

90- BRAZZA (Pierre Savorgnan de); Voyages dans l'Ouest Africain; PARIS, Tour du Monde, 2° semestre 1887 et 2° semestre 1888; T. LIV-2, p. 289-336, 36 grav., 1 c. et T. LVI-2, p. 1-64, 54 grav.

91- BRIAULT (R.P. Maurice); Sur les pistes de l'A.E.F.; PARIS, Alsatia, 1945; 1 vol., 288 p., 32 dess., 24 pl. (61 ph.)h.t.

92- BRIAULT (R.P. Maurice); Les sauvages d'Afrique; PARIS, Payot, 1943; 1 vol., 311 p., 73 dess., VIII pl. (16 ph.)h.t.; Bibl. scient.

93- BROUSSEAU (Georges); Chez les Batéké de l'Alima, un bal au Congo; PARIS, Journ. Voy., 1901; n. sér., T. X, p. 33-35, 1 grav.

94- BROUSSEAU (Georges); Souvenirs de la mission Savorgnan de Brazza; PARIS, Soc. Ed. géogr. marit. col., 1925; 1 vol., 138 p., 7pl. (12 ph.)h.t., 1 c. h.t.

95- BRUEL (Georges); L'Afrique Equatoriale Française (A.E.F.); PARIS, Larose, 1930; 1 vol., 256 p., 24 ph. h.t., 4 c. h.t.; "France d'O-M."

96- BRUEL (Georges) La France Equatoriale Africaine, Le Pays, Les Habitants, La Colonisation, Les Pouvoirs publics; PARIS, Larose, 1935; 1 vol., 558 p., 26 fig., 190 ph. h.t., 6 c. h.t. en coul.

97- BRUEL (Georges); La population du Cameroun et de l'Afrique Equatoriale Française - Etude démographique; PARIS, Rens. col. Doc. Afr. franç.; N° 9, p. 338-347, 1 c.; Suppl. Bull. Com. Afr. franç., Sept. 1927; 37° an., N° 9.

98- BRUGIERE (Jean-Marie); Alimentation en eau des sols pendant la saison sèche, sous savane à Brazzaville; BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., Sep. 1957; 1 broch. dactylo, 10 p.

99- BRUGIERE (Jean-Marie); Bilan hydrique des sols sous savane et sous forêt à Brazzaville; BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., Août 1957; 1 broch., 51 p. ronéo.

100- BRUGIERE (Jean-Marie); Mission pédologique sur les plateaux Batéké; BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., Avr. 1951; 1 broch. ronéo non pag. (20 p.), 1 c. au 1/500 000

100 bis- BRUNSCHWIG (Henri); L'avènement de l'Afrique Noire du XIX° siècle à nos jours; PARIS, Colin, 1963; 1 vol., 248 p., 8 c.

101- BULTOT (FRANZ); Risques d'années sèches et pluvieuses au Congo belge et au Ruanda-Urundi; BRUXELLES, INst. nation. Et. agron. Congo belge, 1957; 1 broch. 22p., 1 fig., 5 c. h.t.; Public. I.N.E.A.C., Bur. climat., Communic. N° 13.

102.- BULTOT (Franz); Saisons sèches et périodes sèches et pluvieuses au Congo belge et au Ruanda-Urundi; BRUXELLES, Inst. nation. Et. agron. Congo belge, 1954; 1 vol., 70 p, 1 fig. 7 c.; Public. I.N.E.A.C., Bur. climat., Communic. N° 9.

103- BURSSENS (H.); Les peuplades de l'Entre Congo-Ubangi (Ngbandi, Ngbaka, Mbandja, Ngombe et Gens d'eau); TERVUREN, Musée roy. Afr. centr., 1960; 1 vol., XI + 219 p., c.; Monogr. ethnogr.

104- C. A.; Factores restrictivos en la agricultura africana; MADRID, Cuad. Est. afric., 1951; N° 16, p. 33-41.

105- CABOT (Jean); Le bassin du Moyen-Logone; PARIS, Off. Rech. scient. O-M., 1965; 1 vol. 327 p., 46 fig., 20 pl.(49ph.)h.t.), 18 c. dont 1 h.t. en coul.; Mém. O.R.S.T.O.M., N° 8

106- CAHEN (L.); Géologie du Congo belge; PARIS-LIEGE, Masson, 1954; 1 vol., XVI + 577 p., 98 fig., 36 ph. h.t.

107- CAHEN (L.) & LEPERSONNE (Jacques); Notes de géomorphologie du Congo occidental; TERVUREN, Musée Congo belge, 1948; 1 vol., 95 p., 6 fig., 2 ph. 1 c. h.t., 2 pl. h.t.; Ann. Sér. Sc. Géol., Vol. 1.

108- CALLOC'H (R.P. J.); Vocabulaire français-Ifumu (Batéké) et grammaire; PARIS, Geuthner, 1911; 1 vol., 446 p.

109- ...; Catéchisme itéké, Ano Monkana chandoo ha Ngouano na cha Nzami; KÎNIEMINU ki KISANTU, Bergeyck S. Ignasi (Kongo), s.d.

110- CECCALDI (Jean), TRINQUIER (E.) & VARUES (R.); Contribution à l'étude des groupes sanguins chez les populations de l'Afrique Equatoriale Française; BRAZZAVILLE, Bull. Inst. Et. centraf., 1945; Vol. I, Fasc. 1, p. 111-117, 2 fig.

111- CEPEDE (Michel) & LENGELLE (Maurice); Economie alimentaire du globe, essai d'interprétation; PARIS, Libr. Médicis, s.d. (1953 imp.); 1 vol., 654 p., 54 graph., 27 c. dont 9 h.t.

112- CHABEUF (Maurice); Anthropologie physique du Moyen-Congo et du Gabon méridional; PARIS, Bull. Soc. Anthrop., 1959; T. X, 10° sér., N° 3, p. 97-185, 16 ph., 13 c.

113- CHABEUF (Maurice); Note préliminaire sur une enquête anthropologique au Moyen-Congo; PARIS, Bull. Soc. Anthrop., 1956; T. VII, 10° sér., N° 3, p. 392-399, 2 c.

114- CHANTRAN (P.), GUILLEMIN (René) & MULLENDER (Jean); Encadrement agricole et modernisation rurale en A.E.F. - doctrines et bilans; BRAZZAVILLE, Insp. générale Agr., 1956; 1 broch. ronéo., 196 p., 2 fig., 2 pl., 1 graph. et 4 c. h.t.; Com. Coord. Rech. agron. Prôduc agric., Sess. Avr. 1956.

115- CHARBONNEAU (Jean) & CHARBONNEAU (Renée); Marchés et Marchands d'Afrique Noire; PARIS, La Colombe, 1961; 1 vol., 150 p.

116- CHARPENTIER (J.); La campagne 1960-1961 des voies d'eau navigables; BRAZZAVILLE, Ag. transéq. Communic., 1961; 1 broch. ronéo, 22 c.

117- CHAVANNES (Charles de); Notes sur la fondation de Brazzaville en 1884; BRAZZAVILLE, Bull. Soc. Rech. Congol., 1935; N° 20, p.3-32.

118- CHAVANNES (Charles de); Pour le cinquantenaire de Brazzaville; PARIS, C-R. séances Acad. Sc. col., 1931; T. XV, p. 39-59, 4 pl.(6 ph.) h.t., 1 c.

119- CHAVANNES (Charles de); Pour le cinquantenaire de Brazzaville; BRAZZAVILLE, Bull. Soc. Rech. congol., 1932; N° 16, p. 147-154.

120- CHAVANNES (Charles de); Les origines de l'Afrique Equatoriale Française; Tome I: Avec Brazza; Souvenir de la Mission de l'Ouest Africain (Mars 1883 - Janvier 1886); PARIS, Plon, 1935; 1 vol., 380 p., 8 pl. (12 ph.)h.t., 1 c. h.t. - Tome II: Le Congo français; Ma collaboration avec Brazza (1886-1894) - Nos relations jusqu'à sa mort (1905); PARIS, Plon, 1937; 1 vol., 406 p., 6 pl.(11 ph.) h.t., 1 c. h.t.

121- CHEVALIER (Auguste); Sur la dégradation des sols tropicaux causée par les feux de brousse et sur les formations végétales régressives qui en sont la conséquence; PARIS, C-R. Séances Acad. Sc., 1929; T. 188, p. 84.

122- CHEVALIER (Auguste); Les caféiers du globe: PARIS, Lechevallier, 1929-1942-1947; Tome I: Généralités sur les caféiers; 1 vol., 196 p., ill. - Tome II: Iconographie des caféiers sauvages et cultivés; 1 vol., 25 p., 158 pl. h.t. - T. III: Systématique des caféiers et faux caféiers. Maladies et insectes nuisibles; 1 vol., 360 p., 17 fig.; Encycl. biol., N° V, XXII, XXVIII.

123- CHEVALIER (Auguste); Les essais de cultures nouvelles et de mécanisation de l'agriculture au Moyen-Congo Français (Niari et Pays Batéké); PARIS, Rev. intern. Botan. appl. Agric. trop., Sept.-Oct. 1951; T. XXXI, N° 347-348, p. 506-512.

124- CHEVALIER (Auguste); Sur l'existence ancienne en Afrique Equatoriale Française, au Sud de la Cuvette centrale du Congo, d'un désert intégral dont il reste des reliques appartenant au règne végétal; PARIS, C-R. Séances Acad. Sc., 28 Mai 1951; T. 232, N° 22, p.1980-1982.

125- CHEVALIER (Auguste); L'extension et la régression de la forêt vierge de l'Afrique tropicale; PARIS, C-R. Séances Acad. Sc., 30 Août 1909; T. 149, p. 458-461.

126- CHEVALIER (Auguste); Mission Chari - Lac Tchad, 1902-1904; L'Afrique centrale française; Récit du voyage de la Mission; PARIS, Challamel, 1907; 1 vol., 776 p., 112 fig., 9 pl.(70 ph.)h.t., 6 c. h.t.

127- CHEVALIER (Auguste); Observations récentes sur la flore et l'agriculture faites au Moyen-Congo français; PARIS, Rev. intern. Botan. appl. Agric. trop., Mai-Juin 1951; T. XXXI, N° 343-344, p. 258-270.

128- CHEVALIER (Auguste); Sur l'origine des campos brésiliens et sur le rôle de l'Imperata dans la substitution des savanes aux forêts tropicales; PARIS, C-R. Séances Acad. Sc., 1928, T. 187, p. 997.

129- CHEVALIER (Auguste); Travaux récents sur la paléoclimatologie des régions kalahariennes de l'Afrique centrale et sur la survivance d'une flore désertique dans ces régions; PARIS, Rev. intern. Botan. appl. Agric. trop., Mai-Juin 1951; T. XXXI, N° 343-344, p. 270.

130- CHEVALIER (Auguste) & EMMANUEL (H.F.); Le tabac; PARIS, Presses univers. Fr., 1948 (2° éd.); 1 vol., 128 p.; Que sais-je? N° 87.

131- CHEVALIER (Auguste) & SAGLEUX (R.P.); Les techniques de l'Agriculture indigène en Afrique Noire; PARIS, Rev. intern. Botan. appl. Agric. trop., Avr. 1940; T. XX, N° 224, p. 263-271, 1 pl. dess.

132- CHOUPAUT (Yves-Marie) & alii; Bilan économique du Congo-Brazzaville; PARIS, Eur.-Fr.-O-M., Déc. 1967; N° 455, p. 35-61, 18 ph.

133- CHRIST (H.); La flore dite ancienne africaine; GENEVE, Arch. Sc. phys. nat., 1892; 3° pér., T. XXVIII, p. 369-574.

134- CLARK (C.) & HASHWELL (M.); The economics of subsistence agriculture; LONDON, Mac Millan, 1964; 1 vol., 218 p.

135- CLEENE (N. de); Le clan matrilinéal dans la société indigène - Hier, aujourd'hui, demain -; BRUXELLES, Inst. roy. col. belge, 1946; 1 vol., 100 p.; Sect. Sc. mor. polit., Mém., T. XIV, Fasc. 2.

136- CLEENE (N. de); La notion de propriété chez quelques peuplades matrilinéales du Congo; LONDRES, Africa, Janv. 1946; Vol. XVI, N° 1, p. 23-28.

137- CLOCHE (F.); Le contrôle du conditionnement des produits agricoles en A.E.F.; BRAZZAVILLE, Insp. génér. Agric., 1956; 1 broch. ronéo.; Com. coord. Rech. agron. Produc. agric., Sess. Avr. 1956.

138- COLA ALBERICH (J.) ; La hidrografia como factor biodinamico y sociologico en Africa; MADRID, Cuad. Est. afric., 1950; N° 12, p.47-56.

139- COLETTE (Jean); Complexes et convergences en préhistoire; BRUXELLES, Bull. Soc. roy. belge Anthrop. Préhist., 1935 (1937); T. L, p. 49-192, 23 fig.

140- ...; Les concessions; PARIS, Bull. Com. Afr. franç., Janv. 1900; 10° an., N° 1, p. 23.

141- CORNEVIN (Robert); Histoire de l'Afrique; Tome I: Des origines au XVI° siècle; PARIS, Payot, 1962; 1 vol., 453 p., 22 c.; Tome II: L'Afrique précoloniale: 1500-1900 avec la collaboration de Marianne CORNEVIN; PARIS, Payot, 1966; 1 vol., 639 p., 22 c.; Tome III: Paris, Payot, sous-presses; Bibl. hist.

142- CORNEVIN (Robert); Histoire de l'Afrique des origines à nos jours; PARIS, Payot, 1956; 1 vol., 400 p., c., Bibl. hist.

143- CORNEVIN (Robert); Histoire des peuples de l'Afrique Noire; PARIS, Berger-Levraut, 1960; 1 vol., 716 p., 47 ph. h.t., 16 c.; Mondes O-M., Sér. Hist.

144- COSSON (J.); Notice explicative sur les feuilles Pointe-Noire et Brazzaville; BRAZZAVILLE, Direct. Mines Géol. A.E.F., 1955; 1 broch., 55 p., 2 c.h.t. en coul. au 1/500 000; Carte géol. Recon., El 02 -E3.

145- COSTE (REné); Les caféiers et les cafés dans le monde; PARIS, Larose, 1955 - 1959 - 1961; 2 tomes en 3 vol., 381 p. et 892 p., ill.

146- COURBOIN (A.); Les populations le l'Alima; ANVERS, Bull. Soc. Géogr., 1904 et 1908; N° 28, p. 273-308, 6 pl. fig. et ph. et N° 32, p. 648-670.

147- ... Coutumes du Moyen-Congo; BRAZZAVILLE, Conseil coutumier, s.d. (1953); 1 broch., 41 p., 2 c. h.t.; Cah. Cons. coutum. afr., Fasc. N° 1

148- CUFODONTIS; Compte-rendu critique sur l'importance des termites pour l'intelligence de la végétation des savanes dde l'Afrique; VIENNE, Oster. Botan. Zeitsch., 1955; Vol. 102, p. 501-519.

149- CUREAU (Adolphe); Les sociétés primitives de l'Afrique Equatoriale; PARIS, Colin, 1912; 1 vol., 440 p., 9 fig., 18 pl. h.t., 1 c.h.t.

150- CUVELIER (Mgr J.); L'ancien royaume de Congo - Fondation, découverte, première évangélisation de l'ancien royaume de Congo - Règne du grand roi Affonso Mvemba Nzinga († 1541); BRUGES - PARIS, Desclée de Brouwer, 1946; 1 vol., 362 p., 18 ph. et 3 c. h.t.

151- CUVELIER (Mgr J.) & JADIN (Chan. L.); L'ancien Congo d'après les Archives romaines (1518-1640); BRUXELLES, Acad. roy. Sc. col., 1954; 1 vol., 600 p., 11 ph., 2 c. h.t.; Mém., Sect. Sc. mor. polit., T. XXXVI, Fasc. 2.

152- DAGET (J.) & STAUCH (Alfred); Poissons de la rive droite du Moyen Congo - Mission A. STAUCH (Févr. Avr. 1961); BRAZZAVILLE, Bull. Inst. Rech. scient. Congo, 1963; Vol. 2, p. 41-48.

153- DALZIEL (J.M.); The Useful Plants of West tropical Africa; LONDON, Crown Agents for Col., 1937; 1 vol., 612 p.

154- DAMBERGER (Chr. Fr.); Voyage dans l'intérieur de l'Afrique depuis le Cap de Bonne-Espérance, à travers la Cafrerie, les royaumes de Mataman, d'Angola, de Massi, de Monoemugi, de Muschako etc... en continuant par le désert de Sahara et la partie septentrionale de la Barbarie jusqu'au Maroc, commencé en 1781 et achevé en 1797; traduit de l'allemand par L. H. Delammare; PARIS, König, An IX; 2 vol., 298 et 375 + VIII p., ill., c.

155- DAPPER (Olivier); Description de l'Afrique contenant les Noms, la Situation & les Confins de toutes fes Parties, leurs Rivières, leurs Villes & leurs Habitations, leurs Plantes et leurs Animaux; les Moeurs, les Coûtumes, la Langue, les Richeffes, la Religion et le Gouvernement de fes Peuples, avec Des Cartes des Etats, des Provinces & des Villes & des Figures en taille douce qui repréfentent les Habits et les principales Cérémonies des Habitants, les Plantes & les Animaux les moins connus; Traduit du flamand d'.... D. M.; A AMSTERDAM Chez Wolfgang, Waesberge, Boom & Van Someren, M.DCLXXXVI; 1 vol., 534 + 22 p., 44 pl. h.t., 55 fig. dans le texte.

156- DAVITAIA; Le changement de climat par des facteurs anthropogènes; RIO de JANEIRO, Union géogr. intern., 1956; C-R. XVIII Cong. intern. Géogr., T. II, p. 473-480.

157-DAVREUX (L.); Quelques considérations sur le bassin hydrographique du Congo; BRUXELLES, Bull. Soc. roy. belge Géogr., 1957; 81° an., Fasc. 1-2, p. 67-79.

158- DEBIEN (Gabriel) & alii; Origine des esclaves aux ANtilles; DAKAR, Bull. IFAN, sér. B, 1961-1967: Juil-Oct.1961, T. 24, N° 3-4, p. 363-387; Janv.-Avr. 1963, T. 25, N° 1-2, p. 1-38; Juil.-Oct. 1963, T. 25, N° 3-4, p. 215-265; Janv.-Avr. 1964, T. 26, N° 1-2, p. 166-211; Juil.-Oct. 1965, T. 27, N° 3-4, p. 755-799; Juil.-Oct. 1967, T. 29, N° 3-4, p. 536-558.

159- DECAZES (E.); Chez les Batékés, PARIS, Rev. Ethnogr., Mars-Avr. 1885; T. 4, N° 2, p. 160-168, 3 fig.

160- DECORSE (J.); L'habitation et le village au Congo et au Chari; PARIS, l'Anthrop., 1905; T. XVI, p. 639-656, 13 fig.

161- DEGRANPRE (Louis); Voyage à la côte occidentale d'Afrique fait dans les années 1786 et 1787; contenant la description des moeurs, usages, lois, gouvernement et commerce des Etats du Congo fréquentés par les Européens et un précis de la traite des Noirs ainsi qu'elle avait lieu avant la Révolution française. Suivi d'un voyage fait au Cap de Bonne-Espérance, contenant la description militaire de cette colonie par ... Officier de la Marine française, ornée de vues, cartes et du plan de la citadelle du Cap; PARIS, Dentu, An IX, 1801; 2 vol., 225 et 320 p.

162- DEKEYSER (H.); La faune; PARIS, Ed. Union franç., 1950; Afrique Equatoriale Française, p. 143-152, 1 ph.; Encycl. Union franç.

DELAFOSSE (Maurice); voir Enquête coloniale...

163- DEMETZ (H.); Les poteries des peuplades batéké au Moyen-Congo; DAKAR, Inst. franç. Afr. noire, 1951; Prem. Confér. intern. African. Ouest, C-R., T. II; p. 260-271, 8 fig. (35 dess.).

164- DESCHAMPS (Hubert); Les religions de l'Afrique Noire; PARIS, Presses univers. Fr., 1954; 1 vol., 128 p., 2 c.; Que sais-je? N°632.

165- DESCHAMPS (Hubert) Traditions orales et archives au Gabon - Contribution à l'ethno-histoire; PARIS, Berger-Levrault, 1962; 1 vol., 172 p., 5 ph. h.t., 2 c.; Homme O-M., nouv. Sér., N° 6 .

166- DESCOINGS (Bernard); Aperçu phytosociologique de la mer de Gamakala (Plateau Batéké); BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., 1960; 1 broch. dactylo., 70 p., Rapp. Et., N° 2.

167- DESCOINGS (Bernard); Essai d'inventaire préliminaire des plantes médicinales d'Afrique Equatoriale; BRAZZAVILLE, Bull. Inst. Rech. scient. Congo, 1963; T. 2, p. 7-24.

168- DESCOINGS (Bernard); Les possibilités pastorales de la Cuvette congolaise - Les savanes au Sud de la Mambili - La région de Ouesso; BRAZZAVILLE, Inst. Rech. scient. Congo, 1961; 1 broch. dactylo., 22 p., 1 c.

169- DESCOINGS (Bernard); Les savanes de la région de Ndende - Phytosociologie et possibilités pastorales; BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., 1961; 1 broch. ronéo., 65 p., 1 c.

170- DESCOINGS (Bernard); Les savanes de la vallée de la Nyanga - Phytosociologie et possibilités pastorales; BRAZZAVILLE, INst. Et. centrafricaines, 1961; 1 broch. ronéo., 39 p., 2 c.

171- DESCOINGS (Bernard); Les steppes lousséké de la zone de Gakouba (Plateau batéké); BRAZZAVILLE, INst. Et. centraf., 1960; 1 broch. dactylo, 100 p., Rapp. Et. N° 3.

172- DEVAUGES (Roland) & BIFFOT (Laurent); Les dépenses exceptionnelles dans les budgets des ménages à Pointe-Noire; PARIS, Off. Rech. scient. O-M., 1963; 1 vol., 301 p; Cah. ORSTOM, Sc. Hum., Vol. I-3.

173- DEVROEY (Egide J.); Observations hydrographiques du bassin congolais (1932-1947); BRUXELLES, INst. roy. col. belge, 1948; 1 vol., 163 p., 1 pl. h.t., Sect. Sc. techn., Mém., T. 5, Fasc. I.

174- DEVROEY (Egide J.); La crue exceptionnelle de 1961-1962 du fleuve Congo; BRUXELLES, Bull. Acad. roy. Sc. O-M., 1962; T. VIII, N° 2, p. 285-292.

175- DHONT (Yves); Les dépenses dans la population rurale; BRAZZAVILLE, Inst. Rech. scient. Congo, Sept. 1963; Problèmes socio-économiques dans la région du Niari, p. 14-59.

176- DIDIER (Henry); L'élevage et ses possibilités en Afrique Noire; PARIS, Nouv. Rev. franç. O-M., Juin 1954; 46° année, N° 6, p. 267-284, c.

177- DIDIER (Henry); La pêche, sérieux appoint dans l'alimentation de l'Afrique Noire; PARIS, Nouv. Rev. franç. O-M.

178- DOLISIE (Albert); Notice sur les chefs Batékés avant 1898; BRAZZAVILLE, Bull. Soc. Rech. congol., 1927; N° 8, p. 44-49.

179- ..., Le domaine colonial français, suivi d'un aperçu général sur les colonies étrangères - Histoire, industrie, agriculture, moeurs, vie, coutumes, beaux-arts; T. II: L'Afrique du Nord, l'Afrique Noire; PARIS, Ed. du Cygne, 1929; 1 vol., 474 p., 508 fig., 13 pl. et c. h.t.

180- DOUVILLE (Jean-Baptiste); Ma défense ou réponse à l'anonyme anglais du "Foreign quarterly Review"(1) sur le Voyage au Congo; PARIS, Renouard, 1832, 1 vol.

181- DOUVILLE (Jean-Baptiste); Voyage au Congo et dans l'intérieur de l'Afrique Equatoriale (1828-1830) avec considérations générales; PARIS, Renouard, 1832; 3 vol. in-8°, 380, 380 et 272 p. et 1 Atlas grand in-4° de 20 pl. d'Observ. astron. et 2 c. de Boué.

182- DRACHOUSSOF (V.); L'évolution de l'agriculture indigène dans la zone de Léopoldville; BRUXELLES, Bull. agric. Congo belge, Oct. et Déc. 1954; Vol. XLV, N° 5 et 6, p. 1125-1220 et 1525-1617,17 ph.

183- DRESCH (Jean); Les investissements en Afrique Noire; PARIS, Seuil, 1952; Le travail en Afrique Noire, p. 232-241; Collect. Prés. afric., N° 13.

184- DRESCH (Jean); Notes de géomorphologie congolaise; PARIS, Bull. Assoc. Géogr. franç., Nov.-Déc. 1946; N° 181-182, p. 116-123, 2 c.

185- DRESCH (Jean); Pénéplaines africaines; PARIS, Ann. Géogr., Avr.-Juin 1947; 56° an., N° 302, p. 125-137, 3 ph.

186-DRESCH (Jean); Les régions naturelles; PARIS, Ed. Union franç., 1950; Afrique Equatoriale française, p. 73-94, 3 c.; Encycl. Union fr.

187- DRESCH (Jean); Recherches sur les investissements dans l'Union Française d'Outre-Mer, leur répartition, leurs conséquences; PARIS, Bull. Assoc. Géogr. franç., Janv.-Fév. 1953; N° 231-232, p. 2-13.

188- DRESCH (Jean); Les surfaces d'aplanissement et les reliefs résiduels sur le socle cristallin en Afrique tropicale; RIO-de-JANEIRO, Union géogr. intern., 1956; C-R. XVIII Cong. intern. Géogr., T. II, p. 213-219.

---

(1) N° 19 d'Août 1832, p. 163-206, article reproduit dans "Le Temps" du 24 Septembre 1832 sqq., sous le titre "Voyage de M. Douville dans l'Afrique centrale" (voir N° 585).

189- DRIBERG (J.H.) The secular aspect of ancestors worship in Africa; LONDON, Roy. afric. Soc., Janv. 1936; 1 broch.,21 p., Suppl. au T. XXXV du Journ. roy. afric. Soc.

190- DROUX (Gabriel); Le gisement préhistorique de la Pointe Hollandaise (Brazzaville); BRAZZAVILLE, Bull. Soc. Rech. congol., 1939; N° 27, p. 137-145, 1 ph. h.t.

191- DROUX (Gabriel); Préhistoire africaine - De la présence d'outils en pierre taillée dans la terrasse de 20 mètres du Stanley-Pool; BRAZZAVILLE, Bull. Soc. Rech. congol., 1941; N° 28, p. 137-142.

192- DROUX (Gabriel); Nouvelles stations préhistoriques au Congo Français (Note préliminaire); BRAZZAVILLE, Bull. Soc. Rech. congol., 1937; N° 23, p. 171-180, 1 c. h.t.

193- DROUX (Gabriel) & BERGEAUD (Georges); Nouveaux ateliers préhistoriques à Brazzaville; BRAZZAVILLE, Bull. Soc. Rech. congol., 1937; N° 24, p. 211-233, 2 pl.(12 fig.), 2 pl. (12 ph.)h.t., 1 c.

194- DROUX (Gabriel)& KELLEY (Harper); Recherches préhistoriques dans la région de Boko-Songho et à Pointe-Noire (Moyen-Congo); PARIS, Journ. Soc. African., 1939; T. IX, Fasc. I, p. 71-84, 15 pl. (211 ph.)h.t., 1 c.

195- DUBOIS (L.); La jacinthe d'eau au Congo belge; BRUXELLES, Bull. agr. Congo belge, Août 1955; Vol. XLVI, N° 4, p. 893-900.

196- DUMONT (René); L'Afrique Noire est mal partie; PARIS, Seuil, 1962; 1 vol., 286 p.

197- DUMONT (René); Les conditions de développement agricole de l'Asie et de l'Afrique tropicale; PARIS, Prés. afric., 4° trim. 1962; Vol. XXXIV, p. 60-80.

198- DUMONT (René); Développement agricole africain - Essai sur les lignes principales du développement africain et les obstacles qui les freinent; PARIS, Presses Univers. Fr., 1965; 1 vol., 224 p.; Inst. Et. Dév. écon. soc. Univers. Paris: Et. "Tiers-Monde".

199- DUMONT (René); "Le développement agricole, spécialement tropical exige un enseignement totalement repensé"; PARIS, Tiers-Monde, Janv.-Mars 1964; T. V, N° 17, p. 13-38.

200- DUMONT (René); Notes rapides sur le développement et l'orientation agricoles de la "Cuvette congolaise"; BRAZZAVILLE, Minist. Agric., Mai 1961; 1 broch. ronéo., 25 p.

201- DUSSELJE; Les Tégués de l'Alima, Congo Français; ANVERS, Cauwer, 1910; 1 vol., 135 p., 8 grav., 1 c.

202- DUTREUIL de RHINS (Jules-Léon); Le Congo français avec une esquisse de l'Ouest africain et les portraits de Brazza et de Makoko; PARIS, Dentu, Janv. 1885; 1 broch., 64 p., 2 pl. et 1 c. h.t.

203- EMSALEM (René); Les types de temps des climats chauds - Essai d'étude géographique à grande échelle; PARIS, Ann. Géogr., Nov.-Déc. 1958; LXVIII° année, N° 364, p. 481-497, 13 fig.

204- ... Encyclopédie du Congo belge; BRUXELLES, Bieleveld, s.d. (vers 1950); 3 vol.,722, 668, 862 p., très nb. fig., ph. et pl. h.t., 49, 10 et 7 c.

205- ENGELS (M.A.); Quelques observations sur les migrations indigènes dans la région de l'Equateur; BRUXELLES, Bull. Inst. roy. col. Belge, 1934; T. V; N° 2, p. 218-236.

206- ...; Enquête coloniale dans l'Afrique française Occidentale et Equatoriale sur l'Organisation de la Famille indigène, les Fiançailles et le Mariage, avec une Esquisse générale des langues de l'Afrique par Maurice DELAFOSSE et une Esquisse ethnologique des principales populations de l'Afrique Française Equatoriale par le Docteur POUTRIN; PARIS, Soc. Ed. géogr. marit. col., 1930; 1 vol., 582 p., nb. ph. h.t., 2 c. h.t. en coul.

207- ...; Enquête agricole en République Centrafricaine - 1960-1961; PARIS, INSEE-Coop., Nov. 1965; 1 broch., 269 p., 98 fig. et graph., 12 c. et pl.

208- ...; Enquête démographique 1960-1961 - Résultats provisoires (République du Congo); PARIS, INSEE-Coop., 1961; 1 broch., 25 p. ronéo., 1 c. et 12 graph. h.t.

209- ...; Enquête sur l'Organisation de la Famille, les Fiançailles et le Mariage, tribus des Batékés, Bangagoulous, Boschis, Boubanguis, Moys, Batchiquinis, Tegs; BOKA (Moyen-Congo), 24 Avr. 1911; 1 broch. manuscr., 32 p.; Doc. Arch. Gouv. génér. A.E.F.

210- ...; Enquête sur la sex-ratio; BRAZZAVILLE, Serv. Stat., 1955; broch. miméo., 48 p., 17 graph., 10 c.

211- ...; Enquête démographique 1960-1961 (République du Congo) - Résultats définitifs; PARIS, Minist. Coop., Févr. 1965; 1 broch. miméo., 173 p., 34 graph., 2 c.

212- ...; Enquête socio-démographique réalisée dans la région du Niari (Avr.-Juil. 1954); BRAZZAVILLE, Serv. Stat. (1954); 1 broch. miméo.,, 84 p. (numér. par chap.), 49 graph., 5 c.

213- ...; L'enterrement solennel de Galifourou, dernière reine des Batéké; BRUXELLES, Belgique O-M., 1957; N° 267, p. 381-384, ill.

214- ERHART (H.); Etude pédologique des plateaux Batéké et de la vallée du Niari; BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., Juil. 1947; 1 broch. dactylo., 5 p.

215- ETTER (H.); De l'analyse statistique des tableaux de végétation; DEN HAAG, Vegetatio, 1948-1949; Vol. I, p. 147-154.

216.-FACY (Léopold); Météorologie; PARIS, Ed. Union franç., 1950; Afrique Equatoriale Française, p. 159-172, 9 fig., 24 cartons h.t.; Encycl. Union franç.

217- ...; Les facteurs humains de la productivité en Afrique - Une enquête préliminaire; LONDRES, Com. Coop. techn. Afr., 1956; 1 broch., 166 p.

218- FAIN (A.); Contribution à la pathologie des congolais de race Batéké et Bayanzi; BRUXELLES, Ann. soc. belge Méd. trop., 1947; Vol. XXVII, N° 4, p. 433-440.

219- FENNARD; Enquête sur les chefferies du Moyen-Congo - Rapport partiel N° 2 sur la région de l'Alima-Léfini; BRAZZAVILLE, Gouv. Moyen-Congo, 19 juil. 1950; 1 broch. dactylo., 6 p.

220- FEYTMANNS (C.) Note sur la crue du fleuve Congo en 1961; BRUXELLES, Bull. Acad. roy. Sc. O-M., 1962; T. VIII, N° 2, p. 293-297.

221- FLINT (Richard Foster); Pleistocene climates in low latitude: NEW-YORK, Geogr. rev., Janv. 1963; Vol. 53, p. 123-129.

222- FONDERE (Alphonse); De Diélé à Brazzaville par les sources de l'Ogooué et du Niari-Quillou; MARSEILLE, Bull. Soc., Géogr., 1890; T. XIV, p. 111-117

223- FORBIN (Victor); Le caoutchouc dans le monde; PARIS, Payot, 1943; 1 vol., 287 p., 1 ph.; Doc. Hist. notre temps.

224- FORDE (C. Daryll); Habitat, economy and society - A geographical introduction to ethnology; LONDON, Methuen, 1948; 1 vol., XV + 500 p., 108 fig., 1 ph. h.t.

225- FOURNEAU (Julien); Le pagne à la côte occidentale d'Afrique du XVI° au XX° siècle; LIEGE, Bull. Soc. belge Et. Exp., Nov. Déc. 1953; 52° année, N° 158, p. 807-810.

226- FOURNEAU (Julien) & KRAVRTZ (L.); Le pagne sur la côte de Guinée et au Congo du XV° siècle à nos jours; BRAZZAVILLE, Bull. Inst. Et. centraf., 1954; N° 7/8, p. 5-22.

227- FOURNEAU (Lucien)); Le Moyen-Congo en 1913; PARIS, Rens. col. Doc. Afr. franç., N° 6, p. 217-246 6 ph., 1 c.; Suppl. Bull. Com. Afr. franç., juin 1914, 24° année, N° 6.

228- FRAZER (James Georges); Les origines magiques de la royauté; PARIS, Geuthner, 1920; 1 vol., 352 p.

229- FREY (Roger); Brazzaville, Capitale de l'Afrique Equatoriale Française; PARIS, Encycl. mens. O-M., 1954; N° sp., 1 vol.,154 p., 108 ph., 24 pl. dess. et graph.

230- FROELICH (J.C.); Pression démographique et techniques agraires; PARIS, Penant, Juil.-Sept. 1967; 77° année, N° 717, p. 289-299.

231- FROMONT (P.); Démographie économique - Les rapports de l'économie et de la population dans le monde; PARIS, Payot, 1947; 1 vol., 222 p.; Bibl. scient.

232- FURON (Raymond); L'érosion du sol; PARIS, Payot, 1947; 1 vol., 218 p., 24 fig., 16 ph. h.t., Bibl. scient.

233- FURON (Raymond); Géographie de l'Afrique préhistorique; LISBÔA,Bol. Soc. Géogr., Oct.-Déc. 1955; Sér. 73, N° 10-12, p. 447-460.

234- FURON (Raymond); Géologie de l'Afrique; PARIS, Payot, 1950; 1 vol., 350 p., 34 fig.: Bibl. scient.

235- FURON (Raymond); Manuel de préhistoire générale - Géologie et biogéographie, archéologie préhistorique, évolution de l'humanité - Les métaux et la protohistoire; PARIS, Payot, 3° éd. 1951, 1 vol., 535 p., 180 fig.; Bibl. scient.

236-FURON (Raymond); Notes de paléoclimatologie tropicale; PARIS, C-R. séances Soc. biogéogr., 1948; T. 25, N° 214, p. 40-45.

237- FURON (Raymond); La paléogéographie, essai de l'évolution des continents et des océans; PARIS, Payot, 1941; 1 vol., 530 p., 136 fig. et c., 16 c. h.t.; Bibl. scient.

238- ...; Galifourou, reine des Batéké, va mourir au Moyen-Congo; LUXEMBOURG, Bull. Cercle col. Luxemb., 1956; N° 16, p. 13-14.

239- GALLAND (Henri); Le "Kittemo"; PARIS, Rens. col. Doc. Afr. franç., Nov.-Déc. 1912, 29° an., N° 11/12.

240- GATTINE (Michel Ange de) & CARLI de PLAISANCE (Denys de); Relation curieuse et nouvelle d'un voyage de Congo Fait ès années 1666 & 1667. Par les RR.PP. ... Capucins & Miffionaires Apoftoliques audit Royaume de Congo. A LYON chez Thomas Amaulry, M.DC.LXXX; 1 vol., 6 p. non num. + 296 p. + 8 p. non numer.

241- GAUDY (M.); Manuel d'Agriculture tropicale - Afrique tropicale et équatoriale; PARIS, Maison rustique, 1965 (2° éd.); 1 vol., 411p., très nb. fig., ph. et c.

242- GAZONNAUD (P.); Peut-on refaire des sols de culture par le reboisement?; BRAZZAVILLE, Nos sols, Avr. 1957; N° 3, p. 27-30.

243- GELDERS (V.); Le clan dans la société indigène - Etude de politique sociale, belge et comparée; BRUXELLES, Inst. roy. col. belge, 1943; 1 vol., 72 p.; Mém., sect. Sc. mor. pol., T. XI, Fasc. 2.

244- GEORGE (Pierre); Les problèmes posés par l'accroissement urbain spontané dans les pays en voie de développement; PARIS, Presses univers. Fr., 1958; Inst. Et. Dév. écon. soc. Univers. Paris: Etudes "Tiers-Monde", N° 3; 1 broch., 18 p.

245- GERALIN (Henri); Le problème de l'alcoolisme dans les territoires d'Outre-Mer; PARIS, Population, Avr.-Juin 1953; 8° an., N° 2, p. 291-310.

246- GERARD (Georges); Carte géologique de l'Afrique Equatoriale Française au 1/2 000 000 - Notice explicative; BRAZZAVILLE, Direct. Mines et Géol. A.E.F., 1958; 1 vol., 198 p., 1 c. en poch. au 1/2 000 000 en 4 feuilles.

247- GERMAIN (R.); Note sur les premiers stades de la reforestation naturelle des savanes du Bas-Congo; BRUXELLES, Bull. agr. Congo belge, Fév.-Déc. 1945; Vol. XXXVI, N° 1-4, p. 16-25.

248- GLENISSON (Jean); Les royaumes de la côte congolaise avant l'arrivée de Brazza; BRAZZAVILLE, Liaison, Juin 1953; N° 36, p. 37-40; Jul. 1953, N° 37, p. 32-35; Août 1953, N° 38, p. 37-38.

249- GOUROU (Pierre); Conditions géographiques en Afrique tropicale; PARIS, Seuil, 1952; Le Travail en Afrique Noire, p. 43-57; Collect. Prés. afric., N° 13.

250- GOUROU (Pierre); Les Pays tropicaux - Principes d'une géographie humaine et économique; PARIS, Presses univers. Fr., 1947; 1 vol., 199 p., 16 fig.; Col. Emp., Collect. intern. Doc. génér., 1° sér. Et. col., N° 3.

251- GOUROU (Pierre); Les problèmes du monde tropical; BORDEAUX, Cah. O-M., Janv.-Mars 1948; 1° année N° 1, p. 4-13.

252- GRANIER (A.-M.); L'agriculture congolaise à l'heure de son développement; BRAZZAVILLE, Centre Ens. sup., 1965; Ann., T. I, p. 27-52.

253- GRJEBINE (Alexis); Moustiques du Moyen-Congo; BRAZZAVILLE, Bull. Inst. Et. centraf., 1950; N° 1, p. 25-48.

254- GROS (Jules); L'expédition française de MM. Savorgnan de Brazza et le Docteur Ballay dans l'Afrique Equatoriale; PARIS, Journ. Voy., 23 Fév. 1879; N° 85, p. 98-100

255- GROULEZ (L.); Le reboisement des savanes pauvres de la ceinture brazzavilloise; PARIS, Bois Forêts Trop., Nov. Déc. 1956, N° 50, p. 9-15, 6 ph., 2 c.

256- GUERNIER (Eugène); Afrique Equatoriale Française, sous la direction de...; PARIS, Ed. Union franç., 1950; 1 vol., 590 + 7 p., 36 fig., 348 ph., 19 pl. h.t., 45 c. dont 1 h.t. en coul.; Encycl. Union franç.

257- GUERNIER (Maurice); Le rendement de la main d'oeuvre africaine; PARIS, Marchés col., 23 Mars 1950; 6° an., N° 228, p. 675.

258- GUILBOT (J.); Absentéisme et mobilité des travailleurs en Afrique Equatoriale; PARIS, Minist. Coop., Déc. 1962; 1 broch. miméo., 96 p., 8 graph. h.t.

259- GUILLEMIN (René); Evolution de l'agriculture autochtone dans les savanes de l'Oubangui; NOGENT-sur-MARNE, l'Agron. trop., Janv.-Fév.-Mars 1956; T. XI, N° 1, p.39-61, 1 fig., 6 c., N° 2, p. 143-176, 8 fig., 6 ph., 1 c., N° 3, p. 279-309, 3 c.

260- GUILLEMIN (René); Les facteurs physiques du milieu conditionnant la production agricole dans la République du Congo; BRAZZAVILLE, Haut-Comiss. A.E.F., Mai 1959; 2 broch. ronéo, 244 p., 32 pl.(18 graph.) et 21 c. h.t.

261- GUILLEMIN (René); Feu de brousse et fertilité des sols tropicaux; BRAZZAVILLE, Nos sols, Janv. 1958; N° 6, p. 29-39.

262- GUIRAL (Léon); Les Batéké; PARIS, Progrès franç., 13, 23 et 30 Mars 1884.

263- GUIRAL (Léon); Les Batékés (Afrique orientale); PARIS, Leroux, 1886; 1 broch., 32 p., 10 fig.

264- GUIRAL (Léon); Les Batékés (Afrique orientale); PARIS, Rev.Ethnogr., Mars-Avr. 1886; T. V, N° 2, p. 135-166, 10 fig.

265- GUIRAL (Léon);Le Congo français du Gabon à Brazzaville; PARIS, Plon, 1889; 1 vol., 322 p., 16 grav., 1 c. h.t.

266- GUYOT (L.); Histoire des plantes cultivées; PARIS, Colin, 1963; 1 vol., 214 p., Collect. Colin, N° 371

267- ...; L'habitation indigène dans les possessions françaises; PARIS, Soc. Ed. géogr. marit. col., 1931; 1 vol., IV + 111 p., nb. ill.

268- HAMY (E.T.); Batéké et Bacougni, esquisse anthropologique; PARIS, Bull. Museum Hist. nat., 1906; T. 12, p. 85-87.

269- HAMY (E.T.); Les Batékés; NANCY, Bull. Soc. Géogr. Est, 3° trim. 1891, p. 382-384.

270- HAMY (E.T.); Les flèches des Batékés; PARIS, Rev. Ethnogr., Nov.-Déc. 1883; T. II, N° 6, p. 459-460.

271- HARDY (Georges) & RICHET (Charles); L'alimentation indigène dans les colonies françaises, protectorats et territoires sous mandat; PARIS, Vigot, 1933; 1 vol., 388 p., 71 ph., 16 c.

272- HARROY (Jean-Paul); Afrique, terre qui meurt - La dégradation des sols africains sous l'influence de la colonisation; BRUXELLES, Hayez, 1949; 1 vol., 557 p., 1 ph. et 1 c. h.t.

273- HEINZELIN (J. de); Sols, paléosols et désertification ancienne dans le secteur Nord-Oriental du bassin du Congo; BRUXELLES, Inst. nation. Et. agron. Congo belge, 1952; 1 vol., 168 p., fig. et c., 8 pl. h.t.

274- HEMERIJCKX (Fr.); Les causes médicales et sociales de la dénatalité; BRUXELLES, Zaïre, Mai 1948; Vol. II, N° 5, p. 471-523.

275- HENRY (L.); Analyse et mesure de la fécondité des populations sous-développées; NEW-YORK, Bull. démogr. N-U., Juil. 1956; N° 5, p. 57-64.

276- HIERNAUX (C.R.); Sur un nouvel indice climatique d'humidité proposé pour l'Afrique Occidentale; DAKAR, Bull. Inst. franç. Afr. noire, Janv. 1955; T. XVII, Sér. A, N° 1, p. 1-6, 1 c.

277- HIRSCHFELD (A.); Le Crédit agricole et les Coopératives rurales de crédit en Afrique Noire et à Madagascar; PARIS, Rev. Et. coop., 4° trim. 1965; T. 44, N° 142, p. 445-465.

278- ...; Histoire militaire de l'Afrique Equatoriale Française; PARIS, Imprim. nation., 1931; 1 vol., 516 p., 38 pl.(104 ph.)h.t., 74 croquis dont 30 h.t.

279- HOMÈRE; Illiade, Odyssée; PARIS, Gallimard, éd. 1955; 1 vol., 1 140 p., 6 c. et plans; Coll. "La Pléiade".

280- HOTTOT (Robert) & WILLETT (Frank); Teke Fetishes; LONDON, Journ. Roy. anthrop. Inst., 1956; T. LXXXVI, N° 1, p. 25-36, 4 pl.(19 ph.) h.t., 1 c.

281- HUBERT (Henry); Classification des climats des colonies françaises de la zone tropicale; VARSOVIE, Union géogr. intern., 1934; C-R. XV° Congr. intern. Géogr., T. II, sect. II, p. 285-287.

282- HUBERT (Henry); Les mouvements génraux de l'air atmosphérique au-dessus des colonies françaises; PARIS, Ann. Phys. Globe Fr. O-M., 1935; T. II, p. 1-27 et 73-78.

283- HUBERT (Henry); Types de climats des colonies françaises de l'Afrique tropicale; PARIS, Bull. Ass. Géogr. franç., Mars-Avr. 1940; N° 128-129, p. 26-31.

284- HUDELEY (H.); Etude hydrogéologique du plateau koukouya et de la région de Djambala; BRAZZAVILLE, Direct. Mines Géol. A.E.F., Déc. 1952; 1 broch. dactylo.

285- HUDELEY (H.); Notice explicative de la feuille Sibiti-Est; BRAZZAVILLE, Inst. Rech. géol. min., 1961; 1 broch., 42 p., 1 c. h.t. en coul. au 1/500 000; Carte géol. Reconn., E 7.

286- HUGON (Philippe); Les blocages socio-culturels du développement en Afrique Noire; PARIS, Tiers-Monde, Juil.-Sept. 1967; T. VIII, N° 31, p. 699-709

287- HULSTAERT (R.P. G.); Le mariage chez les Nkundo; BRUXELLES, Inst. roy. col. belge, 1938; 1 vol., 520 p., 1 c., Mém., Sect. Sc. mor. polit., T. VIII.

288- HULSTAERT (R.P. G.); Note sur les redevances de chasse; BRUXELLES, Zaïre, Mars 1956; Vol. X, N° 3, p. 283-289.

289- IBALICO (Marcel); L'origine des Batéké d'Impila; BRAZZAVILLE, Liaison 1955; N° 46, p. 37-49.

290- IBALICO (Marcel); Origine et sens des noms Batéké; BRAZZAVILLE, Liaison, 1956; N° 52, p. 29-33, N° 53, p. 41-44.

291- IBALICO (Marcel); La thérapeutique en fonction des noms; BRAZZAVILLE, Liaison, 1956; N° 54, p. 17-21.

292- IHLE (Alexander); Das alte Königreich kongo; LEIPZIG, Verlag der Werkgemeinschaft, 1929; 1 vol., 285 p., 2 c.

293- ...; Importance du secteur primaire dans les ressources et le revenu du Congo; BRAZZAVILLE, A.E.F. écon. finanç., 1959; N° 15, p. 28-35

294- ...; Intérêt économique d'une culture familiale du tabac en milieu tropical; NOGENT-sur-MARNE, Cah. Agric. prat. Pays chauds, 1965; N° 2, p. 85-88; Suppl. Agron. trop., Avr. 1965, T. XX, N° 4

295- I.R.H.O.; Enquête sur les oléagineux au Congo, Zone Sud; Vol. I: Palmier à huile et cocotier; 1 broch. ronéo., 129 p. (numér. par chap.); Vol. II: Arachide et ricin; 1 broch. ronéo, 215 p. (numér. par chap.), 4 graph. h.t., 1 pl. h.t., 5 c. h.t.; (PARIS), Inst. Rech. Huiles Oléag. trop., 1962.

296- Jeandidier (G.) & RAINTEAU (P.); Prévision du temps sur le bassin du Congo; PARIS, Météo. nation., Nov. 1957; 1 broch., 13 p., 13 fig. et graph.; Monogr. N° 9.

297- JEAN-FRANÇOIS de ROME (R.P. Fra); Breve relatione del svccesso della missione De Frati Min. Capuccini del Serafico P.S. Francefco al regno del Congo E delle qualita, coftumi e maniere de viuere di quel Regno, e fuoi Habitatori Descrita E Dedicata A gli Eminentifs e Reuerendifs Signori Cardinali della Sacra Congregatione de Propaganda Fide, dal P. Fra Gio Francesco Romano Predicatore del Medefimo Ordine della Prouincia di Roma, e Miffionario Apoftolico in detto Regno. In Roma & in Parma, Appreffo Seth, & Eraſmo Viotti. Con Licenza de Superiori 1649 - Traduit de l'italien et annoté par François Bontinck c.i.c. o.m.; LOUVAIN, Nauwelaerts, 1964; 1 vol., 149 p., 22 ph. h.t.; Public. Univers. Lovanium Léopoldville, N° 13.

298- JEFFREYS (M.D.W.); Feu de brousse; DAKAR, Bull. Inst. franç. Afr. noire, Juil. 1951; T. XIII, N° 3, p. 682-710.

299- JEFFREYS (M.D.W); The history of Maïze in Africa; PARIS, VIII° Cong. intern. Botan., 1954; C-R. sect. 26, p. 214-215.

300- JEFFREYS (M.D.W.); How ancient is West african Maïze; LONDON, Africa, Avr. 1963; Vol. XXXIII, N° 2, p. 115-131.

301- JEFFREYS (M.D.W.); This burning question; LONDON, Farm and forest, Vol. VI, N° 3.

302- JOHNSTON (Harry); Georges Grenfell and the Congo - An history and description of the Congo Independant State and adjoining districts of Congoland; LONDON, Hutchinson, 1908; 2 vol., 991 p., ill., 1 c.

303- JONGHE (E. de); Les formes de l'asservissement dans les sociétés indigènes du Congo belge; BRUXELLES, Bull. Inst. roy. col. belge, 1948; T. 19, N° 2, p. 483-495.

304- JONGHE (E. de); Les formes d'asservissement dans les sociétés indigènes du Congo belge; BRUXELLES, Inst. roy. col. belge, 1949; 1 vol., 184 p., 1 c. h.t.; Mém. Sect. Sc. mor. polit., T. XIX, Fasc. I.

305- KEAY (R.W.); Derived Savanna - Derived from what?; DAKAR, Bull. Inst. franç. Afr. noire, Avr. 1959; T. XXI, Sér. A, N° 2, p. 427-438.

306- KELLERMANN (J.); L'eau, facteur d'érosion et de fertilité; BRAZZAVILLE, Nos sols, Oct. 1956; N° 1, p. 23 sqq.

307- KIENER; Notice sur les Fétiches des populations Bassoundi habitant la subdivision de Pangala; BRAZZAVILLE, Bull. Soc. Rech. congol., 1922; N° 1, p. 21-27.

308- KIMPE (P. de); Le contrôle de la Jacinthe d'eau; BRUXELLES, Bull. agric. Congo belge, Fév. 1957; Vol. XLVIII, N° 1, p. 105-135., 11 ph.

309- KOECHLIN (Jean); La botanique en rapport avec l'utilisation des sols; BRAZZAVILLE, Nos sols, Avr. 1957; N° 3, p. 23-26.

310- KOECHLIN (Jean); Cultures fourragères pour l'A.E.F.; BRAZZAVILLE, Nos sols, Avr.-Juil. 1958; N° 7, p. 48-53.

311- KOECHLIN (Jean); Plateaux batékés - Botanique, écologie; BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., Nov. 1959; 1 broch. dactylo, 14 p., 1 c.

312- KOECHLIN (Jean); Possibilités d'élevage dans la boucle du Niari; BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., Nov. 1958; 1 broch. dactylo., 14 p.

313- KOECHLIN (Jean); Rapport de prospection sur les plateaux batékés; BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., Oct. 1949; 1 broch.,18 p. dactylo.

314- KOECHLIN (Jean); Rapport de prospection sur les plateaux batékés; du 4 au 10 Juin 1950; BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., Juin 1950; 1 broch. dactylo., 10 p.

315- KOECHLIN (Jean); Rapport de prospection de la vallée du Djili; BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., Mars 1950; 1 broch. dactylo., 2 p.

316- KOECHLIN (Jean); Résultats d'une première campagne d'expérimentation concernant l'étude des pâturages et des cultures fourragères dans la vallée du Niari; BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., Nov. 1954; 1 broch. dactylo., 16 p.

317- KOECHLIN (Jean); Tournée sur les Plateaux Batékés du 8 au 19 Février 1950; BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., Févr. 1950; 1 broch. dactylo., 17 p.

318- KOECHLIN (Jean); Sur quelques usages de plantes spontanées de la région de Brazzaville; BRAZZAVILLE, Bull. Inst. Et. centraf., 1951; N° 2, p. 103-109.

319- KOECHLIN (Jean); La végétation des savanes dans le Sud de la République du Congo (capitale Brazzaville); BRAZZAVILLE, Inst. Rech. scient. Congo, 1961; 1 vol., 310 p., 28 fig., 1 c. h.t.; Mém. I.R.S.C., N° 10.

320- KOECHLIN (Jean) & TROCHAIN (Jean-Louis); Sur l'existence d'un post-climax forestier au Moyen-Congo; PARIS, C-R. Acad. Sc., 18 Juil. 1955; T. 241, p. 329-331.

321- LABAT (R.P. Jean-Baptiste); Relation historique de l'Ethiopie occidentale contenant la defcription des royaumes de Congo, Angolle & Matampa, traduite de l'Italien du P. Cavazzi & augmentée de plufieurs Relations Portugaises des meilleurs Auteurs avec des Notes, des Cartes Géographiques & un grand nombre de Figures en Taille-douce par le R.P. ... de l'Ordre des Frères prêcheurs; à Paris Chez Jean-Baptiste Delêpine..., M.DCC.XXXII; 5 vol., 512, 480, 496, 530, 428 p., ill., c. h.t.

322- LACAN (A.); Les anophèles de l'A.E.F. et leur répartition; PARIS, Ann. Parasit. hum. comp., 1958; T. 3, N° 1/2, p. 150-170.

323- LAGERCRANTZ (Sture); Contribution to the ethnography of Africa; UPPSALA, Almqvist & Wiksells, 1950; 1 vol., 430 p., 97 fig., 2 pl. h.t.en coul., 69 c.; Studia ethnogr. upsal., I.

324- LAGERCRANTZ (Sture); The sacral King in Africa; STOCKHOLM, Ethnos, 1944; T. 9, p. 118-140.

325- LAGERCRANTZ (Sture); African methods of fire-making; UPPSALA, Almqvist & Wiksells, 1954; 1 vol. 78 p., 11 fig., 17 pl.(33 ph.)h.t., 7 c., Studia ethnogr. upsal., X.

326- LAMAN (Karl); Bland bakuta och bateke; STOCKHOLM, 1941; Mästaren pa Kongos stigar, redigered av G. Palmaer.

327- LAMAN (Karl); The Kongo; UPPSALA, Almqvist & Wiksells , 1953, 1957, 1962; 3 vol., 155, 164, 258 p., 34, 39, 43 fig., 1 ph. h.t.; Studia ethnogr. upsal., IV, VIII, XII.

328- LAMOTTE & ROUGERIE (G.); Rapport des cuirasses ferrugineuses avec la végétation et avec l'homme; RIO de JANEIRO, Union géogr. intern., 1956; C-R. XVIII° Cong. intern. Géogr., T. II, p. 278-280.

329- LANGENMAÏER (Th.); Alte Nachrichten über mittelafrikanische Völker (Azande, Wanjamwesi, Wahuma, Waganda) - I: Die kannibalischen Anziquer (Azandé) von Anzicana nördlich vom groben Kongo bogen; GOTHA, Petermanns Mitteil. aus Gustus Perthes Geogr. Anstalt, Marz-Apr. 1918; Band 64, Heft 70-73.

330- LASSERRE (Guy); Libreville et sa région; PARIS, Colin, 1958; 1 vol., 347 p., 15 fig., 20 pl.(36 ph.)h.t., 18 c. et pl.; Cah. Fond. nat. Sc. polit., N° 98.

331- LAURAINT (A.); Les problèmes de transport de l'Afrique Equatoriale Française; BRAZZAVILLE, s.e., 1945; 1 broch., 31 p., 4 c. h.t.

332- LE BOULBIN (Y.); Contribution à l'étude du Congo français; PARIS, Bull. Soc. Géogr. commerc., 1909; p. 457-475, 1 c.

333- LE BOURHIS; Du matriarcat dans le Niari-Ogooué - Tribus Bakougnis, Bakambas, Batékés, Bassoundis, Bayakas, Ballalis, Batchanguis, Bapounous, Bayombes; BRAZZAVILLE, Bull. Soc. Rech. congol., 1935; N° 21, p. 93-98

334- LEBRAS (Jean); Le caoutchouc; PARIS, P.U.F., éd. 1961 (1° éd. 1945); 1 vol. 128 p., 8 fig., Que sais-je? N° 136.

335- LEBRUN (J.) La végétation de la plaine alluviale au Sud du Lac Edouard; BRUXELLES, Inst. Parcs nation., Congo belge, 1947; 2 vol., 467 p., c.; Explor. Parc Albert, Miss. J. Lebrun, 1937-1938.

336- LEBRUN (J.); Dynamisme et transformation du tapis végétal dans les parcs nationaux africains; BRUXELLES, Bull. agric. Congo belge, Oct. 1953; Vol. XLIV, N° 5, p. 1 171-1 174.

337- LEDERER (A.); A propos de la lutte contre la Jacinthe d'eau au Congo belge; BRUXELLES, Acad. Roy. Sc. col., 1957; T. VIII, N° 4, p. 923-928, 1 fig.

338- LEFROU (G.); Le Noir d'Afrique; PARIS, Payot, 1943; 1 vol., 429 p. 32 fig., 8 c.; Bibl. scient.

339- LE GALLOIS (A.) Contribution à la cartographie du Congo Français; PARIS, Ann. Géogr., 1912; XXI° année, N° 115, p. 57-69, 1 c. h.t.

340- LEMASSON (Jean); Rôle des eaux continentales dans l'augmentation des ressources alimentaires de l'Afrique Noire; PARIS, Bois Forêts Trop., 4° trim. 1951; N° 20, p. 259-263, 2 ph.

341- LEPERSONNE (Jacques); La succession et la corrélation des terrains du soubassement en Afrique centrale; PARIS, Bur. Et. géol. min. col., 1955; C-R. Communic. Nairobi 7-11 Sept. 1954 Assoc. Serv. géol. afric., p. 124-145.

342- LEPERSONNE (Jacques); Les terrasses du fleuve Congo au Stanley-Pool et leurs relations avec celles d'autres régions de la Cuvette congolaise; BRUXELLES, Inst. roy. col. belge, 1937; 1 vol., 68 p., 1 pl. h.t.; Mém., Sect. Sc. techn., T. II, Fasc. 2.

343- LEROY (Mgr A.); La religion des Primitifs; PARIS, Beauchesne, 1909; 1 vol., 518 p., ill., 1 c.; Et. Hist. Relig., I.

344- LETHUR (Raoul); Etude sur le royaume de Loango et le peuple Vili (Etude de "Fin de séjour": Pointe-Noire 1952); LEOPOLDVILLE, Univers. Lovanium, 1960; 1 broch., 62 p. ronéo.; "Cah. Ngonge", N° 2.

345- LIERDEMAN (Jean-Louis); Analyse socio-démographique de la population de Pointe-Noire (résultats définitifs); BRAZZAVILLE, Inst. Rech. scient. Congo, 1965; 3 broch. ronéo., 196 + 179 p., 83 graph., 16 ph. et 14 c. h.t.

346- LIERDEMAN (Jean-Louis); Données globales sur la structure des revenus et leur utilisation; BRAZZAVILLE, Inst. Rech. scient. Congo, Mars 1963; Problèmes socio-économiques dans la région du Niari, p. 1-13, 1 fig. h.t.

347- LINDBLOM (K. Gerhard); Jakt-och fangsmetoder bland afrikanska folk; STOCKHOLM, Pettersons, 1925-1926; 2 vol., 138 et 157 p., 61 et 122 fig.

348- LOIR (Hélène); Le tissage du raphia au Congo belge; TERVUEREN, Musée Congo belge, Oct. 1935; I broch., 68 p., 39 ph., 29 fig., 9 pl. (29 ph., 4 c.) h.t.; Ann. ethnogr., Sér. III: Notes analyt. Collect. Musée Congo belge, T. 3.

349- LOLLICHON (F.); La production et le conditionnement des tabacs bruns en Afrique Equatoriale; PARIS, Serv. Expl. Industr. Tab. Allum., s.d.; 1 broch. dactylo., 55 p. + 5 f. (12 p.) en dépliant, 2 graph., 9 fig.

350- LOLLICHON (F.); S.E.I.T.A., Mission dans la République du Congo - Rapport annuel 1959; BRAZZAVILLE, Serv. Expl. Industr. Tab. Allum., 1960; 1 broch. dactylo., 52 p. + nb. tabl. h.t., 3 C.

351- LOMBARD (Jean); Matériaux préhistoriques du Congo français; PARIS, Journ. Soc. African., 1931; T. I, Fasc. 1, p. 49-59, 3 pl.(14 ph.) h.t., 6 fig., c. et coupes.

352- LOTTE (A.J.); Situation démographique du district de Franceville (Gabon); BRAZZAVILLE, Bull. Inst. Et. centraf., 1953; N° 6, p. 161-180

353- LOPEZ (Duarte) & PIGAFETTA (Filippo); Relação do reino de Congo e das terras circumvizinhas; Edition en fac-simile de l'original italien: Relatione del Reame di-Congo e della circonvivine contrade. Tratta delle Scritti & ragionamenti di Odoardo Lopez Portoghese per Filippo Pigafetta con disegni vari di geografia, di piante d'habiti, d'animali & altro. Almoto Mr & Rsmo Monsre Antonio Migliore Vescouo du S. Marco & Commendatore di S. Spirito, in Roma, Appreso Bartolomeo Grassi, 1591; LISBOA, Ag. ger. col., 1949; 1 vol., 28 + 82 p., 9 grav. h.t.

354- MAES (J.); Le grand lac central et ses occupants, 1482-1552; LOUVAIN, Bull. Soc. belge Et. géogr., Déc. 1933; N° 3, p. 214-224, 6 fig., ph. et dess.

355- MAES (J.); La métallurgie chez les populations du Lac Léopold II, Lukénie; Ethnologica, 1930, T. IV, p. 68-101.

356- MAES (J.); Le tissage chez les populations du Lac Léopold II; FREIBURG, Anthropos, 1930; T. 25, N° 2, p. 393-408, 7 pl. (13 ph.)h.t.

357- MAES (J.) & BOONE (Olga); Les peuplades du Congo belge - Nom et situation géographique; TERVUEREN, Musée du Congo belge, 1935; 1 vol., 161 p., très nb. c. dans le texte, 1 c. h.t. en coul.

358- MAHIEU (A.) Numimastique du Congo belge; BRUXELLES, Bieleveld, 1950; 1 vol., XXI + 150 p., 80 fig., 9 pl., 8 c.

359- MAIGRET (Julien); Afrique Equatoriale Française; PARIS, Soc. Ed. géogr. marit. col., 1931; 1 vol., 220 p., 22 ph. h.t.; Collect. Patron. Comiss. génér. Expos. col. intern. Paris.

360- MAILLOT (Lionel); Les glossines, vecteurs de la maladie du sommeil en A.E.F.; BRAZZAVILLE, Bull. Inst. Et. centraf., 1951; N° 2, p. 63-72.

361- MAILLOT (Lionel); Notice sur la carte chronologique des principaux foyers de la maldie du sommeil dans les Etats de l'ancienne Fédération d'A.E.F.; BRAZZAVILLE, Bull. Inst. Rech. scient. Congo, 1962; T. I, p. 44-54, 1 c. h.t.

362- MAILLOT (Lionel); La répartition des glossines en A.E.F.; PARIS, Bull. Soc. path. exot., 1953; T. 46, N° 2, p. 195-197.

363- MAILLOT (Lionel); Répartition des glossines et Maladie du sommeil suivant les races géographiques; PARIS, Bull. Soc. Path. exot., 1961; T. 54, N° 4, p. 856-869.

364- MAILLOT (Lionel) & Ceccaldi (Jean); Enquête sur les glossines dans la vallée du Mfilou au niveau de Gamaba à proximité de Brazzaville (Janvier-Avril 1956); BRAZZAVILLE, Bull. Inst. Et. centraf., 1956; N° 12, p. 201-208.

365- MAISTRE (C.); A travers l'Afrique centrale, du Congo au Niger - 1892-1893; PARIS, Hachette, 1895; 1 vol., 307 p., 80 grav., 4 pl.(20 c.) h.t.

366- ...; Makoko; BRUXELLES, Mouv. géogr., 28 Mai 1899; 16° an., N° 22, col. 269.

367- MALBRANT (René); Faune du Centre africain français; PARIS, Lechevallier, 1952; 1 vol., 617 p., 129 fig., 33 pl. ph. dont 1 en coul., 1 c.

368- MALBRANT (René) & MACLATCHY (Alain); Faune de l'Equateur africain français; PARIS, Lechevallier, 1949; 2 vol., 460 et 342 p., 119 fig., 12 pl. ph., 1 c. et 13 fig., 28 pl. ph.; Encycl. biol., N° XXXV et XXXVI.

369- MALDAGUE (M.E.); Relation entre le couvert végétal et la microfaune - Leur importance dans la conservation biologique des sols tropicaux; BRUXELLES, Inst. nation. Et. agron. Congo belge, 1961; 1 vol., 122 p.; Public. I.N.E.A.C., Sér. scient., N° 90.

370- MALENGREAU (Guy); Les droits fonciers coutumiers chez les indigènes du Congo belge - Essai d'interprétation juridique; BRUXELLES, Inst. roy. col. belge, 1946; 1 vol., 260 p.; Mém., Sect. Sc. mor. polit., T. XV, Fasc. 2.

371- MALTE-BRUN (Conrad); Géographie universelle ou description de toutes les parties du monde sur un plan nouveau d'après les divisions naturelles du globe, précèdée de l'Histoire de la géographie chez les peuples anciens et modernes et d'une théorie générale de la géographie mathématique physique et politique - T. V: Asie Orientale et Afrique; PARIS, Garnier, s.d. (cop. 1821 - 6° éd. 1841): 1 vol., 774 p., ill.

372- MAMBEKE-BOUCHER (Bernard); Ngalifourou, reine des Batékés; BRAZZAVILLE, Liaison, 1957; N° 57, p. 27-29, 1 fig.

373- MAPULA (M.); Les chefs disparaîtront-ils? BRAZZAVILLE, Liaison, 1956; N° 52, p. 16-18.

374- MAQUET (Jean-Jacques); Aide-mémoire d'ethnologie africaine; BRUXELLES, Inst. roy. col. belge, 1954; 1 vol., 77 p., 1 diagr.; Mém. Sect. Sc. mor. polit., T. XXXVIII, Fasc. 2.

375- MARCHAND (J.H.); Féticheurs, revenants et poison d'épreuve en Afrique; PARIS, Rens. col. Doc. Afr. franç., N° 1 - 2 - 3, p. 24-28; Suppl. Bull. Com. Afr. franç., Janv.-Févr.-Mars 1918, 28° an., N° 1 - 2 - 3.

376- ...; Les marchés indigènes de la circonscription du Djoué en 1916 par le Chef de la Circonscription du Djoué avec notice et notes de J.-P. LEBEUF; BRAZZAVILLE, Bull. Inst. Et. centraf., 1956; N° 11, p. 91-169.

377- MARQUADSEN (Hugo); Anziquer und Azandé; GOTHA, Petersmanns Mitteil. aus Gustus Perthes Geogr. Anstaldt, 1919; Band 65, Heft 147-148.

378- MARTIN (Gustave), LEBOEUF & ROUBAUD; Rapport de la mission d'Etudes de la maladie du sommeil au Congo français - 1906-1908; PARIS, Masson, 1909; 1 vol., 721 p., 136 fig.

379- MARTONNE (Emmanuel de); L'indice d'aridité; PARIS, Bull. Assoc. Géogr. franç., Mai 1926; N° 9, p. 3-5.

380- MARTONNE (Emmanuel de); Traité de Géographie physique; PARIS, Colin, 1925 cop.; 3 vol. 1 518 p., 496 fig. et c., 64 pl. ph. h.t., 2 c. h.t.

381- MARTY (R.); Agriculture de savane et productivité; BRAZZAVILLE, Nos sols, Juil.-Oct. 1957, Janv. 1958; N° 4-5, p. 41-44 et 6, p. 19-28, 4 ph., 8 graph.

382- MASSON (H.); Température du sol au cours d'un feu de brousse au Sénégal; BRUXELLES, Bull. agric. Congo belge, Juin 1949; Vol. XL, N° 2, p. 1 933- 1940.

383- MASSON-DETOURBET (Annie); Le tissage du raphia chez les Batéké (Moyen-Congo); PARIS, Journ. Soc. African., 1957; T XXVII, Fasc.1, p. 67-79, 5 fig.

384- MAUNY (Raymond); Notes historiques autour des principales plantes cultivées en Afrique Occidentale; DAKAR, Bull. Inst. Franç. Afr. noire, Avr. 1953; T. XV, N° 2, p. 684-730.

385- MAURETTE (Fernand); Afrique Equatoriale, Orientale et Australe; PARIS, Colin, 1938; 1 vol., 398 p., 105 fig., 64 pl. (128 ph.) h.t., 1 c. h.t.; Géogr. univers., T. XII.

386- MAURIZIO (A.); Histoire de l'alimentation végétale depuis la préhistoire jusqu'à nos jours; PARIS, Payot, 1932; 1 vol. 663 p., 82 fig.; Bibl. scient.

387- MAUSS (Marcel); Manuel d'ethnographie; PARIS, Payot, 1947; 1 vol., 211 p.; Bibl. scient.

388- MENGHIN (Oswald); Die Tumbakultur an unteren Congo und des Westafrikanische Kulturkreiss; FREIBURG, Anthropos, 1925; T. X, N° 2, p. 516-517, 2 pl. (38 dess.).

389- MEGGLE (Armand); Afrique Equatoriale Française; PARIS, Soc. franç. Ed., 1931; 1 vol., 160 + 4 p., grav., 1 c. h.t.; Terres franç.,V.

390- MERCIER (Paul); Cartes ethnodémographiques de l'Ouest africain, Feuilles N° 5; DAKAR, Inst. franç. Afr. noire, 1954; 1 broch. 27 p., 4 c. dans le texte et 2 c. h.t. en coul. en 4 feuilles.

391- MERFIN (M.); Pour une politique de l'habitat en Afrique; PARIS, Tiers-Monde, Oct.-Déc. 1965; T. VI, N° 24, p. 959-988.

392- MERLIN(M.); La crise du caoutchouc; PARIS, Bull. Com. Afr. franç., Déc. 1913; 23° année, N° 12, p. 420-428.

393- MERTENS (R.P. J.); La juridiction indigène chez les Bakongo orientaux; ANVERS, Kongo-Overzee, 1944-1952; T. X à XVIII, passim.

394- ...; Méthodologie des enquêtes sur les budgets familiaux; SALISBURY, Com. Coop. Techn. Afr., 1964; 1 vol., 210 + 182 p., fig.; Projet conjoint C.S.A./C.C.T.A., N° 9.

395- MIEGE (J.); Les cultures vivrières en Afrique Occidentale - Etude de leur répartition géographique, particulièrement en côte d'Ivoire; BORDEAUX, Cah. d'O-M., Janv. Mars 1954; 7° an., N° 25, p. 25-50, 2 pl. (4 ph.)h.t., 4 c.

396- MIEGE (J.); Essais culturaux sur le manioc; PARIS, Journ. Agric. trop. trop. Botan. appl., Sept. Oct. 1957; Vol. IV, N° 9-10, p. 403-411.

397- MILETTO; Notes sur les ethnies du Haut-Ogooué; BRAZZAVILLE, Bull. Inst. Et. centraf., 1951; N° 2, p. 19-48, 2 c.

398- MOISEL (M.); Das Generalgouvernment von Franzosiche Aequatorial Afrika; BERLIN, Mitteil. deutschen Shutzgebieten, 1917; T. 30, N° 2, 1 c.

399- MOLEYRE (L.); Les flèches des Batékés (Afrique Equatoriale); PARIS, La Nature, 2° sem. 1883, 11° an., p. 127-128, 1 fig.

400- MONTANDON (Georges);Homo paleoniger et Homo niloticus; BÂLE, Zeitschr. Rassenkude, 1937; T. VI, p. 107-109.

401- MONTANDON (Georges); L'ologénèse humaine (Ologénisme); PARIS, Payot,1928; 1 vol., XI + 447 p., 21 fig., 14 pl. ph. h.t., 23 c. dont 3 h.t.

402- MOREL (Edmund D.); The British Case in French Congo; the story of a great injustice, its cause and its lessons; LONDON, Heineman, 1903; 1 vol., XXII + 315 p., 1 c. h.t.

403- ...; (Mort du Makoko); PARIS, Bull. Com. Afr. franç., Déc. 1899; 9° an., N° 12, p. 426.

404- MORTELMANS (G.); Coup d'oeil sur la préhist. congolaise; BRUXELLES, Bull. Soc. Roy. belge Géogr., Déc. 1950; 73° an., N° 3-4, p. 1-38, 4 pl. h.t.

405- MORTELMANS (G.); La préhistoire du Congo belge et de l'Afrique Sud-Saharienne; ANVERS, Probl. Afr. centr., 4° trim. 1952; N° 18, p. 233-263

406- MURAZ (Gaston); La répartition géographique de la Maladie du sommeil en Afrique Equatoriale française - Les méthodes de prophylaxie et de traitement; PARIS, Géogr., Janv. et Fév. 1933; T. LIX, N° 1, p. 44-68 et N° 2, p. 109-122, 10 ph., 3 c.

407- MURAZ (Gaston); Satyres illustrées de l'Afrique Noire; PARIS, Com. Docum. Propag. Afr. noire franç., 1947; 1 vol., 464 p., 152 ph., 2 c.

408- NARAGHI (Eshan); L'étude des populations dans les pays à statistiques incomplètes - Contribution méthodologique; PARIS, Mouton, 1960; 1 vol., 137 p., 10 graph.; Monde O-M. passé et présent, 3° sér.: Essais, N° 5.

409- NEU (R.P. Henri); Lettres, PARIS, Ann. apost. PP. St-Esprit, 1887.

410- NEVIEVRE (E.); Note sur la variation diurne du front intertropical en Afrique Equatoriale Française; PARIS, Météo. nation., Sept; 1959; Monogr.. N° 14, p. 1 -12, 20 fig.

411- NEVIEVRE (E.); Relation entre les courants rapides et les types de temps en Afrique Equatoriale; PARIS, Météo. nat., Sept. 1959; Monogr. n° 14, p. 13-30, 20 fig. et c.

412- NEY (Napoléon); Conférences et lettres de Savorgnan de Brazza sur ses trois explorations dans l'Ouest africain de 1875 à 1886; PARIS, Dreyfous, 1887; 1 vol., 463 p., 84 fig. dont 4 h.t., 2 c. dont 1 h.t.

413- NICOLAS (J.P.); Les climats africains en biogéographie humaine; DAKAR, Bull. Inst. franç. Afr. noire, Janv.-Avr. 1958; T. XX, Sér. B., N° 1-2, p. 7-67, 16 fig.

414- NICOLINI (Pierre) & ROGER (J.); Sur la présence de fossiles dans le Karroo à Brazzaville (Congo); PARIS, C-R. Séances Acad. Sc., 5 Nov. 1951; T. 233, N° 19, p. 1 127-1 128

415- ...; Quelques notes sur l'alimentation et la nutrition des populations autochtones d'A.E.F.; BRAZZAVILLE, Direct. génér. Santé publ., s.d.; 1 broch. dactylo., 60 p.

416- ÖHRNEMAN; Nybygget i Kongoskogen; STOCKHOLM, 1934.

417- OLBRECHTS (Franz-M.); Une curieuse statuette en laiton des Ba-Téké; TERVUEREN, Congo, 1955; T. I, N° 3, p. 103-104.

418- O.R.I.K.; Recensement démographique de Pointe-Noire, 1958 - Résultats définitifs, Juillet 1961; PARIS, Minist. Coop., 1961; 1 broch., 126 p., 8 graph., 3 pl., 1 c.

419- OVAZZA (Max); L'onchocercose humaine et son aspect entomologique dans le Sud de l'A.E.F.; PARIS, Bull. Soc. Pathol. exot., 1953; T. 46, N° 4, p. 575-586.

420- OVAZZA (Max) & TAUFFLIEB (Roger); Tabanides d'A.E.F.; BRAZZAVILLE, Bull. Inst. Et. centraf., 1952; N° 4, p. 131-141.

421- PACKARD (Vance); La persuasion clandestine; PARIS, Calmann-Lévy, 1958; 1 vol., 246 p.

422- PAÏVA MANSO (Visc. de); Historia de Congo - Documentos - 1492-1722; LISBOA, Typogr. Acad., 1877; 1 vol., 400 p.

423- PALES (Léon); Premières recherches sur la tache pigmentaire congénitale en A.E.F.; PARIS, Journ. Soc. African., 1932; T. II, p. 55-58.

424- PALES (Léon); La tache pigmentaire congénitale (tache mongolique), son existence en A.E.F.; BRAZZAVILLE, Bull. Soc. Rech. congol., 1932; N° 17, p. 21-30.

425- PAPY (Louis); Les populations Batéké (Afrique Equatoriale Française); BORDEAUX, Cah. O-M., Avr.-Juin 1949; 2° année, N° 6, p. 112-134; 6 pl.(13 ph.)h.t., 2 c.

426- PASSY (Charles); Les dangers d'une révolution laïciste dans un monde profondément religieux; PARIS, Marchés col., Août 1949; N° 197, p. 1 777-1 779

427- PAULIAN (Renaud); Coeliades libeon Druce, Chenille comestible du Congo; BRAZZAVILLE, Bull. Inst. Rech. scient. Congo, 1963; Vol. 2, p. 5-6.

428- PAULIN (Honoré); Afrique Equatoriale; PARIS, Libr. Ens. techn., 1924; 1 vol., 101 p., 3 fig., 32 ph., 5 c. h.t.; Encycl. industr. Fr.: Le dom. extér. Fr.

429- PAUVERT (Jean-Claude); La notion de travail en Afrique Noire; PARIS, seuil, 1952; Le Travail en Afrique Noire; p. 92-107; Collect. Prés. afric., N) 13.

430- PAUVERT (Jean-Claude); Le problème des classes sociales en Afrique Equatoriale; PARIS, Cah. intern. Soc., Juil.-Déc. 1955; T. 19, N° 2, p. 76-81.

431- PAYEN (Edouard); Le régime des concessions au Congo français; PARIS, Bull. Com. Afr. franç., Mai 1899; 9° année, N° 5, p. 139-141.

432- PAYEUR-DIDELOT; Trente mois au continent mystérieux -Gabon, Congo et Côte occidentale d'Afrique; PARIS, Berger-Levrault, 1899; 1 vol., 404 p., 1 c.

433- PEDRALS (D.P. de); La préhistoire; PARIS, Ed. Union franç., 1950; Afrique Equatoriale Française, p. 29-34, 15 fig.; Encycl. Union franç.

434- PEDRALS (D.P. de); La vie sexuelle en Afrique Noire; PARIS, Payot, 1950; 1 vol., 188 p., ill.; Bibl. scient.

435- PEGUY (Ch. P.); Précis de climatologie; PARIS, Masson, 1961; 1 vol., 347 p., 97 fig. et c., 3 c. h.t.

436- PEREIRA (Pacheco Duarte); Esmeraldo de situ orbis - 1506-1508; LISBOA, Damias, 1934; 1 vol., 238 p.

437- PERIQUET (L.); Rapport général sur la mission de délimitation A.E.F.-Cameroun (1912-1913-1914)); Paris, Chapelot, 1915-1916; 5 vol., 712 p., nb. fig., ph. h.t. et c.

438- PERRIN de BRICHAMBAULT (C.); Note sur les pluies en A.E.F.; PARIS, La Météo., Juil.-Sept. 1956; N° 43, p. 215-241, nb. ill.

439- PERROT (Em.); Matières premières usuelles du règne végétal; Thérapeutique, Hygiène, Industrie; PARIS, Masson, 1943-1944; 2 vol., 2.344 p., 51 fig., 127 pl., 17 c.

440- ...; Perspectives de population dans les pays africains et malgaches d'expression française - Etude de synthèse des enquêtes démographiques récentes; PARIS, Minist. Coop., Déc. 1963; 1 broch. miméo., 50 p., 34 graph.

441- ...; Un peuple du Moyen-Congo: le peuple batéké; aspects de sa vie économique; BRAZZAVILLE, Bull. Haut-Comiss. A.E.F., 10-15 Fév. 1950; N° 47.

442- PITOT (A.); Feux sauvages, végétation et sols en A.O.F.; DAKAR, Bull. Inst. franç. Afr. noire, Oct. 1953; T. XV, N° 4, p. 1369-1383.

443- PITOT (A); L'homme et les sols dans les steppes et savanes d'A.O.F.; BORDEAUX, Cah. O-M., Juil- Sept. 1952; 5° année, N° 19, p. 215-240, 1 fig., 4 pl.(8 ph.)h.t., 2 c.

444- PITOT (A.) & MASSON (H.); Quelques données sur la température au cours des feux de brousse aux environs de Dakar; DAKAR, Bull. Inst. franç Afr. noire, juil. 1951; T. XIII, N° 3, p. 7ii-732, 6 Graph., 8 ph.

445- PLANCQUAERT (R.P. M.); Les Jaga et Bayaka du Kwango; BRUXELLES,Inst. roy. col. belge, 1932; 1 vol., 184 p., 18 pl. (27 ph.)h.t., 1 c. h.t.; Mém. Sect. Sc. mor. et polit., T. III, Fasc. 1.

446- PLATON; Les Lois, Traduc. de la collect. des Universités de France; PARIS, Les Belles-Lettres.

447- POBEGUIN (H.); Une mission d'études pratiques au Moyen-Congo (Janv.-Avr. 1920; PARIS, Rens. col. Doc. Afr. franç., N° 9/10, p. 157-168, N° 11, p. 186-198, 18 c., N° 12, p. 210-233; Suppl. Bull. Com. Afr. franç., Sept., Oct., Nov., Déc. 1920; 30° an., N° 9/10, 11, 12

448- PONEL; Note sur les Mbochi; PARIS, Bull. Soc. Géogr., 3° trim. 1886; 7° sér., T. VII, p. 373-385.

449- PORTERES (Roland); L'appellation des céréales en Afrique - VIII: le Maïs ou "Blé des Indes"; PARIS, Journ. Agric. trop. Botan. appl., Janv.-Fév.-Mars 1959; Vol. VI, N° 1-2-3, p. 84-105.

450-PORTERES (Roland); L'introduction du maïs en Afrique; PARIS, Journ. Agric. trop. Botan. appl., Mai-Juin 1955; Vol. II, N° 5-6, p. 221-231, 1 c.

451- POUTRIN (G.); Contribution à l'étude des Pygmées d'Afrique: Les négrilles du Centre africain (type sous-dolichocéphale); PARIS, L'Anthrop., 1910, 1911, 1912; T. XXI, p. 435-504, T. XXII, p.421-549, T. XXIII, p. 349-515.

452- POUTRIN (G.); Notes anthropologiques sur les nègres africains du Congo français; PARIS, Bull. Mém. Soc. Anthrop., 1910; 6° sér., T. I, Fasc. 1, p. 33-47.

POUTRIN (G.); voir Enquête coloniale....

453- PRAT (R.P.); Une vaste mystification qui date d'environ 2 000 ans ou les langues nitales; BRAZZAVILLE, Bull. Soc. Rech. congol., 1932; N° 16, p. 23-35.

454- ...; Problèmes socio-économiques de la région du Niari; BRAZZAVILLE, Inst. Rech. scient. Congo, 1963; 1 broch. ronéo, 59 p., 1 fig.h.t.

455- PROYART (Abbé L. Bonaventure); Histoire de Loango, Kakongo et autres royaumes d'Afrique; Rédigée d'après les Mémoires des préfets Apoftoliques de la Miffion françoife; enrichie d'une Carte utile aux Navigateurs: dédiée à Monsieur par ... - A PARIS, Chez Berton - A LYON chez Bruyset-Ponthus, M. DCC.LXXVI; 1 vol., VIII + 393 p., 1 c. h.t.

456- QUATREFAGES de Bréau (Armand de); Histoire générale des races humaines - Introduction à l'étude des races humaines; PARIS, Hennuyer, 1889; 1 vol. XXXIV + 618 p., 441 fig., 6 pl. et 7 c. h.t.

457- RADCLIFFE-BROWN (A.R.) & FORDE (Daryll C.); Systèmes matrimoniaux et familiaux en Afrique; PARIS, Presses universitaires Fr., 1953; 1 vol., VIII + 527 p.; Bibl. Sociol. contemp.

458- RANDAU (Robert); Savorgnan de Brazza chez le roi Makoko; PARIS, Inform. O-M., Janv. Fév. 1940; 2° an., N° 1, p. 24.

459- ...; Rapport pour l'année 1959; BRAZZAVILLE, Minist. Agric., 1960; 2 broch. ronéo, 250 p., 6 graph. h.t., 4 c. h.t.

460- ...; Rapport pour les années 1962 et 1963; BRAZZAVILLE, Minist. Agric., 1964; 1 broch. ronéo., 75 p.

461- Rapport annuel de la cinquième région agricole; BRAZZAVILLE, Direct. génér. Serv. agric., 1965; 1 broch. dactylo, 26 p., 2 graph.

462- ...; Rapport annuel 1964 de la 6° région agricole; BRAZZAVILLE, Direct. génér. Serv. agric., 9 Fév. 1965; 1 broch. dactylo.; 20 p., 1 graph.

463- RAULIN (Henri); Psychologie du paysan des tropiques; PARIS, Et. rur., Oct. Déc. 1962; N° 7, p. 58-82, 9 ph. h.t.

464- RAVENSTEIN (E.G.); The strange adventure of Andrew Battel of Leigh in Angola and adjoining régions; LONDON, Hakluyt Soc., 1901; 1 vol., Public., T. 2, N° 6.

465- RAYNAUD (Edgar); Le sous-emploi rural dans les pays en voie de développement - Quelques perspectives de recherches; PARIS, Et. rur., Juil.-Sept. 1965; N° 18, p. 37-68, 1 fig.

466- ...; Recensement agricole de la République du Congo (1960-1961) - Résultats provisoires; BRAZZAVILLE, Serv. Stat., 1962; 1 broch. dactylo., 53 p.

467- ...; Recensement de Brazzaville, 1961 - Résultats définitifs; PARIS, Minist. Coop., 1965; 1 broch., 113 p., 35 graph., 6 c. et pl.

468- ...; Recensement démographique de Brazzaville - Résultats partiels; BRAZZAVILLE, Minist. écon. 1962; 1 broch. ronéo., 34 p., 11 graph.

469- REGNAULT (P.); l'âge de la pierre grossièrement taillée au Congo français; PARIS, Bull. Soc. Anthrop., 1894; 4° Sér., T. V, p. 477-480, 2 fig.

470- RESTE (J. F.); Contribution à l'étude économique de l'Afrique Equatoriale Française - Possibilités agricoles de l'A.E.F.; BRAZZAVILLE, Bull. Soc. Rech. congol., 1922; N° 1, p. 35-57.

471- ...; (Révolte Batéké); PARIS, Bull. Com. Afr. franç., Nov. 1899; 9° an., N° 11, p. 387.

472- REYMOND (Marcel); La navigation fluviale; PARIS; Ed. Union franç., 1950; Afrique Equatoriale Française, p. 449-455, 6 ph.; Encycl. Union franç.

473- RICHARD-MOLARD (Jacques); Essai sur la vie paysanne au Fouta-Djallon - Le cadre physique, l'économie rurale, l'habitat; GRENOBLE, Rev. Géogr. alp., 1944; T. XXXII, Fasc. 2, p. 135-240, 4 fig., 2 graph., 6 pl. (20ph.)h.t., 3 c. dont 1 h.t.

474- RICHARD-MOLARD (Jacques); Groupements ethniques et civilisations nègres d'Afrique; BORDEAUX, Cah. O-M., Janv.-Mars 1952; 5° an., N° 17, p. 5-25, 2 pl.(4 ph.)h.t.

475- RICHARD-MOLARD (Jacques); Groupes ethniques et collectivités d'Afrique Noire; BORDEAUX, Cah. O-M., Avr.-Juin 1952; 5° an., N° 18, p. 97-107, 2 pl. (4 ph.)h.t.

476- RICHARD-MOLARD (Jacques); Plaidoyer pour une nouvelle paysannerie en Afrique Noire; PARIS, Seuil, 1952; Le Travail en Afrique Noire;PARIS, Seuil, 1952; Le Travail en Afrique Noire, p. 170-179; Collect. Prés. afric., N° 13r

477- RICHARD-MOLARD (Jacques); Le progrès de l'alcoolisme en Afrique Noire; DAKAR, Bull. Inst. franç. Afr. Noire; Juil. 1950; T. XII, N° 3, p. 841-844.

478- RICHARD-MOLARD (Jacques); Les terroirs tropicaux d'Afrique; PARIS, Ann. Géogr., Nov. Déc. 1951; LX° an., N° 322, p. 349-369.

479- RICHARDS (Audrey I.) Quelques types de structure familiale chez les Bantous du centre; PARIS, Presses univers. Fr., 1953; RADCLIFFE-BROWN (A.R.) & FORDE (Daryll C.); Systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique, p. 274-330.

480- ROBEQUAIN (Charles); Les richesses de la France d'Outre-Mer - Structures économiques et problèmes humains; PARIS, Payot, 1949; 1 vol., 221 p., 5 graph., 2 c.; Bibl. géogr.

481- ROBERT (Maurice); Le Congo physique; LIEGE, Vaillant-Carmanne, cop. 1919, 3° éd. 1946; 1 vol., 449 p., 26 fig., 26 pl.(70 ph.)h.t., 63 c. dont 3 h.t.

482- ROCHE (Marcel); Note sur les hauteurs de crue du Congo; PARIS, Off. Rech. scient. O-M., Avr. 1962; 1 broch., 9 p. ronéo., 3 graph. h.t.

483- ROCHETTE (R.) & alii; Doumega, Dioundiou, Kawara débé, villages des Dallols Maouri et Fogha - Monographies comparées; NIAMEY, Inst. franç. Afr. noire - Centre nation. Rech. scient., s.d.; 1 broch. ronéo., 110 + 3 p., 49 fig. et c.; Et. nigér., N° 19.

484- RODIER (Jean); Extension de la sècheresse exceptionnelle observée en 1958 dans les régions équatoriales; PARIS, Mém. Trav. Soc. hydrotechn. Fr., 1962; N° sp., p. 311-322, 4 fig.

485- RODIER (Jean); Régimes hydrologiques de l'Afrique Noire à l'Ouest du Congo; PARIS, Off. Rech. scient. O-M., 1964; 1 vol., 138 p., 53 fig. et graph., 24 pl.(66 ph.)h.t., 2 c.

486- ROEKENS (R.P. Auguste); Les pères du Saint-Esprit au Bas-Congo (1873-1883); COQUILHATVILLE, Aequatoria, 2° trim. 1951; T. XIV, N° 2, p. 41-47.

487- ROSSIN (M.); Les caractères de l'économie rurale Outre-Mer - Nécessité de son développement et moyens propres à la favoriser; PARIS, C-R. Séances Acad. Sc. col., Mars 1957, T. XVII, N° 3, p. 104-114.

488- ROUGET (Fernand); L'expansion coloniale au Congo français; PARIS, Larose, 1906, 1 vol., 928 p., 82 ph., 12 c. (2 h.t.).

489- RUFFEL; Les transports en Afrique Equatoriale Française et la notion de service public; BRAZZAVILLE, Gouv. génér., 26 Janv. 1948; 1 broch. dactylo., 35 p.

490- SADOUL (Numa) & TREZENEM (Edouard); Une station préhistorique à Dolisie (Moyen-Congo); DAKAR, Inst. franç. Afr. noire, 1951; Prem. Conf. intern. African. Ouest, C-R., T. II, p. 459-461.

491- SAUTTER (Gilles); De l'Atlantique au Fleuve Congo - Une géographie du sous-peuplement - République du Congo, République Gabonaise; PARIS, Mouton, 1966; 2 vol., 1 102 p., 31 graph., 105 ph. h.t., 60 c. dont 6 h.t. et 5 en poch.; Monde O-M. passé et présent, 1° Sér.: Et., XXV .

492- SAUTTER (Gilles); La Cuvette Congolaise - Monographie régionale des bassins de la Likouala-Mossaka, de l'Alima et de la Nkéni; PARIS, Minist. Coop., 1962; 1 broch. miméo., 70 p.

493- SAUTTER (Gilles); Esquisse d'une géographie régionale du Moyen-Congo; PARIS, Cah. Inform. géogr., 1954; N° 1, p. 33-44, 1 c.

494- SAUTTER (Gilles); Essai de classification provisoire des niveaux d'érosion aux environs de Brazzaville; LAGOS, Nigerian Museum, 1956; Proceed. IIIrd intern. West Afr. Confer., 1949; p. 356-360, 4 fig.

495- SAUTTER (Gilles); L'exode vers les grands centres en Afrique Equatoriale Française; BRAZZAVILLE, I.E.C., s.d., 1 broch. dactylo., 83 p.

496- SAUTTER (Gilles); Note sur l'érosion en cirque des sables au Nord de Brazzaville; BRAZZAVILLE, Bull. Inst. Et. centraf., 1951; N° 2, p. 49-62, 2 fig.

497- SAUTTER (Gilles); Note sur la pêche dans la région de Mossaka; BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., 1952, 1 broch. dactylo., 38 p.

498- SAUTTER (Gilles); Les pêcheurs de l'Île Mbamou; BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., 1951; 1 broch. dactylo., 75 p.

499- SAUTTER (Gilles); Le plateau congolais de Mbé; PARIS, Cah. Et. afric., 1960; N° 2, p. 5-48, 1 c.

500- SAUTTER (Gilles); Le régime des terres et ses modifications récentes aux environs de Brazzaville et au Woleu-Ntem; BRAZZAVILLE, Bull. Inst. Et. centraf., 1954; N° 7/8, p. 201-209.

501- SAUTTER (Gilles); L'utilisation des documents administratifs pour l'étude numérique de la population au Gabon et au Moyen-Congo; BRAZZAVILLE, Bull. Inst. Et. centraf., 1954; N° 7/8, p. 23-32;

502- SAUTTER (Gilles); Les villages des plateaux batékés et le problème de l'eau; BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., s.d., 1 broch. dactylo., 17 p., 1 c. h.t.

503- SCAËTTA (H.); Contribution à l'étude des climats des sols tropicaux; PARIS, La Météo, Nov. Déc. 1936; T. XII, p. 531-546.

504-SCAËTTA (H.); Variations du climat Pleistocène en Afrique Centrale; PARIS, Ann. Géogr., Mars 1937; T. XLVI, N° 260, p. 164-171.

505- SCHNELL (Raymond); Plantes alimentaires et vie agricole de l'Afrique noire - Essai de phyto-géographie alimentaire; PARIS, Larose, 1957; 1 vol., 224 p., 29 fig. c. et pl., 16 pl.(33 ph.)h.t.

506- (S.E.I.T.A.); Production de tabac au Congo; PARIS, Agron. trop., Nov. 1963; T. XVIII, N° 11, p. 1124-1125, 1 ph.

507- SHANTZ (M.L.); Estimation de la régression des forêts de l'Afrique tropicale; Rome, Unasylva, 1948; Vol. II, N° 2.

508- SILLANS (Roger); Sur quelques plantes alimentaires spontanées de l'Afrique centrale; BRAZZAVILLE, Bull. Inst. Et. centraf., 1953; N° 5, p. 77-99.

509- SIMAR (Th.); Le Congo au XVI° siècle d'après la relation de Lopez-Pigafetta; BRUXELLES, Vromant, 1919.

510- SIMS (A.); Vocabulary of the Kiteke as spoken by the Batéké on the upper Congo; LONDON, Dodder & Stroughton, 1886; 1 vol., 190 p.

511- SKINNER (G. W.); Valeurs culturelles, structures sociales et accroissement de la population; NEW-YORK, Bull. démogr. N-U., Juil. 1956; N° 5, p. 5-14.

512- SNEL (J.); Importance de l'infiltration dans le bilan hydrologique d'une région équatoriale: le bassin du Congo; PARIS, Techn., Eau, Assain., 1962; N° 183, p. 21-35, 12 fig.

513- ...; Les sociétés concessionnaires au Congo français depuis 1905 - Situation financière, Plantations, Main-d'oeuvre, Travaux de l'Union congolaise (1906-1908), Conclusions; PARIS, Grasset, 1909; 1 vol., 110 p., 4 graph.

514- ...; Sociétés indigènes de Prévoyance; PARIS, Ed. union franç.,1950; AFRIQUE Equatoriale Française, p. 242-243; Encycl. Union franç.

515- S.O.F.R.E.D.; Situation et problèmes de l'économie congolaise; BRAZZAVILLE, Minist. Plan, 1962; 8 broch. ronéo:
- Rapport d'étude préparatoire à l'établissement du plan de développement; 121 p., 2 pl.(graph.)h.t.
- Annexe I: les problèmes démographiques et humains; 2 + 17 + 6 + 31 + 22 p.
- Annexe II-1: L'agriculture; 113 p., 8 c.
- Annexe II-2: L'économie forestière et ses prolongements industriels; 86 p.
- Annexe II-3: L'industrie; 83 p.
- Annexe II-4: Les infrastructures; 29 p.
- Annexe III: Les données de la comptabilité économique; 50 p., 2 pl.(graph.)h.t.
- Annexe IV: Urbanisme et habitat; 80 p., 2 pl.(18 fig.)h.t., 5 c. et pl.

516- SOHIER (Antoine); Le mariage en droit coutumier congolais; BRUXELLES, Inst. roy. col. belge, 1943; 1 vol., 248 p., ill.; Mém., Sect. Sc. mor. polit., T. XI, Fasc. 3.

517- SOHIER (Antoine); La réforme de la dot et la liberté de la femme; Elisabethville, Bull. Juridic. indig. Dr. cout. congol., Janv.-Fév. 1950, 18° année, N° 7, p. 217-221.

518- SORET (Marcel); Bangui, étude socio-démographique de l'habitat; BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., 1961; 2 broch. ronéo, 171 p., 23 fig., 36 ph. h.t., 1 c. h.t.

519- SORET (Marcel); Les biens, la chefferie; BRAZZAVILLE, Conseil coutumier, 1960; 1 broch., 68 p., 5 ph., 1 c.; Cah. Cons. cout. afr., Fasc. 2.

520- SORET (Marcel); Carte ethno-démographique de l'Afrique Equatoriale Française - Note préliminaire; BRAZZAVILLE, Bull. Inst. Et. centraf., 1956; N° 11, p. 27-56, 1 fig., 1 c.

521- SORET (Marcel); La chasse en pays Bakongo; BRUXELLES, Zaïre, Oct. 1959; Vol. XIII, N° 8, p. 801-811.

522- SORET (Marcel); Le Chemin de fer Congo-Océan - Son importance économique et sociale; PARIS, Off. Rech. Scient. O-M.; 1966; 2 broch. ronéo, 501 p. + 1 broch. 58 fig. et c., 29 pl.(58 ph.).

523- SORET (Marcel); Démographie et problèmes urbains en A.E.F. - Bacongo, Poto-Poto, Dolisie; BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., 1954; 1 vol., 137 p., 18 fig., Mém. I.E.C., N° 7.

524- SORET (Marcel); Essai sur l'évolution de la population d'une ville en fonction de l'augmentation du nombre de travailleurs autochtones; BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., 1956; 1 broch. dactylo; 7 p.

525- SORET (Marcel); Essai de nomenclature des structures sociales; BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., 1957; 1 broch. dactylo., 25 + 5 p.

526- SORET (Marcel); Ethno-sociologie africaine (Cours professé au Centre International d'Application de Statistique Démographique - Bangui 1959); PARIS, Com. Coop. techn. Afr., 1960; 1 broch., 108 p.

527- SORET (Marcel); Formation d'une classe moyenne en Afrique Equatoriale Française; BRUXELLES, Inst. intern. Civil. diff., 1956; C-R XXIX° sess.,Londres 13-16 Sept. 1955, p. 184-192.

528- SORET (Marcel); Jugements Djambala - Jugements rendus par le tribunal civil de droit local de premier degré de la sous-préfecture de Djambala (Congo - Capitale Brazzaville) entre 1957 et 1964; DJAMBALA-MACON, 1965-1966, 1 broch. dactylo., 54 p.

529- SORET (Marcel); Les Kongo Nord-Occidentaux, avec la Collaboration d'André JACQUOT pour les questions de linguistique; PARIS, Presses univers. Fr., 1959; 1 vol., 144 p., 4 fig., 2 c. dont 1 h.t.; Monogr. ethnol. afric.

530- SORET (Marcel); Le mariage coutumier au Moyen-Congo; PARIS, Résonnances, 2° trim. 1954; N° sp., p. 87-89.

531- SORET (Marcel); Modes de vie et Niveaux de vie dans le cercle de Dalaba; DALABA, Miss. anthrop., 1949; 2 broch. dactylo., 212 p., 58 fig., 105 ph. 2 c.

532- SORET (Marcel); Problèmes fonciers chez les Kongo du Nord-Ouest - Problèmes de terres ou problèmes démographiques; PARIS, Cah. inst. Sc. écon. appl., Oct. 1965; Sér. V (Humanités), N° 9, p. 141-167, 1 graph., 3 c.

533- SORET (Marcel); La propriété foncière chez les Kongo du Nord-Ouest - Caractéristiques générales et évolution; LONDRES, Inst. intern. afric., 1963; African agrarian systems, Part II, Communic. XIII, p. 281-296.

534- /SORET (Marcel)/; La République du Congo; PARIS, Larousse, 1964; 1 broch., 32 p., 11 ph., 1 c.

535- SORET (Marcel); Structures sociales et leur évolution en milieu rural; BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., 1957; 1 broch. dactylo.;41 p.

536- SORRE (Maximilien); Géographie psychologique (L'adaptation au milieu climatique et biologique); PARIS, Presses univers. Fr., 1954; 1 vol., 52 p.; Traité Psychol. appl., 6

537- STANER (P.); L'effet du feu sur la température du sol et sur la végétation; BRUXELLES, Bull. agric. Congo belge, Mars-Déc. 1940; Vol. XXXI, N° 1-4, p. 161 sqq.

538- STAUCH (Alfred); Contribution à l'étude de la pêche dans la Cuvette congolaise; BRAZZAVILLE, Bull. Inst. Rech. scient. Congo, 1963; Vol. 2, p. 49-85, 10 fig., 6 pl.(12 ph.)h.t., 5 c.

539- STORME (M.B.); Nkankabé, la prétendue reine des Baboma d'après H.M. Stanley; BRUXELLES, Acad. roy. Sc. col., 1956; 1 vol., 77 p., 1 c.; Mém., Sect. Sc. mor. et pol., Vol. VII, Fasc. 2.

540- STOUPY (L.); Le plateau batéké au Nord de Brazzaville; PARIS, 1965; 1 broch. dactylo., 11 p., 4 fig.

541- ...; (Substitution de sociétés); PARIS, Bull. Com. Afr. franç., Mars 1901, N° 3, p. 83.

542- ... (Le tabac dans les pays d'Afrique tropicale); PARIS, Agron. trop., Nov. 1963; T. XVIII, N° sp. (N° 11), p. 1 069-1 243.

543- TEMPELS (R.P. Placide); La philosophie bantoue; PARIS, Seuil, 1949; 1 vol. 125 p., ill.; Collect. Prés. afric.

544- TERRIER (Auguste); Afrique Equatoriale; PARIS, Plon, 1931; HANOTAUX (Gabriel) & MARTINEAU (Alfred), Histoire des colonies françaises et de l'expansion de la France dans le monde, T. IV, p. 357-576, ill., 5 c. dont 1 h.t. en coul.

545- THOMAS (R.); Les limites climatiques de la Cuvette congolaise et le système forestier bantou envisagé sous l'angle de la protection de la forêt; BRUXELLES, Bull. agric. Congo belge, Déc. 1942; Vol. XXXIII, N) 4, p. 486-499.

546- ...; Pour intégrer le tiers-monde - Recherche d'une géopolitique des prix; BRUXELLES, S.P.R.L., 1963; 1 vol., 104 p.; Cah. afric., N° 12.

547- TISSERANT (Charles); Catalogue de la flore de l'Oubangui-Chari; BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., 1950; 1 vol., 166 p., 1 c.; Mém. I.E.C., N° 2.

548- TIXERONT (J.); Les ressources en eau dans les régions arides; PARIS, Ann. Ponts-et-Chaussées, 1956; T. 126, N° 3, p. 365-397.

549- TORDAY (E.) & JOYCE (A.); Notes ethnographiques sur les peuples communément appelés Bakuba ainsi que les peuplades apparentées - Les Bushongo; TERVUREN, Musée Congo belge, 1910; 1 vol., 292 p., 403 fig., 29 pl. h.t., 2 c. h.t.; Ann. - D: Ethnogr., Anthrop., Sér. II: Doc. ethnogr. Popul. Congo belge, T. II, Fasc. 1.

550- ...; Le travail en Afrique Noire; PARIS, Seuil, 1952; 1 vol., 426 p., ill.; Collect. Prés. afric., N° 13.

551- TREZENEM (Edouard); Contribution à l'étude des nègres africains: les Batéké-Balali; PARIS, Journ. Soc. African., 1940; T. X, p. 1-63, 13 fig., 2 c.

552- TREZENEM (Edouard); Note sur un ancien mode d'exécution capitale chez les Balali (Moyen-Congo); Dakar, Inst. franç. Afr. noire, 1951; Prem. Confér. intern. African. Ouest, C-R., T. II, N° 115, p. 299.

553- TREZENEM (Edouard); Les populations de la subdivision de Zanaga; BRAZZAVILLE, Bull. Soc. Rech. congol., 1938; N° 25, p. 73-78.

554- TREZENEM (Edouard) & LEMBEZAT (Bertrand); La France Equatoriale Africaine; PARIS, Soc. Ed. géogr. marit. col., 1950; 1 vol., 286 p., 6 pl. h.t.; Terres lointaines, I.

555- ...; La tribu des Batéké; BRUXELLES, Congo ill., 1892; 1° an., p. 122-123, 2 fig., 1 pl. h.t.

556- TRICART (Jean); Les caractéristiques fondamentales du système morphogénétique des pays tropicaux humides; PARIS, Inform. géogr., Oct. 1961; 25 ° année, N° 4, p. 155-169.

557- TRICART (Jean); Corrélation des périodes pluviales et arides au Nord et au Sud du Sahara; Rio-de-JANEIRO, Union géogr. intern., 1956; C-R. XVIII° Congr. intern. Géogr., T. II, p. 594-601.

558- TRICART (Jean); Observations sur le rôle ameublissant des termites; PARIS, Rev. Géomorph. dynam., Nov.-Déc. 1957; N° 11-12, p. 170-172 et 179.

559- TRICART (Jean); Tentative de corrélation des périodes pluviales africaines et des périodes glaciaires; PARIS, C-R. Séances Soc. géol. Fr., 1956, p. 164-167.

560- TROCHAIN (Jean-Louis); Nomenclature et classification des types de végétation en Afrique Noire française (deuxième note); BRAZZAVILLE, Bull. Inst. Et. centraf., 1951; N° 2, p. 9-18, 4 ph. h.t.

561- TROCHAIN (Jean-Louis); Nomenclature et classification des milieux végétaux en Afrique Noire française; BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., 1954; 1 broch. dactylo., 29 p.; Rap. présenté au 7° Cong. intern. Botan

562- TROCHAIN (Jean-LOUIS) & KOECHLIN (Jean); Les pâturages naturels du Sud de l'A.E.F.; BRAZZAVILLE, Bull. Inst. Et. centraf., 1958; N° 15/16, p. 59-83, 8 fig., 12 ph., 1 c.

563- TSCHIRHART (G.); Les conditions aérologiques à l'avant des lignes de grains en Afrique Equatoriale; PARIS, Météo. nation., Déc. 1958; 1 broch., 14 fig.; Monogr. N° 11.

564- TSCHIRHART (G.); Les perturbations intéressant l'A.E.F. méridionale ; PARIS, Météo. nation., Juin 1959; 1 broch., 32 p., 41 fig., Monogr. N° 13.

565- TURC (L.); Le bilan d'eau des sols: relations entre les précipitations, l'évaporation et l'écoulement; PARIS, Sols africains, s.d.; T. III, N° 1, p. 138-170, 13 fig.

566- TURC (L.); Le bilan d'eau des sols: relations entre les précipitations, l'évaporation et l'écoulement; PARIS; Ann. Inst. nation. Rech. agron., Sér. A: Ann. agron., Juil.-Août 1954; 5° année, N° 4, p. 491-596.

567- TURC (L.); Le bilan d'eau des sols: relations entre les précipitations, l'évaporation et l'écoulement; PARIS, Ann. Inst. nation. Rech. agron., Sér. A: Ann. agron., Juil.-Août 1955; 6° an., N° 1, p. 5-131, 38 graph.

568- URVILLE (J. d'); Analyse du voyage au Congo et dans l'Afrique équinoxiale de J.-B. Douville; PARIS, France litér., Juin 1832; VI° livr.

569- VANDEN BOSSCHE (J.); La poterie chez les Batéké de Kingabwa; LEOPOLDVILLE, Brousse, 1953; N° 4, p. 10-16

570- VANDERYST (R.P.); Système de culture des Bantous et la destruction des formations forestières dans le moyen Congo; BRUXELLES, Congo, 1921; 2° année, T. I, p. 525-541.

571-VAN GANSE (R.); Les débits du fleuve Congo à Léopoldville et à Inga; BRUXELLES, Bull. Acad. roy. Sc. col., 1959; T. V, N° 3, p. 737-763, 3 graph. dont 2 h.t., 2 c.

572- VAN OVERBERGH (Cyr.); Les Mayombe (Etat Indépendant du Congo); BRUXELLES, Inst. intern. Bibliogr., 1907; 1 vol., 470 p., 1 c. h.t., Monogr. ethnogr., N° II.

573- VANSINA (Jan); Notes sur l'origine du Royaume de Congo; LONDRES, Journ. Afric. Hist., 1963; T. IV, N° 1, p. 33-38, 1 fig.

574- VAN WING (Joseph); Etudes Bakongo - Sociologie, Religion, Magie; PARIS, Desclée de Brouwer, 1959 (2° éd.); 1 vol., 512 p., 2 fig., 2 c. h.t.; Museum Lessianum, Sect. missiol., N° 39.

575- VASSAL (Joseph); La vie de François Rigail de Lastours, Compagnon de Savorgnan de Brazza; PARIS, La Géogr., Déc. 1931; T. LVI, N° 4, p. 310-329, 2 c.

576- VEISTROFFER (Albert); Vingt ans de brousse africaine - Souvenirs d'un ancien membre de la mission Savorgnan de Brazza (1883-1903); LILLE, Mercure de Flandre, 1931; 1 vol., 241 p., ph., 2 c.

577- VENNETIER (Pierre); Les hommes et leurs activités dans le Nord du Congo-Brazzaville; PARIS, Off. Rech. scient. O-M., 1965; 1 vol., 296 p., 91 graph., 2 croq., 32 pl. et c., 8 pl.(32ph.)h.t.: Cah. O.R.S.T.O.M., Sc. hum., Vol. II, N° 1.

578- VENNETIER (Pierre); La navigation intérieure en Afrique Noire - Le réseau français Congo-Oubangui; BORDEAUX, Cah. O-M., Oct. Déc. 1959; 12° an., N° 48, p. 321-348, 2 pl. h.t., 6 fig.

579- VENNETIER (Pierre); Les transports en République du Congo au Nord de Brazzaville - Rapport sur l'enquête routière dans les régions situées au Nord de Brazzaville (1° Oct. 1960 au 15 Oct. 1961) - Données sur les transports aériens et fluviaux; BRAZZAVILLE, Inst. Rech. scient. Congo, Avr. 1962; 1 broch. ronéo., 102 p., 15 graph. h.t., 9 c. h.t. dont 5 en dépliant.

580- VENNETIER (Pierre); La vie agricole urbaine à Pointe-Noire (Congo); BORDEAUX, Cah. O-M., Janv.-Mars 1961; 14° an., N° 53, p. 60-84. 1 graph., 2 plans.

581- VEYRET (Paul); Le rôle géographique du petit bétail; WASHINGTON, Nation. Acad. Sc., s. d.; Proceed. 8° génér. Ass. & 17° intern. Cong. Washington, Aug. 8-15, 1952, intern. géogr. Union, p. 686-690.

582- VIENNOT-BOURGIN (G.); Rapport du sol et de la végétation; PARIS, Masson, 1960; 1 vol., 183 p.; Prem. Coll. Soc. bot. Fr., Paris, 1959.

583- VIVIEN de SAINT-MARTIN & ROUSSELET (Louis); Nouveau dictionnaire de géographie universelle avec un supplément conduisant jusqu'à 1900; PARIS, Hachette, 1879-1895, 8 vol. in-4° à 3 col.

584- VOGT (J.); Culture sur brûlis et érosion des sols; PARIS, Com. Trav. hist. scient., Bull. Sect. Géogr., 1956; T. 69, p. 337-342.

585- ...; Voyage de M. Douville dans l'Afrique centrale; Feuilleton du Temps, 24 Sept. 1832 sqq.

586- WAINWRIGHT (G.A.); Te coming of iron to the Bantu; LONDON, Man, Fév. 1950, T. 50, N° 15-17, p. 19.

587- WAINWRIGHT (G.A.); The coming of iron to some african peoples; LONDON, Man, Sept.-Oct. 1942, Juil.-Août 1943, Sept.-Oct. 1943; T. 42, N° 61, p. 103-108, T. 43, N° 66, p. 88, T. 43, N° 67, p. 114-116.

588-WALCKENAER (C.A.); Collection des relations de voyages par mer et par terre en différentes parties de l'Afrique depuis 1400 jusqu'à nos jours; PARIS, Chez l'Editeur, 1842; 21 vol., 10.791 p.

589- WALKER (Abbé André Raponda-); Un aliment de famine (l'écorce de manioc); PARIS, Rev. intern. Botan. appl. Agric. trop., Sept.-Oct. 1951; T. XXXI, N° 347-348, p. 542.

590- WALKER (Abbé André Raponda-); Notes d'histoire du Gabon avec une introduction, des cartes et des notes de Marcel SORET; BRAZZAVILLE, Inst. Et. centraf., 1960; 1 vol., 160 p., 4 c., 1 pl.(4 ph.) h.t.; Mém. I.E.C., N° 9.

591- WALKER (Abbé André-Raponda-); Usage pharmaceutique des plantes spontanées du Gabon; BRAZZAVILLE, Bull. Inst. Et. centraf., 1952 et 1953; N° 4, p. 181-186, N° 5, p. 19-40 et N° 6, p. 275-329.

592- WALTER (H.); Le problème des savanes et le danger d'embuissonnement; PARIS, VIII° Cong. intern. Botan., 1954; C-R. Sect. 7-8, p.185-187.

593- WEEKS (John H.); Among the primitive Bakongo, a record of thirty years close intercourse with the Bakongo and other tribes of Equatorial Africa with a description of their habits, customs & religious beliefs; London, Seeley, Service..., 1914; 1 vol., 318 p., 40 ph. h.t., 1 c. h.t.

594- Wickers (Serge); Contribution à la connaissance du droit privé des Bacongo; BORDEAUX, Taffar, 1954; 1 vol., 285 p.

595- WICKERS (Serge); La propriété immobilière au Moyen-Congo. Observations relatives aux tribus Batéké et Ballali-Bassoundi-Bas-Congo formant le groupe Bakongo; PARIS, Rev. jurid. polit. Union franç., Juil.-Sept. 1955; 9° an., N° 3, p. 549-576.

596- WILDEMAN (E. de); Documents pour l'étude de l'alimentation végétale de l'indigène au Congo belge; BRUXELLES, Inst. roy. col. belge, 1934; 1 vol., 263 p.; Sect. Sc. nat., médic., Mém., T. II, Fasc.4.

597- WILDEMAN (E. de); A propos de médicaments indigènes congolais; BRUXELLES, Inst. roy. col. belge, 1935; 1 vol., 127 p.; Sect. Sc. nat. médic., Mém., T. III, Fasc. 3.

598- WILDEMAN (E. de); Les feux de brousse; BRUXELLES, Bull. Inst. roy. col. belge, 1938; Vol. IX, N° 3, p. 791-803.

599- WILDEMAN (E. de); Notes sur les plantes médicinales et alimentaires du Congo belge (Mission du Foreami); BRUXELLES, Inst. roy. col. belge, 1939; 1 vol., 356 p.; Sect. Sc. nat. méd., Mém., T. IX, Fasc. 3

600- WILLETT (Franck); The introduction of maïze into West Africa: an assessment of recent evidence; LONDON, Africa, Janv. 1962; Vol. XXXII, N° 1, p. 1-13.

601- WILMET (J.); Contributions récentes à la connaissance de l'agriculture itinérante en Afrique occidentale; LOUVAIN, Bull. Soc. belge Et. géogr., 1963; T. XXXII, N° 1, p. 51-63.

602- ZIEGLE (Henri); Afrique Equatoriale Française; PARIS, Berger-Levrault, 1952; 1 vol., 199 p., 7 croquis, 18 ph. h.t.; collect. Union franç.

603- ZIEGLE (Henri); Notes sur la psychologie des Bantous de l'Afrique centrale; BORDEAUX, Cah. O-M., Janv.-Mars 1951; 4° an., N° 13 p. 23-38.

604- ZIEGLE (Henri); Psychophysiologie de l'A.E.F.; PARIS, Fr.-O-M., Juil. 1953; N° 285, p. 17-19, 3 ph.

INDEX

On a tenté, dans les index qui suivent, de regrouper tous les noms propres ou techniques utilisés dans le texte, la bibliographie ou l'illustration. Leur grand nombre (environ 2 200) nous a amené à les séparer en 12 groupes, d'importance très inégale d'ailleurs puisque nous passons de plus de 460 références pour les noms de personnes à moins de 30 pour celles concernant la religion. Nous avons ainsi:

I.- Espaces géographiques (pays, régions, aires et repères géographiques etc...)
II.- Géologie (ères, périodes, époques, âges etc...)
III.- Hydrographie (mers et océans, cours d'eau, lacs etc...)
IV.- Agglomérations (villes, villages, hameaux...)
V.- Populations (groupes ethniques, tribus etc...)
VI.- Religion
VII.- Noms vernaculaires (avec leur traduction)
VIII.-Noms scientifiques (botanique, zoologie...)
IX.- Organismes administratifs et paraadministratifs - Organismes scientifiques...
X.- Commerce (sociétés et marques commerciales...)
XI.- Noms de personnes (auteurs cités etc...)
XII.- Périodiques (annuaires, revues, journaux...)

o
o o

Principes généraux observés:

Le mot-vedette est souligné. Il peut éventuellement être suivi:
- d'une parenthèse: Lékana (Plateau de);
- de crochets: ceux-ci renferment les synonymes utilisés dans le texte etc... par nous-même ou, plus généralement, par un auteur. Ces synonymes se retrouvent par ailleurs à leur place dans l'ordre alphabétique avec renvoi au mot vedette;
- de quelques précisions: traduction (noms vernaculaires), définition, localisation etc... Lorsque aucun nom de pays n'est précisé pour cette localisation, il s'agit toujours du Congo.

Le renvoi s'effectue comme suit:
- Chiffres arabes: au texte (texte proprement dit ou notes infrapaginales) et à la bibliographie. Deux chiffres réunis par un trait d'union indiquent que le mot vedette se rencontre dans ces deux pages et dans toutes les pages intermédiaires; les chiffres soulignés précisent une étude plus approfondie de la question dans ces pages;

- Chiffres arabes entre parenthèses: au numéros des figures (non paginées);
- Lettres (HT): à la carte hors-texte de situation "Pays téké de l'Est en Afrique centrale";
- Chiffres romains entre parenthèses: aux planches photographiques.

Des règles particulières sont éventuellement précisées en tête des paragraphes.

-:-

Abréviations

affl.: Affluent	pop.: population
Afr.: Afrique	préf.: préfecture
arr.: arrondissement	prov.: province
cap.: capitale	s.p., sous préf.: sous-préfecture
cf. renvoie à	tr.: tribu
dép.: département	v.: voir
env.: environ	véh.: véhiculaire (langue)
fl.: fleuve	vill.: village

gr. /eth./: groupe /ethnique/

Les abréviations de noms propres ou techniques, les sigles utilisés dans le texte sont à leur place dans les index avec renvoi à la référence complète.

-:-:-:-:-:-

I.- ESPACES ET REPERES GEOGRAPHIQUES

Abala, sous préf.: 342
Abili, forêt, s.p. Djambala:144
Abyssinie, pays: 249
Adamaoua (Massif de l'), Cameroun: 41, (HT)
A.E.F., v. Afrique Equatoriale Française
A.E.F.-Cameroun /France Equatoriale Africaine/: 42, 344, 417, 515, 526, 555
Afar et Issa (Territoire des), /anciennement: Djibouti (territoire de)/: 395
Africa occidental, v. Afrique occidentale
Afrique, Africa, Africain, African, Afrika, Afrikanska: 5, 6, 33, 34, 63, 88-90, 93, 98, 106-110, 116, 118, 126, 135, 138,141, 142, 146, 147, 149, 152, 155,162, 169, 173, 182, 192, 195, 214,243-248, 251, 264, 266, 295, 300,301, 316, 317, 320, 334, 343, 344,347, 360, 370, 375, 377, 389, 390,392, 394-396, 403, 416, 439, 441, 443, 446, 452, 455, 456, 459, 464,470, 477, 504, 520-545, 547, 549, 550, 553, 555, 557
Afrique australe /Afrique du Sud dans le sens de région/: 27, 41, 63, 133, 545
Afrique centrale /Afrique équatoriale, Afrique Equinoxiale, Centre africain, Congo, Congoland, Equatorial Africa, Ethiopie occidentale, Mittelafrica(nische), Ouest africain/: 5, 11, 27, 39, 105, 106, 111, 118, 124, 142, 145, 155, 171, 202, 222, 231, 237, 246, 302, 330, 343, 375, 411, 512, 513, 516, 517, 523, 526, 528, 530-532, 535-537, 539, 541, 542, 544-546, 548, 549, 552, 556, 558
Afrique centrale française, v. Afrique Equatoriale Française
Afrique Equatoriale, v. Afrique centrale v. Afrique Equatoriale Française
Afrique Equatoriale Française /A.E.F., Afrique centrale française, Afrique Equatoriale, Afrique française équatoriale, Afrique orientale, Centre africain français, Congo français, Empire équatorial, Equateur africain français, ex-A.E.F., France Equatoriale africaine,

Franzosiche Aequatorial Afrika, French Congo/ - cf. aussi: Union Douanière Equatoriale (§§ Organismes administratifs...): 1, 5, 6, 64, 76, 99, 107, 110, 111, 119, 126, 133, 181, 195, 197, 250, 259, 277, 280, 304, 314, 317-319, 325, 326, 343-346, 429, 430, 434, 454, 458, 469, 472, 476, 512-528, 531-535, 537, 538, 540-558
Afrique Equinoxiale, v. Afrique centrale
Afrique espagnole, Ifni, Rio de Oro, Guinée...: 477
Afrique de l'Est /Afrique orientale/: 28, 244, 248, 545
Afrique française, v. Afrique francophone
Afrique française équatoriale, v. Afrique Equatoriale Française
Afrique française occidentale, v. Afrique occidentale française
Afrique francophone /Afrique française, Afrique Noire française, Colonies françaises d'Afrique (anciennes), Pays africains d'expression française, Pays francophones d'Afrique, Territoires français d'Afrique Noire/: 84, 154, 192, 195, 199, 200, 277, 394, 452, 522, 523, 546, 548
Afrique intertropicale, v. Afrique tropicale
Afrique Noire /Afrique Sud-saharienne/: 90, 125, 133, 134, 141, 146, 155, 156, 160, 169, 220,235, 299, 302, 307, 316, 361, 371,443, 458, 508, 509, 521-523, 526, 527, 529, 531-533, 536, 538, 542, 546-548, 550-552, 555-557
Afrique Noire française, v. Afrique francophone
Afrique du Nord: 28, 395, 532
Afrique Occidentale /Africa occidental, Afrique de l'Ouest, West Africa(n), West tropical Africa, West Afrika(nische), Ouest africain/: 40, 147, 148, 223, 244,245, 247, 248, 460, 526, 530, 538, 539, 545, 558
Afrique Occidentale française /Afrique française occidentale, A.O.F./: 133, 252, 515, 522, 534, 548
Afrique orientale, v. Afrique de l'Est v. Afrique Equatoriale française
Afrique de l'Ouest, v. Afrique Occidentale
Afrique Sahélienne, v. Sahel
Afrique du Sud, pays, v. Union Sud-Africaine
Afrique du Sud, région, v. Afrique australe
Afrique Sud-Saharienne, v. Afrique Noire
Afrique tropicale /Afrique intertropicale, Tropical Africa/: 7,99, 521, 522, 528, 532, 533, 536, 538, 552, 554
Albert (Parc), Congo-Kinshasa: 542
Algérie, pays: 450, 468
Alima, préf.: 373, 431, 526, 529, 533
Alima-Léfini, ancienne préf.: 138, 525, 534
Allemagne, allemand, pays: 105, 106, 112, 277, 468, 475, 477,530
Amérique, américain (v. aussi Etats-Unis): 243, 244, 247, 249, 343, 350, 393
Amérique centrale: 248, 345
Amérique du Sud: 246
Angleterre, anglais, v. Royaume-Uni
Angola, angolan, pays: 5, 110,114, 456, 475-479, 550
Angola, Angolle, ancien royaume: 530, 541
Antilles, Archipel: 220, 530
Anvers, province, Belgique: 4
Anzicana, Anzichi, Anzicho, Anzico, Anziko /Macoco, Ntéka/: ancien nom du royaume téké -v. aussi Anziques (§§ Populations): 114, 115, 172, 541
A.O.F., v. Afrique Occidentale Française
Asie: 248, 250, 343
Asie centrale: 247
Asie orientale: 544
Asie tropicale: 246, 533

Baguirmi, région et ancien royaume du Tchad: 182, 344
Barbarie: ancien nom de l'Afrique du Nord: 530

Bas-Congo, région, Congo-Brazzaville: v. Congo-Sud
Bas-Congo /Unteren-Congo/, région, Congo-Kinshasa, à l'Ouest de Léopoldville: 107-109, 145, 536, 545, 551
Bas-congolais (Sous-climat): 8, 55, 58, 61, (2)
Batéké (Plateau), v. Mbé (Plateau de)
Batékés (Circonscription des), ancienne subdivision du Congo: 154, 158, 161, 304
Belgique, pays: 468, 475, 477
Benelux, union douanière: 474, 478, 479
Bonne-Espérance (Cap de): 106, 530, 531
Boulankio, canton et terre, s.p. Brazzaville: 208, 268, 372
Brazzaville, sous-préf.: 2, 166, 181, 186, 201, 204-206, 209, 265, 268, 391, 446-448, 472
Brésil, brésilien, pays: 243,429, 528
Bretagne, province, France: 115
Britannique, british: v. Royaume-Uni

Cabinda, prov. Congo portugais: (2), (35), (HT)
Cafrerie, ancien nom de l'Afrique Sud-Equatoriale: 530
Cameroun, pays: 8, 40, 76, 235, 390, 394, 421, 522, 526, 548,(HT)
Canada, canadien, pays: 452
Cancer (Tropique du): 40
Capricorne (Tropique du): 40
Caravanes (Piste des..., Route des...): 416
Cataractes (Plateau des): 28, 67, 75, 76, 118,360, (HT) 71
Centrafricaine (République) /Centrafrique, Oubangui-Chari, R.C.A./: 40, 47, 58, 131, 189, 223, 234, 345, 362, 370, 390, 393, 405,421, 430, 434, 458, 519, 534, 537, 555 (HT)
Centre africain, v. Afrique centrale
Centre africain français, v. Afrique Equatoriale Française
Chaillu (Massif du): 7, 9, 11,23 29, 75, 77, 116, 117, 120, 197, 313, (HT)
Chari, région, Tchad: 531
Chine, pays: 246, 248
Cochinchine, prov. Viet-Nam: 247
Communauté Economique Européenne: 521
Comores (Iles): 395
Congo, v. Afrique centrale
Congo, Congo-Brazzaville, Congo capitale Brazzaville, congolais /Moyen-Congo, République du Congo/: 1-10, 23, 24, 38-42, 47, 48, 52, 53, 57, 58, 68, 75-77, 84, 88,95, 96, 100, 105-108, 120, 121, 123, 129, 131, 134, 146-148, 177, 178, 180, 186, 188, 189, 192, 199,200, 208, 221, 223-225, 227-231, 233-235, 239-241, 243, 244, 248-252, 256, 257, 259, 260, 232, 275-277, 282, 283, 300, 302, 303, 306,307, 310, 311, 320, 323, 330-332, 334, 339, 341, 343, 344, 356, 357,360, 361, 371, 377, 379, 380, 387,389, 390, 393-397, 399, 405, 414, 415, 428, 430, 431, 433, 435-439, 442, 443, 450-454, 458, 460, 461, 465, 466, 468, 469, 472-477, 480-483, 489-491, 495-499, 502, 503, 506, 508, 512, 515, 517-519, 521-548, 551-555, 558, (1), (20), (55),(74)
Congo /Kongo/ (Royaumes de): 106, 115-117, 145, 249, 307, 530, 531, 536, 539, 541, 543, 547, 552, 556
Congo belge, Congo ex-belge, v. Congo-Kinshasa
Congo français, v. Afrique Equatoriale Française
Congo-Gabon, v. Gabon-Congo
Congo Kinshasa, Congo-Léopoldville /Congo belge, Congo ex-belge, Etat Indépendant du Congo, République du Congo capitale Léopoldville/: 4, 6, 9, 13, 17, 19, 27, 28, 64, 88, 107, 118, 133, 156, 168, 170, 207, 208, 344, 360, 361, 448,453, 458, 473-478, 512, 519, 521, 524, 525, 527, 529, 533, 536, 538-540, 542-546, 551, 555, 556, 558, (2), (35), (HT)
Congo méridional, v. Congo-Sud.
Congo-Nord /Nord-Congo/: 75, 113, 132, 192, 231, 236, 252, 262,272, 276, 301, 336, 340, 342, 355,356, 365, 366, 371, 373, 376, 377-379, 387, 418, 428, 430, 432, 442,472, 502, 504, 505, 520, 557

Congo Sud, Congo Zone Sud /Bas-Congo, Congo méridional, Sud-Congo, Sud-Ouest du Congo, Zone du Chemin de fer Congo-Océan/: 7,11, 18, 40, 85, 111, 221, 231, 256, 262, 264, 273, 276, 282, 304,305, 332, 336, 365, 374, 377, 385,387, 413, 415, 416, 442, 471, 472,475, 512, 539, 540, (12)
Congolais-lukénien (Sous-climat): 8, 55, 58, 61, (2)
Congolais méridional (Sous-climat): 8, 12, 58, 59, 61, (2)
Congoland, v. Afrique centrale
Côte d'Ivoire, pays: 40, 131,394, 395, 544
Couloir, section de la vallée du Congo: 16, 58, 99, 121, 233, 236, 360, 362, (20)
Cuvette congolaise, Cuvette centrale, région: 8-10, 12, 15, 18-20, 26, 29, 58, 60, 67, 70, 92, 180, 211, 221, 233-236, 260, 356, 359, 360, 363, 418, 528, 531,533, 542, 551, 554, 555, (3), (HT)

Dahomey, pays: 394
Dalaba, cercle, Guinée: 251, 554
Danemark, pays: 452
Djambala (Plateau de): 12, 18,23, 25, 68, 69, 71, 72, 276, 356,365, 373, 391, 459, 525, (2), (3),(4), (8), (11)
Djambala, sous-préf.: 2, 134,135, 192, 201, 202, 209, 215, 265,276, 280, 286, 287, 339, 342, 391,392, 399, 424, 426, 427, 431, 446-448, 470, 473, 481, 485, 489, 503,554, (41), (46), (47)
Djibouti (Territoire de), v. Afar et Issa (Territoire des)
Djoué, préf.: 525, 544
Douvres (Falaises de), sur la rive Nord du Stanley-Pool: 364
Dziba-Kalla, terre, s.p. Brazzaville: 427

Ebou, forêt, s.p. Djambala: 82, (XXVII)
Egypte, pays, égyptien: 40, 244, 247
Eire /Irlande, irlandais/, pays: 452
Empire équatorial, v. Afrique Equatoriale Française
Equateur, préf.: 431
Equateur, prov. Congo-Kinshasa: 534
Equateur africain français, v. Afrique Equatoriale Française
Equatorial Africa, v. Afrique centrale
Equatorial congolais (Sous-climat): 8, (2)
Espagne, espagnol, pays: 63,100, 211, 247, 343, 442, 450
Etat Indépendant du Congo, v. Congo-Kinshasa
Etats-Unis /U.S.A./, pays (v. aussi Amérique): 4, 6, 375, 393, 452, 468
Ethiopie occidentale, v. Afrique centrale
Europe, européen: 63, 98, 112,130, 146, 158, 169, 171, 195, 237,246, 262, 304, 314, 319, 325, 335,341, 343, 345, 366, 398, 418, 439,444, 453, 455, 459, 468, 470, 482,531
Europe méditerranéenne: 247
Ewo, sous-préf.: 209
Extrême-Orient: 200, 429

F.I.T., v. Front intertropical
Flandre, Flamand, prov., France et Belgique: 4, 105, 530
Fouta-Djal(l)on, massif montagneux, Guinée: 248, 251, 261, 395, 550
France, français: 2, 3, 63, 94, 105, 115, 129, 130, 138, 169,178, 180, 193, 195, 198, 200, 232,240, 247, 277, 301, 326, 336, 355,378, 386, 390, 391, 396, 435, 451-453, 468, 475, 477, 483, 484, 489,495, 506, 507, 513, 514, 519, 520,531, 555, (1), (85)
France Equatoriale africaine, v. Afrique Equatoriale Française, v. A.E.F.-Cameroun
France d'Outre-Mer: 519, 521, 526, 551
Franceville, région et s.p., Gabon: 117, 120, 543
Franzosich Aequatorial Afrika, v. Afrique Equatoriale Française
French Congo, v. Afrique Equatoriale Française
Front intertropical /F.I.T./: 36, (14)
Fungeno, ancien royaume des Bamfunu, Kongo-Kinshasa: 117

Gabon, gabonais /République Gabonaise/, pays: 5, 6, 8, 11, 15,38, 52, 58, 84, 112, 117, 126, 132, 137, 148, 188, 189, 192, 203,307, 309, 365, 371, 375, 394, 421,454, 458, 469, 519, 520, 531, 537,538, 543, 548, 551, 552, 558, (2),(35), (HT)
Gabon-Congo /A.E.F. méridionale A.E.F. du Sud, Congo-Gabon, Sud de l'A.E.F., Sud de l'ex-A.E.F./: 42, 53, 97, 112, 132, 189, 313, 387, 414, 516, 556
Gabonais (Sous-climat): 8, 9,(2)
Gamboma, sous-préf.: 2, 201, 202, 265, 291, 342, 391, 431, 447, (41)
Gaule, gaulois: 148
Giribuma, ancien royaume des Baboma, Congo-Kinshasa: 117
Gold Coast, ancien nom du Ghana, pays, 419
Grande-Bretagne, v. Royaume-Uni
Grèce, grec, pays: 443
Greenwich (Méridien de): 13, 63, (1)
Guinée, pays: 200, 323, 395
Guinée (Côte (du golfe) de): 535
Guinéen forestier (Climat): 7, 8, 38, 55, 58, 61

Haute-Sangha, Région: 75
Haute-Volta, pays: 395
Haut-Ogooué /Ogooué/, région, Gabon: 137, 520, 522, 541, 546,(HT)
Hollande, hollandais, v. Pays-Bas
Hollandaise (Pointe), sur le Congo, à Brazzaville: 107, 533

Imboulou, forêt, s.p. Brazzaville: 82
Impfondo, sous-préf.: 189
Indes /Union indienne/, pays:244, 246-249, 344, 350
Indo-Malaisie, zone: 244, 429
Iomba, v. Yombe
Irlande, irlandais, v. Eire
Italie, italien, pays: 105, 279,

Kakongo, ancien royaume, côte d'Afrique centrale: 105, 115, 116, 549
Kalahari, kalaharien, désert:39 214, 528
Kassaï, région, Kongo-Kinshasa: 109, 113, 114
Katanga, prov. Congo-Kinshasa:63
Kindamba, sous-préf.: 122, 208, 339, 356, 431
Komono, sous-préf.: 122
Kongo (Royaumes de),v. Congo (Royaume de)
Koukouya (Plateau) /Lékana (Plateau de)/: 10, 52, 53, 71, 181, 196, 198, 213, 247, 252, 260,336, 339, 340, 342, 350, 353, 356,364, 373, 374, 383, 391, 412, 520,524, 525, 538, (2), (3), (4), (8), (11)
Kwango, région, Congo-Kinshasa: 113, 114, (HT)
Kwilu, région, Congo-Kinshasa:114

Latin: 105, 106
Léfini, préf.: 276, 386
Lékana (Plateau de), v. Koukouya (Plateau)
Lékana, sous-préf.: 280, 342,424
Lékéti (Mont): 43
Likouala, région: 252, 434
Loango, lovangois, ancien royaume: 105, 113, 115, 116, 118, 182,185, 542, 549
Loudima, sous-préf.: 431
Luxembourg, luxembourgeois, pays: 468, 476

Macoco, v. Anzicana
Madagascar, malgache, pays: 24, 195, 394, 522, 538, 548
Madingo-Kayes, sous-préf.: 523
Malaisie, région: 244
Mali, pays, ex-Soudan français:395
Mandiélé, terre, s.p. Brazzaville: 175
Maroc, pays: 106, 394, 450, 530
Massi, ancien royaume, Afrique Noire: 530
Mataman, ancien royaume, Afrique Noire: 530
Matampa, ancien royaume, Afrique Noire: 541
Mauritanie, pays: 395, 477
Mayama, sous-préf.: 201, 202,208, 283, 446-448, 472, (41)
Mayombe, massif montagneux et forestier: 12, 75, 93, 116, 252,385,(HT)
Mbamou (Ile), dans le Stanley-Pool: 233, 311, 552, (4)
Mbé (Plateau de) /Batéké (Plateau)/: 12, 15-20, 69, 72, 80, 122, 202, 208, 223-225, 228-231,

296, 297, 303, 330, 332, 338,365, 388, 414, 420, 430, 499, 502,518, 522, 525, 526, 531, 534, 540,552, 554, (2)-(5), 13, (I), (II), (V)
Mbouma, prov. royaume téké:181
Médouneu, sous-préf., Gabon: 189
Mfoumou, prov. royaume téké: 181
Mindouli, sous préf.: 224, 314, 523
Mittelafrika(nische): v. Afrique centrale
Monoemugi, ancien royaume, Afrique Noire: 530
Mossaka, sous-préf.: 552
Mossendjo, sous-préf.: 524
Mouyondzi, sous-préf.: 122, 189
Moyen-Congo, v. Congo
Moyen-Logone, région, Tchad: 219, 251, 261, 326, 392, 393, 395,399, 527, (HT)
Mpoumou, prov. royaume téké: 181
Mpumbu /pombo/: prov. ancien royaume de Congo: 117
Muschako, ancien royaume, Afrique Noire: 530

Ncouna, ancien nom des terres avoisinant le Stanley-Pool: 186, 413
Néerlandais, v. Pays-bas
Ngo (Plateau de): 12, 18, 25, 69, 72, 364, 373
Ngoïo, Ngoyo, ancien royaume Congo: 115
Niambouli, terre, s.p. Djambala: 372, 427
Niari /Moyen-Niari, Vallée économique du Niari/, région: 9, 26, 52, 67, 75, 76, 79, 107, 108,111, 118, 122, 196, 197, 200, 253,313, 356, 357, 387, 484, 499, 501,522, 524, 528, 532, 534, 540-542, 549
Niger, pays: 395
Nigeria, pays: 131, (HT)
Nkéni, préf.: 431
Nord-Congo, Nord du Congo, v. Congo-Nord
Norvège, Norvégien, pays: 390
Nsah (Plateau de): 12, 18, 68,69, 72, 82, 207, 364, (2)-(5), (8)
Nsoyan, plateau: (4)
Nsundi, prov. Ancien royaume de Congo: 117
Nteka, v. Anzicana

Ogooué, v. Haut-Ogooué
Olounou, terre, s.p. Djambala: 391, (76)
Ossa, terre, s.p. Djambala: 391, (76)
Ostereich, v. Autriche
Otchouanké, Otsouanké, Otsouankié, col, s.p. Djamoala: 68, 69, 503, (5), (XXVII)
Ouaddaï, région et ancien royaume, Tchad: 182, 344
Oubangui(-Chari), v. Centrafricaine (République)
Oubanguien (Sous-climat): 8
Oubanguien, zone: 223
Ouest africain, v. Afrique Occidentale v. Afrique centrale

Pangala, canton, s. p. Kindamba: 208, 540
Pays africains et malgache d'expression française: v. Afrique francophone
Pays-Bas /Hollande, hollandais, Néerlandais/:63, 420, 441, 468, 474, 475, 478
Pays francophones d'Afrique, v. Afrique francophone
Pérou, pays: 247, 245
Pombo, v. Mpumbu
Portugal, portugais, pays:63, 105, 115, 117, 145, 220, 243, 244, 246-248, 343, 442-444, 450, 476, 541
Pool, région et préf.: 111
R.C.A., République Centrafricaine, v. Centrafricaine (République)
République du Congo, v. Congo
République Gabonaise, v. Gabon
Rhodésie du Nord, v. Zambie
Rhodésie (du Sud), pays: 344, 350
Rhodésies-Nyassaland, ancienne fédération anglophone, Afrique Centre-Sud: 350
Royaume-Uni (de Grande-Bretagne et d'Irlande) /Angleterre, anglais, britannique, british, Grande-Bretagne/: 63, 105, 115, 150, 441, 452, 468, 474, 520, 546
Ruanda-Urundi, ancien territoire sous mandat belge: 4, 519, 525,527
Russie, v. U.R.S.S.

Sahara, saharien, désert: 28, 39, 40, 41, 214, 530, 555

Sahel, sahélien, zone: 221, 249, 299
Sainte-Hélène (Ile): 39, 40, 53
Sangha, préf. et région: 252,373
Sénégal, pays: 395, 456, 477,526, 545
Sibiti, sous-préf. 122
Soudanien(ne), zone: 221, 250, 256, 299, 390
Souanké, sous-préf. 523
Soudano-Guinéen (méridional) (Climat): 7-9, 55, 58
Sud de l'A.E.F., Sud de l'ex-A.E.F., v. Gabon-Congo
Sud-Congo, Sud-Ouest du Congo: v. Congo-Sud
Suède, suédois, pays: 390, 468, 478

Territoires français d'Afrique Noire, v. Afrique francophone
Tchad, tchadien, pays: 47, 108, 114, 189, 362, 393, 421, 458, 477, 519
Togo, pays: 394
Tropical Africa: v. Afrique tropicale
Tunisie, pays: 394, 450

U.D.E., Union douanière équatoriale, v. Afrique Equatoriale Française - v. aussi ce mot dans §§ Organismes administratifs..

Union française: 7, 95, 531, 532, 534, 537, 548, 550, 553, 558
Union indienne, v. Indes
Union Sud-Africaine /Afrique du Sud/, pays: 325
Unteren-Congo, v. Bas-Congo (Congo-Kinshasa)
U.R.S.S. /Russie, russe/: 378, 382
U.S.A., v. Etats-Unis

Vallée économique du Niari, v. Niari

West Africa, West tropical Africa, Westafrika(nische), v. Afrique Occidentale
Wisconsin, état des U.S.A.: 4, 6
Woleu-Ntem, préf., Gabon: 143, 552, (HT)

Yombe /Iomba/, ancien royaume: 116
Zambie /ex-Rhodésie du Nord/, pays: 63
Zanaga, sous-préf.: 120, 313, 314, 555
Zone du Chemin de fer, v. Congo-Sud
Zone franc: 450, 495, 496

-:-:-:-:-:-

II.- GEOLOGIE

Antécambrien, v. Précambrien
Bouenza (Série de la): (12)
Carbonifère, période: 24
Congo Occidental (Système du): 26, 27, 29
Continental intercalaire, Continental terminal (Formation du): 25
Crétacé, période: 24, 27, 89

Djokocien, âge: 109, 110

Eocène, époque: 28

Fauresmithien, âge: 109

Gamblien, âge: 109
Grimaldi, type humain préhistorique: 132

Inkisi (Série de l'):27, 67, 76, 360, (12)

Jurassique, période: 27

Kalahari (Système du): 27
Kalinien, âge: 109
Kangérien, âge: 109
Karroo (Formation ou Système du): 26, 27, 547
Kwango (Série du): 27

Louvila (Série de la): (12)
Lualaba (Série de la): 27
Lupembien, âge: 109, 110

Mésocrétacé, époque: 27, 28
Mé ozoïque, v. Secondaire
Mpioka (Série de la): 24, 67, 360,(12)

Néocrétacé, époque: 27
Néogène, période: 28
Néolithique, âge: 108, 109

Paléocène, époque: 26, 28
Paléogène, période: 27
Paléolithique, période - v. aussi Pleistocène-: 108-112
Plateaux Batéké (Série des): 7, 26, 27, 70, (12)
Pleistocène, période -v. aussi Paléolithique-: 26, 28, 89, 535, 552
Pliocène, époque: 28
Précambrien /Antécambrien/, ère: 11, 20, 26, 27, 29, 67, 76, 79, (12)

Quaternaire, ère: 11, 76, 88,107, 524, 525, (12)

Riss: glaciation: 90, 109

Schisto-calcaire, séries: 26, 67, 70, 76, 263, (12)
Schisto-gréseux, séries: 24, 26, 67, 70
Secondaire /mésozoïque/, ère: 6, 11, 12, 26, 28, 67, 69, 76, (2), (12)
Stanley-Pool (Série du): 6, 26-28, 67, 70, 89, (12)

Tertiaire, ère, 7, 11, 12, 26-28, 67, 69, 76, 89, 432, (2), (12)
Tillite (Séries de la): (12)
Toumbien /Tumbakultur/, âge: 108-110, 545
Tshitolien, âge: 109
Tumbakultur, v. Toumbien

Würm, glaciation: 89, 109, 111

-:-:-:-:-:-

III.- HYDROGRAPHIE

Alima, affl. Congo: 10, 19, 23, 24, 91, 112, 120, 121, 182, 310, 357, 360, 362, 365, 408, 418,526, 551, (2), (35), (HT)
Anneau de Saturne, v. Gatsou(Mare)
Atlantique (Océan): 39, 233, 245, 416, 551, (HT)

Banka, affl. Louna: (4)
Batsini, affl. Loubilika: (4)
Benguela (Courant de): 40, 47
Biloua, affl. Batsini: (4)
Bouenza, affl. Niari: 23, (2), (4), (35)

Chari, fl. Tchad: 63, 114, 528, (HT)
Chiloango /Louango Luiza/, fl. Cabinda: 116, 313, (HT)
Congo /Lualaba, Nzadi, Nzali, Padrão (Rio do), Zaïre/: 5, 7, 8, 10, 12, 15, 16, 19, 25, 28, 38, 41, 47, 51, 61, 63-67, 70, 71, 77, 87, 93, 99, 108, 110, 111, 114, 115, 118, 121, 122, 129,131, 145, 149, 150, 172, 203, 207,217, 232, 235, 236, 272, 309, 310,313, 324, 359-362, 366, 408, 412, 413, 416, 419, 476, 478, 502, 527,528, 530-532, 535, 538, 539, 542, 544, 551-553, 556, 557

Dalko, affl. Louna: (4)
Diélé, v. Dziélé
Djalanké /Dzalanké/, affl. Léké-ti: (4)
Djili, Djiri, affl. Congo: 12,17, 217, 370, 372, 540, (3), (4), (12), (28), (IV)
Djoua, affl. Loukouango: (4)
Djouanké, affl. Djoué: (4)
Djouari, affl. Djoué: (4)
Djoué, affl. Congo: 7, 12, 15, 17, 23, 66-68, 70, 71, 119, 149 216, 232, 360, 522, (2)-(5), (12), (13),(28), (29), (31), (35), (44), (52), (53), (76), (83), (84)
Djouéké, affl. Niari: (4), (12), (13)
Djouélé, affl. Léfini: (4), (12)
Djoulou, affl. Djoué: (4), (12), (28)
Dzalanké, v. Djalanké
Dziélé /Diélé/: 343, (4), (12), (13), (HT)
Dzima, affl. Léfini: 69, (4)
Dzoua, affl. Mpama: (4)

Edouard (Lac), Congo-Kinshasa: 86, 542
Eloo, affl. Nkémé: (4), (12)

Fia, affl. Djoué: 12, 216, (4), (13), (76), (83), (84)
Fogha, vallée sèche, Niger: 551
Foulakari, affl. Congo: 371
Gamakala, mare: 531
Gakouba, mare: 531
Galesa, affl. Congo: (4), (28)
Gambo, affl. Léfini: 69
Gamboma, affl. Congo: 13, 17, 92, 329, 368, 424, (3)-(5), (7), (12) (13), (28), (52), (53), (76),(83) (84), (IV), (VIII)
Gatsou (Mare de) /Anneau de Saturne/: 79, 80, 364, (33)
Gerda, affl. Louna: (9)

Kassaï, affl. Kwa, Congo-Kinshasa: 117, 203, 360, (HT)
Kouala, affl. Djili: (12)
Kouembali /Kwembali/, chutes sur la Léfini: 69, 144, 265, 360, (30)
Kouilou /Bas-Niari, Quillou/: 68, 524 (HT)
Kouyou, affl. Likouala: 91, 362, (2), (HT)
Kwa, affl. Congo, Congo-Kinshasa: (35), (HT)
Kwango, affl. Kassaï, Congo-Kinshasa: 113, 117, 118, 203, (HT)
Kwembali, v. Kouembali
Kwilu, affl. Kwango, Congo-Kinshasa: 9, (HT)

Lali, affl. Louessé: 118, 181, (HT)
Lali-Bouenza, v. Bouenza
Lébili, affl. Nkéni: (4)
Lécona, affl. Likouala: (2), (HT)
Léconi /Lékoni/: affl. Ogooué: 112, (2), (35), (HT)
Léfini, affl. Congo: 15-18, 23-25 41, 66, 68-71, 82, 92, 99, 100, 108, 121, 124, 144, 150, 181,215, 216, 224, 228, 232, 241, 265,272, 295, 309, 327, 338, 360, 364-366, 370, 371, 382, 402, 413, 415,419-421, 426, 430, 443, 446, 448,471, 473, 477 bis, 503, (2)-(5), (7), (8), (11)-(13), (28)-(31), (35), (44), (52), (53), (76), (83), (84), (III), (XXX)
Lékaré, affl. Léfini: 69, (4), (12)
Lékaé, Affl. Nkéni: (4)
Lékoni, v. Léconi
Lékéti, affl. Alima: 120, 122, 217, (3), (4), (12), (13), (35), (44), (52), (53), (83), (84),(HT)
Lekwele, affl. Nkéni: (4)
Leno, affl. Léfini: 69, (4), (8)
Leopold II (Lac), Congo-Kinshasa: 9, 118, 310, 543, (HT)
Lesio, affl. Louna: (4), (7),
Letan, affl. Nambouli: (4)
Likouala(-Mossaka), affl. Congo: 19, 360, 362, 551, (35), (HT)
Likouala-aux Herbes, affl. Sangha: 360, (HT)
Loge, fl., Angola: 416, (HT).
Logone, fl. Tchad, v. Moyen-Logone (§§ Espaces Géographiques)
Loualou, affl. Congo: (4)
Louango Luiza, v. Chiloango
Louara, affl. Nkéni: 68, 360,370, (4), (5), (12), (13)
Loubilika, affl. Léfini: 69, (4), (5), (12), (13), (52), (53) (76), (83), (84)
Loudima, affl. Niari: 118, (2), (HT)
Loudji, affl. Léfini: 69, (4), (12)
Louessé, affl. Niari: (2), (HT)
Loufouma, affl. Fia: (4)
Loukouango, affl. Djoué: (4)
Loukouni, affl. Niari: (4), (12) (13)
Loumou, affl. Djouari: (4)
Louna, affl. Léfini: 24, 69, 267 (3)-(5), (7), (11)-(13), (30), (52), (53), (76), (83), (84)
Louolo, affl. Niari: (4)
Louzouri, affl. Niari: (4)
Lualaba, v. Congo

Madzia, affl. Djoué: (4)
Mafli, v. Mary
Mambili, affl. Likouala-Mossaka: 531, (HT)
Mankoko /Mobana supérieure/; "affl." (sec) Mobana -v. aussi ce mot-: (4)
Maouri, vallée sèche, Niger: 551
Mary /Mafli/, affl. Congo: 16, (3)-(5), (7), (9), (12), (13), (28), (52), (53), (76), (83),(84)
Mati, affl. Djili: (4), (12)
Méditerranée (Mer):111
Mfa, v. Mfoa
Mfilou, affl. Djoué: 97, 543

Mfoa /Mfa/, affl. Congo: 413
Mfourka, affl. Leno: 24, 69, 277, 327, 382, (4), (8), (12)
Mfourou, affl. Nkéni: (4)
Misa, affl. Léfini: (4), (8)
Moankoy, affl. Mpama: 12
Mobana, "affl." (sec) Loualou: 296, 368, (4)-(7), (28), (I)
Mobana supérieure, v. Mankoko
Moké, affl. Léfini: (4)
Mozambique (Canal de): 41
Mpama, affl. Alima: 10, 12, 23-25, 121, 122, 149, 204, 210, 217, 370, 495, (2)-(5), (8), (11)-(13), (35), (44), (52), (53), (76), (83), (84), (HT)
Mpere, affl. Nkéni: (4)
Mpouri, affl. Nkéni: (4)
Mpourou, affl. Nkéni: (4)

Nambouli, v. Niambouli
Ncouna, v. Stanley-Pool
Ndouo /Haut-Niari/ - v. aussi Kouilou, Niari-: 7, 15, 68, 100, (4), (12), (13), (44), (HT)
Ngabé, affl. Nkéni: (4)
Ngankala, "affl." (sec) Mary: (4)
Ngeïndza, v. Ngoïndza
Ngoïnde /Ngouinde/, affl. Congo: (4), (12), (13), (28)
Ngoïndza /Ngeïndza/, affl. Nkoué: (12)
Ngokeli, affl. Dziélé: (4)
Ngouinde, v. Ngoïnde
Niadi, v. Niari
Niamakoulou, Niamankoulou /Niankoulou/, affl. Louna: (4), (7), (V)
Niambouli /Nambouli/, affl. Léfini: 24, 25, 69, 207, 217, 365, 377, (4), (12), (30), (52), (53), (76), (83), (84)
Niankoulou, v. Niamankoulou
Niari /Niadi/, fl. -v. aussi Ndouo, Kouilou-: 12, 23, 41, 63, 68, 91, 114, 124, 150, 371, 378, 535, (2), (4), (12), (13), (35), (44), (73), 83), (84), (HT)
Niari (Bas-), v. Kouilou
Niari (Haut-), v. Ndouo
Niger, fl., Afrique Occidentale: 544
Nkémé, affl. Congo: 418
Nkéni, affl. Congo: 10, 12, 13, 24, 25, 66-68, 70, 71, 99, 100, 121, 149, 232, 270, 309, 327, 342 353, 360, 362, 370, 418-421, 443, 551, (2)-(5), (12), (13), (28), (29), (31), (35), (44), (52), (53), (76), (83), (84)
Nkoro, affl. Léfini: (4)
Nkoué, affl. Léfini: 69, (4), (12)
Nsélé, affl. Congo, Congo-Kinshasa: 118
Nyanga, fl. Gabon: 522, 531, (HT)
Nzadi, Nzali, v. Congo

Ogooué, fl. Gabon: 7, 11, 15, 23, 114, 120, 121, 235, 522, 535, (HT)
Otsili, affl. Mpama: (4)
Oubangui, Ubangi, affl. Congo: 8, 19, 41, 47, 65, 120, 121, 233, 234, 360, 527, 557, (HT)

Pacifique (Océan): 248
Padraõ (Rio do), v. Congo
Pool, v. Stanley-Pool

Quillou, v. Kouilou
Rouge (Mer): 40

Sangha, affl. Congo: 19, 234, 360, 362, 363, 443, (HT)
Sébé, affl. Ogooué: (35), (HT)
Stanley-Pool /Ncouna, Pool/, expansion lacustre du Congo: 16, 25, 51, 53, 55, 87, 108, 113, 115, 120, 121, 145, 172, 233, 236, 360, 364, 413, 415, 434, 525, 533, 542, (28)

Tchad (Lac): 528
Tumba (Lac), Congo-Kinshasa: 19, (HT)

Ubangi, v. Oubangi

Yili, affl. Mfourka: (4), (8), (12)

Zaïre, v. Congo

IV.- AGGLOMERATIONS

L'indication "village tio" précise que l'agglomération est située à l'intérieur des limites du pays téké de l'Est sans pour autant affirmer qu'elle est peuplée de Tio (Téké de l'Est). Pour les agglomérations extérieures au pays Téké de l'Est, le pays n'est indiqué que lorsqu'il ne s'agit pas du Congo.
N.B.: Les villes où ont été édités les ouvrages etc... cités dans la bibliographie ne sont pas rappelées dans cet index

Abala, chef-lieu S.p.: 365, 366, (2), (HT)
Abala, vill. tio, v. Abbala
Abba, vill. tio, s.p. Djambala: (83), (84)
Abbala /Abala/, vill. tio, s.p. Djambala: 270, 392, (76)
Abila, vill. tio, s.p. Djambala: 399, (83), (84)
Adzi, vill. tio, s.p. Djambala: 364, 427, (76), (83), (84)
Akou, vill. tio, s.p. Djambala: 207, 211, (44), (83), (84)
Akoui, vill. tio, s.p. Djambala: 207, (44)
Allion, vill. tio, s.p. Djambala: 365
Amaya-Mokini, vill. téké proto-historique, s.p. Ewo: 113
Ambabou, vill. tio, s.p. Djambala: (83), (84)
Ampo, vill. tio, s.p. Brazzaville: 296
Andzion, vill. tio, s.p. Gamboma: 207, 211, (44), (76)
Anka, vill. tio, s.p. Djambala: 270, (83), (84)
Ankaon, vill. tio, s. p. Djambala: 270, (83), (84)
Ankari, vill. tio, s.p. Djambala: (83), (84)
Ankoé, vill. tio, s.p. Djambala: (83), (84)
Assah, vill. tio, s.p. Djambala: (83), (84)
Assene, vill. tio, s.p. Gamboma: 207, 211, (44)
Bacongo, quartier, Brazzaville: 524, 553
Bambous (Les), Lieu-dit, s.p. Brazzaville: 368
Bampoh, vill. tio, s.p. Brazzaville: 208, (44)
Bangui, cap. R.C.A.: 87, 344, 362, 370, 477 bis, 478, 553,(HT)
Behentsio, vill. tio, s.p. Djambala: 365, (83), (84)
Berlin, ville, Allemagne: 416, 420, 520
Boembe, vill. tio, s.p. Brazzaville: 2, 25, 70, 92, 151, 267, 272, 327, 371, 373, 399, 502, (5), (30), (31), (35), (76), (III), (VIII), (XXX)
Bogangolo, vill., s.p. Damara, R.C.A.: 223, (HT)
Boko, chef-lieu s.p.: (2), (HT)
Boko-Songho, chef-lieu s.p.: 107, 313, 314, 533, (2), (35), (HT)
Bolobo, ville, prov. Léopoldville, Congo-Kinshsa: 419, 478, (HT)
Bossangoa, chef-lieu préf., R.C.A.: 370, (HT)
Bouanga, chef-lieu canton, s.p. Gamboma: 364
Bouca, chef-lieu s.p., R.C.A.: 223
Boulankio, chef-lieu canton tio, s.p. Brazzaville: 208-210, 266, 267, 273, 296, 297, 328, 364, 372, 373, 399, (7), (45), (59), (76), (83), (84)
Boulou, vill. tio, s.p. Djambala: 270, (83), (84)
Boundji, chef-lieu préfect.: (2), (HT)
Brazzaville, brazzavillois, capitale: 1, 3, 6, 9-11, 15, 22-24, 26, 27, 38-43, 45-47, 50-55, 57-61, 64, 65, 67, 71, 84, 87, 93, 97, 99, 107, 108, 110, 113, 116, 119, 121, 126, 143, 176-178,181-183, 185, 197,204, 205, 207,209, 215, 216, 224, 233, 234, 236,241, 252, 267, 293, 295, 304, 305,311, 327, 335-337, 344, 355, 360-365,

368, 371-379, 382, 383, 390,398 399, 402, 403, 412, 413, 416, 420, 423, 425-428, 430, 432,433, 441, 443, 445, 448-450, 461, 466, 467, 470, 472, 473-477bis, 484, 495, 497, 498, 504, 512, 514-518, 522-529, 533, 535, 537, 540,543, 547, 551, 552, 554, (1)-(5), (12), (13)-(15), (18)-23), (25)-(28), (35), (44), (52) - (54), (62)-(64), (76), (83), (84), (HT), (XIX)

Cabinde, ancien nom de Cabinda, chef-lieu du Cabinda portugais: 116, (HT)
Calais, chef-lieu arr., France: 115
Campement /Ndibou/: 208-210, (44), (45), (83), (84)
Carpentras, chef-lieu arr., France: 59
Chaumont, chef-lieu arr., France: 59
Cocobeach, chef-lieu s.p., Gabon: 51, (HT)
Dakar, cap. Sénégal: 34, 548
Diélé, ancien vill. sur le Dziélé: 535
Digoin, chef-lieu de canton, France: 59
Dioundiou, vill. Niger: 551
Djambala, chef-lieu préf.: 3, 12, 38, 39, 41-44, 46-49, 51-61, 139, 147, 153, 154, 156, 157, 160-165, 173, 178, 179, 181, 191, 196,206, 207, 213-214, 215, 216, 224, 231, 260, 264, 265, 270, 271, 273,275-282, 287, 293, 297, 327, 334,341, 362, 364-366, 371, 373, 375-378, 382, 386, 391, 398, 399, 403-405, 407, 413, 426, 427, 437, 440-443, 446-448, 455, 457, 459, 462-465, 468, 470, 474, 477bis, 485, 487, 489, 490, 495, 503, 515, 516,538, 554, (2)-(5), (8), (12), (13),(15)-(29), (44)-(47), (49)-(53), (62)-(64), (76), (80), (83), (84), (XIX), (XXVII), (XXXI), (XXXV)
Dolisie, chef-lieu préf.: 107, 377, 398, 461, 551, 553
Doumega, vill. Niger: 551
Dziba-Kalla /Kalla/, vill. tio, s.p. Brazzaville: 208, 364, 373, 388, 502, (44)
Ebala, vill. tio, s.p. Djambala: 391, (76), (83), (84)
Ebou, vill. tio, s.p. Djambala: 365
Ebva, vill. tio, s.p. Djambala: 206, 270, (44), (83),(84)
Edzeo, vill. tio, s.p. Djambala: 270, 365
Ekorokoro, vill. tio, s.p. Gamboma: (44), 207
Elion, vill. tio, s.p. Gamboma: 211
Elouna, vill. tio, s.p. Djambala (44)
Engali /Ongali/, vill. tio, s.p. Djambala: 270, (83), (84)
Epari, vill. tio, s.p. Djambala: 391, (76)
Epinal, chef-lieu dép., France: 5, 463
Epinantsa, vill. tio, s.p. Djambala: 364, 427, (83), (84)
Essah, vill. tio, s.p. Djambala: (83), (84)
Essio, vill. tio, s.p. Brazzaville: 208, 268, 296, (44), (59)
Etiéné, vill. tio, s.p. Djambala: 270, (83), (84)
Etsouali, vill. tio, s.p. Djambala: 25, 211, 215, 391, 426, 427, (44), (76), (83), (84), (XXVIII)
Ewo, chef-lieu s.p.: 52, 112, 206, 231, 281, (2), (35), (HT)

Fachoda, ville, Soudan: 120
Faya, chef-lieu pref.,Tchad: 42
Fort-Lamy, cap. Tchad: 42
Fort-Rousset, chef-lieu préf.: 377, 378, (HT)
Fougamou, chef-lieu s.p., Gabon: 84, (HT)
Franceville, chef-lieu préf. Gabon: 52, 343, 378, 408, 412, 517, (2), (35), (HT)
Gamaba, vill. s.p. Brazzaville: 543
Gamakala /Kala/, vill. tio, s.p. Brazzaville: 364, 531
Gamboma, Chef-lieu préf.: 12, 24, 38, 39, 41, 43, 45, 46, 48, 50-57, 59-61, 67, 71, 181, 204, 207,224, 281, 353, 355, 360, 362, 365,370, 372, 373, 391, 392, 515
Gantchou, ancien vill. tio, s.p. Brazzaville: 272, 364

Gantchou Sedec, hameau tio, s.p. Brazzaville: 87
Gantsanké, /Gantsenké/, vill. tio, s.p. Djambala: 270
Garoua, chef-lieu préf. Cameroun: 42

Imbama, vill. tio, s.p. Brazzaville: 366, 383 (XI)
Imfouna /Impfouni/, hameaux tio, s.p. Brazzaville: 268, (59)
Impe, vill. tio, s.p. Djambala: 211, 364, 373, 427, (44), (83), (84)
Impfondo, chef-lieu préf.: 47, 377, 378, (20), (HT)
Impfouba, vill. tio, s.p. Brazzaville: 366
Impfouni, v. Imfouna
Impia, vill. tio, s.p. Djambala: (83), (84)
Impila, v. Mpila
Impoh, vill. tio, s.p. Brazzaville: 388
Impolo, hameau tio, s.p. Brazzaville: (59)
Impouli, vill. tio, s.p. Brazzaville: 268, (59)
Impouni, vill. tio, s.p. Brazza-Brazzaville: (59)
Inga, vill. tio, s.p. Djambala: 270
Inga, vill. , prov. Léopoldville, Congo-Kinshasa: 556, (HT)
Ingambe, vill. tio, s.p. Brazzaville:(59)
Ingolo, vill. tio, s.p. Brazzaville: 364
Ingouna, vill. tio, s.p. Djambala: (83), (84)
Inkoubi, vill. tio, s.p. Brazzaville: 364, 373
Inkouion, vill. tio, s.p. Brazzaville: 211, (44)
Inkouo, vill. tio, s.p. Brazzaville: (44)
Inoni, vill. tio, s.p. Brazzaville: 2, 17, 18, 25, 39, 53, 69,86, 181, 204, 215, 272, 296, 364,366, 370, 383; 413, 427, 499, (7), (25), (52), (53), (76), (83), (84), (I), (IV), (VII),(XXVIII)
Intou, vill. tio, s.p. Djambala: 270, (83), (84)

Jacob, ville: 377, (2), (HT)

Kala, v. Gamakala
Kalina, quartier de Léopoldville: 109
Kalla, v. Dziba-Kalla
Kankalabé, chef-lieu de canton, Guinée: 323
Kaon, vill. tio, s.p. Djambala: (76), (83), (84)
Kawara Débé, vill. Niger, 551
Kelle, chef-lieu s.p., 204, 206, (2), (HT)
Kiale, vill. tio, s.p. Djambala: 391, (76), (83), (84)
Kibossi, vill.-gare, s.p. Brazzaville: 66, (31)
Kilomètre 45, hameau tio, s.p. Brazzaville: 372, 373, 375, 379, (83), (84)
Kimboto, vill. téké, s.p. Zanaga: 181, (HT)
Kimongo, chef-lieu s.p.: (2), (HT)
Kindamba, chef-lieu s.p.: 366 (2)-(5), (12), (13), (44), (52), (53), (76), (83), (84)
Kingabwa, vill. prov. Léopoldville, Congo-Kinshasa: 556
Kinkala, chef-lieu préf.: 515,(2), (HT)
Kinshsa, v. Léopoldville
Kintele, vill. tio, s.p. Brazzaville: 38, 39, 53, 209, 364, 399 (25), (45), (76)
Komono, chef-lieu s.p.: (2), (35) 122, (HT)
Koula-Moutou, chef-lieu préf., Gabon: 375, (HT)
Koumou /Nkoumou/, chef-lieu de canton tio, s.p. Gamboma: 264, 265, 370, 383, (76), (83), (84)
Kounzoulou /Kunzulu/, groupe de vill. tio, s.p. Brazzaville: 391, (76)
Kounzoulou Marinoni, vill. tio, s.p. Brazzaville: 87
Kouzoulou Miranda, vill. tio, s.p. Brazzaville: 87, 265, (83), (84)
Kunzulu, v. Kounzoulou sqq.
Kwamouth, ville, prov. Léopoldville, Congo-Kinshasa, 478, (HT)

Lagué, station du SEITA, s.p. Lékana: 350, 353, 355

Le Cap, chef-lieu d'Etat, Union Sud-Africaine: 106, 531
Leconi, vill. S.p. Franceville, Gabon, 515, (HT)
Leigh, ville, Royaume-Uni: 550
Lekana, chef-lieu s.p.: 39, 43, 52, 53, 84, 276, 277, 379, 391, 392, (2)-(5), (12), (13), (25), (44), (52), (53), (76), (83), (84), (XIX)
Leketi, vill. s.p. Ewo: 232, (HT)
Leopold-ville /Kinshasa/, cap. Congo-Kinshasa; 6, 64, 107, 109, 116, 512, 532, 539, 556, (HT)
Libreville, cap. Gabon: 513, 541, (HT)
Lifoula, vill. tio, s.p. Brazzaville: 364, (83), (84)
Lifoulakari, ancien vill. téké, s.p. Brazzaville: 181
Liko, hameau tio, s.p. Brazzaville: 364
Lille, chef-lieu dép., France: 419, 420
Linzolo, vill. et mission catholique, s.p. Brazzaville: 119,(HT)
Loango, vill. s.p. Pointe-Noire: 117, 523, (HT)
Londres, London, cap. Royaume-Uni: 423
Loudima, chef-lieu s.p.: (2),(35), (HT)
Lounoua, vill. tio, s.p. Brazzaville: 265
Lukénie, ville, Congo-Kinshasa: 543
Lyon, Chef-lieu dép.,France: 2, 59, 325

Ma, vill. tio, s.p. Djambala: 365, 391, 399
Mabaya, vill. tio, s.p. Brazzaville: 364, (83),(84)
Madingou, chef-lieu préf.: 371, 398, (2), (HT)
Madison, cap. Wisconsin, U.S.A.: 4, 6
Mah, vill. tio, s.p. Brazzaville: 204, 210, 273, 364, 366, 427,(7), (46), (76)
Makabana, chef-lieu s.p.: 377, 378, (HT)
Makana, vill. tio, s.p. Brazzaville: (83), (84)
Makoua, chef-lieu s.p.: 377, 378, 398, (2), (20),(HT)
Malela, vill. s.p. Loudima: 52, (HT)
Malimbe, ancien vil., Cabinda:115
Maloukou Mélèze, vill. tio, s.p. Brazzaville: (83), (84)
Maloukou Tréchot, vill. tio, s.p. Brazzaville: 87, 364, (76)
Mandiele, chef-lieu canton tio, s.p. Brazzaville: 25, 364
Manianga, vill. tio, s.p. Djambala: 365, (83), (84)
Marseille, chef-lieu dép., France: 59, 421, 475
Massa, vill. tio, s.p. Brazzaville: 364, 391, (7), (9), (76), (83), (84)
Massala, vill. tio, s.p. Brazzaville: 208, (44)
Matadi, ville, prov. Léopoldville, Congo-Kinshasa: 117, (35), (HT)
Mayama, hameau tio, s.p. Brazzaville: (83), (84)
Mayama, chef-lieu s.p.: 12, 39, 53, 181, 182, 276, 327, 366, 515
Mayoko, chef-lieu s.p.: (2), (HT)
Mba, hameaux tio, s.p. Brazzaville: 268 , (59)
Mbali, vill. tio, s.p. Djambala: (83), (84)
Mbé, vill. tio, s.p. Brazzaville: 2, 4, 10, 25, 91, 93, 112, 122, 150, 152, 181, 208, 210, 211,215, 265, 267, 271, 273, 274, 296,297, 327, 364, 370, 399, 412, 413,414, 515, (4), (5), (7), (12), (13), (35), (44), (47), (52), (53),(76),
Mbina, vill. tio, s.p. Brazzaville: (83), (84)
Mbon I & II: vill. tio, s.p. Djambala: (76), (83), (84)
Mbouli, vill. tio, s.p. Brazzaville: 267 , 268, (59)
Menton, chef-lieu de canton, France: 132
Mepabé, hameau tio, s.p. Brazzaville: 267, 364, 427,
Mfa, Mfoa, ancien vill. tio à l'emplacement actuel de Brazzaville: 119, 181-183, 413, 414, 415
Mfou, vill. tio, s.p. Brazzaville: (83), (84)

Mimongo, chef-lieu s.p., Gabon: 375, (HT).
Mindouli, chef-lieu s.p.: 119, 357, 366, (2), (3), (12), (13), (44), (52), (53)
Mingo, vill. s.p. Djambala: 370
Minkolo, ancien vill. tio, s.p. Brazzaville: 181
Moanda, centre minier, Gabon: 378
Mongoumba, chef-lieu s.p.,R.C.A.: 65, (HT)
Monsols, nom donné par les chroniqueurs à la capitale du Makoko: 94
Mossaka, chef-lieu s.p.: 233,362, 515, (HT)
Mossendjo, chef-lieu préf.: (2), (HT)
Mossié Mbama, ancien vill. tio, s.p. Brazzaville: 186
Moula C.G.T.A., vill. tio, s.p. Brazzaville: 87
Mouila, chef-lieu préf., Gabon: 84, (HT)
Mouyondzi, chef-lieu s.p.: 181, 182, 356, 371, 398
Mpila /Impila/, vill. téké de Brazzaville: 10, 11, 121, 539
Mpini, vill. tio, s.p. Djambala: 270
Mpo, vill. tio, s.p. Djambala: 365
Mpouya, vill. tio, s.p. Djambala: 12, 13, 25, 38, 39, 42-44, 51-55, 57-61, 87, 215, 260, 264, 265, 272, 273, 275, 276, 280, 355,362, 364, 365, 372, 379, 391, 392,399, 420, 473, 478, 481, 515, (4),(5), (15), (18)-(23), (25)-(28), (52), (53), (76), (83), (84)
Nanterre, chef-lieu dép., France: 355, 439
Ndende, chef-lieu s.p., Gabon:531
Ndibou, v. Campement
Ndolo, vill. tio, s.p. Djambala: 270, 365, 391, (76), (83), (84)
New-York, ville des U.S.A.: 423
Ngabé, chef-lieu de canton tio, s.p. Brazzaville: 16, 25, 38, 39, 53, 185-187, 208, 211, 264, 265, 272, 273, 275, 280, 296, 362,364-366, 373, 379, 399, 430, 440,444, 474, 515, 516, (4), (7), (25), (28), (35), (47), (76), (83),(84) (III), (XVII)
Ngo, vill. tio, s.p. Djambala: 3, 207, 215, 270, 352, 353, 355, 359, 365, 366, 373, 379, 391,407, 413, 434, 459, 470, 482, 503, (4), (5), (52), (53), (62)-(64), (76), (83), (84), (XIX)
Ngo II, vill. tio, s.p. Djambala: 364, 372, 373
Ngouedi, mission protestante, s.p. Madingou: 398
Ngouomi, hameaux tio, s.p. Brazzaville: 268, (59)
Nkan, vill. tio, s.p. Gamboma: (76), (83), (84)
Nko, chef-lieu canton, s.p. Kindamba: 125, 181, 182, 388, 500
Nkoua, vill. tio, s.p. Djambala: 270, (83), (84)
Nkoue, vill. tio, s.p. Brazzaville: (83), (84)
Nola, chef-lieu s.p., R.C.A.:344 (HT)
Nsah, chef-lieu canton tio, s.p. Djambala: 2, 122, 151, 207, 211, 215, 265, 273, 294, 297, 365,370, 383, 399, 515, (4), (5), (35), (44), (52), (53), (76), (83),(84)
Nsé, vill. tio protohistorique, s.p. Djambala: 150
Nzami, hameaux tio, s.p. Brazzaville: 267

Obaba: vill. s.p. Gamboma: 364
Oban, vill. tio, s.p. Djambala: 373
Odziba, vill. tio, s.p. Djambala: 2, 273, 364, 366, 366, 368, 373, 383, 427
Odzion, vill. tio, s.p. Djambala: (83), (84)
Oka, hameau tio, s.p. Brazzaville: 364, 372, 373, 502
Okiéné, vill. tio, s.p. Brazzaville: 2, 211, 271, 383
Okoura, vill. tio, s.p. Djambala: 207
Okoyo, chef-lieu s.p.: 12, 112, 206, 207, 213, 215, 365, 446, (35), (HT)
Olano, vill. tio, s.p. Djambala: 364, 372
Olouna, vill. tio, s.p. Brazzaville: 204, 210, (44), (46)
Ongali, v. Engali
Onguia, vill. tio, s.p. Djambala: (83), (84)

Onianva, vill. tio, s.p. Gamboma: 391, (76), (83), (84)
Ontchouo, vill. tio, s.p. Djambala: 270, 364
Opa, vill. tio, s.p. Djambala: 2, (63), (64), (67)
Orly, aéroport de Paris: 378
Osselé, vill. s.p. Abala, ancien poste: 365, 366, 370, (HT)
Otchouanké, Otsouanké, vill. tio, s.p. Djambala: 270, 327, (5), (8)
Ottui, vill. tio, s.p. Djambala: (76), (84), (83)
Ouenzé, quartiers d'immigration à Djambala: 279, 280, 282
Ouenzé-Baboma, quartier de Djambala: 279
Ouenzé-Koukouya, quartier de Djambala: 279
Ouenzé-Ndzikou, quartier de Djambala: 279
Ouesso, chef-lieu préf.: 47, 364, 377, 378, 523, (20), (HT)
Oyonfoula, vill. tio, s.p. Djambala: 365, (83), (84)

Pangala, chef-lieu canton, s.p. Kindamba, ancien poste: 276, 327, 366, 413
Paris, cap., France: 3, 43, 123, 423
Picounda, vill. s.p. Makoua: 65
Plaine (La): quartier, Brazzaville: 108
Poandzio, vill. tio, s.p. Djambala: (76), (83), (84)
Pointe-Noire, ponténégrin, chef-lieu préf.: 26, 27, 40, 47, 108, 113, 123, 188, 195, 196, 326, 377, 378, 425, 439, 451-453, 461, 474, 512, 517, 529, 531, 533, 542, 547, 557, (20), (HT)
Port-Gentil, chef-lieu préf., Gabon: 42, (HT)
Poto-Poto, quartier, Brazzaville: 197, 428, 524, 553
Poumako, vill. tio, s.p. Brazzaville: 204, 210, 328, 383, (46)

Roma, Rome, romain: cap., Italie: 146, 171, 539

San-Salvador-do-Congo, ville Angola: 114, 117
Sibiti, chef-lieu préf.: 58, 117, 181, 517, 524, 538, (2), (20), (HT)
Souanké, chef-lieu s.p.: 176, (20), (HT)
Stanleyville, chef-lieu prov., Congo-Kinshasa: 360,
Tananarive, cap. Madagascar: 443
Tchad, quartier, Brazzaville: 108
Tchibanga, chef-lieu préf., Gabon: 52, (HT)
Toumba, Tumba, ville, Prov. Léopoldville, Congo-Kinshasa: 127, (HT)
Tsou, hameau tio, s.p. Djambala: (64)

Ulūna, vill. tio, protohistorique, s.p. Djambala: 122, 210, 211, (35)

Yonon, vill. tio, s.p. Djambala: 2, 207, 270, 365, (44), (54), (62), (66), (67), (83), (84)

Zanaga, chef-lieu s.préf.: 123, (2), (HT)

-:-:-:-:-:-

V.- POPULATIONS

Cette liste donne les tribus, groupes ethniques et leurs synonymes cités dans le texte. Les renvois aux pages n'ont toutefois pas été portés, d'une part pour les Téké quand il s'agissait du groupe dans son ensemble, d'autre part pour les Tio (Téké de l'Est): ce travail leur étant consacré, il eut pratiquement fallu faire référence à chaque page.

Aban-ho, v. Mboshi
Abembe, v. Be-Mbe
Aboma, Abo, v. Bo
Adouma, tr., gr. Duma, Gabon: 126, 130
Ambina, v. Mbina
Amfumu, v. Mfumu
Angungulu, v. Ngungwel
Anziquer, Anzique(s) /Méticas, Mundequetes/, ancien nom des Téké

-v. aussi Anzicana etc... (§§ Espaces et repères géographiques): 5, 115, 116, 541, 544
Apfourou, v. Kwala
Arabes, peuple: 244, 245, 248
Asandé, v. Zandé
Asésé, v. Sésé
Azandé, v. Zandé
Aztèques, peuple, 248

Baboma, v. Boô
Baboma, tr., gr. téké, Congo-Kinshasa: 117, 554
Babongo, v. Pygmées
Babouende, Babouendi, v. Laadi
Bacougni, v. Kunyi
Bacongo, v. Kongo, gr.
v. Kongo, tr.
Bahoyo, v. Woyo
Bakamba, v. Kamba, tr. Kongo
Bakhourou, v. Kwala
Bakke-Bakke, ancien nom des Pygmées?: 116
Bakongo, v. Kongo, gr.
v. Kongo, tr.
Bakougni, v. Kunyi
Bakuba, pop., Congo-Kinshasa: 113, 555
Bakuta, v. Kota
Balali, v. Laadi
Ballali, v. Laadi
v. Téké-lali
Bamfunu, Bamfunuka /Bumfungunu/, tr. Congo-Kinshasa: 117
Banda, gr. eth., R.C.A.: 344
Bangangoulou, Bangagoulou, v. Ngungwel
Bantou, Bantu, gr. linguistique et peut-être ethnique d'Afr. au Sud du 4° parallèle Nord: 106, 129-131, 133, 134, 142, 147, 148, 156, 550, 555, 556-558
Bapounou, v. Punu
Bas-Congo, v. Kongo, gr.
v. Kongo, tr.
Bassoundi, v. Sundi
Batchangui, v. Tsangi
Batchiquini, v. Njiningi
Batéké, v. Téké
Batéké-Balali, Batéké-Ballali, v. Téké-Lali
Batéké d'Impila, v. Mbina
Bavili, v. Vili
Bawumbu, tr. Congo-Kinshasa: 117
Bayaka, pop., Congo-Kinshasa: 548
Bayaka, v. Yaa
Bayandzi, v. Bubangi
Bayombe, v. Yombe
Bemba, gr. eth., Zambie
Be-Mbe /Abembe/, "tr." tio: 10, 150
Bembe, tr. Kongo: 121
Berbère, gr. eth., Afr. du Nord: 114
Bissimenguengue, v. Laadi
Bobangui, v. Bubangi
Boô /Aboma, Aboô, Baboma/, "tr." tio: 10, 147, 149, 150, 182, 279, 291
Bochi, Boshi, v. Mboshi
Bubangi, Bubangui, Boubangui /Bayandzi, Bobangui/: tr., gr. Mboshi?, 121, 232, 364, 413, 415,534
Bumfungunu, v. Bamfunu
Bushongo, tr. gr. Kongo, Congo-Kinshasa: 113, 555

Cromagnoïdes, pop. préhistoriques:

Dondo, tr.,gr. Kongo:118, 313
Duma, gr. eth., Gabon: 117

Fang, gr. eth., Gabon, Cameroun: 132, 302, 203
Foulbé, gr. eth., zone sahélo-soudanienne: 323, 395
Fundji, pop., Afr. Orientale: 522

Gagou, tr. Côte d'Ivoire: 131
Galla, gr. eth., Soudan: 522
"Gens d'eau", gr.,pop. entre Congo et Oubangui, Congo-Kinshasa: 65, 363, 527
Grimaldi (Homme de), type humain préhistorique: 132

Hébreux, peuple: 162
Hottentots, pop., Afrique du Sud: 125

Ifumu, voir Mfumu
Indiens (d'Amérique): 343, 345

Jaga, Jago, v. Yaga
Jiju, "tr." tio; 10, 149, 150,260

Kagoro, tr., Nigéria: 131
Kamba /Bakamba/, tr., gr. Kongo: 126, 541
Kamba, gr. eth., Tanzanie: 522
Kélé, gr. eth., Gabon: 11
Kikongo, langue kongo: 63, 150, 249

Kiokio, tr. Angola: 522
Kitéké, langue téké: 552
Koa, pop. Afrique orientale: 522
Kongo /Bacongo, Bakongo, Bas-Congo/, gr. eth., Congo, Congo-Kinshasa, Angola: 6, 11, 13, 93,105, 114, 116-120, 122, 126, 132, 135, 136, 138, 143, 145, 147, 148,150, 155, 159, 165, 172-177, 182, 192, 203, 205, 208, 209, 213, 216,217, 224, 228, 241, 273, 282, 304,307, 314, 318, 325, 336, 385, 388, 401, 403, 404, 415, 488, 500, 504,507, 541, 545, 553, 554, 556, 558,(35), (45)
Kongo /Bacongo, Bakongo, Bas-Congo/, tr., gr. Kongo: 113, 126,558
Kongo-Téké, "super-gr." eth.:113, 148
Kota /Bakuta, Kuta/, gr. eth., Gabon: 11, 246, 283, 312, 324, 415, 521, 541, (35)
Koukouya, Kukwa, tr., gr. téké: 10, 11, 181, 182, 191, 196, 199, 217, 251, 253, 279, 343,355, 412, 504, (2)
Kunyi, /Bacougni, Bakougni/, tr., gr. Kongo: 537, 541
Kuta, v. Kota
Kwala /Apfourou, Bakhourou, Likouala/, tr., gr. Mboshi: 232, 234, 408, 412, 413

Laadi /Babouende, Babouendi, Balali, Ballali, Bissimenguengue/; tr., gr. Kongo: 113, 115, 119, 126, 172, 176, 177, 216, 304,413, 555, 558
Laali, v. Téké-Lali
Likouala, v. Kwala
Lovale, pop., Zambie: 522
Lovangois, habitants de l'ancien royaume de Loango: 116
Lunda, gr. eth., Zambie: 522

Malgache, habitant de Madagascar, v. §§ Espaces et repères géographiques
Mandjia, gr. eth., R.C.A.: 344
Massaï , pop., Afrique orientale: 522
Mayombe, v. Yombe
Mbama, tr., gr. Mbédé: 313
Mbamba, tr., gr. Mbédé, Gabon: 120, 121, 313
Mbandja, tr. gr. Banda: 527
Mbangala, tr., gr. Sangha.:522
Mbawe, tr., gr. Kélé: 313
Mbédé, gr. eth., Gabon, Congo: 11, 117, 137
Mbéti, tr., gr. Mbédé: 231
Mbina /Ambina, Batéké d'Impila, Téké de Mpila/: 10, 11, 121, 150, 311, 412, 539, (35)
Mbochi, Mboshi /Aban-ho, Bochi, Boschi, Boshi/, tr. et gr. eth.: 10, 12, 112, 117, 120-122, 132, 180, 182, 204, 217, 232-234, 309, 315, 363, 412, 413, 415, 448,534, 549, (35)
Mbundu, pop. Zambie: 522
Méticas, v. Anziques
Mfumu /Amfumu, Ifumu, Mpfumu/, "tr." tio: 11, 150, 527
Mkumbi, pop., Afrique orientale: 522
Moï, Moy, tr., gr. téké ou mboshi?: 10, 150, 232, 291, 534
Mpfumu, v. Mfumu
Mundequetes, v. Anziques
Mushicongo, tr., gr. Kongo, Congo-Kinshasa: 130

Ndasa, tr., gr. Kota: 313
Ndumu, gr. eth., Gabon: 11,117
Ndzikou, v. Nzinzu
Négrilles, v. Pygmées
Ngbaka, tr., gr. Oubanguien, R.C.A.: 131, 527
Ngbandi, tr., Congo-Kinshasa:527
Ngombe, tr. Congo-Kinshasa: 527
Ngungwel /Angungulu, Bangagoulou, Bangangoulou/, tr., gr. téké: 9, 10, 147, 182, 192, 207, 232, 291, 310, 363, 364, 523, 534, (2)
Ngwongwoni, Ngwogwoni, tr., gr. téké: 11, 120, 121, (2), (35)
Njiningi /Batchiquini, Tégé Njiningi/, tr., gr. téké: 10, 534, (2)
Nkanighi, tr., gr. Mbédé, Gabon: 120, 121
Nkundo, tr. Congo-Kinshasa: 156, 538
Nsinséké, tr., gr. téké: 11, 120, 121, (2), (35)
Nuer, gr. eth., Afrique australe: 162
Nzinzu /Ndzikou/, "tr." tio: 10, 149, 150, 182, 279

Punu /Bapounou/, gr. eth. et tr., Gabon, 132, 541
Pygmées /Babongo, Négrilles/ -v. aussi Bakke-Bakke- : 112, 116, 124-126, 129-135, 192, 217, 549
Rotsé, pop., Zambie: 522
Sanga, Sangha, gr. eth.: 315,363
Sara, gr. eth., Tchad: 130
Sémites, gr. pop., Proche-Orient: 125
Sésé /Asésé/, "tr." tio: 10, 149, 150, 260
Shilluk, pop., Soudan: 522
Shinje, pop., Congo-Kinshasa, Angola: 522
Shira, gr. eth., Gabon: 11
Songo, pop. Congo-Kinshasa: 522
Soudanien, type humain: 131, 129
Sundi /Bassoundi/, tr., gr. Kongo: 113, 119, 125, 126, 143, 145,172, 224, 250, 283, 500, 540, 541,558
Tégé, Teg, tr. gr. téké: 10, 112, 121, 122, 137, 182, 192, 232,234, 280, 310, 343, 363, 413, 533,534
Tege Njiningi, v. Njiningi
Téké /Batéké/, v. note introductive au paragraphe
Téké-Lali /Ballali, Batéké-Balali, Batéké-Ballali, Laali/, tr., gr. téké: 9, 11, 117, 120, 122, 123, 125-127, 182, 313, 413, 541 555, (2), (35)
Téké de Mpila, v. Mbina
Tié, tr. gr. Téké: 11, 122, 125, 182, 388, 500, (2)
Tio = Téké de l'Est, v. note introductive au paragraphe
Tsangi /Batchangui/, tr., Gabon: 541
Tsayi, tr., gr. téké: 11, 122, 182, (2), (35)
Tshaga, pop. Tanzanie: 522
Vili, tr., gr. Kongo: 113, 114, 116, 126, 542
Waganda, pop. Uganda: 541
Wahuma, pop., Afrique orientale: 541
Wanjamvesi, pop., Tanzanie: 541
Woyo /Bahoyo/, tr. gr. Kongo, Cabinda: 114, 113
Wumbu /Bavoumbou/, tr., gr. Mbédé, Congo, Gabon: 313
Wumu, Wuumu, "tr." tio: 10, 150
Yaa /Bayaka/, tr., gr. téké: 11, 117, 118, 122, 182, 413, 541,548, (2)
Yaga, Yaka /Jaga, Jago/, tr. Congo-Kinshasa (=Yaa?): 116, 117, 541, 548, 522
Yombe /Bayombe, Mayombe/, tr.,gr. Kongo: 116, 126, 132, 541, 556
Zande /Asandé, Azandé/, pop. R.C.A., Congo-Kinshasa: 541, 544
Zimba, pop. Afrique Orientale:522
Zoulou, gr. eth., Afrique australe: 162

-:-:-:-:-:-

VI.- RELIGION

Animisme, religion: 149, 150
Armée du Salut: 145
Bible: 179, 393
Bindzele, v. §§ noms vernaculaires
Bougisme, religion: 146
Capucins, ordre religieux: 145, 536, 539
Catholicisme, catholique: 145, 389, 391-393, (76), (78)
Dieudonné, religion: 147, 163
Evangéliques (Missions..., Eglises...), v. Protestantisme
Frères Prêcheurs (Ordre des):541
Genèse, premier livre de la Bible: 159, 240
Ganssibou, §§ Noms vernaculaires
Islam, Islamisme /Musulman/: 389 390, 395, 458, 477
Kibanguisme, kibanguiste: 146,147, 163
Kouembali, fétiche, v. §§ Noms vernaculaires
Mindzele, v. §§ Noms vernaculaires
Musulman, v. Islam

Ngaa, v. §§ Noms vernaculaires
Nkisi, v. §§ Noms vernaculaires
Nkobi, v. §§ Noms vernaculaires
Nkono, génie: 144
Propagation de la foi (Congrégade la): 539
Protestantisme, protestant: 145, 389-391, 481, (76), (78)
Saint-Esprit (Congrégation des RR. PP. du): 391, 393, 546, 551
Salutistes, v. Armée du Salut
Vestales, prêtresses romaines, gardiennes du feu: 465

-:-:-:-:-:-

VII.- NOMS VERNACULAIRES

Chaque nom vernaculaire n'est suivi -entre tirets- du nom de la population qui l'utilise, que lorsqu'il ne s'agit pas des Téké de l'Est

Aàbili, colatier, 220
Aàmvvagili, manguier, 220
Abbala, partager: 270
Adzi, les "gens": 150
Ahua quatl -Aztèque-, avocat: 248
Ampah, Insigne des chefs tio (queues de buffles): 185, 186, 231
Bindzele, v. Mindzele
Bongo -Kongo-, argent, monnaie: 415
Chikwangue -véh.-, pain de manioc roui: 302, 304, 337, 372, 455
Dallol -Haoussa-, vallée sèche: 551
Ebima, cadavre prêt pour l'ensevelissement: 166
Ekoukouri, ministre du Makoko: 183
Etiene, marteau de forge: 270
Etuwi -Kota-, pièce d'étoffe de quatre brasses (env. 6,50 m.): 415
Falla -Tio ancien-, Français, Blanc: 319
Fou-fou -véh.-, farine de manioc: 303, 304, 337, 372, 428, 432, 504
Ganssibou, ministre et grand féticheur du Makoko: 183-186, 211
Gattine, nom donné au Makoko décèdé pendant son initiation: 184
Ibàirá, famille, lignage: 144, 175, 281
Idjié, emplacement des trous de rouissage du manioc: (XXII)
Insoua, futur Makoko (pressenti): 184, 186
Inzinziu, pagne à grande frange des chefs -v. aussi Mfumfula-: 308
Kamilawuku, Indigofera hirsuta: 227
Kélé-kélé, arbre à grandes feuilles: 310
Kittemo -Kongo- tontine: 536
Kouembali, Kwembali, fétiche: 144 183-186, 225, 231, 265
Lavakkha -malgache- érosion digitée: 24
Limba -Kongo-, Noyer du Mayombe (Terminalia superba): 363
Lisôô, safoutier (Pachylobus edulis): 228
Lousseke -véh.-, légère dépression avec végétation steppique à dominante de Loudetia simplex: 17, 18, 28, 79, 80, 283, 368, 385, 531
Macoco, Makoko /Mokoko/, roi: 3, 5, 10, 94, 114-118, 121, 122, 144, 145, 148, 150, 167, 180-187, 211, 220, 225, 231, 238, 272, 324, 408, 414, 415, 420, 493, 495, 514, 533, 544, 546, 549, (37), (VIII), (X)
Maloango -Vili-, Roi du Loango: 116
Mama, mère: 187
Matioubé, -Foulbé-, serf: 395
Mbaama, Mikania scandens: 262
Mbaro, pagne ordinaire de raphia: 308
Mbo, Tephrosia spp.: 245
Mbongui -Kongo-, case commune des hommes: 274

Mfumfu, chef: 308
Mfumfula, frange du pagne des chefs: 308
Mindzele /Bindzele/ -Kongo-, bon génie: 318
Mitako, -Kota-, barrette de cuivre servant de monnaie: 415
Mokoko, v. Makoko
Moundele -véh.-, Blanc, Européen: 318
Moutete -véh.- pannier allongé: 310, 384, (XXIV)
Moutiri, notable chargé de nourrir le Makoko durant son initiation: 183-184
Mpakassa -Kongo-, buffle: 249
Mpumu, plaine, plateau (étendue plate): 150
Mukanda -Kota-, pièce d'étoffe de 1/4 de brasse (env. 40 cm.): 482
Ndoki -Kongo-, sorcier, personne ayant le mauvais oeil: 325, 403
Ndzali, eau, fleuve: 150, 408
Ngaa, féticheur, prêtre: 145, 165, 176, 322, 325
Ngatlina, "Ministre de la justice, des finances et 'Missus dominicus'" du Makoko: 175, 182, 184
Nganzi, chef de clan, de terre: 151, 403, 414
Nganziemou, "Ministre adjoint du Makoko": 183, 184
Ngassa, première épouse des chefs: 185
Ngonge -Kongo-, cloche: 542
Ngudi nkasi -Kongo- femme patriarche du lignage: 241
Nkasi -Kongo-, chef de famille, de lignage: 403
Nkia, Cassia occidentalis: 248
Nkisi -véh.-, mauvais génies: 146
Nkobi, panier fétiche: 144, 151, 250, 266, 430
Nkunkusu, plante piscicide: 233
Nsanda -véh.-, Ficus thonningii (et Ficus spp.?): 177, 248
Nyama -véh.-, nourriture, viande: 90, 91, 93
Nzadi -Kongo-, grande eau: 63, 114, 150
Olé, sorcier, personne ayant le mauvais oeil: 145, 165, 297, 298, 325, 403, 405
Onduninkula, Desmodium asperum: 248
Ongungulu, Composée médico-magique: 285
Onkal: Indigofera capitata: 270
Osia, Crotalaria sp.: 227
Oyoyo, Cassia absus: 228
Pili-pili -véh.-, Capsicum frutescens: 301
Samara -véh., Afrique occidentale-, sandale: 460
Sibissi -véh.-, Tryonomis swinderianus: 228
Tsa, Desmodium asperum: 248
Tukula -véh.-, poudre d'écorce de Pterocarpus soyauxii utilisée pour teindre en rouge: 166, 227, 313

-:-:-:-:-:-

VIII.- NOMS SCIENTIFIQUES

Il s'agit uniquement, à une ou deux exceptions près des noms zoologiques et botaniques. La référence donne, en principe, le nom du genre suivi de celui de l'espèce. Pour les noms botaniques, chaque fois que celà a été possible et en raison de la grande variété des dénominations pour une même plante suivant les auteurs, cette référence a été complétée par le nom de l'inventeur abrégé suivant les normes généralement admises. La parenthèse renferme le nom de la famille; elle est suivie par le nom commun de la plante, quand il existe, sinon par quelques précisions: aspect..., usage...

Achatina spp., escargot: 92
Aedes spp., genre de moustiques: 93
Aedes aegypti L., v. Stegomya fasciata
Albizzia spp. (Mimosacées): 242

Albizzia adianthifolia (Schum.) W.F. Wight (Mimosacées), arbre de savane: 78
Albizzia sassa Macb. (Mimosacées), arbre de bosquet: 82, 221
Allium spp. (Liliacées): 265
Allium ascalonium L. (Liliacées), échalotte, 247
Allium cepa L. (Liliacées), oignon: 247
Allium sativum L. (Liliacées), ail: 247
Alstonia sp. (Apocynacées), arbre de marécage: 80, (33)
Amaranthus caudatus L. (Amarantacées), brède: (XI)
Amoeba dysenterica, v. Entamoeba histolytica
Ananas comosus (L.) Merril, Ananas sativa Lindl. (Broméliacées), ananas: 83, 246
Anisophyllea Büttnerii (Rhizophoracées), fruitier sauvage: 221
Anisophyllea poggei Engl. ex de Wild. (Rhizophoracées), herbe de savane: 78
Anona arenaria Thonn. (Anonacées), arbuste de savane: 78, 79, (34)
Anona muricata L. (Anonacées), corossol: 248
Anopheles spp., moustiques: 96
Anopheles (Pyretophorus) gambiae Giles, vecteur du paludisme: 96
Anopheles (Myzomia) funestus Giles: 97
Arachis hypogea L. (Papilinacées), arachide: 245
Asystasia coromandelina Nees (Acanthacées), brède sauvage: 221
Bancroft (Filaire de), v. Wulcheria bancrofti
Bidens pilosa L. (Composacées), brède sauvage: 221
Bitis spp., vipères: 95
Bixa orellana L. (Bixacées), Rocou: 248, 313
Brassica oleracea L. (Cruciferacées), chou commun: 247
Bridelia ferruginea Bth (Euphorbiacées, arbuste de galerie: 304
Bulbostylis laniceps Clarke (Cypéracées), herbe de savane: 79
Cannabis indica (Cannabinacées), chanvre indien: 248, 305
Capsicum frutescens L. (Solanacées), petit piment: 247, 301
Carica papaya L. (Caricacées), papayer: 248
Cassia spp. (Césalpinacées), 82, 248
Cassia absus L. (Césalpinacées), petit arbuste médico-magique: 228
Cassia occidentalis L. (Césalpinacées), arbuste médico-magique:248
Causus spp., vipères: 95
Ceiba pentandra Gaertn. (Bombacacées), kapokier: 83
Celosia trigyna L.(Amarantacées), brède sauvage: 221
Celsius (Degré) = degré centigrade: 43
Centhoteca mucronata (P. Beauv.) Bth. (Graminacées), herbe de forêt: 87
Chlorophora excelsa Bth. ex Hook F. (Moracées), iroko: 363
Chrysophyllum spp. (Sapotacées), arbre de forêt: 82, 242
Chrysops dimidiata van der Wulpe, vecteur de filaires: 97
Chrysops silacea Austen, vecteur de filaires: 97
Citharinus congicus, poisson: 234
Citharinus gibbosus, poisson: 234
Citharinus macrolepis, poisson:234
Citrus spp. (Rutacées): 248
Citrus aurantifolia Swingle (Rutacées) citronnier: 248
Citrus sinensis (Rutacées), oranger: 248
Cleome ciliata Sch. & Th. (Capparidacées) brède sauvage: 221
Cocos nucifera L. (Palmacées),cocotier: 248
Coeliades libeon, papillon de la chenille comestible des Milletia spp.: 91, 223, 300, 547
Coffea arabica L. (Rubiacées), café "arabica": 249
Coffea canephora Pierre (Rubiacées), café "souche": 249
Coffea robusta Linden (Rubiacées), café "robusta": 249, 424
Cola acuminata Schott & Endl. (Sterculiacées), colatier: 220, 248

Coleus spp. (Labiacées), tubercules alimentaires: 249, 250
Colocasia esculentum Schott. (Aracées), taro, 244
Copaïfera demeusii Harms (Césalpinacées, copalier: 430
Crocodylus niloticus, crocodile d'Afrique: 92
Crotalaria spp. (Papilionacées), arbrisseaux médico-magiques: 227
Cubitermes fongifaber, termite édifiant les "termitières-champigon": 367, 503
Cyrtosperma(senegalense Engl.) (Aracées), herbe de marais: 80, (33)

Dendraspis spp., serpents très venimeux: 95
Desmodium asperum Desv. (Papilionnacées), herbe médico-magique:248
Diamidino 4-4' diphenoxyl pentane, lomidine, préventif de la maladie du sommeil: 100
Dioscorea spp. (Dioscoréacées), ignames: 244
Dioscorea alata L. (Dioscoreacées), igname tardive: 244
Dioscorea cayennensis Lam (Dioscoréacées), igname hâtive: 244
Distichodus affinis, poisson:234
Distichodus antonii , poisson: 234
Distichodus atroventralis, poisson: 234
Distichodus fasciolatus: 234
Distichodus Lusosso, poisson:234
Distichodus noboli, poisson: 234
Distichodus sexfasciatus: 234

Eichhornia crassiper Solms-Laub. (Pontederiacées), Jacinthe d'eau, 361
Elaeis guineensis Jacq. (Palmacées: 83, 221, 248, 284, 301,304, 431, (64)
Eleocharis nupensis Hutch. (Cyperacées), herbe de marais: 80, (33)
Eleusine spp. (Graminacées), herbe à graines alimentaires: 249
Elyonurus brazzae Franch. (Graminacées), herbe de savane: 79, 81
Entamoeba histolytica /Amoeba dysenteriae/, amibe dysentérique:98

Ficus spp. (Moracées): 83, 248
Ficus thonningii Blume (Moracées), Arbre fétiche: 83, 177
Filaria loa, filaire: 97
Funtumia elastica (Preuss) Stapf. (Apocynacées), ireh, arbre à caoutchouc: 222, 429

Gaertnera paniculata Bth. (Loganiacées), arbre de forêt: 82
Galago spp., petits lémuriens: 94
Glossina fuscipes fuscipes Newstead, mouche tsé-tsé: 96
Glossina fuscipes quanzensis Pires: 96
Glossina palpalis palpalis Rob. Devoisdy, mouche tsé-tsé: 96,271
Gorilla gorilla, gorille: 93
Gryllotalpa africana, courtillière africaine: 97

Haumania liebrechtiana(de Wild. & Th. Dur.) Léonard (Marantacées), plante à larges feuilles: 302
Hibiscus spp. (Malvacées): 247, 254, 302, 303, 455, (54), (56), (XXII)
Hibiscus esculentus L. (Malvacées): 246 Gombo
Hibiscus sabdariffa L. (Malvacées): Oseille de Guinée: 226, 246
Hippopotamus amphibius, hippopotame: 93
Homo niloticus: 546
Homo paleoniger: 546
Homo sapiens: 34, 123
Hydrocion goliath, poisson: 234
Hydrocion linneatus, poisson: 234
Hymenocardia (acida Tul.) (Euphorbiacées), arbuste de savane: 78, 79, 82, 85, 86, (33), (34)
Hyparrhenia spp. (Graminacées), herbe de savane: 77, 262, 263, (32)
Hyparrhenia diplandra(Hack) Stapf. (Graminacées), herbe de savane: 79

Imperata cylindrica L. (P. Beauv.) (Graminacées), herbe de jachère: 257, 499, 528, (XVI)
Indigofera capitata Kotschy (Papilionacées), herbe de savane:270
Indigofera hirsuta L. (Papilionacées): 227
Ipomea batatas L. (Convolvulacées), patate douce: 244

Jatropha curcas L. (Euphorbiacées) Pignon d'Inde ou purghère: (64)

Labeo linneatus, poisson: 234
Labeo velifer, poisson: 234
Labeo weeksii, poisson: 234
Lagenaria spp. (Cucurbitacées), calebasse: 247
Landolphia spp. (Apocynacées): lianes et herbes, généralement guttifères: 222, 429, 430
Lannea welwitschii (Hiern.) Engl. (Anacardiacées), arbuste de savane: 83
Laveran (Hématozoaire de), v. Plasmodium spp.
Lepus ansorgei, lièvre d'Afrique: 93
Loudetia spp. (Graminacées), herbes de savane: 77, (32)
Loudetia arundinacea (Holchst) Steud. (Graminacées), herbe de savane: 79, 80, 81, (34)
Loudetia demeusii (de Wild.) Hubb. herbe de savane: 78-82, 298, (33), (34)
Loudetia simplex (Nees) Hubb. Graminacées), herbe de steppe: 79-82, 284, (33), (34)
Loxodonta africana, éléphant d'Afrique: 92
Lycopersicum esculentum Mill. (Solanacées), tomate: 247
Lycopersicum esculentum, var. cerasiforme Mill. (Solanacées), tomate-cerise: 247

Mangifera indica L. (Anacardiacées), manguier: 220, 248
Manihot utilissima Pohl. (Euphorbiacées), manioc: 243
Manniophyton africana Muelle. Arg. (Euphorbiacées), liane: 310
Mansonoïdes spp., moustiques: 96
Maprounea africana Muell. Arg. (Euphorbiacées), arbre de savane: (34)
Melinis minutiflora P. Beauv. (Graminacées), herbe fourragère de couverture: 500
Mikania scandens (L.) Willd. (Composacées), liane herbacée de galerie: 262
Milletia spp. (Papilionacées), arbres de forêt: 83, 90, 91, 223, 248, 285, (64)
Milletia laurentii de Wild. (Papilionacées), grand arbre de forêt: 81, 83
Milletia versicolor Welw. ex Bak. (Papilionacées), arbuste de bosquet: 83
Monocymbium ceresiiforme Stapf. (Graminacées), herbe de savane: 79
Musa spp. (Musacées), bananiers: 246
Musa nana Loureiro (Musacées) petite banane douce: 246
Musa paradisiaca L. (Musacées), banane plantain: 263
Musa sapientium L. (Musacées), banane douce: 246
Myrianthus arboreux P. Beauv. (Moracées), arbre de galerie: 83

Newboldia laevis (P. Beauv.) Seem (Bignoniacées), arbuste médico-magique: 248
Nicotiana spp. (Solanacées), tabacs: 249, 345
Nicotiana rustica L. (Solanacées), tabac "indigène": 344, 345, 350, 468, (74), (XXVI)
Nicotiana tabacum L. (Solanacées), tabac: 249, 345, (74), (XXVI)

Oïdium, champignon parasite microscopique: 348
Onchocerca volvulus, microfilaire de l'onchocercose: 97
Ongokea klaineana (Olacacées), arbre de forêt: 430
Ornithodonis erraticus, virus filtrant de la dengue: 95
Oryza glaberrima Steud. (Graminacées), riz africain: 250
Oryza sativa L. (Graminacées), riz d'Asie: 250

Pachylobus spp. (Bursérécées): 83
Pachylobus edulis G. Don (Burséracées), safoutier: 220, 248
Pan satyrus, chimpanzé: 93
Pandanus spp. (Pandanacées), arbre des bords de l'eau: 310
Panthera pardus, léopard: 93, 261
Paspalum spp. : 277
Penctanum fraxinifolium, plante à forte odeur: 166
Pennisetum spp. (Graminacées), genre dont font partie les petits mils: 221, 249

Pennisetum purpureum Schum. & Thonn. (Graminacées), herbe à éléphants: 347
Pentaclethra eetveldeana (Mimosacées, arbre de forêt: 82
Pentaclethra macrophyllon Bth. (Mimosacées), owala, arbre de forêt: 430
Persea gratissima Gaertn. (Lauracées), avocatier: 248
Plasmodium spp. /Laveran (Hématozoaire de)/, agent pathogène du paludisme: 96
Propterus dolloï, poisson: 234
Pterocarpus soyauxii Taub. (Papilionacées) arbre dont l'écorce sert à préparer le tukula -v. §§ Noms vernaculaires-: 166, 227,313
Pueraria javanica Bth. (Papilionacées), herbe fourragère de couverture: 500
Python sebae, "boa" d'Afrique:94

Raphia spp. (Palmacées): 309,(64)
Raphia vinifera Beauv. (Palmacées) 304
Rickettsia mooseri, agent pathogène du typhus bénin: 95
Rickettsia prowaseki, agent pathogène du Typhus exanthématique: 95
Robusta, v. Coffea robusta

Saccharum officinarum L.(Graminacées), canne à sucre: 247
Sapium cornutum Pax (Euphorbiacées): arbre de galerie: 82
Sarcocephalus esculentus Afz. (Rubiacées), fruitier sauvage: 221
Sarcophrynium spp. (Marantaeées), plante de sous-bois: 83
Scelephron spp. "mouches maçonnes": 87, 285
Setaria megaphylla Dur & Schinz. (Graminacées), herbe de savane: 87
Simulium damnosum, simulie: 97
Solanum anomalum Thonn. (Solanacées), piment africain: 247
Solanum esculentum (Solanacées), aubergine: 247
Solanum nigrum (Solanacées), brède morelle: 220
Sorghum spp. (Graminacées), sorgho: 221
Sphagnum sp. (Cyperacées), herbe de marais: 80 (33)
Spirocheta spp., bactéries vectrices de Ornithodonis erraticus: 95
Staudtia gabonensis Warb. (Myristicacées), arbre de forêt: 363
Stegomya fasciata /Aedes aegypti/, moustique vecteur du virus de la fièvre jaune: 96
Strychnos spinosa Lam. (Loganiacées), fruitier sauvage: 221
Stylosanthes gracilis (Papilionacées), plante fourragère de couverture: 500
Syncerus caffer, buffle de savane: 249
Syncerus caffer nanus, buffle de "forêt": 93, 249
Taeniorhynchus spp, moustiques:96
Tephrosia spp. (Papilionacées), herbe et arbustes piscicides: 245
Terminalia superba Engl. & Diels (Combretacées), noyer du Mayombe (limba): 363
Tetragonia expansa (Ficoïdacées), tétragone (légume): 340
Themeda triandra Forsk (Graminacées), herbe de savane: 86
Trachypogon spp. (Graminacées), herbes de savane: 77, 80, 81,263, (32)
Trachypogon thollonii (Franch) Stapf (Graminacées): 77, 78, 80, (33), (34)
Traguelaphus scriptus, guib harnaché: 224
Treponema pallida Schaudinn, agent pathogène de la syphilis: 137
Treponema pertenue, agent pathogène du pian: 137
Tryonomis swinderianus, "sibissi": 228
Trypanosoma gambiense, agent pathogène de la maladie du sommeil: 96, 101

Vitex congensis (Verbénacées), arbre de savane: 83
Vitex madiensis, arbre de savane (Verbénacées): 78, 221
Voandz(e)ia subterranea Thouars (Papilionacées), voandzou ou pois souterrain ou pois bambara: 245, 249

Wulcheria bancrofti /Bancroft (Filaire de)/, agent pathogène des filarioses: 97

Yersin (Bacille de), Pasteurella pestis, agent pathogène de la peste: 95.

Zea mays L. (Graminacées), maïs: 243

-:-:-:-:-:-

IX.- ORGANISMES ADMINISTRATIFS ET PARA-ADMINISTRATIFS

ORGANISMES SCIENTIFIQUES

Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, précédemment: Académie Royale des Sciences Coloniales -A.R.S.C.- /et antérieurement: Institut Royal Colonial Belge -I.R.C.B.-/, Bruxelles: 88, 170, 519, 521, 524, 525, 529-532, 534, 536, 538, 540, 542, 544, 548, 553 554, 556, 558

Académie des Sciences, Paris: 528, 541, 547

Académie des Sciences coloniales, Paris: 182, 528, 551

Afrika-Instituut, Leyde: 523

Agence pour la Sécurité de la Navigation aérienne /Asecna/, Paris, Brazzaville...: 3, 519

Agence transéquatoriale des Communications /A.T.E.C./, U.D.E.: 527

Agencia geral do Ultramar, anciennement Agencia geral das colonias, Lisbonne: 526, 543

Air-Congo, Brazzaville: 377-380

Ambassade de France, Brazzaville: 3, 182, 186, 233, 385, 514, (37)

Archives (du Gouvernement général) de l'A.E.F. (Service des): 513, 514, 534

Archives du Ministère de la France d'Outre-Mer (Service des), /Archives F.O.M., Archives nationales, section Outre-Mer/, Paris: 418, 419, 420, 513, 514

Archives nationales, Paris: 513

Archives romaines, Vatican: 530

A.R.S.C., v. Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer

A.S.E.C.N.A., v. Agence pour la Sécurité de la Navigation aérienne

Association des Géographes français, Paris: 523, 532, 538, 545

Association des Services Géologiques africains: 542

A.T.E.C.: v. Agence Transéquatoriale des Communications

Banque nationale pour le Développement du Congo, Brazzaville: 425

B.I.T., v. Bureau international du Travail

Bureau des Etudes Géologiques et Minières coloniales, Bruxelles:

Bureau international du Travail, Genève:

C.A.F., v. Comité de l'Afrique française

Caisse de compensation des prix, Caisse du Cacao, Caisse du Coton, U.D.E.: 421

Caisse d'Epargne postale du Congo: 434, 485, 490

C.C.R., v. Centre de Coopération rurale

C.C.T.A., v. Commission de coopération technique en Afrique au Sud du Sahara

C.E.C., , v. Centre d'Entrepôt et de Commercialisation

C.E.G., v. Collège d'Enseignement général

Centre de Coopération rurale /C.C.R./, Congo: 423-425, 431, 505

Centre d'Enseignement supérieur de Brazzaville: 536

Centre d'Entrepôt et de Commercialisation /C.E.C./, Congo: 342

Centre national de la Recherche scientifique /C.N.R.S./, Paris: 519, 550

Cercle colonial luxembourgeois: 536

C.F.C.O., v. Congo-Océan (Chemin de fer)

Chambre de Commerce de Brazzaville: 3, 518
C.N.R.S., v. Centre national de la Recherche Scientifique
Collège d'Enseignement général /C.E.G./, Djambala: 392, 398
Collège de France: 2
Comité de l' Afrique Française /C.A.F./, Paris: 343, 520, 521, 525, 526, 529, 535, 536, 544-546, 548, 550, 554
Comité de Documentation et de Propagande pour l'Afrique Noire, Paris: 546
Comité des Travaux historiques et scientifiques: Section de Géographie, Paris: 557
Commissariat général de l'Exposition internationale de Paris (1931): 543
Commission de Coopération technique en Afrique au Sud du Sahara /C.C.T.A./ -v. aussi Conseil de Spécialistes pour l'Afrique-, Lagos: 523, 545, 553
Commission d'Enquête dans les Territoires d'Outre-Mer, Paris: 286
Commission d'Etudes du Problème foncier, Léopoldville: 520
Congo-Océan (Chemin de fer) /C.F.C.O./, de Brazzaville à Pointe-Noire: 1, 24, 26, 68, 118,189, 197, 208, 217, 239, 241, 245,253, 293, 305, 336, 338, 356-358, 360, 372, 374, 375, 387, 401, 416,420, 421, 423, 441, 442, 453, 455,465, 472, 483, 487, 495, 499, 501,553
Conseil coutumier africain, Brazzaville: 158, 159, 169, 185, 530, 553
Conseil de spécialistes pour l'Afrique /C.S.A./ -v. aussi Commission de Coopération technique en Afrique au Sud du Sahara-: 545
Corps de Santé(colonial), v. Service de Santé
C.S.A., v. Conseil de Spécialistes pour l'Afrique

Direction..., v. Service...

Eaux et Forêts, v. Service des...
Ecole Normale, Congo: 397
Enquête agricole en République Centrafricaine, Bangui: 405, 548
Enquête sur l'Alimentation des Indigènes, Paris: 251, 256, 286
Enquête coloniale sur l'Organisation de la Famille, les Fiançailles et le Mariage, entreprise en 1911 par la Société antiesclavagiste de France: 154, 155, 157, 158, 160-162, 286, 304, 514, 531, 534, 549
Enquête Démographique du Congo, v. Mission démographique du Congo
Enquête sur l'Habitation des Indigènes: 286, 291, 514
Etat civil, Congo: 188, 189, 507

Faculté des Lettres de Lyon: 2
Faculté des Sciences de Paris: 123
F.A.O., v. Food and Agriculture Organisation
F.O.M., v. Ministère des Colonies
Fondation nationale des Sciences politiques, Paris: 541
Fonds du Bien-être indigène, Léopoldville: 525
Food and Agriculture Organisation /F.A.O./, Rome: 520
France d'Outre-Mer (Ministère de la), v. Ministère des Colonies

Gouvernement du Congo belge, Léopoldville: 512
Gouvernement général de l'Afrique Equatoriale Française, v. Haut-Commissariat de la République en Afrique Equatoriale Française
Gouvernement du Moyen-Congo: 181, 186, 523

Habitations bon Marché, H.B.M., Congo: 386
Haut-Commissariat de la République en Afrique Equatoriale Française /Gouvernement général de l'Afrique Equatoriale Française/: 186, 278, 419, 420, 521, 537, 546, 548, 551

I.A.I., v. Institut International africain
I.E.C., v. Institut d'Etudes Centrafricaines
I.F.A.N., v. Institut fondamental d'Afrique noire
I.G.N., v. Institut Géographique national
I.N.C.I.D.I., v. Institut international des Civilisations différentes

I.N.E.A.C., v. Institut national pour l'Etude agronomique du Congo belge
I.N.S.E.E., v. Institut national des Statistiques et Etudes économiques.
I.N.S.E.E.-Coop., I.N.S.E.E.-Coopération, v. Institut national des Statistiques et Etudes économiques, Service Coopération
Inspection (générale)..., v. Service....
Inspection des Affaires administratives, Brazzaville: 182, 385
Inspection des Colonies: 419
Inspection du Travail, Brazzaville: 514
Institut d'Etudes Centrafricai- /devenu: Institut de Recherche Sientifique au Congo, puis Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer, Centre de Brazzaville - I.E.C., I.R.S.C., O.R.S.T.O.M. Centre de Brazzaville/ -v. aussi: Office de la Recherche scientifique et technique Outre-Mer- : 3, 85, 96, 97, 99, 107, 133, 137, 143, 188, 195,197, 203, 222, 233, 280, 281, 301,336, 345, 387, 478, 484, 517, 518,520, 524-527, 530-532, 534-536, 540, 542-544, 546, 547, 549, 551-558
Institut pour l'Etude du Développement économique et social de l'Université de Paris: 533, 536
Institut d'Etudes et de Recherches géologiques et minières, Brazzaville: 516, 538
Institut fondamental d'Afrique d'Afrique Noire, précédemment: Institut français d'Afrique Noire /I.F.A.N./, Dakar: 34, 245, 311, 520, 526, 530, 532, 538-540, 545, 547, 550, 551, 555
Institut de Géographie, Faculté des Lettres de Lyon: 2
Institut Géographique National / I.G.N., Service géographique de l'A.E.F.-Cameroun/, Paris: 3, 515-517
Institut International africain /I.A.I., International African Institute/, Londres: 519, 554
Institut International de Bibliographie, Bruxelles: 556
Institut international des Civilisations différentes /INCIDI/, Bruxelles: 406, 523, 554
Institut national pour l'Etude agronomique du Congo belge /I.N.E.A.C./ Bruxelles: 88, 524, 525, 527, 538, 544
Institut national des Etudes démographiques, Paris: 523
Institut national pour la Recherche agronomique, Paris: 556
Institut national des Statistiques et Etudes économiques /I.N.S.E.E./, Paris: 188, 189, 193, 195, 199, 200, 283, 481,519
Institut national des Statistiques et Etudes économiques, Service Coopération / I.N.S.E.E.-Coop(ération)/, Paris: 260, 405, 535 (75)
Institut des Parcs nationaux du Congo belge, Bruxelles: 86, 542
Institut de Recherches pour les Huiles et Oléagineux /I.R.H.O./, 320, 539
Institut de Recherche Scientifique au Congo, Brazzaville, v. Institut d'Etudes centrafricaines
Institut royal colonial belge, v. Académie royale des Sciences d'Outre-Mer
Institut de Science économique appliquée /I.S.E.A./, Paris: 231, 401, 520, 554
International african Institute v. Institut international africain
I.R.C.B., v. Académie royale des Sciences d'Outre-Mer
International géographical Union v. Union géographique internationale
I.R.H.O., v. Institut de Recherches pour les Huiles et Oléagineux
I.R.S.C., v. Institut d'Etudes centrafricaines
I.S.E.A., v. Institut de Science économique appliquée

Lovanium, Université de Léopoldville: 107, 113, 539, 542
Lycée Savorgnan de Brazza, Brazzaville: 398

Matadi-Léopoldville (Chemin de fer): 416

Météorologie nationale, Paris: 521, 539, 546, 556
Ministère de l'Agriculture, Brazzaville: 533, 549
Ministère des Colonies /F.O.M., France d'Outre-Mer (Ministère de la)/, Paris: 124, 418
Ministère de la Coopération, v. Secrétariat d'Etat chargé de la Coopération
Ministère de l'Economie, Brazzaville: 550
Ministère de la France d'Outre-Mer, v. Ministère des Colonies
Ministère du Plan, Brazzaville: 553
Ministère de la Santé publique, Brazzaville: 134
Mission anthropologique (pour l'Etude des Populations retardées d'Afrique Occidentale française), Dakar: 655
Mission démographique (du Congo) / Enquête démographique du Congo, Recensement (démographique) du Congo, Recensement (démographique) de Barazzaville/: 100, 146, 190, 191, 198-200, 336, 389, 390, 477bis, 481, 534, 550
Mission permanente des Tabacs au Congo, v. Service d'Exploitation industrielle des Tabacs et Allumettes
Musée colonial, Marseille, 524
Musée royal d'Afrique centrale, anciennement: Musée du Congo belge, Tervuren: 113, 309, 520, 527, 542, 543, 555
Museum national d'Histoire naturelle: 537

Nations-Unies, v. Organisation des Nations-Unies
National Academy of Science, Washington: 557
Nigerian Museum, Lagos: 551

O.A.C.I., v. Organisation de l'Aviation civile internationale
Office national de Commercialisation des Produits agricoles /O.N.C.P.A./, Brazzaville: 342, 423-425, 427
Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer /O.R.S.T.O.M./, Paris, v. aussi Institut d'Etudes Centrafricaines-: 219, 272, 301, 476, 517-520, 525, 527, 531, 551, 553, 557
Office de la Recherche scientifique Outre-Mer, Centre de Brazzaville, v. Institut d'Etudes centrafricaines
O.N.C.P.A., v. Office national de Commercialisation des Produits agricoles
O.N.U., v. Organisation des Nations-Unies
Organisation de l'Aviation civile Internationale /O.A.C.I./: 515
Organisation de la Région industrielle du Kouilou, O.R.I.K., Pointe-Noire: 188, 547
Organisation des Nations-Unies /Nations-Unies, O.N.U./: 189,190, 200, 538, 552
O.R.S.T.O.M., v. Office de la Recherche scientifique et technique Outre-Mer
O.R.S.T.O.M., Centre de Brazzaville, v. Institut d'Etudes centrafricaines

Palais de Justice, Brazzaville: 176
Ponts-et-Chaussées, France: 555
Postes, Télégraphe, Téléphone - P.T.T., v. Service des P.T.T.
Présidence du Conseil, Paris:286

Recensement agricole du Congo: 239-241, 243, 245, 246, 252, 255, 256, 260, 261, 405, 550
Recensement (démographique) de Brazzaville, Recensement(démographique) du Congo, v. Mission démographique du Congo
Régie française des Tabacs, v. Service d'Exploitation industrielle des Tabacs et Allumettes
Royal african Society, Londres: 533
Royal anthropological Institute, Londres: 538

Salaire minimum interprofessionnel garanti /SMIG/, France, Congo: 178, 483
S.A.P., v. Société indigène de Prévoyance
Secrétariat d'Etat chargé de la Coopération /Ministère Coop(ération)/: 195, 199, 233, 519, 534, 537, 548, 550, 551

Secrétariat des Missions d'Urbanisme et d'Habitat /S.M.U.H./, Paris: 521
Section technique d'Agriculture tropicale, Paris:76, 522
S.E.I.T.A., v. Service d'Exploitation industrielle des Tabacs et Allumettes
Service des Affaires économiques, Brazzaville: 514
Service de l'Agriculture, Brazzaville: 2, 341, 407, 423, 499,500, 514, 520, 527, 529, 549
Service du Conditionnement, Pointe-Noire: 425
Service des Contributions directes, Brazzaville: 2, 359, 426, 444
Service des Douanes, Brazzaville: 344, 457, 460
Service des Eaux et Forêts, Brazzaville: 92, 514
Service de l'Elevage, Brazzaville: 260, 262, 514
Service de l'Enseignement, Brazzaville: 2, 400, 514
Service d'Exploitation industrielle des Tabacs et Allumettes /Mission permanente des Tabacs au Congo, Régie française des Tabacs, S.E.I.T.A./, Paris, Brazzaville: 3, 241, 336, 341, 343-359, 371, 372, 378, 383, 407, 425, 427,437, 438, 440, 470, 475, 481, 482,495-497, 503, 542, 543, 552, (72), (73), (85)
Service général d'Hygiène mobile et de Prophylaxie, v. Service des Grandes Endémies
Service du Génie rural et de l'Hydraulique agricole, Brazzaville: 520
Service géographique(de l'A.E.F.-Cameroun), v. Institut Géographique national
Service des grandes Endémies /Service général d'Hygiène mobile et de Prophylaxie, S.G.H.M.P./ - v. aussi Jamot Dr (§§ Noms de personnes): 100, 137, 138, 223, 224, 523, 524
Service Hydrologique, Brazzaville: 66
Service météorologique, Brazzaville: 519, 521
Services météorologiques de la France d'Outre-Mer, Paris: 45, 50, 54, 519, 521
Service des Mines d'Afrique Equatoriale Française /Direction des Mines et de la Géologie d'A.E.F./, Brazzaville: 6, 26, 516, 522,524, 529, 536, 538
Service pédologique, Brazzaville: 518, (13)
Service des P.T.T., Brazzaville: 484
Service de Santé (des Troupes coloniales) /Corps de Santé colonial, Direction de la Santé publique/, Brazzaville: 2, 135,138, 307, 389, 398-400, 462, 514, 547
Service des Statistiques de l'Afrique Equatoriale française, Brazzaville, 2, 196, 483, 518, 524, 534
Service des Statistiques de la République du Congo: 2, 518, 550
Service des Statistiques de l'Union douanière équatoriale, Brazzaville: 2, 518, 519
S.G.H.M.P., v. Service des grandes Endémies
S.I.P., v. Société indigène de Prévoyance
S.M.I.G., v. Salaire minimum interprofessionnel garanti
S.M.U.H., v. Secrétariat des Missions d'Urbanisme et d'Habitat
S.N.C.D.R., v. Société Nationale de Coopération et de Développement rural
Sociedade de Geografia de Lisboa: 535
Société Africaine de Prévoyance, v. Société indigène de Prévoyance
Société des Africanistes, Paris: 107, 120, 309, 519, 533, 545,547, 555
Société d'Anthropologie de Paris: 107, 522, 527, 549
Société Antiesclavagiste de France, v. Enquête coloniale sur l'Organisation de la Famille, les Fiançailles et le Mariage
Société belge d'Etudes et d'Expansion, Liège: 535
Société belge d'Etudes géographiques, Louvain: 543, 558

Société belge de Médecine tropicale, Bruxelles, 534
Société de Biogéographie de France, Paris, 535
Société française d'Etudes et de Développement /S.O.F.R.E.D./, Paris: 553
Société de Géographie, Paris:106, 518, 526, 549
Société de Géographie d'Anvers: 529
Société de Géographie commerciale, Paris: 541
Société de Géographie de l'Est, Nancy, 537
Société de Géographie historique et descriptive, Paris: 114, 522
Société de Géographie de Marseille: 535
Société géologique de France, Paris: 556
Société hydrotechnique de France, 651
Société immobilière (du Congo): 287, 386
Société indigène de Prévoyance /S.A.P., S.I.P., Société africaine de Prévoyance, Société de Prévoyance, S.P./, Congo: 385, 421-423, 428, 505, 553
Société de Pathologie exotique, Paris: 543, 547
Société nationale de Coopération et de Développement rural /S.N.C.D.R./, Brazzaville: 423-425
Société préhistorique française, Paris: 107, 522
Société de Prévoyance, v. Société indigène de Prévoyance
Société des Recherches congolaises /S.R.C./, Brazzaville: 107, 119-121, 124, 523, 524, 528,532, 533, 540, 541, 547, 549, 550,555
Société royale belge d'Anthropologie et de Préhistoire, Bruxelles: 107, 529
Société royale belge de Géographie, Bruxelles: 107, 530, 546
S.O.F.R.E.D., v.Société française d'Etudes et de Développement
S.P., v. Société Indigène de Prévoyance
S.R.C., v. Société des Recherches congolaises
Tribunal de Pointe-Noire: 320
Union douanière Equatoriale, U.D.E., union des Etats de l'ancienne A.E.F., v. aussi Afrique Equatoriale Française (§§ Espaces géographiques): 518, 519
Union géographique internationale /International geographical Union/ 530, 532, 538, 541, 555, 557

-:-:-:-:-:-

X.- COMMERCE

(Sociétés, marques commerciales etc...)

ALKELE, cartel formé par la Société de l'Alima, la Société de la Mkémé-Nkéni et la Compagnie agricole, commerciale et industrielle de la Léfini -v. ces mots-: 419, 420, 430
Aspro, marque d'aspirine: 462,463
Burley, variété de tabac: 350
C.A.C.I.L., v. Compagnie agricole, industrielle et commerciale de la Léfini
CAF, v. Coût, Assurance, Frêt
C.C.S.O, v. Compagnie commerciale Sangha-Oubangui
C.F.A. (Franc) = Communauté financière africaine (Franc de la) = 0,02 Franc français: 158, 178,375, 385, 386, 421, 435, 439, 440, 450, 496
C.F.A.O., v. Compagnie Française de l'Afrique Occidentale
C.F.H.B.C., v. Compagnie française du Haut et Bas-Congo
C.G.T.A., v. Compagnie générale des Transports en Afrique Equatoriale
Cologne (Eau de): 467
COMILOG, v. Compagnie minière de l'Ogooué

Compagnie agricole, commerciale et industrielle de la Léfini /C.A.C.I.L./: 419
Compagnie commerciale Sangha-Oubangui /C.C.S.O./: 441
Compagnie française de l'Afrique occidentale /C.F.A.O./: 441, 442
Compagnie Française du Congo: 489
Compagnie française du haut et bas Congo: 87, 342, 362, 379, 419, 420, 441-443
Compagnie générale des Transports en Afrique Equatoriale /C.G.T.A./: 87, 355, 362, 379
Compagnie minière de l'Ogooué /COMILOG/: 378
Compagnie propriétaire du Kouilou-Niari /C.P.K.N./: 421
Comptoir colonial: 419
Coût, Assurance, Frêt /CAF/: 421, 422
C.P.K.N.: v° Compagnie propriétaire du Kouilou-Niari

Ebambi Frères (Etablissements): 427, 481
Epinal (Imagerie d'): 6, 463

FOB = Free on board = Franco à bord: 158, 439

Girafe (La), marque de savon: 466
Gitanes, marque d'allumettes: 475

Havane, variété de tabac: 350

Japy (Pompes): 383
Java, variété de tabac: 350, 356 (74)

Kentucky, Kentucky-Nyassaland, variétés de tabac: 346, 350, 352, 356
Kronenbourg (Bière): 451, 452

Lomidine, nom commercial de la Diamidino 4-4' diphenoxyl pentane -v. §§ Noms scientifiques-

Maggi (Arôme), condiment: 456
Maïzena, farine: 456
Martini, apéritif: 533
Maryland, variété de tabac: 249, 344, 346, 348, 350-352, 356, (74)
Mercèdès, firme allemande de construction automobile: 355, 375, 376, (XXX)

Nabab, cru de vin portugais: 442, 450
Nivaquine, marque de médicament antipalustre: 463

Phénergan, marque d'antihistaminique de base: 464

S.C.K.N., v. Société commerciale du Kouilou-Niari
S.C.O.A., v. Société commerciale de l'Ouest Africain
SEDEC, v. Société d'Etudes et d'Entreprises au Congo français
S.H.O., v. Société du Haut-Ogooué
S.I.A.N., v. Société industrielle et agricole du Niari
S.I.A.T., v. Société industrielle et agricole du Tabac tropical
Société de l'Alima: 418, 419
Société commerciale du Kouilou-Niari /S.C.K.N./: 87, 441, 442
Société commerciale de l'Ouest Africain /S.C.O.A./: 441
Société d'Etudes et d'Entreprises du Congo français /SEDEC/: 88
Société du Haut- Ogooué /S.H.O./: 442
Société industrielle et agricole du Niari /S.I.A.N./: 455, 472
Société industrielle et agricole du Tabac tropical /S.I.A.T./: 344, 350, 355, 458, 472, 474, 496
Société de la Nkémé-Nkéni: 418, 419
Sumatra, variété de tabac: 350

Transports Congo-Oubangui-Tchad, T.C.O.T.: 362

Unilever, groupe financier international: 441
Union congolaise: 552
Usines du Rhône, marque d'aspirine: 463

Virginie, variété de tabac: 346

Wax, type (tissage et impression) de pagnes: 474

Yorkshire, race de porcs: 262

-:-:-:-:-:-

XI.- NOMS DE PERSONNES

Seules les personnes qui ne sont pas citées comme auteurs dans la bibliographie ont leur nom suivi d'un bref commentaire

Abercrombie (K.C.): 520
Adam, premier homme dans la Bible: 100
Adam (Jean): 520
Adam (Mgr Jean): 520
Affonso Mvemba Nzinga, Roi de Congo (XVI° s.): 530
Alimen (Henriette): 107, 109, 110, 520
Allix (André), ancien recteur de l'Université de Lyon: 2
Althabe (Gérard): 231, 476, 520
Ancel (J.): 343, 521
Andersson (Ephraïm): 246, 338, 312, 324, 415, 521
Ankanho, Makoko (1918): 186, (37)
Anne de Bretagne, reine de France: 115
Ardant (G.); 521
Arnaud (M.): 521
Arnould (J.P.): 521
Aubréville (A.): 7, 58, 59, 76, 83, 84, 521, 522
Augouard (Mgr Prosper): 522
Avelot (Raoul): 114, 522
Babet (Victor): 27, 107, 522
Babingui (Alexandre), chauffeur à l'Institut d'Etudes centrafricaines: 4
Bachelier (Georges): 523
Badier: 523
Bagnouls (F.): 523
Balandier (Georges): 155, 175, 393, 443, 523
Balfet (Hélène), ethnologue française: 309
Ballay (Noël-Eugène): 537
Bandibou, Makoko (1931-1934):(37)
Baoundélé, Makoko (1892?-1907): (37)
Baoundélé, v. Gankia
Barat (Charles): 523
Baratier (Augustin): 119, 523
Barros, chroniqueur portugais (XVI° s.): 115
Bascoulergue (Pierre): 223, 224, 300, 523, 524
Bastiani (Laurent): 196, 198,199, 524
Battel (Andrew), voyageur anglais: 524, 550
Baud (L.): 517, 524
Baudon (A.): 524
Baudouin I°, roi de Belgique:399
Baumann (Hermann): 147, 148,524
Beirnaert (A.): 524
Bergeaud (Georges): 107, 108, 110, 111, 524, 533
Bergot(J.): 223, 524
Bernard (E.A.): 88, 524
Biebuyck (Daniel): 520
Biffot (Laurent): 525, 531
Binger (Louis-Gustave), voyageur français: 345
Bocquier (Gérard): 4, 525, (3), (6)-(8), (33)
Bodenheimer (F.S.): 525
Bois (D.): 525
Boissezon (Paul de): 4, 525, (6)-(8), (33)
Bonel (L.): 525
Bontinck (François):539
Boone (Olga): 543
Borgniez (G.): 525
Boué, cartographe de Douville:532
Bourdarie (Paul): 343, 525
Bouveignes (Olivier de): 106, 115, 145, 525
Bouvier, concessionnaire (C.A.C.I.L.) 419
Brasio (Antonio): 106, 114, 526
Brasseur (Gérard): 526
Brazza (Pierre Savorgnan de): 5, 118, 124, 166, 183, 185, 186,205, 208, 232, 272, 343, 364, 398,408, 412, 413, 493, 526, 528, 533,536, 537, 546, 549, 557
Briault (R.P. Maurice) :300, 526
Brousseau (Georges): 526
Bruel (Georges): 344, 417, 520, 526
Brugière (Jean-Marie): 526
Brunsdwig (Henri): 526
Bultot (Franz): 527
Burssens (H.): 65, 527
Cabot (Jean): 219, 251, 261, 326, 392, 393, 395, 399, 527
Cahen (L.): 17, 27, 28, 527
Calloc'h (J.): 627
Caô (Diego), explorateur portugais: 5, 63, 114

Carli de Plaisance (Denys de): 336
Cavazzi (R.P.): 541
Ceccaldi (Jean): 97, 133, 527,543
Cépède (Michel): 527
Chabeuf (Maurice): 123, 527
Chaillu (Paul Belloni du): 414
Chantran (P.): 527
Charbonneau (Jean): 527
Charbonneau (Renée): 527
Charles VIII, roi de France: 115
Charpentier (J.): 527
Chavannes (Charles de): 119, 126, 166, 182, 185, 413, 528
Chevalier (Auguste): 249, 343, 345, 353, 499, 528, 529
Choupaut (Yves-Marie): 497, 529
Christ (H.): 89, 529
Clark (C.): 529
Cleene (N. de): 141, 168, 529)
Cloché (F.): 529
Cola Alberich (J.): 529
Colette (Jean): 107, 529
Colomb (Christophe), voyageur gênois (XV° s.): 243
Cornevin (Robert): 529
Cornevin (Marianne): 529
Cosson (J.): 26, 27, 517, 529
Coste (René): 529
Courboin (A.): 529
Cufodontis (G.): 530
Cureau(Adolphe): 142, 149, 160, 319, 530
Cuvelier (Jean): 106, 525, 530

Daget (J.): 233, 530
Dalziel (J.M.): 530
Damberger (Fr.): 106, 530
Dapper (Olivier): 93, 94, 115-118, 530
Davitaïa: 530
Davreux (L.): 530)
Debien (Gabriel): 415, 530
Decazes (E.): 531
Decorse (J.): 531
Degranpré (Louis) /Granpré (Louis de)/:106, 531
Dekeyser (H.): 95, 531
Delafosse(Maurice): 531, 534
Delsol, directeur du S.E.I.T.A. à Brazzaville: 3
Delammare (L.H.), traducteur de Damberger: 530
Demetz (H.): 311, 531
Deniau (Jean), ancien professeur à la Faculté des Lettres de Lyon: 2
Deschamps (Hubert): 112, 126,141, 142, 146, 148, 531
Descoings (Bernard): 4, 76, 222, 227, 228, 262, 270, 285, 517,531
Devauges (Roland): 531
Devroey (Egide J.): 519, 531,532
Dhont (Yves): 387, 532
Didier (Henry): 532
Dolisie (Albert): 121, 132, 532
Doucet (Roger): ancien professeur à la Faculté des Lettres de Lyon
Douville (Jean-Baptiste): 106, 532, 550, 557
Drachoussof (V.):532
Driberg (J.H.): 533
Dresch (Jean): 532
Droux (Gabriel): 107, 108, 533
Dubois (L.): 533
Dumont (René): 508, 533
Dusselgé: 533
Dutreuil de Rhins (Jules-Léon): 533

Ebambi (Frères), commerçants congolais: 427, 481
Emmanuel (A.F.): 343, 345, 353, 529
Emsalem (René): 533
Engels (M.A.): 534
Erhart (H.): 534
Etter (H.): 81, 534
Eve, première femme dans la Bible: 100

Facy (Léopold): 7, 58, 534
Fain (A.): 534
Fennard: 534
Feytmanns (C.): 535
Flint (Richard Foster): 535
Fondère (Alphonse): 87, 535
Forbin (Victor): 535
Forde (C. Daryll): 535, 549, 550
Fourneau (Julien): 535
Fourneau (Lucien): 535
Frazer (James Georges): 535
Francesco (San), François d'Assise (Saint), fondateur de l'ordre des Franciscains (Capucins): 539
Frey (Roger): 535
Froelich (J.C.): 535
Fromont (P.): 535)
Fugier (André), ancien professeur à la Faculté des Lettres de Lyon:2

Furon (Raymond): 109, 535

Galiémé, une des quatre familles fournissant les initiateurs du Makoko: 183
Galiéni: une des quatre familles fournissant les initiateurs du Makoko: 183
Galifourou /Ngalifourou/ ("Reine"), épouse du Makoko Gandio: 166, 184-187, 324, 534, 536, 544, (37)
Galland (Henri): 536
Gandio /Gamayo, Ngaaïo/, Makoko (1907-1918): 185-187, (37)
Gankia /Baoundélé/, Makoko (1934-1939): (37)
Ganziémé, une des quatre familles fournissant les initiateurs au Makoko: 183
Gattine (Michel Ange de): 249, 536
Gaudy (M.): 243, 255, 256, 310, 345, 536
Gaussen (Henri): 523
Gazonnaud (P.): 536
Gelders (V.): 536
George (Pierre): 536
Geralin(Henri): 536
Gérard (Georges): 6, 516, 536
Germain (R.): 536
Gibert (André): ancien professeur à la Faculté des Lettres de Lyon: 2
Glenisson (Jean): 513, 514, 536
Gourou (Pierre): 536
Granier (A.-M.): 536
Granpré (L. de), v. Degranpré (L.)
Gratry, concessionnaire (Société de la Nkémé-Nkéni et C.A.C.I.L.): 419
Grenfell (Georges), voyageur anglais: 539
Grjebine (Alexis): 96, 97, 536
Gros (Jules): 537
Groulez (J.): 537
Guernier (Eugène): 537
Guernier (Maurice): 537
Guilbot (J.): 537
Guillemin (René): 527, 537
Guyot (L.): 537
Guiral (Léon): 181, 250, 259, 304, 314, 317-319, 325, 326, 343, 412-415, 537

Hamy (E.T.): 537
Hanotaux (Gabriel): 555
Hardy (Georges): 236, 537
Harroy (Jean-Paul): 538
Haswell (M.): 529
Heinzelin (J. de): 538
Hemeri-jckx (Fr.): 538
Henry (L.): 538
Hiernaux (C.R.): 538
Hirschfeld (A.): 538
Homère: 319, 538
Hottot (Robert): 538
Hubert (Henry): 538
Hudeley (H.): 517, 538
Hugon (Philippe): 538
Hulstaert (G.): 538, 539

Ibalico (Marcel): 10, 539
Ihle (Alexander): 539
Iloo, Makoko (? -1892?): 182, 183, 186, (37)

Jacob, patriarche biblique: 159
Jacquot (André): 4, 9, 517, 554
Jacta, concessionnaire (Société de l'Alima): 418
Jadin (Charles): 106, 530
Jamot (André), pionnier de la lutte contre la trypanosomiase: 100
Jean II, roi de Portugal: 63
Jeandidier (G.): 539
Jean-François de Rome (Fra): 539
Jeffreys (M.D.W.): 34, 243, 539
Jiovaquini, commerçant de Djamba-la: 3
Joaõ I, roi de Congo: 115, 116
Johnston (Harry): 539
Jonghe (E. de): 540
Joyce (A.): 113, 114, 555

Keay (R.W.): 540
Kellermann (J.): 540
Kelley (Harper): 107, 533
Kiener (540)
Kimpe (P. de): 540
Koechlin (Jean): 85-89, 262, 430, 518, 540, 541, 556
Kravetz (L.): 535
Kounkou (Josaphat), commis à l'I.E.C.: 4

Laban, personnage biblique: 159
Labat (Jean-Baptiste): 105, 106, 541
Lacan (A.): 541
Laferrère (Michel), professeur à la Faculté des Lettres de Lyon: 2

Lagercrantz (Sture): 541
Laman (Karl: 113, 134, 318, 541
Lamotte: 541
Landrau, inspecteur des affaires administratives: 385
Langenmaier (Th): 541
Lasserre (Guy): 513, 541
Lastours (François Rigail de): 124, 557
Lauraint (A.): 541
Lavigerie (Mgr), fondateur de l'Ordre des Pères Blancs: 525
Lea, personnage biblique: 159
Lebeau (René), professeur à la Faculté des Lettres de Lyon: 2
Lebeuf (Jean-Paul): 544
Leboeuf: 544
Le Boulbin (Y.): 541
Le Bourhis: 541
Lebras (Jean): 541
Lebrun (J.): 86, 542
Lederer (A.): 542
Lefrou (G.): 542
Le Gallois (A.): 542
Le Lannou (Maurice), professeur au Collège de France: 2
Lemasson (Jean): 542
Lembezat (Bertrand): 555
Lengelle (Maurice): 527
Léopold II, roi des Belges: 6
Lepersonne (Jacques): 17, 27, 527, 542
Leroi-Gourhan (André): professeur à la Sorbonne: 2
Le Roy (Mgr): 300, 542
Lethur (Raoul): 113, 542
Lierdeman (Jean-Louis): 195, 196, 484, 542
Lindblom (K. Gerhard): 542
Linton, botaniste américain: 345
Loir (Hélène): 309, 542
Lollichon (F.): 646, 343, 346, 347, 351, 354, 542, 543
Lombard (Jean): 543
Lopez (Duarte): 105, 106, 114-117, 307, 543, 552
Lotte (A.J.): 543

Maclatchy (Alain): 544
Maes (J.): 310, 646
Mahieu (A.): 543
Maigret (Julien): 543
Maillot (Lionel): 96, 97, 99,543
Maistre (C.): 118, 126, 544
Malamine, sergent sénégalais, compagnon de Brazza: 413
Malbrant (René): 544
Maldague (M.E.): 544
Malengreau (Guy): 170, 544
Mallet, administrateur des colonies: 287
Malte-Brun (Conrad): 106, 544
Mambéké-Boucher (Bernard): 544
Mampiélé, une des quatre familles fournissant les initiateurs du Makoko: 183
Mapula (M.): 544
Maquet (Jean-Jacques): 544
Marc (Saint), évangéliste: 105, 543
Marchand (Jean-Baptiste), général et explorateur français: 119
Marchand(J.H.): 544
Marinoni, commerçant et transporteur: 87
Marquadsen (Hugo): 544
Martin (Gustave): 544
Martineau (Alfred): 555
Martonne (Emmanuel de): 48, 60, 84, 545
Marty (R.): 545
Masson (H.): 34, 545, 548
Masson-Détourbet (Annie): 309, 310, 545
Mauny (Raymond): 244-248, 345, 545
Maurette (Fernand): 545
Maurizio (A.): 545
Mauss (Marcel): 141, 152, 170,545
Meggle (Armand): 545
Menghin (Oswald): 545
Mercier (Paul): 148, 545
Merfin (M.): 545
Merlin (M.): 545
Mertens (R.P. J.): 175, 545
Miège (J.): 244, 545, 546
Migliore (Antonio), protecteur de Pigafetta: 105, 543
Miletto: 137, 546
Miranda: commerçant et transporteur: 87
Moisel (M.): 546
Moleyre (L.): 546
Montandon (Georges): 123, 131,546
Montesarchio (Jérôme de), missionnaire (XVII° s.): 115, 145, 172, 525
Mooyo, nom légendaire d'homme, éponyme des Woyo: 113

Morel (Edmund D.): 546
Mortelmans (G.): 107, 546
Moukongo, nom légendaire d'homme éponyme des Kongo (tr.): 113
Moundzouani, Makoko (1929-1930): (37)
Moutéké, nom légendaire d'homme, éponyme des Téké: 113
Movili, nom légendaire d'homme, éponyme des Vili: 113
Mullender (Jean): 527
Muraz (Gaston): 546

Naraghi (Eshan): 546
Neu (R.P. Henri): 202, 203, 546
Nevièvre (E.): 546
Ney (Napoléon): 546
Ngaafo, v. Gandio
Ngalifourou, v. Galifourou
Ngambouala, Makoko (1930-1931): (37)
Ngankabé, pseudo-reine des Babo-ma -Congo-Kinshasa- : 554
Ngounou, nom légendaire de femme: 113
Nicolas (Jean-Paul): 547
Nicolini (Pierre): 547
Nicot (Jean), diplomate et voyageur français (XVI° s.): 435
Nkima, Makoko ((1939) 1945-1948): (37)
Nsalou, Makoko (1948-1964): 186, (37)
Nzaba (Marcel), chauffeur à l'I.E.C.: 4

Ohrneman: 547
Olbrechts (Franz-M.): 547
Ovazza (Max): 97, 547

Packard (Vance): 463, 547
Paiva Manso (Visc. de): 106, 114, 547
Pales (Léon): 124, 125, 547
Pangloss, philosophe du "Candide" de Voltaire: 465
Papy (Louis): 1, 512, 547
Passy (Charles): 142, 155, 404, 547
Paulian (Renaud): 547
Paulin (Honoré): 547
Pauvert (Jean-Claude): 316, 547
Payen (Edouard): 548
Payeur-Didelot: 548
Pedrals (Denis-Pierre de): 108, 109, 548
Péguy (Charles-P.): 548
Pereira (Pacheco Duarte): 116, 548
Periquet (L.): 548
Perrin de Brichambault (C.): 548
Perrot (Em.): 548
Pigafetta (Filippo): 105, 543, 552
Pitot (A.): 34, 252, 548
Plancquaert (R.P. M.): 548
Platon: 171, 548
Pobeguin (H.): 548
Ponel: 549
Portères (Roland): 243, 549
Poutrin (G.): 124-126, 129, 131, 534, 549
Prat (R.P.): 106, 549
Proyart (L. Bonaventure): 105, 115, 116, 118, 549

Quatrefages de Bréau (Armand de): 132, 133, 549

Rachel, personnage biblique: 159
Radcliffe-Brown (A.R.): 156,162 549, 550
Rainteau (P.): 539
Randau (Robert): 549
Raulin (Henri): 549
Ravenstein (E.G.): 524, 550
Raynaud (Edgar): 550
Regnault (P.): 107, 550
Resende (G. de), chroniqueur portugais (XVI° s.): 115
Reste (J.F.): 550
Reymond (Marcel): 550
Richard-Molard (Jacques): 147, 261, 550
Richards (Audrey I.): 156, 550
Richet (Charles): 286, 537
Robequain (Charles): 551
Robert (Maurice): 551
Roche (Marcel): 551
Rochette (R.): 551
Rodier (Jean): 551
Roeykens (Auguste): 551
Roger (J.): 547
Romaire, concessionnaire (société de la Nkémé-Nkéni): 418, 419
Rossin (M.): 551
Roubaud: 544
Rougerie (G.): 541
Rouget (Fernand): 551
Rousseau (administrateur des colonies): 386

Rousselet (Louis):557
Ruffel:(652)
Russacq (Georges): 180

Sacleux (R.P.): 529
Sadoul (Numa): 107, 551
Sanner (P.): 520
Sautter (Gilles): 22, 143, 188, 189, 223-225, 228-231, 233, 259, 280, 303, 330, 332, 414, 512,551, 552, (10)
Savorgnan de Brazza (Pierre), v. Brazza (Pierre Savorgnan de)
Scaetta (H.): 552
Schnell (R.): 221, 244, 245, 247, 250, 301, 343, 552
Schultz, anthropologue autrichien: 124
Shantz (M.L.): 552
Sillans (Roger): 552
Simar (Th.): 552
Sims (A.): 552
Skinner (G. W.): 552
Snel (J.): 552
Sohier (Antoine): 553
Soret (Marcel): 24, 26, 63, 68, 93, 105, 114, 118-120, 135, 136, 138, 141, 145-147, 149, 152, 154-157, 160, 161, 163-165, 169, 171-174, 176-179, 182, 189, 197, 208, 217, 228, 231, 239, 241, 245,253, 280, 281, 293, 295, 305, 316,317, 325, 336, 338, 356-358, 360, 372, 375, 387, 401, 403-406, 416, 420, 423, 441, 442, 453, 455, 457,465, 472, 478, 483, 485, 487, 488,495, 499, 501, 504, 517, 518, 553,554, 558
Sorre (Maximilien): 554
Spire: 521
Staner (P.): 554
Stanley (John Rowland dit Henry Morton): 63, 412, 554
Stauch (Alfred): 92, 233-235,363, 530, 554
Storme (M.B.): 554
Stoupy (L.): 554
Sulzmann (Mme): 112

Taufflieb (Roger): 97, 647
Tempels (R.P. Placide): 142, 555
Terrier (Auguste): 555
Thomas (R.): 555
Tisserant (Charles): 345, 555
Tixeront (J.): 555
Torday (E.): 113, 114, 555
Tréchot (Frères), fondateurs de la C.F.H.B.C.: 87, 441, 443
Trézenem (Edouard): 107, 120,123, 125-127, 131, 176, 177, 551, 555,
Trinquier (E.): 133, 527
Tricart (Jean): 555, 556
Trochain (Jean-Louis): 541, 556
Tschirhart (G.): 556
Tshombe (Moïse), ancien président de la République du Congo-Kinshasa: 6
Turc (L.): 556

Urville (J. d'): 556

Vanden Bossche (Jean): 556
Vanderyst (R.P.): 556
Van Ganse (R.): 556
Van Morsel (Fr.): 107
Van Overbergh (Cyr.): 126, 132, 556
Vansina (Jan): 4, 6, 9, 10, 100, 112, 150, 152, 157, 172, 211,270, 415, 556, (37)
Van Wing (R.P. Joseph): 117, 118, 165, 173, 556
Varues (R.): 133, 527
Vassal (Joseph): 124, 557
Vaughan (P.): 186
Veistroffer (Albert): 557
Vennetier (Pierre): 112, 113,272, 326, 336, 340, 342, 361, 371,373, 377, 418, 419, 428, 430-432, 504, 505, 557
Veyret (Paul): 557
Viennot-Bourgin (G.): 557
Vivien de St-Martin: 557
Vogt (J.): 557

Wainwright (G.A.): 557
Walckenaer (C.A.): 557
Walker (Abbé André Raponda-):203, 243, 557, 558
Walter (H.): 558
Weeks (John H.): 558
Westermann (Diedrich): 147, 148, 524
Westmarck: 316
Wickers (Serge): 159, 558
Wildeman (E. de): 558
Willet (Franck): 538, 558
Wilmet (J.): 558
Wuilleumier (Pierre): ancien professeur à la Faculté des Lettres de Lyon: 2

Zieglé (Henri): 558

XII.- PERIODIQUES

Annuaires, revues, journaux...
à périodicité relativement régulière

L'A.E.F économique et financière: 539
Aequatoria: 551
Africa, Journal of the International african Institute: 168, 519, 529, 539, 558
African abstracts: 519
Agronomie tropicale (L'): 521, 523, 537, 539, 552, 554
Annales apostoliques des RR.PP. du Saint-Esprit: 546
Annales de Géographie: 518, 523, 532, 533, 542, 550, 552
Annales de l'Institut National de la Recherche agronomique - Série A: Annales agronomiques: 556
Annales du Musée colonial, Marseille: 524
Annales de parasitologie humaine et comparée: 541
Annales de physique du globe de la France d'Outre-Mer: 538
Annales des Ponts-et-Chaussées: 555
Annales des Services météorologiques de la France d'Outre-Mer: 519, 521, 45, 50
Annales de la Société belge de Médecine tropicale: 534
Annuaire hydrologique du Congo et du Ruanda-Urundi: 519
Annuaire statistique de la France: 519
Anthropologie (L'): 124, 531,549
Anthropos, Freiburg: 310, 520, 543, 545
Archives des Sciences physiques et naturelles: 89, 529
A.S.C., v. Comptes-rendus mensuels des Séances de l'Académie des Sciences coloniales

Belgique d'Outre-Mer: 534
Bibliographie ethnographique du Congo belge et des régions avoisinantes, devenu: Bibliographie ethnologique de l'Afrique Sud-saharienne, Tervuren: 520
Bibliographie géographique universelle: 519
Bois et Forêts des Tropiques: 522, 537, 542
Boletim Sociedade de Géografia, Lisbonne: 535
Brousse, Léopoldville: 556
Bulletin de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, anciennement: Bulletin de l'Institut royal colonial belge, puis Bulletin de l'Académie royale des Sciences coloniales, Compte rendus des Séances: 88, 524, 532, 534, 540, 542, 556, 558
Bulletin agricole du Congo (belge): 521, 532, 533, 536, 540, 542,545, 554, 555
Bulletin de l'Association des Géographes français: 523, 532, 538, 545
Bulletin bibliographique du Secrétariat d'Etat chargé de la Coopération: 519
Bulletin du Cercle colonial luxembourgeois: 536
Bulletin de la Chambre de Commerce de Brazzaville: 518
Bulletin du Comité de l'Afrique française : 343, 520, 521, 525, 526, 529, 535, 536, 544-546, 548, 550, 554
Bulletin de Conjoncture d'Outre-Mer: 519
Bulletin démographique des Nations-Unies: 538, 552
Bulletin du Haut-Commissariat de la République en Afrique Equatoriale Française: 548
Bulletin d'informations économiques et sociales de l'Afrique Equatoriale Française: 518, 520
Bulletin Institut d'Etudes centrafricaines, devenu Bulletin de l'Institut de Recherche scientifique au Congo: 96, 97, 99, 107, 133, 137, 143,,188, 222, 233,301, 520, 524, 527, 530, 531, 535,536, 540, 543, 544, 546, 547, 552-554, 556, 558
Bulletin de l'Institut Français d'Afrique Noire, devenu Bulletin

de l'Institut fondamental d'Afrique Noire: 34, 245, 530, 538,539 540, 547, 548, 550
Bulletin de l'Institut de Recherche Scientifique au Congo, v. Bulletin de l'Institut d'Etudes centrafricaines.
Bulltin de l'Institut royal colonial belge, v. Bulletin de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer
Bulletin des Juridictions indigènes et du Droit coutumier congolais: 553
Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris: 549
Bulletin mensuel: Economie et Statistique agricole de la F.A.O.: 520
Bulletin mensuel de Statistiques de l'Afrique Equatoriale française: 518
Bulletin mensuel de Statistiques de la République du Congo: 518
Bulletin du Museum national d'Histoire naturelle: 537
Bulletin du Service des Mines: 27, 522
Bulletin signalétique du C.N.R.S.: 519
Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris: 107, 522, 527, 550
Bulletin de la Société belge d'Etudes et d'Expansion: 535
Bulletin de la Société belge d'Etudes géographiques: 543, 558
Bulletin de la Société de Géographie d'Anvers: 529
Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris: 541
Bulletin de la Société de Géographie de l'Est: 537
Bulletin de la Société de Géographie historique et descriptive: 114, 522
Bulletin de la Société de Géographie de Marseille: 535
Bulletin de la Société de Géographie (de Paris): 518, 549
Bulletin de la Société de Pathologie exotique: 543, 547
Bulletin de la Société préhistorique française: 107, 522
Bulletin de la Société des Recherches congolaises: 107, 119-121, 124, 523, 524, 528, 532, 533,540, 541, 547, 549, 550, 555
Bulletin de la Société royale belge d'Anthropologie et de Préhistoire: 107, 529
Bulletin de la Société royale belge de Géographie: 107, 530, 546
Bulletin de Statistiques générales de l'Union douanière équatoriale: 518

Cahiers d'Agriculture pratique des Pays chauds: 539
Cahiers d'Etudes africaines: 223, 552
Cahiers de l'Information géographique: 259, 551
Cahiers de l'Institut de Science économique appliquée: 231, 401, 520, 554
Cahiers internationaux de Sociologie: 547
Cahiers O.R.S.T.O.M. - Série Pédologie: 525
Cahiers O.R.S.T.O.M. - Série Sciences Humaines: 531
Cahiers d'Outre-Mer: 244, 252, 326, 361, 536, 545, 547, 548,550, 557, 558
Comité des Travaux historiques et Scientifiques; Section de Géographie, Bulletin: 557
Commerce extérieur U.D.E. et Républiques composantes: Centrafrique, Congo, Gabon, Tchad: 519
Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences: 528, 541, 547
Comptes-rendus mensuels des séances de l'Académie des Sciences coloniales /A.S.C./: 182, 528,551
Comptes-rendus des séances de la Société de Géographie de Paris: 620
Comptes-rendus sommaires des séances de la société de Biogéographie de France: 535
Compte-rendu sommaire des séances de la Société géologique de France: 556
Congo (Bruxelles): 556
Congo (Tervuren): 547
Congo illustré: 555

Cuadernos de Estudios africanos: 527, 529

Encyclopédie mensuelle d'Outre-Mer: 535
Ethnologica: 543
Ethnos: 541
Etudes rurales: 549, 550
Europe-France-Outre-Mer, /anciennement: France Outre-Mer/: 497, 523, 529, 558

Farm and Forest: 34, 539
Foreign quarterly Review: 532
France littéraire (La): 556
France-Outre-Mer, v. Europe France-Outre-Mer
Geographical Review: 535
Géographie (La): 124, 546, 557
Grands Lacs, Namur: 525

Information géographique (L'): 518, 551, 555
Information d'Outre-Mer (L'): 549

Journal d'Agriculture tropicale et de Botanique appliquée: 243, 546, 549
Journal of african History: 556
Journal of the royal african Society: 533
Journal of the royal anthropological Institute: 538
Journal de la Société des Africanistes: 107, 120, 309, 519, 533, 543, 545, 547, 555
Journal des Voyages: 526, 537

Kongo-Overzee: 175, 545

Liaison: 536, 539, 544

Man: 557
Marchés coloniaux du Monde: 537 547, 142
Mémoires et Travaux de la Société hydrotechnique de France: 551
Météorologie (La): 548, 552
Mitteilungen aus des Deutschen Schutzgebieten: 546
Monde non chrétien (Le): 523
Mouvement géographique (Le): 518, 544

Nature (La): 525, 546
Nouvelle Revue française d'Outre-Mer (La): 532

Oléagineux: 524

Ostereich Botanische Zeitschrift: 530

Paris-Match: 551
Penant (Recueil): 535
Petermanns Mitteilungen aus Gustus Perthes geographische Anstalt: 541, 544
Population: 536
Présence africaine: 533
Problèmes d'Afrique centrale: 107, 546
Progrès français (Le): 537
Progrès de Lyon (Le): 325

Renseignements coloniaux et Documents publiés par le Comité de l'Afrique française, supplément au Bulletin du Comité de l'Afrique française: 343, 520, 521, 525, 526, 535, 536, 544, 548
Résonnances: 554
Résumés mensuels du temps en A.E.F. devenus Résumés mensuels du Temps dans les Républiques Centrafricaine, du Congo, Gabonaise, du Tchad: 611
Revue d'Ethnographie: 531, 537
Revue des Etudes coopératives: 538
Revue de Géographie alpine: 261, 550
Revue de Géomorphologie dynamique: 555
Revue (internationale) de Botanique appliquée et d'Agriculture tropicale /R.(I.)B.A./: 243, 524, 526, 528, 529, 557
Revue internationale du Travail: 521
Revue juridique et politique de l'Union française: 558

Sols (Nos): 536, 537, 540, 545
Sols africains: 556

Technique, Eau, Assainissement: 552
Temps (Le): 532, 557
Tiers-Monde: 533, 536, 538, 545
Tour du Monde (Le): 124, 526

Unasylva: 552

Végétatio: 534

Zaïre: 115, 228, 519, 525, 538 539, 553
Zeitschrift für Rassenkunde: 546

TABLES

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

Après la page

Planche I.- Les plateaux..... 14
1. Rebord du plateau de Mbé dans les environs d'Inoni
2. Vallée de la Mobana à l'Est de la route

Planche II.- Les contreforts des plateaux..... 22
1. Érosion dans les falaises limitant le plateau de Mbé au-dessus du Congo
2. Colline sableuse sur les contreforts du plateau de Ngo
3. Flanc Ouest des sources de la Nkéni

Planche III.- Fleuves et rivières - 1..... 64
1. Le Congo à Ngabé
2. La Léfini en amont du bac de Boembe

Planche IV.- Fleuves et rivières - 2..... 71
1. La Gamboma au pont de la route Inoni-Mbé
2. Le Djiri, limite méridionale du pays téké

Planche V.- Les paysages savanicoles..... 78
1. L'immensité des savanes du plateau
2. Steppe arbustive
3. Essai de reboisement en eucalyptus sur les flancs du plateau de Mbé

Planche VI.- Bosquets anthropiques..... 81
1. Bosquet anthropique récent
2. Bosquet anthropique ancien, très dense
3. Bosquet anthropique ancien, en voie de disparition

Planche VII..... 89
1. Feu de brousse
2. Papillons sur la route Inoni-Mbé, près le pont de la Gamboma

Planche VIII..... 122
1. Monument commémorant la rencontre de Brazza et du Makoko Iloo
2. Chef supérieur de Boembe dans son costume traditionnel d'apparat

Planche IX.- Religion..... 144
1. Case des ancêtres d'assez grande taille
2. Fétiche téké

Planche X.- Tombes et tombeaux..... 166
1. Tombe très récente
2. Tombeau construit sur le type des anciennes cases semi-cylindriques
3. Tombeau d'un ancien Makoko

Planche XI.- Plantes cultivées..... 246
1. Manguier à Imbama
2. Oseille de Guinée
3. "Mbadi" (Amaranthus caudatus L.?)

Planche XII.- Manioc..... 253
1. Boutures de manioc attendant d'être sectionnées et buttes en préparation
2. Jeune manioc sur buttes

Planche XIII.- Arachides..... 255
1. Champ d'arachides parsemé de pieds de manioc
2. Egrenage des arachides en bordure du champ

Planche XIV.- Cultures sur buttes..... 256
1. Maïs et courges au milieu d'un champ d'arachides
2. Patates douces au milieu d'un champ de manioc

Planche XV.- Cultures de case..... 257
1. Choux sur butte derrière une case
2. Bananiers, canne à sucre et taro dans la ceinture villageoise

Planche XVI..... 258
1. Culture en forêt
2. Imperata ayant envahi une jachère
3. Volaille

Planche XVII.- Evolution des villages..... 270
1. Naissance d'un hameau
2. Village de création récente
3. Une rue à Ngabé

Planche XVIII.- Déplacement des villages..... 272
1. Ancien emplacement d'Opa
2. Opa actuel

Planche XIX.- Vue aérienne de Djambala en 1960 (d'après des clichés I.G.N.)..... 277

Planche XX.- Types de cases..... 282
1. Case semi-cylindrique
2. Case en pisé sur armature de bois
3. Case en pisé sur armature de bois avec paillage en cours

Planche XXI.- Construction de la case..... 283
1. Case en construction
2. Toit de case vu de l'intérieur et montrant le système de fixation de ses éléments

Planche XXII.- Rouissage du manioc..... 301
1. "Idjié", emplacement des trous de rouissage du manioc avec ses cultures
2. Trou pour le rouissage du manioc
3. Manioc roui sèchant sur des nattes

Planche XXIII.- Préparation de la farine de manioc..... 302
1. Jeune femme triturant de la farine de manioc
2. Sèchoir à farine de manioc

Planche XXIV.- Arts et métiers - 1..... 309
1. Natte en cours de fabrication
2. Vannier tressant une "moutète"

Planche XXV.- Arts et métiers - 2..... 313
1. Tisserand à son métier
2. Atelier de forgeron

Planche XXVI.- Tabac..... 344
1. Tabac "indigène" (Nicotiana rustica) sur buttes séparées
2. Tabac (Nicotiana tabacum) sur buttes longues

Planche XXVII.- Les routes..... 364
1. La route Djambala-Ngo au col d'Otsouanké
2. La "nouvelle" route Ngo-Djambala

Planche XXVIII.- Entretien du réseau routier - 1..... 367
1. Drainage de la route
2. Travaux d'aménagement avant bitumage du tronçon Inoni-Etsouali

Planche XXIX.- Entretien du réseau routier - 2..... 368
1. Termitières-champignons dans la savane brûlée
2. Réfection de la route avec des termitières-champignons

Planche XXX.- Les transports routiers..... 374
1. Camion Mercédès sur le bac de la Léfini à Boembe
2. La panne

Planche XXXI..... 377
1. Pirogue sur le Congo
2. L'aéroport de Djambala

Planche XXXII.- Le problème de l'eau..... 382
1. Installation traditionnelle pour la récolte de l'eau de pluie
2. La citerne marché d'Odziba

Planche XXXIII..... 397
1. L'école de Mah avec son terrain de sport
2. Le dispensaire de Mbé

Planche XXXIV..... 440
1. Hangar sèchoir à tabac
2. Concession d'un commerçant téké à Djambala

TABLE DES FIGURES

		Après la page
1.	Situation du pays téké	5
2.	Les pays téké	11
3.	Esquisse morphologique	14
4.	Esquisse oro-hydrographique	15
5.	Profils des plateaux téké	16
6.	Diagramme schématique de la vallée sèche de la Mobana	17
7.	Diagramme schématique du plateau au Sud de la Léfini	18
8.	Diagramme schématique du Sud-Ouest du plateau de Djambala et de la zone de collines avoisinantes	19
9.	Coupes de vallées sèches	20
10.	Profils de cirques d'érosion dans les sables	21
11.	Coupes de vallées	24
12.	Esquisse géologique	26
13.	Esquisse pédologique	29
14.	Evolution du front intertropical	38
15.	Fréquence et direction des vents	39
16.	Fréquence et direction mensuelle des vents à Djambala	40
17.	Vitesse moyenne et fréquence mensuelle des vents à Djambala	41
18.	Températures mensuelles	43
19.	Isothermes mensuelles	45
20.	Isohyètes annuelles dans la République du Congo	52
21.	Isohyètes mensuelles	53
22.	Nombre moyen mensuel de jours de pluie	53
23.	Hauteurs d'eau et nombre de jours de pluie moyens mensuels	55
24.	Pluviométrie mensuelle au cours de huit cycles consécutifs à Djambala	56
25.	Données climatiques annuelles moyennes	58
26.	Climogrammes	59
27.	Biogrammes	60
28.	Profil en long du Congo dans sa traversée du pays téké, et de la rive droite à cinq kilomètres de la berge	63
29.	Régularité comparée du Congo et de ses affluents	65
30.	Profil en long de la Léfini et de ses deux principaux affluents	68
31.	Régime des rivières téké et précipitations sur leur bassin versant	70
32.	Esquisse de la végétation	76
33.	Coupe schématique de la dépression marécageuse dite Mare de Gatsou ou "Anneau de Saturne"	79
34.	Schéma théorique de la végétation de savane en pays téké	80
35.	Migrations des populations téké	117

36. Héritage et parenté chez les Téké..... 154
37. Généalogie des Makoko..... 182
38. Structure démographique des populations téké de l'Est.... 194
39. Taux de polygamie suivant l'âge des maris..... 197
40. Différence d'âge des époux..... 198
41. Evolution de la population par sous-préfecture..... 201
42. Direction générale des migrations téké..... 203
43. Direction des migrations individuelles dans les cantons téké de la sous-préfecture de Brazzaville..... 204
44. Provenance des habitants non nés dans la terre dont fait partie leur village de résidence..... 205
45. Structure démographique de la population du village de Campement par lieux de naissance..... 208
46. Structure démographique de la population du village d'Olouna par lieux de naissance..... 209
47. Structure démographique de la population du village de Mbé par lieux de naissance..... 210
48. Structure démographique des villages ruraux en pays téké. 211
49. Taux de féminité suivant les âges et les lieux de naissance..... 212
50. Habitants nés à Djambala suivant les classes d'âge..... 213
51. Structure démographique de Djambala..... 214
52. Répartition des populations dans la région téké de l'Est en 1950..... 215
53. Répartition des populations dans la région téké de l'Est en 1965..... 216
54. Distribution des champs de savane autour du hameau du chef de village de Yonon..... 241
55. Répartition des outils agricoles dans la République du Congo..... 251
56. Calendrier de culture pour quelques plantes vivrières.... 252
57. Densité des plants de manioc dans les champs..... 254
58. Villages officiels suivant leur taille..... 265
59. Village de Mbouli: Distribution de l'habitat..... 266
60. Hameaux suivant leur taille..... 271
61. Longueur de l'allée reliant les villages à la route..... 273
62. Plan d'un hameau moyen..... 276
63. Plan d'un petit hameau..... 276
64. Plan d'un grand hameau..... 276
65. Petite case d'homme en paille..... 284
66. Grande case en torchis..... 285
67. Grande case de type évolué..... 286
68. Dimensions et superficies des cases..... 288
68 bis. Superficie comparée des cases suivant leurs occupants 290
69. Ancienneté des villages..... 294
70. Distance de déplacement des villages..... 296
71. Principales causes de déplacement des villages en fonction de la longueur de ces déplacements..... 297
72. Calendrier de la culture et du conditionnement du tabac.. 346
73. Evolution de la température au cours du premier mois de fermentation normale des masses de tabac clair..... 353
74. Achats de tabac par le S.E.I.T.A. dans l'ensemble de la République du Congo..... 356
75. Scolarisation suivant les classes..... 393

76. Carte de scolarisation..... 394
77. Classes et écoles..... 395
78. Effectifs scolaires suivant les écoles et leur statut.... 396
79. Pluviométrie et production tabacole..... 435
80. Pluviométrie et tabaculture..... 436
81. Evolution théorique compensée de la production et des prix du tabac dans le pays téké, en pour cent du tonnage et des prix de 1954..... 437
82. *Importance comparée des différents types de commerce de distribution*..... 444
83. Centres commerciaux et types de commerce..... 445
84. Centres commerciaux et activité commerciale..... 447
85. Achats de tabac en feuilles par le Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et Allumettes..... 495

-:-

Carte hors-texte (in fine)

- Pays téké de l'Est dans l'Afrique centrale

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS..... 1

INTRODUCTION..... 5

LIVRE I.- LE MILIEU NATUREL..... 14

Première partie: LE SUBSTRATUM..... 14

Chapitre I.- Les impératifs du relief..... 15

I.- Les plateaux..... 15
II.- Les contreforts méridionaux et septentrionaux... 20
III.- Les vallées intérieures..... 24

Chapitre II.- Les sols..... 26
I.- Les couches profondes..... 26
II.- Evolution de la couverture arable..... 29
III.- Rôle des feux de brousse..... 33

Deuxième partie: LES CYCLES DE L'EAU..... 37

Chapitre I.- Les contraintes du climat..... 38

I.- Les mouvements atmosphériques..... 39
II.- Les températures..... 43
III.- L'eau atmosphérique..... 48
IV.- Conclusion..... 58

Chapitre II.- Le problème de l'eau..... 63
I.- Du Lualaba au Zaïre..... 63
II.- Des rivières modèles..... 66
III.- Le problème de l'eau..... 71

Troisième partie: LA NATURE ET LA VIE..... 74

Chapitre I.- Les paysages végétaux..... 75

I.- Steppes et savanes..... 77
II.- Bosquets et galeries..... 81
III.- Un désert qui se peuple ou un monde qui meurt.. 84

Chapitre II.- Le monde animal..... 90

I.- "Nyama"..... 91
II.- Les ennemis de la vie..... 94
III.- L'équilibre biologique..... 98

LIVRE II.- LE MILIEU HUMAIN..... 102

Première partie: L'HOMME ET SON ORIGINE..... 104

Chapitre I.- Les conditions historiques du peuplement.. 105

I.- Préhistoire..... 107
A. Les sources..... 107
B. Les sites et les industries..... 108
C. Peuplement et genre de vie..... 110
II.- Histoire et ethno-histoire..... 112
A. Origine des Téké..... 112
B. Expansion et régression..... 116

Chapitre II.- Anthropologie et santé..... 123
I.- Homo sapiens, var. batekensis..... 123
A. Somatologie..... 124
B. Anthropométrie..... 125
C. Pygmées, pygmoïdes ou pygmoïsants..... 131
II.- Conditions sanitaires..... 134

Deuxième partie: LA VIE ET LA PENSEE..... 140

Chapitre I.- Organisation sociale et politique..... 141

I.- Les bases religieuses..... 142
A. Cultes et rites traditionnels..... 142
B. Religions nouvelles..... 145
II.- De la race à la famille..... 147
A. Structures sociales et parenté..... 147
B. Le mariage..... 155
C. Mort et funérailles..... 165
III.- De quelques formes juridiques..... 167
A. Droit civil: les biens..... 168
B. Droit pénal..... 175
C. Le Makoko..... 180

Chapitre II.- Situation démographique..... 188

I.- Les sources..... 188
II.- Structures et évolution..... 191
III.- Migrations..... 202
IV.- Densités et répartition..... 214
V.- Populations allogènes..... 216

LIVRE III.- LES ACTIVITES HUMAINES..... 218

Première partie: L'ACTIVITE TRADITIONNELLE..... 218

Chapitre I.- Les activités primitives..... 220

I.- La cueillette..... 220
II.- La chasse..... 223
III.- La pêche..... 232

Chapitre II.- Le monde agricole..... 237

I.- Le paysage rural..... 238
II.- Systèmes et types de cultures..... 250
III.- Un semblant d'élevage..... 259

Chapitre III.- L'habitat..... 264

I.- Vrais et faux villages..... 264
II.- Les centres..... 275
III.- La case..... 282
IV.- Fixité et mobilité de l'habitat..... 294

Chapitre IV.- La vie quotidienne..... 299
I.- L'alimentation..... 299
II.- Arts et métiers..... 307
III.- Répartition des activités..... 315
IV.- Un genre de vie commandé par le problème de l'eau..... 325

Deuxième partie: LES CONTACTS DE CIVILISATIONS..... 333

Chapitre I.- Une ébauche de renouveau agricole..... 335
I.- Anciennes et nouvelles cultures vivrières..... 336
II.- La pseudo-fortune des plateaux: le tabac..... 343

Chapitre II.- Voies et moyens de transport..... 359

I.- Le désert des rivières téké..... 359
II.- La piste et la route..... 363
A. Le réseau..... 364
B. Les transports et leurs problèmes..... 371
III.- L'illusion de l'avion..... 377

Chapitre III.- Tradition et modernisme..... 381

I.- A la poursuite d'une eau toujours fuyante..... 381
II.- Pour une évolution de l'habitat..... 385
III.- Nouvelles formes de vie et de pensée..... 389
IV.- La lente évolution des structures traditionnelles..... 400

Troisième partie: LA BALANCE ECONOMIQUE..... 410

Chapitre I.- Les "Exportations"..... 412

I.- Le système commercial..... 412
II.- Le commerce familial..... 428
III.- Le tabac..... 434

Chapitre II.- Les "Importations"..... 441

I. Le réseau de distribution..... 441
II.- Le boire et le manger..... 449
III.- Vêtements et tissus..... 456
IV.- Boutiques ou bazars..... 461
V.- Commerce et commerces..... 472

Chapitre III.- Les revenus et leur utilisation..... 480

I.- Les disponibilités financières..... 480
II.- Le circuit infernal des dépenses paramuptiales. 484
III.- Le train de vie..... 487

CONCLUSION: BILAN ET PERSPECTIVES..... 492

POSTFACE..... 510

BIBLIOGRAPHIE..... 511

INDEX..... 559

TABLES..... 601

Photographies..... 602

Figures et cartes..... 604

Matieres..... 608

-:-
:

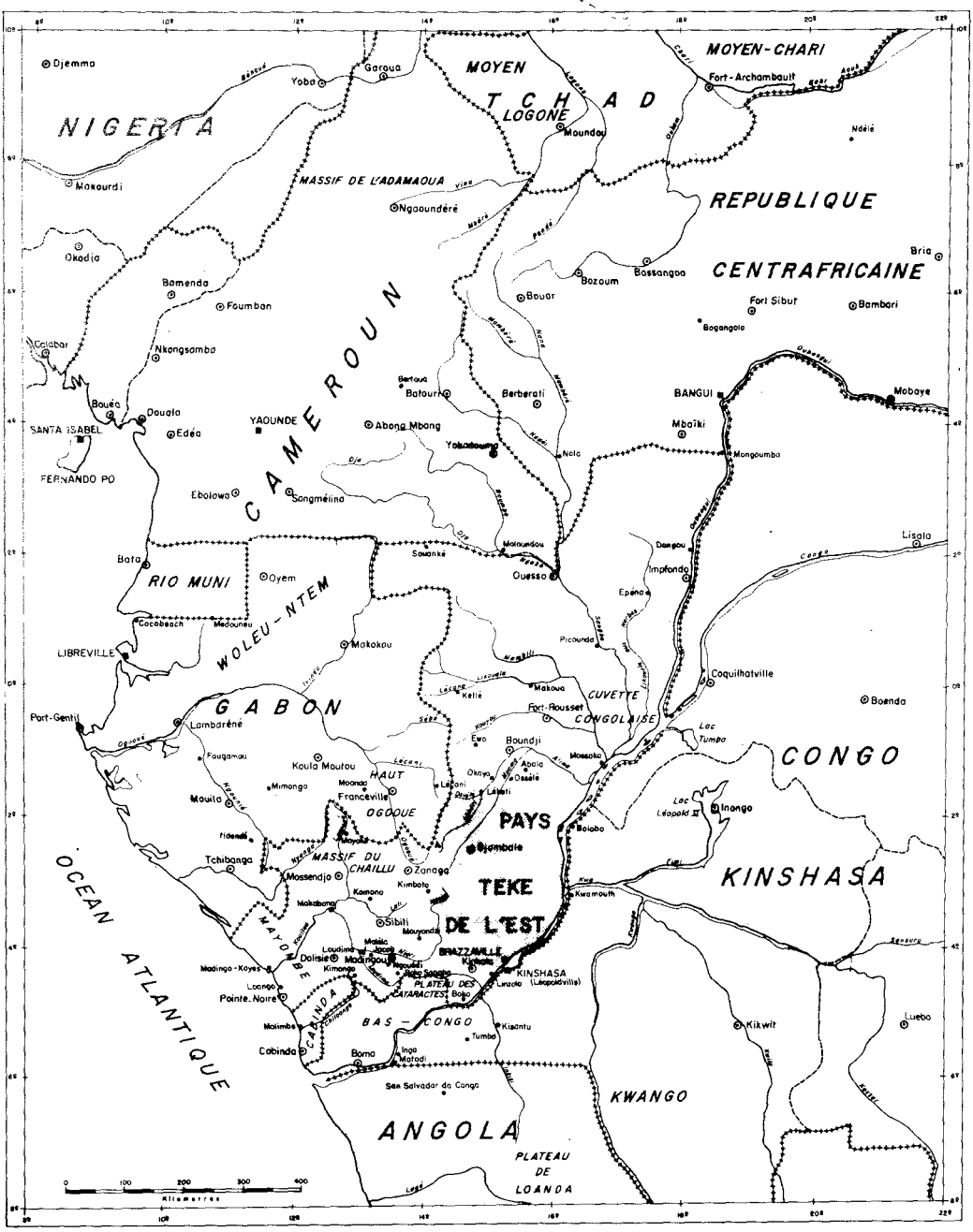

PAYS TEKE DE L'EST DANS L'AFRIQUE CENTRALE